



HAL
open science

Les nouvelles forêts du Massif Central : enjeux sociétaux et territoriaux. Ces hommes qui plantaient des résineux pour éviter la friche.

Clément Dodane

► To cite this version:

Clément Dodane. Les nouvelles forêts du Massif Central : enjeux sociétaux et territoriaux. Ces hommes qui plantaient des résineux pour éviter la friche.. Géographie. Ecole normale supérieure Lettres et Sciences Humaines - ENS-LSH Lyon, 2009. Français. NNT : . tel-00466263

HAL Id: tel-00466263

<https://theses.hal.science/tel-00466263v1>

Submitted on 23 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse soutenue le 4 décembre 2009 par

Clément DODANE

Pour obtenir le grade de Docteur en géographie
de l'École normale supérieure Lettres et sciences humaines de Lyon

LES NOUVELLES FORÊTS DU MASSIF CENTRAL : ENJEUX SOCIÉTAUX ET TERRITORIAUX

Ces hommes qui plantaient des résineux pour éviter la friche



Directeur de thèse : Paul ARNOULD

Jury :

Mme. Andrée CORVOL, Directeur de recherches au CNRS, École normale supérieure de Paris (Rapporteur)

M. Laurent SIMON, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Rapporteur)

M. Olivier DESLONDES, Professeur, Université Lumière Lyon 2 (Examinateur)

M. Jean VARLET, Professeur, Université de Savoie (Examinateur)

M. François DIDOT, Ingénieur au CRPF du Limousin (Examinateur)

M. Paul ARNOULD, Professeur, École normale supérieure Lettres et sciences humaines de Lyon (Directeur)

Document de la page de couverture :



Boisement en timbre poste et « timbre poste » sur le FFN.

Composition du montage documentaire :

Flamme postale de 1955 : « Reboiser, devoir national, placement familial ».

Timbre poste de 1965 : 1 million d'hectares reboisés grâce au FFN.

Cliché : C. Dodane, Montagne ardéchoise, 4 février 2006.

Thèse soutenue le 4 décembre 2009 par

Clément DODANE

Pour obtenir le grade de Docteur en géographie
de l'École normale supérieure Lettres et sciences humaines de Lyon

LES NOUVELLES FORÊTS DU MASSIF CENTRAL : ENJEUX SOCIÉTAUX ET TERRITORIAUX

Ces hommes qui plantaient des résineux pour éviter la friche

Directeur de thèse : Paul ARNOULD

Jury :

Mme. Andrée CORVOL, Directeur de recherches au CNRS, École normale supérieure de Paris (Rapporteur)

M. Laurent SIMON, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Rapporteur)

M. Olivier DESLONDES, Professeur, Université Lumière Lyon 2 (Examineur)

M. Jean VARLET, Professeur, Université de Savoie (Examineur)

M. François DIDOLOT, Ingénieur au CRPF du Limousin (Examineur)

M. Paul ARNOULD, Professeur, École normale supérieure Lettres et sciences humaines de Lyon (Directeur)



À Laurence et Margaux...

Remerciements

Six années consacrées à ce travail de recherche et tant de confiance accordée...

Je tiens particulièrement à adresser mes premiers remerciements à Paul ARNOULD, directeur de thèse, qui m'a accordé, tout au long de ces six années de recherche, la confiance et le soutien indispensables pour mener un tel projet à terme. J'ai beaucoup appris à ses côtés et je lui dois énormément. Rencontré lors d'un café géographique sur le thème préfigurateur « Y a-t-il trop de forêt en France ? » à la fin de l'année 2002, accompagné d'un autre membre du laboratoire, Vincent CLEMENT. Il prit plus que part à mon DEA, puisqu'il me proposa lors d'une semaine d'étude à Naussac en Lozère de réfléchir aux nouvelles forêts résineuses du Massif Central. C'est là l'origine de notre collaboration. Je lui laisse cette composition en trois parties et six chapitres... Un grand merci aussi pour les relectures et les corrections du présent livre.

Je tiens également à remercier Jean VARLET pour m'avoir donné le goût de réaliser des cartes, lors d'une collaboration dans les jours qui précédèrent Noël 2004, à l'Université de Savoie. Qu'il me soit donc permis de remercier par la même occasion, Sylviane TABARLY, responsable d'édition du site Internet Géoconfluences, dont j'ai assuré la production cartographique durant une année.

Merci à ceux qui m'ont permis de « vivre » pendant cette recherche, en me proposant des missions variées et passionnantes :

Pour ma deuxième année de thèse, mes remerciements s'adressent tout d'abord à Xavier BERNIER du laboratoire Edytem de l'Université de Savoie, qui m'a accordé sa confiance en me confiant des enseignements de SIG. Puis, ils vont à Joël POLLET, conservateur et directeur de la bibliothèque universitaire de l'Université de Savoie, qui nous sollicita, un collègue doctorant et à moi-même, pour des TD de formation à la recherche documentaire.

Au cours de ma troisième et de ma quatrième année de recherche, j'ai travaillé durant deux étés en soutien à la toute jeune équipe (Carine, Eva, Marie-Astrid) de l'ANR, installée à l'ENS-LSH. Mes remerciements vont à Marie-Claire JULLIARD LOBEZ ainsi qu'à Jean-Charles DUCHENE. Merci également à Paul GARCIA, directeur du cabinet d'évaluation de politiques publiques Pluricité pour ses missions de cartographie.

Je tiens également à remercier, Olivier FREROT, directeur général de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, ainsi que Joëlle DLANI et Olivier ROUSSEL pour leur confiance et pour leur accueil dans leurs équipes. J'ai beaucoup appris à leurs côtés.

Merci aussi aux deux « générations » de collègues doctorants, répartis en trois groupes et deux sites (Lyon et Chambéry). D'abord à Marie, François, Marc-Jérôme et Benoît le groupe lyonnais des débuts avec lesquels j'ai fait mes premières armes, puis le groupe des « savoyards » du laboratoire EDYTEM. Enfin, la seconde génération pluridisciplinaire de mes collègues du moment... et plus particulièrement à Hervé Parmentier.

Un grand merci à tous ceux qui ne se trouvent pas cités directement et qui pourtant ont contribué à l'avancée de mes travaux de recherches en Ardèche (techniciens forestiers de la DDAF, propriétaires forestiers, élus...). Il ne m'était pas possible de terminer sans laisser quelques remerciements aux Ardéchois, qui en tous lieux m'ont réservé le meilleur accueil qui soit. Merci aussi à Monique et René de Blaizac pour leur gentillesse et leur générosité.

Je remercie également mes parents et mon frère Etienne. Je dois à mon père ma passion des sylves. Il sut très tôt m'y conduire, me les enseigner et me transmettre ce qu'il en connaissait. À ma mère, je dois la rigueur et le goût des études. Quelle soit aussi remerciée pour ces précieuses relectures, ainsi que Claude BERNE. À mon frère, je dois de la complicité et de grandes discussions philosophiques, des voyages par delà les cimes en quête d'horizons.

Enfin, c'est à Laurence que je souhaite adresser mille mercis, pour tout ce que nous avons vécu depuis le début de nos recherches. Nos terrains de thèse alpins et vivarois, arpentés ensemble, sont sources de souvenirs, de paysages, de découvertes, de rencontres inoubliables... Combien d'heures passées à discuter, de temps à travailler côte à côte, et dans cette dernière ligne droite quel soutien de sa part !

Et puis il y a ma forêt, que j'ai constamment sollicitée, exploitée, aimée durant ces six années. Combien de promenades, combien d'heures passer à couper du bois, à fendre, à empiler, à planter, à protéger, à dégager, à mesurer, à compter et surtout à observer... Mon éloignement d'elle, fut déchirant au début, mais il est devenu source d'humilité avec le temps, de changement, d'évolution aussi dans mes pratiques forestières. Il m'ouvrit de nouveaux horizons et de nouvelles perspectives qui m'étaient jusqu'alors cachées.

Sommaire

Introduction générale.....	1
PARTIE 1 Du pays de l’herbe au pays des arbres : les nouvelles forêts ardéchoises.	31
Chapitre 1 : La « fin des paysans ».....	35
Chapitre 2 : Boiser pour lutter contre la friche.....	81
PARTIE 2 Le Massif Central, des terres nues aux terres les plus forestières de France.	167
Chapitre 3 : Dynamiques forestières en France et dans le Massif Central, mise en œuvre du Fonds Forestier National en Ardèche.	170
Chapitre 4 : Le nouveau visage de la propriété forestière du Massif Central.	319
PARTIE 3 Valoriser les nouvelles forêts en tant que ressource territoriale.	369
Chapitre 5 : De la forêt des champs à la forêt des villes.	372
Chapitre 6 : Les nouvelles forêts ardéchoises : une ressource territoriale à révéler.	417
Conclusion générale.....	455

« Je suis l'homme du monde le moins propre à remonter avec quelque avantage contre le courant de mon esprit et de mon goût ; et je tombe bien au-dessous du médiocre, du moment où je ne trouve pas un plaisir passionné à ce que je fais. »

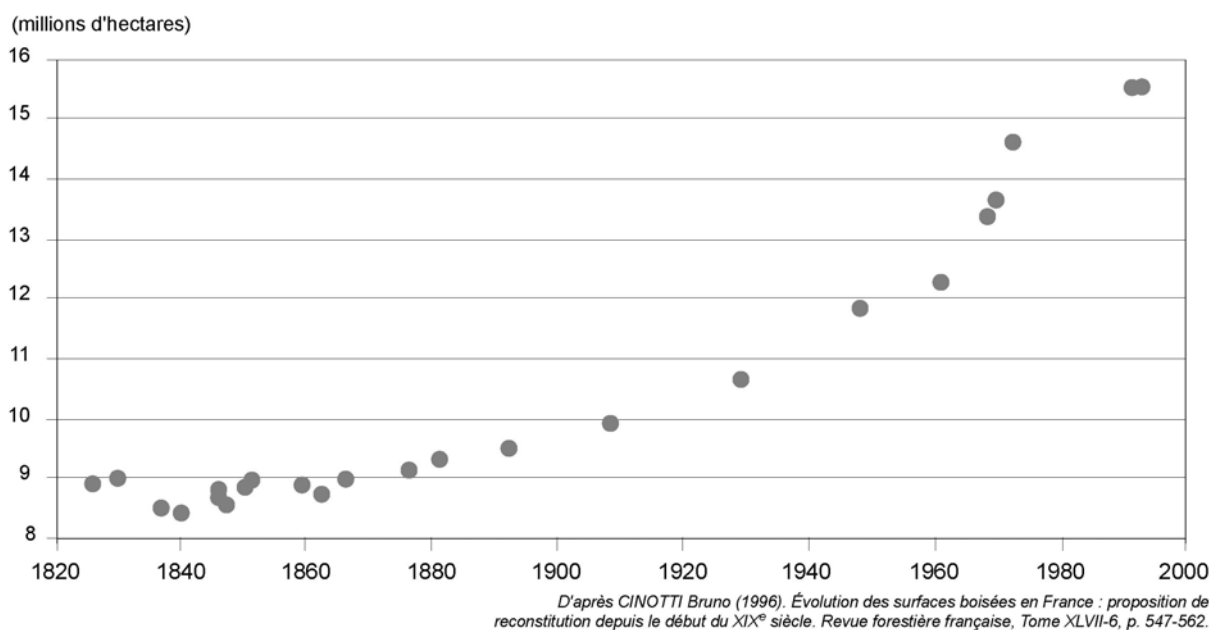
Alexis DE TOCQUEVILLE (1856). L'ancien régime et la Révolution.

Introduction générale

Le cadre de la recherche : deux constats et une multitude d'interrogations concernant les nouvelles forêts.

L'histoire contemporaine des forêts françaises est marquée par deux faits importants. D'une part, la constance de l'augmentation de la surface forestière depuis le milieu du XIX^e siècle et d'autre part, l'apparition engendrée par ce processus d'un nombre spectaculaire de nouveaux propriétaires forestiers. Ces deux destinées sont en réalité intimement liées. Elles sont réunies dans un même phénomène désigné sous le vocable de reforestation, dont la période la plus intense couvre le laps de temps entre 1945 et 1995 (Doc. n°1). En 50 ans, la superficie forestière française s'est accrue de 4 millions d'hectares, à un rythme jamais connu jusqu'alors, de 80 000 hectares par an – l'équivalent d'un département moyen¹ français tous les 7 à 8 ans –. Cette reforestation est bornée dans le temps par l'acte de création du Fonds Forestier National (FFN) en 1946 et par l'année 1999, à double titre avec sur le plan financier la disparition du FFN et sur le plan climatique le déclenchement des deux tempêtes successives la même année (en décembre).

Doc. n°1 : L'irrésistible ascension des superficies boisées en France depuis le début du XIX^e siècle.



Cette reconquête forestière a conduit à dessiner une nouvelle géographie des sylves françaises en faisant émerger de nouveaux territoires forestiers comme le Massif Central (2 800 000 ha. actuellement), les Alpes du Sud et les Préalpes de Provence (1 300 000 ha.), le Massif Landais (1 000 000 ha.), les Pyrénées et les Corbières (550 000 ha.), le Jura (360 000 ha.), les Vosges (280 000 ha.), la Sologne (270 000 ha.), la Corse centrale (260 000 ha.), la Montagne bourguignonne et le plateau de Langres (168 000 ha.), le Morvan (106 000 ha.) (Doc. n°2). Entre 1827 et 1996, les superficies boisées en France ont fortement

¹ Environ 6 000 km²

progressé (+ 70% environ), faisant passer le taux de boisement de 17 à 27%² du territoire national. Cette forêt conquérante est avant tout celle des particuliers dont la surface a pratiquement doublé dans le même temps, alors que celle des forêts publiques n'augmentait que du quart³. Ainsi, il existe des différences régionales, entre des zones géographiques de vieilles traditions forestières et celles où la dynamique forestière est récente et particulièrement exacerbée comme le Massif Central et le Morvan.

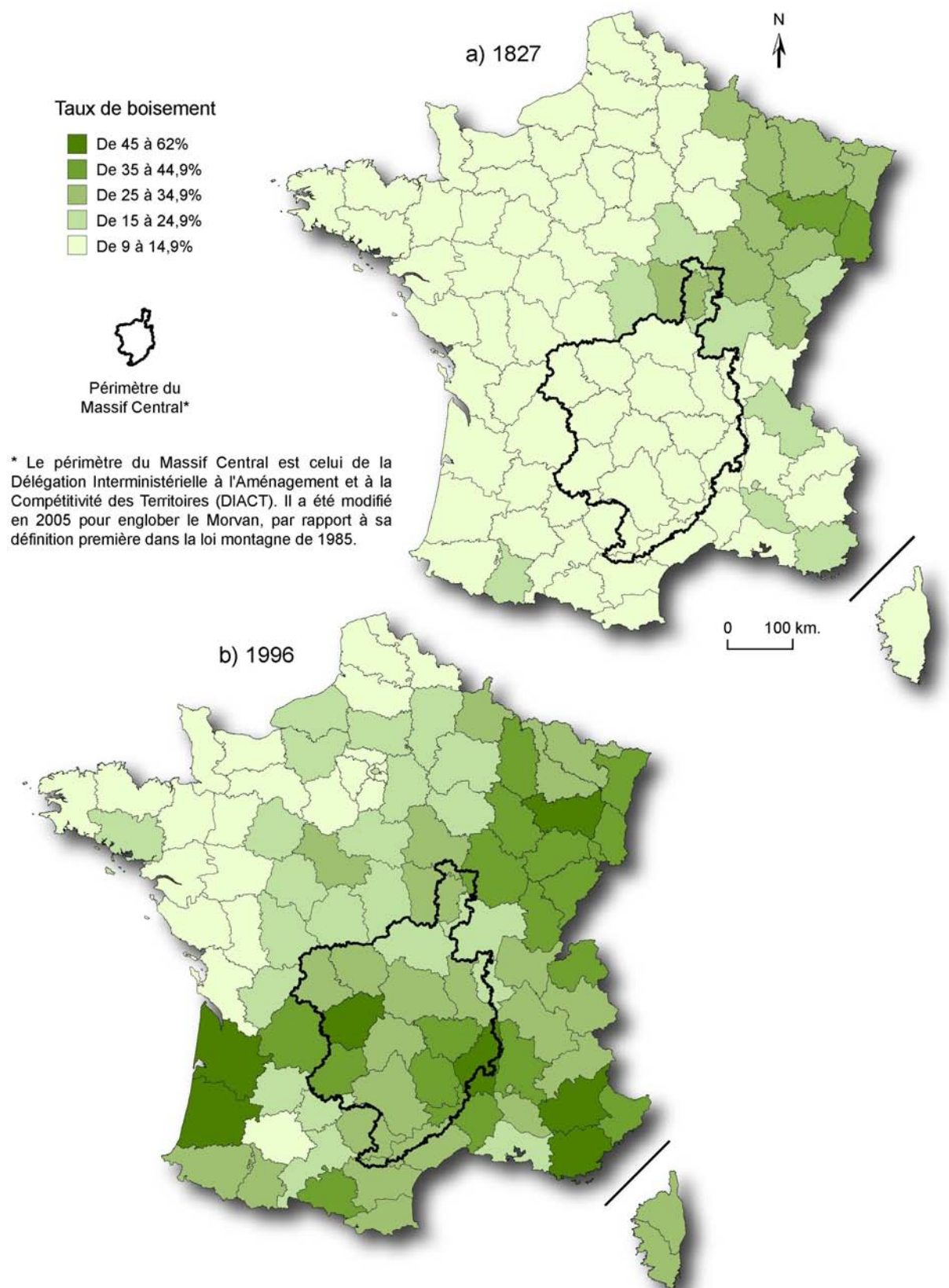
Cette reforestation tient en premier lieu aux changements socio-économiques qui ont affecté les milieux ruraux (CAVAILHES & NORMANDIN, 1993) depuis le milieu du XIX^e siècle. Parallèlement à l'augmentation de la couverture forestière dans le Massif Central, la surface des peuplements à prépondérance de conifères a connu un accroissement important, sous l'effet d'une « *mode* » en faveur des conifères tels que l'épicéa commun et le douglas (AMMON & ARNOULD, 1991). Les plantations massives de conifères ou les nouvelles forêts résineuses qui commencent à la fin de la Seconde Guerre mondiale avaient été déclarées d'intérêt national et devaient marquer le début d'une politique forestière ambitieuse afin de préparer l'avenir économique de la France. Cet enjeu a été rappelé par Bertrand DE JOUVENEL (1978)⁴ dans le premier grand rapport sur la forêt française commandé par le Premier ministre de l'époque Raymond BARRE. Grâce aux aides du Fonds Forestier National (loi n°46-2172 du 30 septembre 1946), un outil financier original et diversifié au service de la politique forestière nationale, 2,3 millions d'hectares de nouvelles forêts ont été créés depuis 1946. (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION, 1996).

² L'évolution des surfaces boisées en France depuis le début du XIX^e siècle a été traitée par Bruno CINOTTI dans un article de la *Revue Forestière Française* : **CINOTTI Bruno (1996)**. Évolution des surfaces boisées en France : proposition de reconstitution depuis le début du XIX^e siècle. *Revue forestière française*, Tome XLVII-6, p. 547-562. Le taux de boisement calculé pour 1827 inclut la Corse, la Savoie et le Comté de Nice qui ne faisaient pas encore partie de la France.

³ Les résultats des premiers levés du Cadastre vers 1830 évaluent les forêts privées françaises à 5,5 millions d'hectares sur un total de 9,2 millions d'hectares (CINOTTI, 1996). En 2000, il est possible de retenir le chiffre de 10,6 millions d'hectares pour l'étendue des forêts privées (Service central des études et enquêtes et études statistiques (SCEES), 2002). Les forêts dites publiques (forêts domaniales du domaine privé de l'État et autres forêts publiques relevant du régime forestier appartenant à des collectivités territoriales : communes, départements, régions ou à des institutions) couvraient une superficie de 3,7 millions d'hectares vers 1830. En 2000, elles représentaient 4,6 millions d'hectares (MAP, 2005).

⁴ **JOUVENEL Bertrand (DE) (1978)**. Vers la Forêt du XXI^e Siècle. Rapport au Premier ministre. *Revue Forestière Française*, n° spécial, 152 p.

Doc. n°2 : De la France chauve du XIX^e siècle à la France chevelue du XX^e siècle.



Au premier plan des transformations qui ont affecté les espaces ruraux de moyenne montagne, les paysans ont joué un rôle central dans la création des nouvelles forêts résineuses, en préférant les arbres du FFN, plutôt que la friche, en lieu et place des terres qu'ils ne cultivaient plus. Les boisements⁵ et reboisements⁶ réalisés avec l'aide du FFN marquent le début de ce changement dans le temps et dans l'espace.

C'est dans un ensemble territorial comme le Massif Central, où l'utilisation du sol a radicalement changé en 60 ans, que se concentrent les difficultés en matière de gestion (micropropriété forestière, « explosion » du nombre de propriétaires forestiers privés, fermeture du paysage, contestations des résineux). Dès les années 1960, le sociologue Henri MENDRAS (1967)⁷, spécialiste de la paysannerie rurale, avait annoncé la fin des paysans en mettant l'accent sur des phénomènes technico-économiques demeurés jusque-là relativement inaperçus. Par héritages successifs, la forêt quitte le monde paysan (NORMANDIN, 1996)⁸ pour se répartir dans toutes les catégories socio-professionnelles et notamment chez les retraités. Ce constat social met en évidence une dissociation nette entre activité agricole et forêt. La forêt privée⁹ appartient désormais à 3,9 millions de propriétaires forestiers, dont une majorité possède une minorité des surfaces. La France se trouve dans une situation unique au monde. La première grande politique forestière de soutien à la forêt privée, lancée en 1963 (loi PISANI), ne répond plus à la situation actuelle, bien que deux autres lois en 1985 et en 2001 soient venues compléter le dispositif. Seuls les propriétaires forestiers privés possédant plus de 25 hectares d'un seul tenant sont tenus de mettre en place un Plan Simple de Gestion. Ce document atteste de la gestion durable de leur propriété boisée selon la loi. Mais dans la petite et la moyenne propriété privée, celle-ci n'est plus en mesure de stimuler suffisamment la gestion. De plus, la gestion durable telle qu'elle est définie dans la loi est dans l'ensemble inopérante dans la petite et la moyenne propriété privée. Il est donc nécessaire de trouver d'autres moyens d'action et de nouveaux cadres territoriaux d'application qui sont au cœur d'une démarche de réflexion territoriale.

⁵ « Action de boiser, de planter (une région) en bois, en forêts ; résultat de cette action » Source : LE TRESOR INFORMATISE DE LA LANGUE FRANÇAISE. Les forestiers s'accordent à dire que un boisement correspond à une extension forestière. L'extension forestière consiste à boiser une parcelle dont l'usage antérieur était différent de l'usage forestier (lande, friche, terre agricole...). Un boisement spontané évoque le passage d'une terre anciennement agricole à l'état boisé. Il est possible de distinguer l'extension forestière contiguë à un massif forestier et le boisement hors forêt.

⁶ « Action de reboiser ; fait de planter des arbres sur un terrain nu (antérieurement boisé ou non) ». Source : LE TRESOR INFORMATISE DE LA LANGUE FRANÇAISE. Les forestiers s'accordent à dire qu'un reboisement équivaut à la transformation par plantation d'un peuplement déjà forestier. Toutefois, il est fréquent que les termes de boisement et de reboisement soient confondus. Cela pose la question de l'antériorité du couvert forestier. C'est pourquoi dans cette recherche les deux termes de boisement et reboisement sont très souvent accolés pour parler des réalisations du FFN. S'ils sont séparés, c'est pour qualifier très précisément l'origine d'une opération : dans un cas le boisement est synonyme de plantation d'extension forestière, lorsqu'il n'est pas qualifié de spontané, et dans l'autre, le reboisement est équivalent à la transformation par plantation d'un peuplement forestier sans extension forestière.

⁷ MENDRAS Henri (1967). *La fin des paysans : innovations et changement dans l'agriculture française*. Paris : SÉDÉIS, 358 p.

⁸ NORMANDIN Dominique (1996). *La forêt paysanne en France : état des lieux et perspectives d'évolution*. In : BALENT Gérard (Coord.). *La forêt paysanne dans l'espace rural – Biodiversité, paysages, produits*. Collection Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement : 29. Versailles : INRA, 267 p.

⁹ « La forêt privée est définie par opposition à la forêt relevant du régime forestier, c'est-à-dire la forêt appartenant à l'État, aux collectivités publiques et à certains établissements publics. Elle comprend donc la forêt appartenant aux personnes physiques ou morales privées et aux organismes publics hors régime forestier » (SCEES, 2002). Le terme de forêt « privée » désigne en réalité la forêt « des particuliers » et non celle qui appartiendrait à des sociétés.

En Europe, la gestion durable des forêts a été définie à Helsinki en 1993 lors de la seconde Conférence ministérielle Paneuropéenne pour la Protection des Forêts en Europe (MINISTERIAL CONFERENCE ON THE PROTECTION OF FORESTS IN EUROPE, 1993)¹⁰. En France, la loi d'orientation forestière de 2001 a repris les termes de cette définition : « *La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes* »¹¹. En introduisant la notion de gestion durable dans le droit français, la loi a défini en même temps les documents¹² qui garantissaient qu'elle soit effective. La loi a aussi agi sur les régimes fiscaux et financiers forestiers. En outre, elle a cherché à faire progresser le regroupement économique et la gestion en commun en vue de structurer l'organisation des producteurs forestiers privés. Toutefois en France, au regard de la loi seul un quart environ de la surface des forêts privées est considéré comme étant géré durablement.

Les raisons d'un choix : existe-t-il un massif forestier central ?

Lorsqu'il a fallu choisir un sujet de mémoire pour le DEA au cours de l'année 2003, dans la perspective de commencer un travail doctoral l'année suivante, le monde forestier français était encore en pleine effervescence.

La disparition du Fonds Forestier National (FFN), supprimé par la loi de finance de 2000, posait la question du financement des investissements forestiers dans l'ensemble de la filière forêt-bois alors qu'il avait permis de développer un potentiel forestier de plus de 2,3 millions d'hectares de nouvelles forêts de moins de 50 ans (de 1947 à 1999) essentiellement résineuses.

La tempête de décembre 1999 avait mis à terre plus de 140 millions de mètres cubes de bois et bouleversé ainsi l'œuvre séculaire de générations de forestiers. Le traumatisme était toujours béant et il posait la question du « *bon état* » des forêts françaises par rapport au « *bon usage* » qui avait été la règle jusqu'à présent¹³ (BARTHOD, 2005)¹⁴. Pour la reconstitution des forêts détruites, le tout sauf résineux était revendiqué.

¹⁰ **MINISTERIAL CONFERENCE ON THE PROTECTION OF FORESTS IN EUROPE (1993)**. *Resolution H1 : General Guidelines for the Sustainable Management of Forests in Europe [en ligne]*. Second Ministerial Conference - Helsinki 1993. Disponible sur : <http://www.mcpfe.org/system/files/u1/helsinki_resolution_h1.pdf> (Consulté le 05/05/2009). Ses principes généraux ont été déclinés en 6 critères (Helsinki, 1993) et 24 recommandations (3^e Conférence ministérielle Paneuropéenne de Lisbonne en 1998). De plus, un système de certification de gestion forestière dit PEFC (Pan European Forest Certification devenu Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) a été créé en 1999 à l'initiative des forestiers européens afin de garantir la gestion durable des forêts de la zone paneuropéenne.

¹¹ **REPUBLIQUE FRANÇAISE (2001)**. *Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt [en ligne]*. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000223691&dateTexte=>> (consulté le 19/09/2008).

¹² Elle précise que sont considérées comme présentant des garanties de gestion durable les forêts gérées conformément à un document de gestion approuvé par les autorités compétentes (documents d'aménagement, plans simples de gestion). Cela concerne entre autre les forêts gérées par l'Office Nationale des Forêts et les propriétés privées de plus de 25 hectares d'un seul tenant. Les propriétés privées de plus petite dimension peuvent également être considérées comme présentant des garanties de gestion durable. Pour cela, elles doivent être gérées conformément à un règlement type de gestion et leur propriétaire doit être adhérent à un organisme de gestion et d'exploitation en commun des forêts (il peut aussi recourir, par contrat d'une durée déterminée, aux conseils en gestion d'un expert forestier agréé ou de l'ONF).

¹³ Pensé par Colbert au XVII^e siècle dans son ordonnance sur les forêts de 1669 et mise en œuvre au XIX^e suite à la création de l'Ecole Forestière des Eaux et Forêts de Nancy en 1827.

La nouvelle loi d'orientation forestière¹⁵, votée en 2001 dans la continuité du rapport BIANCO (1998)¹⁶ au Premier Ministre, arrivait comme un nouvel espoir pour la foresterie française. Toutefois, en permettant aussi d'ouvrir la gestion des forêts à d'autres acteurs de la vie civile, elle bousculait dans ses propres fondements la foresterie française. Cette loi fut l'occasion d'introduire la notion de gestion durable dans le droit français à la suite de la Conférence de Rio en 1992.

En 2003, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement des Territoires (CIADT) avait souhaité « *valoriser la forêt dans le développement et la gestion des territoires ruraux* » en arrêtant un ensemble de mesures pour la forêt, dont l'élaboration d'un schéma stratégique forestier du Massif Central à titre expérimental dans le cadre de la loi d'orientation forestière de 2001. Ce schéma devait être « *un cadre de mise en cohérence [du volet forestier de la politique de développement et de gestion des territoires ruraux], à une échelle plus large, adapté aux problématiques forestières communes à l'ensemble des acteurs de la filière bois.* »¹⁷

C'est dans ce perspective, que s'est imposée l'idée de questionner la cohérence forestière du Massif Central, ainsi que de tenter un premier éclairage sur deux éléments qui apparaissaient en filigrane dans le contexte de l'époque, à savoir la place primordiale de l'homme, en tant qu'arbitre, dans le devenir des espaces forestiers, ainsi que la montée en puissance d'échelles territoriales plus fines sensées palier les défaillances des grandes politiques forestières nationales. La principale application de notre DEA (DODANE, 2003)¹⁸ fut de conduire un premier travail cartographique à partir des données statistiques de l'Inventaire Forestier National (IFN), qui permet de montrer l'existence d'un Massif Central forestier caractérisé par trois principaux facteurs, qui sont :

1. L'importance spatiale des nouvelles forêts issues d'un siècle et demi de reconquête forestière, dont la phase la plus intense correspond à la seconde moitié du XX^e siècle (qui est nommée par la suite reforestation). La reforestation est à l'origine de deux types de nouvelles forêts, d'une part les nouvelles forêts résineuses ayant principalement pour origine le FFN – réparties sur sept départements et quatre régions, elles dépassent le demi million d'hectares en superficie dans le Massif Central – et d'autre part, les nouvelles forêts spontanées nées d'un processus de recolonisation naturelle.

2. Le poids de la propriété forestière privée, très majoritaire au sein des nouvelles forêts, quelquefois encore paysanne, du moins issue de la paysannerie et qui en conserve certains héritages.

3. Les difficultés en matière de gestion des nouvelles forêts qui relèvent de plusieurs ordres. La reforestation a pour conséquence l'apparition de nouveaux propriétaires forestiers novices en la matière. Les nouvelles forêts sont installées sur un parcellaire cadastral hérité des structures agraires passées. Elles sont partagées en de multiples parcelles de petites

¹⁴ **BARTHOD Christian (2005)**. *L'homme, la nature et la forêt : les grands débats d'idées en cours*. Actes du colloque franco-américain « Gérer la forêt des deux côtés de l'Atlantique, hommage à Gifford Pinchot ». Nancy : ENGREF, 13 p.

¹⁵ **REPUBLIQUE FRANÇAISE (2001)**. *Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt [en ligne]*. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000223691&dateTexte=>> (consulté le 19/09/2008).

¹⁶ **BIANCO Jean-Louis (1998)**. *La forêt : une chance pour la France*. Rapport au Premier ministre. Paris : La Documentation française, 139 p.

¹⁷ **COMITE INTERMINISTERIEL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (2003)**. *Dossier de presse. Valoriser la forêt dans le développement et la gestion des territoires ruraux [en ligne]*. Disponible sur : <<http://www.diact.gouv.fr/IMG/File/CIADT030903DossierPresse.pdf>> (Consulté le 27/02/2007).

¹⁸ **DODANE Clément (2003)**. *Les forêts du Massif Central : enjeux sociétaux et territoriaux d'une gestion durable*. Mémoire de DEA Interface Nature Sociétés. Lyon : Université Jean Moulin, 71 p.

surfaces (morcellement). Dans l'ensemble, elles sont marquées par l'absence de coupe de bois et de travaux sylvicoles. De plus, les nouvelles forêts s'inscrivent dans des processus aux rythmes différents et variables : le contexte sociétal évolue à un rythme plus rapide que celui qui guide l'apprentissage des connaissances et des savoir-faire en matière forestière, qui lui-même dépasse celui des processus biologiques qui commandent la croissance des arbres. Dans la continuité des processus tant sociaux que biologiques, des ruptures brèves et intenses peuvent modifier la donne à tout moment.

Cette réflexion fit émerger un objet de recherche original : les nouvelles forêts, qui trouvaient dans le Massif Central un laboratoire d'étude adapté. L'idée que le Massif Central pouvait être aussi considéré comme un massif forestier était stimulante, dans la mesure où cette échelle de réflexion était concomitante avec le développement de nouveaux projets de territoire en dehors des cadres administratifs traditionnels, ce qui laissait présumer de l'opérationnalité de la démarche territoriale en géographie.

Problématique

Au cœur du projet de recherche, c'est l'amélioration de la connaissance d'un processus géographique qui retient l'attention : la reforestation comme changement majeur d'affectation des sols et deux de ses corollaires, l'apparition de nouvelles forêts et de nouveaux propriétaires forestiers. Ce faisant, il s'agit de proposer un éclairage géographique à la problématique de la gestion durable des nouvelles forêts.

Ce travail de recherche n'est pas une histoire de la reforestation dans le Massif Central. C'est une étude de la reforestation et des enjeux humains, territoriaux, économiques et paysagers qu'elle porte. De telle sorte que pour bien comprendre et la reforestation et ce qu'elle enseigne, il faut oublier un moment les difficultés manifestes en matière de gestion et aller interroger ses fondements cachés. C'est ce qui a été recherché ici. La reforestation ne sera qu'opacité pour ceux qui ne voudront regarder qu'elle. Ils y verront une atteinte aux identités, à l'agriculture, aux paysages, à la biodiversité. C'est dans les temps qui la précèdent qu'il faut chercher la seule lumière qui puisse l'éclairer. Sans une vue nette de l'ancienne société paysanne, de sa vie, de son rapport à la terre et de son système de valeur, on ne comprendra jamais ce qu'ont été et ce que sont les propriétaires forestiers de nouvelles forêts, depuis le début de la reforestation. Mais, cette vue ne suffit pas si l'on ne pénètre pas jusqu'aux motivations mêmes du propriétaire forestier, si l'on ne s'attache pas à percevoir en lui les héritages de la paysannerie et si l'on ne s'intéresse pas à l'épisode si important de la passation de témoin entre générations. C'est la première donnée à laquelle est liée la reforestation. Celle-ci se calque sur l'histoire de ces femmes et de ces hommes qui se sont lancés dans l'aventure forestière par opportunisme, mais surtout, par dépit face à un monde agricole et rural qui se transformait, et, par espoir de conserver certaines de leurs valeurs paysannes à travers l'arbre que l'on plante pour évier la friche. La seconde destinée, dont l'enjeu se réfère à de nouvelles territorialités forestières, se base sur l'importance spatiale des nouvelles forêts (aussi bien anthropiques que naturelles) ainsi que sur l'émergence de faits sociétaux nouveaux dont les signes les plus marquants sont la quête de nature, la protection des paysages et la conservation de la biodiversité.

Pour répondre à la problématique, quatre « grandes » questions de recherche seront successivement abordées.

- La question de l'origine et des fondements de la reforestation (donc des nouvelles forêts). Le Massif Central apparaît comme l'espace le plus concerné en France par la reforestation depuis la seconde moitié du XX^e siècle. Or dans ce contexte géographique de moyenne montagne, aux conditions de milieu difficiles, on peut s'interroger sur les fondements humains, identitaires, psychologiques, économiques, structurels, historiques et géographiques du processus de reforestation à l'origine des nouvelles forêts.
- La question de l'articulation au sein du processus de reforestation, entre une politique forestière nationale ambitieuse dotée d'un outil financier original comme le FFN et les fondements locaux de l'installation des nouvelles forêts résineuses. Les plantations de conifères à l'origine des nouvelles forêts résineuses sont-elles simplement le résultat d'une politique forestière nationale incarnée par le FFN ? Quel était le sens de la création des nouvelles forêts résineuses ? Ne seraient-elles pas aussi la manifestation des héritages d'une paysannerie en mutation ? Quelles en sont les conséquences en matière de gestion ?
- La problématique des propriétaires forestiers, de la gestion des nouvelles forêts et de la passation de témoin entre générations. Le Massif Central concentre plus de 700 000 des 3,9 millions de propriétaires forestiers en France. Une part importante des nouvelles forêts n'est pas gérée. Dans les années à venir d'importantes surfaces en forêt privée changeront de propriétaires¹⁹. Ce phénomène va-t-il changer les caractéristiques et les structures de la propriété forestière privée à l'échelle du Massif Central ? Que signifie devenir et être propriétaire forestier ? Le passage d'une forêt paysanne à une forêt de retraités pose la question de la passation de témoin entre les anciennes et les futures générations de propriétaires forestiers ? Comment gérer les nouvelles forêts ? Avec qui ? À quelles échelles ? À l'aide de quels outils ?
- La question de la reforestation en Ardèche et de ses conséquences sur les territoires. Elle pose la question de l'inscription spatiale de la ressource dans les territoires. Quels rôles peuvent jouer les nouvelles forêts pour une société rurale en recomposition, une économie à la recherche de nouvelles ressources dans un environnement de moyenne montagne ? Quelles seront donc les évolutions dans un Massif Central qui s'affirme tout à la fois comme espace forestier en devenir, mais aussi comme un espace vert et sauvage, lieu de villégiature des urbains et des retraités ? Partant du constat qu'il existe un potentiel forestier important en Ardèche, quels sont les processus qui peuvent faire des nouvelles forêts une ressource territoriale ? Pourquoi la ressource que constituent les nouvelles forêts n'est-elle pas révélée à l'échelle locale lorsque la composante forestière est forte ? En est-il ainsi dans tous les ensembles territoriaux où des nouvelles forêts ont été créées ? Quels peuvent être les révélateurs et les outils de l'accession à la ressource territoriale ?

¹⁹ Un état de fait de la propriété forestière privée en 1999 portant sur celle des personnes physiques et des communautés matrimoniales, montre que 85% de sa surface appartient à des personnes de plus de 50 ans (SCEES, 2002). Si l'on se projette dans l'avenir, c'est peut-être les ¼ de la forêt privée qui changeront de propriétaire dans les 30 ans à venir.

Pour répondre à ces questions un modèle de réflexion est mobilisé. Il s'appuie sur la notion de « nouvelle forêt » et place en son cœur le triptyque forêt-proprétaire-espace pour réfléchir à un objet biologique, social et de nature telles que les forêts issues d'un demi-siècle de reforestation. Puis, un terrain d'étude au sein du Massif Central est choisi sur la base de plusieurs critères ; il s'agit de l'Ardèche des nouvelles forêts. Enfin, une méthodologie générale de recherche a été mise en place.

Un concept nouveau pour de nouvelles forêts.

Notre réflexion est construite autour du concept de nouvelle forêt appliqué aux sylvies privées. Cette classification a été proposée par Paul ARNOULD (1991)²⁰ à la fin des années 1980 : « *Nous proposons d'appeler « nouvelles forêts » ces forêts de moins de 50 ans d'âge, ces jeunes forêts qui appartiennent de par leur origine à deux catégories très dissemblables ; les unes créées de toute pièce, de façon volontaire, dirigée, avec l'aide du FFN, le grand instrument de la politique des reboisements en France, depuis 1947 ; les autres, spontanées, installées sur des friches, recolonisant les terres abandonnées par suite du développement de l'agriculture industrielle et de la marginalisation d'un certain nombre de terroirs* ». Elle oppose les « nouvelles forêts » aux « vieilles forêts ». Ce schéma, bi-polaire, présente l'avantage de se substituer aux zonages habituels :

« Les « nouvelles forêts », de moins de 50 ans ont été mises en place depuis la fin de la dernière guerre mondiale par des propriétaires privés dynamiques, parfois avec l'aide du Fonds Forestier National. Ces nouvelles forêts semblent connaître autant d'échecs que de réussites : erreurs et atteintes écologiques, contexte économique défavorable ou milieu social contraignant ? Les « vieilles forêts » sont les forêts domaniales. Descendantes des forêts royales, seigneuriales ou ecclésiastiques, elles sont « soumises » de longue date au régime forestier, aménagées par des générations de forestiers, mises en cartes depuis Colbert et parfois bien avant, rigoureusement bornées, systématiquement parcellisées. A travers leurs paysages, leurs méthodes d'aménagement, les conduites sylvicoles qui leur sont appliquées, elles expriment le modèle forestier de référence, elles sont les temples de la tradition, les garantes de l'orthodoxie, mais aussi les lieux de mémoire et de continuité de la gestion forestière. » (ARNOULD, 1991)

Ce concept permet de rompre avec le classicisme en vigueur chez les forestiers depuis bientôt deux siècles²¹ (Doc. n°3). En effet, jusqu'à récemment, ils étaient les seuls à dire et à faire la forêt. Les principales caractéristiques de ce classicisme en matière de gestion forestière et d'aménagement du territoire restent encore le zonage fonctionnel de l'espace (qui s'exprime à travers trois fonctions généralement dédiées aux espaces forestiers :

²⁰ ARNOULD Paul (1991). *Forêts : nouvelles forêts et vieilles forêts*. In : CORVOL Andrée. *La Forêt. Actes du 113^e Congrès national des sociétés savantes (Strasbourg 1988)*. Paris : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, pp. 13-30.

²¹ Le classicisme évoqué correspond au deuxième âge de la pensée forestière française, celui qui a « vidé la forêt », en faisant reculer les incursions des sociétés locales et les multiples droits d'usage. C'est aussi celui qui a consacré le corps forestier d'État, entraînant avec lui la part organisée de la propriété forestière privée, autour d'un objectif unique : la production soutenue de bois d'œuvre. Si un troisième âge, celui de la multifonctionnalité est apparu au tournant des années 1970, il concerne presque qu'uniquement la forêt publique et les forestiers d'État qui l'incarnent. D'ailleurs, la prégnance des conceptions et des pratiques qui relèvent du deuxième âge reste encore majoritaire chez les forestiers. À ce sujet, rappelons qu'une étude récente (BOUTEFEU, 2003) sur le métier de forestier à l'Office National des Forêts montre que la justification de sa fonction sociale passe par l'institution. Rappelons que celle-ci a longtemps encouragé le productivisme forestier. D'ailleurs les forestiers se partagent toujours entre « productivistes » et « naturalistes » (BOUTEFEU, 2006). La récente réforme et réorganisation de l'institution forestière ONF en 2002 a été mal vécue par les forestiers de terrain. En effet, celle-ci a réaffirmé les principes de rentabilité et de productivité en forêt comme seules mesures capables d'assurer son autofinancement (BOUTEFEU, 2008).

production, protection, accueil) et l'élaboration de préconisations en matière d'usages des forêts.

Doc. n°3 : *Les trois âges de la pensée et de la politique forestière en France de l'Ancien Régime à nos jours, vers une mise en perspective du concept de nouvelle forêt avec le classicisme à l'œuvre depuis bientôt deux siècles.*

Dans le cadre d'un programme de recherche (2005-2008) intitulé : « *Multifonctionnalité des forêts et économie : concept, évaluation, mise en œuvre, instruments* »²² du GIS « *Économie forestière* », une analyse de la notion de multifonctionnalité a été réalisée par l'équipe de recherche de mon laboratoire, à l'ENS-LSH. Elle montre « *l'existence très nette de trois périodes ou trois âges forestiers.* »

1. Le premier « tableau » de cette fresque correspond au modèle *multi-usages* qui prévaut pendant tout l'Ancien Régime. Ce modèle conjugue la prédominance d'un système liant administration et juridiction sous le pouvoir centralisateur et absolu du Roi avec des usages en forêt, dont la multiplicité se trouve régie par un système de droits territorialisés d'une finesse et d'une complexité étonnantes. La forêt est investie de multiples manières par la société locale : tout se négocie, dans un rapport souvent déséquilibré, entre les porteurs de charge royale et les petites gens avides, pour eux et leurs animaux, de menus produits issus de la forêt. Dans la pratique, tensions, frictions et conflits, amendes et procès, témoignent de cette envahissante présence des sociétés locales dans le bien forestier royal ou seigneurial. Les espaces forestiers sont largement appropriés par les sociétés locales, bruissent de la vie besogneuse de toute une nation, dans les limites laissées par une loi royale qui n'a pas toujours les moyens de se faire respecter.

2. Tout change à partir de la révolution française et plus encore après la promulgation du code forestier de 1827. La forêt devient un espace privatif où les droits d'usage, considérés comme le plus grand fléau, sont de plus en plus restreints. L'évolution de la société, le développement de l'agriculture et les opportunités d'emploi qu'offrent les villes accompagnent ce changement majeur et conduisent à « vider la forêt » de la fréquentation omniprésente qui caractérisait l'époque précédente. Souverain en son domaine et légitimé dans sa responsabilité par les textes législatifs, le forestier, qu'il soit propriétaire privé ou représentant de l'État, n'aura de cesse que de faire reculer les incursions des sociétés locales et les multiples droits d'usage. Devenu propriétaire ou en tout cas gestionnaire d'un bien privatisé, le forestier peut enfin se consacrer dans la paix et la solitude à l'exercice de son art, celui de hâter l'œuvre de la nature pour atteindre ce qu'il envisage alors comme un but suprême, digne de la fonction d'intérêt général qu'il incarne : la production de bois d'œuvre de grande qualité. Le corps forestier d'État dans son ensemble, entraînant avec lui la part organisée de la propriété forestière privée, évolue progressivement vers un objectif dominant : celui du rendement soutenu de la production de bois. La forêt cesse d'être un territoire ouvert pour devenir l'objet d'un groupe social spécifique ; elle est modelée en fonction des *objectifs et visées* de son propriétaire et/ou de son représentant, en charge de sa gestion.

3. Un nouveau tournant se dessine à partir des années 1960-1970. Le modèle forestier précédent est en butte à des critiques croissantes, alors que de nouvelles revendications sociales et écologiques se renforcent. Les choix et arbitrages effectués par le forestier d'État sont discutés : ce à quoi il oppose la notion de multifonctionnalité, d'une part pour faire valoir que les forêts, de fait, remplissent de nombreux rôles et sont gérées dans cette optique, d'autre part, pour rester maître en son domaine en faisant les adaptations qui s'imposent, puisque la fonction de production s'avère toujours déterminante pour financer l'ensemble de la gestion forestière.

²² **BREDIF Hervé, et al. (2008).** *Contribution à l'élaboration d'une approche stratégique de la multifonctionnalité des forêts. Synthèse et recommandations.* Convention n°59-02 E 01/05 du Ministère de l'Agriculture. FCBA, ENS-LSH, INRA, 12 p.

De plus, le prisme réflexif que ce concept de nouvelles forêts propose de mobiliser permet de dépasser un certain nombre de frontières assez durement inscrites par des générations de forestiers formés à l'orthodoxie d'une vieille École forestière, trop peu tournée vers la société actuelle. Les sylves françaises sont avant tout perçues comme un espace de nature, à usage récréatif et moins comme un lieu réservé à la production de bois. Enfin, le cadre territorial dans lequel s'inscrivent les espaces boisés français a relativement évolué en même temps que se développaient les mobilités des Français et que des polarités fortes apparaissaient (territoires vécus de l'INSEE avec les principales agglomérations).

Dans le cas particulier des nouvelles forêts du Massif Central, le concept de « nouvelles forêts » permet d'étudier sous un angle nouveau, même si le jeu de mot paraît facile, un objet qui gagne à être qualifié et considéré ainsi. C'est un des objectifs assignés à cette recherche que de montrer la profondeur des fondements de la reforestation. Ainsi, ce serait une erreur de considérer ces nouvelles forêts, ces nouveaux propriétaires forestiers et ces nouvelles territorialités qui se sont dessinées, comme équivalents et fonctionnant sur les mêmes principes que les vieilles forêts. Le principal écueil du discours, repris par tous et élevé au rang de pensée unique, sur l'insuffisance de la récolte de bois (BALLU, 2007)²³ dans les forêts françaises n'est-il pas celui-ci ? Raisonner en millions d'hectares de forêts produisant des millions de mètres cubes de bois annuellement et établir la comparaison avec les millions de mètres cubes récoltés chaque année dans l'ensemble des sylves françaises pour en déduire qu'une part importante n'est pas récoltée, peut faire oublier l'importante contribution de la reforestation à ce constat. C'est taire aussi que l'on ne peut solliciter les nouvelles forêts en voie de capitalisation comme les vieilles forêts en état de production. C'est négliger la part élevée des nouveaux propriétaires forestiers, novices dans l'ensemble en la matière. C'est gommer la jeunesse des changements d'occupation des sols dans certains territoires dans lesquels les nouvelles forêts conquérantes ne sont pas encore véritablement une ressource. C'est taire que les modèles sylvicoles éprouvés dans les vieilles forêts ne sont pas directement transposables aux nouvelles forêts.

Le concept de « nouvelles forêts » nous semble donc opérationnel pour répondre à la problématique générale de cette recherche en offrant l'occasion de renouveler les questionnements et les clés d'entrées. Cette thèse s'individualise donc par l'objet de son contenu en rupture avec les travaux anciens des biogéographes, essentiellement cantonnés dans les vieilles forêts domaniales²⁴. En revanche, ce travail doctoral s'inscrit dans la continuité des recherches plus récentes et plus ouvertes sur les questions humaines, territoriales, et sur la durabilité du système forêt-propretaire-espace dans un contexte sociétal évolutif (ARNOULD, 1994 ; DERIOZ, 1994 ; MARTY, 1998 ; DIDOT, 2003)²⁵.

²³ BALLU Jean-Marie (Coord.) (2007). *Pour mobiliser la ressource de la forêt française [en ligne]*. Rapport du groupe de travail du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux sur l'insuffisante exploitation de la forêt française. Paris : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 30 p. Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports/pour-mobiliser-ressource/downloadFile/FichierAttache_1_f0/ballu_sousex_final.pdf?nocache=1134040585.85> (Consulté le 15/04/2009).

²⁴ Voir la liste des forêts domaniales ayant servie de terrains d'études aux géographes : « *L'un des plus anciens centres d'intérêts de la recherche biogéographique française concerne les espaces et les milieux forestiers bien plus que l'arbre lui-même [...] Ce lourd héritage disciplinaire laisse peu de place aux îlots boisés et autres boisements épars, trop petits, trop dispersés, et s'explique par le faible effectif de biogéographes en France. Notons aussi la forte représentation des forêts domaniales dans les recherches d'un grand nombre de géographes travaillant sur la forêt.* » Source : GALOCHET Marc, SIMON Laurent (2003). *L'arbre du géographe, un objet entre nature et société*. In : MAZOYER Michel et al. *L'arbre, symbole et réalité*. Paris : L'Harmattan, pp. 29-49.

²⁵ ARNOULD Paul (1994). *La forêt française entre nature et culture*. Thèse d'habilitation à diriger des recherches. Paris : Université de Paris IV – Sorbonne, ENS Fontenay/Saint-Cloud, 375 p. ; DERIOZ Pierre (1994). *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne. Revers sud-oriental du Massif Central*. Thèse de doctorat en

La forêt, objet biologique, social et de nature, au cœur des systèmes.

Pour parler de forêt, pouvons-nous partir de l'idée *a priori* que « *la forêt des uns n'est jamais exactement la forêt des autres* » ?²⁶ (ARNOULD, 1991) Les dictionnaires en tous genres, livrent des définitions basées sur le quantitatif ; mais à la lumière de Francis PONGE (1976)²⁷ ou Jean Giono (1983)²⁸, ne pourrions-nous pas utiliser des critères d'identification qui émanent du domaine des perceptions, des ambiances forestières, de la vie des hommes ? Peut-on appeler « forêt » une plantation aux allures géométriques ? Le mot forêt a peut-être plutôt « *gardé en français une connotation haut-médiévale d'espace sauvage où les lois de la nature règnent sans partage* » ?²⁹ (PITTE, 2003) Par ailleurs, si certaines forêts se sont constituées récemment, d'autres sont le legs d'une longue histoire humaine (CORVOL, 1987)³⁰. À l'instar de Paul ARNOULD (1991, 1996)³¹, est-il plus fécond d'utiliser les concepts de « *nouvelle forêt* » et de « *vieille forêt* » ? Ou bien pour l'objectiver, faut-il se fier aux critères fixés par les statisticiens ? Dans le cadre de cette recherche, dès lors qu'il a fallu recueillir des données sur les forêts, les analyser et les mettre en carte, il a été nécessaire de retenir la définition de l'Inventaire Forestier National (IFN). Depuis la création de l'IFN en 1958, soit un peu plus de 50 ans, c'est la définition canonique de la forêt. Il fut nécessaire à l'époque d'ajouter à cette définition, pour des besoins d'inventaire, un maillage du territoire national : les Régions Forestières Nationales³² (RFN), ainsi qu'une méthodologie pour la collecte des données : les placettes IFN. Ainsi pour l'IFN, le terme « *forêt* » désigne « *un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares [bois et boqueteaux] avec des arbres³³ capables d'atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres à maturité in situ, un couvert³⁴ arboré de plus de 10 % et une largeur d'au moins 20 mètres. Les peupleraies sont incluses*

Géographie. Avignon : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines ; Fontenay-Saint-Cloud : École Normale Supérieure, 330 p. ; MARTY Pascal (1998). *Forêts et sociétés. Appropriation et production de l'espace forestier, les logiques d'action des propriétaires privés : l'exemple de la moyenne montagne rouergate*. Thèse de doctorat en Géographie. Paris : Université Panthéon-Sorbonne, 409 p. ; DIDOT François (2003). *Forêt et propriétaire forestier : entre ressource potentielle et renouvellement. L'exemple du limousin*. Thèse de géographie, Université de Limoges, 371 p.

²⁶ ARNOULD Paul (1991). *La Forêt*. Actes du 113^e Congrès national des sociétés savantes (Strasbourg 1988). Paris : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, pp. 13-30.

²⁷ PONGE Francis (1976). *La rage de l'expression*. Paris : Éditions Gallimard, 215 p.

²⁸ GIONO Jean (1983). *L'homme qui plantait des arbres*. Paris : Éditions Gallimard, 34 p.

²⁹ PITTE Jean-Robert (2003). *Histoire du paysage français. De la préhistoire à nos jours*. Paris : Tallandier, 444 p.

³⁰ CORVOL Andrée (1987). *L'homme aux Bois. Histoire des relations de l'Homme et de la forêt. XVII^e-XX^e siècle*. Paris : Fayard, 585 p.

³¹ ARNOULD Paul (1996). Les nouvelles forêts françaises. *L'Information Géographique*, vol. 60, p.141-156.

³² Les Régions Forestières Nationales (RFN), au nombre de 309, ont été délimitées par l'Inventaire forestier national. Ce sont des divisions territoriales naturelles qui présentent, pour la végétation forestière, des conditions de sol et de climat suffisamment homogènes. Elles comportent des types de forêt et de paysage comparables. Elles sont indépendantes de tout découpage administratif. Chaque région forestière nationale est subdivisée, à l'intérieur de chaque département qu'elle recoupe, en une ou plusieurs régions forestières départementales. Depuis 2005, une nouvelle méthode d'inventaire a été mise en place. Elle permet de couvrir l'ensemble du territoire national, mais devrait progressivement voir disparaître les RFN au profit des Sylvo Eco Région (SER) dont le nombre sera compris entre 70 et 80.

³³ « *Un arbre est un végétal ligneux ayant une tige nue et non ramifiée dès la base, d'une hauteur supérieure ou égale à cinq mètres ou susceptible d'atteindre cette dimension à maturité in situ.* »

³⁴ « *Le couvert représente la projection verticale des houppiers au sol et donne l'importance relative des espèces arborées au sein d'un peuplement.* »

dans la définition de la forêt. En revanche, les noyeraies et les châtaigneraies³⁵ à fruits ainsi que les truffières cultivées et les vergers sont exclus (productions agricoles) »³⁶ (IFN, 2009).

Bien que simplifiée récemment, à l'occasion de la mise en place d'une nouvelle méthode d'inventaire en 2005, le souci de précision que conserve la définition de la « forêt » selon l'IFN démontre combien il semble difficile de cerner l'objet « forêt » et de trouver une définition acceptable par tous. L'acception courante du mot « forêt » fait souvent référence à un objet de nature dont le fonctionnement biologique est indépendant de l'homme.

L'objet signifie avant tout « ce qui, animé ou inanimé, affecte les sens, principalement la vue »³⁷, ce qui peut être dit de façon plus simple et plus évocatrice, à l'instar, de la terminologie qui utilise le mot « objet » comme « un élément de la réalité qui peut être perçu et conçu »³⁸ pour désigner l'entité du réel à laquelle renvoie un terme. La forêt est donc à la fois un objet matériel (l'arbre que l'on sent au touché) et immatériel (la forêt comme archétype de la nature). Paul ARNOULD (1994)³⁹ situe la forêt entre nature et culture, à l'interface de la biogéographie et de la géographie humaine.

Le terme de reforestation qui a été choisi dans cette recherche doctorale pour nommer le processus général à l'origine des nouvelles forêts présente l'avantage de ne pas enfermer la pensée de notre objet d'étude – les nouvelles forêts – dans une conception uniquement naturaliste. C'est reconnaître une origine et une influence humaine autant que naturelle aux nouvelles forêts, la « chose humaine par excellence » si l'on se réfère à son pendant, la ville, que Claude LEVI-STRAUSS (1955) définit dans « *Tristes Tropiques* »⁴⁰.

« Ce n'est pas de façon métaphorique qu'on a le droit de comparer une ville à une symphonie ou à un poème ; ce sont des objets de même nature. Plus précieuse peut-être encore, la ville se situe au confluent de la nature et de l'artifice. Congrégation d'animaux qui enferment leur histoire biologique dans ses limites et qui la modèlent en même temps de toutes leurs intentions d'êtres pensants, par sa genèse et par sa forme la ville relève simultanément de la procréation biologique, de l'évolution organique et de la création esthétique. Elle est à la fois objet de nature et sujet de culture ; individu et groupe ; vécue et rêvée : la chose humaine par excellence. » (LEVI-STRAUSS, 1955)

Ce point de vue fait sens. Bien qu'il puisse être percutant d'affirmer dès la première phrase d'un ouvrage qu'« il n'est ni original, ni nouveau de tenter de démontrer que la forêt est aussi une construction humaine »⁴¹ (MARTY, 2004), nous pensons au contraire que c'est une des choses les moins bien partagées par les non forestiers pour qui la forêt est l'archétype de la nature.

³⁵ Les châtaigneraies à fruits sont celles encore entretenues à cette fin (5 à 6 000 hectares en Ardèche selon Comité Interprofessionnel de la « Châtaigne d'Ardèche »), à la différence de la majorité des châtaigneraies que l'on trouve en Ardèche qui sont retournées à l'état de forêt n'étant plus entretenues pour la récolte de châtaignes, dénommés « boisement morcelé de châtaignier » dans les données IFN pour 27 470 hectares (3^e inventaire de 1995).

³⁶ IFN (2009). IFN : Définitions [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/?rubrique164#F>> (Consulté le 30/01/2009).

³⁷ Le Trésor de la Langue Française [en ligne]. Disponible sur : <<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>>

³⁸ Cette définition renvoie à la norme internationale ISO 1087 : 1990 qui établit le vocabulaire fondamental de la théorie et de la pratique du travail terminologique. Disponible sur : <http://www.iso.org/iso/iso_catalogue/catalogue_ics/catalogue_detail_ics.htm?csnumber=5591> (Consulté le 19/12/2008).

³⁹ ARNOULD Paul (1994). *La forêt française entre nature et culture*. Thèse d'habilitation à diriger des recherches. Paris : Université de Paris IV – Sorbonne, ENS Fontenay/Saint-Cloud, 375 p.

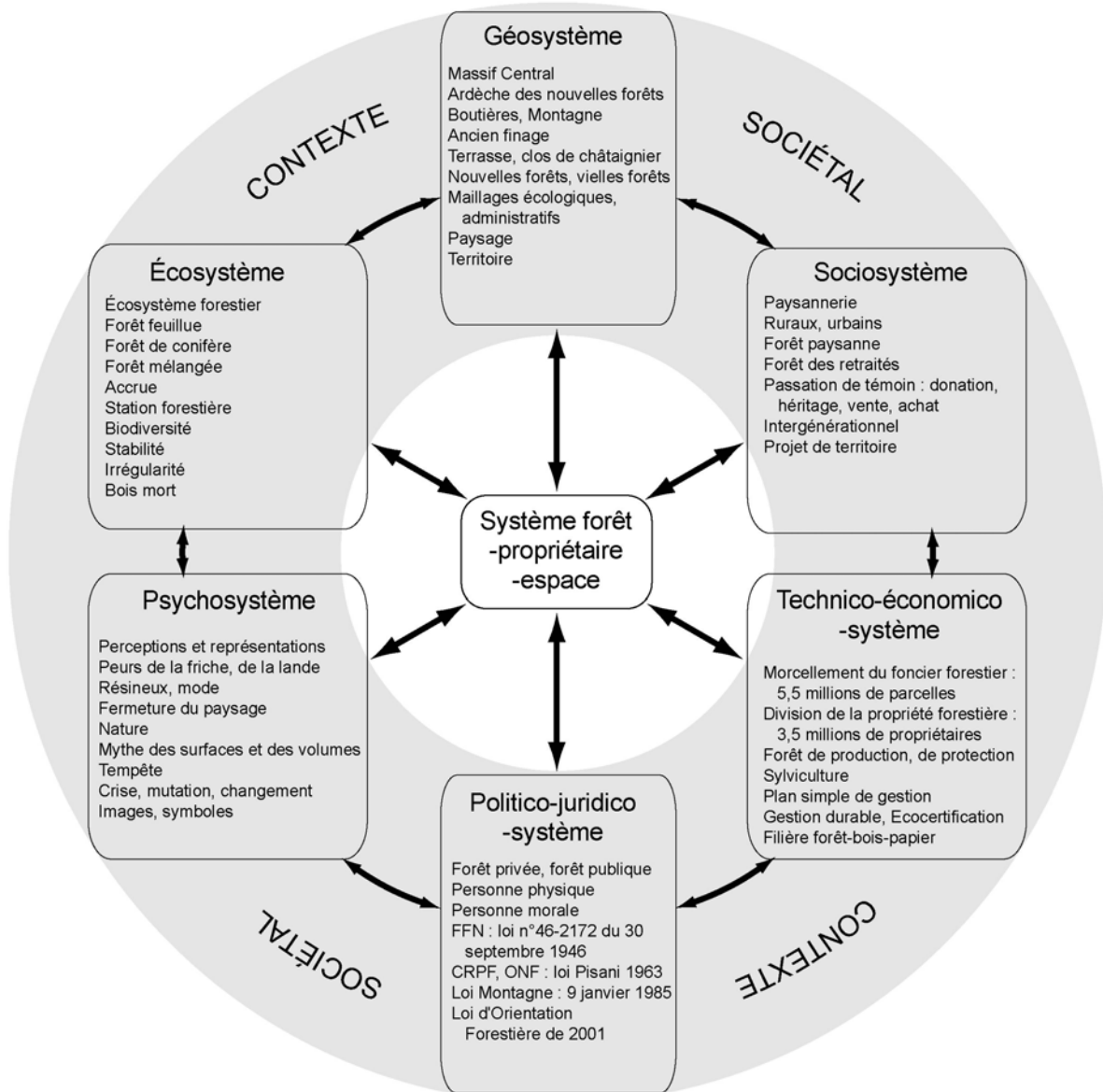
⁴⁰ LEVI-STRAUSS Claude (1955). *Tristes Tropiques*. Paris : Librairie Plon, 504 p.

⁴¹ MARTY Pascal (2004). *Forêts et sociétés. Logiques d'action des propriétaires privés et production de l'espace forestier. L'exemple du Rouergue*. Paris : Publications de la Sorbonne, 379 p.

La « nature » fait partie de ces nombreuses notions qui prêtent amplement à l'affectif, aux débats, à la contestation et aux amalgames ; « *c'est qu'il est difficile, l'histoire des idées le prouve, de définir simplement le terme « nature » ; cela dans la mesure où il est difficile d'imaginer ce que serait le monde si l'homme n'était pas là pour le percevoir, le concevoir et l'aménager, bref pour le culturaliser* » (BERQUE, 1990).

L'objet forêt étant défini et ses différentes dimensions évoquées, il est possible de le replacer dans le triptyque forêt-propriétaire-espace au centre d'un système dont chacune des six branches (sous-systèmes) fait état de la complexité des rapports et des liens qui existent dans le tout (Doc. n°4).

Doc. n°4 : La forêt au cœur des systèmes.

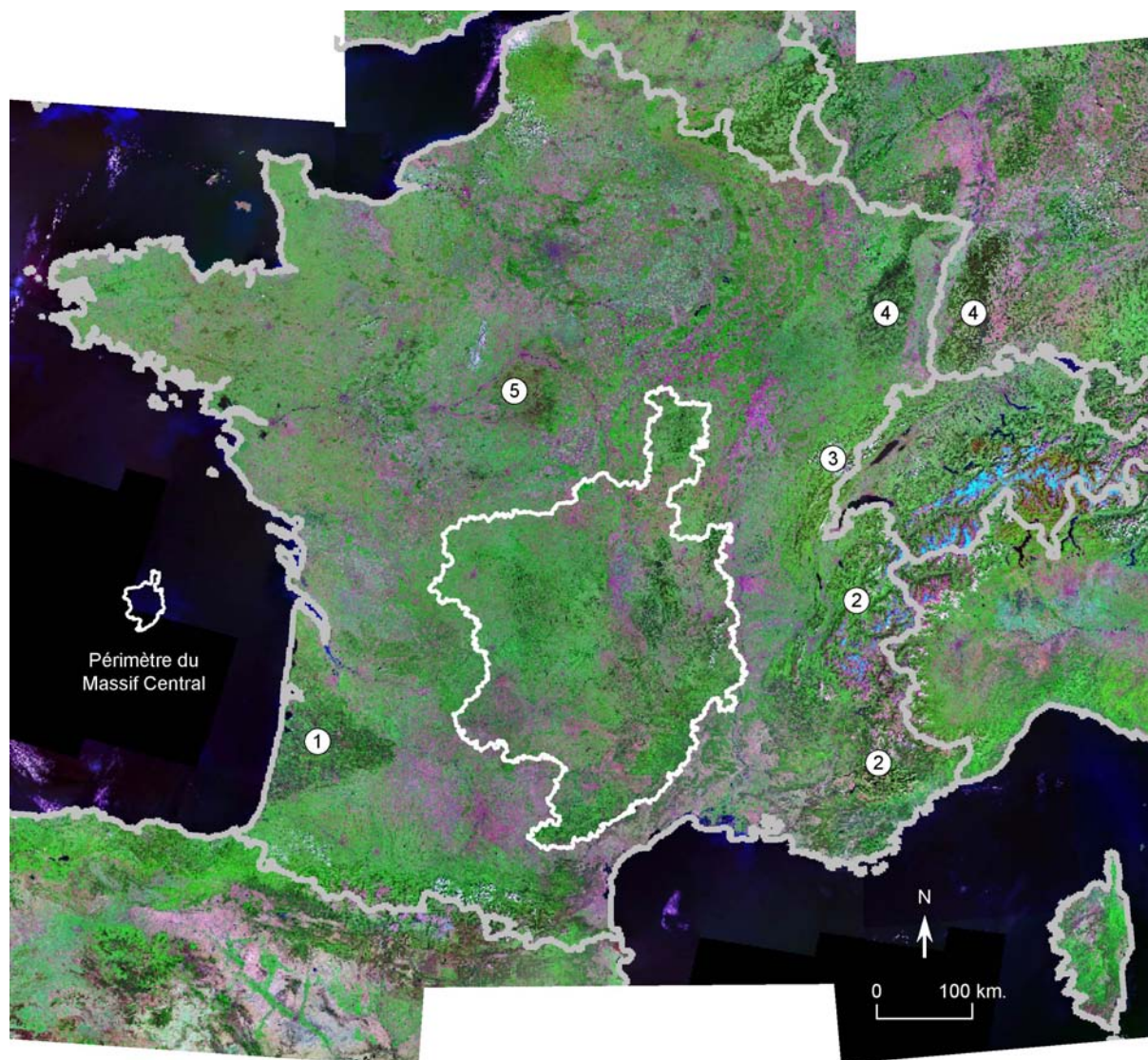


Ce schéma, adapté d'un article de Paul ARNOULD (2002)⁴² sur l'« *Histoire et la mémoire des aménagements forestiers* », fixe à la fois le cadre de mes travaux et l'état d'avancement de la recherche sur les forêts. Les mots clés qui figurent dans les blocs de chacun des six sous-systèmes sont ceux de ce travail. Un des objectifs de cette recherche a été de montrer comment toutes les branches dans ce système global sont en lien les unes avec les autres, comment elles s'interpénètrent et comment chaque sous-système influence l'autre. À cela, il faut ajouter le fait que l'ensemble des six branches est enraciné dans le contexte sociétal du moment. Malgré tout, les héritages passés peuvent encore se faire sentir.

Le Massif Central.

Pour répondre à notre problématique générale de recherche, le Massif Central est un laboratoire d'étude adapté, comme cela a été expliqué précédemment, et un cadre territorial original.

Doc. n°5 : Le Massif Central vu du ciel : les forêts en fausses couleurs.



Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2008.
 Source : NASA, Composition colorée Landsat 7 ETM+ (2000), réalisée à partir de trois bandes spectrales : bande 7 (moyen infrarouge) affichée en rouge, bande 4 (proche infrarouge) affichée en vert, bande 2 (vert) affichée en bleu. Disponible sur : <<https://zulu.ssc.nasa.gov/mrsid/>> (Consulté le 27/08/2008).

⁴² ARNOULD Paul (2002). Histoire et mémoire des aménagements forestiers. *Ingénieries*, n° spécial, pp. 9-20.

La position géographique du Massif Central en France le place à la croisée de deux principaux transects. Les thèses jumelles de Frédéric ALEXANDRE (1994)⁴³ et d'Alain GENIN (1995)⁴⁴ sur les contacts entre les domaines phytoclimatiques de la bordure sud-est du Massif Central analysent toutes deux, les influences réciproques du climat et de la végétation. À une échelle plus fine, ils mettent en relation les changements discernables avec le substrat, la topographie et surtout avec l'action anthropique.

Le premier transect de la plaine à la montagne, d'ouest en est, va de l'Atlantique aux frontières orientales de la France entraînant une variation et une diversité des conditions de milieu. Le second transect conduit des futaies cathédrales des vieilles forêts du nord de la France aux riches forêts méditerranéennes pour leur diversité biologique au sud, en passant par le centre de la France. Le Massif Central est cerné par cinq grands massifs⁴⁵, « bastions » de conifères émergeant dans la forêt française, qui représentent des ensembles territoriaux emblématiques où les résineux occupent une place importante bien qu'associés à des feuillus en proportion variable :

- ① Les Landes de Gascogne au sud-ouest.
- ② Les Alpes du nord et du sud à l'est.
- ③ La montagne jurassienne à l'est.
- ④ Le massif vosgien au nord-est et son pendant allemand la Forêt-Noire.
- ⑤ Enfin, la Sologne et la forêt d'Orléans au nord⁴⁶.

Étudier l'ensemble des forêts du Massif Central avec un niveau d'analyse fin n'était pas envisageable dans le cadre de cette recherche doctorale parce que cet espace et ses sylvies sont bien trop vastes et hors de mesure pour un jeune doctorant. Une équipe de recherche y suffirait-elle ? Il nous a donc paru judicieux de nous concentrer sur un espace plus réduit : l'Ardèche des nouvelles forêts, sur lequel seraient conduites les investigations qui fourniraient les matériaux à cette thèse. C'est pourquoi dans le cadre de ce travail de recherche, le Massif Central est avant tout utilisé comme une échelle réflexive adaptée pour répondre à la problématique générale de cette recherche. Néanmoins, notre raisonnement spatial embrassera différentes échelles pour disposer d'éléments de comparaison qui *in fine* nous permettront d'évaluer, dans la conclusion générale de ce travail, la pertinence des divers maillages de l'espace et du territoire pour la gestion des nouvelles forêts.

Avant d'exposer les raisons qui nous ont poussé à choisir l'Ardèche comme terrain d'étude, le cadre géographique du Massif Central doit être défini.

⁴³ ALEXANDRE Frédéric (1994). *Entre Midis méditerranéen et atlantique, un transect phytoclimatique du Languedoc à l'Aquitaine*. Thèse de doctorat. Paris : Université de Paris VII, 428 p.

⁴⁴ GENIN Alain (1995). *Les contacts entre domaines phytoclimatiques. L'exemple de la bordure cévenole*. Thèse de doctorat. Paris : Université de Paris VII.

⁴⁵ Voir leur description dans la partie 3.1. du chapitre 3.

⁴⁶ Enrésinées au XIX^e siècle sous le Second Empire et pour les mêmes raisons de salubrité que les Landes de Gascogne, elles conservent cependant à côté du pin sylvestre et du pin maritime une proportion de feuillus non négligeable.

> Le Massif Central des géographes.

Nombreux furent ceux, géographes, historiens et hommes politiques, qui apportèrent leur pierre à l'édifice de définition d'un Massif Central français, sans pour autant épuiser le sujet. Le Massif Central d'André FEL (1962)⁴⁷ retiendra notre attention (Doc. n°6).

Doc. n°6 : Le Massif Central d'André FEL.

« Le domaine de cette étude est très vaste. Du Morvan à la Montagne Noire, on compte 450 kms ; des plateaux Corrèziens aux Monts du Lyonnais 250. Morcelé en plusieurs masses, ce domaine embrasse les portions montagneuses de 21 départements*. Il a fallu définir l'extension de ce « milieu montagnard ». En première approximation nous avons convenu d'exclure toutes les régions d'altitude inférieure à 500 m. Mais le niveau de base de notre étude ne peut être conçu comme une simple ligne hypsométrique. Nous avons essayé de nuancer cette limite inférieure en considérant le climat, le relief, les sols et les formes même de l'économie agricole. Elle a été reportée un peu plus haut lorsque le climat est plus chaud : ainsi d'une façon générale, nous avons exclu toutes les régions de vignoble et de production fruitière. De la même manière, les bons sols des bassins sédimentaires (marnes du bassin du Puy, argiles du Camarès) ont été exclus, même lorsque l'altitude atteignait 600 ou 700 m. À l'inverse, le relief fort des « pays coupés », le relief cévenol en particulier, introduit des conditions montagneuses à des altitudes plus basses. En définitive, notre domaine est formé des terres les plus rudes et les plus élevées du Massif Central, au-dessus de 500, 600 ou 700 m d'altitude. Cette indétermination ne pose pas, croyons-nous, un problème majeur. »

* voir ci-après les départements inclus tout ou partie dans le Massif Central par la loi montagne de 1985. Ce sont les mêmes qu'André FEL évoque (hormis l'Yonne).

Sur le plan géographique, le Massif Central a été largement étudié par des géomorphologues, des climatologues et des ruralistes⁴⁸. Il faut d'ailleurs noter que deux Universités y sont installées, à Clermont-Ferrand et Limoges. Il est tout de même intéressant de faire référence à deux ouvrages, le premier est un « Que sais-je ? » intitulé « *Le Massif Central* » édité en 1963 et le second est « *L'atlas du Massif Central* » paru en 1983. Ces deux livres offrent une bonne synthèse géographique sur le Massif Central à laquelle il est fait référence, mais qui n'est pas développée. À vingt ans d'intervalle, l'évolution du regard du géographe clermontois André FEL, qui signe ces deux parutions aux côtés de Simone DERRUAU-BONNIOL d'abord puis de Guy BOUET ensuite, mérite attention. Dans le premier ouvrage, André FEL montre à partir de critères géographiques que cette vaste région porte doublement bien son nom : « massif », par son relief compact, « central », par sa situation et plus encore par ses fonctions de centre de partage des eaux. L'argumentaire tend à conférer à l'ensemble une relative unité, malgré d'assez sensibles différences entre l'une et l'autre de la vingtaine d'unités géographiques qui la composent. En avant propos dans l'atlas du Massif Central (1983)⁴⁹ – ouvrage de synthèse rédigé vers la fin de leur carrière – André FEL et son collègue Guy BOUET posent une question récurrente dès lors que l'on envisage le Massif Central : « *Le Massif Central est-il un simple assemblage de pièces et de morceaux mal soudés dans la France d'aujourd'hui, ou bien, a-t-il au contraire une personnalité géographique et laquelle ?* » Eux-mêmes, alors que l'ouvrage s'intitule « *le Massif Central* »,

⁴⁷ FEL André (1962). *Les Hautes terres du Massif Central, tradition paysanne et économie agricole*. Paris : Presses Universitaires de France, 340 p.

⁴⁸ Des thèses ont été consacrées au Massif Central, non seulement à son relief : Henri BAULIG (1928), André MEYNIER (1935), Paul MARRES (1936), Max DERRUAU (1949), à son climat : Pierre ESTIENNE (1955), ainsi qu'à sa vie rurale : Lucien GACHON (1939), André FEL (1962), etc. À propos du Morvan voir les thèses de : J. BEAUJEU-GARNIER (1950), Jacqueline BONNAMOUR (1966).

⁴⁹ FEL André, Bouet GUY (1983). *Le Massif Central*. Collection Atlas et géographie de la France moderne. Paris : Flammarion, 1983. 348 p.

traitent de la géographie de l'Auvergne et du Limousin comme si finalement le Massif Central était un « costume » large et englobant pour des éléments que la pensée géographique s'obstine à individualiser. Ces auteurs remarquent en effet qu'avec le temps les points de vue évoluent et que finalement « *la géographie enregistre surtout les nouvelles orientations [socio-économiques de cet espace]* », sans être « *moins attentive à sa base géologique et aux fondements historiques* ». Cette recherche sur les nouvelles forêts s'inscrit dans cette perspective en mettant les hommes et les territoires au cœur de la gestion durable de ces espaces boisés. Ces auteurs reconnaissent-ils aussi peut-être, que malgré tout le Massif Central n'a jamais véritablement réussi à se constituer comme un tout (politiquement, administrativement et identitairement).

Olivier POUJOL (1994)⁵⁰ dans un article sur « *L'invention du Massif Central* » montre bien les étapes de la construction du Massif Central. C'est précisément à la géologie que l'on doit les premières descriptions d'un plateau central. Au XIX^e siècle, deux géologues très actifs, Inspecteurs généraux des Mines, membres de l'Académie des Sciences (Armand DUFRENOY et Élie DE BEAUMONT) entreprennent une grande description géologique de la France. Leurs investigations portant sur les terrains cristallins, les conduisent à publier un mémoire intitulé : « *Considérations générales sur le plateau central de la France et particulièrement sur les terrains secondaires qui recouvrent les pentes méridionales du massif primitif qui le compose* »⁵¹. C'est la première fois qu'apparaît l'évocation d'un « plateau central ». Pourtant ce plateau central ne deviendra pas Massif Central tout de suite. L'examen de plusieurs ouvrages du XIX^e siècle, tel que le livre posthume de Jules MICHELET (1886), « *Notre France : sa géographie, son histoire* »⁵², les Guides Bleus et les manuels scolaires de la même époque montrent que le Massif Central n'est jamais présenté en tant que tel, ni comme espace, ni comme élément fédérateur d'une identité :

« Quant aux habitants, ils se disaient d'Auvergne, du Morvan, du Velay, du Gévaudan, du Rouergue, de la montagne ou simplement de tel ou tel village... sans se reconnaître d'une unité géographique d'ensemble qui les dépassait. [...] ils ne percevaient pas au-dessus, une unité supérieure, un massif qui était de toute façon à leur époque un « espace inconnu ». » (POUJOL, 1994)

Ce sont en réalité les cartes murales des écoles de la Troisième République (1875-1940) qui tendent à vulgariser et à populariser le Massif Central en tant que région géographique ; alors que la tradition de la vieille école géographique perdure jusque vers la fin du XIX^e siècle. Les monts d'Auvergne et l'escarpement des Cévennes étaient seuls identifiés comme les deux élévations centrales de la France. C'est Paul VIDAL DE LA BLACHE qui ouvrira la voie aux études géographiques du XX^e siècle en dessinant la « personnalité géographique » du Massif Central, grâce à sa description précise et évocatrice des paysages. Si André FEL dans sa thèse sur « *les Hautes terres du Massif Central* » (1962) décrit l'existence de communautés des genres de vie qui persistaient encore dans la première moitié du XX^e siècle dans un Massif Central ; un autre géographe, Georges CHABOT dans sa « *Géographie régionale de la France* » (1966)⁵³, ne reconnaît plus à « *cet énorme ensemble qu'une unité bien lâche. Il n'est guère de vie commune à l'ensemble du Massif : le Limousin s'apparente aux pays de l'ouest de la France, la bordure orientale regarde vers la vallée du Rhône, tandis que le Morvan est tourné vers le bassin de Paris.* ». Accélééré au cours des Trentes Glorieuses avec

⁵⁰ POUJOL Olivier (1994). L'invention du Massif Central. *Revue de Géographie Alpine*, n°3, pp. 49-62.

⁵¹ Résumé du mémoire de Dufrenoy et de Beaumont, *In Bulletin des sciences naturelles et de géologie*, 2^e section du Bulletin universel, Tom. XVI, 1829 [en ligne]. Disponible à partir de : <<http://books.google.com/>> (Consulté le 17/09/2008).

⁵² Cité par O. POUJOL : MICHELET Jules (1886). *Notre France : sa géographie, son histoire*. Paris : C. MARPON et E. FLAMMARION, 319 p.

⁵³ CHABOT Georges (1966). *Géographie régionale de la France*. Paris : Masson et Cie, 434 p.

le développement de nouveaux réseaux de transport qui évitent le Massif Central (VARLET, 2004)⁵⁴, le thème du pôle répulsif tend à être associé au Massif Central. Il faudra attendre le début du XXI^e siècle pour que le Massif Central soit à nouveau envisagé sous un angle plus valorisant, comme une « *haute terre d'initiative* »⁵⁵.

> Le Massif Central de la loi montagne de 1985.

Ce vaste territoire est en fait une création récente écartelée entre de multiples régions et départements (6 régions et 22 départements⁵⁶). Sur le plan administratif, le Massif Central a été créé par la loi montagne du 9 janvier 1985⁵⁷ puis modifié en 2005 par la convention interrégionale du Massif Central afin d'intégrer le Morvan⁵⁸. Les communes situées en « zone de montagne » sont celles qui comportent une « zone de montagne » au sens de la réglementation agricole. La loi montagne de 1985 et ses textes d'application n'ont fait que confirmer un classement issu notamment et de la directive communautaire du 28 avril 1975 : « *La zone de montagne comprend des communes ou parties de communes caractérisées par une limitation considérable des possibilités d'utilisation des terres et un accroissement important des coûts des travaux dûs selon les cas :*

- *À l'existence, en raison de l'altitude [minimum 700 mètres partout, sauf massif vosgien : 600 mètres, et montagnes méditerranéennes : 800 mètres], de conditions climatiques très difficiles, se traduisant par une période de végétation sensiblement raccourcie ;*

- *À la présence, à une altitude moindre, dans la majeure partie du territoire [au moins 80%], de fortes pentes [supérieures à 20%], telles que la mécanisation ne soit pas possible ou bien nécessite l'utilisation d'un matériel particulier très onéreux ;*

- *À la combinaison de ces deux facteurs [...] »*

Cette définition de la montagne n'a jamais été remise en cause.

Le Massif Central (84 000 km²)⁵⁹ représente à lui seul la moitié de la superficie des massifs français. La loi montagne de 1985 a introduit la notion de « massif », définie comme « *chaque zone de montagne et les zones qui lui sont immédiatement contiguës et [qui] forment avec elle une même entité géographique, économique et sociale [...] »*. Ainsi, les massifs montagneux au sens de la loi englobent aussi certaines zones de piémont⁶⁰ et certains bassins d'emplois situés en bordure de zone de montagne.

⁵⁴ VARLET Jean (2004). Traverser le Massif Central. Dynamiques d'ouverture et de fermeture. Actes du colloque : Traverser les montagnes, Montanea, CNFG, 3-4 octobre 2002. Collection EDYTEM. *Cahiers de Géographie*, n°2, pp. 79-90.

⁵⁵ RIEUTORT Laurent (dir.) (2006). *Massif Central, hautes terres d'initiatives*. CERAMAC Hors série. Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal, 121 p.

⁵⁶ Auvergne (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), Bourgogne (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne), Languedoc-Roussillon (Aude, Gard, Hérault, Lozère), Limousin (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), Midi-Pyrénées (Aveyron, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne) et Rhône-Alpes (Ardèche, Loire, Rhône).

⁵⁷ REPUBLIQUE FRANÇAISE (1985). *Loi n°85-30 du 9 janvier 1985. Relative au développement et à la protection de la montagne* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068895&dateTexte=20091006>> (Consulté le 02/03/2009).

⁵⁸ JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE (2005). *Décret n°2005-1333 du 28 octobre 2005 modifiant le décret n°2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs* [en ligne].

⁵⁹ Le détail des communes appartenant à chacun des massifs est disponible sur le site Internet de l'Observatoire des Territoires de la DIACT : <http://www.territoires.gouv.fr/zonages/p2_perim.php> (Consulté le 02/03/2009). Les calculs ont été réalisés à partir de ces données, géoréférencées pour le besoin.

⁶⁰ Dans le cours de cette recherche, piémont est orthographié de deux façons différentes. Le terme piémont est ici celui qui figure dans la loi montagne de 1985. Lorsqu'il sera question du pays (entité naturelle et historique) de Pierre Bozon, le terme sera orthographié « Piedmont » comme son auteur.

L'Ardèche des nouvelles forêts : définition d'un terrain d'étude

Au sein du Massif Central forestier, l'Ardèche des nouvelles forêts a été choisie comme domaine d'investigation et d'étude sur la base de trois critères principaux, détaillés ci-après. Cet espace est pour cette recherche ce que les géographes nomment couramment un « *terrain* », objet incontournable, passage, voire aboutissement nécessaire. Pourtant, bien que le terrain soit au cœur de la production des savoirs géographiques, il n'a guère fait l'objet de mises en situation par ces mêmes géographes ; il apparaît surtout comme « *un mythe fondateur allant de soi* »⁶¹ (CALBERAC, 2005), « *une étape fondamentale de toute recherche* », mais « *ni un outil en soi, ni véritablement une méthode* »⁶² (DI MEO, 2007). Ce n'est que récemment que les terrains du géographe et plus généralement ceux des sciences humaines et sociales ont été institués en objet de recherche, comme en témoignent les derniers séminaires, colloques et thèses⁶³ à son sujet. Sans déroger à la règle du choix d'un terrain d'étude, de sa justification et de sa délimitation, nous n'irons pas jusqu'à une introspection de notre rapport à notre terrain d'étude et de son influence sur l'énoncé de ce travail doctoral.

Dans le Massif Central la forêt intègre une composante sociale forte (presque 90% des surfaces forestières sont privées), nécessitant avant tout de prendre en compte les souhaits et les attentes des hommes et des femmes qui en sont propriétaires. Les forêts conquérantes du Massif Central structurent l'espace et, dans certains territoires, elles accompagnent les mutations socio-économiques à l'œuvre. Les boisements et reboisements du FFN en conifères constituent l'originalité forestière du Massif Central ; ils sont présents dans tous les départements de cet ensemble. Dans le choix de notre terrain d'étude, la dominante privée (même l'écrasante majorité) concernant les forêts du Massif Central devait être respectée (Carte a) du doc. n°7), l'originalité de la présence des boisements et reboisements FFN en conifères attestée (Carte b) du doc. n°7) et enfin l'importance spatiale de la forêt, dans son ensemble, comme élément prépondérant de l'occupation physique du territoire, constatée (Carte c) du doc. n°7). Par ailleurs, il est relativement aisé de repérer les traces visibles des conifères dans les paysages ardéchois (Carte d) du doc. n°7).

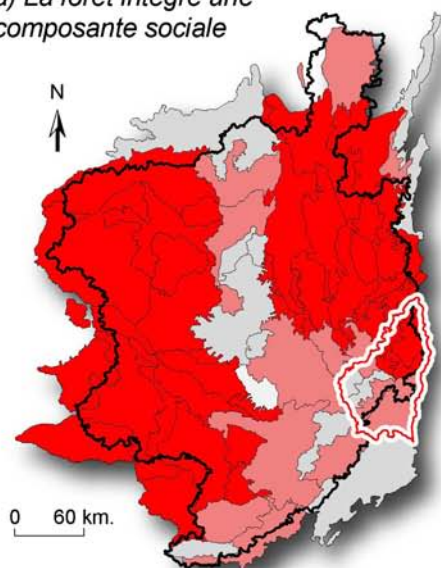
⁶¹ CALBERAC Yann (2005). *En quête du terrain. Approche historique et épistémologique du terrain en géographie*. Mémoire de Master de géographie. Lyon : Université Lyon II, École Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines, 122 p. Ces travaux ont fait l'objet d'une thèse qui sera soutenue en 2009.

⁶² DI MEO Guy (2007). *Avant-propos introductif. In : Approches des terrains de recherche*, colloque organisé par DOC'GEO, le 28 mars 2006. Bordeaux. Disponible sur : <<http://www.adcs.cnrs.fr/IMG/pdf/CAHIERS1ADES.pdf>> (Consulté le 22/12/2008). « *Ce dernier ne serait rien d'autre que l'espace en quelque sorte substantialisé de leur recherche, quelquefois sacralisé : réalité physique et humaine, sociale aussi, matérielle aussi bien que symbolique, au sein de laquelle les chercheurs se livrent à leurs observations, mènent leurs expériences, formulent leurs hypothèses de travail, bâtissent, testent et appliquent leurs méthodes. Ainsi le terrain rassemblerait les éléments concrets de toute recherche, pas forcément dépourvus, bien sûr, de leurs composantes idéelles. Il en recèlerait l'objet et ses contextes, l'ensemble des situations qui caractérisent le sujet étudié. De plus, le terrain enregistre l'histoire de l'objet et, à ce titre, en possède la mémoire ou plutôt les mémoires : tantôt vivante ; tantôt enfouie, occultée ou en sommeil.* »

⁶³ Voir *Ibid.*

Doc. n°7 : Trois critères pour définir un terrain d'étude.

a) La forêt intègre une composante sociale



Part de la surface des forêts privées par rapport à la surface totale des forêts



b) Des nouvelles forêts résineuses bien présentes

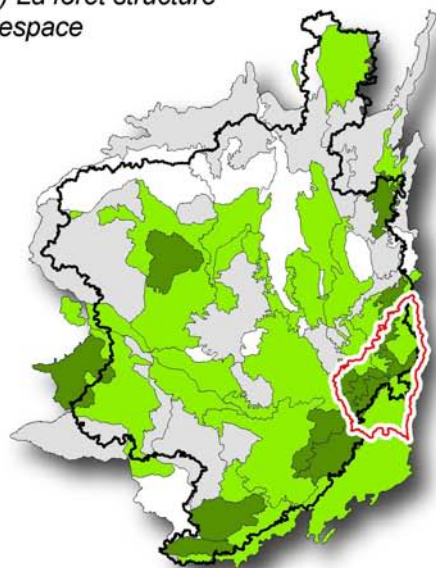
Superficies mises en œuvre grâce aux aides du FFN de 1949 à 1999 (hectares)
Total = 17 264 ha.



0 20 km.



c) La forêt structure l'espace



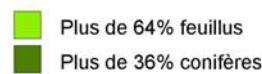
Taux de boisement à l'échelle des R.F.N.



d) La composition des forêts marque le paysage



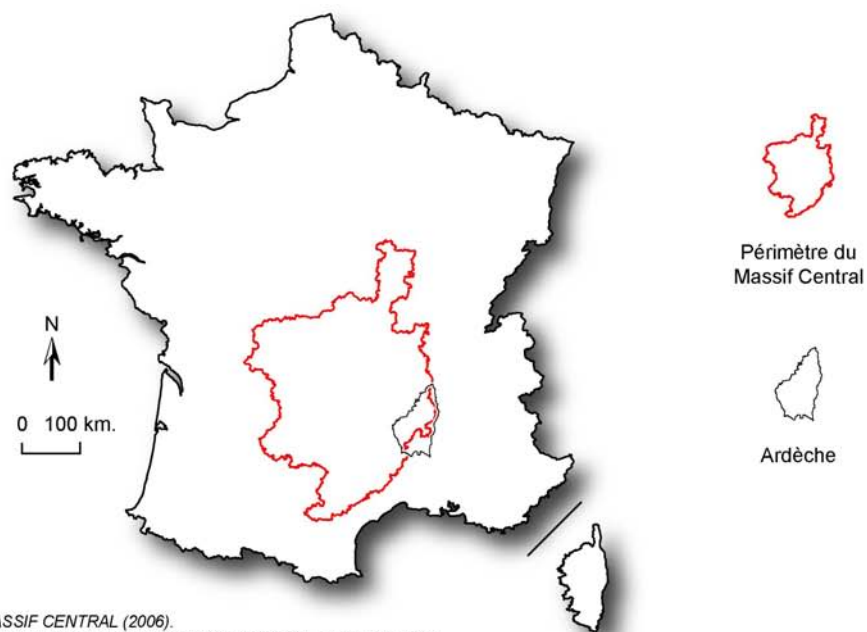
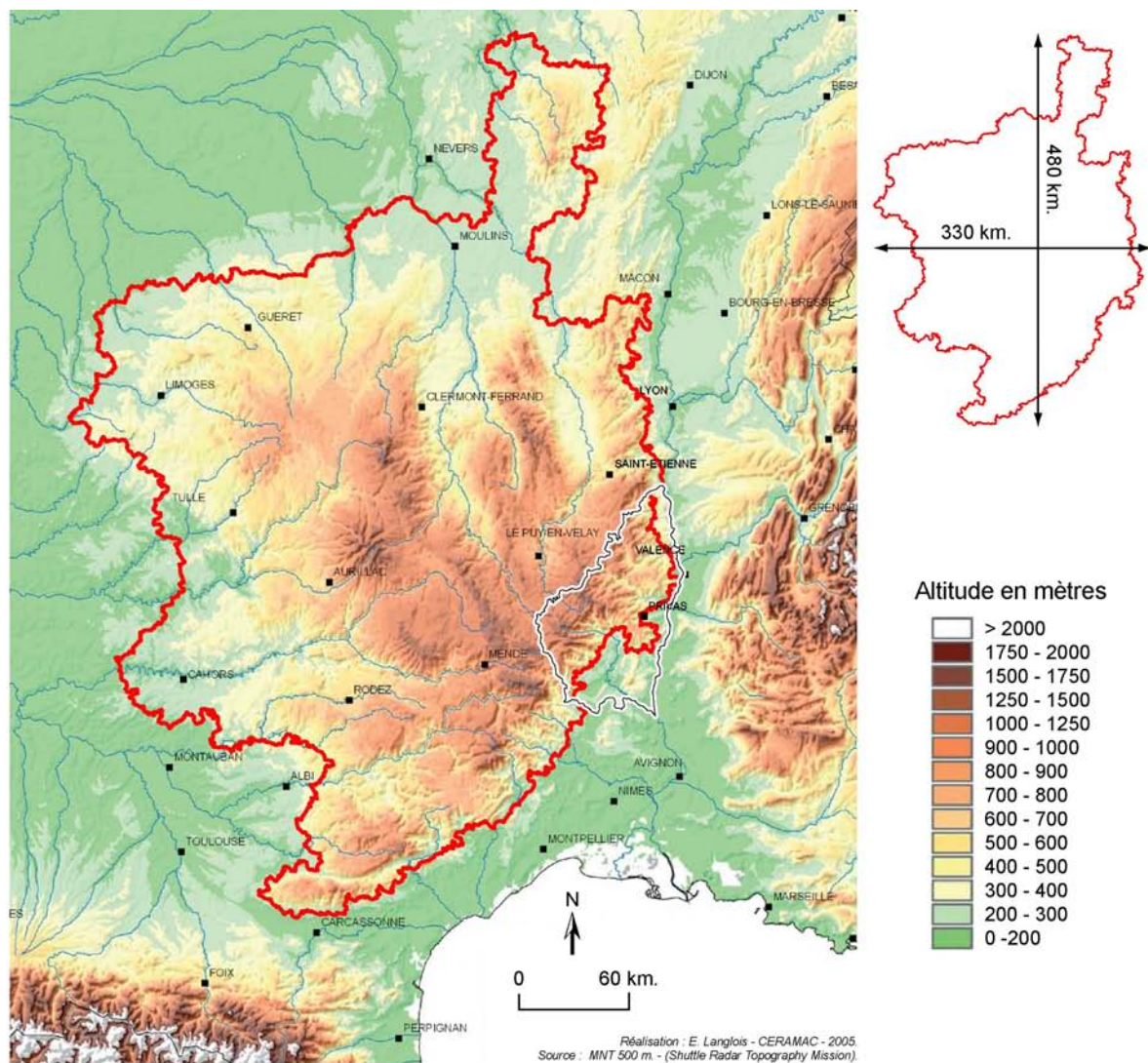
Pour les trois structures :
futaie, taillis et taillis sous futaie



C'est pourquoi, l'Ardèche des nouvelles forêts est un cadre géographique intéressant et approprié pouvant servir de modèle de réflexion transposable aux nouvelles forêts du Massif Central. Ce travail de recherche sera l'occasion de montrer que celui-ci s'il est valable pour l'Ardèche des nouvelles forêts, l'est aussi pour l'ensemble du Massif Central. Toutefois, nous nous en sommes tenu à l'analyse des processus forestiers ardéchois, représentatifs et suffisants à la démonstration. Plus finement, le terrain d'étude sur lequel s'est focalisé cette recherche correspond à la partie ardéchoise du Massif Central (191 communes, soit 61% de la surface du département), telle que défini par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) en 2005, qui concentre la majeure partie des boisements et reboisements FFN. Les contours de ce terrain d'étude apparaissent nettement sur la carte b) du document n°7, hormis le plateau du Coiron qui conserve une dominante agricole et ne porte pratiquement aucun boisement et reboisement FFN. Du Pilat au nord, aux Cévennes au sud, l'est ardéchois du Massif Central domine le couloir Saône-Rhône (Doc. n°8), axe de communication et de peuplement important qui concentre l'emploi. Cette cassure est à l'origine de conditions de milieu difficiles, principalement dues à la pente, puisque l'altitude passe rapidement de 1 000 à moins de 200 mètres dans l'ensemble du sillon rhodanien. Ce terrain d'étude côtoie sur ses marges orientales les principales villes d'Ardèche : Annonay, Tournon-sur-Rhône, ainsi que le pendant ardéchois de l'agglomération valençaise : Saint-Péray et Guilherand-Granges, la Voulte-sur-Rhône, Privas, Aubenas et les Vans, mais aussi Langogne (Lozère), Tence, le Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire) et Bourg-Argental (Loire).

Poser la question des nouvelles forêts ardéchoises, c'est mettre en perspective des données de plusieurs ordres et de plusieurs champs (Voir doc. n°4) qui s'expliquent et se comprennent à plusieurs échelles. Notre grille de lecture et d'analyse s'appuie donc sur trois échelles principalement : celle du territoire national, celle du Massif Central et celle de l'Ardèche (Doc. n°8).

Doc. n°8 : L'Ardèche des nouvelles forêts résineuses comme terrain d'étude.



Cette recherche n'occulte pas les nouvelles forêts feuillues, mais elle donne la priorité aux nouvelles forêts résineuses⁶⁴. En effet, la plupart des propriétaires forestiers du Massif Central, même s'ils ont bénéficié des aides du FFN pour créer un nouveau boisement ou enrichir une forêt, possèdent aussi des feuillus en mélange ou en peuplement pur⁶⁵. Les enjeux liés aux nouvelles forêts s'appliquent donc en réalité indistinctement à tous types de forêts ou de plantations. De plus, de nombreux acteurs de la société font souvent appels aux qualités intrinsèques des feuillus que ce soit en termes paysagers, écologiques ou patrimoniaux. En Ardèche, le châtaignier est considéré comme un bois de pays aux grandes qualités et il constitue un potentiel de production intéressant. Il est fréquent de trouver des peuplements de châtaignier (de chêne ou de hêtres selon les lieux) à côté de nouvelles forêts résineuses.

Des méthodologies.

> Découvertes du Massif Central et séjours en Ardèche.

J'ai véritablement découvert le Massif Central lors de mon DEA, au cours de deux séjours à Naussac en Lozère, à l'automne 2002 et au printemps 2003, dans le cadre d'un partenariat entre l'Université Lyon 3 et l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines de Lyon. Lieu aux paysages enchanteurs, sur les pas de Robert Louis STEVENSON (1879)⁶⁶ aux abords de la forêt de Mercoire, citée engloutie aux confins de trois départements et de trois régions, ce terrain d'étude fut pour moi l'occasion de « faire » de la géographie aux côtés de géographes expérimentés, Chantal GILLETTE, Paul ARNOULD, Jean VARLET, Fabrice GREGOIRE, Luc BARTHELEMY et Vincent CLEMENT. La caméra de Pascal GRZYWACZ nous accompagnait. À partir d'observations recueillies sur le terrain, il s'agissait de bâtir une problématique et de construire une démarche générale de recherche en salle, avant de nous rendre enquêter les acteurs locaux. Ce premier terrain de recherche me donna l'opportunité de communiquer et de publier pour la première fois dans le cadre du Printemps de la géographie (journée du CNFG) en juin 2003 à Lyon sur « *Un territoire de projet en gestation. L'exemple du canton de Langogne (48)* »⁶⁷. Puis au cours de l'été 2003 dans le cadre de mon mémoire de DEA, j'ai découvert d'autres territoires du Massif Central lors d'un périple du Pilat aux Cévennes, traversant ainsi pour la première fois l'Ardèche du nord au sud. Ce voyage se poursuivit par la traversée d'est en ouest des Pyrénées, avant d'opérer le retour par le pays de Marsan dans les Landes de Gascogne, puis le franchissement du Massif Central par les Causses du Quercy, la Châtaigneraie cantalienne, les monts du Cantal, le Cézallier, le Brivadois, le Livradois, le Forez et les Monts du Lyonnais.

⁶⁴ Les nouvelles forêts spontanées sont encore plus difficiles à cerner. Elles ne relèvent pas d'une action volontaire, mais d'un abandon. Leur propriétaire y est peu attaché sentimentalement ; il n'y a pas non plus développé d'expérience, donc de connaissance et d'amour de la possession. Elles ne sont pas le fruit du travail ; elles sont donc sans valeur et elles ne constituent pas vraiment un capital. L'idée même d'une succession des générations est en défaut puisqu'il n'y a intentionnellement rien à continuer et rien à reproduire. C'est pourquoi, elles apparaîtront dans cette recherche pour les besoins de la démonstration, mais elles seront tuées à d'autres.

⁶⁵ Dans le plateau de Millevaches, François DIDOT (2003) montre que le taux d'enrésinement des petites et moyennes propriétés boisées n'est jamais de 100%.

⁶⁶ 1879 pour l'édition originale de l'ouvrage « *Voyages avec un âne dans les Cévennes* ». En 1878, Robert Louis STEVENSON relie à pied avec son ânesse Modestine, Monastier-sur-Gazeille (Haute Loire) à Saint-Jean-du-Gard (Gard), après avoir parcouru 220 km. en 12 jours. **STEVENSON Robert Louis (1879)**. *Voyages avec un âne dans les Cévennes*. Édition de 2005. Riom : De Borée, 223 p.

⁶⁷ Communication et poster réalisés en collaboration avec Laurence BERNE (Lyon 3) et Yann CALBERAC (ENS-LSH Lyon). Disponible sur : < http://pweb.ens-lsh.fr/ycalberac/pdf.communication_naussac.pdf >

Toujours dans un cadre universitaire, j'ai assisté⁶⁸ durant trois années consécutives aux réunions annuelles de l'observatoire autoroutier A89, dirigé par Jean VARLET, à Brive-la-Gaillarde en 2004, à Périgueux en 2005 et à Clermont-Ferrand en 2006. Ces rencontres furent l'occasion de déplacements à travers le Massif Central et de sorties sur le terrain (Terrassonnais, Combrailles, Monts Dômes) accompagné d'autres doctorants, de jeunes chercheurs, de professeurs plus avisés, et de l'opérateur autoroutier : Autoroute du Sud de la France (ASF). Ces réunions de travail, au cours desquelles les équipes des Universités de Bordeaux, de Limoges, de Clermont-Ferrand et de Lyon présentaient leurs travaux, furent pour moi l'occasion de découvrir un aperçu des recherches entreprises par des géographes sur le Massif Central. Celles-ci concernaient, il est vrai, des problématiques de transport, mais elles étaient cependant toujours connectées aux enjeux économiques et territoriaux. La parution d'un Atlas (VARLET, 2006)⁶⁹, synthétisant dix ans de recherches, a marqué en moi cette façon de « faire » de la géographie qui mêle des approches complémentaires.

Et puis cette thèse a commencé, et avec elle de nombreux séjours en Ardèche se sont succédés et des milliers de kilomètres ont été parcourus sur toutes les routes du département, par Serres, monts, plateaux, versants et vallées, à travers le Haut-Vivarais, les Boutières, la Montagne, la Cévenne ardéchoise, le Coiron et le Bas-Vivarais. Au cours de l'été 2004, j'ai séjourné une semaine en Ardèche dans le hameau de Bouton dans la commune de Désaignes. Je suis revenu en 2005, au printemps, pour une semaine dans un gîte communal à Saint-Genast-Lachamp. Puis, à nouveau en 2006, au cours deux séjours. Une semaine à Coux dans un gîte de France afin de dépouiller les archives du FFN détenue par la DDAF de l'Ardèche. J'ai passé deux mois au cours de l'automne et de l'hiver 2006 dans le hameau de Blaizac dans la commune d'Ajoux. J'y avais loué à un vieil agriculteur et à moindre coût une maison ancienne transformée en gîte. Une grande cheminée occupait une place importante dans la pièce à vivre. Comme il fallait l'alimenter, j'avais apporté avec moi quelques bûches de bois de chauffage de mon Jura natal. Ce fût l'occasion de rencontrer mes voisins, un couple d'agriculteurs retraités, surpris de me voir utiliser du bois « importé » alors qu'il y en avait partout autour de nous. J'ai beaucoup appris aux côtés de René, personnage emblématique, maire durant presque 50 ans, syndicaliste agricole, Président des gîtes de France en Ardèche. Nous avons discuté ensemble de longues heures en visitant ses châtaigneraies, ses pins laricio de Corse (plantés grâce à un bon-subvention FFN), en allant couper du bois, en le ramenant en tracteur pour le débiter et le fendre, en rentrant dans son atelier de menuiserie où il travaillait les bois locaux, devant un verre de castagnou, à déguster une rôtie de châtaignes, des charcuteries ardéchoises (caillette et saucisson confectionnés par Monique sa femme) ou quelques produits artisanaux locaux. Blaizac fut le lieu depuis lequel je partis rencontrer une trentaine de propriétaires forestiers et d'acteurs locaux. Toutes ces sorties sur les routes d'Ardèche, faites de hasard m'ont permis d'observer les pratiques des hommes, les forêts et les paysages, participant de façon itinérante à construire un schéma global de fonctionnement. Durant ces séjours en Ardèche, j'ai visité des expositions, du patrimoine bâti. J'ai arpenté des marchés locaux, assisté à quelques fêtes. Je me suis arrêté dans de nombreux villages, prendre un café, discuter. Il y a finalement une chose qui m'a particulièrement touchée chez les Ardéchois, c'est l'accueil qu'ils m'ont tous réservé. Je me suis souvent demandé à ce sujet, quelle en était la raison...

⁶⁸ J'accompagnais mon amie, elle aussi doctorante à l'époque et salariée de l'observatoire autoroutier A89.

⁶⁹ VARLET Jean (dir.) (2006). *Atlas des dynamiques des territoires et de l'environnement de l'autoroute A89 : état-référence et premières interactions (1986-2003)*. Beaumont : Artères, 135 p.

> Des méthodologies plurielles.

Durant les années de cette thèse, de nombreuses réflexions sont venues alimenter et étoffer nos premières hypothèses, celles qui étaient à l'origine de ce travail de recherche. Ainsi, ce n'est pas une méthodologie préexistante, éventuellement déjà rodée, qui a permis de mener à bien cette recherche. Ce sont en réalité des méthodologies plurielles qui se sont entrecroisées. À la différence d'autres disciplines où la procédure d'expérimentation conditionne les résultats, la recherche en géographie s'autoalimente de va-et-vient entre le questionnement général de la problématique et le traitement de données statistiques, la mise en carte de celles-ci comme *ancilla scientiarum* – la servante et l'auxiliaire de l'exploration scientifique⁷⁰ –, les images que l'on fixe sur le terrain, les analyses paysagères, les visites qui ont valeur d'exemple, le dépouillement des archives, les entretiens et l'expérience plus intimiste des lieux et des hommes. Cette thèse est un travail au long cours qui n'a cessé de s'enrichir de lectures – parfois inattendues – de rencontres, de discussions, d'expériences, pour finalement prendre corps.

La méthodologie de ce travail de recherche ne peut être pensée comme le déroulement d'un protocole d'étude des sciences dites « dures ». Celles-ci n'ont cessé de percer l'enveloppe du monde apparent pour atteindre un autre monde « par derrière », puis « par derrière » encore un autre monde et ainsi de suite⁷¹. La géographie de son côté a fait un effort pour construire des explications avec des matériaux disponibles en nombres limités. Et chaque fois que se pose un nouveau problème, le géographe reprend les éléments à sa disposition qu'il agence différemment, ayant recours à de nouveaux paradigmes. Pour aboutir à un résultat il mobilise les concepts de sa discipline, des observations de terrains, des enquêtes et des données, ainsi que ses propres catégories et ses critères personnels qui se sont construits dans son rapport au monde. En quelque sorte, sa pensée procède par tâtonnements. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de rationalité, d'architecture de la pensée, mais celle-ci se construit par une sorte de « bricolage », par une ordonnancement qui donne la priorité aux données, qui elles-mêmes suscitent un va-et-vient permanent entre les questions de recherche et la « boîte à outils » à disposition du chercheur – qu'il aura pris soin d'alimenter et d'enrichir à souhait. La réflexion que poursuit le géographe relève d'un véritable appétit intellectuel, d'un désir de comprendre les choses de l'univers ; en cela, il ne cède en rien par son ardeur, ses exigences, à ceux des sciences « dures », bien que les résultats qu'il obtient soient tout à fait différents. La géographie n'est jamais que le lieu, où se déploie la matière, et l'occasion de ce processus d'intelligibilité.

Ce serait donc une erreur intellectuelle d'avoir une lecture linéaire de la forêt. En effet, même plusieurs décennies après, l'on retrouve dans les nouvelles forêts, telles qu'elles nous apparaissent actuellement, les marques de leur enfantement, de telle sorte que chaque ligne ouverte comme dans une partition de musique se poursuit de page en page, selon des rythmes et des tonalités qui se déploient dans le temps. L'analyse de la pensée mythique que LEVI-STRAUSS a développé dans les « *Mythologiques* » – écrites entre 1964 et 1971 – repose sur une analogie très profonde entre composition musicale et pensée mythique. Un roman ne se lit pas de la même manière que la partition d'un chef d'orchestre, qui se lit non

⁷⁰ Expression tirée de l'ouvrage de : LEVI-STRAUSS Claude (1955). *Tristes Tropiques*. Paris : Librairie Plon, 504 p.

⁷¹ En physique par exemple, la théorie newtonienne de la gravitation a été une première étape vers la découverte d'une autre théorie : la relativité générale d'Einstein, qui elle-même amena à la mécanique quantique. En effet, la théorie newtonienne de la gravitation est valide dans des conditions où les vitesses sont petites et où les masses mises en jeu sont faibles, mais lorsque les vitesses approchent la vitesse de la lumière ou que les masses (ou de façon équivalente en relativité, les énergies) deviennent importantes, elle doit céder la place à la relativité générale. Par ailleurs, celle-ci est incompatible avec la mécanique quantique lorsque l'échelle d'étude est microscopique et dans des conditions d'énergie très grande.

pas de gauche à droite et de haut en bas, mais de gauche à droite, toutes les portées superposées se jouant en même temps. Cet ensemble fait la musique, cette méthode de pensée est dite structuraliste. C'est grâce à cette méthode que LEVI-STRAUSS a pu comprendre ce qu'étaient les mythes.

Il nous semble que la forêt fonctionne selon ce même principe. C'est pourquoi l'idée de penser la forêt comme une partition de chef d'orchestre est féconde. Elle donne corps à la forêt. À l'instar de Claude LEVI-STRAUSS (2008)⁷² qui relate son « enfermement » dans les mythes, la façon dont il s'est laissé pénétrer par eux, le contact qu'il entretenait avec eux, il en va de même pour percevoir les multiples dimensions de l'objet forêt. Le contact avec la matière ne peut exister sans une longue immersion dans l'objet même. Du pictogramme chinois au vocable de « forêt », de notre corps médial à notre rapport à l'espace, du désert forestier cistercien à la forêt archétype de la nature, de l'écosystème forestier des écologues à la forêt entre nature et culture des géographes humains, l'objet forêt est quelque chose de complexe, non linéaire et profondément humain.

La forêt ne se déploie pas uniquement sur un axe diachronique horizontal, dont chaque époque ne serait que la suivante de la précédente. Pour comprendre ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas, il faut faire se dérouler, ligne par ligne, la manière dont évolue le contexte socio-économique à l'origine des forêts, les formes de son appropriation, ses formes paysagères, sa naturalité, sa place dans l'espace et son rapport au territoire, etc. de telle sorte que ces lignes puissent se superposer pour permettre une lecture dans la hauteur.

> Les différentes « boîtes à outils » sollicitées pour répondre à la problématique générale de recherche.

Pour répondre à la problématique générale de cette recherche, quatre « boîtes à outils » ont été créées, compilées et analysées.

1. Une base de données sur les nouvelles forêts. Il s'agit pour l'essentiel de données statistiques forestières provenant de l'IFN, de données socio-économiques et démographiques émanant de l'INSEE⁷³ et enfin d'une multitude d'autres données collectées auprès des organismes compétents⁷⁴, dans la littérature et sur Internet (données cadastrales, données sur les plans simples de gestion, données sur les usages et l'occupations des sols, données sur les exploitations agricoles, etc.). Les différentes sources⁷⁵ ont été scrupuleusement retranscrites sur chacun des documents qui figurent dans cette thèse.

2. Une approche et une analyse historique. Celle-ci regroupe essentiellement les travaux entrepris à partir des archives du FFN en Ardèche et les bases de données créées spécialement pour les besoins de cette recherche. Le travail de dépouillement entrepris fera

⁷² ARTE FRANCE (2008). *Claude Levi-Strauss par lui-même*. Un film de Pierre-André Boutang et Annie Chevally.

⁷³ Le Centre Quetelet a mis gracieusement à notre disposition, en tant que jeune chercheur, la plupart des données de l'INSEE.

⁷⁴ Il y en a plusieurs. Par exemple, les 18 CRPF de France qui ont été enquêtés afin d'obtenir la base cadastrale de la forêt privée française à l'échelle départementale ; le Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF) afin de connaître la répartition des propriétés de plus de 25 hectares d'un seul tenant soumises à plan simple de gestion à l'échelle départementale (en nombre et en surface), etc. Les sources qui figurent dans chaque document précisent les noms de « ces organismes compétents ».

⁷⁵ Trop souvent, seul l'organisme dont sont issues les données figure dans les sources. Or, certains d'entre eux (comme l'IFN ou l'INSEE) produisent des milliers de données, à diverses échelles spatiales et de temps, qui constituent autant de séries statistiques différentes les unes des autres. C'est pourquoi, nous avons voulu chaque fois que cela était possible citer très précisément le nom du tableau statistique utilisé et son chemin d'accès sur Internet. Dès lors, avec les outils de recherche disponible actuellement, il suffit de quelques secondes pour retrouver la plupart de nos sources en ligne.

l'objet d'un développement particulier dans le chapitre 3. Néanmoins, pour mener à bien l'entreprise de décryptage des archives du FFN cela a nécessité l'aide des agents de la DDAF qui pour certains sont en poste depuis près de 30 ans en Ardèche. Sans eux et sans la masse considérable d'informations qu'ils détenaient en mémoire, il eut été difficile de faire parler la mémoire papier des archives.

3. Un corpus de données qualitatives sur les nouvelles forêts. Ce corpus a été constitué à partir d'entretiens semi-directifs. La plupart des personnes rencontrées sont des propriétaires forestiers, des gestionnaires et des acteurs locaux⁷⁶. Il embrasse les temps qui ont précédé l'installation des nouvelles forêts en passant par leur quotidien et jusqu'à leur devenir. Cela s'est traduit principalement par des apports de connaissances sur les propriétaires forestiers en terme de pratiques, de connaissances, d'appropriation, de gestion, d'économie, de passation de témoin et de représentation.

4. Quatre éclairages. Le premier concerne les permances et les ruptures parmi les acteurs de la forêt, à l'interface entre la société et la forêt. Le deuxième décrit les rapports entre les espaces ruraux et les sociétés urbaines à l'échelle du Massif Central, où le passage de la « forêt des champs » à la « forêt des villes ». Le troisième est un exemple, outre Rhin, de nouvelles forêts en Forêt-Noire installées à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle ; il permet de comparer les nouvelles forêts du Massif Central avec d'autres, plus anciennes, mettant ainsi au jour certaines difficultés. Le quatrième cible l'émergence de la ressource territoriale dans le cas précis d'un projet de mobilisation des bois dans la haute vallée de l'Ardèche ; outils de l'émergence, révélateur des enjeux et médiateur du dialogue sont abordés.

Pour répondre à la question de l'origine et des fondements de la reforestation (donc des nouvelles forêts) nous prendrons appui sur les témoignages du corpus (« boîte à outils » 3) auxquels des éléments de la littérature ont été joints (« boîte à outils » 1) : travaux des géographes sur le Massif Central, le Morvan et l'Ardèche, ainsi que ceux d'un sociologue en particulier, spécialiste des questions paysannes. La base de données sur les nouvelles forêts permettra aussi d'apporter des données chiffrées et spatialisées sur les processus à l'œuvre.

Pour répondre à la question de l'articulation, entre une politique forestière nationale et les fondements locaux de l'installation des nouvelles forêts résineuses, les conclusions du premier point de problématique seront présentes en toile de fond de l'analyse de la « boîte à outils » 2 sur le FFN en Ardèche. Nous procéderons à une analyse fine de la mise en œuvre locale, à travers le FFN, de la politique forestière nationale au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Cette ressource permettra de mettre en évidence et de comprendre les mécanismes et les conséquences (humaines, paysagères, économiques, territoriales) de la création des nouvelles forêts résineuses aidées par le FFN. Mais plus généralement, il faudra puiser de façon transversale dans les autres « boîtes à outils » afin de fournir des éléments de compréhension et d'analyse : cartes à diverses échelles spatiales et temporelles, recours à des contenus d'entretien et aux éclairages de la « boîte à outils » 4.

Pour répondre à la question des propriétaires forestiers, de la gestion des nouvelles forêts et de la passation de témoin entre générations, l'ensemble des « boîtes à outils » sera utilisé

⁷⁶ Au total une trentaine de personnes a été rencontrée : des techniciens du service forestier de la DDAF (Administration forestière d'État), un technicien forestier du CRPF (organisme de conseils et de d'aide à la gestion des forêts privées), un technicien forestier de la coopérative COFORET (acteur économique de la filière forêt-bois), un expert forestier (indépendant), un gestionnaire de propriété forestière, le président d'une association de sylviculteurs également exploitant forestier, des propriétaires forestiers dont d'anciens agriculteurs, des maires, le conseiller général d'Ardèche en charge de la forêt.

de façon transversale. Il s'agit de la question de recherche la plus complexe, la plus difficile à saisir, à faire état et à analyser, puisqu'elle est avant tout humaine. Elle se situe très exactement au milieu du triptyque forêt-propriétaire-société et au centre de nombreuses influences (géosystème, sociosystème, technico-économico-système, politico-juridico-système, psychosystème, écosystème), y compris celles du contexte sociétal. Toutefois, la question des héritages de la paysannerie chez les petits propriétaires forestiers servira de fil conducteur.

Pour répondre à la question des conséquences de la reforestation en Ardèche sur les territoires, les résultats des premières questions de recherche seront mobilisés. Enfin, les éclairages de la « boîte à outils » 4 serviront à donner une autre dimension à cette question (le passage de la forêt des champs à la forêt des villes dans la perspective des rapports ville / campagne), ainsi qu'à l'éclairer de l'extérieur (exemple de la Forêt-Noire) et de l'intérieur (la mise en place du schéma de mobilisation des bois de la haute vallée de l'Ardèche).

> Les cartes, un outil au cœur du travail de recherche en géographie.

J'ai construit mes premières cartes⁷⁷ en DEA au cours de la phase exploratoire de définition du sujet de thèse (DODANE, 2003)⁷⁸. Elles ont servi par la suite de grille de lecture en permettant la spatialisation des données issues des différentes « boîtes à outils » et l'analyse des processus identifiés. En retour, elles ont aussi suscité de nouvelles questions, sous-tendant de nouvelles recherches (et donc la constitution de nouvelles bases de données). La cartographie est une technique nécessitant de connaître ses règles et son langage. Il a donc fallu au cours de cette recherche doctorale se former à ces différents outils, et prendre en compte la dimension épistémologique de la cartographie. Cela c'est notamment révélé précieux dès lors que les cartes sont envisagées comme un outil d'aide à la décision, support à la révélation des enjeux sur un territoire et à l'émergence de projets fédérateurs chez les acteurs locaux⁷⁹.

Certains documents cartographiques présentés dans ce travail sont la partie visible d'un fastidieux travail d'acquisition et de création de bases de données géoréférencées pour les besoins de cette recherche (plus de 1 000 heures consacrées à l'acquisition des données, la réalisation des cartes et des documents d'illustration de cette thèse). Des cartes topographiques, analytiques, statistiques, dynamiques et synthétiques ont été utilisées. D'autres ressources, mises à disposition par le laboratoire, comme les SCAN 25® ou la BDORTHO® de l'IGN ont été exploitées. De plus, des outils cartographiques Internet, offrant des représentations de l'espace en deux ou trois dimensions (Google Earth et Géoportail⁸⁰)

⁷⁷ La définition du comité français de cartographie met en avant les principaux traits de caractères de la carte, « *représentation géométrique conventionnelle, généralement plane, en positions relatives, de phénomènes concrets ou abstraits, localisables dans l'espace ; c'est aussi un document portant cette représentation ou une partie de cette représentation sous forme d'une figure manuscrite, imprimée ou réalisée par tout autre moyen* » (COMITE FRANÇAIS DE CARTOGRAPHIE, 1990).

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Cette dimension a pris toute son importance en dehors du cadre de cette recherche, notamment lors d'un emploi que j'ai occupé comme chargé d'études espaces naturels et agricoles périurbains à l'Agence d'urbanisme de Lyon. La cartographie des corridors écologiques de l'agglomération lyonnaise dont j'ai assuré la coordination et la réalisation en partenariat avec les associations naturalistes lyonnaises en est un exemple. Les travaux entrepris ont permis d'étoffer des orientations du Scot (Schéma de cohérence territoriale) concernant la préservation de la biodiversité (maintien des continuités écologiques et délimitations des corridors les plus fragilisés). De plus, les cartes sont au cœur de la démarche Penap (Protection des espaces naturels et agricoles périurbains) dont elles ont permis d'alimenter le diagnostic et la prise en compte de cette problématique par les acteurs.

⁸⁰ Liens vers les sites Internet cités : <<http://earth.google.com/index.html>>, <<http://www.geoportail.fr/>>

ont été très souvent employés. L'utilisation d'un système d'information géographique (logiciel MapInfo) a permis au long de cette recherche de traiter, de combiner, d'interroger et de mettre en carte l'ensemble des données spatialisées mobilisées. Dans un second temps, l'ensemble des documents qui illustrent ce travail ont été mis en forme à l'aide d'un logiciel d'infographie (logiciel Illustrator) afin d'en améliorer la qualité d'édition.

Plusieurs cartes générales sont présentées dans les annexes de cette recherche. Elles ont pour objectif de fixer des repères géographiques de telle sorte qu'ils n'aient pas à être systématiquement répétés sur chacun des documents cartographiques présentés dans le corp du texte. Il s'agit des régions françaises et du périmètre du Massif Central (Doc. n°A1), des départements et des villes du Massif Central (Doc. n°A2), des communes d'Ardèche (Docs. n°A3 & n°A4), des Pays ardéchois entités naturelles et historiques (Doc. n°A5), des Régions Forestières Nationales du Massif Central (Doc. n°A6).

>> - - <<

Pour cheminer le plus clairement possible dans cette thèse, trois temps se succèdent dans le présent livre.

Dans un premier temps, il s'agira de remonter à l'origine des nouvelles forêts dans le Massif Central pour comprendre les fondements du processus de reforestation. Tout d'abord, la « fin des paysans » (Chapitre 1) est l'occasion d'aborder l'importance des systèmes agraires multiséculaires, qui se sont maintenus jusqu'à l'épisode de la reforestation, au regard des héritages paysans, tels qu'on les retrouve en partie chez les propriétaires de nouvelles forêts. Puis seront analysées les causes et les raisons pour lesquelles les paysans ont boisé pour lutter contre la friche (Chapitre 2). Les difficultés des hommes et des exploitations seront étudiées et mises en perspectives avec les transformations générales de l'agriculture française dans la seconde moitié du XX^e siècle. Les conséquences de cela conduisent à examiner les effets de la déprise agraire et de l'exode rural dans le Massif Central. Enfin, dans un espace vidé de sa substance démographique où le réservoir des friches et des landes était plein, seront examinées les raisons pour lesquelles les hommes ont préféré l'arbre à la friche, ce qui permettra d'asseoir les bases du processus de reforestation dans le Massif Central.

Dans un deuxième temps, il s'agira de comprendre par quels mécanismes le Massif Central est devenu l'une des terres les plus forestières de France. Pour cela, l'étude de la reforestation à plusieurs échelles scalaires et de la mise en œuvre du Fonds Forestier National en Ardèche (Chapitre 3) sera l'occasion de montrer le décalage qui existait entre une politique forestière nationale ambitieuse et les réalités locales. Ensuite, les conséquences de la reforestation dans le nouveau visage de la propriété forestière du Massif Central (Chapitre 4) seront analysées. Tout d'abord, la progression fulgurante du nombre des propriétaires forestiers permettra de montrer l'importance de ce qui se joue en matière de gestion. Puis, le passage d'une forêt paysanne à une forêt de retraités sera l'occasion d'aborder la passation de témoin entre générations.

Dans un troisième et dernier temps, nous étudierons la valorisation des nouvelles forêts en tant que ressource territoriale. Celles-ci seront d'abord mises en perspectives avec les influences de la société en général et de la ville en particulier (Chapitre 5). Puis, les nouvelles forêts du Massif Central sont comparées à celles de la Forêt-Noire, outre Rhin. Enfin, à l'échelle d'un territoire de projet en Ardèche, les apports de la géographie serviront à l'élaboration d'une démarche de réflexion territoriale visant à révéler la ressource que constituent les nouvelles forêts (Chapitre 6).

PARTIE 1

Du pays de l'herbe au pays des arbres : les nouvelles forêts ardéchoises.

La première partie de ce travail de recherche a pour but d'expliquer les causes socio-économiques de soixante ans de reforestation continue dans le Massif Central, transformant ce pays de l'herbe⁸¹ en pays des arbres. Deux constats et un postulat guideront la réflexion dans cette première partie. Le premier constat est social. À la dépopulation du Massif Central, qui débute dès la seconde moitié du XIX^e siècle, et à la progressive « fin des paysans » après la Seconde Guerre mondiale, succède un processus long et généralisé de déprise agricole. Elle sera vécue comme un véritable traumatisme. Le deuxième constat est spatial. Au délaissement de grandes surfaces de terres agricoles par les paysans (déprise agricole), faute de bras et de rentabilité suffisante pour les cultiver et les entretenir, succède un processus massif de reforestation incarné par la création des nouvelles forêts résineuses et le développement des accrues naturels ou de la forêt spontanée. Notre postulat est que les décisions qui ont conduit les paysans et les gens d'Ardèche à planter sont autant modelées par l'idée qu'ils se faisaient du futur (création d'un patrimoine, d'une caisse d'épargne) et les nécessités de l'époque (politique forestière du FFN) que par les déterminations héritées du passé, ce que nous allons étudier. Dès 1946, le gouvernement français avait lancé une politique forestière nationale ambitieuse, dotée d'un outil financier original : le FFN. L'objectif de cette politique était de reconstituer en France un patrimoine boisé qui devait permettre à l'horizon des années 1980 d'augmenter la ressource en bois résineux, aussi bien en bois d'œuvre qu'en bois de papeterie, afin réduire la dépendance vis-à-vis des pays extérieurs. Face à l'absence de critères précis, en terme de surfaces à boiser, d'essences à planter et d'aires géographiques concernées, le FFN arriva donc à point nommé dans le Massif Central, comme en témoignent les centaines de milliers d'hectares plantés dans le cadre du FFN (2,3 millions au total en France). Fonctionnant à guichet ouvert, il permit de panser les plaies de milliers de paysans du Massif Central en deuil, qui étaient face au terrible choix d'abandonner tout ou partie de leurs terres. À défaut de pouvoir entretenir tout l'espace, un grand nombre d'entre eux préférèrent boiser leurs terres plutôt que de les voir gagner par la friche. La forêt, à travers la symbolique de l'arbre (arbre qui dure et qui rapporte), valait toujours mieux que la friche, symbole de l'abandon et de la défaite paysanne. En effet, le développement de la friche, expression visuelle de la déprise agricole dans tout le Massif Central, en portant atteinte au système de valeurs des paysans (terre, travail, capital) allait être un des moteurs, il y en a d'autres, de la création des nouvelles forêts résineuses. Ils allaient donc planter, non plus des châtaigniers dont ils savaient pertinemment le travail que ceux-ci nécessitent chaque année, mais des conifères dont l'administration forestière leur disait tant de bien. En une génération (1950-1975) un bouleversement humain, spatial et paysager allait se produire.

Nous étudierons donc dans un premier chapitre certains aspects du système de valeurs des paysans, en montrant les éléments de sa construction aux fils des siècles, avant de décrire les raisons de la chute de cette civilisation paysanne ou cette illustration locale de la « fin des paysans ».

⁸¹ Le pays de l'herbe témoigne de l'importance de l'exode rural qu'a connu le Massif Central depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. « *La dépopulation fit augmenter considérablement les surfaces toujours en herbe d'après Pierre Bozon.* » (Riou, 2003)

Dans un deuxième chapitre, nous verrons comment a prévalu le « tout sauf la friche » chez des paysans confrontés à la déprise agricole. Il s'agira d'abord d'expliquer les valeurs que les paysans attachaient à l'arbre, symbole de la vie, de la force et de l'ancrage à la terre, à travers l'image qu'en donne encore le châtaignier en Ardèche. Enfin, nous analyserons comment le résineux, un arbre d'un autre type, fut préféré dans la mesure du possible à la friche, en vue d'occuper le sol et de constituer un pécule pour l'avenir.

Chapitre 1 : La « fin des paysans ».

Le titre de ce chapitre est une expression empruntée à Henri MENDRAS (1967)⁸², qui annonça bien avant que l'on ne l'admette, la fin d'une civilisation agraire et rurale, du moins de l'ampleur de celle que l'on connaissait.

Ce chapitre a pour objectif d'asseoir les bases à l'étude de la déprise humaine et agricole du Massif Central et plus particulièrement de l'Ardèche au sein de la Bordure orientale. Pays de l'herbe sur les hautes terres et pays de l'arbre – le châtaignier – sur les pentes, l'Ardèche va progressivement, à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, se transformer en un « pays des arbres ». En outre, ce chapitre permettra de mieux saisir les héritages et de comprendre le fonctionnement des nouveaux propriétaires forestiers du Massif Central (Chapitre 4). À l'origine une grande majorité de paysans ayant fait le choix de planter leurs terres plutôt que d'y voir poindre la friche (Chapitre 2). Avant cela, il importe de retourner dans l'histoire de la paysannerie française, du Massif Central et de l'Ardèche pour décrire l'homme de la terre, « l'homme des pentes », et ce qu'il fut : un paysan. Les terrasses et le châtaignier, qui seront étudiés à l'échelle de l'Ardèche, sont une bonne entrée en matière pour comprendre la vie des hommes et le travail du paysan jusqu'à une période récente dans les pentes ardéchoises. L'analyse des conséquences de l'exode rural, ainsi que celle de la disparition progressive des paysans, permettent de comprendre les fondements de la déprise humaine et agricole du Massif Central.

1.1. Des systèmes agraires multiséculaires.

Comprendre les nouvelles forêts, les expliquer et y réfléchir nécessite, il en déjà été question, de prendre en compte la dimension humaine de celles-ci et donc de s'intéresser à leurs propriétaires. Ce qui sera examiné ici, c'est une histoire paysanne en Ardèche, racontée grâce aux terrasses et au châtaignier, un héritage du passé, tel qu'il a pu influencer ceux qui décidèrent de planter des arbres, ainsi que leurs descendants.

La littérature sur l'invention du Massif Central montre la prégnance des identités cévenoles et auvergnates au sein de cet espace. C'est pourquoi, il nous fallait creuser cette identité cévenole, plutôt celle de l'« *homme des pentes* » dont parlait Michel CARLAT (1987)⁸³, pour montrer toute l'importance du couple terrasse – châtaigneraie dans l'œuvre de reforestation qu'on accompli les gens du pays dans la seconde moitié du XX^e siècle. À ce sujet, Jean-Robert PITTE (1986) dans sa thèse sur les « *Terres de Castanide* »⁸⁴ dit même que l'« *On peut donc à bon droit parler d'une « civilisation du châtaignier » qui possède des traits communs en Galice, en Toscane, dans le Trás-os-Montes portugais, en Corse, dans les Cévennes, l'Auvergne et le Limousin : une civilisation à l'imaginaire très riche [...].* »

Voici donc la description que Michel CARLAT (*Ibid.*) donne de la Cévenne ardéchoise :

« Pays hétérogène où se succèdent granit, schistes, micaschistes, grès et calcaire, avec une partie nord très marquée par le volcanisme. Pays où le *rayol* – l'homme des pentes – a édifié de fabuleuses terrasses – *faysses* ou *accols* – pour y fixer la terre supportant habitations, cultures, vignes, arbres fruitiers et surtout la châtaigneraie. Car c'est le châtaignier qui confère à la Cévenne

⁸² MENDRAS Henri (1967). *La fin des paysans : innovations et changement dans l'agriculture française*. Paris : SÉDÉIS, 358 p.

⁸³ CARLAT Michel (1987). *L'Ardèche*. Collection Richesses de France. Paris : Éditions J. DELMAS, 160 p.

⁸⁴ PITTE Jean-Robert (1986). *Terres de Castanide. Hommes et paysages du Châtaignier de l'Antiquité à nos jours*. Paris : Fayard, 479 p.

son vrai visage. Associé à la sériciculture, le châtaignier a régné – et règne encore – en maître et a été à l'origine de la prospérité sinon de la richesse du pays. A la fois « arbre à pain » et « arbre à viande », il a fourni aussi à l'homme les poutres et les planches de sa maison, le bois de son foyer. » (CARLAT, 1987)

De cet aménagement des pentes sont nées les terrasses dont sont encore empreints certains paysages, en association avec le châtaignier. Parmi les cultures qui occupaient les terrasses (les céréales, la vigne, le mûrier), toutes ont pratiquement disparu. Le châtaignier, cet arbre qui peut vivre plusieurs siècles, a fourni subsistance et bois à des générations de paysans. Le châtaignier était l'arbre roi, l'arbre à pain, un véritable marqueur territorial, à côté des terrasses, à l'origine d'une identité. Cette identité cévenole est aussi révélée par les arguments écologiques des antagonistes au pin maritime, qui occupe une place importante dans la forêt cévenole. Comme l'a montré Vincent MORINIAUX⁸⁵ (1999), cet arbre, en prenant la place du châtaignier, a porté atteinte à cette même identité. Ce sont ces paysages, si particuliers et caractéristiques de cette partie centrale et méridionale du département de l'Ardèche, qui ont justifié la création du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (PNRMA) en 2000, sur 136 communes du département. Dans sa Charte constitutive, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (PNRMA) insiste sur l'importance et le rôle des paysages sur tout son territoire, « *qui forment l'atout majeur de son développement* »⁸⁶ (PNR DES MONTS D'ARDECHE, 2002).

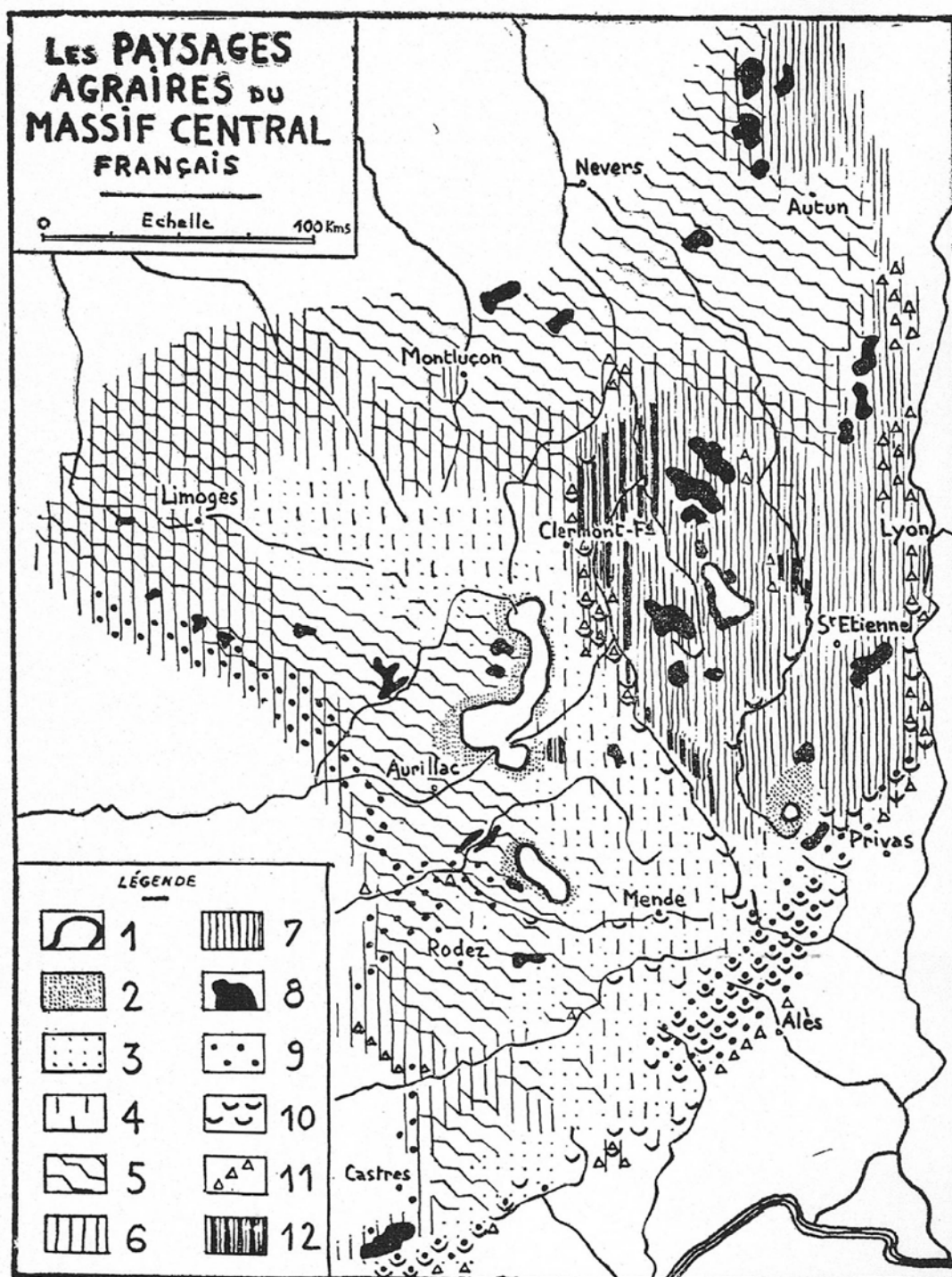
Afin de replacer le système agraire qui va être étudié, l'association de la terrasse à la châtaigneraie, dans une perspective plus large à l'échelle du Massif Central, il sera pris appuie sur la cartographie réalisée par André FEL (1962)⁸⁷ des paysages agraires du Massif Central (Doc. n°9). Dans sa thèse, André FEL consacre une étude approfondie aux systèmes agraires du Massif Central, tels qu'ils existaient encore dans les années 1950. Il a montré comment ses systèmes avaient traversé les siècles avec une grande constance. Ils ne devaient prendre fin réellement que dans la seconde moitié du XX^e siècle.

⁸⁵ MORINIAUX Vincent (1999). Les Français face à l'enrésinement, XVI^e-XX^e siècle. *Annales de Géographie* n°609-610, pp. 660-663.

⁸⁶ PNR des Monts d'Ardèche (2000). *Charte constitutive [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.parc-monts-ardeche.fr/v1/IMG/charte_pnrma_2000_2010-2.pdf> (consulté le 23/02/2006).

⁸⁷ FEL André (1962). *Les Hautes terres du Massif Central*. Thèse de doctorat. Clermont-ferrand, 340 p.

Doc. n°9 : Les paysages agraires du Massif Central.



CARTE DES PAYSAGES AGRAIRES DU MASSIF CENTRAL FRANÇAIS

Légende. — 1. Alpagnes ; 2. Herbages montagnards ; 3. Landes ; 4. Quartiers de champs isolés ; 5. Bocage ; 6. Champs de forme peu régulière ; 7. Champs assez réguliers ; 8. Massifs forestiers ; 9. Châtaigneraies ; 10. Terrasses de culture ; 11. Vignobles ; 12. Parcellaire très géométrique, champs allongés.

Principales combinaisons dans les paysages. — Type herbager-pastoral : 1 + 2. Type agropastoral : 3 + 4. Types bocagers : 5 + 6. Type de la petite culture vivrière de montagne : 7 + 8. Le type cévenol est caractérisé par l'association 9 + 10 (et éventuellement 3). La Limagne, par les types 11 et 12. La carte tente de restituer la complexité réelle des nuances et l'existence de types mixtes.

Source : D'après André FEL (1962). *Les Hautes terres du Massif Central, tradition paysanne et économie agricole*, Paris : PUF, 340 p.

Les systèmes agraires montagnards en tant que tels ne seront pas étudiés dans cette recherche comme il le sera pour le type cévenol. À ce sujet rappelons que l'Ardèche des nouvelles forêts correspond peu ou prou à l'Ardèche des pentes et à la Montagne ardéchoise, ce qui limite à deux modèles les explications socio-économiques et identitaires de la reforestation. Bien que l'homme de la Montagne ait lui aussi planté dans la seconde moitié du XX^e siècle, il faut voir dans l'étalement spatial et temporel de la reforestation en Ardèche, des pentes à la montagne, une explication d'ordre socio-économique, plus qu'identitaire.

Le système agraire des pentes est tombé plus rapidement en crise que celui de la montagne, incarné par l'élevage et le pastoralisme. En effet, les systèmes agraires montagnards ont réussi à se maintenir plus longtemps alors que le dépeuplement y était tout aussi important. D'ailleurs, il est encore à l'œuvre dans la partie montagnarde et rurale du Massif Central. Sur les hauts plateaux et les pentes plus douces du Haut-Viverrais (qui continuent sur la moyenne montagne de l'est du Massif Central), la mécanisation agricole a pu jouer un rôle positif en suppléant partiellement la perte de main d'œuvre. Il n'y a pas eu dans les pentes, de progrès techniques en agriculture, comparables à ceux que la faucheuse attelée au tracteur, le faneur, l'endaineur, la presse ou l'autochargeuse ont pu engendrer dans la montagne pour la récolte des fourrages. Dans la Montagne ardéchoise, la reforestation volontaire en conifères s'est imposée d'elle-même, comme un moyen d'occuper l'espace agricole lorsqu'il n'était pas repris par d'autres agriculteurs. Mais, dans le paysage agraire du type agro-pastoral que décrit André FEL (*Ibid.*) (qui s'étend après la Montagne ardéchoise en direction de l'ouest vers le Gévaudan et la Margeride), on peut penser que les nouvelles forêts résineuses ont d'abord été installées sur les landes pastorales qui fonctionnaient en association avec des quartiers de champs isolés. Ce ne fut pas le cas dans la Montagne ardéchoise, où la création du finage par défrichement des forêts n'a cependant pas abouti à supprimer toutes les sylvies. Les vieilles forêts domaniales de la Montagne ardéchoise en sont les témoins. Elles ont toujours représenté les hauts lieux de la production forestière de bois d'œuvre. De plus, sur les hauts plateaux, à plus de 1 000 mètres d'altitude (voir à 800 mètres), le sapin pectiné a toujours été roi. Des sapins présidents sont encore élus de nos jours dans ces vastes et vieilles forêts. Et comme la friche n'a jamais été aussi vive et conquérante que dans les pentes, la reforestation voulue a été plus tardive.

> Les terrasses : un espace construit au cœur d'un système agraire lié à la pente.

Dans son essai sur la formation du paysage rural français, Roger DION (1934), montre que les paysages ruraux français, hors des hautes montagnes, se caractérisent par « *deux types fondamentaux : un type septentrional caractérisé par la rase campagne et par le groupement des arbres en massifs forestiers compacts ; un type méridional caractérisé par l'émiettement des forêts et la diffusion des arbres au milieu des terroirs agricoles.* »⁸⁸ L'Ardèche appartenait à cette économie rurale du sud, dont Roger DION avance que deux mots à eux seuls évoquaient tout un paysage, « *la liberté de clore et de planter.* ». En Ardèche, les châtaigniers ont très souvent été plantés sur des « clos », ces terrasses qui matérialisaient la propriété d'un certain nombre d'arbre.

Il ne s'agit pas d'une étude sur les terrasses en tant que telle. Notre objectif est de montrer avec quelles forces et volontés les paysans ardéchois ont construit au fil des siècles

⁸⁸ **Dion Roger.** *Essai sur la formation du paysage rural français.* Tours : Arrault, 1934. 162 p. 2^{ème} édition, Paris : Guy Durier, 1981, 168 p.

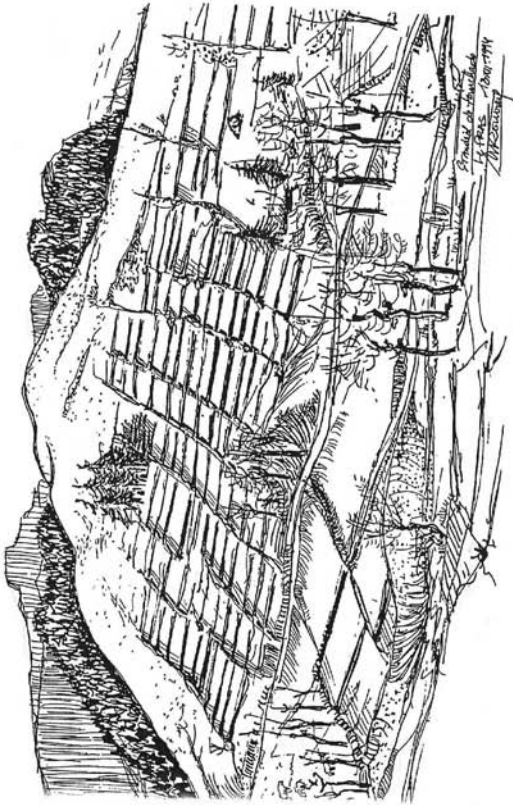
cette œuvre de tant de générations, telle qu'elle est décrite après. En effet, on retrouve encore chez les propriétaires actuels de nouvelles forêts (globalement la génération suivante de celle qui a boisé), notamment chez les petits et les moyens (en terme de surface possédée), une forte imprégnation par cette histoire paysanne. Dans le Massif Central les agriculteurs sont aussi souvent propriétaires forestiers. Ainsi, par exemple, ils s'accommodent assez bien de la petite propriété forestière qui est la leur. Avant d'imaginer constituer une plus grande propriété forestière, ils s'attachent plutôt à faire bien avec ce qu'ils ont. D'ailleurs, il y a tant à faire sur une petite surface boisée quand on pense ses pratiques forestières en puisant dans un réservoir de savoir-faire alimenté par d'anciennes pratiques agricoles transmises par les générations précédentes, des générations de paysans.

La terrasse, cette « *Babylone du Pauvre* » (BLANC, 2001)⁸⁹, est une construction fragile, sans cesse remise en question. Chaque génération de paysans a connu des avancées et des replis, des constructions nouvelles et des abandons, de telle sorte que le paysage des terrasses est un état passager, qui dépend de conditions naturelles, économiques et sociologiques changeantes. L'Ardèche pays de transition entre le couloir rhodanien (altitude inférieure à 100 mètres) et les Hautes terres du Massif Central (à plus de 1 000 mètres) réunit les conditions topographiques indispensables à l'installation des terrasses. Ce qui frappe l'observateur avisé, qui sait retrouver leurs traces dans le paysage (souvent sous le couvert végétal), c'est le nombre considérable de versants anciennement aménagés, ainsi que la diversité de formes prises par les terrasses (Doc. n°10). En Ardèche, la technique des terrasses a concerné plus de la moitié des communes du département (Doc. n°11). Sans cet aménagement de l'espace, l'agriculture n'aurait pas connu le développement qui a été le sien dans ces territoires. Dans ce pays au relief accidenté les paysans ont édifié des terrasses sur les pentes des montagnes, mais aussi sur les croupes et les collines des avant-pays et ce n'est ni la géologie, ni l'altitude qui peuvent rendre compte de la géographie des terrasses ardéchoises. Ce sont les hommes, leurs techniques et les contraintes du relief qui expliquent la géographie des terrasses ardéchoises. Les pluies et les ruissellements engendrés ont aussi joué un rôle important dans l'établissement des terrasses, en contraignant les paysans à lutter contre l'érosion par la technique de la terrasse de culture.

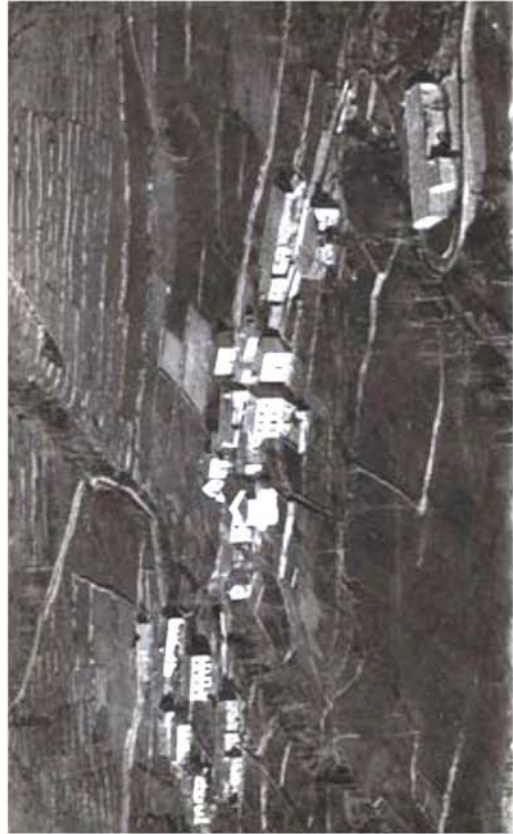
⁸⁹ **BLANC Jean-François (2001).** *Terrasses d'Ardèche – Paysages et patrimoine.* Le Cheylard : Imprimerie Jean CHEVALIER, 155 p.

Doc. n°10 : Des vallées aux sommets : des pentes aménagées finement en terrasses.

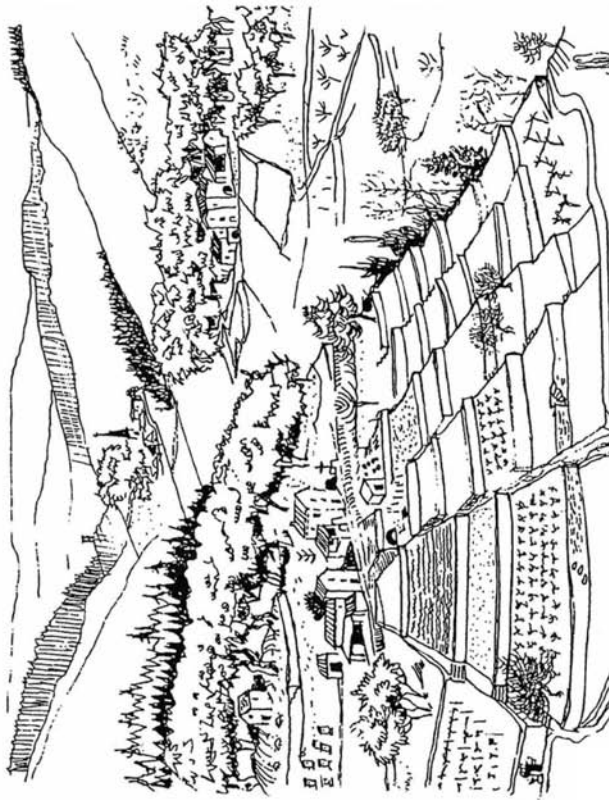
Les terrasses d'altitude



Le Roux (Cévenne ardéchoise) - Alt. 863 m.



Les terrasses de la vallée du Doux

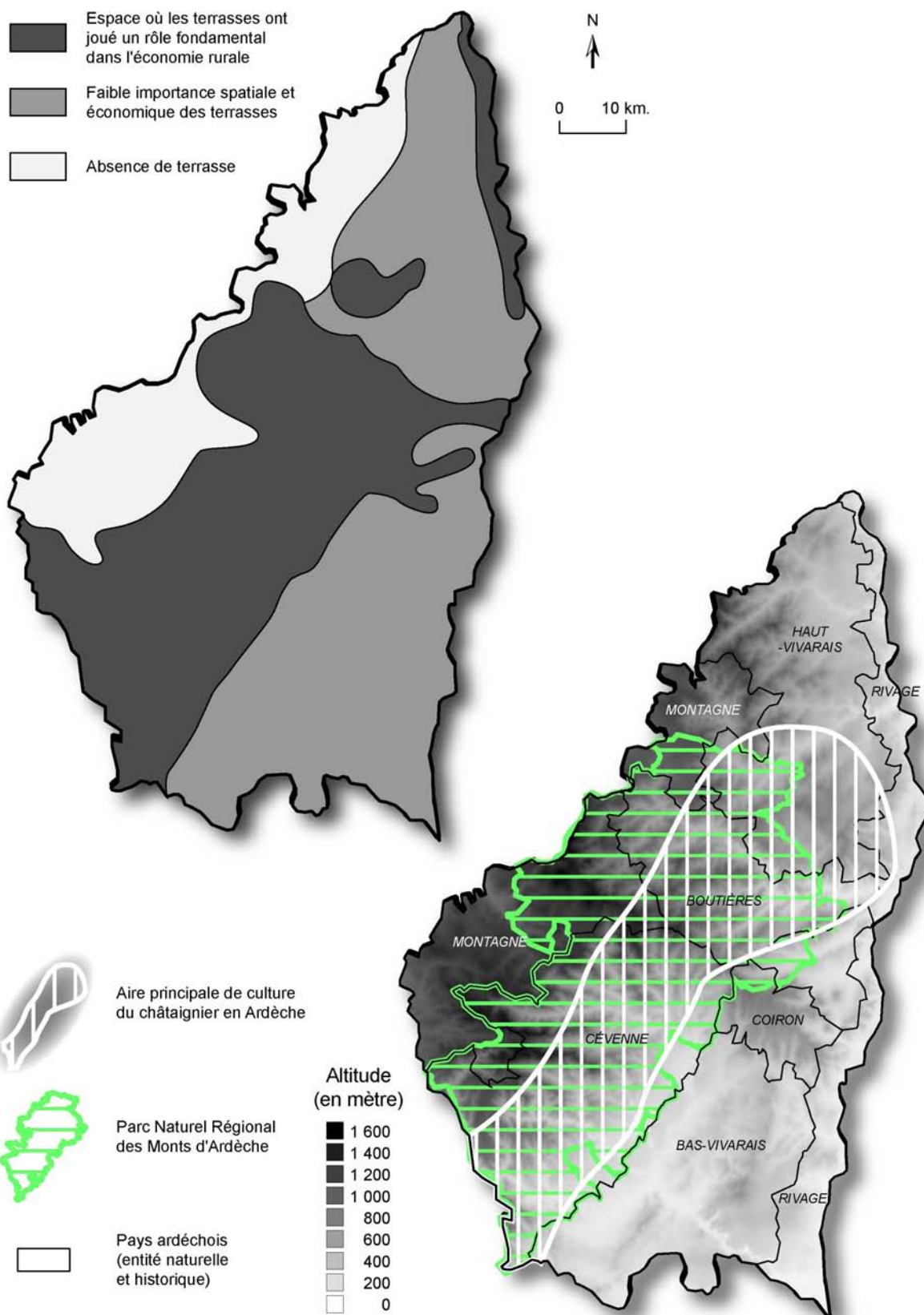


Désaignes (Boutières ardéchoises) - Alt. 470 m.



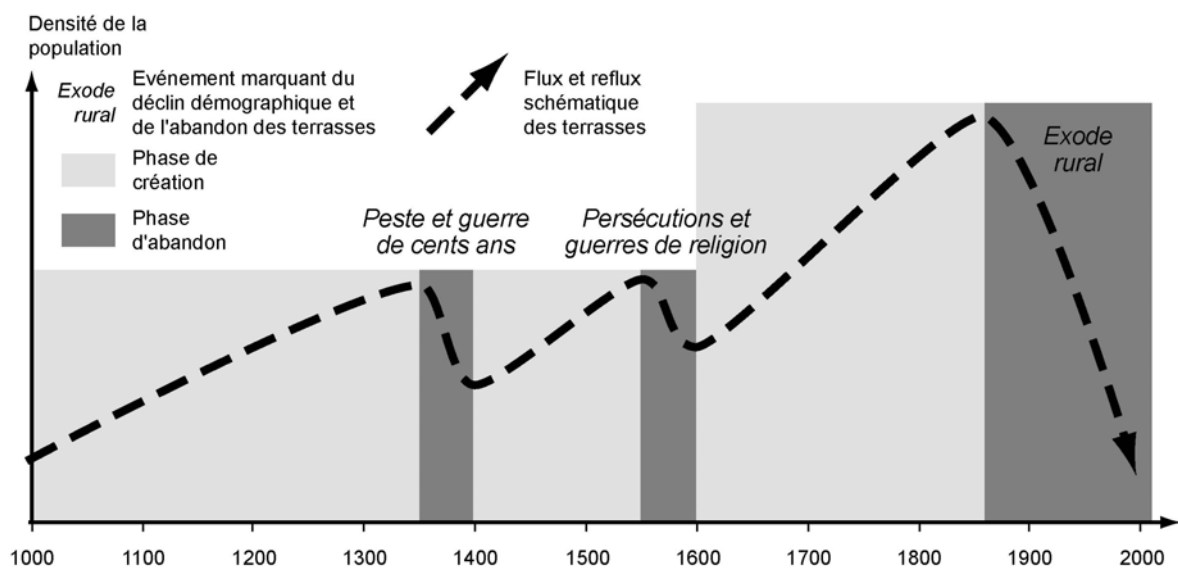
Sources : D'après La BELLE LURETTE pour les dessins et notrefamille.com pour les photographies anciennes.

Doc. n°11 : Terrasses et châtaigniers : les pentes mises en culture.



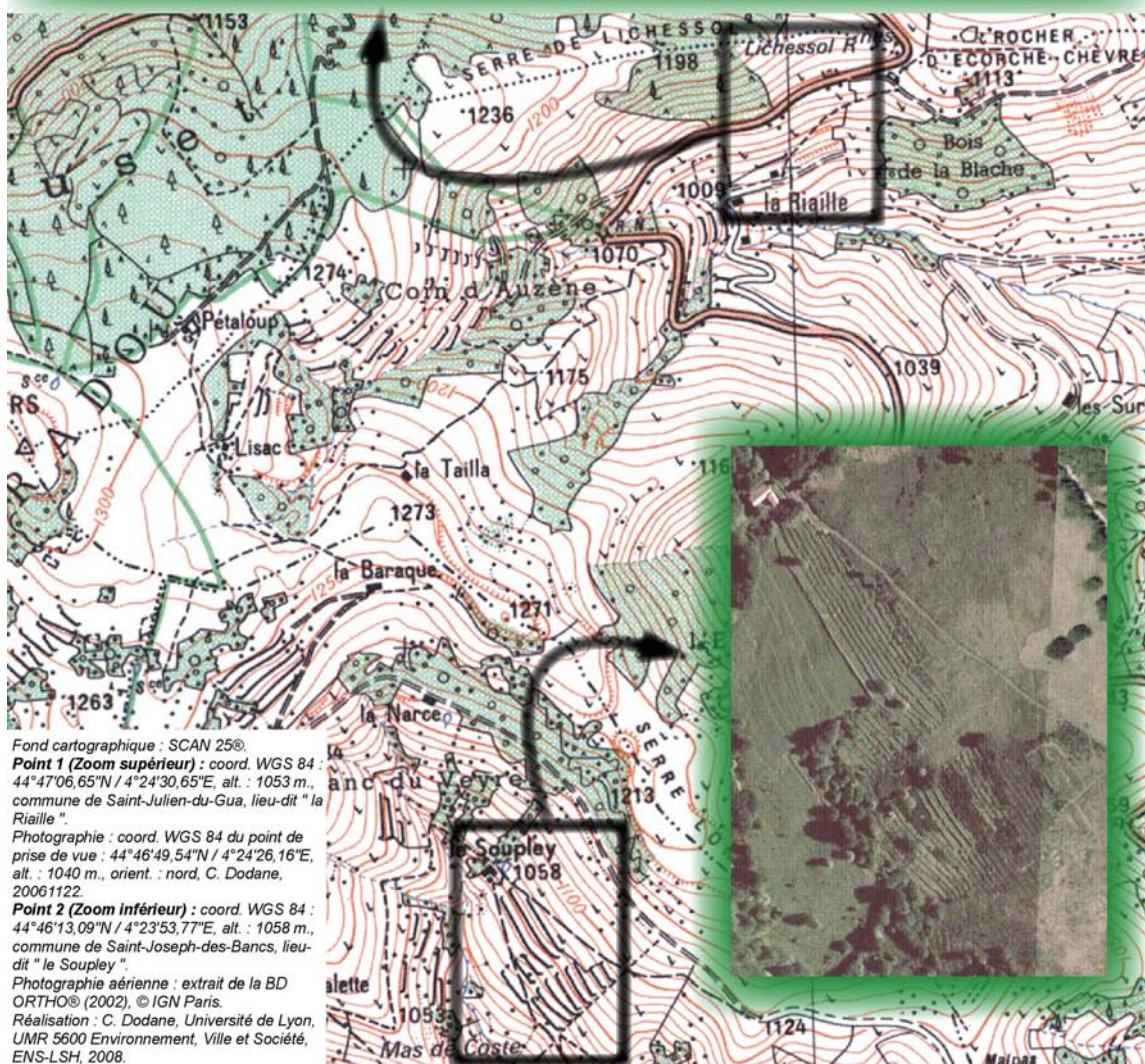
En Ardèche, c'est essentiellement l'expansion démographique du XVIII^e siècle et de la première moitié du XIX^e, ainsi que la densité de population qui expliquent cette conquête des pentes (Doc. n°12). En effet, l'établissement des terrasses nécessitait un travail long et pénible, mais les cultiver et les entretenir l'était tout autant. Il fallut donc une main d'œuvre abondante pour les construire et, vice-versa, les fortes densités imposaient d'utiliser l'espace le plus rationnellement possible. L'aménagement en terrasses de l'espace, en Ardèche comme ailleurs, ne résulte pas d'une décision planifiée. Il a été développé au fil du temps en mobilisant les leçons de l'expérience des anciens ou des voisins : « *L'expérience se formulait après les échecs ou les réussites enregistrés dans la mémoire du groupe social.* » (*Ibid.*) Suivant les situations, la topographie et l'agriculture pratiquée, la terrasse s'associait à l'écoulement de l'eau ou s'en défendait. Le modelage de la pente par les terrasses n'était pas le fruit du hasard ; elles s'adaptaient très précisément à la topographie. Sur les fortes pentes elles étaient toujours de petite taille, souvent pentues et difficiles d'accès. Sur les pentes plus douces, elles étaient plus amples, plus accessibles, et donc plus facilement mécanisables. De plus, l'organisation du paysage des terrasses reflétait les rapports étroits entre habitat et terrasses. L'intérêt que suscitait la terrasse restait inversement proportionnel à la distance qui la séparait de l'habitat. Construites à proximité de l'habitat, elles lui étaient contemporaines et marquaient la colonisation de l'espace par de nouveaux noyaux de population, mais édifiées à l'assaut des pentes (Doc. n°13) alors que l'habitat se concentre en fond de vallée, elles témoignaient de l'extension des cultures.

Doc. n°12 : Création et abandon des terrasses en Ardèche : une histoire d'hommes...



Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2008.
Adapté de Jean-François BLANC (2001). *Terrasses d'Ardèche - Paysages et patrimoine*. Le Cheylard : Imprimerie Jean Chevalier. 155 p.

Doc. n°13 : L'agriculture en terrasses à l'assaut des pentes...



L'exemple pris ci-dessus (Doc. n°13) montre des aménagements en terrasses entre 1 000 et 1 300 mètres d'altitude sur la route des crêtes (ligne de séparation biogéographique entre l'Ardèche du sud aux influences cévenoles et méditerranéennes et l'Ardèche du nord plus continentale). À l'ouest, c'est le commencement de la Cévenne ardéchoise, dont la plupart des têtes de bassin versant ont été reboisées dans le cadre de la RTM. Ce sont devenues des forêts domaniales comme celle du Pradou dont une partie du périmètre est visible dans le coin supérieur gauche de la carte au 25 000^e. À l'est de la route des crêtes, débutent les Boutières. La carte au 25 000^e montre que de nombreux mas ou d'anciennes fermes sont actuellement en ruines. Seules restent occupées les habitations accessibles par la route. La photographie exprime relativement bien la manière dont ont été construites les terrasses. L'aménagement de l'espace agricole s'est fait à partir de l'habitat, installé non loin d'un point d'eau (à proximité de la source de l'Auzène). Les terrasses partaient à l'assaut du *Serre de Lichessol* et leur qualité architecturale, comme on le voit encore, décroît avec l'éloignement de l'habitation. Sous la maison, une prairie permettait de nourrir quelques moutons, chèvres ou vaches, un mulet ou un âne. À cette altitude, le châtaignier n'est plus présent ; sa limite altitudinale supérieure est au environ de 900 mètres. Les landes sommitales servaient de parcours pour les animaux. Actuellement, l'on peut observer les différentes phases d'installation d'un couvert boisé au dessus de l'habitation. Une première plantation (douglas ou pin noir) d'une dizaine d'années forme un carré juste au dessus de l'habitation entre l'espace aménagé en terrasses et la route plus haut. À côté, une autre plantation, plus récente, occupe un espace bien circonscrit avec pour limite à gauche l'autre plantation, en bas un chemin qui traverse la propriété et qui grimpe en direction du *Rocher d'Ecorche Chèvres*, à droite un mur d'épierrement qui matérialise une limite de propriété et en haut la route. Enfin, très récemment, de jeunes douglas viennent d'être plantés sur les terrasses les plus éloignées de l'habitation (entre 50 et 150 mètres). Par contre, tout l'espace en dessus de l'habitation est maintenu ouvert, certainement pour conserver de la luminosité.

Certains contemporains du déclin des terrasses ont écrit à propos de l'œuvre de leurs bâtisseurs (les paysans) avant qu'elle ne soit oubliée et que les terrasses disparaissent. Nous avons fait le choix de livrer trois citations à leur sujet. Elles disent beaucoup sur les paysans.

Dans son ouvrage « *L'homme à la bêche : histoire du paysan* »⁹⁰, Henri POURRAT (1941) décrit avec force et respect la construction des terrasses et l'acharnement des paysans à la tâche :

« Il a fallu que les hommes de par là fussent des bourreaux de travail pour aménager de la sorte les parois des vallées et les flancs des montagnes. Partout ils ont terrassé. Sur toute épaule de roche, sur tout ressaut de la pente, en toute place d'un pas de large, ils ont établi une esplanade, ne pût-elle porter qu'une demi douzaine de ceps. Malgré les nuits de glace où la lune resplendissante brûle le bourgeon, malgré la grondante grêle qui de ses cailloux blancs hache en un moment l'espoir de l'année, ils n'ont jamais cessé de croire à leur labeur. Après tant de journées, aigres ou lourdes, à suer et ahaner, entre les échelas, quand ils voient l'orage crouler sur leurs terrasses peu sûres, les ruisseaux d'eau jaune emporter la terre et ruiner la muraille, ils ne renoncent point. Dès le matin, la hotte au dos, ils remontent, ils rechargent dans cette hotte la glèbe entraînée, ils vont la décharger aux places d'où elle est partie, reconstruisant leur vigne en ses casiers de roche. Et jamais ils ne penseront s'être donné assez de peine. »

⁹⁰ POURRAT Henri (1941). *L'homme à la bêche : histoire du paysan*. Paris : Flammarion, 284 p.

Marthe et François THOMAS (1947)⁹¹ insistent pour leur part sur l'importance des terrasses dans les paysages de l'Eyrieux. L'on imagine en filigrane ceux qui ont bâti cette montagne :

« Ces flancs balafrés de pistes qui se brouillent et semblent n'aller nulle part. Elles aboutissent pourtant à des champs perchés soutenus par des murets de pierre sèche. Toute la montagne est bâtie ; en bas, les gradins s'appuient sur des blocs noirs et se perdent au sommet dans la brousse tenace des genêts. Parfois des pointements rocheux coupent leurs alignements. Des boqueteaux de pins déformés par le vent les arrêtent. N'importe ! Derrière l'obstacle d'autres murets soutiennent d'autres champs de seigle, parmi lesquels se tassent des fermes, humbles et basses, comme des bergeries. Cette montagne bâtie impressionne et elle touche d'une émotion plus humaine que les pyramides d'Egypte vouées au culte de la mort. »

De son côté, Jean-Pierre CHABROL (1961)⁹² raconte le labeur des Chabrous ; il écrit :

« Le granite fut brisé, les cailloux cassés en gravier, le gravier écrasé, émiétté de père en fils, en petit-fils. Tout en nourrissant leur seigneur, subsistant eux-mêmes de leurs chabros [chèvres] traites après le crépuscule et avant l'aube, il leur suffit pourtant de quelques générations pour faire la terre de leurs mains. Puis il y eut le siècle des Chabrous, qui haussèrent la terre en traversière [terrasse], le siècle qui y sema le châtaignier, le siècle de la vigne, le bon siècle du mûrier. »

Dans ses travaux Jean-François BLANC montre bien, lui aussi, comment ce paysage de terrasses est « *révélateur d'un état social.* » (*Ibid.*) Cet état social, c'est celui de la paysannerie des gens pauvres décidés à mettre en œuvre tous les moyens qui lui permettraient de survivre en ces lieux. Il se caractérise par une volonté acharnée au travail, ainsi que par des connaissances empiriques et la maîtrise de techniques de construction et de culture adaptées à la pente. À l'instar de Roger DION (1934) qui décrit l'agriculture du sud de la France comme une agriculture individualiste, Jean-François BLANC souligne que « *La diversité des aménagements et les différentes qualités d'ouvrages existant sur un même versant tendent à prouver que ces kilomètres et ces kilomètres de murailles ont été mis en place individuellement, et non collectivement comme on pourrait le penser.* » (*Ibid.*) Nous reviendrons plus loin sur ce trait de caractère de la paysannerie du sud de la France quand il s'agira d'expliquer la réussite dans le Massif Central des micro-boisements issus des bons-subsidations du FFN. Il est en effet frappant de voir en Ardèche, après avoir dépouillé les archives du FFN dans ce même département, années après années, le nombre considérable de propriétaires terriens, presque exclusivement des paysans, qui décident à l'époque, de boiser une ou plusieurs parcelles, de quelques ares à quelques hectares. En tout cas, jamais plus que ce qu'ils pouvaient planter de leur main. On retrouve aussi quelque fois dans les archives, un même propriétaire qui boise d'autres parcelles les années suivantes. Ainsi, presque aucun de ses micro-boisements n'a-t-il été installé en fonction du voisinage des autres boisements, de telle sorte que seul l'intérêt individuel comptait. Nous aurons, une fois de plus encore, l'occasion de développer plus en avant de cette recherche les répercussions de cet individualisme qui caractérise encore aujourd'hui, et probablement encore à l'avenir, le petit propriétaire forestier en matière de gestion forestière.

Jean-François BLANC (*Ibid.*), à travers l'étude des terrasses, évoque nécessairement les questions foncières. Il constate une certaine complexité de l'agencement spatial entre les limites de parcelles cadastrales et les murs de soutènement, ainsi que les terrasses. Limites et constructions ne coïncident pas. Avec le temps, les partages successifs des propriétés ont aboutis à un morcellement incroyable. L'auteur se demande si « *l'orientation au soleil et la profondeur des sols n'ont pas, à un moment donné, préoccupé les agriculteurs plus que la commodité d'accès et les techniques d'utilisation* ». Le FFN lui aussi ne se préoccupa pas

⁹¹ THOMAS Marthe & François (1947). *Le Vivarais*. Grenoble : B. Arthaud, 200 p.

⁹² CHABROL Jean-Pierre (1961). *Les fous de Dieu*. Paris : Gallimard, 438 p.

suffisamment (et tardivement aussi) de desserte forestière et de solutions d'exploitations pour les nouvelles forêts dont il encouragea la plantation. En effet, pourquoi le paysan qui plantait aurait-il eu à se soucier de l'accès futur à ses bois, si l'administration ne lui avait pas apporté la démonstration de son utilité ? D'autant plus, qu'au fil des générations, les stratégies de transmission de la terre l'en avaient visiblement éloigné.

La grande époque des terrasses est terminée depuis bien longtemps. Dans la plupart des secteurs d'Ardèche, les terrasses apparaissent aujourd'hui comme une structure périmée ; elles sont presque totalement abandonnées comme en témoigne le spectacle de murs éventrés ou leur colonisation par la forêt. Ailleurs, notamment dans les basses vallées, sur les versants bien exposés, autour des villages et des hameaux, certaines terrasses sont encore entretenues. Les paysans remontent toujours les pans de murs effondrés au prix d'un travail acharné, misant sur des productions à haute valeur ajoutée comme la vigne. Ainsi, l'on comprend bien l'équilibre instable des terrasses : élément construit, mais qui doit aussi être entretenu. La photographie ci-dessous (Doc. n°14) montre des terrasses récemment remontées dans le vignoble de l'AOC Saint-Joseph à Tournon-sur-Rhône.

Doc. n°14 : *Au milieu de la forêt... des terrasses qui renaissent...*



Coordonnées WGS 84 du point de prise de vue : 45°03'51,52"N / 4°50'19,90"E, altitude : 120 m., orientation : ouest, Clément Dodane, 20060525.

Ces terrasses reconstruites (Doc. n°14) sont les seules que nous aillons pu observer en Ardèche au cours de nos déplacements. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas d'autres entreprises de ce genre ailleurs, mais enfin elles ne doivent pas être pléthores. Il est très frappant lorsque l'on entre dans la ville de Tournon-sur-Rhône par le nord-est, après avoir franchi le Rhône, d'apercevoir sur les collines avoisinantes ces pieds de vigne perchés sur des terrasses récentes. Il est difficile d'imaginer à quoi pouvait ressembler le paysage à l'époque où le rebord du Massif Central devait être aménagé en terrasses. Sans elles ont peine à imaginer que sous le couvert forestier, il y a un siècle, cet espace en pente vivait sous une agitation quotidienne et nombreuse (une photographie ancienne, du début du XX^e siècle, atteste que ce versant était complètement aménagé en terrasses de culture). Le cyprès qui se trouve sur la photographie au premier plan de l'image, n'a rien à voir avec l'arrière plan qui nous intéresse plus particulièrement. Lorsque nous avons pris cette photographie, il se trouvait dans la perspective. Il est fort probable cette vigne qui poussent sur ces terrasses soit la propriété de la ferme visible en haut à gauche, en position de balcon. L'on distingue très clairement sur photographie aérienne le chemin d'accès aux terrasses depuis la ferme, au lieu-dit *Le Chapon*.

La juste combinaison des activités agricoles, dont le développement des terrasses en Ardèche est un marqueur de réussite, ainsi que des industries rurales, notamment celle de la soie, avaient créé en Ardèche un équilibre favorable à la croissance démographique qui atteint son maximum peu après le milieu du XIX^e siècle. Mais cet équilibre ne devait pas durer. Dans un contexte de mutation de l'agriculture française et sous les coups de plusieurs crises (pébrine pour la soie, phyloxéra pour la vigne et encre pour le châtaignier) un renversement de tendance se profilait en Ardèche, mais aussi dans l'ensemble du Massif Central (le contexte agricole ayant joué un rôle prépondérant). En effet, alors que presque tout l'espace était cultivé, que les hommes étaient partis à l'assaut des pentes grâce aux terrasses, la déprise agricole allait poindre avec d'autant plus d'intensité que le déclin démographique amorcé prenait de l'importance. Dans cette chute, de nombreuses terres agricoles cessèrent d'être cultivées ; les hommes et les femmes quittèrent massivement les campagnes.

> La châtaigneraie : l'arbre et le fruit.

L'introduction du châtaignier en Ardèche remonte aux Romains qui selon Jean-Louis BANCEL (2002)⁹³ auraient introduit les premiers sujets greffés. Après eux, les Bénédictins auraient favorisé sa colonisation qui restait encore discrète au Moyen Âge. Ce n'est véritablement qu'à partir du XVIII^e siècle que de gros efforts de plantation sont entrepris pour valoriser de nouveaux espaces cultivés. Selon l'auteur, déjà à cette époque, le châtaignier était considéré comme « *l'arbre à pain* ». Son rôle a dû être vital pour les populations locales, sauvant de la famine nombre de gens du pays. Mais, l'âge d'or de la châtaigneraie en Ardèche est véritablement le XIX^e siècle. Son développement est concomitant et lié à celui des terrasses. Il s'explique aussi par l'augmentation conséquente de la population rurale en Ardèche au cours de ce siècle. Il en sera finalement de même pour son déclin dont les raisons tiennent aussi à la démographie. Jean-Louis BANCEL (2002) explique en effet que « *Ce n'est pas le déclin de la châtaigneraie qui a entraîné le départ des hommes, mais le départ des hommes qui a eu pour conséquences le déclin de la châtaigneraie.* » Alors que l'Ardèche de 1841 comptait 390 000 habitants, le seuil des 300 000 habitants (dont un peu moins de la moitié vivent désormais dans des villes de plus de 2 000 habitants) vient

⁹³ BANCEL Jean-Louis (2002). *La culture de la châtaigne dans le Haut-Vivarais « Hier et Aujourd'hui »*. Lyon : Éditions BELLIER, 108 p.

seulement d'être dépassée à nouveau, entre les recensements de 1999 (286 000 habitants) et de 2006 (306 000 habitants)⁹⁴. À la même époque (XIX^e et début du XX^e siècle), le mûrier et la production de soie ont également joué un rôle primordial dans le développement industriel de l'Ardèche. Les anciens moulinages, ou ce qui l'en reste de ruines, que l'on retrouve sur la plupart des cours d'eau ardéchois sont encore la marque visible de ce passé soyeux. Mais à l'inverse de la castanéculture, la sériciculture a totalement disparu.

Les anciens paysans que j'ai rencontrés en Ardèche, qui cultivaient le châtaignier et ramassaient la châtaigne, évoquent tous avec nostalgie cette époque d'après guerre. Époque où le châtaignier et la châtaigne étaient encore roi et reine en ses terres et époque où il y avait tout à construire et à développer (électricité, adduction d'eau, téléphone, voiries, etc.)⁹⁵ Dans des bourgs et des hameaux où l'on vivait encore comme au XIX^e siècle. Comment ne pas évoquer le châtaignier et la châtaigne dès lors que l'on cherche à comprendre la vie paysanne ardéchoise, du moins comme elle existait encore à l'époque, tant il vrai que cet arbre et ce fruit ont occupé une place importance dans la vie des paysans de nombreux terroirs. Ce sujet de discussion a presque toujours été abordé dans nos entretiens avec les personnes de plus de 60 ans qui ont vécu au pays ou qui y sont revenues au moment de leur retraite. Les personnes plus jeunes que nous avons rencontrées parlent elles aussi du châtaignier, mais plutôt de l'arbre patrimoine et symbole de l'identité ardéchoise, de l'arbre forestier et du bois de pays qu'il produit rapidement et de grande qualité (grain, durabilité).

Il n'est pas si aisé que cela peut le paraître d'arriver dans un hameau ou dans une vieille ferme, d'aller frapper à la porte des gens et de débiter une conversation sur la vie paysanne. Il me fallait être introduit et l'occasion me fut donnée lorsque j'arrivai pour la première fois dans le hameau de *Blaizac* dans la commune d'Ajoux en Ardèche. J'y avais loué un gîte pour deux mois (le moins cher que j'avais trouvé dans un rayon de 20 kilomètres autour de Privas). C'est en récupérant les clés, auprès de sa fille, que j'ai rencontré pour la première fois ce vieil homme, âgé de plus de 80 ans, un vieux paysan né dans le hameau et qui y avait toujours vécu. Je suis allé le saluer ; il était sur le pas de sa porte, dans sa cour, à laquelle on accédait en franchissant un perron en granit taillé. Quelques vieux outils rouillés étaient appuyés contre les murs, deux tronçonneuses gisaient au sol et plusieurs tas de bois attendaient visiblement, dans un coin, d'être brûlés. Il y avait des branches fines d'un à deux mètres empilées et mêlées à de plus gros morceaux de châtaignier, d'autres étaient appuyés contre les murs, immobiles comme des statues. Nous échangeâmes quelques mots de bienvenue. Le vieil homme avait encore l'esprit vif ; il comprit rapidement les raisons de ma venue... je m'intéressais à l'histoire du pays, au châtaignier, à la forêt... Il me proposa d'aller visiter un autre jour ses châtaigniers, en tracteur parce qu'ils étaient loin et qu'il se déplaçait difficilement. Finalement, sa santé fragile ne le permit pas. Peu de temps avant de quitter les lieux, je revins lui rendre visite pour la dernière fois. J'étais assis en face lui, à sa table de cuisine, dans une pièce qui n'avait probablement pas changé depuis plusieurs décennies ; il me semblait que c'était un autre temps, une autre époque. Le café se faisait sur une vieille cuisinière à bois, puis l'on attendait qu'il passe avant de le boire. L'ambiance qui se dégageait de son intérieur était semblable à celle que j'ai retrouvé dans le film de Raymond

⁹⁴ Source : INSEE, 2009.

⁹⁵ Propos recueillis auprès de ce septuagénaire dont il sera question par la suite : « *On était dans une bonne époque. Il fallait mettre l'eau. L'adduction d'eau est terminée dans tous les hameaux en 1960. En 1953, l'électricité était à Blaizac et l'eau en 1950. Après, il a fallu mettre un téléphone public dans chaque hameau. Tu allais à Privas à pieds, il fallait 3 ou 4 heures pour y aller.* »

DEPARDON « *La vie moderne* »⁹⁶. La plupart des plans sont tournés chez l'habitant, dans leur cuisine, la pièce centrale, celle où l'on vit. Les plans resserrés des interviewés sont filmés à l'heure du café, tôt le matin ou à l'heure des « quatre heures », de telle sorte qu'on retrouve toujours : tasses, bols, cuillères et boîte à sucre en métal posés sur la toile cirée qui recouvre la table de cuisine. De longs moments silencieux, qui disent beaucoup, ponctués des dialogues brefs, épurés. Ainsi, j'avais assis en face de moi ce vieux paysan, aux traits du visage marqués, je buvais le café, j'écoutais, je bavardais... Avec un accent ardéchois chantant, il me parlait de ses châtaigniers et de ses châtaignes, dont les noms : *la Comballe*, *la Bouche Rouge* et *la Merle*⁹⁷ évoquent tout un monde. Je ne peux m'empêcher de répéter ces noms en imitant l'accent et la prononciation de ce vieil homme pour me remémorer l'ambiance de la situation. Puis notre entretien s'est terminé, sa maladie le fatiguait. J'en garde un profond souvenir, comme le témoin d'un passé qui n'est plus. Il m'avait éclairé sur la vie paysanne d'après Seconde Guerre mondiale, sur l'économie rurale de la châtaigne, sur le devenir de ses châtaigneraies...

Le vieil homme me disait qu'il avait toujours vu en place ses châtaigniers, sans être capable de dire quand exactement ils avaient été plantés. Ils lui semblaient déjà aussi gros que maintenant. Le châtaignier était cultivé comme une plante annuelle – et non comme une espèce forestière en peuplement – selon un calendrier de soins particuliers (taille annuelle des branches et des rejets) qui valait aussi pour la châtaigneraie (nettoyage du sol chaque année en fin d'été pour préparer le ramassage automnal, reconstruction des terrasses lorsqu'elles étaient effondrées) (Docs. n°15 & n°16). Il fallait beaucoup de monde pour entretenir une châtaigneraie et ramasser les châtaignes, à l'aide d'une main d'œuvre saisonnière spécialement embauchée pour l'occasion. Le moment de la récolte de la châtaigne était un grand instant de fraternité où chacun des ramasseurs ressentait la pénibilité du travail : sans arrêt courbés, munis des traditionnelles *fourcoles* (pince confectionnée artisanalement qui évite de se piquer les doigts au contact des bogues, et de trop se baisser), parfois dans le froid automnal ou sous la pluie, pendant des heures, des jours et des semaines. C'étaient plusieurs tonnes de châtaignes qui étaient récoltées ainsi sur chaque exploitation. La culture du châtaignier occupait donc une place importante dans l'économie rurale d'une grande partie de l'Ardèche qui a imprégné fortement la vie paysanne d'un terroir, celui des pentes, et ses paysages.

⁹⁶ Troisième volet (diffusé dans les salles en décembre 2008) de sa trilogie consacré aux paysans (avec « *L'approche* » et « *Le quotidien* »), dont les tournages se sont étalés de 1998 à 2008.

⁹⁷ Il s'agit de variété de châtaigne.

Doc. n°15 : Calendrier et techniques de culture du châtaignier à fruit.

La culture du châtaignier fruitier répondait à un ensemble de techniques et de soins apportés aux arbres. Ceux-ci sont encore valables aujourd'hui dans les châtaigneraies ardéchoises productives. Cela commençait dès la plantation des arbres. Jean-Robert PITTE (1986) révèle l'existence de plusieurs modèles spatiaux d'implantation des châtaigniers sur une parcelle : isolés, en limite, en verger lâche ou dense (c'est le cas en Ardèche). L'arbre n'était d'ailleurs pas toujours planté. Selon l'existence ou non de terrasses et en fonction de la qualité du sol, des châtaigniers ayant poussés spontanément pouvaient directement servir de porte greffe s'ils étaient vigoureux.

La sélection des variétés sur la durée, à partir de souches sauvages qui présentaient des qualités exceptionnelles, et la greffe (technique de multiplication des meilleurs sujets) permettaient le développement et l'amélioration des châtaigneraies. En outre, il convenait d'ôter les mauvaises herbes poussant sous les châtaigniers. Les labours étaient vivement recommandés. Il était bénéfique de répandre un peu d'engrais, d'élaguer de temps à autre, de couper les gourmands, de placer éventuellement des clôtures protégeant du bétail. Avec de tels soins, les rendements augmentaient considérablement. En règle générale, la quantité de travail nécessaire à l'entretien correct d'une châtaigneraie était d'une vingtaine de jours de travail par hectare et par an.

Pour illustrer cela, Jean-Robert PITTE (*Ibid.*) cite un article de journal (année 1897) à propos de la commune de Vesseaux dans la Cévenne ardéchoise (non loin d'Aubenas), patrie de la châtaigne Bouche-Rouge :

« Les méthodes de culture que pratiquent ici, pour les châtaigniers, les propriétaires les plus intelligents, pourraient être données en exemple dans toute l'Ardèche. D'abord, ils ont renoncé à faire la feuille et le bois au moins d'août, ce qui, pour un profit minime, fatigue les châtaigniers en pleine sève, diminue leur vigueur et affaiblit leur production. Les élagages nécessaires ont lieu en hiver ou au printemps, avant que la sève soit en mouvement. De plus, au lieu d'épuiser le sol sans jamais lui rendre, on fume les châtaigniers, en faisant souvent un peu de culture, seigle ou autre, au pied. Par ces moyens, les propriétaires de Vesseaux arrivent à conserver leurs arbres plus longtemps qu'ailleurs, à les entretenir en meilleur état, et à leur faire produire des récoltes plus abondantes. » (Extrait d'un « article découpé en octobre 1897 dans quelque journal local et collé par Albin Mazon dans son encyclopédie. »)

Ainsi, l'histoire de cet arbre et de ce fruit sont « inscrits au plus profond de la mémoire collective » (BANCEL, 2002). Arbre fruitier avant tout, arbre redevenu forestier récemment, le châtaignier est un arbre de tradition. Cette tradition, s'incarne principalement dans des pratiques paysannes et dans un paysage qui rappellent le mode de vie passé au pays. Mais, face à la réduction de la châtaigneraie ardéchoise encore exploitée et aux transformations paysagères des pentes en Ardèche (le pin maritime et certains autres conifères exotiques ayant en partie remplacés le châtaignier), le châtaignier et la châtaigne, sont devenus des éléments du patrimoine et de l'identité ardéchoise. Pourtant, sous certains aspects, la châtaigne peut être considérée comme un témoin qui se transmet encore de génération en génération, comme nous allons le voir.

Au cours de mon séjour à *Blaizac* j'obtins par mes voisins⁹⁸ des informations complémentaires sur l'importance de la châtaigne dans l'économie d'un foyer. Après leur mariage en 1959, la châtaigne fût longtemps pour ce couple d'agriculteur une source de revenus importante (la moitié de leurs revenus jusqu'en 1975), à côté de l'élevage laitier et d'autres productions (produits maraîchers et produits transformés (beurre, fromage) vendus

⁹⁸ Ce couple de septuagénaire retraité de l'agriculture dont il est question précédemment.

sur les marchés). Chaque année, entre 5 et 10 tonnes⁹⁹ de châtaignes étaient ramassées et vendues à plusieurs négociants qui se déplaçaient jusque dans le hameau pour acheter la récolte de la semaine. Le ramassage pouvait durer plusieurs semaines. Aujourd'hui encore, des châtaignes sont ramassées sur les 3,5 hectares de châtaigneraies propriétés de la famille. Si les prairies ont été louées à d'autres agriculteurs, les châtaigneraies ont été conservées. Désormais, ce sont ses petits-enfants qui viennent chaque automne, durant les vacances de la Toussaint, ramasser des châtaignes pour se faire un peu d'argent de poche. À trois ou quatre, ils arrivent à ramasser 1 tonnes en cinq jours. Cet homme m'expliqua que c'était un moyen comme un autre pour intéresser ses petits-enfants à revenir en Ardèche (ils vivent maintenant à plusieurs centaines de kilomètres de là) et l'occasion pour lui de leur transmettre d'autres savoir-faire : exploitation du bois de chauffage, travail du bois, etc. En retour, ce paysan à la retraite profite de l'aubaine de la présence de ses petits-enfants pour continuer d'exercer son droit d'usage sur le bois sectionnal du hameau, qui couvre une superficie d'une vingtaine d'hectares. Il reste actuellement le seul à profiter de ce droit ancestral que conservent encore les foyers du hameau ; s'acquittant lui-même chaque année de l'impôt foncier afin que ce bois ne tombe pas dans l'escarcelle des Domaines. Alors que je résidais dans ce hameau, au cours de l'hiver 2006, j'ai moi aussi pu bénéficier de ce droit, à l'invitation de mon voisin, pour alimenter la grande cheminée du gîte que je louais. Ce fut l'occasion de l'accompagner en forêt et d'aborder avec lui ses pratiques forestières, de sonder ses connaissances, etc.

Aujourd'hui, même si la culture du châtaignier n'a pas complètement disparu en Ardèche, la majorité des anciennes châtaigneraies ont été abandonnées, livrées à elles-mêmes, ou exploitées pour le tanin que contient l'écorce du châtaignier (Voir les photographies du doc. n°16). À cause des maladies, les arbres séculaires continuent de dépérir. C'est ainsi que le châtaignier, l'arbre forestier, a lui fait son grand retour. En effet, avec le temps de nombreuses châtaigneraies sont devenues soit des taillis de châtaignier, soit des formes forestières mixtes et mélangées¹⁰⁰. Le peuplement conserve les vieux et imposants châtaigniers debout, morts ou vivant. Dans les interstices on trouve de jeunes sujets de châtaigniers de franc-pied, ainsi que d'autres espèces de futaie en accompagnement comme le pin sylvestre par exemple. Certaines espèces d'ombres comme le hêtre commencent aussi à s'installer sous le peuplement. Consécutivement à l'exode rural, les bras ont manqué pour entretenir les arbres qui nécessitent régulièrement des tailles de formation destinées à favoriser la production de châtaignes. Il faut aussi chaque année supprimer les rejets de pieds qui concurrencent leur support et nettoyer le sol sous les arbres, en supprimant toute végétation, pour faciliter le ramassage des châtaignes. Et puis, à partir des années 1950 une nouvelle maladie, le chancre de l'écorce (*Endothia*), porta un dernier coup fatal à la culture du châtaignier en Ardèche, comme ailleurs. Selon la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, la châtaigne est encore une source de revenus pour un millier d'agriculteurs. Mais, ceux-ci ne plantent pour ainsi dire plus de châtaigniers. La récolte se concentre sur quelques vergers¹⁰¹

⁹⁹ Fonction du nombre de châtaigniers possédés et du nombre de saisonniers employés.

¹⁰⁰ L'IFN (2006) estime à près de 27 000 hectares la superficie des boisements morcelés privés de châtaigniers en Ardèche, soit un peu plus de 10% de la surface des formations boisées de production. Cette estimation correspond à la « *surface boisée totale par type national de peuplement (cartographié) et par classe de propriétés* ».

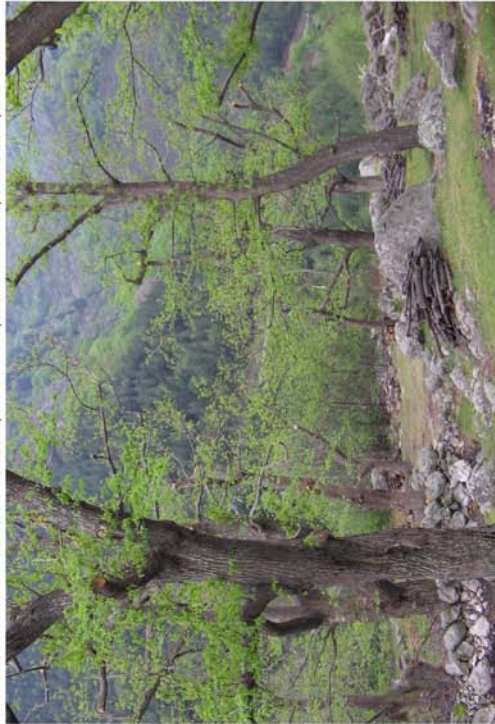
¹⁰¹ Une châtaigneraie peut aussi être qualifiée de verger de châtaigniers. À ce sujet, Jean-Robert PITTE (1986) aborde les difficultés que pose la définition d'une châtaigneraie : « *Étudier la répartition des châtaigneraies supposerait d'abord de définir clairement ce qu'est une châtaigneraie. Or, rien n'est moins simple. Pour le Larousse, c'est un « lieu planté de châtaigniers ». Pour Paul Fénelon, c'est un « verger de châtaigniers ». Il y a plus qu'une nuance. C'est un réel problème de terminologie, car, à vrai dire, on ne sait jamais si l'on a affaire à des forêts ou des vergers et, par conséquent, si leur recensement relève de l'administration de l'Agriculture ou de celle des Forêts. Le problème se complique lorsque le paysage à décrire est une forêt en cours de transformation*

préservés à proximité des hameaux. Avec le temps, certains vieux, très vieux châtaigniers meurent, mais ceux qui restent seront certainement encore longévifs. En Ardèche, en un siècle la chute de la châtaigneraie a été spectaculaire : elle occupait 58 000 hectares en 1865 contre 17 000 hectares en 1960 et seulement 5 000 actuellement.

Doc. n°16 : La châtaigneraie aujourd'hui : signes d'abandon, marques d'entretien.



b) Ancienne châtaigneraie colonisée par la broussaille et de nouveaux sujets, commune d'Ajoux, coord. WGS 84 : 44°45'20"N / 04°28'50"E, alt. : 640 m., orient. : sud-est, C. Dodane, 20080803.



d) Travaux d'entretien d'une châtaigneraie, commune de Valgorge, coord. WGS 84 : 44°35'42"N / 04°05'46"E, alt. : 740 m., orient. : sud-ouest, C. Dodane, 20050513.



a) Ancienne châtaigneraie abandonnée, commune de Saint-Genest-Lachamp, coord. WGS 84 : 44°49'59"N / 04°24'18"E, alt. : 860 m., orient. : est, C. Dodane, 20050509.



c) Châtaigneraie productive, commune d'Albon-d'Ardèche, coord. WGS 84 : 44°49'38"N / 04°25'19"E, alt. : 740 m., orient. : sud-est, C. Dodane, 20050512.

en verger comme cela arrivait souvent jadis, ou un verger en train de devenir forêt comme c'est généralement le cas aujourd'hui. »

La photographie a) du document n°16 a été prise depuis le hameau de *Curins* dans la commune de Saint-Genest-Lachamp dans les Boutières ardéchoises. Elle montre une ancienne châtaigneraie, aujourd'hui abandonnée, sur le versant ouest du *Serre de Taillac*. Les vieux châtaigniers sont reconnaissables à leurs branches mortes de couleur grisâtre, ainsi qu'à leur implantation spatiale : les arbres sont individualisés parce que plantés à égale distance les uns des autres, de telle sorte qu'ils puissent déployer leur branchaison dans l'espace imparti. En effet, la culture du châtaignier s'apparente à une culture d'arbre à la différence de l'espèce forestière qui s'éduque en peuplement. La zone de contact entre l'ancienne châtaigneraie et le nouveau peuplement de pin sylvestre (qui occupe la partie sommitale du *Serre de Taillac*) est propice au développement de nouvelles formes forestières telles que nous avons pu les observer.

La photographie b) a été prise en contre bas du hameau de Blaizac dans la commune d'Ajoux dans les Boutières ardéchoises. En bas, dans la vallée coule l'Auzenat. L'on peut observer le sous-bois caractéristique d'une ancienne châtaigneraie sans entretien depuis plusieurs décennies. La végétation adventice a gagné le sol (fougère, ronce, broussaille). Mais c'est surtout les conséquences de l'absence de taille qui frappe ; les vieux troncs s'effacent sous les rejets adventifs (sur la souche) dont la grosseur témoigne de l'âge. Des bouquets de jeunes châtaigniers apparaissent ici et là à l'écart des vieux arbres, dans les interstices lumineux. C'est peut-être des arbres à recruter pour envisager une reconversion forestière à cette ancienne châtaigneraie. Non loin, on retrouve de vieilles souches de châtaigniers, exploités et vendus par leur propriétaire dans les années 1960 au « *tanin gaulois* », une entreprise locale qui a eu raison de nombres de châtaigniers en Ardèche au plus fort de la crise castanéicole.

La photographie c) a été prise juste après le hameau du *Bois Soubeyrand* dans la commune d'Albon-d'Ardèche dans les Boutières ardéchoises. L'on y voit les deux éléments si caractéristiques des anciens aménagements agricoles en Ardèche : les terrasses et les châtaigneraies. À cela, ajoutons aussi la présence en contre bas du plan de l'image d'un ancien moulinage sur le ruisseau de Crouset (témoin du passé industriel de l'Ardèche). Comme on le devine, l'herbe est verte en ce mois de mai sous les châtaigniers. C'est un signe flagrant que cette châtaigneraie est entretenue et encore exploitée pour la production de châtaignes. La base des troncs est nette, les arbres ne portent pas de branches mortes, les houppiers sont bien proportionnés et les branches vigoureuses. Le tout forme une jolie « boule » qui portera certainement beaucoup de fruit (il s'agit en réalité d'un akène¹⁰²). La proximité d'une habitation, certainement celle du propriétaire de la châtaigneraie, est certainement pour beaucoup dans l'entretien de celle-ci et de l'espace agricole en terrasses encore maintenu ouvert à proximité.

La photographie d) a été prise depuis la route départementale qui traverse le hameau de *Couderc* dans la commune de Valgorge dans la Cévenne ardéchoise. Ces châtaigniers viennent de subir une taille très sévère qui ne leur laisse que des branches bien vivantes. Elles se couvriront bientôt de jeunes pousses bien vertes. Ici et là, des petits tas de bois laissent présager de l'usage qui sera fait des bois de taille : ils seront probablement brûlés en chauffage. Le sol est bien net et il devrait être aisé de ramasser les châtaignes, qui se bloqueront derrière les murs d'épierrement, sans dévaler dans la pente sous les coups de bouts de sangliers qui abondent dans le secteur. En arrière plan, on distingue un jeune peuplement de douglas qui surplombe une route forestière desservant un vaste massif forestier privé, ainsi que la forêt domaniale de Prataubérat, faisant face au massif du *Tanargue* (massif emblématique de la RTM en Ardèche).

¹⁰² Le fruit comestible du châtaignier (*Castanea vulgaris*, de la famille des Cupulifères (Fagacées)) est un akène (fruit à péricarpe sec, ne s'ouvrant pas à maturité) contenu dans une bogue épineuse. Cette bogue est constituée par un involucre de bractées mimant une capsule et s'ouvrant à maturité.

À Désaignes, commune des Boutières ardéchoises, Jean-louis BANCEL (2002) note que la population est passée de 3 742 habitants en 1875 à 1 735 en 1950 et 1 150 actuellement et que dans le même temps, la châtaigneraie a sans doute perdu la moitié de sa surface. Il insiste sur l'importance identitaire de l'arbre : « *Quel arbre est plus associé à l'homme à Désaignes et en Ardèche !...* » (*Ibid.*). Au recensement agricole de 1988, sur 120 exploitations agricoles, il y avait encore 70 agriculteurs qui cultivaient la châtaigne à Désaignes dont certains retraités. C'était 5 892 châtaigniers récoltés chaque année toujours selon les chiffres du recensement agricole de 1988. Bien que le cadastre, mentionne encore fréquemment des « vergers châtaigniers », nombre d'entre eux ont été plantés de cerisiers. Depuis les années 1990, à Désaignes, la cerise a économiquement pris le dessus sur la châtaigne.

Jean-Louis BANCEL (2002) parle d'une civilisation qui s'est développée autour et grâce au châtaigner en Ardèche. En effet la totalité des ressources de cet arbre profite à la communauté :

« Les châtaignes nourrissent les hommes et le bétail. Le bois du châtaignier est utilisé comme bois de chauffage. Le menuisier fabrique des portes, des volets, des meubles et des cercueils. Les feuilles sont ramassées pour confectionner des manches d'outils. L'écorce produit le tanin, qui sert pour la teinture. »

Certains propriétaires forestiers ardéchois s'intéressent à nouveau au châtaignier comme essence forestière, en raison notamment des aides allouées au balivage par le PNRMA¹⁰³. En effet, cet arbre que les Ardéchois affectionnent fut oublié un temps au profit des conifères vantés par l'administration forestière d'État dans le cadre du FFN. En boisant leurs terres, les paysans de l'époque n'imaginaient probablement pas à quel point les conifères qu'ils plantaient ne serviraient pas autant la communauté que l'avait fait le châtaignier. Ainsi, à l'instar du châtaignier, les paysans pensaient que l'arbre était source de revenus réguliers, comme cela l'était avec la récolte des châtaignes. Du moins, ils espéraient que les conifères plantés pourraient rapidement produire du bois commercialisable. Nous verrons dans le chapitre 3 que ce ne fut pas systématiquement le cas.

En Ardèche, la châtaigne semble bénéficier d'un nouveau souffle. Jean-Louis BANCEL (*Ibid.*) qui participe à la vie des agriculteurs pendant ce qu'il appelle la période de la châtaigne (les mois d'octobre et de novembre) souligne à propos de ces gens qu' « *Enracinés dans leur terroir, ils veulent garder des traditions et vivre encore de la châtaigne.* » C'est à partir des années 1990 que des initiatives en faveur de la sauvegarde de la châtaigne se font jour en Ardèche. Agriculteurs, Chambre d'agriculture, Syndicat des producteurs de châtaigne, communes, Offices de tourisme, puis PNRMA inventent de nouvelles formes de valorisation de la châtaigne, considérée comme un patrimoine menacé. En 1990, la ville du Cheylard organise « *la nuit du châtaignier* ». La même année, à Désaignes se déroule la foire à la châtaigne (troisième dimanche d'octobre). La châtaigne fait aussi, à la même époque, son entrée dans certaines écoles primaires comme outil pédagogique. En 1993, la Maison du Châtaignier¹⁰⁴ voit le jour à Saint-Pierrville, un des cantons les plus producteurs de châtaignes en France (environ 1 000 tonnes chaque année sur une production nationale de 10 000 tonnes environ)¹⁰⁵. C'est aussi le berceau de la variété « Comballe », très appréciée pour sa chair fine et onctueuse. Née de la volonté de l'association des Amis de Saint-Pierrville, de la municipalité et des producteurs de châtaignes, elle retrace l'histoire d'une relation privilégiée entre l'homme des pentes

¹⁰³ Sélection de tiges d'avenir dans un taillis.

¹⁰⁴ Voir le site Internet de la Maison du Châtaignier : <http://www.chataigniers.fr/maison/index.htm>

¹⁰⁵ L'Ardèche est le premier producteur national avec 5 000 tonnes environ chaque année.

ardéchoises et son « arbre à pain ». Elle préfigure la création du PNRMA en 2001 autour du châtaignier, de la châtaigne et de ses paysages emblématiques de la région des pentes. Depuis l'obtention de l'AOC « Châtaigne d'Ardèche » en 2006, les castanéculteurs ardéchois regardent vers l'avenir, impliqués à développer cette ressource territoriale redécouverte. En effet, la châtaigne d'Ardèche, après avoir longtemps été remplacée par sa cousine italienne, revient à l'honneur dans le département pour la fabrication du marron glacé, ce trésor gourmand ; notamment transformée dans la région d'Aubenas par les Établissements Sabaton, la Maison Imbert et la Société Sanofruit.

Jean-Robert PITTE (1986) constate lui aussi sur ses terrains d'étude européens un attachement sentimental fort au châtaignier, au moment même où il semblait perdu. Il souligne que « *L'attitude culturelle est classique : on s'attache à ce qui agonise ou à ce qui parle de l'enfance, voire d'un passé lointain. Certaines fêtes qui avaient disparu renaissent ; d'autres qui n'avaient jamais existé sont créées...* » (Ibid.) C'est notamment le cas en Ardèche, depuis la création du PNRMA, avec les grandes fêtes des « *Castagnades d'automne* » (Doc. n°17).

Doc. n°17 : Les « Castagnades d'automne » : des fêtes de la châtaigne dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

En 2001, l'année de sa création, le PNRMA lance les « *Castagnades d'automne* ». Un site Internet (www.castagnades.fr) hébergé par le PNRMA est entièrement consacré à cette fête. Voici la description qui en est donnée : « *Au coeur des villages, les Castagnades d'automne réunissent les castanéculteurs, artisans, artistes, restaurateurs, professionnels de l'accueil touristique et plus largement l'ensemble des habitants. Ils se retrouvent pour faire vivre l'automne dans les Monts d'Ardèche et accueillir les visiteurs. Et chaque année, les organisateurs imaginent de nouvelles animations autour du fruit, de sa culture, de sa gastronomie mais aussi autour du bois de châtaigner et ses usages.* »¹⁰⁶ D'octobre à novembre, l'on célèbre la châtaigne et le châtaignier dans plusieurs lieux du PNRMA autour du fruit, de sa culture, de sa gastronomie mais aussi du bois de châtaignier et de ses usages. Des randonnées sous les châtaigniers sont organisées, des rendez-vous terroirs, des week-end à thème et des menus castagnades. La programmation 2008 était la suivante : à Jaujac (« *Châtaignes et châtaigniers en vogue* », le 12 octobre), à Saint-Laurent-les-Bains (Semaine « *le temps des châtaignes* », du 13 au 18 octobre), à Privas (« *Châtaignes et saveurs d'automne* », les 18 & 19 octobre), à Désaignes (« *Foire de la châtaigne* », le 19 octobre), à Chalenzon (« *Trésor d'automne* », le 26 octobre), à Antraigues-sur-Volane (« *Fête de la châtaigne du Pays d'Antraigues* », les 25 & 26 octobre), à Joyeuse (« *Salon gourmand et artisanal* », les 25 & 26 octobre), à Gluiras et Issamoulenc (« *Couleur châtaigne / La Reboule* », les 2 & 9 novembre), à Saint-André-Lachamp (« *La castagnade des crouvelus* », le 2 novembre). Une multitude d'acteurs de la vie locale, touristique et économique s'associent généralement pour soutenir et accompagner l'initiative locale : associations, communes, communautés de communes, CCI, Syndicat de producteur, PNRMA avec le soutien financier des la région Rhône-Alpes et du département de l'Ardèche.

En Ardèche, en un siècle (1850 – 1950), une succession de phénomènes va faire s'écrouler tous les pans de l'équilibre économique local basé sur des systèmes agraires multiséculaires. La dépopulation et le déclin économique principalement (marasme de la petite culture et sous-développement), causes de l'exode rural, puis une série de maladies ou de catastrophes vont détruire la production agricole traditionnelle de façon durable :

- La sériciculture (élevage du ver à soie), première ressource du département en 1850, est touchée par une maladie, la pébrine.

¹⁰⁶ Source : www.castagnades.fr (Consulté le 25/06/2009).

- Le vignoble connaît lui aussi deux maladies successives, le mildiou en 1851, puis le phylloxéra en 1867, qui ruinèrent la deuxième ressource agricole du département.
- La châtaigneraie fut atteinte par l'encre (*Phytophthora cinnamomi*) dès 1875 et par l'*Endothia* à partir de 1950.
- L'olivieraie a presque entièrement été détruite par le gel de 1956.

Le contexte agricole français d'après guerre, sur lequel nous reviendrons plus loin, a lui aussi participé au déclin des espaces de moyenne montagne française :

- L'ouverture de la France au marché mondial a développé la concurrence (a création du canal de Suez permet l'importation à prix faible des soies asiatiques).
- La mécanisation de l'agriculture s'accomplit en plaine et marginalise le travail à la main dans les pentes et sur les terrasses.

Enfin, les deux guerres mondiales et surtout l'épisode funeste de la Première ont durement réduit la population masculine, faisait disparaître une bonne partie de la main d'œuvre et réduisant ainsi les chances de pérennité des exploitations agricoles. Lourd tribu qui marquera pour des décennies la pyramide démographique, mais aussi l'espace lui-même. Ce fut la première vague d'abandon de certaines terres agricoles au XX^e siècle.

Après avoir traité des éléments propres aux systèmes agraires hérités du passé, qui ont concouru à la création des nouvelles forêts résineuses au sein de l'Ardèche des nouvelles forêts, il s'agira de voir plus en détails qu'elle a été la part liée aux systèmes de valeurs des paysans. Mais avant cela, il importe d'ores et déjà de montrer en quoi le châtaignier et la châtaigne sont à l'origine d'une identité ardéchoise.

> Le châtaignier et la châtaigne : des marqueurs territoriaux vecteurs d'identité.

Les travaux sur l'identité, celle-ci déclinée comme « *un continuum de l'individu au territoire* » (DI MEO, 2002)¹⁰⁷ appelée aussi identité territoriale, sont abondants chez les géographes qui s'intéressent à la géographie sociale et culturelle. La bibliographie en la matière est importante. Pour une meilleure compréhension du concept d'identité territoriale, l'on peut se référer à trois numéros parus récemment dans le *Bulletin de l'Association de Géographes Français*¹⁰⁸, les *Annales de Géographie*¹⁰⁹ et l'*Espace Géographique*¹¹⁰. Il y a bien sûr aussi les travaux de Guy DI MEO, référence en la matière, avec de nombreux ouvrages¹¹¹ et articles publiés sur ce sujet.

Qu'est-ce que l'identité territoriale ? Guy DI MEO (2004c)¹¹² place cette identité au centre du triangle sujet-société-espace. Phénomène social de reconnaissance individuelle et collective, elle se construit dans la durée, elle s'inscrit dans une généalogie. Cette généalogie fait référence à une dynamique évolutive « *par laquelle l'acteur social donne sens à son être en reliant le passé, le présent et l'avenir* » (DI MEO, 2002). Ainsi, l'identité n'est-elle jamais figée. Bien au contraire, elle évolue au gré des changements sociaux qui affectent un territoire. C'est pourquoi, d'une part l'identité « *prend fréquemment appui sur des aires territoriales découpées et configurées pour la circonstance* » et, d'autre part elle « *exprime un partage d'enjeux et d'objectifs propres à une collectivité* » (*Ibid.*). Il s'agit dès à présent d'examiner de quelle façon le châtaignier et la châtaigne sont à l'origine d'une identité ardéchoise. Si ces marqueurs territoriaux sont bien propres à l'identité de l'Ardèche, ils ne le sont pas nécessairement à l'identité des individus comme le souligne Yves GUERMOND (2006) qui introduit un ensemble de textes réunis dans l'*Espace Géographie*. Il souligne qu'il faut « *distinguer l'identité d'une entité géographique et le caractère géographique des identités individuelles* » (*Ibid.*). Selon lui, les géographes ont tendance à réfléchir exclusivement à l'échelle des territoires et très rarement à l'échelle des individus. C'est pourquoi le concept d'identité est ambivalent en géographie, « *il comporte pour risque d'assigner par glissement l'identité désignée des territoires aux individus qui composent ce territoire comme s'ils constituaient une communauté.* » (*Ibid.*)

Pour évoquer la construction progressive d'une identité territoriale ardéchoise et sa chronologie, nous étudierons trois temps successifs qui ont menés à la formation de celle-ci autour du châtaignier et de la châtaigne. La constance spatiale au cours des siècles de l'ancien Vivarais qui est un élément fort de l'identité ardéchoise actuelle (anciennement vivaroise). Puis, nous étudierons les raisons pour lesquelles une grande partie des communautés néo-rurales *post* 1968 se sont installées dans ce département. Enfin, nous verrons qu'au tournant des années 1990 et surtout depuis la création du PNRMA en 2001, l'identité ardéchoise s'affiche plus clairement autour du couple châtaigner / châtaigne et des paysages ardéchois.

¹⁰⁷ DI MEO Guy (2002). L'identité : une médiation essentielle du rapport espace/société. *Géocarrefour*, vol. 77, n°2, pp. 175-184.

¹⁰⁸ DI MEO Guy (dir.) (2004a). Géographie sociale : quelle géographie sociale ? *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol. 81, n°spécial 2, pp. 193-255.

¹⁰⁹ DI MEO Guy (dir.) (2004b). Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités. *Annales de géographie*, n°spécial 638-639, juillet-octobre, pp. 339-444.

¹¹⁰ GUERMOND Yves (dir.) (2006). Débat sur l'identité territoriale. *L'Espace Géographique*, n°4, octobre-décembre, pp. 289-354.

¹¹¹ Notamment : DI MEO Guy (1991). *L'Homme, la Société, l'Espace*. Paris : Économica, Anthropos, 318 p ; DI MEO Guy (1996). *Les territoires du quotidien*. Paris : L'Hamattan, 207 p ; DI MEO Guy (1998). *Géographie sociale et territoire*. Paris : Nathan Université, 320 p ; DI MEO Guy, BULEON Pascal (2005). *L'espace social : Lecture géographique des sociétés*. Paris : Armand Colin, 303 p.

¹¹² DI MEO Guy (2004c). Une géographie sociale dans le triangle des rapports hommes, sociétés, espaces. *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°2, 2004, pp. 193-204.

L'unité du Vivarais semble très ancienne, même s'il ne faut pas nécessairement lui rechercher des limites linéaires bien nettes. Roger DION (1947)¹¹³ soulignait à ce titre que le terme de frontière – au pluriel, d'ailleurs – apparaît dans le royaume de France au début du XIV^e siècle pour désigner la Flandre, alors partie menacée du territoire. La frontière linéaire est en fait une création de l'État moderne. Tout au long du Moyen Âge, de vastes espaces forestiers servaient couramment de marche-frontière entre les peuples, sans qu'il n'y ait une limite séparative précise. Comme le fait remarquer Guy DI MEO (2002), la précision croissante des limites des territoires traduit actuellement une certaine maîtrise intellectuelle de l'espace et l'extension du pouvoir politique sur ceux-ci. Le Vivarais, qui appartenait à la province d'Ancien Régime du Languedoc occupait à peu de chose près l'actuel département de l'Ardèche. Le maintien de son unité au fil des siècles a fait de celui-ci un espace cohérent vecteur d'une identité collective. Il se partageait en plusieurs régions vivaroises. On retrouve actuellement ce découpage dans les pays, entités naturelles et historiques, qui sont autant de micro-territoires reflets de différences locales (le Haut-Vivarais, la Montagne, les Boutières, la Cévenne, le Coiron, le Bas-Vivarais et le Coiron). La référence aux paysages existait déjà au début du XX^e siècle alors même que les profondes transformations de celui-ci n'avaient pas encore eu lieu, comme en fait état Elie REYNIER (1934)¹¹⁴ dans un ouvrage consacré au pays vivarais. Les paysages ardéchois sont depuis cette époque un médiateur important dans la construction de l'identité ardéchoise.

L'Ardèche est aussi un département pionnier dans l'utopie du retour à la Terre des années 1960-1990 en France. Il serait d'ailleurs plus juste d'utiliser le terme « recours à la Terre » pour évoquer ces jeunes gens, qui n'étant pas nés à la campagne ou ayant étudiés en ville font le choix de recourir à la Terre pour s'installer. C'est en effet dans la Bordure sud-est du Massif Central, notamment dans les Cévennes (Ardèche, Gard et Lozère) que les néo-ruraux font le choix, après 1968, de s'installer en communautés. S'ils décident de s'établir dans cette marge territoriale, c'est le fait notamment de plusieurs éléments selon Catherine ROUVIERE (2007)¹¹⁵. Cela tient à la médiatisation, à cette époque, de la diagonale du vide française et à ces villages désertifiés que l'on trouvait dans les Cévennes¹¹⁶. Au recensement général de la population de 1968, il n'y a pratiquement aucune commune dans toute la Bordure sud-est du Massif Central qui ne continue pas de se dépeupler (hormis les quelques villes qui font office de polarité dans ces espaces ruraux : Aubenas, Privas, Alès, Mende). En écho à cela, le « *Guide des villages abandonnés* »¹¹⁷ (ayant en réalité perdu la moitié de leurs habitants en 30 ans) de Robert LANDRY paraît en 1970. Comme pour répondre à un appel au secours pour la sauvegarde de ces villages, les néo-ruraux choisissent la destination cévenole. Leurs sources d'informations sont les maires, les SAFER, les Offices de Tourisme, les notaires et les agents immobiliers. Ils utilisent aussi la presse et ils bénéficient de renseignements de la part de ceux qui, par exemple, ont fait leur service civil à l'Office National des Forêts dans cette région. Les chemins de grande randonnée (GR) ne sont pas sans rapport avec la découverte des hameaux abandonnés. Mais pour les néo-ruraux, l'Ardèche apparaît aussi comme une Terre inexplorée, une « friche touristique », un

¹¹³ DION Roger (1947). *Les frontières de la France*. Paris : Hachette, 110 p.

¹¹⁴ REYNIER Elie (1934). *Le pays de Vivarais*. Édition entièrement renouvelée. Valence : Imprimerie Charpin et Reyne, 272 p.

¹¹⁵ Catherine ROUVIERE*. *Le phénomène du « retour à la terre » en Ardèche, des années 1960 aux années 1990*. Communication lors du séminaire du Laboratoire d'études rurales, Institut des sciences de l'Homme, samedi 15 décembre 2007. * Professeure de Lycée, doctorante en histoire contemporaine, Université Paris 1.

¹¹⁶ Olivier DESLONDES (1987) dans sa thèse : « *Société, territoire et pouvoir en Cévenne languedocienne. De la marginalité au développement* » montre bien le renversement qui s'est opéré dans la Cévenne rurale entre la fin des années 1960 et le début des années 1980. Ce territoire, auparavant vide d'hommes, était redevenu attractif pour ses qualités propres qui avaient attirées, résidents secondaires, néo-agriculteurs et fonctionnaires.

¹¹⁷ LANDRY Robert (1970). *Guide des villages abandonnés*. Paris : A. Balland, 291 p.

pays archaïque, une retraite pour artistes, cela est principalement dû à la qualité de ses paysages. Jean FERRAT fera le choix de s'installer à Antraigues-sur-Volane, la Saint-Tropez du Vivarais. L'Ardèche est aussi perçue et vécue comme une Terre de résistance depuis l'épisode de la guerre des Camisards et les combats entre armée catholique et Camisards protestants. La venue en Ardèche de néo-ruraux, dans un contexte social, démographique et économique en crise, témoigne de la manifestation d'une identité propre à ce département, construite notamment autour de représentations d'une Terre inexplorée et de ses paysages. Quelques années plus tard, la majeure partie des communautés se délittera et leurs membres quitteront l'Ardèche. Cependant, certains ont fait de belles réussites en matière économique, allant dans le sens d'un développement local. On peut citer *Ardelaine* à Saint-Pierreville (transformation de laine de mouton locale) et *Terre Adélice* à Saint-Sauveur-de-Montagut (fabrication de glaces et de sorbets à partir de fruits d'Ardèche).

C'est sur l'espace des pentes et l'aire du châtaignier que s'est construit en Ardèche le territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNRMA) (Voir doc. n°11). La généalogie de cette identité territoriale ardéchoise correspond peu ou prou à la dynamique d'évolution de la châtaigneraie. Les premières manifestations qui visent à sauvegarder la culture du châtaignier et de la châtaigne datent des années 1990. En une décennie, l'idée de créer un Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, dont le logo est une châtaigne, germera chez les castanéiculteurs. Elle se concrétisera en 2001 sur la base d'un territoire cohérent, d'un paysage caractéristique et d'un fruit emblématique comme médiateurs identitaires. L'apparition de ce nouveau territoire – le PNRMA – atteste donc de l'existence de cette identité ardéchoise, son contour en donne l'étendue spatiale, ou tout au moins son cœur. Des événements comme la fête de la *Castagnade* (Voir doc. n°17) témoignent de cette construction et participent à fonder une identité à ce territoire.

Le choix du châtaignier et de la châtaigne pour symboliser l'identité ardéchoise s'explique par les profondes transformations socio-économiques et paysagères que cet espace a connu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Guy DI MEO (2002) insiste sur le caractère évolutif de l'identité, elle « *ne se fige jamais autour de caractères et de valeurs échappant complètement aux enjeux sociaux du moment* » et adaptatif de l'identité, « *elle traduit les conséquences, vécues par des individus, d'une expérience et de problèmes communs. Elle exprime un partage d'enjeux et d'objectifs propres à une collectivité* ». Le châtaignier et la châtaigne sont symboles d'une vie possible au pays. L'idée de se réapproprier un espace devenu forestier plutôt que de continuer de subir la dynamique de reforestation à l'œuvre fait jour. La châtaigne est un revenu complémentaire non négligeable pour certaines exploitations agricoles qui ont une action directe sur les paysages qu'elles façonnent et maintiennent ouverts. Le châtaignier est vu par certains exploitants forestiers comme un arbre d'avenir, qui pourrait bien devenir une véritable ressource territoriale. La mise en valeur du châtaignier et de la châtaigne, dopée depuis la création du PNRMA joue donc un rôle de « *mythe mobilisateur* » dont parle Guy DI MEO (2002). Il agit en « *renforçant l'image du groupe territorialisé en tant que totalité unifiée, au-delà même de ses diversités et de ses clivages réels* » (*Ibid.*).

Les paysages eux aussi jouent un rôle très important dans la construction de cette identité ardéchoise. En tant qu'expression du rapport des hommes à l'espace et à la nature, les paysages ardéchois (signe d'un espace aménagé par l'homme) constituent un remarquable champ symbolique, semé de signes (végétation, châtaignier, prairie, forêt, habitat, eau) qui permettent à chacun de les reconnaître et, en même temps, de s'identifier au groupe humain qui les investit. Il est possible de souligner la constance de ces signes, du nord au sud, de l'est à l'ouest du département. Ceux-ci ont pour principales qualités les éléments du relief

(montagne, colline, gorge, plaine), la forêt (forêt, bois, arbre), la végétation, l'eau vive (rivière, ruisseau) et la diversité (variété, contraste). L'identité des Monts d'Ardèche s'appuie donc sur des marqueurs territoriaux communs forts : les paysages, les savoir-faire ruraux, le volcanisme, les rivières, les productions de myrtilles et châtaignes, l'histoire religieuse, les moulins et moulinages, les terrasses, etc. Le territoire identitaire du PNRMA, fondé sur les représentations symboliques décrites précédemment, est certainement un puissant outil de mobilisation des hommes autour des questions forestières en jeu actuellement en Ardèche.

Cette identité territoriale ardéchoise est d'ailleurs plus large que le strict périmètre du PNRMA. Selon, la personne à qui il s'adressera l'Ardéchois peut ou non choisir de mettre en avant cette identité territoriale. En dehors du département, il pourra choisir de valoriser cette identité. Mais à l'échelle départementale ou communale, les références identitaires changent. L'habitant de la Montagne ardéchoise n'a jamais vécu avec et aux côtés du châtaignier, de telle sorte que son identité propre n'est pas l'identité de l'espace des pentes et de l'aire du châtaignier. De plus, la population ardéchoise actuelle est composée pour sa moitié de personnes nées dans un autre département. Environ 10% des Ardéchois¹¹⁸ sont même nés dans un autre État que la France. On peut donc légitimement penser que leur histoire et leurs référents ne sont pas identiques à ceux des Ardéchois nés dans le département. Pourtant, l'ensemble des habitants paraît avoir adopté l'identité ardéchoise du châtaignier et de la châtaigne vis-à-vis de l'extérieur.

Après avoir expliqué la construction récente d'une identité territoriale ardéchoise, la prochaine partie sera consacrée à analyser qu'elle a été la part liée aux systèmes de valeurs des paysans dans la création des nouvelles forêts résineuses en Ardèche et plus largement dans le Massif Central.

¹¹⁸ Source : INSEE, recensement général de la population de 1999.

1.2. Paysans (1800-1960) et propriétaires de nouvelles forêts (1960-2010) : des héritages encore prégnants.

Après un siècle d'exode rural continu, les exigences économiques et techniques de l'agriculture française d'après la Seconde Guerre mondiale ont fait diminuer le nombre de paysans à un rythme impressionnant, tant par la non-reprise des exploitations que par le passage des enfants de paysans à d'autres professions. La société rurale en fut totalement bouleversée. Certains firent le choix de planter des arbres pour panser leurs plaies. C'est donc cette société rurale et plus particulièrement la condition sociale du paysan que nous allons étudier.

La finalité de cette partie est de montrer comment une part importante des nouveaux propriétaires forestiers, sur lesquels nous reviendrons plus en détail dans le chapitre 4, fonctionnent encore sur les héritages de la paysannerie. En effet, les traces qu'ils en conservent, sous certains aspects, influencent encore actuellement leur rapport à la forêt en terme de pratiques (imitation ou amélioration mais pas ou peu d'innovation), de conceptions (motivations économiques) et de temporalités (dérivés des anciens rapports des paysans à la terre, au travail et au temps). Il serait faux de croire que cette civilisation agraire et cette condition sociale paysanne n'ont pas continué de s'exprimer, plus ou moins discrètement, chez les descendants des anciens paysans et qu'en quelques années seulement tant d'influences ont disparu. En effet, il nous paraît nécessaire de démontrer cela dans le développement qui suivra, parce que si le constat en est souvent fait, l'origine et l'explication en sont rarement données. L'histoire des forêts françaises ne montre-t-elle pas qu'elles ont été modelées en fonction des conditions socio-économiques de la veille ? Ceci, l'ouvrage d'Alexis DE TOCQUEVILLE (1856) sur « *L'Ancien Régime et la Révolution* » l'illustre et le montre, comme il en sera question plus loin. Comment expliquer sinon, que le système de valeur paysan (Voir doc. n°18), tel qu'André FEL (1962) et Henri MENDRAS (1967) le décrivent dans les années 1960, soit encore prégnant aujourd'hui s'il n'existait pas déjà dans ses contours généraux sous l'Ancien Régime et après la Révolution et, s'il n'avait pas été transmis de génération en génération ? Bien que le rythme des transformations s'accélère depuis plusieurs décennies déjà, et considérant que tout exercice de prospective, au-delà de 20 à 30 ans, est sujet à caution, nous pensons que la thèse défendue est à même d'expliquer les enjeux sociétaux actuels des nouvelles forêts françaises pour une ou deux décennies encore. Après quoi, et cela sera esquissé dans la partie 3 de cette recherche, plusieurs éléments et processus devraient quelque peu modifier la donne (influences des villes, disparition des héritages paysans, nouveau système de représentations, montée en puissance des nouvelles échelles de gestion territoriale).

Pour bien comprendre l'objet de cette étude, il importe de repositionner le problème. Étudier les nouvelles forêts du Massif Central sous l'angle des héritages de la paysannerie dont sont issus les propriétaires actuels, consiste avant tout à s'intéresser aux petites et moyennes propriétés forestières¹¹⁹. Dans une certaine mesure, les nouvelles forêts de petite et moyenne taille sont issues d'anciennes terres agricoles, à l'origine des propriétés paysannes. Actuellement, si une partie de ces nouvelles forêts appartient encore à des agriculteurs, la majorité est la propriété de retraités qui sont les descendants directs (la génération n+1) d'anciens paysans. Afin de montrer cette filiation et cette proximité,

¹¹⁹ Afin d'apporter de la clarté à nos propos sur les nouvelles forêts du Massif Central, nous avons fait le choix de partager la propriété forestière en trois catégories de surface : petite (moins de 4 hectares), moyenne (de 4 à 25 ha.) et grande (plus de 25 ha.). Voir à ce sujet les justifications que nous apportons à ce choix dans le chapitre 4.

rappelons que la propriété forestière est majoritairement une affaire de personne des troisièmes et quatrièmes âges : respectivement les baby boomers et la génération de l'entre deux guerres. De plus, ce sont les petites et moyennes propriétés forestières qui concentrent les difficultés en matière de gestion. Depuis le rapport de Bertrand DE JOUVENEL, réalisé en 1977 et publié en 1978, pratiquement tous les rapports et toutes les études qui traitent des questions forestières en France en font le constat. Alors que, sans l'être toutes et avec des disparités régionales fortes (par exemple pour les forêts de la Région méditerranéenne), les propriétés forestières de plus de 25 hectares d'un seul tenant sont globalement soumises à Plan Simple de Gestion¹²⁰. Ainsi, pour de multiples raisons qui tiennent à des obligations légales, à des logiques économiques (rentabilité) et techniques (apport extérieur de technicité), ces forêts sont généralement correctement gérées, ce qui fait de leurs propriétaires des personnes plutôt avisées que novices. Ils peuvent avoir développé une culture forestière transmise de génération en génération, leur assurant les bases nécessaires à la gestion forestière de leur bien. Leur domaine peut aussi être géré par un professionnel qui en a la charge, comme celle de rédiger un document de gestion qui peut assurer la continuité intergénérationnelle. Nous partons donc du principe que les grandes propriétés forestières fonctionnent sur d'autres modèles et d'autres héritages que ceux de la paysannerie. En effet, la plupart des vieilles et des nouvelles forêts de grande taille appartiennent bien souvent à des aristocrates, des bourgeois, des notables, des industriels, à des personnes de profession libérale, qui par leur culture, leur éducation, leurs connaissances et leur lieu de résidence, se différencient de la paysannerie. C'est pourquoi, les grandes propriétés forestières n'apparaîtront pas dans cette partie. Si le lecteur peut s'en étonner, elles seront mobilisées à d'autres moments, pour d'autres explications. Pour reprendre la métaphore de la partition de musique, empruntée à Claude LEVI-STRAUSS, présentée dans la partie méthodologie de cette recherche, si les grandes propriétés forestières sont bien présentes sur la mesure de départ (en ce sens elles participent bien à la compréhension générale du système forêt-propriétaire-espace), elles peuvent au fil du temps et selon le rythme de la partition être passées sous silence et sonner à d'autres moments.

De plus et cela vaut en règle générale dans cette recherche, les liens qui seront établis à propos des propriétaires forestiers seront plutôt qualitatifs que quantitatifs. La raison est simple. Il y a approximativement 750 000¹²¹ propriétaires forestiers dans les 15 départements qui constituent le cœur du Massif Central. Il n'y en a pas moins de 59 000¹²² pour le seul département de l'Ardèche. Il eut donc fallu, pour mettre en place un protocole d'enquête représentatif de la seule population des propriétaires forestiers ardéchois, des moyens dont nous ne disposons pas et qui n'ont pu être mobilisés. Pour information, l'étude bois RHÔNE-ALPES 2008 sur les « *Motivations, attentes des propriétaires forestiers privés, leviers d'intervention* », qui se veut représentative, a mobilisé trois bureaux d'études associés au CRPF¹²³ Rhône-Alpes (Maître d'ouvrage) et a nécessité pratiquement 800 heures d'enquête téléphonique auprès de 1 500 propriétaires forestiers de Rhône-Alpes. Nous aurons l'occasion de revenir sur les résultats d'une telle enquête quantitative. Mais à ce sujet, les profils des propriétaires forestiers auxquels aboutit l'enquête en question, ne

¹²⁰ Sur l'ensemble du territoire national, le taux de réalisation des PSG est de 76,7% (Source : CNPPF au 31 décembre 2006). Hors Région méditerranéenne, ce taux est de 84,4%, alors qu'il n'est que de 39% en Région méditerranéenne.

¹²¹ Source : Données cadastrales 2002 à 2006, CRPF ; sur la totalité des régions Auvergne et Limousin, ainsi que des départements des régions Bourgogne (Nièvre et Saône-et-Loire), Languedoc-Roussillon (Lozère), Rhône-Alpes (Ardèche, Loire et Rhône) et Midi-Pyrénées (Aveyron et Lot) ; soit 15 départements au total.

¹²² Source : Données cadastrales 2002, CRPF Rhône-Alpes.

¹²³ CRPF : Centre régional de la propriété forestière

sont pas autre chose qu'une source d'informations qualitatives ventilées dans des catégories quantitatives. De telle sorte qu'il appartiendra toujours au technicien forestier ou à l'ingénieur qui entrera en contact avec ces propriétaires forestiers, de discuter, de négocier et de convaincre. En somme, il usera bien d'un discours dont le registre relève d'éléments qualitatifs. C'est pourquoi, nous privilégions l'approche qualitative qui explique beaucoup de la complexité des questions en matière forestière qui mêlent des hommes et des femmes, à de l'affectif, du patrimoine, de l'esthétisme, en rapport à de la nature.

Nous ferons donc commencer cette étude au moment précis où la paysannerie française devient libre d'entreprendre, à savoir dès la Révolution. Puis, quelques bases seront jetées afin de mieux comprendre la société rurale paysanne et la condition sociale du paysan dont les influences sur les nouvelles forêts, par l'intermédiaire des nouveaux propriétaires forestiers, seront déterminantes sur bien des points. Au passage, il sera possible de mettre en avant certaines des conditions, notamment sur le plan économique et social, de la mutation de l'agriculture française au cours du XX^e siècle ; conditions qui étaient d'ailleurs déjà à l'œuvre dès le milieu du XIX^e siècle.

1.2.1. L'œuvre de la Révolution.

C'est bien l'état d'esprit du peuple français d'avant la Révolution qu'il importe de rapprocher au développement des campagnes durant la première moitié du XIX^e siècle. Le paysan du XVIII^e siècle, comme celui XIX^e et du début du XX^e est toujours le même, seule sa condition a changé.

Alexis DE TOCQUEVILLE (1856) dit à propos des droits féodaux qu'ils « *n'existaient plus en France depuis longtemps : le paysan allait, venait, vendait, traitait, travaillait à sa guise. [...] le paysan n'avait pas seulement cessé d'être serf ; il était devenu propriétaire foncier.* » Ce fait a eu, selon lui, « *tant de conséquences* » sur la venue de la Révolution qu'il importe d'y attacher une grande importance. Le paysan, en devenant propriétaire foncier allait développer un véritable « *amour de la propriété foncière* ». Amour, à l'origine de « *toutes les passions qui naissent chez lui [le paysan] de la possession du sol* ». Sol, pour lequel le paysan est prêt à consacrer toutes ses épargnes pour l'acheter à tout prix. Et lorsqu'il possède enfin la terre ; il « *y enterre son cœur et son grain* ». Ce petit coin de sol qui lui appartient en propre le remplit « *d'orgueil et d'indépendance* ». Arthur YOUNG, cité par Alexis DE TOCQUEVILLE, est frappé lors de ses visites en France, peu de temps avant la Révolution, de la « *grande division du sol parmi les paysans ; il affirme que la moitié du sol de la France leur appartenait en propre* ». Or, sous l'Ancien Régime l'exploitation de la terre était encore gênée par de nombreuses servitudes auxquelles il n'était pas permis aux petits propriétaires de se délivrer. L'œuvre de la Révolution fut donc de libérer le sol pour un moment et non d'avoir eu pour effet de le diviser – c'est un fait antérieur à la Révolution –. En effet, les procès-verbaux des ventes des terres du clergé et des nobles, qu'Alexis DE TOCQUEVILLE dit avoir consulté, montrent que « *la plupart de ces terres ont été achetées par des gens qui en possédaient déjà d'autres ; de sorte que, si la propriété a changé de mains, le nombre de propriétaires s'est bien moins accru qu'on ne l'imagine* ». André FEL (1962) fait le même constat dans de nombreuses régions du Massif Central. Si quelques domaines sont vendus en petites parts au cours du XIX^e siècle, ce sont presque toujours des paysans, petits ou moyens propriétaires, qui les acquièrent, consacrant leurs épargnes à accroître leur capital.

Libéré dans sa capacité d'entreprendre et si passionnément épris de la terre, le paysan français développe son emprise sur l'espace qu'il peut librement mettre en valeur à son profit. Alexis DE TOCQUEVILLE (1856) explique que « *le contrôleur général et l'intendant de 1740 ne*

ressemblaient point à l'intendant et au contrôleur général de 1780. [...] Les routes, les canaux, les manufactures, le commerce sont les principaux objets de sa pensée ; l'agriculture surtout attire les regards ». Signes de prospérité économique à la fin du XVIII^e siècle, les routes, les manufactures, le développement des sociétés d'agriculture, l'établissement de concours agricoles, la distribution de primes attestent de l'effervescence intérieure de toutes les parties de la nation. Dans un contexte économique et démographique favorable, les campagnes se développent durant la première moitié du XIX^e siècle. La population rurale y atteindra un maximum démographique au tournant de ce même siècle. En Ardèche, à cette époque, presque partout l'agriculture conquiert de nouveaux espaces. Les cartes IGN au 25 000^e montrent des aménagements en terrasses au-delà de 1 000 mètres d'altitude.

Si la paysannerie possède une importante force de travail, avec des bras nombreux, et un accès à la terre, elle peine tout de même à se moderniser, à innover. C'est que les conditions de l'essor d'une nouvelle agriculture ne sont pas remplies. Pour alimenter cette réflexion, comme il en était question précédemment, nous avancerons nos pions comme sur un jeu d'échec. Il s'agira de progresser sur les descriptions des héritages passés que donne Henri MENDRAS (1967) pour permettre, après coup, d'avancer sur des éléments de compréhension des propriétaires forestiers.

1.2.2. Sociologie de la paysannerie

À partir de recherches d'ethnologues, d'historiens, d'agronomes et d'économistes, Henri MENDRAS (1967) s'applique dans son ouvrage sur « *La fin des paysans* » à caractériser la rationalité du paysan pour en prédire sa disparition. Plus tard, il donnera naissance à une théorie sociologique de la paysannerie (MENDRAS, 1976). À ce propos, Estelle DELEAGE (2005)¹²⁴ montre comment la théorie sociologique de la paysannerie d'Henri MENDRAS, forte de son incontestable originalité, « *ne peut occulter le fait qu'elle rejoint finalement les thèses des penseurs libéraux et marxistes orthodoxes de l'époque, thèses selon lesquelles le cours de l'Histoire devait et doit encore aujourd'hui, de manière inéluctable, nous conduire vers la disparition totale des paysans.* » En effet, alors qu'Henri MENDRAS laissait penser à la disparition des paysans en France, la situation actuelle montre que ce ne fut pas le cas. D'ailleurs, les agriculteurs constituent encore aujourd'hui une part importante des propriétaires forestiers. Effectivement, ce sont toujours des acteurs centraux dans la construction des territoires, qu'ils soient ruraux ou même périurbains (nombre de villes font du maintien de l'agriculture périurbaine un enjeu fort en terme de production agricole et de conservation d'espaces de nature ordinaire, à l'occasion aussi espaces de respiration pour les urbains). Faisant abstraction de la part idéologique des travaux d'Henri MENDRAS sur la disparition des paysans, telle qu'elle a pu légitimer certains des choix politiques de modernisation de l'agriculture française, nous ne retiendrons pour notre démonstration que les principaux éléments d'explication et de compréhension de la société rurale et de la condition sociale du paysan traditionnel chez Henri MENDRAS, sans toutefois tomber dans la caricature. Notre exposé s'organise autour de trois points : 1) Les mécanismes de fonctionnement de la société rurale paysanne ; 2) La terre, le travail et le temps ; 3) De l'agriculteur traditionnel à l'agriculteur moderne entrepreneur.

¹²⁴ DELEAGE Estelle (2005). *La fin des paysans : mythe ou réalité ?* Communication au colloque FAIRE CAMPAGNE, Rennes. Disponible sur : <<http://eso.cnrs.fr/spip.php?article396>> (Consulté le 14/06/2009).

> Les mécanismes de fonctionnement de la société rurale paysanne.

Henri MENDRAS (1967) s'attache tout d'abord à décrire les mécanismes de fonctionnement de la société rurale paysanne traditionnelle, qu'il résume sous cette formule : « *Être libre, manger son pain et respecter la nature.* » C'est l'occasion de revenir sur la distinction faite entre paysan et agriculteur.

« Si les collectivités rurales ne jouissent pas d'une relative autonomie par rapport à la société englobante, nous parlerons d'agriculteurs, de groupes locaux, éventuellement de « classes » rurales, mais non de paysannerie. En un mot, le paysan se définit par rapport à la ville. S'il n'y a pas de ville, il n'y a pas de paysan, et si la société entière est urbanisée, il n'y en a pas non plus. » (MENDRAS, 1967)

Henri MENDRAS illustre bien par cette définition, la conception des rapports ville-campagne dans les années 1950. En effet, si « *La fin des paysans* » paraît en 1967, cet ouvrage est en réalité issu de sa thèse d'État soutenue en 1965 et construite à partir de matériaux accumulés dans les années 1950. L'on retrouve dans les travaux d'Henri MENDRAS un de ces modèles explicatifs, dont parle Nicole MATHIEU (1990)¹²⁵, qui ont dominé pour analyser les transformations des espaces ruraux et les relations spatiales villes - campagnes. En effet, Henri MENDRAS livre une description antagoniste de la société rurale paysanne traditionnelle et du monde extérieur, la ville. La campagne, symbolisée par le paysan, est en prise avec son milieu. Elle est le support de la production agricole et elle bénéficie d'une relative autarcie démographique, économique et culturelle. La ville, symbole du monde extérieur, échappe à la nature. Elle est un élément de définition du paysan, c'est un milieu technique, industriel d'où viennent les changements dont profitent ou que subit la société rurale paysanne. Le lien ville - campagne / forêt des champs - forêt des villes sera traité dans le chapitre 5. Étudié à l'échelle du Massif Central, il permettra d'évoquer les rapports entre espaces ruraux et développement d'une société urbaine.

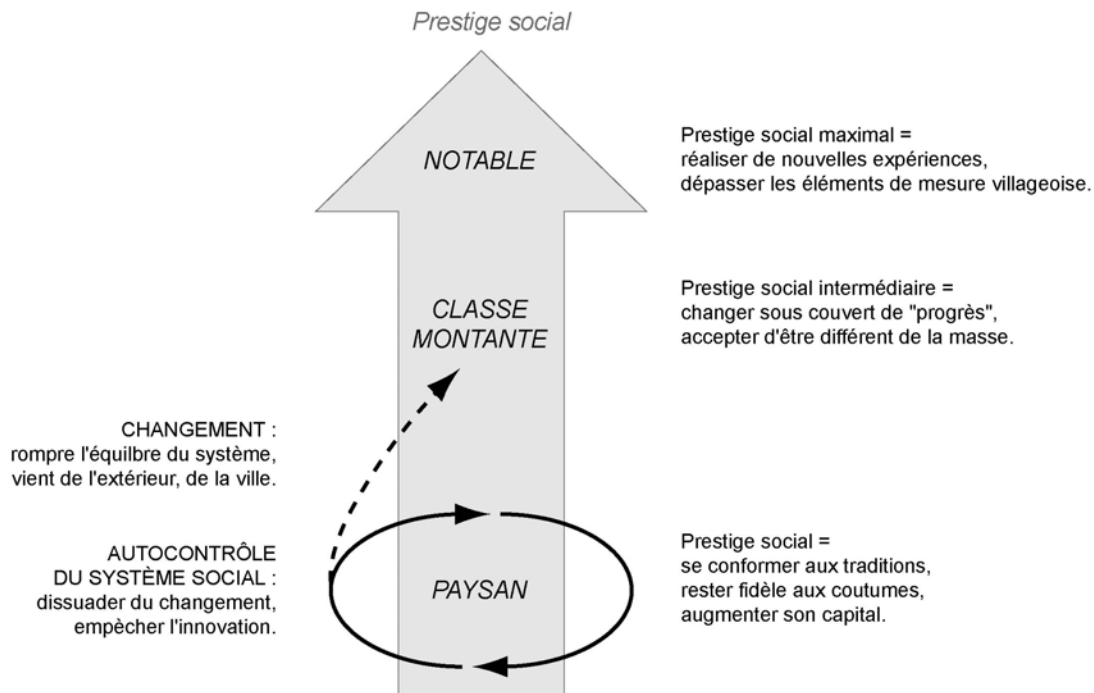
Le fonctionnement de la société rurale paysanne traditionnelle est résumé dans le schéma ci-dessous (Doc. n°18). Les éléments qui structurent cette société seront abordés dans les points suivants.

Le fonctionnement du système social paysan se mesure au prestige social. Le paysan tente de maintenir son prestige social au sein du groupe (la collectivité rurale paysanne) par une série de contrôles de soi (l'image qu'il donne de sa personne aux autres membres) et sur soi (ce qui est affaire de valeurs et conforme à la morale paysanne). Conforme aux traditions et fidèle aux coutumes, il se dissuade de changer et s'empêche toute innovation. Lorsqu'un paysan souhaite accroître son prestige social, il doit rompre le rythme lent et collectif des changements, acceptant de briser l'équilibre du système qui assure sa propre reproduction et sa continuité (processus d'autocontrôle des membres de la collectivité). Pour ce faire, il doit choisir d'être différent de la masse et puiser à l'extérieur, du côté de la ville par exemple, des idées (transformer sur l'exploitation une partie des productions pour en accroître la valeur ajoutée...), des modèles (imiter les « gros » en achetant un tracteur...) pour changer son exploitation. Parmi les paysans, ceux qui prendront cette voie, la classe montante, compteront parmi les agriculteurs modernes. Enfin, au dessus de tous on trouve le notable, celui dont le prestige social est maximal. Il a encore à faire avec la société rurale paysanne puisqu'il est propriétaire terrien sur le territoire de la collectivité paysanne, mais il dépasse en tous points les instruments de mesure villageoise du prestige social. Cette posture, qu'il doit aux nouvelles expériences qu'il a réalisées, lui donne une position

¹²⁵ MATHIEU Nicole (1990). La notion de rural et les rapports ville – campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingts. *Économie Rurale*, n°197, mai-juin, pp. 35-41.

particulière qu'il entretient en brisant les codes, ce qui aurait discrédité le plus respecté des paysans.

Doc. n°18 : Le fonctionnement du système social paysan.



Réalisation : Clément Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2007.
D'après MENDRAS Henri (1967). *La fin des paysans : innovations et changement dans l'agriculture française*. Paris : SÉDÉIS, 358 p.

Afin d'apporter de la matière pour aller plus loin dans la compréhension du fonctionnement du système social paysan, voyons maintenant l'exemple du Morvan avant de revenir sur les travaux d'Henri MENDRAS.

Les mutations concernant la terre et les hommes dans le Morvan ont été particulièrement bien décrites dans la thèse de Jacqueline BONNAMOUR (1966)¹²⁶. Si d'anciennes hêtraies dégradées et des terres agricoles ont été reboisées ou boisées en résineux grâce aux aides du FFN après 1945, c'est que le monde agricole morvandiau n'a pas eu les capacités financières et humaines, ni la formation nécessaire pour s'adapter aux transformations de l'agriculture française qui étaient en cours à cette époque. La forêt était « *devenue étrangère au monde agricole qui n'en retirait que de maigres profits et répugnait de plus en plus à y employer ses bras* » (*Ibid.*). D'après le recensement général de l'agriculture de 1955, seulement 3% des exploitations agricoles morvandelles possédaient une superficie boisée supérieure à 10 hectares, permettant l'approvisionnement continu en bois de chauffage pour une famille. De plus, les maigres taillis et les pauvres taillis-sous-futaie de l'époque ne répondaient plus aux besoins de l'économie moderne et ne rendaient pas au pays les services qu'il pouvait escompter. Dans une large mesure la forêt était devenue « *un espace mort* » (*Ibid.*). Après avoir fourni à la capitale son bois de chauffage, il y a eu substitution de dépendance à l'égard de Paris et cette montagne est devenue l'objet des convoitises d'investisseurs faisant le pari des résineux. C'est ainsi que de nombreux notables (mais aussi des personnes morales, principalement des sociétés civiles d'investissement ou des groupements forestiers, dont on peut supposer que les gérances étaient entre les mains de

¹²⁶ BONNAMOUR Jacqueline (1966). *Le Morvan – La Terre et les Hommes*. Paris : Presses Universitaires de France, 454 p.

notables), des morvandiaux d'origine émigrés à Paris et dans d'autres grandes villes de France, se sont lancés dans l'aventure forestière grâce au FFN, mais pas seulement. À cette époque le placement-terre était en vogue par rapport au placement-or, dont on acceptait le manque de rentabilité contre l'assurance de sa valeur intrinsèque.

« À constater d'une année à l'autre que ces domaines se multiplient, s'agrandissent, on conçoit l'organisation d'un réseau d'achats et l'on imagine l'inquiétude des morvandiaux qui voient une partie du patrimoine régional leur échapper ; encore anodin par ses dimensions, le phénomène inquiète par la vitesse acquise qui contraste si violemment avec les lentes et pénibles acquisitions des agriculteurs » (*Ibid.*).

Jacqueline BONNAMOUR (*Ibid.*) montre bien le rôle des notables et l'importance de l'expérimentation dans la création de grandes propriétés forestières au sein du Morvan. À ce titre, le Morvan se distingue très nettement du Massif Central car les petites et moyennes propriétés forestières, créées par la suite à l'initiative de paysans, ne détrônent pas en importance spatiale les grandes propriétés forestières dont certaines sont des boisements et reboisements du FFN¹²⁷. Ces notables avaient en effet accès à une littérature d'érudits passionnés de forêt qui les a appuyés dans leur choix ; ce que le monde agricole morvandiau n'était pas en capacité d'intégrer. Il est vrai que cela allait à l'encontre de son système de valeurs, que ce n'était pas source de prestige social et que ce changement aurait rompu l'équilibre de cette société rurale paysanne probablement trop préoccupée à travailler toujours plus la terre, à économiser encore et encore, sans rien changer. Jacqueline BONNAMOUR (*Ibid.*) cite en référence le Bulletin trimestriel de la Société forestière de Franche-Comté en septembre 1964, qui donne des chiffres de production impressionnant pour des plantations résineuses bien aménagées, en Morvan : épicéas de 28 ans, 281 m³/ha (soit un accroissement annuel de 10 m³/ha/an) ; douglas de 27 ans, 356 m³/ha (soit un accroissement annuel de 13 m³/ha/an) ; épicéas de sitka de 27 ans, 532 m³/ha (soit un accroissement annuel de 19 m³/ha/an). La preuve chiffrée de ce processus en Ardèche sera apportée dans le chapitre 3, à partir des données recueillies dans les archives du FFN de ce même département. En effet, nous verrons que les contrats du FFN en Ardèche sont avant tout l'œuvre de notables, dans un premier temps du moins, alors que les bons-subventions du FFN sont presque tous des réalisations de paysans. Dans un second temps, avec l'apparition des prêts et des primes du FFN l'on observe l'arrivée d'une classe montante chez les « boiseurs », qui correspond à quelque chose près aux enfants des paysans (la génération du baby boom). Ce sont généralement des personnes qui se sont élevées dans l'échelle sociale, ils n'exercent pas le métier d'agriculteur, ni ne sont ouvriers. Par contre, un certain nombre sont employés ou de catégorie socio-professionnelle similaire. Pour eux, le recours au prêt ou à l'autofinancement est signe de changement par rapport à la génération de leurs parents, pour qui seule l'épargne, fruit de beaucoup de travail, était l'unique capacité de financement possible. Mais elle était insuffisante pour réaliser de grands boisements.

Il est malgré tout d'ores et déjà possible d'apporter d'autres éléments à notre démonstration. Henri MENDRAS (1967) souligne que la plupart des progrès agricoles ont été l'œuvre d'éléments étrangers à la société paysanne.

« Ces hommes, si ingénieux pour perfectionner les détails d'exécution, n'inventent pas. Tous les grands changements dont ils ont profité ou qu'ils ont subis leur ont été imposés du dehors, par les villes. [...] L'étude de la société villageoise traditionnelle explique pourquoi, en règle générale, les paysans ne pouvaient guère être des innovateurs ; tout le poids de la tradition et tout le

¹²⁷ Au sein du Morvan, les propriétés forestières de moins de 4 hectares couvrent une superficie de 19 824 ha (13,3%), celles de 4 à 25 ha : 35 655 ha (23,8%) et enfin celles de plus de 25 ha : 93 965 ha (62,9%). Source : Étude bois RHÔNE-ALPES 2008 (CRPF, 2009).

système social les en empêchaient. Le propriétaire non-paysan au contraire, par sa situation marginale, pouvait remplir le rôle d'initiateur et d'expérimentateur des nouveautés. » (*Ibid.*)

Le développement des nouvelles forêts résineuses dans la commune d'Ajoux en Ardèche, que nous avons étudié plus particulièrement, montre bien cela. En effet, les deux grandes propriétés forestières qui se sont constituées dans la commune sont l'œuvre de notables, extérieurs à la communauté villageoise, qui ont joué le rôle d'innovateurs. Ceux-ci, après avoir acquis la totalité des terres de deux anciennes fermes, les ont boisées en douglas grâce aux aides du FFN. Face à la concurrence qui s'exerçait entre les paysans désireux de rester au pays pour exercer leur activité agricole et ceux qui boisaient des fermes entières, des conflits non violents sont nés (Voir Doc. n°107 sur la réglementation des boisements en Ardèche). C'est ainsi que dans la commune d'Ajoux une réglementation des boisements fut mise en place entre 1978 et 1980, afin de maîtriser l'extension des plantations de conifères et de les confiner dans certaines parties du territoire, de telle sorte qu'elles ne causent pas de préjudices aux agriculteurs restant, en évitant la spéculation foncière. On observe que les individus qui se considéraient comme faisant partie de cette société paysanne n'ont pas boisé, hormis dans le cadre de la réglementation des boisements dans la commune. D'ailleurs, la réglementation des boisements marque généralement la fin des plantations, lorsqu'elle n'arrive pas trop tard, comme nous aurons l'occasion de la voir dans le chapitre 3. Sur Ajoux, la seule plantation (un boisement en pin laricio de Corse de moins d'un hectare) post réglementation est à l'actif du maire de l'époque, lui-même à l'origine de la réglementation des boisements, agriculteur et syndicaliste agricole. Ainsi, l'importance quantitative et spatiale des nouvelles forêts résineuses de petite et moyenne surface montre l'ampleur du bouleversement qu'a connu la société rurale ardéchoise en l'espace de quelques décennies après la Seconde Guerre mondiale. Il en est de même dans l'ensemble du Massif Central.

Doc. n°19 : Des slogans contre les boisements du FFN.

« *La forêt est faite pour nourrir les hommes et pas pour faire des cercueils.* »

Ce slogan était scandé au cours des congrès du syndicat agricole de l'Ardèche (FDSEA) dans les années 1960-1970. Il montre à la fois, l'image du châtaignier « arbre à pain », arbre de vie qui nourrissait les hommes et l'image inverse des conifères, qui en prenant le pas sur l'agriculture concourent à la disparition des paysans. La première vague de boisements et de reboisements du FFN a représenté une attaque contre l'agriculture qui était déjà en difficulté dans cet espace de moyenne montagne. Les premiers boisements et reboisements du FFN n'étaient pas contrôlés ; chaque propriétaire pouvait planter là où il le voulait. Ainsi de nombreuses fermes ont été achetées pour être entièrement boisées au mépris de ceux qui restaient. Les bonnes et les mauvaises terres se trouvaient couvertes de jeunes plants forestiers. La réaction des agriculteurs n'a pas tardé. C'est ainsi qu'une grande partie des communes de la moitié nord du département, l'Ardèche agricole, ont adopté des réglementations pour « organiser » les boisements et les reboisements du FFN. Désormais ils seront cantonnés aux endroits délaissés par l'agriculture. Dans la plupart des communes, la réglementation est arrivée après les grandes opérations de plantations. Le zonage de l'espace achevait de contenir les derniers volontaires au boisement et reboisement.

Pour compléter, l'étude des mécanismes d'autocontrôle du système social paysan, nous resterons encore un temps dans la commune d'Ajoux. Revenons avant cela, à une citation d'Henri MENDRAS (1967) qui décrit à la fois la figure du paysan moyen qui tente d'innover et les réactions vives du reste de la société rurale de laquelle il est issue.

« [...] il était difficile à un paysan moyen d'être innovateur. Mettre en question la tradition héritée du père et acceptée des voisins, connaître les progrès réalisés par les savants des villes ou les agriculteurs ingénieux des régions voisines, ressentir le besoin de ce changement qui trouble un équilibre médiocre mais assuré, avoir les moyens économiques et intellectuels de jouer l'expérience, toutes ces circonstances étaient rarement réunies. Et si, par hasard, elles l'étaient parce qu'il était plus riche, plus instruit, plus imaginaire et plus ambitieux que ses voisins, ceux-ci et tout le système social ne manquaient pas de réagir pour lui faire sentir l'incongruité de son entreprise. L'essai d'une nouveauté par un paysan créait à proprement parler un scandale : il se croyait plus habile que ses pères, plus malin que ses voisins, plus instruit que les notables, pour oser faire ce que ces derniers n'avaient pas l'idée de faire ? [...] Et par là il se situait exactement dans la même position et le même rôle que le notable : c'est parce qu'il était différent, marginal, qu'il lui était possible de braver la tradition. » (*Ibid.*)

Le mécanisme d'autocontrôle du système social paysan tel que l'évoque Henri MENDRAS (*Ibid.*), nous en avons obtenu l'exemple et la confirmation en entretien. L'exemple pris, est celui de ce couple de retraité, du hameau de Blaizac qui a été décrit précédemment. Alors que durant deux mois nous étions voisin j'ai passé suffisamment de temps à leur contact, lors d'épisodes de travaux en forêt, de visites diverses, de repas et de soirées à déguster des produits paysans ardéchois, pour être frappé par l'optimisme qu'ils dégageaient encore à plus de 70 ans. Il est vrai que ce couple d'agriculteur s'était élevé au-dessus du groupe en développant de nouvelles activités, complémentaires de leur système productif plus traditionnel (Doc. n°20). Mais le fruit de la réussite, fut aussi source de différences et de marginalisation à l'intérieur du groupe, comme nous le faisait remarquer cet agriculteur : « *Des marginaux. On avait envie de mieux vivre. Tu dis une ou deux fois cela et puis voila. Après c'est l'exemple, c'est pour cela qu'il faut plus de 5 ans [pour que le groupe s'approprie la nouveauté].* »

Doc. n°20 : Des nouveautés qui marginalisent dans le système social paysan.

« *Dans les années 1960, on était des farfelus au regard des organismes agricoles et des autres agriculteurs.* »

« *La coopérative achetait le lait à 1 franc et nous on le valorisait à 5 ou 6 francs. Cela occupait ! Il fallait faire le beurre.* » Ainsi, pour produire la même valeur ajoutée, il fallait cinq fois moins de vache en transformant le lait de celle-ci qu'en le vendant directement à une coopérative laitière.

« *En Ardèche, on ne peut guère avoir un troupeau de vache laitière comptant cent unités, alors qu'une vingtaine beaucoup plus facilement.* »

« *Avec les vaches, on faisait du beurre et du fromage. On arrivait [sur le marché] à 08h00 et à 09h00, il n'y avait plus rien ; les gens faisaient la queue pour en acheter.* » À cette époque (années 1960) les grandes surfaces n'existaient pas et beaucoup d'achats se faisaient sur le marché.

« *Le beurre était un produit d'appel. On pouvait vivre sur une plus petite surface.* »

Source : entretiens avec un propriétaire forestier ardéchois

Cet exemple permet de montrer que les héritages de la paysannerie existent encore dans les espaces ruraux, tels qu'on peut les retrouver chez les nouveaux propriétaires forestiers lorsqu'ils s'expriment en terme de reproduction et de continuité de certaines pratiques forestières. Alors que la propreté en forêt « *est un vilain défaut* »¹²⁸, nombre de propriétaires

¹²⁸ Nous empruntons cette expression à Brice DE TURCKHEIM qui est un des théoriciens de la Sylviculture Irrégulière Continue et Proche de la Nature (SICPN) en France.

forestiers voient dans la propreté d'un chantier forestier, qui consisterait à brûler l'ensemble des rémanents ou de les ranger en petit tas, un signe distinctif, une marque d'un travail soigné et bien fait, la preuve de leur valeur morale.... Ils n'y voient pas par contre l'importante perte minérale pour leurs sols, un milieu favorable au développement des semis, à la flore et à la faune, une protection contre la dent des ongulés...

Pour bien saisir toute l'importance que revêt encore le prestige social chez certains propriétaires forestiers, il ne faut pas perdre de vue les éléments suivants : dans les espaces ruraux, l'échelle communale a une importance toute particulière (nous verrons plus loin que cet attachement a traversé les siècles) et la société d'interconnaissance¹²⁹ est encore forte (pour combien de temps, nous ne pouvons le dire). Ainsi, chacun dans la commune tente-t-il à tout moment de gérer l'image qu'il renvoie de sa personne, ainsi que d'améliorer sa position dans l'échiquier communal dans l'optique d'augmenter son prestige social (les élections municipales sont souvent l'expression de ces enjeux de pouvoir et de ces stratégies individuelles pour améliorer sa position sociale). Si l'on rapproche de cela, le fait que la propriété forestière se concentre généralement sur une commune principale, l'on perçoit mieux les enjeux liés à ce prestige social communal ou intercommunal.

À propos du prestige social, Henri MENDRAS nous livre les éléments de sa mesure chez les paysans. Ce sera l'occasion de montrer comment prestige social et augmentation du capital fonctionnent de pair, alors que les revenus interfèrent dans une moindre mesure.

« Dans la plupart des sociétés paysannes traditionnelles le prestige social se mesure à deux aunes : le degré de conformité aux traditions et l'ampleur du capital. [...] Une fois les besoins matériels et alimentaires satisfaits, tout surplus de production devait se transformer en capital : monnaie, or, terre ou cheptel. Le revenu était thésaurisé ou investi et non dépensé : la consommation n'était pas valorisée et dépenser « trop » était mal vu, sauf dans les rares occasions de consommation ostentatoire, les mariages par exemple. » (*Ibid.*)

La conformité sociale n'encourage pas le changement comme le montre Henri MENDRAS (*Ibid.*). Ainsi, le contrôle social concourt à dissuader de tenter des changements, qui paraissent toujours hasardeux aux paysans et manifestement encore à de nombreux propriétaires forestiers. En effet, rares sont les propriétaires forestiers à tenter de nouvelles expériences, à changer de modèle de gestion forestière pour se tourner vers un nouveau modèle de gestion, type PRO SYLVA (formalisé et développé en Europe à partir des années 1990). En ce qui concerne les nouvelles forêts, quelques propriétaires seulement en Ardèche se sont lancés dans cette aventure.

Ce changement de regard et de gestion tient avant tout à des personnalités, socialement prêtes à introduire des nouveautés. Parmi ces personnalités, un expert forestier d'obédience PRO SYLVA, Alain GIVORS (que nous avons rencontré). Nous avons également pu nous entretenir avec deux propriétaires forestiers dont les propriétés sont gérées par Alain GIVORS.

Le premier est ardéchois d'origine et vit maintenant à Paris. Il possède une propriété forestière d'une cinquantaine hectares, qu'il a principalement constituée après avoir acheté une ancienne ferme dans les années 1950 et l'avoir progressivement fait boiser. Investi dans la vie politique locale, élu au Conseil municipal de la petite ville de Lamastre, c'est

¹²⁹ « J'entends par interconnaissance le fait que, dans une collectivité, chaque membre connaisse personnellement tous les autres membres sous tous les aspects de leur personnalité sociale et individuelle. » MENDRAS Henri (1974). *Un schéma d'analyse de la paysannerie française*. In : JOLLIVET Marcel (dir.). *Les collectivités rurales françaises. Tome 2 : Sociétés paysannes ou lutte de classes au village ?* Paris : Armand Colin, 266 p.

typiquement la figure du notable qui s'applique à faire bénéficier la collectivité locale de son expérience acquise dans le monde professionnel à l'extérieur. Outre quelques essais de plantations de noyers à bois, il a entrepris depuis plus de dix ans maintenant, une expérience insolite, qui consiste en la création d'un arboretum sur le haut de la commune, à proximité des habitations. C'est pour lui, une source de prestige qu'il ne dément pas, tant il est certain que dans un premier temps les regards des gens du pays étaient interrogatifs. En effet, quelle idée de planter autant d'espèces d'arbres diverses et variées si ce n'est pour leurs propriétés esthétiques et dans un but pédagogique...

Le second a la charge du groupement forestier familial de Semoline (créé en 1996), dans la commune de Prunet, dont la gérance a été confiée à Alain GIVORS. Il s'agit aussi d'une grande propriété forestière de cent cinquante hectares environ. Relativement peu enrésinée, une partie de la propriété, c'est ce qui en fait son originalité, est composée de peuplements issus de dynamiques forestières nouvelles : anciennes châtaigneraies reconquises par le châtaignier et colonisation progressive par le hêtre de terrains qu'il n'occupait pas par le passé, à partir de la forêt relictuelle sommitale. C'était justement pour palier un handicap, qui se trouve être aujourd'hui un atout, que le groupement forestier de Semoline a fait appel aux pratiques sylvicoles d'Alain GIVORS. En effet, les modèles sylvicoles classiques n'ont pas été pensés pour traiter de tels peuplements. Quelques années auparavant, un diagnostic sylvicole banal aurait certainement préconisé le reboisement de la propriété en conifères. Nous aurons l'occasion de revenir sur les jolis châtaigniers qui poussent actuellement dans cette propriété, mis en valeur grâce à une sylviculture d'arbre.

En matière forestière, on retrouve fréquemment cette posture chez les propriétaires privés. La forêt est avant tout un capital sur pied qu'un propriétaire peut mobiliser à souhait, en décidant de contacter un opérateur forestier qui effectuera une coupe de bois sur sa propriété contre rétribution. Comme le paysan, le propriétaire forestier attend rarement un revenu de ses parcelles boisées. D'ailleurs, le lien entre une opération sylvicole déterminée (dépressage de semis, éclaircie, élagage) et l'augmentation en valeur du capital sur pied est particulièrement indirect voir incertain pour un grand nombre de propriétaires forestiers, qui ne sont d'ailleurs pas en capacité de le mesurer. Seulement, peuvent-ils le constater avec le temps. Ainsi, l'a-t-on vu fréquemment au cours des décennies 1980 et 1990 au moment des premières éclaircies de plantations résineuses du FFN. Un technicien du CRPF en poste en Ardèche s'en est fait l'écho en entretien.

Nombre de propriétaire forestier ne concevait pas de couper les arbres qu'ils avaient plantés de leur propre main ; ils y voyaient une atteinte à leur travail et par voie de conséquence à leur capital. Malgré tout, même si certains progrès sont à enregistrer du côté des éclaircies, il n'en reste pas moins, à un degré supérieur, qu'une majorité de propriétaires forestiers n'attendent pas de revenus réguliers de leurs parcelles boisées. C'est qu'il n'est pas facile, ni si évident, d'imaginer quels peuvent être les effets bénéfiques pour un peuplement de passages en coupe réguliers et fréquents. Si toutefois, un propriétaire forestier retire des revenus de son bien forestier, il les dirigera vers l'épargne ou il les utilisera pour réaliser un achat important (voiture, travaux dans son habitation, achat de matériel), sans nécessairement replanter s'il s'agit d'une coupe rase de petite surface. Il songera moins à s'offrir les services d'un expert forestier ou à faire appel à une coopérative forestière qui pourraient bien le priver de ses bénéfices. Ainsi, les éventuels revenus forestiers sont rarement consommés pour améliorer la gestion d'un bien forestier, mais plutôt voués à augmenter un capital. Des calculs ont été menés en ce sens (BOURCET et *al.*,

2007)¹³⁰ (Voir doc. n°100). Si l'on considère qu'un propriétaire forestier devrait financer deux journées d'un technicien forestier par an pour améliorer la gestion de son bien, soit un coût estimé à 400 euros par an, d'une part de nombreux peuplements (caractérisés par leur structure et leur composition en espèces), au sein de petites propriétés (< 4ha), ne sont pas en mesure de générer des revenus suffisants pour cela et d'autre part, rares sont les propriétaires qui accepteraient de commercialiser quelques dizaines de m³ de bois d'œuvre ou plusieurs dizaines de stères de bois de chauffage uniquement pour des conseils.

Quel est donc le cœur des valeurs paysannes ?

> La terre, le travail et le temps.

Henri MENDRAS (1967) en tissant le fil de sa démonstration insiste sur le triptyque terre - travail - temps pour montrer comment et autour de quoi se structure la société rurale paysanne (Doc. n°21).

Doc. n°21 : La terre, le travail et le temps : éléments de structuration de la société rurale paysanne.

LA TERRE	<ul style="list-style-type: none"> - Amour des terres héritées du père, attachement sentimental, - Possession : une valeur éminente, un bien unique, incomparable, sans équivalent, source d'indépendance social et politique, - Connaissance des détails infimes des champs à cultiver, - Espace mesuré par le temps et par la quantité de travail.
LE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler pour vivre, - Techniques culturelles traditionnelles, - Instrument de mesure du temps et de l'espace, donne une valeur au temps et à l'espace, - Affaire morale : travailler beaucoup pour sa propre estime et celle des autres, - Dans la morale paysanne a valeur suprême et l'ardeur au travail est le plus grand compliment, - Refus du changement, risque de perturbation de l'équilibre, - Absence de motivation économique, pas de changement du système de production.
LE TEMPS	<ul style="list-style-type: none"> - Lié à l'expérience du travail, - La représentation du temps est liée à celle de l'espace, - La succession des générations rythme la collectivité rurale (continuité et reproduction), - Le futur : continuation du présent et du passé, - Valeur différente à la campagne et à la ville.

Réalisation : Clément Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2007.
D'après MENDRAS Henri (1967). *La fin des paysans : innovations et changement dans l'agriculture française*. Paris : SÉDÉIS, 358 p.

Ce triptyque constituait en réalité le noyau central de la société rurale paysanne lorsqu'elle existait encore. Et pourtant, c'est probablement vis-à-vis des ces éléments que la société rurale actuelle a pris le plus de distance. Ceci sera abordé dans le point suivant, mais la grande majorité des agriculteurs d'aujourd'hui ne fonctionne plus avec ce système de valeur et pourtant en matière forestière, le propriétaire se comportent différemment parce que les rapports entre agriculture et forêt se sont pour le moins distendus avec le temps. Dans les nouvelles exploitations agricoles, la part des terres possédées en nom propre,

¹³⁰ BOURCET Jean, ROBERT Pierre, ZELLER Antoine (2007). *Audit de la forêt privée sur la première mise en marché des bois [en ligne]*. Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux. Paris : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 56 p. Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports/audit-foret-privée-sur_1/downloadFile/FichierAttache_1_f0/foret_privée_bois_cgaaer_070301.pdf?nocache=1190733104.53> (Consulté le 15/04/2009).

héritées du père, est de plus en plus faible. En effet, le recours au fermage s'est généralisé répondant ainsi au besoin d'agrandissement de la plupart des exploitations, ainsi qu'aux désirs des nouveaux exploitants de voir « *la terre considérée uniquement comme un facteur de production* » (*Ibid.*). En terme d'appropriation des espaces forestiers attachés aux exploitations agricoles, cette dissociation, souhaitée puis encouragée par la PAC, entre propriété de la terre et outil de production a été lourde de conséquences. De plus, les agriculteurs ne sont plus si nombreux qu'à d'autres époques, où comme sous la III^e République ils incarnaient un réel poids politique par le réservoir de voix qu'ils représentaient. La connaissance fine des détails des champs cultivés a progressivement été remplacée par des traitements culturels généralisés. L'on ne compte plus l'espace en unité de travail mesurée en fonction de la surface qu'un homme peut labourer, travailler ou faucher en une journée (le journal par exemple). C'est peut-être le rapport au travail qui s'est le plus maintenu chez les paysans et leurs descendants. Il est vrai que l'ardeur au travail est encore de nos jours une valeur forte, signe de réussite. Mais comme nous l'avons vu précédemment, le capital forestier que représente un ensemble de parcelles boisées (ou bien le signe distinctif d'une forêt propre) trouve plus d'échos en matière forestière que l'expression du travail proprement dit. En effet, la quantité de travail allouée à une tâche n'est bien souvent pas estimable dans ses impacts directs, de telle sorte que le travail en forêt ne se distingue pas particulièrement des autres travaux réalisés en général. Il reste plutôt une marque d'estime de soi et une image de soi que l'on donne à l'extérieur. Souvent aussi, le propriétaire forestier fait référence à l'état de ses parcelles boisées en liant le temps et la quantité de travail qu'il a pu leur consacrer, à leur état ou leur forme physique (degré de nettoyage, d'encombrement par d'autres végétaux, bois mort au sol).

Rares sont les propriétaires forestiers qui envisagent de changer de modèle sylvicole au regard de l'état de leurs parcelles boisées. Ils considèrent plus volontiers que la solution passe par l'augmentation du travail et du temps qu'ils consacrent à leur bien. Finalement, le temps reste un incontournable. Nombre de propriétaires forestiers sont rythmés sur le temps des coupes de bois qu'ils effectuent eux-mêmes. Ainsi, savent-ils que chaque hiver ils pourront parcourir telle surface en coupe et ainsi de suite, de telle sorte que l'on atteigne une limite, propre à chaque individu, qui correspond peu ou prou à la surface boisée maximale dont il pourra s'occuper seul. Cela peut varier selon la proximité du propriétaire de ses parcelles boisées, de ses savoir-faire et de son équipement, de 1 à 10 hectares. Au-delà, le propriétaire forestier n'a généralement pas le temps de s'occuper lui-même de ses parcelles boisées ; faute selon lui à la quantité de travail qu'il n'aura pu mettre en œuvre et non au modèle sylvicole duquel découle les travaux forestiers qu'il lui semble nécessaire d'accomplir¹³¹.

Nous avons vu que le paysan ne remettait pratiquement jamais en question son système de culture, ce qui tend à démontrer que les héritages paysans, tant qu'ils seront encore prégnants chez certains propriétaires forestiers joueront comme une force de blocage, de telle sorte que les éventuels changements ou adaptations suivront le cours progressif des évolutions lentes et collectives. De nos jours, l'importance des taillis simples en France, montre bien qu'une partie des propriétaires forestiers n'ont aucune raison valable, à leurs yeux, pour changer de système de culture. Non seulement, ils n'ont pas de motivations économiques à cela, non seulement toutes les opérations sylvicoles qui consisteraient à

¹³¹ À titre d'exemple, une plantation d'une superficie de 1 hectare peut très bien consommer l'ensemble du temps que consacrerait un propriétaire forestier à ses parcelles boisées en une année (cela implique que celui-ci aura fait le choix de supprimer l'ancien couvert forestier), là où une sylviculture d'arbre traduite par le modèle d'une Sylviculture Irrégulière Continue et Proche de la Nature ne consacrerait en moyenne que 2 à 5 heures par hectare et par an.

travailler au profit du peuplement apparaissent comme indirectes et incertaines sans qu'elles ne concourent à une augmentation du capital (à ce titre, un taillis bien dense est souvent mieux perçu qu'un taillis dans lequel un dépressage aura été réalisé en abandon). La grande vague des boisements et reboisements du FFN, ne vient que confirmer ces propos. Henri MENDRAS fait remarquer que : « *Les transformations qui, lentement, s'y font jour [dans la société rurale paysanne], ne sont pas le résultat de décisions individuelles mais d'un long processus social qui met en jeu de nombreux mécanismes collectifs fonctionnant sans que les individus s'en rendent clairement compte.* » (Ibid.)

Le dépouillement des archives des bons-subventions du FFN en Ardèche semble accréditer cela¹³². En effet, il semble bien qu'ils se sont développés de proche en proche, de paysan à paysan, de village en village, comme une traînée de poudre qui brûle. L'adoption de cette nouveauté qu'étaient les boisements et reboisements du FFN s'est déroulée en trois temps. D'abord quelques pionniers l'expérimentent pendant quelques années ; ensuite la masse suit leur exemple, soit que les avantages de la nouveauté s'imposent, soit qu'une sorte de besoin soit né ; enfin les retardataires se décident à leur tour à faire de même. D'autres auteurs avaient déjà remarqué des phénomènes similaires de mode et d'imitation dans l'utilisation des espèces de conifères dans les boisements et reboisements du FFN (AMMON & ARNOULD, 1991)¹³³. La rapidité avec laquelle les boisements et reboisements du FFN se sont développés marque d'une certaine façon la maturité de la société rurale paysanne à basculer dans un nouveau système. Le besoin de boiser s'est en réalité créé en même temps que le moyen de le satisfaire apparaissait : le FFN.

Avant de traiter le point suivant, nous nous arrêterons sur un dernier élément lié au temps.

« La succession des générations était un rythme fondamental des sociétés rurales et contribuait à donner le sens de la continuité temporelle faite d'un perpétuel renouvellement. [...] Pour les agriculteurs le futur est une continuation du présent et du passé [...] » (MENDRAS, 1967)

Ce sentiment de continuité du temps entre générations qui était un des fondements de la société rurale paysanne, par le rythme lent et collectif qu'elle imposait (favorisant la continuité et la reproduction du système), explique en partie le malaise de toute une génération d'ardéchois qui ont assisté à l'abandon de l'ancien système agraire des pentes. Il s'agit plus justement de la partie de la population ardéchoise (ardéchois d'origine) née entre 1930 (moins de 80 ans) et 1955 (plus de 55 ans). De nombreux ardéchois de cette génération nous ont longuement expliqué, avec beaucoup d'émotions et quelques fois la larme à l'œil, la cause de ce malaise. En cause, la vision insupportable qu'ils avaient de l'espace avoisinant la ferme familiale, lorsqu'ils observaient poindre ici et là la friche, le matin en ouvrant leurs volets par exemple. Ils y voyaient l'abandon, la défaite... et leur part de responsabilité, impuissant à enrayer le processus, sans pouvoir reproduire le schéma traditionnel de leurs pères. Le chapitre 2 sera l'occasion de revenir plus en détail sur la friche et le sentiment de peur qu'elle a occasionné en Ardèche, afin de montrer par quel

¹³² Ce que nous qualifions d'impression a tout de même été testée et vérifiée sans toutefois l'avoir démontré. Il eut été possible de créer une base de données géoréférencée par année, qui aurait repéré chacun des bons-subventions (BS) délivrés en Ardèche par l'administration forestière. Nous pensons que nous aurions vu la généralisation progressive des boisements en timbre poste à toute l'Ardèche dont serait peut-être née une géographie. Mais pour bien comprendre la raison qui nous a empêché de réaliser cela, il suffit de faire remarquer qu'entre 1960 (les archives pour l'Ardèche concernant les BS avant cette date sont inexistantes) et 1999 (arrêt du FFN), 6 559 BS ont été délivrés. Ainsi, la base de données cartographiques aurait comporté entre 26 000 et 39 000 données pour la période entière (année, commune, code Insee de la commune, superficie du boisement et éventuellement le nom du demandeur et les espèces plantées). Mais tout de même encore 6 000 et 9 000 données, si l'on avait choisi de sonder à intervalle régulier de 5 ans.

¹³³ AMMON Caroline, ARNOULD Paul (1991). Modes et forêts. *La Forêt Privée*, n°197, pp. 70-88.

mécanisme les paysans ont préféré planter des arbres, qui rassurent, qui durent et qui rapportent.

> De l'agriculteur traditionnel à l'agriculteur moderne entrepreneur.

Henri MENDRAS (1967) replace le paysan¹³⁴ face aux changements brutaux (techniques et économiques) à l'œuvre dans la période de l'après Seconde Guerre mondiale, au moment où il cesse d'être un paysan pour devenir un agriculteur. Issus d'un système commun qui a été décrit précédemment, les agriculteurs, encore enserrés dans les structures anciennes et désormais sollicités par le progrès, font leurs calculs. Les agriculteurs jugent le système commun, ils se jugent et ils décident de rester fidèle à la routine ou de la remettre en question. Chacun fait donc son pari indépendamment des autres, sans qu'il y ait congruence. De cette façon d'opérer, se trouve posé du point de vue des agriculteurs le problème de la planification de l'agriculture selon Henri MENDRAS (*Ibid.*). Ainsi, les agriculteurs vivent-ils simultanément dans deux logiques contradictoires : celle du système traditionnel et celle du nouveau système qui va être décrit. Dans la voie traditionnelle, les structures sociales demeurent inchangées pour l'essentiel et les agriculteurs se sentent justifiés de rester fidèles à la coutume, entrant en conflit avec les jeunes et les gens des villes. La voie moderne, celle du progrès et de la participation sociale (prise de responsabilités dans les syndicats agricoles, les coopératives...), regroupe surtout des jeunes qui décident de jouer consciemment le jeu économique moderne, qui apprennent à devenir de véritables entrepreneurs, transformant la gestion de la ferme familiale ou de celle qu'ils ont repris jusqu'à en faire une véritable entreprise, du moins le croient-ils (Doc. n°22). Le mécanisme fondamental de diffusion du progrès technique à la campagne est « *l'imitation des plus gros* » selon Henri MENDRAS (*Ibid.*), qu'il illustre avec l'exemple du tracteur que « *le petit achète pour exploiter ses sept ou huit hectares, parce qu'à un moment, pour être un vrai agriculteur, il faut un tracteur* ». C'est la possibilité pour l'agriculteur traditionnel, en investissant un peu, de devenir moderne.

Doc. n°22 : De l'agriculteur traditionnel à l'agriculteur moderne entrepreneur.

L'AGRICULTEUR (PAYSAN) TRADITIONNEL	L'AGRICULTEUR MODERNE
Système de culture équilibré - Économie autarcique	Système de culture adapté aux besoins du marché - Économie non contrôlée
<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les moyens, travailler beaucoup, économiser, - Adapter, sans changer, les systèmes de culture aux prix, - Gérer en fonction de l'argent épargnée et non du revenu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Remettre en question tout le système de production et de gestion, - Investir (nouvelles productions, machines), - Mettre en place une comptabilité, un contrôle de gestion, - S'intégrer dans une "politique" générale, participer aux organisations agricoles.
RATIONALITÉ sociale et morale : <i>Justifiée par les structures traditionnelles et la fidélité à la coutume</i>	RATIONALITÉ technico-économique : <i>devenir un véritable entrepreneur et transformer la gestion de la ferme en entreprise</i>

Réalisation : Clément Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2007.
D'après MENDRAS Henri (1967). *La fin des paysans : innovations et changement dans l'agriculture française*. Paris : SÉDÉIS, 358 p.

¹³⁴ « *Formé dans le moule de la société traditionnelle et habitué aux mécanismes de son fonctionnement lent et coutumier.* » (MENDRAS, 1967).

La révolution, en termes techniques, économiques et sous des aspects de conflits de civilisation, que l'agriculture française a connu dans la seconde moitié du XX^e siècle a été considérable. Elle a notamment transformé le paysan en producteur agricole :

« En effet, c'est le passage de la logique paysanne à la rationalité économique dans la gestion des exploitations qui résume et symbolise le conflit de civilisation et la transformation du paysan en producteur agricole. » (*Ibid.*)

La dissociation des activités forestières au sein des exploitations agricoles illustre assez justement un défaut en matière forestière très souvent souligné. Cela consiste à observer que le paysan ou ses descendants, celui qui a boisé ou ceux qui en ont hérité, ne se sont pas devenus de véritables producteurs forestiers alors que dans le même temps le paysan, au regard de la terre, devenait producteur agricole. En effet, certains successeurs ou repreneurs ont préféré ne pas intégrer dans l'exploitation agricole qu'ils reprenaient les parcelles boisées qui y étaient liées auparavant. Celles-ci étant donc conservées par leurs anciens propriétaires, futurs retraités, elles échappaient donc à toute rationalité technico-économique dont elles auraient pu bénéficier en étant rattachées à la nouvelle exploitation agricole. Il semble en effet que les exploitations agricoles fortement engagées dans le modernisme agricole se soient désengagées de la propriété forestière (essentiellement dans la partie nord de la France).

La moitié sud de la France, moins engagée dans ce sens, conserve encore une part importante d'exploitations agricoles auxquelles sont rattachées des possessions forestières (Voir les résultats mis en cartes au chapitre 4). À ce sujet, nous irons voir outre Rhin comment fonctionne la forêt paysanne en Forêt Noire (Voir chapitre 6) et surtout comment elle s'intègre admirablement bien, techniquement et économiquement, à l'exploitation agricole dont elle dépend. En France, la rationalité économique qui caractérise le producteur agricole ou l'agriculteur n'existe pas vraiment dans les nouvelles forêts de petite et de moyenne taille qu'il possède. La récolte de bois, dans ce cadre, s'apparente bien souvent plutôt à de la cueillette qu'à une coupe de bois dans le cadre d'un programme de gestion à rationalité économique. De plus, cette rationalité économique, pourtant sous-jacente dans la logique des boisements et reboisements du FFN à l'origine, n'a pas non plus, permis de faire des anciens paysans ayant conservé leurs parcelles boisées, des producteurs forestiers. Finalement, la révolution productiviste que la petite et moyenne foresterie privée française n'a pas réussi à faire sera-t-elle un atout ou un handicap pour l'avenir ?

Dans le sens de la dissociation agriculture - forêt évoquée précédemment, Henri MENDRAS (1967) nous éclaire sur le métier d'agriculteur. Choisir le métier d'agriculteur, c'est choisir de ne plus être propriétaire forestier (du moins comme le sont ceux qui ont conservé certains héritages de la paysannerie). Comme dans le Massif Central, les exploitations possédant des bois sont encore nombreuses, il est plus juste de parler de forêt paysanne. Paysan n'est pas un métier tout comme être propriétaire forestier n'en est pas un. Il n'existe qu'un très petit nombre de propriétaires forestiers qui vivent uniquement des revenus de leur forêt.

« On naît paysan et on le demeure, on ne le devient pas : si on est paysan on n'a pas de métier. [...] L'absence de choix caractérise l'ensemble de la vie paysanne est particulièrement patent au départ de la vie puisque le métier d'agriculteur n'est jamais choisi. [...] L'absence de ce choix au départ est compensée par le fait que l'exploitant « est son maître ». Mais ici encore la « liberté » de l'agriculteur recèle des contradictions. » (*Ibid.*)

Les enquêtes le montrent (SCEES¹³⁵, 2002 ; CRPF, 2008), la propriété forestière se transmet principalement par donation ou par héritage¹³⁶ (Voir les résultats mis en cartes au chapitre 4). Ainsi, on naît dans une famille qui possède déjà une forêt ou des parcelles boisées, on ne le devient que rarement de façon volontaire par achat. Il importe de souligner qu'en terme d'« être propriétaire forestier », l'épisode des boisements du FFN, clos actuellement, s'il a participé à la multiplication du nombre de propriétaires forestiers n'en a cependant pas modifié les mécanismes de transmission tels qu'ils existaient dans la paysannerie. Cela caractérise un élément crucial de la propriété forestière, à l'instar du paysan qui, privé du choix de son devenir, développe un sentiment de liberté exacerbé. Pour nombre de propriétaires de parcelles boisées de petite et moyenne taille, celles-ci sont un espace de liberté (DIDLOT, 2003)¹³⁷. Au-delà d'une certaine surface, un propriétaire forestier ne peut plus vraiment ignorer toutes les contraintes (législatives, fiscales...) qui pèsent sur sa forêt (OTT, 2009)¹³⁸. Nous aurons l'opportunité d'examiner à nouveau cette facette de l'« être propriétaire forestier » dans le chapitre 4.

Une autre facette de l'agriculture moderne concerne l'asservissement aux lois du marché :

« L'agriculture n'est plus simplement un art de produire mais aussi une adaptation aux demandes du marché. Du moment où l'agriculteur ne se pense plus uniquement en producteur et qu'il envisage les débouchés de sa production, tout son univers est transformé. Entre le paysan qui cultive pour nourrir sa famille et le producteur agricole qui répond aux exigences du consommateur, l'opposition de perspectives est complète. Vivant actuellement à cheval sur les deux logiques contradictoires les agriculteurs ont naturellement tendance à penser que leur rôle est de produire mais non de vendre. Par conséquent si leurs produits ne se vendent pas bien la faute en incombe à d'autres mais pas à eux. » (MENDRAS, 1967)

Toujours dans l'optique de montrer quels sont les héritages de la paysannerie française en matière forestière, nombreux sont les propriétaires dont la logique est de produire (laisser pousser leurs bois) mais qui ne pensent pas à vendre. De la même façon il n'y a pas congruence dans les décisions et les actions des petits et moyens propriétaires forestiers, qui sont pour la plupart complètement distants des politiques forestières, qu'ils ignorent et qu'ils ne comprennent pas (AFOMAC, 2008). Ce constat fera l'objet de développements ultérieurs.

Enfin avant de conclure, il importe d'insister encore sur un point important qui montre que l'agriculteur moderne et une partie de la forêt privée française (surtout les petites et les moyennes propriétés) ont pris des voies différentes en terme de passation de témoin et de ressources.

« Toutes ces enquêtes font ressortir une liaison étroite entre la participation sociale et l'esprit de progrès. Il est normal que les meilleurs agriculteurs prennent des responsabilités dans les syndicats, coopératives et autres organismes agricoles [...]. Plus un homme acquiert jeune la direction de son exploitation (par héritage, achat ou fermage), plus il est prêt à changer. [...] L'agriculteur moderne est le point d'aboutissement d'un certain nombre de réseaux de

¹³⁵ SCEES : Service central des études et enquêtes et études statistiques.

¹³⁶ Dans les deux régions Auvergne et Limousin, totalement incluse dans le Massif Central, les parts cumulées des propriétés forestières transmises par donation et héritage représentent respectivement : 67% du nombre et 81% des surfaces ; 83% du nombre et 77% des surfaces. Source : SCEES, 2002.

¹³⁷ DIDLOT François (2003). *Forêt et propriétaire forestier : entre ressource potentielle et renouvellement. L'exemple du limousin*. Thèse de géographie, Université de Limoges, 371 p.

¹³⁸ « Lorsque je suis devenu propriétaire, je pensais acheter le seul code forestier. J'étais bien loin de la réalité. Bien entendu l'essentiel figure, dans ce document, mais j'ai très vite réalisé que mon investissement ne s'arrêtait pas là, et que je devais me munir aussi du Code rural, du Code de l'environnement, du Code général des impôts, du Code de l'urbanisme, du Code du patrimoine, du Code de la santé publique, du Code du travail et du Code civil !... » OTT Vincent (2009). Le droit de propriété existe-t-il, encore, en forêt ? *Responsabilité & Environnement*, n°53, pp. 29-34.

communications qui partent du laboratoire du biologiste ou de l'agronome, des bureaux d'études et d'observations économiques, et des services administratifs où se prennent les grandes décisions de politique économique. Dernier relais de ces réseaux, le conseiller agricole local a pour fonction essentielle de « traduire » ces messages scientifiques et techniques dans le langage des agriculteurs et de l'adapter aux conditions locales. [...] S'il s'informe par la radio et par la presse, l'agriculteur, plus que tout autre, a besoin de discuter, d'interpréter et d'évaluer le message reçu en parlant avec ces congénères. » (*Ibid.*)

Cela a déjà été souligné, la propriété forestière est une affaire de personnes des troisièmes et quatrièmes âges. Si l'on poursuit encore la comparaison entre l'agriculteur moderne et le propriétaire forestier, l'on butte sur cette pierre d'achoppement de l'âge auquel se transmettent les propriétés forestières. En effet, Henri MENDRAS (1967) remarque que l'âge auquel un homme acquiert la direction de son exploitation est un facteur essentiel de sa capacité à changer, puisqu'il en fait un actif professionnel. Remarquons à notre tour que l'âge auquel un nouveau propriétaire forestier a en charge la gestion des parcelles boisées familiales est un véritable frein au changement, à la nouveauté. Il est fréquent, vu son âge, qu'il en fasse un actif patrimonial. C'est sans compter un point essentiel et complémentaire que met en évidence Henri MENDRAS (*Ibid.*) à propos des vecteurs de progrès dont résulte l'agriculteur moderne. Il s'agit en quelque sorte d'une « boîte ressource » qui permet le passage du système traditionnel au système moderne. C'est le point de convergence d'un certain nombre de réseaux de communication, d'information, de conseil, d'avis de gens influents. Cette « boîte ressource », si l'on peut mesurer toute l'importance qu'elle a eu dans la modernisation de l'agriculture française (sans basculer dans la dénonciation des travers de l'agriculture conventionnelle et productiviste), est très peu développée dans la foresterie privée française. À l'opposée, elle fonctionne correctement au sein de l'Office National des Forêts qui a en charge la gestion des forêts soumises au régime forestier, généralement qualifiée de forêt publique.

Vingt ans après son ouvrage sur « *La fin des paysans* », Henri MENDRAS (1984) acte bien de la fin d'une civilisation paysanne qui meurt après dix siècles d'existence, mais il esquisse aussi la spectaculaire renaissance des sociétés rurales, non plus paysannes, mais où celui qui cultive la terre est désormais un agriculteur, un métier choisi. La renaissance des campagnes rurales a été traitée par nombre d'auteurs. Bernard KAYSER (1990)¹³⁹ utilise le premier ce terme imagé de renaissance¹⁴⁰. « *L'archipel paysan* »¹⁴¹ de Bertrand HERVIEU et Jean VIARD (1998) constate aussi la diffusion de l'habitat périurbain dans les campagnes, ainsi que le développement des pratiques de loisirs, la campagne devenant autant un patrimoine culturel que naturel. Les auteurs posent aussi un certain nombre de questions sur l'appropriation du territoire par les urbains. Ils interrogent l'agriculture qui cherche son salut du côté du paysage, des terroirs et de leurs produits et soulignent cependant que les réponses appartiennent aux héritiers de la « *république agricole* » (*Ibid.*). En effet, à partir du recensement de 1982 l'on perçoit un renversement de tendance dans le Massif Central quant à l'évolution démographique des communes ; le seuil entre déclin et reprise s'abaisse. Le recensement de 1999 l'actera définitivement, même si certaines communes continuent de se dépeupler, de telle sorte que des régions peu peuplées (montagneuses et forestières) côtoient des régions plus peuplées (les espaces périurbains des villes et les communes multipolarisées) (Voir la carte des espaces vécus de l'INSEE sur son site Internet). Les

¹³⁹ KAYSER Bernard (1990). *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*. Paris : A. Colin, 316 p.

¹⁴⁰ Nous aurons l'occasion, dans le chapitre 5, de revenir sur cette renaissance des sociétés rurales.

¹⁴¹ HERVIEU Bertrand, VIARD Jean (1998). *L'archipel paysan. La fin de la république agricole*. La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, 124 p.

agriculteurs ne sont plus majoritaires dans les campagnes. La société rurale s'organise aujourd'hui autour de plusieurs échelles.

Si par le passé, les réseaux de communications étaient très rudimentaires¹⁴², les interactions entre ville et campagne sont désormais incessantes. Les distances temps ont été considérablement réduites. De nouvelles centralités émergent avec la redécouverte des différentes échelles de territoires, mais la légitimité de la commune demeure encore, notamment en matière politique. Sur le plan forestier, la commune est encore relativement opérante (les Plans de Développement de Massif en sont une adaptation qui mêle échelle communale et taille critique du massif forestier) par rapport à d'autres maillages des espaces forestiers. Alors que les campagnes se sont complètement urbanisées dans leur mode de vie (le niveau d'équipement des foyers à la campagne est désormais identique à celui des villes¹⁴³), la quête de nature des urbains, qui tentent d'échapper à la ville, nécessite de prendre en compte les influences de la ville sur les espaces ruraux en terme d'aménagement du territoire. Henri MENDRAS (1984) soulignait aussi l'importance de la dissociation de la famille et de l'exploitation : « *En allant travailler à l'extérieur, la femme détruit la notion même de l'exploitation familiale sur laquelle est fondée toute notre vision de l'agriculture, toute la réflexion des agronomes, des organismes professionnels et toute la politique agricole. Qu'on le veuille ou non, la femme c'est la famille ; en prenant un métier elle amène à dissocier exploitation et famille et du coup on ne parle plus d'exploitation familiale, mais de travailleur agricole.* » Ce constat valable au début des années 1980 est à nuancer actuellement nous semble-t-il. En effet, le terme d'exploitation familiale est encore d'actualité, parce que de nouvelles possibilités sont désormais offertes aux conjoints pour développer une activité professionnelle en lien avec l'exploitation agricole (transformation des produits à la ferme et leur commercialisation, accueil à la ferme, gîte rural). Enfin dans ce renouveau, Henri MENDRAS (1984) pointe l'apparition de structures intermédiaires puissantes entre les chefs d'exploitation et le gouvernement : syndicats et groupement spécialisés, chambres d'agriculture et administration départementales, et surtout coopératives, crédit et mutualité. À la même période en France, de nouveaux acteurs sont apparus dans la sphère forestière. Les coopératives forestières sont un exemple de l'émergence de territoires de l'initiative au-delà des massifs forestiers, dont elles sont à l'origine.

En guise d'ouverture, il ne faudrait pas oublier de souligner une remarque très à propos d'Henri MENDRAS (1984) qui figure dans l'introduction de la réédition, 20 ans après, de son ouvrage sur « *La fin des paysans* » : « *L'aisance avec laquelle des paysans formés dans le monde traditionnel peuvent se mouvoir dans un monde moderne est un objet de surprise constante pour l'observateur.* »¹⁴⁴. Si les paysans qui ont boisé après la Seconde Guerre mondiale et leurs descendants actuels, les nouveaux propriétaires forestiers, conservent encore une partie plus ou moins importante des héritages de la paysannerie, il ne faut pour autant pas sous-estimer leur capacité à s'adapter à notre société contemporaine et aux nouveaux enjeux qu'elle porte (conservation des forêts, biodiversité, stockage du carbone - voir chapitre 5).

¹⁴² Il fallait dans les années 1950 3 à 4 heures pour aller de Blaizac¹⁴² (hameau de la commune d'Ajoux en Ardèche) à Privas à pieds, alors que maintenant il ne faut plus que (ou encore !) 30 minutes en voiture pour parcourir les 20 kilomètres qui sépare ce hameau de cette ville.

¹⁴³ Mes voisins, des septuagénaires, lorsque je résidais à Blaizac en Ardèche sur mon terrain de thèse, dont il est plusieurs fois questions dans cette recherche, sont depuis peu connectés sur Internet. Nous pouvons en temps réel échanger ensemble sur la vie là-bas, les différents travaux saisonniers, etc.

¹⁴⁴ MENDRAS Henri (1984). *La fin des paysans. Suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*. Le Paradou : Actes Sud, 370 p.

Chapitre 2 : Boiser pour lutter contre la friche.

Ce chapitre est l'occasion de revenir plus en détail sur la friche et le sentiment de peur qu'elle a occasionné en Ardèche et plus généralement dans le Massif Central, chez des paysans confrontés à la déprise agricole et à l'exode rural. Les difficultés des hommes et des exploitations seront étudiées et mises en perspectives des transformations générales de l'agriculture française dans la seconde moitié du XX^e siècle. Ces conséquences amèneront à examiner les effets de la déprise agraire et de l'exode rural dans le Massif Central. Enfin dans un espace vidé de sa substance démographique et où le réservoir des friches et des landes était plein, les raisons pour lesquelles les hommes ont préféré l'arbre à la friche sera étudié. À défaut de pouvoir entretenir tout l'espace, un grand nombre d'entre eux préférèrent boiser leurs terres plutôt que de les voir gagner par la friche. La forêt, à travers la symbolique de l'arbre (l'arbre qui rassure, qui occupe le sol, qui dure et dont on pensait qu'il rapporterait peut-être), valait toujours mieux que la friche, symbole de l'abandon et de la défaite paysanne. Le développement de la friche, expression visuelle de la déprise agricole dans tout le Massif Central, en portant atteinte au système de valeurs des paysans (terre, travail, capital) allait être un des moteurs de la création des nouvelles forêts résineuses.

Dans une première partie, la déprise agraire sera étudiée à l'échelle du Massif Central, du Morvan et de l'Ardèche. Les conséquences d'un exode rural déjà ancien dans le Massif Central et en Ardèche seront ensuite analysées. Enfin, c'est à travers la symbolique de la friche et de l'arbre qu'il faut chercher à comprendre pourquoi certains paysans choisiront de planter des conifères.

2.1. Transformation de l'agriculture française et déprise agraire ; le Massif Central, le Morvan et l'Ardèche, des espaces en mutation.

Le choix a été fait dans cette partie de ne pas traiter de tous les points, et ils sont nombreux, qui expliquent les transformations de la société agricole et rurale à l'époque contemporaine. Les ouvrages d'André FEL (1962) sur le Massif Central, de Jacqueline BONNAMOUR (1966) sur le Morvan et d'Henri MENDRAS (1967) sur la paysannerie en général sont au centre de cette partie. Nous procéderons donc par zooms successifs qui constitueront autant d'éléments (les bases en somme) nécessaires pour tisser et construire au fil de cette recherche un schéma explicatif général.

Comment se sont donc traduites les transformations de l'agriculture française dans la seconde moitié du XX^e siècle à l'échelle du Massif Central, du Morvan et de l'Ardèche ? Pour cela, il importe de mettre en perspective de ces territoires, les transformations de l'agriculture française et sa modernisation après 1950. À cette fin, il faudra d'abord examiner les mutations en question de l'agriculture française. Puis, il sera nécessaire de s'attacher plus particulièrement à l'étude d'un malaise rural dans chacun des territoires, tel qu'il en ressort aux origines de la déprise agraire et *in fine* de la reforestation. Ce malaise rural, ou les difficultés des hommes et des exploitations paysannes, relève de causes endogènes au Massif Central et d'autres, exogènes qui dépendent plus généralement des transformations de l'agriculture française au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Il sera aussi fait état des structures foncières agricoles dans le Massif Central avant l'épisode de déprise agraire, de telle sorte que l'on puisse se faire une idée de l'assise foncière sur laquelle s'opérera la reforestation dans ce vaste ensemble. Après cela, la complexité du processus de déprise agraire sera examinée. Pour montrer qu'il est encore d'actualité, les données chiffrées de

l'enquête TERUTI et les données cartographiques de CORINE Land Cover, permettront de quantifier la déprise agricole dans le Massif Central et en Ardèche, sur une période à cheval sur les décennies 1990 et 2000. Enfin, une description fine du modèle géographique de la déprise agricole en Ardèche, à partir des travaux de Pierre BOZON, esquissera déjà la carte d'ensemble des boisements et reboisements mis en œuvre grâce aux aides du FFN de 1947 à 1999. Elle sera présentée dans le chapitre 3.

2.1.1. Les transformations de l'agriculture française dans la seconde moitié du XX^e siècle.

D'Edgard Pisani¹⁴⁵ à Charles Pasqua¹⁴⁶, durant trois décennies en France, les politiques agricoles et celles ciblées sur les espaces ruraux vont s'attacher d'un côté à transformer l'agriculture française pour l'intégrer dans une économie de marché, de l'autre côté à compenser les handicaps des espaces ruraux dans un cadre économique, social et territorial renouvelé. En somme, il s'agit de faire définitivement sortir le paysan d'une société traditionnelle en utilisant le progrès technique comme outil d'émancipation humaine (ALPHANDERY et al., 1989)¹⁴⁷. La Politique Agricole Commune (PAC) et les directives européennes concernant l'agriculture auront, elles aussi, un impact majeur sur les campagnes françaises. Créée par le traité de Rome en 1957, mise en place en 1962, la PAC a beaucoup contribué à l'essor de l'agriculture française, notamment en terme de financement. Budgétairement, elle a longtemps été la plus importante des politiques communes de l'Union Européenne. Ses principaux objectifs (article 33 du traité de Rome) étaient d'accroître la productivité de l'agriculture, d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, de stabiliser les marchés, de garantir la sécurité des approvisionnements et d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Le financement de la PAC a été assuré de 1962 à 2007 par le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA)¹⁴⁸. À partir de 1980, différents fonds et programmes communautaires ont apporté une aide puissante aux actions forestières, de boisement, d'amélioration ou de protection. En Ardèche, les premières réalisations en la matière ont été financées dans le cadre de la PAC grâce au FEOGA (de 1980 à 1985). Dans la continuité de la politique de développement régional, plusieurs programmes européens d'investissements financiers et de développement, répondant à un zonage particulier à chaque fois, seront successivement mis en place jusqu'en 1999¹⁴⁹.

En France, les lois agricoles de 1960 et 1962 (Doc. n°23) auront un grand impact sur le futur de l'agriculture française. La présentation par Michel DEBRE¹⁵⁰ (alors Premier ministre

¹⁴⁵ Ministre de l'agriculture de De Gaulle de 1961 à 1966, il fut le promoteur du « productivisme » agricole. Voir à ce sujet son ouvrage « *Le vieil homme et la terre* », paru en 2004 aux Éditions du Seuil, dans lequel il se penche sur son passé et en tire des enseignements pour l'avenir.

¹⁴⁶ En 1995, alors ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (Gouvernement Balladur) il fait voter la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (n°95-115 du 4 février 1995) qui associe pour la première fois le terme durable à celui d'aménagement et de développement du territoire national.

¹⁴⁷ ALPHANDERY Pierre, BITOUN Pierre, DUPONT Yves (1989). *Les champs du départ. Une France rurale sans paysans ?* Paris : La Découverte, 268 p.

¹⁴⁸ Nous verrons dans le chapitre 3 que le FEOGA a servi à financer des boisements et des reboisements en Ardèche aux côtés du FFN et du budget de l'État, principalement durant la décennie 1980.

¹⁴⁹ Quatre programmes européens se sont succédés en Ardèche de 1980 à 1999 : l'Action Commune Forestière Méditerranéenne de 1980 à 1985 (ACFM), le Programme Intégré Méditerranéen de 1987 à 1990 (PIM), le Programme de Développement des Zones Rurales de 1991 à 1993 (PDZR) et le Programme de Développement Rural de 1994 à 1999 (PDR). Voir chapitre 3.

¹⁵⁰ Source : ASSEMBLEE NATIONALE (2009). Michel Debré – Table nominative des interventions devant l'Assemblée nationale [en ligne]. Disponible sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/michel-debre/michel-debre-tables_nominatives.asp> (Consulté le 03/07/2009).

de la toute nouvelle Cinquième République), le 26 avril 1960 à l'Assemblée nationale, de la politique agricole de 1960 donne le ton et fixe le cap qui sera désormais celui de l'agriculture française. Dès lors la modernisation de l'agriculture française se fera à grand pas avec l'adoption de cette loi et de la suivante (1962), grâce à un ensemble de mesures juridiques, structurelles, techniques, économiques et sociales (mise en place des procédures de remembrement et de regroupement foncier ; intégration à l'agriculture des progrès techniques, économiques et scientifiques ; développement de l'enseignement agricole et de la formation professionnelle ; entrée de l'agriculture dans le marché intérieur et extérieur de la France, création de fonds de soutien à l'agriculture en général ; développement des exportations ; protection du marché national ; mise en place d'une politique des prix ; extension des crédits ; amélioration du niveau de vie des agriculteurs ; création de crédits en faveur de l'adduction d'eau, projet de loi sur l'assurance-maladie, etc.).

Les lois agricoles de 1960 et 1962 sont à mettre en relation avec le contexte économique et historique particulier de la fin des années 1950 et du début des années 1960. La signature du traité de Rome en 1957 a institué un grand marché des produits en supprimant les barrières douanières entre six pays d'Europe occidentale (Allemagne, Belgique, Italie, France, Luxembourg et Pays-Bas). L'agriculture y tient une place importante, car durant l'épisode de la Seconde Guerre mondiale ces six pays ont tous connu une situation de pénurie alimentaire (1940-1950). La balance commerciale française agroalimentaire est alors structurellement déficitaire. Elle ne redevient positive qu'en 1971¹⁵¹. De plus, la France connaît à cette époque une forte expansion économique (+ 5% de croissance du PIB par an). Le besoin de main d'œuvre dans les autres secteurs d'activité que l'agriculture (industrie, service) est très fort. L'État se lance dans une politique volontariste d'indépendance nationale. Les groupements agricoles (syndicats, organisations professionnelles...), engagés pour une modernisation de l'agriculture et l'augmentation de sa productivité, soutiennent cette politique.

¹⁵¹ Source : AGRESTE, GraphAgri 2009.

Doc. n°23 : L'évolution des structures agricoles impulsée par les lois d'orientation agricoles de 1960 et 1962.

Les bases de la restructuration de l'agriculture française : les lois d'orientation de 1960 et 1962

Au début des années soixante, sous la pression du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), une politique dite des structures est progressivement mise en place. Le CNJA demande des mesures permettant aux exploitations petites ou moyennes mais potentiellement viables de se moderniser. La loi d'orientation de 1960, puis la loi complémentaire de 1962, portée par Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture de l'époque, jetent les bases de la politique des structures qui va largement conditionner le développement de l'agriculture pour les décennies suivantes. Elles visent à " *intégrer l'agriculture à l'économie nationale, établir la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques en mettant l'agriculture et plus spécialement les exploitations familiales en mesure de compenser les désavantages naturels et économiques auxquels elle reste soumise comparativement aux autres secteurs* ". Le but est de

créer des exploitations de type familial capables de mettre en oeuvre des techniques modernes de production. Les premières mesures sont destinées à permettre de libérer des terres pour installer les jeunes : l'indemnité viagère de départ (IVD) pour les agriculteurs de plus de 60 ans cessant toute activité. Plus tard, les jeunes seront également aidés financièrement pour s'installer grâce à la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA). Les lois de 1960 et 1962 créent également une forme sociétaire adaptée à l'agriculture, le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC). Une nouvelle forme sociétaire verra le jour en 1985, les entreprises agricoles à responsabilité limitée (EARL). La politique des structures de 1960 entend également contrôler l'attribution des terres par la création des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et un certain nombre de règles concernant la dimension des exploitations et la réglementation des cumuls.

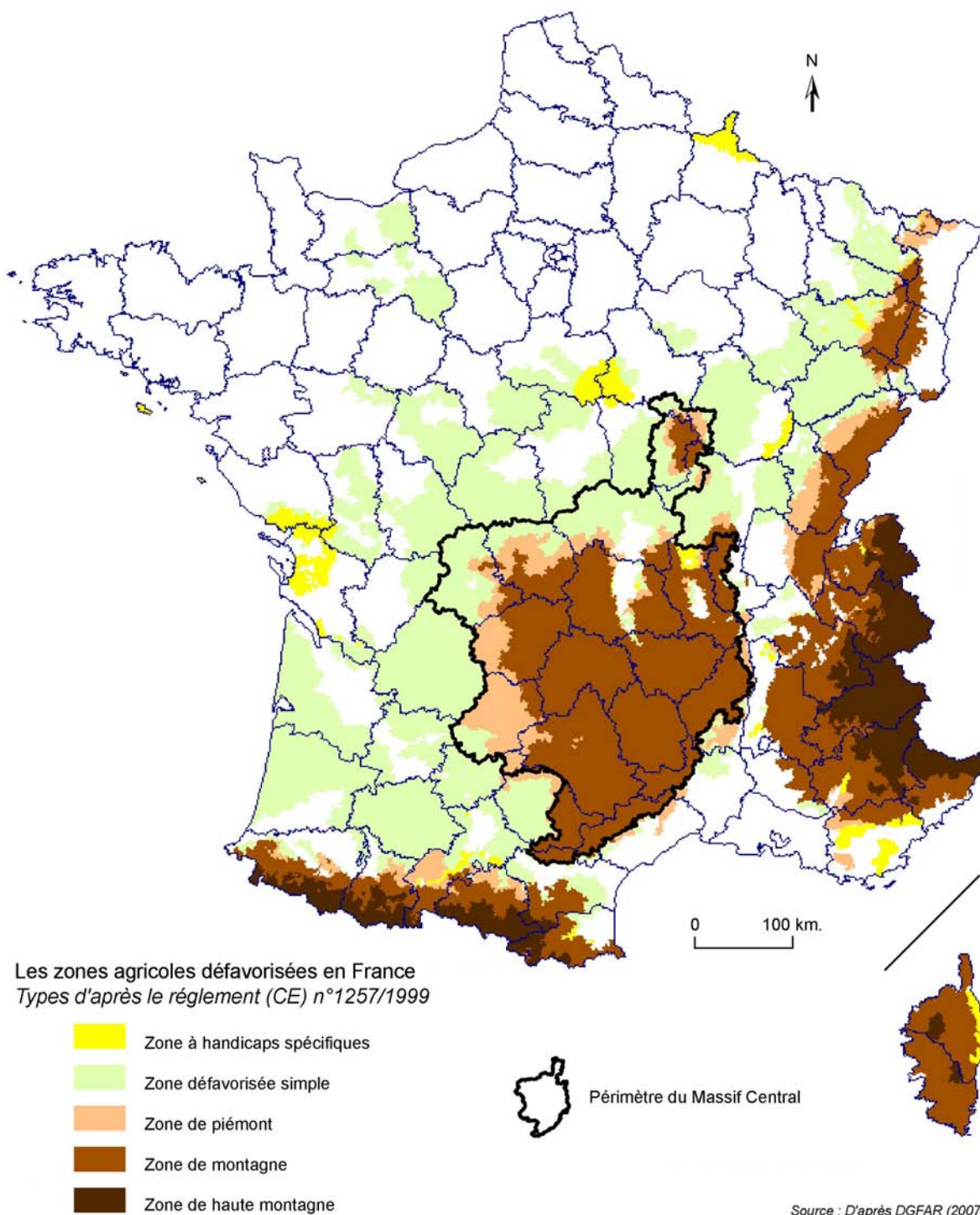
Source : D'après DESRIERS Maurice (2007). *L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique*. In INSEE (2007). *L'agriculture, nouveaux défis*. Éditions 2007. Paris : INSEE, 307 p. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/agrifra07c.pdf> (consulté le 15/10/2008).

Le territoire agricole français ne cessera de se partager entre une France agricole favorisée, majoritairement située au nord, et une France agricole défavorisée au sud et plus encore dans les régions de montagne (Doc. n°24). Que ce soit en terme de revenus, d'aides, de structures agricoles, de mécanisation ou d'handicaps naturels, les différences sont manifestes aujourd'hui entre les zones agricoles favorisées et celles défavorisées (y compris zone de montagne) (Doc. n°25). Le Massif Central apparaît très clairement comme un espace très défavorisé ; le classement de ce territoire le confirme.

Doc. n°24 : Pourquoi des zones agricoles défavorisées ?

Les zones agricoles défavorisées et de montagne correspondent à un découpage territorial lié à l'émergence d'une politique communautaire en matière de structures agricoles à partir des années soixante-dix. Ce zonage devait permettre d'aboutir à une restructuration du secteur agricole grâce à un soutien financier : aides à l'investissement, soutiens à la formation professionnelle, indemnités pour compenser les handicaps naturels permanents (ICHN). La délimitation des zones défavorisées et de montagne repose à la fois sur des critères économiques et physiques. Les critères d'éligibilité des communes ou parties de communes sont définis au niveau communautaire. En France, la zone de montagnes est scindée en deux zones : haute montagne et montagne ; la zone défavorisée en zone de piémont et en zone défavorisée simple.

Doc. n°25 : Le Massif Central une moyenne montagne à l'agriculture défavorisée.



> Données générales chiffrées sur les transformations de l'agriculture française dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Les progrès de l'agriculture française, à partir des années 1950, sont comparables à la croissance générale de l'économie française durant la même période. En effet, l'agriculture française a connu une croissance de sa production tout à fait remarquable, malgré la diminution du nombre d'exploitations agricoles, du nombre de personnes employées et de la Surface Agricole Utile (SAU) totale.

Un des rôles essentiels des comptes nationaux est de décomposer les évolutions en valeur des opérations sur les biens et les services de deux façons : d'une part un « facteur prix » qui reflète le mouvement des prix et d'autre part, un « facteur volume » qui mesure l'évolution des « quantités » des agrégats à prix constants¹⁵². Cette décomposition permet en particulier, au niveau le plus agrégé, de mesurer la croissance de l'économie, définie comme l'évolution du PIB en volume. C'est pourquoi si l'on applique ces deux mesures à la valeur ajoutée de l'agriculture depuis 1949 (Doc. n°26), l'on peut conclure à une croissance de la valeur ajoutée agricole en volume (prix constants) proche de celle de l'ensemble de l'économie, bien qu'en valeur ou à prix courants, l'agriculture¹⁵³ soit en repli permanent dans le PIB, notamment entre 1950 et 1980. Ainsi la part de l'agriculture dans le PIB passe de 18,5% en 1949 à 12,1% en 1960, 7,7% en 1970, 4,4% en 1980, 3,8% en 1990, 2,5% en 2000 et 2,2% en 2007¹⁵⁴. Il apparaît donc très clairement que si l'agriculture et la sylviculture en France ont en gestion directe pratiquement les 9/10 du territoire national, leur contribution au PIB national est relativement faible.

¹⁵² « Le PIB peut être évalué de trois façons : en faisant le décompte des biens produits et de la valeur ajoutée dégagée par cette production (approche production), en faisant le décompte de leurs emplois (approche demande), en additionnant les revenus (approche revenus). [...] Toutes les grandeurs de la comptabilité nationale sont évaluées « en valeur », c'est-à-dire en euros courants. Les échanges sont évalués en utilisant les prix effectivement pratiqués. Or le prix perçu par le producteur n'est pas celui payé par l'acquéreur ; pour passer de l'un à l'autre, le bien (ou le service) doit être transporté et commercialisé par des intermédiaires qui prélèvent des marges. Il doit le plus souvent supporter des impôts sur les produits (TVA, TIPP par exemple) et reçoit parfois des subventions. Toutes ces opérations interviennent lorsque l'on décrit l'équilibre ressources-emplois d'un bien (ou service), c'est-à-dire le bilan en valeur de la production et des échanges relatifs à ce bien. Lorsque des biens ou services produits ne sont pas échangés, on les valorise aux prix pratiqués pour les échanges portant sur des biens ou services de même nature. Lorsqu'il n'existe pas d'échanges pour ces biens, on utilise souvent par défaut les coûts de production. Par ailleurs, des méthodes d'évaluation indirectes sont utilisées pour évaluer certains services qui sont réellement produits et consommés mais qui ne sont pas facturés en tant que tels. [...] L'évolution du PIB en valeur n'est pas en soi une information suffisante ; pour évaluer la croissance, seule compte vraiment l'évolution « en volume ». Pour l'obtenir, on isole l'impact des variations de prix. » Source : **INSEE (2006)**. *L'économie française – Comptes et dossiers [en ligne]*. Éditions 2005-2006. Paris : INSEE, 218 p. Disponible sur : <<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=ECOFRA05>> (consulté le 17/10/2008).

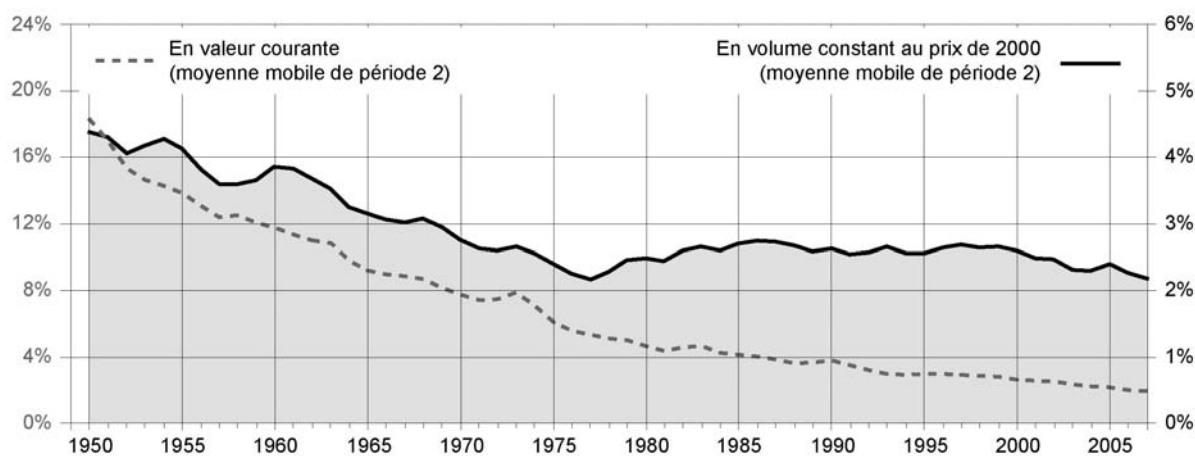
¹⁵³ L'agriculture est de loin la part la plus importante de la valeur ajoutée totale de sa branche qui comprend aussi la sylviculture et la pêche.

¹⁵⁴ Source : **INSEE (2008)**. *Comptes nationaux – Finances publiques – Biens et services – Valeur ajoutée, emploi et productivité [en ligne]*. Tableau : t_2201, Valeur ajoutée par branche à prix courants (Milliards d'euros). Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/indicateurs/cnat_annu/base_2000/biens_services/xls/t_2201.xls> (consulté le 17/10/2008).

Doc. n°26 : Une agriculture française qui pèse de moins en moins dans le PIB national.

Part de la valeur ajoutée de la branche
agriculture, sylviculture, pêche
dans le PIB en valeur courante

Part de la valeur ajoutée de la branche
agriculture, sylviculture, pêche dans le PIB
en volume constant au prix de 2000



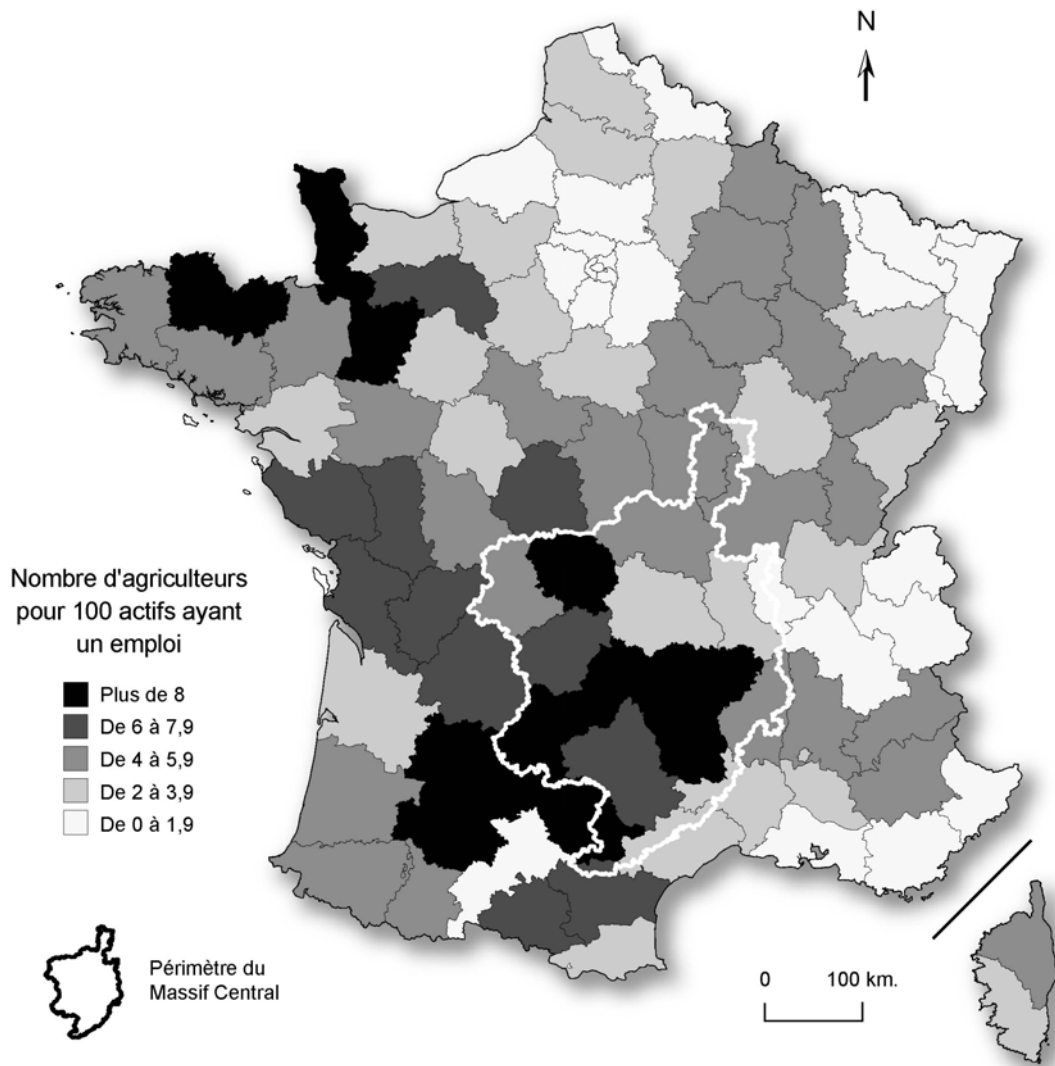
Sources : INSEE (2008). Comptes nationaux - Base 2000 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/indicateurs/cnat_annu/base_2000/principaux_resultats> (consulté le 15/10/2008). Valeur ajoutée et PIB en volume constant au prix de 2000, tableaux : t_1201 ; Valeur ajoutée par branche en volume (prix chaînés, base 2000), t_1102 Ressources et emplois de biens et services en volume (prix chaînés, base 2000) ; Valeur ajoutée et PIB en valeur courante, tableaux : t_2201 Valeur ajoutée par branche à prix courants, t_1105 Produit intérieur brut : les trois approches à prix courants.
Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2008.

En 1955, la France comptait 2,28 millions d'exploitations agricoles (Doc. a) n°28). En 2005, elles ne sont plus que 545 000, dont 64% sont considérées comme professionnelles¹⁵⁵. La population active agricole (familiale et salariée) atteignait 6,14 millions de personnes en 1955, soit 30,5% de l'emploi total en France. En 2005, cette part est tombée à 4,4% avec 1,1 million de personnes (Doc. b) n°28)¹⁵⁶. De plus, l'importance des agriculteurs dans la population active reflète des situations différentes sur le territoire national (Doc. n°27). Le Massif Central est encore relativement bien doté en agriculteurs.

¹⁵⁵ Source : **AGRESTE (2008)**. Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2007 [en ligne]. Agreste Primeur, n°215, octobre 2008. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur215.pdf>> (consulté le 16/10/2008).

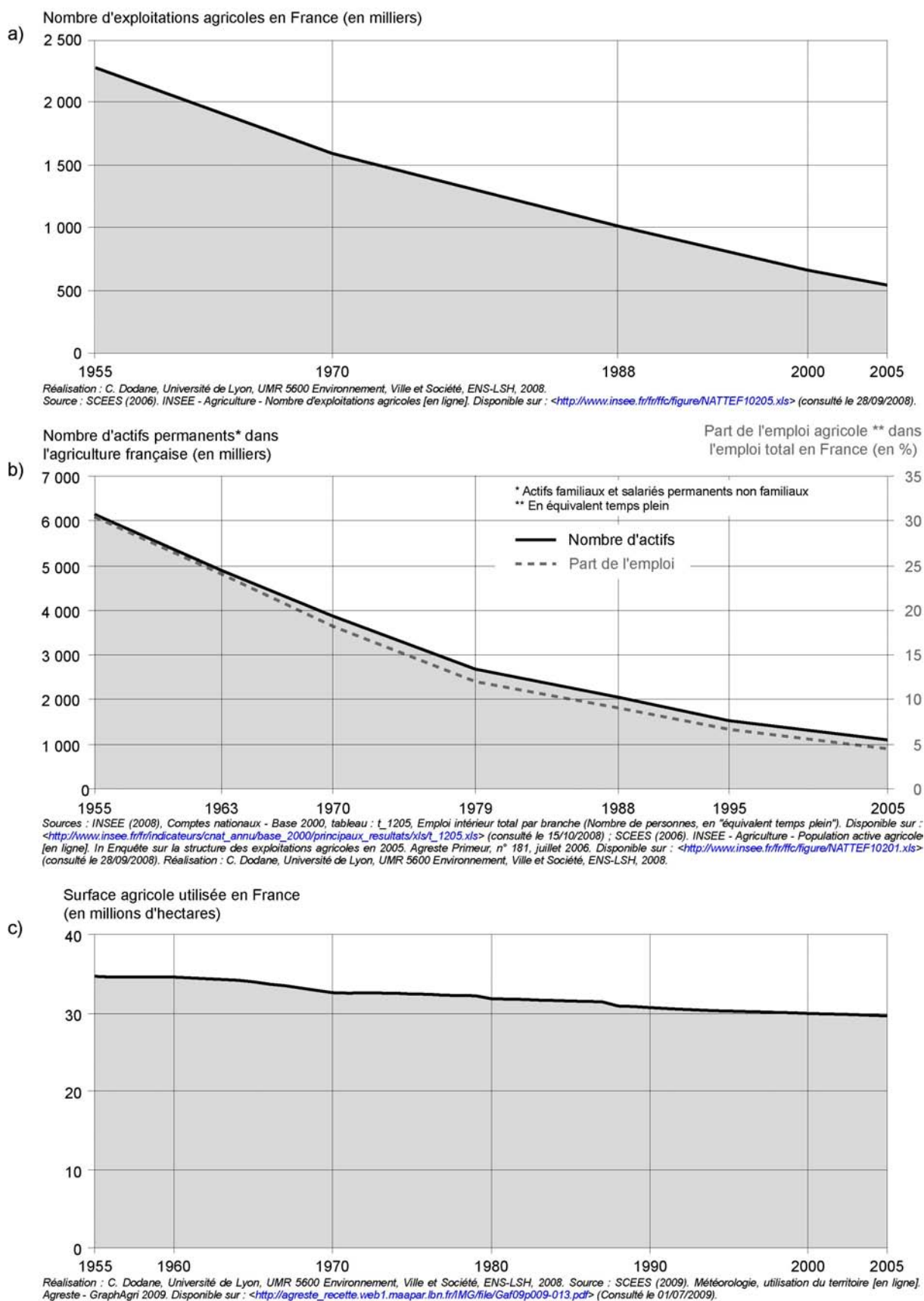
¹⁵⁶ Ibid.

Doc. n°27 : De moins en moins d'actifs dans l'agriculture française.



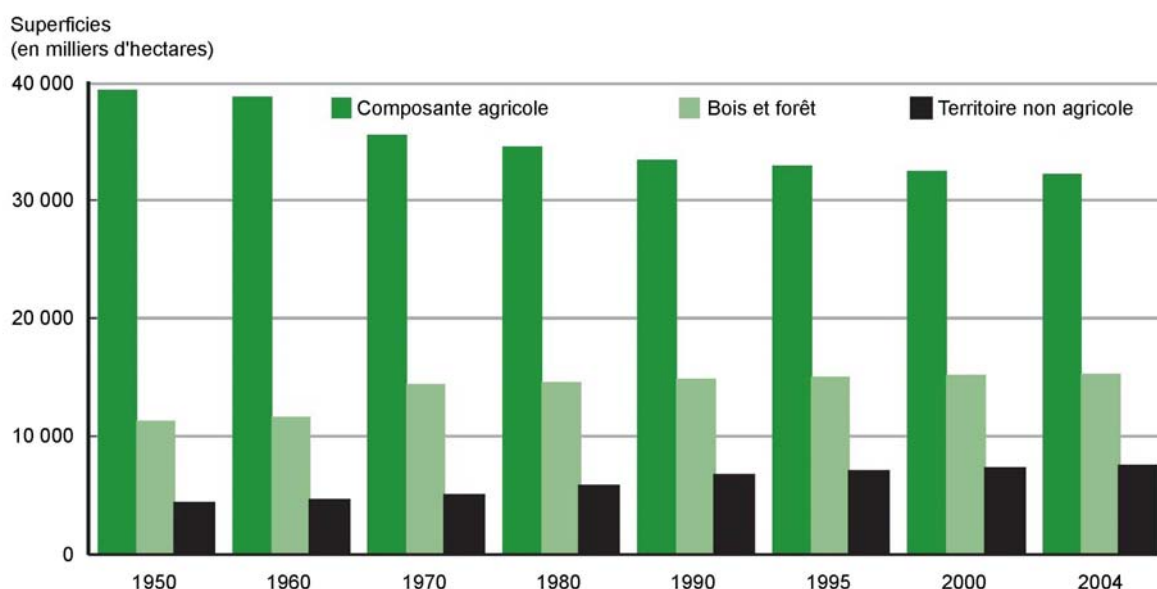
Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2008.
 Sources : Centre Quetelet, INSEE, Recensement général de la population 1999 ; AGRESTE (2008). Structure des exploitations en 2000 [en ligne].
 Disponible sur : <<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/page-d-accueil/article/donnees-en-ligne>> (Consulté le 21/10/2008) ; © IGN Paris, GEOFLA®.

Doc. n°28 : Une agriculture française transformée : moins d'exploitations agricoles, moins d'actifs, moins de surface agricole utilisée.



En France, l'importance des surfaces agricoles utilisées et des territoires agricoles non cultivés a régulièrement diminué depuis cinquante ans, tout en restant prépondérante (Doc. c) n°28). En 2004, l'agriculture occupait 32,2 millions d'hectares (surfaces agricoles utilisées et territoire agricole non cultivé), soit 59 % du territoire métropolitain français contre 72 % en 1950 (39,2 millions d'hectares)¹⁵⁷ (Doc. n°29). Ce recul s'est fait au bénéfice de deux autres espaces. D'une part, les bois et forêts sont passés de 20 à 28 % du territoire de 1950 à 2004¹⁵⁸, soit une augmentation moyenne de 76 000 hectares par an, avec un infléchissement notable à partir des années 1970. D'autre part, la surface du territoire non agricole (fleuves, lacs, glaciers, rocs, sols bâtis, revêtus, parcs et jardins d'agrément, etc.) a presque doublé depuis 1950. Elle atteint aujourd'hui 14% de la surface totale de la France. Sa progression continue, depuis 1950, traduit un mouvement d'urbanisation poussé. Ainsi, au cours de la période 1992-2003 la déprise agricole nette est-elle d'abord imputable à l'artificialisation des sols avec 50 000 hectares par an¹⁵⁹ (51% de la déprise nette totale).

Doc. n°29 : L'agriculture française libère de l'espace au profit de la forêt et des espaces urbanisés (occupation du sol en France).



Source : D'après DESRIERS Maurice (2007). *L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique*. In INSEE (2007). *L'agriculture, nouveaux défis*. Éditions 2007. Paris : INSEE, 307 p. Disponible sur : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/rel/agrifa07c.pdf (consulté le 15/10/2008).

Ces processus de déprise et d'emprise d'une catégorie d'occupation du sol à une autre cachent en réalité des mouvements de transfert de grande ampleur (flux et reflux). Ainsi, chaque année d'importantes surfaces portant un couvert forestier sont déboisées au profit de l'agriculture et vice versa. Cela est vrai aussi entre les sols agricoles et les sols sans usages

¹⁵⁷ Source : **SERVICE CENTRAL DES ENQUETES ET ETUDES STATISTIQUES (2009)**. *Météorologie, utilisation du territoire* [en ligne]. Agreste – GraphAgri 2009. Disponible sur : http://agreste_recette.web1.maapar.lbn.fr/IMG/file/Gaf09p009-013.pdf (Consulté le 01/07/2009).

¹⁵⁸ Pour l'année 1946, la superficie des forêts françaises était estimée à 10,8 millions d'hectares. Soit un taux de boisement approximatif de 20% en 1950 (source : **Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation (1996)**. *Un demi-siècle d'expérience au service de la forêt et du bois. 50^e anniversaire du Fonds Forestier National*. Paris : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, 35 p.). En 2004, la superficie des forêts selon l'enquête TERUTI était de 15 169 677 hectares, soit un taux de boisement de 27,65% considérant la superficie totale (TERUTI) de la France métropolitaine égale à 54 919 189 ha. Si l'on intègre à cela les « Arbres épars, les haies et les peupleraies », soit 1 849 551 ha en 2004, le taux de boisement passe à 31% (source : **SCEES (2005)**. *L'occupation physique du territoire de 1992 à 2004* [en ligne]. Disponible sur : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/teruti2005T1-2.pdf> (consulté le 16/010/2008)).

¹⁵⁹ Source : SCEES, enquête TERUTI.

(friches, landes, rochers), et entre ceux-ci et les sols boisés¹⁶⁰. Mais pour ce qui nous intéresse, il s'agit de comprendre quel est le lien entre déprise agraire (donc abandon de l'usage d'une terre agricole) et reforestation, au-delà de la simple observation.

Ces constats et ces chiffres, s'ils traduisent la réalité des transformations de l'agriculture française au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, sont complètement muets sur le détail des transformations techniques, économiques, sociales et culturelles qui ont affecté des millions de paysans et de chefs d'exploitation. À ceux-là, il faut adjoindre des millions de femmes et d'enfants qui faisaient partie intégrante de l'exploitation familiale traditionnelle. C'est ce malaise rural qui va maintenant être étudié.

2.1.2. Une économie agricole en crise dans le Massif Central, en Morvan et en Ardèche (seconde moitié du XX^e siècle).

Dans le Massif Central, la situation de crise dans laquelle la paysannerie traditionnelle se trouvera dans la seconde moitié du XX^e siècle relève à la fois de causes endogènes et exogènes. Dans cet ensemble, toute la paysannerie traditionnelle, les structures aussi bien que les hommes, n'était et n'a pas été en mesure de s'adapter aux transformations rapides et profondes dans lesquelles l'agriculture française moderne et progressiste était lancée. Cela, André FEL (1962) pour le Massif Central, Jacqueline BONNAMOUR (1966) pour le Morvan et Pierre BOZON (1975) pour l'Ardèche, le décrivent admirablement bien. C'est à cette étude de la déprise agraire que sont consacrés les paragraphes suivants. Les causes, les mécanismes et les processus qui seront développés, concernent il est vrai les décennies 1950 et 1960, mais il faut bien comprendre qu'ils reflètent l'ambiance générale qui accompagnera longtemps encore les transformations de l'agriculture dans ces ensembles territoriaux. C'est sans compter que le plus gros effort de création de nouvelles forêts résineuses se situe précisément au cours de ces deux décennies (1950 et 1960). À un rythme de progression des superficies forestières en France de l'ordre de 90 000 à 110 000 hectares par an entre 1950 et 1970¹⁶¹, le FFN financera environ le tiers de ces extensions forestières entre 1950 et 1970 (pour progressivement diminuer jusqu'à disparaître en 1999).

Dans l'ensemble les systèmes agraires du Massif Central évoluent encore au XIX^e siècle, alors que la croissance démographique se termine et que le dépeuplement des campagnes commence à s'amorcer. Au milieu du XX^e siècle, l'économie agricole du Massif Central est en crise ; elle connaît de graves difficultés. André FEL (1962) précise que l'interprétation de cette crise est délicate et que les schémas avancés pour l'expliquer sont généralement incomplets :

« Pour les uns, la crise est récente et de nature essentiellement technique : nos régions ont laissé s'accumuler un gros retard ; au milieu du XX^e siècle, leur économie est encore, trop souvent, une économie de la fin du XIX^e siècle. Pour les autres, la crise est un peu plus ancienne ; elle est d'abord démographique : tant que la population croissait c'était une sorte d'âge d'or ; le début de la dépopulation marquerait le début de la crise ; sa persistance serait le signe le plus grave de déséquilibre. » (*Ibid.*)

¹⁶⁰ Voir à ce sujet l'étude réalisée par l'association SOLAGRO : **SOLAGRO (2008)**. *Artificialisation des sols - Indicateur agroenvironnemental 2008 [en ligne]*. Disponible sur : <<http://www.solagro.org/site/308.html>> (Consulté le 06/07/2009) ou les matrices d'évolution des superficies du SCEES publiées dans l'étude sur l'utilisation du territoire en 2004 : **SERVICE CENTRAL DES ENQUETES ET ETUDES STATISTIQUES (2004)**. L'utilisation du territoire en 2004. *Agreste – Chiffres et Données – Série Agriculture*, n°169, 83 p.

¹⁶¹ Cette fourchette de valeurs tient compte des différentes sources existantes, dont les spécificités tiennent à quelques différences de méthode et de définition des objets pris en compte.

Bien qu'il ne soit pas simple dans ce jeu des causes et des conséquences multiples et variées d'extraire un schéma explicatif unique, il est tout de même possible de construire une explication générale probante.

Avec le recul dont nous disposons actuellement grâce aux travaux de thèse d'André FEL et de Jacqueline BONNAMOUR, soutenus en 1962 et 1965, après respectivement 8 et 10 années de recherches, on trouve les fondements expliqués de la déprise agraire aussi bien dans le Massif Central que dans le Morvan. D'ailleurs, l'une et l'autre de ces recherches sont construites sur les mêmes principes d'une géographie régionale, « *totale* » (BONNAMOUR, 1966), qui prévalait à l'époque dans les études géographiques. L'un et l'autre des titres évoquent la terre du paysan, si chère au cœur de ce dernier. Il suffit aussi de regarder la table des matières de l'une et l'autre de leur thèse pour saisir avec une grande clarté ce que laisse augurer le portrait qu'ils dressent de « leur » espace¹⁶². C'est d'un malaise agricole et rural dont il est question, un malaise qui conduira à l'exode rural et à la déprise agraire.

Les valeurs, la morale et la tradition paysanne d'« *un genre de vie encore tout imprégné des traces d'un autre siècle* » (BONNAMOUR, 1966) ont pesé lourd dans la faiblesse des transformations économiques de l'agriculture dans la seconde moitié du XX^e siècle. Pour comprendre cela, il est nécessaire d'intégrer un point capital que l'on retrouve chez tous les auteurs auxquels il est fait référence en matière de paysannerie (Jacqueline BONNAMOUR, Pierre BOZON, André FEL et Henri MANDRAS). Le paysan travaillait avant tout pour vivre et s'il réussissait à épargner c'était *in fine* pour augmenter son capital (achat de terres), mais ce n'était ni pour changer son système de culture et l'adapter aux besoins du marché, ni pour moderniser sa ferme.

« Pendant très longtemps la grande pensée dans nos campagnes a été, tout simplement, la peur de manquer de vivres. Il s'agissait d'abord de manger à sa faim. Puis l'évolution économique a entraîné une évolution lente du niveau de vie. Mais pour le paysan moyen, l'arrivée d'une légère aisance, ce fut d'abord le moyen de se mettre à l'abri du besoin, d'où ce mouvement d'épargne, de petites épargnes accumulées, qui serviront tantôt à acheter quelques parcelles de terre, tantôt à rembourser quelques dettes inévitables, parfois à améliorer les conditions de la vie, plus rarement à moderniser l'exploitation agricole. » (FEL, 1962)

Cette apparente pauvreté qui caractérise encore la paysannerie au sortir de la Seconde Guerre mondiale oblige à s'intéresser aux difficultés économiques des exploitations et des hommes. Ce questionnement est central pour expliquer les difficultés d'adaptation de la paysannerie à l'agriculture moderne. Pour bien la traiter, il importe de les envisager sous l'angle de la taille des exploitations, sans quoi « *il est impossible de traiter de la rentabilité des exploitations* » (BONNAMOUR, 1966). André FEL (*Ibid.*) livre dans ses travaux une description intéressante, mais sommaire, des structures foncières des différentes régions agricoles du Massif Central telles qu'elles existaient au début du XX^e siècle, avant qu'elles ne soient en crise (Voir doc. n°33). Il est certain que les exploitations dans lesquelles la rentabilité était très faible, parce qu'elles ne possédaient que quelques hectares, furent les premières à disparaître dans le sillage des lois agricoles de 1960 et 1962 (politique des structures). En réalité, ce processus n'a été qu'amplifié et accéléré par ces lois. Il sévissait déjà dans le Massif Central et dans le Morvan, au côté de l'exode rural. Cela d'autant plus fortement que les exploitations et les hommes étaient en difficultés. Et précisément, les petites exploitations, aux structures foncières éclatées, dominaient en nombre dans le Massif Central et le Morvan à cette époque. Dans le meilleur des cas les exploitations de taille moyenne étaient majoritaires.

¹⁶² Jacqueline BONNAMOUR et André FEL sont tous deux des enfants du Morvan et du Massif Central.

Dans une longue et minutieuse étude Jacqueline BONNAMOUR (*Ibid.*) analyse les destinées des exploitations selon le prisme de leur structure foncière : les « microfundiums » d'une superficie inférieure à 10 hectares, la gamme des exploitations intermédiaires entre 10 et 50 hectares et enfin celles d'une superficie supérieure à 50 hectares. Elle montre finalement comment les hommes se sont adaptés à ces structures d'exploitations. Dans le cas des « microfundiums », de nombreuses successions, « *synonyme de misère* », ne sont pas reprises. Malgré tout, cette petite tenure est aussi une source de revenus complémentaires pour des exploitants d'appoints à qui elle assure « *cadre et rythme de vie à une population rurale qui anime encore la campagne et demande la sécurité à un second métier, ou à d'autres ressources.* » La gamme des exploitations intermédiaires reflète aussi une diversité des situations, partagée entre des exploitations marginales (domaines de 10 à 20 hectares) et des fermes un peu mieux loties entre 20 et 50 hectares, même si « *la frontière entre fermes médiocres et fermes exploitables ne cesse de se déplacer [vers le haut] avec l'évolution de la conjoncture économique et le climat psychologique créé par les conditions de vie et les slogans de la profession et du gouvernement* ». Si les premières sont appelées à disparaître, une sélection difficile à prévoir s'opérera chez les secondes. Quelques chiffres cités servent à montrer l'ampleur du problème que constitue le renouvellement de la population active agricole. Bien que nous n'ayons pas de précisions sur qui et ce que sont les « *4 223 anciens* » dans l'ensemble des chefs d'exploitation pris en référence, Jacqueline BONNAMOUR (*Ibid.*) écrit en 1961 : « *1 326 jeunes constituent actuellement toute la relève des 4 223 anciens ; parmi eux, 974 sont sollicités par l'exode à moins qu'ils ne fassent vœu de célibat et de pauvreté.* » Enfin, les grandes exploitations sont celles qui gardent l'initiative des transformations agricoles : « *Leurs chefs lancent les modes agronomiques, animent les groupes professionnels ; qu'ils règnent à la mairie, ou qu'ils en aient été chassés par le nombre des petits, on suit leur exemple avec plus ou moins de retard, plus ou moins de bonheur selon la compétence, les possibilités financières, l'à-propos de chacun.* » Ces exploitations de grande taille sont dirigées par des hommes plus jeunes que ne le sont les autres catégories. De plus, elles sont aussi mieux dégagées des contraintes foncières parce qu'une bonne partie d'entre elles sont en location. De telle sorte que « *la rentabilité de leur ferme dépend davantage de la manière dont ils l'exploitent que d'un éventuel agrandissement, qu'il serait peut-être plus sage de miser sur les transformations du système de culture et sur de nouvelles spéculations, au lieu de vainement espérer en une extension ruineuse.* »

De plus, les modes de faire-valoir des exploitations agricoles (métayage, fermage, faire-valoir direct en propriété propre) servent à expliquer la pauvreté qui caractérise la paysannerie de l'époque. Le paysan qu'il soit auvergnat, cévenol ou morvandiau n'avait bien souvent qu'une perspective celle de devenir un jour propriétaire. En Morvan, Jacqueline BONNAMOUR (*Ibid.*) explique que le métayage était « *synonyme de lenteur et de sclérose* ». Il signifiait aussi « *soumission et crainte à l'égard du propriétaire auquel on ne voudrait pas déplaire, derrière lequel on vote.* » Plus généralement, Jacqueline BONNAMOUR (*Ibid.*) montre que les modes de faire-valoir expliquent les comportements psychologiques, notamment dans cette recherche constante à faire des économies et à constituer un capital foncier pour les héritiers. Ils influencent aussi les systèmes de cultures en imposant des options obligatoires au détriment d'autres investissements. Pour acheter une terre convoitée depuis toujours, le paysan préférera amputer les dépenses rentables pour l'exploitation ou celles qui auraient pu améliorer le confort de la famille¹⁶³. Les modes de faire-valoir déterminent aussi

¹⁶³ Jacqueline BONNAMOUR explique que « *les exemples de ventes à des prix fabuleux, laissent volontiers croire aux propriétaires que leurs arpents de « gravelles » valent de l'or et le goût exacerbé de la propriété entraîne paradoxalement une certaine stagnation du marché. On préfère ne pas vendre plutôt que de vendre à vil prix et*

l'allure des mouvements démographiques qui conditionnent à leur tour la structure agraire. Jacqueline BONNAMOUR (*Ibid.*) cite en exemple l'importance pour ces paysans de la propriété foncière, qui leur fait préférer un mode de vie paysan au pays plutôt qu'un exode vers une meilleure fortune : « *Quatre hectares de propriété ont retenu à la terre un jeune agriculteur ! Beaucoup d'autres sont dans ce cas. La propriété a pu freiner l'exode dans la mesure où cette conception de vie l'a emporté sur l'espoir d'un gain meilleur.* » Jacqueline BONNAMOUR (*Ibid.*), après avoir étudié les modes de faire-valoir et soulignée « *l'étroite coïncidence entre ceux-ci et les dimensions des exploitations* », montre aussi la correspondance entre structure d'exploitation et structure foncière dont elle dit qu'elle est « *signe indubitable de stagnation.* » Son étude des systèmes de cultures constate que « *tout semble figé en Morvan.* » Le poids de la tradition et de la fidélité chez les petits paysans apparaît très clairement pour expliquer les éternels recommencements des pratiques culturelles (vivre en partie sur la ferme en autoconsommant contraint à cultiver comme on l'a toujours fait et à échanger certaines denrées entre voisin plutôt que de les monnayer). Des pratiques culturelles incertaines trahissent « *les hésitations d'agriculteurs mal informés qui ne savent à quel type de culture se consacrer* ».

D'autres causes profondes et transversales au malaise économique des exploitations sont relevées par Jacqueline BONNAMOUR. Il s'agit de la pesanteur exercée par les structures familiales (présence de plusieurs générations sur une même exploitation avec un système induit de dépendance les unes des autres), ainsi que les incohérences liées à l'équipement des exploitations qui sera tardif et sans forcément de rationalité économique. L'exemple du tracteur, comme caractéristique du phénomène d'imitation des « gros », est pratiquement toujours cité pour illustrer un phénomène de mimétisme entre agriculteur.

Les hommes du Morvan qui cultivent la terre sont les mêmes que ceux du Massif Central chez André FEL et tels qu'Henri MENDRAS (1967) les décrit sous le vocable de paysan.

« De même que les systèmes de culture nous ont semblé enfermés dans un cercle vicieux que nul ne peut, ou ne songe à briser au point le plus vulnérable, de même les agriculteurs sont entraînés dans une course infernale : accablés de travail tout en manquant perpétuellement d'argent, ils partent sans cesse en quête de nouveaux profits extra-agricoles ; ceux-ci leur demandent encore du temps et peine et alourdissent le rythme de travail qui les rend déjà prisonnier. » (BONNAMOUR, 1966)

Il importe, une fois de plus de souligner les héritages de la paysannerie dans les modes de pensée et les façons de faire de ces hommes de la terre, du travail et du temps. Il est toutefois, une caractéristique importante que développe Jacqueline BONNAMOUR pour le Morvan pour expliquer les difficultés des hommes ; il s'agit de la dispersion de l'habitat, des faibles densités, de l'équipement en général de ces contrées¹⁶⁴ et de l'émiettement des terres cultivées (d'autant plus marqué) dans les petites exploitations. Cela se retrouvait tout pareillement en Ardèche (Voir doc. n°30) et plus généralement dans l'ensemble du Massif Central, à la même époque. Jacqueline BONNAMOUR montre bien comment les petits

les versants abandonnés ne se couvrent que de l'or des genêts à la floraison de juin. » Ne pas vendre ou vouloir vendre à prix d'or est encore un trait commun d'une partie des propriétaires forestiers actuels.

¹⁶⁴ « *En 1954, 18% des logements d'agriculteurs avaient l'eau sur l'évier. Dans la vérification que nous avons faite en 1962, nous avons rencontré dans les fermes visitées, 11% des exploitations de 50 à 100 ha, 30% des exploitations de 20 à 50 ha et 40% des plus petites qui ne connaissaient pas ce confort ; pour les étables, les pourcentages respectifs devenaient 22, 41 et 64% ! Et les cris des hommes rabrouant les bêtes aveuglées au sortir de l'étable, continuent à retentir dans les cours de la ferme les soirs d'hiver au moment de la corvée ; qu'une bête se sauve, femme et enfants s'en mêlent et tous rentrent transis auprès du poêle. On comprend que l'eau à la ferme signifie l'eau à l'étable avant d'évoquer la salle d'eau.* » (BONNAMOUR, 1966). Que dire des installations sanitaires qui restent visiblement un luxe à l'époque, du réfrigérateur qui sert à stocker les produits de la ferme acheté avant la machine à laver...

paysans morvandiaux sont enfermés dans la routine des tâches habituelles. La dimension des champs est ridicule, « *On comprend que beaucoup n'aient pas cru à la nécessité immédiate d'agrandir les parcelles dans certains terroirs qui convenaient aux travaux manuels* ». De même, la dispersion des parcelles entraîne de trop longs parcours pour se rendre au travail, pour aller surveiller le bétail. La longueur des haies à entretenir représente une quantité énorme de travail sans véritable rendement (« *600 à 800 heures de travail dans une exploitation de moyenne dimension ! c'est-à-dire le cinquième du temps de travail annuel.* »). Enfin, réticents un temps au remembrement, les morvandiaux semblent l'accepter à partir des années 1960, bien que par exemple, les plantations de résineux « en timbre-poste » au milieu des finages cultivés compliquent la tâche des responsables.

Doc. n°30 : Il y a peu encore dans le hameau de Blaizac en Ardèche...

L'eau a coulé au robinet à partir de 1950 (la proximité d'une source par rapport au hameau a facilité l'adduction d'eau). L'électricité arriva dans le hameau en 1953. L'installation des lignes téléphoniques suivra, dans les années 1960.

On se rendait à pied à Privas, accompagné d'un animal de bas, en 3 ou 4 heures encore au début des années 1960. L'autoroute du sud (Lyon – Marseille), qui dessert actuellement l'Ardèche sera progressivement construite entre 1965 (ouverture du tronçon payant entre Chanas et Valence-Nord) et 1974 (ouverture de l'ultime tronçon constituant la déviation de Vienne et raccordement final à l'autoroute A6 entre La Mulatière et Perrache). L'échangeur de Loriol-sur-Drôme qui dessert Privas, entre Valence et Montélimar, est mis en service en 1972.

Les caractéristiques des routes ardéchoises, très sinueuses, sont telles qu'il faut aujourd'hui 30 minutes en voiture pour parcourir les 20 kilomètres qui sépare Blaizac de Privas. Le temps de parcours est compris entre 50 minutes et 1 heure, selon les conditions climatiques pour rejoindre Privas depuis Saint-Genest-Lachamps (lieu de séjour durant notre terrain de thèse) par la route des crêtes distant seulement de 45 kilomètres. Il m'est arrivé un soir d'hiver, après un entretien avec un propriétaire forestier, de relier Borée (dans la Montagne ardéchoise) à Blaizac par la route des Crêtes dans un épais brouillard qui ne permettait pas vraiment de dépasser les 20 à 30 kilomètres heure. Il était impossible de prévoir le moindre virage avant même d'y être engagé. Ce retour fut interminable ! De la même manière il faut un peu plus de 45 minutes pour rejoindre Désaignes (autre lieu de séjour durant notre terrain de thèse) depuis la sortie de Tournon-sur-Rhône par la vallée du Doux, sans compter la traversée de Tournon qui pose problème notamment en période estivale.

La commune est équipée d'une lame de déneigement confiée à un agriculteur dont le siège d'exploitation est au col *de Sarasset*. Ainsi, quand il neige l'accès au hameau de Blaizac est possible et bien souvent avant que le jour ne soit levé. Les conditions de circulation sur la route des Crêtes sont souvent plus difficiles, notamment à cause du vent et de la formation de congères.

Il y a aussi ce que Jacqueline BONNAMOUR appelle les « *soucis d'argent* » (*Ibid.*) caractérisés par un besoin perpétuel : le paysan de l'époque travaillait beaucoup (en moyenne 3 000 heures de travail par an et par travailleur) pour gagner peu. Il avait des difficultés de trésorerie liées à la mauvaise organisation des ventes et il était souvent endetté. C'est pourquoi, Jacqueline BONNAMOUR dit à propos du Morvandiau qu'il « *est toujours en quête d'argent frais ; faute de pouvoir l'obtenir dans le système de production auquel il accorde pourtant tout son temps et toutes ses forces, il le demande à des ressources complémentaires plus ou moins occasionnelles, interdites, à demi-clandestines* » (*Ibid.*). Il s'agit entre autre, pour ce qui est de ces ressources complémentaires à caractère agricole, de l'engouement pour le sapin de Noël. Comment ne pas évoquer en effet le Morvan et ses

sapins de Noël qui arrivent encore chaque hiver dans de nombreuses villes de France. On trouve chaque année sur le marché de Noël de la Place Carnot à Lyon, des sapins de Nordman et des épicéas vendus sous l'étiquette « Forêt du Morvan » (Doc. n°31).

Doc. n°31 : La forêt du Morvan dans les rues de Lyon...



Coordonnées WGS 84 du point de prise de vue : 45°45'02"N / 4°49'X41"E, altitude : 176 m., orientation : ouest, Clément Dodane, 20081221.

Dans le même sens, c'est tout un pan de l'évolution des systèmes agraires dans le Massif Central qu'étudie André FEL (1962) à travers les migrations saisonnières et les émigrations temporaires. Elles sont au centre de la crise agricole dans le Massif Central, jouant un rôle important dans les transformations en cours dès le XIX^e siècle. Dans certains cas, elles permettent la modernisation de l'agriculture et dans d'autres, elles privent l'agriculture de ses ressources en hommes (Doc. n°32).

« Ainsi chaque jour davantage, l'émigration définitive se trouve placée au centre des problèmes ruraux. Sa signification est très vaste. L'émigration est entretenue à la fois par des conditions qui relèvent de la population proprement dite (densité du groupe, qualité, structure sociale) et par des conditions proprement économiques (systèmes agricoles, crises économiques, profits et avantages comparés de la campagne et de la ville). Si nous nous tournons vers ses conséquences, nous retrouvons une position centrale puisque l'émigration agit à la fois sur la vitalité et la jeunesse du groupe, sur le nombre (grosse différence avec les migrations et émigrations temporaires dont l'effet pouvait être tenu pour nul à cet égard). Elle agit enfin sur l'équilibre économique de la région à la fois pour ce qui est de la main d'œuvre et en ce qui concerne la production. » (*Ibid.*)

Henri MENDRAS (1967) souligne aussi l'importance de ce processus : « l'expérience montre qu'il [l'exode rural] prépare le déclin des régions de départ. Les meilleurs s'en vont, la

société se sclérose, l'agriculture se fige dans ses habitudes et les paysans regardent avec nostalgie vers un passé perdu. »

Doc. n°32 : Migrations saisonnières et émigrations temporaires dans le Massif Central.

Type - Durée	Genre de travail	Rapport avec la vie agricole	Incitation à l'émigration définitive
<i>Migrations temporaires.</i> mig. de récolte (1 - 2 mois)	Fauchaison, moisson, vendange, cueillette.	Pas de concurrence avec l'activité agricole locale.	Faible
mig. rurale d'hiver (6 mois)	Scieurs de long, bûcherons, terrassiers, « pionniers », bergers.	idem	idem
<i>Formes de transition.</i> mig. ou émigration artisanale (6 mois ou plus)	Colporteurs, chaudronniers, rétameurs, chiffonniers, marchands de toile, de vin.	Opposition assez forte avec l'activité agricole.	Assez forte
<i>Émigrations temporaires.</i> émigration d'été (6 mois)	Maçons ; travail du bâtiment.	Très forte opposition.	Très forte
émigration « à temps » (plusieurs années)	Boulangers, cafetiers, marchands de vin et de charbon, chauffeurs de taxi, nourrices.	idem	idem

D'après FEL André(1962). Les Hautes terres du Massif Central, tradition paysanne et économie agricole. Paris : Presses Universitaires de France, 340 p.

Il est une différence de taille entre le Morvan et le Massif Central, c'est la couverture forestière du premier et les vastes espaces « chauves » du second. C'est une caractéristique du Massif Central à cette époque, bien qu'il soit trop vaste pour considérer qu'il n'y existait pas de secteurs où la forêt était spatialement importante au XIX^e et au XX^e siècle. Malgré tout, et Jacqueline BONNAMOUR s'emploie à le montrer, la forêt dans le Morvan était devenue « étrangère au monde agricole » (*Ibid.*) qui répugnait à y employer ses bras. C'était aussi un « espace mort » qui ne rendait pas au pays les services qu'il pouvait en escompter. Dès lors il n'était pas impensable d'observer seulement les mécanismes liés à l'agriculture pour expliquer les causes profondes du malaise rural qui fut à l'origine de la reforestation généralisée du Massif Central et du Morvan, dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Les évolutions de la paysannerie et de l'agriculture dans les décennies d'après Seconde Guerre mondiale sont complexes comme l'ont montré Jacqueline BONNAMOUR et André FEL. À travers la question de la pauvreté apparente ou réelle de tous ou de quelques-uns, apparaissent au fil des pages de Jacqueline BONNAMOUR les évolutions de la paysannerie et de l'agriculture morvandelle, sous l'angle des difficultés des exploitations et des hommes. Il en ressort toute la complexité du problème : « *Il met en cause les aspects universels de la vie agricole, l'organisation de l'économie nationale, la structure sociale, les mentalités individuelles* » (*Ibid.*). C'est en réalité des problèmes dont il est question, parce qu'ils sont nombreux, et ce sont eux qui expliquent les fondements de la déprise agraire aussi bien dans le Morvan que dans le Massif Central. Cette déprise agraire ou cet abandon d'une partie de l'espace cultivé n'a véritablement pris forme que parce que la population de ces moyennes montagnes est partie dans un exode pour un meilleur niveau de vie, vers les bassins industriels et les grandes villes. Aussi bien dans le Massif Central que dans le Morvan, l'exode continuera jusqu'à l'aube du XXI^e siècle. L'équilibre agricole ne sera pas

véritablement trouvé, la population vieillira, les friches feront leur apparition, puis les landes et la forêt gagnera dans leur sillage.

Jacqueline BONNAMOUR a étudié très précisément l'importance spatiale de la friche dans chaque commune du Morvan, ainsi que dans les exploitations agricoles, en dépouillant systématiquement les fiches du recensement agricole de 1955. Des nombreux calculs qu'elle a pu réaliser, il semble « *bien difficile de faire la part de toutes ces causes dans l'extension actuelle du phénomène* » (*Ibid.*). Ainsi, c'est bien d'un mouvement général dont il s'agit, à mettre en rapport avec les évolutions tant sociales, démographiques que techniques et économiques, en somme la déprise agraire et l'exode rural : « *L'existence même des friches est la preuve que le pays vieillit, semi-abandonné il n'a pas retrouvé un équilibre agricole convenable* » (*Ibid.*).

Cela prouve que dans le jeu des éléments techniques, démographiques, économiques, sociaux et psychologiques, tous ces éléments sont intimement et subtilement liés.

Pour expliquer la déprise agraire ou tout du moins une structuration régionale qui aurait pu l'empêcher, plusieurs auteurs insistent aussi sur l'importance passée et actuelle de l'espace régional dans la structuration et les dynamiques (existantes ou absentes) d'un territoire. Entre autre, c'est le cas d'un certains nombre de thèses de doctorat d'État (BERGER et al., 1997)¹⁶⁵, d'un article de Jean VARLET (1996)¹⁶⁶, et bien sûr d'André FEL (1962) et de Jacqueline BONNAMOUR (1966). Dans les années 1960, le sous-équipement urbain régional est rendu partiellement responsable de la sclérose de l'agriculture, de la faible vitalité des campagnes, dans le cas du Morvan ou de la région toulousaine. Au milieu des années 1990, Jean VARLET livre une description tout à fait intéressante de l'espace limousin qu'il synthétise sous la forme d'un modèle. Le Limousin apparaît comme un espace quadripartite, sous l'influence de pôles extérieurs (Paris, Bordeaux, Toulouse, Clermont-Ferrand), soulignant ainsi la faiblesse des deux seuls vrais pôles régionaux qui subsistent : Limoges et Brive. Dans cet ensemble régional, la Montagne limousine, les hauts plateaux corréziens et la Xaintrie « *restent mal polarisés* », « *caractérisés par un exode rural accentué, un reboisement systématique et un enclavement marqué qui prennent ainsi l'allure d'un pôle répulsif, périphérie de la périphérie.* » (VARLET, 1996).

> Les structures foncières des systèmes agraires du Massif Central (1850-1950).

L'état du foncier agricole dans le Massif Central au début du XX^e siècle préfigure celui des nouvelles forêts dans ce même espace tel qu'on le retrouve aujourd'hui après l'épisode de reforestation. Sous le poids de la démographie, les surfaces boisées dans tout le Massif Central ont été réduites au XIX^e siècle à leur plus simple étendue. En Ardèche, par exemple, la superficie boisée était d'environ 100 000 hectares vers la fin du XIX^e siècle¹⁶⁷ (soit un taux de boisement de 18%). Mais un siècle plus tard elle était d'environ 250 000 hectares selon

¹⁶⁵ Cité par Martine BERGER, Chantal GILLETTE et Marie-Claire ROBIC (1996) dans un article particulièrement intéressant qu'elles cosignent sur « *L'étude des espaces ruraux en France à travers trois quarts de siècle de recherche géographique. L'exemple des thèses de doctorat d'État.* » (BERGER Martine, GILLETTE Chantal, ROBIC Marie-Claire (1997). L'étude des espaces ruraux en France à travers trois quarts de siècle de recherche géographique [en ligne]. *Strates*, n°9, 1996-97 - Crises et mutations des territoires. Disponible sur : <http://strates.revues.org/document634.html> (Consulté le 25/06/2009).)

¹⁶⁶ VARLET Jean (1996). Structures et dynamiques de l'espace limousin. *Mappemonde*, n°3, pp.9-14.

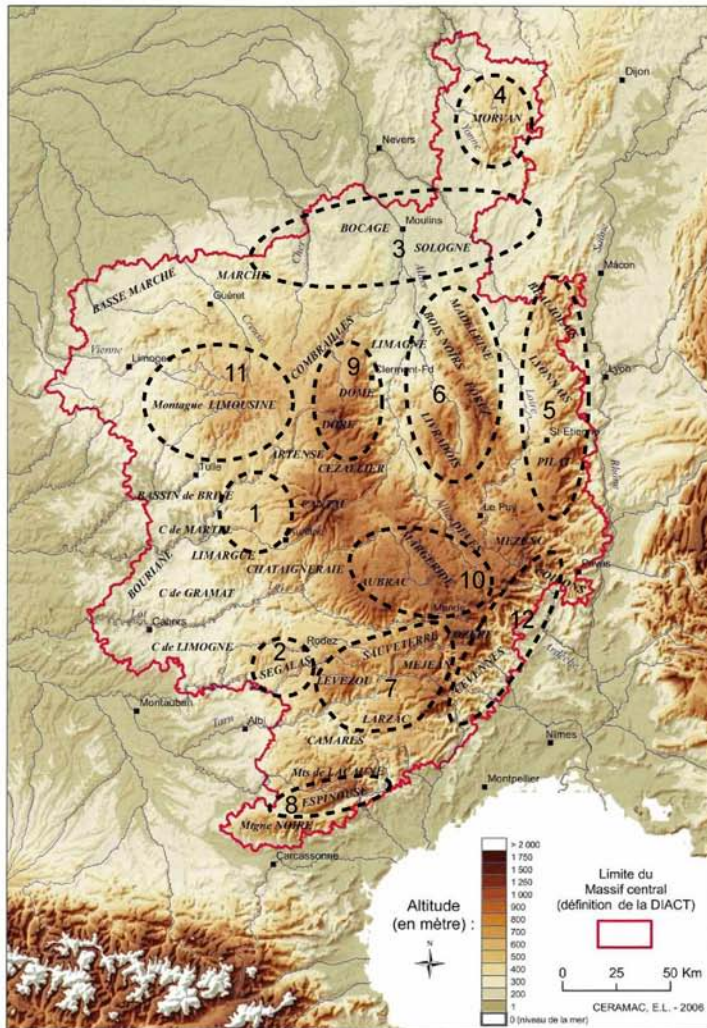
¹⁶⁷ L'enquête de 1878 donne le chiffre de 100 358 hectares, l'enquête Daubrée de 1904-1908 celui de 97 590 hectares et enfin le cadastre en 1908 : 95 759 hectares (source : INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (1996). *Résultats du 3^e inventaire forestier – Département de l'Ardèche* [en ligne]. 196 p. Disponible : <http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFN_07_3_ARDECHE.pdf> (Consulté le 15/02/2007).)

l'IFN (en 1995 soit un taux de boisement de 45,4%) et même de 280 000 hectares d'après l'enquête TERUTI en 1993 (taux de boisement de 51,1%). Ainsi, cette reconquête forestière qui s'est développée sur d'anciennes terres agricoles (libérées par la déprise agraire) a donc une structure foncière héritée des exploitations agricoles : un parcellaire pulvérisé. À nouveau, nous avons trouvé chez André FEL (1962) et Jacqueline BONNAMOUR (1966) les explications de la construction et de la maturation du parcellaire agricole des exploitations. Lucien GACHON, de la génération qui précède les deux auteurs cités précédemment, lui aussi géographe ruraliste du Massif Central, l'explique très simplement dans un *Que sais-je ?* publié en 1967 sur « *La vie rurale en France* »¹⁶⁸.

Cette période de construction et de maturation du parcellaire agricole des exploitations s'étale approximativement entre 1800 et 1950. À partir des travaux d'André FEL et de Jacqueline BONNAMOUR (pour le Morvan), nous avons tenté d'établir à l'échelle du Massif Central une cartographie par ensembles régionaux de la structure foncière de la propriété agricole comme elle s'est construite tout au long du XIX^e siècle, au début du XX^e siècle (Doc. n°33). Malgré tout, cette tentative reste relativement sommaire. La mise en perspective de cette cartographie dans le chapitre 4 avec la structure cadastrale de la forêt privée en France et dans le Massif Central tiendra lieu de commentaire à cette carte. Dans une première étape, de la Restauration à la Monarchie de Juillet (1815-1848), « *La terre va de plus en plus à ceux qui la travaillent. Les rentiers du sol, préférant les actions obligations émises en banque, vendent beaucoup de leurs domaines « en blocs, en lots ou par parcelles » aux paysans d'autant plus affamés de terre que depuis la Révolution la propriété est droit sacré.* » (GACHON, 1967). Dans un second temps (seconde moitié du XIX^e siècle) et « *Particulièrement dans le Massif Central, les communaux sont grignotés par des armées de petits défricheurs. Poursuivi jusqu'à la fin du siècle, ce grignotage aboutira à de très graves conséquences : en meilleure évaluation, la proportion du territoire qui sur le Massif Central est propriété collective n'atteint pas le dixième ; alors qu'elle est le quart, le tiers et la moitié parfois sur les Vosges, le Jura, les Alpes, les Pyrénées.* » (Ibid.) Et enfin, dans un troisième temps qui correspond à la première moitié du XX^e siècle, chaque génération de paysan cherchera à augmenter la surface de ses biens fonciers, par achats successifs de petites parcelles avec l'espoir, en les transmettant, que la génération suivante vivra mieux. Dans certains cas, l'exode rural a permis quelques agrandissements d'exploitation et dans d'autres, le jeu des héritages a pu anéantir les efforts consentis.

¹⁶⁸ GACHON Lucien (1967). *La vie rurale en France*. Que sais-je ? Paris : Presses Universitaires de France, 128 p

Doc. n°33 : Une structure foncière héritée du passé agricole.



1. La moyenne montagne dans l'Ouest cantalien et dans la Corrèze :

"C'est l'émigration qui empêcha longtemps l'agriculture d'être " intensive ", mais elle permettait, en contre-partie, de maintenir un type d'exploitation deux fois plus vaste que dans le Livradois." (FEL, 1962)

2. Le ségala de l'Aveyron :

"La structure sociale s'est unifiée : la paysannerie du Ségala est une des plus homogènes du Massif Central, se rapprochant de très près d'une moyenne type : la ferme familiale de 10-15 hectares." (Ibid.)

3. Le bas-pays :

"Le bas-pays est une des rares régions du Massif Central où les domaines couvrent plus de la moitié du sol." (Ibid.)

4. Le Morvan :

"Le Morvan périphérique présente une structure sociale complète, allant de la petite propriété directe à la grande propriété nantie de " domaines ", alors que le massif proprement dit apparaît comme le refuge de la petite paysannerie homogène et nombreuse." (Ibid.)

"85% des propriétaires fonciers [en 1962] n'ont donc en Morvan qu'un patrimoine inutilisable à des fins agricoles dans les conditions actuelles de la mise en valeur et le système de culture couramment répandu. [...] il y a donc plus du quart (28%) de l'espace agricole qui est ainsi pulvérisé en de nombreuses mains. [...] La très grande propriété (supérieure à 100 ha) contrôle le quart de la surface utile [essentiellement forestière]. Les propriétés moyennes occupent une place non négligeable (34% de la surface totale). [...] Ces terres sont presque exclusivement agricoles." (BONNAMOUR, 1966)

5. Les Monts du Lyonnais :

"La ville, la bourgade industrielle, a joué un rôle important en organisant des débouchés commerciaux pour l'agriculture. La bourgeoisie d'affaires et d'industrie possède encore quelques fermes dans la montagne, d'où la persistance du fermage et des exploitations de taille moyenne (5 à 20 ha). Lorsqu'on atteint, au-dessus de Tarare, les reliefs plus décharnés du haut Beaujolais, ou lorsqu'on s'approche des sommets du Pilat, les signes de modernisation s'estompent, et l'on retrouve, atténués, les problèmes du Livradois." (FEL, 1962)

6. Le Livradois :

"Si la petite paysannerie s'est constituée telle que nous la connaissons aujourd'hui, avec des noyaux de propriétés de 5, 10, 15 ha, c'est par une conquête du sol relativement récente, au détriment des métairies. Le morcellement du bois est à l'image même du morcellement des terres et des prés, et pire encore." (Ibid.)

7. Le Levézou et grands Causses :

"Des ces causses, aussi, le rôle du Roquefort est déterminant pour expliquer que ces terres se soient finalement peu boisées, pour expliquer que le système agro-pastoral se soit maintenu. Ajoutons à cela le rôle de la grande propriété dans le Levézou qui fut le creuset des innovations techniques et culturelles qui permirent l'augmentation de la production de lait de brebis grâce à des rendements supérieurs par animaux." (Ibid.)

8. L'Espinouse :

"C'est la propriété de 50 à 100 ha qui augmente le plus, en nombre comme en superficie." (Ibid.)

9. Le pays des Dômes :

"Le pays des Dômes connaît un parcellaire pulvérisé." (Ibid.)

10. Les Montagnes lozériennes :

"Dès lors sont intégrées en système, la formule agro-pastorale et la transhumance. Chacun y trouve son compte, bergers et maîtres du bas-pays, grands propriétaires et paysans de la Lozère." (Ibid.)

11. La Montagne limousine :

"La propriété de 50 hectares ou davantage gagne ainsi du terrain dans le pays des hautes landes [à la suite du partage des communaux]. On a remarqué dans la Montagne limousine qu'elle occupait de 20 à 30% du sol au début du XIXe siècle, plus du tiers en 1914, près de la moitié aujourd'hui." (Ibid.)

12. Les Cévennes :

"Toute la culture n'est pas en terrasses [Petites cultures], et dès que la pente se fait moins vive et qu'on s'éloigne du cœur du mas, on voit apparaître des champs de structure normale et banale." (Ibid.)

2.1.3. La déprise agraire dans le Massif Central : un processus complexe.

Après avoir vu les difficultés des exploitations et des hommes desquelles résulte la déprise agraire, il importe maintenant de préciser le contenu et le contour de cette notion.

La diminution de la SAU, caractéristique du phénomène que l'on nomme « déprise », s'explique essentiellement par la prédominance de facteurs anciens qui continuent à jouer : ce sont les difficultés des exploitations et des hommes que nous venons de voir. Pierre DERIOZ (1994)¹⁶⁹ explique que « la « déprise », quelle que soit l'échelle à la quelle on s'efforce de la saisir, correspond au relâchement partiel ou complet de la pression qu'exerçaient les agriculteurs sur les terres – toutes les terres, de celles qui composent la SAU aux terres marginales –, et à leur évolution plus ou moins rapide vers une moindre utilité, l'abandon pur et simple, ou vers des formes non agricoles de rentabilité... » À cela s'ajoute un processus de « non-succession » (KAYSER, 1990)¹⁷⁰ qui a fortement marqué le monde agricole depuis plus de 50 ans, c'est-à-dire l'inexistence de reprenneur potentiel à un moment crucial de la vie d'une exploitation, qui est celui de la passation de témoin entre générations d'agriculteurs.

Jacques BAUDRY et Jean-Pierre DEFFONTAINES (1998)¹⁷¹ se sont intéressés de près à la déprise agricole à la fin des années 1980, alors que ce thème largement débattu dans les médias était devenu un sujet de société. La définition qu'ils donnent de la déprise introduit une dimension dynamique, sociétale et psychologique, qui associe déprise agraire et jugement de valeur. Elle montre aussi qu'il ne peut y avoir déprise agraire sans référence à des « états antérieurs de l'espace, réels ou construits » et sans processus cognitif, individuel ou collectif, de construction d'une image et de représentations associées à la déprise (agraire, mais aussi humaine : l'impression d'un espace qui se vide de ses hommes). C'est en référence à cela qu'une grande importance a été attachée, d'une part à décrire la façon dont les hommes dans les pentes vivaroises avaient construit et aménagé si finement l'espace de génération en génération en y associant un arbre remarquable le châtaignier et d'autre part, à expliquer le fonctionnement du système social de la paysannerie et l'ensemble des ces héritages.

« Le terme de déprise associe l'aspect social et l'aspect territorial. La déprise est le changement d'état d'un complexe liant l'activité à l'espace et ayant des répercussions environnementales visibles. Mais le terme désigne aussi bien la constatation, l'observation, voire l'évaluation de ce changement que l'écart qui se crée avec l'image que l'on a d'un état antérieur de l'espace, image qui est une construction mentale, individuelle ou collective. Ceci nous conduit à proposer la définition suivante du terme déprise : Déprise - une perception de changements de systèmes liant activités et espaces. Ces changements font référence à des états antérieurs de l'espace, réels ou construits. Ces changements sont jugés comme une régression par rapport à une occupation plus complète de l'espace agricole. Cette moindre utilisation résulte d'un laisser-faire et non du choix d'un nouveau mode de gestion. » (*Ibid.*)

Il est intéressant de souligner que la déprise est une notion assez récente qui désigne un changement d'état complexe de l'espace qui mêle à la fois les choix économiques des exploitations agricoles et les perceptions visibles que l'on se fait de ceux-ci. Les mêmes

¹⁶⁹ DERIOZ Pierre (1994). *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne. Revers sud-oriental du Massif Central*. Thèse de doctorat en Géographie. Avignon : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines ; Fontenay-Saint-Cloud : École Normale Supérieure, 330 p.

¹⁷⁰ KAYSER Bernard (1990). *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*. Paris : Armand Colin, 316 p.

¹⁷¹ BAUDRY Jacques, DEFFONTAINES Jean-Pierre (1988). Réflexions autour de la notion de déprise agricole [en ligne]. *Le Courrier de l'environnement*, n°4. Disponible sur : <<http://www.inra.fr/dpenv/deffoc04.htm>> (Consulté le 05/01/2006).

auteurs notent que l'apparition de cette notion date de la fin des années 1970, « *fin 1979 dans les comptes rendus du comité Écologie et Aménagement Rural (ECAR) de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique (DGRST) du Ministère de l'Industrie, par exemple* » et qu'elle est essentiellement liée à des connotations négatives (désertification, retour oppressant de la friche, menace...). C'est aussi à partir de cette époque que la sphère de la recherche agronomique commence à s'intéresser à des « *préoccupations liées au territoire, notamment à sa fermeture, avec l'extension de la forêt et des friches* »¹⁷². Cet intervalle de temps entre la fin des années 1970 et le début des années 1980 (Voir doc. n°52) se situe encore dans le creux de la vague du déclin démographique des communes du Massif Central. Par contre, au niveau national, cette période marque plutôt le début d'un regain d'intérêt pour les espaces ruraux, après le recensement général de la population de 1975. Celui-ci avait en effet montré des espaces ruraux presque vides, désertés par leur population. Les enfants du baby boom étaient partis trouver ailleurs, hors du monde agricole, des perspectives plus heureuses. La France sort aussi de trois décennies de reforestation intense. La forêt conquérante et les résineux commencent à marquer visuellement les paysages. C'est à partir de cette époque que l'on se rend compte dans les territoires qu'un point de non retour a été franchi et que l'ordre éternel des champs est rompu. En Ardèche, les constats se multiplient à propos des terrasses et des châtaigneraies qui ne sont plus entretenues. Au mieux les enfants du pays reviennent-ils pour s'installer dans une résidence secondaire, mais ils ne participent plus aux travaux agricoles ancestraux. Ils constatent les mutations à l'œuvre, les transformations du paysage et leur impuissance face à la forêt et à la friche conquérantes. C'est tout un pays qui s'est progressivement transformé, tant sur le plan démographique, qu'économique ; la référence à un passé glorieux est devenue un mythe.

À présent, les aspects sociaux et psychologiques de la déprise agricole vont être laissés temporairement de côté. Ils seront plus amplement développés dans la partie 2.3. lorsque la friche sera mobilisée pour expliquer les conséquences de la déprise agricole sur l'évolution de l'usage et de l'occupation des sols qui ne sont plus utilisés. Ce sera aussi l'occasion de tenter de quantifier l'importance actuelle du processus de déprise agricole.

¹⁷² **INRA. Deffontaine [en ligne].** Archorale-INRA. Cassettes DAT 27-1 et 27-2, propos recueillis par D. Poupardin. Disponible sur : <<http://www.inra.fr/archorales/t10-11DeffontainesJP.pdf>> (consulté le 11/07/2008).

> De la déprise agricole à la forêt.

Dans un article qui fait suite à la réforme de la PAC¹⁷³ en 1992, Jean CAVAILHES et Dominique NORMANDIN (1993) appréhendent la déprise agricole et les boisements, sur la période 1982-1990, à partir d'une analyse fine des différents échanges entre les principales catégories d'usage et d'occupation du sol en France. Utilisant les résultats de l'enquête TERUTI du SCEES et plus particulièrement les « matrices d'évolution »¹⁷⁴ (Doc. n°34), ils livrent une explication générale des échanges permanents (sur la base des soldes nets annuels ou la différence entre flux brut sortant et flux brut entrant) qui existent entre les différentes catégories de sols ruraux (la SAU, les friches, les landes, les bosquets et les forêts). Ce sont précisément ceux-ci qui nous intéressent pour comprendre le processus de reforestation.

Des matrices du même genre ont aussi été construites à partir des données des inventaires forestiers départementaux. Elles figurent dans certaines publications de l'IFN. Mais, les chiffres bruts et les soldes nets entre catégories sont difficilement comparables d'une enquête statistique à une autre. Malgré tout, ces matrices ont plusieurs intérêts. En premier lieu, elles montrent clairement, à ce niveau d'agrégation, les catégories d'usage et d'occupation des sols, gagnantes et perdantes. La déprise nette des sols agricoles à l'échelle nationale alimente en tout premier lieu l'artificialisation des sols, les sols sans usage (landes, friches) et les sols boisés. Les sols sans usage alimentent à leur tour les sols boisés, dans un décalage qui s'opère dans le temps. Elles attestent deuxièmement de l'importance des mouvements réciproques d'échanges entre catégories d'usage et d'occupation des sols. Toutefois, ces modèles généraux ne font pas état des différences qui existent à l'échelle des départements ou bien même à celle de petite région (Voir doc. n°36). Outre, l'analyse de Jean CAVAILHES et Dominique NORMANDIN (1993) et pour la période 1992-2003, il est possible de se référer, pour la période 1992-2003, aux matrices d'évolution des surfaces du SCEES, publiées dans l'étude sur l'utilisation du territoire en 2004¹⁷⁵.

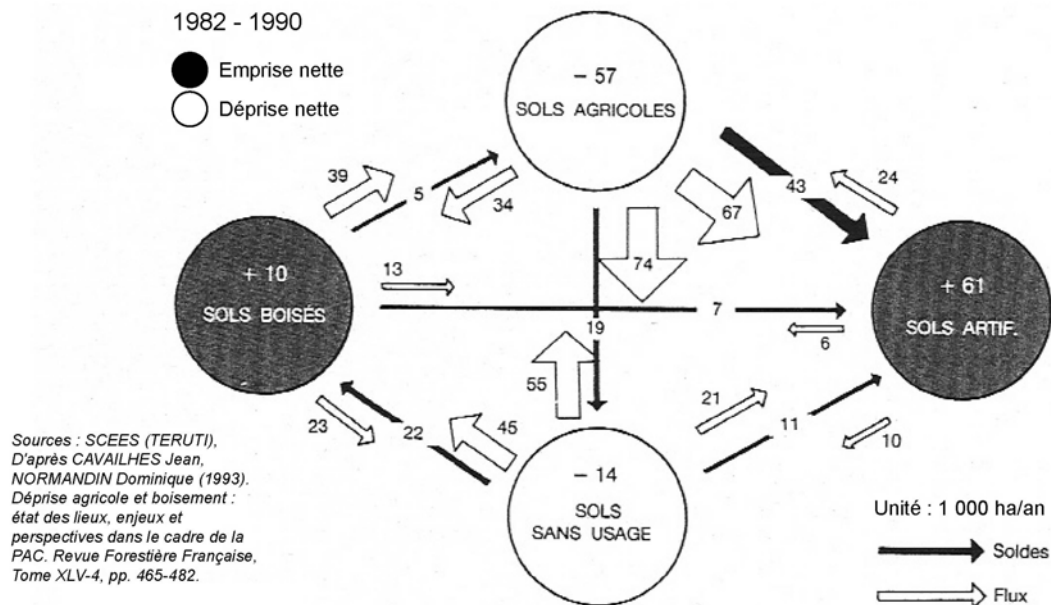
¹⁷³ « La réforme de la politique agricole commune (PAC) de la CEE, amorcée en 1984 par l'instauration des quotas laitiers, poursuivie en 1988 par la réforme des organisations communautaires de marché (OCM) pour les céréales (quantités maximales garanties, taxes de coresponsabilité, gel des terres), a abouti en 1992 à des transformations encore plus radicales : baisses substantielles des prix, aides directes compensatrices sous réserve de gel des terres (15% de la sole céréalière sauf pour les plus petits producteurs). »

¹⁷⁴ Matrices des flux d'entrée et de sortie de chacune des catégories par rapport aux autres permettant d'apprécier la dynamique de ces modes d'usage et d'occupation des sols au cours d'une période.

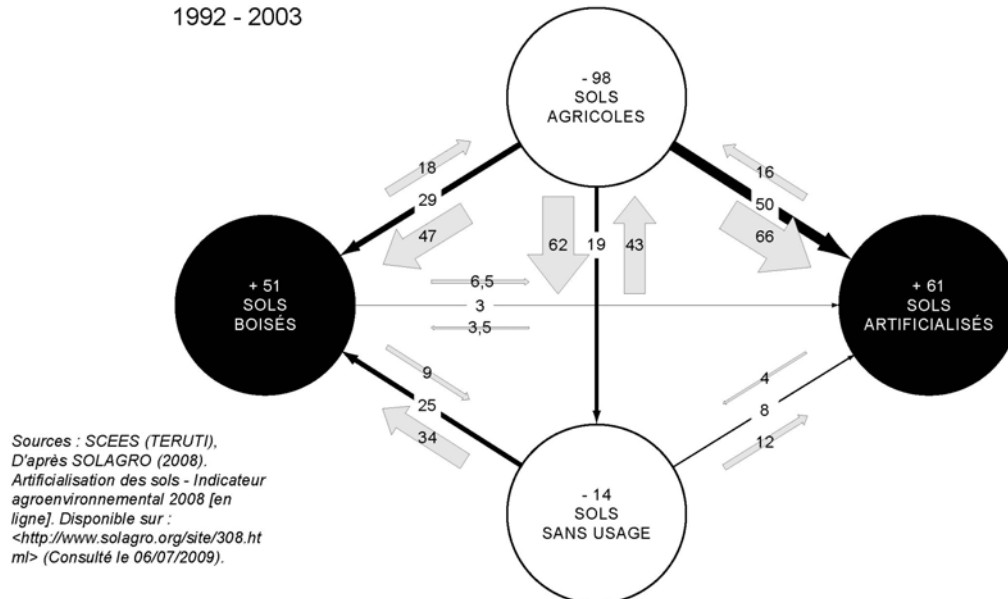
¹⁷⁵ SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES (2004). L'utilisation du territoire en 2004. Agreste – Chiffres et Données – Série Agriculture, n°169, 83 p.

Doc. n°34 : Des matrices d'évolution pour montrer les échanges gagnants et perdants dans le temps, entre catégories d'usage et d'occupation du sol en France.

Échanges entre quatre catégories d'usage et d'occupation du sol en France



1992 - 2003



Sols agricoles : ensemble des sols directement utilisés pour la production agricole (SAU), mais aussi les chemins de terre, les haies, les cours de fermes et l'ensemble des sols bâtis (serres, hangars...).

Sols boisés : ensemble des sols à couverture boisée dont les définitions de TERUTI sont semblables, pour les principales rubriques, à celles de l'IFN. Ils regroupent :

- les bois et forêts, superficie > 0.5 ha où le couvert forestier est $\geq 10\%$,
- les bosquets, superficie de 0.05 ha à 0.5 ha où le couvert forestier est $\geq 10\%$,
- les arbres épars, toutes les autres formations boisées (alignements et arbres isolés), - les peupleraies, plantations de peupliers d'une largeur ≥ 10 m et d'une superficie ≥ 0.05 ha.

Sols sans usage : territoires ne présentant pas d'usage évident, que cette absence d'usage soit temporaire ou définitive. Ils regroupent essentiellement :

- les friches : "sols incultes présentant des traces évidentes d'anciennes cultures ou d'ancienne exploitation ou complètement entourés de terres labourables",
- les landes, maquis, garrigue : "sols non utilisés, naturellement enherbés ou non, dont 25 % au moins sont occupés par des plantes ligneuses ou semi-ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs...) et dont le couvert boisé représente moins de 10 %",
- divers sols "naturels" (marais, rochers, dunes...).

Sols artificialisés : ce sont les sols à usage résidentiel, industriel, tertiaire ou affectés aux réseaux de transport, que ces terrains soient construits et/ou revêtus ou non (jardins et pelouses résidentiels, pelouses de loisir...); cette catégorie composite se distingue par sa logique "urbaine".

Ainsi, hors échanges avec les sols artificialisés, la déprise agraire (diminution de la SAU) alimente prioritairement les friches, qui à leur tour viennent remplir le réservoir des landes. Ce passage de la SAU à la lande peut ne prendre que quelques années, alors que l'évolution d'une lande vers un véritable couvert forestier est beaucoup plus longue (15 à 40 ans). Bien que la présomption d'usage soit de mise (il ne peut pas toujours se déduire de l'aspect physique), comme le montre Pierre DERIOZ (*Ibid.*) dans ses travaux de thèse au sujet de la définition des friches¹⁷⁶ et des landes¹⁷⁷, l'existence de 5,5 millions d'hectares de friches et de landes en 1950¹⁷⁸ atteste de l'ancienneté du processus d'abandon des sols agricoles. Déjà au XIX^e siècle les landes peu productives existaient, mais elles étaient appropriées, utilisées de façon extensives. La transformation de l'agriculture française libère définitivement ces « tiers espaces »¹⁷⁹ qui pourront être boisés. Ce processus concernera avant tout la montagne, haute et moyenne, les terrains en pente qui ne supportent pas la mécanisation et le remembrement. Couvrant 3 millions d'hectares en 1970 et encore plus de 2,5 millions d'hectares aujourd'hui, les friches et les landes constituent donc le réservoir de la reforestation. Largement alimenté par le passé, ce réservoir tend progressivement à se vider principalement par le passage des surfaces considérées à l'état de forêt. Les sols agricoles abandonnés donnent naissance à des friches qui elles-mêmes se transforment en landes. À leur tour, les landes entretiennent le flot continu de la reforestation spontanée ou naturelle.

Dans un second temps, après l'installation du couvert forestier des dynamiques végétales internes au peuplement peuvent conduire celui-ci à évoluer vers d'autres stades forestiers (HOTYAT, 1999)¹⁸⁰. En 40 ans, 3 millions d'hectares de friches et de landes sont passées spontanément à l'état boisé en France. Entre 1992 et 2004, les friches ont décliné légèrement plus rapidement que les landes avec respectivement -1,60% et -1,19% par an¹⁸¹. Ainsi le réservoir que constituent les friches et les landes est encore relativement conséquent bien qu'il continue de diminuer, passant de 2,562 millions d'hectares en 1992¹⁸² à 2,165 millions d'hectares en 2004. Tout laisse à penser que la tendance à une reforestation relativement soutenue ne s'arrêtera pas dans la décennie à venir. Le modèle théorique qui vient d'être décrit explique de façon simplifiée la part spontanée du processus de reforestation à l'œuvre en France dans la seconde moitié du XX^e siècle. La part qui incombe à l'homme (boisements du FFN principalement) sera abordée dans le chapitre 3. Localement, il y a pu avoir une combinaison des deux processus de reforestation (naturels ou anthropiques) dans des proportions variables ou bien la prédominance de l'un sur l'autre. Par exemple, dans les

¹⁷⁶ « sols incultes présentant des traces évidentes d'anciennes cultures ou d'ancienne exploitation ou complètement entourés de terres labourables » (Source : TERUTI).

¹⁷⁷ Y compris maquis et garrigues : « sols non utilisés, naturellement enherbés ou non, dont 25% au moins sont occupés par des plantes ligneuses ou semi-ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs,...) et dont le couvert boisé représente moins de 10% » (*Ibid.*).

¹⁷⁸ Nous citons CAVAILHES Jean, NORMANDIN Dominique (1993). Déprise agricole et boisement : état des lieux, enjeux et perspectives dans le cadre de la PAC. *Revue Forestière Française*, Tome XLV-4, pp. 465-482., qui eux même citent comme source la Statistique agricole annuelle.

¹⁷⁹ CLEMENT Gilles (1991). *Le jardin en mouvement*. Paris : Pandora, 101 p.

¹⁸⁰ HOTYAT Micheline (1999). Dynamiques internes et externes des forêts de résineux de RTM. *Annales de Géographie*, n° 609-610, pp. 583-594. L'observation de ces dynamiques végétales naturelles est à l'origine de nouvelles conceptions en matière forestière. En bibliographie, Micheline HOTYAT cite notamment à ce sujet Hans-Jürgen OTTO auquel nous ajoutons Jean-Philippe SCHÜTZ. Ces deux personnages sont les grands penseurs européens du modèle de gestion des forêts continu, irrégulier et proche de la nature (Pro Sylva). Le premier est co-fondateur et premier Président de Pro Sylva Europe, il a enseigné l'écologie forestière à l'Université de Göttingen et de Tharandt ; le second est l'actuel Président de Pro Sylva Europe, ancien titulaire de la chaire de sylviculture à l'École Polytechnique Fédérale de Zurich.

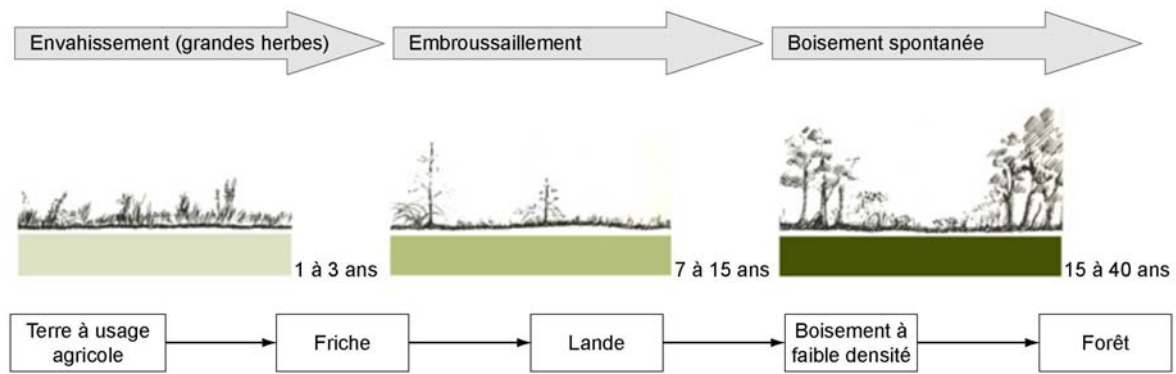
¹⁸¹ SCEES (2005). *L'occupation physique du territoire de 1992 à 2004 [en ligne]*. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/teruti2005T1-2.pdf>> (consulté le 16/010/2008).

¹⁸² À titre de comparaison, en 1996 (par comparaison d'inventaires, année moyenne pour l'ensemble des départements français), l'IFN totalisait 2,754 millions d'hectares de landes.

Monts du Beaujolais le passage des terres agricoles aux boisements de conifères a été direct, sans transition par la friche : « *Tout c'est boisé. On boisait avant de partir en ville* »¹⁸³.

Considérant d'une part, qu'il existe réellement un réservoir de landes sans usage agricole récent, et d'autre part, que selon la définition des termes de l'enquête statistique TERUTI, la friche évolue vers la lande avec le temps, nous avons choisi de représenter le passage des terres à usages agricoles à la forêt de la façon suivante (Doc. n°35) :

Doc. n°35 : De la terre à la forêt : un passage obligé par la friche et la lande.



Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.
Les croquis illustrant les 3 temps de la friche sont extraits de l'ouvrage de CLEMENT Gilles (1991) "Le jardin en mouvement".

Ne disposant pas des données TERUTI concernant les échanges entre les catégories de sols ruraux citées précédemment, seuls les soldes nets concernant les évolutions des surfaces des zones agricoles et des forêts à l'échelle du Massif Central et de l'Ardèche seront pris en compte. Cela suffit très clairement à révéler l'existence d'une déprise agraire et d'une emprise forestière, toutes deux encore actives à l'échelle du Massif Central et de l'Ardèche. Malgré tout, la carte des surfaces en « landes et broussailles » en Ardèche, réalisée grâce aux données CORINE Land Cover 2000 permet d'apprécier l'importance et la localisation de ce réservoir majeur à la reforestation (Voir doc. n°42).

> Quantifier la déprise agraire aujourd'hui dans le Massif Central.

En fonction des données qui étaient à notre disposition, nous avons cherché à quantifier sur la période 1993-2003 pour les 22 départements qui englobent le Massif Central (Voir la liste dans le doc. n°37) les points suivants :

1. L'évolution en surface des « zones agricoles »¹⁸⁴ d'après les données de l'enquête TERUTI dans leur ensemble (Doc. n°37). La diminution de la SAU est en effet le premier marqueur de la déprise agricole.
2. L'évolution des surfaces forestières d'après les données de l'enquête TERUTI (Doc. n°37). Les données CORINE Land Cover ne permettent pas de suivre sur une décennie des évolutions fines, ce que l'enquête TERUTI permet par contre¹⁸⁵. L'augmentation actuelle des surfaces forestières est en effet le corollaire d'une

¹⁸³ Propos recueillis auprès d'un Technicien du CRPF d'Ardèche qui avait précédemment été en poste dans le Beaujolais (Rhône).

¹⁸⁴ C'est le terme utilisé dans l'enquête TERUTI.

¹⁸⁵ Il importe aussi de préciser que les données TERUTI et CLC ne sont pas strictement comparables du fait de différences méthodologiques, mais aussi dans la définition des objets observés.

déprise agricole passée¹⁸⁶ (l'extension forestière directe à partir de sols agricoles est beaucoup moins importante qu'elle ne le fut dans les premières décennies qui suivirent la Seconde Guerre mondiale consécutivement aux boisements aidés par le FFN).

Sur la durée de la série statistique citée précédemment (enquête TERUTI de 1993 à 2003), l'occupation des sols a évolué de manière similaire. Les sols boisés et les « zones artificielles » (infrastructure, habitat, économie) sont ceux qui se sont le plus étendus au détriment principalement des surfaces en herbe, des landes et des friches. La superficie des « zones agricoles »¹⁸⁷ passe de 6 944 100 à 6 807 800 hectares de 1993 à 2003, soit une diminution de plus de 136 000 hectares (- 2% de la surface totale en 10 ans). Les forêts croissent de 4 117 600 à 4 236 700 hectares de 1993 à 2003, soit un peu plus de 119 000 hectares (+ 2,9% de leur surface totale en 10 ans). Ces moyennes cachent des différences importantes aux causes diverses (Doc n°36). Par exemple en Ardèche le processus de reforestation est encore plus marqué que dans l'ensemble des départements qui englobent le Massif Central.

Doc. n°36 : Flux et reflux entre zones agricoles et forêts : un signe de déprise ou d'emprise agraire.

		1993 superficie (hectares)	2003 superficie (hectares)	1993 / 2003
ARDÈCHE	Zones agricoles	128 829	116 772	-9,4%
	Dont prairies	62 973	57 613	-8,5%
	Forêts	278 480	296 310	+6,4%
	Superficie totale (TERUTI)	556 545	556 547	
CREUSE	Zones agricoles	302 255	311 472	+3,0%
	Dont prairies	218 515	238 732	+9,3%
	Forêts	144 290	147 957	+2,5%
	Superficie totale (TERUTI)	560 113	560 114	

Source : IFEN, Série : Utilisation du territoire (TERUTI), n°OC01, de 1993 à 2004 ; Disponible sur : <<http://eider.ifen.fr/Eider/tables.do>> (Consulté le 21/07/2008).

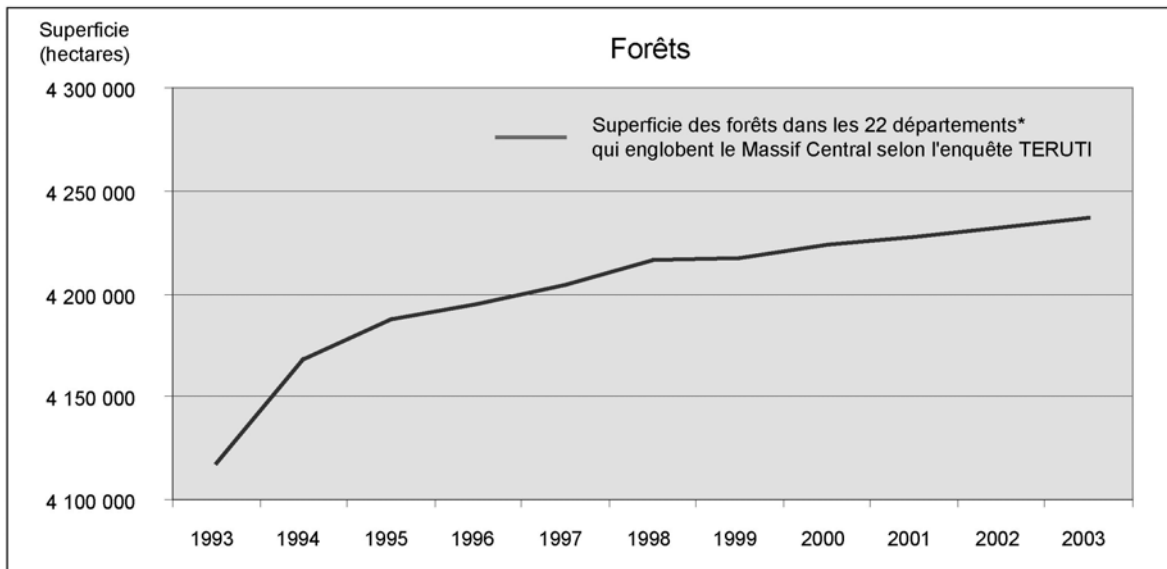
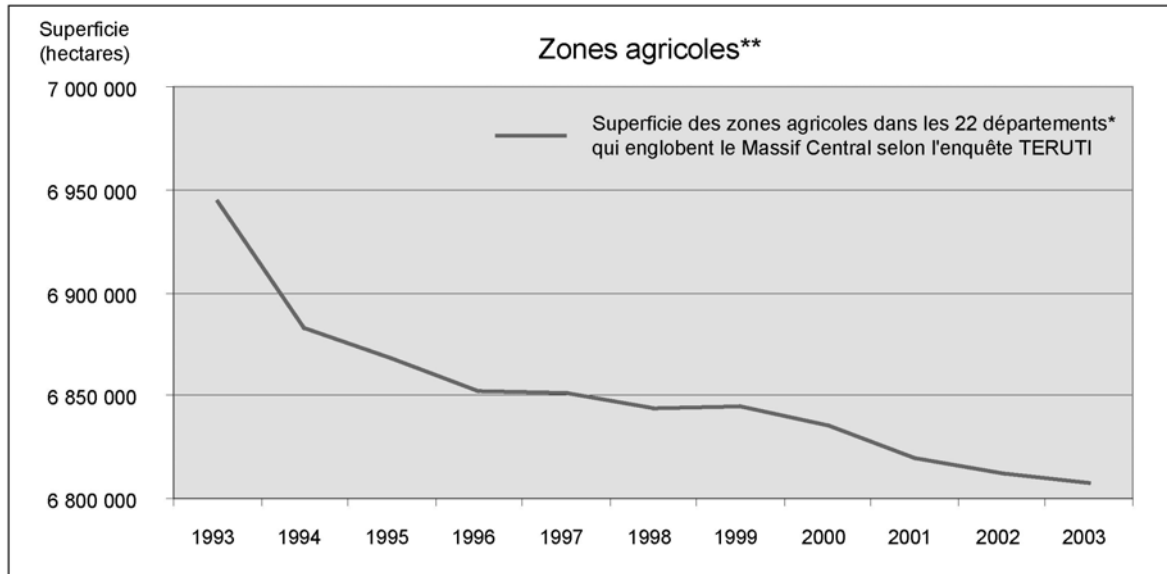
En Ardèche, la majeure partie des surfaces agricoles qui disparaissent est consommée par l'urbanisation, alors que la diminution des surfaces en « landes, alpages et pâturages » se fait au profit de la « forêt ».

Dans la Creuse, l'augmentation de la surface des « zones agricoles » est à mettre en parallèle à une forte réduction des surfaces en « landes, alpages et pâturages » et des « cultures annuelles ». Ce sont elles qui alimentent la progression des surfaces en « prairies » et dans une moindre mesure la « forêt ».

¹⁸⁶ Plusieurs auteurs ont traité des processus de flux et de reflux, de reprise et de régression entre forêt et espace cultivé. Voir Jean-Robert PITTE (1986) pour la châtaigneraie et Paul ARNOULD (*In* : MONZA (DE) Jean-Pierre (1991). *L'atlas des forêts de France*. Poitiers : Éditions Ligugé Poitiers, 240 p.) pour une représentation graphique de 15 000 ans d'histoire forestière.

¹⁸⁷ Les termes qui suivent entre guillemets correspondent aux noms des postes de la nomenclature TERUTI. Ces données sont celles de la série : Utilisation du territoire (TERUTI), n°OC01, de 1993 à 2004 ; Disponible sur : <<http://eider.ifen.fr/Eider/tables.do>> (Consulté le 21/07/2008).

Doc. n°37 : Quantifier la déprise agricole et le passage à la forêt dans le Massif Central : moins de zones agricoles, plus de forêts.



Source : IFEN, Série : Utilisation du territoire (TERUTI), n°OC01, de 1993 à 2004 ; Disponible sur : <<http://eider.ifen.fr/Eider/tables.do>> (Consulté le 21/07/2008).
Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.

* Il s'agit des 22 départements répartis sur 6 régions qui englobent le Massif Central. Certains départements sont entièrement inclus (1) dans le Massif Central, d'autres ne le sont que partiellement (0). Auvergne (Allier 1, Cantal 1, Haute-Loire 1, Puy-de-Dôme 1), Bourgogne (Côte-d'Or 0, Nièvre 0, Saône-et-Loire 0, Yonne 0), Languedoc-Roussillon (Aude 0, Gard 0, Hérault 0, Lozère 1), Limousin (Corrèze 1, Creuse 1, Haute-Vienne 1), Midi-Pyrénées (Aveyron 1, Lot 1, Tarn 0, Tarn-et-Garonne 0) et Rhône-Alpes (Ardèche 0, Loire 1, Rhône 0).

** "Zones agricoles" : c'est le terme utilisé dans la nomenclature agrégée de l'enquête TERUTI. Elles intègrent les postes de la nomenclature détaillée " Cultures pérennes ", " Prairies " et " Cultures annuelles ", sans toutefois être exactement emboîtables (autrement dit la somme des trois postes cités précédemment ne correspond pas au total des zones agricoles).

2.1.4. La déprise agraire en Ardèche.

Pour évoquer les transformations du monde agricole ardéchois, voici comment Pierre BOZON, fin connaisseur du Vivarais dont il tirera sa thèse en 1961¹⁸⁸, introduit une « *Note sur l'évolution de l'agriculture ardéchoise* »¹⁸⁹ (parue en 1975 dans la Revue de géographie de Lyon). Il décrit dans celle-ci le processus de déprise agraire en Ardèche.

« Les transformations rapides qui affectent l'agriculture et le monde paysan depuis une vingtaine d'années ne pouvaient manquer d'atteindre le département de l'Ardèche, avec une ampleur d'autant plus grande qu'il s'agit d'une région défavorisée à bien des points de vue, soit sur le plan physique, soit sur le plan humain. Il suffit de rappeler que vers 1959, les quatre-cinquième des exploitations étaient dans une situation précaire, malgré des efforts méritoires pour orienter l'agriculture vers des productions plus adaptées, plus spécialisées et plus rémunératrices. » (BOZON, 1975)

Si Pierre BOZON stigmatise le « *pessimisme de ceux qui considéraient l'Ardèche comme un département où l'agriculture était en voie de disparition rapide* » (*Ibid.*), il ne manque pas par contre de faire état de la diminution du nombre des exploitations agricoles ainsi que de celle de la SAU. Ce processus est à l'origine de la déprise agraire en Ardèche, d'autant que la diminution de la SAU correspond principalement à la disparition d'exploitations agricoles de petites dimensions (40% d'exploitations en moins en quinze ans dont la SAU est comprise entre 5 et 10 hectares) (Doc. n°38).

Doc. n°38 : De moins en moins de petites exploitations agricoles en Ardèche entre 1955 et 1970 (RGA).

	SAU (hectares)				
	Moins de 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	Plus de 50
Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1955 et 1970*	-31,30%	-40%	-27,40%	-3%	+26,50%

* 28 280 exploitations agricoles en Ardèche en 1955 ; 20 440 en 1970.

Source : BOZON, 1975.

Pierre BOZON montre que le déclin général, caractérisé par la diminution du nombre des exploitations agricoles (très petites, petites et moyennes) et son corollaire la réduction de la SAU, ne sert guère à accroître la SAU des grandes exploitations agricoles (20 à 50 hectares pour l'époque), hormis celle des très grandes (plus de 50 hectares). Ainsi œuvre la déprise agraire en Ardèche dans les deux premières décennies (1950-1960) d'après la Seconde Guerre mondiale. Et même si Pierre BOZON souligne qu'après 1967, les très petites exploitations (moins de 5 hectares) ne diminuent plus, ce sera quand même pour disparaître un peu plus tard. Ces très petites exploitations deviennent, à partir de cette époque, des exploitations à temps partiel ou de « *de plaisance* » (*Ibid.*) que conservent des exploitants ayant un autre emploi ou des chefs d'exploitation âgés qui perpétuent encore quelques activités agricoles pour un temps. Dans les deux cas pourtant, cela ne s'apparente qu'à une situation transitoire ou provisoire. Pierre BOZON évoque même les « *amateurs de retour à la terre* » qu'il met en rapport avec le développement de ce type d'exploitation « *de plaisance, qui semblent profiter sous ces ciels méditerranéens.* » (*Ibid.*) (environ 300 installations au début des années 1970 selon Pierre BOZON)

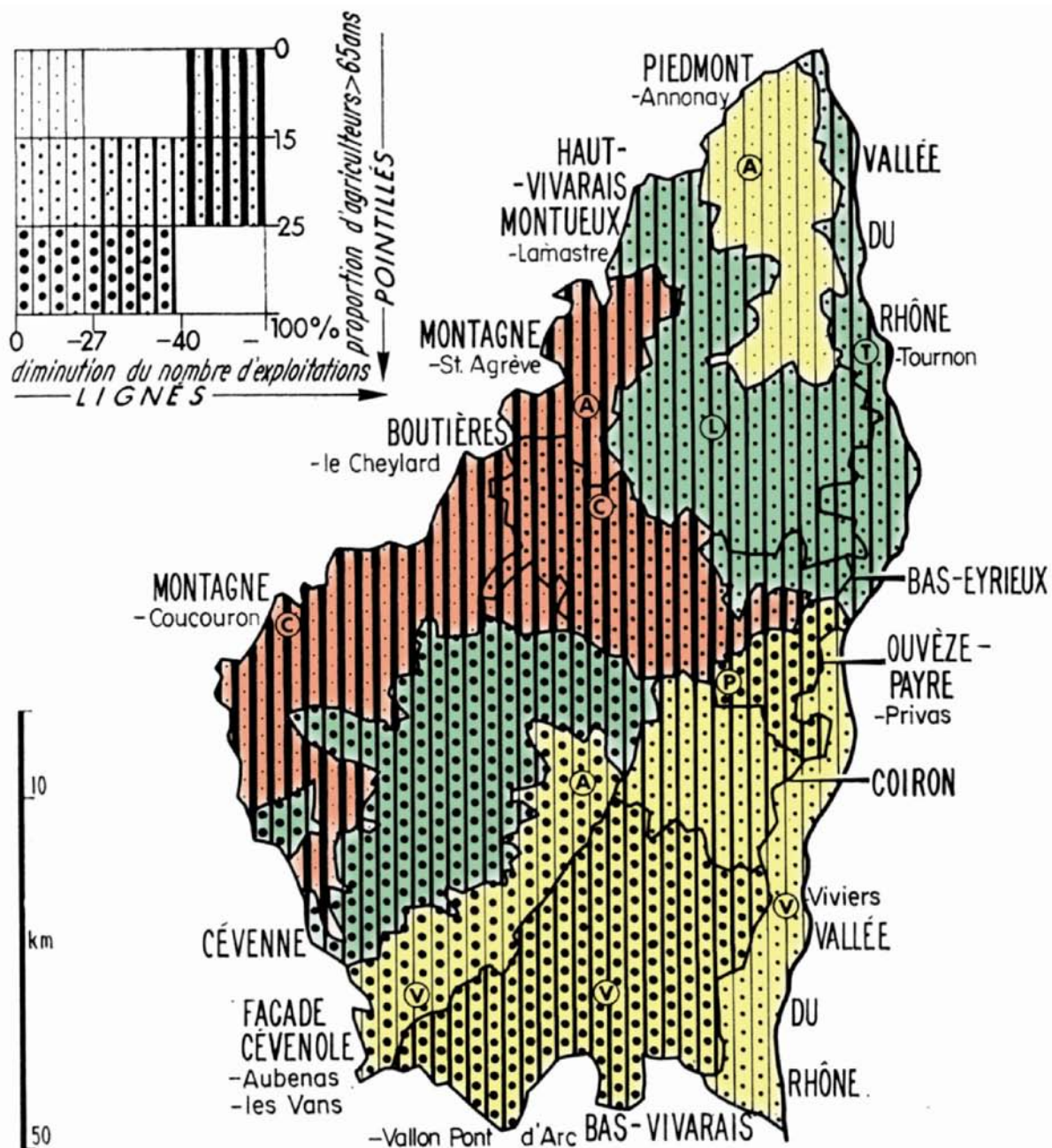
Mais surtout, ce que livre d'intéressant Pierre BOZON, c'est une géographie de ce déclin général de l'agriculture à l'échelle de l'Ardèche (Doc. n°39). Il précise cependant que « *le*

¹⁸⁸ BOZON Pierre (1961). *La vie rurale en Vivarais*. Thèse. Clermont-Ferrand : Faculté des lettres, 647 p.

¹⁸⁹ BOZON Pierre (1975). Note sur l'évolution de l'agriculture ardéchoise. *Revue de géographie de Lyon*, vol. 50, n°2, pp. 177-184.

déclin moyen est loin de correspondre à la réalité » et que le « calcul par commune laisse apparaître de grosses inégalités » (*Ibid.*) qu'il regroupe en trois types (Doc. n°40). C'est justement cette géographie qui trouve tout son intérêt dans notre problématique des nouvelles forêts. En effet, c'est bien parce que des terres agricoles ont été libérées des suites de la déprise agricole que leurs propriétaires, ou ceux qui les ont acquises, ont décidé de les boiser pour partie.

Doc. n°39 : La déprise agraire en Ardèche au cours des décennies 1950 et 1960.



Evolution et vieillissement des exploitants agricoles de l'Ardèche

Zone de faible déclin Zone de forte perte Zone de très fort déclin

Doc. n°40 : Commentaire de la carte n°39.

Zones de faibles déclin (« inférieur à la moyenne »)	
Secteurs : « Le Piedmont au nord, et le Midi de l'Ardèche des bassins de l'Ouvèze au Gard, du Rhône à la Façade Cévenole comprise. »	
Pertes d'exploitations	Causes
- Piedmont : - de 15%,	Pertes : expansion industrielle et résidentielle d'Annonay. Maintien : bonnes aptitudes des sols agricoles et bonnes structures foncières des exploitations.
- Le Midi ardéchois : « apparaît beaucoup plus contrasté et c'est un trait méditerranéen », <ul style="list-style-type: none"> • La basse vallée du Rhône : maintient son stock d'exploitation, • Le Bas-Vivarais calcaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ - 40% dans les vallées de l'Ouvèze, de la Payre et de l'Ardèche, ○ Légère diminution dans les dépressions marnieuses au pied du Coiron, dans les plaines du sud-ouest et sur les plateaux calcaires de Lagorce, Gras et Orgnac. 	Pertes : selon la diversité des terrains. Maintien : variable selon la qualité des structures foncières des exploitations (parfois bonnes), certaines réussites (vignoble, arbres fruitiers, bonne infrastructure de coopératives), l'âge des exploitants et l'existence de systèmes d'exploitation mixtes (car exploitations de faible étendue).
Zones de fortes pertes (« entre un tiers et deux-cinquièmes »)	
Secteurs : « rassemblent les haute vallée du Rhône et le bas Érieux, le haut Vivarais montueux et la Cévenne. »	
Pertes d'exploitations	Causes
- Le long du Rhône à l'amont de La Voulte et de l'Érieux à l'aval de Saint-Sauveur-de-Montagut : déficit élevé, « sauf rares exceptions bien des communes ont moitié moins d'exploitations qu'en 1955 ».	Trop faible superficie des unités (« beaucoup n'avaient pas deux ou trois hectares »), tentation du départ pour un travail salarié.
- Haut-Vivarais montueux (vallées de la Cance, de l'Ay, du Doux, plateaux de Vernoux) : entre - 27 et - 40%.	Isolement, relief, structures foncières médiocres, économie trop routinière, appel traditionnel de la vallée du Rhône.
- La Cévenne : - 40%, « on s'attendrait à une décrépitude plus poussée. [...] si la moitié des communes ont perdu plus de 50% de leurs exploitants, l'autre moitié s'est beaucoup mieux comporté » et « cette bonne tenue n'est que la conséquence de l'hémorragie antérieure. »	« Concernant l'âpre Cévenne il n'est guère besoin d'épiloguer : l'exode et le vieillissement ont continué à détruire une agriculture précaire. »
Zones de très fort déclin (« plus de 45% »)	
Secteurs : « concernent Les Boutières et La Montagne. »	
Pertes d'exploitations	Causes
- Le bassin de l'Érieux (Boutières) : « rappelle beaucoup La Cévenne, et si la décadance y est plus grande, c'est un effet de retard. » : l'aval à partir de Saint-Barthélémy, Le Mail, Albon a mieux résisté que l'amont (« qui a connu une véritable débâcle »).	« Ces vallées aux pentes raides ne sont guère favorables à une économie agricole moderne : exode et décès ont fermé les exploitations. »
- La Montagne : pertes records à égalité avec Les Boutières. « Rares sont les communes qui ont perdu moins de 40% et ce sont curieusement les plus élevées comme Le Béage, Sainte-Eulalie, Borée ou encore celles qui jouissent de bons sols volcaniques autour de Coucouron. »	Rudesse du climat malgré son relief aplani, exode très fort, qualité des sols, structures foncières des exploitations.

Pierre BOZON conclut à propos de cette géographie de la déprise agricole au cours des décennies 1950 et 1960 : « *Au total, ces inégalités font apparaître le rôle incontestable de la pente qui désavantage Boutières, Cévenne, Haut-Vivarais montueux, et celui de l'altitude, puisque La Montagne est durement frappée. Les régions basses et peu déclives ont bien mieux résisté, sauf exceptions comme la haute vallée du Rhône ou certains secteurs bas-vivarois : ces cas relèvent d'une mauvaise structure foncière ou démographique.* » (*Ibid.*) Voici donc tracé le périmètre de l'Ardèche des nouvelles forêts dont il est question dans cette recherche. Si la pente est bien un désavantage pour l'agriculture dans les Boutières, la Cévenne et le Haut-Vivarais montueux, les causes de la déprise agricole sont à nouveau reprises par Pierre BOZON dans le commentaire de sa carte de synthèse : l'exode rural actuel ou déjà ancien (comme dans la Cévenne, mais aussi les émigrations saisonnières), la structure foncière des exploitations, leur économie routinière et l'âge du chef d'exploitation

Dans son étude de l'agriculture ardéchoise, Pierre BOZON fait aussi l'examen du vieillissement des exploitations. Au RGA de 1970, un quart des chefs d'exploitation ardéchois étaient âgés de plus de 65 ans¹⁹⁰. Il propose là aussi d'observer les importantes disparités en Ardèche :

- Au-dessous de la moyenne départementale se rangent le nord de l'Ardèche (du Pouzin à Saint-Agrève), et les régions élevées du Coiron et de la Montagne. Le Piedmont, le plateau de Vernoux et La Montagne ont des taux inférieurs à 15%,
- La Basse vallée du Rhône et le Bas-Vivarais avoisinent la moyenne,
- Les Boutières et la façade cévenole correspondent à un ensemble vieilli à plus de 30%,
- La Cévenne, enfin, détient le record du vieillissement avec près de 35% des chefs d'exploitation âgés de plus de 65 ans.

En dernier lieu, le RGA de 1970 permet à Pierre BOZON de mesurer l'importance de la double activité des chefs d'exploitation, qu'il qualifie de « *phénomène traditionnel en Vivarais, pays des migrations saisonnières et du travail en usine rurale.* » (*Ibid.*) La double activité du chef d'exploitation est très fortement représentée dans la vallée du Rhône, particulièrement autour de certains centres que cite Pierre BOZON : Serrières, Tournon, Saint-Péray, La Voulte, Cruas, Le Teil. Il en est de même autour des centres urbains intérieurs : Privas, Chomérac, Annonay, environs du Cheylard, de Villeneuve-de-Berg, d'Aubenas et de Largentière. En revanche, la double activité est faible dans le Haut-Vivarais montueux, dans une bonne partie des Boutières et La Montagne ; autrement dit dans les zones à l'écart des centres urbains.

Nous laissons conclure Pierre BOZON sur la destinée de l'Ardèche après deux décennies de déprise agricole intensive. Ces propos nous ont semblé révélateurs.

« L'agriculture ardéchoise évolue donc depuis une vingtaine d'années dans le sens où elle s'est engagée depuis déjà longtemps, c'est-à-dire vers une spécialisation dans les trois spécialisations, fruits, vigne, élevage, qui conviennent mieux à sa vocation. Comme partout, cela s'est traduit par une diminution du nombre des exploitants, mais contrairement à tous les pronostics, elle n'est pas excessive. Il est vrai que beaucoup sont âgés ou ont une autre activité. Le premier fait annonce de nouvelles pertes ; le deuxième se renforce, d'autant plus qu'il est de tradition dans ce pays où on en fait flèche de tout bois.

¹⁹⁰ Pour information, l'espérance de vie à la naissance pour un homme en 1970 était de 68,4 années. Source : INED (2009).

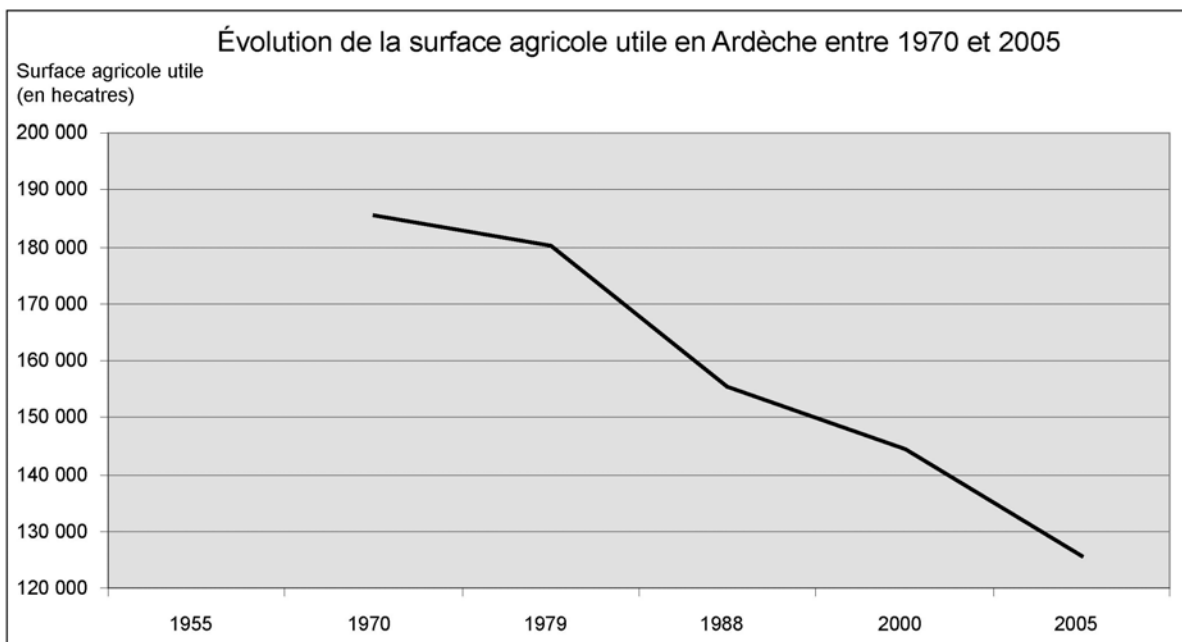
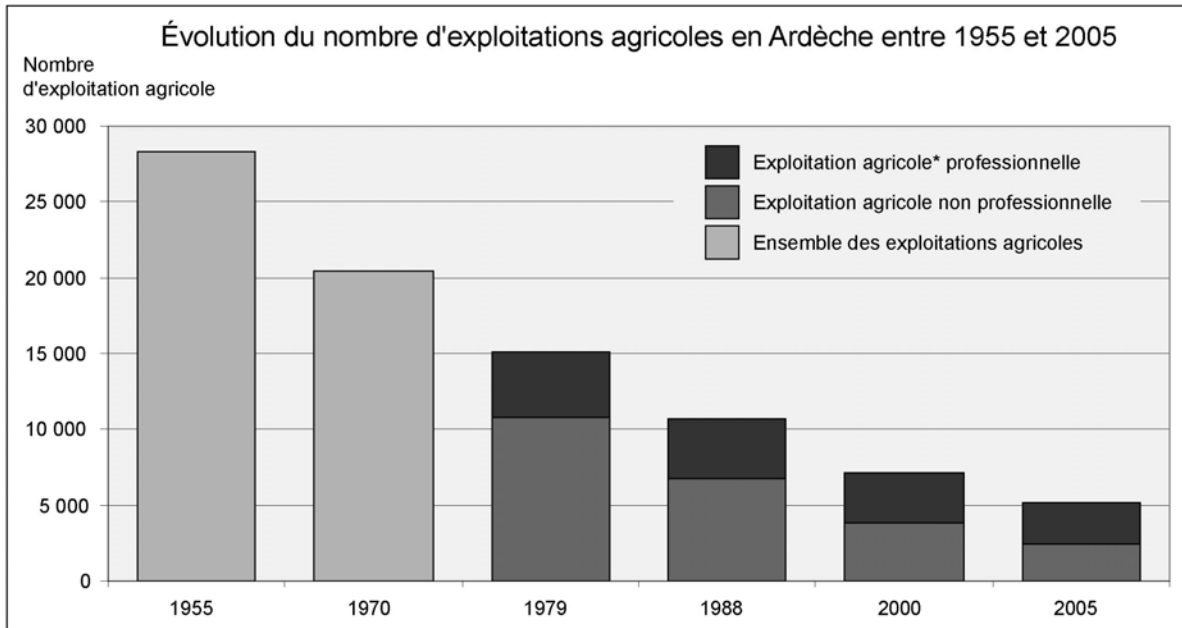
En même temps, la sélection entre les diverses contrées vivaroises s'est accentuée. En gros, on aperçoit deux catégories : d'une part, les pays relativement faciles, point défavorisés par le relief, Piedmont, plaines bas-vivaroises, collines de la Façade cévenole, basse vallée du Rhône, qui ont pu s'adapter aux conditions de l'agriculture moderne et qui apparaissent assez solides ; d'autre part, les pays infortunés, les uns à cause de l'altitude dispensatrice de rudesse climatique et d'isolement, les autres à cause de l'âpreté du relief qui multiplie les trop fortes déclivités. Les premiers (Montagne, Coiron) grâce à l'élevage sur de vastes surfaces et à des exploitants relativement jeunes, ont encore des chances d'avenir. Les autres (Boutières et Cévenne surtout) semblent se vider peu à peu, sauf quelques lisérés fruitiers des vallées même si parfois de gros troupeaux de moutons ou de chèvres hantent encore quelques versants. Mais ce sont précisément ces pays pittoresques noyés de solitude qui attirent ceux, de plus en plus nombreux, qui fuient l'air étouffant du monde industrialisé. » (*Ibid.*)

Comme cela a été vu pour le Massif Central, la courbe de croissance des surfaces forestières évolue inversement à celle qui montre la diminution des surfaces agricoles. Nous verrons dans le chapitre 3 que l'intensité des boisements et des reboisements du FFN et par conséquent la progression des nouvelles forêts résineuses se calque sur le modèle de la géographie de la déprise agraire en Ardèche dressée par Pierre BOZON. Ces différences décrites à propos de l'agriculture se retrouveront en matière forestière entre d'une part, les Boutières, le Haut-Vivarais montueux et la Cévenne, et d'autre part, la Montagne¹⁹¹ et le Coiron. De plus, l'épisode de déprise agraire des années 1950-1960, que décrit Pierre BOZON, ne diffèrera pas dans ses causes et ses conséquences au cours des décennies suivantes. Il est donc possible et suffisant pour conclure sur la déprise agraire en Ardèche, de terminer la série statistique commencée par Pierre BOZON sur la diminution du nombre des exploitations agricoles et la réduction de la SAU en Ardèche jusqu'à maintenant (Doc. n°41). C'est peut-être à ce sujet qu'il semblait optimiste. En effet, dans l'ensemble des départements du Massif Central, la Bordure orientale et sud-est a connu un processus de déprise agraire relativement fort, comme en témoigne toujours actuellement les rythmes de ces processus¹⁹². En ne se focalisant que sur l'agriculture et la forêt, l'on manque d'un indicateur qui ferait état des transformations spatiales à l'œuvre, à la fois dépendantes de situations héritées (déprise humaine, déprise agraire, mutations de l'espace et du paysage) et de dynamiques actuelles, notamment liées à l'économie agricole.

¹⁹¹ Toutefois, si l'agriculture s'est maintenue plus longtemps dans la Montagne, d'importantes surfaces agricoles seront boisées durant les décennies 1980 et 1990 grâce aux aides en la matière.

¹⁹² La série statistique de 1993 à 2004 sur l'occupation du territoire, issue de l'enquête TERUTI (source : IFEN, Série : Utilisation du territoire (TERUTI), n°OC01, de 1993 à 2004 ; Disponible sur : <<http://eider.ifen.fr/Eider/tables.do>> (Consulté le 21/07/2008)), montre que dans les départements de la Bordure orientale et sud-est du Massif Central (Loire, Rhône, Ardèche, Gard et Hérault) la diminution des « zones agricoles » a été supérieure ou égale à 4% de la surface totale au cours de cette décennie (1993–2003), alors que dans le reste du Massif Central (hormis le Tarn-et-Garonne) elle a été moins importante.

Doc. n°41 : Une agriculture ardéchoise transformée : moins d'exploitations agricoles et moins de surface agricole utilisée.



Source : Recensement Général Agricole 1955, 1970, 1979, 1988, 2000 ; Enquête structure 2005.
Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.

* L'exploitation agricole est une unité économique soumise à une gestion unique qui participe à la production agricole et atteint ou dépasse une certaine dimension : 1 ha de SAU, ou 20 ares de cultures spécialisées, ou encore une activité de production dépassant certains seuils.

Une exploitation est dite professionnelle si elle atteint une taille minimale de 8 Unité de Dimension Économique (UDE) (soit 12 ha de blé ou 8 vaches laitières, ou environ 1 hectare de vigne AOC), et si le travail fourni atteint au moins ¼ d'un Equivalent Temps Plein (ETP).

> Quantifier la déprise agricole aujourd'hui dans le Massif Central et en Ardèche.

Pierre DERIOZ (1994) a consacré une thèse à l'étude des « *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne* »¹⁹³ dans laquelle il s'attache à décrypter les enjeux et les ambiguïtés des différents « discours » sur les friches et sur les menaces qu'elles font peser sur les paysages ruraux. Il montre « *l'imprécision généralisée des concepts utilisés [SAU, friche, lande et garrigues, pacages et parcours]. Chacun désigne une réalité différente de celle qu'exprime les autres, mais pas nécessairement antinomique, et ces réalités peuvent dans certains cas se superposer ou se combiner [...]* » (*Ibid.*). Nous avons remarqué aussi que les agriculteurs eux-mêmes n'associent pas toujours ces surfaces en marge aux sols agricoles utilisés, qu'ils qualifient en Ardèche de « *mauvais pays* »¹⁹⁴, alors qu'ils les emploient plus ou moins. Ainsi, au-delà des problèmes de définition de ces espaces marginaux et des incertitudes statistiques qui en résultent, la donnée CORINE Land Cover (poste 3.2.2.) : « *landes et broussailles* »¹⁹⁵ sera mise en carte pour estimer l'importance spatiale de la déprise agricole en Ardèche en 2000 (Doc. n°42). Le stock de « *landes et broussailles* » atteste de l'ancienneté et de l'ampleur du processus de déprise agricole. En Ardèche, ces formations végétales correspondent bien à des terres dont l'usage dominant passé était agricole¹⁹⁶ (prairie, lande pâturée, terre cultivée). Cela a pu être vérifié, notamment dans la commune d'Arcens, à partir de la donnée spatialisée CORINE Land Cover et des photographies aériennes. Il importe toutefois de distinguer deux grands types d'espaces dans ce poste « *landes et broussailles* ». D'une part, les terrains enfrichés, couverts de broussailles, situés à proximité des habitations, attestent bien d'une déprise agricole active depuis plusieurs décennies. D'autre part, les terrains occupés par la lande (situés en position sommitale ou sur un versant mal exposé, battus par les vents, sur des terrains présentant de nombreux affleurements rocheux) sont plutôt à considérer comme une formation végétale présente sous cette forme depuis longtemps et de ce fait, n'attestant pas directement une déprise agricole récente mais plutôt ancienne.

¹⁹³ DERIOZ Pierre (1994). *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne. Revers sud-oriental du Massif Central*. Thèse de doctorat en Géographie. Avignon : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines ; Fontenay-Saint-Cloud : École Normale Supérieure, 330 p.

¹⁹⁴ Propos glané dans une discussion avec un agriculteur dans la commune de Rochepaule en Ardèche lors d'un séjour sur mon terrain de thèse.

¹⁹⁵ « *Landes et broussailles* » (poste 3.2.2 de la nomenclature CLC). Il s'agit de : « *Formations végétales basses et fermées, composées principalement de buissons, d'arbustes et de plantes herbacées (bruyères, ronces, genêts, ajoncs, cytises...)* » (Source : IFEN, CORINE Land Cover France, Fiches techniques). En Ardèche, ces formations végétales correspondent bien à d'anciennes terres dont l'usage était agricole (prairie, pâturage naturel, systèmes culturaux au parcellaire complexe). Cela a pu être vérifié, notamment dans la commune d'Arcens, à partir de la donnée spatialisée CORINE Land Cover et des photographies aériennes.

¹⁹⁶ Pour la donnée CORINE Land Cover, le seuil minimal des unités cartographiées est de 25 hectares. Ainsi, dans un espace classé en « *landes et broussailles* » peut-on trouver des terres agricoles encore utilisées. De plus la localisation des « *landes et broussailles* » en Ardèche ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de friches ou de landes ailleurs, mais plutôt qu'elles ne constituent pas des unités de grandes surfaces. Ou bien sont-elles déjà incluses dans les « *forêts* », dans les « *systèmes culturaux complexes* » ou bien dans une catégorie d'entre-deux la « *végétation arbustive en mutation* ».

Doc. n°42 : Les landes et la broussaille des marqueurs territoriaux de la déprise agricole.

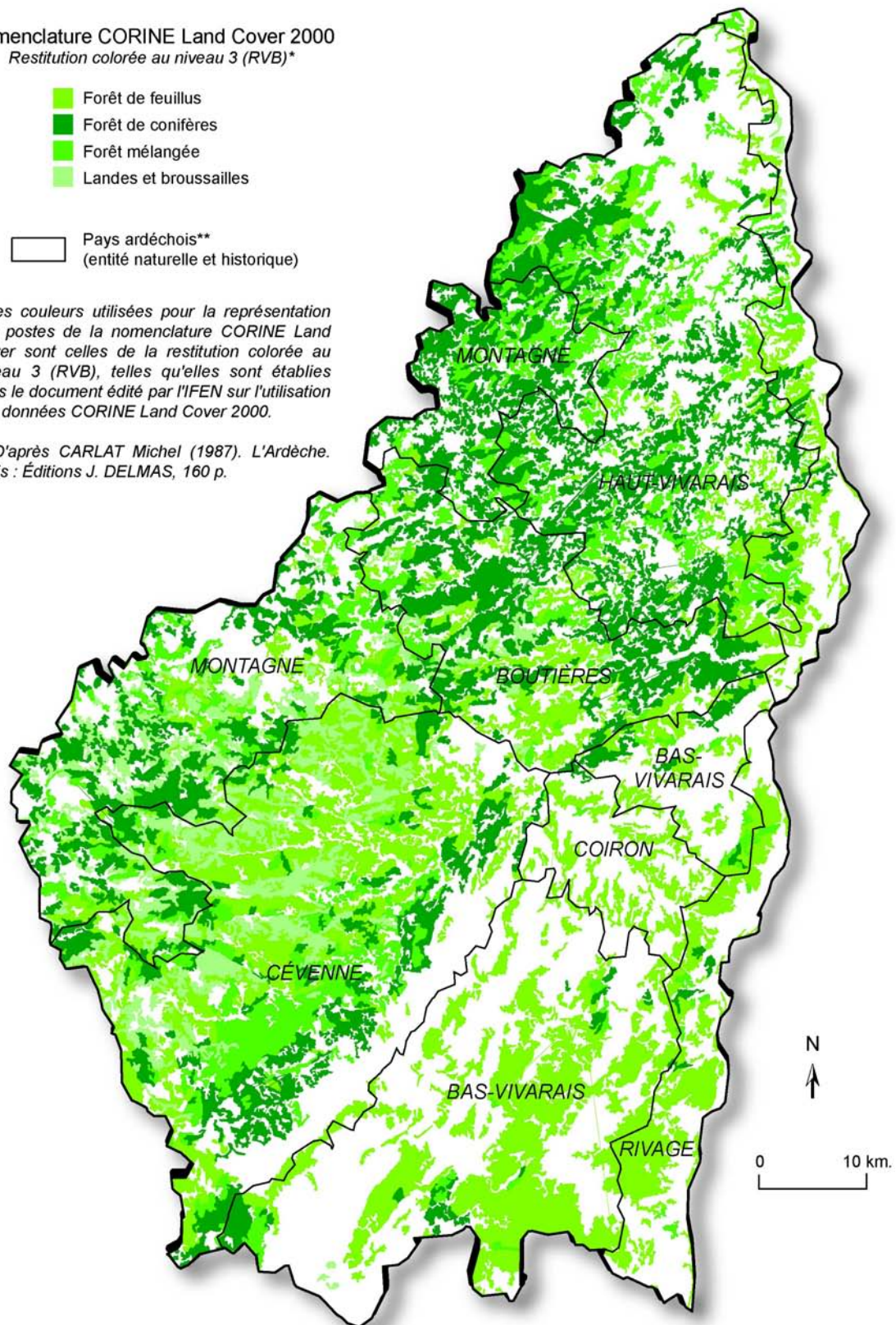
Nomenclature CORINE Land Cover 2000
Restitution colorée au niveau 3 (RVB)*

- Forêt de feuillus
- Forêt de conifères
- Forêt mélangée
- Landes et broussailles

Pays ardéchois**
(entité naturelle et historique)

* Les couleurs utilisées pour la représentation des postes de la nomenclature CORINE Land Cover sont celles de la restitution colorée au niveau 3 (RVB), telles qu'elles sont établies dans le document édité par l'IFEN sur l'utilisation des données CORINE Land Cover 2000.

** D'après CARLAT Michel (1987). L'Ardèche. Paris : Éditions J. DELMAS, 160 p.



Dans la Montagne ardéchoise qui domine la Cévenne, hormis la régions des Sucs qui compte encore de grands espaces agricoles ouverts (pâturages), les espaces en « landes et broussailles » s'intercalent entre les espaces forestiers et les dernières prairies maintenues à proximité des habitations, sur les terrains les moins en pente. L'espace ouvert se contracte. L'impression de fermeture du paysage peut être prononcée selon les lieux, le relief (situation de plateau légèrement vallonné) et l'impression de hauteur des conifères qui atteignent facilement 25 ou 30 mètres de hauteur.

Dans la Cévenne, les espaces en « landes et broussailles » occupent pratiquement tout l'espace qui n'était pas encore forestier, hormis quelques fonds de vallée ou des « pelouses et pâturages naturels d'altitude ». Les versants ne sont pour ainsi dire plus que de la forêt. Malgré tout, le sentiment de fermeture du paysage est limité à cause du relief et de la perspective visuelle qu'offre l'ouverture des vallées cévenoles vers le couloir rhodanien, les sommets du Diois et des Baronnies.

Dans la partie amont des Boutières, les espaces en « landes et broussailles » s'installent sur d'anciennes terres agricoles, les moins favorables, les plus en pentes et les plus éloignées des habitations. Le relief, composé d'une succession de micro et petites vallées encaissées avec des différences d'altitudes modérées entre points hauts et fonds de vallée, ne dégage pas de perspectives visuelles lointaines comme c'est le cas dans le Cévenne ardéchoise dès que l'on s'élève. L'impression d'une forêt qui gagne et qui enserre les habitations est forte. Dans cette partie amont des Boutières, depuis les sommets le manteau forestier apparaît pratiquement continu. Ce n'est pas le cas dans la partie avale des Boutières ou de larges perspectives visuelles s'ouvrent sur des paysages non forestiers (par exemple les communes d'Issamoulenc depuis la *Croix de Ferrières* ; de Saint-Julien-du-Gua depuis la route *des Crêtes* en direction du hameau d'*Intre* et au-dessus de celui de *Grésièrè* ; d'Albon-d'Ardèche et de Saint-Pierreville avec la vue sur le *Serre de Champs Maux* ; de Pourchères, Creysseilles et Pranles avec un ensemble continu constitué par le *Serre de Pied-de-Bœuf*, le *Serre de Pieroulet* et le *Serre de Pierre Aurelle*).

Nous venons de voir dans le détail les causes multiples, les mécanismes complexes et les conséquences fâcheuses de la déprise agraire à plusieurs échelles. Après l'étude l'exode rural (objet de la partie suivante) dans le Massif Central et en Ardèche, il faudra envisager la déprise agraire comme l'origine en France d'une vaste reconquête forestière avant tout naturelle (processus de boisement spontané). Cependant, dans ce processus de reforestation une partie des sols agricoles abandonnés ont été boisés artificiellement, principalement grâce aux aides du FFN, selon une intensité décroissante depuis sa mise en place en 1946 jusqu'à son terme en 1999. Cette reforestation, lorsqu'elle est naturelle, a une dynamique propre qui est celle d'une succession végétale, depuis le sol nu ou la culture abandonnée jusqu'à un stade forestier. Lorsqu'elle a été artificielle et qu'il s'agit d'une plantation de quelques hectares ou moins (boisement), la raison a souvent été pour les paysans boiseurs un moyen d'éviter l'embroussaillage par l'apparition de la friche. Ils connaissaient bien, pour lutter en permanence contre elle, la force et la rapidité avec laquelle elle pouvait envahir des terres sur lesquelles la pression agricole était réduite. En deux ou trois ans la friche apparaissait. Pour ces paysans, voire poindre la friche était insupportable. Longtemps, les paysages de friche ont été « *considérés comme des lieux de pauvreté, de misère de populations* » (LUGINBÜHL, 1999)¹⁹⁷. Ce sera l'objet de la partie 2.3. « *L'arbre*

¹⁹⁷ LUGINBÜHL Yves (1999). Perception paysagère des espaces en déprise et des boisements spontanés des terres agricoles. *Ingénieries – EAT*, n°spécial Boisements naturels des espaces en déprise, pp. 25-29.

plutôt que la friche » que de revenir sur ce sujet. D'autres entreprises de plantation, sur de plus grandes surfaces, ont également coexistées avec celles dont il était question précédemment. Ces grandes plantations, de quelques dizaines à quelques centaines d'hectares (en Ardèche, aucune opération de boisement ou de reboisement aidée par le FFN n'a dépassé le millier d'hectares comme il en existe certains exemples dans le Massif Central) n'avaient bien souvent que deux motifs. Dans un cas, il s'agissait de nouvelles forêts résineuses souhaitées, vues comme un placement financier ou spéculatif ; dans l'autre cas, que nous qualifierons de subi, c'est l'Administration forestière d'État qui lança de grandes opérations de boisement et de reboisement prenant la forme de groupements forestiers.

Dans certains territoires du Massif Central, en Ardèche tout particulièrement, le processus de reforestation ne se tarira certainement pas dans l'immédiat, du fait de l'importance du réservoir des landes encore existant et parce que l'emprise agricole est bien moins importante que la déprise. Il engendrera selon les communes des taux de boisement très élevés. Quelles en seront les conséquences en termes paysagers ? Faut-il craindre une fermeture de ces paysages ? La forêt deviendra-t-elle une ressource territoriale pour ces espaces ?

2.2. La naissance d'un vide : les Hautes Terres du Massif Central et la Bordure orientale vivaroise, des pays d'émigration.

En un siècle et demi, à partir de 1856¹⁹⁸, « *De forteresse d'hommes, les hautes terres du Massif central sont devenues une forteresse vide* »¹⁹⁹ (CORNU, 2000). La dépopulation que le Massif Central a connue jusqu'à la fin du XX^e siècle s'inscrit dans une tendance générale à l'échelle nationale de diminution de la population rurale sous la forme d'un exode.

« On désigne généralement sous ce terme les mouvements de population quittant les campagnes pour s'installer en ville. On retiendra ici la définition suivante : mouvement de personnes quittant une commune rurale (moins de 2 000 habitants agglomérés au chef-lieu) pour une commune urbaine. » (MERLIN, 1971)²⁰⁰

Ainsi, en France durant un peu plus de 100 ans, entre 1861²⁰¹ et 1968, la population rurale a fortement chuté en France passant de 26,6 à 14,9 millions d'habitants, soit une diminution de près de 44%²⁰² (Doc. n°43). Puis, jusqu'au recensement de 1999 elle se maintiendra en valeur absolue à son niveau de 1968. Au recensement de 1946, les campagnes représentaient encore pratiquement 47% de l'ensemble de la population française. À la fin du même siècle la population rurale est devenue presque résiduelle. Elle ne représente qu'un peu moins de 25% de la population totale. Inversement, le taux d'urbanisation de la population française n'a cessé de croître sur la même période. Le XIX^e siècle est une période charnière, entre une France rurale et une France déjà fortement urbanisée qui préfigure la France urbaine de la fin du XX^e siècle. Entre 1946 et 1999, la population des villes françaises a plus que doublé, passant de 21,6 à 44,2 millions d'habitants, soit une progression de près de 2% par an²⁰³ (Doc. n°43). Pendant le même temps, la population totale n'augmentait que de 0,8% : de 40,5 à 58,5 millions d'habitants. La France des faibles densités symbolise cette rupture avec le passage, en un peu plus d'une génération, d'une population nombreuse et jeune vers une population marginale et vieillie.

¹⁹⁸ Date du maximum de peuplement de la plupart des départements qui constituent le cœur du Massif Central.

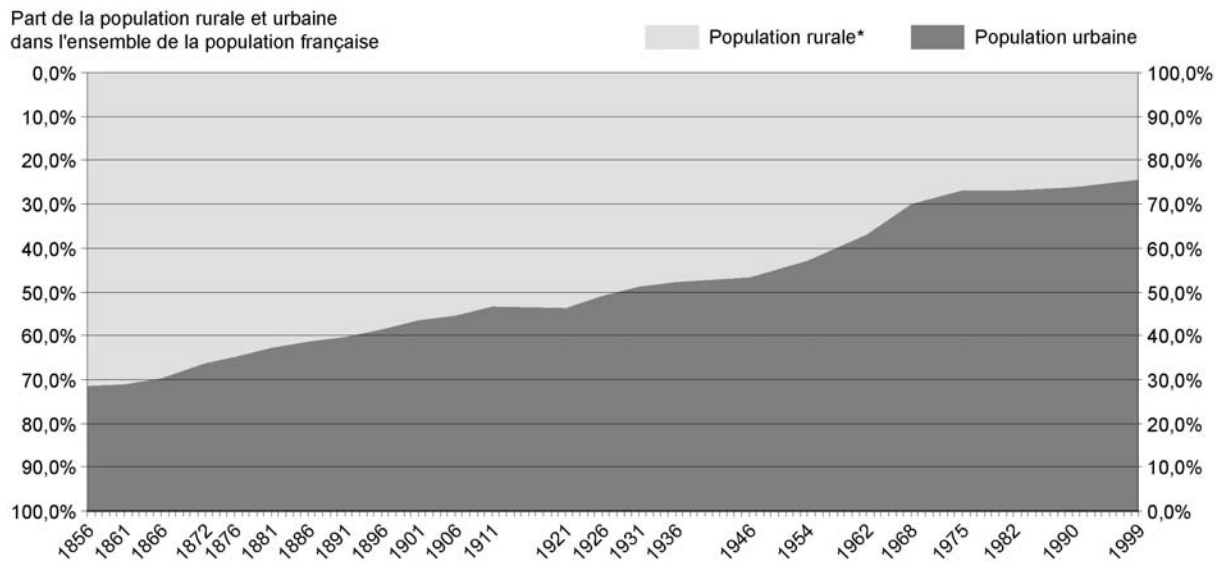
¹⁹⁹ CORNU Pierre (2000). *La forteresse vide. Une histoire des hautes terres du massif central entre déprise humaine et emprise symbolique (XIX^e-XX^e siècles)*. Thèse de doctorat en histoire. Lyon : Université Lumière Lyon II, 3 vol., 689 p. & 189 p.

²⁰⁰ MERLIN Pierre (1971). *L'exode rural*. Collection : Travaux et Documents, Cahier n°59 de l'INED. Paris : Presses Universitaire de France, 350 p.

²⁰¹ Date du maximum de peuplement des campagnes françaises.

²⁰² Pierre MERLIN (1971) donne pour l'ensemble des départements métropolitains l'évolution de la population rurale à chaque recensement entre 1856 et 1962. Pour sa part l'INSEE livre dans deux fichiers Excel téléchargeables sur son site Internet l'évolution de la population en France métropolitaine depuis le recensement de 1851 (tableau : NATnon02145), ainsi que l'évolution des populations urbaines et rurales depuis le recensement de 1936 (tableau : NATTEF01205). En Ardèche, la population rurale du département a chuté de plus de la moitié (- 54,1%) entre 1861 et 1968, passant de 328 605 à 149 808 habitants. Elle se maintiendra à ce niveau jusqu'au recensement de 1999 avant d'augmenter à nouveau entre 1999 et 2006. De même, l'INSEE fournit l'évolution de la population par département depuis 1801 (tableau : asf08_021dd3). Sources citées : INSEE (2008). *Population - Population en France métropolitaine depuis 1851*, tableau : NATnon02145 [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.insee.fr/fr/ffc/figure/NATnon02145.xls>> (Consulté le 28/10/2008) ; INSEE (2008). *Territoire - Population urbaine et rurale en France métropolitaine*, tableau : NATTEF01205 [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.insee.fr/fr/ffc/figure/NATTEF01205.xls>> (Consulté le 28/10/2008) et INSEE (2009). *Population des départements depuis 1801 (dans leurs limites actuelles)*, tableau : asf08_021dd3 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ffc/asf/population/ASF08_021DD3.xls> (Consulté le 10/07/2009).

²⁰³ INSEE (1999). *Territoire - Population urbaine et rurale en France métropolitaine* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.insee.fr/fr/ffc/figure/NATTEF01205.xls>> (consulté le 28/10/2008).

Doc. n°43 : L'inexorable passage d'une société paysanne à une société urbaine.

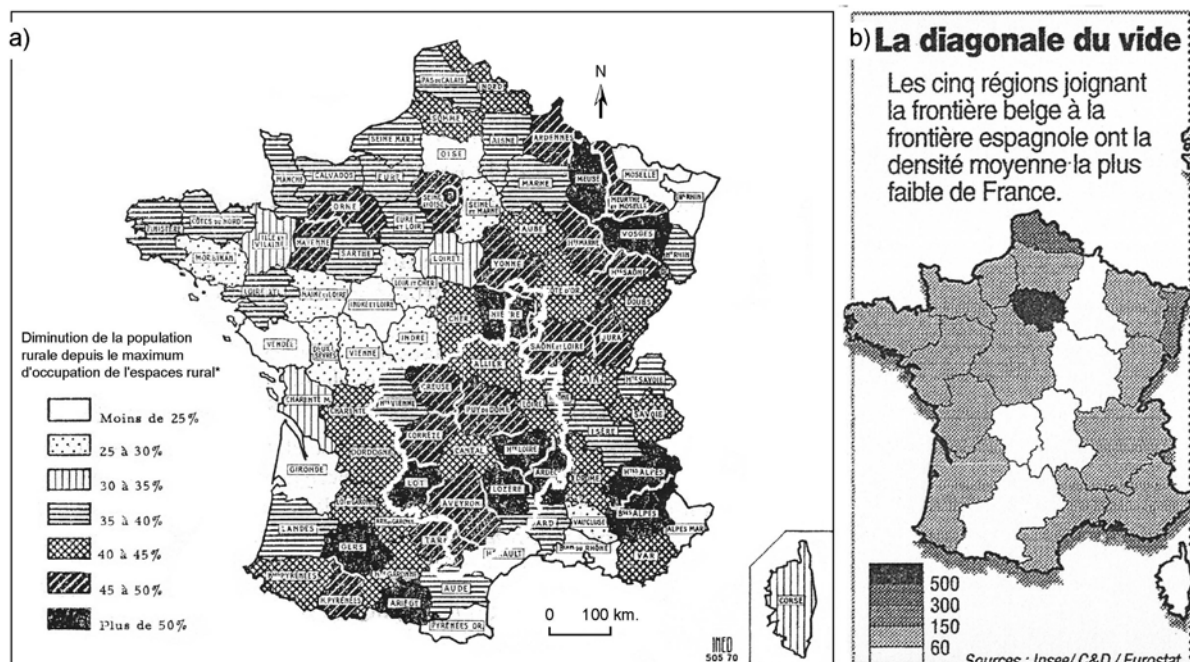
Sources : Pour l'ensemble de la population : INSEE (2008). Population - Population en France métropolitaine depuis 1851, tableau : NATnon02145 [en ligne]. Disponible sur <<http://www.insee.fr/fr/ffc/figure/NATnon02145.xls>> (Consulté le 28/10/2008). Pour la population rurale : De 1856 à 1954 : MERLIN Pierre (1971). L'exode rural. Paris : Presses Universitaires de France, 350 p. ; De 1954 à 2006 : Population urbaine et rurale en France métropolitaine, tableau : NATTEF01205 [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.insee.fr/fr/ffc/figure/NATTEF01205.xls>> (Consulté le 28/10/2008). Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2008.

* La population rurale est ici définie comme : "la population des communes ne comprenant aucune agglomération ou partie d'agglomération de plus de 2 000 habitants" (MERLIN, 1971). Pour la période 1962 à 2006, la population rurale a été calculé selon la même méthodologie (commune de moins de 2 000 habitants) à partir des données des recensements de la population pour le département de l'Ardèche.

La carte a) du document n°44 est tirée d'une étude sur l'exode rural de Pierre MERLIN, publiée en 1971. Entre le maximum de la population rurale (milieu du XIX^e siècle pour le Massif Central) et 1962 elle montre l'importance relative de la diminution de la population rurale à l'échelle départementale. Les plus fortes variations s'inscrivent schématiquement dans une diagonale nord-est / sud-ouest, avec deux appendices au nord de la France et dans les Alpes du sud, ainsi qu'une frange de l'arrière pays normand à l'Île-de-France. Ce constat préfigure l'image d'une diagonale du vide (Carte b) du doc. n°44), souligné par le géographe Roger BRUNET²⁰⁴ dans les actes d'un colloque sur les dynamiques du territoire français, organisé conjointement par la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) et le GIP RECLUS en 1986 à Montpellier. La carte qui représente la densité de la population française à l'échelle régionale fait ressortir un espace de faibles densités allant des Ardennes aux Pyrénées passant par le Morvan et le Massif Central.

²⁰⁴ BRUNET Roger, SALLOIS Jacques (dir.) (1986). France, les dynamiques du territoire. Paris : DATAR, Montpellier : RECLUS, 250 p.

Doc. n°44 : Un premier siècle d'exode rural (1856-1962)... qui préfigure l'apparition d'une diagonale du vide...



Sources : Carte a) : MERLIN Pierre (1971). *L'exode rural*. Paris : Presses Universitaire de France, 350 p. ; De 1962 à 2006, INSEE ; Carte b) Extrait de journal tiré de DEPARDON Raymond (2008). *La terre des paysans*. Paris : Éditions du Seuil.

* La date du maximum d'occupation de l'espace rural ou date à laquelle la population rurale atteint un maximum est variable selon les départements français. Pour la plupart des départements français il s'agit du XIX^e siècle, dont une grande majorité en 1856 ou 1896. Par exemple pour le Massif Central, en Haute-Vienne : 1836 ; Cantal, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Hérault, Lot, Puy-de-Dôme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Yonne : 1856 ; Ardèche, Haute-Loire : 1861 ; Gard, Loire : 1866 ; Aveyron, Rhône, Saône-et-Loire : 1876 ; Lozère, Nièvre : 1881 ; Aude : 1886 ; Allier : 1891.

Ainsi, le terme « exode » qui selon le Trésor de la Langue Française informatisé désigne le départ, la sortie en masse, le déplacement d'une population, rend bien compte du caractère massif qu'a connu ce mouvement depuis un siècle et demi, notamment dans le Massif Central. Dans un contexte d'industrialisation rapide qui commence dans la première moitié du XIX^e siècle en France, ce transfert de populations rurales vers la ville est en même temps le passage d'une société paysanne traditionnelle à une société industrielle, technicienne et urbanisée. Déprise humaine et déprise agraire sont donc liées. L'exode rural a eu pour principales conséquences sur le plan territorial d'amplifier le processus d'abandon de certaines terres agricoles et de vider certains espaces de leur substance démographique. Dans la partie qui suit, il s'agira de voir à l'échelle du Massif Central et de l'Ardèche dans quelle mesure l'exode rural a-t-il engendré des espaces vides ? Quelles en seront les conséquences en matière d'aménagement du territoire face à des demandes nouvelles (« nature » protégée et création de ressources territoriales) qui émergent d'une société urbaine ? Il nous appartiendra d'y répondre dans la troisième partie de cette recherche à travers l'entrée forestière.

En effet, à cette déprise humaine correspond aussi une « *emprise symbolique* » (CORNU, 2000) qui fait du Massif Central un observatoire privilégié du rapport des hommes contemporains à l'espace et à la nature. Sous certains aspects le Massif Central a su récemment faire de son vide une richesse et de son abandon une attractivité. Cela se caractérise notamment par la valorisation identitaire de ce vide, de cette « *forteresse identitaire construite par la somme des représentations, des idéologies, des nostalgies de générations successives soumises au processus de modernisation* » (*Ibid.*). La création d'un

Parc National des Cévennes en 1970 et de nombreux PNR²⁰⁵ des années 1970 aux années 2000 au sein du Massif Central témoigne de la vigueur de ce processus identitaire à l'œuvre (Voir doc. n°134). La construction d'un imaginaire par les écrivains et les poètes, pour empêcher la mort des Hautes Terres, a autant aidé à précipiter celles-ci dans le déclin dans un premier temps qu'elle n'a par la suite permis la renaissance de cet espace dans l'économie touristique notamment (*Ibid.*). La chanson de Jean FERRAT, « *La Montagne* » (1964), illustre bien cet exode rural dans ses rapports à la ville (Doc. n°45). Elle exprime ce combat des artistes pour empêcher la mort de ce territoire. Elle a ainsi participé à créer le sentiment que le Massif Central était un espace vide.

Doc. n°45 : Pourtant que la montagne est belle, Comment peut-on s'imaginer...

*Ils quittent un à un le pays
Pour s'en aller gagner leur vie
Loin de la terre où ils sont nés
Depuis longtemps ils en rêvaient
De la ville et de ses secrets
Du formica et du ciné
Les vieux ça n'était pas original
Quand ils s'essuyaient machinal
D'un revers de manche les lèvres
Mais ils savaient tous à propos
Tuer la caille ou le perdreau
Et manger la tomme de chèvre*

*Pourtant que la montagne est belle
Comment peut-on s'imaginer
En voyant un vol d'hirondelles
Que l'automne vient d'arriver ?*

*Avec leurs mains dessus leurs têtes
Ils avaient monté des murettes
Jusqu'au sommet de la colline
Qu'importe les jours les années
Ils avaient tous l'âme bien née
Noueuse comme un pied de vigne
Les vignes elles courent dans la forêt
Le vin ne sera plus tiré
C'était une horrible piquette
Mais il faisait des centenaires
A ne plus que savoir en faire
S'il ne vous tournait pas la tête*

*Pourtant que la montagne est belle
Comment peut-on s'imaginer
En voyant un vol d'hirondelles
Que l'automne vient d'arriver ?*

*Deux chèvres et puis quelques moutons
Une année bonne et l'autre non
Et sans vacances et sans sorties
Les filles veulent aller au bal
Il n'y a rien de plus normal
Que de vouloir vivre sa vie
Leur vie ils seront flics ou fonctionnaires
De quoi attendre sans s'en faire
Que l'heure de la retraite sonne
Il faut savoir ce que l'on aime
Et rentrer dans son H.L.M.
Manger du poulet aux hormones*

*Pourtant que la montagne est belle
Comment peut-on s'imaginer
En voyant un vol d'hirondelles
Que l'automne vient d'arriver ?*

Jean Ferrat, *La Montagne*, 1964.

²⁰⁵ Le PNR du Morvan est ainsi créé en 1970, celui du Haut-Languedoc en 1973, du Pilat : 1974, des Volcans d'Auvergne : 1977, du Livradois-Forez : 1986, des Grands Causses : 1995, Périgord-Limousin : 1998, des Causses du Quercy : 1999, des Monts d'Ardèche : 2001 et de Millevaches en Limousin : 2004.

2.2.1. La dépopulation des montagnes françaises à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle : le cas du Massif Central et de l'Ardèche.

En Ardèche, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'exode rural prend progressivement de l'ampleur en réponse aux difficultés économiques des populations rurales, principalement paysannes. Les crises agricoles du XIX^e siècle : la maladies du ver à soie, du châtaignier et de la vigne, qui se surajoutent aux difficultés structurelles des exploitations agricoles de l'époque (petites tenures notamment), ainsi qu'aux difficultés déjà existantes des hommes (héritages de la paysannerie) entraîneront un exode massif et généralisé de la population rurale au cours de la période 1860-1970. Michel RIOU (2000) dans « *L'Ardèche de 1900 à 1930* » décrit l'exode rural dans ce département au début du XX^e siècle : « *On quitte les hauts pays, où la natalité reste forte, pour gagner surtout les villes, les vallées, les plaines de l'Ardèche. C'est de là que la génération suivante prend son envol vers les villes extérieures, plutôt Valence, Lyon ou Marseille que Paris.* »²⁰⁶. Cette esquisse d'une géographie de l'exode rural en Ardèche se retrouve encore pour la période 1962-1999 analysée plus loin. En Ardèche, on continuera de quitter les pentes et la Montagne en direction de la vallée du Rhône, partageant ainsi le département en deux : d'un côté le pays qui continue de se vider et qui se boise, de l'autre celui qui se remplit et qui s'urbanise.

Ce processus de dépopulation rurale est commun à l'ensemble du Massif Central comme l'a montré André FEL (1962). Pierre ESTIENNE (1988)²⁰⁷ a lui aussi très largement décrit et analysé ces « *Terres d'abandon* » des montagnes françaises et particulièrement du Massif Central. Il livre dans l'ouvrage cité des détails fins des causes et des mécanismes du processus de dépopulation rurale dans cet espace. Il convient cependant de préciser l'ampleur du processus à l'échelle du Massif Central puis de revenir plus particulièrement sur le département de l'Ardèche pour comprendre le nouveau visage de l'exode rural à partir des années 1960. Nous en tirerons des clés de compréhension du lien entre dépopulation rurale, déprise agricole et reforestation.

> 180 ans de dépopulation rurale dans le Massif Central.

Cinq cartes ont été réunies dans un même document afin de présenter l'évolution de la population du Massif Central de 1821 à 1999 (Doc. n°46). Les quatre premières cartes a), b), c) & d) sont issues de la thèse d'André FEL (*Ibid.*) sur « *Les Hautes terres du Massif Central* ». La cinquième carte e) vient compléter le profil démographique du Massif Central débuté en 1821 en y ajoutant la série 1962-1999. Les quatre cartes réalisées par André FEL s'attachent avant tout à saisir la « marche de la dépopulation rurale dans le Massif Central », c'est pourquoi il n'intègre pas directement dans sa cartographie les gains de population des principales villes au cours de la période 1821-1954. Ceux-ci d'ailleurs, bien qu'ils soient variables selon les villes, étaient en tout cas limités dans l'espace et concentrés dans les centres villes. André FEL traite ainsi l'espace de façon homogène. Il est certain qu'à cette époque l'étendue des centres urbains était généralement limitée à une seule commune ou bien à un très petit nombre. Les aires urbaines telles que nous les connaissons aujourd'hui n'existaient pas encore²⁰⁸. La périurbanisation et l'étalement urbain sont nés au cours des

²⁰⁶ Riou Michel (2003). *L'Ardèche 1900-1930*. Clermont-Ferrand : Éditions de Borée, 179 p.

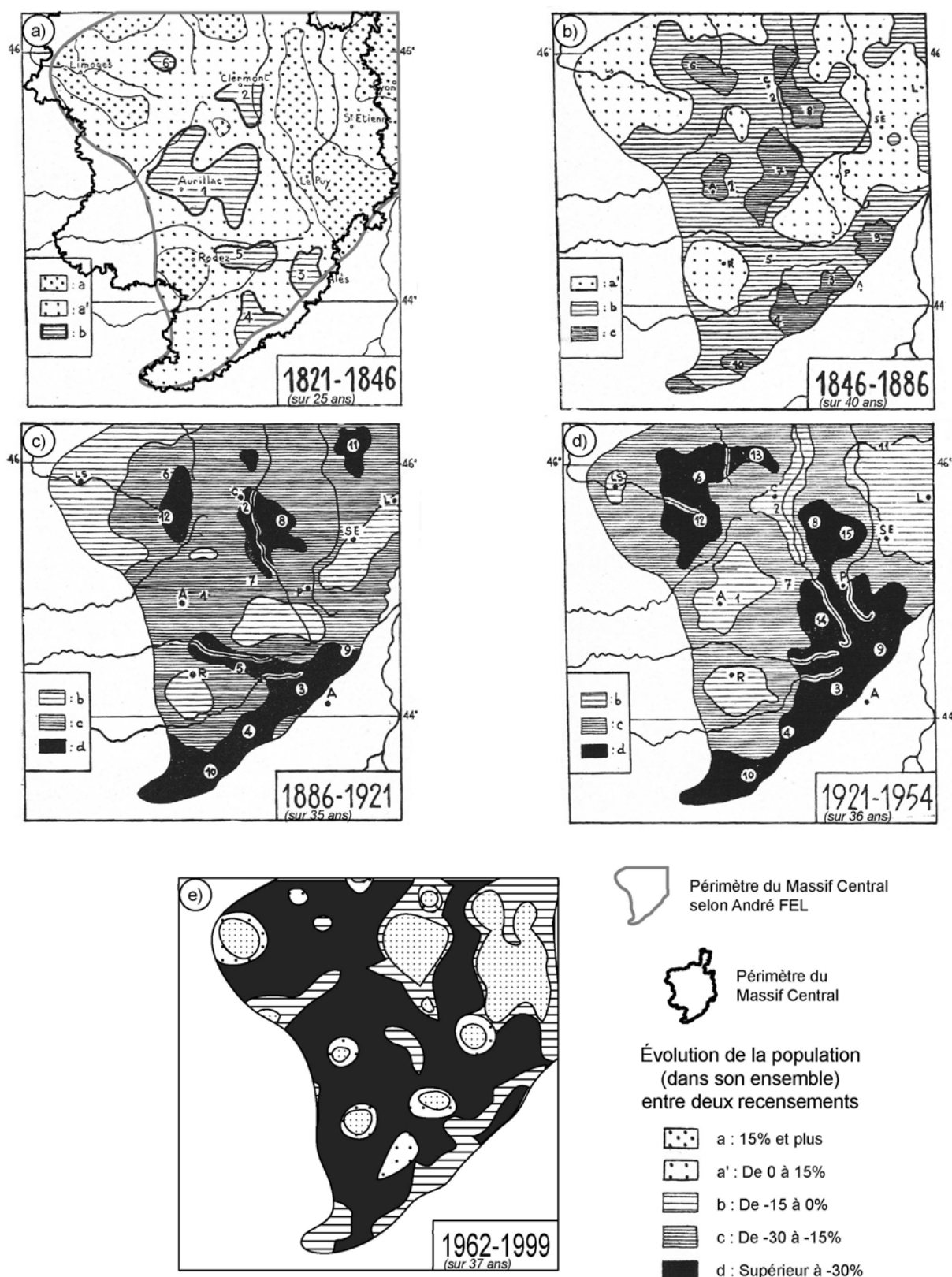
²⁰⁷ ESTIENNE Pierre (1988). *Terres d'abandon ? La population des montagnes françaises : hier, aujourd'hui, demain*. Clermont-Ferrand : Institut d'Études du Massif Central, 288 p.

²⁰⁸ En 1999, d'après nos calculs, les aires urbaines du Massif Central couvraient 19 300 km², soit 23% de sa superficie. Source : INSEE (2009). *Table d'appartenance géographique des communes [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.statistiques-locales.insee.fr/EslFile/basesTel/1637/tab_appart_geo.zip> (Consulté le 10/07/2009).

Trente Glorieuses. Alors que maintenant, les aires urbaines couvrent généralement un vaste espace en regroupant un nombre important de communes en périphéries des centres urbains. De plus, les outils cartographiques actuels ont permis de travailler à l'échelle communale quand André FEL, qui a réalisé ces cartes manuellement, ne le pouvait pas. Il en résulte donc une différence d'approche en partie résolue par la méthode de discrétisation choisie dite en « coloration continue ». Ce genre d'analyse thématique permet de ménager les effets de seuils entre bornes de classe en générant une grille raster continue produite par interpolation de données ponctuelles. C'est pourquoi, sur cette carte qui a ensuite été retravaillée apparaissent en filigrane les aires urbaines du Massif Central auréolées de communes périurbaines voire rurales dans le sens où elles sont peuplées de moins de 2 000 habitants. Il s'agit de vastes secteurs qui gagnent des habitants mais qui n'ont plus forcément un caractère rural (mais plutôt campagnard et résidentiel) parce que sous influences directes des agglomérations urbaines. Ainsi, cette carte montre-t-elle à la fois les foyers de dépopulation rurale dans le Massif Central, mais aussi les foyers urbains de croissance démographique.

Au cours de la période 1962-1999, l'exode rural continuera encore à vider certains villages de leur population. Dans l'ensemble, le Massif Central poursuivra son déclin démographique entre les recensements de la population de 1962 à 1999. Sa population est passée de 3,792 millions d'habitants en 1962 à 3,731 en 1999. L'évolution du seuil entre déclin et reprise démographique montre bien qu'il s'agit d'un exode rural, avant tout depuis les communes les moins peuplées (Voir doc. n°52). Par contre, le Massif Central a depuis regagné environ 100 000 habitants entre les deux derniers recensements de 1999 et 2006 (3,832 millions d'habitants). Il sera précisé, dans le cas de l'Ardèche comment, s'est opéré spatialement l'exode rural entre 1962 et 2006.

Doc. n°46 : 180 ans de la dépopulation rurale dans le Massif Central.



Sources : Cartes a) à d) D'après FEL André (1962) ; Carte e) Centre Quetelet, INSEE.
Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2007.

Les cartes a), b), c), d) & e) du document n°46 sont construites sur des intervalles de temps différents (de 25 à 40 ans) entre recensements de la population choisis comme borne de classe. Pour la première carte il est nettement plus faible que les autres et pour la deuxième légèrement supérieur. Par contre, pour les trois dernières cartes il est comparable c) à e) : de 35 à 37 ans). Il a été choisi de représenter sur la première carte a) deux périmètres du Massif Central, celui d'André FEL²⁰⁹ et celui de la DIACT²¹⁰, afin de permettre les comparaisons.

Voici les commentaires d'André FEL (*Ibid.*) sur les quatre premières cartes :

Carte a) 1821-1846 : Presque partout la population augmente encore. En « a », elle augmente de 15% et plus ; en « a' » de 0 à 15%. Les premiers foyers de dépeuplement sont : 1. [voir numéro sur la carte] Montagne Cantalienne (A : Aurillac) ; 2. Limagne montueuse (C : Clermont) ; 3. Cévennes (A : Alès) ; 4. et 5. Vallons Causseards et Causse ; 6. Creuse moyenne.

Carte b) 1846-1886 : La population augmente encore mais faiblement (a' : moins de 15%) dans l'Est industrialisé, avec un appendice dans la région isolée du Haut Allier (Margeride – Mont Lozère) ; dans le Ségala, le Limousin (avec, là aussi, un prolongement dans la montagne). Sur les ¾ du massif, elle diminue de 0 à 15% (b). Les dépressions s'accroissent (15 à 30%) en Marche, dans le Cantal, en Cézallier (7.), en Cévennes où elles touchent la Haute Cévenne (3. et 9.) et l'Espinouse (10.). De la Limagne, la dépression gagne le Livradois (8.).

Carte c) 1886-1921 : Tout le massif s'est dépeuplé. b : on retrouve une dépopulation modérée en Ségala, Haute Margeride, Monts du Lyonnais et Stéphanois, Cézallier, Limousin périphérique ; c : La baisse de 15 à 30% est beaucoup plus générale ; d : Elle dépasse 30% dans tout le Sud, commence à attaquer les hautes terres, s'installe en Livradois. De nouveaux foyers s'ouvrent : 11. Monts du Beaujolais, 12. Montagne Limousine proprement dite.

Carte d) 1921-1954 : b : La résistance des Monts du Lyonnais s'affirme ainsi que celle du Ségala. Renversement de situation dans le Cantal, et en Limagne, qui trouvent enfin un équilibre relatif (b = 0 à 15% de dépopulation). c : La moitié du massif perd entre 15 et 30%. d : La dépopulation maximale couvre : le Haut Limousin et la Combraille moyenne (13.) ; l'énorme tâche cévenole est soudée à celle de la Margeride (14.), et par le pédoncule de la région de la Chaise-Dieu aux deux foyers du Livradois (8.) et des Monts du Forez (15.).

Carte e) 1962-1999. L'exode rural s'est généralisé à l'ensemble des espaces ruraux (communes de moins de 2 000 habitants) du Massif Central, du moins dans un premier temps (1962-1975) (Voir doc. n°52). À la différence du premier long épisode d'exode rural, approximativement de 1860 à 1960, durant lequel les principales villes du Massif Central n'ont pas ou peu retenus les migrants, la situation des villes ou plutôt des aires urbaines du Massif Central a progressivement changé à partir des années 1960. Une grande part de l'exode rural est alors capté par l'ensemble du tissu urbain du Massif Central à quelques nuances près. Certaines petites villes des espaces à dominante rurale ne bénéficieront pas de l'exode rural et se dépeupleront elles aussi. La ville du Cheylard, dans les Boutières ardéchoises est caractéristique de ce point de vue. En effet, à partir des années 1960 le développement spatial des villes françaises est considérable. Le processus de périurbanisation agglomère sans cesse de nouveaux villages dans l'espace urbain pour former de véritables agglomérations urbaines qui concentrent la population. Le Massif Central se partage donc en trois espaces distincts. Le premier est celui des aires urbaines et des communes rurales périphériques qui voient leur population croître au cours de la période 1962-1999 (1 145 communes). Il n'est dès lors plus possible de ne pas intégrer dans la cartographie de la dépopulation rurale du Massif Central ces aires urbaines qui couvrent 23% du Massif Central. En périphérie de celles-ci, un petit nombre de communes (504

²⁰⁹ Il s'agit du périmètre du Massif Central qu'André FEL utilise dans la cartographie de sa thèse (1962).

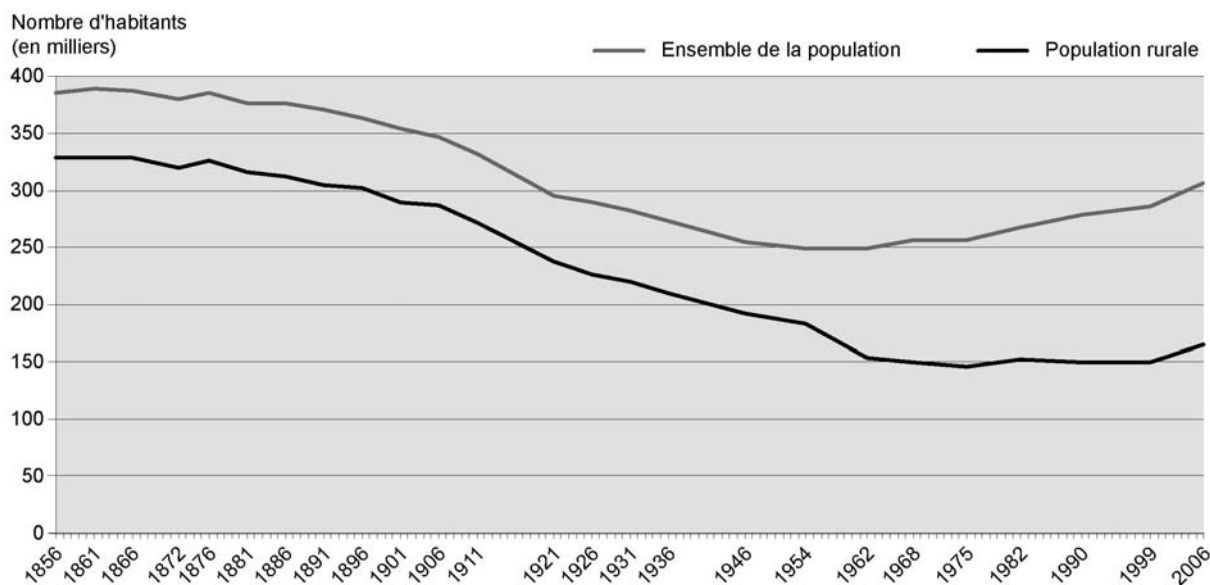
²¹⁰ Le périmètre du Massif Central en question correspond à la définition qu'en a donnée la DIACT en 2005. Il inclut le Morvan, ce qui n'est pas le cas du Massif Central d'André FEL.

communes) perdent seulement 0 à 14,9% de leur population (ces communes formant une auréole très étroite autour des aires urbaines n'ont pas été représentées sur la carte pour faciliter la lecture de celle-ci). Ces communes dont le dépeuplement est limité se mêlent à d'autres dont l'évolution est positive dans certains secteurs. Ainsi apparaissent sur la carte des espaces qui attirent plus qu'ils ne repoussent. C'est le cas du Quercy au sud-ouest du Massif Central, du revers cévenol et de la bordure sud, du Val d'Allier et du revers ouest des Monts du Lyonnais et du Beaujolais. Enfin, le troisième espace forme une masse sombre pratiquement continue en tout point. Il est constitué de petites communes rurales qui perdent plus de 15% de leur population (767 communes de -15 à 29,9%), dont une grande majorité plus de 30% (1 649 communes).

> Une Ardèche bipolaire, partagée par l'exode rural entre 1962 et 2006.

Le document n°47, présentant l'évolution de la population rurale et de l'ensemble de la population en Ardèche de 1856 à 2006, montre bien les deux temps de l'exode rural. Entre 1861 (maximum de la population rurale en Ardèche) et 1954, les deux courbes sont covariantes. Ainsi dans ce premier temps, ce sont globalement toutes les communes d'Ardèche confondues qui perdent des habitants. Les quelques villes d'Ardèche de l'époque ne bénéficient pas vraiment de l'exode rural, du moins pas dans les proportions selon lesquelles la population quitte les communes rurales. Par exemple, la ville d'Aubenas voit sa population augmenter durant toute la première moitié du XIX^e siècle jusqu'en 1861 où elle atteint 8 529 habitants. Mais après cet épisode faste et durant le premier temps de l'exode rural en Ardèche, elle oscille entre 6 700 et 8 700 habitants jusqu'en 1954 avant de croître par palier depuis : 12 000 habitants en 1975, 12 700 en 2006.

Doc. n°47 : L'évolution de la population en Ardèche sur 150 ans : exode rural et reprise démographique se succèdent.



Sources : Pour l'ensemble de la population : INSEE (2009). Population des départements depuis 1801 (dans leurs limites actuelles), tableau : asf08_021dd3 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ffc/ast/population/ASF08_021DD3.xls> (Consulté le 10/07/2009). Pour la population rurale : De 1856 à 1954 : MERLIN Pierre (1971). L'exode rural. Paris : Presses Universitaire de France, 350 p. ; De 1954 à 2006 : Centre Quetelet, INSEE. Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2008.

Sur le graphique, les deux courbes ne varient plus de la même façon à partir de 1954. Ce recensement de la population marque le début du second temps de l'exode rural en Ardèche. Malgré tout, il serait plus juste de considérer l'intervalle de temps entre 1954 et 1962. En effet, l'INSEE donne pour le recensement de la population de 1962 deux valeurs différentes qui correspondent à un changement dans la méthodologie à cette date²¹¹. Ainsi, avec un premier jeu de données les deux courbes (population rurale et ensemble de la population) sont encore covariantes, alors qu'avec le second jeu de données les deux courbes amorcent une variation opposée (la population rurale diminue fortement entre 1954 et 1962 alors que l'ensemble de la population est relativement stable). C'est ce second jeu de données qui a été retenu parce qu'il est identique aux données sur lesquelles se fonde toute notre cartographie en la matière. Nous nous sommes livrés à un calcul sur l'aire urbaine d'Aubenas telle que l'INSEE l'a définie en 1999. Elle comporte 39 communes. Comme nous ne disposons pas des données du recensement de la population de 1954 pour l'ensemble des communes de l'aire urbaine d'Aubenas, nous avons considéré la période 1962-2006. Ainsi, durant ce laps de temps la ville d'Aubenas a vu augmenter sa population de 27%, alors que dans l'aire urbaine elle progressait de 41%²¹². Ceci atteste d'un processus généralisé en France de périurbanisation et d'étalement urbain dans la plupart des villes françaises. En effet, plusieurs communes de l'aire urbaine d'Aubenas qui étaient encore rurales en 1962 voient leur population progresser de façon exponentielle (223% entre 1962 et 2006 pour la commune de Lavilledieu, 212% pour Lachapelle-sous-Aubenas, 198% pour Mercuer, 160% pour Saint-Sernin, etc.).

À l'échelle de l'Ardèche, le nombre de communes de plus de 2 000 habitants ne cesse de progresser entre 1962 et 2006 : (18 en 1962, 17 en 1968 et 1975, 19 en 1982, 25 en 1990, 29 en 1999 et 30 en 2006). La population des 30 communes de plus de 2 000 habitants en 2006 est d'environ 142 000 habitants ; elle n'était que de 107 000 en 1962. Cette croissance a donc avant tout concerné le périurbain. Dans les années d'après Seconde Guerre mondiale, en plein baby boom, le solde naturel de la population en Ardèche est largement supérieur au solde migratoire (jusqu'en 1975). On naît donc encore beaucoup dans les campagnes puis on part trouver un emploi dans les villes ou en périphérie. Alors que le solde naturel reste proche de zéro en Ardèche de 1975 à 1999, le solde migratoire explose à partir de 1975 (il était négatif entre 1968 et 1975, + 12 000 personnes entre 1975 et 1982, + 8 823 (1982-1990), + 8 351 (1990-1999)). Les émigrés qui arrivent en Ardèche choisissent préférentiellement de s'installer à la campagne. Au recensement de la population de 1999, 10% des habitants de l'Ardèche déclarent être nés dans un pays étranger (Doc. n°48). Ils résident principalement dans le sud de l'Ardèche, aux influences méditerranéennes. Hormis dans les trois principales villes d'Ardèche (Annonay, Privas et Aubenas) et dans toute la vallée du Rhône, l'importance des personnes nées à l'étranger dans la population totale ardéchoise atteste de l'installation de personnes venues d'Europe du nord (Pays-Bas et Allemagne principalement) pour la qualité des paysages, du climat et l'accession relativement aisée à la propriété bâtie de caractère. Ce principe des vases communicants a donc permis à l'ensemble de la population ardéchoise d'augmenter et sa population rurale de se stabiliser à un même niveau. Mais depuis 1999, les espaces ruraux, principalement

²¹¹ Voici la précision que donne l'INSEE par rapport aux données du recensement de 1962 : « Lors des recensements antérieurs à celui de 1962, les personnes appartenant à la population « comptée à part » étaient comptées uniquement dans la commune où se trouvait leur établissement. Les résultats donnés pour la ligne 1962A ont été établis selon le même principe. Dans les résultats donnés pour la colonne 1962 B et dans ceux des recensements suivants, les militaires et élèves internes (population comptée à part) ayant une résidence personnelle en métropole sont comptés uniquement dans la commune de leur résidence personnelle. »

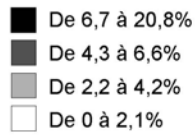
²¹² D'après les calculs effectués, la population de l'aire urbaine d'Aubenas est passée de 31 546 habitants en 1962 à 44 546 en 2006.


dans la Montagne ardéchoise, ont connu un renversement de leur situation démographique notoire. Pour la première fois depuis un siècle et demi (la tendance est significative), les espaces ruraux isolés, loin des villes, se repeuplent. Le vide semble attirer à lui de nouvelles populations.

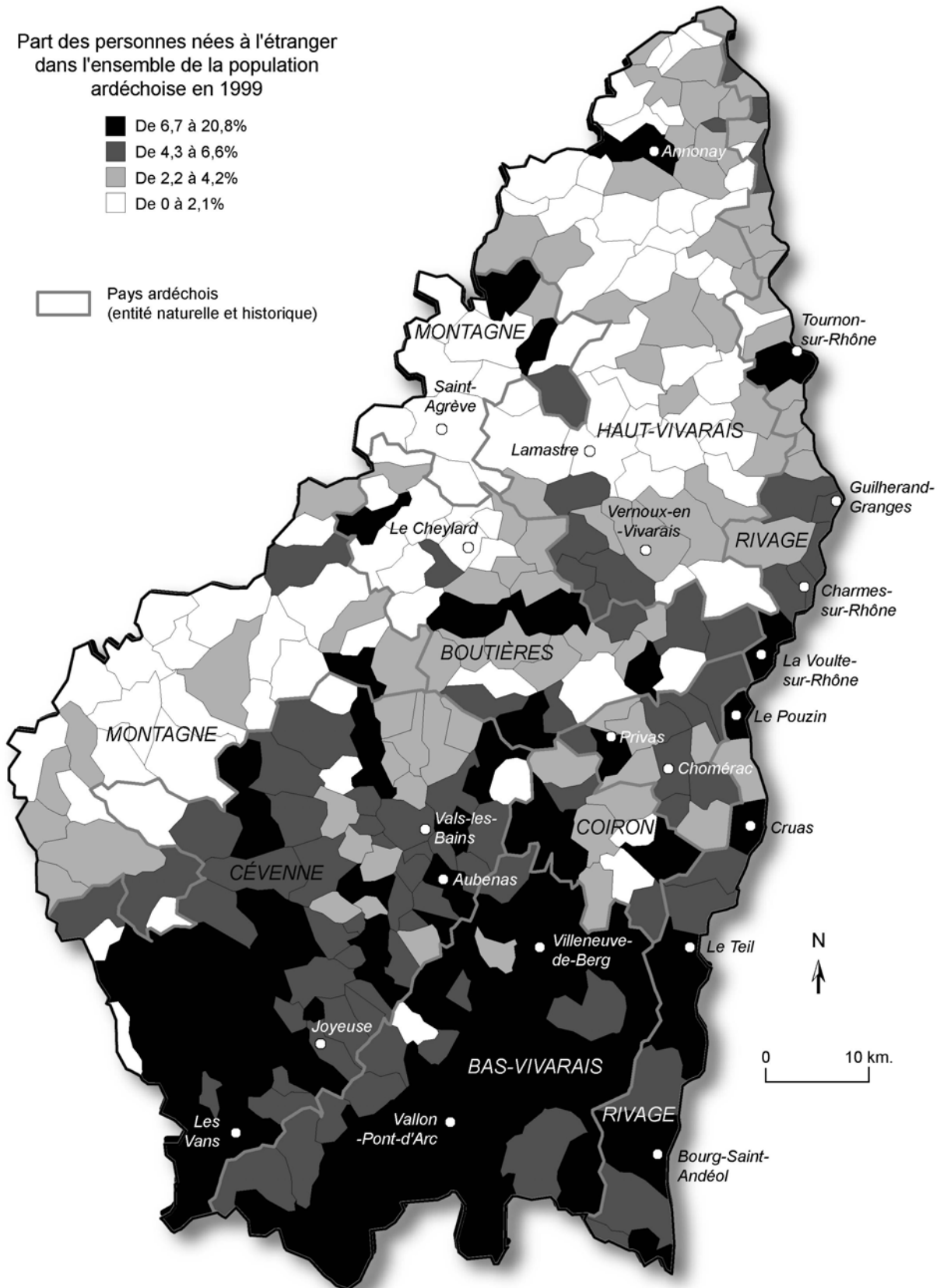
L'évolution démographique des communes d'Ardèche entre 1962 et 2006 a été mise en carte (Doc. n°49). Pour cela, une typologie a été élaborée. Elle distingue deux grands types de communes : celles dont la population a cru sur la période considérée et celles pour lesquelles elle a décliné. Au sein de ces deux grands types, les communes ont été classées selon qu'elles sont en croissance ou en décroissance quasi continue (depuis 1962-1968 et/ou 1968-1975). À partir des recensements de 1975, 1982 et 1990 (toujours représentés en aplats de couleur) les communes qui amorçaient une croissance de leur population ou une décroissance ont ensuite été repérées. Enfin, pour souligner l'importance significative de l'augmentation de la population à partir de 1999 dans des communes qui jusque là n'avaient cessé d'en perdre, le symbole « + » en couleur blanche a été appliqué sur chacune d'entre elles. Inversement, le symbole « - » désigne en noir les communes qui ont perdu des habitants depuis 1999.

Doc. n°48 : Des habitants nés à l'étranger surtout installés dans le sud « méditerranéen » de l'Ardèche.

Part des personnes nées à l'étranger
dans l'ensemble de la population
ardéchoise en 1999

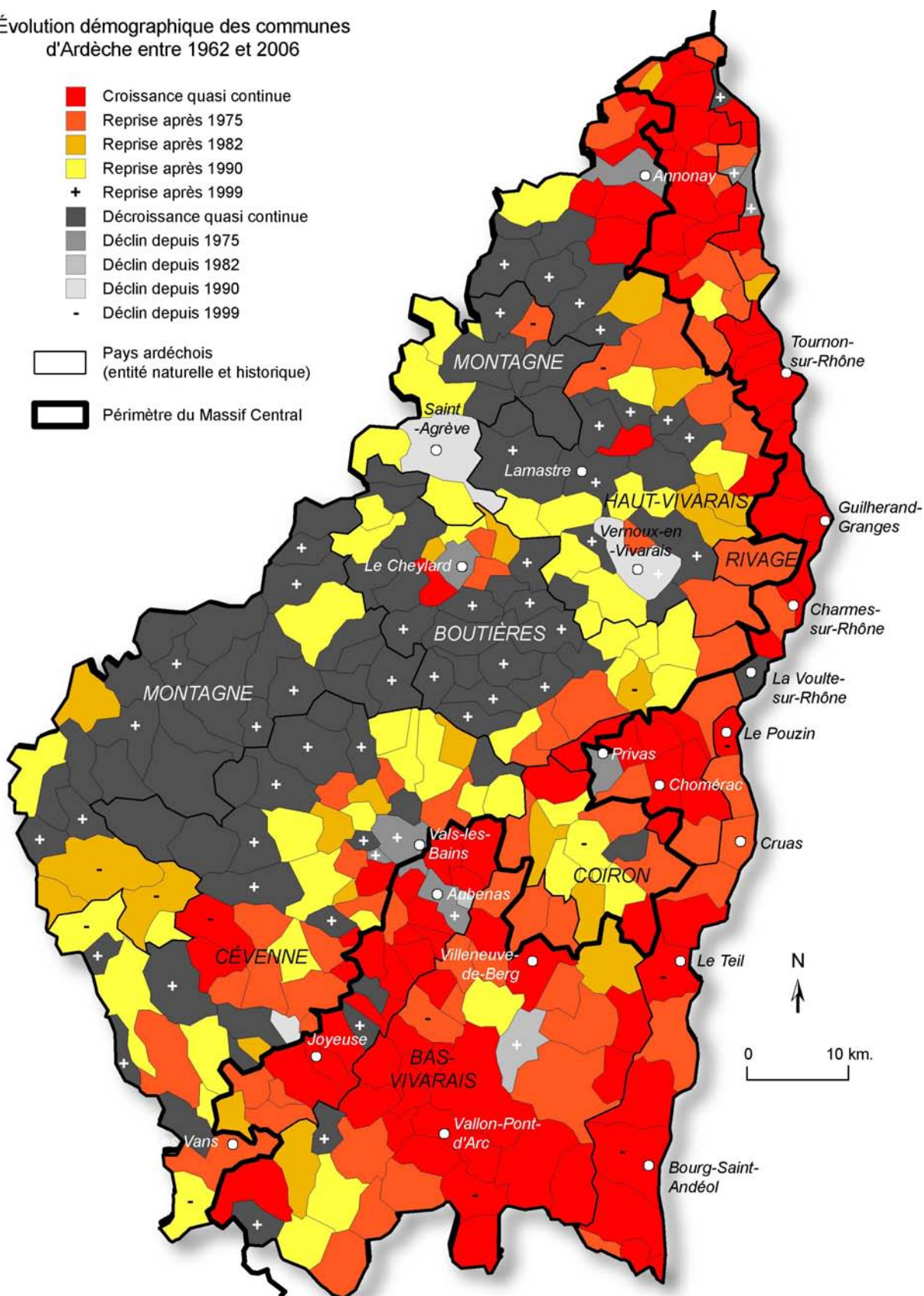


 Pays ardéchois
(entité naturelle et historique)



Doc. n°49 : Du négatif (couleur foncée) au positif (couleur claire) : les temps de la dynamique de peuplement des communes ardéchoises.

Évolution démographique des communes d'Ardèche entre 1962 et 2006



Les explications qui ont été données précédemment sur l'évolution démographique de l'Ardèche entre 1962 et 2006 trouvent une inscription spatiale dans la carte du document n°49. La première lecture de cette carte oppose l'Ardèche qui gagne des habitants à celle qui en perd, le Rivage (ensemble des communes qui bordent le couloir rhodanien) et le Bas-Vivarais (ou le sud de l'Ardèche y compris le Coiron) aux pays des pentes et de la montagne : Haut-Vivarais, Boutières et Montagne. C'est aussi une opposition entre les Hautes Terres du Massif Central, son revers oriental et le bas pays ainsi que les plaines d'Ardèche. C'est encore un contraste entre un espace vide et un espace regarni. L'un livré depuis de nombreuses décennies à une emprise forestière, l'autre où prospère l'urbanisation. L'aire urbaine d'Aubenas apparaît nettement avec ces auréoles successives qui attestent de l'étendue progressive de son influence sur les communes de sa périphérie. La plupart des centres urbains historiques continuent de perdre des habitants au profit du périurbain qui les bordent. Il s'agit anciennement d'Annonay, de Lamastre, du Cheylard, de Privas et du couple Aubenas / Vals-les-Bains. Plus récemment, Saint-Agrève et Vernoux-en-Vivarais qui avaient longtemps conservé leur centralité perdent petit à petit de leur substance démographique au profit de zones pavillonnaires qui se développent sur les communes voisines. Enfin tous les petits centres du sud de l'Ardèche ont depuis longtemps vu leur situation s'améliorer grâce à l'apport de nouveaux arrivants. Quelques foyers anciens de repeuplement dans le sud de la Cévenne ardéchoise (vallée de la Baume) maintiennent leur croissance ou bien sont dans une phase d'équilibre plus ou moins stable. Enfin, il semble que des perspectives meilleures se profilent pour l'ancien foyer de dépeuplement de l'Ardèche qui forme toujours une masse sombre compacte de l'est en direction du nord du département, encore que toutes les communes ne soient pas concernées. En effet, la plupart des communes de cet ancien foyer de dépeuplement qui ont basculé récemment (à partir du recensement de 1990) dans la reprise démographique continuent de gagner des habitants (notamment les communes de la Montagne autour de Saint-Agrève, mais aussi sur le pourtour du plateau de Vernoux-en-Vivarais, dans la basse vallée de l'Eyrieux, sur le plateau du Coiron, en périphérie d'Aubenas et de Vals-les-Bains, ainsi que dans la vallée du Chassezac).

L'importance, par les chiffres, de l'exode rural en Ardèche et dans le Massif Central vient d'être analysé. Par les cartes, certaines dynamiques territoriales décrites complèteront l'analyse des évolutions forestières à l'œuvre sur ce même territoire, car celles-ci ne sont pas indépendantes. Nous allons à présent revenir sur les causes du départ pour expliquer l'exode rural.

> Les causes de départ.

Une fois les grandes tendances du processus d'exode rural connues, il importe d'apprécier les causes du départ des migrants, ainsi que leur identité. L'exode rural est en effet révélateur des difficultés des hommes et des exploitations agricoles dans ces moyennes montagnes. Il participera à accentuer le processus de déprise agraire puis l'apparition de vastes surfaces en friche et en lande ouvrant la voie d'une reforestation massive. Mais surtout, l'exode rural est à l'origine d'un vaste espace vide de population au centre de la France. Ce vide a fortement influencé le devenir de nombreux territoires du Massif Central. En Ardèche, dans les pentes et la Montagne, les hommes ont laissé la place aux nouvelles forêts. À l'avenir, les hommes qui vivent dans ces territoires devront gérer le trop plein d'une forêt foraine qui n'appartient pas systématiquement aux habitants des

territoires en question, partis durant les vagues d'exode rural. En matière forestière, il s'agira pour ces territoires de composer savamment entre ressources, paysages et développement.

Si l'intensité de l'exode rural est montée en puissance au cours du XX^e siècle, il est faux de croire que d'importants mouvements de population n'existaient pas par le passé (CORNU, 2000). Ont-ils ouvert la voie à l'immigration définitive ou ont-ils contribué à la freiner en retardant l'exode rural massif ? Cet aspect du problème ne sera pas développé ici. Pierre MERLIN (*Ibid.*) cite à ce sujet de nombreux auteurs mobilisés par André FEL (*Ibid.*) dans sa thèse pour évoquer les migrations temporaires et saisonnières dans le Massif Central. Il importe de souligner le sentiment « *d'appartenir à un monde périmé* »²¹³ (Pitié, 1971) qui anime les paysans dans la tourmente de l'exode rural, mais aussi dans celle des transformations de l'agriculture française et de la déprise agraire. C'est cette « *démoralisation des campagnes* » qui conduira les paysans à considérer comme souhaitable cet exode, à y pousser leurs enfants, à les y préparer en favorisant leurs études (MERLIN, 1971).

Pour analyser les causes du départ, Pierre MERLIN (*Ibid.*) synthétise un grand nombre d'études et de monographies locales sur cette question (Doc. n°50). Il souligne qu'il semble quelque peu vain de vouloir faire la part des causes économiques et non économiques du domaine psychologique. Toutes les motivations peuvent jouer : dureté du travail, chômage rural, différences de niveau de salaire, stabilité des emplois urbains, attrait du mode de vie urbain, répulsion exercée par l'inconfort et l'isolement de la vie rurale. La conscience des difficultés réelles de la vie à la campagne étant amplifiée par les mirages de la ville. C'est pourquoi, les causes de l'exode rural sont à envisager dans un rapport ville / campagne. Des occasions de départ, et non des causes profondes, sont aussi créées par les guerres, le service militaire, la crise agricole, l'effet d'entraînement par d'anciens migrants. Les mêmes causes²¹⁴ sont citées dans un long travail sur « *L'étude des espaces ruraux en France à travers trois quarts de siècle de recherche géographique. L'exemple des thèses de doctorat d'État.* » (BERGER et al., 1997). En effet de nombreux auteurs, dans leurs doctorats d'État se sont livrés à une analyse des causes de l'exode rural. Enfin, il y a ce travail de recherche monumental de Pierre CORNU (2000)²¹⁵, historien, sur « *La forteresse vide. Une histoire des hautes terres du massif central entre déprise humaine et emprise symbolique (XIX^e–XX^e siècles)* ». Il y mène à bien la déconstruction d'une déprise humaine (exode rural) et paysagère du Massif Central qui ne serait que fatalité.

²¹³ PITIE Jean (1971). *Exode rural et migrations intérieures en France. L'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes*. Thèse. Poitiers : Norois, 750 p.

²¹⁴ « *Ainsi, l'exode rural découle, selon la plupart des auteurs, de causes psychologiques ou (et) de causes économiques : ils rejettent donc les explications moralisatrices de nombre d'enquêtes et rapports officiels. Les départs s'expliquent, selon eux, par les difficultés réelles, objectives, de la vie à la campagne (dureté du travail, chômage rural, mauvaise rémunération, manque de confort, de loisirs, de contacts...), dont la conscience est amplifiée par les mirages de la ville.* » (BERGER et al., 1997)

²¹⁵ CORNU Pierre (2000). *La forteresse vide. Une histoire des hautes terres du massif central entre déprise humaine et emprise symbolique (XIX^e–XX^e siècles)*. Thèse de doctorat en histoire. Lyon : Université Lumière Lyon II, 3 vol., 689 p. & 189 p. Nous renvoyons le lecteur vers cette thèse disponible en ligne sur le site de l'Université Lyon II.

Doc. n°50 : Les causes de l'exode rural.Les causes économiques

Au moment où débute l'exode, les communes rurales sont surpeuplées.
 « *La misère des habitants des zones rurales est la plus souvent citée des « causes » de départ, qui doit être considérée par rapport au niveau de vie urbain.* » (MERLIN, 1971)

Le départ est encouragé par :

Les crises agricoles et économiques : en Ardèche le ver à soie, le phylloxéra puis la maladie du châtaignier (PITTE, 1986 ; BLANC, 2001 ; BANCEL, 2002).

Les mutations économiques : développement industriel, essor du commerce, création de nouveaux secteurs d'activité en milieu urbain (besoins importants de main d'œuvre).

Des structures agraires périmées : de moins en moins de main d'œuvre, morcellement et dissémination des parcelles, mécanisation difficile voire impossible (FEL, 1962 ; BONNAMOUR, 1966 ; MENDRAS, 1967).

Les transformations de l'agriculture : passage de l'autarcie à l'économie de marché.

Les causes psychologiques

Peu à peu, les facteurs psychologiques prennent le pas sur les facteurs économiques. Ils suscitent l'envie puis le désir de partir.

« *À des causes objectives, des éléments plus subjectifs sont intervenus. La comparaison entre campagnes et villes ne s'effectue pas seulement en termes économiques, mais aussi en termes de mode de vie. Pour les jeunes en particulier, la vie rurale présente un horizon fermé, qui n'est guère propre à susciter l'enthousiasme. L'émigration signifie un peu l'aventure, en tout cas la nouveauté.* » (MERLIN, 1971)

L'attrait du mode de vie urbain et le goût de l'indépendance par rapport aux contraintes de la vie paysanne : touche particulièrement le milieu féminin, possibilités d'ascension sociale (FEL, 1962 ; BONNAMOUR, 1966 ; MENDRAS, 1967).

Les autres facilitateurs

La dispersion de l'habitat et l'isolement : tendance à la concentration de l'habitat rural, dans les bourgs au détriment des villages, dans les villages au détriment des hameaux et des fermes isolées. Le départ touche plus particulièrement les familles vivant dans les écarts, ceux qui vivent en montagne et dans les zones de pente élevée (*Ibid.*).

Les occasions (elles sont nombreuses) : l'émigration saisonnière invite à l'exode comme l'effet d'entraînement de la part de ceux qui sont déjà partis, le dépaysement lors du service militaire aussi, une proposition de rachat de terres par l'administration des Eaux et Forêts peut décider (*Ibid.*).

Le rôle des transports : ils facilitent le retour de ceux qui ont réussi, des retraités, ainsi que la venue de citadins en vacances.

« *Cette mobilité accrue, c'est souvent au prodigieux développement des moyens de transport qu'on l'attribue. On déclare souvent que ceux-ci, en abolissant les distances, ont rendu possible des migrations dont le besoin était déjà latent.* » (MERLIN, 1971)

> Les conséquences démographiques et socio-économiques de l'exode rural.

Les conséquences démographiques de l'exode rural touchent principalement au dépeuplement des campagnes et à ses effets indirects : vieillissement de la population après le départ des jeunes, déséquilibre des sexes cause d'un célibat masculin forcé (les femmes fuient avec plus d'insistance les campagnes les plus isolées). Par contre, si l'exode rural a bien exercé une sélection sur le plan de l'âge, du sexe et de l'état matrimonial, il semble qu'il ait touché indistinctement toutes les catégories socio-économiques comme le montre Pierre MERLIN (*Ibid.*). Jusqu'à une période récente la population rurale était majoritairement composée de ménages agricoles (ils représentaient encore 61% de la population rurale en 1962²¹⁶). Par conséquent, si la population agricole a certainement gonflé les rangs des migrants, le dépeuplement des campagnes depuis le milieu du XIX^e siècle n'est pas uniquement un exode rural agricole. Certaines études donnent quelques indications à ce sujet. Les migrants de la commune de Banon (Basses-Alpes) entre 1895 et 1914 exerçaient pour 57% d'entre eux une activité professionnelle dans l'agriculture (48% de cultivateurs et 9% d'ouvriers agricoles)²¹⁷. Les autres étaient commerçants (12%), fonctionnaires (12%), artisans (10%), soldats, propriétaires, rentiers et étudiants. Cet exode rural de toutes les catégories socio-économiques a progressivement renforcé le caractère paysan des territoires ruraux jusque dans les années 1960, sur une analogie entre rural et agricole (JEAN, 2003)²¹⁸.

Concernant les conséquences économiques et sociales de l'exode rural, les migrants ont une lourde responsabilité comme le montre Pierre CORNU : « *en emportant une part du capital familial, sous forme de numéraire ou de terres, en se faisant les agents du reboisement ou de la conversion en villégiature de la terre natale, ils ont incontestablement affaibli l'emprise des restants et participé à la mise en sommeil de l'espace montagnard* » (*Ibid.*). Une fois de plus, la réglementation des boisements illustre bien ce conflit au sein de la paysannerie entre une logique d'abandon et une logique de maintien de l'agriculture. D'un côté, les migrants en prenant le parti de l'abandon n'avaient plus à souffrir des difficultés de la vie rurale (créer ou maintenir une activité agricole) et de l'autre, ceux qui restaient souffraient doublement : à la fois du départ des migrants (perte de main d'oeuvre) et des difficultés pour éviter l'abandon des terres. C'est aussi, parce que cet espace se vidait de ses habitants que les problèmes économiques spécifiques aux hautes terres furent reconnus plus tard. Cette reconnaissance est d'abord le fait de la PAC qui crée en 1974 les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)²¹⁹ en identifiant des zones défavorisées (Voir carte du doc. n°25). Puis en 1985, la France se dote d'une politique en faveur de la montagne en légiférant (loi relative au développement et à la protection de la montagne dite loi montagne) sur les spécificités montagnardes d'une partie du territoire national. André FEL

²¹⁶ Source : SERVICE CENTRAL DES ENQUETES ET ETUDES STATISTIQUES (2009). Population rurale et population active [en ligne]. Agreste – GraphAgri 2009. Disponible sur : <[http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/file/Gaf09p033-039\(1\).pdf](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/file/Gaf09p033-039(1).pdf)> (Consulté le 01/07/2009).

²¹⁷ Cité par Pierre MERLIN (1971). Si l'emploi dans de nombreuses petites communes rurales est de nos jours extrêmement réduit, ce ne fut pas toujours le cas. Il y avait souvent plusieurs commerçants et artisans dans chaque village. Les paysans exerçaient aussi des métiers complémentaires à leur activité agricole. On mésestime souvent la longue liste des anciens métiers présents dans les campagnes : boulanger, fromager, boucher, cafetier, épicier, sabotier, maréchal-ferrant, tailleur de pierre, charpentier, charbonnier, charron, bûcheron, scieur de long, bourrelier, vanneur, tanneur, rémouleur, ouvrier agricole, maquignon, cantonnier, tonnelier, taillandier, maçon, etc.

²¹⁸ JEAN Yves (2003). L'agriculteur, la ruralité et le géographe : Pour une socio-géographie des agriculteurs. *Revue de géographie alpine*, vol. 91, n°4, pp. 31-41.

²¹⁹ « Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) contribuent au maintien d'une communauté rurale viable dans les zones défavorisées et participent ainsi à équilibrer l'occupation du territoire par les activités économiques et humaines. » (Source : Site Internet du MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE (consulté le 10/07/2009)).

(1962) souligne aussi à propos de l'exode rural un mécanisme relativement simple d'entendement. Par le simple jeu démographique et la baisse toujours plus importante de la population des campagnes, un très grand nombre d'exploitations agricoles sont vouées à l'extinction. Dès lors, face aux contraintes imposées par les transformations de l'agriculture, le boisement de certaines terres apparaît comme une panacée lorsque les efforts d'intensification agricole sont vains. Boiser vaut toujours mieux que la friche, que l'abandon !

2.2. 2. La fin d'un vide.

À un déclin séculaire intense de la population du Massif Central succède une décélération de la dépopulation entre les recensements généraux de la population de 1975 et 1982 (Doc. n°51). Cette période est suivie d'une phase de stabilisation (par rapport au nombre de communes ayant un taux de variation de leur population positif) entre les recensements de la population de 1982 et 1990, et confirmée, par la suite, entre 1990 et 1999 et surtout entre 1999 et 2006. Toutefois, lorsque le document n°52 a été réalisé, les données du recensement de 2006 n'étaient pas encore publiées. De fait, elles n'ont pas été prises en compte dans celui-ci.

Doc. n°51 : La situation démographique des communes du Massif Central s'améliore entre 1962 et 1999.

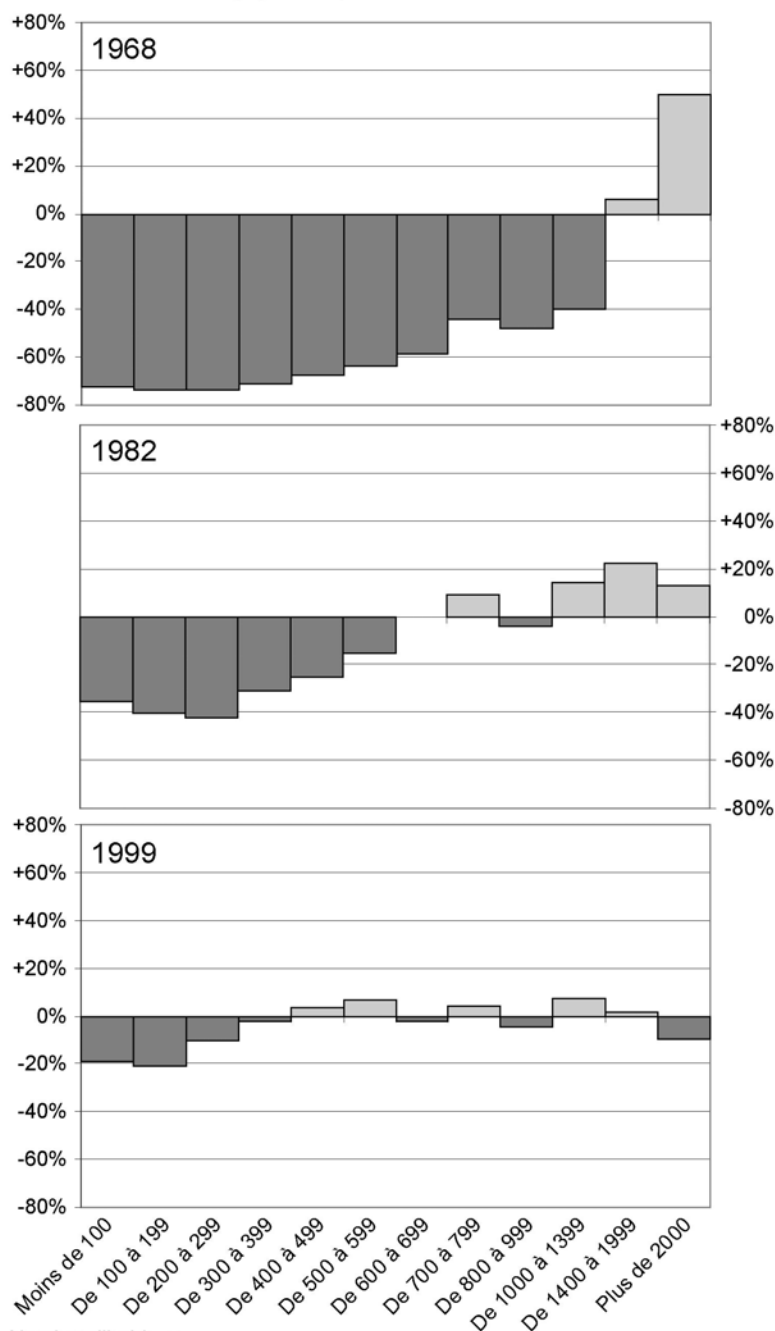
Recensements de la population	Nombre de communes ayant un taux de variation de leur population positif dans le Massif Central selon la DIACT en 2005*
1962-1968	896
1968-1975	938
1975-1982	1 575
1982-1990	1 667
1990-1999	1 871

Source : Centre Quetelet, INSEE, Recensements de la population 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.

* Le Massif Central selon la définition de la DIACT en 2005 compte 4 065 communes.

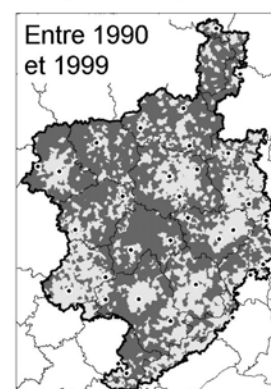
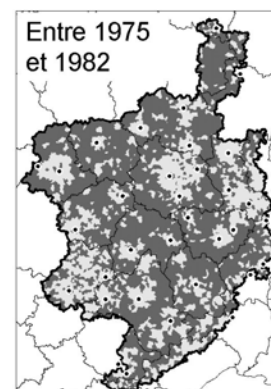
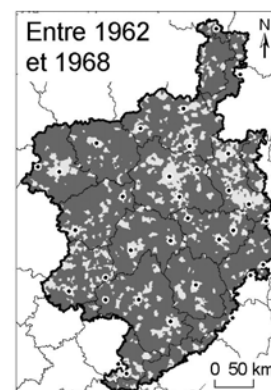
Doc. n°52 : Évolution du seuil entre déclin et reprise démographique des communes du Massif Central au cours de trois périodes clés.

Écart à la moyenne du nombre de communes ayant un taux de variation annuel de leur population positif



Nombre d'habitants par communes à la date du recensement

Exemple de lecture : Au recensement de 1999, 350 communes du Massif Central, selon la définition de la DIACT en 2005, sont peuplées de moins de 100 habitants. Parmi elles, 142 ont un taux de variation annuel de leur population positif, ce qui représente un écart de 19%, en négatif, par rapport à la moyenne du nombre de communes, soit 175.



Taux de variation annuel de la population

■ Positif (≥ 0)
■ Négatif (< 0)

• Principale ville



Périmètre du Massif Central

À l'échelle du Massif Central, l'étude de l'évolution du seuil entre déclin et reprise démographique des communes, au cours des trois périodes clés relevées dans le tableau précédent, montre bien le processus d'extension du phénomène. La majorité des communes qui avaient un taux de variation annuel de leur population positif entre les recensements de 1962 et 1968, sont peuplées de plus de 1 400 habitants en 1968. Entre les recensements de 1975 et 1982, puis entre 1990 et 1999, le seuil passe respectivement à plus de 600 habitants en 1982 et plus de 400 habitants en 1999. C'est une façon d'identifier des communes rurales à l'évidence de taille moyenne pour le Massif Central, donc plus ou moins éloignées des villes et de leurs influences immédiates. La reprise – ou l'augmentation à nouveau de la population – ne se ramène plus à une simple propagation spatiale des agglomérations urbaines qui engloberaient avec le temps des communes périurbaines, sur lesquelles se ferait un report de population. Le repeuplement est en réalité « importé » (solde migratoire positif), dans des communes depuis longtemps vieillissantes et sous l'emprise de l'exode rural. Au niveau national, l'INSEE observe un mouvement fort de retour des retraités à la campagne depuis les villes. La comparaison des recensements généraux de la population de 1990 et 1999 a été réalisée dans le cas particulier du Massif Central par l'INSEE. Publiés dans l'atlas du Massif Central (INSEE AUVERGNE, DIACT MASSIF CENTRAL, 2002), cette étude montre que l'attractivité de cet espace pour les personnes retraitées de 60 à 74 ans est évidente. Il s'agira de voir quelles peuvent être les influences et les interactions entre ces personnes retraitées, ayant vécues en ville qui reviennent au pays ou qui tout simplement font le choix du Massif Central pour s'installer (chapitres 4 & 5).

L'espace rural n'est plus uniquement livré à sa propre destinée ; la vitalité des agglomérations urbaines n'a cessé de créer, de proche en proche, des couronnes périurbaines où se sont implantées préférentiellement les nouvelles zones d'activités économiques, en même temps que la fonction résidentielle de ces communes se développait. Plus que la délimitation d'une énième couronne périurbaine, cette force centrifuge (la migration de population qui gonfle le solde migratoire d'un certain nombre de communes rurales où la population tend à croître à nouveau) partie des centres urbains, qui touche de plus en plus de communes rurales, vient confirmer la fin d'un dualisme ancien entre ville et campagne, dont les représentations collectives conservent pourtant le mythe de l'espace rural comme socle du pays. La distinction n'est pas nouvelle. Dès les années 1970 Alain BERGER²²⁰, dans sa thèse, avait mis en évidence les mutations du monde rural. Il proposait déjà une typologie des communes rurales où il distinguait, entre autres, communes agricoles et communes résidentielles, à partir d'indicateurs démographiques et économiques. Cette approche fut ensuite reprise et développée par le même auteur qui ira jusqu'à affirmer la fin d'un dualisme entre ville et campagne²²¹. Cette idée a largement été reprise depuis par de nombreux géographes et sociologues travaillant sur les milieux ruraux. Aujourd'hui, l'idée que la logique résidentielle devient dominante par rapport à la logique de production pour expliquer les dynamiques territoriales en cours des espaces ruraux est largement partagée. Cet aspect des relations villes / campagnes sera abordé plus amplement dans le chapitre 6, notamment en terme d'influence à l'échelle des territoires que ce soit par la transformation des fonctions habituellement dédiées aux espaces ruraux ou par l'intermédiaire des identités territoriales qui elles aussi évoluent à l'instar du couple ville / campagne.

Au terme de cette partie, nous retiendrons que l'exode rural a considérablement vidé le Massif Central de sa substance démographique durant plus d'un siècle (1856-1954). Le cas particulier de l'Ardèche montre que dans un second temps, post Seconde Guerre mondiale,

²²⁰ BERGER Alain (1975). *La nouvelle économie de l'espace rural*. Paris : Éditions Cujas, 286 p.

²²¹ BERGER Alain, ROUZIER Jacques (1977). *Ville et campagne : la fin d'un dualisme*. Paris : Economica, 276 p.

l'exode rural s'est poursuivi. Par contre, il ne concerne plus tout l'espace rural. La périurbanisation, ainsi qu'un principe de vase communiquant entre des communes rurales qui continuent de perdre des habitants et celles qui en gagnent à nouveau, a contribué à stabiliser la population rurale, quand dans le même temps l'Ardèche se repeuplait progressivement. Cela nous a conduit à opposer l'Ardèche des pentes et de la Montagne (la partie incluse dans le Massif Central) à l'Ardèche du Rivage, du sud et des agglomérations urbaines.

Cette opposition est aussi celle entre l'Ardèche forestière à proprement parler où la dynamique de reforestation a été la plus importante et une Ardèche plus urbaine, plus résidentielle, méditerranéenne et du soleil. Cette partie du département n'est bien sûr pas complètement chauve, l'arbre et la forêt sont partout en Ardèche²²². Il ressort aussi de cette étude sur l'exode rural qu'il importe de considérer les relations ville / campagne. D'abord, ce thème de recherche fut envisagé par les géographes en terme de complémentarité, puis d'opposition et de domination. Depuis les années 1980, deux grands modèles explicatifs des espaces ruraux français coexistent, mais tendent à évoluer en deux voies opposées (JEAN, 1997)²²³. L'un, représenté par Roger BÉTEILLE (1981, 1994)²²⁴, insiste sur la « crise rurale » et le « sous-développement » des campagnes. L'autre, illustré par Bernard KAYSER (1990, 1993)²²⁵, tente de saisir au contraire la « renaissance rurale » des « nouvelles campagnes ». L'Ardèche est certainement une bonne illustration de ces deux modèles. L'un et l'autre ayant leur part de vérité. L'Ardèche du vide, du rural isolé, est probablement encore en crise et sous-développée. Elle n'a pas encore vraiment su tirer son épingle du jeu et elle se comporte encore comme « une zone sous-développée » à l'instar de ce qu'a pu dire André FEL (*Ibid.*) à propos du Massif Central au sortir de la Seconde Guerre mondiale, en référence à la crise humaine et agricole qui le touchait alors. Par contre, l'Ardèche du sud attire toujours plus de nouveaux arrivants et si l'on s'attache à saisir les frémissements en cours, il est bien évident qu'une partie des campagnes ardéchoises sont de véritables « nouvelles campagnes » au sens de Bernard KAYSER.

Mais plus encore, c'est très certainement à une « renaissance rurale » beaucoup plus généralisée qu'on avait pu le penser, à laquelle on assiste en Ardèche depuis quelques années. En effet, pour la première fois depuis bien longtemps, certaines communes rurales isolées, loin des villes, se repeuplent. Le vide semble attirer à lui de nouvelles populations porteuses de nouvelles manières d'habiter l'espace. Sur le plan territorial cela se traduit par l'arrivée de la ville à la campagne de nouveaux habitants, par de nouvelles forces (les nouveaux arrivants s'impliquent dans la vie locale), de nouvelles idées (les changements viennent de l'extérieur), mais aussi de nouvelles attentes par rapport à un environnement choisi (une « nature » et des paysages protégés).

Enfin, il reste une réflexion intéressante à mener sur cette opposition entre déprise humaine (la création d'un vide) et emprise symbolique (l'attraction d'un vide construit en ce sens et maintenant ouvert aux besoins de la population en général). Nous avons vu quelle

²²² Dans tout le Bas-Vivarais qui connaît un climat méditerranéen avec des étés chauds et secs, la végétation en présence est principalement constitué de taillis de chênes décidus (à feuilles caduques), de chêne vert, de garrigue et de maquis. Les enjeux et les problématiques afférentes à ce type de forêt étant quelque peu différents aux nôtres, nous avons décidé de ne pas inclure le Bas-Vivarais dans l'Ardèche forestière à proprement parler.

²²³ JEAN Yves (1997). Analyse comparative des deux modèles explicatifs des évolutions des espaces ruraux français. *Annales de Géographie*, n°598, pp. 631-646.

²²⁴ BÉTEILLE Roger (1981). *La France du vide*. Paris : Librairies techniques, 252 p. ; BÉTEILLE Roger (1994). *La crise rurale*. Que sais-je ? Paris : PUF, 127 p.

²²⁵ KAYSER Bernard (1990). *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*. Paris : Armand Colin, 316 p. ; KAYSER Bernard (1993). *Naissance de nouvelles campagnes*. Paris : DATAR, La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, 174 p.

avait déjà été lancée par Pierre CORNU (2000) dans sa thèse. On touche ici à l'intéressant paradoxe du désert. Le Massif Central a nécessairement été considéré durant un temps par ses habitants comme un espace répulsif, sans quoi il ne se serait jamais vidé de ses hommes. Mais ce vide tout relatif, dès lors qu'il a symboliquement été révélé à tout le pays et même au-delà de ses frontières, appelait à être comblé. Ce faisant le Massif Central redevient un espace attractif, un espace à habiter. Une fois encore nous ne faisons que marcher à nouveau sur un sentier déjà balisé par d'autres. « *Oser le désert ?* »²²⁶ est le titre d'un célèbre article de Jacques LEVY (1994), géographe. Ce mot si connoté a été repris par Jean-Pierre LEONARD (ingénieur forestier de formation) dans un ouvrage, issu de sa thèse, sur le devenir des forêts françaises qu'il a titré « *Forêts vivantes ou déserts boisés ?* »²²⁷. La géographie des transports n'est pas non plus absente de ces questionnements, notamment à travers les problématiques d'ouverture et de fermeture des territoires (BERNE, 2008). Si dans un espace comme le Massif Central, en partie vidé de ses habitants et de ses agriculteurs, colonisé par la forêt, l'idée du désert peut sembler posséder la force désarmante du bon sens (LEVY, 1994), qu'en est-il du point de vue de l'aménagement de l'espace ? Que voulons-nous ? Que veulent les acteurs territoriaux ? Quels rôles joueront les réseaux²²⁸ ? L'importance croissante de ceux qui produisent le territoire (ce ne sont plus uniquement les agriculteurs), qui sont aussi ses usagers avec leurs bagages de représentations et de rêves, pose aussi la question de la gouvernance des territoires. Celle-ci n'est plus uniquement liée à la possession de la terre et ne se réfère plus exclusivement à ceux qui la valorisent. Elle réinvestit le citoyen au cœur du processus de décision. Des citoyens, qui en réalisant le rêve de Robinson CRUSOE : « *celui de la bi-résidence comme manière d'habiter [le monde] et de la double vie [vivre à la ville et à la campagne]* »²²⁹ (URBAIN, 2002a) n'ont plus à choisir entre le dehors et le dedans, l'ici et l'ailleurs, le quotidien et le lointain, l'urbain et le rural, les autres et soi-même. Ainsi, s'expriment-ils et conçoivent-ils leurs opinions avec réciprocité aussi bien sur la ville que sur la campagne (Voir comme illustration de cela l'avis d'un panel de citoyen sur le devenir des espaces ruraux en Rhône-Alpes – chapitre 5).

Les changements en cours dans la structure de la population du Massif Central et de l'Ardèche, ainsi que les nouvelles façons d'habiter l'espace qui se font jour sont des éléments à prendre en compte dans la gestion des nouvelles forêts à l'avenir. Cela tient à un élément essentiel. Il consiste à reconnaître, comme l'a démontré Jean-Pierre LEONARD (1999) dans sa thèse, qu'à un type de société correspond une forme dominante de ses espaces boisés, et ce, quel qu'en soit le mode d'appropriation : public ou privé. Or, les évolutions sociétales qui s'esquissent dans certains territoires d'Ardèche pourraient bien préfigurer l'apparition de « *forêt-friche* » ou « *sanctuaire* » comme l'évoque Jean-Pierre LEONARD (*Ibid.*). Au-delà d'un certain seuil, l'abandon de l'activité économique sur des surfaces forestières toujours plus grandes, pourrait conduire de fait certains espaces boisés vers de nouveaux états dont il est bien difficile de dire ce qu'ils seront : forêt-paysage ? Forêt-abandonnée ? Forêt-biodiversité ?

²²⁶ LEVY Jacques (1994). Oser le désert ? Des pays sans paysans. *Sciences Humaines*, hors série n°4, février-mars, pp. 6-9.

²²⁷ LEONARD Jean-Pierre (2003). *Forêt vivante ou désert boisé ? La forêt française à la croisée des chemins*. Paris : l'Harmattan, AFOCEL, 311 p.

²²⁸ L'espace, n'est pas fait que de territoires mais aussi de réseaux. Allusion à l'ouvrage dirigé par Jean-Marc OFFNER et Denise PUMAIN, « *Réseaux et territoires* », édité aux Éditions de l'Aube en 1996.

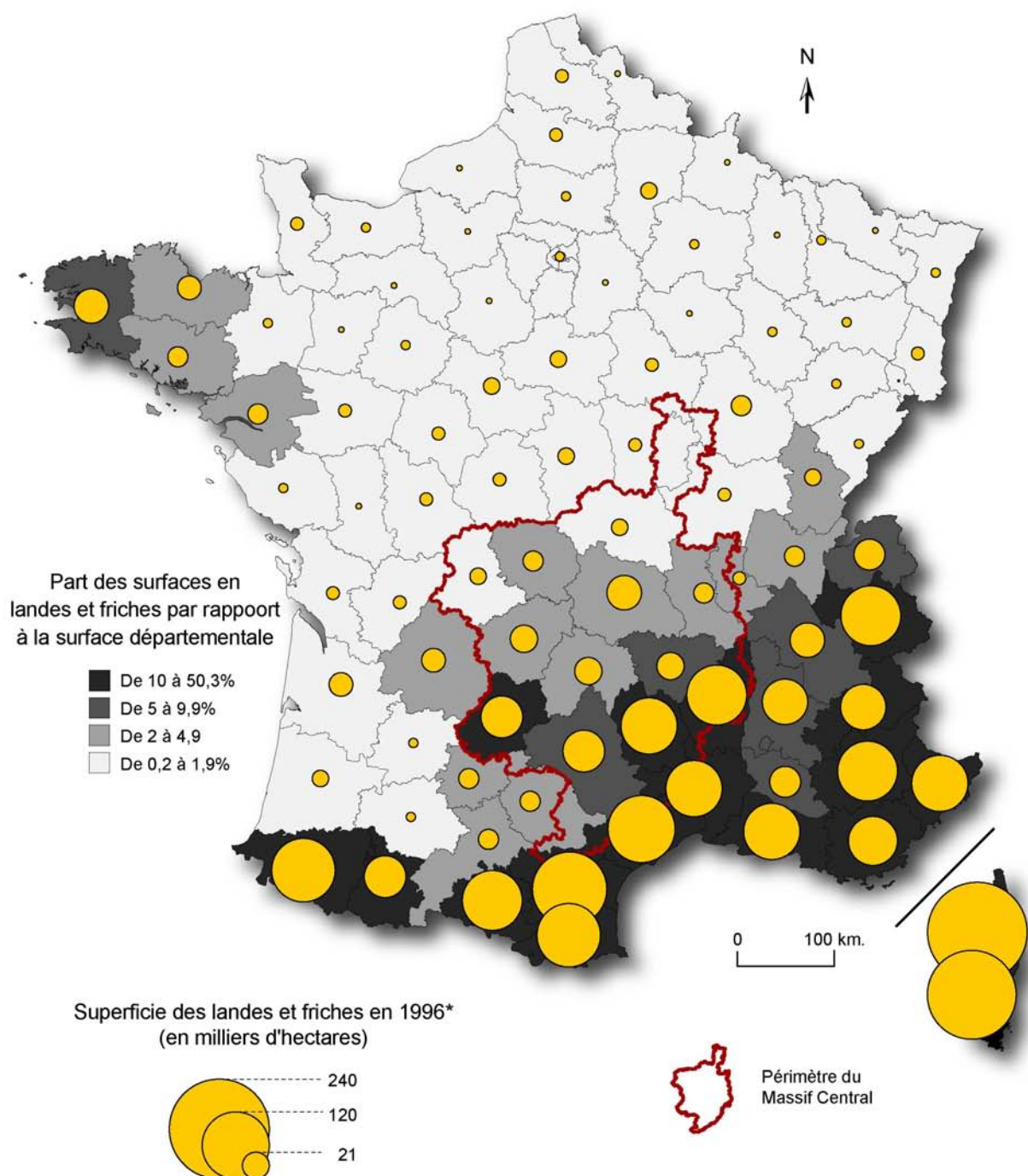
²²⁹ Dans un article qui préfigure un chapitre dans un ouvrage plus conséquent : URBAIN Jean-Daniel (2002a). Du mythe à la manière. Résider selon Robinson en son île. *Communications*, vol. 73, n°1, pp 65-72. ; URBAIN Jean-Daniel (2002b). *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*. Paris : Payot, 392 p.

Il importe maintenant d'étudier une des raisons et un élément moteur de la création des nouvelles forêts résineuses en Ardèche dans le vaste processus de reforestation que la France connaît depuis le milieu du XX^e siècle. Il s'agira d'expliquer dans la continuité d'une déprise humaine et agricole quelles furent les réactions de ceux qui assistèrent au spectacle de l'embroussaillage et de l'apparition de la friche sur les nombreuses terres agricoles qui n'étaient plus cultivées. Plutôt que la friche, nombreux furent ceux qui préférèrent boiser leurs terres.

2.3. L'arbre plutôt que la friche.

Cette partie traitant de la friche, il importe en préambule de préciser deux points qui ne seront pas développés outre mesure ici. Le premier concerne les ambiguïtés sémantiques du mot. Le second a rapport au vagabondage constant de la friche entre catégories d'occupation et d'usage du sol, aussi bien au sein d'une même exploitation agricole que lorsqu'elle en est sortie (Doc. n°54). Cela en fait un objet difficile à saisir statistiquement. Pierre DERIOZ (1991, 1994, 1999) s'est appliqué au cours de la décennie 1990 à rendre intelligible cet objet. Il a consacré sa thèse aux « *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne* » (DERIOZ, 1994). Qui cherchera de plus amples détails sur le sujet de la friche, tant sur le plan des origines du mot, que de ses multiples définitions, des nombreux discours et images qui lui sont associés, des différents usages qui en sont fait selon les groupes sociaux, ou des mécanismes de flux et de reflux entre catégories d'occupation du sol, pourra s'y référer. Toutes précautions prises à cet égard, nous nous attacherons donc à saisir dans quelle mesure la friche a pu servir la cause forestière du FFN dans les premières décennies de l'après Seconde Guerre mondiale. Comment donc dans ce processus d'abandon, la friche a-t-elle pu pousser des propriétaires fonciers à boiser en résineux certaines de leurs parcelles ? Au-delà des chiffres et des ambiguïtés que suscite la friche, il est certain que son retour, observé depuis plusieurs décennies, se poursuit encore dans de nombreux secteurs du Massif Central, aussi bien sur les pentes d'Ardèche, que sur les plateaux d'altitude du Livradois et du Limousin, que les reliefs du Rouergue, du Haut-Languedoc, des Causses ou de la Montagne Noire. Les données de l'IFN sur les surfaces en landes et en friches le montrent (Doc. n°53). Il suffit pour s'en convaincre de sillonner les routes d'Ardèche ou d'arpenter les chemins de randonnées (Voir la photographie a) du doc. n°55). De même, en interrogeant des personnes d'un certain âge, ayant vécu et travaillé la terre en Ardèche, elles vous raconteront peut-être, avec émotion, l'abandon, la broussaille, le genêt, l'enfrichement, l'envahissement par l'arbre, la forêt que l'on ne contrôle plus, les chemins qui disparaissent, le risque incendie...

Doc. n°53 : Où sont les landes et les friches actuelles ?



* Année moyenne pour l'ensemble des départements français : 1996
Résultats des inventaires départementaux IFN.

Doc. n°54 : Terre agricole en friche ou friche agricole ?

Nous avons eu l'occasion en Ardèche de mesurer l'ambiguïté, sur une même parcelle, entre une terre agricole en friche et, son envers, une friche qui possède encore un usage agricole. La définition de la friche voudrait d'ailleurs qu'elle ne soit plus nommée ainsi dès lors qu'elle fait partie intégrante des surfaces utilisées au sein d'une exploitation agricole. Au cours de l'hiver 2006, sur les hauteurs du hameau de Blaizac (commune d'Ajoux), alors que j'accompagne un habitant du hameau, un ancien agriculteur aujourd'hui retraité, pour aller sortir du bois de chauffage dans le sectionnal du hameau, j'en profite pour l'interroger. Il est propriétaire des terres que nous traversons. Le bois occupe des terrains en pente, en dessous d'une zone en herbe relativement plate. Celle-ci est parfaitement tondue par les animaux parqués dans ce vaste enclos de plus de cent hectares. C'est là, dans un sol localement très profond, que l'on plantait les pommes de terre. Non loin, alors que le terrain s'élève à nouveau sur la gauche, l'on peut distinguer des étagements successifs qui attestent d'un ancien aménagement de la pente en terrasses de culture. Elles sont couvertes de genêt à balais (*Cytisus scoparius* L.), de quelques arbres épars aux pieds desquels poussent de vifs églantiers (*Rosa canina* L.). Cet espace peut être désigné comme une friche ou une lande. Elle reste néanmoins parcourue selon la densité du couvert. Mais y mettra-t-on encore le feu comme par le passé, pour y semer des céréales ? Cela est peu probable.

Nous utiliserons dans cette partie la figure du paysan, au regard de la friche, pour évoquer tous ceux qui ont boisés et reboisés de petites superficies de quelques hectares, souvent de leurs propres mains, durant la période d'existence du FFN. Lors de nos recherches dans les archives du FFN, les adresses des propriétaires terriens bénéficiaires de bons-subventions du FFN en Ardèche n'ont pas été dépouillées. Malgré tout, l'appréciation que nous en avons, nous permet de dire qu'il n'y avait pas que des paysans retraités ou en activité parmi les planteurs. En effet, il apparaît fréquemment des propriétaires résidents dans les villes d'Ardèche, la vallée du Rhône, les départements méditerranéens, ou la région parisienne qui retirent eux aussi quelques milliers de plants forestiers pour les installer sur un ou plusieurs numéros de parcelles cadastrales dans une commune ardéchoise. Mais parce qu'ils possédaient la terre, ils étaient soit issus d'une famille paysanne, soit propriétaires terriens. Celui qui part s'installer à Tournon après 1945, en retirant 5 000 douglas dans une pépinière forestière de l'Administration et en les plantant seul ou en famille, illustre l'empreinte des héritages de la paysannerie. Ce qui n'exclut d'ailleurs pas que le boisement qu'il réalise ait un caractère plus ou moins spéculatif, dans le sens où il profite d'une opportunité pour se créer un capital et qu'il se projette à terme sur la valeur marchande de celui-ci.

En Ardèche et en d'autres points du Massif Central, dans la continuité des transformations sociales (la fin des paysans), économiques (difficultés des exploitations) et démographiques (exode rural), la déprise agraire puis la friche et les premières formes de boisements spontanés apparaissent comme les signes paysagers d'un ensauvagement douloureux, révélateurs des transformations en cours. Concernant les paysans, la friche était devenue « *la transcription sensible de leur mort sociale* » (CORNU, 2003)²³⁰. Désormais incapable de tenir tout l'espace, alors qu'il avait été aménagé finement de génération en génération, les paysans et leurs descendants sont condamnés à porter la culpabilité de son abandon partiel. Et dès lors que l'entretien n'est plus assuré, les terres reviennent rapidement à la friche. Or, pour les paysans et les personnes attachées à la terre (encore plus vrai à cette époque), la friche est le symbole de l'abandon, de la terre mal entretenue

²³⁰ CORNU Pierre (2003). Déprise agraire et reboisement. Le cas des Cévennes (1860-1970). *Histoire et Sociétés Rurales*, n°20, pp. 173-201.

qui ne produit plus, et donc du « mauvais paysan » ou du « mauvais propriétaire ». C'est que la friche est par nature l'anti-culture paysanne. Depuis le siècle des Lumières, cette culture s'est construite sur l'idée que l'homme est maître et possesseur de la nature qu'il peut façonner selon ses besoins. Une nature bien travaillée et bien ordonnée est donc synonyme de « bon paysan ». Cela leur est constamment rappelé par les multiples signes qui attestent du façonnage ancestral des terroirs par leurs pères, ce qu'ils savent déceler grâce à la connaissance intime qu'ils ont de leur environnement. Il a été difficile aux paysans de concevoir et d'accepter cet abandon sans avoir à en supporter le poids. Pour soulager ce poids, pour panser leurs plaies, beaucoup attendront un événement particulier qui fut la création du FFN en 1946. Si un peu moins d'un siècle avant la création du FFN, la RTM en prônant le reboisement de nombreux sectionnaux au mépris et au dépend des communautés rurales s'était attirée localement les foudres des populations et par conséquent avait plus ou moins échouée, il n'en fût pas de même pour le FFN. La situation n'était plus identique, elle avait changé. L'exode rural était à l'œuvre partout dans le Massif Central et, même après la Seconde Guerre mondiale, des hommes et des femmes partaient encore trouver meilleure fortune ailleurs. Depuis longtemps déjà le réservoir des landes et des friches n'avait cessé de gonfler. Il ne manquait donc plus qu'une occasion pour que les paysans encore en activité et ceux qui étaient déjà partis, ayant hérités des terres de leurs défunts parents, choisissent de planter des arbres. Le FFN leur permit cela et l'Administration forestière les encouragea à boiser quelques-unes de leurs parcelles en friche, embroussaillées ou couvertes par la lande. C'est sans compter qu'en Ardèche, des générations successives ont vécu sous les hospices du châtaignier, l'arbre à pain, celui qui nourrit et qui rapporte un peu s'il ne permet pas de vendre beaucoup. Enfin, même atteint par la maladie, couvert de branches mortes, sans soins, cet arbre multiséculaire ne meurt pas pour autant. Il est toujours là, année après année. On pouvait donc faire confiance à l'arbre pour combler le vide des terres abandonnées, supprimer le désordre introduit par la friche et faire revivre ces terres « mortes », fallait-il seulement le décider en son nom propre !

Malgré tout, si la friche a servi un temps la cause du FFN à travers les initiatives des planteurs volontaires (tous ceux, à côté des paysans, dont les racines et les héritages paysans étaient encore prégnants, même d'anciens migrants encore attachés à leur pays), boisant quelques hectares individuellement, elle n'explique pas toute l'œuvre de plantation liée au FFN en Ardèche. La symbolique de la friche a surtout été un moteur au boisement dans les premiers temps des nouvelles forêts au cours des décennies 1950 et 1960, avant de progressivement s'atténuer. Toutefois, elle reste encore soutenue durant toute la décennie 1970 en Ardèche. D'autres planteurs, dont l'Administration forestière d'État, agiront à plus petite échelle sur de plus grandes surfaces. En Ardèche, comme en France d'ailleurs, ces autres planteurs qui ne relèvent plus directement de la paysannerie sont certes moins nombreux, mais ils planteront autant que les petits propriétaires. Leurs stratégies sont toutes autres. Dans leur cas, il n'est pas question d'éviter à tout prix la friche pour conserver une valeur à la terre et signaler que l'on tient encore l'espace, il s'agit plutôt d'opérations spéculatives ou de placements. D'ailleurs, avant de se lancer dans l'aventure forestière tous ne sont pas propriétaires fonciers sur les lieux où ils boiseront. Nous reviendrons sur ces aspects de la création des nouvelles forêts résineuses dans le chapitre 3 : « *Des terres nues aux terres les plus forestières de France.* »

Nous allons donc tout d'abord examiner la symbolique de la friche, puis celle de l'arbre. Pour évoquer la symbolique de la friche et montrer à quel point elle a joué un rôle important dans le choix de l'arbre qui la remplacera (*in fine* boiser pour lutter contre la friche), nous

prendrons pour commencer l'exemple du dernier grand épisode médiatique dont elle fut l'élément central à la fin des années 1980. Il est possible de se demander si les réactions des Français à travers l'angoisse suscitée par le retour annoncé de la friche, n'attestent pas de peurs intimes qui se sont maintenues chez ceux dont les parents avaient été les premières victimes de la déprise agricole et rurale ? Pour illustrer les conséquences en terme de pratiques forestières de la symbolique de la friche, nous partirons de la définition qu'en donnent les Ardéchois pour opposer la plantation au boisement spontané. Puis nous reviendrons sur la symbolique de l'arbre qui fut choisi pour remplacer ou éviter la friche. En dernier lieu, nous mettrons en perspective, la construction des représentations sociales du beau « paysage » chez les paysans et les paysages de friche. Le débat s'ouvrira alors sur les enjeux sociaux, économiques des espaces ruraux, ainsi que sur la gestion durable. En effet, la friche est aussi à considérer comme un révélateur de ces enjeux. Formation végétale d'entre-deux, de la terre agricole ouverte à la forêt fermée, elle pose aussi dès lors qu'elle se multiplie la question de la fermeture des paysages.

2.3.1. La symbolique de la friche.

« *Il y a des mots qui ont l'air méchant* » et la friche selon François TERRASSON (1988) est un de ceux là. Il y a aussi des mots qui font peur et c'est le cas de la friche. Sa puissance évocatrice est forte : « *la peur devant la nature hostile, la peur du désordre ou du vide, la peur de la dégénérescence et de la mort* » (DERIOZ, 1994). Or, dans un pays encore marqué par son passé agricole, évoquer l'abandon de terres agricoles, le genêt à balais, la ronce et la fougère qui gagnent et qui envahissent suffit à ressusciter certaines peurs intimes notamment sur le devenir de espaces ruraux en France. Derrière cela, se cache l'impuissance des agriculteurs restés au pays à entretenir tout l'espace. La dernière grande peur collective mêlant la friche et la jachère remonte à la fin des années 1980.

> La friche dans les médias dans les années 1980.

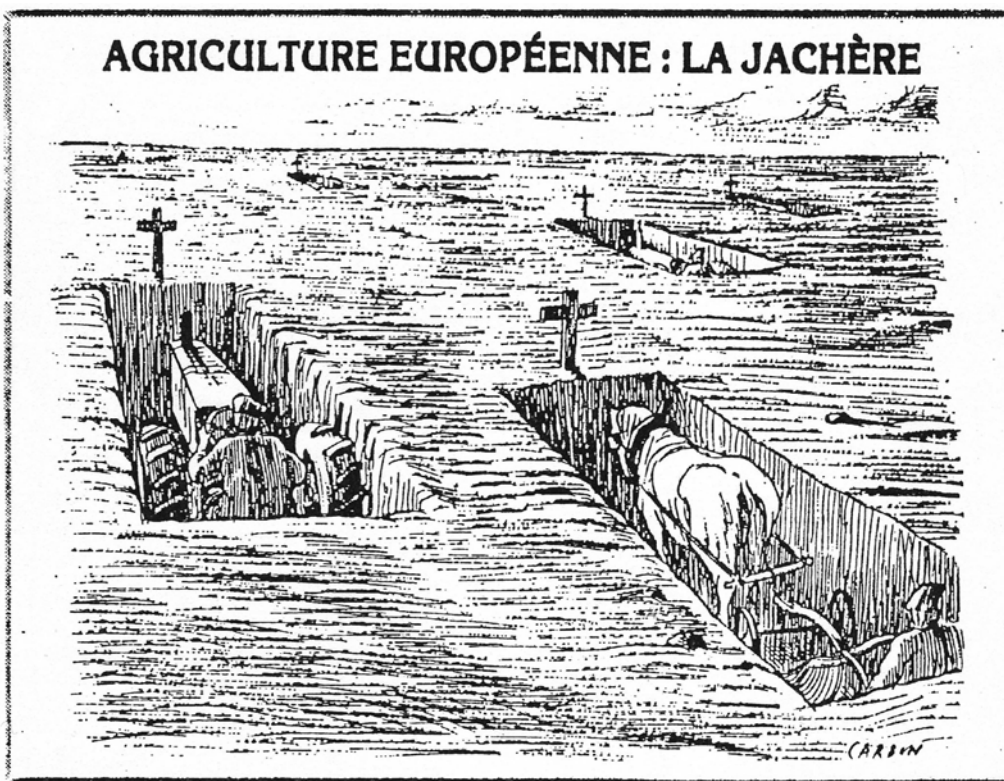
Partant des images et des mots qui circulaient à cette époque au sujet de la friche, cela nous permet de cerner quelles sont les représentations sociales de la friche dans les années d'après Seconde Guerre mondiale. Il est aisé d'imaginer la puissance évocatrice de la friche à cette époque quand on sait très exactement ce qu'elle était à la fin des années 1980. Pour la seconde fois, la friche s'affiche sur le devant de la scène. Ce n'est plus vraiment comme trente ans auparavant en tant que témoin de la déprise agricole et de la mort sociale des paysans, mais plutôt comme révélateur de nouveaux enjeux spatiaux et paysagers. Deux caricatures et deux planches photographiques présentées plus loin, illustrent avec force ces nouveaux enjeux (Doc. n°55, doc. n°56 & doc. n°57).

Pour quelles raisons, fait-on appelle à des images si puissantes, si évocatrices pour parler de la friche et de la jachère à la fin des années 1980, au moment où l'Europe constate que son agriculture produit trop et qu'elle s'apprête à réformer sa PAC, vieille de bientôt trente ans ? Certaines visions marquent pour longtemps les consciences. En l'occurrence celle des paysans. Parmi la jeune génération d'agriculteurs, les 20-35 ans en 1980 sont nés juste après la Seconde Guerre mondiale ; ils ont grandi avec la friche, ils l'ont vu poindre comme ils ont vu les fermes disparaître et les hommes partir. Ils ont développé un sentiment de culpabilité face à cet abandon. Alors que l'agriculture avait réussi le pari de la modernisation, qu'ils avaient accepté de remembrer, de s'équiper, et de produire plus, le « retour de la

jachère » leur était insupportable (Doc. a) & b) n°55). « De la jachère à la friche, il n'y a qu'un pas, celui du paysan » dira Éric FOTTORINO dans un article du Monde du 25 mai 1989.

Doc. n°55 : La jachère qui préfigure la friche : c'est la mort du paysan et des campagnes.

a)



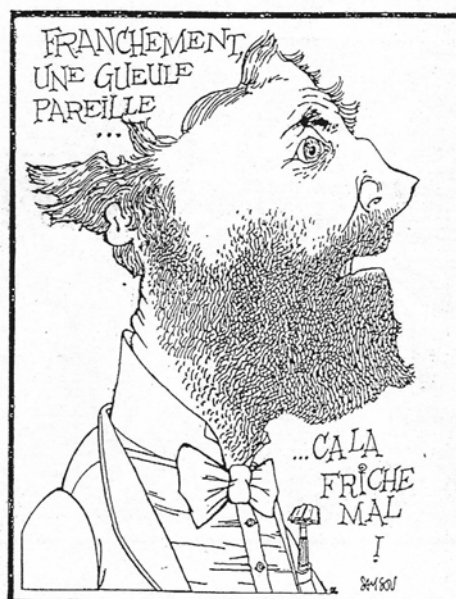
D'après une caricature de CARDON, le Canard Enchaîné, 27 mai 1992.

b)

CAMPAGNES

Solidaires

N° 6 février 1988



D'après une caricature de SAMSON, Campagnes solidaires, n°6 février 1988.

Retour à la jachère

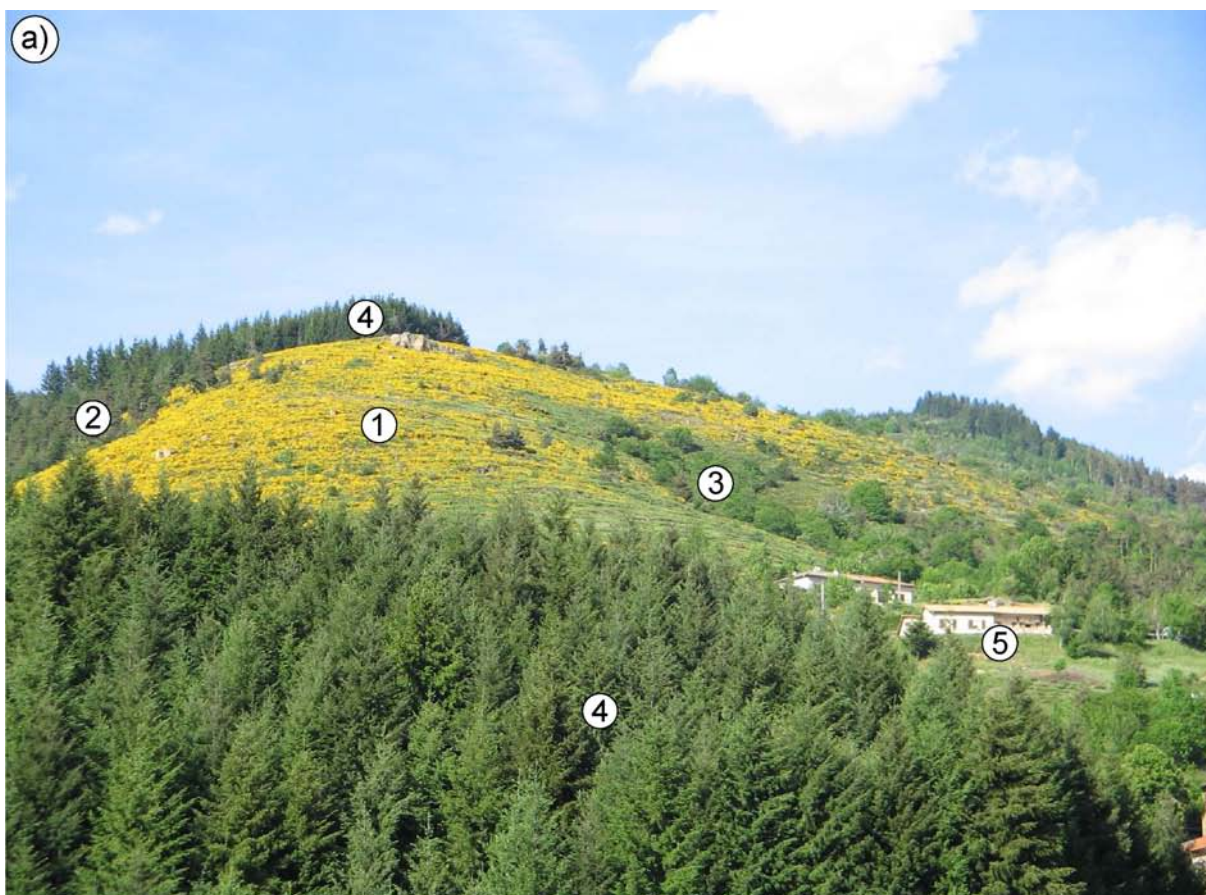
La caricature de CARDON (Doc. a) n°55), parue dans le *Canard Enchaîné* du 27 mai 1992 annonce la seconde mort des paysans. La jachère est l'antichambre de la friche, un reniement de la fonction productive de l'agriculture et de l'identité paysanne. À cause de la mise en jachère d'une partie des terres dans le cadre de la PAC, les agriculteurs modernes, assis sur leur tracteur, allaient rejoindre dans leurs tombes leurs pères, symbolisés par le cheval et la charrue, eux-mêmes victimes des politiques de modernisation de l'agriculture française trente ans plus tôt. L'image est très forte, dans cette morne plaine vide, redouter la jachère c'est faire resurgir les peurs de la friche. C'est aussi évoquer la mort des paysans, accréditant la thèse du sociologue Henri MENDRAS (1967) qui avant les autres avait prédit la « *Fin des paysans* ».

La caricature de SAMSON (Doc. b) n°55), parue en couverture de *Campagnes solidaires*, n°6 de février 1998, revue de la Confédération Paysanne annonce la mort des campagnes défavorisées. Un visage ayant la forme de la France est envahi par une barbe hirsute. Elle affecte le menton (le Midi alpin et provençal), la joue (le Massif Central), le cou (le Midi languedocien et pyrénéen), le pourtour des lèvres (Alpes et Jura), les pattes (Poitou et Vendée). Les cheveux ébouriffés évoquent des friches en Bretagne, dans le Cotentin et sur les littoraux normands et picards. Seuls le front, le nez et le pourtour des yeux, semblent relativement épargnés.

Ce sont bien des images à l'interprétation similaire²³¹ et des mots si évocateurs qui ont agi sur les paysans et suscité leur intérêt pour les boisements et reboisements du FFN juste après la fin de la Seconde Guerre mondiale. La force de persuasion de l'Administration forestière d'État et surtout les aides avantageuses du FFN firent le reste (Voir chapitre 3).

²³¹ En entretien une personne nous expliquera en quoi la vue de la friche lui était insupportable lorsqu'elle ouvrait ses volets chaque matin. Un sentiment de culpabilité naissait en elle à la vue de la broussaille envahissante contre laquelle elle ne pouvait rien faire seule.

Doc. n°56 : De la friche à la forêt : un processus spatial encore actif en Ardèche..., la forêt aux portes de la ville du Cheylard.



Coordonnées WGS 84 du point depuis lequel a été prise la photographie : 44°56'54"N / 4°21'58"E, altitude : 570 m., orientation : nord-est, Clément Dodane, 20060528.



Coordonnées WGS 84 du point depuis lequel a été prise la photographie : 44°54'34"N / 4°25'26"E, altitude : 460 m., orientation : sud-est, Clément Dodane, 20050510.

La photographie a) du doc. n°56 a été prise à la sortie de Saint-Martin-de-Valamas sur la route de Saint-Julien-en-Boutières. Les habitations que l'on distingue en bas à droite de la photographie appartiennent au hameau du *Bourget*. En cette fin du mois de mai, les genêts à balais sont en fleur ①. Le tapis jaune qui se dégage au milieu de la photographie montre l'étendue de la surface qu'ils couvrent. Ils témoignent de l'abandon plus ou moins récent de ces terres qui sont passées à l'état de friche. Tout laisse à penser que ces terres étaient encore pâturées il y a peu, certainement de façon extensive. Si non, elles auraient déjà été envahies par l'arbre. En effet, à gauche et à droite de l'espace en friche, deux peuplements spontanés, l'un composé de pins sylvestres ② et l'autre de feuillus divers ③ (probablement des saules et alisiers blancs) soulignent l'existence d'une dynamique de colonisation forestière à l'œuvre. Le peuplement de pins sylvestres est déjà installé depuis plusieurs décennies, alors que les feuillus paraissent plus jeunes. Ils se sont développés dans un micro vallon frais où coule une petite source. Ces deux boisements spontanés ont essaimé quelques spécimens au milieu de la friche. Au premier plan et en position sommitale, deux plantations de douglas de 30 à 40 ④ ans rappellent que le FFN a permis de financer de nombreux petits boisements dans les décennies de l'après Seconde Guerre mondiale. La plantation sur le sommet révèle la géométrie de la parcelle cadastrale sur laquelle elle a été implantée. Elle n'a pas encore été éclaircie depuis son installation. Les lignes de plantation apparaissent intactes sur la photographie aérienne. Sous les douglas au premier plan, les anciennes terrasses ont servi de banquettes pour la plantation. Elles existent encore dans le sous-bois, comme figées depuis leur abandon. La géométrie initiale de la plantation est cassée. Des arbres ont déjà été abattus dans cette parcelle pour libérer de l'espace aux autres. En bas à droite de la photographie, plusieurs habitations du hameau du *Bourget* commencent à être cernées par la forêt ⑤. Il ne reste que quelques prés encore entretenus aux abords du hameau. Ailleurs, de part et d'autre, la friche et la forêt sont aux portes des maisons. Dans cette partie des Boutières la dynamique de colonisation forestière est très vive.

Une dizaine de kilomètres à l'aval, dans la continuité de la vallée de l'Eyrieux, la ville du Cheylard illustre bien la problématique des rapports entre forêt et urbanisation (Photographie b) du doc. n°56). En effet, depuis la Seconde Guerre mondiale la forêt s'est immiscée par plantation ou de façon spontanée jusqu'aux abords de la ville. Actuellement, le potentiel d'urbanisation de la ville se trouve donc confronté pratiquement en tout point à la présence de la forêt. Certains permis de construire sont donc délivrés sur des parcelles boisées.

Doc. n°57 : Seule l'agriculture peut maintenir des espaces ouverts.



Coordonnées WGS 84 du point de prise de vue : 45°00'50"N / 4°31'27,50"E, altitude : 680 m., orientation : nord-ouest, Clément Dodane, 20040727.



Coordonnées WGS 84 du point depuis lequel a été prise la photographie : 45°00'43,50"N / 4°31'19"E, altitude : 670 m., orientation : est, Clément Dodane, 20040727.

L'espace habité ① est visible au centre de la photographie a) du doc. n°57. Quatre groupes d'habitations se distinguent : *La Roche*, *Les Abattus*, *Les Mouriers* et *La Blache des abattus* (de gauche à droite, de haut en bas). Autour, des surfaces en herbe maintiennent le milieu encore ouvert. Le toit d'une maison apparaît au milieu des arbres en bas à gauche de la photographie ②. Rachetée par des anglais, dans les années 1980, elle a depuis changé à nouveau de propriétaire. À travers cet exemple, les agriculteurs du hameau de *Bouton*, situé à une centaine de mètres en dessous du lieu où a été prise cette photographie, soulignent les difficultés que représente la lutte contre la broussaille et le genêt. Visiblement, après plusieurs étés consacrés en partie à l'entretien de la propriété, les « anglais » ont finis par vendre, rebutés par la tâche. Les terrasses et les murs sont encore visibles ③. Depuis plusieurs décennies, ils ne sont plus remontés et progressivement ils s'écroulent. Malgré tout, même après avoir été ensevelis les prés conservent un aspect ondulé. Au milieu de l'espace agricole, les arbres épars sont essaimés un peu partout. Il s'agit principalement de feuillus qui peuvent être d'anciens arbres fruitiers, ainsi que des peupliers sauvages notamment en bordure de la petite source qui naît au centre de la photographie. La présence d'un verger d'arbres fruitiers ④ témoigne de la diversification des productions agricoles dans la vallée du Doux depuis une vingtaine d'années. La ferme du hameau de Bouton possède plusieurs centaines de cerisiers autour de ses bâtiments. Des travailleurs saisonniers sont employés pour ramasser cette variété tardive de cerise qui donne à partir de la mi-juillet. La production de fruits complète les revenus de la vente du lait pour l'exploitation. En contrebas du lieu où a été prise la photographie, une vieille châtaigneraie à fruits découvre ses veilles branches sèches, grisâtres ⑤. Elle est progressivement colonisée par d'autres espèces d'arbres (bouleau, merisier). Dans le plan médian de la photographie, de part et d'autre de l'espace agricole, ainsi qu'en partie sommitale du *Serre de Bel-Air*, l'espace est occupé par des peuplements de pins sylvestres plutôt purs au centre et mélangés à des feuillus sur le sommet ⑥. Deux boisements résineux sont visibles au sommet, à gauche et à droite ⑦. Ils apparaissent dans une couleur plus sombre. Le pin sylvestre parmi les conifères pourrait être qualifié d'essence « modératrice », au même titre que le pin maritime. N'ayant pas ce caractère « sombre », ils sont perçus différemment des conifères « noirs » (douglas, sapin pectiné, de Vancouver, nordmann, épicéa commun, pins noirs). Le pin maritime dans la Basse-Cévenne ardéchoise est synonyme d'ambiance méditerranéenne et valorisante à ce titre. Le pin sylvestre dans les Coteaux du Nord-Vivarais offre des sous-bois agréables, où la lumière diffuse à travers ses aiguilles fines et claires.

Enfin, la photographie b) du doc. n°57 met en scène un pré de fauche nouvellement gagné sur la forêt. A l'été 2004, les lignes d'ensemencement de l'herbe sont encore visibles. La tempête de 1999 a eu raison d'un boisement de douglas installé au début des années 1960 par le grand père du jeune agriculteur qui vient de s'installer sur la ferme du hameau de Bouton. Située à 300 mètres des bâtiments agricoles, la parcelle n'a pas été replantée. Au contraire, elle a été dessouchée et nettoyée à la pelleteuse. L'ensemble des rémanents d'exploitation a été mis en andain. Quelques anciens murs ont été conservés alors qu'ils auraient pu être enterrés grâce aux engins. Probablement sont-ils là en mémoire du passé agricole de la parcelle (Le grand-père de l'actuel repreneur de l'exploitation agricole, âgé de 91 ans à l'époque, et qui a planté ces douglas au début des années 1960 grâce à une subvention du FFN était encore vivant. Écouté ou non, il a son mot à dire. Il n'apprécie guère que son gendre jurassien apporte avec lui son bois de chauffage lorsqu'il vient en famille dans sa résidence secondaire, alors qu'il y a tant de bois à couper dans ses propres parcelles (celles du grand-père) qui reste sur pied). La forêt qui s'étend au-delà de l'espace agricole recèle de nombreux trésors d'un point de vue strictement forestier. Quelques douglas restés debout ont été conservés. Au milieu, d'autres douglas couchés sont encore sur place. Le propriétaire a terminé de les exploiter dans l'hiver 2004-2005. Vendus localement, ils n'ont pas vraiment été dépréciés. Leur état de conservation est encore très satisfaisant (les fûts entremêlés sont restés à quelques dizaines de centimètres du sol sans qu'ils ne soient en contact avec lui). Cinq printemps après la tempête, une très jolie

régénération naturelle s'est installée sous le peuplement dans les trous de lumière. Les plus beaux des jeunes douglas et des érables sycomores atteignent déjà pratiquement cinq mètres de hauteur. Un peu plus loin, d'anciennes châtaigneraies à fruits ont été exploitées il y a une trentaine d'années. De nombreux hêtres se sont installés dans le sous-bois. En travaillant à leur profit, ils constituent un réel potentiel forestier en mélange avec le châtaignier.

> Tout sauf la friche !

Nous l'avons vu, la friche fait l'objet d'une angoisse collective. Il y en a d'autres et l'on pourrait citer, pour ce qui concerne les forêts, les incendies attisés chaque été par les médias à travers des images chocs de pompiers en lutte contre les flammes et des plans larges sur la végétation calcinée évoquant la désolation. Mais derrière ces images de la friche transparaissent en réalité d'autres préoccupations. Elles sont suscitées chez les paysans (les premiers concernés) par la perspective de l'abandon des terres agricoles. Les entretiens que nous avons réalisés en Ardèche ont permis de mettre en évidence le choix des paysans de l'époque ou de leurs descendants face à la friche et par là même de comprendre quel était chez eux ce puissant ressort qui les a fait préférer sur certaines de leurs parcelles la forêt à la friche. Car la friche pour le paysan est synonyme de défaite. Elle représente la terre qui ne produit plus. Un sentiment d'abandon transparaît dans les propos des propriétaires forestiers qui ont vécus eux même l'enfrichement en tant que paysan ou bien chez ceux dont les parents l'étaient. C'est pourquoi dans leur idéal, les paysans ou leurs descendants, en plantant des arbres sur des terres en friche, imaginent leur redonner un caractère productif. Au bout de quelques années, l'arbre qui a bien poussé, surtout quand il est planté serré, étouffe toute la végétation concurrente. La friche disparaît, il en est fini du genêt à balais, de la broussaille, de la ronce et de la fougère. Le sol redevient rapidement propre puisque plus rien ne pousse sous le couvert dense des résineux (en Ardèche, les résineux représentent 99% des espèces utilisées dans les boisements et reboisements du FFN). Et cette terre, une fois bien garnie d'arbres est synonyme de réussite. C'est aussi un capital que l'on pourra léguer à ses descendants avec d'autant plus d'intérêt que sa valeur marchande les intéressera peut-être à revenir de temps en temps au pays. L'arbre que l'on plante, à l'image d'un référent identitaire comme le châtaignier en Ardèche, s'apparente à une culture valorisante, à une occupation noble de la terre. Il comble le vide, il renaît de la terre morte, improductive, il représente l'ordre par rapport au désordre de la friche. La symbolique de l'arbre qui rassure, qui dure et qui rapporte a joué un rôle important dans l'œuvre de reforestation.

Lors d'un séjour sur mon terrain de thèse (2004) dans les Boutières ardéchoise à Saint-Genest-Lachamp, où je résidais dans un gîte rural appartenant à la commune, j'aperçu de la fumée s'élevant en panache dans le ciel juste en dessous du village. Par cette belle journée de printemps, en fin de matinée, une personne brûle des herbes et des genêts à balais qui poussent sur les talus des anciennes terrasses écroulées, au milieu des prés fraîchement fauchés. Je décide d'aller la rencontrer pour en savoir plus. C'est un agriculteur. Il est en retraite depuis peu et comme beaucoup d'autres, il n'a pas cessé toute activité agricole. Il continue de faucher et d'entretenir les prés où nous sommes. Je l'interroge au sujet de son métier. Je sens une certaine tension chez lui en posant ma question. « *C'est un boulot de con, c'est dur et il n'y a plus personne pour reprendre derrière, tout cela va être en friche. Je gagne 600,00 euros de retraite et c'est peu, mes frères sont devenus banquiers ou prof. Nous avons beaucoup travaillé avec ma femme, pour rien. Nous devons continuer à faire des bricoles à côté pour vivre. La voiture c'est nécessaire pour vivre et aller faire les courses ;*

il faut l'entretenir. Ma femme me reproche même d'avoir fait ce travail. Autour du village, je fauche les prés pour le foin et pour que cela fasse propre. Ailleurs, je laisse les moutons et les vaches aller. Le champ, que vous voyez en contre bas, appartenait à l'hôpital de Privas et je leur ai racheté à la mort de l'ancien maire, victime de Tchernobyl et de son nuage qui a contaminé les champignons. Avant il ramassait le foin, plus maintenant. » À la grande époque des boisements du FFN, il m'explique qu'il avait besoin de ses terres, alors qu'il était jeune agriculteur, et qu'il n'avait donc pas boisé. La description qu'il vient de me faire est éloquente. Il en ressort la complexité des relations entre toutes les choses de la vie. Être agriculteur dans ce pays, ce n'est pas un simple métier qui ménage des horaires, des tâches bien définies et délimitées, ainsi qu'une vie de famille. Dès lors la pression sur l'espace entretenu diminue, il se couvre de friches. Tous les efforts fournis au cours d'une vie de labeur se trouvent remis en cause au moment de la retraite et à moins de se désavouer, il faut bien continuer à entretenir. Et quelle retraite ? Quelques centaines d'euros qui permettent à peine de vivre. L'isolement dans cette montagne (la ferme où il réside est à près de 1 000 mètres d'altitude) apparaît bien réel puisque tout passe par la voiture personnelle. Il n'y a aucun autre moyen de se déplacer, hormis le vélo et la marche à pied.

J'apprendrai plus tard, en lui rendant visite à sa ferme, qu'une grande partie des prés autour du village lui appartient. Du moins ceux qui sont entretenus et qui maintiennent l'espace ouvert, lorsqu'on aborde ce charmant petit village avec ses maisons en pierre par la route de Saint-Christol. Cet agriculteur est aussi le père de l'actuel maire du village qui travaille au Cheylard dans les établissements Chomarcac (teinturerie, sellerie...). La commune tire quelques revenus financiers de la location de gîtes ruraux dans le village, plus exactement un ensemble de quelques habitations qui constituent le chef-lieu. Comment la commune attirera-t-elle des locataires dans ses gîtes si les prés sont friches autour du village ? Et comme ni son fils, ni sa fille n'ont souhaité reprendre l'exploitation familiale, cet agriculteur se sent investi pour continuer à lutter contre la friche, à « *faire propre* ». Et puis, sa conception de l'élevage, de l'agriculture en général lui intime cela. Il soulève le problème des primes européennes à la bête qui poussent certains de ses voisins soit disant peu scrupuleux à parquer 500 brebis dans 80 hectares, sans participer, donc, à l'entretien de l'espace grâce à la dent du mouton. Il élève encore quelques chèvres et sa femme transforme le lait en fromage pour les vendre. Et quand, il se dit prêt à installer une éolienne sur un terrain lui appartenant dans le cadre d'un projet de ferme éolienne, il doit faire face indirectement à l'opposition d'associations de lutte contre ce projet. Il se sent dépossédé de sa terre, de ses droits et privé d'un complément de retraite qui lui serait bien salvateur. Son fils, maire de la commune, analysera en ces termes cette situation cocasse. Alors que les agriculteurs sont les seuls à entretenir l'espace ouvert, les « *extérieurs ont acheté le paysage* » (urbains, allemands et hollandais qui sont venus s'installer au cœur du PNRMA). Nous sommes ici « *une principauté comme à Monaco* » et des « *extérieurs* » vont peut-être réussir au nom de la conservation des paysages à bloquer le projet éolien (Doc. n°58). Paysages qu'ils ont « *achetés* » en même temps que leur résidence et pourtant ils n'ont sur lui aucune influence directe, seulement ont-ils contribué à retaper de vieilles bâtisses. Les propos du maire laissent échapper des mots durs vis-à-vis de « *ces gens qui compliquent tout* ». La situation semble décourageante puisqu'il s'inscrit dans la continuité de l'œuvre ancestrale. Son arrière grand-père, au XIX^e siècle, a obtenu de Napoléon III la possession d'un petit lopin de terre. Son grand-père a agrandi le domaine. Son père a racheté à ses frères et sœurs leur part, tout en s'agrandissant, pour former aujourd'hui un beau domaine. Cependant, il souligne la différence entre lui et son père, avec en arrière pensée l'idée d'expliquer la transmission entre générations : « *je ne sais pas faire de saucisson, ni aiguïser une chaîne de tronçonneuse. Par contre mon père ne sait pas teindre du tissu* ». Il évoque

aussi le cas de ses deux fils, qui vivent à La Voûlte-sur-Rhône chez leur mère : « *ils en sauront encore moins que moi de la vie et des travaux agricoles à Saint-Genest-Lachamp* ». Mais, pour contrebalancer son propos, avec une étincelle de fierté au sujet de ses fils, il me relate le discours de son père à propos des gens qui ont fait des études : « *ils ne savent même pas se servir d'un bécard²³² !* » En même temps, comme il allait devoir l'expliquer à son père, prenant sa casquette de maire il me livre son intention : « *je compte favoriser l'implantation de personnes à haut niveau d'étude sur le territoire pour le dynamiser à nouveau.* »

Doc. n°58 : Les éoliennes : complément de retraite ou atteinte au paysage ?



Coordonnées WGS 84 du point de prise de vue : 44°50'48,40"N / 4°25'22,40"E, altitude : 1 050 m., orientation : ouest, Laurence Berne, 20050508.

En Ardèche, nous avons plusieurs fois rencontré des propriétaires forestiers qui qualifient de friche un boisement spontané ou une parcelle boisée à l'abandon, non entretenue. Cette définition d'un état d'entre deux, ni bon pour l'agriculteur, ni bon pour le forestier, se retrouve aussi dans ses deux composantes dans d'autres départements en France. Pour bien

²³² Une bêche à deux dents.

comprendre les aspects de cette définition qui ne limite pas la friche uniquement à la terre abandonnée, il ne faut pas perdre de vue un élément essentiel qui caractérise les représentations sociales de la friche chez les personnes liées à la terre. En effet, les peuplements qui résultent d'une terre abandonnée livrée à une dynamique naturelle de reconquête forestière (ou boisement spontané) ont souvent une structure forestière complexe héritée, qu'il est difficile d'appréhender pour tout un chacun. Par petits bouquets, les arbres n'ont pas tous le même âge, ils ne sont pas conformés de la même manière. Les arbustes de la fruticée peuvent se maintenir dans certaines trouées, quand à côté des espèces pionnières sont déjà sur le retour. Il en résulte une sorte de capharnaüm, innommable et repoussant pour la plupart des propriétaires forestiers. Bien évidemment, les parcelles boisées de ce type sont souvent marginalisées au sein d'une même propriété forestière, de telle sorte qu'elles sont laissées à elles mêmes. Le remède envisagé à cet état est fréquemment la plantation. Il n'y a rien d'autre à faire s'entend-on souvent dire. Il y a là des enjeux considérables en matière forestière si l'on considère que depuis les années 1990, la dynamique de reforestation en France produit très majoritairement des boisements spontanés de ce type, genre de forêt-friche. Comment dès lors intéresser un propriétaire forestier à intervenir dans ce type de peuplement repoussant, à l'image de la friche, quand il n'a à ses yeux aucune valeur, voire lorsqu'il est volontairement mis de côté, oublié ? Et pourtant, ces peuplements recèlent des trésors. En Ardèche, par exemple, c'est le cas du châtaignier que l'on retrouve dans de nombreux peuplements (qui s'apparentent à un boisement spontané lorsqu'ils prennent pieds dans une ancienne châtaigneraie par exemple) sous la forme de rejets ou de tiges de franc-pieds. Depuis la création du PNRMA, des initiatives conjointes avec le CRPF ont été précisément lancées sur le châtaignier. Il s'agit d'opération de balivage et d'éclaircie de jeunes taillis de châtaignier afin de produire du bois d'œuvre sous réserve de laisser grossir les plus beaux sujets sélectionnés. Sains, voir purgés lorsqu'ils sont touchés par le chancre, les produits de châtaignier exploités ont une valeur commerciale très intéressante, notamment pour des débouchés en menuiserie et charpenterie.

Pour trouver un potentiel forestier dans un boisement spontané, il faut souvent attendre plusieurs dizaines d'années ($n+30$ à $n+50$ pour que la dynamique forestière se mette en place) avant de voir apparaître les premières espèces pionnières et post-pionnières intéressantes dans lesquelles recruter. Jean-Claude RAMEAU, botaniste et phytosociologue, explique dans un article paru en 1999²³³ dans la revue *Ingénierie*, le fonctionnement de la dynamique forestière des accrues naturels. À l'inverse, une plantation démarre généralement dès l'année $n+1$ ou $n+2$. Des plants de douglas de qualité, dans des conditions stationnelles favorables, peuvent faire 20 à 30 centimètres de pousse dès la première année et de 60 à 100 centimètres dès l'année suivante. Rapidement, il est possible d'imaginer ce que sera le résultat pour peu que l'on ait déjà observé une plantation plus âgée du même genre. L'ensemble de la parcelle plantée sera couverte d'arbres de la même espèce, aux mêmes dimensions, dans une perspective géométrique simple (plantation en lignes parallèles à espacements réguliers) qui facilite l'appréhension du peuplement futur, comme les déplacements à l'intérieur, ainsi qu'un éventuel suivi. D'un certain point de vue, cette façon d'appréhender la plantation comme l'unique moyen d'obtenir un peuplement plein, caractérise une pensée sylvicole qu'il est possible de qualifier de classique. À l'inverse pour percevoir un potentiel forestier dans un boisement spontané il est nécessaire de bénéficier d'une longue expérience forestière, encore faut-il qu'elle soit éclectique et qu'elle ait remis en cause les modèles de foresterie classiques. Un accident climatique, une attaque

²³³ RAMEAU Jean-Claude (1999). Accrus, successions végétales et modèles de dynamique linéaire forestière. *Ingénieries – EAT*, n°spécial Boisements naturels des espaces en déprise, pp. 33-48.

d'insectes, une crise économique ou l'interférence d'autres usagers sont quelques exemples qui peuvent susciter le changement de paradigme en matière de gestion sylvicole. Et pourtant, l'amour de la plantation qu'éprouvent certains forestiers les prive souvent du recul nécessaire pour changer de paradigme.

Si ces représentations, liées aux héritages de la paysannerie, sont encore tenaces chez les propriétaires forestiers, rappelons-le des troisièmes et quatrièmes âges, il est fort probable que les générations à venir trouveront un plus grand intérêt dans ces formations boisées en évolution. Elles peuvent évoquer la friche, ou le « sauvage », tout au moins un espace dans lequel la main de l'homme semble absent. Il reste néanmoins que ce type de peuplement devra être économiquement rentable pour motiver son propriétaire. En effet, la rentabilité forestière reste certainement un des éléments les plus déterminant dans l'acte de gestion. L'investissement en forêt qui ne laisse pas supposer qu'il rapportera le moment venu n'existe pas en forêt privée. Existe-t-il d'ailleurs en dehors des missions régaliennes de l'État et des collectivités territoriales ? Ainsi, s'il est une chose qui ne varie guère d'une génération à l'autre, c'est bien la nécessité économique chez les propriétaires forestiers qui entreprennent de gérer leur bien forestier. Nous avons fréquemment rencontré des propriétaires qui ne retirent pas de revenus de leurs parcelles boisées et dans lesquelles ils n'interviennent pas non plus. Ils ne font d'ailleurs bien souvent pas le lien entre gestion sylvicole et rentabilité économique, de telle sorte que s'ils pensent que la rentabilité économique n'est pas nécessaire, il ne s'agit que d'un épiphénomène qui cache une vraie réalité. Une forêt privée doit être rentable pour qu'elle soit gérée par son propriétaire.

2.3.2. Les représentations sociales de la friche : de « l'horreur sociale » à la reconquête de la nature.

Partant d'une clarification sémantique des termes perception et représentation sociale dans une visée méthodologique, Yves LUGINBÜHL (1999) souligne la complexité qui régit les positionnements des groupes sociaux, traduits en terme de représentations sociales, vis-à-vis d'un objet de nature : « *Ils mettent en jeu l'histoire sociale locale, des représentations structurées par des modèles de la Culture générale, les intérêts des catégories sociales concernés.* » Il nous amène à considérer que les représentations sociales sont bâties autour de modèles (ou de schèmes) qui structurent celles-ci et qui en constituent le « *noyau dur* ». C'est un premier niveau dans la compréhension des représentations sociales. Le second niveau, consiste à mettre en perspective le modèle en question avec le paysage en tant que construction humaine, donc culturelle. En somme, les représentations sociales d'un groupe à propos de la friche se construisent dans une double perspective culturelle, qui mêle une part individuelle (propre à un territoire dans lequel il évolue et à une nature qu'il pratique) à une part collective « *que l'on pourrait appeler Culture avec un grand C* » (*Ibid.*).

Pour notre problématique, Yves LUGINBÜHL apporte une connaissance historique de la manière dont se sont construites les représentations sociales de la friche depuis le XV^e siècle. Il livre donc un aperçu de ce « *subtil mélange de cultures [...] que l'individu s'est forgé dans son territoire et qu'il hérite d'une histoire sociale et de celle que la science, les médias, journaux, gazettes, sources d'imageries diverses, discours, etc. véhiculent dans l'ensemble du corps social.* » (*Ibid.*) Ainsi, depuis des siècles mais surtout après la Révolution le paysage de la friche, du moins chez les élites agronomiques, s'est-il construit comme un « *paysage de l'horreur sociale, [...] horribles paysages [de la friche] associés à une paysannerie inculte, incapable de mettre en œuvre le progrès technique, incapable de mettre en mouvement la Nation* » (*Ibid.*). Il a été continuellement dénoncé comme un « *lieu de*

pauvreté, de misère » par ces mêmes élites en lutte contre « *tout ce qui pouvait signifier un lien avec les pratiques féodales : vaine pâture, jachère, terres collectives (notamment les communaux)* » (*Ibid.*). C'est dans ce terreau que se sont construites les représentations sociales de la friche dans la paysannerie agrarienne²³⁴ (CORNU & MAYAUD, 2007)²³⁵ à partir du XIX^e siècle. Le paysage de la friche était ainsi comparé et mis en perspective à son envers le « *beau paysage, celui qui pouvait être digne d'une Nation moderne rompant avec l'absolutisme* » (*Ibid.*). Historiquement, la stratégie de conquête républicaine de Léon GAMBETTA dans les années 1870 montre ce renversement des représentations sur la paysannerie dans cette famille politique. Et de fait, « *l'évolution est spectaculaire qui, d'un paysan conservateur et aliéné aux forces du passé par atavisme, voit naître un citoyen en sabots garant de l'ordre et de la prospérité nationale* » (CORNU & MAYAUD, 2007). Progressivement, le beau « *paysage* » ne pouvait être pour le paysan qu'une terre cultivée, soignée, manifestant son travail incessant, s'opposant à une nature malsaine et inculte : « *Il y a eu donc volontairement une assimilation entre un certain type de paysage et un certain type de société* » (LUGINBÜHL, 1999). Il nous a semblé bon, précédemment, de mettre entre guillemet le terme de paysage, puisque ce terme renvoie à la construction d'un regard sur ce qui nous environne issu d'une culture citadine. Le paysan voyait la campagne, son environnement dont il avait une connaissance intime, avec un regard de l'ordre du pays, mais pas du paysage (BRUNET, 1992)²³⁶. Ce constat, j'ai moi aussi eu l'occasion de le faire un jour. Alors que je travaillais dans une de nos parcelles boisées familiales en bordure de pré, je reçus la visite d'un vieux paysan à la retraite qui se promenait dans les environs. Nous étions au mois de février, en fin d'après midi, le ciel était dégagé et la lumière rasante du soleil éclairait tout l'espace environnant. Jouant des ombres portées, elle créait une ambiance particulière. Devant nous, les prés ceinturés de clôtures et teintés d'un vert, si particulier à cette époque, grimpaient jusqu'à la forêt au loin. L'on apercevait sur notre gauche, les quelques vignes qui subsistent encore, s'étalant au dessus du majestueux tilleul de la Liberté planté après la Révolution. C'est alors que le vieux paysan, né dans ce village où il avait toujours vécu et travaillé, me dit : « *c'est vrai que c'est beau, j'avais jamais vu ça comme ça avant* ». Il m'apparut dès lors que ces lieux qu'il n'avait jamais du voir autrement que comme des lieux de labeur, à propos desquels il n'avait jamais du émettre un jugement de valeur esthétique, lui apparaissaient maintenant comme un paysage.

Ces représentations du beau « *paysage* » de campagne et de son envers, explique Yves LUGINBÜHL (*Ibid.*), ont été largement reprises dans de nombreux vecteurs de communication (gazettes, dictionnaires agronomiques, mémoires des sociétés d'agriculture). Ceux-ci ont constitué autant de relais de ces représentations, diffusant largement cette image *a fortiori* dans la classe paysanne. La résistance de pratiques anciennes, archaïques et peu productives, comme celle des communaux, encore très répandus dans le Massif Central à la fin du XIX^e siècle (COUTURIER, 2000)²³⁷, s'amenuisera peu à peu. Dans la Montagne limousine, André FEL (1962) montre que dans les premières années du XX^e siècle, le partage des communaux en petits lots est définitivement légalisé. Ceux-ci sont donc achetés

²³⁴ « *Or, c'est justement le postulat de l'agrarisme que cette identité interclassiste de la « paysannerie », puis du « monde agricole », supposés avoir plus d'intérêts communs face à l'industrialisme urbain que d'éléments de division en leur sein... Représentation puissamment inscrite dans la culture nationale depuis les débuts de la Troisième République [...]* »

²³⁵ CORNU Pierre, MAYAUD Jean-Luc (2007). *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens en France et en Europe du 19e siècle à nos jours*. Actes du 23^e colloque de l'Association des ruralistes français. Paris : La Boutique de l'histoire, 462 p.

²³⁶ BRUNET Pierre (dir.) (1992). *L'atlas des paysages ruraux de France*. Paris : Jean-Pierre de Monza, 200 p. L'auteur cite ROGER Alain (1978). *Nus et paysages : essai sur la signification de l'art*. Paris : Aubier, 322 p.

²³⁷ COUTURIER Pierre (2000). *Sections et biens sectionaux dans le Massif Central : héritage et aménagement de l'espace*. Clermont-Ferrand : CERAMAC, 476 p.

par les petites gens qui dès cette époque commencent à penser à boiser ces nouvelles parcelles. En réalité les petits exploitants attendront l'exemple des grands propriétaires terriens. C'est seulement, après l'instauration du FFN, que le boisement est entré complètement dans les habitudes de tous les exploitants (*Ibid.*).

C'est en cela que les paysans, vivants encore au pays, et leurs descendants, émigrés ayant hérité des terres de leurs parents, verront la friche et l'enfrichement de leurs terres comme le signe de l'abandon, de l'inculture, du désordre, de l'horreur. Ils vivront cet événement comme la déliquescence ou la mort sociale du groupe duquel ils se revendiquaient les héritiers. Ce sentiment d'appartenance est à l'origine d'une impression de culpabilité liée à l'impossibilité pour eux de continuer l'œuvre ancestrale qui avait permis d'aménager si finement presque tout l'espace en réduisant à sa portion congrue les terres non cultivées. À partir de la création du FFN en 1946, cette horreur, cette peur de la friche, se transformera en un ralliement sous la bannière du « tout sauf la friche », conduisant les petits propriétaires terriens du Massif Central, d'Ardèche et d'autres régions françaises, à boiser massivement durant trois décennies (de 1950 à 1980). À cela, l'Administration forestière d'État les y encouragea fortement, employant tous les moyens à sa disposition pour convaincre. La friche est en filigrane derrière bon nombre de petits et moyens boisements en résineux. Nous verrons toutefois plus loin que l'Europe à partir des années 1980 complètera les financements du FFN permettant la création d'autres types de boisements et de reboisements dont le moteur ou la justification ne sera plus la vue dégradante de la friche.

L'abandon, comme le souligne Yves LUGINBÜHL, c'est aussi « *l'abandon du groupe des agriculteurs par l'ensemble de la société [...] d'une population dont tout le monde se moque [...] un monde inutile, sans intérêt, auquel on n'accorde que la valeur d'une image passée, du temps où il tenait encore la terre et le pouvoir sur la terre* » (*Ibid.*). Cette vision préfigure les débats d'idées sur l'avenir des territoires ruraux relayés par les médias à la fin des années 1980. « *La France en friches* »²³⁸ le best-seller d'Eric FOTTORINO, publié en 1989, cristallise les inquiétudes de tout un pays qui prend conscience de la chute vertigineuse du nombre des agriculteurs. Il semble que le début de la psychose chez les responsables politiques et socioprofessionnels de l'agriculture, comme chez les journalistes, soit imputable à la publication des prévisions démographiques du SCEES en 1984, puis de leur prolongement économique par le Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts en 1986, dans le cadre de la préparation du RGA de 1988. Une véritable peur de l'abandon de pans entiers du territoire national naît alors. Les chiffres « *prévoient une forte diminution du nombre des exploitations agricoles et l'évolution vers l'abandon des terres agricoles par non reprise et formation d'excédents de terre par rapport au marché solvable. Quatre à six millions d'hectares étaient ainsi destinés à devenir friches, d'autant plus que la législation sur le gel des terres se mettait en place au niveau de la CEE* » (BONTRON et al., 1990)²³⁹. L'ancien *saltus*²⁴⁰ opposé à l'ager, la terre cultivée, referait-il surface avec une connotation négative associée à la friche comme le suggérait Fernand BRAUDEL (1986) dans « *L'identité de la France* »²⁴¹ pour l'Auvergne ? Pierre BRUNET (1992) commentera cet épisode dans l'atlas des paysages ruraux de France en soulignant que « *De la friche à la désertification et*

²³⁸ FOTTORINO Eric (1989). *La France en friche*. Paris : Lieu Commun, 208 p.

²³⁹ Cité par LE FLOCH (2005) : BONTRON Jean-Claude, JOLLIVET Marcel, MATHIEU Nicole (1990). *Devenir des terres et fragilité des économies rurales. Rapport de synthèse de l'ensemble des travaux*. Paris : Ministère de l'Agriculture, DERF, 57 p.

²⁴⁰ Le binôme *ager-saltus* caractérise l'organisation antique de l'espace. Le *saltus* désignait une terre non cultivée ou sauvage, forestière donc ou en friche. Tandis que le *saltus* faisait partie intégrante de la vie agricole par le passé, la friche est aujourd'hui antinomique de l'agriculture, liée à son déclin.

²⁴¹ BRAUDEL Fernand (1986). *L'identité de la France. Espace et Histoire*. Paris : Flammarion, 367 p.

à l'abandon, il n'y a qu'un pas qui a été vite franchi ». C'est de ce contexte que Raymond DEPARDON expliquera dans sa trilogie « *Profils paysans* » les raisons de son intérêt, au-delà d'une introspection personnelle, pour le monde paysan qu'il dit oublié de tous, sans intérêt porté²⁴².

La France en friches, c'est aussi la mort des paysans et des paysages. Les arbres qui progressent enserrant les villages, ferment les vallées. La fermeture du paysage apparaît progressivement dans les années 1990 comme une nouvelle forme de dégradation, une catastrophe pour ceux qui défendent l'idée d'une nature maîtrisée et protégée par l'homme (LE FLOCH, 2005)²⁴³. Cette conséquence de la reforestation massive et généralisée prend toute son importance en Ardèche. Elle sera abordée dans la partie 3 de cette recherche. Comment donc gérer et aménager des territoires devenus presque entièrement forestiers ? Faut-il souligner, alors que les agriculteurs ou les seuls propriétaires fonciers ne sont plus les seuls acteurs de la gestion des espaces ruraux (CHASSANY, 1999)²⁴⁴, que parmi les jeunes générations, le beau paysage²⁴⁵ n'est plus celui qui prévalait chez les Français il y a encore une vingtaine d'années²⁴⁶. D'après les travaux d'enquête d'Yves LUGINBÜHL (1999), « *le beau paysage n'est plus celui où la trace de l'agriculture se lit : un versant de montagne envahi par la friche est considéré comme plus intéressant et agréable qu'un versant bien entretenu ! [...] les signes de la déprise sont-ils conçus par les groupes les plus éloignés de la ruralité comme des signes de la reconquête de la nature sur un territoire que l'homme a dégradé.* » Maintenant, le sauvage a une toute autre connotation. Là où l'on ne voyait que désolation, on cherche aujourd'hui la biodiversité. Mais dans cette idée de nature, à laquelle se rattachent les représentations sociales de la forêt, il s'agit toujours d'une nature cultivée qui, à cause de sa permanence et sa stabilité, nous semble familière, et ainsi nous laisse croire que nous avons affaire à la nature, signe de notre culture du moment (ROGER & GUERY, 1991 ; ARNOULD, 1994)²⁴⁷. Dans ce débat d'idées, François TERRASSON (1988) dans un article au titre provocateur : « *Vive la friche ! La nature ne disparaîtra pas si les paysans s'en vont* »²⁴⁸ pose la question, à travers celle de la friche, d'une place pour la nature dans notre société. Une nature qui ne ferait plus peur, une nature qui pourrait coexister au milieu

²⁴² C'est en 1982, que Raymond DEPARDON commence à travailler sur le monde paysan dans le cadre d'une mission de la DATAR. Dès cette époque, son questionnement sur le devenir de la ferme familiale *du Garet*, mise en péril par l'aménagement du territoire et la planification urbaine, son hommage au père paysan et ses travaux professionnels seront indissociables. En 1986, une commande du Pèlerin magazine lui permet d'évoquer la solitude des paysans dans les moyennes montagnes françaises. Touché par le peu de cas fait de la vie des paysans de petites exploitations agricoles de moyenne montagne (Haute-Loire, Lozère, Ardèche, Haute-Saône), il se lance dans un travail filmographique de longue haleine qui durera 15 ans (des premières recherches des personnages qu'il filmera au dernier volet de la trilogie, « *La vie moderne* », sorti en 2008). Fait d'approches, de visites, de retours, de paroles, de bouts de films de des scènes de la vie quotidienne paysanne, il aborde les sujets centraux du monde rural, comme les problèmes économiques, la survie des petites exploitations face aux grosses entreprises, la transmission ainsi que des questions plus humaines, la solitude, l'isolement...

²⁴³ LE FLOCH Sophie, DEVANNE Anne-Sophie, DEFFONTAINES Jean-Pierre (2005). La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale. *L'Espace Géographique*, n°1, pp. 49-64.

²⁴⁴ CHASSANY Jean-Paul (1999). Processus de déprise agricole et enjeux socio-économiques. *Ingénieries – EAT*, n°spécial Boisements naturels des espaces en déprise, pp. 81-89.

²⁴⁵ Nous avons choisi dans ce cas de retirer les guillemets précédemment utilisés pour désigner le beau « paysage » du paysan. En effet, les urbains portent sur leur environnement un regard qui n'a plus rien de commun avec celui des paysans de naguère. Pour eux, la campagne est d'abord un paysage. Pierre BRUNET (1992) souligne à ce titre que « *ce sont donc les gardiens les plus fidèles du paysage rural, alors qu'ils n'ont rien à voir avec l'agriculture.* »

²⁴⁶ « *Le beau paysage était un paysage cultivé, champêtre ou bucolique, montrant les signes de la maîtrise de la terre par des paysans.* » (LUGINBÜHL, 1999)

²⁴⁷ ROGER Alain, GUERY François (dir.) (1991). *Maîtres et protecteurs de la nature*. Seyssel : Champ Vallon, 329 p. ; ARNOULD Paul (1994). *La forêt française entre nature et culture*. Thèse d'habilitation à diriger des recherches. Paris : Université de Paris IV – Sorbonne, ENS Fontenay/Saint-Cloud, 375 p.

²⁴⁸ TERRASSON François (1988). Vive la friche ! La nature ne disparaîtra pas si les paysans s'en vont. *Courrier de la Cellule environnement*, n°5, pp. 12-13. (*La Croix l'Événement*, 31 janvier-1er février 1988)

des agriculteurs sans susciter de leur part craintes et remises en cause de leur rôle de producteur.

2.3.3. La symbolique de l'arbre²⁴⁹.

Après la mise en place du FFN en 1946, si les petits boisements et reboisements en résineux (la moitié des surfaces mise en œuvre dans le cadre du FFN en Ardèche ainsi qu'en France) ont eu un si grand succès auprès des propriétaires terriens²⁵⁰, il est certain que la symbolique de l'arbre n'est pas totalement absente des raisons qui ont poussé les planteurs à préférer l'arbre à la friche. En effet, en Ardèche ces propriétaires terriens en deuil allaient donc planter, non plus des châtaigniers dont ils savaient pertinemment le travail que ceux-ci nécessitent chaque année, mais des conifères dont l'Administration forestière d'État leur disait tant de bien (Voir doc. n°85). Ils seront considérablement aidés dans leur entreprise par l'Administration forestière d'État, lancée sans restriction dans la mise en œuvre de la politique forestière (et économique) du FFN. À cette époque, la France manquait déjà de bois et surtout de bois résineux. Elle voulait être autosuffisante, il fallait donc créer des millions d'hectares de nouvelles forêts résineuses et planter des arbres par milliards. Ils avaient aussi comme modèle des spécimens de conifères plantés au siècle précédent dans le cadre de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM) ; sans compter les sapins centenaires des vieilles forêts domaniales, descendantes des anciennes Chartreuses ou abbayes. Ainsi en Ardèche, les forêts domaniales ont-elles servi de modèle forestier pour les communautés locales. Elles avaient pu mesurer jusqu'au début des années 1980 que la forêt était synonyme de richesse, quand quelques mètres cubes de grumes de sapin suffisaient pour acheter un tracteur ou une voiture. On retrouve encore fréquemment chez les propriétaires forestiers des systèmes de correspondances similaires pour établir la valeur d'une coupe de bois.

L'arbre choisi, que l'on plante de manière ordonnée, n'a pas la même signification pour le paysan ou l'agriculteur que l'arbre qui pousse, symbole de la nature non domestiquée, du saltus, signe paysager d'un enrichissement douloureux. Choisi, l'arbre est symbole de la vie, de la force, de l'ancrage à la terre. Il a été préféré à la friche, symbole de l'abandon, de la défaite, qui portait atteinte aux valeurs et à la morale paysanne. Mais s'agit-il de l'arbre en général, d'un arbre ou de tous les arbres ? Certains plaisent-ils plus que d'autres ? Qualifiés par leur famille botanique, certains conifères (aussi appelés résineux) se sont attirés les foudres des Français principalement à partir des années 1970 (MORINIAUX, 1999)²⁵¹. Nous développerons plus loin ce qui l'en est en Ardèche à propos des résineux. Jean GIONO (1983) dans son petit récit sur « *L'homme qui plantait des arbres* »²⁵² ne donne pas de nom d'arbre en particulier. Il s'attache à décrire l'allure de ce pays nouvellement planté d'arbres, surgi du désert qu'il nomme pays de Chanaan : « *Quand je réfléchis qu'un homme seul, réduit à ses simples ressources physiques et morales, a suffi pour faire surgir du désert ce pays de*

²⁴⁹ Cette partie ne fait qu'approcher la question de la symbolique de l'arbre, par ailleurs plus largement développée dans de nombreux traités, thèses, anthologies, et colloques.

²⁵⁰ En Ardèche 20 000 hectares de conifères ont été plantés (très exactement commandés, il faut y appliquer un taux de réalisation effective) grâce à des bons-subventions du FFN, au rythme de 570 hectares par an entre 1949 et 1959, 710 entre 1960 et 1969, 450 entre 1970 et 1979, 170 entre 1980 et 1989 et de 65 hectares par an entre 1990 et 1999. À l'échelle française, 1,2 millions d'hectares de nouvelles forêts résineuses ont été créés grâce aux bons-subventions du FFN. Les superficies mises en boisement annuellement grâce à ce type d'aide ont été de : 38 000 hectares par an entre 1947 et 1959, 34 000 entre 1960 et 1969, 18 000 entre 1970 et 1979, 11 000 entre 1980 et 1989 et de 6 000 hectares par an entre 1990 et 1999 (source : FFN).

²⁵¹ MORINIAUX Vincent (1999). Les Français face à l'enrésinement, XVI^e-XX^e siècle. *Annales de Géographie*, n° 609-610, pp. 660-663.

²⁵² GIONO Jean (1983). *L'homme qui plantait des arbres*. Paris : Éditions Gallimard, 33 p.

Chanaan [...] » (Ibid.). Dans le livre de la Genèse, cette terre est désignée par Dieu à Abraham comme une promesse pour ses descendants. Jean GIONO fait la description d'un pays métamorphosé grâce aux arbres plantés, sauveurs d'un pays et de façon métaphorique de l'humanité. « Les maisons neuves, crépies de frais », les « jardins potagers où poussaient [...] les légumes et les fleurs », le « fond des étroites vallées, [où] quelques prairies verdissaient », « le pays resplendissant de santé et d'aisance », « les vieilles sources, alimentées par les pluies et les neiges que retiennent les forêts, se sont remises à couler », « les villages se sont reconstruits peu à peu. Une population venue des plaines où la terre se vend cher s'est fixée dans le pays, y apportant de la jeunesse, du mouvement, de l'esprit d'aventure ». Planter des arbres n'est-ce pas la promesse d'une terre accueillante pour ses descendants ? N'est-ce pas témoigner de sa présence sur terre quand l'homme sera mort, l'arbre vivra encore ? C'est le pari que nombre de propriétaires terriens issus de la paysannerie ont fait dans les moyennes montagnes françaises dès lors que fut créé le FFN. L'arbre était pour eux une valeur d'avenir. Il s'agissait de planter des arbres, des milliers peut-être sur une parcelle de quelques hectares, mais certainement pas d'en faire une forêt, de telle sorte que dans cet acte, le mythe de la forêt qui fait peur est absent. Mais à qui et à quoi serviraient leurs bois ? Ils ne le savaient pas : aux constructeurs, aux papetiers, pour la fabrication de biocarburant, pour la combustion ou pour fixer du carbone ?

Pour sa part, l'arbre est depuis toujours loué. On pense au chêne gaulois sous lequel les druides opéraient. Plus près de nous, la poésie, la littérature et le chant sont emplis de références à l'arbre. *Le chêne*²⁵³, un poème d'Alphonse DE LAMARTINE (1790-1869) en est une belle illustration, comme le poème de Robert DESNOS (1900-1945), *Il était une feuille* (Fortunes) (Doc. n°59) Parmi, des centaines, des milliers peut-être de références poétiques franco-françaises sur le thème de l'arbre, en voici quelques-unes : Pierre DE RONSARD (1524-1585), *Bel aubépin* (Odes IV, 22) ; Jean DE LA FONTAINE (1621-1695), *Éloge de l'oranger* (Les Amours de Psyché) ; Victor HUGO (1802-1885), *Aux arbres* (Les contemplations) ; Théophile GAUTIER (1811-1872), *Le pin des Landes* (España) ; Anatole FRANCE (1844-1924), *Les arbres* (Les poèmes dorés) ; Guillaume APOLLINAIRE (1880-1918), *Les sapins* (Alcools).

Il y a bien évidemment les références au châtaignier. Comme la sapin des Vosges (CORVOL, 2004)²⁵⁴, le Châtaignier incarne une région entière : les Cévennes. Fidèle à son image d'arbre paisible, aimable et tolérant, le châtaignier est le symbole d'une grande honnêteté et d'une franchise exemplaire. Le châtaignier vit très longtemps, plusieurs siècles. Et même croulant, privé de descendance, il conserve sa faculté de rejeter de souche²⁵⁵, de s'autorégénérer. C'est pourquoi, les sociétés paysannes l'utilisaient comme repère dans les paysages, pouvant être mobilisés en cas de litiges en matière de propriété (*Ibid.*). Jean-Robert PITTE (1986) évoque tout cela dans sa thèse. Il livre, entre autre, de nombreux extraits de poèmes sur le châtaignier : « L'un des thèmes les plus fréquents consistait à louer la beauté, la majesté, la « virilité » du châtaignier. Rien d'innocent ici, puisque ces litanies se rattachent directement aux dons généreusement dispensés par l'arbre à pain. [...] Dans une poésie-fleuve intitulée *Le Châtaignier*, Fernand de Malliard, par exemple, attribue un grand nombre de qualités à l'arbre aimé » (*Ibid.*) (Doc. n°59).

²⁵³ Recueil : Harmonies poétiques et religieuses.

²⁵⁴ CORVOL **Andrée** (2004). *Éloge des arbres*. Paris : Éditions Robert Laffont, 213 p.

²⁵⁵ Il s'agit du développement de bourgeons dormants sur une souche après abattage.

Doc. n°59 : L'arbre dans la poésie : arbre loué, arbre aimé.

Il était une feuille

*Il était une feuille avec ses lignes.
Ligne de vie
Ligne de chance
Ligne de cœur.*

*Il était une branche au bout de la feuille.
Ligne fourchue, signe de vie
Signe de chance
Signe de cœur.*

*Il était un arbre au bout de la branche.
Un arbre digne de vie
Digne de chance
Digne de cœur.*

*Cœur gravé, percé, transpercé
Un arbre que nul jamais ne vit.*

*Il était des racines au bout de l'arbre.
Racine, signe de vie
Vignes de chance
Vigne de cœur.*

*Au bout de ces racines, il était la Terre.
La Terre tout court.
La Terre toute ronde.
La Terre toute seule au travers du ciel.
La Terre.*

Robert Desnos, *Il était une feuille*,
(*Fortunes*, 1942)

Le Châtaignier

*Large et haut, dominant tout ce qui l'environne,
Nul n'est plus beau que lui, dans sa virilité.
Des feuilles du laurier son grand front se couronne ;
N'a-t-il pas, des héros, la force et la bonté ?*

*Les arbres des vergers de leurs fruits sont avares,
Il faut les leur ravitoy, tu verses le tien,
Bel arbre généreux, tu le jettes, l'égares ;
On le foule, on l'écrase, on dédaigne ce bien.*

...
*Sobre, content de peu, tu grandis sur la friche ;
On ne te donne rien et tu donnes beaucoup ;
Ton fruit, le pain du pauvre, est le dessert du riche ;
Ainsi tu plais à tous et tu te plais partout.*

...
*Tu ne sais pas tromper, tu n'as rien de perfide ;
Ton bel ombrage est sain, lumineux quoiqu'épais ;
Le voyageur lassé, pieds poudreux, front humide,
Y goûte sans danger la fraîcheur et la paix.*

...
*Mais à d'autres encor tu t'offres secourable ;
Mille êtres dans ton sein ont l'hospitalité ;
J'entends bruire en toi tout un monde innombrable,
Des êtres du bon Dieu, pacifique cité.*

Fernand de Malliard, *Le Châtaignier* (1899),
cité par Jean-Robert PITTE (1986)

L'arbre est aussi présent dans la littérature, le chant, la chanson, la peinture et la photographie. De Francis PONGE (1976) à Georges BRASSENS il n'y a qu'un pas. Chez l'un on devine son bonheur si intense, en pleine Seconde Guerre mondiale, dans les sous-bois de pins sylvestres de la Loire qu'il décrit longuement dans « *Le carnet du bois de pins* ». L'autre chante en refrain son bonheur auprès de son arbre :

« Auprès de mon arbre,
je vivais heureux
j'aurais jamais dû m'éloigner de mon arbre.
Auprès de mon arbre,
je vivais heureux
j'aurais jamais dû le quitter des yeux. [...] » (George BRASSENS, 1955, Auprès de mon arbre, refrain)

L'arbre, présent sur tous les continents, se décline aussi en de multiples symboles et mythes différents. Chez les scientifiques, des anthropologues comme Claude LEVI-STRAUSS ou Philippe DESCOLA présentent de nombreux exemples des relations entre les hommes et les arbres dans d'autres cultures, chez d'autres civilisations. Sans oublier les travaux d'Andrée CORVOL (1987, 2004, 2009)²⁵⁶ sur l'histoire des forêts et de la place du bois dans la

²⁵⁶ CORVOL Andrée (1987). *L'homme aux Bois. Histoire des relations de l'Homme et de la forêt. XVII^e-XX^e siècle*. Paris : Fayard, 585 p. ; CORVOL Andrée (2009). *L'arbre en occident*. Paris : Fayard, 369 p.

civilisation occidentale. Elle a récemment publié deux ouvrages, l'un fait l'éloge des arbres et l'autre traite de tous les aspects de l'arbre en occident.

Ainsi, l'arbre est le symbole par excellence de la vie. Avec ses racines ancrées profondément dans le sol, et sa ramure s'élevant vers le ciel, l'arbre apparaît souvent comme un trait d'union entre la Terre et le Ciel, entre les hommes et les dieux, entre le visible et l'invisible, le monde souterrain et le monde céleste. Sa station verticale, similaire à celle des hommes, a certainement facilité l'identification. La sève qui circule dans l'arbre peut être assimilée au sang des hommes. On parle toujours de la « tête » et du « pied de l'arbre ». Les arbres fruitiers apportent un cadeau divin, permettant aux hommes de s'élever à la connaissance des secrets divins ou des actes civilisateurs (Voir dans la Bible les deux arbres du jardin d'Éden, l'arbre de la vie et l'arbre de la connaissance du bien et du mal portant le fruit défendu (Genèse 2:9, Apocalypse 2:7)). Les arbres vivant plus longtemps que les hommes, ils sont apparus comme des symboles d'éternité. Les arbres à feuilles caduques, dépouillés de leur parure l'hiver, paraissant morts l'hiver, symbolisent la renaissance lorsqu'au printemps suivant ils se couvrent à nouveau de feuilles. Les arbres persistants quant à eux, peuvent symboliser l'éternité. Les arbres qui renaissent et qui portent des fruits sont aussi symbole de fertilité.

Les arbres font aussi référence à la famille. L'arbre généalogique est d'ailleurs très souvent représenté sous la forme d'un arbre sur lequel sont inscrits les noms des descendants d'un aïeul. L'arbre que l'on plante à l'occasion d'un événement particulier est un jalon mis en terre dans l'histoire d'un lieu ou d'une personne. Dans le cas d'une plantation, les descendants du planteur font souvent référence à la personne qui a installé cet arbre. Cela leur permet de rester en contact avec cette personne, dont l'arbre raconte l'histoire. Même plusieurs décennies après, l'on sait que c'est le grand père ou l'arrière grand père qui a planté ces sapins après la Grande Guerre. Il avait planté une parcelle pour chaque enfant. Dans certaine contrée, les maisons qui abritent de jeunes femmes le font savoir en installant un sapin ou un épicéa abattu auquel ne sont conservées que les branches de la cime. L'arbre place donc la maisonnée sous la bonne augure avec l'espoir pour le père de famille de marier sa fille.

De plus, l'arbre choisi semble plus apprécié que l'arbre imposé. Pierre CORNU (2003) décrit et explique les conflits en Cévennes autour de l'arbre à la fin du XIX^e siècle. D'un côté une Administration forestière qui acquiert de grands espaces en tête de bassin versant pour les reboiser dans le cadre de la RTM, de l'autre des populations locales qui s'en prennent violemment aux arbres plantés et aux forestiers qui cristallisent l'éviction de leurs droits sur ces terrains en même temps que leur mort sociale. Selon lui, cette guerre contre l'arbre imposé par l'État durera longtemps. Malgré tout, les situations évoluent avec le temps, les rancoeurs tendent à s'effacer et c'est bien l'arbre résineux que choisissent certains propriétaires fonciers en mesure de boiser dès lors qu'ils n'ont plus d'intérêts agricoles à défendre. L'allumette qui n'était jamais bien loin des nouvelles plantations intrusives, se faisait de plus en plus discrète.

Depuis le néolithique, d'incessants mouvements de va et vient, de flux et de reflux entre espace cultivé et espace inculte sont attestés (ARNOULD et *al.*, 1997). Ils correspondent à une adaptation permanente de l'homme à son milieu en fonction de ses besoins, de ses savoirs techniques et de ses avancées sociales et culturelles. Mais, le processus de reforestation massif et généralisé qui se joue maintenant depuis la fin du XIX^e siècle sur le plateau central de la France, représente sensiblement plus qu'une adaptation ponctuelle à

l'évolution de l'économie agricole. Au terme de cette partie 1, le Massif Central, le Morvan et l'Ardèche apparaissent comme des espaces en crise, marginalisés dans le contexte sociétal et économique des Trente Glorieuses. La friche est révélatrice des mutations sociales et spatiales profondes de l'espace rural, liées à des situations héritées (exode rural, crise agricole, déprise agraire, transformations de l'espace et du paysage). C'est en réalité une transformation profonde de la relation de l'homme, à l'espace et à la nature. La forêt comme nouvelle occupation du sol apparaît en totale rupture avec les modes de gestion de l'espace passés issus de l'agriculture. Or cette rupture, ne risque-t-elle pas d'être durable ? La reforestation tend de plus en plus à geler, sur le long terme, une grande partie du foncier. Cela rend difficile voire impossible une éventuelle reprise de l'activité agricole à terme dans les espaces défavorisés. L'ordre éternel des champs est-il déjà défait au profit de celui des forêts ? Si l'on répond par l'affirmative, cela pousse à s'interroger sur l'invention de nouvelles ressources territoriales liées à la forêt ; d'autant, nous l'avons vu, que dans ces territoires en mutation la structure de la population change. Avant de mettre en discussion la notion de ressource territoriale dans la partie 3 de cette recherche, il faut revenir sur les faits. Ce sera l'objet des chapitres 3 et 4 de la partie 2. Revenant d'abord sur 150 ans de reforestation en France depuis le milieu du XIX^e siècle, l'étude de l'épisode du Fonds Forestier National qui couvre la seconde moitié du XX^e siècle constituera une pièce centrale de cette thèse, dont l'unité de mesure est le million. Puis dans le chapitre 4, nous mettrons en perspectives les héritages paysans des millions de nouveaux propriétaires forestiers apparus dans le sillage du FFN, mais aussi des boisements spontanés, comme jamais il n'en fût par le passé. Dans cette démonstration, au regard des hommes et des femmes devenus propriétaires d'un bien boisé ou en ayant hérité, le concept de nouvelle forêt prendra tout son sens.

Ce que nous pouvons dire a posteriori, après un siècle (le XX^e) de malaise rural (déprise agraire et dépopulation) et de reforestation, c'est qu'ils sont bel et bien liés. Pour autant, nous venons de le voir dans ce chapitre et il reste à développer d'autres points dans les suivants, c'est que déprise et reboisement ne se lisent pas sur un axe linéaire. Il faut au contraire les replacer dans un système dont les ressorts sont à la fois économiques, sociaux, culturels, psychologiques, législatifs, etc.

PARTIE 2
Le Massif Central, des terres nues aux terres les plus forestières de France.

Cette deuxième partie tient une place centrale dans ce travail de recherche. Elle est à l'articulation entre une première partie géo-historique et une troisième qui s'attachera à analyser et à proposer divers ancrages territoriaux. Après avoir décrit, expliqué et analysé le contexte dans lequel s'inscrit le processus de reforestation (partie 1) au regard des hommes et des territoires, le chapitre 3 en fait état. Il apporte non seulement, une description d'ensemble de cette reforestation, mais il s'attache surtout à décrire et analyser le cas particulier de la création des nouvelles forêts résineuses en Ardèche grâce au Fonds Forestier National (FFN). Cherchant à montrer l'ambition et l'originalité sur plus d'un demi-siècle de cette politique forestière nationale, il revient sur le contexte des forêts françaises d'après Seconde Guerre mondiale. En outre, il affiche et analyse sous certains aspects les résultats impressionnants du FFN en France sur toute sa durée d'existence de 1947 à 1999. Il offre ainsi l'occasion de mettre en discussion des réalisations globales qui laissent penser à un modèle national unique d'application du FFN. À cet égard, un important travail de recherche dans les archives du FFN en Ardèche permet de mettre au jour les réalités d'action de l'Administration forestière locale en charge de l'institution FFN. Pour ce faire, de nombreux graphiques, des tableaux, des cartes diachroniques, des documents d'archives et des commentaires constituent un corpus de matériaux originaux au service de cette recherche. Enfin, le chapitre 3 se termine par une synthèse en plusieurs points qui trouveront leur aboutissement dans la partie 3 de ce travail. Pour clore le tout, une carte de synthèse, construite à partir d'un jeu de données spécialement créé pour l'occasion, donne à voir une typologie de la structure cadastrale de la forêt privée française comme résultante de son histoire. Le commentaire qui l'accompagne est déjà une mise en perspective des premiers résultats de cette recherche. Présentée en réalité dans le chapitre 4, elle établit un lien entre les conséquences de la reforestation en terme structurel et « le nouveau visage de la propriété forestière du Massif Central », objet du ce même chapitre. Au terme de cette partie 2, les difficultés en matière de gestion durable des nouvelles forêts du Massif Central, au regard des enjeux sociétaux et territoriaux qu'elles induisent, auront été décrites, expliquées et analysées.

L'accès aux données des registres d'archives du FFN détenus par la DDAF de l'Ardèche dans le cadre de cette thèse est régité par une convention. Celle-ci stipule que « *L'utilisateur s'engage à préserver l'anonymat des bénéficiaires des aides financières* ». Ainsi, dans la présente recherche, aucun propriétaire particulier ayant bénéficié d'une aide du FFN n'est directement nommé. Seules des communes sont citées en exemple, ainsi que des groupements forestiers qui sont des personnes morales.

Chapitre 3 : Dynamiques forestières en France et dans le Massif Central, mise en œuvre du Fonds Forestier National en Ardèche.

Ce chapitre sera l'occasion dans un premier temps d'étudier 150 ans de reforestation en France depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à la fin du XX^e siècle. Pour cela trois échelles territoriales différentes seront mobilisées pour cerner les enjeux qui en résultent. D'abord observé à l'échelle française, le processus de reforestation fait apparaître un vaste ensemble central où la dynamique de reforestation a été particulièrement vive quand elle incombe à la nature et importante quand elle repose sur les hommes, notamment à travers les plantations aidées par le FFN. L'une et l'autre ayant trouvé dans les anciennes terres agricoles, dont l'abandon était déjà plus ancien pour les friches et les landes, un vaste réservoir au dépend duquel elles ont pu se développer. Il en résulte un véritable Massif Central forestier, échelle et cadre réflexif qu'il faudra nécessairement mobiliser et décliner, pour envisager l'avenir de ces nouvelles forêts et traiter des problématiques qui leur incombent, dans une perspective de gestion durable. Dans cet objectif, il sera avant tout question des nouvelles forêts résineuses car ce sont elles qui sont au centre de notre problématique. Les forêts spontanées ne sont pas absentes, mais notre postulat de départ a conduit à les mettre de côté un instant. Elles seront mobilisées à nouveau à l'échelle des territoires, au regard de l'intérêt qu'elles représentent en terme paysager et vis-à-vis d'autres enjeux comme ceux de la biodiversité ou du bois-énergie. En soi, les plantations de conifères du Massif Central constituent un potentiel forestier de centaines de millions de mètres cubes de bois sur pied, pour pratiquement un demi million d'hectares au sein d'un ensemble de 3 millions d'hectares de sylves. Enfin ausculté à travers le prisme de ses origines, le Massif Central forestier apparaît-il avant tout comme un ensemble dont l'appropriation est privée. Près de 90% des surfaces boisées du Massif Central appartiennent à des propriétaires particuliers, partagées entre des centaines de milliers de propriétaires²⁵⁷ : plus de 450 000 de moins de 1 hectare, 275 000 de 1 à 10 hectares²⁵⁸. Dans l'ensemble, la structure foncière des propriétés boisées, héritée des anciennes structures agricoles, est peu propice à la gestion forestière. Elle est source de nombreuses difficultés à cause de la petitesse des propriétés boisées et de leur éclatement en de multiples unités.

Dans un deuxième et troisième temps, le FFN, qui durant cinquante ans a été la vitrine de la politique forestière française, sera étudié. Il ne nous appartient pas de réaliser un bilan quantitatif de l'action du FFN qui a par ailleurs déjà été accompli par Cécile COTTIN en 1995, dans un rapport de stage à la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt (DERF). De même deux numéros spéciaux de la *Revue Forestière Française* ont été spécialement consacrés au FFN à l'occasion de ses 25^e et 40^e anniversaires en 1972 et en 1987²⁵⁹. Ils traitent tous deux en profondeur du FFN. Il s'agira néanmoins de voir qu'elles ont été les justifications de sa création à l'échelle nationale et les moyens dont il fut doté pour répondre à une politique forestière ambitieuse. Les champs de son intervention seront également abordés.

²⁵⁷ Les aspects concernant la propriété privée : nombre de propriétaires forestiers, origines, actions, etc. feront l'objet du chapitre 4.

²⁵⁸ Il s'agit là des chiffres issus de la base de données cadastrales du CRPF que nous avons constituée pour l'ensemble des départements français. Les chiffres cités ont pour assise géographique 15 départements qui constituent le cœur du Massif Central et du Morvan.

²⁵⁹ **Coll. (1972).** Le Fonds Forestier National. *Revue Forestière Française*, n° spécial « Le FFN », Tome XXIV, pp. 497-752. ; **Coll. (1987).** Le Fonds Forestier National à 40 ans. *Revue Forestière Française*, n° spécial « Le FFN », Tome XXXIX, pp. 3-176.

Par contre, et c'est à cela que nous nous attacherons dans le troisième temps de ce chapitre, les bilans établis à l'échelle nationale²⁶⁰ ne laissent pas véritablement présumer de la manière dont l'institution FFN a été mise en œuvre localement. Le FFN était un outil financier qui s'appliquait à l'ensemble du territoire. Cependant, en fonction des conditions historiques, géographiques, sociologiques et économiques, l'intensité de sa mise en œuvre a été différente selon les départements. À partir de l'exemple ardéchois, il s'agira de montrer comment l'Administration forestière locale a opéré en la matière et quelles ont pu être les méthodes employées pour convaincre. Cela servira à illustrer la façon dont les personnels de terrain se sont appropriés l'outil FFN. En effet, cette entreprise a rencontré un vif succès auprès des forestiers en les investissant d'une mission d'intérêt général pour la France (satisfaire les besoins en bois de la Nation). Flattés dans leur ego, ils allaient s'appliquer à boiser ou reboiser tout ce qui relevait du vide ; ils allaient s'obstiner à vouloir de la forêt partout. Enfin, les réalisations du FFN en Ardèche seront décrites, expliquées et analysées. Cet exercice nous conduira à un bilan critique de l'œuvre du FFN, mettant en garde à propos des statistiques nationales aisément interprétées à toutes fins utiles, mais occultant quelque peu les difficultés en matière de gestion forestière et d'aménagement du territoire. Dans certains secteurs, il y a en effet eu une concordance temporelle entre les aides du FFN et la libération d'une partie de l'espace agricole, qui s'est ainsi couvert de plantations résineuses, du moins en partie. Entre une conception en haut lieu de la politique forestière du FFN et les réalités locales du territoire national, il y avait une différence, celle de l'interprétation de ce à quoi étaient destinées et allaient servir ces aides. D'un côté, il s'agissait de doter la France d'une ressource forestière résineuse à destination des industriels, bien connue en quantité et en qualité et facilement mobilisable, d'un autre côté, chez des centaines de milliers de paysans ou de leurs héritiers, les aides du FFN sont arrivées à point nommé comme une solution compensatrice aux difficultés des hommes et des exploitations agricoles.

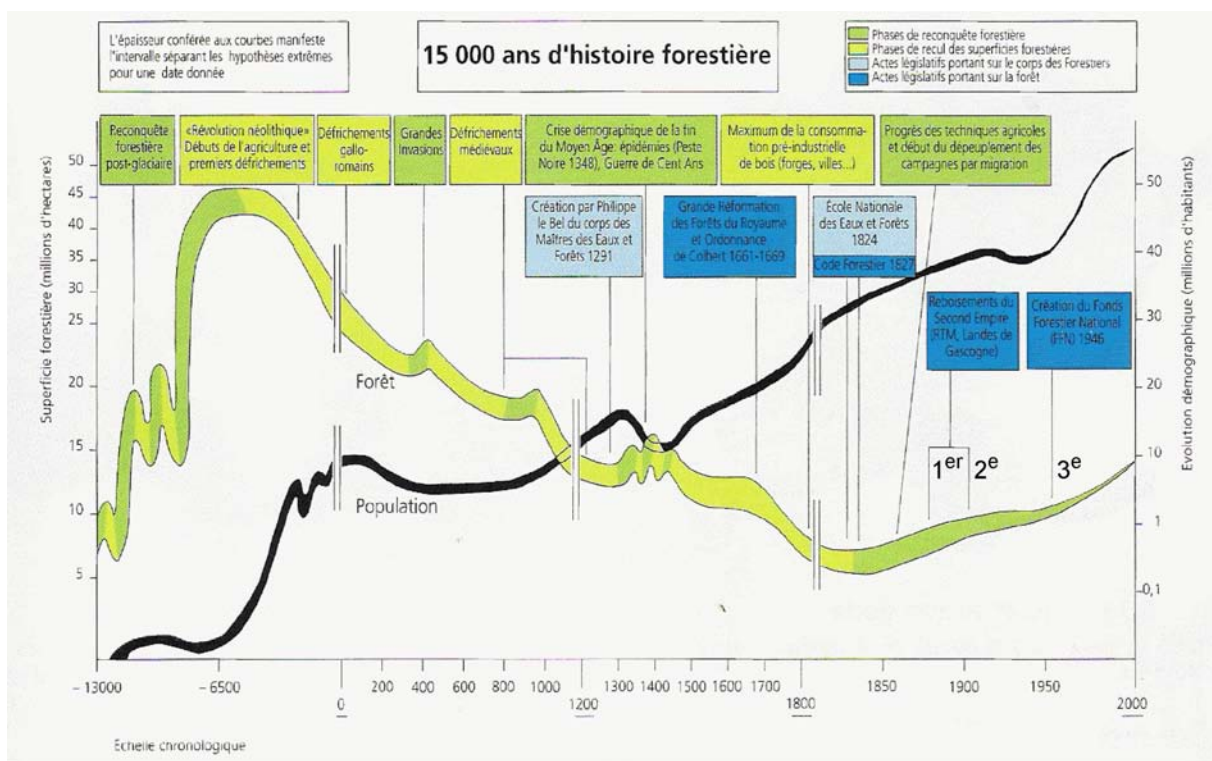
Les éléments forts qui ressortiront de cette analyse seront mis en perspective dans la partie 3 de cette recherche à travers l'entrée territoriale et la notion de ressource. *In fine*, c'est donc la question de l'avenir de ces nouvelles forêts qui est posée. C'est pour apporter des réponses à ces interrogations que le département de l'Ardèche a été choisi comme terrain d'étude. Cette échelle spatiale nous a permis de faire une lecture croisée entre des données quantitatives et qualitatives, qu'il a d'abord fallu recueillir. De ce point de vue, le département est une échelle spatiale adaptée pour collecter des données sur les forêts, puisque sur le plan administratif la plupart des données statistiques y sont agglomérées et disponibles. Enfin, il était réaliste de mener quelques enquêtes qualitatives en divers points du département. Celui-ci regroupe d'ailleurs une multitude d'autres territoires, de construction récentes ou plus anciennes, qui sont autant de cadre territoriaux pour d'éventuels projets de territoire.

²⁶⁰ Tant sur le plan des surfaces totales mises en œuvre par le FFN, que sur les moyens financiers globaux à sa disposition, et même sur l'évaluation de la politique du FFN dans les sources citées précédemment.

3.1. 150 ans de reforestation en France.

Le processus de reforestation que connaît la France depuis 150 ans est original à plus d'un titre. D'abord, il rompt une longue tendance à l'érosion des surfaces forestières en France depuis la révolution néolithique (début de l'agriculture et premiers défrichements) (Doc. n°60)²⁶¹. C'est en plus un processus durable dans le temps et dans l'espace, encore à l'œuvre actuellement (rien ne laisse présager un reflux massif et généralisé dans les décennies à venir, au contraire). Puis, à la différence d'autres événements qui avaient permis une reconquête forestière temporaire notamment au XIV^e siècle (crise démographique de la fin du Moyen Âge, épidémies de peste, guerre de Cent Ans), cette reforestation contemporaine est marquée par trois actes législatifs importants qui ont très largement contribué à couvrir la France d'un nouveau manteau forestier (notés 1^{er}, 2^e et 3^e sur le doc. ci-dessous).

Doc. n°60 : 150 ans de reforestation dans 15 000 ans d'histoire forestière.



Malgré tout, l'on doit à la dynamique naturelle de reconquête forestière plus de la moitié des nouvelles forêts françaises. En revanche, les reboisements en pin maritime du Second Empire (1^{er} acte législatif), les pins noirs de la Restauration des Terrains de Montagne (2^e acte législatif) et les épicéas / douglas du FFN (3^e acte législatif) ont eux transformé le visage forestier de la France en faisant croître la proportion des conifères au sein de la forêt française encore très majoritairement feuillue. Dans les Landes de Gascogne, le pin maritime domine très largement dans le million d'hectares du plus grand massif forestier de

²⁶¹ Dans le troisième chapitre : « La forêt » du sixième volume : « Milieux et ressources » de l'Atlas de France (ARNOULD et al., 1995), dont est issu ce document, trois géographes ont établi une quarantaine de cartes originales (cartes thématiques, analytiques et synthétiques) qui décrivent et analysent les diverses caractéristiques des forêts françaises, leur histoire, les produits et producteurs forestiers, le bilan de santé des forêts.

France. Dans certains territoires du Massif Central, comme dans les Boutières ardéchoises, les nouvelles forêts résineuses impriment leurs marques dans le paysage actuel.

3.1.1. Une forêt hyper-conquérante.

En France, entre 1945 et 2000, toutes essences et toutes origines (naturelle ou artificielle) confondues, l'extension nette des bois et des forêts a été de 4,5 millions d'hectares environ. Cela porte à 15,2 millions d'hectares²⁶² la superficie des forêts françaises en 2000²⁶³ (IFN, 2006). En terme d'équivalence, cet accroissement correspond pratiquement à 7,5 fois la superficie du département français moyen, soit 6 000 km² environ. Ainsi, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, tous les 7 à 8 ans, c'est un département entier qui se boise.

Entre 1945 et 1980, la superficie totale des forêts françaises s'est accrue de 3 millions d'hectares, au rythme annuel moyen de 86 000 hectares supplémentaires, passant de 10,8 à 13,8 millions d'hectares²⁶⁴. Entre 1980 et 2000, la cadence a légèrement diminué pour atteindre 70 000 hectares par an²⁶⁵, soit un gain de 1,4 millions d'hectares (Doc. n°61). Le ralentissement du rythme d'extension des forêts tient probablement à deux causes principales. Premièrement, les recettes du FFN ont commencé à chuter fortement à partir des années 1980 et sa politique forestière s'est infléchie. En pratique, les conditions d'attribution des aides ont changé, entre autre en terme de surface minimale requise et de conditions d'obtention. De plus, les domaines aidés ont été élargis à l'équipement (modernisation des scieries, desserte forestière, défense contre les incendies), à l'exploitation forestière et l'intensification de leur gestion (période des réalisations massives de PSG jusqu'à la fin des années 1980). Deuxièmement, à cette époque, les surfaces en landes et en friches s'étaient déjà considérablement réduites, amenuisant d'autant le grand réservoir d'extension forestière qu'elles avaient représenté pour la reforestation, aussi bien anthropique que naturelle.

²⁶² Source : **INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2006)**. La forêt française en 2005 : résultats de la première campagne nationale annuelle [en ligne]. *L'IF*, n° spécial. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFspecial.pdf>> (consulté le 09/03/2007).

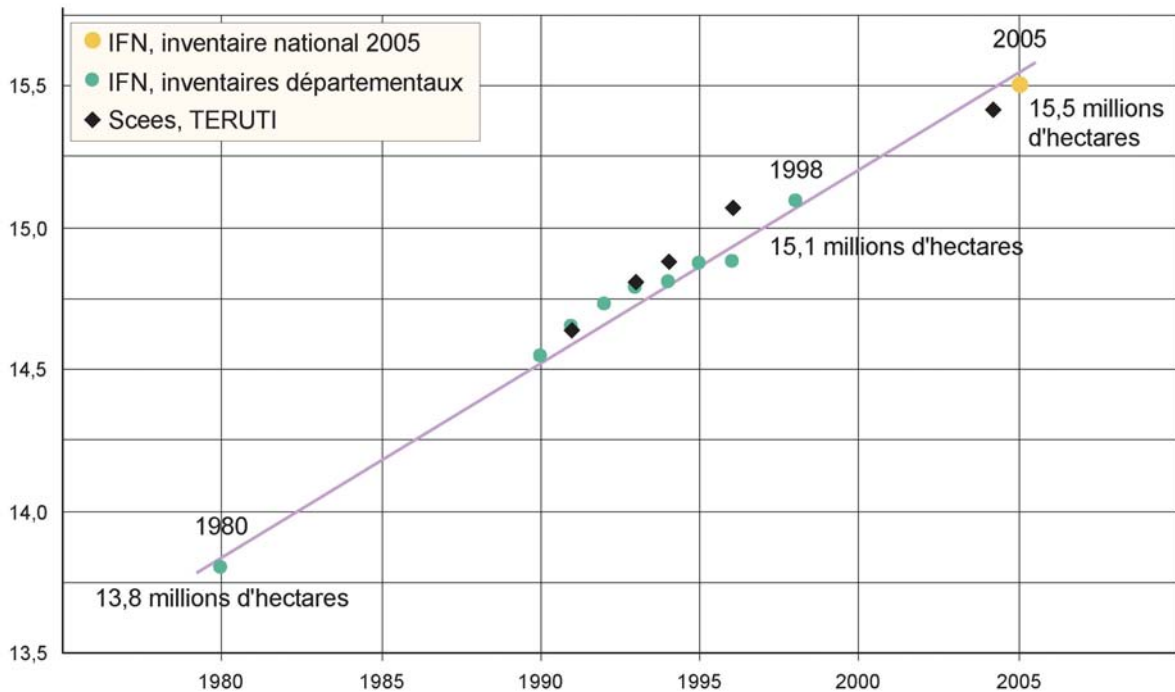
²⁶³ Dans la méthode d'inventaire qui a prévalu jusqu'en 2005, la durée de réalisation de l'ensemble des inventaires forestiers départementaux par l'IFN couvrait une période d'une douzaine d'années environ. Débuté en 1971, le deuxième cycle d'inventaires disponible sur l'ensemble du territoire métropolitain était terminé en 1998 (les données numériques les plus récentes ne datent que de 1971). À une date choisie, les données disponibles concernant les forêts françaises sont en fait des données moyennes établies sur l'ensemble des inventaires forestiers départementaux les plus récents. Il peut donc, selon l'année de référence, s'agir du 1^{er}, du 2^e, du 3^e ou du 4^e cycle d'inventaires.

²⁶⁴ Sources : Rapport LELOUP (1945) cité par (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION, 1996) et IFN, 2006.

²⁶⁵ Voir les deux publications suivantes, toutes deux émanant de l'IFN, sur l'évolution récente des forêts françaises en terme de surface, de volume sur pied et de productivité : **PIGNARD Gérard (2000)**. Évolution récente des forêts françaises : surface, volume sur pied, productivité. *Revue Forestière Française*, Tome LII, n° spécial, pp. 27-36 ; **INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2006)**. La forêt française en 2005 : résultats de la première campagne nationale annuelle [en ligne]. *L'IF*, n° spécial. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFspecial.pdf>> (consulté le 09/03/2007).

Doc. n°61 : Encore aujourd'hui, la surface des forêts françaises progresse fortement.

Superficies
en millions d'hectares



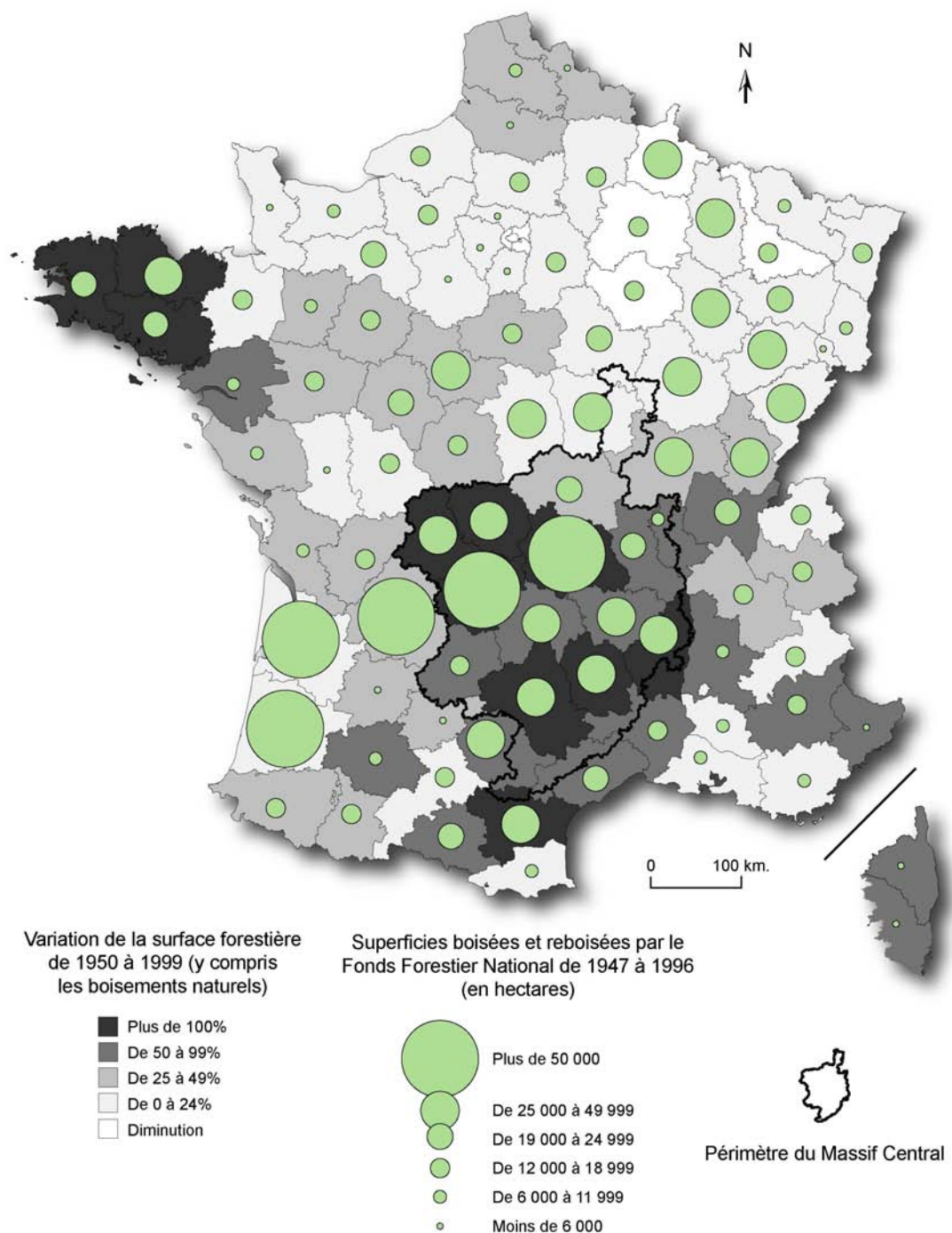
Source : D'après IFN (2006). L'IF n° spécial - La forêt française en 2005 : résultats de la première campagne nationale annuelle [en ligne]. L'IF, septembre 2006. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFspecial.pdf>> (consulté le 09/03/2007).

Sur le pas de temps retenu dans cette recherche (seconde moitié du XX^e siècle), le Massif Central apparaît très nettement, à l'échelle nationale, comme l'espace où le processus de reforestation a été le plus vif (Doc. n°62). Sur cette même carte, les surfaces plantées grâce aux aides du FFN montrent l'importance des boisements et reboisements, presque exclusivement composés de conifères, dans le visage de ces nouvelles forêts. Il faut aussi y adjoindre le Morvan qui dans la carte ci-dessous n'apparaît pas de façon évidente puisque les données cartographiées le sont à l'échelle départementale²⁶⁶. Jamais auparavant, le Massif Central n'avait connu une telle reforestation. Ces deux dynamiques (naturelles et anthropiques) ont toutes deux contribué à une variation record de la surface forestière du Massif Central, plus de 100% entre 1950 et 1999, dans les trois départements de la région Limousin, le département du Puy-de-Dôme, l'Ardèche, la Lozère et l'Aveyron. Les autres départements ou parties qui composent le Massif Central, hormis l'Allier, ont eux aussi vu leur manteau forestier s'étendre considérablement. De même, la Bretagne se détache à l'échelle nationale grâce à une dynamique forte de reconquête forestière. Les causes de la reforestation ont été décrites précédemment, du moins pour le Massif Central. Les difficultés des hommes et des exploitations agricoles ont libéré de vastes surfaces qui n'étaient plus cultivées. La création du FFN en 1946 sert de déclencheur à un mouvement considérable de boisements et de reboisements en conifères, permettant à des centaines de milliers de petits propriétaires terriens de panser leurs plaies. La carte du document n°62 montre justement l'importance de l'œuvre du FFN dans l'ensemble des départements du Massif Central. Le FFN a été aussi très actif dans les landes de Gascogne à la suite de

²⁶⁶ L'appendice du Morvan tel qu'il apparaît dans la nouvelle définition du Massif Central par la DIACT en 2005 se partage entre les quatre départements de la région Bourgogne.

grands incendies²⁶⁷, dans le quart nord-est de la France, dans le Centre et en Bretagne. Toutefois, le FFN n'est pas responsable de l'augmentation des surfaces forestières dans les proportions qui sont celles de la reforestation que la France connaît depuis 60 ans. En même temps, de nombreuses parcelles ont évolué au fil des années vers des formes de boisements spontanés.

Doc. n°62 : Un demi-siècle de reconquête forestière en France (1950-1999).



Sources : IFN, DERF, ©IGN Paris, GEOFLA®
Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2005.

²⁶⁷ D'importants reboisements ont fait suite aux incendies de 1941 à 1949 dans les Landes de Gascogne, durant lesquels plus de 500 000 hectares disparurent en fumée. Source : **MERCIER Charles (1974)**. Le massif Landais. *Revue Forestière Française*, n° spécial « Les incendies de forêts », pp. 21-25.

> Quelle est la part de l'homme et quelle est la part de la nature dans le processus de reforestation au cours de la seconde moitié du XX^e siècle ?

Dans le processus de reforestation, au détriment du territoire agricole non cultivé, la part de l'homme est moindre par rapport à celle de la « nature ». Depuis au moins trois décennies, les accrues constituent la principale modalité d'extension des forêts en France (CAVAILHES & NORMANDIN, 1993 ; DERIOZ, 1999). La majorité des nouveaux espaces boisés correspondrait donc à des extensions naturelles, à partir de friches ou de landes qui évolueraient vers des formes de boisements spontanés.

Bruno CINOTTI, dans un article de la *Revue Forestière Française* publié en 1996 s'est livré à un exercice périlleux de reconstitution des surfaces boisées en France depuis le début du XIX^e siècle. Il apporte des éléments sur l'origine des 4,5 millions d'hectares de forêt gagnés depuis 1945²⁶⁸. Pierre DERIOZ (1999)²⁶⁹, dans un article où il tente de quantifier le phénomène du boisement spontané (ou accrue forestier), complète cette approche. Pour cela, il procède à un inventaire des inventaires fournissant des données relatives aux formations boisées dites naturelles ou spontanées, à l'échelle nationale. Enfin, Waldtraud KOERNER et *al.* (2000)²⁷⁰ s'attachent à expliquer l'importance des conditions économiques et sociales des acteurs du monde rural dans les processus de boisements et de reboisements, auxquelles s'ajoute un contexte législatif et administratif favorable. Une fois de plus, de multiples incertitudes se font jour. Il y a des problèmes de fiabilité des sources, des différences entre les méthodes d'inventaire et entre les définitions des objets inventoriés. Ces différents aspects ne seront pas traités ici. Dans cette recherche, dès lors qu'il s'agit de mettre en carte les forêts françaises, les données de l'IFN ont été retenues et utilisées (hormis lorsque des données ont été créées *ad hoc* pour les besoins de cette recherche).

Les surfaces aidées par le FFN de 1947 à 1999 sont connues (Voir doc. n°72). Toutefois, le croisement entre les données qui figurent dans les rapports annuels du FFN au Comité de contrôle (données officielles)²⁷¹ et les données des archives du FFN que nous avons dépouillées à la DDAF de l'Ardèche nécessite quelques explications. Il apparaît très clairement pour le département de l'Ardèche, que les données officielles reflètent très largement l'enthousiasme de l'Administration forestière pour la mission d'intérêt général qui était la sienne (mettre en œuvre de la politique forestière du FFN). Elle ne pouvait que susciter le zèle des ses personnels. Ainsi, le chiffre des surfaces mises en boisement et reboisement chaque année correspond toujours à la surface maximale des autorisations de programmes et non à la surface réellement mise en œuvre. Il est systématiquement fait état de tous les dossiers en cours, même de ceux qui n'aboutiront pas. Toutefois, sous l'appellation générale du FFN se cache en réalité d'autres sources de financement des boisements et reboisements : le budget de l'État et les subventions européennes principalement. De même, dans le sillage du FFN, des plantations volontaires, non aidées,

²⁶⁸ Dans son article paru en 1996, Bruno CINOTTI cite très exactement le chiffre de 4 millions d'hectares pour caractériser l'accroissement des forêts françaises entre 1945 et 1995. Ainsi, sur le pas de temps de 1945 à 2000, nous avons retenu le chiffre de 4,5 millions d'hectares, ce qui correspond peu ou prou à l'augmentation de surface en 5 années de 1995 à 2000. La légère différence provient de la superficie de référence des forêts françaises pour l'année 1945. Voir : **CINOTTI Bruno (1996)**. Évolution des surfaces boisées en France : proposition de reconstitution depuis le début du XIX^e siècle. *Revue forestière française*, Tome XLVII-6, p. 547-562.

²⁶⁹ **DERIOZ Pierre (1999)**. Comment quantifier le phénomène du boisement spontané : inventaire des inventaires à l'échelle nationale. *Ingénieries – EAT*, n°spécial Boisements naturels des espaces en déprise, pp. 11-23.

²⁷⁰ **KOERNER Waldtraud, CINOTTI Bruno, JUSSY Jean-Hugues, BENOIT Marc (2000)**. Évolution des surfaces boisées en France depuis le début du XIX^e siècle : identification et localisation des boisements des territoires agricoles abandonnés. *Revue forestière française*, Tome LII-3, pp. 249-269.

²⁷¹ Les rapports annuels du FFN au Comité de contrôle de 1948 à 1999 (édité par le Ministère de l'Agriculture) sont disponibles dans les archives de l'ancienne DRAF de Rhône-Alpes, où nous les avons consultés.

ont été aussi réalisées par quelques propriétaires intéressés et passionnés. Ils échappent de toute manière au dénombrement statistique.

Ainsi, les nouvelles forêts créées par plantation représentent certainement plus que les 2,25 millions d'hectares aidés par le FFN (bien que ce chiffre soit surestimé) qui figurent dans les données officielles de 1948 à 1999. De même, la part des boisements, ou l'extension forestière propre²⁷², due aux plantations dépasse sûrement le million d'hectares répertorié dans les données officielles (sur les 2,25 cités précédemment – voir doc. n°63). En Ardèche, l'Administration forestière d'État admet que l'essentiel des plantations aidées (FFN, État et Europe) sont de véritables boisements donc des extensions forestières. Les données d'archives le prouvent²⁷³.

Doc. n°63 : Évolution des superficies mise en œuvre dans le cadre du FFN en France de 1947 à 1999.

Période	1947 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	1947 à 1999	1947 à 1999 superficie totale aidée (hectares)	1947 à 1999 superficie totale acquise au taux de réussite de 80% (hectares)
Superficie moyenne annuelle des boisements et reboisements du FFN (hectares / an)	58 000	57 000	44 000	29 000	19 000	43 000	2 250 000	Environ 1 800 000
Dont superficie moyenne annuelle des boisements et reboisements en résineux (hectares / an)	48 000 ¹	51 000	38 500	22 000	12 000 ¹	36 000 ¹	1 900 000 ¹	Environ 1 500 000
	83%	89%	88%	75%	64%	84%	84%	
Dont superficie moyenne annuelle des boisements d'extension forestière (hectares / an)	29 000 ²	26 000	17 000	9 500	7 500	19 000 ²	990 000 ²	Environ 800 000
	50%	46%	39%	32%	39%	44%	44%	

Sources : Superficie des boisements et reboisements du FFN ; superficie des boisements d'extension forestière : Rapport annuel sur le FFN au Comité de contrôle. Superficie des boisements et reboisements en résineux : COTTIN Cécile (1995). Bilan quantitatif et impacts de l'action du Fonds Forestier National. Réflexion sur l'évaluation du Fonds Forestier National. Rapport de stage ENGREF. Paris : Direction de l'Espace Rural et de la Forêt, Bureau de la Production Forestière, 57 p. + annexes.

¹. Les données chiffrées sur les espèces utilisées par le FFN avant 1955 n'existant pas, la proportion résineux / feuillus de 1955 à 1959 a été étendue à la période 1947 à 1959. De même, ne disposant pas de la donnée de 1994 à 1999, le même principe a été reconduit pour la période 1994 à 1999.

². Les données chiffrées concernant la distinction entre boisement (extension forestière) et reboisement (reconstitution forestière) n'existent pas dans les rapports annuels du FFN au Comité de contrôle avant 1955. Les chiffres avancés pour la période 1947 à 1954 ont été calculés par extrapolation en considérant que le rapport de 50% était au moins identique à celui de la période 1955 à 1959.

²⁷² L'extension forestière consiste à boiser une parcelle dont l'usage antérieur était différent de l'usage forestier (lande, friche, terre agricole...). On peut distinguer l'extension forestière contiguë à un massif forestier et le boisement hors forêt, qui correspond au boisement d'une parcelle située dans un espace non boisé auparavant.

²⁷³ À partir de 1980, la juste distinction entre boisement et reboisement ne fait plus aucun doute puisque c'était une des conditions d'éligibilité des projets. Ainsi de 1980 à 1999, plus de 90% des primes sont des boisements. La plupart des subventions sont aussi des boisements, tout comme les contrats. Pourtant la distinction opérée dans les premières années du FFN entre boisement et reboisement a pu varier dans le temps, en fonction des opérateurs. Une ancienne parcelle agricole plus cultivée était-elle déjà considérée comme forestière au moment du montage du dossier si elles portaient seulement quelques pins sylvestres et quelques arbustes épars ?

En Ardèche, si de 1947 à 1979, la majeure partie des boisements et reboisements réalisés l'a été sur les crédits du FFN, ce n'est plus le cas à partir des années 1980. D'autres modes et modalités de financements apparaissent, comme les crédits européens (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole²⁷⁴) associés à des co-financements sur le budget de l'État. Sur 15 années²⁷⁵, entre 1980 et 1999, pour lesquelles nous avons pu établir une comparaison en Ardèche entre les données officielles et les surfaces réellement aidées (tous types d'aides confondus) la différence est de taille. Durant ce laps de temps, 33% des surfaces réellement aidées ne figurent pas dans les rapports annuels du FFN au Comité de contrôle, source des données officielles²⁷⁶. Cela témoigne de l'existence d'un double système de comptabilité des surfaces mises en chantier en Ardèche durant les années 1980, tel que nous avons pu le vérifier grâce à certaines archives personnelles des techniciens forestiers en poste à la DDAF. Une distinction était opérée pour chaque opération entre l'origine du financement, le FFN ou le budget de l'État. Ce mode opératoire n'avait qu'une utilité pratique pour un meilleur suivi des dossiers.

Mais pour revenir à l'estimation de la part de l'homme et de la nature dans le processus de reforestation en France depuis 1945, il faudrait aussi intégrer un taux de réussite des boisements et des reboisements, car tous n'ont pas été menés à bien. Une étude de l'AFOCEL et du CEMAGREF (1998)²⁷⁷ (Doc. n°64) sur la réussite des boisements, reboisements et améliorations réalisées avec l'aide du FFN et du budget de l'État sur la période 1973-1998 montre très clairement que certaines opérations ont disparu à la suite d'un échec (non reprise de la plantation, sécheresse, incendie) dans les premières années qui suivirent leur installation. Pourtant, ces surfaces déjà comptabilisées dans les statistiques du FFN n'ont pas été déduites dans les années suivantes, de telle sorte qu'elles induisent une surestimation.

Ainsi à l'échelle nationale, si l'on applique un taux de réussite de 80% au million d'hectares aidés par le FFN présumés être des boisements (donc de l'extension forestière), il ne resterait en réalité plus que 800 000 hectares acquis²⁷⁸. Mais peut-on tout de même estimer la part de l'ensemble des boisements réalisés grâce à d'autres financements que ceux du FFN, ainsi que les plantations accomplies volontairement, sans aide ? Il est irréaliste de considérer que cette part soit égale à celle du FFN. Jamais pareil autre incitateur au boisement n'a existé. En réalité, seuls les personnels de terrains de l'Administration forestière sont en capacité de dire quelles sont les opérations qui ont été financées avec l'aide du FFN à l'échelle d'un département, et donc d'estimer la part des autres réalisations (mais encore, leurs connaissances se limitent-elles à la durée de leur service). Chacun d'eux connaît parfaitement l'ensemble des dossiers qu'il a suivis depuis qu'il est en poste sur un secteur dédié. Pour chacune des opérations menées, il a dû se déplacer sur le terrain avant

²⁷⁴ Jusqu'en 2007, le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole a été le principal instrument financier de la politique agricole commune.

²⁷⁵ De 1980 à 1988, 1990, de 1993 à 1996 et 1999.

²⁷⁶ 7 230 hectares ont été réellement aidés d'après les données d'Archives, contre 5 450 figurant dans les rapports du FFN au Comité de contrôle, soit une différence de 1 780 hectares.

²⁷⁷ **AFOCEL, CEMAGREF (1998).** *Enquête sur la réussite des boisements, reboisements et améliorations réalisées avec l'aide du Fonds Forestier National et du Budget de l'Etat (période 1973-1998). Synthèse Nationale.* Convention Cadre - DERF-CEMAGREF-AFOCEL du 28 novembre 1994. Octobre 1998. 35p.

²⁷⁸ La plupart des aides prenaient en charge en général un entretien de la plantation pendant les trois années qui suivaient son installation. Ce n'était donc que 4 à 5 ans après la décision d'attribution que l'on pouvait savoir si l'opération était ou non réussie. Il faut donc appliquer aux données du FFN un taux de réussite globale à toutes les aides. Nous avons choisi 80% pour l'ensemble de la France et 75% pour l'Ardèche à cause de son appartenance à la zone méditerranéenne et aux conditions de milieux difficiles.

et après plantation. Il a même contrôlé une à une toutes les subventions²⁷⁹ délivrées, du moins jusqu'au début des années 1990. Sillonnant les routes d'Ardèche, quand il passe à proximité d'une opération qu'il a conduit, c'est l'occasion pour lui de se remémorer son « œuvre ». Mais toute cette connaissance, qui ne figure que dans la mémoire des techniciens, n'a jamais été transmise.

En Ardèche, les tentatives de reproduction au marqueur de chaque aide du FFN, sur carte plastifiée au 25 000^e, ont mal vieilli. 10, 20 ou 30 ans après, la couleur s'est effacée et personne n'entreprendra vraisemblablement la numérisation ou la digitalisation de ces fonds en vue d'en constituer une base de données. Ainsi est-on condamné à perdre la mémoire du FFN. Déjà, lors de nos recherches nous n'avons pu obtenir de l'Administration centrale, par omission ou par oubli, les données du FFN dont les dernières sont déjà vieilles de pratiquement 10 ans. Le passage à l'informatique a certainement engendré des pertes considérables de données qu'il faudra peut-être redécouvrir un jour dans un quelconque programme de recherche. Malgré tout, en 1972, dans le numéro spécial de la *Revue Forestière Française* sur le FFN, à l'occasion de ses 25 ans, Philippe GIRAUT écrit : « les boisements et reboisements réalisés sans l'aide du FFN, qui ne peuvent être connus avec la même précision, ne sauraient être inférieurs, d'après les meilleurs spécialistes à la moitié des surfaces ayant bénéficié de l'aide du FFN »²⁸⁰. Faut-il donc retenir comme hypothèse la moitié des 800 000 hectares acquis d'extensions forestières du FFN ? Donc 1,2 millions d'hectares au total d'extensions forestières imputables au FFN, aux aides apparentées et aux initiatives individuelles ? C'est ce que nous considérerons.

Ainsi peut-on estimer que la main de l'homme dans le processus de reforestation, en créant peut-être jusqu'à 1,2 millions d'hectares de nouvelles forêts sur des terrains qui n'étaient pas boisés auparavant (extension forestière), représente-t-elle le quart des 4,5 millions d'hectares gagnés depuis 1945. Le chiffre de 2 millions d'hectares d'extensions forestières imputables au FFN, que donne Bruno CINOTTI (1996) et qui est repris par Waldtraud KOERNER et *al.* (2000), paraît surestimé. Du moins, l'estimation de Bruno CINOTTI est sujette à caution puisqu'elle n'est pas expliquée outre mesure (elle tient en une phrase), ni même appuyée par des chiffres²⁸¹.

Outre, la part du FFN dans l'extension des surfaces boisées en France au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, celui-ci a joué un rôle majeur dans la transformation du visage des forêts françaises, notamment parce que la plupart des boisements et reboisements aidés par le FFN l'ont été en conifères.

²⁷⁹ Aide pour laquelle, le bénéficiaire effectuait lui-même la plantation après avoir retiré les plants forestiers nécessaires auprès d'une pépinière agréée. Voir le 3.3. sur la mise en œuvre du FFN en Ardèche pour connaître l'ensemble des différentes aides du FFN.

²⁸⁰ GIRAUT Philippe (1972). Les propriétaires privés. *Revue Forestière Française*, n° spécial « Le FFN », Vol. XXIV, pp. 630-632.

²⁸¹ Pourtant, l'article en question de Bruno CINOTTI est devenu une référence en matière de reconstitution de l'évolution des surfaces forestières en France. Il est fréquemment cité en bibliographie dans de nombreux documents officiels.

Doc. n°64 : Deux enquêtes pour estimer la réussite des plantations du FFN dans le Massif Central.

Enquête de 1981 sur la réussite des plantations du FFN à l'échelle française

Elle concernait les boisements et reboisements financés de 1947 à 1979, sans distinction d'espèces. Les premiers boisements feuillus (hors peupliers) étaient intégrés de fait dans cette enquête mais sans recul suffisant pour pouvoir juger de leur réussite.

Les principaux résultats étaient :

- Les plus fort taux d'échec ont été constatés avec les **bons-subventions** et les **contrats** (prêt sous forme de travaux). Les principales causes d'échec recensées à cette occasion étaient l'inadaptation des espèces aux stations, les défauts d'entretien, les techniques de plantation, la qualité défectueuse des plants.
- Les **prêts en numéraire** avaient taux d'échec de 10%.
- Les **primes** étaient alors de mise en place trop récente pour faire l'objet d'une conclusion définitive, mais semblaient néanmoins présenter un bon taux de réussite.
- La différence entre les surfaces déclarées dans les statistiques annuelles et les surfaces réellement plantées était de l'ordre de 4% (tous types d'aides confondues).

Sur la France entière :

- **67% des surfaces aidées étaient satisfaisantes (tous types d'aides confondues),**
- **14% avaient une réussite médiocre (*idem*),**
- **19% avaient échoué ou avaient été détruites (*idem*).**

Sur les deux principales régions administratives de l'Interrégion Massif Central :

- **réussite complète sur 71% des surfaces aidées en Auvergne et 72% en Limousin,**
- **réussite médiocre sur 16,5% des surfaces aidées en Auvergne et 19,5% en Limousin,**
- **échec total sur 12,5% des surfaces aidées en Auvergne et 8,5% en Limousin.**

Les résultats ont été donnés dans la note de service DF/SDEF/82/n°3007 du 26/02/1982.

Enquête de 1998 sur la réussite des plantations du FFN à l'échelle de l'Interrégion Massif Central

Elle concernait les opérations aidées de 1973 à 1988 par le FFN et le budget de l'État, avec distinction par Interrégions, par types d'aides (bons-subventions et autres aides : contrats, prêts et primes), par catégories d'espèces (résineux, feuillus, peuplier) et par types d'opération (plantation, amélioration¹).

Dans l'enquête, l'Interrégion Massif Central regroupe les 10 départements suivants : Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme pour la région Auvergne, Corrèze, Creuse et Haute-Vienne pour la région Limousin, Ardèche et Loire pour la région Rhône-Alpes, et Lozère pour la région Languedoc-Roussillon.

Pour l'Interrégion Massif Central, les principaux résultats étaient (seules les cinq catégories ci-dessous ont été enquêtées) :

- **95% des dossiers² jugés acceptables³ pour les autres aides en douglas⁴,**
- **78% des dossiers jugés acceptables pour les autres aides en Résineux,**
- **78% des dossiers jugés acceptables pour les bons-subventions en douglas,**
- **72% des dossiers jugés acceptables pour les bons-subventions en Résineux,**
- **47% des dossiers jugés acceptables pour les autres aides en feuillus.**

Le manque d'entretien concerne toutes les catégories (8 à 24% des dossiers). Les entretiens se font le plus souvent dans les 3 à 4 ans qui suivent la plantation, ce qui correspond à la période aidée par le FFN dans le cas des autres aides (plu exactement des prêts et des primes). Puis, il ne se fait plus rien alors qu'un dernier entretien entre la 7^e et la 10^e année serait souvent utile (dans certains cas ce dernier entretien aurait pu sauver des plantations).

De nombreux autres critères qualitatifs ont été appréciés dans cette étude : homogénéité des parcelles, forme des tiges, élagage et taille, état sanitaire et arbres d'avenir (d'où des problèmes d'inadéquation station - espèce, climatiques et de manque de dépressage ou d'éclaircie), dégâts de gibier, type de végétation associée et niveau de concurrence (d'où des problèmes d'entretien)

¹ « Dans le cadre de l'Interrégion Massif Central, les opérations de type amélioration, très peu importantes, ont été considérées hors champ de l'enquête et par conséquent le dernier critère est éliminé du plan d'échantillonnage ». Ainsi, faut-il comprendre que le terme « amélioration » dans cette enquête ne recouvre pas la même signification que celle employée en Ardèche à partir des années 1980. En effet, des enrichissements par introduction de plants forestiers (donc plantation), qualifiés d'amélioration, ont été pratiqués.

² « Les agrégations qui auraient nécessité des pondérations par les surfaces des catégories n'ont pas été faites. »

³ Note supérieure à 5 sur un total de 10. De 5 à 7,5 : résultat passable à bon. Au-delà de 7,5 ; résultat bon à très bon. Les notes attribuées à chaque dossier synthétisent en fait de façon globale le résultat obtenu en intégrant simultanément : la valeur d'avenir potentielle du dossier, le suivi sylvicole, les conditions stationnelles et les facteurs d'installation.

⁴ Compte tenu des faibles surfaces plantées en feuillus et en peupliers dans l'Interrégion Massif Central, le fait de distinguer les trois groupes d'espèces retenus au niveau national (résineux, feuillus, peupliers) n'étaient pas satisfaisant. Il a été décidé de distinguer le douglas des autres résineux (appelés Résineux).

> Quelle est la part du FFN dans la transformation du visage des forêts françaises au cours de la seconde moitié du XX^e siècle ?

Entre 1946 et 1996, selon les chiffres du MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION (1996)²⁸² parus dans un document à l'occasion du 50^e anniversaire du FFN, la proportion des résineux dans les forêts françaises est passée de 28% à 36% (+ 2 millions d'hectares environ), pendant que le taux de boisement passait de 20 à 27% du territoire métropolitain (+ 4 millions d'hectares environ). Si au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, la forêt feuillue s'est développée sur des surfaces bien plus importantes que la forêt résineuse, l'accroissement de la proportion des conifères durant cette période est en revanche principalement due aux plantations résineuses réalisées avec les aides du FFN. En effet, les premiers boisements et reboisements financés par le FFN étaient très majoritairement composés d'espèces résineuses : 87% des surfaces mises en plantation de 1955 à 1979²⁸³. De 1980 à 1989, l'engouement pour les résineux demeurait encore très vif puisque la proportion de résineux utilisés avoisinait les 75%. Elle était encore de 64% de 1990 à 1999. Les peupliers ont été les seuls à se maintenir aux alentours de 10% sur toute la période 1947 à 1999. À titre d'exemple, 99% des surfaces mise en œuvre grâce au FFN en Ardèche²⁸⁴ ont été plantées en conifères.

Afin d'estimer la part du FFN dans la transformation du visage des forêts françaises par enrésinement, un croisement a été réalisé entre les données officielles et la proportion de résineux dans les opérations du FFN. Il ressort qu'environ 1,9 millions d'hectares aidés par le FFN sont des résineux. En intégrant un taux de réussite, tous types d'aides et d'espèces confondues, de 80%²⁸⁵, la contribution du FFN dans l'augmentation de la superficie des conifères en France, entre 1947 et 1999, peut être estimée à 1,5 millions d'hectares. Ainsi, les plantations de conifères aidées par le FFN représenteraient les trois-quarts (75%) des nouvelles surfaces résineuses apparues dans la forêt française au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Si l'on intègre aux statistiques du FFN, les boisements et reboisements volontaires, ceux ayant fait l'objet d'un autre mode de financement que le FFN (y compris les améliorations avec introduction de plants forestiers), alors la part de l'ensemble des plantations résineuses serait encore plus élevée.

Toutefois, certaines espèces de conifères très colonisatrices puisque pionnières, comme le pin sylvestre, le pin d'Alep en région méditerranéenne et localement le pin maritime, se sont développées sur des surfaces relativement importantes en France sans qu'elles n'aient été plantées²⁸⁶. Dans le Massif Central, l'exemple du pin sylvestre est très marquant puisqu'il y occupe tout de même environ 360 000 hectares comme espèce principale dans les futaies et les peuplements mélangés, soit 10% de la surface des formations boisées de production²⁸⁷ (Voir doc. d) n°68). À la différence du douglas et de l'épicéa commun, le sapin pectiné et le pin sylvestre ont été peu plantés, comme le montre la faible part des boisements et reboisements artificiels, âgés de moins de 40 ans, pour ces deux espèces par rapport aux surfaces de type futaie. De vieilles sapinières existaient déjà avant la Seconde

²⁸² MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION (1996). *Un demi-siècle d'expérience au service de la forêt et du bois. 50^e anniversaire du Fonds Forestier National*. Paris : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, 35 p.

²⁸³ Source : COTTIN, 1995.

²⁸⁴ Information recueillie auprès des personnels de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt en Ardèche, en 2006. Les archives du FFN dans ce même département attestent de la véracité de ces propos.

²⁸⁵ Pour la France entière. Source : AFOCEL, CEMAGREF, 1998.

²⁸⁶ Selon l'IFN, le pin sylvestre occupe 110 000 hectares dans les Alpes-de-Haute-Provence, 90 000 en Lozère, 80 000 dans la Drôme et en Haute-Loire, 60 000 dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes, 45 000 en Ardèche, 42 000 en Corrèze, 35 000 dans le Puy-de-Dôme, etc. soit 1,1 million d'hectares en France.

²⁸⁷ Pour l'ensemble des 58 Régions Forestières Nationales de notre base de données en lien avec le Massif Central.

Guerre mondiale sur les hautes terres de l'Est du Massif Central. Il s'agit souvent de vieilles forêts conservées depuis toujours ou bien de boisements ou de reboisements plus anciens. Les importantes surfaces de pins sylvestres témoignent avant tout d'un processus de reconquête forestière s'agissant d'une espèce pionnière très colonisatrice (selon l'IFN moins de 10% des surfaces boisées dont l'espèce principale est le pin sylvestre sont issues d'un boisement ou d'un reboisement artificiel, la différence est probablement le fruit d'une colonisation naturelle). Anciennement, le pin sylvestre matérialisait la forêt paysanne résineuse quand le sapin pectiné attestait d'une propriété monacale, nobiliaire et après 1789 de l'État. Néanmoins, le pin sylvestre était-il déjà présent bien avant la Seconde Guerre mondiale. Il est fréquent de trouver des spécimens de 100 ans d'âge. Il fut d'ailleurs très vite abandonné après quelques années comme espèce dans les boisements et reboisements du FFN à cause de sa croissance faible.

Même en petite quantité, les résineux sont présents partout, ce qui accroît l'impression d'une augmentation importante. Vincent MORINIAUX (1999)²⁸⁸ a consacré sa thèse à l'étude de l'enrésinement en France depuis le XVI^e siècle. L'enrésinement, dont il n'existe pas de terme équivalent dans les autres langues que la nôtre, a été plutôt mal vécu par les Français. Alors que la forêt française est au deux tiers feuillue (9 millions d'hectares soit 64% des surfaces forestières françaises²⁸⁹) et que l'introduction artificielle de conifères y a été plus modérée qu'ailleurs (en Allemagne²⁹⁰ et en Irlande, les résineux couvrent respectivement les deux tiers et 90% de la surface forestière), le rejet de l'enrésinement révèle surtout un conflit autour des résineux plantés récemment lorsqu'ils constituent des peuplements monospécifiques et équiennes (ou futaie résineuse pure composée d'une seule essence du même âge). Par exemple, les prés-bois jurassiens où domine l'épicéa ou les vieilles « Joux », royaume du sapin, participent-ils plutôt à l'image bucolique des paysages de la montagne jurassienne que l'on retrouve dans la plupart des brochures de promotion touristique. Vincent MORINIAUX (1999) a montré dans ces travaux de recherche que l'imaginaire peut influencer nos représentations de la forêt. L'image des conifères n'a pas toujours été négative ; à partir de la Renaissance, les conifères sont à la mode dans les jardins (Le parc de la Tête d'Or à Lyon, construit au milieu du XIX^e siècle et qui accueille quelques 2,5 millions de visites annuelles, affiche un patrimoine végétal arboré de 8 800 arbres dont 44% des essences dominantes sont des conifères : pins, épicéas et ifs). Les douglasaies (pour prendre l'image d'un arbre emblématique du FFN dans le Massif Central) qui avancent en âge, après plusieurs éclaircies, prennent un caractère esthétique bien différent qui peut trancher avec l'image que l'on se fait couramment des plantations résineuses sombres, alignées, sans autre végétation en sous-étage. Avec l'âge, ces arbres deviennent majestueux par leurs dimensions et surclassent très souvent les arbres locaux. Les arbres les plus hauts de France sont des douglas, plus de 55 mètres de hauteurs en forêt communale d'Épinal dans les Vosges. Quelques bouquets d'arbres similaires existent aussi dans le Massif Central. Dans le Beaujolais, les douglas de Claveisolles sont présentés comme « *les plus grands douglas d'Europe* ». Ils ont été introduits par le Comte de Sablon au XIX^e siècles et sont signalés sur un site Internet dédié à la commune²⁹¹. En Ardèche et dans la montagne limousine, on retrouve aussi des sujets remarquables.

²⁸⁸ MORINIAUX Vincent (1999). *Les Français face à l'enrésinement : XVI^e-XX^e siècles*. Thèse de Géographie. Paris : Université Paris-Sorbonne, 2 vol., 568, 348 p.

²⁸⁹ En 1998 : année moyenne pour l'ensemble des départements français et pour les seules formations boisées de production.

²⁹⁰ Dans la troisième partie de cette recherche, l'exemple de la Forêt-Noire en Allemagne sera développé.

²⁹¹ Voir dans la rubrique forêt, « les plus grands douglas d'Europe » sur le site Internet : <<http://www.claveisolles.net/>>

3.1.2. Le Massif Central et le Morvan, des « hauts lieux » des nouvelles forêts françaises : autres échelles, autres cartes, autres images.

Il est intéressant d'apporter des cartes qui deviennent des images inattendues, qui dérangent nos représentations et qui poussent à s'interroger différemment. Pour amener des éléments qui bousculent les idées reçues et mettre en perspectives les caractéristiques des forêts du Massif Central et du Morvan, la situation peut être présentée (ou représentée) à une autre échelle, celle des Régions Forestières Nationales (RFN) par exemple. Cela permet aussi d'interroger l'avenir dès à présent. En effet, il n'y a pas qu'une façon de lire les forêts du Massif Central et du Morvan. Les forêts de ces deux ensembles constituent des « hauts lieux » dans le paysage forestier français. L'espace central de la France apparaît comme un vaste ensemble forestier où la composante forestière est un élément majeur du territoire en certains lieux. Les hautes terres du Massif Central et du Morvan constituent l'un des « bastions » de conifères à l'échelle française dont certaines de ses « redoutes » témoignent localement d'un intense processus de boisements et reboisements à l'origine de nouvelles forêts résineuses. Enfin, comme résultante d'un processus généralisé de reforestation, la forêt privée exerce une écrasante suprématie sur la forêt soumise au régime forestier des collectivités territoriales et du domaine privé de l'État. *In fine*, ces trois éléments réunis localement : territoire forestier, surface plantée de conifères, hommes et femmes acteurs majeurs vis-à-vis de leur bien forestier, sont au cœur d'une gestion durable des nouvelles forêts.

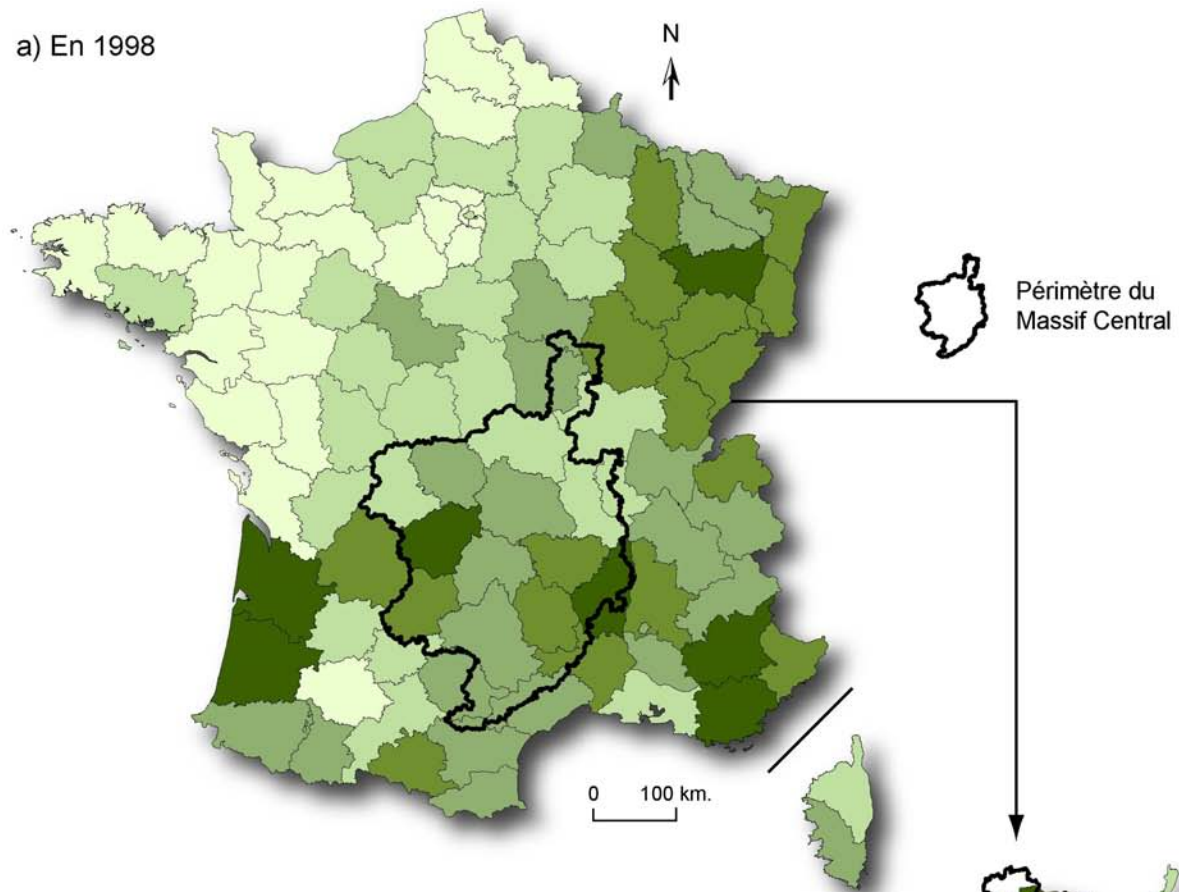
> Des montagnes « chevelues »

Les hommes entretiennent depuis toujours des relations étroites avec leurs espaces boisés, déterminées avant tout par les besoins de l'agriculture, de l'économie, de l'urbanisation plus récemment (phénomène localisé) et maintenant de son bien-être. Les grands défrichements du haut moyen âge, conséquence, entre autre, d'une période relativement faste sur le plan économique et démographique, marquent la conquête entière du territoire national par les paysans. Les dernières grandes marches forestières disparaissent et l'agriculture tient désormais l'espace. Le système agro-pastoral que l'on retrouve presque partout se maintiendra jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. La véritable mutation des territoires s'opère globalement après la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte d'exode rural, de déprise agricole et de transformation de l'agriculture française. Des espaces qui avaient été finement aménagés, durant des siècles, par des générations successives de paysans, ne sont plus cultivés et se transforment progressivement en friche, en lande, puis en forêt. Dans certains cas, ils sont tout simplement boisés par la main de l'homme. Déjà au XIX^e siècle sous le Second Empire, un million d'hectares avait été boisé dans les Landes de Gascogne en pin maritime, en Sologne (pin maritime et pin sylvestre) et en Champagne pouilleuse (pin noir et pin sylvestre), ainsi que 260 000 hectares dans le cadre de la RTM dans les montagnes du sud-est de la France. Agriculture et forêt ont toujours été dépendantes d'un système de flux et de reflux. Suivant les époques et les conditions technico-socio-économiques, l'agriculture empiète sur les espaces forestiers pour développer de nouvelles ressources ou la forêt reprend ses droits sur les terres qui ne sont plus cultivées. Ce système des vases communicants a continuellement fonctionné au cours des siècles passés. Il était plus ou moins intense et plus ou moins perceptible. C'est principalement dans les espaces de montagne et de moyenne montagne, ainsi que dans les Landes de Gascogne, en Sologne et en Bretagne, que l'ampleur du processus de flux et de reflux entre agriculture et forêt a été la plus forte depuis le milieu du XIX^e siècle. La forêt est désormais présente partout, le Massif Central et le Morvan sont des montagnes « chevelues ». Les cartes a) & b) du document n°65 font

apparaître des territoires très boisés, qui jouxtent d'autres territoires où la couverture forestière est aussi conséquente.

Doc. n°65 : La forêt en France et dans le Massif Central, composante majeure du territoire.

a) En 1998



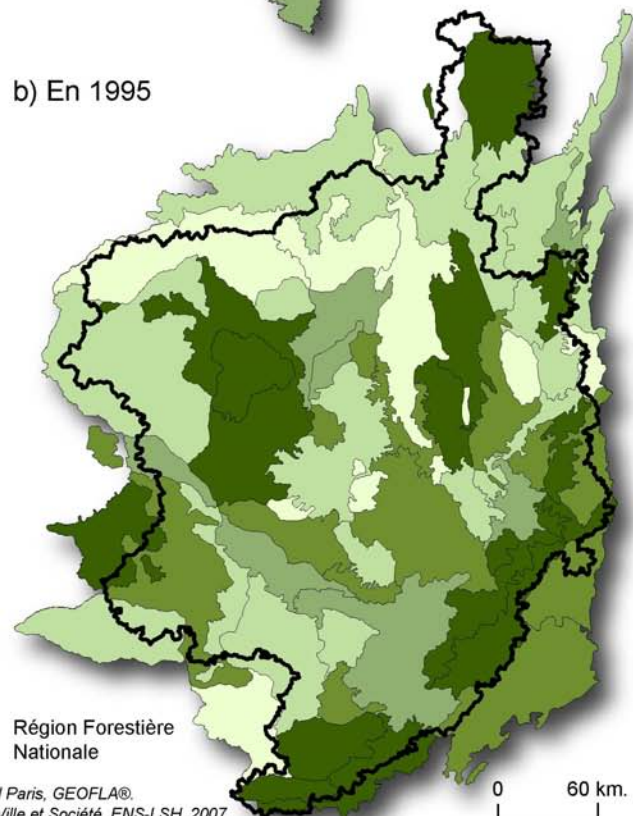
b) En 1995

Taux de boisement



* Moyenne nationale.

Région Forestière Nationale



Le département de l'Ardèche dont une grande partie des communes a été classée en zone de montagne au titre de la loi de 1985, occupe la bordure orientale du Massif Central, du Haut-Vivarais au nord aux Cévennes au sud, en passant par les Boutières au centre. Au début du XX^e siècle, ce département industriel et agricole comptait 100 000 hectares de forêt, soit un taux de boisement de 18%. À la fin du XX^e siècle, en 1995, il en comptait 250 000 hectares de forêt, soit une augmentation de 150% et un taux de boisement de 45%. Si l'on ajoute à cela que les landes et les friches inventoriées par l'IFN, occupent 18% de l'espace départemental, il ressort que les espaces boisés et ceux portant un couvert qui s'apparente à de la forêt pourraient bien couvrir 60 à 70% du territoire dans quelques décennies. La carte des taux de boisement à l'échelle des RFN montre des taches vertes foncées pour des territoires qui dépassent largement la moyenne nationale (Doc. b) n°65) qui se situe aux alentours de 27%, d'après l'IFN²⁹². Ainsi, se dégagent au sein du Massif Central plusieurs ensembles boisés d'importance : au Nord, le Morvan ; au centre Est, l'ensemble Livradois-Forez ; au centre Ouest, le plateau limousin et le plateau de Millevaches ; à l'Est, le Beaujolais ; dans une grande Bordure orientale, un très vaste espace qui comprend le Pilat, tout le département de l'Ardèche et son extension sur le plateau en direction du Velay, le prolongement des Cévennes auquel se connecte la Margeride et les garrigues gardoises ; au sud, l'ensemble des Monts qui termine le Massif Central : Lacaune, Somail, Espinouse, Haut-Languedoc et Montagne Noire ; enfin au sud-ouest, les Causse du Quercy se poursuivent hors du Massif Central par le Périgord Noir. À souligner aussi, la ceinture boisée qui entoure le Cantal-Cézailler (du nord au sud, d'est en ouest) : les Monts Dômes, le Brivadois, la Margeride, la Bordure de l'Aubrac et du Cantal (ou Haute châtaigneraie auvergnate) et l'Artense. La géographie des territoires les plus forestiers du Massif Central reflète la diversité des situations à l'origine de ces ensembles boisés (humaines, agricoles, biogéographiques, etc.). Elle suscite aussi quelques interrogations sur le fonctionnement de ces territoires forestiers à l'échelle d'un vaste ensemble comme le Massif Central.

La nouvelle géographie forestière en France montre des départements très boisés, dans des régions souvent peu peuplées. En Ardèche, dans la Montagne, là où les hommes partent encore, on continue de boiser (Doc. n°66). Ce bouleversement est récent, il rompt avec l'image d'une vieille tradition forestière en France. Dans les départements qui se sont récemment boisés, les millions de nouveaux propriétaires forestiers n'ont peu ou pas d'antécédents en la matière, de connaissance et de proximité avec ces forêts. Les conséquences en terme de gestion sont nombreuses.

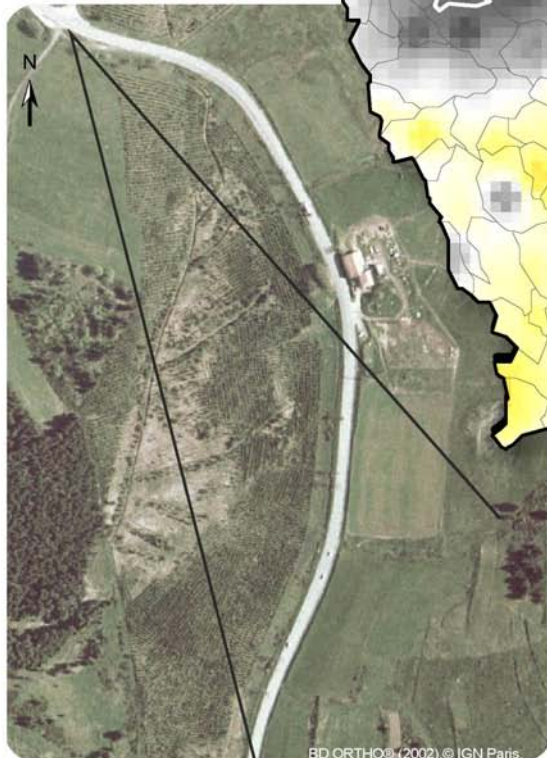
²⁹² Calculs réalisés à partir des résultats des inventaires forestiers départementaux. Pour 1996 (année moyenne pour l'ensemble des départements), les données IFN départementales agglomérées donnent : 1 494 200 hectares pour les forêts domaniales (formations boisées de production et autres), 2 392 800 hectares pour les forêts communales, 10 892 800 hectares pour les forêts des particuliers et une superficie du territoire national de 54 891 400 hectares.

Doc. n°66 : En 2000, en Ardèche, là où les hommes partent on plante encore.

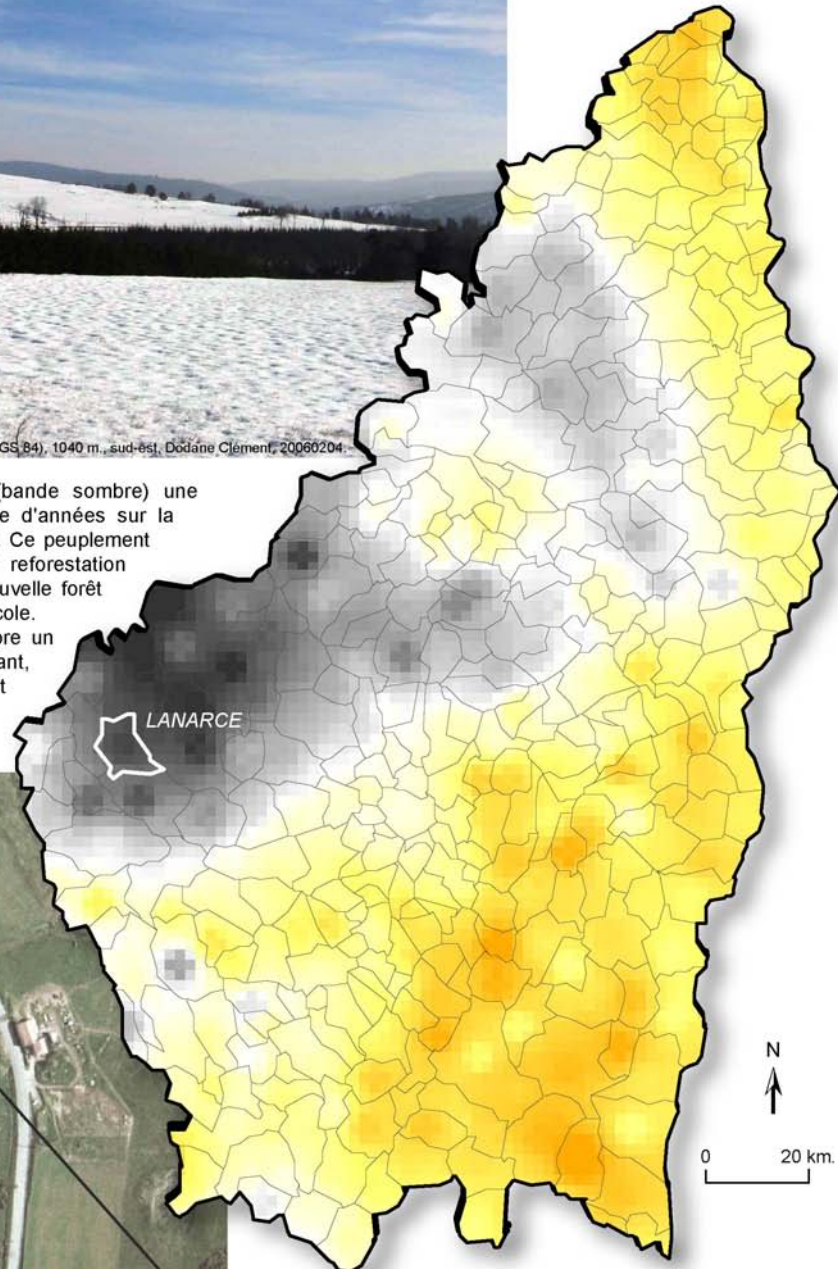


X = 44°44'46,70" N / 3°59'34,50" E (WGS 84), 1040 m., sud-est, Dodane Clément, 20060204.

Au centre de la photographie (bande sombre) une plantation d'épicéas d'une dizaine d'années sur la commune de Lanarce en Ardèche. Ce peuplement est le témoin d'un processus de reforestation encore actif par création d'une nouvelle forêt suite au boisement d'une terre agricole. La Montagne ardéchoise est encore un foyer de dépeuplement. En partant, l'on préfère planter ses terres plutôt que de les laisser à l'abandon faute de reprendre.



BD ORTHO® (2002), © IGN Paris.



Champ visuel couvert par la photographie

Taux de variation annuel de la population entre 1990 et 1999 (naturel et migratoire)

- De 2 à 5,2%
- De 1 à 2%
- De -1 à 1%
- De -2 à -1%
- De -4,2 à -2%

> Des nouvelles forêts résineuses

L'IFN estime, pour la France, que les peuplements à conifères prépondérants occupent environ 5 millions d'hectares²⁹³ dans les seules forêts de production. Ils représentent un peu plus du tiers (36%) de la surface des forêts françaises comme essence principale. La France résineuse est avant tout la France des montagnes (Doc. a) & b) n°67), à laquelle il convient d'ajouter les landes de Gascogne. Au nord-ouest d'une ligne Bordeaux-Nancy, la part des conifères dans les forêts, à l'exception notable de la Bretagne du sud et de la campagne mancelle, ne dépasse pas la moyenne nationale.

Cinq « bastions » de conifères émergent dans la forêt française. Ils représentent des ensembles territoriaux emblématiques où les résineux occupent plus de la moitié des surfaces forestières boisées de production²⁹⁴.

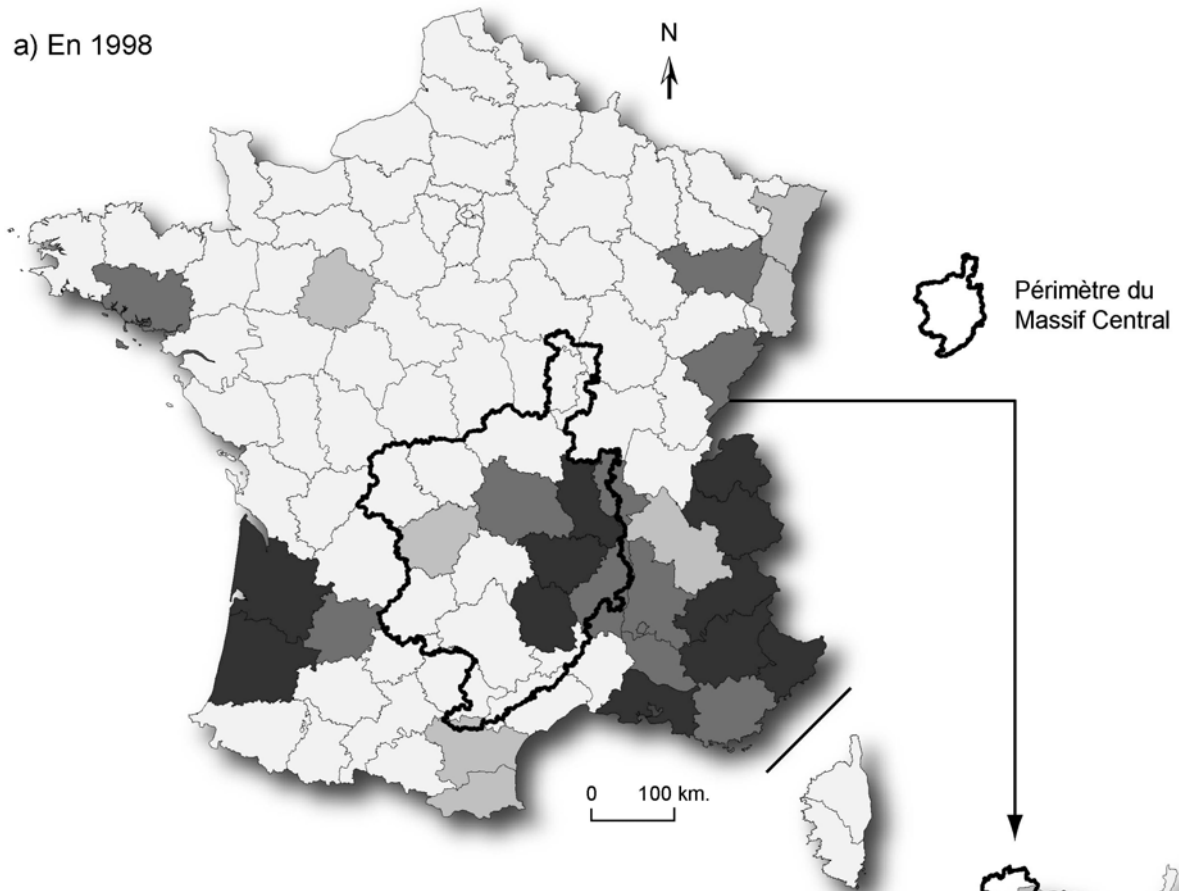
- Les Landes de Gascogne. Sur trois départements et plus de 1 millions d'hectares domine presque exclusivement le pin maritime à plus de 83% dans les futaies de Gironde et des Landes et à 47% dans le Lot-et-Garonne. Les premiers pins ont été plantés dès la fin du XVIII^e siècle sur le littoral et au XIX^e siècle, sous le règne de Napoléon III, pour mettre en valeur de vastes surfaces de landes et de marais à l'intérieur des terres.
- Les Alpes du nord et du sud. La séparation biogéographique de ces deux ensembles se situe dans les Hautes-Alpes au niveau du col Bayard. La forêt résineuse des Alpes du nord est en réalité composée de plusieurs espèces, mais l'épicéa commun et le sapin pectiné représentent plus de la moitié des surfaces forestières à côté de deux « montagnards », aussi bien du nord que du sud, le mélèze et le pin à crochets. Les Alpes du sud sont le domaine réservé des pins : sylvestre, noir d'Autriche, Laricio de Corse et maritime. Dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes le mélèze est bien présent avec respectivement 25% et 11% des surfaces forestières.

²⁹³ Avant 2005, pour obtenir des chiffres « France entière », l'IFN travaillait par consolidation d'inventaires départementaux à différentes dates. Ainsi les chiffres France entière, mis en ligne sur le site Internet de l'IFN correspondaient à une année moyenne 1998. La synthèse nationale (données récupérées sur le site Internet de l'IFN le 02/04/2007) évalue la superficie des seules forêts de production, tous types de propriétés confondus, à 14 232 400 hectares et celle des autres forêts (protection principalement) à 821 600 hectares, soit un total de 15 054 000 hectares pour l'ensemble des forêts françaises pour l'année moyenne 1998 (peupleraies exclues des inventaires IFN). Les derniers inventaires départementaux réalisés par l'IFN sont en ligne depuis le début de l'année 2007 sur le site Internet de l'IFN : <http://www.ifn.fr>. Le tableau 9 des annexes donne la superficie des peuplements à feuillus et à conifères prépondérants pour les seules formations boisées de production déduction faite de la superficie des coupes rases. Ainsi, pour la fraction moyenne 1998, la superficie peuplements à feuillus prépondérants pour les seules formations boisées de production s'élève à 9 015 600 hectares, celle des peuplements à conifères prépondérants pour les seules formations boisées de production à 5 049 700 hectares et la superficie des coupes rases à 23 550 hectares sur un total de 14 908 700 hectares dont 819 900 hectares pour les autres forêts.

²⁹⁴ Les données concernant la composition en espèces des cinq « bastions » de conifères ci-dessous proviennent des inventaires forestiers des départements en question.

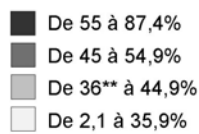
Doc. n°67 : Les conifères de la plaine à la montagne.

a) En 1998



b) En 1995

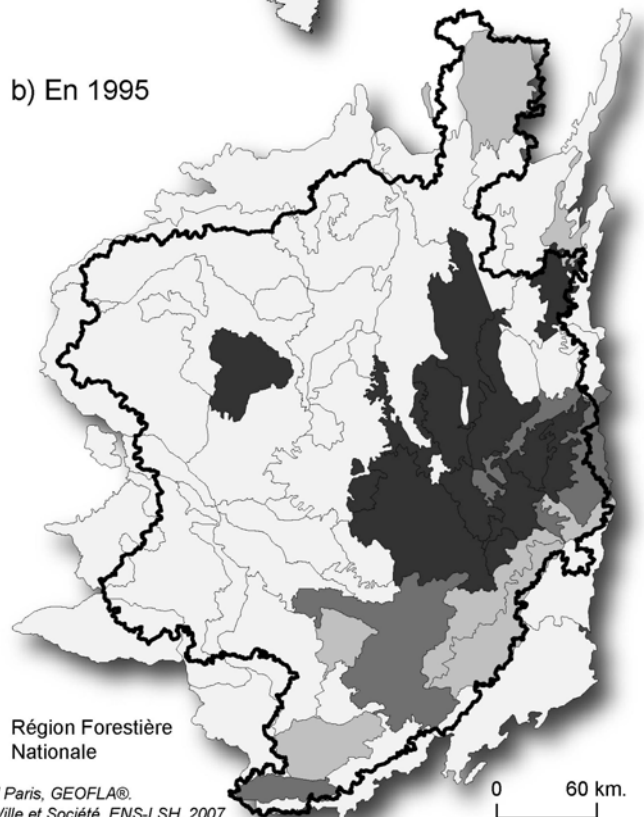
Part des peuplements à conifères prépondérants*



* Par rapport à la surface des seules formations boisées de production.
** Moyenne nationale.

Échelle des départements : données issues du tableau n°9 des annexes des inventaires départementaux.
Échelle des RFN : calculs réalisés à partir de la structure principale du peuplement (futaie, taillis et taillis sous futaie) et par essence principale.

Région Forestière Nationale

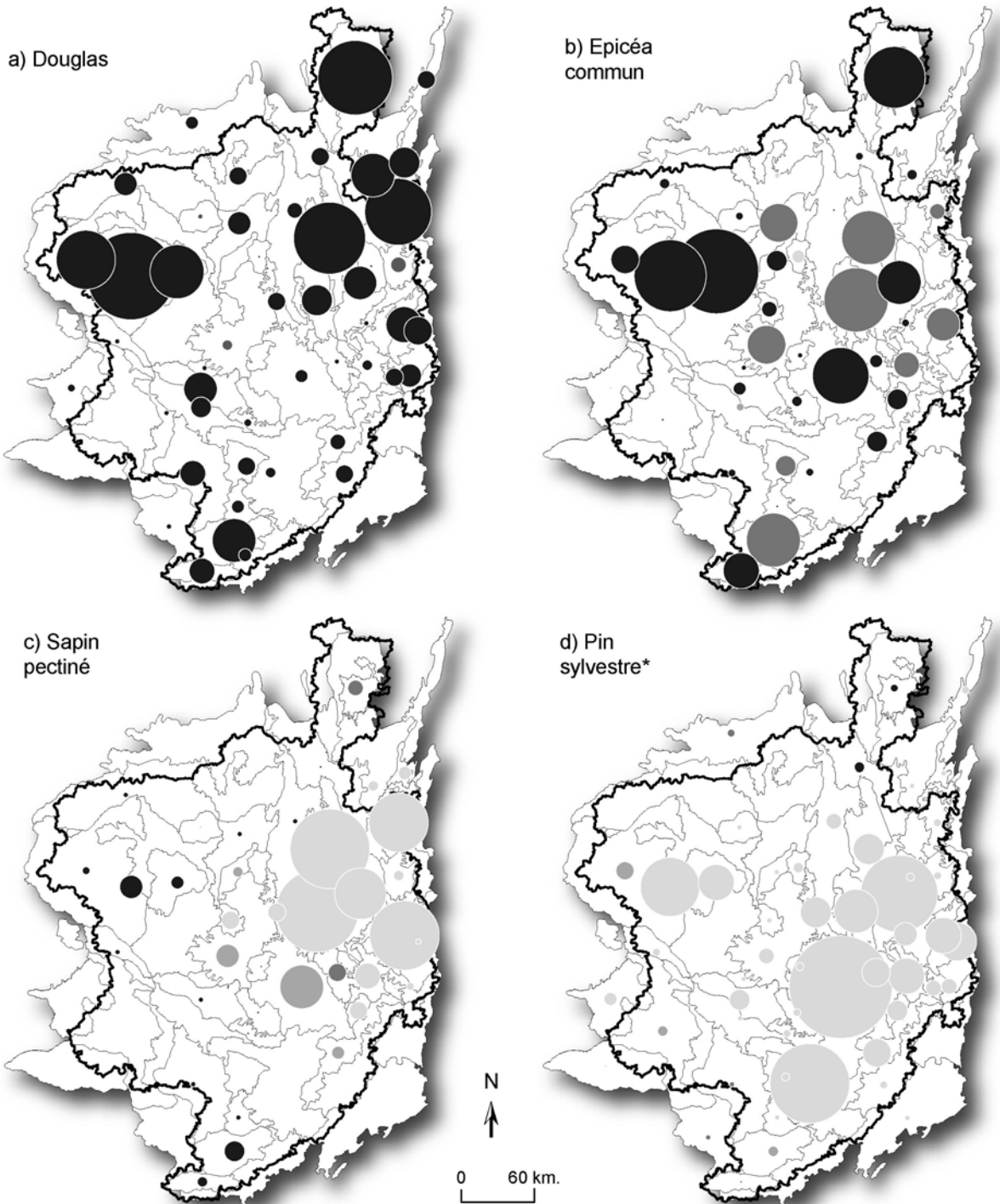


- La partie orientale du Massif Central. Six départements répartis sur trois régions se partagent une vaste forêt résineuse, qui dépasse le demi million d'hectares. Le pin sylvestre domine presque partout et bien qu'il soit absent du Rhône, il couvre environ 40% de la surface de cet ensemble. Le sapin pectiné occupe une place importante, sauf en Lozère où il est remplacé par l'épicéa commun et le pin noir d'Autriche. L'épicéa commun est la première espèce dans le Puy-de-Dôme. Enfin, le douglas est bien présent en Ardèche, dans le Rhône, la Loire et le Puy-de-Dôme. L'IFN inventorie pas moins de 13 espèces de conifères dans le Puy-de-Dôme et 14 en Lozère.
- Le massif vosgien qui comprend en premier lieu le département des Vosges auquel il faut ajouter une partie du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle. Le sapin pectiné et l'épicéa commun, numéro un et deux des espèces résineuses, représentent 43% des surfaces forestières du département des Vosges dont le taux de boisement est proche de 50%.
- Le massif jurassien à l'est, dont seul apparaît le département du Doubs à l'échelle départementale (massif de petite étendue). Organisé en étages successifs, du premier plateau à la haute chaîne jurassienne, depuis le département de l'Ain au sud en passant par le Jura pour se terminer dans celui du Doubs au nord-est, le massif jurassien est le domaine du sapin pectiné et de l'épicéa sur près de 80 000 hectares. Connu pour ses vieilles « Joux » (nom féminin désignant une montagne boisée le plus souvent de résineux) et ses prés-bois, c'est le royaume des sapins présidents, élus selon la tradition pour être les plus remarquables, les plus vieux, les plus gros et les plus hauts de la forêt. Ses épicéas de résonance ont une renommée européenne auprès des luthiers.

Enfin contrairement aux idées reçues, les forêts du Massif Central et du Morvan conservent une majorité de peuplements, dans la moyenne nationale (64%), où dominent les feuillus (comme essence principale). Ainsi, les anciens taillis du Morvan, composés de hêtres et de chênes, n'ont pas disparu en tant que tels ; leurs structures ont évolué vers la futaie ou le taillis-sous-futaie. Même si la Région Forestière Nationale du Morvan a un périmètre légèrement différent de la montagne morvandelle, les peuplements forestiers où dominent les feuillus, représentent plus de la moitié des surfaces boisées de la RFN selon l'IFN²⁹⁵. Une frange de couleur grise foncée sur la carte du document b) n°67 indique des conifères en proportion supérieure à la moyenne nationale (36%). Elle s'étend du nord au sud, du Morvan à la Montagne Noire (hormis le Charolais, la Sologne Bourbonnaise, la plaine du Forez et les Monts du Lyonnais), par le Beaujolais, les Monts du Forez, le Livradois, le Velay, le Pilat, le Haut-Vivarais, les Boutières, la Montagne ardéchoise, la Margeride, les Cévennes, les Grands Causses, les Monts de Lacaune, de Somail et de l'Espinouse, à quoi il faut ajouter la Montagne limousine. Les forêts résineuses sont en réalité des forêts dans la forêt (Doc. a), b), c) & d) n°68).

²⁹⁵ Calculs réalisés à partir de la structure principale du peuplement (futaie, taillis et taillis-sous-futaie) et par essence principale : environ 51 000 hectares de peuplements à conifères prépondérants (41,5%) et 72 000 hectares pour les feuillus (58,5%) pour l'année moyenne 1997 (ensemble des 4 départements qui englobent la RFN du Morvan).

Doc. n°68 : Quatre espèces majeures se partagent la « forêt noire » du Massif Central.



Superficie des peuplements de production de type futaie en 1996** (en hectares)

- 24 000
- 12 000
- 2 400

Part des boisements et reboisements de moins de 40 ans

- Plus de 90%
- De 50 à 89,9%
- De 20 à 49,9%
- Moins de 19,9%

Region Forestière Nationale

Périmètre du Massif Central

* La taille des figurés a été divisée par deux par rapport aux figurés des autres espèces pour des commodités de représentation.
 ** Année moyenne pour l'ensemble des départements français.
 Source : IFN, résultats des inventaires forestiers départementaux.
 Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2005.

Le pin sylvestre (294 000 hectares), le douglas (173 000 ha.), l'épicéa commun (149 000 ha.) et le sapin pectiné (111 500 ha.) constituent, par ordre d'importance spatiale, la forêt dite « noire » du Massif Central et du Morvan, parce que résineuse. À ces espèces, il faudrait ajouter toute la cohorte des pins : pin maritime (27 950 ha.) que l'on retrouve dans les Cévennes, pins noirs d'Autriche (24 500 ha.) et pin laricio de Corse (21 250 ha.). Cette diversité n'apparaît cependant pas dans les discours des opposants aux conifères. Si les plantations résineuses apparaissent toujours très visibles dans le paysage, elles focalisent bien souvent l'attention au mépris de la réalité statistique. Celle-ci montre en effet que les plantations résineuses sont bien loin d'avoir fait disparaître la forêt feuillue. De plus, n'est-il pas possible de considérer, si certaines espèces de conifères sont véritablement de couleur sombre, que d'autres sont plus « modératrices » en ce sens qu'elles ne forment pas vraiment de masses sombres en peuplements et qu'elles peuvent véhiculer selon les groupes sociaux des images plus positives. Malgré tout, la complexité domine dans les représentations sociales sur les résineux. Dans les Cévennes, les arguments écologiques mis en avant par les antagonistes au pin maritime cachent en fait une aversion culturelle pour un arbre qui, en prenant la place du châtaignier, porte atteinte à l'identité cévenole. Aujourd'hui, le pin maritime est un argument touristique pour certains territoires dont il symbolise le caractère méditerranéen (odeur de résine, chant des cigales, aiguilles qui laissent filtrer la lumière). Dans le Beaujolais au contraire, où le mouvement de reconquête forestière par les conifères a été d'autant plus lent qu'il a commencé plus tôt, la forêt de Douglas est une véritable richesse, sylvicole et touristique, et on ne rencontre guère d'opposition organisée, si ce n'est lorsque la forêt menace directement l'activité viticole (COMBY et al., 2000)²⁹⁶. Le Morvan est sans doute la région où le conflit est à l'heure actuelle le plus vif. Jacqueline BONNAMOUR, dans sa thèse sur le Morvan, en avait déjà perçu les prémises dès les années 1960.

« A constater d'une année à l'autre que ces domaines se multiplient, s'agrandissent, on conçoit l'organisation d'un réseau d'achats et l'on imagine l'inquiétude des morvandiaux qui voient une partie du patrimoine régional leur échapper ; encore anodin par ses dimensions, le phénomène inquiète par la vitesse acquise qui contraste si violemment avec les lentes et pénibles acquisitions des agriculteurs » (Bonnamour, 1966).

Actuellement, le message de la lutte contre l'enrésinement en Morvan est porté par une association de défense de l'environnement et du cadre de vie²⁹⁷. Elle dénonce la situation et propose, par l'intermédiaire de parts dans un groupement forestier, une gestion forestière équilibrée, constructive et rentable ; « *fondée sur l'engagement d'une sylviculture au profit des feuillus et des peuplements mélangés (méthode ProSilva), de la biodiversité ainsi que de la lutte contre la fermeture des paysages* »²⁹⁸ (AUTUN MORVAN ECOLOGIE, 2007).

²⁹⁶ COMBY Jacques et al. (2000). Les résineux dans le Haut Beaujolais : quel impact climatique ? *Forêt-entreprise*, n°136, pp. 44-47.

²⁹⁷ Voir à ce sujet, le site Internet de l'association Autun Morvan Ecologie : <http://autun.morvan.ecolog.free.fr/>

²⁹⁸ AUTUN MORVAN ECOLOGIE (2007). *Cadre Autun Morvan écologie [en ligne]*. Disponible sur : <<http://autun.morvan.ecolog.free.fr/Pageame/>> (consulté le 24/04/2007).

> Les nouvelles forêts, une histoire d'hommes et de femmes

Son importance apparaît très nettement sur la carte a) du document n°69 à l'échelle française, dans un grand Ouest privé. Cette carte est en réalité le négatif de celle des plus forts taux de boisement à l'échelle départementale au début du XIX^e siècle (Est de la France). Le développement récent de la propriété privée en forêt a donc été essentiellement engendré par le processus de reforestation. Les forêts du Massif Central dans leur ensemble sont privées à plus de 90% de leur surface (Doc. b) n°69), exceptées une bande qui du nord au sud regroupe la Sologne Bourbonnaise, les Combrailles, le Cézallier, la Margeride, les Grands Causses, les Cévennes, les Monts de Lacaune, du Somail, de l'Espinouse et la montagne Noire. La bordure sud du Massif Central concentre une grande partie des boisements de la Restauration des Terrains de Montagne réalisés au XIX^e siècle sous l'égide de l'État. Ce sont actuellement des forêts domaniales aux noms devenus célèbres (d'ouest en est) : Espinouse, Somail, Aigoual, Mont Lozère, Tanargue.

Si les investissements forestiers ont longtemps été axés sur l'augmentation des surfaces boisées et reboisées en conifères, ils n'ont jamais réellement intégré les hommes et les femmes, propriétaires de ces nouvelles forêts résineuses et moins encore spontanées. À l'avenir et après les tempêtes de 1999 et 2009, les incitations financières devront plutôt porter sur la dimension sociale et territoriale des forêts. Gérer des nouvelles forêts, comme elles sont présentes sur de très vastes surfaces dans le Massif Central, c'est avant tout prendre en compte les souhaits et les attentes de ces hommes et de ces femmes qui en sont les propriétaires. Sans eux, sans leur coopération, il n'est guère d'évolutions possibles. Cependant, l'Administration forestière, qu'elle soit en charge de la forêt publique (Office National des Forêts) ou privée (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Centre Régionaux de la Propriété Forestière) est encore fortement attachée aux héritages culturels passés. Ceux-ci sont en droite ligne de la création de l'École forestière de Nancy en 1824, de la promulgation du Code forestier en 1827 (BOUTEFEU, 2005)²⁹⁹ et plus généralement de « *la période où l'État technicien était le maître d'œuvre de sa propre politique : en gros du XIX^e siècle aux années 1960* »³⁰⁰ (BADRE & DECAMPS, 2005). C'est pourquoi, les dimensions sociales et territoriales des forêts commencent à être considérées et intégrées, comme le préconise la loi d'orientation forestière de 2001, par l'intermédiaire des chartes forestières de territoires par exemple. Ce constat est aussi celui d'un manque d'ouverture et de débat, des forestiers envers et avec la société (BADRE & DECAMPS, 2005). Les nouveaux outils et concepts à mobiliser empruntent aux autres sciences, comme la géographie qui manie la carte et s'attache à ancrer chaque fait dans une réalité spatiale, dont la matérialité est le territoire.

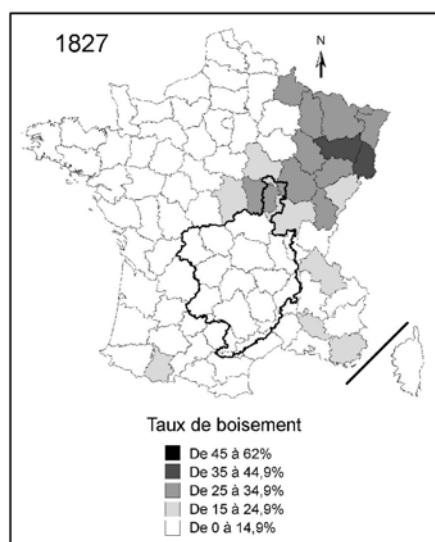
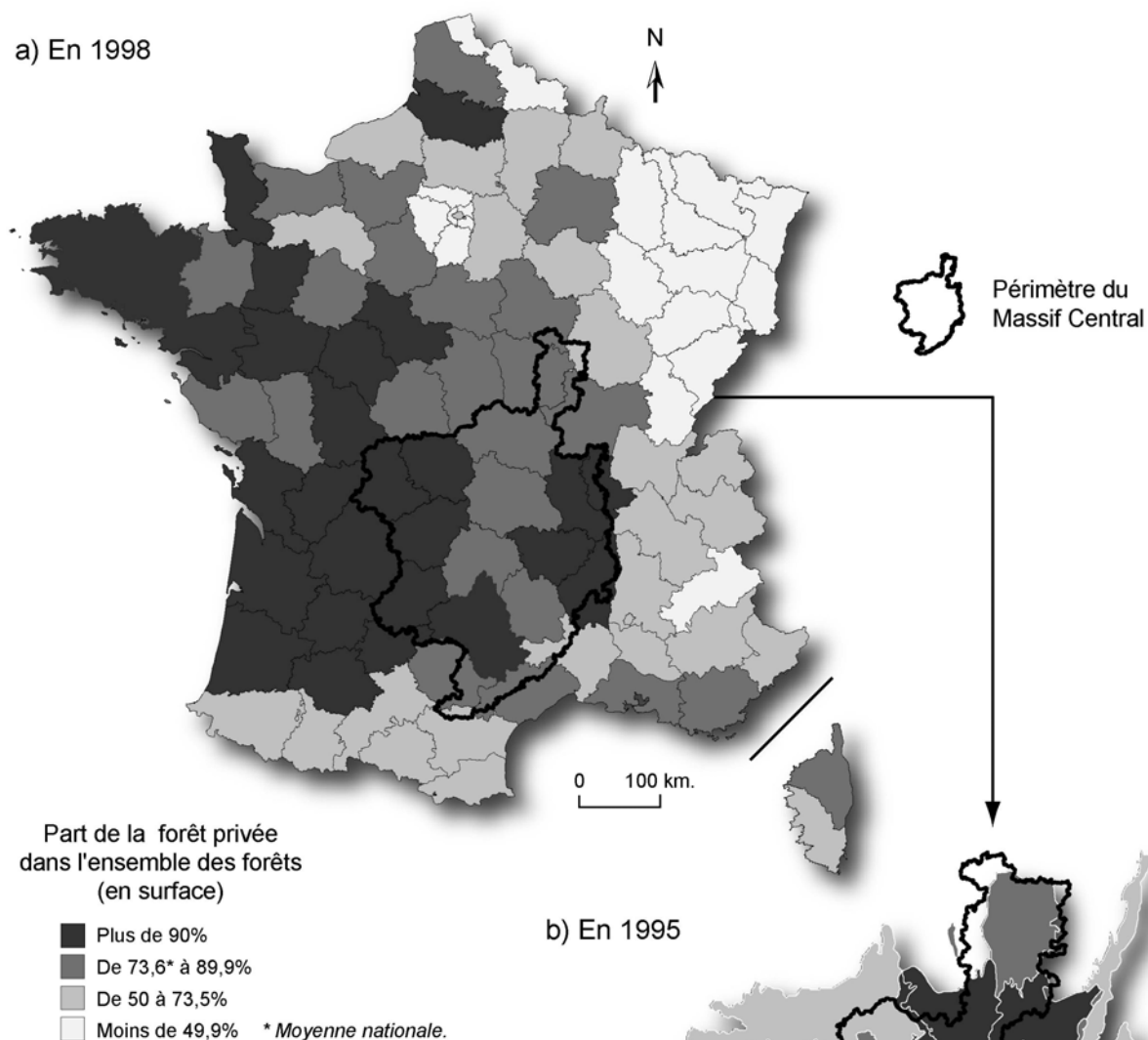
Les processus sociaux et forestiers, réunis dans la composante territoriale, sont donc particulièrement liés au cadre géographique de notre étude. Les nouvelles forêts du Massif Central intègrent une composante sociale forte au regard de leur mode d'appropriation privé, ultra majoritaire. Nous l'avons vu aussi, la forêt structure l'espace, partageant le Massif Central en plusieurs ensembles très boisés. À l'échelle de certains territoires, le couvert boisé est omniprésent. Sa composition en espèces, héritée du passé des hommes, marque le paysage. Comment le FFN a-t-il donc agit dans ce processus de reforestation ?

²⁹⁹ **BOUTEFEU Benoît (2005)**. L'aménagement forestier en France : à la recherche d'une gestion durable à travers l'histoire [en ligne]. *Vertigo – La revue en sciences de l'environnement*, Vol. 6 n°2. Disponible sur : <http://www.vertigo.ugam.ca/vol6no2/art21vol6no2/benoit_boutefeu.html> (consulté le 05/01/2006).

³⁰⁰ **BADRE Michel, DECAMPS Henri (2005)**. Entretien : « la forêt au rythme des sciences et de la société. » Propos recueillis par Henri Décamps. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 13, n°4, pp. 428-436. <http://dx.doi.org/10.1051/nss:2005065>

Doc. n°69 : Une écrasante majorité de forêt privée en France et dans le Massif Central.

a) En 1998



Sources : IFN, résultats des inventaires forestiers départementaux, © IGN Paris, GEOFLA®.
Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2007.

3.2. Le FFN, une politique forestière ambitieuse dotée d'un outil financier original : des milliards de recettes pour des millions d'hectares plantés.

C'est sur la foi des données statistiques concernant l'état des forêts françaises au sortir de la Seconde Guerre mondiale et notamment par rapport aux enjeux économiques de l'époque, qu'une politique forestière ambitieuse dotée d'un outil financier original fut imaginée dès 1945. L'argumentaire développé dans le rapport LELOUP (1945) servit à la préparation d'un texte de loi, qui fut adopté à l'unanimité par les parlementaires en 1946. C'est l'origine de la création du Fonds Forestier National, un compte spécial du Trésor non soumis aux aléas budgétaires annuels. Le Comité de contrôle du FFN (créé en 1947) avait fixé comme objectif chiffré à celui-ci, mais non véritablement localisé³⁰¹, de boiser et reboiser sur une période de 30 ans (1947-1977), 2 millions d'hectares répartis comme suit : 800 000 hectares d'enrésinement de taillis ; 700 000 hectares de reconstitution de peuplements détruits par les incendies, les insectes et la surexploitation due à la guerre ; 400 000 hectares de boisement en terrains nus et 100 000 hectares de plantations de peupliers (COTTIN, 1995)³⁰². De 1947 (année des premières autorisations de programme) à 1999, 14,3 milliards de francs sur les 32 milliards³⁰³ de recettes totales du FFN (francs 1999) seront directement affectés aux boisements, reboisements et améliorations.

Nous allons successivement nous interroger sur la nécessité d'un Fonds Forestier National au regard du contexte de l'époque, sur l'ambition de cette politique forestière et sur l'originalité de son financement. Il s'agira aussi de questionner les objectifs du FFN en matière de localisation des boisements et reboisements aidés. Puis, nous détaillerons les modalités de financement et les domaines d'intervention du FFN, pointant des avancées mais aussi des retards non comblés comme dans la première transformation.

3.2.1. Pourquoi un Fonds Forestier National ?

Pour introduire le FFN, il nous a semblé intéressant de laisser la parole à ceux qui s'étaient chargés d'en expliquer les raisons d'être, durant les premières années de vie du FFN. Pour cela, nous avons retranscrit un extrait de l'ouvrage réalisé par le MINISTERE DE L'AGRICULTURE à l'occasion des 25 ans du FFN et édité par *La Documentation française* en 1972³⁰⁴. Ce document à caractère officiel, permet de se rapprocher du contexte de l'époque qui a prévalu dans le choix de l'Assemblée nationale constituante de voter à l'unanimité la loi du 30 septembre 1946 instituant un Fonds Forestier National. En effet, plus de 60 ans après, les enjeux liés aux forêts françaises ne sont plus les mêmes. Le contexte dans lequel a été voté ce texte de loi aurait été difficile à resituer. En France, les sylves sont conquérantes et le potentiel de bois sur pied est considérable. Il s'agit toujours d'accroître les ressources forestières du pays, non plus en plantant des arbres par millions, mais en recherchant les voies, les conditions et les moyens d'augmenter la récolte de bois. Cela est particulièrement vrai dans une grande moitié sud de la France, qui inclut l'ensemble du Massif Central, où dominant les nouvelles forêts. Elles appartiennent en majorité à des petits et moyens

³⁰¹ Nous développerons plus loin dans ce chapitre cette absence d'objectifs clairs en matière de localisation de l'effort de boisement et de reboisement du FFN.

³⁰² COTTIN Cécile (1995). *Bilan quantitatif et impacts de l'action du Fonds Forestier National. Réflexion sur l'évaluation du Fonds Forestier National*. Rapport de stage ENGREF. Paris : Direction de l'Espace Rural et de la Forêt, Bureau de la Production Forestière, 57 p. + annexes.

³⁰³ Le montant des paiements réels s'élève à 29 milliards de francs (1999) sur l'ensemble de la durée d'existence du FFN.

³⁰⁴ Nous n'avons pu retrouver les documents des années 1945 et 1946 à l'origine du vote de la loi sur le FFN.

propriétaires forestiers, qui pour la plupart sont novices et ne disposent pas ou peu de connaissances ou de savoir-faire en matière d'entretien ou de gestion forestière. À cela, il faut ajouter une majorité urbaine de Français qui tend à accorder aux sylves des enjeux qui relèvent plus du bon état de sa conservation (diversité biologique, paysage) que de son bon usage (production de bois notamment). Cela n'est pas sans poser quelques difficultés aux forestiers actuels.

> Dans quel contexte le Fonds Forestier National a-t-il été institué ?

« La forêt française en 1946

Contrairement à une idée répandue, la forêt n'est donc plus un espace « naturel » ; les interventions de l'homme, bien qu'elles soient plus espacées que dans les cultures agricoles et que leurs effets se fassent sentir à longue échéance, n'en sont pas moins décisives. Le sylviculteur favorise ou introduit telle ou telle essence en fonction des besoins. Il règle le « mode de traitement » selon l'objectif qu'il poursuit. Mais une fois la décision initiale prise, il est techniquement difficile, financièrement coûteux, et toujours très lent, de modifier le cours des choses. Nous exploitons aujourd'hui, c'est bien connu, des chênes plantés par ordre de Colbert pour développer la marine, et nous héritons une vaste surface de taillis-sous-futaie qui, aux siècles précédents, fournissaient des bois de charpente et du bois de feu pour l'industrie et le chauffage domestique. Dès le 19^e siècle cette ressource était inadaptée aux besoins ; on a pu dire que la forêt était la « servante congédiée » de la métallurgie. Vers 1880 l'opportunité de continuer à convertir en futaies le plus possible de taillis et de taillis-sous-futaies a fait l'objet d'après discussions, de querelles entre les techniciens forestiers, les professionnels du bois et les pouvoirs publics ; l'arbitrage rendu conduisit à renoncer (provisoirement heureusement) à maintenir cette « conversion » comme objectif essentiel de la politique forestière d'alors, remarquable exemple d'erreur de jugement qui doit inciter à la modestie et à la prudence les planificateurs d'aujourd'hui. Le principe, suivant lequel il appartient au sylviculteur de faire du bois, et à l'industriel de se débrouiller pour l'utiliser, risque de conduire à des décalages difficiles à atténuer.

Vers 1946 on considérait, sur la foi des statistiques de l'époque, que la France comptait à peu près 11 407 000 hectares de forêts dont :

Futaies de feuillus (surtout chêne et hêtre) 1 360 000 ha,

Futaies de résineux (pins, sapins, épicéas) 3 500 000 ha,

Plantations de peupliers 104 000 ha,

TSF 3 400 000 ha,

Taillis simples 3 043 000 ha.

À la production de bois d'œuvre et de bois d'industrie déjà mentionnée s'ajoutaient en année normale 10 à 15 millions de stères de bois de feu qui s'étaient avérés tellement précieux pendant la guerre que l'on avait exploité les taillis 10 ou 15 ans plus tôt qu'il eût été normal, mais pour lesquels on n'avait plus aucune perspective d'utilisation. Dans l'ensemble les pâtes à papier ne pouvaient être produites, à l'époque, qu'à partir de résineux.

Si les taillis avaient été surexploités au cours de la guerre, il en avait été de même des futaies. De plus, une surface considérable d'arbres bombardés, mitraillés, incendiés, notamment dans les Landes de Gascogne, devait être coupée rapidement. Un effort de reconstitution s'imposait. Au plan psychologique il s'agissait de rompre une tradition d'attentisme et de non-intervention née au lendemain de la première guerre mondiale à la suite de la disparition de toute une génération de forestiers d'État, qui avait été décimée.

La surface boisée comprenait alors : 1 644 000 ha de forêts domaniales, 2 473 000 ha de forêts appartenant aux départements, communes et établissements publics, soumises au régime forestier, contre 7 290 000 ha de forêts privées dont 37% de moins de 10 ha, et 22% de 10 à 50 ha.

En face de la masse des petits boisements des particuliers, souvent de trop faible étendue pour constituer de véritables unités de gestion, les forestiers de l'État jouissaient d'une quasi exclusivité technique, mais étaient pratiquement cantonnés dans les limites du domaine soumis au régime forestier. Or, pour transformer massivement la forêt française, il fallait surtout influencer les propriétaires privés.

Les efforts d'incitation déjà consentis en leur faveur n'étaient pas négligeables, mais ils restaient insuffisants : réduction des droits de succession, exemption d'impôts fonciers, fourniture de plants gratuits.

Il était nécessaire d'aller plus loin, d'autant que, pléthorique en bois de feu, la France risquait d'être de plus en plus importatrice de pâtes, de papiers et de sciages résineux. Les besoins futurs paraissaient ainsi devoir surtout porter sur des résineux, il fallait en planter au plus vite de vastes surfaces. Or, comme il est plus facile et moins onéreux de planter des terres plus ou moins récemment abandonnées par une agriculture en voie de modernisation, il fallait toucher l'ensemble des ruraux. Au reste le public aurait mal compris que l'on institue une taxe sur le bois pour améliorer les seules forêts de l'État et des collectivités locales. [...]

Au plan de l'économie internationale, au moment même où se rétablissaient les courants commerciaux, nous ne pouvions songer à rivaliser en Europe avec les forêts de l'U.R.S.S. ou des pays scandinaves, mais nous étions bien placés pour essayer de satisfaire nous-mêmes la majeure partie de nos besoins, et peut-être d'exporter, en particulier vers le Royaume Uni, dont la surface boisée n'était que de 1,5 millions d'hectares, et vers l'Espagne. On pouvait s'inspirer de l'exemple du Danemark, qui avait doublé sa surface boisée depuis 1800, des Pays-Bas dont la plupart des forêts avaient été plantées récemment. De vastes boisements étaient d'ailleurs en cours dans divers pays européens.

Les moyens d'une politique dynamique de plantation ne pouvaient guère être recherchés dans le budget de l'État. La continuité nécessaire à la mise en œuvre de plans de longue durée (comme tout ce qui touche à la forêt) ne pouvait s'accommoder de remises en questions annuelles. Un budget particulier, aux ressources spécifiques, constituait la solution la plus efficace. C'est dans ce contexte que la loi du 30 septembre 1946 a créé le Fonds Forestier National. »³⁰⁵ (MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 1972)

> Une politique forestière ambitieuse dotée d'un outil financier original : la loi du 30 septembre 1946, instaurant un Fonds Forestier National.

Pourquoi a-t-on créé le FFN ? L'article 1^{er} de la loi n°46-2172 du 30 septembre 1946 y répond (Doc. n°70). L'objectif principal du FFN a été de mettre en œuvre « *tout ce qui a pour but d'accroître les ressources forestières, de faciliter l'écoulement des produits forestiers et de mieux satisfaire les besoins en bois de la population* ». La politique du FFN visait à développer une ressource forestière nationale afin de mieux répondre aux besoins du marché, notamment celui de la reconstruction, et de diminuer les importations de bois pour réduire le déficit commercial extérieur de la France. Cela consistait à mettre du bois à disposition des industries dans de bonnes conditions économiques, en mobilisant une ressource connue en quantité et en qualité. Afin d'apprécier l'état des forêts en France, pour lesquelles les connaissances à l'époque étaient lacunaires, l'Inventaire Forestier National fut créé en 1958. Augmenter les surfaces boisées n'a été qu'un moyen pour le FFN d'atteindre ses objectifs et non un but en soi. Le FFN a été durant plus d'un demi-siècle l'outil économique principal de la politique forestière française, articulé autour de trois axes principaux : la reconstitution de la forêt française par le boisement et le reboisement, la mise

³⁰⁵ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (1972). *Fonds forestier national. 25 ans de travaux*. Numéro spécial. Paris : La Documentation Française, 48 p.

en valeur et la conservation des terrains boisés et enfin, une meilleure utilisation des produits forestiers.

Doc. n°70 : *Quatre articles de loi pour fixer les objectifs et définir la vocation du Fonds Forestier National (loi n°46-2172 du 30 septembre 1946, parue au JO le 10 octobre 1946).*

L'Assemblée nationale constituante a adopté,

Le Président du Gouvernement provisoire de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER - Le ministre de l'agriculture est chargé de la reconstitution de la forêt française, selon les modalités fixées par des règlements d'administration publique, en vue de l'organisation des travaux de boisement et de reboisement, de la mise en valeur et de la conservation des terrains boisés, de la meilleure utilisation des produits de la forêt et, en général, de tout ce qui a pour but d'accroître les ressources forestières, de faciliter l'écoulement des produits forestiers et de mieux satisfaire les besoins de la population.

Ces règlements déterminent, le cas échéant, les obligations imposées aux propriétaires à cet effet.

ARTICLE 2. - Il est institué un fonds forestier national dont la gestion est confiée au ministère de l'agriculture.

ARTICLE 3. - Le fonds forestier national est destiné à assurer, dans des conditions qui seront fixées par décret sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des finances, le financement des opérations prévues à l'article premier.

ARTICLE 4. - Le fonds forestier national est alimenté par une taxe perçue soit sur les produits des exploitations forestières, à l'exclusion du bois de chauffage, soit sur les produits des scieries et dont le montant s'ajoute au prix de ces produits. Le taux de cette taxe est fixé dans la limite d'un maximum de 10 % de la valeur des dits produits, par arrêté signé du ministre de l'agriculture, du ministre de l'économie nationale et du ministre des finances qui fixera, en outre, les modalités de perception.

La présente loi, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale constituante, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 septembre 1946.

Par le Président du Gouvernement provisoire de la République :
Georges BIDAULT.

Le ministre de l'intérieur, ministre de l'agriculture par intérim,
Edouard DEPREUX,

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones
ministre des finances par intérim
Jean LETOURNEAU

Le ministre de l'économie nationale
François de MENTHON

L'originalité de cette loi a été aussi de concevoir cet outil comme un fonds d'investissement, un compte spécial du Trésor, qui n'était plus soumis aux aléas budgétaires. Les financements du FFN provenaient d'une taxe, dite « forestière » sur les produits des exploitations forestières et des scieries, qui était directement affectée au FFN. Cette taxe était justifiée par le caractère particulier des investissements forestiers à long terme et la nécessité d'établir une solidarité entre l'aval et l'amont de la filière forêt-bois française.

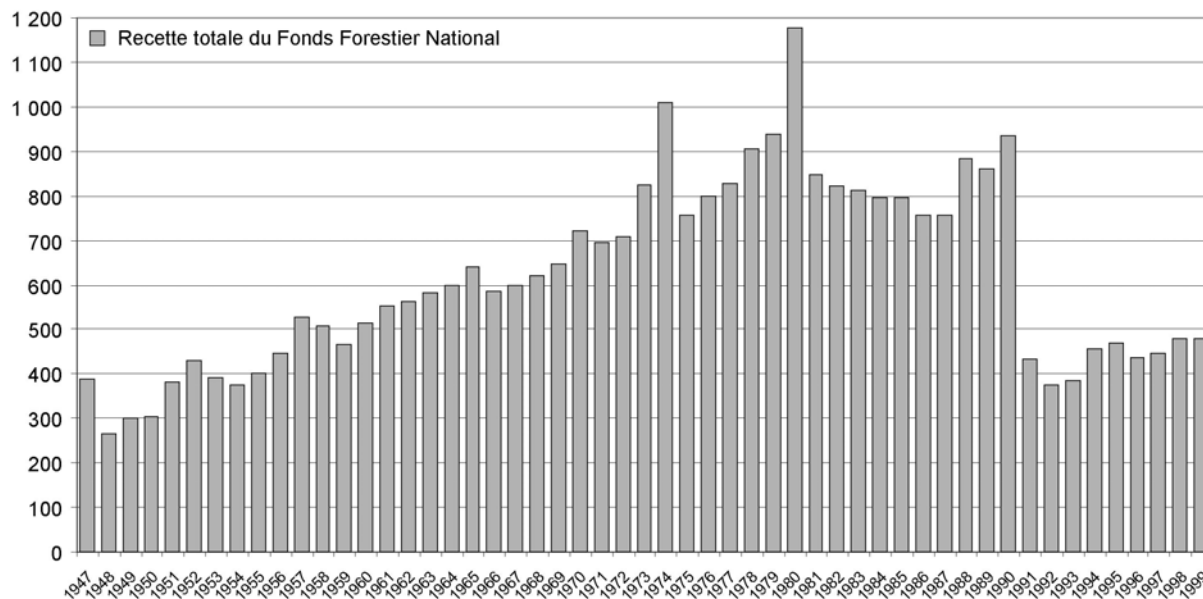
« Aussi, alors que la production forestière constitue un investissement à long terme, il revient aux premiers utilisateurs et bénéficiaires de la ressource en bois, d'en assurer le renouvellement et le développement. Dans la mesure où cet effort n'aurait pas été entrepris volontairement, la loi l'a imposé et a fait jouer une solidarité forcée. Ces nouveaux contribuables devaient bénéficier de cet effort, quelques dizaines d'années plus tard, en disposant d'un approvisionnement plus facile et plus varié. Ainsi un « retour sur investissement » réel devrait être assuré et entraîner une adhésion à cet outil des producteurs comme des industriels. » (MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION, 1996).

Durant la période d'existence du FFN, le taux de la taxe forestière et son assiette ont varié. Aux recettes annuelles se sont progressivement ajoutés les remboursements des prêts consentis, ainsi que divers autres apports. Globalement, les recettes du FFN se sont accrues jusqu'en 1980 (Doc. n°71) pour se stabiliser approximativement entre 750 et 850 millions de francs (1999) pendant la décennie 1980. Mais dès ces années-là, la Commission Européenne a critiqué à différentes reprises la taxe française unique sur les produits forestiers pour des raisons juridiques. C'est pourquoi, la France a été amenée à créer une nouvelle taxe forestière à l'assiette différente. Elle entra en vigueur avec la loi de finance de 1991. Et bien que le nombre de contribuables ait augmenté, les recettes attendues pour le FFN dans le nouveau système se sont avérées inférieures au précédent. Entre 1990 et 1992, les recettes du FFN ont chuté de près de 60% n'atteignant plus que 375 millions de francs. Bien que celles-ci se redressèrent légèrement durant la décennie 1990, ce n'est finalement que pour retrouver leur niveau de la fin des années 1950. Cette période d'intenses réformes des investissements publics forestiers qui mena à la fin du FFN (loi de finance de 2000) et *in fine* à de nouvelles propositions de financements de la politique forestière française a été décrite par Christian BARTHOD (2001)³⁰⁶. Dans un contexte concurrentiel internationalisé, le passage d'une taxe déductible tout au long de la filière à une taxe non déductible suscita la désapprobation des industriels de la filière forêt-bois, en recherche de compétitivité (y compris première et seconde transformation). Cela signa la fin progressive du FFN qui, d'un outil fédérateur de la filière était devenu une « véritable pomme de discorde » (*Ibid.*).

³⁰⁶ BARTHOD Christian (2001). La réforme des investissements publics aux investissements forestiers. *Revue Forestière Française*, Tome LIII-1, pp. 9-28.

Doc. n°71 : 32 milliards de francs de recettes totales pour le Fonds Forestier National sur plus d'un demi-siècle.

Recette (millions de francs 1999*)



Sources : De 1947 à 1993 : COTTIN Cécile (1995). Bilan quantitatif et impacts de l'action du Fonds Forestier National. Réflexion sur l'évaluation du Fonds Forestier National. Rapport de stage ENGREF. Paris : Direction de l'Espace Rural et de la Forêt, Bureau de la Production Forestière, 57 p. + annexes.
De 1994 à 1999 : Rapport annuel sur le FFN au Comité de contrôle de l'année 1999.

* Les données de COTTIN (1995) concernant les recettes du FFN étant en francs constants de l'année 1993, elles ont été actualisées en francs constant de l'année 1999 avec un coefficient de 1,08 (source : INSEE).

Part des recettes totales du FFN consacrée aux opérations de boisement, reboisement et amélioration en France de 1947 à 1999

Période	1947 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	1949 à 1999
Recettes totales du FFN (millions de francs 1999)	5 186	5 898	8 184	8 511	4 894	32 179
Montants consacrés aux boisements, reboisements et améliorations (subvention, contrat, prêt et prime) (millions de francs 1999)	2 885	3 260	3 386	2 314	1 569	14 314
Part des recettes totales du FFN consacrée aux boisements, reboisements et améliorations	56%	55%	41%	23%	32%	44%

Sources : De 1947 à 1989 : COTTIN Cécile (1995). Bilan quantitatif et impacts de l'action du Fonds Forestier National. Réflexion sur l'évaluation du Fonds Forestier National. Rapport de stage ENGREF. Paris : Direction de l'Espace Rural et de la Forêt, Bureau de la Production Forestière, 57 p. + annexes.
De 1990 à 1999 : Rapport annuel sur le FFN au Comité de contrôle de l'année 1999.

Doc. n°72 : 2,3 millions d'hectares aidés en France grâce au FFN de 1947 à 1999.

Sources : De 1947 à 1985 : Numéro spécial de la Revue Forestière Française, "Le Fonds Forestier National a 40 ans", 1987, pp. 39-41.

De 1986 à 1999 : Rapports annuels sur le FFN au Comité de contrôle (archives DRAF Rhône-Alpes) et particulièrement celui de l'année 1999 (transmis par la DERF).

Part des différentes aides dans le total des surfaces mises en œuvre par le FFN en France de 1947 à 1999*

Période	1947 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1996	1947 à 1999*	Superficies (en hectares)
Subventions	66%	59%	40%	37%	32%	53%	1 184 000
Contrats	30%	22%	19%	5%	0%	20%	449 000
Prêts	4%	19%	23%	15%	9%	14%	304 000
Primes	0%	0%	18%	43%	59%	13%	320 000
							2 257 000

* À partir de 1997, les bons-subventions (en nature et en espèce) et les subventions principales en espèces (dites primes) ont été globalisées. Il n'est donc pas possible de connaître la part de chacun sur les trois dernières années d'existence du FFN. En tout état de cause, sur ces trois années les proportions sont *a priori* identiques.

Durant les deux premières décennies d'existence du FFN (années 1950 et 1960 augmentées de 1947, 1948 et 1949), la part importante des subventions parmi les aides utilisées (Doc. n°72) a maintenu à un haut niveau annuel les surfaces mises en œuvre en France grâce au FFN, alors même que ses recettes totales augmentant cela ne faisait que couvrir la hausse constante des montants d'aides attribués à l'hectare³⁰⁷, des frais de personnel, de fonctionnement et des aides aux organismes de développement. La part des dépenses du FFN réellement affectée au boisement et reboisement a été de 55% environ de 1950 à 1969, de 40% au cours des années 1970 et de 30% durant les décennies 1980 et 1990. À partir de 1969 et la création des primes à l'investissement, le FFN a commencé véritablement à aider la filière forêt-bois, amputant d'autant les crédits spécialement affectés aux boisements et reboisements. Les autres postes de dépenses fonctionnaient eux aussi toujours plus et les montants des aides du FFN rapportés à l'unité de surface croissaient encore plus vite. Les subventions quant à elles (les seules aides qui eurent un coût relativement stable sur la durée) étaient en repli. Et pourtant, durant la décennie 1970 les recettes du FFN, encore à la hausse, atteignirent des sommets avec deux années

³⁰⁷ Pour les aides autres que les subventions.

exceptionnelles en 1974 et 1980. Au cours de la décennie 1980, le niveau moyen des recettes du FFN fut le plus élevé de toute la période d'existence du FFN (788 millions de francs 1999 en moyenne par an). En même temps, les coûts de mise en œuvre des plantations par contrat, prêt et prime grimèrent plus qu'anormalement et plutôt pour des opérations au bénéfice des collectivités ou de l'État³⁰⁸. Mais globalement les surfaces mises en œuvre chutèrent assez brutalement avant de rebondir fortement grâce à l'intervention du budget de l'État qui venait compléter la part du FFN et drainer certains financements européens (le montants des financements européens et du budget de l'État ne figurent pas sur le graphique des recettes totales du FFN³⁰⁹). À cette époque, le montage financier de certains dossiers en Ardèche permettait de réduire la part d'autofinancement à moins de 10%. Dès lors, les candidats furent plus nombreux. Durant les années 1990, le système fonctionna sensiblement à l'identique, bien que la réforme de la taxe papetière ait fait considérablement chuté les recettes du FFN et en conséquence les réalisations en matière de boisements et reboisements.

Après la suppression du compte spécial du Trésor qui avait fait la réussite du FFN, une partie des crédits qui étaient alloués au financement de la forêt française a été portée au budget de l'État. Ceci permit une contrepartie financière européenne via le Plan National de Développement Rural 2000-2006 (PDRN). Dans le même temps, les deux tempêtes de décembre 1999 eurent un impact considérable sur les forêts françaises, jetant à terre 140 millions de mètres cubes de bois, et causant des dégâts sévères sur 1 million d'hectares de forêt (IFN, 2003)³¹⁰. Ainsi, les résultats de l'évaluation à mi-parcours du PDRN (OREADE-BRECHE, 2003)³¹¹ laissent entrevoir une chute des crédits hors tempête, celle-ci ayant absorbé 70% des financements possibles par les travaux de reconstitution des peuplements forestiers détruits après les tempêtes de 1999. La tempête de 2009, dans les Landes de Gascogne laisse présager qu'il en sera plus ou moins de même pour les années à venir. Dans l'ensemble, les propriétaires forestiers n'ont pas uniquement assistés à la baisse des crédits dédiés aux investissements forestiers, mais ils ont également perdu la souplesse que le FFN avait acquise en s'adaptant aux situations locales. L'étude des archives du FFN en Ardèche le prouve ; dans certains cas particuliers les crédits du FFN ont pu être orientés sur des réalisations hors du cadre de la procédure administrative.

³⁰⁸ Au milieu des années 1980, le coût moyen d'une prime par hectare est quatre fois plus élevé en forêt domaniale qu'en forêt privée.

³⁰⁹ Au milieu des années 1980, la participation du budget de l'État à la politique forestière représenta jusqu'à 10% des recettes totales du FFN et sur trois années (1984, 1985 et 1986) plus du quart des montants des autorisations de programme pour les boisements et reboisements. En Ardèche, durant les décennies 1980 et 1990, le FFN, et l'État étaient côte à côte pour drainer les aides européennes. Quand le FFN ou l'État finançaient jusqu'à 40% du montant programmé des travaux, l'Europe par l'intermédiaire du FEOGA puis du Programme Intégré Méditerranée prenait à sa charge 50% du montant de certains travaux. Cela eut pour conséquence une forte augmentation des surfaces mises en plantation.

³¹⁰ **INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2003)**. Les tempêtes de décembre 1999. Bilan national et enseignements [en ligne]. *L'IF*, n°2. Disponible sur : <http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/L_IF_no02_tempetes.pdf> (consulté le 10/07/2007).

³¹¹ **OREADE-BRECHE (2003)**. Évaluation à mi-parcours portant sur l'application en France du règlement CE n°1257/1999 du Conseil, concernant le soutien au développement rural – Chapitre VIII : « Aides à la sylviculture et à la forêt », rapport d'évaluation et synthèse, MAAPAR/CNASEA, 249 p. + 15 p. Cité par **CHAUVIN Christophe et al. (2006)**. Le FEADER, nouvelle étape vers une politique forestière européenne ? *Ingénieries EAT*, n° spécial FEADER, p. 91-106.

> Quels objectifs en matière de localisation des boisements et reboisements pour le FFN ?

Cette question est un élément central du travail d'évaluation du FFN, réalisé par Cécile COTTIN en 1995. S'interrogeant sur la pertinence des objectifs par rapport aux enjeux, elle butte sur les premiers :

« Sans remettre en cause le rôle avant tout économique du FFN, et donc sa volonté de répondre aux enjeux économiques et socio-économiques de l'après guerre autrement dit de satisfaire les besoins en bois de la Nation, on peut toutefois s'interroger sur ses objectifs. Ces derniers sont en effet très généraux, pas ou peu hiérarchisés, et ne font pas apparaître une stratégie ou même des priorités claires. En matière de boisement et de reboisement, les objectifs auraient pu être établis en fonction de la localisation, de la qualité et de la quantité attendues, de la mobilisation et de l'utilisation des produits attendus ainsi que des partenaires visés. [...]

Le seul objectif sur les boisements et reboisements date de la création du FFN et consistait, sur une période de 30 ans (1947-1977), au financement des travaux suivants :

- 700 000 ha de reconstitution de peuplements détruits, par les incendies, les insectes, et la surexploitation due à la guerre,
- 400 000 ha de reboisements en terrains nus,
- 800 000 ha d'enrésinement de taillis,
- 100 000 ha de plantation de peupliers.

Comment juger alors de leur pertinence ? Comment ont-ils été définis ? Par le potentiel de surfaces pouvant être (re)boisées compte tenu des autres usages du sol ? Par la production qu'on pouvait en attendre et qui assurerait l'autosuffisance en matériau bois ? On peut faire encore bien d'autres hypothèses... » (*Ibid.*)

Le numéro spécial de la *Revue Forestière Française* de 1972 consacré au FFN, ne fait pas mention, sauf erreur de notre part, d'objectifs fixés au FFN en terme de surfaces à boiser et reboiser. Dans celui de 1987, Jean GADANT³¹² évoque lui comme objectif attribué au FFN ce qui suit : « *Le Comité de contrôle avait établi un plan ambitieux qui prévoyait le reboisement de 3 à 4 millions d'hectares, dont 2 millions d'hectares à la cadence annuelle de 70 à 100 000 hectares. Il prévoyait trois priorités : le reboisement des terres agricoles abandonnées (notamment dans le Massif Central) et la plantation de peupliers, l'enrichissement et la conversion de taillis sans valeur ; la reconstitution des massifs ravagés par des incendies, notamment les Maures, l'Estérel et l'Aquitaine* ». Nous n'avons pas pu retrouvé le document en question, mais il est probable qu'il s'agisse de la même source que celle de Cécile COTTIN (1995).

À vrai dire, la planification géographique de l'effort de boisement et de reboisement n'a jamais été vraiment fixée par l'Administration. Le premier argument qui justifie cette absence de règles sur les zones à boiser et reboiser en « *première urgence* » est le « *caractère foncièrement libéral de la législation du Fonds Forestier National* »³¹³. Comme « *La remise en valeur d'un terrain par le boisement, l'enrichissement d'une forêt pauvre, ne peuvent être entrepris qu'à la demande de leur propriétaire* », il est précisé dans les principes de base du

³¹² Ingénieur général du GREF. Il était responsable du Service Régional d'Aménagement Forestier (SRAF) en Auvergne durant les débuts du FFN et responsable de la division forestière de la Société pour la Mise en valeur de l'Auvergne et du Limousin (SOMIVAL créée en 1962 avec pour mission de développer les trois potentialités du Massif Central : l'agriculture, le tourisme et la forêt).

³¹³ Présentation du plan de priorité pour le reboisement (du 1^{er} juillet 1952 au 30 juillet 1957) dans le rapport annuel du FFN au Comité de contrôle de 1952.

plan de priorité pour le reboisement (du 1^{er} juillet 1952 au 30 juillet 1957) que l'Administration « ne peut envisager « d'orienter » l'effort du reboisement qu'en pratiquant simultanément les deux politiques suivantes : 1° Faire porter l'essentiel de sa propagande sur les propriétaires des terrains et sur les régions qu'il lui paraît le plus désirable de gagner au reboisement ; 2° Réserver l'aide technique de ses services et l'aide financière du Fonds Forestier National aux demandes qui lui paraissent présenter le plus d'avantages économiques, financiers ou sociaux. » Or, l'Administration forestière d'État présente à l'époque dans tous les départements de France ne s'est nulle part privée d'utiliser les crédits du FFN qui étaient abondamment disponibles. Le forestier du nord de la France était tout autant désireux de planter que celui du Massif Central. Un projet de boisement et de reboisement d'une surface conséquente (plusieurs centaines d'hectares) n'a probablement jamais été refusé quelle qu'en soit sa situation géographique, puisqu'il répondait plus qu'un autre aux critères de rentabilité.

À cela, s'ajoute le constat suivant qui était établi dans ce plan à propos des subventions³¹⁴ : « Un choix est pratiquement impossible à opérer lorsqu'il s'agit de financer des projets sous forme de subventions. La demande de subventions est très dispersée ; elle ne s'applique qu'à des terrains de faible superficie ; elle émane principalement de petits propriétaires qui réalisent eux-mêmes leur reboisement. » En effet, localement le FFN a fonctionné durant de nombreuses années à « guichet ouvert ». Il y avait beaucoup d'argent à destination des propriétaires désireux de boiser et les aides accordées l'ont été plus ou moins indépendamment des caractéristiques de la demande. La localisation des surfaces aidées par le FFN résulte donc principalement de l'existence d'une demande locale à boiser, sans que celle-ci ait été décidée en haut lieu. Toutes ces considérations prises en compte, il apparaît clairement que les boisements et reboisements du FFN n'ont jamais véritablement fait l'objet de préconisations suivies en matière de localisation, ni même en terme de choix d'espèces précises (hormis les résineux). Concernant les espèces introduites, avec le temps les planteurs se sont fiés aux réussites les plus flagrantes pour faire leur choix. Le grand gagnant est indiscutablement le douglas.

Dotés de ressources importantes, les domaines d'intervention du FFN ont évolué au cours de son existence.

³¹⁴ De 1947 à 1999, les subventions du FFN représentent tout de même plus de la moitié des 2,3 millions d'hectares mis en plantation.

3.2.2. Modalités de financements et domaines d'intervention du FFN.

Les aides à l'investissement forestier du FFN étaient de quatre types : 1) les subventions, 2) les prêts en travaux, 3) les prêts en numéraire et 4) les primes. Ces aides seront détaillées et expliquées dans le cadre des réalisations du FFN en Ardèche. Les avantages et les inconvénients pour le bénéficiaire de l'aide accordée, et pour l'Administration forestière d'État, en charge de la mise en œuvre de la politique forestière du FFN, seront abordés aussi. Au cours de la période de fonctionnement du FFN, entre 1947 et 1999, les modalités de financement ainsi que les domaines d'intervention du FFN n'ont cessé d'évoluer au fur et à mesure que le mouvement se développait et que des réajustements étaient nécessaires. Il s'agissait dans certains cas de limiter certaines aides trop coûteuses pour le FFN, dans d'autres, de créer de nouvelles aides mieux adaptées. La chronologie des dates importantes de l'histoire du FFN (Doc. n°73) donne un éclairage général de ces différentes adaptations selon le contexte du moment. Elle apporte aussi des informations sur la manière dont le FFN était entouré dans sa mise en œuvre.

Les domaines d'intervention du FFN ne concernaient pas uniquement les boisements et reboisements. En outre, les autres grands postes de dépenses du FFN en plus des frais de personnel et de fonctionnement étaient au nombre de six : 1) la production de graines et de plants forestiers, 2) la recherche, la formation et la vulgarisation, 3) les organismes de développement forestier et du bois, 4) la conservation des forêts, 5) les équipements forestiers (routes, pistes, DFCI, place de dépôt et de retournement, accueil), 6) le développement de la filière forêt-bois. Certains des domaines d'intervention du FFN ne feront pas l'objet d'un développement en particulier dans ce travail.

Doc. n°73 : Un demi siècle d'histoire du FFN.

- 1946** (loi du 30 septembre 1946) : création du Fonds Forestier National. Dans cette période de reconstruction, l'objectif du FFN est de développer la production forestière pour satisfaire les besoins nationaux, de reconstituer la forêt, de mettre en valeur et de conserver des terrains boisés et de mieux utiliser les produits forestiers.
- 1947** (loi du 8 août 1947) : création du comité de contrôle du FFN. Composé de représentants de l'administration, de parlementaires et présidé par le Ministre de l'Agriculture, il examine les budgets annuels ou rectificatifs s'il y a lieu. Il veille au bon fonctionnement du fonds, en examinant le rapport annuel d'activité du FFN.
- 1951** : création du comité consultatif des reboisements. Il est composé d'ingénieurs forestiers qui suivent l'évolution des techniques de boisement et de reboisement, comme par exemple le travail du sol, son enrichissement, le choix des essences.
- 1959** (loi du 2 janvier 1959) : transformation du fonds forestier national en un compte spécial du Trésor, indépendant du budget général de l'État, et géré par le Ministre de l'agriculture. Ses ressources proviennent d'une taxe prélevée sur les produits du bois et affectée uniquement dans le domaine forestier.
- 1963** (décret du 6 août 1963) : création des CRPF.
- 1965** : lancement de la politique de création des vergers à graines du FFN.
- 1966** (décret du 30 décembre 1966) : possibilité pour le FFN d'accorder des prêts pour la concentration ou l'équipement des scieries et des pépinières ; intervention du FFN pour subventionner les travaux d'experts nécessaires à l'établissement des PSG.
- 1969** (décret du 11 décembre 1969) : institution de la prime du FFN à l'investissement, qui deviendra la subvention principale en espèces.
- 1971** (loi du 22 mai 1971) : instauration d'un contrôle de la qualité génétique des plants forestiers utilisés pour le reboisement, en conformité avec une directive européenne.
- 1974** (circulaire du 25 avril 1974) : élargissement de la liste des essences finançables par le FFN, avec l'apparition de six nouveaux feuillus : le hêtre, le chêne rouvre et le chêne pédonculé, l'érable sycomore, le merisier et le frêne.
- 1987** : abandon de la procédure des prêts sous forme de travaux exécutés par l'État, à la suite d'un bilan montrant le coût particulièrement élevé et les difficultés propres à ce type d'aide.
- 1991** : réforme de la taxe unique sur les produits forestiers (TUPF), affectée au FFN, suite à la demande de la Commission européenne. Auparavant la taxe, déductible, était prélevée sur les produits d'exploitation forestière, sur la commercialisation des bois ronds et sur la première transformation en sciage. Depuis 1991, la taxe s'applique aux produits industriels à base de bois fabriqués en série et consommés en France métropolitaine, elle n'est plus déductible. Le taux est compris entre 1,2% et 0,12% suivant les produits. Les recettes du FFN proviennent désormais de la taxe forestière et du remboursement des prêts en capital. En conséquence de cette réforme imposée par la Commission, les recettes totales du FFN sont passées de 808 MF en 1990 à 367 MF en 1992.
- 1991** : abandon de la procédure des aides du FFN à l'investissement des scieries, suite à la demande de la Commission européenne. Ces aides sont désormais financées par le budget général de l'État.
- 1992** (décret du 25 juin 1992) : création du comité d'orientation du FFN. Présidé par le directeur de l'espace rural et de la forêt (ministère de l'agriculture), il est composé de représentants de l'administration, des propriétaires forestiers et des principales fédérations professionnelles du bois. Il assiste le ministère de l'agriculture dans les principaux choix techniques et budgétaires relatifs au FFN.
- 1994** : rapport remis au Premier ministre sur la place du FFN dans la politique forestière française ; affectation par le Parlement de la taxe sur le défrichement au FFN ; déconcentration de la procédure des prêts en numéraire et des prêts sous forme de travaux. Les recettes totales du FFN (taxe sur les produits forestiers, remboursement des prêts accordés par le FFN, produit de la taxe sur le défrichement) sont de 432 MF en 1994.
- 1999** (fin du FFN) : suppression du compte spécial du Trésor FFN dans la loi de finance de 2000 et budgétisation intégrale du coût de la politique forestière de l'État.

> La production de graines et de plants forestiers.

Le FFN amena l'Administration forestière à créer ses propres sècheries de graines (sècherie de la Joux dans le Jura par exemple), ainsi que des pépinières administratives pour produire et délivrer des plants aux boiseurs et reboiseurs. Des vergers à graines furent aussi créés. Jusqu'en 1966 le FFN participa au fonctionnement des pépinières administratives, puis progressivement il encouragea le développement de pépinières privées agréées au regard de l'ampleur de la tâche à accomplir. Un long travail de la part de l'Administration forestière s'en suivit pour améliorer sans cesse la qualité des plants forestiers produits en pépinières de telle sorte que la reprise après plantation soit améliorée et la croissance plus rapide. Dans le contexte ardéchois, l'on verra plus particulièrement comment le développement de ses pépinières dans le département fut un relais majeur du FFN à destination des très nombreux demandeurs de bons-subventions (Voir doc. n°82).

> Les équipements forestiers de desserte.

Le FFN œuvra également, grâce à son budget investissement, dans la création et l'amélioration de desserte forestière et dans la modernisation des exploitations forestières et des scieries. L'article premier de la loi instituant un FFN prévoyait entre autre des investissements d'équipement ayant pour objectif « *d'accroître les ressources forestières et de faciliter l'écoulement des produits forestiers* ». Si les chiffres des réalisations (créations et améliorations) de routes et de pistes à l'échelle nationale peuvent sembler importants, leur ordre de grandeur s'estime en dizaines de milliers de kilomètres (un peu plus de 40 000 kilomètres depuis l'origine du FFN tous types confondus), cela ne représente qu'une très faible densité rapportée à 100 hectares boisés : 0,26 kilomètre pour l'ensemble des forêts de production en France. En forêt privée, le manque de desserte est souvent encore plus marqué qu'en forêt soumise au régime forestier. C'est un problème majeur. Malgré tout, il faut reconnaître au FFN la paternité de réalisations substantielles en matière de desserte, notamment dans de grands massifs boisés soumis au régime forestier et particulièrement en zone de montagne. Dans le cas ardéchois, en forêt privée l'aménagement de dessertes forestières a souvent été relégué à l'avenir et rarement prévu lors des opérations de boisement et de reboisement. En Ardèche de 1953 à 1999, tous types de propriétés confondues (une piste en forêt domaniale ou communale pouvant servir à desservir des bois privés), seuls 660 kilomètres de pistes et de routes forestières, y compris DFCl, ont bénéficié d'aides spécialement affectées à leur création. Rapporté à la superficie totale des forêts de production 242 000 hectares, cela représente 0,27 km. / 100 ha.. À titre d'exemple, le CRPF du Limousin avance quelques données chiffrées sur la densité de pistes (débardage) et de routes forestières (transport) pour des conditions de desserte suffisante (Doc. n°74). Ces chiffres sont à considérer comme des *minima* aux 100 hectares (= 1 km²). Cet exemple illustre les efforts considérables qu'il reste à faire sur le long terme.

Doc. n°74 : *Quelle densité de pistes et de routes forestières pour une desserte suffisante ?*

Conditions de débardage / d'accessibilité	Piste forestière (km. / 100 ha.)	Route forestière (km. / 100 ha.)
Bonnes	1	0,4
Difficiles (terrain de montagne)	3	2,5

Source : CRPF Limousin. L'organisation de la desserte au sein de la propriété [en ligne].

Le pari consistait à croire que la récolte de bois de valeur après trente ans susciterait la mise en place des dessertes nécessaires. Il est vrai que la part dédiée à ces équipements dans les aides du FFN était plafonnée, du moins dans les premières années, ce qui a eu pour conséquence néfaste l'absence de réalisations. Or les prédictions se sont avérées être fausses. Il eut été préférable d'organiser la desserte avant de planter et non l'inverse, de telle sorte que des bois de valeur restent sur pied actuellement faute de desserte pour être mobilisés. Aujourd'hui, il est pratiquement impossible pour un propriétaire forestier de financer sur la seule vente des bois la desserte. Dans bien des forêts (sur certains versants) ou même dans de grands massifs, la situation est critique et toute mobilisation de bois supplémentaire nécessite qu'ils soient correctement desservis pour être exploités. En la matière, les Associations Syndicales Libres ou Autorisées sont un cadre approprié pour la réalisation collective de pistes ou de routes forestières. Toutefois, chaque création nécessite souvent un délai de plusieurs années entre l'idée émise par certains propriétaires, l'étude, l'animation, le montage des dossiers, les phases de terrain et l'achèvement des travaux. Autrement dit, les progrès en la matière ne sont envisageables que sur le long terme et à la condition que des budgets publics importants soient spécialement affectés. Ainsi, à l'échelle de certains territoires où le processus de reforestation a été d'autant plus rapide qu'il est récent, le décalage entre les conditions nécessaires à une bonne gestion forestière et l'état du réseau de desserte est flagrant. Nous verrons dans la partie 3 de cette recherche comment en Ardèche certains territoires s'approprient le problème et tentent de le résoudre pour faire du bois qui se trouve en forêt une véritable ressource territoriale.

> Le développement de la filière forêt-bois

En ce qui concerne l'équipement des exploitations forestières et des scieries (première transformation), le FFN ne commença à leur apporter son aide qu'à la fin des années 1960. Alors que le FFN, à travers l'Administration forestière, avait déjà fêté son premier million d'hectares aidé en 1965, il commença donc tardivement à financer les entreprises de la filière forêt-bois, qui auraient pourtant à mobiliser la ressource créée. Il s'agissait d'aider les entreprises de travaux forestiers, notamment en terme d'équipements de débardage (tracteurs forestiers). Le matériel d'abattage mécanisé et de portage, adapté aux éclaircies résineuses s'est véritablement développé dans les années 1990 et surtout 2000. Le FFN est aussi intervenu à l'aval de la filière forêt-bois, dans la première transformation, en prêtant aux scieries engagées dans la modernisation de leur appareil de sciage et le développement de leurs capacités en la matière. Le financement de séchoirs était aussi prévu. Malgré les montants investis par le FFN dans le développement de la filière forêt-bois, le retard de la France dans ce domaine, était et reste toujours considérable par rapport à ses voisins européens (Pays scandinaves, Allemagne et Autriche) qui sont aussi ses concurrents les plus directs. La France ne dispose que de trois unités majeures dans le sciage de résineux³¹⁵, mais somme toute petites par rapport à ce qui existe ailleurs en Europe. Dans le grand Est de la France, les scieries SIAT BRAUN à Urmatt dans le Bas-Rhin, KLENK à Volgelsheim dans le Haut-Rhin et MONNET-SEVE à Outriaz dans l'Ain, malgré le million de mètres cubes scié annuellement chacune, sont classées derrière les vingt-cinq plus grosses unités de sciages européennes, dont les plus importantes dépassent les 15 millions de mètres cubes sciés annuellement. Dans les Landes de Gascogne, le groupe GASCOGNE WOOD PRODUCTS est aussi un important transformateur de pin maritime pour la palette et l'emballage avec 700 000 tonnes de billons consommés sur trois sites dans le département

³¹⁵ C'est dans le sciage des résineux que se disputent les géants européens et non dans les feuillus.

des Landes et en Gironde. De plus, les grosses unités de sciage en France sont loin d'être intégrées à de vastes complexes industriels de transformation du bois qui peuvent comprendre scierie, papeterie, fabrique de panneaux, de bois aboutés et contrecollés comme il en existe en Suède et en Finlande. Les sites de UPM-KYMMENE à Lappeenranta et de STORA-ENSO à Imatra en Carélie du Sud (Finlande) sont impressionnants par leur grandeur (plusieurs centaines d'hectares) et leurs capacités³¹⁶. Chaque site emploie plusieurs milliers de personnes et dévore des millions de mètres cubes de billons acheminés par fer et par route. Le Massif Central ne comporte pas d'unité de première transformation de taille industrielle. Par contre, il en existe dans sa périphérie. En 2008, plusieurs investisseurs se sont installés à proximité du bassin d'approvisionnement en résineux que constitue le Morvan ou tout simplement ont confirmé leur position. Le belge FRUYTIER est présent à La Roche-en-Brenil (Côte-d'Or) dans une importante unité de sciage et de tri. De son côté, Cyril DUCRET associé à la coopérative CFBL s'installe à Autun (Côte-d'Or) et MONNET-SEVE a renforcé sa scierie de Sougy-sur-Loire (Nièvre). À côté de ces « géants », les unités de première transformation en Ardèche font pâle figure. On ne produit même pas sur tout le département 1 000 mètres cubes de sciages de châtaignier³¹⁷ (c'est le feuillus le plus scié), alors que c'est un bois qui possède de très grandes qualités techniques (surtout en terme de durabilité) et de mise en œuvre. C'est sans compter que l'ensemble des forêts ardéchoises regorge de cette espèce. En effet, dans l'inventaire forestier départemental de 1995, l'IFN estimait à 3,7 millions de mètres cubes le volume sur pied de châtaignier en Ardèche. Les Ardéchois n'ont pas encore pris conscience des richesses qui abondent dans leurs forêts. Ainsi, 99% des sciages produits en Ardèche sont-ils résineux. Bon an, mal an, la trentaine de scieries ardéchoises produisent 80 000 mètres cubes de sciages. Quatre entreprises seulement ont une production supérieure à 4 000 mètres cubes.

Ce constat suggère deux points de vue différents. D'un côté, à l'échelle des territoires ces entreprises de petite taille prennent toute leur importance parce qu'elles s'insèrent dans un tissu économique local. À l'avenir, à condition de maintenir leur nombre (concentration et cessation d'activité ne cessent de le faire diminuer) et leur répartition géographique, elles pourraient participer à transformer le potentiel bois ardéchois, et notamment du châtaignier, en ressource territoriale. Ce point de vue est en partie celui des élus locaux. D'un autre côté, les industriels de la filière forêt-bois ne peuvent que souligner la faiblesse de la première transformation (entreprises d'exploitation forestière et scieries) dans le département. En soi, les petites scieries n'ont pas réellement d'avenir. Leurs coûts de sciage sont beaucoup plus élevés que ceux d'autres concurrents, ne serait-ce que Rhône-alpins (3 à 6 fois plus), sans compter que la concurrence en la matière est en réalité internationale. Elles ne sont pas toutes en mesure, non plus, d'offrir l'ensemble des services qui passent actuellement pour une norme standard : séchage, traitement, tri par dimensions et par qualités. De plus, elles n'ont pas les capacités financières suffisantes pour investir dans de nouveaux outils de production, ce qui d'ailleurs nécessiterait qu'elles quittent leur implantation historique pour de nouveaux sites afin mieux organiser leur chaîne de production, du parc à grumes à l'aire d'expédition. En Ardèche, l'on trouve encore de petites scieries dans certains fonds de vallée, en partie insérée dans le tissu urbain, à l'étroit, sans possibilité d'agrandissement, ni de réorganisation. On pourrait imaginer de nouvelles unités de sciage à proximité de la vallée du Rhône afin d'éviter les problèmes de desserte que connaît l'Ardèche intérieure ; le site

³¹⁶ Nous avons eu l'occasion en mai 2000 de visiter ces deux sites lors d'une tournée forestière en Finlande dans le cadre de notre BTS Technico-commercial Bois et Grumes réalisé au Lycée agricole de Poisy-Annecy en Haute-Savoie.

³¹⁷ Sources : **DRAF, SERFOB, SRSA**. *Enquête Annuelle de Branche - Production des branches - Exploitation forestière et scierie - Rhône-Alpes*, 1996, 2001, 2005, 2006.

serait plus facilement à port de camion. Mais rien ne garantirait que les bois consommés proviendraient des forêts ardéchoises, ce qui ne servirait pas la problématique d'une récolte de bois faible en Ardèche. Cela est déjà le cas dans la seconde transformation qui utilise plus couramment les bois du Nord pour leur rapport qualité / prix, que les bois ardéchois. Il y a peu encore les produits sciés en France n'offraient pas de services comparables à ceux de nos voisins scandinaves (aboutage des bois, tri par qualité, séchage, marquage, emballage). Il est en effet frappant de voir une entreprise locale de seconde transformation utiliser des bois du Nord, alors que son environnement forestier laisse présager d'un potentiel important en matière première bois. Cette situation paradoxale nous l'avons observée dans une menuiserie en Ardèche, mais elle se retrouve également fréquemment ailleurs. Devant l'entreprise en question un stock de bois attirait l'œil. Il avait fière allure. Il s'agissait de madriers empoussiérés sous un film plastique. Les bois avaient tous la même dimension, ils étaient aboutés et l'on distinguait l'indication d'une qualité bien déterminée sur le paquet. De plus près, on s'apercevait que chaque madrier était marqué, à son extrémité, à la peinture. Ces marques, deux lettres majuscules « PM » entre deux couronnes, renseignaient sur la marque (UPM-Kymmene) la provenance (scierie de « Alholma » à Pietarsaari en Finlande), l'essence (« Whitewood Spruce », de l'épicéa), et la qualité des bois (« U/S » : haute qualité, avec un grand pourcentage de bois clair et de petits noeuds serrés) (Doc. n°75). Alors que ces bois avaient parcourus 2 500 à 3 000 kilomètres par voie de mer et près de 1 000 par route, derrière la menuiserie, le versant boisé porte de jolis peuplements de douglas d'une quarantaine d'années qui une fois transformés auraient peut-être été de bons concurrents.

Doc. n°75 : Des marquages identifiés en gage de provenance et de qualité.

Marque UPM-Kymmene (Finlande)

Redwood Grades		Whitewood Grades	
U/S	KA★JA	U/S	PM
Vths	KAJA	Vths	J:STAD
6ths	KA=JA	6ths	J-D
S/F	KA★JA	S/F	J★D
		(Excl. 6ths)	

Label JURA SUPERIEUR (France)



Au lieu de s'opposer les uns aux autres, les acteurs des territoires et ceux de la filière forêt-bois doivent travailler de pair pour bâtir des projets innovants. Les acteurs de la filière auront à puiser dans les capacités des acteurs des territoires à les faire vivre, d'où peuvent émerger des initiatives³¹⁸ et des entrepreneurs qui auront besoin des savoir-faire techniques et des premiers, en matière de forêt et de matériaux bois, pour transformer leurs projets en entreprises locales durables. En Franche-Comté, fort d'un tissu local de scieries dense (on compte une scierie pour 11 communes en 2004), un groupe de scieurs s'est lancé dans une démarche qualité, qui a donné naissance au label « JURA SUPERIEUR ». Il préfigure la demande franco-suisse d'obtention d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Bois du Jura » dont le nom rappelle l'origine des bois sciés : la haute chaîne jurassienne. C'est aussi la reconnaissance d'un cru de bois de haute qualité, réunion de conditions de croissance

³¹⁸ De la part de certains groupes sociaux ou individus en lien ou en rapport avec la forêt ou le matériaux bois.

particulières, ainsi que d'un savoir faire ancien des sylviculteurs jurassiens, suisses et français.

> Autres postes de dépenses.

Le FFN fut aussi actif dans la prévention et la protection des forêts contre les incendies. L'année 1949 fut terrible puisque 140 000 hectares de pineraies disparurent en fumée dans les Landes de Gascogne, causant la mort de 82 sauveteurs (sapeurs-pompiers, habitants et militaires venus en renfort) dans la seule journée du 20 août.

Dans les premières années de son existence, le FFN a agi en faveur de la conservation des forêts en octroyant des prêts en numéraire, dits « de conservation » dès lors que certaines propriétés étaient menacées suite à une succession de coupes abusives ou de démembrement. L'amendement MONICHON, en 1959, en étendant les dispositions de la loi SEROT aux successions et donations apporta une véritable solution aux problèmes posés par les successions. Ainsi, grâce à ce régime, les droits de mutation sont exonérés des trois quarts de la valeur vénale de la forêt (ou des parts de groupement forestier) dans le cadre d'une succession à titre gratuit.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, de nouvelles institutions forestières ont été créées au gré des politiques forestières successives. Ainsi, le FFN fut-il amené à financer divers organismes et actions d'intérêt général autres que son but premier (être un fonds d'investissement en vue de reconstruire la forêt française). Il s'agit entre autre de l'Inventaire Forestier National, de l'Institut pour le Développement Forestier, du Centre Technique du Bois et de l'Ameublement, de l'Association Forêt-Cellulose, des Centres Régionaux de la Propriété Forestière et du Fonds National de Développement Agricole.

À partir des années 1970, les travaux d'expert forestier nécessaires à l'établissement de PSG furent financés afin de faire entrer les nouvelles propriétés créées dans une logique de gestion durable.

3.2.3. *Boisement voulus ou subis ? Comment le FFN convainquait-il ?*

La mise en route de l'institution FFN repose localement sur la clairvoyance de quelques forestiers conscients de l'« œuvre » d'intérêt général à accomplir. On peut dire que la réussite du FFN dans son ensemble ne tient pas à la force d'un vaste courant d'opinions favorables à cette politique nationale chez ceux qui plantèrent. Ils n'étaient guère conscients non plus, des nécessités qu'il y avait de reconstituer la forêt française et de développer l'économie des résineux au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Si des centaines de milliers de paysans et de propriétaires fonciers se sont livrés au jeu du boisement et du reboisement, c'est que les conditions locales étaient favorables, notamment dans les régions marginalisées comme nous l'avons vu dans la première partie de cette recherche. Le FFN est arrivé à point nommé comme le déclencheur et le facilitateur de phénomènes psychosociologiques, incarnés par les héritages de la paysannerie. Ils ont poussé certains à boiser pour éviter la friche. Mais d'autres phénomènes sont aussi rentrés en ligne de compte, comme des phénomènes socio-économiques, tels des effets de mode (ARNOULD & AMMON, 1991). Les plantations des propriétaires forains consistaient à recréer une attache au pays et un petit capital sur pied. D'autres sont de simples placements capitalistes, spéculatifs réalisés par des notables éclairés. À l'excès peut-être, le FFN est arrivé aussi comme un phénomène technico-législatif, symbolisé par une Administration forestière d'État zélée.

Peut-on dire que toutes les plantations aidées par le FFN ont été réalisées sur simple demande des bénéficiaires ? *A priori*, oui. Mais en interrogeant ou en lisant ceux qui ont été les acteurs du FFN, la réalité est tout en nuance. À cet égard, certains boisements et reboisements ont manifestement été subis plus qu'ils n'étaient souhaités. Il s'agit principalement d'opérations réalisées dans le cadre de groupements forestiers, mais pas seulement.

En guise d'introduction, la *Revue Forestière Française* a publié dans les années 1950 des chroniques qui s'apparentent à de « petits manuels de propagande forestière ». Celui présenté ci-après (Doc. n°76) relate la fête de l'arbre d'Olonzac, en décembre 1954, organisée par le Service Forestier de l'Hérault, avec l'aide de la Commission Départementale de Reboisement, à la demande des maîtres d'écoles et des autorités locales. C'est l'occasion pour l'auteur de cette chronique d'insister sur la « *Propagande Scolaire, la plus « rentable » sans doute, malgré son échéance à retardement* ». L'arbre et ses bienfaits tiennent une place centrale dans cette manifestation. Le projecteur cinématographique dont il est question marquera certains esprits chez les jeunes enfants de l'époque. Un technicien forestier en poste à la DDAF de Privas le confirmera, à qui l'on a aussi projeté ces films de propagande sur les bienfaits des boisements, lorsqu'il était à l'école primaire.

CHRONIQUE

Manifestation de propagande forestière dans l'Hérault

Malgré les difficultés de toutes sortes, liées au sol et au climat, ainsi qu'à la psychologie et aux activités humaines habituelles, malgré l'insuffisance du Personnel Officier chargé de la conception et du contrôle des programmes d'action, la Propagande Forestière s'accroît dans plusieurs départements méridionaux, tels que l'Hérault.

On y insiste en particulier sur la Propagande Scolaire, la plus « rentable » sans doute, malgré son échéance à retardement.

L'affaire n'est pas nouvelle, puisque plusieurs Pépinières Scolaires ont fonctionné, ici, durant l'entre deux guerres, et qu'une Fête de l'Arbre a été célébrée chaque année, sans interruption, depuis 1928 à Ganges, sous l'impulsion des Flahault, Marres, Lautier, etc...

Mais, avec l'aide de la Commission Départementale de Reboisement, émanation du Conseil Général, laquelle atteindra en 1955 sa trentième année d'existence, d'importants progrès ont été réalisés récemment.

En particulier, un appareil de prise de vues et de projections cinématographiques a pu être acquis, et les Services Extérieurs procèdent actuellement à la confection d'une Cinémathèque forestière locale, dont l'intérêt n'a pas besoin d'être souligné.

De plus, il existe dans l'Hérault 14 Pépinières Scolaires en fonctionnement, à la charge des mêmes Services, lesquels organisent une quarantaine de Conférences-promenades en forêts, chaque année.

Enfin, ainsi que l'a relaté l'Opuscule « Panorama Forestier de l'Hérault », présenté par la Chambre d'Agriculture de ce département, et dont il a été rendu compte ici même, plusieurs Fêtes de l'Arbre sont organisées chaque année, notamment à Montpellier auprès de la Maison Forestière de Montmaur, laquelle est munie d'un petit Musée Forestier assez fréquenté.

Parmi les régions récemment conquises par la Propagande Forestière, figure de Minervois, pays sec entre tous, et victime d'une crise viticole catastrophique.

Voici le compte rendu d'une Manifestation intéressante cette région.

Par anticipation sur les journées mondiales de l'arbre, le Minervois, aux confins des terres d'Aude et d'Hérault, a fêté l'arbre en décembre dernier.

Tandis que la mode des arbres de Noël, nouvelle invasion nordique, constitue en cette même période de l'année un grave risque supplémentaire pour les reboisement méridionaux, ici, municipalités, cultivateurs, écoliers, loin de les détruire, plantent des arbres.

A la demande des maîtres d'écoles et des autorités locales, le Service Forestier a organisé une fête de l'arbre à Olonzac, capitale héraultaise de la région.

Ce ne fut pas une réunion tapageuse ni d'apparat, mais une manifestation amicale conviant les jeunes à exprimer la volonté de reconquête par l'arbre et la forêt, d'un canton décidé à une renaissance forestière, dans ce pays méditerranéen difficile et ingrat au reboiseur.

Le cadre de la fête, le très beau parc public d'Olonzac, ancien domaine privé sauvé de l'abandon et de la ruine.

Les écoliers ont été conviés à une participation symbolique de la reconstitution du parc, en plantant de jeunes arbres d'espèces diverses: cèdres de l'Atlas, cyprès méditerranéens, Cèdres du Liban, cèdres deodar, cyprès d'Arizona, Cyprès de Lambert, etc..., dont certains, produits par les enfants eux-mêmes, dans leur pépinière forestière scolaire. Chaque plant fut mis en place par un écolier et une écolière, parrain et marraine de l'arbre.

Dans le cadre de l'enseignement pratique forestier donné aux écoliers, une démonstration de creusement de potet par moto-tarière est effectué, suscitant, parmi l'assistance, le plus grand intérêt.

Puis chaque classe fit la visite commentée d'une petite exposition forestière montée dans la salle des fêtes scolaires voisines, sous le titre : « La forêt, santé de la terre et de l'homme ».

Une documentation photographique variée, dont les photos en couleurs de boisements languedociens, croquis, cartes, échantillons de bois, moulages d'animaux et de plantes, évoquent les problèmes de la reconstitution forestière et du reboisement, de la restauration des montagnes et de la conservation des sols, de l'utilisation des bois traditionnelle et moderne, de la défense des forêts, notamment contre le feu, de la protection de la nature.

Les personnalités locales et les artisans du reboisement en Minervois, par leur présence, donnaient tout son sens à cette manifestation.

— M. FAURE, Maire, conseiller général, membre et animateur de la Commission Départementale de Reboisement de l'Hérault, a pris occasion de rappeler les problèmes que posent pour la région, le déboisement excessif, la disette d'eau pendant la longue période de sécheresse, cause de la crise sévère qui a éprouvé l'un des meilleurs terroirs viticoles du Midi;

— M. CAFFORT, Président de la Confédération générale des Vignerons du Midi, toujours actif promoteur du reboisement méditerranéen;

— M. Laurent MATHIEU, ami exemplaire des arbres, « apôtre » actif du reboisement à Olonzac, etc...

Plus que toute autre manifestation annuelle de la propagande forestière scolaire dans le département de l'Hérault, la fête de l'arbre d'Olonzac, dans un pays déjà à l'œuvre de reforestation, traduit les résultats et confirme les promesses d'avenir de l'action de propagande du Service Forestier et de la Commission départementale de Reboisement.

P. PODOU.

Il est intéressant à la lecture du numéro spécial de la *Revue Forestière Française* (RFF) de 1972 consacré au FFN, à l'occasion de ses 25 ans, de relever l'état d'esprit de tous les auteurs qui expliquent l'« œuvre » à laquelle ils ont participé. Ce mot avait du sens pour les forestiers de cette époque. Il ne faut pas oublier qu'après la Seconde Guerre mondiale, les superficies susceptibles d'être boisées ou reboisées dans de nombreux départements du Massif Central dépassaient les 100 000 hectares et dans un ensemble où les anciens systèmes agraires, hérités des siècles passés étaient encore prégnants, les efforts consentis pour mobiliser (du point de vue de l'Administration forestière) les terres inemployées ont été énormes. Il fallait en effet convaincre les paysans de se lancer dans une entreprise qui ne porterait ses fruits que trente à quarante ans plus tard. Ainsi, surtout vis-à-vis des paysans encore en activité, le forestier était encore celui qui gênait le pastoralisme ou l'agriculture. Chacun insiste sur la « *propagande* » (c'est le terme utilisé) qui a été faite auprès de tous les acteurs du monde rural : paysans, propriétaires terriens et maires surtout.

Dans ce numéro consacré au FFN (COLL., 1972), 8 articles expliquent cette « *propagande* », dont un est simplement l'énoncé de la part budgétaire du FFN au profit du « *Fonds de propagande pour le développement des emplois du bois* ». C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit de présenter l'« œuvre » du FFN, son histoire, le rôle des services forestiers (convaincre les hommes), l'affectation de ses ressources, les différentes modalités d'aides financières, le terme de « *propagande* » est très souvent utilisé. Il en est de même lorsque certains personnels de terrain témoignent en leur nom, de la mise en œuvre du FFN dans tel ou tel département. En revanche, lorsqu'il est question de pépinière administrative, de plants forestiers, de routes, d'essences forestières, de défense contre l'incendie, de conservation du patrimoine, il n'est pas question de propagande. Il suffit de lire entre les lignes pour comprendre comment l'Administration forestière œuvrait à l'époque. Les cinq citations suivantes sont éloquentes à ce sujet et notamment celle d'un dénommé A. MOULIN (Voir ci-après), qui retranscrit les paroles d'un « praticien » en poste en Isère. La propagande se faisait sur le terrain : « *les commentaires [étaient] d'autant plus faciles à fournir que nous avons pratiquement élaboré nous-mêmes les projets et dirigé les travaux* ». Il suffit d'enlever le terme « *pratiquement* » pour savoir que l'Administration avait elle-même élaboré le projet en question.

Néanmoins, dans le numéro spécial de la même revue en 1987, à l'occasion des quarante ans du FFN (COLL., 1987), le terme a disparu du langage des forestiers. La seule mention que l'on trouve est une citation, entre guillemets, qui fait état de « *l'introduction en 1955 d'une préaffectation spécifique au profit d'un fonds de promotion du bois communément appelé « fonds de propagande »* ». L'auteur n'en a donc pas à assumer la paternité et celui-ci concerne plutôt le développement des emplois du bois. Ainsi, en 1987, les références à la propagande du FFN étaient abandonnées, même chez ceux qui l'écrivaient 15 ans auparavant dans le numéro de 1972 (plusieurs auteurs ont collaboré aux deux numéros spéciaux de la RFF sur le FFN). En taisant ce mot et ces méthodes, devenues entre temps peu glorieuses, depuis la montée des contestations écologistes dans les années 1970, ces forestiers cherchent à redorer le blason du FFN. Jean GADANT, un des contributeurs aux deux numéros de la RFF, mais aussi un acteur éminent du FFN, en vient même à dire en 1987 que « *La loi était d'esprit très libéral, cherchant à obtenir l'adhésion des propriétaires au reboisement, sans jamais les contraindre.* » Le terme de propagande a disparu chez lui aussi et il en vient même à dire que personne n'a jamais été contraint de boiser ou de reboiser. À l'inverse de l'épisode de la Restauration des Terrains de Montagne

dans la Cévennes ardéchoise à la fin du XIX^e siècles (CORNU, 2004)³¹⁹, il est vrai que le passage de l'agriculture aux boisements et reboisements n'a pas été violent, même si « *l'allumette n'était jamais bien loin* »³²⁰. En tout cas, si personne n'a été contraint de force à boiser ou reboiser, des volontaires contraints, il y en a eu c'est certain (voir ci-après, l'exemple des contrats encore en cours en Ardèche, ainsi que la comparaison entre l'Intendant ou le Subdélégué d'Ancien Régime et l'Ingénieur en chef du Génie Rural des Eaux et Forêts).

Cette recherche par mots clés a été rendue possible grâce à de nouveaux outils. Depuis peu, les articles parus dans la *Revue Forestière Française*, entre 1949 et 2002, sont consultables en ligne. Ceux-ci sont en libre accès sur le site Internet I-Revues de l'Institut de l'Information Scientifique et Technique du CNRS (INIST). Autrement dit, les formes papier des articles anciens ont été numérisées puis converties en fichiers PDF actifs, grâce à un logiciel de reconnaissance de texte. Il devient alors possible de réaliser des recherches plein texte par mots clés³²¹. Voici donc quelques citations, à propos de la propagande forestière (mis en évidence par une police de caractère gras), tirées du numéro spécial de la RFF de 1972. Certaines descriptions sont éloquentes. Elles parlent d'elles-mêmes.

« Le premier effort de l'administration consista donc à diffuser les avantages offerts, à faire admettre par l'opinion l'urgence de la reconstruction de la forêt, à convaincre les propriétaires de forêts ou de terrains en friches à reboiser. La presse, l'administration des P.T.T., la radio, furent mobilisées pour développer le slogan : « Reboiser, devoir national, placement familial ». [Voir doc. n°77]

Cette **propagande** ne resta pas sans effet, mais c'est surtout la valeur d'exemple des premières réalisations qui entraîna progressivement l'adhésion. Cela explique que le développement des actions du Fonds fut et demeura inégal selon les régions, et cela pas seulement en raison de la variabilité des données qui conditionnent le reboisement. La personnalité du forestier local et sa foi dans sa mission, l'attitude du syndicat départemental des propriétaires forestiers, l'initiative de tel particulier ou de tel maire de commune furent déterminantes pour un développement de proche en proche des actions. À cet égard, il faut noter le rôle important joué pendant les premières années du Fonds par la subvention, mode d'encouragement avec lequel les petits propriétaires ruraux étaient plus familiarisés. » (L. VELAY, p. 512)

³¹⁹ CORNU Pierre (2003). Déprise agraire et reboisement. Le cas des Cévennes (1860-1970). *Histoire et Sociétés Rurales*, n°20, pp. 173-201.

³²⁰ Un technicien de la DDAF d'Ardèche.

³²¹ Ces nouveaux outils ont été récemment étendus à presque toutes les revues scientifiques et mis à la disposition des chercheurs, quand par le passé ce service n'était disponible qu'auprès de certains éditeurs scientifiques de revues électroniques payantes comme ScienceDirect ou SpringerLink. Ce nouvel apport constitue une avancée notable pour le monde de la recherche. Avant que ces outils ne soient développés, la plupart des collections anciennes des revues restaient difficilement accessibles aux chercheurs. Maintenant, une recherche par mot clés grâce à un moteur de recherche comme Google et ses fonctionnalités de recherche avancée, donne en une fraction de seconde l'ensemble des articles de toute une collection, voire de très nombreuses autres collections, qui contiennent ce mot clé dans leur titre ou dans leur corps de texte. Quand il fallait des semaines pour dépouiller l'ensemble d'une revue sur plusieurs décennies, en quelques clics le travail peut être réalisé. Reste bien sûr à lire ces articles. Dans le cadre d'un programme, au cours de l'année 2006, nous avons entrepris avec une collègue de numériser plusieurs documents dans leur intégralité, dont l'Ordonnance de COLBERT et le Code forestier de 1827, afin de pouvoir réaliser des analyses textuelles dans ces ouvrages. Cela nous a pris un temps considérable. Après numérisation et reconnaissance de texte, selon la qualité du document, il faut quelquefois retoucher le texte qui ne ressort pas dans une qualité suffisante. Ce fut le cas de l'Ordonnance de Colbert issue du recueil de BAUDRILLART (1823), numérisé à l'origine par la BNF dans le cadre du projet Gallica mais de piètre qualité. Concernant le Code forestier de 1827, il nous a fallu le massicoter avant de photocopier chacune des 404 doubles pages, puis le faire numériser par le service de reproduction de l'ENS, retoucher automatiquement chaque image produite, avant de l'assembler sous Adobe Acrobat et de lancer une reconnaissance OCR. Le résultat est en soi intéressant, puisqu'il permet de « sauver » le contenu d'un ouvrage ancien et de le mettre à disposition du plus grand nombre grâce à Internet.

« Sur le plan de la **propagande** en faveur du reboisement, la subvention reste un outil très commode car apprécié du public. Sa suppression brutale n'aurait d'autre effet, dans bien des régions de très petite propriété, que d'arrêter tout reboisement. » (P. Bazire, p. 528)

« Afin de faire connaître aux propriétaires les avantages de la mise en valeur des terres incultes par le boisement et les facilités financières accordées par le Fonds, l'Administration a été amenée, les premières années, à accepter, dans un but de **propagande**, de financer tout ce qui lui était proposé. » (H. DE FONTENAY-CHANGARNIER, p. 542)

« La **propagande** en faveur du reboisement et la promotion des projets n'entrent pas expressément dans les attributions du Service régional. Néanmoins, il apporte son concours chaque fois qu'il est sollicité ou que l'occasion s'en présente. » (J. GADANT, p. 604)

« Au cours des années 1948 et 1949 notre action fut surtout axée sur la diffusion des modalités d'aides consenties au bénéfice des propriétaires de bois et de terrains à vocation forestière.

À cette époque-là, nous ne disposions que de trois moyens d'intervention : les subventions, les prêts en numéraires et les prêts en travaux.

Dès les premiers contacts, il fallut se rendre à l'évidence : la subvention était la forme la mieux adaptée à la petite propriété, dont les détenteurs se trouvent généralement en milieu rural.

Elle s'avéra être le meilleur outil de **propagande** et connut rapidement un assez grand succès malgré certaines réticences résultant de l'appréhension d'un risque de gestion autoritaire par l'État ou du risque d'une réquisition facilitée en cas de crise ou de guerre ou encore de l'éventuelle ingérence de l'État lors des exploitations forestières

Le prêt travaux (contrat) recueillit assez vite en raison même des avantages exceptionnels de cette formule l'accord des propriétaires forestiers plus importants.

Dès 1950 nous entrions dans une phase active puisque un certain nombre d'opérations par subventions, prêts-travaux et prêts en numéraires se réalisaient.

Considérant alors que ces créations constituaient la meilleure **propagande**, notre action revêtit plusieurs formes, l'information des possibilités offertes, la dissuasion des réticences et l'organisation de contacts entre propriétaires ayant déjà bénéficié des aides du F.F.N. et ceux ayant l'intention de les solliciter. Ces contacts étaient bien entendu assortis de visites des opérations réalisées et de nombreux commentaires d'autant plus faciles à fournir que nous avions pratiquement élaboré nous-mêmes les projets et dirigé les travaux.

L'élan était donné mais il fallait susciter des vocations forestières chez les propriétaires. De nombreuses réunions furent alors organisées dans les mairies, ainsi que dans les Chambres de Commerce ; de même des conférences furent faites à la radio, au cours d'émissions agricoles.

Notre rôle alors n'était plus seulement d'informer des possibilités ou de réduire les quelques réticences rencontrées, il fallait démontrer d'une manière exhaustive la rentabilité des opérations, l'intérêt économique général et particulier, assurer les propriétaires de l'assistance de notre service.

Dès lors, les demandes se firent nombreuses, émanant de toutes les classes sociales. Notre argumentation devint évidemment plus nuancée selon la situation de chaque requérant. » (A. MOULIN, p. 620)

Actuellement, l'on ne se risque plus à utiliser ce terme de « propagande », réservé par les historiens pour décrire les méthodes de communication des régimes totalitaires, comme le gouvernement de Vichy ou l'Allemagne nazie durant la Seconde Guerre mondiale. Ce terme a été remplacé et l'on parle volontiers aujourd'hui de vulgarisation, de formation, d'animation et d'action de sensibilisation. En 1972, les personnes en postes qui collaborent au numéro spécial de la RFF sur le FFN, sont nées dans l'entre-deux guerre ou pendant le conflit. Elles ont certainement connu, voire subi la propagande du Régime de Vichy ou nazi. Elles utilisent pourtant ce terme pour décrire l'action de l'Administration forestière en matière de boisement et de reboisement. Celle-ci est relayée par tous ses agents, du personnel de terrain à l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et Forêts, ce qui n'est d'ailleurs pas sans rappeler la figure de l'Intendant de l'Ancien Régime sous certains aspects. Cette personne, haute en couleur, distribuait tous types de subventions à l'époque. Rappelons que dans les années qui suivirent la Seconde Guerre mondiale, l'électricité, l'adduction d'eau, le téléphone, les routes goudronnées n'existaient pas partout et moins encore dans les hameaux à l'écart des chefs-lieux. L'on peut aisément imaginer la scène où Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et Forêts, responsable du service agricole et forestier du département, se déplace dans un petit hameau où il est reçu par Monsieur le maire de la commune et quelques paysans. Il vient pour distribuer des subventions agricoles, annoncer l'arrivée de l'eau et de l'électricité, profitant de sa posture pour négocier quelques hectares de terres à boiser en contre partie.

Il est un mot qui a lui aussi pratiquement disparu dans le numéro spécial de la RFF de 1987 concernant le FFN, c'est le terme de boisement. Il n'est plus question que de reboisement pour décrire l'« œuvre » du FFN dont les opérations susceptibles de bénéficier de son aide financière pouvaient pourtant bien correspondre à des extensions forestières. En revanche, il est plus noble pour le forestier de participer au retour de la forêt, anciennement détruite (re-trouver le paradis perdu des sylves gauloises), que de livrer un combat à l'agriculture, ce qu'incarne le terme de boisement dont la définition suppose que l'usage initial du sol n'était pas forestier, donc *a priori* agricole. Une fois de plus ce subtil changement est habile de la part des forestiers, vis-à-vis de leurs détracteurs, mais il ne doit pas cacher certaines réalités comme le montre la photographie du document n°77. Les boisements existaient réellement. En Ardèche, ils étaient même majoritaires.

Doc. n°77 : Timbre poste sur le FFN et boisement en « timbre poste » du FFN.



Coordonnées WGS 84 du point de prise de vue : 44°44'56"N / 4°04'23,30"E, altitude : 1105 m., orientation : nord-ouest, Clément Dodane, 20060204.

Comme une carte postale, l'image ci-dessus porte un timbre célébrant le million d'hectares « reboisés » par le FFN en 1965. Depuis le début du FFN en 1947, l'Administration des PTT avait été mise à contribution pour faire passer des messages de « propagande » (c'est le terme utilisé à l'époque) auprès des Français sur la nécessité de reconstituer les forêts françaises. En 1955 à Paris, l'oblitération du courrier comportait une flamme postale censée réveiller l'intérêt des Français pour le reboisement : « *Reboiser, devoir national, placement familial* ». Le timbre rappelle les méthodes « dures » employées à l'époque en foresterie. La « sylviculture au bulldozer »³²² était la norme. Elle symbolise une époque durant laquelle les forestiers n'avaient guère d'égard pour les écosystèmes forestiers qui étaient modelés à souhait. Ces machines surpuissantes permettaient de niveler les aspérités du relief, d'ouvrir des terrasses dans les terrains en pente, de dégager des bandes pour la plantation dans les taillis, de défoncer le sol (cela peut, il est vrai, être bénéfique à la reprise des plants lorsque les sols sont compactés), de dessoucher. Dans le même genre, la pelleteuse, permettait de creuser des fossés, d'assécher les zones humides, de redresser les ruisseaux. Des procédés identiques ont été utilisés en agriculture quand il s'agissait de redessiner de nouvelles parcelles après remembrement. La photographie prise en 2006 (Doc. n°77), dans la commune de Mazan-l'abbaye dans la Montagne ardéchoise, met en scène un boisement d'épicéas dit en « timbre poste », à cause de sa petite surface et de son implantation au milieu de terres agricoles. L'angle de prise de vue a été volontairement

³²² Nous ne connaissons pas d'origine particulière à cette expression, mais elle reflète particulièrement bien l'état d'esprit du forestier qui décide de tout raser pour repartir à zéro avec un nouveau peuplement qu'il considère plus prometteur que l'ancien.

choisi pour que la masse sombre des conifères se détache dans un ciel bleu hivernal, surplombant une maison récemment rattachée au hameau de *Pomeyrol*. À gauche du boisement, on distingue clairement des prés de fauche (l'image de la BDORTHO en ligne sur le site Internet Géoportail, prise en juin ou juillet à la saison des foins, l'atteste clairement), alors que devant celui-ci la faible couche de neige n'est plus homogène, elle laisse transparaître une végétation basse : une lande basse à genêts.

Avant même d'accéder au contenu du numéro spécial de la RFF sur le FFN et de pouvoir établir les comparaisons dont il est ici question, nous avons déjà eu l'occasion de constater à quel point le FFN était un sujet sensible pour l'actuelle l'Administration forestière ardéchoise en charge des financements, en l'occurrence la DDAF. De la part de ses détracteurs, l'« œuvre » du FFN est souvent réduite à un simple enrésinement massif des forêts françaises dont les forestiers se défendent. Au cours des nombreux échanges et discussions que nous avons eu avec l'Administration forestière en Ardèche³²³, celle-ci apparaissait souvent sur la défensive, cherchant toujours à recadrer les réalisations du FFN dans un contexte plus général. Il n'était pas difficile de deviner qu'un mouvement comme le FFN, d'une telle ampleur et sur plus d'un demi-siècle, avait conduit à certains travers dont les conséquences se payent actuellement. La controverse des plantations dites en « timbre poste » est un exemple. Selon la définition retenue, il peut s'agir uniquement de boisement au milieu des terres agricoles.

Ce type d'exemple existe en Ardèche, particulièrement dans la Montagne. Ailleurs, la reconquête forestière spontanée particulièrement vive a inclus ces petits boisements dans d'autres boisements spontanés. Bien qu'ils se soient insérés dans un ensemble boisé spontané généralement plus vaste, il n'en reste pas moins que ces boisements de petites surfaces (plantés de la main de l'homme et qui sont bien souvent des subventions du FFN) forment un îlot isolé, souvent très difficile à gérer. Les contrats (ou prêt sous la forme de travaux) encore en cours en Ardèche, sont un autre exemple. Ils correspondent à des opérations de grande ampleur, souvent sur plusieurs centaines d'hectares. La plupart ont été attribués à des groupements forestiers. Si 40 ans après leur installation, les créances (non actualisées) de ces contrats courent toujours, c'est qu'il y a manifestement un problème. Les ventes de bois dans les réalisations de ce type ayant bien fonctionné ont déjà permis, elles de solder les dettes en cours depuis quelques années. En 2006, sur 39 contrats du FFN que l'Administration forestière d'État en Ardèche avait encore en gestion, nous avons pu à demi-mot, avec la même Administration, établir un classement simplifié entre groupements forestiers voulus, créés pour pouvoir bénéficier d'un contrat du FFN, et groupements forestiers subis. Au final, c'est pratiquement la moitié des groupements forestiers encore en gestion qui ont été plus ou moins imposés par l'Administration forestière d'État. Cela, d'ailleurs, l'Administration forestière ne le dit pas ouvertement. Toutefois, il est toujours difficile de faire la part juste entre les apporteurs de parts qui ont signés parce qu'ils étaient leaders ou motivés et ceux qui n'étaient que suiveurs, crédules ou réticents aux arguments et à la force de persuasion (propagande) de l'Administration forestière. Il y avait souvent dans l'ensemble des apporteurs de parts en vue de la constitution d'un groupement forestier, un mélange entre ces genres. Dans certains cas, il y a eu plus de suiveurs, de crédules et de réticents (y compris certaines communes qui apportaient des parcelles à boiser), ce qui nous fait dire que ces groupements forestiers étaient plus subis qu'ils n'étaient voulus. Au cours de nos nombreuses rencontres, l'Administration forestière a toujours cherché à atténuer l'importance de cela sans toutefois le nier, et toujours au regard de l'« œuvre » d'intérêt général par ailleurs réalisée. Bien que les forestiers locaux aient agi avec zèle, ils n'ont

³²³ Lorsque nous travaillions dans les archives du FFN dans la première moitié de l'année 2006.

jamais fait que remplir la mission qui leur était confiée, du moins comme elle était interprétée à l'époque. Reste qu'il aurait peut-être fallu se méfier des excès de zèle des forestiers. La passion et l'amour qu'ils avaient pour la forêt, l'ardeur à créer de grands ensembles boisés, l'emportant bien souvent sur la raison. Certains de ces excès catalysent actuellement les difficultés en matière de gestion des contrats encore en cours que rencontre l'Administration forestière d'État en Ardèche.

La zone d'ombre qui existe manifestement dans l'« œuvre » du FFN est en elle-même relativement prévisible, voire même évidente sous certains aspects. L'histoire de la foresterie en France enseigne qu'au cours du XIX^e siècle, les forestiers ont œuvré à réduire les droits d'usage des diverses communautés qui vivaient à proximité des forêts dans le but de protéger celles-ci des excès de la main de l'homme, qu'il s'agisse du paysan ou du maître de forge. Il s'en suivit une longue période où seuls les forestiers eurent la maîtrise de dire et de faire la forêt, d'en élaborer les principes et de les mettre en œuvre techniquement. Le Code forestier de 1827, leur avait donné cette légitimité. Ainsi, formés dans l'orthodoxie de l'École forestière de Nancy (créée en 1824), des générations successives de forestiers firent leur la maxime d'un des plus célèbres Directeurs de cette École : « *Imiter la nature et hâter son œuvre* » (Adolphe PARADE, 1802-1864). Depuis, ce précepte oriente les pratiques sylvicoles mise en œuvre en France par nombre de gestionnaires, ayant reçu un enseignement forestier. Cette maxime a été interprétée à souhait par tous les forestiers, certains ne retenant qu'une partie du message. Planter un arbre, c'est imiter la nature ; le printemps suivant la coupe c'est hâter son œuvre. Ce n'est bien évidemment pas le sens premier de cette maxime, mais c'est là, l'origine d'une tendance qu'ont certains forestiers à vouloir des arbres partout et le plus rapidement possible. Par voie de conséquence, il y avait fort à penser qu'en tout état de cause les forestiers en postes en Ardèche durant les riches heures du FFN, comme ailleurs en France, s'étaient investies corps et âmes dans cette l'entreprise de plantation. En cela, ils furent largement aidés par l'abondance des financements du FFN qui fonctionnait à guichet ouvert. Il y avait de l'argent, il fallait l'honorer.

> Quand l'Intendant ou le Subdélégué d'Ancien Régime ressemble fort à l'Ingénieur en chef du Génie Rural des Eaux et Forêts du temps du FFN.

Pour comprendre cette filiation, il importe tout d'abord d'expliquer qui étaient l'Intendant et le Subdélégué d'Ancien Régime et de les replacer dans leurs fonctions.

Alexis DE TOCQUEVILLE (1856), dans son ouvrage sur l'Ancien Régime et la Révolution, explique les origines de la centralisation administrative en France. Née sous l'Ancien Régime, elle s'était substituée à tous les pouvoirs locaux et avait attiré à elle toutes les affaires, les plus petites comme les plus grandes. Exhumée des ruines de l'Ancien Régime et restaurée par la Révolution, il en sortit un pouvoir « *plus étendu, plus détaillé, plus absolu que celui qui avait été exercé par aucun de nos rois* » (*Ibid.*). La centralisation allait devenir le principe d'organisation des gouvernements français. Sous l'Ancien Régime, au centre du royaume, près du trône, siège *le conseil du roi*. C'est un corps unique qui dirige toute l'administration du pays, dont les affaires intérieures sont confiées aux soins d'un seul agent, le *contrôleur général*. De même que l'administration centrale n'a, à vrai dire, qu'un seul agent à Paris, elle n'a qu'un seul agent dans chaque province, l'*intendant*. Dans ses mains sont accumulés presque tous les pouvoirs que le conseil possède lui-même. Au-dessous de lui, et nommé par lui, est placé dans chaque canton un fonctionnaire, le *subdélégué*. Il représente le gouvernement tout entier dans la petite circonscription qui lui est assignée, comme l'*intendant* dans la généralité entière. Le pouvoir entier est dans les mains de l'*intendant* et

de ses agents ; ils répartissent la taille, lèvent la milice, prennent la direction des travaux sur les grandes routes et réunissent la corvée qui doit les exécuter. Tout au long du XVIII^e siècle, le gouvernement central entre donc dans l'administration des provinces, des villes et des paroisses ; son pouvoir y est plus étendu que ne l'était son droit. Le gouvernement a la main dans toutes les affaires, on le consulte sur tout et il a un avis décidé sur tout ; il « *tenait donc tous les Français en tutelle* » (*Ibid.*). Cela fait dire à Alexis DE TOCQUEVILLE que :

« Le gouvernement central ne se bornait pas à venir au secours des paysans dans leurs misères ; il prétendait leur enseigner l'art de s'enrichir, les y aider et les y forcer au besoin. Dans ce but il faisait distribuer de temps en temps par ses intendants et ses subdélégués de petits écrits sur l'art agricole, fondait des sociétés d'agriculture, promettait des primes, entretenait à grands frais des pépinières dont il distribuait les produits [...]. » (*Ibid.*)

N'est-il donc pas envisageable d'établir un rapprochement et une filiation entre la figure locale de l'Intendant des pays d'élection du XVIII^e siècle et celle de l'Ingénieur en chef du Génie Rural des Eaux et Forêts qui planifiait la « propagande » du FFN, promettait et distribuait les subventions agricoles, celles pour l'adduction d'eau, les voiries et demandait en retour des terres à boiser ? Ce sont des héritages anciens qui se retrouvent dans un Corps comme celui des Ingénieurs du Génie Rural des Eaux et Forêts (IGREF). Avec un nombre limité de personnes, ils tiennent l'Administration forestière. À travers une haute pensée de Corps, ces Ingénieurs représentent l'État dans toute sa puissance. C'est ce qui frappe déjà le Marquis d'ARGENSON au XIX^e lorsqu'il prend conscience que le « *royaume de France est gouverné par trente intendants.* » (*Ibid.*)

> L'Administration forestière d'État et son personnel

Nos travaux de dépouillement des archives du FFN ont été l'occasion de côtoyer l'Administration forestière d'État en Ardèche. Fondamentalement, il s'agit de personnes dévouées à la cause forestière dans le département. Tous forestiers de formation ou l'étant devenu, ils sont au fait des problématiques et des enjeux forestiers du moment. Ils œuvrent pour l'intérêt général. Si certains ont un recul plus assumé que d'autres, notamment au sein de la direction technique, d'autres sont devenus en fin de carrière de grands promoteurs des nouvelles forêts de douglas. Ayant planté pour son propre compte plusieurs hectares de cette essence, un technicien notamment ne jure que par le douglas auquel il reconnaît, comme de nombreux propriétaires forestiers, toutes les vertus. Comme à une époque il a été demandé à l'agriculture de produire à outrance, il en fut de même à la foresterie. Cela passait pour être vertueux, cela allait dans le sens du progrès auquel il ne fallait surtout pas s'opposer au risque d'être passéiste. Convaincus du bien fondé de ce qu'ils faisaient, ils ont cherché à répondre à toutes les demandes, là où elles émanaient. Il faut imaginer l'opportunité que pouvait représenter un boisement de quelques centaines d'hectares sur de mauvais terrains en pente, inaccessibles, inutilisés par l'agriculture, pour un Conseil municipal ou quelques dizaines de petits propriétaires groupés, à qui l'on promettait aucune dépense et une prise en charge intégrale des frais de mise en œuvre par l'Administration forestière d'État. De plus, les premiers revenus devaient arriver en quelques dizaines d'années (Voir doc. n°85). Une opération comme celle-ci faisait travailler le service, maître d'ouvrage, pendant plusieurs mois. Le suivi du chantier s'étalait sur plusieurs années, notamment parce que les entretiens étaient à la charge du FFN. De plus, le FFN avait permis à de nombreux forestiers de se former aux techniques de boisement et de reboisement, de telle sorte qu'ils étaient devenus maîtres en la matière. Aussi ont-ils été amenés à reproduire ce dans quoi ils excellaient. Après la tempête de 1999 et bien que maints rapports nationaux aient souligné les problèmes structurels engendrés par la

petitesse de la propriété forestière française, la reconstitution des forêts dévastées n'en a guère tenu compte. Dans le Beaujolais, toutes les parcelles touchées qui pouvaient être reboisées l'ont été, même lorsqu'il fallait que plusieurs propriétaires de moins de 1 hectares se regroupent pour prétendre bénéficier des aides à la reconstitution des forêts après tempête. Ce ne fut pas le cas en Ardèche où seulement la moitié des parcelles ayant subi des dégâts ont été replantées. Ainsi, afin d'apporter une réponse sociale et économique rapide aux propriétaires touchés a-t-on élaboré un système d'aides peu sélectif dans le choix des dossiers retenus comme l'avait été le FFN. À nouveau les consignes ont pu être adaptées.

> Le FFN : une vitrine pour le « fric ».

Le FFN a fonctionné durant de nombreuses années à « guichet ouvert », laissant une large place aux initiatives locales de l'Administration forestière d'État : Eaux et Forêts jusqu'au début des années 1960, puis section forestière de la Direction départementale de l'agriculture et enfin, à partir des années 1980, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Celle-ci a longtemps encouragé la création des nouvelles forêts résineuses et presque toutes les demandes de financement ont abouti : « *il y avait de l'argent, il suffisait d'en demander* »³²⁴. Il y avait donc beaucoup d'argent à destination des propriétaires désireux de boiser ou de reboiser et, dans une certaine mesure, des aides ont pu être accordées indépendamment des caractéristiques requises. Le FFN était « *une vitrine de fric* »³²⁵. Il semble que la mise en œuvre de la politique du FFN ait été plus ou moins laissée à la libre appréciation de chaque service forestier (voir de chaque agent) de l'État. Les techniciens forestiers actuellement en poste à la DDAF d'Ardèche, croyaient ardemment à l'« œuvre » de boisement et de reboisement du FFN. Dans les années 1980, certains dossiers arrivaient à être financés à 100%. Cela témoigne de la motivation (et de l'ingéniosité) que ces jeunes techniciens forestiers mettaient à la tâche. La lecture et la compréhension des archives du FFN en Ardèche (Voir 3.3.) nécessitent donc des clés de lecture qui sont logées dans la mémoire de ceux qui étaient aux commandes du FFN. Cela n'a bien évidemment jamais été consigné où que ce soit. Ces pseudo secrets de polichinelle disparaîtront avec leurs détenteurs. De façon plus transparente, certaines aides comme les prêts en travaux (contrats) ont permis à certains bénéficiaires désireux de boiser de n'engager aucun frais. Le FFN prenait à sa charge l'ensemble des travaux, ainsi que toutes les opérations de gestion jusqu'au remboursement des créances dues, au prorata des ventes de bois futures. Sous certains aspects, comme avec les contrats, le FFN a pu donner l'image d'un déballage de « fric », lui permettant d'« imposer » certaines opérations.

Après avoir souligné l'ambiguïté manifeste de certaines opérations aidées par le FFN et leur caractère subi, il ne faudrait pas hâtivement considérer à travers l'Administration forestière que les intérêts particuliers en matière forestière s'opposent à ceux de l'État. Si le mouvement des propriétaires forestiers privés s'est sans doute formé au XIX^e siècle en opposition à l'État, il faut reconnaître que depuis un certain temps déjà (dès 1930 la loi SEROT confère une fiscalité avantageuse à la propriété forestière), la forêt privée est là le plus souvent pour confirmer la vision que l'État a de la forêt (BUTTOUD, 1979)³²⁶. Lorsqu'elle propose quelque chose, c'est pour demander plus à l'État et quand elle agit (vulgarisation, regroupement de producteurs) l'État est encore derrière, comme promoteur et bailleur de

³²⁴ Technicien forestier, DDAF de l'Ardèche (Privas).

³²⁵ Technicien forestier, DDAF de l'Ardèche (Privas).

³²⁶ BUTTOUD Gérard (1979). *Les propriétaires forestiers privés en France : anatomie d'un groupe de pression*. Thèse. Nancy : École Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts, 521 p.

fonds. Mais cette forêt privée est celle des grands, des très grands propriétaires forestiers et non celle des micros, des petits, des intermédiaires et des moyens (voir au chapitre 4 la typologie des propriétaires forestiers définis par la surface qu'ils possèdent). Depuis une bonne dizaine d'années, le développement généralisé et la montée en puissance des structures de coopération forestière attestent des capacités des propriétaires forestiers à s'auto-organiser seuls, même si l'État est toujours sollicité en matière d'investissement forestier.

Afin de progresser plus encore dans la compréhension du fonctionnement du FFN, il faut donc maintenant se pencher sur le cas ardéchois. Pour ce faire, un important travail de dépouillement des archives du FFN a été réalisé. Ce sont donc à la fois les matériaux qui vont être présentés, leurs analyses et leurs commentaires.

3.3. Le FFN en Ardèche.

Pourquoi s'intéresser aux archives du FFN en Ardèche ? Les courbes établies à l'échelle nationale, relativement régulières avec une décroissance constante à partir des années 1970, laissent penser qu'il y avait un modèle unique de mise en œuvre du FFN en France. Les résultats obtenus de 1947 à 1999, 2,3 millions d'hectares aidés par le FFN à l'échelle nationale, ne manquent pas de faire croire que des centaines de milliers d'hectares de telle espèce, produiront bientôt des millions de mètres cubes de bois à disposition des industries de première et de seconde transformation. Or, la réalité cache des situations beaucoup plus diverses et nuancées. Le travail entrepris a permis de mettre au jour les réalités d'actions locales de l'institution FFN, incarnée par les personnels de l'Administration forestière d'État. Loin de Paris, les forestiers d'État ont pu prendre certaines libertés. N'aurait-on planté que sur demande ? Quelles ont été les formes de négociations en bien et en mal ? En cherchant à convaincre, l'Administration forestière n'a-t-elle pas franchi la ligne rouge ? Le FFN a beaucoup plus été utilisé pour créer de nouvelles forêts, que pour inscrire leurs nouveaux propriétaires dans une logique de gestion.

Les archives du FFN permettent de mieux connaître ceux qui ont planté, de définir les conditions, les surfaces, les espèces et les financements. L'analyse des archives, par ce qu'elles disent et taisent, montre bien comment les forestiers de l'Administration forestière d'État se sont appropriés cet outil, se sentant investis d'une mission d'intérêt général. Elles rappellent au passage certains traits de caractère des forestiers, qui profitèrent du FFN pour mener à bien une politique forestière nationale ambitieuse, mais pas seulement. Elles dévoilent aussi ce que les forestiers en firent et n'en firent pas. Par exemple, la desserte des peuplements mis en œuvre n'était clairement pas une priorité jusqu'au début des années 1980. On jugeait bon de remettre la création de ces équipements à plus tard et de les laisser à la charge de celui qui aurait à vendre les premières coupes de bois. Comme les nouvelles forêts sont liées à l'histoire des hommes et des femmes à qui elles appartiennent, le FFN est lié à l'histoire de ceux qui l'ont mis en œuvre et aux stratégies qu'ils ont construites au fil des années, devant s'adapter tant à leurs futurs clients (les boiseurs et reboiseurs) qu'aux types d'aides et aux modalités financières du moment. Les archives montrent aussi que tout n'était pas du ressort du FFN. En Ardèche du moins, il n'y avait pas que le FFN qui aidait à planter. De même, les pistes et les routes forestières sont européennes par les aides qui les ont financées. Sans cette finesse du détail, les chiffres généraux peuvent laisser penser que chaque hectare planté peut être un hectare récolté. En effet, depuis les années 2000³²⁷ l'insuffisance de la récolte de bois en France est devenue un leitmotiv politique fort qui détermine actuellement le contenu des discours politiques en matière de politique forestière, à côté d'autres enjeux tout aussi importants (biodiversité, stockage du carbone, adaptation aux changements climatiques). Si « *le temps de la récolte est venu* »³²⁸, il ne faudrait pas oublier que celle-ci ne se décrète pas, fût-elle même aidée de quelque sorte que ce soit. C'est que les raisons à l'origine d'un boisement ou d'un reboisement peuvent déterminer nombre de paramètres dont dépendra la récolte future de bois, auxquels s'ajoutent des variables classiques (caractéristiques techniques, prix des bois, etc.).

Cette analyse est le fruit d'un long travail de recherche dans les archives du FFN principalement en Ardèche. Le calendrier et les étapes du dépouillement quasi exhaustif des

³²⁷ Bien que les grands rapports sur la forêt qui se sont succédés depuis 1977 aient repris successivement ce constat.

³²⁸ En référence à un des thèmes centraux du Programme forestier national, *In : MAP. Le programme forestier national [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/pfn_synthese.pdf> (Consulté le 23/02/2006).

archives, réalisé pour les besoins de cette thèse, sera d'abord présenté. À partir de la base de données créée à cette occasion, la plus grande partie des résultats de son exploitation sera exposée, en plusieurs points successifs. Au fur et à mesure de l'exposé, les matériaux de cadrage, les clés de lecture, les éléments de compréhension, des courbes et des cartes seront apportés. Enfin, cette partie et ce chapitre 3 déboucheront sur un bilan critique du FFN en Ardèche, tant sur le plan spatial et territorial, qu'humain et économique. Celui-ci montre d'ores et déjà qu'il n'y a pas un modèle unique pour appréhender les nouvelles forêts dans leur ensemble. Les premiers résultats confirment aussi que sans cet effort d'en passer par une géographie des forêts et des hommes, il n'est pas pensable d'arriver aux objectifs que se fixent les grands rapports sur la forêt française.

3.3.1. Les surfaces plantées en Ardèche par types d'aides : les interventions du FFN, de l'État et de l'Europe.

Le FFN était un outil financier qui s'appliquait à l'ensemble du territoire, mais en fonction des conditions historiques, géographiques, sociologiques et économiques, sa mise en œuvre a été différente selon les départements. Dans le département de l'Ardèche, 40 000 hectares environ de plantations résineuses (boisements, reboisements et améliorations avec introduction de plants forestiers) ont été aidés grâce aux FFN, au budget de l'État et à l'Europe, de 1947 à 1999. Ce chiffre place l'Ardèche parmi les départements de France qui ont le plus utilisé ces aides à l'investissement forestier, sans toutefois atteindre les très hauts niveaux connus par ailleurs³²⁹. À partir de 1980, l'Europe à travers le FEOGA intervient en Ardèche. Le département est compris dans la zone méditerranéenne et bénéficie à ce titre de l'appui des fonds européens pour financer des opérations d'équipements, de boisements et de reboisements, aux côtés de l'État français dans la majorité des cas. De tous les départements méditerranéens, l'Ardèche est celui où l'on a le plus boisé grâce aux fonds européens. Tout au long de la durée de vie du FFN, les conditions d'octroi des aides n'ont cessé d'être plus restrictives par rapport aux débuts. C'est pourquoi, l'Administration forestière s'employa localement à composer plus ou moins avec les critères d'éligibilité de certaines aides. Le modèle national a été appliqué en Ardèche avec quelques variances. Le seuil en dessous duquel il n'était pas possible de financer un contrat, à savoir 30 hectares, n'était visiblement pas systématiquement en vigueur en Ardèche à l'époque. Dans les registres d'archives du FFN (DDAF 07) des pistes forestières apparaissent comme des hectares traités pour la défense contre les incendies : « *DFCI = 3km. de piste* ». D'autres ont pu être financées grâce aux subventions européennes sous prétexte qu'elles protégeaient une habitation du risque incendie. Loin de Paris, les forestiers d'État ont pu prendre certaines libertés.

³²⁹ Plus de 100 000 hectares en Gironde et dans les Landes, plus de 50 000 hectares en Corrèze, Puy-de-Dôme et Dordogne.

> Calendrier des recherches dans les archives du FFN, dépouillement et base de données constituées.

Le déroulement du dépouillement des archives du FFN et des aides apparentées (budget de l'État et subventions de l'Europe) s'est déroulé tel qu'il a été retranscrit dans le document n°78. Les éléments qui ont servi à la constitution des deux bases de données créées pour les nécessités de cette recherche y figurent aussi (bases de données générales et cartographiques).

Après plusieurs journées de saisie (sous Excel) des données brutes issues des registres d'archives du FFN de la DDAF d'Ardèche, la compilation de celles-ci a ensuite nécessité de longues heures de travail (1^{ère} base de données générale) (Doc. n°79). Les traitements n'ont pas pu être automatisés car chaque extraction oblige à des vérifications pointilleuses. Pour cela, les données brutes ont été croisées avec d'autres sources d'archives disponibles : données issues des Archives départementales de l'Ardèche, données provenant d'archives personnelles des techniciens, données du rapport d'évaluation BROS de 1993³³⁰. Les cartons d'archives de la série 1779 W 1 à 29, versés aux Archives départementales de l'Ardèche par le DDAF, contiennent les dossiers subventionnés par l'Europe (FEOGA) de 1980 à 1989, en complément des aides du FFN ou du budget de l'État. Ils représentent un linéaire de 3,70 mètres. Tous n'ont pas été dépouillés.

S'agissant de l'utilisation des données d'archives pour la réalisation de cartes, il a fallu au contraire éclater la base de données brute (2^e base de données cartographique). En effet, à chaque aide est associée une ou plusieurs communes sur laquelle est située la propriété désignée par l'aide. Chaque commune est identifiée grâce à un attribut, en l'occurrence le code Insee. Ainsi, lorsqu'une propriété est partagée sur plusieurs communes, il a fallu créer une ligne de données supplémentaires par commune. Par souci de simplification, il a été décidé d'affecter, dans le cas de communes multiples, une surface identique par commune dont le total est égal à la surface réelle de l'opération. Le nombre de ligne de la base de données cartographiques est d'autant plus augmenté qu'il y a de propriétés sises sur plusieurs communes.

³³⁰ **BROS Pierre (1993).** *Rapport au comité de suivi du PIM. Les actions forestières réalisées avec l'aide du FEOGA.* Privas : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, 9 p.

Doc. n°78 : Dépouiller les archives du FFN et des aides apparentées.

Calendrier	
Novembre 2005	Prise de contact avec le responsable du service forestier de la DDAF de l'Ardèche.
Décembre 2005	Signature d'une convention pour l'accès aux archives du FFN à la DDAF de l'Ardèche.
Février 2006	Autorisation accordée de la part de la Directrice des archives de France pour la consultation des dossiers d'archives du FFN (et des aides sur le Budget de l'État) aux Archives départementales de l'Ardèche. Les données financières concernant les bénéficiaires sont encore confidentielles.
Février à juillet 2006	Dépouillement des registres d'archives du FFN à la DDAF de l'Ardèche (complet) et aux Archives départementales de l'Ardèche (partiel).
Décembre 2006	Présentation des résultats à l'ensemble des techniciens du service forestier de la DDAF de l'Ardèche.
Février 2007	Dépouillement des rapports du FFN au Comité de contrôle disponibles dans les archives de la DRAF Rhône-Alpes (SERFOB) = 2 journées de travail.

Saisie des données**Prêts et primes**

(8 journées de dépouillement à la DDAF de l'Ardèche et 3 aux Archives départementales de l'Ardèche)

Période	1958 à 1999
Nombre de fiches	549
Nombre de données possibles à renseigner par fiche	23
Nombre total de données recueillies	Environ 6 000

Données possibles à renseigner : 1. n° d'ordre (tel que la commande apparaît dans le registre à l'année donnée), 2. nom et prénom du bénéficiaire, 3. code INSEE de la commune d'habitation du bénéficiaire, 4. nom de la commune d'habitation du bénéficiaire, 5. code INSEE de la commune (ou des communes) sur laquelle est située la propriété, 6. nom de la commune (ou des communes) sur laquelle est située la propriété, 7. n° section cadastrale et n° de parcelle(s), 8. superficie plantée pour une subvention en espèces, 9. superficie plantée pour une subvention en nature, 10. superficie plantée pour un bon-subvention, 11. espèce n°1 plantée, 12. espèce n°2 plantée, 13. espèce n°3 plantée, 14. nombre de plants introduits de l'espèce n°1, 15. nombre de plants introduits de l'espèce n°2, 16. nombre de plants introduits de l'espèce n°3, 17. superficie contrôlée, 18. montant de la subvention allouée, 19. date de la décision d'attribution, 20. fascicule n°1 de réception définitive (date), 21. fascicule n°2 de réception définitive (montant), 22. superficie effectivement boisée, 23. origine des plants (nom et adresse de la pépinière ayant fourni les plants).

Contrats

(3 journées de dépouillement à la DDAF de l'Ardèche)

Période	1949 à 1983
Nombre de fiches	145
Nombre de données possibles à renseigner par fiche	23
Nombre total de données recueillies	Environ 1 900

Données possibles à renseigner : 1. n° d'ordre (tel que la fiche d'archive apparaît dans le registre), 2. date de l'arrêté ministériel d'attribution du contrat, 3. date n°2 de l'arrêté ministériel d'attribution pour une seconde phase des travaux (éventuellement), 4. date n°3 de l'arrêté ministériel d'attribution pour une troisième phase des travaux (éventuellement), 5. date de départ des intérêts, 6. année de remboursement (ou d'annulation), 7. évolution (éventuellement lorsque le contrat a été transformé en prêt en numéraire), 8. nom et prénom de l'emprunteur, 9. superficie boisée, 10. superficie boisée n°2 (éventuellement), 11. superficie boisée n°3 (éventuellement), 12. superficie reboisée, 13. code INSEE de la commune d'habitation de l'emprunteur, 14. nom de la commune d'habitation de l'emprunteur, 15. code INSEE de la commune (ou des communes) sur laquelle est située la propriété, 16. nom de la commune (ou des communes) sur laquelle est située la propriété, 17. n° de dossier, 18. nom du propriétaire actuel (éventuellement), 19. code INSEE de la commune d'habitation du propriétaire actuel, 20. nom de la commune d'habitation du propriétaire actuel, 21. fréquence des opérations sylvicoles, 22. durée des opérations sylvicoles depuis l'origine, 23. date de survenue d'un incendie (éventuellement).

Subventions

(2 journées de dépouillement à la DDAF de l'Ardèche)

Période	1960 à 1999
Nombre de commandes	6 559
Nombre de données possibles à renseigner par fiche	19
Nombre total de données recueillies	Environ 250*

Données possibles à renseigner (diffèrent selon le type d'aide et les années) : 1. n° d'ordre (tel que la fiche d'archive apparaît dans le registre), 2. date de l'arrêté d'attribution du prêt ou de la prime, 3. nom et prénom de l'emprunteur, 4. superficie boisée, 5. superficie reboisée, 6. superficie améliorée, 7. superficie des travaux connexes, 8. superficie traitée en DFCI, 9. longueur des pistes forestières créées ou améliorées, 10. longueur des routes forestières créées ou améliorées, 11. modalités de financement (part FFN, part Europe), 12. montant total des travaux, 13. code INSEE de la commune d'habitation de l'emprunteur ou du bénéficiaire, 14. nom de la commune d'habitation de l'emprunteur ou du bénéficiaire, 15. code INSEE de la commune (ou des communes) sur laquelle est située la propriété, 16. nom de la commune (ou des communes) sur laquelle est située la propriété, 17. n° de dossier, 18. délégation de maîtrise d'ouvrage, 19. n° de dossier de délégation de maîtrise d'ouvrage.

* Afin de connaître la surface annuelle plantée grâce à une subvention il a fallu additionner la surface individuelle de l'ensemble des commandes de l'année (sur la période 6 559). De même, il a été nécessaire de soustraire à la somme, les surfaces des commandes annulées ou ayant échouées. Ainsi, le nombre total de données recueillies ne fait pas état de toutes celles qu'il a fallu combiner pour obtenir le résultat souhaité.

Des données à la carte

La DDAF de l'Ardèche conserve plusieurs dizaines de cartes plastifiées au 25 000^e sur lesquelles ont été reportées la plupart des contrats, prêts et primes accordés entre 1954 et 1985. 1 journée a été consacrée à tester la capacité d'un technicien à spatialiser ces données cartographiques d'archives sur photographies aériennes (BDORTHO de l'IGN). Le résultat est positif puisqu'il apparaît très clairement que celui-ci est en mesure de positionner chaque propriété forestière ayant bénéficié d'une aide dont il a lui-même eu la charge (instruction du dossier, suivi du chantier). Mais, avec le temps les données cartographiques dessinées au feutre sur les cartes plastifiées sont en train de disparaître. Il en sera de même des cartes mentales que les techniciens ont encore en mémoire.

Doc. n°79 : Extrait de la base de données produite à partir des archives du FFN en Ardèche.

Contrats de 1949 à 1963

Page	N° du dossier	Date 1 arrêté ministériel	Départ intérêts	Année de remboursement	Nom de l'emprunteur (1.) Publique (2.) Privée	B1 (ha)	TOTAL B (ha)	RB (ha)	Code INSEE	Situation de la propriété	Code INSEE	Commune de résidence du propriétaire	Durée des opérations sylvicoles (en années)	Passage incendie	Propriétaire actuel	Code INSEE	Commune de résidence du propriétaire actuel
1	258/1/7/160	1949	31/12/1952	En cours	1. Commune de LE BEAGE	153	153	-	7026	LE BEAGE	7026	LE BEAGE	10	-	Idem	7026	LE BEAGE
2	271/1/7/160	1949	30/09/1953	En cours	1. Commune de LA ROCHETTE	124	124	-	7195	LA ROCHETTE	7195	LA ROCHETTE	10	-	Idem	7195	LA ROCHETTE
3	272/1/7/160	1949	31/12/1953	En cours	1. Commune de BOREE	130	130	-	7037	BOREE	7037	BOREE	10	-	Idem	7037	BOREE

Source : Registre d'archives du FFN (DDAF de l'Ardèche).

> Les réalisations tous types d'aides confondues en Ardèche de 1949 à 1999 : surfaces totales, temporalités et spatialisation.

Dans la rédaction qui suit, les réalisations du FFN sont décrites avec des termes différents. Il est question des surfaces aidées par le FFN, boisées, reboisées, améliorées, plantées et mises en œuvre. Celles-ci correspondent toujours à des opérations programmées. En réalité, il faut intégrer un taux de réussite pour obtenir les surfaces réellement acquises à la plantation (voir les documents de synthèse pour chaque aide).

La courbe d'ensemble des surfaces aidées en Ardèche de 1949³³¹ à 1999 fait apparaître plusieurs moments dans la mise en œuvre du FFN dans ce même département (Doc. n°80). De ses débuts jusqu'en 1957, les superficies aidées croissent régulièrement. Tout de suite, le haut niveau des demandes de subventions atteste d'une véritable volonté de planter de la part de milliers de paysans ardéchois. Rapidement, l'Administration forestière s'engage aussi sur les premiers contrats de travaux, apportant annuellement des centaines d'hectares au boisement.

De 1958 à 1968, durant un peu plus d'une décennie (11 années de programmation) le FFN est à son apogée. C'est l'âge d'or des boisements aidés en Ardèche. Les sollicitations de subventions sont encore plus nombreuses pour des surfaces encore plus importantes. En 1966, les subventions délivrées représentent tout de même 1 050 hectares sur l'ensemble du département. On continue de boiser partout. Toutes les années de programmation, tous types d'aides confondus, dépassent ou presque le millier d'hectares de superficies aidées annuellement. Plusieurs années records se succèdent avec des pics à plus de 1 000, 1 400, 1 600 et même 1 700 hectares plantés respectivement en 1958, 1967, 1968 ; 1959, 1960, 1962 ; 1966 et 1963. Les restrictions sur l'attribution des contrats, qui n'entrent réellement en vigueur en Ardèche qu'en 1968, sont responsables de l'amorce d'une diminution des surfaces mises en œuvre grâce à ce type d'aide. Les contrats, avec les premiers groupements forestiers, drainent tout de même de vastes surfaces de terrains incultes ou délaissés par l'agriculture qui sont plantés. À cette époque, les autres types d'aides (primes et prêts) n'étaient, soit pas encore existants, soit peu développés en Ardèche. L'idée de faire appel au FFN s'est répandue dans chaque village, dans chaque hameau de l'Ardèche forestière. C'est à partir de cette époque que la Cévenne ardéchoise entre véritablement en

³³¹ Date des premières réalisations en Ardèche d'après les données d'archives du FFN et les rapports annuels du FFN au Comité de contrôle.

jeu avec son immense réservoir de landes et de friches que va tenter de mobiliser l'Administration forestière³³² (Voir doc. b) n°90).

Après 1969, les surfaces mises en œuvre par le FFN ne feront que diminuer progressivement. Mais, à deux reprises dans les années 1970, sur quatre années au total, les superficies mises en plantation dépassent (ou avoisinent) le millier d'hectares, notamment à cause de très gros contrats de petits propriétaires dans la Cévenne ardéchoise³³³ (Voir doc. c) n°90). En 1970, 7 prêts sont accordés pour 265 hectares de plantation et les subventions distribuées cette année-là, atteignent les 600 hectares. Les différents changements dans les modalités de financement du FFN, ainsi que l'arrivée dans les années 1980 puis 1990 des financements de l'Europe, variables annuellement selon les programmes, agiront comme des soubresauts sur les surfaces plantées.

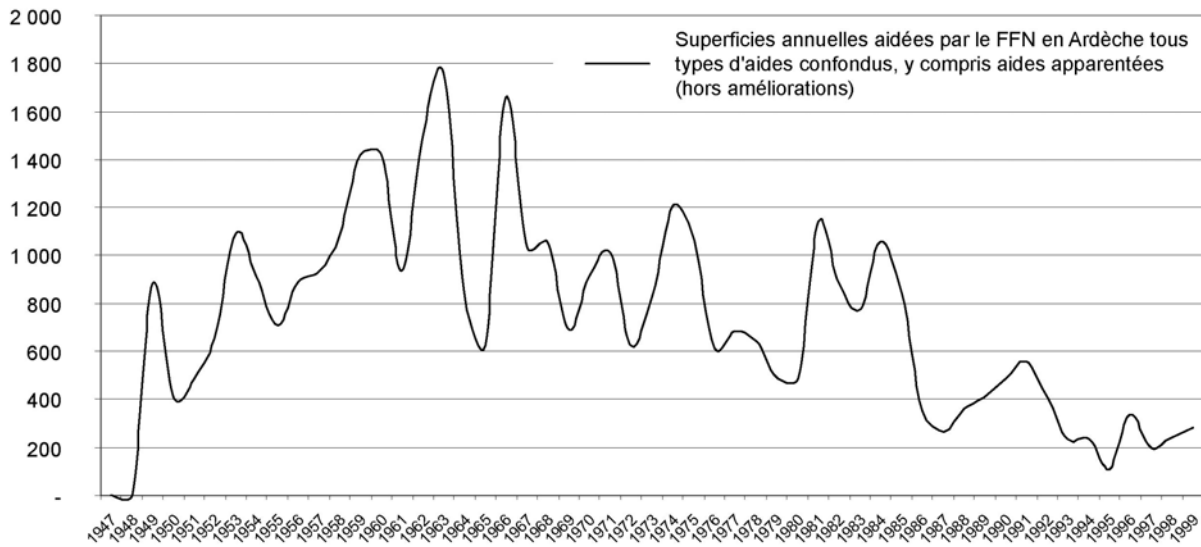
Puis de 1980 à 1985, les crédits européens de l'Action Commune Forestière Méditerranéenne (ACFM) arrivent en complément des financements sur le budget de l'État ou du FFN, ouvrant une période faste pour les boisements dans la moitié sud de l'Ardèche (vallée de l'Eyrieux, Bas-Vivarais et Cévenne ardéchoise) avec une moyenne de programmation de 625 hectares par an durant 5 années consécutives uniquement sur ces crédits (63% des surfaces totales aidées par primes de 1980 à 1985, dont pratiquement 800 hectares en 1984). Sur cette période c'est pratiquement 900 hectares par an, tous types d'aides confondus, qui seront mis en œuvre. Les subventions sont encore importantes et trois contrats, dont deux en 1981 et un en 1983 sont mis en chantier, avec respectivement 146 hectares au bénéfice de la commune du Plangnal, 96 et 108 hectares pour deux groupements de petits propriétaires à Saint-Sauveur-de-Montagut et Saint-Laurent-les-Bains.

³³² Par exemple. En 1963 : attribution d'un contrat dans la commune de Montselgues (sud-ouest) et première phase des travaux sur un très grand groupement forestier pour une superficie totale aidée de 550 hectares (y compris deuxième phase des travaux en 1983). Sur la carte b) du doc. n°88, n'apparaît que la moitié des 550 hectares du GF en question puisque le second arrêté ministériel concernant ce contrat date de 1983. L'autre moitié des surfaces a donc été affectée à cette année là. La répartition des surfaces réellement plantées entre 1963 et 1983 est peut-être différente. Même année (1963) : 1 contrat dans la commune de Barnas (centre de la Cévenne ardéchoise) pour 170 hectares d'une première phase de boisements. En 1968 : 1 contrat dans la commune de Laviolle (nord-est) pour une superficie de 150 hectares

³³³ Par exemple. En 1971 : 1 contrat de 351 hectares dans la commune de Barnas. En 1974 : 2 contrats de 340 et 202 hectares, respectivement sur les communes de Vals-les-Bains, Asperjoc, Chirols et Juvinas et Jaujac. En 1975 : 2 contrats de 407 et 127 hectares sur les communes de Valgorge, d'Aizac et Asperjoc.

Doc. n°80 : Le FFN en Ardèche de 1949 à 1999 : quelles surfaces mises en œuvre avec quels types d'aides ?

Superficie (hectares)



Sources : De 1947 à 1979 et de 1986 à 1999 : données des registres d'archives du FFN (DDAF de l'Ardèche) ; de 1980 à 1985 : données du rapport BROS de 1993.

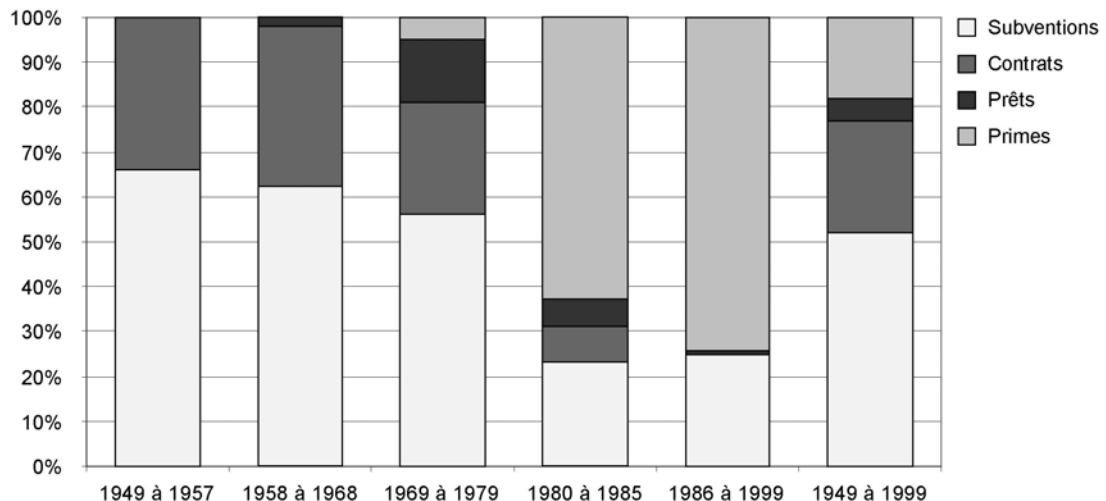
Rq : Cette courbe est construite à partir des données concernant les quatre types d'aides du FFN utilisées en Ardèche de 1949 à 1999 (somme des surfaces mises en œuvre par subvention, contrat, prêt et prime). Les surfaces financées sur le budget général de l'État y figurent aussi. Les différentes remarques faites au sujet de chacune des aides citées précédemment s'appliquent à ce graphique.

Rythme annuel et part des différentes aides dans le total des superficies boisées et reboisées par le FFN en Ardèche de 1949 à 1999^{1,2}.

Période	1949 à 1957	1958 à 1968	1969 à 1979	1980 à 1985	1986 à 1999	1949 à 1999	Superficies (en hectares)
Rythme annuel des boisements et reboisements (hectares / an)	770	1 210	800	870 ¹ .	320 ¹ .	730 ¹ .	38 700 ^{1,2} .
Subventions	66%	63%	56%	23%	25%	52%	20 100
Contrats	34%	36%	25%	8%	0%	25%	9 700
Prêts	0%	2%	14%	6%	1%	5%	1 800
Primes	0%	0%	5%	63%	75%	18%	7 100 ¹ .

1. Les opérations financées sur le budget général de l'État (1980-1999) sont incluses dans le total des superficies boisées et reboisées par le FFN en Ardèche de 1949 à 1999. Par contre, les surfaces améliorées n'ont pas été prises en compte.

2. Pour estimer la superficie des boisements et reboisements réellement acquis, il faut appliquer à cette somme, qui correspond à l'ensemble des surfaces aidées, un taux de réussite des plantations. Celui-ci se situe probablement aux alentours de 75 / 80% en Ardèche.



Enfin, les trois autres programmes communautaires, le Programme Intégré Méditerranéen (PIM de 1987 à 1990³³⁴), le Programme de Développement des Zones Rurales (PDZR de 1991 à 1993) et le Programme de Développement Rural (PDR de 1994 à 1999) ont eux aussi permis certaines années d'accroître sensiblement les surfaces mises en plantation (75% des surfaces totales aidées par primes de 1986 à 1999). C'est le cas notamment des années 1990, 1991 et 1996 qui marquent le graphique. Pour la décennie 1990 dont nous disposons d'un état des volumes financiers des aides européennes et de l'État en Ardèche, il apparaît très clairement que les surfaces mises en plantation annuellement sont corrélées à ceux-ci. L'Administration forestière de l'époque ne semble pas avoir eu de difficulté pour programmer des travaux au regard des montants qui étaient disponibles, il y avait encore des candidats aux boisements à cette époque en plus des projets collectifs (ceux par exemple d'Associations Syndicales Libres dans le cadre de projet d'équipements de desserte et/ou de boisements).

Mises en carte à l'échelle de l'Ardèche, les surfaces aidées par le FFN grâce aux contrats, aux prêts et aux primes donnent à voir l'Ardèche des nouvelles forêts résineuses (Doc. n°81)³³⁵. Cette partie du département correspond aux communes classées en zone de montagne qui appartiennent au Massif Central. En revanche, les propriétaires fonciers du plateau du Coiron n'ont presque pas sollicité les aides du FFN. L'agriculture tient encore l'espace et le plateau a été peu boisé même si les communes qui le composent sont classées en zone de montagne. La raison en est la même dans les autres communes du département où l'on a peu planté. Le Bas-Vivarais calcaire et méditerranéen qui porte de vastes surfaces de taillis de chêne pubescent et de chêne vert a finalement été très peu transformé, au regard des surfaces qui auraient pu être améliorées, en raison principalement des difficultés du milieu.

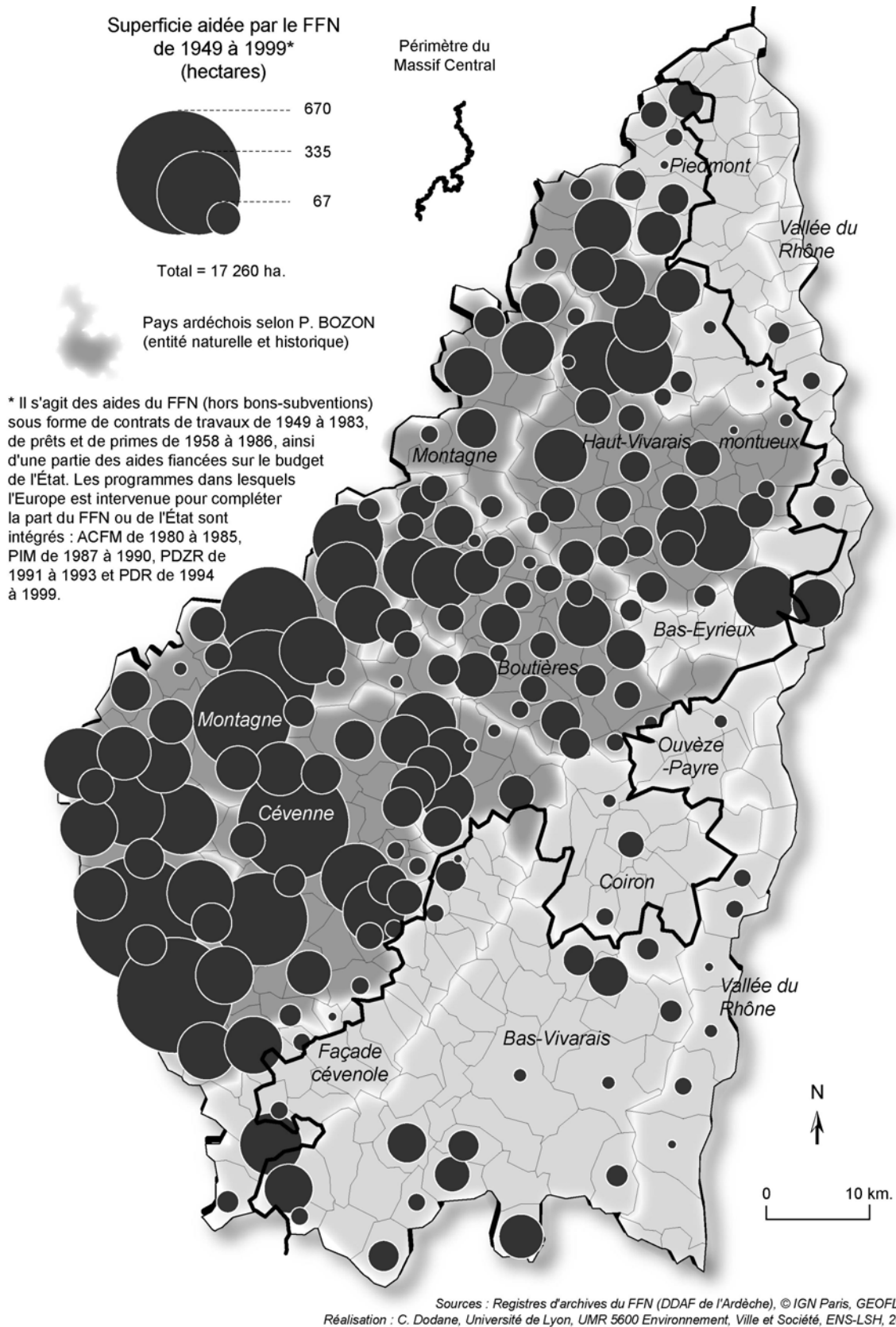
À première vue, l'Ardèche forestière est marquée par une opposition nord / sud en terme de surfaces aidées par le FFN. Toutefois, il convient de relativiser cela car les 20 000 hectares de subventions du FFN délivrées à près de 10 700 « boiseurs » ne figurent pas sur cette carte. À notre appréciation, ces plantations de petites surfaces se concentrent justement dans la moitié nord de l'Ardèche et plus particulièrement dans le Haut-Vivarais montueux³³⁶, la Montagne du Nord et les Boutières. Elles sont indéniablement présentes aussi dans la Montagne du Sud. Toutefois, il est très clair que la surface moyenne des réalisations du FFN dans la moitié sud de l'Ardèche est supérieure à celle de la moitié Nord.

³³⁴ Il s'agit des années de programmation en Ardèche. D'ailleurs, la consommation des crédits et les réalisations a pu se poursuivre sur les années suivantes.

³³⁵ Sur le fond de carte a été superposé le découpage en pays, entité naturelle et historique, de Pierre Bozon (1975) et non un maillage écologique. L'explication en est donnée plus loin, dans le point concernant les réalisations en Ardèche grâce à un contrat du FFN

³³⁶ Pierre BOZON nomme ainsi la partie du Haut-Vivarais où le relief est marqué. Il sépare donc l'entité du Haut-Vivarais en deux pays différents, le Haut-Vivarais montueux et le Piedmont (Voir doc. n°81).

Doc. n°81 : L'Ardèche des nouvelles forêts résineuses révélée : où les « boiseurs » et « reboiseurs » ont-ils sollicité l'aide du FFN pour planter en Ardèche de 1949 à 1999 ?



Sur le même modèle, des cartes générales et par périodes, concernant les contrats du FFN, ainsi que les prêts et les primes seront présentées ci-après.

> Les subventions du FFN, l'aide la plus utilisée par les paysans pour planter des arbres en Ardèche.

L'ensemble des subventions en espèces, en nature ou des bons-subventions est souvent regroupé sous la dénomination de bon-subvention puisque c'est ce type particulier de subvention qui fut le plus utilisé en règle générale.

Les subventions consistaient à délivrer ou à payer des plants ou des graines nécessaires au boisement et au reboisement. Ceux-ci étaient à retirer auprès d'une pépinière administrative ou d'un pépiniériste agréé par le ministère (Doc. n°82). Dans un second temps, elles permirent également de financer des travaux annexes comme l'élagage.

Financement :

- Subvention en espèces : elle correspond à une fraction de 50% du montant des dépenses engendrées par la plantation à charge du bénéficiaire.
- Subvention en nature : délivrance gratuite de plants ou de graines auprès d'une pépinière administrative. À partir de 1966, la diminution progressive de l'activité des pépinières administratives a progressivement entraîné leur disparition au profit des bons-subventions (c'est le terme que les mémoires ont gardé pour qualifier ce type d'aide). En Ardèche, les dernières subventions en nature furent distribuées en 1971.
- Bon-subvention : après délivrance d'un bon par l'Administration forestière, le bénéficiaire retirait gratuitement les plants forestiers dont il avait fait la demande auprès d'une pépinière agréée par le ministère (celle-ci était ensuite payée par l'Administration).

En règle générale, quel que soit le type de subvention, celle-ci était plafonnée à une somme déterminée par propriétaire et par an. Cela permettait la plupart du temps à une même personne de planter entre 1 et 3 hectares par an.

Avantages :

Pour le bénéficiaire :

- La procédure est extrêmement simplifiée.
- Le bénéficiaire est maître d'œuvre, il exécute lui-même les travaux de plantation (ce qui plaisait à l'esprit foncièrement individualiste du paysan français qui pouvait organiser son travail en toute liberté).
- Aide particulièrement adaptée aux besoins des petits propriétaires (très nombreux partout en France) ; attestée par le succès qu'elle a rencontré dès sa création. C'est la seule aide qui a permis de mettre en valeur des terres agricoles de faible étendue qui n'étaient plus cultivées³³⁷. Ce fut l'instrument de la remise en valeur de la forêt paysanne.
- En Ardèche du moins, le bouche à oreille permettait aux bénéficiaires de s'adresser aux meilleurs pépiniéristes en fonction des conditions du milieu (espèce, altitude).

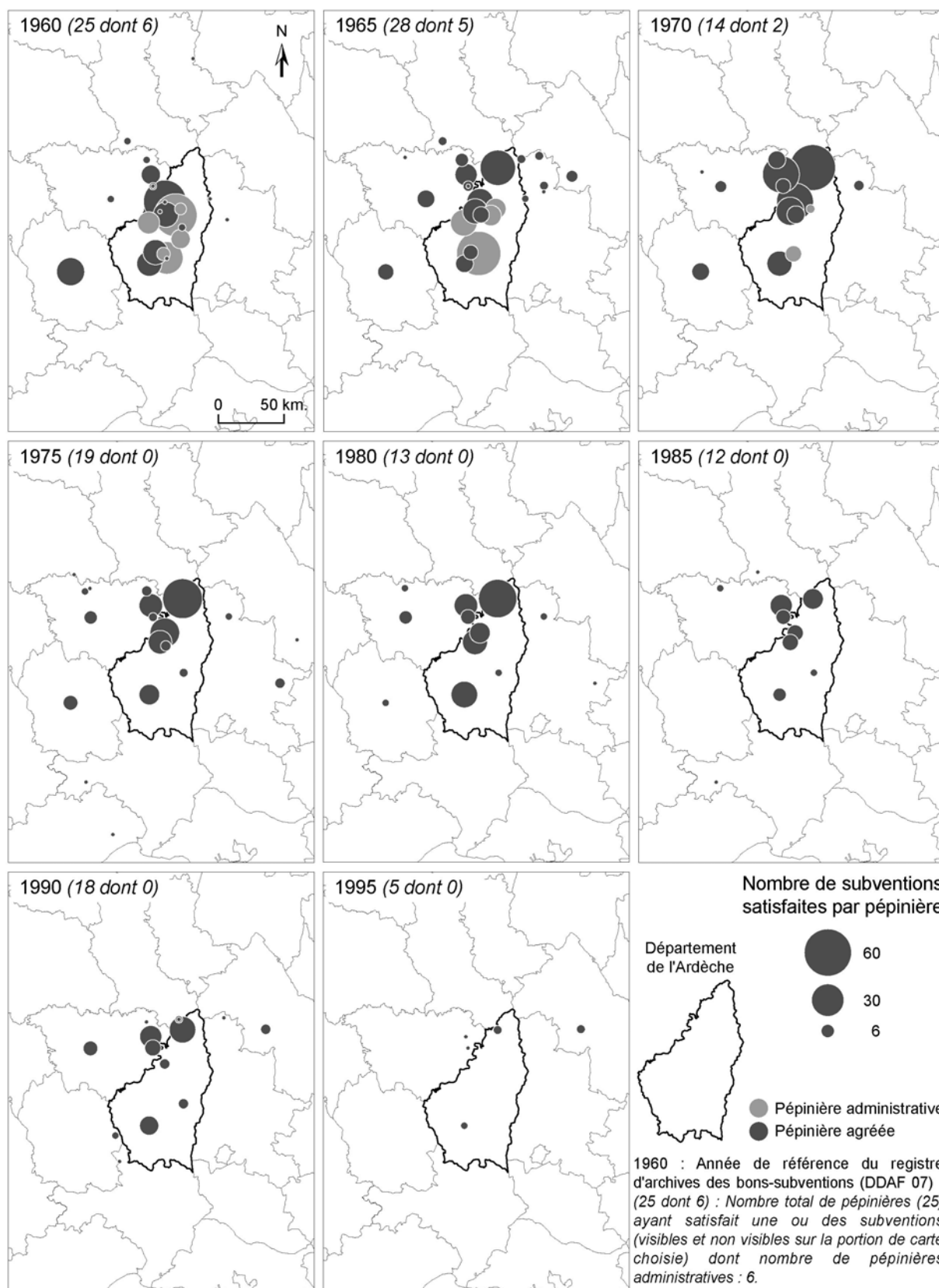
Pour l'Administration forestière :

- Dans le cas des subventions en nature, aucun fonds n'est versé au bénéficiaire.

³³⁷ Voir le chapitre 2 : « *Boiser pour lutter contre la friche* ».

- Le prix de revient d'une subvention est très faible pour le FFN : moins de quelques centaines de francs de l'époque par hectare en moyenne, dans les années 1950 et 1960, à 3 000 francs environ dans les années 1990.
- La subvention a constitué un excellent moyen de propagande pour les boisements et reboisements dont elle a largement contribué à répandre l'idée dans les milieux ruraux parce qu'elle a été demandée par de très nombreux boiseurs et reboiseurs (près de 600 000 en France, 10 700 en Ardèche).
- L'explosion du nombre de demandes et par voie de conséquence la nécessité d'alimenter les bénéficiaires en plants forestiers fut l'occasion de développer une production importante en quantité et en qualité de plants en pépinières agréées par le FFN (Doc. n°82).

Doc. n°82 : En Ardèche, un réseau dense de pépinières pour soutenir la demande en plants forestiers du FFN.



En Ardèche et dans les départements voisins, la densité du réseau des pépinières ayant distribué des plants forestiers de 1960 à 1995 montre bien combien il était aisé de se procurer des arbres pour boiser ou reboiser quelques hectares grâce à une subvention du FFN. Sur l'ensemble de la période étudiée, il apparaît qu'un plus grand nombre de subventions ont été satisfaites par des pépinières du nord de l'Ardèche. L'on sait que le bouche à oreille a pu conduire certains demandeurs à parcourir les kilomètres qu'ils jugeaient peut-être nécessaires pour obtenir des plants de meilleure qualité. Il était aussi question de la date à laquelle les plants forestiers débourraient en fonction de leur provenance ; l'altitude retardait d'autant le débourrement³³⁸. Il est une comparaison intéressante à faire entre ce constat et les surfaces des boisements et reboisements artificiels de moins de 40 ans inventoriées pour l'Ardèche par l'IFN en 1995. La Chaîne des Boutières est selon l'IFN (Voir doc. n°102) la Région Forestière Naturelle qui comporte les plus importantes superficies de ce type (5 700 hectares au total, soit plus du quart (27%) de la surface des formations boisées de production). Or, c'est une région où les aides de types contrat, prêt et prime n'ont permis de boiser et de reboiser guère plus de 1 000 à 1 200 hectares. Il n'est pas invraisemblable, au contraire, que la différence, qui se chiffre en milliers d'hectares, témoigne de l'importance des subventions mises en œuvre dans cette région très forestière, stimulant ainsi la demande en plants forestiers. En 1970, des six pépinières administratives³³⁹ dont figure la trace auparavant dans le registre d'archives des bons-subventions (DDAF 07), il n'en reste plus que deux. Ainsi de 1949 à 1965 (dernière année où les pépinières administratives ont permis de planter par subvention des surfaces importantes en Ardèche), les subventions en nature ne représentent que 31% de l'ensemble des surfaces des subventions commandées. Les pépinières administratives n'ont donc joué qu'un rôle secondaire dans la production de plants forestiers. Au milieu des années 1990, seules deux pépinières importantes subsistent en Ardèche : la pépinière DUCROS à Villevoacance (Nord Ardèche) et la pépinière BLACHERE à Joannas (Sud Ardèche).

Si l'on calcule le nombre de plants forestiers nécessaires pour boiser et reboiser plus de 800 ha certaines années, à près de 2 000 plants par hectare (2,5 mètres entre ligne et 2 mètres entre plants), on dépasse vite le million de plants nécessaires chaque année. Des années 1960 à 1980, les pépinières seules en mesure de fournir la demande n'existaient pas. Le marché était partagé entre plusieurs producteurs, 25 en 1960 dont 10 principaux. Ainsi, les propriétaires désireux de boiser devaient faire face à la disponibilité des pépinières, la logique voulant que l'on s'approvisionne au plus près de chez soi. Chaque propriétaire devait choisir parmi une liste de pépinières agréées par la DDAF.

Parmi les dizaines de millions d'arbres plantés en Ardèche en un demi-siècle, les « boiseurs » et « reboiseurs » ont utilisé pas moins de 22 espèces différentes³⁴⁰ dont 15 conifères et 7 feuillus. Dans le registre des bons-subventions (1960 à 1999) figurent les espèces³⁴¹ suivantes (dépouillement non exhaustif) :

³³⁸ Action de sortir de la bourre (duvet végétal qui se trouve sur les bourgeons, plus rarement sur les fleurs, feuilles, fruits ou troncs de certaines plantes). Le débourrement (éclatement des bourgeons en fin d'hiver) est la première manifestation externe de l'activité de l'arbre.

³³⁹ Pépinière de Saint-Didier, de Cluac, de Saint-Julien-Labrousse, de Saint-Martial, de Veyras et d'Ucel.

³⁴⁰ Les données d'archives sur les primes font état d'essais d'introduction d'autres espèces de conifères par l'AFOCEL comme *Sequoiadendron giganteum*, *Sequoia sempervirens* et *Calocedrus decurrens*. Les données de l'inventaire forestier départemental de 1995 au sujet des boisements et reboisements artificiels de moins de 40 ans, font état de l'existence de quelques hectares de pin à crochets et de pin mugho. Lors d'une visite de propriété forestière avec son détenteur, nous avons pu observer un arboretum qu'il avait lui-même créé dans la commune de Lamastre. Pas moins d'une vingtaine d'espèces différentes de conifères et de feuillus ont été installées. Toutes ne sont pas forestières, d'autres sont des déclinaisons pour l'ornement d'espèces forestières (sapin bleu du Colorado, érable argenté, hêtre pourpre, *auracaria*, etc.).

³⁴¹ Voir en annexes, le nom latin de chacune de ces espèces (Doc. n°A7).

- Conifères : douglas, épicéa commun, épicéa de Sitka, sapin pectiné, sapin de Vancouver, sapin de Nordmann, pin sylvestre, pin maritime, pin noir d'Autriche, pin laricio de Corse (dans une moindre mesure le pin laricio de Calabre), pin Weymouth, cèdre de l'Atlas, mélèze d'Europe, mélèze du Japon et cyprès.
- Feuillus : châtaignier, peupliers (plusieurs hybrides différents ont été utilisés), robinier, noyer (dont le commun, le noir d'Amérique et des hybrides), merisier, érable sycomore, chêne rouge d'Amérique.

Inconvénients :

Pour le bénéficiaire :

- Pour ainsi dire aucun. En cas d'échec, le bénéficiaire ne perdait pratiquement rien, excepté le temps qu'il avait consacré à la plantation (dans la cas d'une subvention en nature ou d'un bon-subvention le bénéficiaire n'avait eu aucune mise de départ à fournir) ou quelques centaines de francs de l'époque s'il avait profité d'une subvention en espèces.

Pour l'Administration forestière :

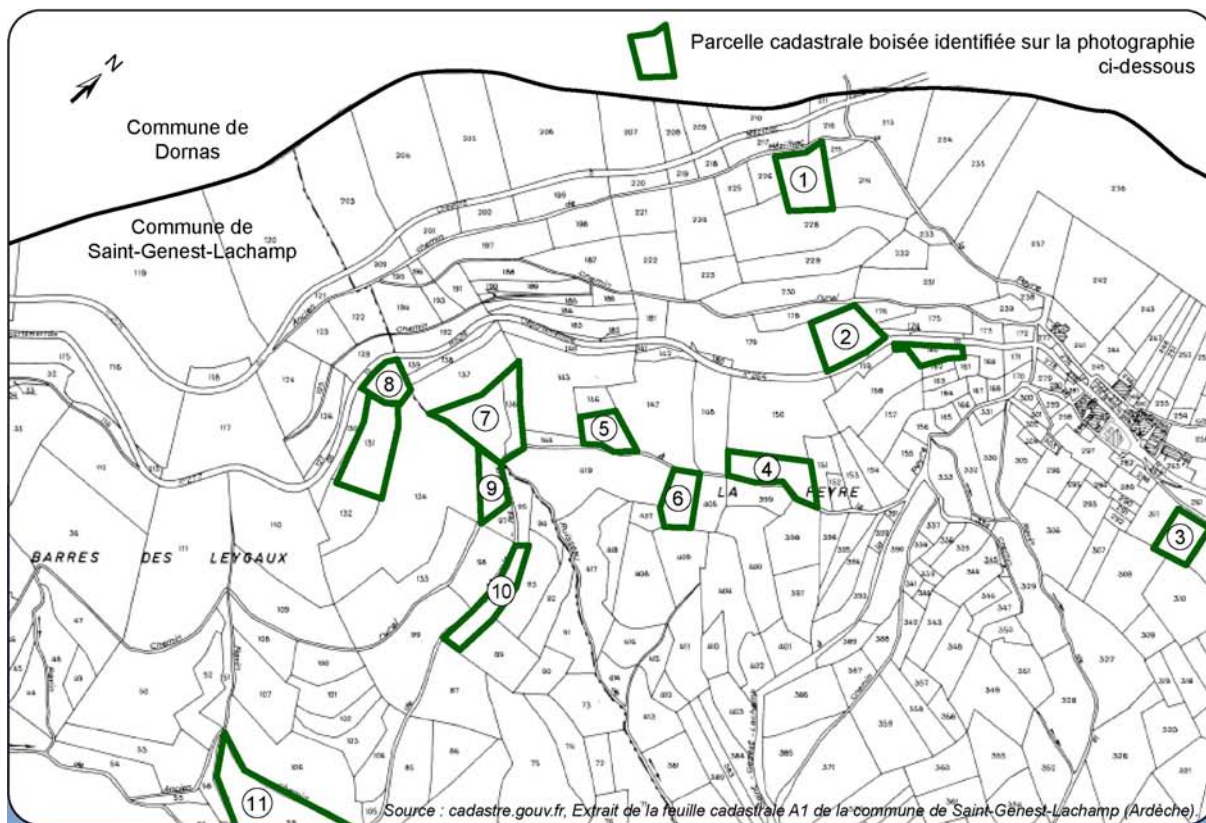
- Les connaissances en matière forestière des paysans, ainsi que des autres planteurs (surtout dans les régions sans tradition forestière où la forêt était peu présente), étaient souvent rudimentaires, et les plantations réalisées par leurs soins n'ont pas toujours été un succès. Un certain nombre de subventions ont donc été octroyées en pure perte, faute de compétence et d'entretien.
- Ce mécanisme d'aide présentait finalement peu de garantie quant à la bonne utilisation des sommes ou des fournitures mises à la disposition des intéressés au regard des taux de réussite observés. À l'échelle nationale, d'après une enquête réalisée en 1982, la réussite complète des boisements et reboisements réalisés grâce à une subvention était de 60% seulement. C'est le plus faible taux de réussite parmi toutes les aides du FFN (Voir doc. n°64).
- Les subventions ont eu pour conséquences de multiplier les points de boisement et de reboisement sur de petites superficies (en moyenne 1 à 2 hectares) et principalement chez de petits propriétaires. Quelquefois, ces plantations sont pour ces personnes leur seul bien boisé. D'abord pris en considération quelle que soit la superficie à planter, le seuil minimum d'obtention d'une subvention fut rapidement relevé à 1 hectare puis à 4 hectares au début des années 1990. Toutefois, en Ardèche les archives du FFN montrent que jusqu'au début des années 1990, des subventions étaient octroyées pour des superficies inférieures à 1 hectare (Doc. n°84). À partir de 1967, l'Administration forestière a réduit par deux l'octroi des subventions d'une manière générale en France comme en Ardèche, fondant ce changement d'attitude sur l'inconvénient que ce système entraînait de ne pas inciter les bénéficiaires à grouper leurs plantations en unités de gestion de dimensions suffisantes. Malgré tout, au regard de l'utilité sociale de ce type d'aide, elles n'ont pas disparu, loin s'en faut, il y a toujours eu des candidats.
- La petitesse des surfaces concernées et la multiplicité des propriétaires rendent difficile toute action concertée, gênent les éclaircies ou les rendent peu rentables. Elles empêchent aussi l'équipement de la zone boisée ou reboisée. En effet, la desserte (piste, route, DFCI) est nécessairement un équipement collectif dès lors

qu'elle touche de petites propriétés, puisqu'elle exige une emprise de terrain importante et des investissements lourds.

- Utiliser pour lutter contre l'enfrichement et indirectement pour panser les plaies causées par la déprise agraire et l'exode rural, les subventions n'ont pas inscrit les nouveaux propriétaires forestiers qu'elles engendraient dans une dynamique de gestion ou tout simplement d'entretien. Elles ont tout au plus permis à ceux qui les utilisaient de se créer un capital boisé sur pied, une tirelire qui pouvait être sollicitée le moment venu. Ainsi en Ardèche, la plupart des boisements et reboisements du FFN de moins de 10 hectares lorsqu'ils sont récoltés aujourd'hui ne sont pas replantés³⁴².
- Les subventions, du moins avant l'application en 1961 de l'article du Code rural réglementant les boisements, ont pu légalement favoriser des extensions forestières dites en « timbres postes » au milieu des terres agricoles puisque rien ne l'empêchait (Voir doc. n°83). À l'avenir, il semble que la plupart des micro-boisements et reboisements du FFN disparaîtront progressivement du paysage au fur à mesure de leur récolte.
- Les parcelles boisées à proximité des terres agricoles échappent généralement aux remembrement parce qu'elles sont difficiles à évaluer, à échanger.

³⁴² Source : un technicien forestier de COFORET, la coopérative forestière du secteur, qui œuvre en Ardèche et qui est fréquemment sollicité pour réaliser des coupes rases de plantations résineuses.

Doc. n°83 : Des boisements en « timbres postes » visibles dans le paysage.



Coordonnées WGS 84 du point de prise de vue : 44°50'42"N / 4°25'17,20"E, altitude : 1050 m., orientation : ouest, Clément Dodane, 20050508.

Sur la photographie du document n°83, trois plans se distinguent. Au centre du dernier plan, le *Suc de Sarra*, plein ouest, permet d'orienter la vue. Le second plan, qui nous intéresse, est limité par la route départementale 204 de Mézihlac au Cheylard en position de crête. Elle se devine au pied d'une frange forestière composée de pins sylvestre (de couleur foncée au centre de la photographie), entre le Sommet *de Queyrol* et le Sommet *de la Peyre*. En contre bas de ce versant, sur lequel se situe le hameau de La Peyre, coule le Talaron. Au premier plan, la conformation des cimes des conifères atteste que le vent souffle fort sur ces hauteurs. À gauche des habitations du hameau de La Peyre l'on identifie un certain nombre de taches foncées de très petites surfaces. Il s'agit pour la plupart de boisements réalisés grâce aux bons-subventions du FFN, composés de douglas ou d'épicéa commun. L'implantation de chaque bons-subventions est en réalité bien délimitée. Chaque boisement correspond à un numéro de parcelle cadastrale en particulier, voire à plusieurs numéros (ou parcelles) les uns à côté des autres. La concordance établie entre les boisements visibles sur la photographie et l'extrait de la feuille cadastrale du lieu le montre. Il est d'ailleurs fort probable, bien que nous n'ayons pas consulté la matrice cadastrale dans ce cas, que ces boisements souvent appelés en « timbre poste » appartiennent à plusieurs propriétaires différents. Combien ? 2, 3, 4, 5 ou 10 ? Pour quelle surface moyenne ? En Ardèche, les archives du FFN permettent de chiffrer à 10 700 le nombre de bons-subventions distribués entre 1949 et 1999 pour une superficie de 20 000 hectares (presque uniquement à des particuliers), soit un peu moins de 2 hectares en moyenne. Mais, les extrêmes varient de quelques ares à quelques hectares. Ainsi, le nombre de comptes propriétaires répertoriés, de moins de 1 hectare, par le cadastre s'élève-t-il à un peu plus de 30 000 en Ardèche. Cela représente la moitié de tous les propriétaires particuliers d'un bien boisé. C'est déjà beaucoup, mais très largement sous-estimé puisque l'écart entre les surfaces boisées comptabilisées par le cadastre et l'IFN est de 43%³⁴³. En terme de gestion de ces petits boisements, il n'est pas évident par exemple que des opérations classiques d'éclaircies puissent être réalisées en même temps sur chacune de ces parcelles. Pourtant, cela permettrait de mutualiser les coûts et d'augmenter les revenus, aussi bien pour l'entreprise qui aurait en charge le chantier, que pour les propriétaires qui pourraient en bénéficier. Bien souvent, sauf si des mécanismes d'auto-connaissance ou d'entraide existent déjà entre propriétaires, le démarchage des propriétaires de parcelles boisées d'un secteur d'intervention ne peut être uniquement supporté par l'entreprise qui interviendra. La venue d'une entreprise de travaux forestiers en éclaircies avec des bûcherons ou une abatteuse offre souvent deux cas de figures possibles. Dans un premier cas, le ou les propriétaires voisins profitent de la présence de l'entreprise pour réaliser eux aussi une éclaircie dans leurs parcelles. Ou bien, dans le second cas, cela arrive fréquemment, des bois qui auraient besoin d'être éclaircis restent sur pied, faute de contact ou d'accord, alors que les hommes et les machines sont là, prêtes à intervenir !

³⁴³ Les données du cadastre en Ardèche répertorient 159 500 hectares de terrain dont la nature de culture est le bois (base de 2002), alors que l'IFN donne pour les forêts privées une superficie de 227 700 hectares (inventaire de 1995).

> Les subventions du FFN, l'aide qui permet de boiser le plus en Ardèche sur la plus longue durée.

Avant 1960, il n'existe pas de registre d'archive connu des subventions délivrées en Ardèche. Les recherches entreprises auprès de l'actuel Office National des Forêts Drôme / Ardèche, qui aurait pu être le légataire des archives pour la période 1947 à 1959, n'ont pas permis de retrouver la trace de cet éventuel registre. La DDAF de l'Ardèche conserve quant à elle un registre dénommé « bons-subventions » qui se présente comme un livre de comptes de grand format (A2), épais (5 à 6 centimètres) et lourd (plusieurs kilos), dont chaque double page comporte les mêmes tableaux imprimés. Il couvre la période 1960 à 1999. Chaque subvention commandée y a été consignée en fin d'exercice (les noms des intéressés sont inscrits par ordre alphabétique), bien souvent par un même rédacteur dont l'écriture se reconnaît aisément. Il y en a eu plusieurs sur la période considérée. Les principales mentions qui figurent dans ce registre sont les noms, prénoms et adresses des bénéficiaires ; les mentions cadastrales des terrains à boiser ou à ensemençer ; la surface par type de subvention ; la nature des travaux à réaliser (nombre de plants et espèces) ; le montant de la subvention allouée ; la date de la décision ; le fascicule de réception définitive (date et montant) ; la surface effectivement boisée et l'origine des plants.

La série statistique a donc été complétée pour les années 1949 à 1959 par les données recueillies dans les rapports annuels sur le FFN au Comité de contrôle (hormis pour les années 1952 et 1956 pour lesquelles les rapports sont inexistant dans les archives de la DRAF de Rhône-Alpes) (Doc. n°84). À la différence des autres types d'aides (contrat, prêt et prime) aucun travail de mise en carte des données concernant les subventions n'a été entrepris.

Les principales caractéristiques des subventions délivrées en Ardèche de 1949 à 1999 figurent dans le document n°84 et les données associées. Il en ressort que les subventions de tous types accordées en Ardèche l'ont été au profit de bénéficiaires particuliers à 98%. Les petits boisements et reboisements en Ardèche (en moyenne 1,88 hectares) sont donc presque exclusivement l'apanage des propriétaires privés. De plus, environ 16 000 hectares auraient été réellement boisés et reboisés grâce à une subvention du FFN en Ardèche selon les calculs réalisés, sur 20 000 hectares commandés. En soi, les deux chiffres sont intéressants. D'une part, les surfaces réellement plantées informent très concrètement sur les faits, dans un but d'inventaire ou de prévision quel qu'il soit. D'autre part, les surfaces commandées et plus particulièrement le nombre de commande éclairent sur l'ampleur du processus, dès lors qu'il est rapporté à l'échelle communale. Si l'on considère que l'Ardèche forestière compte 170 communes, il a donc été en moyenne commandé une soixantaine de subventions par commune de 1949 à 1999 (total 10 700 environ), dont près des trois quarts durant les deux premières décennies ou un peu plus de 2 par commune et par an au cours de ce laps de temps. Il n'en faut pas plus à l'échelle d'une commune pour que toute la population en soit informée. En effet, à cette époque, dans les campagnes tout le monde sait à qui appartient telle ou telle terre et les initiatives de ce genre suscitaient une grande curiosité, ne serait-ce que parce qu'elles étaient nouvelles et introduisaient un changement. C'est pourquoi, puisqu'elles se chiffrent en dizaines de milliers, les subventions ont réellement fait œuvre de publicité pour le FFN et ce dans presque tous les hameaux de l'Ardèche forestière.

Doc. n°84 : Les subventions du FFN en Ardèche : des aides très demandées.

Sources : De 1949 à 1959 : Rapports annuels sur le FFN au Comité de contrôle (archives DRAF Rhône-Alpes. Pour les années 1952 et 1956, les données correspondent aux moyennes sur la décennie 1949-1959, tant en nombre de commandes que de surfaces commandées.
De 1960 à 1999 : Données du registre d'archives des bons-subventions du FFN (DDAF de l'Ardèche).

Données complémentaires aux subventions en espèces, en nature et aux bons-subventions délivrés en Ardèche par le FFN

Année	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	TOTAL sur 8 années	1949 à 1999
Nombre de commandes	385	370	262	169	146	69	100	10	1 511	10 721
Superficie commandée (hectares)	865	625	585	402	259	118	178	37	3 068	20 123
Superficie moyenne par commande	2,07	1,67	2,27	2,20	1,61	1,60	1,05	3,68	2,03	1,88
Superficie minimale des commandes	0,14	0,17	0,40	0,33	0,50	0,76	0,38	2,75	-	-
Superficie maximale des commandes	10,00	6,50	4,65	5,27	3,64	5,75	5,20	5,92	-	-
Nombre de commandes annulées	32	51	18	9	6	1	3	-	120	-
Nombre d'échecs	7	19	7	49	19	6	7	-	114	-
Nombre de réalisations non contrôlées	-	-	-	-	-	12	36	-	48	-
Superficie effectivement boisée et reboisée (hectares)	717	502	538	244	194	80	95	37	2 407	15 785**
Taux de réception positive*	83%	80%	92%	61%	75%	67%	53%	100%	78%	

* Jusqu'au début des années 1980, l'Administration forestière d'État en Ardèche a contrôlé la réalisation de l'ensemble des subventions délivrées. Ainsi, le taux de réception positive des subventions est-il calculé en rapport aux surfaces effectivement boisées après déductions faites aux surfaces commandées, des commandes annulées et des échecs constatés. Les réalisations non contrôlées ont été considérées comme n'ayant pas d'incidence sur le taux de réception positive.

** Ce chiffre a été obtenu en appliquant le taux de réception positive à la superficie de l'ensemble des commandes de bons-subventions du FFN en Ardèche de 1949 à 1999.

Les données le prouvent, dès les débuts du FFN les candidats à la plantation ont été nombreux et ce dans un grand nombre de communes d'Ardèche. Durant onze années de 1949 à 1959, un peu moins de 400 commandes pour 570 hectares en moyenne par an donnèrent le signal du départ pour des milliers d'autres propriétaires terriens qui eux aussi boiseront par la suite. Cela a été montré dans la partie 1 de cette recherche, il ne manquait qu'un élément déclencheur pour permettre aux paysans (ou à leurs héritiers) de panser leurs plaies, face à la déprise agraire et à l'exode rural. Puis, durant la décennie suivante (1960-1969), l'Administration forestière fut sollicitée pour délivrer environ 350 subventions pour 710 hectares en moyenne par an. La superficie moyenne des subventions passant de 1,4 à 2 hectares, témoigne de l'engouement pour ces aides et des réserves qui étaient disponibles à la plantation. Cette période correspond à l'apogée des petits boisements en Ardèche avec une année record en 1966 où les demandes cumulées atteignent 1 050 hectares. Cela représente plus de 2 millions de jeunes plants forestiers (beaucoup plus que les opérations de plantation dont certaines campagnes publicitaires actuelles se font l'écho et qui vantent la mise en terre de milliers d'arbres seulement, car à la plantation il était généralement introduit entre 2 000 et 3 000 pieds / hectare). Les décennies suivantes marquent le pas, notamment après que l'Administration forestière a décidé de limiter l'accroît de ces aides pour les raisons décrites précédemment. De 1970 à 1979, environ 200 intéressés se manifestent par an pour 450 hectares en moyenne. Ils ne seront plus qu'une centaine au cours de la décennie 1980, ne plantant plus que 170 hectares par an. Durant les dix dernières années d'existence du FFN (1990-1999), le « gisement » des « boiseurs » s'est progressivement tari. Seule une trentaine de commandes par an est délivrée par l'Administration forestière, ne représentant plus que 65 hectares annuellement. Il faut dire qu'en un demi-siècle la forêt a gagné partout en Ardèche et que le boisement n'a plus véritablement la même signification ou fonction que par le passé. Les premières plantations de ce genre ont déjà produit leurs effets. Installées sans véritable intention de produire du bois à destination des industries de première transformation, leur entretien fait défaut et cela se voit et se dit. La réalité a rattrapé le rêve et de nombreux propriétaires sont désarmés quand il s'agit de passer à l'acte de gestion.

> Les contrats du FFN, un autre instrument financier puissant utilisé par une Administration forestière convaincante.

Cette forme d'aide est la plus représentative de l'action délibérée du FFN de vouloir boiser le plus possible. Il s'agit d'un prêt sous forme de travaux (dit contrat) exécutés par l'Administration forestière. Autrement dit, le propriétaire qui souscrit ce type de contrat confie à l'Administration la gestion de sa propriété. Celle-ci prend à sa charge la totalité des investissements nécessaires à l'obtention de peuplements de production de bois, en mesure de rembourser l'ensemble des créances sur la vente des produits qui y seront récoltés à terme. Lorsque la totalité de la créance est remboursée, le propriétaire est dégagé du lien qui le lie à l'Administration forestière. Il récupère la jouissance de son bien.

Financement :

Prêt aux taux non indexés de 0,25 à 1,5% couvrant l'ensemble des dépenses. Remboursement des créances par prélèvement de 50% maximum sur les produits de la vente des bois (principalement). Le FFN payait sur présentation des factures et pour certains contrats, il y en eut beaucoup.

Avantages :

Pour le bénéficiaire :

- L'Administration forestière est maître d'ouvrage, donc responsable de l'ensemble des travaux de plantation, d'entretien et d'équipement, jusqu'à extinction du contrat par remboursement intégral de la dette. Le bénéficiaire n'a aucune garantie à fournir, ni aucune avance de trésorerie à faire. Le remboursement différé de la créance assure au propriétaire un bénéfice au moins équivalent à ce qu'il rembourse sur la vente des bois. Le bénéficiaire n'est pas tenu de rembourser les sommes avancées en cas d'échec total de l'opération (il y en a eu plusieurs en Ardèche). Ainsi, cela se résume-t-il pour un propriétaire à confier temporairement la gestion de sa propriété à l'Administration forestière, pour qu'elle y réalise les boisements ou les reboisements nécessaires aux frais du FFN, et à en récupérer finalement les bénéfices après ses créances remboursées.
- Il pouvait bénéficier du savoir-faire technique de l'Administration forestière (du moins après quelques échecs et quelques années d'expérience) en matière de boisement et de reboisement, notamment pour toutes les opérations de plantation et surtout pour le travail mécanique préparatoire du sol. Il en résultait une plantation de meilleure venue lorsque les conditions du milieu le permettaient (pourcentage de reprise des plants amélioré, économie sur les regarnis et sur les dégagements, les plants démarrant plus rapidement).

Pour l'Administration forestière :

- Les contrats ont relativement vite démarré. Ils ont acquis de fait une grande valeur d'exemple, de démonstration.

Inconvénients :

Pour le bénéficiaire :

- Pratiquement aucun, si ce n'est que les prévisions de récolte et de commercialisation des produits bois, envisagées par l'Administration forestière, ne se sont pas toujours révélées justes. Certains contrats n'ont encore rien rapportés à leurs propriétaires. Les tous premiers contrats en Ardèche ont été attribués à quatre communes de la région du Mézenc à la fin des années 1940 et au début des années 1950 (3 en 1949

et 1 en 1953). Sur le flanc ouest du Mont Mézenc, 124 et 130 hectares d'un seul tenant ont été boisés en épicéa commun, respectivement sur les communes de La Rochette et de Borée. Depuis, il semble qu'aucune opération sylvicole n'ait été menée dans les peuplements installés dans les conditions les plus difficiles (visite de l'été 2004). À d'autres endroits, plus à l'abri, des éclaircies ont été réalisées. Mais dans l'ensemble le capital sur pied ainsi constitué n'a pu permettre le remboursement des créances qui s'est fait sur le budget général de ces communes. Dans le Sud de l'Ardèche, plusieurs contrats accordés à des groupements forestiers se sont révélés être des échecs cuisants, notamment sur le pin maritime à Bannes, à Brahic (commune des Vans). Les expériences qui y ont été menées dans les années 1970, cherchant à remplacer le pin maritime par du pin laricio de Corse, ont connu des revers. La vigueur du pin maritime, l'absence d'entretien aux moments clés dans le jeune âge des plantations et les incendies ont eu raison des aides consenties sur plusieurs centaines d'hectares. Certains groupements forestiers ont été démantelés et leurs dettes annulées par décision ministérielle.

Pour l'Administration forestière :

- Les contrats encore en cours exigent toujours de la part de l'Administration forestière des interventions nombreuses et fréquentes, ainsi que la commercialisation des produits récoltés jusqu'à l'extinction du contrat. Ce type d'aide est le plus onéreux pour le FFN, 8 à 10 fois plus coûteux rapporté à l'unité de surface qu'une subvention, 5 fois plus qu'une prime et 2 à 3 fois plus qu'un prêt.
- La rotation du capital engagé est très lente, diminuant ainsi les capacités et les possibilités d'intervention du FFN. Or l'Administration forestière se devant d'effectuer en fonction des crédits alloués le maximum de boisements et de reboisements dans les meilleures conditions économiques, ce type d'aide fut progressivement de moins en moins utilisé à partir de 1967. Après cette date, il a été réorienté à l'échelle nationale vers les régions marginalisées où l'agriculture régressait. Il fut réservé aux groupements forestiers de petits propriétaires sans ressources ou aux collectivités publiques. La superficie minimale de la plantation devait être de 30 hectares. En Ardèche, dès 1967, durant les années 1970 et jusqu'en 1983, la part des contrats alloués à des groupements forestiers de petits propriétaires sera prépondérante sur les autres types de bénéficiaires (collectivité, particulier). Ce fut la grande époque des contrats mis en œuvre sur des milliers d'hectares et dont chaque réalisation couvrait généralement plusieurs centaines d'hectares. Mais pour arriver à ses fins, l'Administration forestière dû convaincre. L'exemple, présenté ci-après, d'un courrier reçu à cet effet en 1967 par une personne propriétaire sur la commune de Laviolle, en vue de la constitution d'un groupement forestier, est très évocateur (Doc. n°85). L'Administration forestière d'État n'a pas hésité à l'époque à joindre cette personne qui résidait à l'étranger pour raison professionnelle (Doc. n°86). En effet, la constitution d'un groupement forestier ne pouvait se faire qu'à l'unanimité des apporteurs de parts. Les arguments développés par l'Administration forestière apparaissent aujourd'hui erronés, voire totalement faux (cela s'apparente donc à un inconvénient pour le bénéficiaire). Quelle était donc la part de sincérité de ceux qui prévoyaient la récolte de bois après 30 ans ? Les forestiers de l'époque n'étaient ni vraiment honnêtes, ni vraiment malhonnêtes. À la fin des années 1960, il existait encore une demande en bois de mine et en poteaux téléphoniques qui effectivement pouvaient être obtenus avec des pins de 30 ans d'âge. Mais, ils oubliaient d'expliquer aux futurs propriétaires que les arbres qui allaient être plantés maintenant, ne

serviraient certainement que bien plus tard, dans 50 ou 100 ans, à des usages dont il était difficile de dire ce qu'ils seraient. À cet égard, chaque forestier a en mémoire l'exemple bien connu des bois de marine plantés ou ensemencés sous Colbert, que l'on récolte actuellement dans les vieilles forêts domaniales aux noms célèbres (Tronçais, Bercé), 200 à 300 ans après, pour un tout autre usage. La marine à voile et les bateaux en bois ayant pratiquement disparu, ces bois de grande qualité sont actuellement tranchés pour servir de placage, fendus pour fabriquer des douelles de tonneaux, ou sciés pour un usage en ébénisterie. Finalement, il est un principe qui régit la plantation d'arbres. Si l'on souhaite que ceux-ci expriment totalement leurs capacités (liées à l'espèce) il faut considérer que l'acte de plantation est un investissement pour les générations futures, sans quoi il est toujours possible de récolter prématurément n'importe quel arbre. L'Administration forestière arguait aussi du fait que chaque membre du groupement forestier, une fois constitué, pourrait décider de reprendre sa ou ses parcelles, au terme de la durée pour laquelle le groupement forestier aurait été établi³⁴⁴. Or en pratique cela est presque impossible, sauf à ce que les peuplements en place disparaissent en totalité. La valeur actuelle d'une parcelle dépend de l'ensemble, tout comme les dessertes réalisées appartiennent à tous.

- Des terrains très difficiles furent mis à la disposition de l'Administration. Certains contrats en Ardèche en sont la preuve. Encore aujourd'hui tous les problèmes ne sont pas résolus et, après 45 ans de plantation, les dettes courent toujours sur ces contrats. En 1998, une circulaire ministérielle a conduit l'Administration forestière d'État à réaliser un premier tri dans les créances qui lui étaient dues. Certains contrats avaient des intérêts supérieurs au capital. Cette première vague d'annulation de créances s'est poursuivie jusqu'en 2004.

³⁴⁴ Ici 90 ans, à compter du 02/10/1967 pour le groupement forestier de la Volane dans la commune de Laviolle.

Doc. n°85 : « La forêt est une caisse d'épargne » ou les bonnes raisons d'adhérer à un groupement forestier vues par l'Administration forestière d'État en 1967.

GROUPEMENT FORESTIER



I°- DEFINITION :

Un groupement forestier est une association de propriétaires qui groupent leurs terrains pour les faire baisser..

II°- B U T :

Le groupement forestier permet la mise en valeur par voie de reboisement des terres abandonnées ou incultes, lorsqu'elles sont formées de parcelles morcelées voisines appartenant à des propriétaires différents, mais qui peuvent par leur réunion, constituer une unité de gestion forestière acceptable.

Autrement dit, le groupement forestier permet la réalisation d'un massif forestier important pouvant justifier l'étude de projet d'équipement tels que : routes, pare feux, etc... et donner des revenus constants .

III°- CARACTERES JURIDIQUES DU GROUPEMENT FORESTIER :

Le groupement forestier fonctionne comme une société civile :

1°) Le propriétaire apporte au groupement une superficie de terrain qui, après estimation vénale, est transformée en parts ;

2°) Le groupement forestier est établi pour une durée limitée, généralement de l'ordre de 45 ans (durée moyenne estimée nécessaire pour amener un boisement à maturité).

3°) Durant ce laps de temps, des coupes d'éclaircies seront pratiquées. Le produit de la vente de ces bois sera réparti entre les membres du groupement au prorata de la superficie de terrain apportée par chacun d'eux..

4°) A l'expiration des 45 ans, les membres décideront s'ils restent en groupement forestier, ou si chacun reprend sa ou ses parcelles de terrain. A ce moment là, on aura une forêt normalement constituée et chaque parcelle de terrain boisée représentera un capital qui se sera constitué sans frais pour le propriétaire.

5°) Le groupement forestier peut être dissous par anticipation.

6°) Pendant la durée du groupement , les membres peuvent vendre leurs parts ;

7°) En cas de décès d'un membre, le conjoint ou les héritiers prendront de plein droit la succession dans le groupement ;

.../...

8°) Le groupement est géré soit par un Conseil d'Administration, soit par un Conseil de Gérance.

Les Administrateurs ou les Gérants sont nommés en Assemblée Générale et pris parmi les associés ou en dehors d'eux;

9°) Il est prévu une assemblée générale par an et une assemblée extraordinaire chaque fois qu'il y a des questions importantes à traiter ;

10°) Les origines de propriété, les statuts du groupement, et l'état civil des membres sont établis par un acte notarié. Un exemplaire de l'acte est déposé en mairie ainsi que le plan du groupement ;

11°) Les parcelles de terrains incluses dans le groupement sont exonérées d'impôts pendant 30 ans .

IV°- EXECUTION DES TRAVAUX :

Les travaux de boisement et d'entretien sont exécutés par le Fonds Forestier National qui les confie en règle générale à l'entreprise après ~~générale à l'entreprise~~ après appel à la concurrence.

V°- FINANCEMENT ET MODALITES DE REMBOURSEMENT

Le F.F.N. assure le financement des travaux, des frais de gestion et des honoraires de notaire et d'expert.

La créance du F.F.N. augmentée des intérêts simples à 0,25% l'an est remboursée par un prélèvement de 50% sur les recettes brutes provenant de la vente des coupes de bois jusqu'à concurrence du remboursement intégral de la dette. En principe, les premières coupes de bois doivent suffire à rembourser la créance du F.F.N.

VI°- GARANTIE DE BONNE FIN :

En cas de perte de la totalité des peuplements (par exemple à la suite d'un incendie), le groupement est exonéré de la créance du F.F.N.

VII°- CONCLUSIONS :

Le groupement forestier est une solution d'avenir qui donne toutes les garanties désirables aux propriétaires en leur offrant des conditions très avantageuses.

En permettant le regroupement et la remise en valeur des terres incultes, il donne également aux propriétaires la possibilité de créer un capital sans engager aucune dépense et d'assurer ainsi leur avenir et celui de leur successeurs.

LA FORET EST UNE CAISSE D'EPARGNE

Doc. n°86 : Des courriers pour promouvoir le boisement des terres incultes qui arrivaient jusqu'en Allemagne (1967).



> Les contrats du FFN, à l'origine des groupements de petits propriétaires dans la chaîne ardéchoise où se concentrent les difficultés de gestion.

Dans les archives du FFN à la DDAF de l'Ardèche, les données concernant chaque contrat sont récapitulées sur une fiche type. L'ensemble de ces fiches est contenu dans une même liasse, qui comporte elle-même deux pochettes. Une première regroupe les fiches des contrats remboursés jusqu'en 1992 (47 contrats) et la seconde 23 fiches de contrats de travaux alloués entre 1968 et 1983 et toujours en cours. Enfin, la liasse comporte 77 autres fiches « volantes » qui apparaissent aussi comme des contrats en cours sur la période 1949 à 1963. Vers la fin des années 1990, le suivi des contrats a été informatisé et les fiches papier laissées de côté. Ainsi en 2006, il ne restait réellement que 39 contrats en cours sur 147.

Cela a déjà été esquissé dans le commentaire des réalisations d'ensemble du FFN en Ardèche, les contrats sont, après les subventions, l'aide qui a permis de boiser et reboiser le plus de superficies : 9 700 hectares environ, soit deux fois moins tout de même que les subventions. En revanche, à la différence des subventions, la superficie moyenne mise en chantier par contrat, avec 67 hectares³⁴⁵, n'a rien de comparable. En Ardèche, sur un peu plus de trois décennies, les boisements et reboisements réalisés grâce à un contrat du FFN correspondent à des mises en chantier de l'ordre de 290 hectares par an de 1949 à 1959. Puis de 1960 à 1969, l'âge d'or du FFN en Ardèche, les plantations grimpent pour atteindre un rythme moyen de 420 hectares par an. Enfin de 1970 à 1983 (année de la dernière attribution d'un contrat en Ardèche), ce rythme s'abaisse à 165 hectares en moyenne par an.

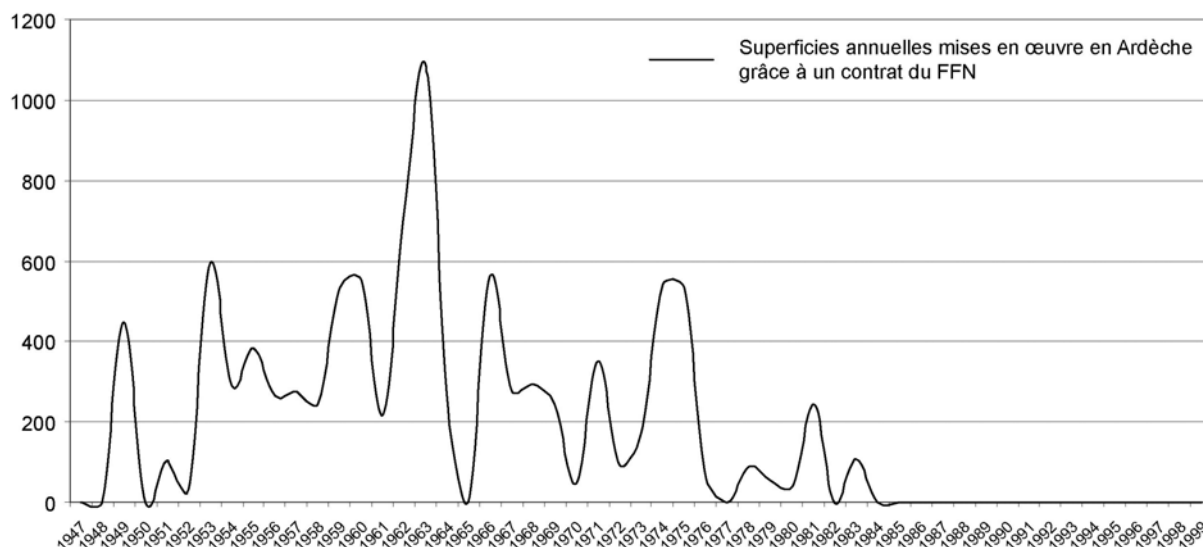
En Ardèche, les premiers contrats sont lancés dès 1949, dans la région du Mézenc sur d'anciens communaux. S'agissait-il pour ces communes de créer leur propre forêt communale, à l'image des vieilles forêts domaniales nombreuses dans les environs ? Ou était-ce là le point de départ de la propagande du FFN en Ardèche auprès de maires disposant de vastes terrains qui ne servaient plus à l'agriculture³⁴⁶ ? Aux côtés des communes, ce sont surtout les particuliers dans un premier temps puis les groupements forestiers qui bénéficieront de cette aide du FFN, extrêmement avantageuse (Doc. n°87). La part des surfaces mises en œuvre grâce à un contrat du FFN, dans les communes, se maintiendra durant toute la période des contrats en Ardèche, sur trois décennies (légèrement plus) entre 10 et 30%.

³⁴⁵ Si l'on considère que certains groupements forestiers de plusieurs centaines d'hectares ont été constitués grâce à plusieurs contrats du FFN, mais que ceux-ci ne sont en soit qu'une seule entité, alors la surface moyenne par unité est encore plus élevée.

³⁴⁶ Dans ces estives d'été, l'on observe encore les ruines de vieilles fermes. L'hiver avec l'enneigement et la burlle, ce vent glacial qui souffle sur les hauts plateaux de l'est du Massif Central, les conditions de vie dans ce pays étaient particulièrement difficiles. Avec l'exode rural, beaucoup de fermes à l'écart ont été abandonnées. La population se concentrant dans les hameaux de plus grande importance ou au chef-lieu, où il y avait un peu de vie.

Doc. n°87 : Les réalisations du FFN par contrat en Ardèche de 1949 à 1983.

Superficie (hectares)



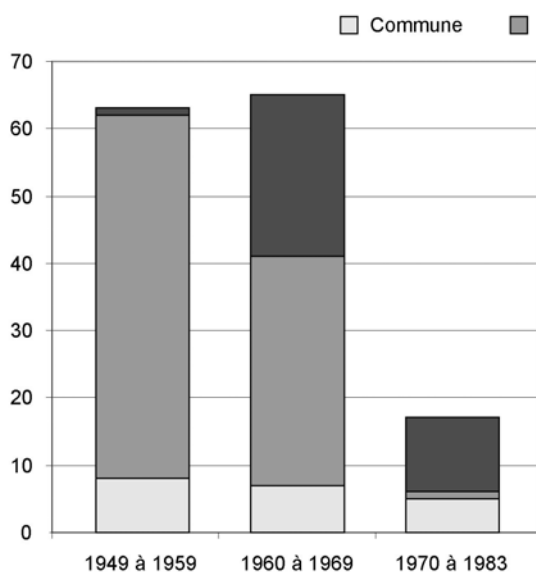
Source : De 1947 à 1999 : données des registres d'archives du FFN (DDAF de l'Ardèche).

Intensité des boisements et reboisements par contrat en Ardèche de 1949 à 1983*

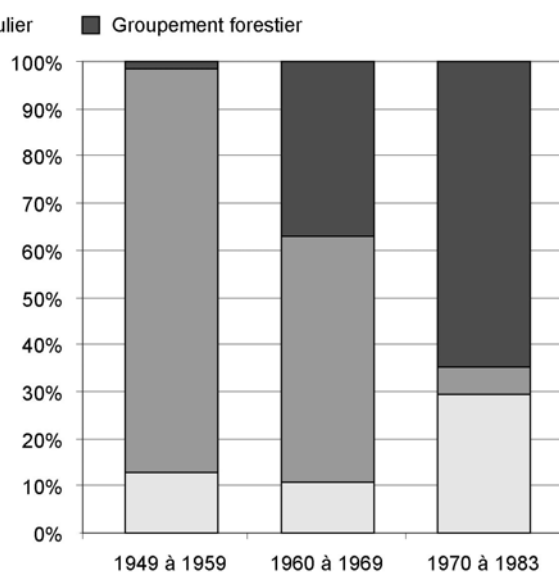
Période	1949 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1983	1949 à 1983
Rythme annuel des boisements et reboisements par contrat (hectares / an)	290	420	165	280
Superficiés (hectares)	3 200	4 200	2 300	9 700*

* Pour estimer la superficie des boisements et reboisements réellement acquis, il faut appliquer à cette somme, qui correspond à l'ensemble des surfaces aidés, un taux de réussite des plantations. Celui-ci se situe probablement aux alentours de 75 / 80% en Ardèche.

Nombre de contrats alloués en Ardèche par période de 1949 à 1983



Part des différents bénéficiaires des contrats alloués en Ardèche par période de 1949 à 1983



La courbe en « dent de scie » des surfaces aidées par un contrat du FFN en Ardèche laisse transparaître l'organisation pratique des grands chantiers de boisements et de reboisements dans le département. Dès qu'un contrat était accordé, à la demande d'un propriétaire foncier, ou obtenu, ce qui laisse supposer comme il en a été question précédemment que l'Administration forestière en est à l'origine, le maître d'ouvrage (l'Administration forestière en l'occurrence) devait lancer les procédures d'appels d'offre et suivre le déroulement du chantier. Les moyens humains de l'Administration forestière étaient donc mobilisés pendant une durée variable selon les chantiers, avant qu'une nouvelle procédure ne soit enclenchée ou qu'il faille trouver et motiver de nouveaux candidats au boisement. Entre 1952 et 1961, les mises en chantier ont dû être routinières car ce sont principalement des particuliers qui apportent à l'Administration des terrains à boiser. À partir de la réforme des modalités d'attribution des contrats (1967 en France, mise en application en 1968), le nombre de particuliers bénéficiaires d'un contrat chute brutalement. Or à partir de cette époque-là, la courbe des surfaces aidées grâce à un contrat du FFN en Ardèche est moins régulière. Cela témoigne de l'importance, qui ne cessera de croître, des contrats alloués à des groupements forestiers de petits propriétaires. Cela a été expliqué précédemment, il fallait obtenir l'accord à l'unanimité de tous les apporteurs de parts d'un groupement forestier pour qu'il soit constitué. Cela nécessitait un travail important afin de retrouver et de convaincre chacun des petits propriétaires sur le périmètre que l'on souhaitait voir boiser. À cette fin, des courriers étaient envoyés en Ardèche et dans d'autres départements de France, ainsi qu'à l'étranger. Il fallait donc généralement plusieurs mois à l'Administration forestière pour accompagner la demande de quelques propriétaires à l'origine de la création d'un groupement forestier. C'est pourquoi, l'année à laquelle est attribuée un contrat de plusieurs centaines d'hectares sur décision ministérielle, la courbe monte en flèche. Le processus se répétera jusqu'en 1983.

La réforme nationale du système d'aide par contrat a eu d'importantes conséquences en Ardèche. En supprimant la possibilité pour un grand propriétaire foncier désireux d'en bénéficier, la réforme a réorienté l'action de l'Administration forestière vers les groupements de petits propriétaires. Or ceux-ci concentrent les problèmes et les difficultés en matière de gestion des nouvelles forêts résineuses. Pour l'État, pensant bien faire, il s'agissait de réserver ce type d'aide aux petits propriétaires sans ressources. On peut toutefois se demander si à une autre époque, dans des conditions différentes et dans un autre but certes, l'Administration forestière n'a pas reproduit, sans véritablement en être consciente, l'œuvre des forestiers de la RTM un peu moins d'un siècle auparavant ? En effet, pour la seconde fois, après l'épisode « violent » de la Restauration des Terrains de Montagne, la chaîne ardéchoise allait pâtir ou bénéficier, selon, de la réforme des modalités d'attribution des contrats en France. L'exode rural, entre 1860 et 1950, avait vidé ce pays de sa substance démographique et comme il s'agissait des lieux où le châtaignier était l'arbre roi, les boisements et reboisements y avaient été plus modérés par exemple que dans le à montueux, les Boutières et la Montagne. Eu égard aux caractéristiques du relief, le vaste réservoir de landes et de friches de la chaîne ardéchoise regorgeait de terrains déclarés incultes pour l'agriculture. La carte c) du document n°90 montre très bien que les réalisations par contrat du FFN à partir de 1970 sont situées dans la chaîne Ardéchoise. En son temps, la Restauration des Terrains de Montagne avait créé 23 des 27 massifs domaniaux d'Ardèche, dont les plus importants sont situés dans la chaîne ardéchoise (11 massifs pour 6 300 hectares environ³⁴⁷). Sur un peu plus de dix ans (1970-1983), en comparaison, les

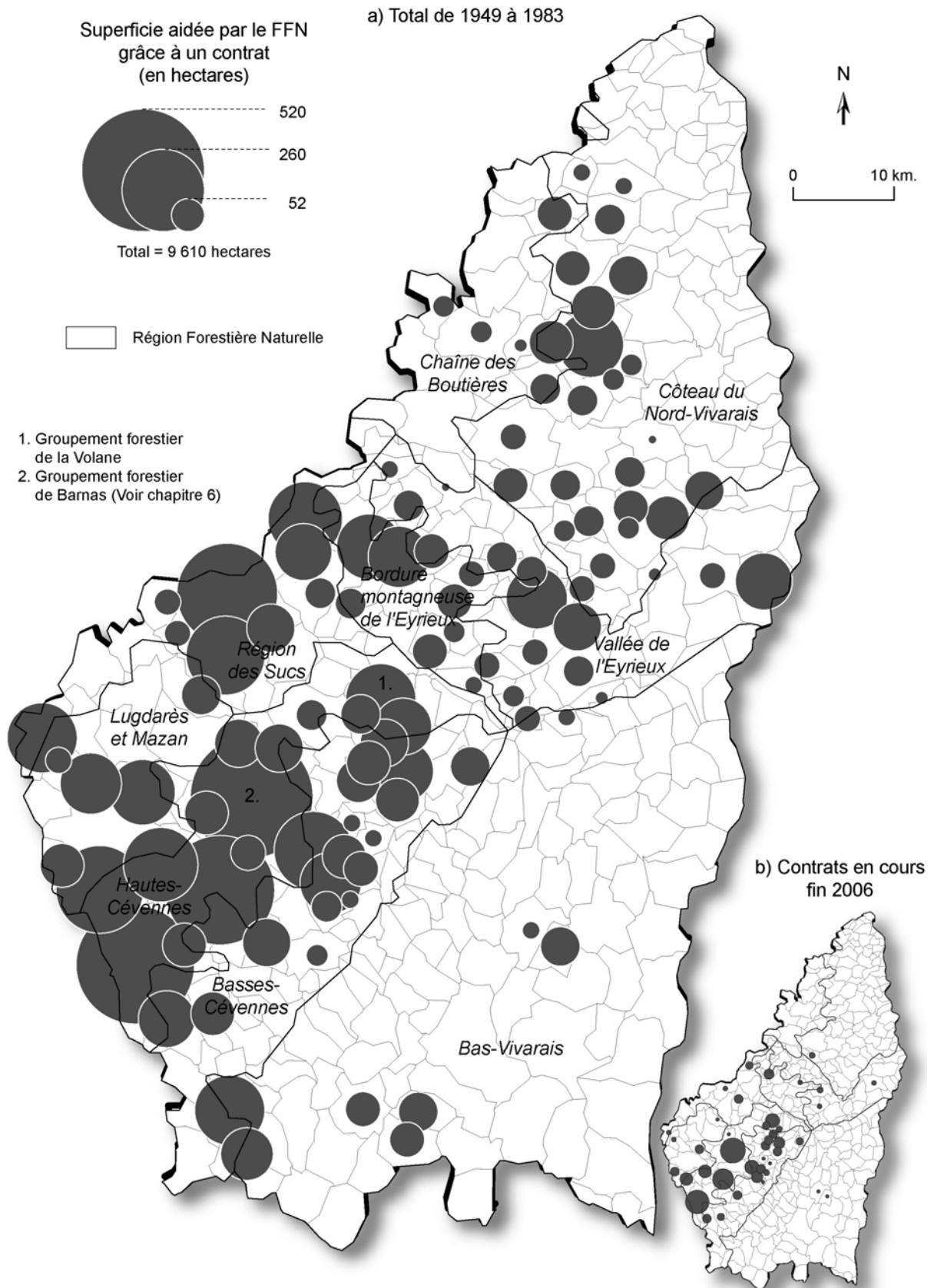
³⁴⁷ Forêt domaniale du Tanargue, de Valgorge, de La Souche, de Beaumont, de Prataubérat, du Chap del Bos, de Saint-André-Lachamp, de La Chavade, de Tontaulière, des Volcans, du Pradou à partir de la table SIG qui nous a été transmise par l'ONF Drôme / Ardèche en 2007.

contrats du FFN dans la chaîne ardéchoise, sous forme de groupements forestiers, représentent environ $\frac{1}{4}$ des surfaces que la RTM avait soustraite aux communautés rurales locales.

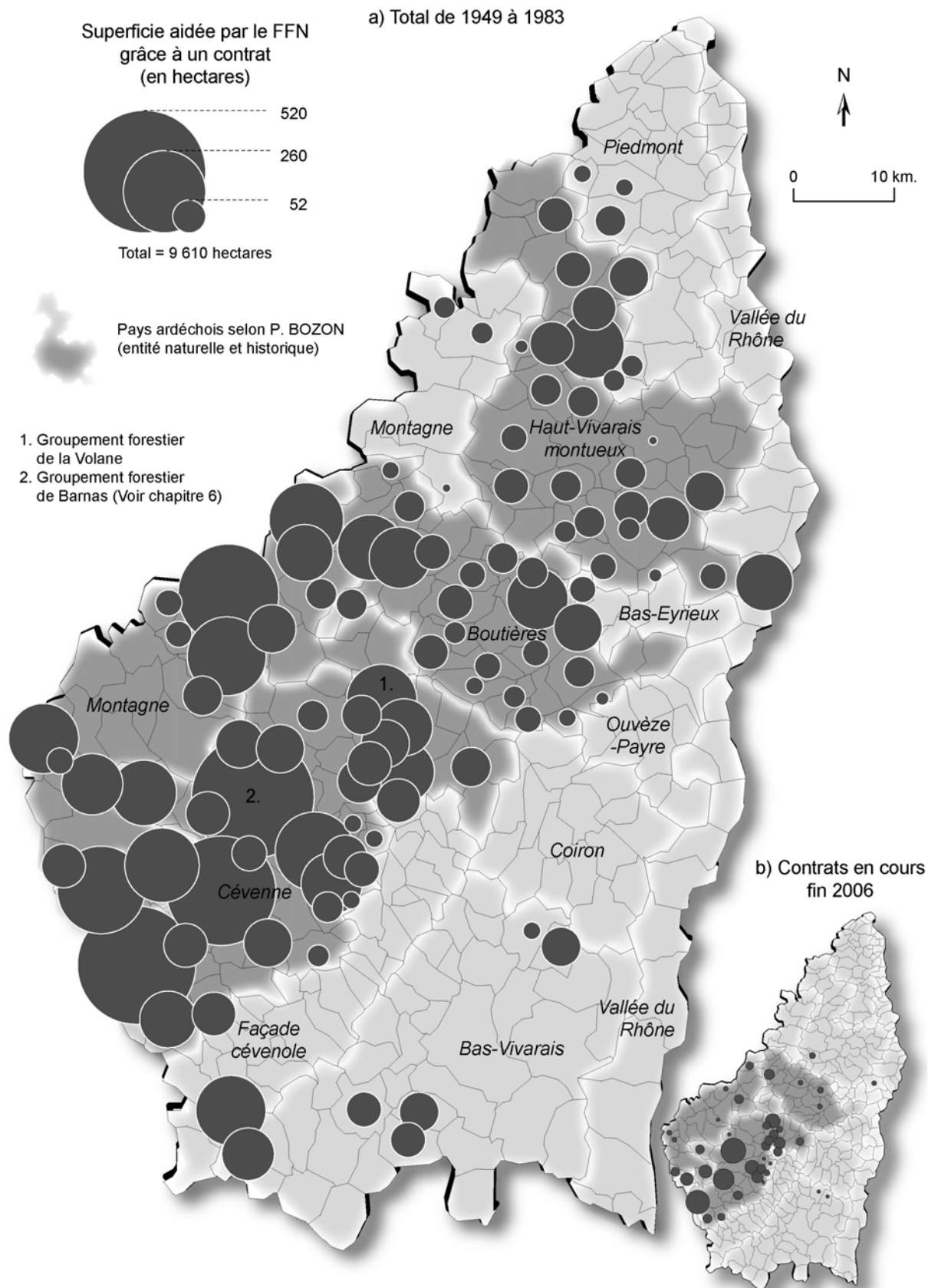
Deux cartes sont présentées successivement, dans l'ordre chronologique où elles ont été réalisées (Doc. n°88 & doc. n°89). L'objectif étant de spatialiser des données forestières, la première carte produite a superposé aux surfaces aidées par le FFN à l'échelle communale les Régions Forestières Nationales (RFN) à l'échelle du département. Celles-ci sont établies sur la base de critères écologiques. Le commentaire de la carte est laborieux. Certaines entités sont partagées visiblement entre deux RFN, d'autres au contraire sont regroupées dans une seule. Pourtant, à s'être imprégné de l'histoire et de la géographie des hommes et des lieux, on soupçonne l'existence d'une explication probante. Mais, il reste à trouver l'élément qui le révélera. Les travaux de Pierre BOZON (1975) sur la déprise agraire en Ardèche sont basés sur un découpage du département en pays, qui sont des entités naturelles et historiques. C'est donc *a posteriori* (par rapport à la 1^{ère} partie de cette recherche), que ce découpage de l'Ardèche en pays a été mobilisé pour expliquer le développement des nouvelles forêts résineuses du FFN. Il est apparu qu'il s'applique parfaitement à la carte des plantations réalisées grâce à un contrat du FFN (Doc. n°89). Les RFN semblent donc inopérantes pour expliquer le processus spatial de construction des nouvelles forêts résineuses en Ardèche. En revanche, grâce à Pierre BOZON et à sa connaissance fine et parfaite du Vivarais de la première moitié du XX^e siècle, la géographie historique, sociale et économique qui se retrouve dans son découpage de l'Ardèche en pays, montre que ces arguments doivent être pris en considération pour comprendre les nouvelles forêts. Les critères écologiques ne sont pas absents. Apparus à la fin du XX^e siècle, ils sont plus déterminants dans les choix opérés en matière forestière actuellement. Des biogéographes, comme Laurent SIMON (2009)³⁴⁸, ont travaillé sur ce type de problématique. Ils montrent que la répartition des forêts à l'échelle locale est déterminée par l'imbrication des facteurs historiques et des contraintes stationnelles. À l'échelle du versant ou du bassin-versant, les nuances du couvert forestier reflètent une mosaïque de facettes bioclimatiques plus ou moins anthropisées.

³⁴⁸ SIMON Laurent (2009). *L'échelle locale : à la croisée de l'histoire et de l'écologie*. In : BOULIER Joël, SIMON Laurent (2009). *Atlas des forêts dans le monde*. Paris : Éditions Autrement. Collection Atlas / Monde, pp. 16-17. Voir aussi son habilitation à diriger des recherches : SIMON Laurent (2000). *Les potentialités forestières : de l'approche naturaliste à l'approche géographique*. Habilitation à diriger des recherches. Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 437 p.

Doc. n°88 : Derrière les Régions Forestières Nationales, où se situent les contrats aidés par le FFN en Ardèche de 1949 à 1983 ?



Doc. n°89 : Les pays de Pierre BOZON pour comprendre la géographie des surfaces mise en oeuvre par contrat du FFN en Ardèche de 1949 à 1983.



La carte des réalisations du FFN par contrat en Ardèche de 1949 à 1983 fait apparaître cinq zones principales de plantations (108 communes concernées).

La première, dans le nord du Haut-Vivarais montueux, correspond à une petite chaîne de montagne, sans nom, qui est en réalité une succession de *Sucs*, de *Monts* et de *Serres*. Situé entre les vallées de la Vocance, du haut Doux, son versant retombe sur les terrains agricoles du Piedmont (Nord-Vivarais). De Villevocance au nord, en passant par Satillieu, Vaudevant, Saint-Félicien, Pailharès, Empurany et Nozières, ces communes (une quinzaine) sont le pendant, nouvellement boisé, du plateau de Lalouvesc et du versant ouest de cette chaîne qui comporte déjà de nombreuses vieilles forêts.

La deuxième zone occupe toute la partie sud du Haut-Vivarais montueux, entre les vallées du Doux et de l'Eyrieux, pays qui inclut le plateau de Vernoux-en-Vivarais (une quinzaine de communes).

Le troisième secteur correspond aux Boutières ardéchoises. Là aussi presque toutes les communes ont leur contrat, de quelques dizaines d'hectares à plus de cent (pour un peu plus de vingt communes).

Le quatrième domaine est celui de la Montagne ardéchoise du sud qui se décompose en quatre sous secteurs (une quinzaine de communes au total). Le premier secteur au nord correspond au pourtour du Mézenc, le deuxième au centre coïncide à la région des Sucs (Le Béage, Gros-de-Géorand, Saint-Eulalie, etc.), le troisième est une succession de trois communes Le Plagnal, Saint-Alban-en-Montagne, Lespéron et le quatrième se situe à la terminaison la plus méridionale de la Montagne ardéchoise en position de balcon de la Cévenne (Laveyrune, Montselgues, Borne).

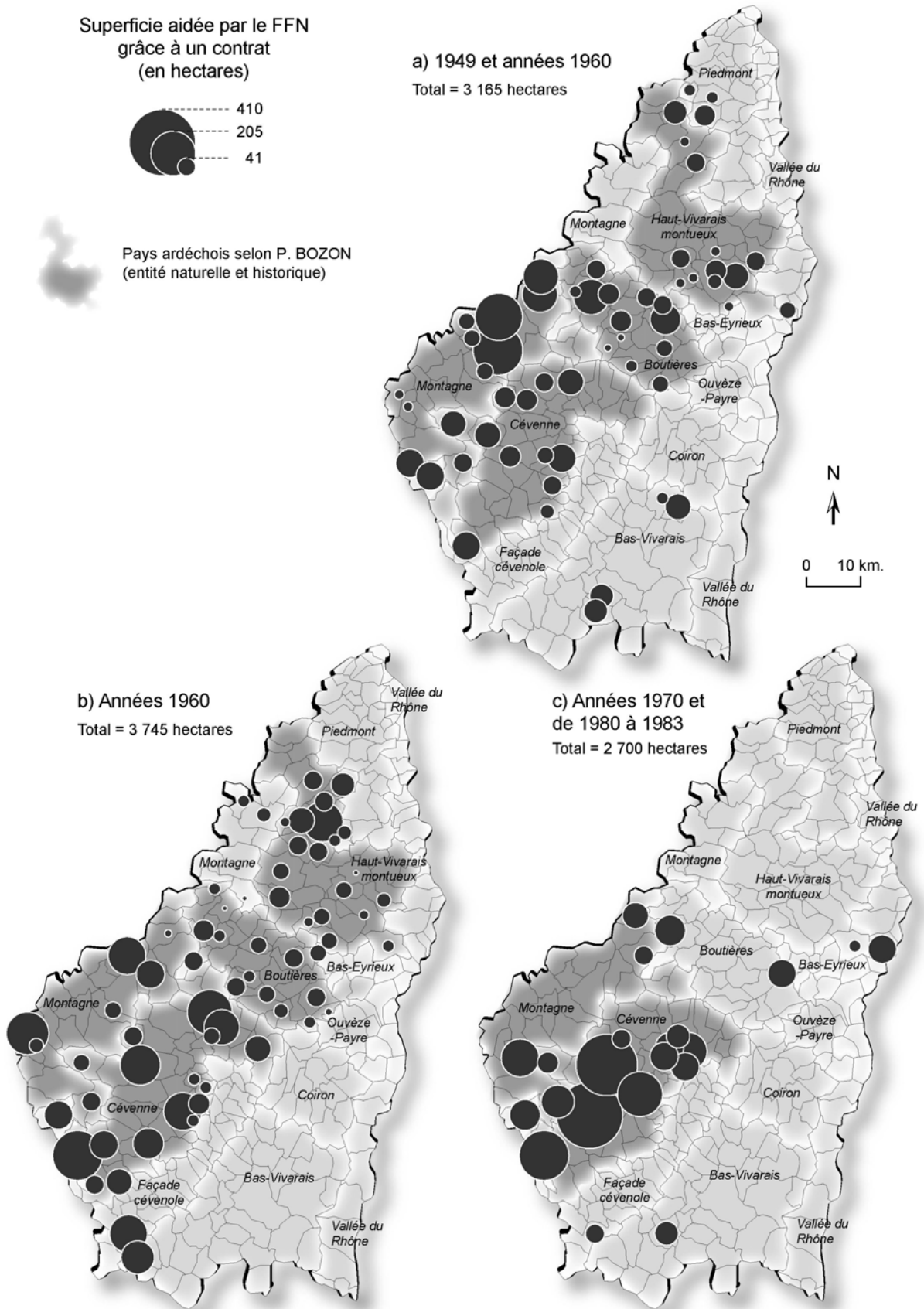
Enfin, il y a la Cévenne ardéchoise. Le territoire emblématique des contrats de petits propriétaires du FFN. Sur 29 communes, près de 3 600 hectares de plantations sous la forme d'un contrat du FFN ont été mises en œuvre (particulier, commune et groupement forestier), soit un peu moins de 40% de toutes les surfaces aidées par contrat. Cet espace orienté nord-est / sud-est correspond au rebord oriental du Massif Central, assurant la transition brutale entre les hautes terres à plus de 1 000 mètres d'altitude jusqu'à la plaine, au pied de la façade cévenole à 200 / 400 mètres d'altitude. La Cévenne ardéchoise se compose donc de douze vallées successives orientées nord-ouest / sud-est au nord et ouest / est au sud. Elles sont plus ou moins ouvertes ou fermées, plus ou moins larges ou encaissées, plus ou moins longues ou courtes. Ainsi, dans chaque vallée ou presque (dix vallées sur douze³⁴⁹) l'on trouve un ou deux groupements forestiers dont les peuplements de conifères couvrent une partie des versants ou sont situés en tête de bassin versant, plutôt en position sommitale. Dans cette situation, ils sont très visibles. Dans la vallée de la Volane par exemple, les peuplements du groupement forestier (repéré sur la carte a) du doc. n°89 par le chiffre ①) apparaissent immanquablement en toile de fond du village (Voir la photographie c) du doc. n°91). La liste des vallées en question a été dressée. Elle est donnée par ordre du nord au sud. Le ou les noms des communes qui figurent entre parenthèses correspondent aux communes sur lesquelles sont sis les groupements forestiers mis en œuvre grâce à un contrat du FFN : vallée du Liopoux (-), vallée de la Boulogne (Saint-Etienne-de-Boulogne), vallée du Sandron (-), vallée de la Volane (Laviolle, Antraigues), vallée de la Bésorgues (Aizac, Asperjoc), vallée de la Bourges (Buzet, Juvinas), vallée de la Fontolière (Montpezat-sous-Bauzon, Chirols), vallée de l'Ardèche (Barnas), vallée du Lignon (La Souche), vallée de la Beaume (Valgorge), vallée de la à (Sablière), vallée du Chassezac (Montselgues, Malarce-sur-la-Thines).

³⁴⁹ Nombre déterminé à partir de la carte au 25 000^e.

L'importance spatiale des nouvelles forêts résineuses dans la Cévenne ardéchoise est éclairée grâce à deux groupements forestiers en particulier. Le groupement forestier de la Volane a plusieurs fois servi d'exemple pour argumenter notre discours. Le groupement forestier de Barnas dans la haute vallée de l'Ardèche, repéré sur la carte a) du document n°89 par le chiffre ②, est inclus dans le périmètre du schéma de mobilisation des bois de la haute vallée de l'Ardèche. Il en sera question dans le chapitre 6 dans une réflexion territoriale focalisée sur la révélation de la ressource forestière.

La carte a) du document n°90 permet de situer les contrats du FFN mis en chantier durant la première décennie de leur utilisation en Ardèche de 1949 à 1959. La carte b) du document n°90 permet elle, d'apprécier la localisation des réalisations au cours de la décennie 1960. Sur cette carte, les cercles proportionnels de taille importante attestent de contrats concernant des communes, des hameaux ou des groupements de petits propriétaires que l'on retrouve avant tout dans la moitié sud de l'Ardèche (Montagne du Sud et Cévenne). Au nord du département et durant cette décennie 1960, l'on trouve avant tout des particuliers ayant bénéficié d'un contrat du FFN.

Doc. n°90 : Les réalisations par contrat du FFN, par période en Ardèche de 1949 à 1983.



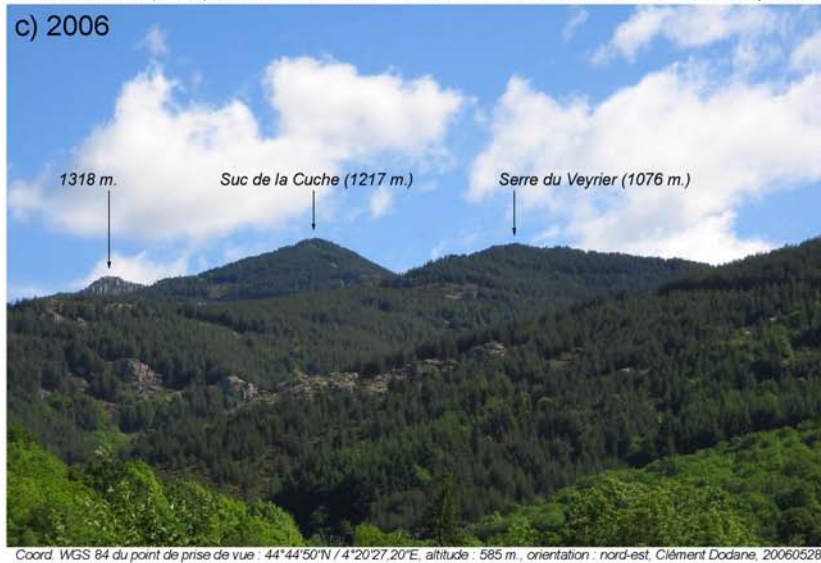
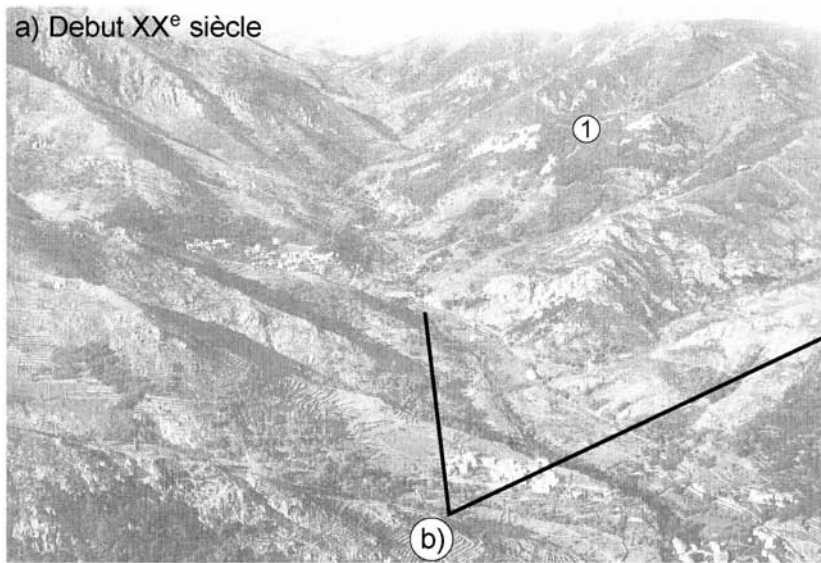
Sources : Registres d'archives du FFN (DDAF de l'Ardèche), © IGN Paris, GEOFLA®.
Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.

Suite au dépouillement des archives des contrats du FFN de la DDAF de l'Ardèche, l'analyse fine des données figurant sur les contrats classés comme remboursés (jusqu'en 1997³⁵⁰) livre des informations intéressantes sur la manière dont ceux-ci ont été réellement remboursés. Normalement, le remboursement devait se faire sur les recettes de la vente des bois. Or, seul un quart (12) des 47 contrats remboursés rentre dans ce cas de figure. Il apparaît très clairement sur chaque fiche de suivi que pour ces contrats des opérations sylvicoles nombreuses et régulières ont été réalisées au cours des trente premières années de la vie des peuplements. Celles-ci ont permis le remboursement des créances dues grâce aux revenus des premières coupes de bois. Les deux tiers des autres contrats (30 sur 47) ont été soit transformés en prêt en numéraire, soit remboursés volontairement par leur propriétaire, 20 à 30 ans après leur installation. La très grande majorité d'entre eux se situent dans la moitié nord de l'Ardèche. Ce sont des contrats bien gérés qui fonctionnent correctement. Enfin, 3 contrats ont été annulés par décision ministérielle suite à un incendie et 2 autres ont été annulés pour des raisons qui sont inconnues. Entre 1998 et 2004, un certain nombre de contrats pour lesquels l'Administration n'attendait manifestement pas qu'ils puissent rembourser leurs créances ont été ajournés de celles-ci par décision ministérielle. En 2006, il ne restait plus que 39 contrats en cours en Ardèche pour lesquels l'État n'avait pas jugé judicieux d'abandonner ses créances, soit qu'il pouvait espérer les recouvrer dans un avenir proche, soit qu'elles étaient trop importantes. D'ailleurs pour certains contrats, la surface retenue en 2006, sur laquelle porte la créance, est différente de celle d'origine pour cause d'incendie ou d'échec de plantation. Certains n'ont plus que des dettes de quelques milliers d'euros alors que pour d'autres elles se chiffrent encore en dizaines ou centaines de milliers d'euros. Après avoir mis en carte ces contrats encore en cours (Voir la carte b) du doc. n°89), il apparaît très clairement qu'ils sont situés dans la Cévenne ardéchoise. Hormis certains groupements forestiers dont le gérant est le maire de la commune sur laquelle ils sont sis, la plupart des autres gérants sont domiciliés dans des villes hors du département de l'Ardèche.

Dans la commune de Laviolle, dans la Cévenne ardéchoise, trois photographies retraçant un siècle d'histoire forestière permettent d'envisager l'importance des transformations humaines, économiques et paysagères qu'a connues cette vallée, notamment suite aux plantations du GF de la Volane (Photographies a), b) & c) du doc. n°91).

³⁵⁰ Dans la pochette du même nom de la liasse d'archives des contrats. Entre 1998 et l'état des contrats en cours en 2006, une soixantaine de contrats ont été remboursés, annulés ou ont bénéficié d'un abandon de créance de la part de l'État.

Doc. n°91 : Reforestation et changements paysagers dans la haute vallée de la Volane du (début XX^e – début XXI^e siècle).



Début XX^e siècle :

Dans cette vallée cévenole, le XX^e siècle qui commence laisse place à un système agropastoral, hérité des siècles passés. La population rurale y a atteint un maximum démographique qui a conduit à une mise en valeur systématique de tout l'espace disponible. Plus de 1 500 personnes travaillent et vivent dans la haute vallée de la Volane. À proximité des habitations, les terres sont aménagées en terrasses suivant les courbes de niveaux grâce aux matériaux d'épierrement. On retrouve ces constructions du fond de la vallée, jusque sur les sommets à plus de 1 000 mètres d'altitude. Les habitants cultivent aussi bien des plantes annuelles que des châtaigniers à fruits. Le reste de l'espace est parcouru par des troupeaux de chèvres et de moutons. Les grands reboisements de la Restauration des Terrains de Montagne, débutés après 1880, sont en place depuis peu et encore très discrets (Forêts domaniales du Pradou à l'est et des Volcans à l'ouest - ① sur les photographies).

1970 :

Les montagnes conservent encore l'aspect des siècles passés, pour peu de temps cependant. La lande et la friche sont déjà là. La lande est héritée des anciennes pelouses pastorales et des landes d'altitude qui ne sont pratiquement plus pâturées. La friche s'est développée à proximité des habitations, sur d'anciennes terrasses qui ne sont plus cultivées, sur des prés qui ne sont plus fauchés et sous des châtaigneraies à l'abandon. Les « clos » de châtaigniers sont encore visibles et l'avancée de la forêt se limite aux parcelles de la forêt domaniale du Pradou, qui occupe une partie du plateau et les versants alentours du *Suc de la Cuche*. La fermeture des derniers moulinaiges de la vallée, les transformations du monde agricole, les maladies à répétition des châtaigniers, conduisent à un exode encore plus massif de la population. Certains préfèrent boiser leurs terres plutôt que de voir la friche faire son apparition. Mais, c'est la force de persuasion de l'Administration forestière d'État, en charge du FFN, qui fera le plus. En 1967, un groupement forestier est créé par l'Administration forestière, reprenant à son compte l'initiative d'un grand propriétaire de la commune désireux de boiser ses terres devenues incultes. L'Administration forestière s'emploie donc à convaincre de l'opération par courrier interposé (Voir doc. n°86). Ainsi, 52 apporteurs de parts s'associent (ou se sont laissé convaincre de signer) pour bénéficier d'un prêt du FFN sous la forme de travaux (contrat). Ils laissent ainsi à l'Administration forestière le soin de suivre ce boisement jusqu'à remboursement de l'intégralité des créances et des intérêts. Au moment où chaque propriétaire signe, l'Administration forestière d'État promet de produire en 30 ans des arbres de valeur. Les travaux commencent en 1968 (plantation sur 149 hectares). Sur la photographie, une piste de desserte se dessine à flanc de montagne. Elle a été ouverte afin de connecter le GF au réseau de pistes de la forêt domaniale du Pradou. De part et d'autre, on commence à distinguer les lignes de plantation des jeunes douglas et des jeunes pins laricio de Corse, qui constitueront l'avenir – « *la caisse d'épargne* » – des 170 hectares (au total) du GF de la Volane.

2006 :

Il n'y a pour ainsi dire plus d'agriculteurs ni d'éleveurs dans la haute vallée de la Volane, à quelques exceptions près de personnes qui conservent un troupeau. Mais, c'est maintenant l'exploitation forestière et la vente de bois qui constituent, de fait, leur principale source de revenus. Les habitants en âge de travailler sont progressivement partis, à proximité des villes industrielles en Ardèche ou dans la vallée du Rhône. Ainsi, il n'y a guère que 130 personnes qui vivent à l'année dans la haute vallée de la Volane et une quinzaine qui y travaille dans l'agriculture et le tourisme hôtelier. Depuis les hauteurs du chef-lieu de Laviolle, la marque des plantations résineuses, maintenant âgées de quarante ans, sur le flanc Est de

la vallée est imposante. Toutefois, l'action du FFN n'est pas responsable de toute la reconquête forestière sur le territoire de la commune. La première éclaircie des peuplements du GF, sur 60 hectares, est commencée depuis un an. Elle a nécessité l'intervention d'une équipe tchèque de débardage par câble mât, en raison de conditions de terrain difficiles et d'un savoir-faire (le débardage par câble) presque absent de France. Malgré certaines subventions, le bilan financier de l'opération, qui a conduit à récolter environ 6 000 m³ de bois de qualité emballage (en moyenne 0,6 m³), est nul. Plus de 35 ans après les dernières plantations et alors que l'Administration forestière estimait à 45 ans la « *durée moyenne nécessaire pour amener un boisement à maturité* », le GF n'a toujours pas enregistré de rentrées financières positives par la vente de ses bois³⁵¹. À cela s'ajoutent, les impôts fonciers, dont le GF doit s'acquitter depuis que l'exonération trentenaire des parcelles cadastrales plantées a pris fin. De plus, la desserte du GF est un véritable problème. Alors que les bois pourraient rejoindre la route départementale 578 qui occupe le fond de vallée, au lieu-dit *Le Grand Moulin* distant seulement d'une centaine de mètres de la piste forestière qui dessert le GF, le propriétaire d'un pré refuse l'aménagement de la liaison qui passe nécessairement sur sa propriété. Ainsi, chaque mètre cube de bois chargé sur camion doit parcourir entre 11 et 13 kilomètres de pistes forestières, par le réseau de la forêt domaniale du Pradou, avant de rejoindre la route départementale 122 de Mézilhac. Cela revient à remonter sur 400 à 600 mètres de dénivelé positif des chargements de plusieurs dizaines de tonnes de bois, sur le plateau à plus de 1 300 mètres d'altitude. C'est une difficulté considérable pour la valorisation commerciale des bois du GF.

Que peut faire l'Administration forestière des contrats dont elle a encore la gestion ? La situation est complexe. Les exonérations trentenaires d'impôt foncier, consenties après plantation, sont terminées et alors que ces groupements forestiers (GF) devraient s'acquitter de cette taxe, leurs finances ne leur permettent pas de le faire. Si elles le peuvent, c'est parce que des rentrées exceptionnelles sont intervenues par le passé, comme des indemnités d'assurance suite à un incendie partiel des peuplements du GF (à une époque où il était encore possible de trouver un assureur qui apporte une garantie pour ce risque à un coût acceptable³⁵²). C'est le cas par exemple du GF de la Volane, à Laviolle. Les indemnités perçues à la suite du dernier incendie en date (1985), ont représenté une rentrée d'argent non négligeable puisque le GF était assuré sur la valeur d'avenir des peuplements. La vingtaine d'hectares détruits n'a pas été replantée. Les GF, dont les dettes courent toujours, ont encore plus besoin que les autres d'être accompagnés pour continuer de fonctionner. En effet, lors de l'Assemblée Générale du GF de la Volane, à laquelle nous avons assisté en décembre 2006, certains apporteurs de parts se sont interrogés sur la possibilité de récupérer leurs parcelles boisées. Or le démantèlement du GF n'est en pratique pas

³⁵¹ Il existe ailleurs dans le Massif Central des exemples similaires. En voici un, il est tiré de la revue *Forêts de France* de mars 2004 (n°471, p. 33) : « *Autre essence, autre combat ; après une heure de route en surplomb des gorges du Tarn, nous arrivons au domaine de Fretma occupé à 80% par du pin noir d'Autriche. Nous y sommes accueillis par Mme Coisne, gérante de la propriété, qui nous présente le domaine et nous explique ses projets, ses peines et ses succès. 1 200 hectares de pin noir d'Autriche sont plantés en 1962 et 1963 sur un domaine de 1 500 hectares. La promesse est de récolter, en 1995, des poteaux, des bois de mine et du bois à pâte à papier. Mais ces débouchés ont aujourd'hui disparu. Et le revenu de la forêt n'est même pas suffisant pour payer les taxes foncières (15 euros/ha)... Le PSG de 1997 a été l'occasion de faire un inventaire statistique de la propriété. Il en ressort que 530 hectares n'ont pas de vocation forestière et pourrait être classés en landes. Sur ces parcelles, la propriétaire rêve d'un système agro-pastoral qui consiste à lâcher des moutons dans les landes, procure un revenu de 20 euros/ha et fait chuter l'impôt foncier. Elle fait actuellement un test sur 50 ha. Cette orientation ne correspond pas aux objectifs initiaux mais c'est un moyen de secours pour limiter les pertes financières.* »

³⁵² Depuis la tempête de 1999, il est pour ainsi dire impossible d'assurer sa forêt (propriété de plusieurs centaines ou milliers d'hectares) contre les catastrophes naturelles. Les petits propriétaires forestiers n'ont, en règle générale, jamais jugé nécessaire de s'assurer, autrement que pour leur responsabilité civile, pour des raisons évidentes de méconnaissance et de coût.

envisageable. Il apparaît donc nécessaire que l'Administration forestière d'État (DDAF) et les CRPF restent présents aux côtés des apporteurs de parts pour garantir le bon fonctionnement du GF. N'ayant pas encore montré qu'il pouvait générer des bénéfices, il s'en trouve d'autant plus critiquable et attaquant. Certains apporteurs envisagent d'ores et déjà l'évolution du GF, notamment en ce qui concerne la composition en espèces des peuplements. Des châtaigniers, dévitalisés à l'époque du boisement, sont encore visibles actuellement. Ils rappellent la présence de l'arbre à l'origine en ces lieux et suscite l'idée et l'envie pour certains de le réintroduire en lieu et place des résineux actuels (douglas et pin laricio de Corse). Pour répondre aux souhaits des propriétaires, un accompagnement technique pointu ménageant des recettes régulières sera seul en mesure de faire évoluer les peuplements réguliers en place vers une forêt mélangée, éventuellement continue et irrégulière. L'objectif étant d'éviter des coupes rases brutales et des travaux de reconstitution forestière lourds et onéreux, pour lesquels il y a fort à penser qu'une majorité d'apporteurs ne signera pas une deuxième fois un blanc-seing à l'Administration forestière ou à son futur gestionnaire.

> Les prêts du FFN, une solution pour financer des projets de plantation sur des surfaces importantes.

Le FFN pouvait prêter à tous types de propriétaires (particuliers, collectivités, État) désireux de boiser, de reboiser ou d'équiper leurs propriétés pour une superficie minimale de 10 hectares. Mais généralement :

1) Les prêts en numéraires (dits prêts) étaient attribués pour des opérations de boisement ou de reboisement et le cas échéant pour les équipements annexes au projet (routes, pistes, fossés, places). Ils pouvaient également servir pour l'installation de protection contre le gibier (grillage) dans les régénérations.

2) Ils étaient également octroyés pour la création et l'amélioration, en tant que telles, de routes et de pistes, la réalisation de fossés, de places de dépôts ou de retournement.

Financement :

En moyenne 70% du devis hors taxe des travaux pour les particuliers (sur la base d'un montant qui ne pouvait excéder les $\frac{3}{4}$ de la garantie fournie par le bénéficiaire). Pour les collectivités ou les groupements forestiers, le prêt accordé pouvait couvrir 100% des montants de l'opération.

1) Projet de boisement ou de reboisement : le taux était de 0,25% et la durée du remboursement de 30 ans pour les conifères et de 20 ans pour les peupliers.

2) Projet d'équipement : le taux était de 2,5% et la durée de remboursement de 20 ans.

Avantages :

Pour le bénéficiaire :

- L'intéressé pouvait prévoir dans le devis des travaux, qui ne devait toutefois pas excéder trois ans, non seulement les opérations de première plantation mais également de regarnis, de dégagement, ainsi que les frais d'expert et une partie des travaux annexes (chemin d'accès, pare-feux). Cette possibilité fut mise en place à partir de 1962.
- Le bénéficiaire était maître d'ouvrage.

Pour l'Administration forestière :

- Ce dispositif a eu pour effet positif, après les restrictions sur les contrats, d'augmenter le nombre de demandeurs qui disposaient de superficies importantes (23 hectares en moyenne en Ardèche), même si le coût moyen d'une opération était 3 à 4 fois plus élevé que pour une subvention.
- L'efficacité des capitaux engagés était accrue, les remboursements annuels du bénéficiaire assuraient une meilleure rotation des capitaux du FFN.
- Les résultats ont été très bons puisque le bénéficiaire devait s'impliquer financièrement. Le degré de réussite des chantiers dans leur ensemble s'élevait pratiquement à 80%.

Inconvénients :

Pour le bénéficiaire :

- La constitution du dossier était pesante. Il était volumineux et complexe. En outre, il devait comprendre une fiche descriptive de la station et le détail des techniques

utilisées pour le boisement ou le reboisement. De plus, il nécessitait pour le bénéficiaire d'offrir une garantie hypothécaire. Le prêt ne pouvait être accordé si le potentiel de production de la station était inférieur à 5 m³/ha/an. Or la plupart des conifères en plantations (si ce n'est tous), même sur des terrains pauvres, ont un accroissement supérieur au seuil fixé. C'est aussi une des raisons qui ont longtemps conduit les forestiers à privilégier les conifères au détriment des feuillus, car dans bien des cas, il n'a servi à rien de planter des feuillus et cela les forestiers le savaient bien.

Pour l'Administration forestière :

- Le prêt consommait généralement deux fois plus de crédits que la prime à surface de réalisation égale. Toutefois, l'Administration forestière a pu se décharger sur le Crédit foncier de France de la perception des remboursements et du suivi des créances.

> Les prêts du FFN, une solution intermédiaire pour financer des projets de plantation sur des surfaces moyennes importantes détenues par les héritiers des paysans.

La DDAF de l'Ardèche conserve quatre registres d'archives concernant les prêts et les primes du FFN (voir ci-après le descriptif des primes) alloués entre 1958 et 1999. Ils regroupent au total 549 fiches (au format 26*32 centimètres). L'ensemble des quatre registres superposés à une épaisseur d'une vingtaine de centimètres.

1) Le registre le plus ancien est nommé « prêts primes de 1958 à 1986 ». C'est une liasse qui compte quatre pochettes. Une première de couleur orange regroupe 88 fiches synthétiques concernant les attributions de prêts et de primes entre 1958 et 1976. Une deuxième de couleur bleue rassemble 45 fiches sur les prêts et primes alloués de 1977 à 1981. Une troisième de couleur jaune contient 103 fiches au sujet des prêts et primes accordés de 1981 à 1986 (des primes de l'année 1981 se retrouvent dans deux pochettes). Enfin une quatrième pochette de couleur rouge qui n'a pas été inventoriée. Elle contient quelques fiches, dont certaines sont raturées. Ce ne sont pas des aides attribuées.

2) Le registre « primes de 1987 à 1991 » agglomère 83 fiches. C'est un document sans couverture, maintenu avec deux pinces.

3) Le registre « PDZR de 1991 à 1993 » réunit 94 fiches. Il s'agit d'un document avec couverture.

4) Le registre « PDR de 1995 à 1999 » rassemble 135 fiches dans un document avec couverture.

Jusqu'en 1986³⁵³, les prêts et les primes du FFN qui ont été attribués en Ardèche sont classés dans les archives sans distinction particulière entre chaque type d'aide. D'ailleurs, les techniciens de l'Administration forestière parlent des prêts et des primes, comme d'un binôme, quand il s'agit d'évoquer ce type d'aides du FFN. Cela témoigne du fait que les prêts et primes du FFN jusqu'en 1986 ciblaient des bénéficiaires en particulier. Les subventions du FFN ont été l'aide au boisement pour les paysans principalement. Les contrats du FFN ont été d'abord utilisés par des notables, ainsi que des communes, puis réservés à des

³⁵³ Les explications interviendront dans le détail plus loin. Le dernier prêt attribué en Ardèche l'a été en 1986. Jusqu'en 1986, les primes du FFN laissaient à la charge du bénéficiaire une part d'autofinancement du projet de boisement de l'ordre de 40%. Ce n'est qu'à partir de 1987 que les primes du FFN seront couplées à des subventions de l'Europe, réduisant la part d'autofinancement à 10% environ pour un projet de boisement.

groupements de petits propriétaires fonciers sans ressources. Ainsi, les prêts et primes du FFN jusqu'en 1986, puisqu'ils laissaient à la charge du bénéficiaire une part d'autofinancement du projet (boisement, reboisement ou desserte) comprise entre 30 et 40%, trouvèrent comme candidats chez les particuliers des personnes qui étaient socialement plus élevées que les paysans. Les prêts et primes du FFN, qui arrivèrent en relais des contrats du FFN, ont donc en partie repris la clientèle des contrats, à savoir des notables, certains groupements forestiers familiaux et des communes, bien au fait de l'intérêt d'emprunter à 0,25% sur 30 ans pour planter des conifères ou d'accepter une prime du FFN qui s'apparentait à un « don » à hauteur de 60% du montant total du projet de boisement. Mais, dans les années 1970 et au début des années 1980, parmi les bénéficiaires des prêts et des primes du FFN, on trouve des enfants du baby boom. Filles et fils de paysans, ayant hérité des terres de la ferme parentale, ils vont choisir de les boiser. Partis travailler ailleurs, leur situation sociale et financière est différente de celle de leurs parents. Ils sont prêts à emprunter au FFN quand le paysan économisait pour acheter ou investir, empruntant rarement.

Nous avons rencontré en entretien un propriétaire forestier qui illustre bien cette situation. Grâce à plusieurs subventions, son père, paysan et propriétaire foncier, sur la commune de Borée avait entrepris de planter quelques parcelles agricoles dès les années 1950. Lui a quitté le village de Borée situé dans la Montagne ardéchoise où les conditions de vie sont difficiles, pour s'établir à une dizaine de kilomètres, moins haut en altitude, dans la commune d'Arcens (Boutières ardéchoises). C'est là qu'il a construit sa vie familiale et professionnelle dans l'entreprise des eaux de sources d'Arcens. Ayant hérité d'un ensemble d'une vingtaine d'hectares d'un seul tenant, après partage entre la fratrie, il entreprend en 1978 de demander un prêt du FFN pour boiser les terres dont il a hérité en épicéa commun principalement. Chez ce propriétaire les plantations sont une affaire de famille (voir ci-après la retranscription des discussions lors de la visite de sa propriété). Son frère fit de même, ainsi que sa cousine dans une commune voisine. Nous avons retrouvé le dossier de demande d'aide de cette cousine dans les archives du FFN déposées aux Archives départementales. Le dossier comporte un plan du projet de boisement sur 16 hectares. Il est frappant de voir que les plantations sont prévues autour de l'ancienne ferme familiale dont seul un chemin d'accès n'a pas été planté.

Reçu à son domicile à Arcens, après s'être présenté de façon générale, ce propriétaire forestier nous conduit en 4*4 jusqu'à sa propriété boisée. Le trajet est l'occasion de lui poser toutes sortes de questions sur l'origine et l'appartenance des parcelles plantées de part et d'autre de la route, de telle forêt d'une plus grande surface (plantations du FFN appartenant à une commune) ou de telle autre forêt qui semble plus évoluée et plus ancienne (forêt domaniale de Borée). Plusieurs arrêts sur le bas côté de la route permettent de faire une lecture paysagère commentée et d'identifier à nouveau les propriétés de telle et telle personne (son origine, son lieu d'habitation, son métier, son implication dans l'association locale de promotion des éclaircies résineuses), de saluer un agriculteur qui vient visiter ses brebis, d'observer en plusieurs points des stocks de bois abattus (pins sylvestres récoltés dans un boisement spontané privé, douglas provenant d'une éclaircie réalisée dans une plantation dans une propriété communale, sapins pectinés pluri-centenaires de la forêt domaniale de Borée avoisinant le mètre de diamètre pour les plus imposants et dont le volume de certains atteint les 7 à 8 mètres cubes), une plantation de douglas aidée par le FFN, juste avant sa disparition en 1999, sur une ancienne prairie (elle appartient à son frère). Arrivé sur sa parcelle, je déclenche l'enregistrement de la conversation³⁵⁴ ; le voici :

³⁵⁴ De tous les entretiens qui ont été réalisés c'est le seul qui ait été enregistré.

« On trouve du douglas de ce côté, beaucoup de douglas, il y a de l'épicéa aussi, mais beaucoup de douglas. Il y a beaucoup plus de douglas là-bas si on s'avance dans son chemin c'est du douglas, alors qu'ici c'est uniquement de l'épicéa. On voit déjà que certains propriétaires mettaient le douglas ; mon père mettait encore de l'épicéa. »

L'histoire, c'est ce que vous m'avez expliqué ?

« Voilà, il avait fait une expérience, c'est-à-dire dans une zone qui était peut-être plus froide que là. Il avait planté des douglas et ces douglas, un hiver, étaient tous gelés et on lui a dit : mais bon l'altitude est trop haute. Parce qu'il faut savoir qu'il n'y avait qu'une seule variété de douglas à cette époque là. On plantait le douglas qui était chez le pépiniériste. Et donc il a bifurqué et il a pris l'épicéa. Le père Renaud [il pointe du doigt une parcelle voisine], donc lui c'est tout en douglas, mais ils sont très jolis et si on s'avancait dans la plantation vous le verriez. »

Quel âge ont-ils, si c'est votre père qui les a plantés ?

« Ça c'est une plantation de la fin des années 50. »

À l'époque, il avait aussi bénéficié des aides du fonds ou c'était une entreprise plutôt personnelle ?

« C'est pas pareil [lui a bénéficié d'un prêt du FFN], je crois qu'il y avait des subventions. C'étaient des subventions. Il y avait plusieurs aides au départ, je crois. Je ne me souviens pas bien et après il y a eu le fonds qui est intervenu avec des prêts, mais certaines personnes ont eu des subventions pour boiser. »

Et c'est lui qui avait fait le travail ?

« Non. Il avait une personne salariée qu'il embauchait de temps en temps et il lui faisait faire le travail. »

Votre frère ?

« Là, il a une forêt de cinq hectares environ [il pointe du doigt une parcelle voisine] et ici à peu près de deux hectares. »

Il y a tout un plateau qui est agricole. Est-ce que c'étaient d'anciennes terres agricoles ?

« Non. Ça c'était déjà de la forêt [il pointe du doigt une parcelle en particulier], ça c'étaient d'anciennes terres agricoles [il pointe du doigt une autre parcelle]. »

Quel genre de forêt ?

« C'était du pin. D'ailleurs la bêtise qui avait été faite à cette époque là, c'est qu'ils plantaient sous des pins et qu'ils n'ont jamais enlevé les pins et que les arbres sont devenus, vous verrez les douglas qu'on va voir maintenant. Ils ont été plantés sous les pins et y en a quelques-uns qui sont déformés.

Dessous, si on continuait le chemin c'est un autre propriétaire. C'est Madame... de Saint-Martial qui a cinq hectares de douglas, mais ils sont beaucoup plus petits, ils ont 25 ans environ. Pour tout vous dire, la commune de Saint-Martial s'arrête là. La partie de mon frère est sur Borée.

Ça fait mal au cœur ! [nous longeons une parcelle plantée d'épicéas malmenée par la tempête de 1999. Elle appartient à un autre propriétaire et rien n'a été entrepris depuis l'événement climatique.] »

Qu'est-ce qui vous touche ? Ce sont les arbres en travers ?

« C'est le fait que... Je sais pas, voire des troncs comme ça. Ça c'est de la tempête de 99. Et là, regardez ça. Comment voulez-vous ? »

C'est un propriétaire qui vit ici ?

« Oui. »

Et pourquoi à votre avis ?

« Parce que la forêt ne l'intéresse pas, parce que il n'a pas pris conscience. »

Mais pourtant les épicéas ont été plantés, donc l'idée c'était peut-être aussi à un moment de produire du bois ?

« Oui, il en a hérité. »

« Les deux grands [il s'agit de sapin de Vancouver et dans le cas des subventions du FFN, un changement d'espèce dans la plantation indique bien souvent la présence d'un autre propriétaire]. Ça c'est un autre propriétaire, je connais bien les limites. Lui c'est pareil, il a hérité. Je lui ai dit plusieurs fois. Mais c'est un gars qui s'en fout ! Il faudrait qu'il fasse une éclaircie au moins. »

Là, à l'opposé on a un propriétaire qui a vraiment tout nettoyé sous sa forêt ?

« Oui, là il y avait beaucoup de pins et il vient de nettoyer et ça commence à prendre forme, on en a parlé. »

Donc sur un modèle qui est plus diversifié ?

« Voilà, voilà, lui c'est de la forêt naturelle. Il l'a gardé en l'état, il y a du feuillu, du pin sylvestre. Elle est jolie sa forêt. »

Oui, puis à mon avis, quelques sapins qui vont disséminer.

« Alors donc voilà mes douglas. »

Qui ont un peu moins de 30 ans ?

« Oui. [...] »

Cette discussion sous les arbres plantés grâce aux aides du FFN, nous plonge dans les origines historiques et familiales de ces nouvelles forêts résineuses. Elle met en avant des réussites dues au FFN, mais se termine par un constat dur et amer pour ce propriétaire forestier qui est aussi président de l'association locale pour la promotion des éclaircies résineuses. Cette personne livre de façon condensée des éléments explicatifs intéressants. Si la génération de ses parents a planté pour éviter l'abandon et l'apparition de la friche, sa génération fait le constat d'une forêt partiellement en friche. Des parcelles boisées ne sont pas entretenues, parce que leurs propriétaires après en avoir hérité ne s'y intéressent pas et surtout qu'ils n'ont pas « conscience » des enjeux liés à l'entretien, au suivi des plantations, de la forêt en général. Pourtant, d'autres propriétaires sont capables de réaliser des travaux élaborés pour mettre en valeur leur bien.

Qu'en est-il donc des réalisations aidées en Ardèche grâce à un prêt du FFN ?

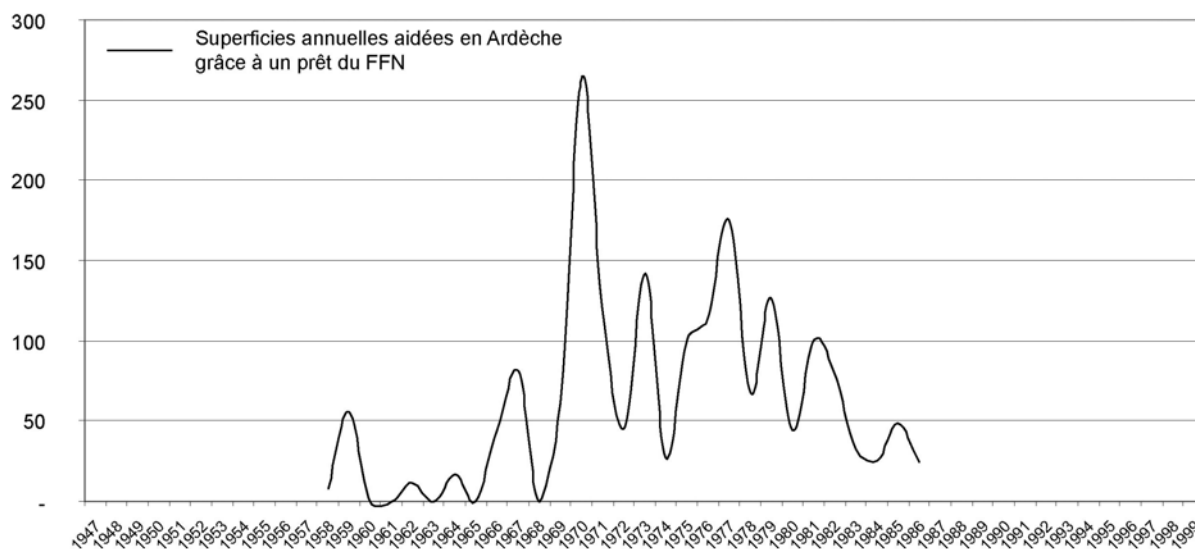
Au total, en Ardèche de 1958 à 1986, 77 prêts³⁵⁵ pour 1 815 hectares auront donc été consentis pour des boisements et des reboisements, soit une moyenne de 23 hectares par prêt (Doc. n°92). Cette aide du FFN est la moins efficace de celles qui ont été utilisées en Ardèche au regard des réalisations. L'arrivée des financements européens en 1980, l'a rendue beaucoup moins avantageuse que les primes du FFN et les aides consenties sur le budget de l'État, lorsque les deux étaient subventionnées par l'Europe. Les prêts n'ont véritablement pris le relais des contrats chez les particuliers que durant la décennie 1970 ; la modification des modalités d'attribution des contrats étant intervenue en 1967. Ainsi au cours de la décennie 1970, le rythme annuel moyen des prêts accordés en Ardèche représentait

³⁵⁵ Hormis ceux pour des investissements d'équipement et les contrats transformés en prêt.

environ 120 hectares de plantations (1 180 hectares en 10 ans). Avant 1970, de 1958³⁵⁶ à 1969, seule une vingtaine d'hectares par an a été boisée et reboisée grâce à un prêt du FFN (280 hectares en 12 ans). Le dernier prêt en Ardèche fut alloué en 1986. Ainsi sur 7 exercices entre 1980 et 1986, 50 hectares par an ont été mis en chantier (355 hectares sur la période).

Doc. n°92 : Les réalisations aidées grâce à un prêt du FFN en Ardèche de 1958 à 1986.

Superficie (en hectares)



Source : De 1947 à 1999 : données des registres d'archives du FFN (DDAF de l'Ardèche).

Intensité des boisements et reboisements aidés grâce à un prêt du FFN en Ardèche de 1958 à 1986

Période	1958 à 1969	1970 à 1979	1980 à 1986	1958 à 1986
Rythme annuel des boisements et reboisements par prêt (hectares / an)	23	118	50	63
Superficies (hectares)	280	1 180	355	1 815*

* Pour estimer la superficie des boisements et reboisements réellement acquis, il faut appliquer à cette somme, qui correspond à l'ensemble des surfaces aidées, un taux de réussite des plantations. Celui-ci se situe probablement aux alentours de 75 / 80% en Ardèche.

³⁵⁶ Année d'attribution du premier prêt en Ardèche.

> Les primes du FFN, les débuts d'un principe d'aide à l'investissement forestier nouveau.

Les primes à l'investissement forestier (dites primes) ont été créées en 1969 pour alléger le système des aides (notamment le suivi administratif des prêts qui était lourd) et permettre de répondre aux besoins des sociétés ou des particuliers disposant de capitaux importants ou capables de les mobiliser pour les investir dans des opérations de boisement ou de reboisement.

Elles permettaient de financer des travaux de boisement, de reboisement et d'amélioration (balivage, conversion). Elles étaient également utilisées pour les travaux d'équipement et de protection contre l'incendie. Des routes ou des pistes ont été ainsi créées ou améliorées, accompagnées éventuellement de fossés, de places de dépôts ou de retournement. Elles concernaient des opérations de superficie supérieure à 10 hectares (5 hectares pour les peupliers).

Les primes du FFN ont également été utilisées dans la filière forêt-bois et en particulier dans la modernisation des scieries.

À partir de 1987, les primes sont devenues des subventions principales en espèces (chapitre et article 3.70 dans les registres d'archives du FFN). Toutefois, ce terme sera conservé pour évoquer ce type d'aide en général.

Financement :

En moyenne 30 à 40% du devis hors taxe des travaux (plantation, regarnis et entretien pendant 3 ans) avant l'intervention de l'Europe. Mais après 1980, avec l'apparition des programmes européens en Ardèche, la part d'autofinancement tombera à 10% seulement selon les critères d'éligibilité du projet aux financements européens (la description des programmes européens interviendra après celle des primes).

Avantages :

Pour le bénéficiaire :

- La prime est en réalité une subvention en espèces non plafonnée en valeur absolue. La prime était un « don » et par conséquent elle n'était pas à rembourser. Les formalités étaient plus simples que pour un prêt et aucune garantie n'était demandée. De plus, le montant élevé des primes était de nature à compenser les désavantages de la forêt (placement à très long terme), par rapport à d'autres catégories d'investissements qui auraient pu se disputer les faveurs de l'épargne privée, sans toutefois être aussi avantageuses que le taux d'aide à 100% des contrats.
- Même en cas d'échec, le bénéficiaire avait peu de risque que lui soit demandé le remboursement intégral ou même partiel de la prime qui lui avait été accordée parce que la défaillance était très difficile à prouver.

Pour l'Administration forestière :

- Les inconvénients des subventions et des bons-subventions étaient écartés. Le bénéficiaire étant maître d'ouvrage et devant autofinancer en partie son projet ; il avait intérêt à mener à bien l'opération de plantation entreprise.
- Les propriétaires qui étaient en mesure d'assurer une partie de l'investissement ont manifesté très rapidement leur préférence pour cette forme d'aide. L'absence de plafond, autorisait d'entreprendre des réalisations d'envergure à moindre coût. Cette aide permettait indirectement à l'Administration forestière, de boiser ou de reboiser

une surface deux fois plus importante que par l'intermédiaire d'un prêt à coût égal. En Ardèche, la moyenne des opérations financées grâce à une prime a été d'une vingtaine d'hectares. Ce qui correspond déjà en soi à la création de grandes propriétés boisées. Elle est pratiquement identique à celle des prêts du FFN en Ardèche.

- Le degré de réussite des chantiers dans leur ensemble était élevé, du fait qu'il s'agissait de plantations récentes, et dont on peut penser qu'elles ont globalement bénéficié d'une meilleure mise en œuvre technique.

Inconvénients :

Pour le bénéficiaire :

- La part d'autofinancement était plus élevée (60 à 70%) que pour l'octroi d'un prêt (40%). Avec l'entrée en scène de l'Europe la donne changea.

> Un nouveau souffle pour les boisements en Ardèche, l'intervention de l'Europe dans quatre programmes forestiers de 1980 à 1999.

En Ardèche, à partir de 1980, des financements européens conséquents sont venus compléter les masses financières allouées aux investissements forestiers déjà consentis par le FFN, ainsi que ceux émanant du budget de l'État. En Ardèche, l'Europe a injecté en moyenne 13 millions de francs (courants) par an de 1980 à 1985 et de l'ordre de 7 à 8 millions pour la période 1987 à 1990³⁵⁷. Au total, ce sont près de 7 100 hectares (hors taux de réussite) qui ont été boisés et reboisés en Ardèche entre 1970 et 1999 grâce à ces aides. Le document n°93 présente l'évolution des différentes combinaisons³⁵⁸ de financements possibles entre les aides du FFN, les financements sur le budget de l'État et les subventions européennes pour la mise en œuvre de boisements et de reboisements. À travers l'évolution des surfaces boisées au cours de cette période, le document n°94 montre aussi en quoi les subventions de l'Europe ont été un véritable « appel d'air » pour les boisements³⁵⁹ en Ardèche. Cette dynamique de boisement intense correspond également à l'arrivée de jeunes techniciens forestiers à la DDAF de l'Ardèche, dont l'Europe permit de financer certains postes. Ils y sont encore aujourd'hui. L'on verra par la suite que l'affectation d'un technicien pour la réalisation d'équipements de desserte fut décisive.

³⁵⁷ Nous n'avons pas à disposition les montants des crédits européens pour la décennie 1990.

³⁵⁸ Les combinaisons qui figurent dans le document en question représentent les cas les plus fréquents. Selon les projets des montages financiers différents ont pu être mis en place.

³⁵⁹ De 1970 à 1979, des reboisements ont été aidés par une prime du FFN. Après 1980, tous les projets sont des boisements.

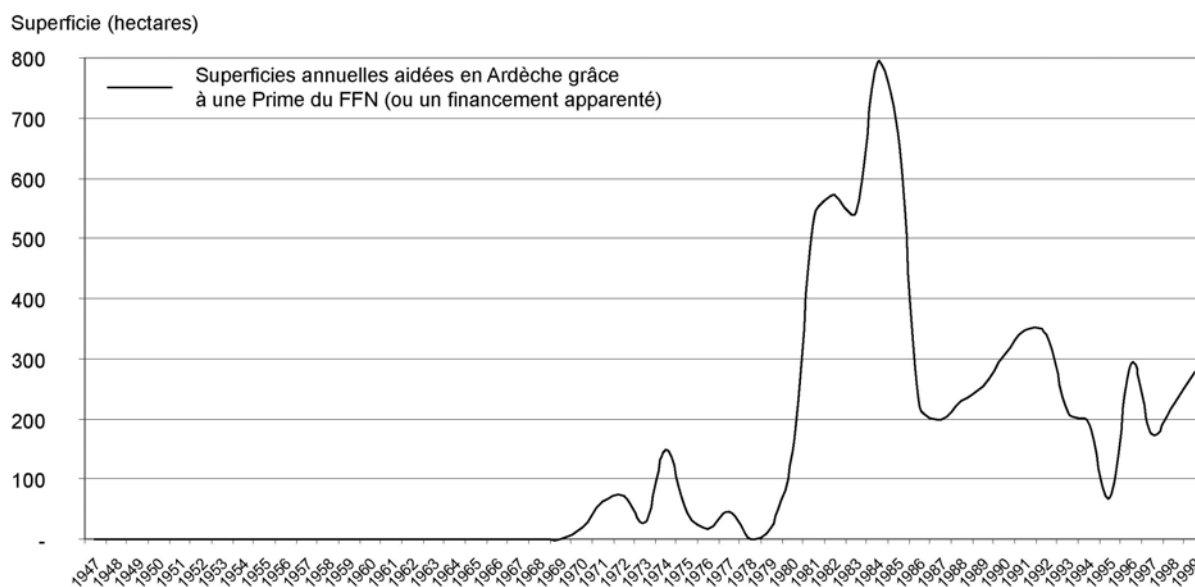
Doc. n°93 : Différentes combinaisons de financements possibles (prime du FFN, budget de l'État et subvention de l'Europe en Ardèche de 1970 à 1999).

Période	1970 à 1979	1980 à 1985		1986 à 1990	1991 à 1993	1994 à 1999	1970 à 1999
Intervenant(s)	FFN	FFN	État + ACFM	FFN + PIM	FFN + PDZR	FFN + PDR	
Part d'autofinancement	60%	60%	10%	10%	10%	15%	
Part financée par le FFN ou par le budget de l'État (1980 à 1985)	40%	40%	40%	40%	50%	50%	
Part financée par l'Europe	-	-	50%	50%	40%	35%	
Superficies (hectares)	460	1 270	2 000	1 210	900	1 230	7 100*

* Pour estimer la superficie des boisements et reboisements réellement acquis, il faut appliquer à cette somme, qui correspond à l'ensemble des surfaces aidées, un taux de réussite des plantations. Celui-ci se situe probablement aux alentours de 75 / 80% en Ardèche.

Avec des crédits européens conséquents et une part d'autofinancement pour le bénéficiaire réduite à 10% environ, les réalisations sur les décennies 1980 et 1990 n'ont rien de comparables à celles des années 1970. De quelques centaines d'hectares, on passe à quelques milliers. La courbe des surfaces totales boisées et reboisées en Ardèche fait apparaître plusieurs soubresauts (Voir doc. n°80), qui sont la traduction en terme de plantations des masses financières apportées par les programmes forestiers européens successifs en Ardèche jusqu'en 1999 : l'Action Commune Forestière Méditerranéenne de 1980 à 1985 (ACFM), le Programme Intégré Méditerranéen de 1987 à 1990 (PIM), le Programme de Développement des Zones Rurales de 1991 à 1993 (PDZR) et le Programme de Développement Rural de 1994 à 1999 (PDR). Après avoir présenté le bilan chiffré des réalisations en Ardèche, celles-ci seront mises en cartes avec les réalisations par prêts. Les commentaires des cartes permettront d'identifier le véritable berceau de l'Ardèche des nouvelles forêts résineuses.

Doc. n°94 : Les réalisations aidées grâce à une prime du FFN ou à un financement apparenté en Ardèche de 1970 à 1999.



Sources : De 1970 à 1979, pour les années 1986 et 1987 et de 1989 à 1999 : données des registres d'archives du FFN (DDAF de l'Ardèche) ; de 1980 à 1985 et 1988 : données du rapport BROS (1993).

Rq : Cette courbe a été construite à partir des données sur les primes issues des registres d'archives du FFN (DDAF 07) de 1970 à 1979, pour les années 1986 et 1987 et de 1989 à 1999. Les données de 1980 à 1985 proviennent du rapport BROS (1993). Elles intègrent, en plus des surfaces aidées par le FFN, les opérations financées sur le budget de l'État (= financement apparenté au FFN) qui ne figurent pas dans les registres d'archives du FFN (DDAF 07). L'Europe intervenait en complément pour subventionner (par l'intermédiaire du FEOGA) les dossiers qui rentraient dans le cadre de l'Action Commune Forestière Méditerranéenne.

Pour l'année 1986, la donnée d'archive (DDAF 07) qui a été prise en compte intègre certaines surfaces programmées en 1985 (données du rapport BROS (1993) retenues pour la période 1980 à 1985) mais soldées en 1986 (mécanisme budgétaire d'autorisation de programme). Ce principe revient à surestimer légèrement les surfaces effectivement aidées pour l'année 1986, qui sont de fait comptabilisées deux fois.

Pour l'année 1988, la donnée d'archive (DDAF 07), anormalement faible, a été remplacée par celle du rapport BROS (1993). Après rectification, les surfaces mises en œuvre grâce à une prime en 1988 sont donc comparables à celles dont fait état le rapport annuel du FFN au Comité de contrôle de la même année.

Intensité des boisements et reboisements aidés grâce à une prime du FFN (ou un financement apparenté) en Ardèche de 1970 à 1999

Période	1970 à 1979	1980 à 1985	1986 à 1990	1991 à 1993	1994 à 1999	1970 à 1999
Rythme annuel des boisements et reboisements par prime (hectares / an)	46	545	200	300	205	237
Superficies (hectares)	460	3 270	1 210	900	130	7 100*

* Pour estimer la superficie des boisements et reboisements réellement acquis, il faut appliquer à cette somme, qui correspond à l'ensemble des surfaces aidées, un taux de réussite des plantations. Celui-ci se situe probablement aux alentours de 75 / 80% en Ardèche.

En Ardèche, les primes du FFN ont commencé à être mises en œuvre pour la première fois en 1970. Durant la première décennie d'utilisation des primes du FFN (exclusivement) dans ce département, les réalisations ont été minimales, seulement 460 hectares au total sur 10 ans, soit 5% des surfaces totales aidées en Ardèche au cours de cette même période. Pourtant, à l'échelle nationale, les primes du FFN représentaient durant le même temps 18% des surfaces totales aidées et les prêts du FFN 23% (environ 15% en Ardèche). Les subventions du FFN, donc les plantations de quelques hectares seulement, représentaient encore 55% environ des surfaces aidées au cours de la décennie 1970. Il y avait encore peu de personnes prêtes à autofinancer 60% du coût d'une plantation en Ardèche (c'était le taux d'autofinancement moyen des primes du FFN). Cela atteste du fait que durant les années

1970, les candidats au boisement en Ardèche sont encore principalement issus de la paysannerie.

À partir de 1980 et jusqu'en 1999, l'intervention de l'Europe aux côtés du FFN et du budget de l'État ne laissera pas indifférents de nombreux candidats au boisement, comme cela a été expliqué précédemment. La possibilité offerte de réduire la part d'autofinancement à 10% environ et les volumes financiers conséquents à disposition feront grimper les surfaces moyennes annuelles mises en chantier, avec toutefois des fluctuations entre programmes européens : 545 hectares boisés en moyenne par an de 1980 à 1985 (Action Commune Forestière Méditerranéenne), 200 hectares en moyenne par an de 1986 à 1990 (Programme Intégré Méditerranéen), 300 hectares en moyenne par an de 1991 à 1993 (Programme de Développement des Zones Rurales) et 205 hectares en moyenne par an de 1994 à 1999 (Programme de Développement Rural). En tout, 7 100 hectares auront été aidés grâce à 382 primes du FFN ou à des financements apparentés en Ardèche de 1970 à 1999, soit 19 hectares en moyenne par opération.

D'autres primes ont été distribuées en Ardèche à partir des années 1980. Elles concernaient des améliorations de peuplements avec introduction de plants forestiers ou non. Les améliorations sont des opérations sylvicoles qui consistent à développer les capacités de production de bois d'un peuplement en quantité et en qualité. Pour cela, il peut ou non y avoir introduction de plants forestiers. Dans ce cas, une partie du couvert est supprimé afin de procéder à un enrichissement par plantation, généralement par bandes (de 50 à 80% de la surface du peuplement). Ce traitement est souvent réservé aux peuplements feuillus, dits pauvres ou considérés sans avenir. L'enrésinement a longtemps été considéré comme la seule solution. Lorsque l'amélioration ne prévoit pas d'introduction de plant forestier, c'est en général qu'il s'agit d'un balivage³⁶⁰, d'un dépressage³⁶¹, d'une conversion³⁶² ou même d'un élagage³⁶³.

La courbe des améliorations réalisées en Ardèche (Doc. n°95) varie globalement comme celle des primes de 1980 à 1999. Au total, ce sont près de 2 400 hectares (hors taux de réussite) de peuplements qui ont été améliorés en Ardèche, dont environ 1 400 l'ont été avec introduction de plants forestiers (58% des superficies entre 1980 et 1990, extrapolé à la décennie 1990). Les surfaces améliorées se répartissent dans toute l'Ardèche forestière.

³⁶⁰ Sélection de tiges d'avenir dans un taillis (surtout pratiqué dans les taillis de châtaignier en Ardèche).

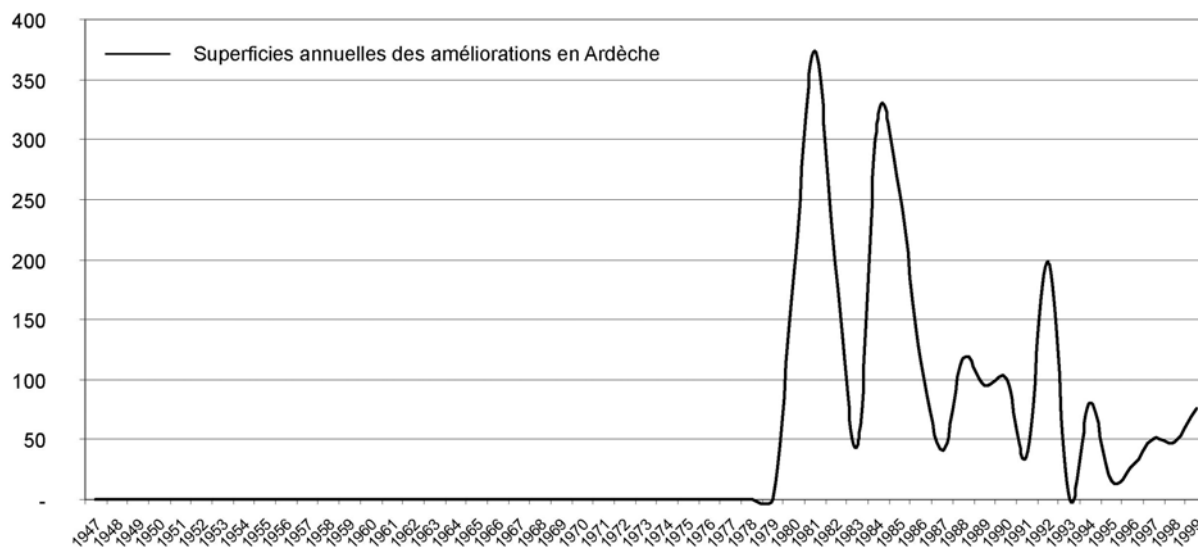
³⁶¹ Opération sylvicole qui consiste à diminuer la densité en nombre de tiges d'une régénération (a été principalement utilisé dans le sud Ardèche au profit de régénération de pin maritime).

³⁶² Action qui repose principalement sur la façon de marteler une coupe afin de faire évoluer un peuplement forestier vers la futaie (régulière ou irrégulière). Rare en Ardèche.

³⁶³ Intervention au profit d'un arbre pour supprimer ses branches basses sur une certaine hauteur afin d'améliorer la qualité de la bille de pied (production de bois sans nœud).

Doc. n°95 : Les améliorations aidées grâce à une prime du FFN ou à un financement apparenté en Ardèche de 1980 à 1999.

Superficie (hectares)

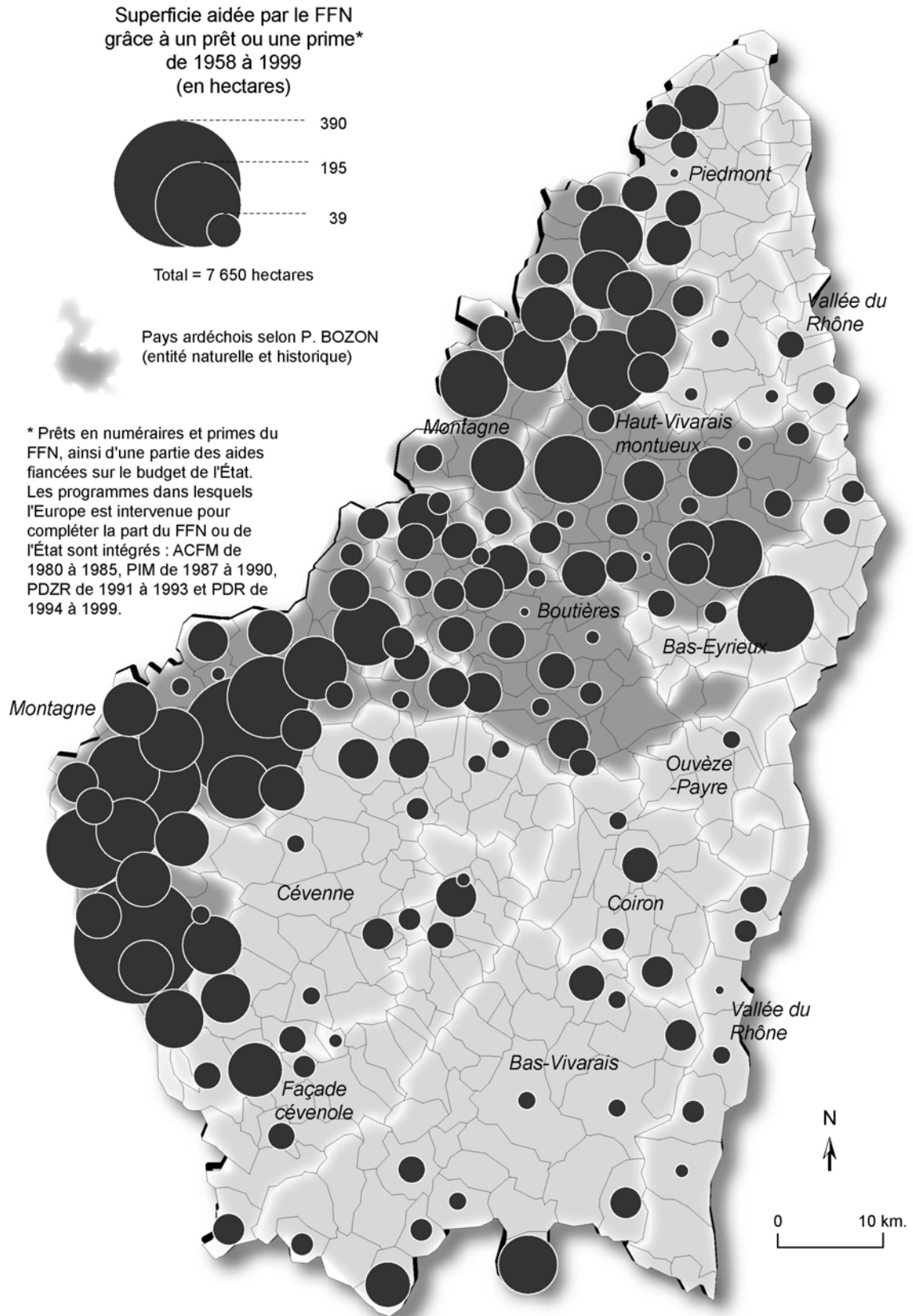


Sources : De 1947 à 1979 et de 1986 à 1999 : données des registres d'archives du FFN (DDAF de l'Ardèche) ; de 1980 à 1985 : données du rapport BROS (1993).

Rq : Cette courbe est construite à partir des données du rapport BROS (1993) pour les années 1980 à 1985. Les données du présent rapport intègrent les opérations financées sur le budget de l'État et subventionnées par l'Europe (FEOGA) à la différence des données d'archives du FFN conservées par la DDAF de l'Ardèche (DDAF 07).

De 1986 à 1999, le graphique assemble les données d'archives sur les primes du FFN (DDAF 07). A partir de 1986, l'ensemble des surfaces aidées en Ardèche a été à nouveau consigné dans les registres d'archives. Ce principe revient à surestimer légèrement les surfaces effectivement aidées pour l'année 1986, puisqu'une partie des celles programmées en 1985 (émanant du rapport BROS (1993)) ont été soldées en 1986. Ayant aussi bénéficié d'une aide du FFN (qui s'additionne à la subvention de l'Europe), elles figurent donc dans les registres d'archives du FFN (DDAF 07) et sont de fait comptabilisées deux fois. Cela n'induisant pas une erreur importante elles ont été maintenues. Pour l'année 1990, les surfaces des améliorations diffèrent entre les deux sources citées précédemment. Ne disposant pas d'une source extérieure aux données d'archives pour la décennie 1990 qui aurait permis d'établir une comparaison, comme le rapport BROS (1993) pour la décennie 1980, les données d'archives pour les années 1990 à 1999 ont été conservées comme telles.

Doc. n°96 : Des prêts et des primes du FFN concentrés dans la Montagne ardéchoise, les Boutières et le Haut-Vivarais montueux.



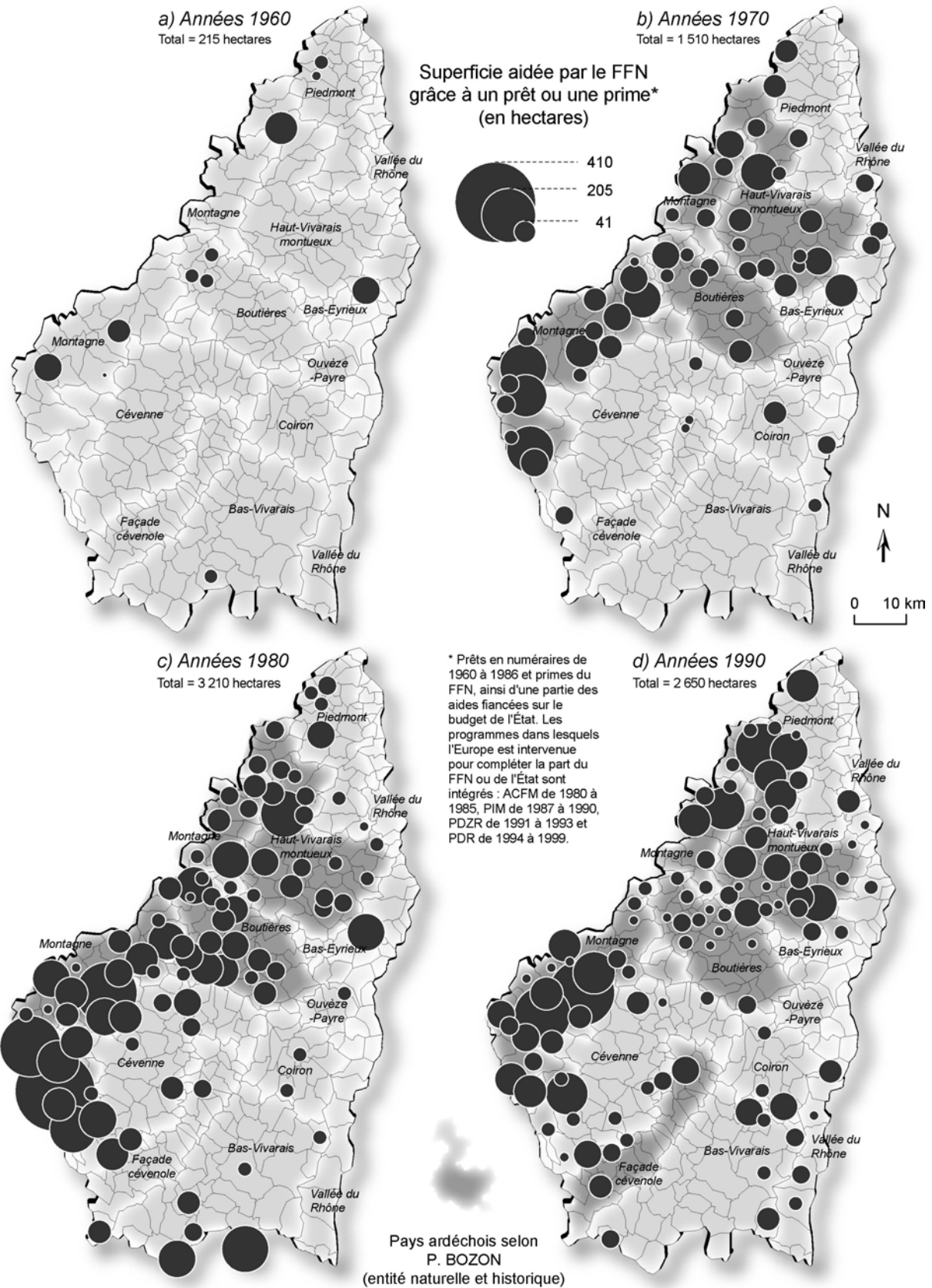
Sources : Registres d'archives du FFN (DDAF de l'Ardèche), © IGN Paris, GEOFLA®. Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.

La localisation des surfaces aidées grâce à un prêt ou à une prime du FFN, celles financées sur le budget de l'État et celles subventionnées par l'Europe en Ardèche de 1958 à 1999 laissent apparaître un chapelet continu de communes dans lesquelles ces aides ont été particulièrement utilisées (environ 120 communes sur les 160 concernées - Doc. n°96).

Une seconde lecture de la carte permet toutefois de distinguer des différences locales dans cet ensemble compact. Il y a d'abord un premier secteur qui englobe tout le Haut-Vivarais montueux, ainsi que quelques communes du Piedmont dans sa partie Nord. Sur toutes les communes de la petite chaîne de montagne décrite précédemment, lorsqu'il était question des contrats en Ardèche, des plantations ont été accomplies grâce à un prêt ou à une prime du FFN (ou à un financement apparenté). De même, la partie Sud du Haut-Vivarais montueux les a utilisés (y compris la commune de Gilhac-et-Burzac, incluse dans le Haut-Vivarais montueux, à mi-distance entre le plateau de Vernoux-en-Vivarais et la vallée du Rhône : reconnaissable par le cercle de taille importante le plus à l'est - voir doc. n°96). Au centre de l'Ardèche, les hautes Boutières sont plus concernées que leur partie basse. Dans cette zone, les surfaces moyennes installées par commune sont plus faibles qu'ailleurs. Enfin, le troisième et le plus important ensemble à avoir sollicité des prêts et demandé des primes, enveloppe toute la Montagne ardéchoise, y compris la continuité du haut plateau ardéchois qui débouche sur la Cévenne au sud de l'Ardèche. Le reste du département a peu utilisé ce type d'aide. Il comprend la partie agricole du Piedmont, la basse vallée de l'Eyrieux, toute la vallée du Rhône, l'Ouvèze-Payre, le Coiron, le Bas-Vivarais et la Cévenne ardéchoise. Il faut malgré tout préciser que les boisements financés sur le budget de l'État de 1980 à 1985 pour la partie Sud de l'Ardèche n'ont pas été intégrés à la base de données cartographiques. Les aides en question ne figurent pas dans les registres d'archives du FFN à la DDAF de l'Ardèche. Les dossiers sont aux Archives départementales de l'Ardèche. Leur dépouillement ayant été partiel, ils ne figurent pas tous sur la carte de synthèse ci-dessus (Doc. n°96). Un recoupement avec les données des Archives départementales, bien qu'incomplet, tend à montrer que si des surfaces boisées sont à ajouter dans l'ensemble Cévenne / Bas-Vivarais, il n'en reste pas moins que dans ce secteur les boisements ont été moins importants qu'ailleurs.

En dernière lecture, la comparaison de cette carte à celle des surfaces mises en œuvre grâce à un contrat du FFN en Ardèche attire l'attention sur la Cévenne ardéchoise. Très peu de prêts ou de primes y ont été attribués attestant du peu de propriétaires fonciers se risquant à planter dans ce pays aux conditions de milieu difficiles. Les raisons pour lesquelles de vastes surfaces ont été boisées et reboisées dans la Cévenne ardéchoise grâce à un prêt du FFN ont déjà été expliquées. Mais ici, le caractère imposé des contrats du FFN dans la Cévenne ardéchoise est manifeste quand les volontaires n'y sont pas présents.

Doc. n°97 : Les réalisations grâce à un prêt ou une prime du FFN, par période en Ardèche de 1958 à 1999.



Les deux cartes c) & d) du document n°97 présentent les boisements aidés grâce à une prime du FFN, ceux financés sur le budget de l'État et ceux subventionnés par l'Europe en Ardèche au cours des décennies 1980 et 1990. Quelques prêts ont bien été attribués au début des années 1980, mais ils ne représentent que quelques centaines d'hectares. Les cartes montrent bien les rééquilibrages qui se sont opérés dans le département au début des années 1990. À partir de 1991 et le changement dans les modalités d'attribution des financements européens (Programme de Développement des Zones Rurales et Programme de Développement Rural), le nord de l'Ardèche devient éligible aux subventions de l'Europe. Des surfaces importantes ont donc été aidées au cours des années 1990, en « rattrapage », dans le Haut-Vivarais montueux et dans la Montagne du Nord. L'on peut aussi noter, au cours de ces 20 années, que des aides ont été attribuées dans la façade cévenole et dans le Bas-Vivarais calcaire. Elles témoignent des quelques tentatives réalisées en matière forestière dans les pays à caractère méditerranéen de l'Ardèche. Mais, bien que l'intervention de l'Europe dans ce département, entre 1980 et 1985, l'ait été sous couvert du caractère méditerranéen d'une partie de son territoire, on peut observer que les surfaces aidées les plus importantes au cours des décennies 1980 et 1990 ne concernent pas la partie méditerranéenne de l'Ardèche. L'Administration forestière locale a toujours cherché à privilégier les zones les plus productives de l'Ardèche forestière. Le caractère méditerranéen du Sud de l'Ardèche est en soi une autre problématique.

L'Action Commune Forestière Méditerranéenne (1980 à 1985), le plus important des programmes forestiers européens en Ardèche.

La description des quatre programmes forestiers européens résulte d'une mise en perspective entre d'une part, un document d'« *Évaluation des actions de la politique européenne d'aide à la forêt et à la filière bois. Département de l'Ardèche.* » réalisé par la COMPAGNIE NATIONALE D'AMENAGEMENT DE LA REGION DU BAS-RHONE ET DU LANGUEDOC et la DDAF de l'Ardèche (CNARBRL & DDAF, 1993)³⁶⁴ et d'autre part, des matériaux d'entretiens informels obtenus auprès des techniciens de la DDAF de ce même département.

Ce premier programme européen s'inscrit dans la politique agricole commune de l'Europe (BAVARD & CHEVALLIER, 1990)³⁶⁵. Il ne concernait pas directement les aspects socio-économiques de la filière forêt-bois, ni les aspects paysagers et touristiques. Ainsi, les projets développés devaient faire apparaître l'intérêt des actions menées « *à améliorer, par le moyen d'une intervention dans le secteur forestier, les conditions géophysiques et culturelles défavorables à l'agriculture, notamment en ce qui concerne la conservation des sols et des eaux* »³⁶⁶. Pour justifier de l'intérêt des projets de boisement au regard des conditions d'éligibilité du programme européen en question, l'Administration forestière d'État devait donc faire apparaître l'intérêt des actions menées pour l'agriculture, au regard des terres et des hommes. Ces arguments étaient développés dans le dossier de demande de prime par l'expert mandaté par le demandeur. Il s'agissait souvent d'un rapport du service forestier qui soutenait le projet. Celui-ci devait s'attacher à montrer, par exemple, que le projet permettait la conservation et l'amélioration des sols, l'augmentation de la productivité des terrains agricoles par la constitution de brise-vent et d'abri ou les effets bénéfiques dans

³⁶⁴ COMPAGNIE NATIONALE D'AMENAGEMENT DE LA REGION DU BAS-RHONE ET DU LANGUEDOC, DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET ARDECHE (1993). *Évaluation des actions de la politique européenne d'aide à la forêt et à la filière bois. Département de l'Ardèche.* Nîmes : Compagnie Nationale d'Aménagement de la région du Bas-Rhône et du Languedoc, 43 p. + annexes.

³⁶⁵ Voir : BAVARD D., CHEVALLIER B. (1990). Un premier « paquet » forestier adopté à Bruxelles. *Revue Forestière Française*, vol. XLII, n°1, pp. 6-12. pour une la genèse d'une stratégie forestière communautaire.

³⁶⁶ Règlement CEE n°269/79.

la régulation de l'hydrographie. Éventuellement, il pouvait argumenter sur le fait que la production de bois était créatrice d'emplois (exploitation forestière) et que l'établissement d'équipements de desserte permettait d'améliorer l'exploitation forestière, d'accroître la rentabilité des boisements et de protéger la forêt du risque d'incendie.

Ce programme spécial avait une durée de cinq ans, afin de pouvoir mener des actions concentrées et pérennes déterminées par les maîtres d'ouvrages à l'intérieur du périmètre méditerranéen (le programme d'une année était soldé sur les suivantes). Dans le même objectif de cohérence, les différentes aides étaient liées. La réalisation d'un boisement devait aller de pair avec celle d'une piste. Pour prétendre à une aide DFCI, il fallait que le peuplement concerné fasse l'objet d'une amélioration.

La Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas Rhône et du Languedoc (CNABRL) fut désignée comme maître d'ouvrage délégué et organisme responsable du programme spécial par la Commission européenne. Elle avait la gestion des crédits européens. Le bénéficiaire restait maître d'ouvrage, mais c'est très souvent la CNABRL qui prenait en charge la réalisation des travaux forestiers comme maître d'ouvrage délégué. La DDAF assumait l'ingénierie des projets et payait les factures que lui adressait la CNABRL pour les travaux couverts par les aides de l'État qu'elle gérait. Elle s'occupait aussi de monter les dossiers, qui étaient en général composés de huit pièces (dans l'ordre) : une demande de prime, un titre de propriété, une fiche descriptive de station, un devis descriptif et estimatif des travaux, un extrait de la matrice cadastrale, un rapport du service³⁶⁷ (s'apparente à une lettre qui motive le projet aux regards des conditions d'éligibilité, c'est la « garantie » technique), un extrait de la carte IGN au 1/25 000^e qui situe le projet et un plan des travaux. À la signature de l'acte administratif, le bénéficiaire réglait à la CNABRL un pourcentage sur le montant total des travaux à réaliser auquel s'ajoutaient les frais de maîtrise d'ouvrage déléguée pour un travail en partie déjà réalisé par la DDAF. Outre l'importance des moyens financiers mis en œuvre au cours du programme de l'Action Commune Forestière Méditerranéenne (ACFM), les surfaces records boisées et améliorées durant cette période justifient de s'interroger sur les pratiques réelles de « rabatteur » de la CNABRL ? En effet, il est aisé de comprendre l'intérêt que la CNABRL a eu à susciter certaines vocations forestières dont chaque projet lui rapportait des milliers de francs (à la fin du Programme Intégré Méditerranéen, la CNABRL perdit le monopole des crédits européens).

La vallée de l'Eyrieux, le Bas Vivarais et les Cévennes furent déterminées « zones prioritaires » au regard des objectifs de l'ACFM³⁶⁸.

L'aide communautaire a pris la forme d'une subvention en capital égale à 50% du montant de l'investissement, prélevée sur le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA³⁶⁹). Elle était la plupart du temps complétée par une aide du FFN ou du budget de l'État (chapitre 61.92).

La part d'autofinancement du propriétaire était comprise entre 5 et 10% en cas d'additionnalité des aides. Le montage des dossiers supposait que les projets correspondent aux conditions d'éligibilité des financements européens. Mais, le programme de l'ACFM

³⁶⁷ Les dossiers en question ont été versés aux Archives départementales de l'Ardèche. Ces documents n'étant pas encore librement communicables (les plus récents ont moins de 30 ans et ils contiennent des informations confidentielles), il nous a fallu obtenir une autorisation spéciale des archives de France pour pouvoir les consulter. Cette autorisation ne permet aucune reproduction de quelque nature que ce soit. Ainsi, ne nous est-il pas possible de reproduire certains de ces argumentaires qui avaient pour but de justifier les projets de boisements.

³⁶⁸ Les dossiers FEOGA des Archives départementales montrent que certaines opérations ont aussi été réalisées dans la Montagne Ardéchoise.

³⁶⁹ Jusqu'en 2007, le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole a été le principal instrument financier de la politique agricole commune.

permettait à l'Administration forestière de faire financer plus ou moins l'opération, en complément des primes du FFN (ou du budget de l'État), selon les ressources ou la catégorie socio-professionnelle du demandeur. Un agriculteur pouvait bénéficier des 40% d'aides du FFN sur le montant total des travaux et des 50% du FEOGA, pour un projet de boisement qui comportait un volet amélioration, s'inscrivant donc dans l'esprit du programme de l'ACFM en faveur de l'agriculture. Un autre demandeur, non agriculteur, ne bénéficiait que d'une prime du FFN de 40%. Il devait donc assumer une part d'autofinancement beaucoup plus élevée (60%) pour un projet de boisement qui n'incluait pas de desserte forestière. Toutefois, l'on ne peut imaginer qu'il y ait eu une multiplication de ces louvoiements, induits par une « gymnastique » requise par les programmes forestiers européens, qui étaient plus ou moins en décalage avec la réalité de terrain et la demande sociale de boiser. Il est vrai que celle-ci a toujours été de préférence vers la plantation. Bien que l'ACFM ne prévoyait pas en tant que telle d'aider la production forestière, la courbe des réalisations entre 1980 et 1985 montre que les boisements de production ne se sont pas pour autant taris. Au contraire, chaque projet étant bien justifié, les boisements se sont développés par rapport à la fin des années 1970 où seules les aides du FFN existaient. Il est vrai que la conception que les forestiers avaient de l'œuvre de plantation à accomplir a finalement peu changé durant toute l'ère du FFN. Ils ont poursuivi celle-ci en s'adaptant aux financements du moment, mais aussi en adaptant le système des aides à leurs pratiques. Ce n'est qu'à partir des années 1990, que les forestiers ont pris conscience qu'ils devaient améliorer l'intégration environnementale et paysagère de leurs projets de boisement et de reboisement. Toutefois, ils n'ont pas été en mesure, sur le moment, de proposer autre chose que l'introduction de quelques feuillus en mélange avec les conifères.

Un Programme Intégré Méditerranéen (1987 à 1990), dans la continuité du précédent :

À partir de 1987, le Programme Intégré Méditerranéen (PIM) a pris le relais sur l'Action Commune Forestière Méditerranéenne.

Les conditions d'éligibilité des projets étaient sensiblement les mêmes que celles de l'ACFM bien qu'elle furent légèrement plus orientées vers la production de bois. Par contre, à la différence de l'ACFM, dans le PIM la filière forêt-bois pouvait bénéficier de ce programme. Il permettait également l'amélioration de la desserte des massifs forestiers de production. Il était possible aussi de financer le boisement de terres agricoles délaissées sans être obligé d'échafauder un argumentaire qui justifiait l'intérêt pour l'agriculture. Les actions en faveur de la mise en marché des bois permirent de financer deux postes de techniciens en Ardèche, mis à la disposition du CRPF. Le PIM a été étendu à l'ensemble du département de l'Ardèche en fonctionnant sur les mêmes principes que les aides antérieures : programmes spéciaux, opérations liées, délégation de la maîtrise d'ouvrage à la CNABRL. Le montage financier était comparable à celui de l'ACFM. La part d'autofinancement du propriétaire était aussi de 10% environ.

Le Programme de Développement des Zones Rurales (1991 à 1993), un retour assumé au productivisme :

Contrairement au PIM qui a apporté seulement des modifications modestes au régime des aides communautaires, le Programme de Développement des Zones Rurales mis en place en 1991 a totalement modifié le programme cadre en vigueur depuis cette date.

Le PDZR s'appliquait à l'intérieur de zones choisies pour leurs potentialités forestières (4 zones de production définies en Ardèche). Avec ce programme, le nord du département devint éligible aux aides de l'Europe. Après avoir largement répondu aux demandes de boisements, de reboisements et d'améliorations dans la moitié sud de l'Ardèche, ce programme et le suivant permirent de satisfaire des candidatures dans le Nord, qui n'avaient pu l'être (Voir carte c) & d) du doc. n°97). S'il est vrai que l'on observe sur la durée du PDZR un rattrapage notamment dans le Haut-Vivarais, cela ne veut pas dire pour autant que des opérations ailleurs dans le département ne furent pas entreprises.

Les projets susceptibles d'être aidés par le PDZR devaient répondre aux normes du FFN (production forestière, accessibilité et mécanisation des projets). C'est un retour assumé au productivisme. L'encadrement des projets imposait que les boisements soient conformes aux critères du plan d'aménagement des forêts contre l'incendie et que les projets d'équipement le soient aux critères du Schéma départemental de desserte forestière.

Contrairement aux programmes antérieurs, le financement d'actions dissociées concernant les routes, le boisement et l'amélioration était possible. La filière forêt-bois continuait à être aidée. Deux techniciens furent embauchés en Ardèche, l'un au CRPF pour développer l'animation forestière, et l'autre à la DDAF pour mettre en œuvre le schéma de desserte à l'échelle du département.

La part d'autofinancement du propriétaire était de 10% environ du montant total des travaux. Elle était complétée à 50% par une subvention du FFN ou du budget de l'État et par le FEOGA à hauteur de 40%.

L'organisme responsable du PDZR en Ardèche était la DDAF, qui devait de fait gérer les crédits européens et ceux de l'État. La Compagnie BRL n'intervenait plus comme maître d'ouvrage délégué que sur certains projets. Les réalisations en cours pouvaient bénéficier de l'attribution d'aides tant qu'ils apparaissaient dans les propositions de travaux du plan quinquennal, dans la limite de sa durée (de 1991 à 1995 pour le PDZR). Après 1993, les nouveaux projets de boisements furent beaucoup moins nombreux, creusant la courbe des surfaces mises en œuvre grâce à une prime en 1994 et 1995.

Le rapport d'évaluation des actions de la politique européenne d'aide à la forêt et à la filière bois concernant le département de l'Ardèche (CNARBRL & DDAF, 1993) mentionne quelques résultats faisant suite à une série d'entretiens réalisés après des bénéficiaires. Globalement ceux-ci sont très satisfaits du taux d'aide apporté à leurs projets de boisement, reboisement, amélioration ou équipement (généralement 90%). Pour les bénéficiaires interrogés, il est encourageant, juste au regard de ce que peut rapporter la vente des bois préexistants et même décisif (privés ou communes). L'opinion générale « *est qu'il faut maintenir un taux de subvention élevé, mais renforcer les actions de sensibilisation, d'animation et de contrôle* » (CNARBRL & DDAF, 1993). La durée de l'implication financière (trois à cinq ans) ne semble pas suffisante pour assurer un entretien correct des plantations dans leur jeune âge. Enfin, la plupart des bénéficiaires enquêtés soulignent les points faibles et les difficultés de l'exploitation et de la commercialisation des bois en Ardèche. Sans compter qu'au regard des sommes investies par les collectivités, des efforts qu'ils consentent eux-mêmes, ils estiment que « *la publicité faite aux actions réalisées est bien faible. Ils regrettent l'absence de documents (plaquette, panneaux) expliquant leur implication, leurs réalisations, qui pourraient encourager d'autres propriétaires fonciers à en faire d'autant, sensibiliser le grand public et valoriser la forêt ardéchoise dans le cadre d'une promotion du département.* » (CNARBRL & DDAF, 1993)

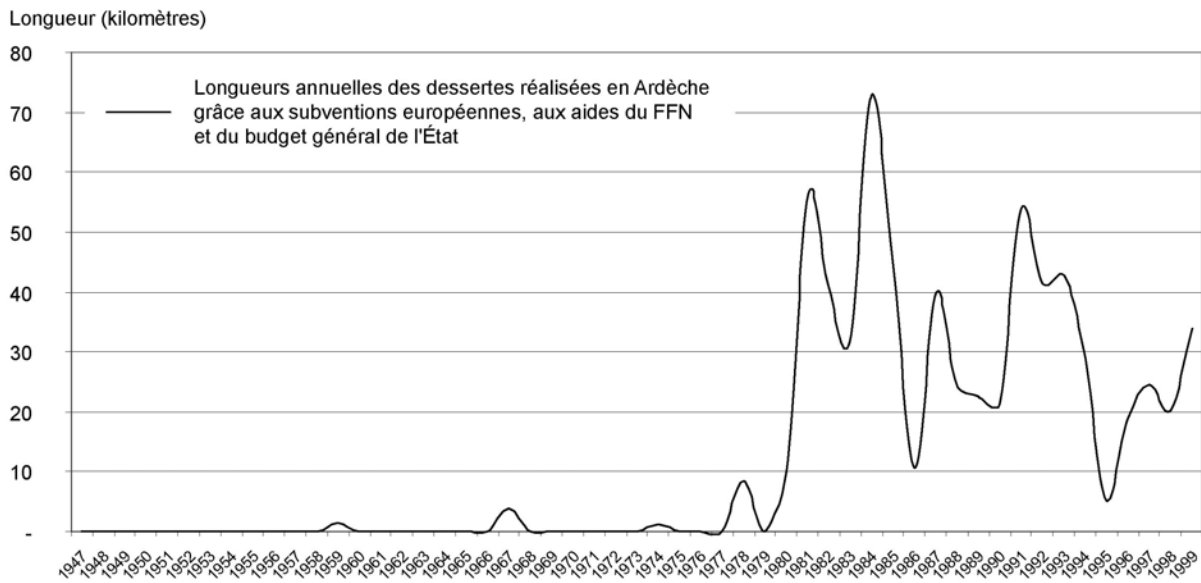
Il ressort de cette remarque un sentiment de mal-être de la part des propriétaires forestiers investis, qui estiment ne pas être reconnus pour leurs actes de gestion. Pourtant, selon eux, ils bénéficient à l'ensemble de la société. Cet élément est de nombreuses fois ressorti au cours des entretiens qui ont été conduits avec des propriétaires forestiers motivés en Ardèche. Les influences de la société sur les propriétaires forestiers sont réelles, mais complexes (Voir chapitre 5).

Le Programme de Développement Rural (1994 à 1999), dans la continuité du précédent :

Les simplifications et les adaptations des aides à l'investissement forestier qui étaient entrées en vigueur à partir du PDZR ont été reconduites dans l'ensemble au cours du Programme de Développement Rural de 1994 à 1999. Cet autre programme quinquennal a fonctionné comme le précédent.

> Les conséquences de 40 ans d'aides forestières sur les équipements de desserte (routes, pistes et DFCI) en Ardèche.

En Ardèche, les équipements de desserte qui ont été aidés sont des routes, des pistes forestières, des pistes de défense forestière contre l'incendie (DFCI) et des améliorations de route ou de piste. La courbe qui présente les longueurs annuelles des équipements de desserte réalisés en Ardèche est issue du dépouillement des archives du FFN et du rapport BROS (1993) (Doc. n°98). Pour cela, Il a fallu quelque fois lire entre les lignes des archives. Dans le cadre des programmes européens, une piste à usages forestiers pouvait être financée sur des crédits européens destinés, au regard des conditions d'éligibilité, à des travaux de DFCI (comptabilisés en hectares), parce qu'elle protégeait une habitation. Toutefois, les réalisations de ce genre sont exceptionnelles. Avant l'intervention de l'Europe, à partir de 1980, les créations ont été pratiquement inexistantes en Ardèche. Mais dès les premiers programmes forestiers européens, les investissements en matière de desserte ont pu être subventionnés à hauteur de 50%, lorsqu'ils étaient complémentaires d'un boisement entre 1980 et 1991, puis librement jusqu'en 1999. Avant 1980, le mécanisme des aides du FFN limitait considérablement la part des financements qui pouvaient être consacrés à l'aménagement de dessertes dans un projet de boisement ou de reboisement. En France, des prêts en numéraire ont été bien sûr consentis par le FFN pour ces équipements, mais pratiquement aucun intéressé ne les a utilisés directement pour cela en Ardèche. Longtemps, il s'agissait uniquement de planter. Ailleurs en France, les grandes réalisations en la matière sont à mettre au crédit des forêts domaniales et communales. Il était justifié d'emprunter au FFN pour investir dans la création ou l'amélioration (élargissement, goudronnage) de routes et de pistes forestières dans des sylves déjà productives et rentables. Plus encore que les boisements et les reboisements, la desserte forestière ne se décrète pas et un propriétaire forestier seul n'est pas véritablement en mesure de porter un projet d'équipement de cette d'envergure. Il ne suffit pas non plus d'en expliquer l'intérêt pour convaincre, bien qu'il faille en passer par là. Il faut des moyens humains et techniques pour fédérer un ensemble de propriétaires à l'échelle d'un massif forestier (cela peut prendre la forme d'une association syndicale) et pour élaborer le projet, qui requiert des connaissances techniques particulières. Presque toutes les réalisations en Ardèche sont à mettre au crédit de la DDAF, dont un technicien en particulier est encore en charge de ce volet des investissements forestiers.

Doc. n°98 : En Ardèche, la desserte forestière aidée date des années 1980.

Ainsi en Ardèche, de 1958 à 1999, 660 kilomètres de dessertes ont été créés ou améliorés grâce aux aides du FFN, de l'État et des subventions de l'Europe. Cela représente une moyenne de 32 kilomètres par an de 1980 à 1999. Durant la décennie 1980, près de 280 kilomètres ont été financés uniquement sur le budget de l'État et subventionnés par l'Europe. Ces données ne figurent pas dans les archives du FFN. Dans le chapitre 6, à partir de l'exemple du schéma de mobilisation des bois de la haute vallée de l'Ardèche, les cartes seront au cœur d'une réflexion territoriale. La desserte forestière est un élément clé de la révélation d'une ressource forestière à l'échelle d'un territoire. C'est aussi un élément central pour l'attribution des aides en faveur de la forêt actuellement.

Pendant longtemps, les scieries sont allées « au bois » pour mobiliser la ressource dont elles avaient besoin pour alimenter leur activité. La ou les personnes préposées aux achats de bois se rendaient en forêt pour estimer les coupes de bois mises en vente et faire une offre de prix³⁷⁰. Ce mode d'approvisionnement est encore utilisé par de nombreuses scieries, surtout lorsqu'elles s'approvisionnent localement. Dès lors qu'elles se sont développées et que la ressource locale n'était plus suffisante pour alimenter leur consommation, les scieries ont progressivement dû organiser la venue des bois à elles. Maintenant, les plus importantes d'entre elles ont passé des contrats d'approvisionnement avec des opérateurs forestiers pour des volumes précis, aux dimensions et aux qualités connues, livrés en temps et en heure sur leur parc à grumes. Seules les coopératives forestières pour la forêt privée et l'ONF pour la forêt soumise au régime forestier sont en mesure d'honorer ces contrats d'approvisionnement, forts des propriétés qu'elles ont en gérance. À travers le FFN, la mobilisation des bois grâce aux équipements de desserte est une problématique en soi, à laquelle il n'a pas été apportée de réponse suffisante lors de la mise en œuvre des boisements et reboisements. Pourtant, elle est maintenant devenue cruciale et passe même pour incontournable à toute possibilité de mobiliser des bois en forêt.

³⁷⁰ En France, selon les régions, les départements, les pays et plus généralement en fonction des pratiques de chaque opérateur, les modes de ventes et d'achats des bois (en bloc et sur pied, à l'unité de produit) sont différents : grandes ventes d'automne de l'ONF aux enchères descendantes à la bougie, petit propriétaire forestier qui négocie ses bois sur pied au quart (méthode de cubage, d'estimation du volume) avec le marchand de bois local.

Que révèle le manque de pistes et de routes forestières dans les sylves ardéchoises ? Un premier élément de réponse, permet de souligner un manque de traditions forestières en Ardèche. En plantant, peu de propriétaires pensaient à anticiper le moment venu où ils devraient vidanger (amener des bois abattus sur une piste forestière) leurs premières coupes de bois. En effet, les raisons qui ont poussé certains propriétaires fonciers à boiser, n'étaient pas déterminées par une logique de gestion. Toutefois, et c'est un élément très important, il a fallu attendre en réalité qu'un technicien embauché à la DDAF s'en occupe particulièrement. Ce n'est véritablement qu'à partir de ce moment là que des réalisations importantes ont été mises en chantier en Ardèche, en moyenne 32 kilomètres par an de 1980 à 1999 (tous types d'aides confondus, créations et améliorations). Ainsi, il est possible de considérer le chiffre précédent comme une référence moyenne pour estimer la desserte qu'un technicien peut initier annuellement. Combien donc de techniciens faudrait-il mobiliser pour créer annuellement le double, voire le triple de dessertes en Ardèche pour atteindre les normes de densité en vigueur (Voir doc. n°74) ?

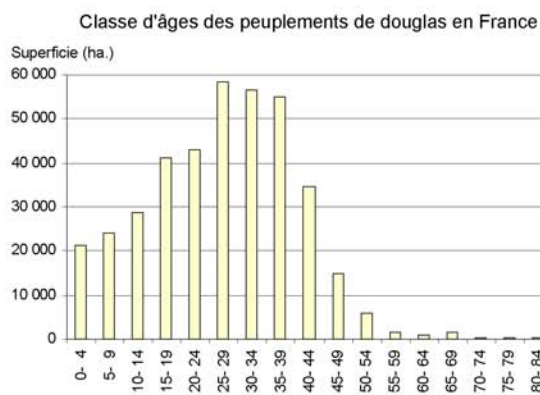
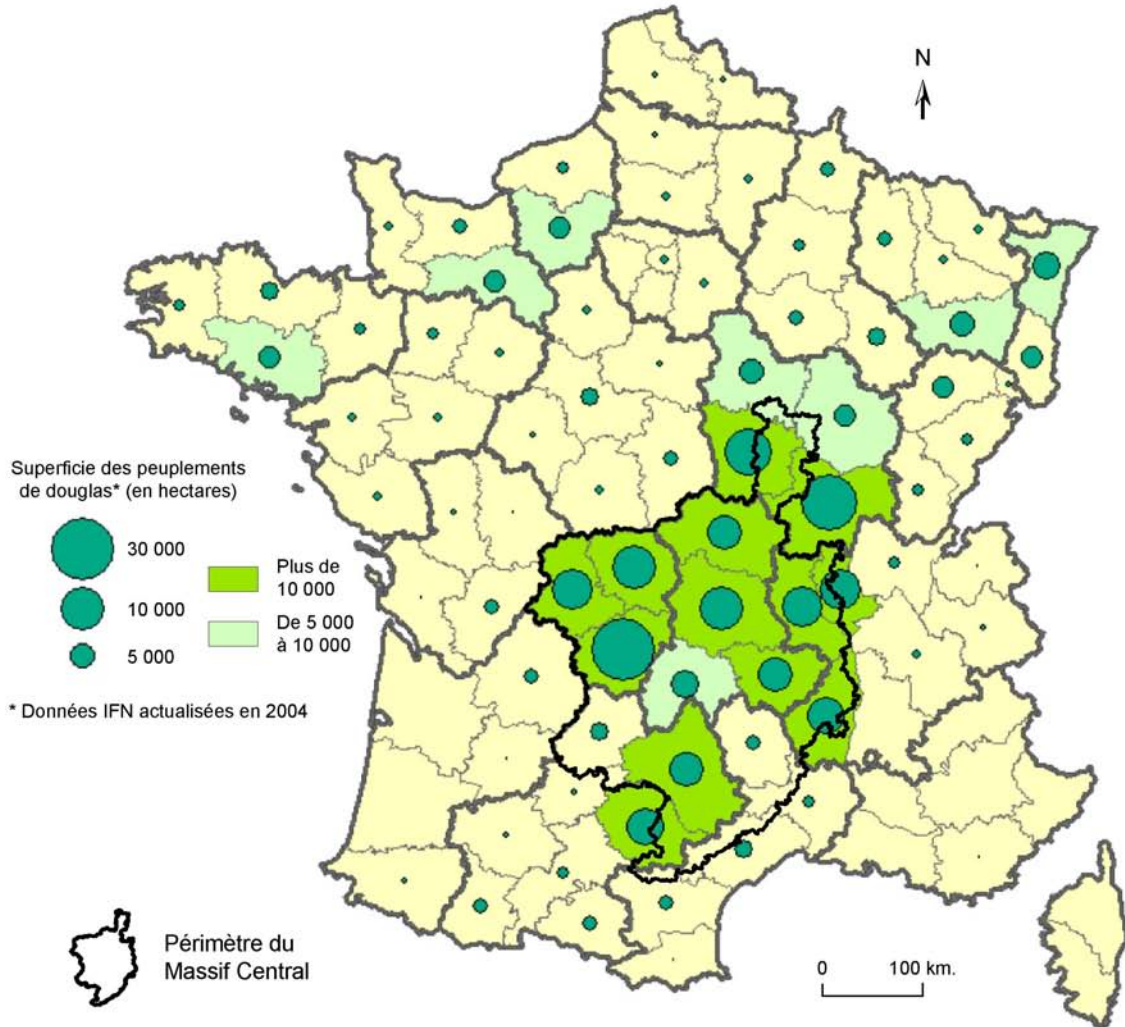
> L'influence d'un mode de faire sur les pratiques, la gestion, la vente de bois et les paysages. Quelles espèces a-t-on planté en Ardèche ?

Outre les espèces que les bénéficiaires d'une subvention ont utilisé, parmi la liste de celles qui a déjà été dressée, quatre espèces de conifères se dégagent du lot. Dans les boisements et reboisements artificiels de moins de 40 ans, inventoriés par l'IFN en 1995, quatre espèces couvrent une superficie de plus de 2 000 hectares, ce qui n'est s'en rappeler les effets d'une « mode » en faveur des conifères, étudiée par Caroline AMMON et Paul ARNOULD (1991). Les quatre espèces les plus plantées en Ardèche sont par ordre d'importance, le douglas, l'épicéa commun, le pin laricio de Corse et le sapin pectiné. Ces quatre espèces étaient déjà les mêmes en 1981 lors du deuxième inventaire forestier départemental, auxquelles s'ajoutait le pin noir qui n'apparaît pratiquement plus en 1995. Cela semble incohérent, à moins que les peuplements de cette espèce aient été inventoriés différemment, intégrés à d'autres types de formation végétale, peut-être la futaie. Les superficies plantées en douglas ont augmentées de 67% entre les deux inventaires forestiers de 1981 et 1995 (14 ans), passant de 7 770 à 13 000 hectares. L'épicéa commun est resté stable (à quelques centaines d'hectares près) sur la période. Mais, manifestement cette espèce a continué d'être plantée. Il faut certainement considérer que les plantations récentes n'ont fait que de compenser certaines coupes rases. Celles-ci n'ont pas été replantées avec cette espèce, voire pas du tout. Le sapin pectiné a continué de croître légèrement entre 1981 et 1995, si toutefois l'erreur statistique ne fausse pas l'interprétation. Le pin laricio de Corse a lui aussi beaucoup augmenté (+68%) au cours de la période. Il a progressivement remplacé le pin noir d'Autriche dans presque toutes les plantations, parce que ses qualités sont jugées supérieures. Il est bien implanté dans la Cévenne ardéchoise. Quelques peuplements ont été installés dans la partie aval de la vallée de l'Eyrieux et le Bas-Vivarais. Il apparaît très clairement que les planteurs ont fait leur choix dans la liste des espèces résineuses qu'ils pouvaient utiliser en Ardèche. Hormis dans la Montagne ardéchoise, où les conditions climatiques imposent encore le sapin pectiné, voire l'épicéa commun (mais plus victime que le sapin pectiné d'attaques d'insectes), le douglas est devenu le conifère roi en Ardèche. Cela semble vrai partout à l'échelle du Massif Central et du Morvan (Doc. n°99), puisque l'importance des superficies couvertes par le douglas en France (397 000 hectares)³⁷¹ en fait le premier producteur potentiel européen et le deuxième producteur

³⁷¹ Source : IFN (2009), nouvelle méthode, France entière, année de référence : 2005, 2006 et 2007, tableau : Superficie par essence principale dans les forêts de production.

potentiel à l'échelle mondiale, derrière les États-Unis d'Amérique. Malgré tout, les espèces indigènes comme l'épicéa commun et le sapin pectiné couvrent des superficies beaucoup plus vastes à l'échelle nationale : respectivement 629 000 hectares et 578 000 hectares³⁷².

Doc. n°99 : Le Massif Central concentre les plus grandes surfaces de douglas en France.



Source : D'après AFOCEL (2004). Le Douglas en France : une ressource résineuse en pleine expansion [en ligne]. Disponible sur : http://kryter.itnetwork.fr/admidocs/admin/telechargementctba.php?table_fich=VEILLE_STRATEGIQUE&id_fich=18&nom_champ_fich=VEILLE_STRATEGIQUE_EXEMPLE_URL_DOCZ (consulté le 25/08/2009).

³⁷² Ibid.

Dans 13 départements, situés tout ou partie dans le Massif Central, les superficies en douglas dépassent les 10 000 hectares. Le douglas a été massivement planté en France de 1960 à 1990. Selon une étude IFN, AFOCEL (2004)³⁷³ la disponibilité en douglas devrait continuer à augmenter fortement jusqu'en 2035. Elle atteindra théoriquement plus de 5 millions de mètres cubes par an entre 2011 et 2027. Au-delà, les volumes disponibles pourraient légèrement diminuer du fait de la baisse des plantations en douglas depuis le début des années 1990. Toutefois, cette prévision est basée sur l'hypothèse qu'une part importante des peuplements de conifères exploités (y compris ceux plantés d'autres espèces) seront reconstitués en douglas et que les scénarios de récolte resteront les mêmes.

Outre l'importance des surfaces réellement plantées grâce au FFN, les influences du mode de faire, dictées par les normes du FFN qui ont favorisé les conifères, a d'ores et déjà un impact fort. À la fin de ce chapitre, dans l'évaluation du FFN en Ardèche, plusieurs points seront abordés en ce sens. Les douglas du Massif Central et du Morvan s'ils impriment leurs marques dans le paysage, s'ils créent parfois un sentiment d'enfermement chez certains habitants dans des hameaux encerclés par les plantations, constituent localement un véritable atout pour l'industrie du bois et une richesse pour leurs propriétaires (outre leur croissance très rapide, les jolis douglas sont bien souvent achetés plus cher que les autres espèces résineuses).

> Le FFN, le seul outil d'investissement accepté dans les vieilles forêts communales de l'Est de la France pendant longtemps.

Le FFN n'a pas seulement été utilisé pour boiser et reboiser en forêt privée, ni exclusivement dans la Massif Central. Dans l'Est de la France, où les forêts communales et domaniales dominent, le FFN a été aussi très actif. Mais son œuvre, dans des régions déjà forestières, a principalement consisté à enrichir des anciens taillis-sous-futaie (pas toujours mal venus, ni pauvres) en conifères³⁷⁴ ou à procéder à des reboisements après coupe à blanc-étoc. Pour estimer l'action du FFN en forêt communale, l'exemple de la commune de Saligney (Jura) a été choisi³⁷⁵. Il est caractéristique des nombreuses sylves de l'Est de la France traitées en taillis-sous-futaie (TSF) ou en cours de conversion. Les calculs entrepris aboutissent à l'estimation suivante : sur une superficie boisée totale de 245 hectares, un peu plus de 18% de la forêt communale a été enrésiné entre 1964 et 1989 grâce aux aides du FFN. Ainsi, 14 des 34 parcelles (40% du nombre) que comporte la forêt communale ont été enrésinées : 6 parcelles en plein auxquelles s'ajoutent 8 parcelles partiellement plantées. Le FFN a permis à ces communes de financer des travaux dans leurs forêts à moindre coût. Sans quoi, elles n'étaient pas prêtes à investir sur leurs fonds propres à l'époque. Une majorité de conseillers municipaux d'origine paysanne s'y opposaient. La forêt communale produisait un peu et il fallait s'en contenter sans dépenses supplémentaires. La forêt était perçue comme un lieu de cueillette. Cela était encore vrai à la veille de l'adoption du premier plan d'aménagement forestier en 1989. Il était fait référence aux « bonnes coupes » à venir³⁷⁶ et aux revenus qu'elles généreraient pour s'opposer à la mise en place de ce plan d'aménagement. Le diagnostic montrera que plusieurs parcelles étaient ruinées et qu'un

³⁷³ PIGNARD Gérard, THIVOLLE-CAZAT Alain, HAMZA Nabila (2004). *Disponibilité en bois résineux en France - Réévaluation après les tempêtes de 1999*. IFN, AFOCEL, 427 p.

³⁷⁴ On retrouve surtout les espèces suivantes dans l'Est de la France : sapin pectiné, sapin de Nordmann, sapin de Vancouver, épicéa commun, douglas, mélèze et pin noir d'Autriche

³⁷⁵ Nous disposons des données cartographiques nécessaires, de celles relatives aux types de peuplements et de l'historique de chaque reboisement.

³⁷⁶ Les « bonnes coupes » à venir font référence à la rotation des passages en coupes dans les taillis-sous-futaie tout les 30 à 40 ans.

effort important de régénération devait être entrepris au risque de compromettre la durabilité de la forêt communale dans son ensemble. C'est suite à ce diagnostic que la commune se fit à l'idée de réinvestir une partie des recettes issues de la vente des bois afin de régénérer par plantation certaines parcelles (le plan d'aménagement prévoit la conversion des anciens TSF en futaie régulière).

Le FFN fut donc aussi en forêt communale l'outil financier de l'investissement forestier. Des habitants de la commune furent même embauchés pour réaliser certaines plantations. Le régime du TSF garantissait par le système des coupes annuelles par parcelle du taillis et dans la futaie, le renouvellement en continue des peuplements. Le FFN introduisit dans cet ancien modèle forestier (le TSF) la coupe à blanc-étoc sur de vastes surfaces (5 à 10 hectares d'un seul tenant). Ces pratiques suscitèrent l'incompréhension des villageois, habitués au système de l'affouage qui permettait de maintenir un couvert relatif après coupe³⁷⁷. Le premier aménagement de la forêt communale, d'une durée de 20 ans pour la période 1989-2009, prévoit la conversion des anciens TSF en futaie régulière par groupes de régénération, ce qui a conduit à systématiser les coupes rases. Il est d'ailleurs probable que ce choix de la conversion en futaie régulière soit abandonné ou du moins assoupli lors du renouvellement de l'aménagement forestier afin d'éviter qu'il ne soit pratiqué de vastes coupes rases. En effet, le coût des travaux engendrés par cette méthode de régénération pèse considérablement sur les rentrées financières que la commune tire de sa forêt. De plus, la suppression du couvert forestier sur plusieurs hectares et sur plusieurs parcelles contiguës a un impact considérable sur le paysage intra-forestier. À part quelques membres de la commission communale du bois dont le regard rejoint celui des forestiers, et qui voudraient voir chaque are de forêt porter des arbres nobles de futaie, cette méthode d'aménagement déplaît plus qu'elle ne séduit. L'interprétation des résultats de l'enrésinement (plantations aidées par le FFN) est elle aussi sujette à débats. Pour le moment, les plus jolis sujets ont été récoltés dans des conditions très défavorables. La tempête de 1999 a mis à terre des douglas de 40 ans dépassant les 30 mètres de hauteur et les 40 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine pour un volume unitaire de 1,5 m³ (parcelle n°4). Au cours de la décennie 2000, plusieurs épisodes de neige lourde et de vent fort ont poursuivi la récolte involontaire des plus beaux arbres. La reconstitution d'une parcelle détruite par la tempête de 1999 a justifié de la part du gestionnaire des sacrifices d'exploitation sur des douglas d'avenir. Sur le plan économique et dans le contexte morose *post* 1999, des centaines de mètres cubes mis à terre ont été bradés dans l'affolement général (il fallait vendre à tout prix). Les secondes éclaircies vendues dans d'autres peuplements, lorsque le gel des coupes fut levé, s'avèrent être un échec commercial. Ces bois ont été vendus sur pied trente francs. C'est ainsi que le prix de vente a été annoncé alors que l'euro était déjà en vigueur, soulageant tout de même difficilement la réalité pour des arbres de 40 ans vendus sur pied à quatre euros soixante le mètre cube. Soumis aux

377 L'affouage est régi par l'article L.145-1 du code forestier : « Pour chaque coupe des forêts des communes et sections de commune, le conseil municipal ou l'une des commissions [...] peut décider d'affecter tout ou partie du produit de la coupe au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, sous réserve de la possibilité, pour ces bénéficiaires, de ne vendre que les bois de chauffage qui leur ont été délivrés en nature. » L'affouage est donc un droit réglementé. Il est encore en vigueur et beaucoup utilisé dans les forêts communales de l'Est de la France. Cela consiste généralement à délivrer un volume de bois à l'affouagiste contre une somme modique en fonction des possibilités de la forêt communale et du nombre d'affouagiste. Généralement dans les forêts traitées en TSF, contre une portion variable de la parcelle de TSF à exploiter à l'année n, les affouagistes de la commune réalisaient eux-mêmes la plus grande partie des travaux en forêt communale. Il s'agissait de couper le taillis, les baliveaux (âge = 1 rotation) et les modernes (âge = 2 rotations) non réservés. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, les affouagistes étaient rémunérés pour déraciner et abattre les anciens (âge = 3 rotations) et bisanciens (âge = 4 rotations), marqués du marteau d'État de l'Administration des Eaux et Forêts. Les agents forestiers s'occupaient eux, du dégagement des tâches de semis.

aléas climatiques et à ceux du marché, les boisements et reboisements du FFN s'ils alimentent les industries de première transformation continueront-ils à ne rien rapporter à leurs propriétaires ? Actuellement, il semblerait que les réussites économiques liées au FFN soient moins nombreuses que les *statut quo* qui se retrouvent fréquemment. Cette situation s'inversera-t-elle ou conduira-t-elle à la suppression progressive des conifères du FFN dans les vieilles forêts feuillues ?

Doc. n°100 : Imaginer une forêt continue, où les petits poussent à l'ombre des grands (forêt communale de Saligney (Jura) - parcelle n°4 - douglas de 44 ans plantés en 1964 grâce au FFN).



Coordonnées WGS 84 du point de prise de vue : 47°13'33,72"N / 5°37'40,78"E, altitude : 220 m., orientation : ouest, Clément Dodane, 20090111.

Cependant, il ne faudrait pas voir que les aspects négatifs de la tempête de 1999 et de l'après. Pour paraphraser un article de Paul ARNOULD (2001)³⁷⁸ dans la revue de la Société Forestière de Franche-Comté et des Provinces de l'Est, « *Si la tempête avait du bon* » ? Du bon, parce qu'elle incite à observer, à réfléchir, à se remettre en cause et à agir. L'œil de l'observateur avisé, qui au lieu de lever les yeux au ciel pour s'accabler de la disparition des grands arbres se focalisera sur la régénération pléthorique qui apparaît sous les rescapés quelques années après, là où la lumière est suffisante mais pas trop pour calmer l'ardeur de la ronce comme le montre la photographie du document n°100 prise dans la parcelle n°4 de la forêt communale de Saligney (Jura). Ayant atteint leur maturité sexuelle à partir de 40 / 45 ans, douglas et sapin pectinés offrent sur certaines stations des possibilités intéressantes d'une forêt irrégulière et continue à moindre coût (la régénération s'installe d'elle-même à l'ombre des grands arbres et se développe sans l'arsenal mécanique que l'on prête à la régénération par coupe rase). Cela n'est qu'un exemple qui peut justifier la remise en cause des modèles de sylviculture normatifs à l'excès.

³⁷⁸ ARNOULD Paul (2001). Et si la tempête avait du bon ? *Bulletin trimestriel de la Société Forestière de Franche-Comté et des Provinces de l'Est*, Tome XLIX, n°6/7, pp. 273-275.

3.3.2. Éléments d'évaluation du FFN en Ardèche.

La réussite du FFN en Ardèche est estimée sur le rythme soutenu pendant un demi-siècle des boisements et reboisements. Elle apparaît à la conjonction de deux processus. D'une part, un ensemble d'aides avantageuses, alimentées par un fonds conséquent à la hauteur des ambitions d'une politique forestière nationale inscrite sur le long terme. D'autre part, un contexte socio-économique et démographique favorable au boisement, notamment dans certaines régions marginalisées. Ainsi, les demandeurs étaient nombreux, prêts à apporter de vastes surfaces au boisement. Il ne manquait plus qu'ils soient aidés pour cela, ce que fera le FFN.

Des points successifs seront abordés dans cette partie, dont l'objectif est d'évaluer l'action du FFN en Ardèche. Les réponses à ces questions centrales s'assimilent à des résultats. Ainsi, seront appréciés tour à tour les éléments suivants :

- Quelle est la part du FFN dans le processus de reforestation en Ardèche dans la deuxième moitié du XX^e siècle ?
- Le FFN est-il trop ou insuffisamment intervenu en Ardèche ?
- Boiser, était-ce s'inscrire dans une logique de gestion ?
- « Imiter la nature, hâter son œuvre », quand les techniques du FFN que l'on croyait passées ressurgissent après la tempête.
- Vers une prise en compte de l'intégration paysagère des projets de plantation.
- Quand l'arbre cache la forêt, ou quand les reproches adressés aux résineux cachent un véritable problème d'entretien et de gestion des forêts en Ardèche.
- La réglementation des boisements : un « règlement de compte ».
- Vers une nouvelle organisation de l'espace.
- Vers une nouvelle répartition des crédits à l'échelle régionale : ou quand les territoires devront savoir les attirer à eux.
- Des points de vues différents pour un bilan varié.

> Quelle est la part du FFN dans le processus de reforestation en Ardèche dans la deuxième moitié du XX^e siècle ?

Le document n°101, ci-dessous, montre combien il est difficile de connaître quelle était réellement la surface boisée en Ardèche après la Seconde Guerre mondiale. Le cadastre souffre toujours d'une sous-évaluation flagrante et chronique due à un retard considérable dans son actualisation. Enfin, l'enquête TERUTI et l'IFN, tous deux n'utilisent pas les mêmes définitions des objets qu'ils inventorient, de telle sorte que des écarts importants apparaissent dans les résultats publiés en 1971-1972, 1981-1982 et 1993-1995. Le taux de croissance annuel des surfaces boisées inventoriées par l'IFN entre 1972 et 1995 est même supérieur (0,88%) à celui de l'enquête TERUTI entre 1971 et 1993 (0,65%). Ainsi, il n'est pas possible sur la durée d'existence du FFN d'utiliser les données des archives pour estimer qu'elle a été la part des réalisations du FFN (et des aides apparentées) dans l'extension forestière proprement dite, faute de référence fiable sur la surface forestière en Ardèche aux alentours de 1950. Outre, de ne pas avoir de série statistique fiable qui remonterait aux années 1945 (autre que le cadastre), on peut se demander quelle validité accorder à la part

des boisements par rapport aux reboisements, telle qu'elle a été consignée dans les données d'archives ?

Doc. n°101 : Quelle est réellement la superficie des forêts en Ardèche ?

	Superficie (hectares)	Taux de boisement
Enquête de 1878 *	100 358	18%
Enquête Daubrée de 1904-1908 *	97 590	18%
Cadastre 1908 *	95 759	17%
Cadastre 1948 *	120 409	22%
Cadastre 1961 *	134 429	24%
Enquête TERUTI 1971 *	249 039	45%
Inventaire Forestier National 1972 *	210 050	38%
Inventaire Forestier National 1981 *	224 455	40%
Enquête TERUTI 1982 *	257 248	46%
Enquête TERUTI 1993 *	284 400	51%
Inventaire Forestier National 1995 *	252 637	45%
Cadastre 2002 **	159 465	29%
Enquête TERUTI 2003 ***	295 691	53%
Enquête TERUTI 2004 ***	311 295	56%

Sources : * IFN (1996). Département de l'Ardèche. Résultats du troisième inventaire forestier (1995). Nogent-sur-Vernisson : IFN, 196 p. Disponible sur : <http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFN_07_3_ARDECHE.pdf> (consulté le 15/02/2007).

** CRPF Rhône-Alpes. Base cadastrale 2002.

*** IFEN, Série : Utilisation du territoire (TERUTI), n°OC01, de 1993 à 2004 ; Disponible sur : <<http://eider.ifen.fr/Eider/series.do>> (consulté le 03/09/2009).

Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.

Sur la foi de ces données, il apparaît que 92% des surfaces des contrats correspondraient à des boisements donc à de l'extension forestière et 87% des surfaces des prêts et primes. Or, comme nous l'avons déjà précisé la mention reboisement n'apparaît pour la première fois sur les fiches contrat qu'en 1972. L'ensemble des techniciens qui se sont succédé dans le service forestier entre 1949 et 1999 avaient-ils tous la même définition d'un boisement et d'un reboisement ? Pour ce qui est des primes, la véracité du pourcentage n'est guère sujette à caution. Que ce soit dans les archives ou dans les rapports d'évaluations au Comité de suivi des programmes européens, la mention boisement apparaît presque tout le temps. De plus, elle est conforme aux obligations édictées par les règlements européens successifs. Les données de l'IFN à ce sujet (la part des boisements par rapport aux reboisements) livrent d'autres proportions, certainement à partir d'autres définitions des termes utilisés. Les boisements artificiels de 40 ans en 1995 représenteraient 46% des surfaces et les reboisements 54%. En revanche, il est envisageable d'approcher la part des surfaces forestières de production dont le visage actuel a été modelé par le FFN et les aides apparentées. Pour réaliser cette estimation, il semble judicieux de retenir les chiffres de l'IFN.

Les données d'archives montrent que la superficie des boisements, reboisements et améliorations (avec introduction de plants forestiers), mis en œuvre en Ardèche de 1949 à 1995 grâce aux aides du FFN et celles apparentées est de 39 700 hectares. Il faut appliquer à ce chiffre un taux de réussite. Nous retiendrons celui de 75%. Au total 29 800 hectares

correspondraient réellement à des plantations résineuses³⁷⁹ à mettre au compte du FFN et des aides apparentées. L'exploitation des données de l'IFN livre un résultat similaire (Voir ci-après doc. n°104). Cela correspond à 12% des surfaces boisées de production inventoriées par l'IFN en 1995 sur un total de 242 000 hectares ou environ 30% des peuplements à conifères prépondérants. Mais pour autant que nous ayons pu le constater, la part des boisements, reboisements et améliorations (avec introduction de plants forestiers) mis en œuvre en Ardèche grâce aux aides du FFN est beaucoup plus élevée sur certaines communes, des Boutières par exemple. Ainsi, si l'on établit cette même estimation en retirant la moitié de la surface des formations boisées de production de la RFN des Coteaux du Nord-Vivaraïs où l'on a peu fait appel au FFN, 1/3 de celle de la Vallée de l'Eyrieux et toute celle du Bas-Vivaraïs qui ont peu ou pas sollicité d'aides du FFN, alors ce pourcentage grimpe à 18% (Voir carte a) du doc. n°102).

Que dit l'IFN à ce sujet ? Les données d'inventaire de l'IFN détaillées à l'échelle communale par types de formation végétale pour le département de l'Ardèche sont payantes. Elles n'ont pas été acquises dans le cadre de cette recherche. Il a donc été choisi de travailler à partir des résultats d'inventaire publiés en 1996 au format papier. Les données qui y sont disponibles sur les boisements et reboisements artificiels de moins de 40 ans (entre 1956 et 1995), ont été mises en carte à l'échelle des Régions Forestières Naturelles (RFN) (Doc. n°102). Mais les données en question de l'IFN, s'il s'agit bien de plantations, peuvent avoir deux origines. Bien qu'elles soient majoritairement issues des aides du FFN, elles peuvent aussi très bien avoir été installées sans aides sur la propre initiative d'un propriétaire privé ou dans le cadre d'une régénération en forêt domaniale³⁸⁰ par exemple (grâce au réinvestissement d'une partie des recettes de la vente des bois préalablement exploités)³⁸¹. Malgré tout, puisqu'il existe une cohérence certaine dans les données de l'IFN et compte tenu que la majorité des opérations de plantation ont très certainement été aidées, il n'est pas erroné d'accorder un intérêt à ces résultats.

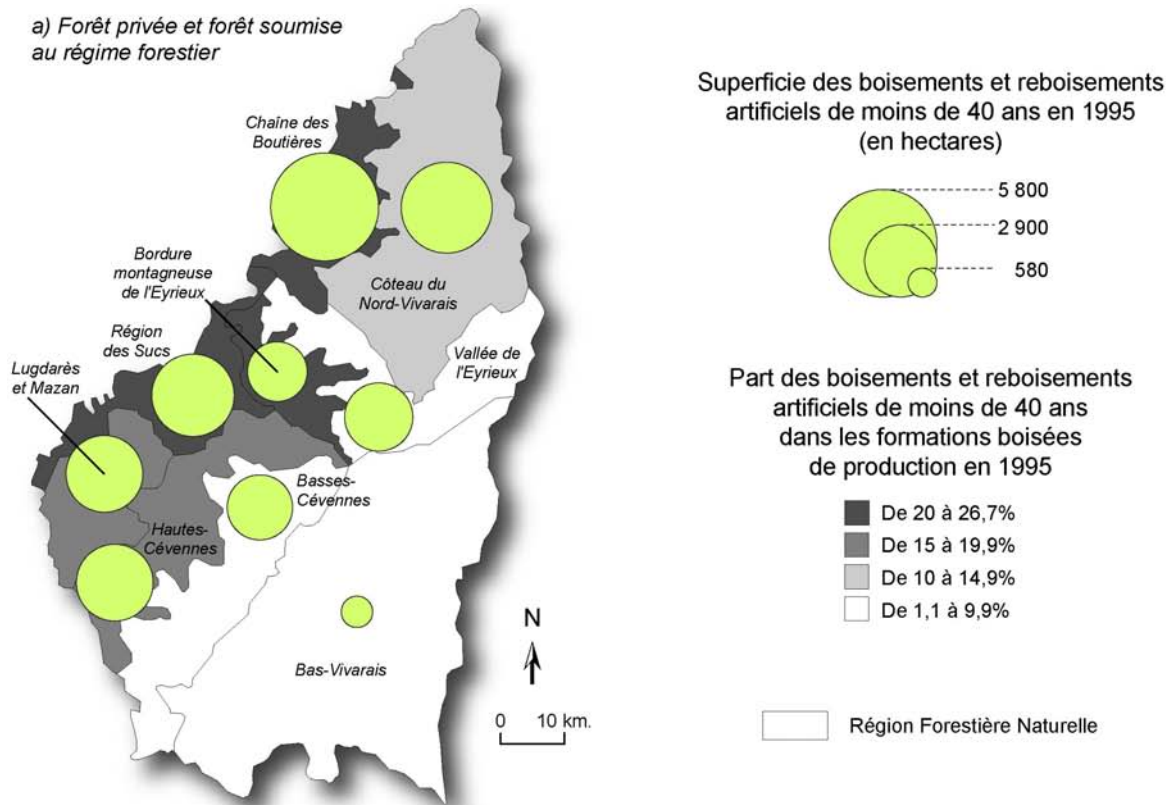
Dans certains secteurs de l'Ardèche les plantations du FFN occupent une part importante de la surface forestière boisée. Elles sont ainsi bien visibles dans le paysage. Ceci est d'autant plus marqué que ces conifères « noirs », par l'aspect sombre de la masse compacte de leurs peuplements, sont peu ou pas associés à l'échelle de la parcelle à d'autres espèces de conifères « modératrices », à savoir les pins en général puisque leurs ports et leurs couleurs d'aiguilles sont moins agressifs à la vue. De plus à l'intérieur du peuplement, leurs aiguilles laissent filtrer une lumière diffuse jusqu'au sol. Ainsi, les conifères « noirs » (douglas, épicéa commun, sapin pectiné, sapin de Vancouver et sapin de Nordmann) constituent plus de 80% des surfaces boisées et reboisées de moins de 40 ans de plantation selon l'IFN dans les RFN des Coteaux du Nord-Vivaraïs, de la Région des Sucs, du Lugdarès et du Mazan, de la Bordure montagneuse de l'Eyrieux, de la Vallée de l'Eyrieux et de la Chaîne des Boutières (Doc. n°103).

³⁷⁹ En Ardèche, pratiquement que des conifères ont été plantés.

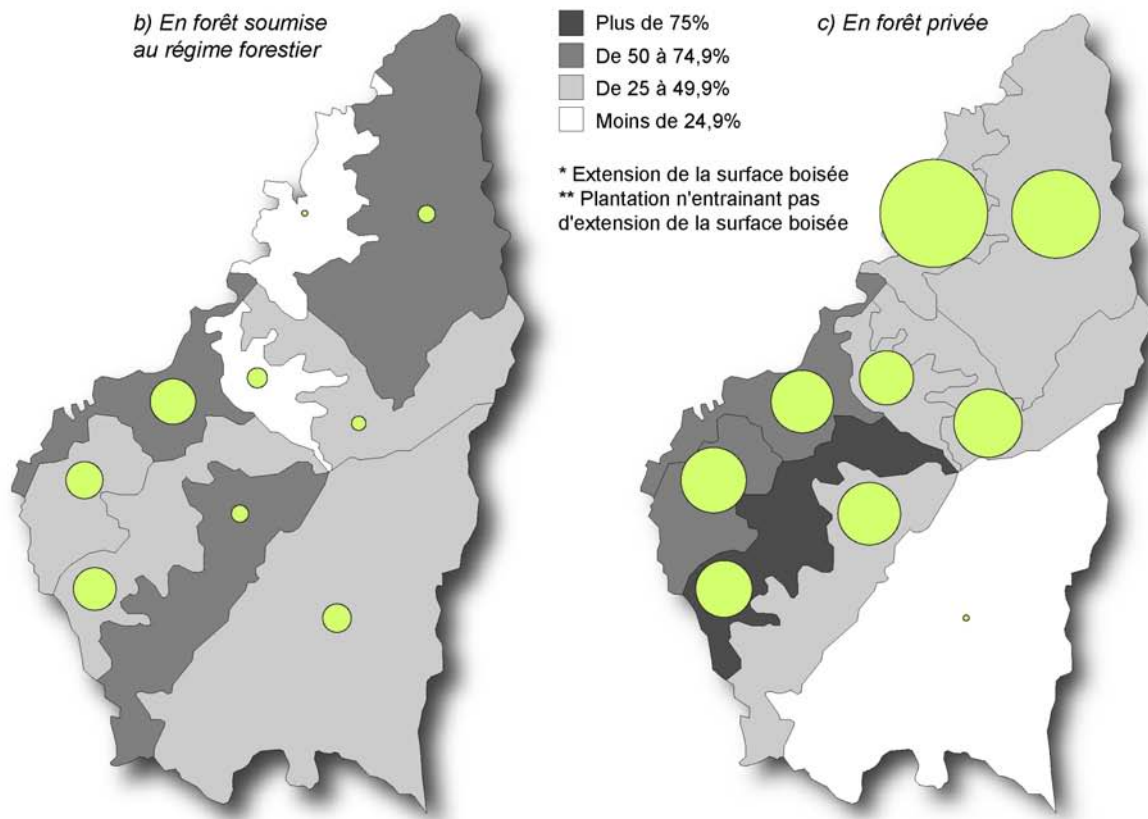
³⁸⁰ Les autres forêts publiques en Ardèche sont encore relativement jeunes pour être régénérées.

³⁸¹ Entre les inventaires de 1981 et de 1995, l'IFN estime les nouveaux boisements et reboisements artificiels à 8 350 hectares. Les données d'Archives entre 1980 et 1994, afin de prendre en compte le décalage existant entre l'attribution d'une aide et le début des travaux de plantation, auxquelles a été appliqué un taux de réussite de 75% donnent comme réalisation : 7 300 hectares (boisements, reboisements et améliorations avec introduction de plants). La différence correspond-elle aux plantations non aidées ou bien à la marge d'erreur de l'inventaire IFN et de nos calculs ?

Doc. n°102 : En Ardèche, que dit l'IFN à propos des boisements et reboisements artificiels de moins de 40 ans (en 1995) ?



Part des surfaces boisées d'extension par rapport à la surface totale des boisements* et reboisements**



Source : IFN, résultats de l'inventaire forestier départemental de l'Ardèche, 3e cycle (1995).
 Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.

Doc. n°103 : Quel espace occupent les conifères « noirs » au sein des forêts ardéchoises ?

Région Forestière Naturelle	Superficie des formations boisées de production (hectares)	Dont superficie des boisements et reboisements artificiels de moins de 40 ans d'âge (hectares)	Part du douglas dans les espèces plantées (%)	Part de l'épicéa commun dans les espèces plantées (%)	Part du sapin pectiné dans les espèces plantées (%)	Part des conifères "noirs" dans les espèces plantées (%)	Part des conifères "noirs" plantés dans les formations boisées de production (%)
Coteaux du Nord-Vivaraïs	41 771	4 390	85	-	-	85	9
Région des Sucs	15 032	3 558	13	55	13	86	20
Lugdarès et Mazan	17 756	3 165	3	66	10	83	15
Bordure montagneuse de l'Eyrieux	9 853	2 079	80	7	3	90	19
Vallée de l'Eyrieux	27 003	2 663	88	2	-	90	9
Bas-Vivaraïs	56 074	632	5	-	-	5	-
Chaîne des Boutières	21 460	5 723	61	11	10	88	23
Basses-Cévennes	34 180	2 363	31	-	-	31	2
Hautes-Cévennes	19 046	3 125	15	29	20	64	11
	242 175	27 698	47	21	8	78	9

Source : IFN (1996). Département de l'Ardèche. Résultats du troisième inventaire forestier (1995). Nogent-sur-Vernisson : IFN, 196 p.
 Disponible sur : <http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFN_07_3_ARDECHE.pdf> (consulté le 15/02/2007).
 Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.

Qu'apporte la comparaison des données de l'IFN aux données d'archives du FFN en Ardèche entre 1949 et 1995 ? À partir des inventaires forestiers départementaux de 1981 et 1995 pour le département de l'Ardèche, la série de données de 1947 à 1995 sur les surfaces des boisements et reboisements artificiels a été reconstituée. En effet, dans chacun des deux inventaires sont donnés en annexes (tableau n°8.1. dans la publication des résultats d'inventaire) les chiffres sur la répartition des boisements et reboisements artificiels de moins de 40 ans, par essence et par classe d'âge. Le document n°104 présente les calculs entrepris. La comparaison avec les données d'archives y figure aussi. À quelques approximations près et avec précautions³⁸², il ressort que la superficie des boisements et reboisements artificiels inventoriés par l'IFN entre 1947 et 1995 s'élèverait à 30 000 hectares environ. Sur la même période, les données d'archives livrent quand à elles une superficie de 40 000 hectares mise en projet (y compris les améliorations avec introductions de plants forestiers). Le rapport entre les deux chiffres correspond au taux de réussite de 75% tous types d'aides confondues que nous avons raisonnablement choisi de retenir. Ainsi, sauf à considérer un taux de réussite inférieur, la comparaison des deux sources de données laisse penser que les plantations non aidées auraient été relativement discrètes en Ardèche, durant toute la période d'existence du FFN. C'est l'hypothèse retenue. S'il y a eu de nombreux candidats au boisement dans ce département, pratiquement tous ont utilisé les aides du FFN

³⁸² Nous avons considéré pour le cas de l'Ardèche que la plupart des boisements et reboisements artificiels inventoriés par l'IFN pouvaient correspondre à des réalisations du FFN et des aides apparentées. Cependant, il n'est pas improbable que des plantations non aidées aient pu être réalisées dans les vieilles forêts domaniales et inventoriées comme des boisements et reboisements artificiels. Malgré tout, ces surfaces éventuelles si elles existent sont de faible étendue. Elles n'interfèrent donc pas vraiment dans nos calculs. De plus, la comparaison entre deux inventaires successifs d'un même département doit prendre en compte les incertitudes liées à la méthode d'échantillonnage. En effet, certains chiffres se rapportent à des surfaces trop faibles pour avoir en réalité un intervalle de confiance suffisant.

(ou apparentées). En effet, les conditions dans lesquelles ont été créées les nouvelles forêts résineuses en Ardèche et dans le Massif Central étaient particulières. Dans le cas d'un boisement, sans aide, la part d'autofinancement était nécessairement de 100%. Dans celui d'un reboisement, la valeur commerciale de l'éventuel peuplement en place n'aurait pratiquement jamais pu seule financer un projet de reboisement. On considère souvent en forêt que le taux de réinvestissement doit être de 25%, ce qui suppose que la vente des bois sur pied avant plantation doit représenter quatre fois le coût du reboisement. Dans un projet de reboisement d'un peuplement de mauvaise venue ou de faible valeur, la part d'autofinancement, sans aide, serait pratiquement la même que pour un boisement. Dans ce cas, la mise de départ fructifiera mieux et sans risque à la banque qu'en forêt. Le propriétaire n'a pas vraiment d'intérêt à planter.

Si la part des boisements et reboisements réalisés sans aides en Ardèche dans la seconde moitié du XX^e siècle semble insignifiante, cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas eu. Il en existe, comme l'atteste une propriété d'une cinquantaine d'hectares créée à partir des années 1950 dans la commune de Lamastre. L'historique des plantations nous a été donné par son propriétaire actuel. Elles n'ont pas été aidées par le FFN, mais autofinancées à moindre coût par arrangement. S'il était très facile d'obtenir une subvention en espèces de la part du FFN pour boiser un ou deux hectares, il n'était pas non plus impossible qu'un propriétaire achète à son compte plusieurs milliers de plants forestiers pour boiser une parcelle. Les grandes propriétés créées sans aide devraient logiquement être peu nombreuses, mais pour certains propriétaires aisés, qui ont de plus étalé dans le temps leurs plantations, l'aspect financier n'était pas un problème en soi. Si la réalisation d'une plantation sur plusieurs hectares représente un coût important lorsqu'elle est confiée à une entreprise, celui-ci peut être fortement diminué par un système d'arrangement. Il en existe de multiples exemples en milieu rural. Certaines personnes sont prêtes à travailler pour le compte d'une autre contre une rémunération non déclarée ou pour une contrepartie en nature (récupérer une partie du bois de chauffage exploité sur une parcelle en échange de la réalisation d'une plantation).

Doc. n°104 : Comparaison des données IFN et des données d'archives sur le FFN en Ardèche (1949-1995).

[1981 - 1942[[1981 - 1957[[1957 - 1942[
Inventaire forestier départemental de 1981	Essence	Classe d'âges [1 - 40[ans	Superficie (ha.)	Classe d'âges [1 - 25[ans	Superficie (ha.)	Classe d'âges [25 - 40[ans	Superficie (ha.)	Classe d'âges [1 - 15[ans	Superficie (ha.)	Classe d'âges [15 - 40[ans	Superficie (ha.)		
	PM*	100%	300	50%	150	50%	150	0%	-	0%	-		
	PS	100%	930	70%	651	30%	274	33%	260	67%	527		
	PL	100%	1 600	79%	1 264	21%	328	29%	779	71%	1 908		
	PN	100%	1 470	81%	1 191	19%	279	10%	33	90%	299		
	PC	100%	180	65%	117	35%	62	58%	208	42%	150		
	SP	100%	1 650	93%	1 535	7%	116	46%	963	54%	1 131		
	AS	100%	230	94%	216	6%	14	46%	180	54%	212		
	EPC	100%	6 000	95%	5 700	5%	270	44%	235	56%	299		
	DOUG	100%	7 700	86%	6 622	14%	1 040	33%	1 906	67%	3 869		
	CED	100%	330	87%	287	13%	43	6%	22	94%	352		
	MEL	100%	150	100%	150	0%	-	21%	2 736	79%	10 292		
	Feuil. div.	100%	200	100%	200	0%	-	95%	625	5%	33		
		100%	20 740	87%	18 083	12%	2 575	0%	-	0%	-		
								30%	8 275	70%	19 108	Superficie totale (hectares)	
												[1995 - 1942[
												29 958	

[1995 - 1956[[1995 - 1981[[1981 - 1956[
Inventaire forestier départemental de 1995	Essence	Classe d'âges [1 - 40[ans	Superficie (ha.)	Classe d'âges [1 - 15[ans	Superficie (ha.)	Classe d'âges [15 - 40[ans	Superficie (ha.)		
	PM	100%	-	0%	-	0%	-		
	PS	100%	787	33%	260	67%	527		
	PL	100%	2 687	29%	779	71%	1 908		
	PN	100%	332	10%	33	90%	299		
	PC	100%	358	58%	208	42%	150		
	SP	100%	2 094	46%	963	54%	1 131		
	SNord	100%	392	46%	180	54%	212		
	SVanc	100%	534	44%	235	56%	299		
	EPC	100%	5 775	33%	1 906	67%	3 869		
	ESitka	100%	374	6%	22	94%	352		
	DOUG	100%	13 028	21%	2 736	79%	10 292		
	CED	100%	658	95%	625	5%	33		
	MEL	100%	364	90%	328	10%	36		
Feuil. div.	100%	-	0%	-	0%	-			
	100%	27 383	30%	8 275	70%	19 108			

Données d'Archives	Période	[1994 - 1980[[1980 - 1956[[1956 - 1949]	[1956 - 1949]
	Superficie aidée des boisements, reboisements et améliorations avec introduction de plants forestiers (hectares)	9 268	24 407	6 019	39 694
	Superficie acquise des boisements, reboisements et améliorations avec introduction de plants forestiers corrigée avec un taux de réussite de 75% (hectares)	6 951	18 305	4 514	29 771

Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.

Sources : IFN (1981, 1995), inventaires forestiers départementaux ; données des registres d'archives de la DDAF de l'Ardèche ; rapports du FFN au Comité de contrôle.

* PM : pin maritime, PS : pin sylvestre, PL : pin laricio de Corse, PN : pin noir d'Autriche, PC : pin à crochets, SP : sapin pectiné, SNord : sapin de Nordmann, SVanc : sapin de Vancouver, EPC : épicéa commun, ESitka : épicéa de Sitka, DOUG : douglas, CED : cèdre, MEL : mélèze, Feuil. div. : feuillus divers.

> Le FFN est-il trop ou insuffisamment intervenu en Ardèche ?

Au regard des 30 000 hectares de plantations réellement acquises grâce au FFN en Ardèche de 1949 à 1999 (et aux aides apparentées), il n'est pas possible d'incriminer le FFN comme responsable de la transformation en profondeur des forêts ardéchoises. Tout au plus peut-on dire qu'en surface, les nouvelles forêts résineuses du FFN en Ardèche représentent près de 12% de l'ensemble des forêts de production. Toutefois dans certains secteurs du département, ce taux est compris entre 20 et 25%. Les boisements spontanés, donc la part de la nature, ont été bien plus vigoureux, insidieux et conquérants que ne l'ont été les plantations aidées par le FFN. Si l'on s'en réfère à d'autres exemples de nouvelles forêts résineuses créées aussi de toute pièce, comme dans le Beaujolais ou en Forêt-Noire, le FFN n'a probablement pas assez planté au regard de l'économie forestière des territoires. Les surfaces plantées ne sont finalement pas suffisantes pour avoir transformé profondément les territoires et la masse des propriétaires forestiers. En effet, les Ardéchois n'ont peu ou pas de culture forestière, aux dires de tous les acteurs de la filière forêt-bois en Ardèche rencontrés (CRPF, DDAF, coopérative forestière, expert forestier, association sylvicole, entreprise de travaux forestiers), de structure territoriale (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche par exemple), et des élus locaux (conseiller général délégué à la forêt). Or il faut généralement du temps pour qu'une culture forestière apparaisse et se développe dans un territoire où elle ne se rencontre pas avant. Il existe une culture forestière dans le Beaujolais, ainsi qu'en Forêt-Noire (Voir chapitre 6). On peut toutefois remarquer que ces deux territoires sont couverts de nouvelles forêts résineuses depuis longtemps et dans des proportions importantes. Si l'on se réfère aux données du troisième inventaire forestier départemental du Rhône datant de 1994, il ressort que les boisements et les reboisements de conifères récents couvrent 56% de la surface des forêts de production (essentiellement privées) des Monts du Beaujolais, la Région Forestière Naturelle (RFN) la plus forestière du département. En y ajoutant la surface des vieilles futaies résineuses en sapin pectiné, ce taux grimpe à 74%, soit un ensemble résineux de près de 28 000 hectares. Ainsi, l'on peut affirmer que les plantations d'après guerre ont été véritablement massives. S'ajoutant aux plus anciennes, elles ont fait du Haut-Beaujolais un véritable pays forestier, doté d'une part considérable de forêts susceptibles de produire du bois résineux. Étant donné l'ancienneté des premières plantations qui remontent au XIX^e siècle, et au regard de son importance spatiale, la forêt est devenue dans le Beaujolais une véritable richesse économique. Dans ce contexte est née une véritable culture forestière. Il suffit pour cela de visiter ces forêts et de constater que presque toutes les plantations sont élaguées et éclaircies. La reconstitution après la tempête de 1999 a été quasiment entière, de la plus grande à la plus petite parcelle³⁸³. À l'inverse, les Monts du Lyonnais (Rhône) où l'on a très peu boisé³⁸⁴ ne bénéficient pas du même contexte. Les traces qui attesteraient de l'existence d'une culture forestière forte et qui seraient lisible dans le traitement et dans les interventions sylvicoles au profit des peuplements en place sont réduites à leur plus simple expression. En dehors des quelques plantations résineuses, il n'y est guère pratiqué que des coupes de taillis, alors

³⁸³ D'après la DDAF du Rhône au 31/12/2007, sur les 4 000 ha de forêts mises à terre par la tempête de 1999, 3 800 ha ont été reconstitués grâce aux aides de l'État. Le seuil minimum pour obtenir une aide à la reconstitution était de 1 hectare jusqu'en 2005. En outre, il était possible que plusieurs propriétaires se groupent pour solliciter une aide à la reconstruction. C'est pourquoi des plantations sur des parcelles d'un demi-hectare ont été financées. Les causes de non reconstitution sont indépendantes d'une volonté délibérée de ne pas replanter. Il s'agit souvent de problèmes de successions. En forêt privée, les reconstitutions de peuplements se sont faites à 95% en douglas. Les 5 autres pourcents, l'ont été en mélèze et en érable sycomore. En forêt publique, principalement propriété du département, les reboisements ont introduit un mélange d'espèces. 50 à 60% des surfaces ont été replantées en douglas et le reste en sapin pectiné, érable sycomore, merisier, hêtre et chêne sessile.

³⁸⁴ Les futaies résineuses en sapin pectiné, les boisements et les reboisements résineux ne représentent que 9,5% de la surface des formations boisées de production privées.

qu'en Beaujolais on plante, on élague, on éclaircit et on cherche à faire de la quantité et de la qualité.

En Ardèche, il n'existe pas vraiment de situation similaire. La RFN de la Chaîne des Boutières (Voir précédemment le doc. n°102) ne pèse que 10 000 hectares de peuplements de conifères intéressants sur le plan économique actuel³⁸⁵, soit 58% de la surface des forêts de production presque uniquement privée. Ce potentiel devrait croître au fur et à mesure que les nouvelles forêts résineuses vieilliront et que les Côteaux du Haut-Vivarais attenants, qui comportent eux-aussi quelques milliers d'hectares de nouvelles forêts résineuses, seront pris en compte. La RFN du Lugdarès et Mazan et celle de la Région des Sucs, correspondent à l'entité naturelle et historique de la Montagne ardéchoise du sud. Elles représentent 13 000 hectares de conifères économiquement intéressants, soit 43% des forêts de production avec une part non négligeable soumise au régime forestier. Mais à la différence du Beaujolais et de la Forêt-Noire, ces ensembles comportent, d'un point de vue strictement économique, une part trop importante de peuplements de pins sylvestres dans leurs formations boisées de production. Le pin sylvestre, à l'inverse, est absent des Monts du Beaujolais et de la Forêt-Noire. C'est dans le premier cas 35% des surfaces (Chaîne des Boutières) et dans le second 30% (Lugdarès et Mazan, Région des Sucs). Or ces pins n'ont d'origine que le pays où ils poussent. Ils sont en partie issus d'une sélection à rebours³⁸⁶. Ils furent longtemps courtisés par les marchands de bois qui, jusqu'à la tempête de 1999, en offraient un prix intéressant aux dires de certains propriétaires forestiers (entre 100 et 150 francs de l'époque par mètre cube sur pied). Mais depuis l'épisode climatique de 1999, les scieurs ont appris à mieux connaître le douglas provenant des premiers boisements et reboisements du FFN. Non seulement le douglas est plus intéressant que le pin sylvestre sur bien des points, mais en plus la récolte actuelle de petits bois de douglas, qui ne cesse de progresser, a remplacé le pin sylvestre dans la fabrication de palettes, son débouché traditionnel. La situation est comparable pour le pin maritime dans la Cévenne ardéchoise. Il n'est plus guère scié pour diverses raisons. Ce constat vaut aussi pour les trois feuillus les plus présents en Ardèche : châtaignier, hêtre et chêne pubescent. En définitive, l'Ardèche n'a pas encore su trouver véritablement de solution pour valoriser ses potentiels de bois sur pied : 5 millions de mètres cubes de pin sylvestre peu utilisés, 3,7 millions de mètres cubes de châtaignier, 2,7 millions de mètres cubes de hêtre, 1,9 millions de mètres cubes de chêne pubescent et 1,5 millions de mètres cubes de pin maritime peu utilisés aussi.

Ce n'est pas le cas du Beaujolais et de la Forêt-Noire, où la transformation des forêts a certes été brutale, mais où elle a permis de faire des nouvelles forêts résineuses une véritable ressource territoriale. Les plantations du FFN seront probablement à l'avenir une richesse économique pour les territoires les mieux dotés. L'arrêt brutal des aides du FFN a sonné par là-même l'arrêt des boisements et reboisements en général. Comme la majorité des forêts n'ont finalement pas été transformées, il y aura nécessité de trouver un autre modèle qui puisse prendre en charge les nouvelles forêts spontanées, surtout feuillues. Dans ce modèle, la valeur réelle des biens et des services environnementaux actuellement

³⁸⁵ dont une moitié constituée de vieilles forêts de sapin pectiné, un tiers de douglas de moins de 40 ans, et le reste d'autres conifères.

³⁸⁶ La sélection à rebours est la résultante de l'affaiblissement de la richesse génétique et phénotypique d'une espèce, en raison d'un mode de sélection qui consiste à prélever les plus beaux spécimens et à défauts, de conserver ceux dont les qualités sont inférieures. Nos entretiens en Ardèche avec des propriétaires forestiers nous ont permis de vérifier cela, même si cette pratique plutôt ancienne tend à devenir marginale. En effet pour certains, lorsqu'il s'agissait de récolter un arbre, en l'occurrence un pin sylvestre à une époque où il était pratiquement l'unique représentant de la famille des conifères chez les privés, l'on choisissait toujours le plus joli, le plus droit, sans se soucier de son rôle et de sa place dans le peuplement. C'est pour cela qu'année après année, la qualité des arbres allait en régressant ; les semenciers étaient ceux qui restaient à cause de leurs défauts ou de leurs tares.

non marchands, supérieurs à ceux offerts par les nouvelles forêts résineuses, seront-ils intégrés afin d'opérer un rééquilibrage économique entre territoires ? Les 2,3 millions d'hectares de nouvelles forêts créées par le FFN en France depuis 1947 laissent penser en haut lieu, que dès aujourd'hui des millions de mètres cubes d'une ressource résineuse bien connue en quantité et en qualité n'attendent qu'à être récoltés. Un énième rapport, commandé par l'actuel Président de la République à l'ancien Ministre de l'agriculture Jean PUECH, vient d'être publié récemment au début de l'année 2009³⁸⁷. Mais que pourra-t-il là où tous les précédents n'ont pas réussi ? Si la France souhaite récolter plus de bois à l'avenir, tout en maintenant la durabilité de ses forêts, elle devra le faire sur l'ensemble de son territoire au risque qu'une pression trop importante sur les forêts déjà productives ne leur soit néfaste. Elle ne pourra pas uniquement compter sur les régions où dominent les vieilles forêts déjà gérées³⁸⁸ (Voir doc. n°112 & n°116). Pour mobiliser plus de bois, la France devra aussi faire appel aux nouvelles forêts résineuses du Massif Central (un demi-million d'hectares sur un total de plus de trois millions) et par voie de conséquence, il appartiendra ou non au Massif Central de se « réveiller », tant au niveau des acteurs des territoires (pour révéler leurs ressources forestières territoriales), que de ses propriétaires forestiers (pour faire acte de gestion) et de ses industries du bois (pour transformer les produits récoltés).

À l'échelle d'un territoire, la ressource n'existe pas en soi, mais elle se construit dans un jeu d'acteurs à partir d'un potentiel. En s'appuyant sur les matériaux élaborés dans ce chapitre, il s'agira dans le prochain de montrer qu'en forêt privée, le propriétaire forestier est un acteur central sans qui rien ne se fait. Il s'agit en réalité de millions d'hommes et de femmes à qui appartiennent les sylves françaises et dont il reste à trouver localement les conditions, les voies et les moyens de les faire adhérer à l'idée d'une gestion durable de leur bien. Dans sa thèse, Jean-Pierre LEONARD (1999) souligne un élément très intéressant au sujet du passage du potentiel à la ressource. Transposé à la problématique des nouvelles forêts, la question est de savoir si les volumes de bois sur pied qui sont aujourd'hui accessibles et mobilisables, le seront encore dans dix ans ? C'est que le devenir des nouvelles forêts dépendra aussi des sollicitations auxquelles elles seront soumises. À chaque type de société correspond une forme spécifique dominante de ses espaces boisés. Or, quels seront les impacts sur cette mobilisation, si les conditions sociétales changent, évoluent entre temps ?

L'objet du point suivant consistera à s'intéresser aux nouveaux propriétaires forestiers que le FFN a engendré, en accordant des aides aux boisements et aux reboisements. Ont-ils en même temps été aidés à s'inscrire dans une logique de gestion de leur nouveau bien boisé ?

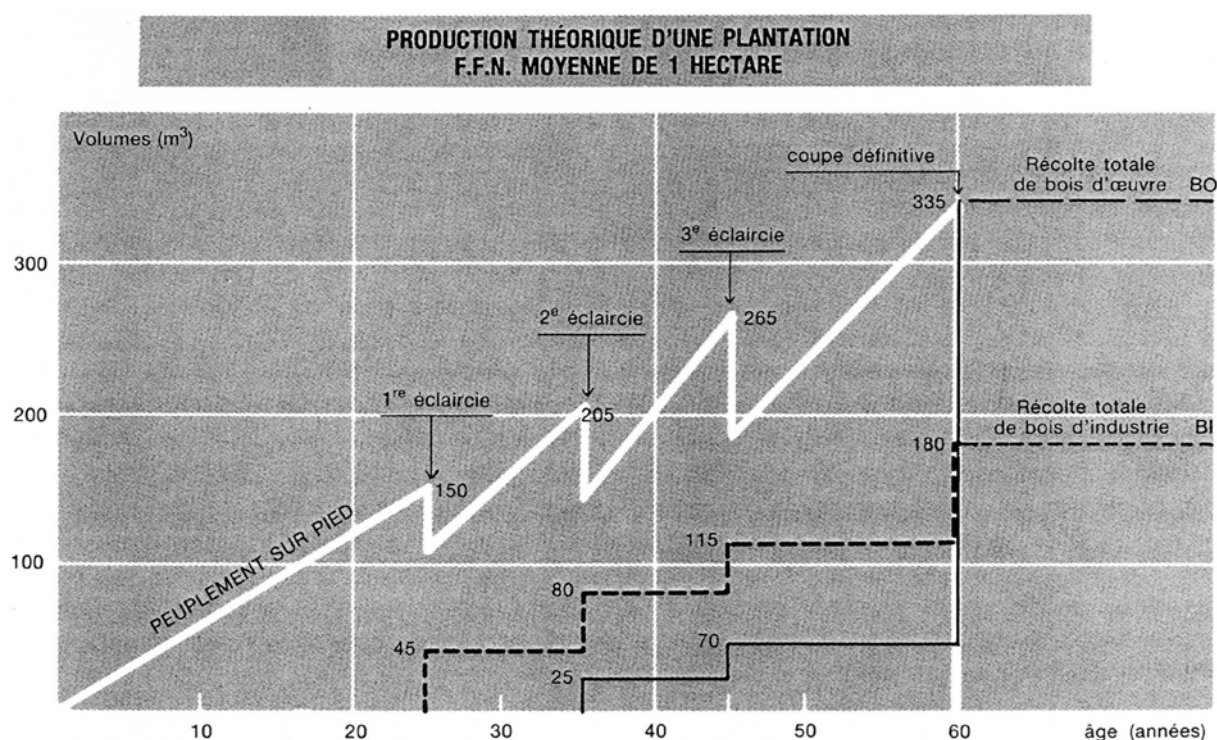
³⁸⁷ PUECH Jean (2009). *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois [en ligne]*. Rapport au Président de la République Française. Disponible sur : <http://www.cabinet-coudert.com/IMG/pdf/Rapport_Puech_-_Dvpt_Filiere_Bois.pdf> (Consulté le 19/05/2009).

³⁸⁸ Certains appellent à la prudence vis-à-vis d'une augmentation de la récolte de bois en France qui par facilité s'appliquera en priorité aux forêts qui connaissent déjà un régime d'exploitation soutenu. Au nom de la sous-exploitation de l'ensemble des forêts françaises, il ne faudrait pas compromettre la durabilité de celles qui sont pour le moment gérées durablement.

> Boiser, était-ce s'inscrire dans une logique de gestion ?

Le FFN fut une formidable occasion pour mettre au point et développer des techniques de boisement et de reboisement, qu'il s'agisse du choix des espèces en fonction des conditions du milieu, du travail préparatoire du sol (mise au point de matériels adaptés), de la plantation en elle-même et des entretiens par la suite. Cependant, si le FFN s'est soucié de convaincre et d'inciter les propriétaires fonciers qui le pouvaient à boiser, il ne s'est que secondairement intéressé à inscrire ceux-ci dans une logique de gestion forestière. Le modèle théorique du FFN pour la conduite d'une plantation de conifères est transcritible sur un graphique, comme l'illustre le document n°105. La plantation évolue rapidement et il est en théorie nécessaire vers 25 ans de réaliser une première éclaircie, à 35 ans une deuxième, puis à 45 ans la troisième pour finalement arriver à la coupe définitive à 60 ans.

Doc. n°105 : Un modèle théorique pour une gestion idéale des plantations du FFN.



Source : D'après De ROCHEBOUET H. (1987). Le reboisement. Revue Forestière Française, n° spécial "Le FFN à 40 ans", Vol. XXXIX, p. 38.

Le FFN, en soutenant les boisements et reboisements dans toute la France, et en maintenant les subventions, qui socialement ont joué un rôle important, n'a pas véritablement inscrit les nouveaux propriétaires, qu'il a engendré, dans une logique de gestion. Les héritages paysans de certains « boiseurs » ne sont pas en soi une garantie de gestion, au contraire. La façon d'être et de faire des anciens paysans était régie par des mécanismes qui leurs étaient propres (décrits au chapitre 1), de telle sorte qu'ils ont eu bien d'autres raisons de planter que celle de satisfaire aux exigences d'une politique forestière nationale. De plus, il n'était pas question pour eux de couper prématurément, selon le modèle sylvicole précédent, les arbres qu'ils avaient plantés de leurs mains, ni même d'investir dans quelques travaux que ce soit d'amélioration, plus soucieux de leur capital épargne que d'un éventuel et hasardeux capital investissement, pour l'avenir de leur plantation. Mais ces nouveaux propriétaires forestiers, les plus nombreux mais pas forcément les plus importants en terme de surfaces, en ne coupant pas de bois (éclaircie)

dans leur plantation, réalisent encore moins de travaux sylvicoles, s'éloignant donc toujours plus d'une logique de gestion. De fait, faire acte de gestion s'apparente bien souvent à simplement couper du bois sur une parcelle boisée.

En effet, on peut définir comme acte de gestion, d'une part la gestion active d'un patrimoine forestier dans un objectif quelconque, mais aussi la non gestion, à partir du moment où celle-ci est consciente et argumentée.

La mise en œuvre du FFN n'était donc pas en soi une garantie qu'une fois les plantations aidées réalisées, elles installeraient leurs nouveaux propriétaires dans une logique de gestion ou tout du moins de suivi et d'entretiens périodiques de leurs arbres. Il est vrai que chez les petits propriétaires, la notion de gestion n'a guère de fondement en soi. Dans un bien de petite taille, un propriétaire ne réalisera guère qu'une coupe de bois dans sa vie (troisième et quatrième âge pour la propriété forestière). Cela veut dire, si l'on se place dans le modèle sylvicole du FFN, qu'il ne restera peu ou pas de bois sur pied dans sa parcelle. C'est pourquoi celui-ci utilise rarement le concept de gestion pour décrire ses pratiques. Mais, il considère volontiers qu'il réalise des travaux, comme replanter après coupe. En somme il entretient son bois, il s'en occupe, il s'y rend de temps en temps, mais il ne le gère pas. Ce sentiment de faire de la gestion forestière semble prendre corps dès lors qu'un propriétaire possède plusieurs dizaines d'hectares.

En revanche, même s'ils ne réalisent pas de coupe de bois en tant que telle, il serait faux de croire qu'une majorité de propriétaires forestiers ne se projette pas sur leurs bois, voire l'ignore. Ces propriétaires en connaissent l'existence et savent qu'ils peuvent y couper du bois, mais ils remettent à une quelconque éventualité leur passage à l'acte. C'est cette éventualité qui est à l'origine des difficultés que l'on rencontre dans la petite et la moyenne propriété en matière de gestion sylvicole. Cette éventualité est au centre d'un système forêt-propriétaire-espace, qui dépend lui-même de nombreux sous-systèmes, qui mobilisent simultanément des éléments d'ordre psychologique, sociologique, économiques, technique, géographique, historique, législatif et écologique.

Bien que le FFN ait consacré une partie de ces recettes au financement des opérations de vulgarisation, de conseil et d'aide à la gestion, de réalisation de plan simple de gestion, notamment par l'intermédiaire des CRPF et des experts forestiers (plus accessoirement), cette aide a avant tout été apportée à ceux qui le demandaient et à ceux qui étaient contraints par la loi d'établir un Plan Simple de Gestion (pour les propriétés de plus de 25 hectares d'un seul tenant). Il s'agissait donc principalement de grands propriétaires (Voir doc. n°112). L'intensité des réalisations de PSG au cours des années 1970 et 1980 en France atteste des moyens humains et financiers consacrés à inscrire les grands propriétaires dans une gestion durable de leur propriété. Dans cet intervalle de temps, plus de deux millions d'hectares seront dotés d'un PSG³⁸⁹. Ainsi, la masse des petits propriétaires de moins d'un hectare ou de quelques uns seulement, n'a jamais véritablement bénéficié de conseils d'aide à la gestion. En Ardèche par exemple, ce n'est seulement qu'à la fin des années 1980 et surtout au cours des années 1990, que le CRPF fit porter ses conseils et son aide à la gestion forestière sur la réalisation des travaux d'éclaircies dans de jeunes plantations résineuses. Le département a été découpé à cette fin en plusieurs secteurs dans lesquels des associations de propriétaires forestiers ont été créées pour gérer leur accompagnement. L'animation de ces structures est assurée par le CRPF qui organise chaque année, aux

³⁸⁹ En 1974, environ 3% de la forêt privée était dotée d'un PSG pour 95 000 hectares ; en 1984, 71% pour 2,3 millions d'hectares ; en 1994, 74% pour 2,5 millions d'hectares. Depuis ce chiffre stagne, il n'augmente plus, voir diminue. Source : **MAP (2005)**. *Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises. Édition 2005 [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IGD2005_fr.pdf> (consulté le 03/07/2007).

côtés du Conseil d'administration, l'assemblée générale et qui publie des bulletins d'informations par secteur. Toutefois, ces associations ne regroupent guère que quelques dizaines de propriétaires forestiers motivés qui constituent la base de ceux avec lesquels travaille le CRPF toute l'année. Ce sont bien souvent les mêmes personnes qui se retrouvent dans d'autres organismes (syndicat de propriétaires forestiers, coopérative forestière). Les propriétaires forestiers, membres de ces associations, font part des difficultés qu'ils ont à intéresser d'autres propriétaires à cette cause.

Et pourtant, il est un fait qui mérite d'être souligné vis-à-vis de ceux qui ont fait le choix de planter et de se lancer, sur la voie du FFN, dans un modèle sylvicole très normalisé qu'ils ont mis en œuvre, réalisant des éclaircies dans un premier temps. Ceux-ci ont pu faire l'expérience de ce qu'était véritablement la gestion forestière. Ils ont progressé dans leur compréhension de l'écosystème forestier, même si celui-ci est réduit à sa plus simple expression du fait du modèle sylvicole retenu. Ils ont surtout fait l'expérience du temps et de l'observation. Il est aisé, en effet, pour un propriétaire qui se rend fréquemment sur sa parcelle, d'en connaître les moindres détails et de voir année après année les évolutions, les apparitions de semis, d'autres espèces, etc. En comparaison des boisements spontanés (naturels), une fois qu'elles sont transformées et converties en futaies résineuses équiennes, régulières et monospécifiques, de nouveaux problèmes ne manquent pourtant pas d'apparaître dans les nouvelles forêts résineuses, tels des attaques d'insectes, des problèmes sanitaires et de stabilité. Bien que leur structure, leur composition et leur mode de traitement rendent ces peuplements moins résistants que d'autres, il se trouve bien souvent que leur propriétaire est tout de même dans une dynamique de gestion. Or, c'est parmi ces propriétaires expérimentés que seront bien souvent introduits de nouveaux modes de gestion, à leur propre initiative, fruit de leur expérience, ou sur les conseils d'un gestionnaire avisé. Il existe quelques rares nouveaux propriétaires, nous en avons rencontré en Ardèche, qui dès la prise en main de leur bien boisé s'interrogent et optent pour un modèle de gestion original. Toutefois, l'histoire et l'origine sociale de ces personnes, qui en font de nouveaux arrivants dans le département, fournissent une explication à cela.

In fine, la résultante de ce que nous venons de voir, tend à montrer que les surfaces susceptibles de ne pas être gérées sont plus importantes dans le Massif Central qu'ailleurs, au regard de nombreux facteurs. Mais, il en est un qui semble déterminant. Il s'agit de la structure cadastrale de la propriété privée dans cet ensemble (Voir doc. n°112 sur la structure cadastrale de la propriété privée qui sera présentée dans le chapitre 4). Elle se caractérise par une petite et une moyenne propriété forestière dominante, dont on sait par ailleurs quelle est son origine (paysanne ou héritée de la paysannerie) et quels en sont ses difficultés et ses problèmes.

> « Imiter la nature, hâter son œuvre », quand les techniques du FFN que l'on croyait passées ressurgissent après la tempête.

Le FFN, en règle général, n'intervenait que pour la réalisation de « travaux neufs » et non pour celle de travaux dans le cadre d'une gestion forestière dite en « bon père de famille », de telle sorte que le FFN encouragea de nombreux propriétaires forestiers à suivre un modèle nouveau. Celui-ci, très normalisé, a préconisé la conduite d'un peuplement pur, régulier, traité par classe d'âge. En cela, le FFN a eu un impact considérable dans la structure des forêts françaises, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes environnementaux actuellement. Une plantation régulière à grande densité, comme toutes celles mises en œuvre grâce aux aides du FFN, couvre l'ensemble du sol pendant plusieurs décennies. Si le taux de réussite de la plantation est élevé, aucune autre plante ou presque ne peut vraiment s'installer en sous-étage, surtout si des actions sont engagées pour lutter contre leur concurrence. Ainsi, après 40 à 60 ans de croissance des arbres, le modèle s'il est renouvelé après coupe rase du peuplement, prive l'écosystème forestier de sa diversité biologique potentielle. Il en a déjà été question, le modèle sylvicole du FFN est plus qu'une adaptation de la célèbre maxime d'Adolphe PARADE : « *imiter la nature, hâter son œuvre* ».

Il est peut-être un élément sur lequel il importe d'insister au regard de l'actualité des sylves nationales. Il ne faut pas perdre de vue quel était le contexte au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, en pleine reconstruction, quand il s'est agi de faire voter la création du FFN par l'Assemblée nationale constituante en 1946. Deux éléments retiennent l'attention. Il fallait parer au plus pressé et reconstituer au plus vite les forêts françaises ravagées par le conflit (surexploitation), ainsi que d'autres événements (attaques d'insectes, incendies). Il était nécessaire de trouver une réponse au déficit du commerce extérieur, notamment en bois résineux.

Ainsi, plus d'un demi-siècle après, il faut remarquer avec modestie vis-à-vis des acteurs du FFN, que les pratiques de sortie de crise n'ont guère évolué jusqu'à aujourd'hui. S'est-on posé les bonnes questions avant de reconstituer les forêts détruites par la tempête de 1999 ? Qu'en sera-t-il dans les Landes de Gascogne après celle de 2009 ? Après 1999, en forêt privée, pour apporter une réponse rapide sur le plan économique et social aux milliers de propriétaires forestiers touchés, on a reconstruit à l'identique la plupart des forêts ou des parcelles en partie ou totalement détruites, à ceci près que le douglas a été substitué généralement aux autres espèces de conifères plantés à l'origine. Souvent aussi, l'arsenal technique qui s'était, en partie, développé grâce au FFN a été réutilisé. Encouragés par des prix du bois à la baisse, à cause de millions de mètres cubes de bois à terre, les propriétaires privés ont cherché à vendre le plus rapidement possible les leurs. Une majorité pensait qu'il fallait faire vite, pour perdre le moins possible d'argent au risque de tout perdre. La dangerosité des chantiers a poussé à leur mécanisation et divers engins se sont succédés pour préparer les parcelles à reconstituer. Dans les Landes de Gascogne, le modèle sylvicole dominant est basé lui aussi sur la futaie régulière monospécifique, traitée par classe d'âge, où domine le pin maritime, puisque ce type de produits est encore un des plus demandés par les industriels. La reconstitution des parcelles détruites changera-telle le visage de la plus grande forêt d'Europe, qui est aussi l'une des plus productives ?

Plus généralement, il existe pourtant des exemples d'évolution d'écosystèmes forestiers bouleversés et non reconstitués à l'identique après tempête, notamment en Allemagne depuis les années 1970. Les enseignements qui en résultent ont fait l'objet de nombreuses publications, notamment par le Professeur Hans-Jürgen OTTO (1997a, 1997b, 1998, 2000)³⁹⁰.

³⁹⁰ OTTO Hans-Jürgen (1997a). Les Forêts de Basse-Saxe en Allemagne du Nord : un passé difficile commande une gestion nouvelle. 1^{re} partie : Du Moyen-Âge au passé récent. *Revue Forestière Française*, Tome XLIX-4, pp.

Une des préconisations mise au jour consiste à ne pas se précipiter dans la reconstitution hâtive et à tout prix des forêts détruites. Les écosystèmes forestiers ont de grandes aptitudes auto-régénératrices, encore faut-il leur laisser plusieurs années pour qu'elles puissent s'exprimer. Une reconstitution forestière classique, comme il s'en est pratiqué partout après la tempête de 1999 chez les propriétaires impatientes, consiste à vidanger l'ensemble des bois à terre de la parcelle dévastée. Si quelques arbres épars ne sont pas tombés, ils sont bien souvent abattus pour faire place nette à la future plantation. Celle-ci, selon les alternatives, intervient le plus rapidement possible après mise en andain des rémanents et, éventuellement une préparation mécanique du sol qui peut ne consister qu'à enterrer les souches retournées. Ce que montre Hans-Jürgen OTTO (2000), c'est qu'en opérant ainsi³⁹¹, l'on se prive des facultés auto-écologiques des écosystèmes forestiers. Par exemple, les graines présentent dans le sol peuvent germer à l'abri des végétaux restés debout³⁹². Ceux-ci favorisent l'apparition de la régénération³⁹³, limitent le développement de la végétation concurrente en contrôlant la quantité de lumière qui arrive au sol et assurent la stabilité du nouveau peuplement³⁹⁴. En somme, l'ensemble des préceptes édictés par Hans-Jürgen OTTO pousse à la réflexion, indépendamment du contexte allemand de la Basse-Saxe d'où ils ont émergé. La diversité des situations forestières françaises justifie même plutôt, plus d'intérêt que l'inverse. Il montre que leur non respect conduit à un enchaînement malheureux qui n'est qu'une succession d'interventions intensives, les unes amenant les autres. Cependant pour certains forestiers, cette succession d'interventions intensives représente la normalité d'une reconstitution forestière correctement menée.

Ces expériences empiriques sont à l'origine d'un mouvement récent prônant une sylviculture proche de la nature. En effet, de prime abord, ce qui peut ne relever que de sylviculture, trouvera certainement un écho à l'échelle des jeunes territoires forestiers du Massif Central, dès lors que leurs nombreux acteurs auront à prendre part à la gestion des ensembles boisés en tant que composante spatiale intrinsèque de leur territoire. Car, lorsque les collectivités territoriales seront sollicitées financièrement, il leur incombera d'émettre un avis au regard de leurs administrés, qui tendent de plus en plus à prendre part, en tant que citoyen, aux processus participatifs de construction de leur environnement.

369-377 ; **OTTO Hans-Jürgen (1997b)**. Les Forêts de Basse-Saxe en Allemagne du Nord : un passé difficile commande une gestion nouvelle. 2^e partie : Le programme gouvernemental « Löwe », principes d'une sylviculture proche de la nature. *Revue Forestière Française*, Tome XLIX-5, pp. 477-488 ; **OTTO Hans-Jürgen (1998)**. *Écologie forestière*. Paris : Institut pour le Développement forestier, 397 p ; **OTTO Hans-Jürgen (2000)**. Expériences sylvicoles après des ouragans catastrophiques. Regards dans le passé en Basse-Saxe. *Revue Forestière Française*, Tome LII-3, pp. 223-238.

³⁹¹ « Les observations faites dans des forêts naturelles et dans des parcs nationaux conduisent à mieux comprendre les possibilités des successions naturelles en façonnant et en nettoyant grossièrement les chablis. La diversité spécifique naturelle peut ensuite être complétée par des plantations d'enrichissement. [...] L'humus n'est pas seulement le réservoir nutritif de la forêt : il est aussi la peau du sol. Il atténue les différences de température, il régule le régime hydrique. Il protège efficacement le sol minéral contre des pertes d'eau par évaporation. Il est indispensable de le protéger après des chablis sur grandes surfaces ; il ne faut ni le décapier ni l'enfouir par labour. » (OTTO, 2000)

³⁹² « La reconstitution du matériel producteur ainsi que de la structure future commande de conserver, après chaque tempête, tout arbre encore debout, en bonne santé, avec un houppier encore vert et de lui porter assistance. La rapidité de la reconstitution de ressources disponibles à la commercialisation dépend fortement du volume des peuplements et des arbres restés sur pied. » (Ibid.)

³⁹³ « Des arbres sains et des restes de peuplements, même issus des anciens étages intermédiaires et dominés, protègent le climat forestier local et accélèrent la consolidation des états perturbés : ce qui augmente les chances de la régénération naturelle. Ces constatations motivent elles aussi la conservation de tous les restes de forêt après la tempête. » (Ibid.)

³⁹⁴ « Des groupes d'arbres épargnés par la tempête doivent être conservés : il est probable qu'ils soient des facteurs de stabilité. Il est nécessaire de mieux soigner les (bio)groupes lors des éclaircies et d'étudier leurs possibilités. » (Ibid.)

> Vers une prise en compte de l'intégration paysagère des projets de plantation.

À l'échelle nationale, les conifères ont beaucoup plus été aidés par le FFN que les feuillus. Cela est encore plus vrai dans le Massif Central et en Ardèche, où les feuillus sont pratiquement absents. En Ardèche, 99% des surfaces boisées et reboisées grâce au FFN l'ont été en conifères. Au début des années 1990, les forestiers ont pris acte de la montée des contestations, nées dans les années 1970, à propos des résineux. Ils sont conscients de l'impact visuel dans le paysage des plantations de conifères qu'ils ont mises en place au fil des années. Ce mouvement s'inscrit plus généralement dans la société française, par l'avènement d'une nouvelle sensibilité environnementale. Concrètement, cela se traduit en Ardèche par la participation dès cette époque, de la Fédération Rhône-Alpes des Associations de Protections de la Nature (FRAPNA) au comité technique du PDZR, où elle fait valoir ses priorités. Les forestiers ne sont plus seuls à dire la forêt, bien qu'ils conservent encore le monopole de la faire. Mais dans l'ensemble, ils sont encore démunis face à la prise en compte des enjeux paysagers. Le paysage est un concept qu'ils manipulent peu. À cette époque, pour une majorité de forestiers, la coupe rase n'a pas de dimension paysagère, elle est simplement justifiée par les nécessités de gestion. De plus, ils ne sont pas formés pour capter des informations sur les perceptions et les représentations paysagères des usagers de la forêt ou des habitants d'un territoire. Ils pensent à la forêt mélangée pour intégrer du paysage dans leurs projets. Mais, cela ne fait pas tout, et n'est pas en soi suffisant. D'ailleurs, les premières introductions de feuillus dans des projets de boisements ou de reboisements dans ces années là, s'apparentaient à quelques lignes de plantations en bordure de pré ou de route, éventuellement à quelques bouquets ou bandes dans le peuplement. Il ne s'agit pas d'un véritable mélange pieds à pieds, que les normes techniques du FFN, au regard des objectifs de production et de la mécanisation des peuplements, leur interdisent implicitement.

Des scientifiques ayant travaillé sur les paysages forestiers dans le Massif Central (JOLIVEAU & MICHELIN, 1999)³⁹⁵ soulignent la complexité des mosaïques forestières dans des régions où la forêt, essentiellement privée, est très morcellée. Ils montrent aussi les difficultés d'actions directes auprès des propriétaires forestiers eux-mêmes, notamment en matière de prévision d'évolution du paysage (interdépendance de nombreux facteurs). Les premières études sur l'impact paysager des coupes forestières, et les tentatives de sensibilisation, datent des années 1990 chez les forestiers, essentiellement dans les vieilles régions forestières de l'Est. Mais de nombreuses difficultés, tant psychologiques que techniques, restent d'actualité chez les forestiers. Il est vrai que le passage d'une conscience paysagère à des pratiques sylvicoles qui intègrent et fabriquent du paysage est complexe. C'est pourquoi de nouveaux outils sont périodiquement élaborés afin d'améliorer la prise en compte du paysage par les forestiers et les décideurs de l'aménagement du territoire. Une expérience franc-comtoise innovante s'est achevée par l'édition en 2009 d'un manuel paysager pour la forêt comtoise sous la forme d'un cédérom interactif associant cartes en relief, cartes géographiques, géomorphologiques, paysagères, forestières, diagrammes, croquis, photographies, peintures, citations, extraits littéraires et animations. Cette réalisation réussie doit certainement beaucoup à un de ces deux auteurs, Michel LINOT (2000a,

³⁹⁵ JOLIVEAU Thierry, MICHELIN Yves (1999). *Approche méthodologique de la gestion paysagère concertée d'un espace avec un système d'information géographique : l'exemple de la commune de Viscomtat (63)*. In : CEMAGREF, ENGREF, ENITAC. *Gestion des territoires ruraux. Connaissances et méthodes pour la décision publique*. Tome 1. Actes du Colloque de Clermont-Ferrand des 27 et 28 avril 1998. Antony : Cemagref-Dicova, pp. 85-102.

2000b)³⁹⁶. Ingénieur forestier atypique, il est un des précurseurs en matière de prise en compte des enjeux paysagers dans la gestion forestière.

Adaptés au personnel forestier encadrant ou aux grands propriétaires, ces outils ont toutefois peu ou pas de prise sur les petits et moyens propriétaires forestiers. L'échelle du paysage dépasse souvent celle de la parcelle boisée. Comment intégrer le paysage dans une propriété de quelques hectares ou moins ? D'où vient l'idée de paysage dans les espaces ruraux, dont les paysans n'ont longtemps pas perçu leur environnement comme tel ? S'agit-il de créer à la campagne des paysages appréciés par des urbains en quête de nature ? Pour le forestier de terrain, il s'agira de travailler au profit du mélange d'espèces, de limiter la taille des coupes rases, de communiquer les raisons de son chantier pour expliquer l'intérêt d'une coupe ou de travaux.

En matière de paysages forestiers, les résineux sont parfois désignés comme des boucs émissaires, par une population en prise avec un environnement en pleine mutation qu'elle ne maîtrise pas ou plus. Mais, en réalité c'est souvent l'arbre qui cache la forêt. L'ère de l'enrésinement irréfléchi est révolu. D'une part, les forestiers sont aujourd'hui de plus en plus attentifs aux conséquences, non seulement écologiques, mais également paysagères, de la gestion des forêts. D'autre part, les conifères ont, dans beaucoup d'endroits, réussi à se faire une place dans le paysage. Les récentes mesures en faveur de la qualité des paysages et la diminution des crédits d'État alloués à l'investissement forestier (la loi de finance de 2000 a mis fin au FFN), dans des espaces déjà fortement boisés ont freiné les nouveaux boisements.

³⁹⁶ **LINOT Michel (2000a)**. Gestion Forestière et Paysage : les Éclairages de la Peinture. *Bulletin trimestriel de la Société Forestière de Franche-Comté et des Provinces de l'Est*, Tome XLIX, n° 2-3, pp. 71-78. ; **LINOT Michel (2000b)**. Le paysage mérite d'être vue. *Forêts de France*, n°436, pp. 7-9.

> **Quand l'arbre cache la forêt, ou quand les reproches adressés aux résineux cachent un véritable problème d'entretien et de gestion des forêts en Ardèche.**

Doc. n°106 : Des nouvelles forêts résineuses qui accrochent le regard.



Coordonnées WGS 84 du point de prise de vue : 44°50'53"N / 4°22'46"E, altitude : 1065 m., orientation : ouest, Clément Dodane, 20050510.

Dans les Boutières ardéchoises, en ce début du mois de mai, le vert tendre des jeunes feuilles dont se parent les feuillus tranche avec le vert foncé, sombre, des plantations de douglas visibles dans le paysage et dont les contours sont clairement identifiables (Doc. n°106). Malgré tout, si ces conifères attirent particulièrement l'œil, ils ne couvrent pas tout l'espace laissant la part belle aux feuillus. Mais pour peu qu'ils aient été plantés à proximité d'un hameau, ils sont fréquemment l'objet de controverses et accusés de tous les maux (fermeture du paysage, non entretien). On entend souvent dire que « *c'est une erreur* » que d'avoir planté ces « *sapins* » (propos d'une personne rencontrée dans le hameau de *Corneduc* dans la commune du Cheylard). Erreur aujourd'hui, chez ceux qui sont extérieurs aux lieux et qui consomment du paysage ; pansement et espoir de jours meilleurs à l'époque où ces plantations furent réalisées par ceux qui pensaient vivre dans un monde paysan périmé. Mais ce que montre cette photographie, c'est que plantations de conifères ou non, la forêt a été partout hyper conquérante et dans la plupart des cas, les feuillus aussi bien que les conifères arrivent aux portes des habitations. De plus, qu'il s'agisse d'un boisement feuillu ou résineux, il n'est pas systématique de dire que l'un ou l'autre est mieux géré ou mieux entretenu. Au fil des ans, les boisements résineux inférieurs à 10 hectares disparaîtront. C'est ce que constatent les techniciens de la forêt privée (propos recueillis lors de nos entretiens en Ardèche). Bien souvent après exploitations des arbres, la parcelle n'est pas replantée. L'on assiste alors à un reboisement naturel à partir des semenciers

environnants. Mais, il ne faut pas s'y tromper. Le propriétaire qui fait réaliser une coupe à blanc-étoc (ou coupe rase) de quelques hectares de conifères, ne replantant pas après, tendra plutôt à se désengager, à se désintéresser de son bien forestier. Il ne s'agit certainement pas en soi d'un travail paysager. La résultante de tout cela, n'est-ce pas l'apparition d'une « forêt-friche » ? Cette « forêt-friche » est-elle meilleure que le boisement de conifères ? Les arbres issus de la reconquête spontanée grandiront eux aussi, l'entretien sera encore moins assuré faute de rentabilité économique, le risque incendie sera toujours aussi important (l'Ardèche est située en zone méditerranéenne au regard de cette menace). On le voit bien, les controverses à propos des résineux dans le paysage sont en réalité un problème en trompe l'œil. Qu'ils durent ou qu'ils disparaissent, les problèmes de gestion et d'entretien des espaces boisés continueront de produire les mêmes effets. À la question comment fait-on pour gérer cette « forêt-friche » ou l'ensemble des surfaces forestières sous l'effet d'une véritable déprise forestière, il n'existe pas de réponse toute faite ! Et pour ne prendre que le risque incendie, le dernier grand feu de forêt en Ardèche, au cours de l'été 2003 dans le Haut-Vivarais, a parcouru 1 300 hectares (2 300 hectares incendiés en Ardèche en 2003). Il est là pour rappeler les problèmes auxquels doit faire face la collectivité en matière de risque incendie. Un rapport sur la question (ALEXANDRIAN et al., 2003)³⁹⁷, souligne déjà le coût exorbitant de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt. En Ardèche, celui-ci se chiffre annuellement en millions d'euros. Rapporté à l'unité de surface forestière, il peut être égal à la rentabilité économique moyenne de la forêt. Les facteurs d'aléa aggravent toujours plus la situation. L'augmentation des vulnérabilités laisse penser qu'en l'état le coût de la prévention (à la charge du département) et de la lutte (à la charge de l'État) contre les incendies de forêt devrait croître dans les années à venir. La lutte contre les incendies de forêt n'est pas un combat gagné d'avance. Dans le département des Bouches-du-Rhône (2 500 hectares brûlés par an : 4^e départements en terme de dégâts moyens derrière les deux départements corse et le Var), les moyens engagés annuellement pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêt étaient de 86 euros/hectare/an sur l'ensemble du département. Sur la zone du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) de la Côte Bleue, il s'élève à 236 euros/hectare/an. Ceci sans intégrer le coût de la perte temporaire de certaines fonctions non marchandes de la forêt, ainsi que les dommages aux biens matériels exposés aux incendies.

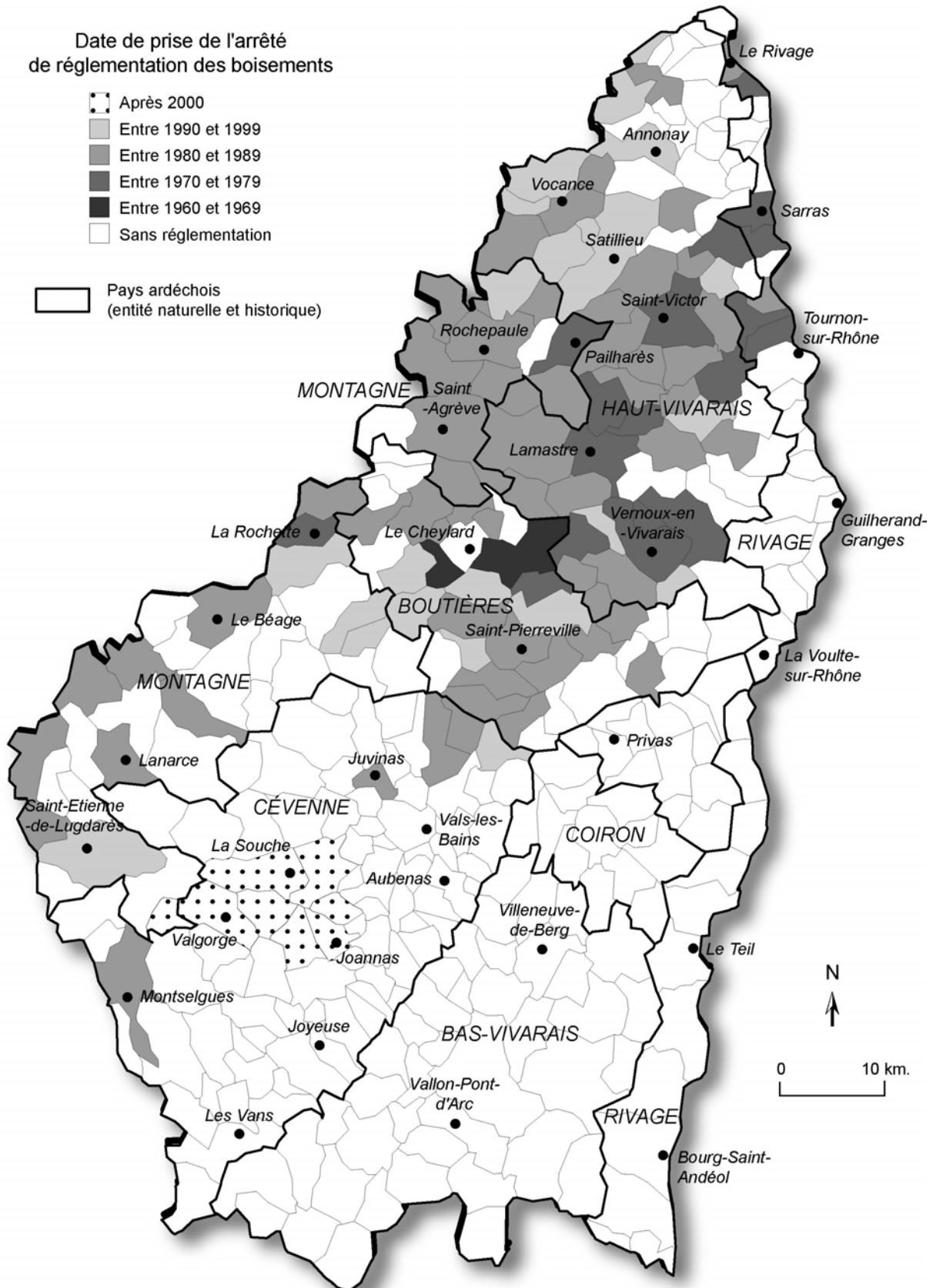
³⁹⁷ ALEXANDRIAN Daniel, KAST Robert, LAPIED André et al. (2003). *Approche méthodologique pour l'aide à la décision d'aménagement pour la protection contre les incendies de forêts [en ligne]*. Convention 61.45.27/01 du 10/12/2001 - Financement MAAPAR/DGFAR. Disponible sur : <http://www.incendies-de-foret.org/recherche/2001-3/rapport_final.pdf> (consulté le 09/03/2006).

> La réglementation des boisements : un « règlement de compte ».

En Ardèche, l'adoption de la réglementation des boisements est intervenue à l'échelle communale comme une réaction épidermique au développement incontrôlé, pour certains, des boisements de conifères sur des terres agricoles ayant des potentialités intéressantes. Révélatrice des tensions qui existaient ou qui existent encore entre agriculteurs et « boiseurs », la réglementation a plutôt servi à calmer les tensions entre agriculteurs et « boiseurs » plus qu'elle n'a réellement limité les plantations (Doc. n°107). Dans la plupart des cas, la réglementation des boisements a été principalement motivée par des agriculteurs encore en activité. Souhaitant reprendre ces terres plutôt qu'elles ne leur échappent, ils voyaient d'un mauvais œil l'arrivée des boisements. Mais, la grande vague des plantations des années 1950 et 1960 était déjà passée quand l'outil est arrivé.

La réglementation des boisements peut être de trois types : libre, autorisée et interdite. En Ardèche, elle a seulement été libre (les extensions forestières étaient permises) et soumise à autorisation suivant les zonages établis à l'échelle communale (les extensions pouvaient se faire dans certains secteurs). C'est pourquoi, il y a finalement eu peu de refus de la part de la DDAF, dès lors que la demande de boisement s'inscrivait dans la zone autorisée. Pourtant, la réglementation a tout de même eu un effet positif dans les communes qui en disposait, à savoir que les demandes de boisements et de reboisements du FFN devaient être motivées. Elles résultaient donc d'une pseudo « négociation », car elles avaient beaucoup de chance d'aboutir.

Doc. n 107 : La réglementation des boisements : maîtrise du territoire ou appel au secours ?



La carte du document n°107 fait état des lieux où les tensions entre agriculteurs et « boiseurs » ont été les plus vives. Le nord de l'Ardèche est plus agricole que le Sud. De plus dans la moitié nord de l'Ardèche, au cours des décennies 1950 et 1960, de nombreux propriétaires fonciers ont sollicité l'aide du FFN (subvention et contrat), comme cela a été décrit précédemment. C'est pourquoi, les premières réglementations sont apparues au nord, tout comme la très grande majorité d'entre-elles concerne d'ailleurs la moitié nord de l'Ardèche. Dans la partie sud de la Montagne ardéchoise, les réglementations des boisements sont plus récentes (années 1980 et 1990) et elles ne concernent pas toutes les communes. Cela témoigne d'une meilleure acceptation, dans cette partie de la Montagne ardéchoise (celle des grandes forêts domaniales), des boisements et reboisements qui étaient moins qu'ailleurs perçus comme des « envahisseurs ». Le technicien de secteur de la DDAF en poste dans ce secteur dans les années 1980, nous faisait part de ses impressions au sujet des habitants, qui semble-t-il n'étaient pas hostiles aux résineux et même à l'idée de boiser, expliquant qu'ils étaient nés au milieu des sapins des vieilles forêts domaniales. Selon lui dans cette partie de la Montagne ardéchoise, lorsque l'on commençait de boiser à un endroit, cela essaimait de manière concentrique. Aujourd'hui, les communes de la Montagne ardéchoise sont parmi les dernières à perdre encore des habitants (au dernier recensement de 2006 – voir doc. n°49). Ce sont aussi les dernières en Ardèche à continuer de planter des arbres. Parmi celles que nous connaissons, la commune de Lanarce au sud et celle de Devesset au nord sont particulièrement représentatives de cette situation où la forêt vaut mieux que l'abandon, puis la friche, et où les arbres protègent du vent. Au début des années 2000, un ensemble de huit communes³⁹⁸, de part et d'autre du massif du Tanargue dans la Cévenne ardéchoise, a pris un arrêté de réglementation des boisements. Cela peut sembler étrange de réglementer les boisements alors que les formations boisées couvrent plus de 50% de la surface communale. De plus, si on y inclut les landes et les friches, le taux de boisement et d'embroussaillage dépasse les 75% selon les données CORINE Land Cover (Voir doc. n°38 sur l'évolution du taux de boisement en Ardèche – chapitre 5). En réalité, ces réglementations tardives sont un appel au secours, révélateur de communes désorientées, où l'agriculture disparaît et qui s'interrogent sur l'avenir tout forestier de l'occupation de leurs sols.

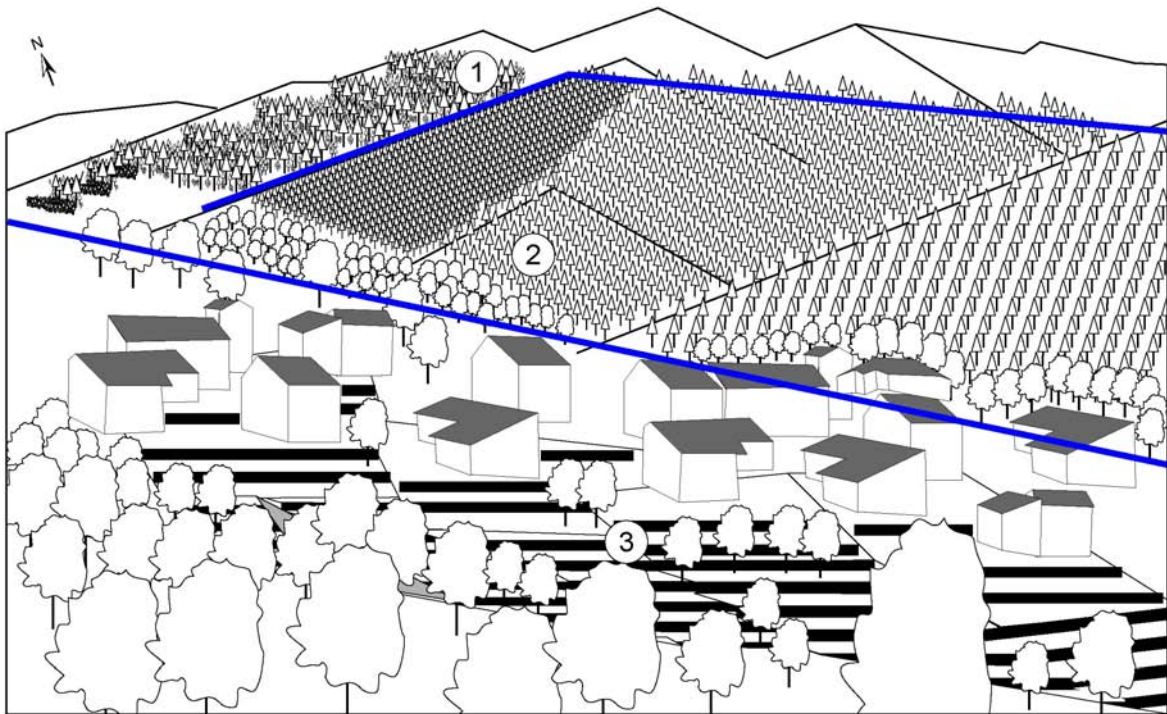
Dans une perspective élargie, les réglementations des boisements ont été de toute façon inefficaces à contenir les boisements spontanés hyper-conquérants comme cela a été décrit précédemment. Après 150 ans d'exode rural, de déprise agraire de longue date et un demi-siècle de plantations résineuses, l'organisation spatiale des territoires en Ardèche et dans le Massif Central a été profondément transformée. Comment cette structure communale s'organise-t-elle aujourd'hui ?

³⁹⁸ Il s'agit des communes de Loubaresse, Valgorge, La Souche, La Boule, Jaujac, Rocles, Prunet, Prunet et Joannas.

> Vers une nouvelle organisation de l'espace.

En dotant la plupart des sols d'un couvert forestier, la reforestation qui s'est opérée depuis un siècle en Ardèche a engendré une nouvelle organisation de l'espace. L'exemple développé ici est caractéristique de l'Ardèche des pentes. Ailleurs, où l'agriculture occupe une part plus importante du territoire, les espaces maintenus ouverts ne se concentrent pas uniquement autour des habitations ou en fond de vallée. Malgré tout c'est bien souvent l'impression de terres agricoles au milieu de la forêt qui ressort plutôt que l'inverse, des îlots boisés au milieu des champs, des prés, des vergers et des vignes.

Doc. n°108 : *Reforestation et nouvelle organisation de l'espace : l'exemple du Villaret (hameau de la commune de Laviolle) dans une vallée cévenole ardéchoise.*



Vue partielle sur 1) et 2) en 2006



Coord. WGS 84 du point de prise de vue : 44°44'50"N / 4°20'27,20"E, altitude : 585 m., orientation : nord-est, Clément Dodane, 20060528.

Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2007.

À partir de l'exemple du hameau du *Villaret* sur la commune de Laviolle dans la Cévenne ardéchoise, nous proposons la lecture suivante de l'organisation de l'espace (Doc. n°108) :

① La forêt domaniale du Pradou (505 hectares au total sur 6 communes). Elle est issue de la Restauration des terrains de Montagne de la fin du XIX^e siècle. Elle concerne des terrains en tête de bassin versant, situés au-dessus de 800 à 1 000 mètres d'altitude jusqu'au plus hauts sommets (sommets non nommé à 1 318 m. et *Suc de la Cuche* à 1 217 m.). Elle a été installée sur des terrains aux conditions topographiques et climatiques difficiles (pente, altitude, vent, température), dont les potentialités agricoles étaient faibles. Le périmètre de cette forêt comporte de nombreux vides, qui sont des pierriers ou des landes d'altitude. Ce n'est plus une nouvelle forêt. La structure régulière de ses peuplements a évolué ; elle est plus complexe. Elle est éloignée du chef-lieu. Elle est gérée par l'Office National des Forêts.

② Les forêts privées. Apparues après la Seconde Guerre mondiale, elles sont de deux types, naturelles (2a) et anthropiques (2b). Elles couvrent dorénavant pratiquement tout l'espace entre la forêt domaniale du Pradou et la Volane qui coule en contrebas du hameau du *Villaret*. Elles occupent une surface à peu près identique à la forêt domaniale sur le versant uniquement. La propriété du groupement forestier (GF) de la Volane occupe une place centrale sur le versant. Les peuplements du GF sont composés de douglas et de pins laricio de Corse plantés par la main de l'homme, il y a une quarantaine d'années. Les lignes de plantation sont encore visibles. À la limite inférieure du GF se sont installés des boisements spontanés feuillus, au milieu desquels apparaissent quelques châtaigneraies abandonnées, retournées à l'état boisé. C'est la forêt naturelle.

③ Le conservatoire. Il correspond à l'habitat autour duquel sont maintenus des espaces cultivés et ouverts. C'est là que se concentrent les hommes et l'agriculture. À de rares exceptions près, l'habitat dans la montagne est abandonné depuis des décennies. Il est en ruine. C'est là que les hommes continuent d'entretenir quelques terrasses. Ailleurs, elles sont ruinées et écroulées. C'est aussi là que l'on conserve les dernières châtaigneraies à fruits ou tout simplement quelques arbres épars en bordure de routes, de parcelles. C'est sur cet espace réduit que se concentre le maximum d'investissements et d'efforts des hommes qui y habitent (maintien de l'ouverture, conservation du patrimoine bâti, économie touristique).

La description des trois cellules faite, il s'agit de voir comment elles fonctionnent les unes avec les autres.

① + ② > L'occupation forestière du sol dans la cellule communale est très majoritaire (les 2/3). La forêt couvre pratiquement toutes les pentes de la vallée jusqu'aux sommets.

① + ② / ③ > Depuis le conservatoire, les paysages en toile de fond sont à dominante forestière. Les résineux occupent une plus grande surface que les feuillus. Ils sont plus visibles et attirent le regard.

① + ③ > La forêt domaniale du Pradou est gérée par l'ONF. Le conservatoire est entretenu par les hommes qui y habitent et par l'agriculture. L'une et l'autre génèrent des ressources : du bois récolté et commercialisé en forêt domaniale, une économie touristique qui s'appuie sur un patrimoine bâti dans un espace conservé, une offre hôtelière et des paysages.

② / ① + ③ > C'est dans les forêts privées que se concentrent les difficultés en matière de gestion et d'entretien. Cet espace dépend pour sa mise en valeur de la forêt domaniale qui permet l'accès aux plantations du GF de la Volane. Accessoirement, l'activité forestière

en forêt domaniale peut bénéficier aux forêts privées. Cet espace est aussi lié à l'avenir du conservatoire, où résident à l'année ou de façon temporaire les propriétaires des forêts privées.

③ / ② > Le conservatoire, lieu stratégique, d'où l'on observe le paysage, où l'on discute, où l'on pense, où l'on échange des idées, où l'on s'observe aussi, où l'on bâtit des stratégies, se projette sur les forêts privées et surtout sur le GF. Il n'a pas encore établi de plan, ni même décidé d'un mode opératoire. Il attend un signal qui viendra peut-être du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, un acteur nouveau (④) qui saura diagnostiquer, montrer, révéler, faire discuter, réunir et financer un projet avec ① + ② + ③ aux bénéfices de ① + ② + ③ + ④ = le territoire dans toutes ses composantes.

> Vers une nouvelle répartition des crédits à l'échelle régionale, ou quand les acteurs des territoires devront savoir les attirer à eux.

Il semble que l'âge d'or des aides en faveur des investissements forestiers soit terminé en Ardèche. Deux départements seulement de la région Rhône-Alpes étaient éligibles à l'Action Communautaire Forêt Méditerranéenne et au Programme Intégré Méditerranéen : l'Ardèche et la Drôme. Durant les années 1980 et 1990, l'Europe a très largement financé les opérations forestières (subventions du FOEGA). L'État français s'est lui aussi engagé financièrement en complément. Des volumes budgétaires conséquents ont donc été drainés au cours de cette période, à un rythme moyen annuel de 13 millions de francs de 1980 à 1985 et de l'ordre de 7 à 8 millions pour la période 1987 à 1990. L'Ardèche était le département rhône-alpin qui percevait le plus d'aides financières à destination des forêts. Il semble donc à l'avenir, comme le revers de la médaille, que l'Ardèche ne percevra plus d'aides dans les mêmes proportions. Le jeu politique éloigne ces aides du département, qui n'est pas véritablement en mesure de faire le contre poids. Dans ce jeu géographique rhône-alpin, l'Ardèche est mise en concurrence avec les deux Savoies. Or, bien que la desserte forestière en Ardèche fasse encore défaut dans de nombreux massifs, des centaines de kilomètres ont tout de même pu être créés au cours des décennies 1980 et 1990. Au regard du critère d'accessibilité des zones forestières, qui rentre en ligne de compte dans la hiérarchisation des lieux prioritaires pour recevoir des aides, l'Ardèche est en avance par rapport aux deux Savoies. Toutefois, ces deux départements comptent ou comptaient des personnages influents à l'échelle nationale et régionale. Jean-Claude MONNIN, le Président de la FNCOFOR, habite à Saint-Jean-d'Arvey dans les Bauges, en Savoie et l'ancien Directeur du SERFOB Rhône-Alpes, René JOENNOZ, est originaire de Sixt-Fer-à-Cheval en Haute-Savoie. Le député François BROTTES, rapporteur de la loi d'orientation forestière de 2001, est lui Isérois et proche de ses voisins alpins pour ce qui est des forêts de son département. À l'avenir en Ardèche, il faudra certainement trouver de nouvelles façons d'attirer les aides en faveur des sylvicultures. Des projets de territoire peuvent être un tremplin. Mais, ce que l'on nomme forêt en Ardèche et que l'IFN dénombre en centaines de milliers d'hectares n'a pas encore accédé au stade de véritable forêt chez une majorité d'élus comme a pu nous le confirmer Monsieur Jean-Paul MANIFACIER en entretien, conseiller général d'Ardèche délégué à la forêt et président du SDIS. La forêt passe plutôt pour être non entretenue et être aussi un foyer potentiel pour les incendies. Sa jeunesse est certainement un élément d'explication puisqu'elle engendre des structures forestières complexes et difficiles à lire. Inversement, les vieilles forêts qui portent de hautes futaies correspondent plutôt à l'image que l'on se fait d'une forêt productive. Or, sauf à rentrer à l'intérieur de certains massifs (forêts domaniales dans la Montagne ardéchoise par exemple), il n'en existe que trop peu d'exemples en Ardèche, pour que l'association forêt / ressource

forestière émerge chez les élus. Ils pensent plus facilement à la forêt envahissante ou à la forêt qui brûle, du moins dans certains secteurs du département.

Mais après le Programme forestier national de 2006 qui scande que le temps de la récolte est venu, ne se dirige-t-on pas vers une fin progressive des aides de l'État à destination de l'investissement forestier ? Est-ce aux communes, aux PNR, aux départements, aux régions qu'incombera dorénavant le rôle d'investir dans les espaces boisés qui composent leur territoire ? Seront-ils les seuls ? L'idée que les différents acteurs de la filière forêt-bois-papier doivent contractualiser entre eux est de plus en plus forte. Par exemple, la coopérative forestière COFORET qui œuvre en Ardèche illustre bien cette nouvelle tendance (Voir la zone géographique couverte par cette coopérative forestière dans le doc. n°118). Elle a récemment investi dans deux unités de sciage de petits bois résineux d'éclaircie, en Saône-et-Loire et dans le Doubs, afin d'améliorer sa compétitivité et d'offrir à ses adhérents la possibilité d'écouler des bois d'éclaircie à faible valeur individuelle. Si à leur début les coopératives forestières se sont contentées de vendre du bois sur pied, elles ont développé, à partir des années 1990, une offre de bois abattus et façonnés bord de route qui est devenue majoritaire dans leur mode de commercialisation. Dorénavant, elles passent des contrats d'approvisionnement avec des industries de première transformation pour la livraison de milliers de mètres cubes de bois. Depuis peu elles prennent des parts seules ou aux côtés des industriels dans la création de nouvelles unités de sciage au plus près des ressources forestières de leurs adhérents. À l'avenir, les acteurs des territoires devront donc savoir susciter et attirer à eux les initiatives privées en complément des leurs.

> Des points de vues différents pour un bilan varié.

Il n'y a pas un bilan unique pour juger de l'œuvre du FFN. Chaque allié ou antagoniste peut faire sa propre évaluation. Il importe donc d'en révéler chacune des facettes et de les replacer dans leur contexte. Les points de vue des hommes, de l'État et enfin des acteurs du territoire seront abordés successivement.

Le point de vue des hommes.

Celui-ci regroupe trois points de vue particuliers : le point de vue des propriétaires forestiers, des forestiers et des autres habitants.

- Le point de vue des propriétaires. Ce sont les premiers concernés et les premiers intéressés par les nouvelles forêts résineuses. C'est en réalité une multitude de personnes et de personnalités différentes qui ont boisé. Plusieurs entrées permettent de les caractériser : leur catégorie socio-professionnelle, la surface qu'ils possèdent, le lieux où ils habitent, leur âge, leurs originies, les héritages intergénérationnels qu'ils ont reçu, etc.. Dans la logique descriptive du modèle social paysan (Voir partie 1) et dans le contexte local de la mise en œuvre du FFN en Ardèche, seule trois catégories de propriétaires seront retenues. Le paysan, le notable et l'employé. Il existe des genres intermédiaires, mais l'exposé de ces trois cas particuliers nous paraît être suffisant pour les expliquer. Tout d'abord les paysans, ils sont les plus nombreux mais aussi parmi les plus petits propriétaires. Pour eux, planter a été une solution pour éviter la friche. Ils ne se sont jamais ou pas encore inscrits, eux ou leurs héritiers, dans une dynamique de gestion. Toutefois, ils ne conçoivent pas de devoir l'être, mais ils ne se désintéressent pas totalement de leur bien boisé qu'ils conservent, il est vrai, en dormance. Les notables ont compris très vite l'intérêt que représentait le FFN. Leurs opérations, qu'il s'agisse d'un placement financier ou

spéculatif, ont porté leur fruit. Des boisements et des reboisements de surfaces conséquentes, obtenus à moindre coût, leur laissent en pleine propriété des peuplements de production de plusieurs dizaines d'hectares. Ces propriétés ont été quelques fois vendues et achetées plusieurs fois, répondant ainsi à leur objectif premier (placement ou spéculation). Pour eux, le FFN est synonyme de réussite financière. Les employés quant à eux sont enfants de paysans et ont grimpé dans l'échelle sociale. Ce faisant, ils se sont rapprochés des notables par l'envergure des boisements et reboisements qu'ils ont entrepris. Avec plus d'aisance que leurs parents et moins de réticences, ils ont profité des prêts en numéraires et des primes, acceptant une part d'autofinancement de leur projet. Investis personnellement et financièrement dans leur projet, le FFN leur a permis de devenir propriétaire forestier. Ils lui en sont reconnaissants à ce titre.

- Le point de vue des forestiers. Ils avaient la charge de mettre en œuvre le FFN. À travers la question de l'avenir du financement des investissements forestiers, les praticiens font référence à un eldorado passé et regretté où il y avait beaucoup d'argent consacré à la création de nouvelles forêts, au sens premier du terme. Investi d'une mission d'intérêt général, mais aussi acteur pour panser le malaise rural d'après Seconde Guerre mondiale, le FFN était socialement valorisant pour eux. Plus récemment sur la défensive, ils se défendent d'être responsables de l'extension des surfaces forestières en Ardèche, sans toutefois nier leur engouement pour les conifères et la forêt de production.
- Le point de vue des autres habitants du territoire. Avec la réglementation des boisements, les agriculteurs n'ont pas toujours vu d'un bon œil l'arrivée des premiers boisements du FFN. En Ardèche, les habitants en résidence principale ou secondaire voient plutôt le couvert forestier comme un décor en toile de fond des paysages. Lorsqu'ils évoquent plus particulièrement la forêt dans le département ou qu'ils pointent les résineux, c'est avant tout pour souligner le manque d'entretien généralisé des sylvies, en référence à un passé récent où l'homme avait finement aménagé ces espaces cultivés avant qu'ils ne se couvrent de forêts.

Le point de vue de l'État.

C'est en réalité celui des Ingénieurs du corps d'État du Génie Rural des Eaux et Forêts subsumés sous l'État. Garants de l'orthodoxie, la forêt conserve chez eux un caractère productif encore indéniable. L'œuvre du FFN se chiffre en millions d'hectares de plantations résineuses créées pour des centaines de millions de mètres cubes sur pied qui n'attendent qu'à être récoltés. Il en ressort un discours général qui se traduit par des bilans chiffrés, des constats sur l'insuffisante exploitation des forêts françaises, et des prévisions de disponibilité à terme en bois résineux (entre autres, sur une dizaine d'années passées : COTTIN, 1995 ; MAP, 1996 ; BIANCO, 1998 ; IFN, AFOCEL, 2004 ; IFN, 2006 ; BALLU, 2007 ; PUECH, 2009). Le résumé de l'article de Jean-Marie BALLU³⁹⁹ publié dans la *Revue Forestière Française* en 2008, faisant suite au rapport du groupe de travail sur l'insuffisante exploitation de la forêt française du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux qu'il a présidé, illustre bien la pensée qui domine en haut lieu, dans ce corps d'État :

³⁹⁹ **BALLU Jean-Marie (2008).** Pour mobiliser la ressource de la forêt française. Résumé du rapport du groupe de travail sur l'insuffisante exploitation de la forêt française. *Revue Forestière Française*, vol. 60, n° 1, pp. 13-24.

« La forêt française s'est beaucoup étendue et enrichie. Son extension atteint le double, 16 millions d'hectares, de celle d'il y a 180 ans, et elle s'est aussi considérablement enrichie depuis par les conversions de taillis en futaie, par les reboisements des terrains en montagne (RTM) depuis un siècle et par ceux du Fonds forestier national (FFN) depuis un demi-siècle. Sa production est maintenant de 103 millions de m³/an. Parallèlement, la récolte connue, qui représentait environ les deux tiers de cette production il y a trente ans, stagne aujourd'hui à la moitié seulement (soit 50 millions de m³/an). Cette divergence certaine est préoccupante. Avec cette capitalisation, nous bénéficions d'une ressource qu'il serait dommage de ne pas valoriser. Il nous faut aujourd'hui une politique ambitieuse de la forêt et encore plus de l'utilisation du bois. À l'occasion des récentes « Assises de la forêt », le Ministre Michel BARNIER a annoncé qu'il faudrait augmenter la récolte de 10 millions de m³/an d'ici 2010 et de 20 d'ici 2020. »

Le point de vue des acteurs des territoires.

Le passage du global au local, de la politique générale à l'initiative individuelle, nécessite de faire naître une dynamique, dont le territoire est l'espace support et les représentants des habitants (élus, associatifs), les acteurs. D'un côté, les acteurs des territoires regardent ces nouvelles forêts résineuses comme une ressource territoriale éventuelle, à défaut pour le FFN d'avoir plus massivement planté. Celles-ci devraient théoriquement entrer en production prochainement. C'est donc dans ces nouvelles forêts résineuses que se trouvera dans un avenir proche une ressource économique qui se compte en centaines de milliers de mètres cubes de bois sur pied, à l'échelle départementale, ou en millions, à l'échelle du Massif Central et du Morvan. C'est sur la mobilisation de ce qui n'est encore actuellement qu'un potentiel que les acteurs des territoires devront travailler (Voir chapitre 6). D'un autre côté, le FFN a laissé la part belle à la nature dans le processus de reforestation, de telle sorte que ces mêmes acteurs devront savoir utiliser et conjuguer la diversité, dans la mesure du possible, avec les paysages des sylves spontanées de leurs territoires. Les paysages pourront servir de « révélateurs » en mettant en lumière de grands enjeux propres à chaque territoire.

Au terme de ce chapitre, après avoir traité le FFN dans le Massif Central et étudié dans le détail le cas ardéchois, il ressort que les hommes ont agi dans l'ensemble de la même manière dans cette moyenne montagne, parce que les causes étaient semblables.

Des exemples de nouvelles forêts résineuses créées de la main de l'homme existent ailleurs en Europe. Elles ont été installées dans des conditions semblables ou différentes, à la même époque que celles du FFN ou dès le XIX^e siècle.

Or, qu'enseigne l'analyse des formes prises par les systèmes forestiers à travers le monde ? À ce sujet, Jean-Pierre LEONARD (1999) en vient à conclure que ce sont les sociétés qui façonnent les forêts, en fonction de leur niveau de développement et selon les credo ou les grands principes en vigueur, quel que soit le mode d'appropriation, privé, public ou collectif. Dans une moindre mesure, ce sont les conditions du milieu. Les millions d'hectares de nouvelles forêts résineuses créées grâce au FFN évoluent en interaction avec la société. À l'origine, les représentants de la nation voulaient qu'elles satisfassent les besoins en bois du pays et pour cela de nombreuses espèces exotiques de conifères ont été utilisées. Foncièrement libérale, la politique forestière du FFN, en misant sur la propriété privée, a eu des conséquences importantes sur la physionomie des forêts françaises, en les façonnant selon un modèle particulier.

Les nouvelles forêts résineuses du FFN sont finalement l'expression d'une population qui était encore ancrée au territoire, à la terre et à sa mise en valeur. Mais les flux actuels de population que connaissent l'Ardèche et le Massif Central ne concernent plus directement et uniquement les agriculteurs en place et leurs descendants. Ils touchent d'autres catégories socio-professionnelles et des nouveaux venus d'origines urbaines et étrangères. Quelles seront donc les conséquences sur les espaces forestiers de ces mouvements de population moderne ? Ces nouveaux arrivants auront-ils une emprise sur les sylves locales ? Par quel intermédiaire éventuel cela se fera-t-il ?

Dans le chapitre suivant, les conséquences de la reforestation sur la structure de la propriété forestière privée seront étudiées d'abord, en terme de taille de propriété et de nombre de propriétaires. Puis, le désengagement des agriculteurs en matière forestière sera abordé. Va-t-on vers la fin de la forêt paysanne ? Enfin, nouvelles forêts et nouveaux propriétaires seront mis en perspective de l'« être propriétaire forestier ».

Chapitre 4 : Le nouveau visage de la propriété forestière du Massif Central.

Après avoir décrit comment le Massif Central était devenu une des terres les plus forestières de France, il importe maintenant de voir en quoi la reforestation a donné un nouveau visage à la propriété forestière du Massif Central, en la transformant structurellement. La reconquête forestière que la France a connue tout au long du XX^e siècle, en particulier dans le Massif Central, a pour assise foncière l'ancienne structure cadastrale de l'agriculture. Le nombre des petits propriétaires forestiers ainsi que les surfaces qu'ils détiennent se sont développées de façon spectaculaire, modifiant les caractéristiques de la propriété forestière privée.

En 1912, il y avait en France environ 1,4 millions de propriétaires forestiers de moins de 10 hectares⁴⁰⁰. Ils étaient 3,7 millions en 2004, soit une progression de 160%. Ces personnes représentaient 2,4 millions d'hectares en 1912 ; elles en représentent près de 4 millions aujourd'hui, soit une augmentation brute de 1,5 millions d'hectares (+65%). De nombreuses tentatives de reconstitution de l'évolution des surfaces boisées en France à l'échelle départementale⁴⁰¹, sur le XX^e siècle ou sur la seconde moitié de ce siècle montrent toutes très clairement que le Massif Central est l'ensemble qui a connu la plus importante reforestation tout au long du XX^e siècle. Il est donc tout à fait exact de dire que le Massif Central a concentré, eu égard à sa surface importante (1/7^e du territoire national), la plus grande part de ces petites propriétés boisées nouvellement créées et de ces nouveaux propriétaires forestiers. Deux cartes présentées dans ce chapitre attesteront de ce constat. La première, une typologie de la structure cadastrale des forêts privées en France, fait apparaître un Massif Central partagé entre petites propriétés dominantes à l'est et moyennes à l'ouest (Voir doc. n°112). La seconde montre combien la part de sylves du Massif Central devant faire l'objet d'un plan simple de gestion (au-delà de 25 hectares d'un seul tenant) est insignifiante (Voir doc. n°115).

Les caractéristiques et les structures de la forêt privée française changent, en lien notamment avec l'importance prise par les nouvelles forêts. Elles ont récemment été bouleversées par le basculement qui s'opère au profit des retraités possédant désormais plus de la moitié des surfaces forestières privées en France⁴⁰², ainsi que par le recul important des surfaces boisées agricoles (NORMANDIN, 1996).

L'explosion du nombre des nouveaux propriétaires forestiers depuis le début du XX^e siècle, n'a jamais eu de précédent. Ce nombre se compte en millions de nouveaux propriétaires forestiers à l'échelle nationale et en centaines de milliers dans le Massif Central. La situation de la forêt privée française est unique en Europe. On peut pratiquement affirmer que chaque famille d'origine rurale est propriétaire d'une parcelle boisée, d'un bois ou d'une forêt. Gérer des forêts privées, c'est avant tout prendre en compte les souhaits et les attentes des hommes et des femmes qui en sont propriétaires, dans leurs diversités sociales et spatiales. C'est pourquoi, sur le plan sociétal, un des enjeux forts est la passation de témoin entre générations dès lors que la propriété forestière est quelque chose de neuf.

⁴⁰⁰ Source : Enquête Daubrée de 1912, citée par **BUTTOUD Gérard (1979)**. *Les propriétaires forestiers privés en France : anatomie d'un groupe de pression*. Thèse. Nancy : École Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts, 521 p.

⁴⁰¹ Voir les données de CINOTTI (1996) mises en cartes dans « *l'atlas des forêts dans le monde* », de Joël BOULIER et Laurent SIMON (2009), aux Éditions Autrement.

⁴⁰² D'après la dernière enquête du SCEES (2002) sur la structure de la propriété forestière privée en 1999 (SPF 1999).

Étape très importante dans la « vie » du bien forestier, elle détermine pour les décennies à venir les choix qui seront réalisés.

La plupart des nouveaux propriétaires forestiers le sont devenus par héritage ou donation sans l'avoir véritablement choisi ou désiré. L'on devient de moins en moins propriétaire forestier en boisant d'anciennes terres agricoles, comme cela a pu être le cas après la Seconde Guerre mondiale. Les personnes qui deviennent propriétaires d'un bien boisé en l'achetant sont, elles aussi, peu nombreuses. Que signifie le fait d'être et de devenir propriétaire forestier ? Est-ce que cela a la même signification dans le cadre d'un héritage, après une donation ou un achat ?

De plus, si le processus de reforestation s'est fait dans ses débuts au profit d'une forêt paysanne, le désengagement des agriculteurs actuels vis-à-vis de la forêt, ainsi que l'importance croissante des retraités comme propriétaires forestiers sont deux éléments clés du nouveau visage de la propriété forestière du Massif Central. Les conséquences de ces transformations seront nécessairement à prendre en compte dans la gestion des mutations spatiales à l'œuvre dans le Massif Central. Dans un département comme l'Ardèche, les agriculteurs qui ont modelé les paysages durant des siècles, des vallées jusqu'aux plus hauts sommets, opéraient en faire-valoir direct sur presque tout l'espace disponible. Les paysages qui en résultaient, ainsi que leur gestion dans le temps était subsumée par l'appropriation, encore forte, de ces espaces par les paysans. Quelles sont les conséquences du glissement d'une forêt paysanne à une forêt des retraités ? Si la mise en valeur de la forêt paysanne répondait aux besoins de l'exploitation agricole (exploitation de piquets) et à ceux du ménage (exploitation de bois de chauffage), vers quels objectifs les retraités orienteront-ils leur propriété boisée ? L'enjeu est-il pour eux de récolter du bois, d'entretenir leurs parcelles ?

La mise en perspective des héritages de la paysannerie et de la reforestation à l'échelle du Massif Central, tant chez les hommes que dans les structures de la forêt privée place les caractéristiques anciennes au cœur des difficultés actuelles en matière de gestion des nouvelles forêts. Les raisons en ont déjà été expliquées. L'objectif de ces travaux n'était pas de travailler sur des données quantitatives précises concernant les propriétaires forestiers puisque nous n'en avons ni les moyens humains, ni les moyens matériels. Et c'est peut-être là l'intérêt de ce travail que de tenter d'apporter d'autres éclairages aux difficultés de gestion en forêt privée que les organismes en charge du développement forestier (CRPF notamment) remarquent quotidiennement. François DIDOLOT (2003) dans ses travaux de recherche s'attache à comprendre dans le détail le fonctionnement des propriétaires forestiers du plateau de Millevaches dans le Limousin. En terme de gestion forestière proprement dite, les conclusions auxquelles François DIDOLOT aboutit dans sa thèse ont globalement la même signification en Ardèche que dans le Limousin. Les mécanismes de fonctionnement des propriétaires forestiers qu'il décrit peuvent être réutilisés comme clés de compréhension. Il n'eut pas été intéressant, au-delà des moyens humains et financiers pour le réaliser, de reproduire le même genre d'enquête auprès des propriétaires forestiers ardéchois. Les 3 premiers chapitres ont été l'occasion de montrer qu'à l'échelle du Massif Central, les nouvelles forêts et les nouveaux propriétaires forestiers fonctionnent selon les mêmes fondements et les mêmes héritages. L'échelle du Massif Central permettra par ailleurs d'analyser les grandes caractéristiques des espaces boisés, apportant un éclairage sur le nouveau visage de la propriété forestière dans cette entité géographique.

Tout d'abord, les conséquences de l'« explosion » du nombre des propriétaires forestiers dans le Massif Central seront abordées. Puis le passage d'une forêt paysanne à une forêt des retraités fera l'objet d'un développement particulier, amenant à s'interroger sur la passation de témoin entre générations. Au terme de ces deux premiers points plusieurs cartes de synthèse auront permis de souligner certaines caractéristiques d'un Massif Central forestier dont la cohérence à certains égards en fait une échelle de réflexion incontournable sur le devenir des forêts françaises et *in fine* de leur gestion durable.

4.1. Des propriétaires forestiers par millions.

Le corollaire social au développement spatial des forêts françaises depuis le milieu du XIX^e siècle est le développement, sans précédent, de la propriété forestière privée et individuelle. Occupant d'anciennes terres agricoles, les forêts apparues récemment sont par conséquent privées. En agriculture, la multiplication de la petite propriété est un fait antérieur à la Révolution (TOCQUEVILLE, 1856). Pour ce qui est du Massif Central, André FEL (1962) fait lui aussi état des structures foncières des exploitations agricoles, fréquemment partagées entre la très petite tenure et l'exploitation de taille moyenne. Jacqueline BONNAMOUR (1966) livre quant à elle des informations sur le Morvan à ce sujet. La reconquête forestière qui s'opère depuis 150 ans en France n'a jamais eu pour autre assise que d'anciennes terres agricoles aux parcelles cadastrales éclatées, hormis il est vrai quelques grands domaines qui ont été boisés. C'est la principale origine de la petite et moyenne propriété boisée actuelle. La seconde origine fait suite à la Révolution. Certaines forêts royales, seigneuriales ou ecclésiastiques ont été vendues souvent par petits lots et généralement achetées par de petits propriétaires terriens, pour être défrichées ou maintenues en l'état. Ainsi, à l'échelle du Massif Central, l'importance spatiale des forêts appartenant à des propriétaires privés est écrasante : 90% des surfaces environ. La thématique forestière dans cet espace intègre inévitablement le caractère privé de celles-ci.

Selon l'enquête SPF 1999 (SCEES, 2002)⁴⁰³, les propriétaires privés disposant d'au moins 1 hectare de forêt sont au nombre de 1,12 millions et possèdent 9,875 millions d'hectares, sur un total de 10,620 millions d'hectares et 3,48 millions de propriétés (données du cadastre au 31 décembre 1998) (Doc. b) n°109). Si le nombre des propriétaires forestiers est gigantesque en France, le nombre de leurs propriétés est, lui, encore plus important. Les forêts privées françaises se composent de près de 5,5 millions d'ensembles cadastraux d'un seul tenant (Doc. a) n°109). Les forêts privées françaises appartiennent majoritairement à des « personnes physiques », autrement dit des hommes et des femmes qui possèdent en bien propre leur bois (Doc. a) n°110). Les biens boisés détenus par des personnes morales sont concentrés dans les régions de grandes propriétés forestières, dans la moitié nord de la France (Doc. d) n°110). Ces propriétaires forestiers, dont une partie du portrait peut se résumer à travers ces quelques chiffres, sont pour la plupart « nés » de l'accroissement en surface de la forêt française. Que la forêt se soit développée naturellement par accrues spontanés ou qu'elle ait été plantée, elle a engendré des propriétaires forestiers. L'on n'est rarement forestier avant de devenir propriétaire forestier, on le devient *a posteriori*⁴⁰⁴.

⁴⁰³ SERVICE CENTRAL DES ENQUETES ET ETUDES STATISTIQUES (2002). Structure de la propriété forestière privée en 1999. *Agreste Chiffres et Données Agriculture*, n°144, novembre, 94 p.

⁴⁰⁴ L'enseignement forestier en France forme tout au plus quelques centaines de personnes chaque année.

Doc. n°109 : 5,5 millions de parcelles cadastrales boisées appartenant à 3,5 millions de propriétaires, les raisons d'une extraordinaire diversité des sylves françaises.

Forêts privées

Taille de l'ensemble cadastral d'un seul tenant*	Ensemble cadastral		Superficie		
	Nombre (milliers)	%	Ensemble (millions d'hectares)	%	Moyenne (hectares)
Moins de 1 ha.	3 985	73,0	1,5	15,0	0,4
De 1 à 10 ha.	1 324	24,3	3,5	35,0	2,6
De 10 à 25 ha.	97	1,8	1,5	15,0	15,5
Plus de 25 ha.	50	0,9	3,5	35,0	70,0
TOTAL	5 456	100,0	10,0	100,0	1,8

Source : SCEES (2002). Structure de la propriété forestière privée en 1999. Agreste Chiffres et Données Agriculture, n°144, novembre, 94 p.

* Ensemble cadastral d'un seul tenant : "on désigne un ensemble de parcelles cadastrales boisées contigües appartenant à un même propriétaire. Ces ensembles sont situés de façon à ce que le passage d'une parcelle à l'autre par les engins de débardage ou de travaux ne soit pas empêché par un obstacle naturel (rivière, barre rocheuse...) ou artificiel (canal, voie ferrée, autoroute, route de plus de dix mètres de large...)." (SCEES, 2002)

Rq : Les données sont celles du cadastre à la date du 31/12/1998. L'extraction des données a été réalisée à l'échelle départementale.

Taille de la propriété	Propriétaire		Superficie		
	Nombre (milliers)	%	Ensemble (millions d'hectares)	%	Moyenne (hectares)
Moins de 1 ha.	2 361	67,8	0,7	6,6	0,3
De 1 à 10 ha.	934	26,8	3,0	28,3	3,2
De 10 à 25 ha.	120	3,4	1,8	17,0	15,0
Plus de 25 ha.	70	2,0	5,1	48,1	73,0
TOTAL	3 484	100,0	10,6	100,0	3,0

Forêts publiques soumises au régime forestier

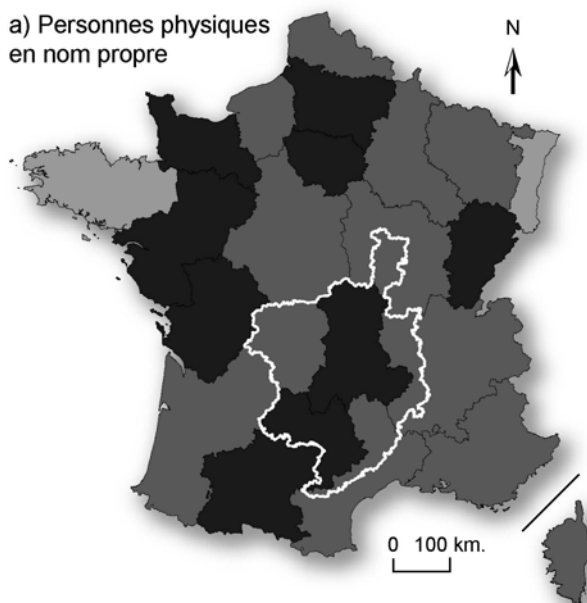
Taille de la propriété	Unité		Superficie		
	Nombre* (milliers)	%	Ensemble (millions d'hectares)	%	Moyenne (hectares)
Moins de 1 ha.	0,1	0,6	-	-	-
De 1 à 10 ha.	1,6	9,4	0,01	0,2	6,3
De 10 à 25 ha.	2,2	13,0	0,04	0,9	18,2
Plus de 25 ha.	13,1	77,0	4,50	98,9	343,5
TOTAL	17,0	100,0	4,60	100,0	270,1

Source : ONF, 2004 In : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE (2005). Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises [en ligne]. Édition 2005. Disponible sur : <http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IGD2005_fr.pdf> (Consulté le 03/07/2007).

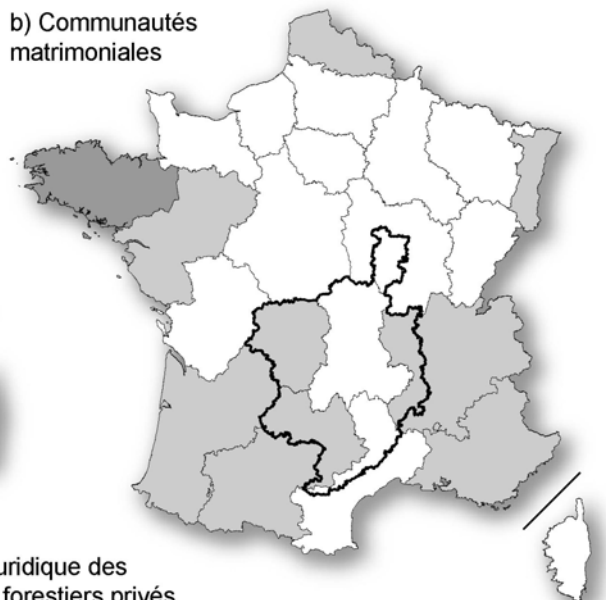
* Nombre de forêts dans le cas des forêts domaniales ; nombre de collectivités propriétaires dans le cas des autres forêts publiques.

Doc. n°110 : Une forêt privée plutôt individualiste au sud et collectiviste au nord.

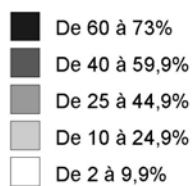
a) Personnes physiques
en nom propre



b) Communautés
matrimoniales

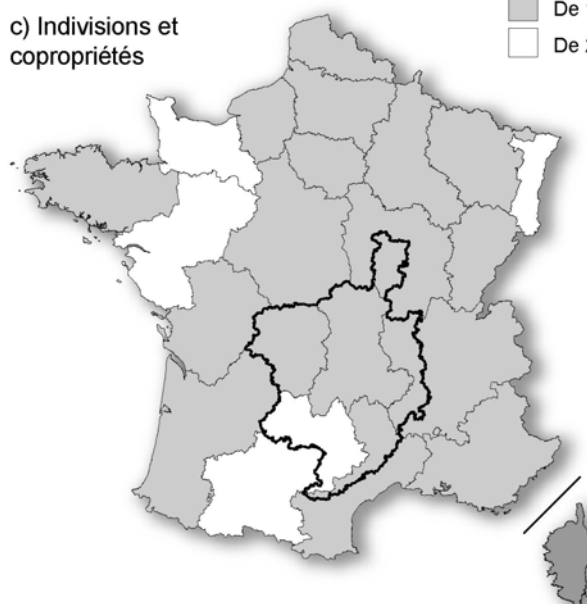


Nature juridique des
propriétaires forestiers privés
(sur un total de 6 498 000 hectares*)

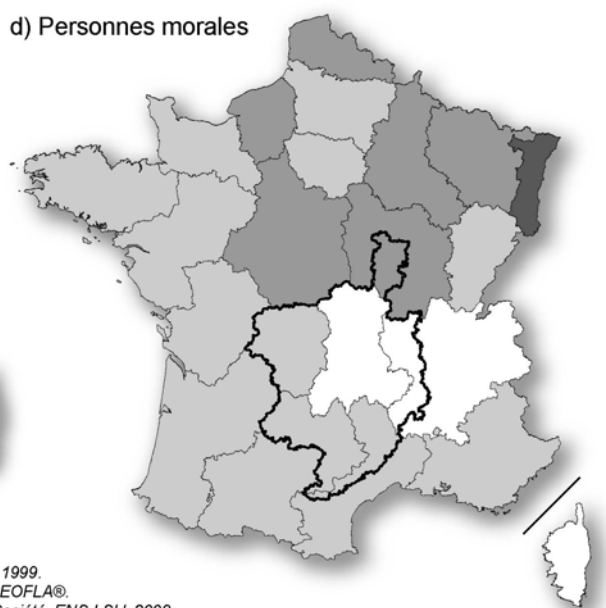


Périmètre du
Massif Central

c) Indivisions et
copropriétés



d) Personnes morales



* propriétés des personnes physiques et
des communautés matrimoniales

Sources : SCEES, MAAPAR (2002). *Structure de la propriété forestière privée en 1999*.
Agreste Chiffres et Données Agriculture, n°144, novembre, 94 p. ; © IGN Paris, GEOFLA®.
Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2008.

« Du plus grand au plus petit » ; cette formule résume à elle seule la différence extraordinaire qui existe entre la propriété forestière individuelle privée et la propriété forestière dite publique (du domaine privé de l'État et des collectivités territoriales). Si l'entrée en matière spatiale est cruciale pour cerner et comprendre la structure de la forêt privée, elle l'est moins en ce qui concerne la forêt publique. C'est une différence majeure qui explique aussi les différences de dynamisme entre forêt privée et forêt publique. Les 4,6 millions d'hectares de celle-ci sont gérées par un acteur unique, l'Office National des Forêts (ONF) héritier de l'ancienne administration des Eaux et Forêts créée dès 1824. Les 17 000 unités de gestion soumises au régime forestier qui constituent la forêt publique bénéficient d'une relative autonomie en terme de gestion, parce que ce sont presque exclusivement de grandes forêts dont la superficie moyenne est de 343 hectares⁴⁰⁵ (Doc. c) n°109). Le nord-est de la France compte la plupart des 11 000 communes forestières françaises. Elles constituent un réseau maillé, parfois assez dense, où se mêlent forêts communales et forêts domaniales offrant de bonnes garanties d'une gestion durable.

En résumé, les propriétés forestières d'un seul tenant de plus de 25 hectares sont au nombre de 50 000 pour une superficie d'environ 3,5 millions d'hectares (35% des surfaces de la forêt privée française) (Doc. a) n°109). La loi PISANI, depuis 1963, oblige chaque propriétaire de plus de 25 hectares d'un seul tenant à faire adopter un Plan Simple de Gestion (PSG). Cependant, un propriétaire peut posséder un ensemble forestier de 30 hectares et ne pas être soumis à PSG si celui-ci est composé de deux sous-ensembles d'un seul tenant de 15 hectares chacun. Les propriétaires forestiers devant faire agréer un PSG sont actuellement 21 500⁴⁰⁶ à l'avoir fait pour une superficie de 2,5 millions d'hectares environ. C'est presque le quart des forêts privées qui sont déjà soumises à PSG. Les propriétés qui devraient être dotées d'un PSG et qui n'en ont pas sont soumises au régime spécial d'autorisation administrative de coupe (RSAAC)⁴⁰⁷. La situation se complique avec les propriétés d'un seul tenant de moins de 25 hectares. La loi d'orientation forestière de 2001 préconise l'abaissement du seuil à 10 hectares au-delà duquel un propriétaire forestier privé doit réaliser un PSG. Cette mesure, si elle était obligatoire, concernerait près de 100 000 ensembles cadastraux d'un seul tenant, répartis dans 65 000 propriétés forestières⁴⁰⁸ d'un seul tenant, pour seulement 1,5 millions d'hectares (15%). La réalisation des premiers PSG n'a réellement débuté qu'au cours de la décennie 1970. Il aura fallu pratiquement quarante ans aux CRPF pour asseoir un quart de la forêt privée française dans une dynamique de contractualisation sur des objectifs de gestion. La nouvelle tâche que la LOF de 2001 sous-tend est irréalisable du strict point de vue des organismes d'État en charge de l'animation de la forêt privée. En dessous de 10 hectares, le nombre de propriétés

⁴⁰⁵ La superficie moyenne des seules forêts domaniales est elle de 1 230 hectares (1 484 massifs couvrant 1 825 440 hectares), dont plus d'une dizaine dépassent les 10 000 hectares (forêt domaniale d'Orléans, de Fontainebleau, de Compiègne, de Retz, de Rambouillet, de l'Aigoual, du Haut Vallespir, de Chaux, de Verdun, de Tronçais, des Bertranges, d'Arc-en-Barrois, de Lyons, etc.)

⁴⁰⁶ Source : Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF) au 31 décembre 2006.

⁴⁰⁷ Toute propriété forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion agréé, en application de l'article L. 222-1 du code forestier, et non dotée d'un tel plan se trouve placée sous un régime spécial d'autorisation administrative. Aucune coupe ne peut y être faite sans l'autorisation préalable du représentant de L'État dans le département, après avis du centre régional de la propriété forestière. Cette autorisation peut être assortie de l'obligation, pour le bénéficiaire, de réaliser certains travaux liés aux coupes ou qui en sont le complément indispensable.

⁴⁰⁸ Une partie des ensembles cadastraux d'un seul tenant de 10 à 25 hectares, susceptibles d'être concernés par l'obligation d'établir un plan simple de gestion au regard de la loi d'orientation forestière de 2001, constituent dans certains cas des propriétés de plus de 25 hectares elles mêmes déjà concernés par les seuils fixés par la loi. Si le tableau ci-dessus (Doc. a) n°109) peut laisser penser qu'il y a 97 000 ensembles cadastraux d'un seul tenant auxquels pourrait s'appliquer la loi, en réalité observé en terme de propriété, cela concerne en environ 65 000 seulement. Ce qui en soi est déjà énorme au regard du temps (vingt ans) qu'a nécessité l'élaboration des 21 500 plans simples de gestion en cours de validité.

d'un seul tenant expose littéralement pour atteindre 1,3 millions d'unités (Doc. a) n°109). Loin d'être insignifiant, cette catégorie de propriétés représente tout de même 3,5 millions d'hectares soit 35% des surfaces forestières privées françaises. Les propriétés forestières de moins d'1 hectare d'un seul tenant atteignent pratiquement les 4 millions d'unités pour une surface de seulement 1,5 millions d'hectares (15%). Cette catégorie de propriétés pose problème, si l'on attend d'elle une éventuelle gestion forestière. En règle générale, plus la taille de la propriété est petite plus le morcellement du parcellaire forestier est déterminant pour la mise en œuvre d'une éventuelle gestion forestière, que soit en terme d'accès, de mobilisation des bois et surtout concernant la motivation du propriétaire à gérer son bien. Dans la conception actuelle de la gestion forestière, un propriétaire forestier privé ne peut pas simplement afficher que le mode de gestion qu'il a choisi est la « non intervention » ou la « non gestion ». Autrement dit, cela consisterait à laisser délibérément une parcelle forestière évoluer sans intervention humaine. Le système français d'investigation des questions forestières, tel qu'il existe encore au début du XXI^e siècle, associe gestion forestière et intervention au profit du peuplement. Pourtant, sans espoir de tirer de véritables revenus de leurs parcelles boisées de petites surfaces, des centaines de milliers de propriétaires forestiers sont effectivement dans une situation où ils n'interviennent pas.

Si l'Office National des Forêts pratique avant tout une gestion des peuplements, conforme aux objectifs de gestion durable, dans les forêts des collectivités territoriales soumises au régime forestier dont il a la charge ; gérer des forêts privées c'est avant tout prendre en compte les souhaits et les attentes des hommes et des femmes qui en sont propriétaires, dans leurs diversités sociales et spatiales.

> La propriété forestière privée : une forme d'appropriation parmi d'autres.

Dans ces travaux de thèse, Jean-Pierre LEONARD (1999) montre que l'appropriation privée des sylves n'est finalement qu'une forme d'appropriation parmi d'autres.

« Dans beaucoup de pays, en fait et parfois en droit, seul le défrichement assure la prise de possession d'un territoire forestier. Au fur et à mesure du développement économique et de l'augmentation de la population, la forêt prend de la valeur en dehors de la réserve de sols qu'elle constitue. Un long processus d'individualisation des droits se met alors en place. Nous verrons que tant que la ressource principale tirée des forêts est constituée par le pâturage, les boisements restent des biens collectifs. L'appropriation privée, dans le cadre de patrimoines individuels ou dans celui du domaine des collectivités, est liée à l'émergence de la fonction de production du matériau bois. [...] Ajoutons que dans la mesure où la forêt cesse d'être, avant tout, un outil de production de biens et services marchands pour devenir un lieu de détente et un conservatoire naturel, l'appropriation privée, par les particuliers ou par les collectivités, est relayée par une propriété collective, quelles que soient les structures juridiques des organismes en charge de ces surfaces. [...] La propriété particulière des forêts, loin d'être une donnée permanente de la société, correspond à une étape précise de son développement. » (LEONARD, 1999)

La situation actuelle des forêts françaises est en quelque sorte hybride. Sans revenir sur le contexte géo-historique de cette situation, ni sur les intérêts des différents acteurs en forêt, il ressort de cela une situation d'entre-deux. Une partie des forêts françaises ont avant tout une fonction, assumée et consciente, de production de bois ; alors qu'une autre part de ces sylves, majoritairement privées et de petites tailles, n'ont pas de fonction clairement énoncée et consciente. Selon le point de vue de l'observateur, elles peuvent être considérées comme « non gérées » par le forestier ou comme « *la [forêt] plus riche et la plus diversifiée qu'il nous*

reste »⁴⁰⁹ par le technicien de l'environnement. Une nouvelle géographie des espaces forestiers français est en train de se dessiner si l'on prolonge plus en avant cette réflexion sur l'appropriation des espaces forestiers français en rapport à leur physionomie et à leur fonction première. Cette géographie concerne à la fois les forêts du domaine privé de l'État, des collectivités territoriales et des particuliers. Les forêts qui possèdent intrinsèquement un réel pouvoir de production devraient se maintenir dans le giron du domaine privé. En revanche, les autres forêts pour lesquelles, les fonctions paysagères, patrimoniales, d'accueil du public, de conservation de la biodiversité seront reconnues comme d'intérêt supérieur, changeront de main, au sens où leur propriété directe ou indirecte sera collective. Cette forme qui avait disparu depuis quelques temps correspond en réalité à un processus de reterritorialisation des forêts, la « propriété » ou la gestion contractuelle étant prise en charge par les territoires. Ces enjeux se négocieront à l'avenir principalement dans un périmètre proche des agglomérations. À l'échelle du Massif Central, la plupart des sylves ne passeront pas dans le giron des grandes agglomérations en terme d'appropriation collective. Toutefois, avec l'abandon de l'activité économique sur des surfaces croissantes de forêts la question de l'appropriation de ces espaces boisés reste ouverte.

> Le regroupement foncier forestier : un problème ancien, mais majeur.

Le morcellement de la forêt privée française est un problème ancien et majeur pour lequel il n'a jamais été véritablement apporté de solutions. Si la loi d'orientation forestière de 2001 a toutefois apporté quelques avancées en matière de regroupement de la petite propriété forestière⁴¹⁰, cela reste insignifiant tant l'ampleur du problème dépasse de loin les mesures adoptées. Celles-ci sont soumises à de nombreuses conditions qui ne permettent pas à tout propriétaire désireux de se lancer dans des opérations de regroupement foncier de bénéficier de ces aides. Certains responsables d'organismes d'aide à la gestion forestière se prononcent pour que les forêts françaises puissent bénéficier, elles aussi, des remboursements fonciers forestiers, ayant été « offerts » aux agriculteurs pendant plus de 60 ans (DE GALBERT, 2009)⁴¹¹. Des exemples de regroupements réussis existent dans toutes les régions de France, mais il s'agit bien souvent de périmètres très restreints. Si ces opérations sont justifiées du point de vue des organismes de gestion, est-il vraiment légitime de les étendre à tous les espaces boisés ? Quel serait le coût d'une telle politique pour la collectivité ? Ne serait-ce pas contreproductif au moment même où la société ne reconnaît plus uniquement aux forêts un rôle de production de bois ? Ne faudrait-il pas envisager de laisser évoluer librement la micro et la petite propriété privée, à la faveur de la biodiversité, des paysages ? En tout cas, cela interroge sur les critères de gestion et de durabilité des forêts françaises tels qu'ils ont été définis par la loi en 2001. Le document de gestion durable

⁴⁰⁹ Commentaire d'un technicien de l'environnement sur le blog de France Nature Environnement (FNE), le 25 septembre 2007, en réaction à la contribution au Grenelle de l'Environnement de la FNE, la FNCOFOR, la FPF et l'ONF, intitulée : « Plus de bois tout en préservant mieux la diversité ». Disponible sur : <<https://www.blogger.com/comment.g?blogID=201620339173232913&postID=1477351275729407327>> (consulté le 27/09/2007).

⁴¹⁰ La loi de 2001 propose plusieurs types de solutions : 1, le Défi-forêt : ce dispositif d'exonération fiscale pour l'investissement permet de défiscaliser le rachat d'une parcelle contiguë si l'opération permet de créer une propriété de plus de 5 hectares d'un seul tenant ; 2, la suppression de la taxe d'enregistrement, pendant quelques années, pour le rachat de petites parcelles ; 3, la création de l'ECIF (Échange et Cession d'Immeubles Forestiers), sorte de réorganisation foncière amiable, pour les propriétaires forestiers, dans le cadre réglementaire (particulièrement lourd) de l'aménagement foncier ; 4, les échanges amiables, volontaires et informels de parcelles, soutenus par les Conseils généraux.

⁴¹¹ DE GALBERT Michel (2009). La forêt privée, un potentiel méconnu. *Responsabilité & Environnement*, n°53, pp. 19- 23. Michel DE GALBERT est l'actuel directeur du CRPF de Rhône-Alpes.

au sens de la loi est avant tout synonyme d'adhésion du propriétaire à un programme des coupes et des travaux à réaliser.

> Des propriétaires forestiers définis par la surface qu'ils possèdent.

Étudier les nouvelles forêts du Massif Central, dont la plupart sont issues de la reforestation d'anciennes terres agricoles, revient à constater la multiplication des petites parcelles cadastrales qui constituent la propriété forestière particulière et son morcellement. Partant du postulat que les grandes propriétés forestières dotées d'un Plan Simple de Gestion (PSG) sont dans l'ensemble correctement gérées, nous avons choisi de nous concentrer sur la petite et la moyenne propriété boisée, inférieure à 25 hectares et non soumise à PSG. Ainsi, l'importance relative en terme de surface de la petite et de la moyenne propriété dans l'ensemble de la forêt privée est considérée comme discriminante dans cette typologie. En effet, les petites et les moyennes propriétés forestières concentrent plus que les grandes des difficultés en matière de gestion.

Pour mieux comprendre la structure cadastrale de la propriété forestière privée française une base de données, à l'échelle départementale, a été spécialement créée après enquête des 18 Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) en France. Les données recueillies portent sur la répartition en nombre et en surface des parcelles cadastrales de nature de culture « bois » appartenant à des personnes privées (3 892 021 comptes propriétaires pour 9 144 422 hectares)⁴¹². Elles sont issues de la base cadastrale de la Direction Générale des Impôts, entre 2002 et 2006 selon les régions. Les seuils qui ont été retenus pour la constitution de cette base de données sont ceux qui servent couramment, tant sur le plan législatif (attribution d'aides, avantages fiscaux), que dans l'aide au développement et à la gestion forestière apportée par les CRPF, ou encore dans la plupart des enquêtes sur la forêt privée (SCEES, 1987, 2002)⁴¹³. On peut dès lors distinguer 6 principaux types de propriétés :

- **Les propriétés de moins de 1 hectare ou « micro-propriétés ».**

Cette catégorie regroupe 3,9 millions de propriétaires forestiers. Ainsi, 2,7 millions de propriétaires forestiers de moins de 1 hectare possèdent seulement 850 000 hectares boisés, soit en moyenne 31 ares. Ce sont pour l'essentiel des propriétaires « insignifiants », à tel point qu'ils sont exclus des enquêtes sur la forêt privée. *A priori*, ils ne récoltent pas de bois dans leur propriété ou si c'est le cas, il s'agit d'autoconsommation. De plus, ils sont généralement en dehors de tout circuit d'informations techniques. Cette micro-propriété

⁴¹² Les parcelles cadastrales de nature de culture « bois » ont été sélectionnées et agrégées au niveau départemental en fonction des classes de surface des unités communales de propriété. Un même propriétaire présent sur trois communes aura donc trois unités communales de propriété. Un même propriétaire est désigné par un même nom, un même prénom et une même date de naissance. Aussi, la méthode d'agrégation des données à l'origine de la carte présentée ne permet pas de supprimer la surestimation induite par le biais précisé ci-dessus. De plus, une différence peut exister à propos d'un propriétaire sur une même commune, dont le nom ou le prénom ou la date de naissance ne seraient pas totalement identiques. Ceci aboutit donc à une surestimation du morcellement foncier. Concernant le nombre de propriétaires forestiers en France, il n'est pas possible d'en connaître le nombre exact. Ceci nécessiterait des analyses spécifiques approfondies commune par commune. De plus, il existe des formes de démembrement de la propriété selon le point de vue adopté (usufruit, indivision, groupement forestier, etc.). Un groupement forestier est comptabilisé comme une personne morale, mais il peut regrouper des dizaines de porteurs de parts qui peuvent jouer un rôle actif dans sa gestion.

⁴¹³ **SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES (1987)**. La propriété forestière privée : Résultats nationaux de l'enquête statistique sur les structures économiques de la sylviculture ESSES 1976-1983. *Collections de statistique agricole*, Étude n°268, décembre, 91 p.

correspond bien souvent à d'anciennes parcelles agricoles redevenues forestières après arrêt de leur culture ou après boisement. La formation du parcellaire agricole a été étudiée par l'archéogéographie. Son histoire est plus ou moins ancienne. Il est fréquent, par exemple, de retrouver en forêt un parcellaire cadastral que l'on peut qualifier en « lames de parquet »⁴¹⁴. En effet, hérité des parcelles agricoles mises en valeur selon les techniques culturales des siècles passés, ce parcellaire a une forme beaucoup plus longue que large. Ces lopins de terre ont été taillés de telle sorte qu'ils s'adaptent au micro-relief local ainsi qu'à l'organisation du travail sur une journée entière de travail. L'unité de mesure correspondante était le journal, autrement dit la surface qu'un paysan pouvait labourer ou faucher en une journée. Elle était différente selon les lieux, le relief et la nature du sol. Elle représentait environ 30 à 40 ares. La culture de la vigne a, elle aussi, créée des micro-parcelles encore plus petites que celles qui étaient labourées ou fauchées. Avant 1875 et la crise du phylloxéra, chaque petite région de France, chaque commune produisait son vin. L'abandon de cette production en dehors des véritables régions viticoles fut souvent suivi d'une reconquête forestière des parcelles abandonnées. Plus encore que dans l'exemple précédent, 10 anciennes parcelles de vignes pouvaient ne pas dépasser 1 hectare. Plus d'un siècle après, l'on retrouve encore dans certains sous-bois des cepes de vigne redevenus sauvages⁴¹⁵. Les micro-parcelles ne caractérisent pas uniquement la micro-propiété. Elles se retrouvent très fréquemment dans les petites propriétés et celles intermédiaires. Même certains grands propriétaires, qui se sont construits au fil des années un bien forestier par achats successifs, possèdent toujours ici et là quelques parcelles de ce type.

• **Les propriétés de 1 à 4 hectares ou « petites propriétés ».**

Cette classe est celle des petits propriétaires forestiers. Souvent composé de plusieurs parcelles boisées, leur bien forestier est en général hors du système des aides destinées à la forêt. Les conseils du CRPF ne leur sont guère accessibles, ils ne reçoivent pas de lettre d'information. Ils ne peuvent pas non plus prendre part au vote à l'élection des représentants auprès de cet organisme. Ils sont globalement « **inexistants** » dans le système d'aides et de conseils à la propriété forestière. S'ils sont généralement pris en compte dans les enquêtes sur la forêt privée, ils ne figurent pas dans la base adresse du CRPF. Ils récoltent peu ou s'ils le font c'est souvent pour autoconsommer. Si toutefois ils en viennent à commercialiser une coupe de bois, il n'y en aura bien souvent qu'une seule durant le temps pendant lequel ils posséderont ce bien. Généralement, dans le compromis de vente avec le marchand de bois qui a besoin d'exploiter plusieurs dizaines de mètres cubes pour se déplacer, tous les gros bois seront récoltés. Il faudra attendre plusieurs décennies que les plus petits bois poussent. Seuls, ils n'ont pas de poids vis-à-vis des acteurs de la filière forêt-bois ; la vente de leurs bois s'apparente plus à une loterie qu'à un contrat dans lequel ils maîtrisent tous les termes.

⁴¹⁴ Cette expression est souvent utilisée pour qualifier des parcelles cadastrales longilignes et de faibles surfaces.

⁴¹⁵ La superposition sous SIG des cadastres napoléoniens et actuels, voire même des cartes plus anciennes (cartes de Cassini par exemple) permet de décrire l'ancienne organisation du finage, avant remembrement généralement, d'en expliquer son évolution dans le temps, de pointer les permanences et les changements, voire même de faire des découvertes archéologiques. Voir le site Internet : <http://www.archeogeographie.org/> du groupe de recherches du CNRS intitulé « Traité de l'Espace des Sociétés Rurales Anciennes » (= GDR 2137, TESORA) auquel collabore entre autre Gérard Chouquer, actuel Rédacteur en chef de la revue *Études Rurales*.

• **Les propriétés de 4 à 10 hectares ou « propriétés intermédiaires ».**

Elles se répartissent entre deux bornes choisies. À partir de 4 hectares un propriétaire forestier a le droit de vote lors de l'élection des représentants au CRPF. C'est aussi à partir de cette superficie qu'il reçoit une lettre d'information de la Forêt Privée Française, éditée plusieurs fois par an sous la houlette du CRPF. En même temps, la liste des stages et des formations FOGEFOR⁴¹⁶ disponible dans sa région lui est proposée. Selon la structure cadastrale de sa propriété, le propriétaire peut prétendre à certaines aides en vue de réaliser des travaux sylvicoles ou d'acquisition d'autres parcelles dans le but de constituer une unité de gestion plus importante. Sous certaines conditions, il peut aussi bénéficier d'avantages fiscaux. Toutefois, ces propriétaires possèdent une superficie trop faible, moins de 10 hectares, pour bénéficier pleinement des l'ensemble du dispositif d'aides à la forêt privée. Encore faut-il que leurs parcelles ne soient pas trop morcellées pour constituer un ou plusieurs blocs de surface minimale. Ce sont les « **beaucoup trop nombreux** ». Certes, ils sont tenus informés, ils ne sont pas inexistant, mais ils sont beaucoup trop nombreux pour faire l'objet d'un suivi personnalisé par les organismes compétents. Ces propriétaires fonctionnent globalement comme ceux de la catégorie précédente, mais pas encore pleinement comme ceux de la classe suivante. À de rares exceptions, ils leur arrivent de commercialiser de petits lots de bois.

• **Les propriétés de 10 à 25 hectares ou « moyennes propriétés ».**

Elles jouissent des mêmes avantages que les précédentes. Elles sont de plus concernées par les seuils fixés par la loi. Celle de 2001 (loi d'orientation sur la forêt - LOF) prévoyait l'abaissement, à 10 hectares d'un seul tenant, du seuil à partir duquel une propriété forestière privée devrait être soumise à Plan Simple de Gestion (PSG) (modalité modulable en réalité selon les départements, ce seuil n'est toutefois actuellement en vigueur dans aucun). Lorgnés par la législation en vue d'augmenter significativement la part des forêts privées dotée d'un document de gestion, ce sont donc des propriétaires « **intéressants** », que l'on cherche à aider. À l'avenir, les marges de progrès se situent chez ces propriétaires. Considérant ce seuil, il y aurait en France un peu plus de 100 000 propriétés de plus de 10 hectares d'un seul tenant soumis à PSG couvrant près de 4,9 millions d'hectares (SCEES, 2002). À comparer aux 21 600 PSG actuellement agréés en France depuis le milieu des années 1960 pour 2,6 millions d'hectares, c'est dire si la LOF avait émis un vœu pieux. Malgré tout, les documents de gestion durable que les propriétaires de plus de 10 hectares d'un seul tenant ont pu faire agréer ou certifier, leur permettent de bénéficier d'avantages fiscaux encore plus intéressants. Selon la structure cadastrale de sa propriété, un propriétaire de plus de 10 hectares d'un seul tenant peut prétendre à des réductions d'impôts s'il réalise des travaux sylvicoles ou s'il acquiert d'autres parcelles mitoyennes dans le but de constituer une unité de gestion plus importante. Malgré tout, certains ne récoltent toujours pas de bois dans leur propriété (1/3 environ⁴¹⁷), d'autres autoconsomment seulement (1/3 environ), et l'autre tiers se risque à commercialiser des lots de bois plus régulièrement

⁴¹⁶ À partir des années 1980, des formations spécifiques destinées aux propriétaires forestiers sylviculteurs commencent à faire la promotion des éclaircies. Dès 1983, à l'échelle départementale ou régionale les premières associations de Formation à la GESTion FORestière (FOGEFOR) voient le jour avec pour objectif pour les propriétaires forestiers non spécialistes d'approcher les principaux domaines de la gestion des forêts (technique, économique, écologique, juridique et fiscal, etc.). Pour les propriétaires forestiers avertis, il s'agit d'être capable de réaliser les principales opérations qui font la gestion forestière : inventorier sa forêt, marquer une coupe d'éclaircie, rédiger un plan de gestion, contrôler ou effectuer les travaux forestiers, etc.

⁴¹⁷ Source : SCEES, 2002.

• **Les propriétés de plus de 25 ha ou « grandes propriétés ».**

D'un seul tenant, au-delà de cette superficie, elles sont soumises par la loi à Plan Simple de Gestion (Voir doc. n°115). Cette catégorie regroupe un peu moins de 50 000 propriétés pour 3,8 millions d'hectares, soit environ 80 hectares en moyenne. Ce sont les « **vrais propriétaires forestiers** ». C'est la partie de la forêt privée française la mieux connue. Nombres de grandes propriétés, en dehors de la région méditerranéenne, sont gérées durablement (Voir doc. n°116). Ces propriétaires sont parmi les plus motivés, les plus insérés et les plus informés. Ce sont eux qui font vivre les conseils d'administration des CRPF, des coopératives forestières, des syndicats forestiers. Ils sont aussi présents dans les interprofessions de la filière forêt-bois. Nombre d'entre eux savent se rendre disponibles au service de la cause, à laquelle ils font bénéficier de leur passé professionnel ou privé (cadres commerciaux, dirigeants, à l'international, patrons d'industrie, entrepreneurs, aristocratie). Ils connaissent bien leurs élus locaux (maires, conseiller généraux, députés, sénateurs) auprès desquels ils savent intervenir. Au sein de ce groupe, une poignée de très grandes propriétés sort du lot. Elles ne sont que quelques unes par région administrative à dépasser les 1 000 hectares⁴¹⁸. C'est véritablement à partir du seuil de 25 hectares (propriétés entre 25 et 50 hectares) que s'opère le glissement vers la commercialisation de bois. Plus la taille de la propriété augmente et plus la part des bois commercialisés augmente. Pouvant mettre régulièrement sur le marché plusieurs centaines ou milliers de mètres cubes de bois, les grands propriétaires sont ceux qui contribuent à la récolte totale de bois dans les forêts françaises. C'est grâce à l'activité qu'ils génèrent que les coopératives forestières, par exemple, peuvent faire bénéficier à certains propriétaires plus petits des avantages de leur entreprise en terme de commercialisation, de fournitures, de services.

Un premier travail statistique a permis de montrer que des cinq classes de superficies initiales retenues (<1 ha, 1 à 4 ha, 4 à 10 ha, 10 à 25 ha, >25 ha) il était possible d'opérer un regroupement des quatre premières classes deux à deux pour obtenir deux classes également discriminantes d'amplitude plus grande : <4 ha et 4 à 25 ha, de telle sorte que chacune ait un poids pratiquement identique en terme de superficies représentées (2 459 700 ha et 2 864 000 ha). Ces regroupements ne sont d'ailleurs pas aberrants. En effet, nous avons réalisé une comparaison avec les résultats de l'étude sur la structure de la forêt privée en 1999. Celle-ci présente un tableau de synthèse qui montre les stratégies des propriétaires forestiers vis-à-vis de leurs biens, en fonction de la taille de leurs propriétés (voir doc. n°113), de ceux qui ne réalisent pas de coupes à ceux qui commercialisent l'ensemble des bois récoltés. Les propriétés de moins de 4 hectares sont caractérisées par l'absence de coupe. Il était donc intéressant d'identifier quels étaient les départements où cette petite propriété est dominante. C'est entre 4 et 25 hectares que se joue le basculement entre les propriétés marquées par l'absence de coupe et celles qui mettent en vente une partie des bois récoltés, l'autoconsommation restant dominante. Il est bien évident que le critère de surface n'explique pas tout, mais il reste central⁴¹⁹. D'autres paramètres entrent en ligne de compte comme le type et la structure des peuplements, l'accessibilité ou même

⁴¹⁸ Cinq régions en France représentent les très grande propriété forestière et en tout premier lieu l'Aquitaine : entre 30 et 40 propriétés de plus de 1 000 hectares (massif landais), suivi par la Bourgogne : entre 20 et 30 propriétés de plus de 1 000 hectares (ancienne terre des Ducs de Bourgogne) et enfin Champagne-Ardenne, le Centre et la Bretagne : entre 10 et 20 propriétés de plus de 1 000 hectares. Source : base de sondage de l'enquête sur la structure de la forêt privée en 1999 – base cadastrale au 31/12/1998.

⁴¹⁹ À titre d'exemple, une propriété de 5 hectares de douglas produit pratiquement chaque année autant de bois qu'une propriété de 15 hectares de feuillus. De plus, la part de bois d'œuvre produite par unité de volume est plus importante dans un peuplement de conifères que de feuillus. Ainsi, à surface égale la récolte de bois est-elle plus évidente dans un peuplement de conifères que de feuillus.

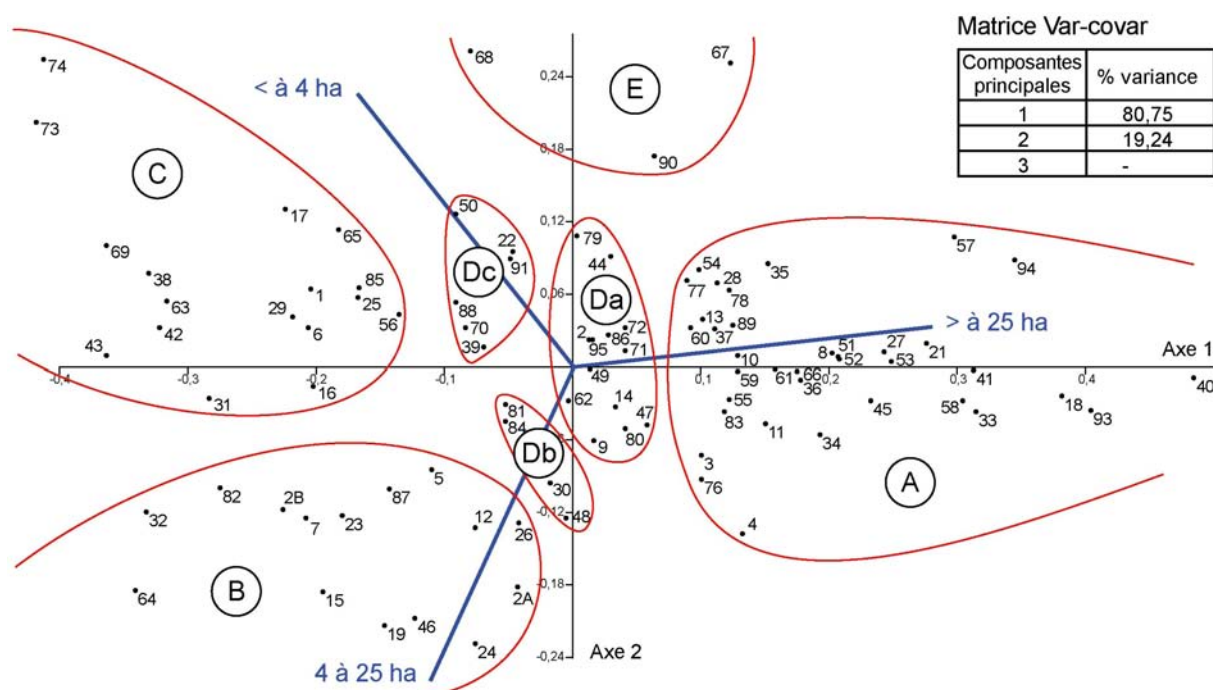
d'autres critères d'ordre sociologique ou géographique (âge du propriétaire, lieu d'habitation). Au-delà de 25 hectares les propriétés se distinguent par l'importance de la récolte et de la vente de ces bois.

En vue d'obtenir une typologie sur la structure cadastrale⁴²⁰ de la propriété forestière privée à l'échelle départementale, une analyse en composante principale a été réalisée (Doc. n°111). L'ensemble des données est expliqué à plus de 97% par deux axes principaux. En raison du choix des bornes de classe retenues pour la constitution de la base de données, le gradient de l'axe 1 (petite et moyenne propriété / grande propriété) est le plus discriminant. Quatre grands types de propriétés forestières ressortent de ces deux analyses à l'échelle départementale :

- La petite propriété forestière dominante (< 4 ha),
- La moyenne propriété forestière dominante (de 4 à 25 ha),
- La grande propriété forestière dominante (> 25 ha),
- Et enfin un type de propriété qui reflète des équivalences, en terme de surface, entre les grands types précédents.

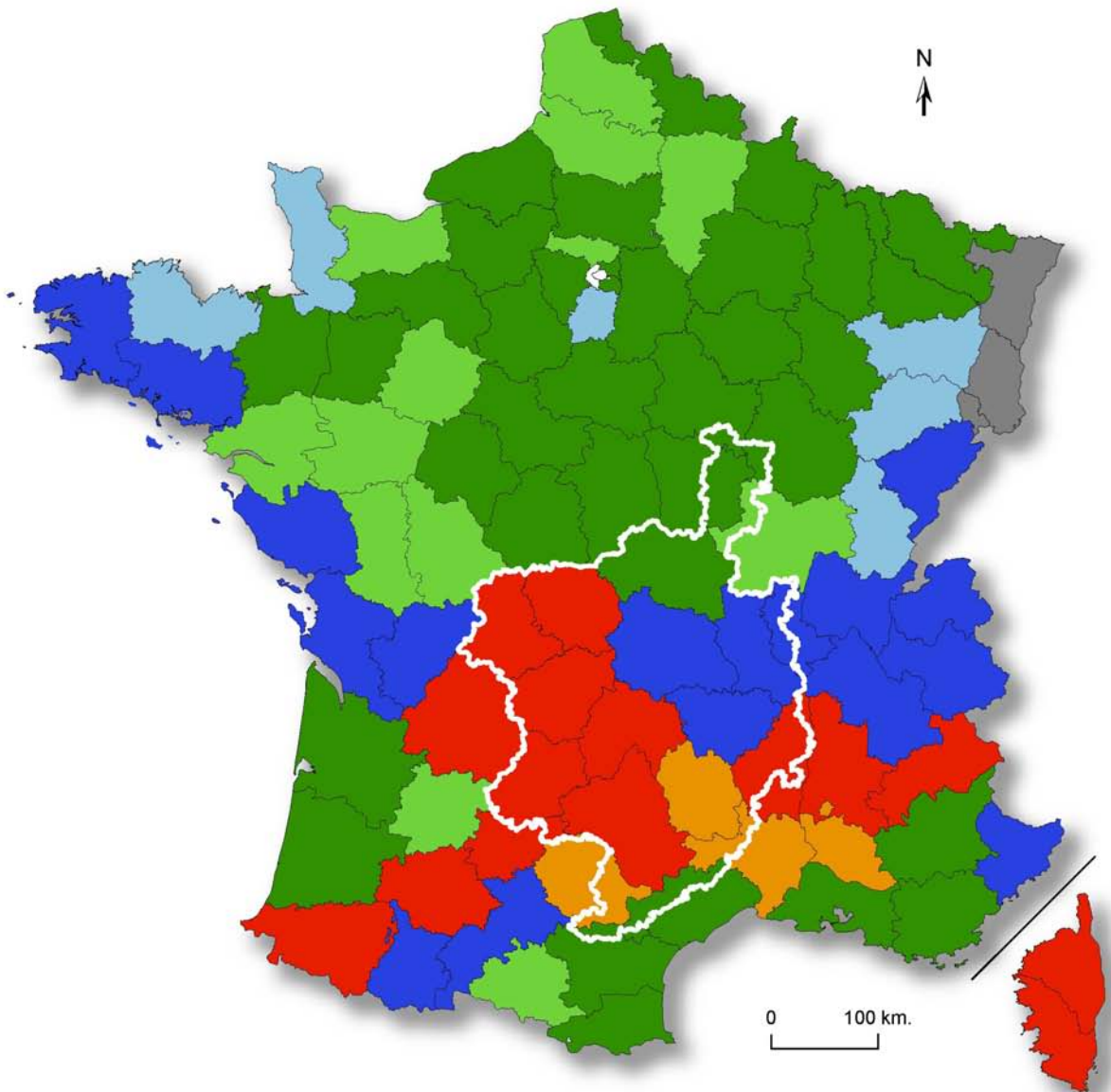
Un cinquième type a permis de mettre en évidence les caractéristiques particulières de la région Alsace où les propriétés de tailles moyennes sont peu caractéristiques. Ce sont donc avant tout les grandes propriétés et les petites qui font les forêts alsaciennes.

Doc. n°111 : Analyse en composante principale : définir des structures cadastrales types.



⁴²⁰ La typologie réalisée porte sur les surfaces de propriétés et non sur le nombre de propriétaires.

Doc. n°112 : Typologie de la structure cadastrale des forêts privées françaises.



Structure cadastrale de la propriété forestière privée

- (A) Grande propriété forestière dominante (> à 25 ha)
- (B) Moyenne propriété forestière dominante (de 4 à 25 ha)
- (C) Petite propriété forestière dominante (< 4 ha)
- (Da) Propriété forestière équilibrée*, gradient vers la grande propriété
- (Db) Propriété forestière équilibrée, gradient vers la moyenne propriété
- (Dc) Propriété forestière équilibrée, gradient vers la petite propriété
- (E) Grande et petite propriété forestière dominante, moyenne propriété forestière très peu importante



Périmètre du
Massif Central

* La structure cadastrale de la propriété forestière est considérée comme équilibrée lorsque l'écart maximal entre les trois classes de taille de propriétés est de 20 points, la donnée brute étant comprise entre 25 et 45%.

Il apparaît donc un grand bassin parisien où dominent les grandes propriétés boisées, auquel s'ajoute une auréole élargie de départements où la propriété forestière est équilibrée selon la typologie retenue avec toutefois un gradient vers la grande propriété. Du point de vue de la structure cadastrale des forêts privées, le Massif Central est partagé en deux types principaux. La moitié Sud-Ouest, y compris le département de l'Ardèche, se caractérise par une moyenne propriété forestière dominante, alors que un ensemble de quatre départements de la moitié Nord-Est comptent plutôt une petite propriété forestière dominante. D'autres ensembles apparaissent à la lecture de cette carte. Les Landes de Gascogne appartiennent au type des grandes propriétés forestières, ainsi que les départements de la façade méditerranéenne jusque dans l'arrière-pays provençal. Là où la forêt paysanne demeure importante, l'on observe plutôt une structure cadastrale de type moyenne propriété forestière dominante, principalement dans le Sud-Ouest. Enfin, plusieurs ensembles départementaux sont visibles où domine la petite propriété forestière à laquelle il est possible de rattacher certains départements où la propriété forestière est équilibrée avec toutefois un gradient vers la petite propriété. Il s'agit d'une partie de la région Rhône-Alpes, de la Franche-Comté qui se poursuit jusque dans les Vosges, de la Bretagne, des Charentes et de la Vendée, et enfin du centre des Pyrénées (Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées).

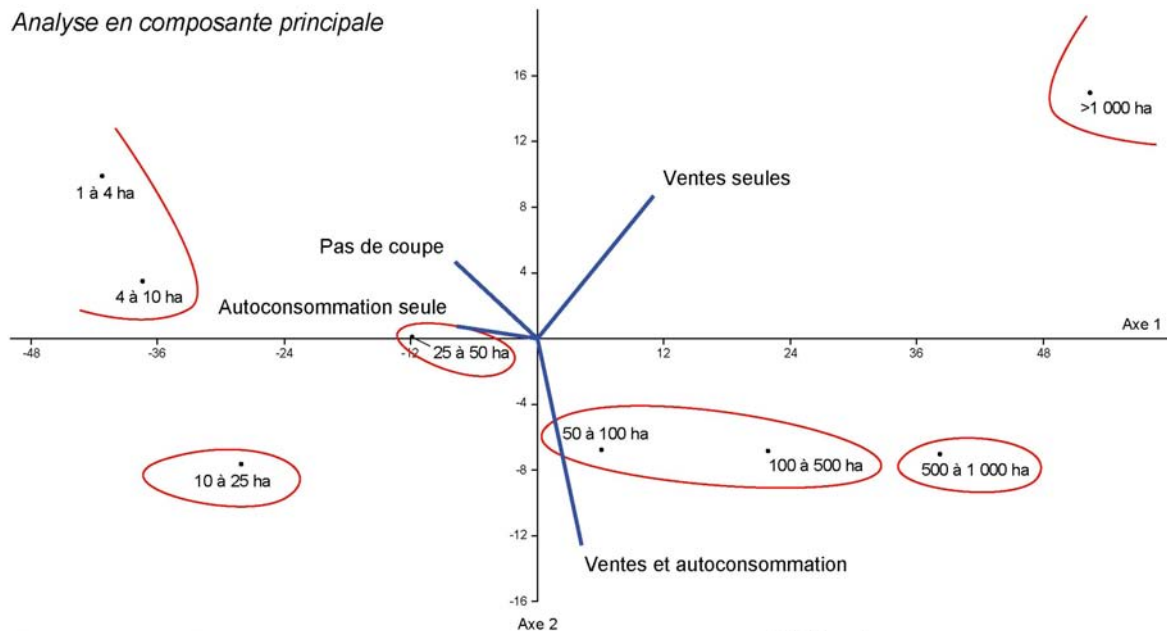
Cette typologie mise en carte montre très clairement les handicaps de départ, intrinsèques aux nouvelles forêts du Massif Central. La structure cadastrale de la forêt privée dans cet ensemble, reflète bien sa géo-histoire et porte en elle tout son poids. C'est une donnée incontournable qui doit être prise en compte dans l'élaboration des politiques forestières à l'échelle du Massif Central. Même si les héritages paysans disparaissent progressivement chez les hommes, ils marqueront encore longtemps les formes cadastrales des nouvelles forêts. Les critères traditionnels qui permettent de motiver la gestion forestière devront être renouvelés au risque d'être inopérants dans les conditions décrites précédemment.

Ces catégories de propriétaires, définies par la surface qu'ils possèdent, ont été enrichies d'une analyse en composante principale réalisée à partir des données de l'enquête sur la structure de la propriété privée en 1999 (SCEES, 2002) concernant la récolte de bois selon la taille de la propriété⁴²¹ (Doc. n°113).

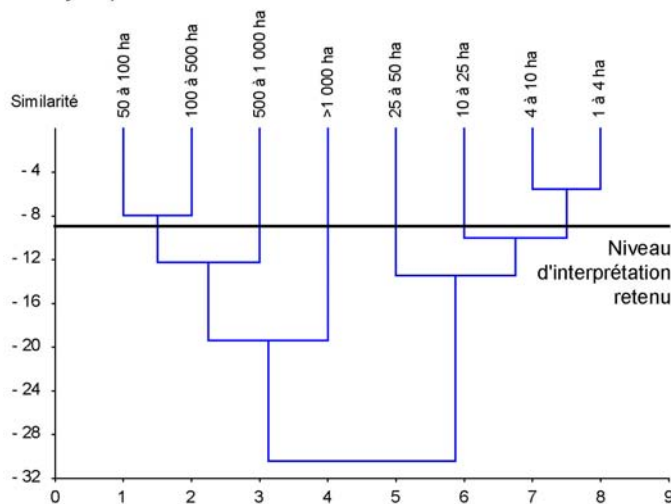
⁴²¹ Les données font références à la récolte de bois sur les cinq années précédentes l'enquête (1995 à 1999).

Doc. n°113 : De l'inaction à l'insertion des propriétaires forestiers privés dans la filière forêt-bois, une variable fonction de la taille de la propriété.

Analyse en composante principale



Analyse par cluster



Matrice Var-covar

Composantes principales	% variance
1	92,73
2	5,65
3	-

Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.

Logiciel : Past - Hammer, Ø., Harper, D.A.T., and P. D. Ryan, 2001. PAST: Paleontological Statistics Software Package for Education and Data Analysis. *Palaeontologia Electronica* 4(1): 9pp. http://palaeo-electronica.org/2001_1/past/issue1_01.htm

Sources : AGRESTE (2001). *La forêt privée morcelée : 1,1 million de propriétaires possèdent au moins 1 ha de forêt [en ligne]*. Agreste Primeur, n° 90. Disponible sur : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur90.pdf> (Consulté le 01/05/2003).
SECEES (2002). *Structure de la propriété forestière privée en 1999*. Agreste Chiffres et Données Agriculture, n°144, novembre, 94 p..

Il ressort de cette analyse trois grands types de comportements des propriétaires forestiers privés vis-à-vis de la filière forêt-bois :

• **Les propriétaires forestiers qui ne coupent pas leur bois :**

- Les propriétés de 1 à 10 hectares sont caractérisées par l'absence de coupe de bois (40 à 50% des surfaces) ou bien par une récolte destinée à la consommation propre de leurs propriétaires (40% des surfaces).

• **Les catégories intermédiaires où se joue le basculement de l'inaction à l'action vers l'insertion dans la filière forêt bois :**

Il s'agit de catégories de propriétés intermédiaires entre celles où l'on ne récolte pas de bois et celles, de plus grande surface, qui permettent de mettre en vente une partie des bois récoltés.

- Les propriétés de 10 à 25 hectares sont caractérisées soit par une autoconsommation prédominante (40% des surfaces), soit par l'absence de coupe (30%), soit par la vente d'une partie des bois récoltés avec maintien d'une autoconsommation (20%).
- Concernant les propriétés de 25 à 50 hectares on note que les propriétaires sont presque aussi nombreux à autoconsommer qu'à vendre une partie des bois récoltés ou qu'à vendre exclusivement le produit des coupes.

• **Les propriétaires qui coupent et qui vendent leur bois :**

- À partir de 50 à 100 hectares, les propriétés se distinguent par l'importance des bois qui y sont récoltés et vendus (30% des surfaces). Malgré tout, l'utilisation de bois par le propriétaire pour sa propre consommation reste de mise, sans savoir dans quelle proportion par rapport à la vente (30%).
- Au-delà de 100 hectares les propriétaires récoltent presque toujours du bois destinés à la vente seule (40 à 60% des surfaces), dont une part alimente leur consommation personnelle. Seules quelques unes (moins de 10% environ) ne coupent pas de bois.
- Les propriétés de 1 000 hectares et plus se distinguent par des coupes de bois systématiques et par une récolte de bois presque uniquement destinée à la commercialisation (75% des surfaces).

Ce que ne dit pas cette typologie :

Ce sont par exemple les différences biogéographiques et économiques qui existent entre propriétés forestières de la région méditerranéenne et celles du reste de la France.

La fréquence des coupes de bois est déterminée par la taille de la propriété. En deçà de 10 hectares dans le résineux et 25 hectares dans le feuillus (ce sont des seuils théoriques mais réalistes), les passages en coupe sont nécessairement espacés de plus de cinq ans. Dans ce cas, le choix d'une période de cinq années pour évaluer l'action des propriétaires forestiers est déterminant sur les résultats. En prenant 10, 15, 20 ou 30 ans, ce qui pourrait être aussi considéré selon les cas comme une fréquence normale, l'absence de coupe aurait été sûrement réduite à sa portion congrue. Faire le choix d'exploiter ses parcelles boisées en taillis pour un propriétaire forestier tous les 30 ans ne veut pas forcément dire qu'il s'en désintéresse et ne fait pas acte de gestion, bien au contraire. Il y a là une vraie réflexion à avoir sur l'intensité des passages en coupe au regard de l'âge des nouvelles forêts et plus généralement sur l'intensité de la gestion forestière (DE TURCKHEIM, 1990)⁴²². Certes les modèles sylvicoles canoniques préconisent des passages en coupe fréquents, et c'est ainsi que les forestiers jugent que telle ou telle propriété est gérée, mais il ne faudrait pas oublier que le processus de reforestation dans le Massif Central a engendré des nouvelles forêts

⁴²² TURCKHEIM (DE) Brice (1990). L'intensité en sylviculture. Quelques réflexions sur l'orientation de la gestion dans nos forêts. *Revue Forestière Française*, Tome XLII-5, 1990, pp. 475-494.

jeunes, très jeunes et qui portent encore de nombreux héritages de la paysannerie. C'est pourquoi, il n'est pas illogique en soi, tant sur le plan des connaissances des propriétaires, des savoir-faire transmis, des pratiques acquises, ainsi qu'en termes économiques, que la pression sur ces forêts soit encore relativement faible. Après tout, ne sommes-nous pas au début de l'histoire des nouvelles forêts.

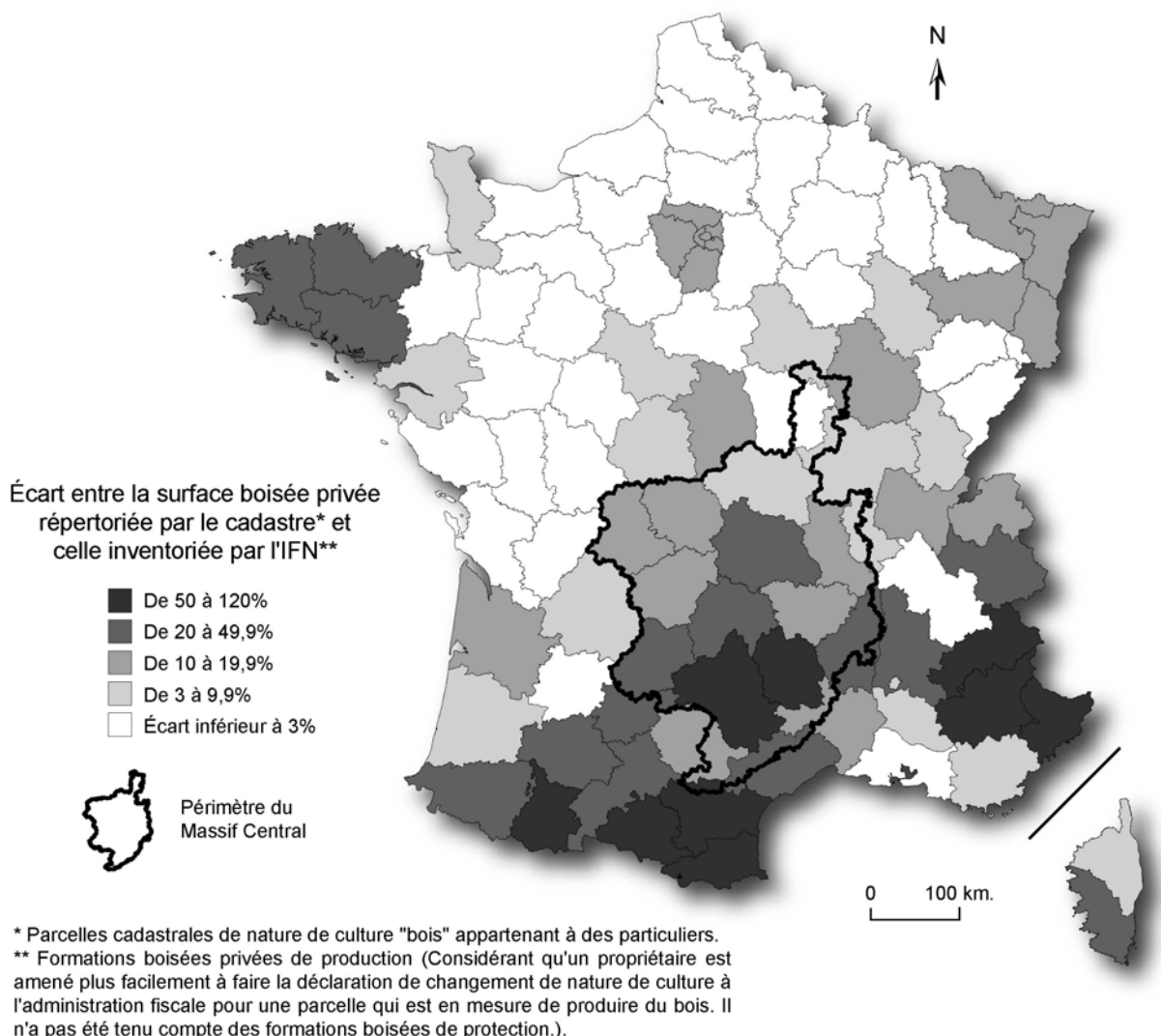
À l'échelle départementale, la comparaison entre les surfaces boisées issues des données du cadastre et celles de l'IFN vient valider la typologie élaborée. De plus, cette comparaison informe sur le statut de ces nouvelles forêts dont le cadastre n'a pas encore connaissance. Elles relèvent bien d'un statut « obscur »⁴²³, leurs propriétaires préférant les maintenir dans une catégorie non moins obscure telle la friche ou lande. En fonction de la taille de la parcelle, ce maintien en friche ou lande permet souvent d'échapper à l'impôt foncier que l'administration fiscale ne recouvre pas en dessous d'une certaine somme. Elle montre des écarts très différents selon les régions. La lecture de cette carte peut se faire au regard de la typologie obtenue. Ainsi, lorsque la grande propriété domine, l'écart est souvent très faible voire nul puisqu'il s'agit souvent de vieilles forêts dont l'existence n'échappe pas au cadastre. En revanche, là où le processus de reforestation a été important et où de nombreuses petites parcelles cadastrales agricoles se sont ou ont été boisées avec le temps (par plantation ou naturellement) les écarts entre les deux données sont importants. Dans un département comme la Lozère, le cadastre répertorie 85 600 hectares boisés⁴²⁴, alors que l'IFN inventorie 173 500⁴²⁵ hectares de formation boisée de production privée, soit un écart de 100%. La moitié des surfaces boisées ne serait donc pas déclarée comme telle en Lozère. Lorsque la nature de culture d'une parcelle cadastrale change, c'est à son propriétaire d'en faire la déclaration à l'administration fiscale. Il est donc très probable lorsque l'écart est élevé que celui-ci corresponde majoritairement à des petites et des moyennes parcelles boisées dont leurs propriétaires n'ont pas déclaré le changement de nature de culture, soit qu'il s'agisse d'une plantation de conifères ou d'un boisement spontané. Pour le cadastre celles-ci sont encore certainement des terres agricoles, des friches ou des landes. Cette comparaison, loin d'invalider la typologie proposée conforte celle-ci dans les choix des critères retenus comme déterminants. Là où domine la grande propriété, l'écart est faible entre les données de l'IFN et celles du cadastre qui est à jour (parce que s'il y a eu boisement de terres agricoles elles ont certainement dû bénéficier d'une exonération trentenaire et à ce titre ont fait l'objet d'une déclaration de changement de nature de culture auprès de l'administration fiscale ou bien les boisements spontanés sont peu importants). Là où s'impose la petite et la moyenne propriété boisée, les écarts importants attestent de la vigueur du processus de reforestation. Par voie de conséquence, ils laissent penser que la part des petites et des moyennes propriétés boisées est encore plus élevée qu'à la lecture des données du cadastre, qui fort probablement ne sont pas à jour.

⁴²³ Référence à l'article de Pascal MARTY : «Le côté obscur de l'espace. Pour une application du concept d'antimonde à la forêt privée » paru dans *L'Espace géographique* (n°2, pp.137-149) en 2002.

⁴²⁴ Base cadastrale en 2002, mais la dernière révision est certainement plus ancienne.

⁴²⁵ Inventaire forestier départemental de 1992.

Doc. n°114 : Le cadastre, un témoin du processus de reforestation.



Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.
 Sources : CRPF, Extraction des données cadastrales de 2002 à 2006 ; IFN, résultats des inventaires forestiers départementaux ; © IGN Paris, GEOFLA®.

> Des propriétés forestières peu concernées par les documents de gestion durable, tels les plans simples de gestion.

Le PSG apparaît comme le premier outil de gestion durable existant et dont peut se saisir une part importante des propriétaires forestiers. Il est parfaitement encadré par le Code forestier. Document obligatoire pour les forêts de plus de vingt-cinq hectares d'un seul tenant, le PSG :

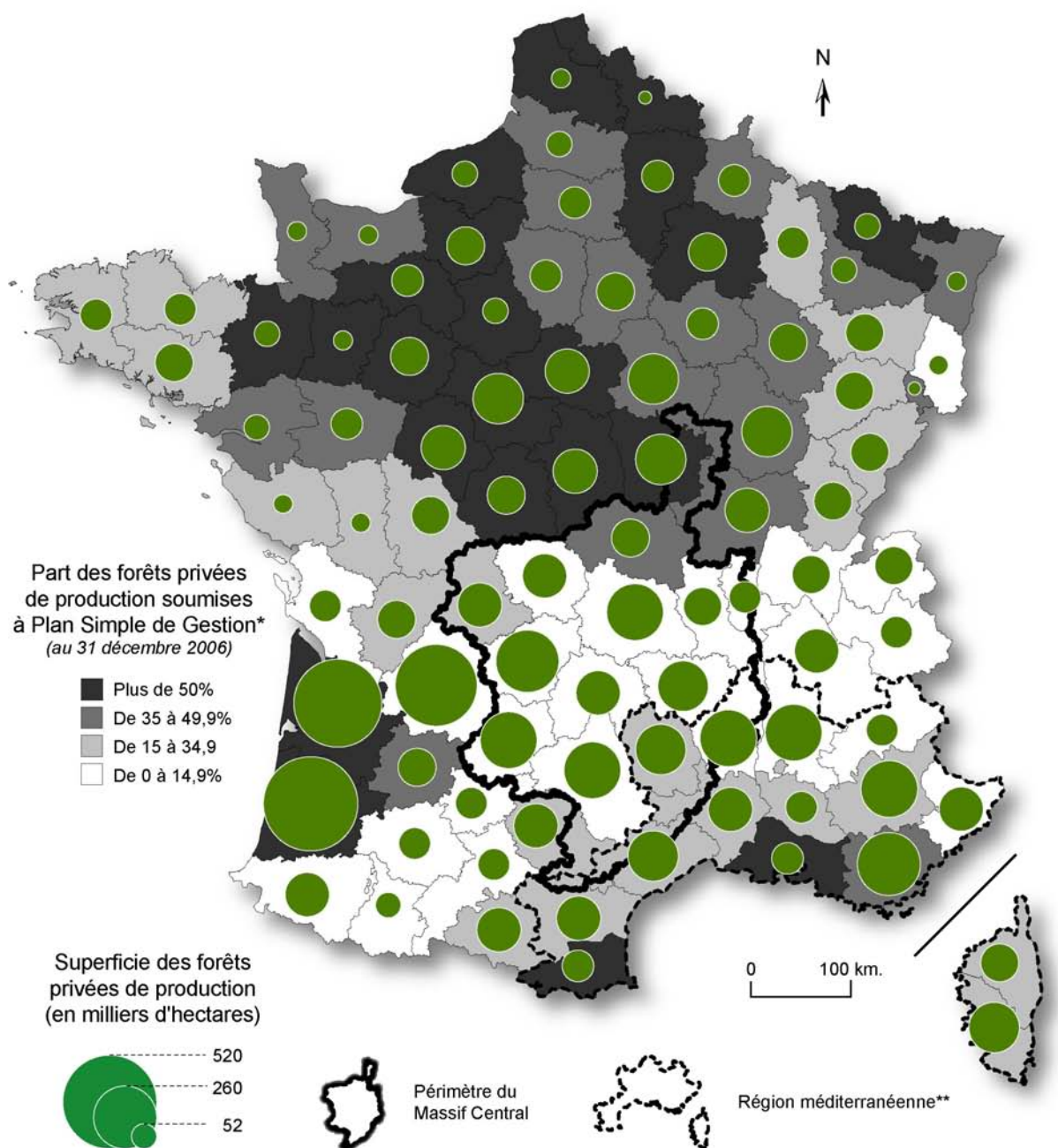
- Constitue un document de vulgarisation pour le propriétaire, en étant une photographie de l'état de sa forêt, à un moment précis ;
- Prévoit une planification de la récolte et des travaux, en regard des possibilités de croissance qu'offre la forêt ;
- Est un document administratif qui donne à la forêt une garantie de gestion durable et permet l'accès aux aides de L'État (subventions, fiscalité...), ainsi qu'à la certification forestière ;

- Est un document de portée générale, puisqu'une fois agréé, il dispense le propriétaire de toute demande d'autorisation de coupes et de travaux, si la forêt se situe dans un périmètre de protection au titre d'une autre législation que le Code forestier.

Le PSG, d'une durée de 10 à 20 ans, est rédigé par le propriétaire ou par un professionnel reconnu. Il comporte trois parties. La première regroupe des informations générales sur le propriétaire et la propriété (sa situation géographique, climatique, édaphique, environnementale...). La deuxième compte une description précise des peuplements forestiers (assortie d'une cartographie). Enfin, la troisième précise les objectifs de gestion : le programme des coupes et des travaux sur toute la durée de validité du document. Le PSG est instruit et agréé par les CRPF.

Les PSG sont un moyen de comprendre comment fonctionne l'appropriation des forêts françaises. Dans le cas du Massif Central, avec toutes ses nouvelles forêts, l'on voit bien que l'appropriation ne peut se résumer à une obligation législative, puisque la structure foncière des propriétés ne le permet pas. Les ressorts sont les mêmes qu'ailleurs, mais là plus qu'ailleurs il est nécessaire que la motivation des propriétaires forestiers soit stimulée.

Doc. n°115 : La grande majorité des forêts privées du Massif Central ne sont pas soumises à un plan simple de gestion.



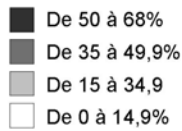
* Les Plans Simples de Gestion ont été rendus obligatoires par la loi Pisani de 1963, ils concernent les propriétés forestières d'un seul tenant de plus de 25 hectares (pour un même compte propriétaire : désigné par un même nom, un même prénom et une même date de naissance).

** La Région méditerranéenne utilisée ici correspond à l'ensemble des départements sous influences climatiques méditerranéennes tels qu'ils figurent dans la base de données Prométhée sur les incendies de forêts. En effet, le risque incendie a une forte influence sur la gestion des forêts méditerranéennes, justifiant de fait leur identification.

Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2007.
Sources : Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF) au 31 décembre 2006, © IGN Paris, GEOFLA®.

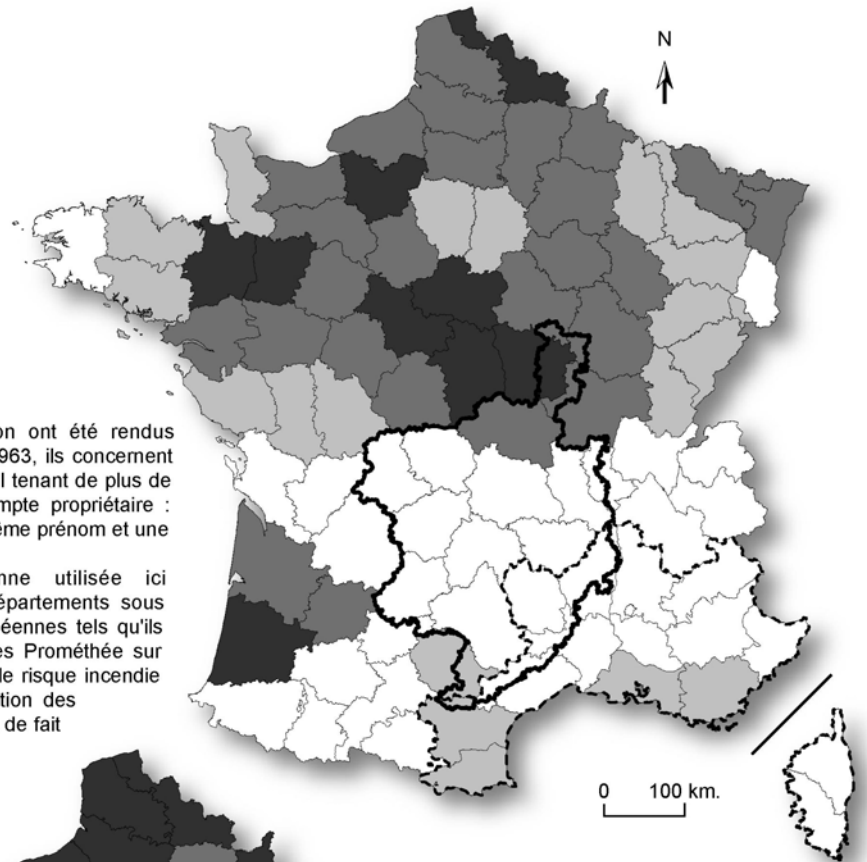
Doc. n°116 : Un taux de pénétration des documents de gestion durable (plan simple de gestion) extrêmement faible dans les forêts privées du Massif Central.

Part des forêts privées
de production dotées d'un
Plan Simple de Gestion*
(au 31 décembre 2006)

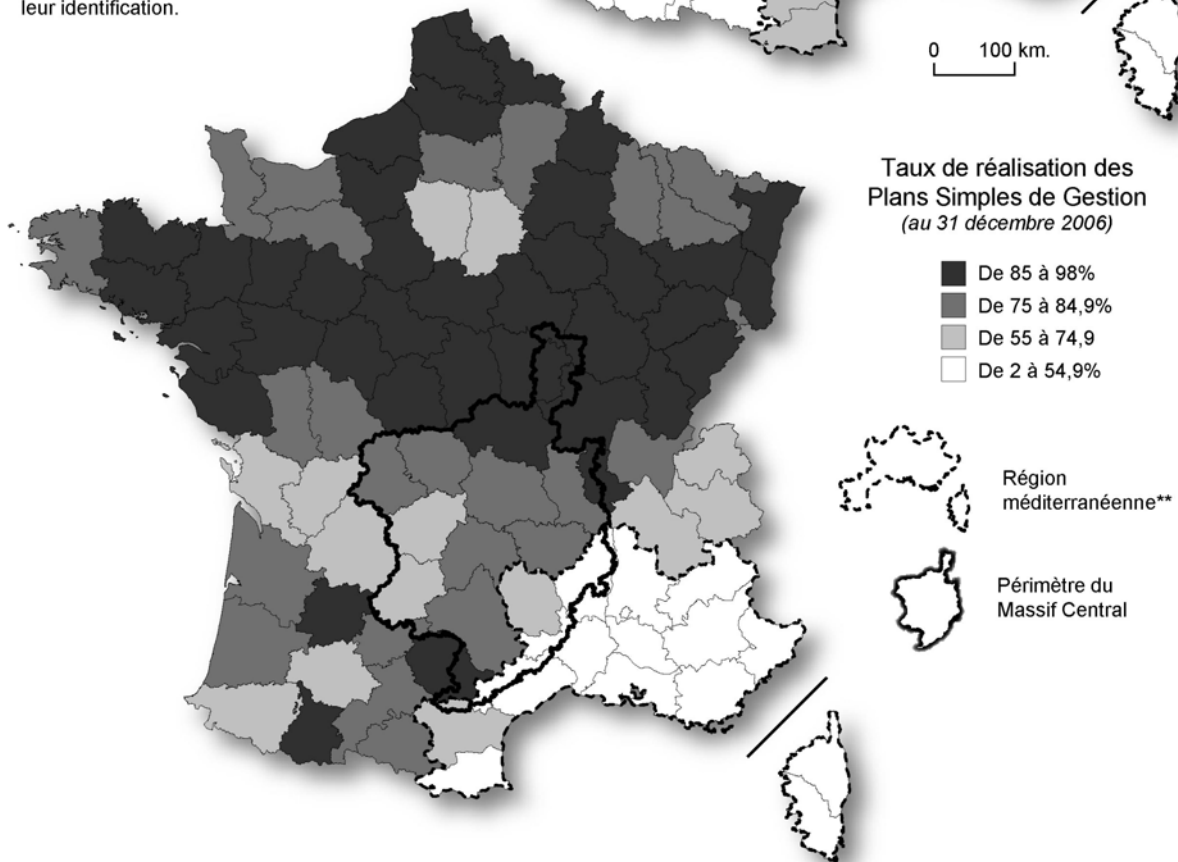
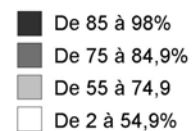


* Les Plans Simples de Gestion ont été rendus obligatoires par la loi Pisani de 1963, ils concernent les propriétés forestières d'un seul tenant de plus de 25 hectares (pour un même compte propriétaire : désigné par un même nom, un même prénom et une même date de naissance).

** La Région méditerranéenne utilisée ici correspond à l'ensemble des départements sous influences climatiques méditerranéennes tels qu'ils figurent dans la base de données Prométhée sur les incendies de forêts. En effet, le risque incendie a une forte influence sur la gestion des forêts méditerranéennes, justifiant de fait leur identification.



Taux de réalisation des
Plans Simples de Gestion
(au 31 décembre 2006)



Région
méditerranéenne**

Périmètre du
Massif Central

La part des forêts privées soumises à PSG est plus élevée dans la moitié nord de la France (au nord d'une ligne qui joindrait Genève à La Rochelle) à laquelle viendrait s'ajouter les Landes de Gascogne (les trois départements de Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne) (Doc. n°115). Le Massif Central, hormis sa partie bourguignonne (Morvan) et bourbonnaise (département de l'Allier), comporte très peu de forêts soumises à PSG. Cette géographie est encore plus marquée si l'on s'intéresse de près aux propriétés forestières réellement dotées d'un PSG, ce qui peut être considéré comme un indicateur de la gestion des forêts privées au sens où des objectifs sylvicoles et un programme des coupes et des travaux sont formalisés dans un document de gestion. Il apparaît très nettement que la part des forêts de production privées, dotées d'un PSG, est très faible (hormis toujours les Landes de Gascogne) avec une moyenne sur 39 départements⁴²⁶ de moins de 10% (9,4% exactement). Dans la moitié nord, sur 51 autres départements ou entité assimilée (les départements parisiens : Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, sont comptés comme une seule entité), la part des forêts de production privées dotées d'un PSG dépasse légèrement les 42% (42,5% exactement). Ces chiffres nous éclairent sur l'impact de toute politique forestière dont les objectifs resteraient généralistes et applicables indistinctement à l'ensemble du territoire national. En effet, c'est sur les propriétés dotées d'un plan de gestion que l'on peut raisonnablement s'appuyer ; dans les autres propriétés forestières la gestion reste bien souvent au bon vouloir du propriétaire et c'est ce qui la rend problématique. Dans la moitié sud, la part des forêts privées soumises à PSG est très faible, excepté les deux départements landais. Le pourtour méditerranéen relève la moyenne de la moitié sud, mais le taux de réalisation des PSG très faible dans ces départements confirme la faiblesse de la gestion.

Que nous enseigne la carte sur le taux de réalisation des PSG en France ? (Doc. n°116) Sur l'ensemble du territoire national, ce taux est élevé puisqu'il atteint tout de même 76,7%. De plus, il paraît judicieux de faire la distinction à propos de ce taux entre la région méditerranéenne et le reste de la France. Si l'on compare, le taux de réalisation des PSG hors région méditerranéenne qui est de 84,4% avec la part des forêts soumises au régime forestier aménagées⁴²⁷ (donc dotées d'un document de gestion) qui est de 86,1%, on peut dire que l'effort de doter les forêts privées d'un document de gestion, selon les conditions de la loi, a été important et que l'objectif a été atteint. Dans la région méditerranéenne, ce taux n'est par contre que de 39%. Il est bien évident que non seulement la faible valeur des produits bois que les forêts méditerranéennes sont susceptibles de fournir, mais aussi les vastes surfaces parcourues régulièrement par les incendies⁴²⁸ sont deux éléments

⁴²⁶ Il s'agit des départements suivants : Ain, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Corse du Sud, Haute-Corse, Dordogne, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Isère, Loire, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Haute-Vienne.

⁴²⁷ Source : **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE (2005)**. *Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises. Édition 2005 [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IGD2005_fr.pdf> (consulté le 03/07/2007). A noter que le chiffre avancé comme la part des forêts soumises au régime forestier et dotées d'un document de gestion concerne les superficies dites forestières dans leur globalité, incluant à la fois des terrains boisés et non boisés que les données sur les forêts de production privées exclues par définition. Malgré tout, cette petite différence ne modifie que légèrement les chiffres et ne change en rien la démonstration.

⁴²⁸ Notons que d'après la base de données sur les incendies de forêts Pomethee.com, les superficies parcourues par « *les incendies de forêts* » [sic] en région méditerranéenne de 1973 à 2008 (soit 35 ans) s'élèvent à 848 684 hectares. Même si les compteurs ne sont pas systématiquement remis à zéro régulièrement, puisqu'une même zone peut brûler à intervalles réguliers et que sa surface soit comptabilisée à chaque fois, il reste que le pas de temps de 35 années ne correspond guère qu'au 1/3 (pour ne pas dire plus) du temps nécessaire, dirons-nous, à l'expression d'un peuplement forestier pour qu'il produise des arbres d'une certaine dimension. Sur un siècle, c'est peut-être plus de 2 millions d'hectares sur lesquels le feu passera. En tout cas, ce qui est certain, notamment en zone méditerranéenne, c'est qu'un feu même tous les siècles qui dévasterait une propriété

importants qui expliquent le faible taux de réalisation des PSG dans les propriétés forestières qui y sont soumises. En terme d'animation et de conseil, la mise en œuvre des PSG a été une des réalisations, si ce n'est la plus importante des CRPF au cours des décennies 1970 et 1980. En effet dès la fin des années 1980, le taux de réalisation des PSG dépassait les 70%. Leur mise en œuvre a accaparé la plupart des moyens en personnels des CRPF, depuis leur création. Ceux-ci ont donc été principalement affectés aux grandes propriétés forestières ou aux actions groupées (mise en place d'Association Syndicale Agréée par exemple pour des projets de desserte forestière). Or rappelons-le, cet effort a porté sur seulement quelques milliers de propriétaires forestiers (21 500), pour de très grandes superficies forestières (2,5 millions d'hectares).

Dans l'hypothèse d'une volonté affichée de développer la gestion des forêts privées, la condition essentielle est d'abord celle des moyens humains qui seconderont les propriétaires forestiers, leur apportant connaissances et conseils, ou qui prendront en gestion directe certaines propriétés. L'ONF, forte de 11 000 agents, gère directement 4,5 millions d'hectares de forêts. La forêt privée, qui totalise environ 10 millions d'hectares, soit deux fois plus que la forêt dite publique, ne dispose que de 2 000 agents⁴²⁹. Or, comme l'élément clé à toute évolution de la forêt privée passe forcément par l'intermédiaire des propriétaires forestiers, dont on a déjà montré l'importance que revêtait leur accompagnement, il semble qu'un accroissement considérable des moyens humains soit véritablement une condition préalable à une meilleure gestion des forêts privées.

forestière, est suffisant pour ruiner les espoirs de récolte de bois pendant un siècle suivant. Bien entendu tout cela peut varier en fonction de très nombreux critères qui pourraient faire dire une chose et son contraire, mais enfin.

⁴²⁹ Personnels techniques et administratifs des CRPF = 250 personnes, des DRAF et des DDAF (actives encore dans la gestion de certaines propriétés forestières sous contrat FFN) = estimation de 500 à 700 personnes, des coopératives forestières = 900 personnes, des experts forestiers = 150 personnes et des indépendants = quelques dizaines de personnes.

> Des propriétaires forestiers définis par la récolte de bois qu'ils commercialisent et par leurs prélèvements.

Des indicateurs comme la récolte de bois commercialisée⁴³⁰ ou le taux de prélèvement⁴³¹ de bois dans les forêts de production permettent de décrire la diversité de fonctionnement de la filière forêt-bois à l'échelle régionale, ainsi que les variations importantes des pressions exercées sur les forêts à différentes échelles : nationales, régionales et départementales.

En Ardèche, par exemple, la récolte de bois commercialisée annuellement ne représente que 18% de la production courante⁴³² annuelle nette, mais les prélèvements estimés par comparaison d'inventaires (incluant l'autoconsommation⁴³³) se montent à 54%.

Si l'on observe la part de la récolte de bois commercialisée à l'échelle départementale par rapport à la production courante nette des forêts, il apparaît une carte peu nuancée à l'échelle nationale (Doc. a) n°117). La majorité des départements apparaissent en gris clair, ce qui signifie que la récolte de bois commercialisée y est faible (entre 22 et 44,9%). Seul les départements du nord de la France affichent un taux de récolte commercialisée élevé. À ceux-ci, s'ajoutent quelques départements du quart nord-est de la France (où les forêts soumises au régime forestier sont importantes en terme de surfaces) et certains départements du quart Sud-Ouest, dont bien évidemment les Landes et la Gironde dans les Landes de Gascogne. Dans le Massif Central, seul le département de la Corrèze se démarque, avec une récolte de bois commercialisé proche de la moitié de la production courante des formations boisées. Plusieurs départements du Massif Central, alpins et méditerranéens se caractérisent par une très faible récolte de bois qui circule dans la filière forêt-bois déclarée.

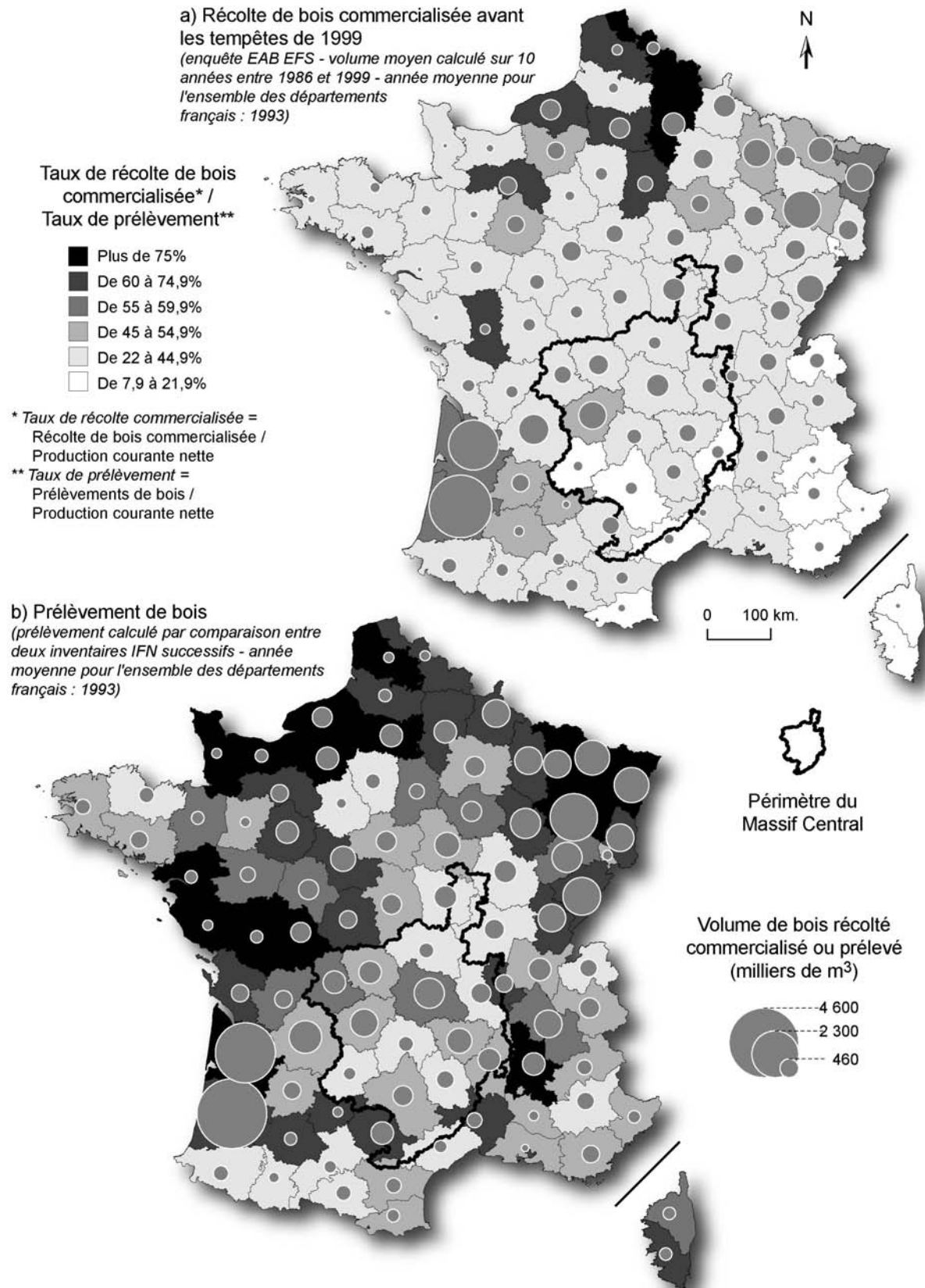
⁴³⁰ L'Enquête Annuelle de Branche des activités Exploitations forestières et Scieries (EAB EFS) fournit par département, essence ou groupe d'essences et catégorie de produits, les volumes de bois déclarés exploités annuellement tant en forêt publique qu'en forêt privée. Les volumes récoltés par les particuliers et les professionnels pour leur usage personnel ne sont pas comptabilisés (autoconsommation).

⁴³¹ Le prélèvement est « le volume de bois extrait de la forêt entre deux périodes. Ce volume est estimé par l'IFN en comparant deux inventaires successifs. Les prélèvements évalués sont rapportés à l'année. Le prélèvement diffère de la récolte évaluée par enquête par le SCEES. » Source : **INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2006b)**. IFN : Ressources et disponibilités forestières – Estimation des prélèvements passés [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/060518-prelevements.pdf>> (Consulté le 05/03/2009).

⁴³² La production courante annuelle nette « correspond à l'augmentation du volume de bois vif sur écorce et sur pied par an. Elle est calculée sur la période de cinq ans précédant l'année du sondage. Elle correspond à la somme de l'accroissement courant annuel sur écorce et du recrutement courant annuel moins la mortalité courante annuelle. » Source : **INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2006a)**. IFN : Ressources et disponibilités forestières – La terminologie IFN [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/060518-defs.pdf>> (Consulté le 05/03/2009).

⁴³³ L'autoconsommation « correspond au volume de bois récolté par des particuliers pour leur usage personnel (essentiellement du bois de chauffage et des piquets) et qui ne fait l'objet d'aucune déclaration aux services de l'État. » (IFN, 2006a)

Doc. n°117 : La récolte de bois commercialisés ne reflète pas les prélèvements de bois dans les forêts françaises.



En revanche, si l'on s'intéresse au prélèvement de bois, autrement dit à la récolte non commercialisée et non déclarée, le visage forestier de la France change considérablement (Doc. b) n°117). Dans la moitié nord de la France, les départements du pourtour du Bassin parisien récoltent une part importante de la production courante annuelle (Pays de la Loire, Normandie, Picardie, Nord, Lorraine, Alsace et Franche-Comté). À l'inverse les prélèvements de bois dans les départements du cœur du Bassin parisien sont moins importants que dans sa périphérie. L'Île-de-France, le Centre, la Champagne-Ardenne, la Bourgogne⁴³⁴ et la Bretagne sont dans la moyenne ou en-dessous. Dans l'ensemble, la moitié sud de la France prélève peu, hormis les Landes de Gascogne, le Gers et le rebord sud-oriental du Massif Central. Toutefois, des prélèvements plus élevés permettent de distinguer certains départements dans la partie sud de la France (Isère par exemple). En Corse, les prélèvements importants reflètent avant tout l'importance des surfaces qui disparaissent sous les flammes et avec elle le bois. Finalement dans le Massif Central, comme dans les Pyrénées, l'arc méditerranéen et les Alpes, les prélèvements de bois sont *grosso modo* équivalents à la moitié de la production courante annuelle. L'on peut établir un rapprochement entre cette carte (Doc. b) n°117), celle des surfaces en landes et en friches (Doc. n°43) et celle qui synthétise la variation de la surface boisée entre 1950 et 1999, ainsi que les surfaces aidées mises en œuvre par le FFN (Doc. n°62). L'on peut en conclure que les prélèvements de bois sont plus faibles là où les nouvelles forêts sont importantes en terme de surfaces (aussi bien résineuses que naturelles). De plus, là où le réservoir des landes et des friches est encore actuellement important, il est possible d'en déduire que les nouvelles surfaces qui se boisent sont presque exclusivement des nouvelles forêts spontanées. Or la majorité des nouvelles forêts spontanées échappent aux modèles sylvicoles classiques et sont encore moins vouées à produire du bois, du point de vue de leur propriétaire.

⁴³⁴ Les données avec lesquelles la carte des prélèvements a été construite réserve quelques surprises. Dans les départements bourguignons, les prélèvements apparaissent inférieurs à la récolte de bois commercialisée ce qui peut sembler bizarre. L'explication est liée à la méthode, dite « des bilans », utilisée par l'IFN pour estimer les prélèvements entre deux inventaires. De plus, s'agissant par exemple de la Nièvre, il importe de remarquer qu'entre les inventaires de 1985 et 1996, le volume des conifères a plus que doublé (+115%). Cela correspond aux milliers d'hectares de douglas, plantés dans les années 1970, qui connaissent un accroissement maximum entre 15 et 20 ans. Or, à cet âge les bois capitalisent très fortement et l'IFN comparant deux inventaires successifs, sans pour autant qu'il y ait plus de bois coupé, mais plus de bois sur pied, en déduit que les prélèvements sont faibles.

> Les territoires de l'initiative : des coopératives forestières au-delà des limites des massifs forestiers.

En 2007, l'ensemble des coopératives forestières françaises regroupait plus de 100 000 coopérateurs et plus de 2 millions d'hectares de forêt privée, pour un volume de bois commercialisé de 5,54 millions de m³, représentant un chiffre d'affaire de 282 millions d'euros. La coopération en France représente environ 30% des volumes de bois commercialisés en forêt privée. Le volume restant se partage entre les entreprises de travaux forestiers, les scieurs, les experts, etc. Essentiellement axées sur la commercialisation des bois, les coopératives forestières ont développé des pratiques commerciales évoluées. Aujourd'hui, près de 90 % des volumes de bois commercialisés annuellement le sont sous la forme de bois livrés directement aux usines en contrats d'approvisionnements annuels ou pluri-annuels⁴³⁵.

Le regroupement des propriétaires forestiers privés à travers la coopération forestière est une forme originale de structuration de l'espace (Doc. n°118). Les limites des grands ensembles forestiers comme le Massif Central, des massifs, ne connaissent pas vraiment les « frontières » régionales, départementales. Les propriétaires forestiers privés l'ont bien compris. Ceux des Landes de Gascogne sont regroupés au sein de la CAFSA, ceux du sud-ouest du Massif Central dans la COFOGAR et ceux de la bordure orientale du Massif Central au sein de la COFORET. Les trois plus importantes coopératives françaises, en terme de volume d'affaire, entourent le Massif Central. Deux coopératives forestières ont leur siège social dans le Massif Central, dans le Limousin. Il s'agit d'UNISYLVA et de CFBL. Dans la moitié nord de la France, F&BE couvre la plus grande partie du Nord-Est et la COFOROUEST le Nord-Ouest. PROVENCE FORÊT couvre toute la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les traits qui ont été tirés depuis les sièges sociaux des coopératives forestières en direction de leurs agences ou de leurs bureaux, dessinent des réseaux et laissent entrevoir les stratégies développées pour valoriser la ressource en bois des leurs adhérents. Le Limousin apparaît comme un ensemble forestier convoité par plusieurs coopératives forestières. La Bordure orientale du Massif Central est la chasse gardée d'une seule coopérative très bien implantée. Alors que le Morvan fait l'objet de convoitises, autour duquel plusieurs coopératives forestières sont positionnées. La partie sud-est du Massif Central est beaucoup moins convoitée. Plusieurs petites coopératives sont présentes localement, sans trop déborder des limites départementales dans lesquelles elles travaillent.

Les coopératives forestières en France sont aménées à prendre encore de l'ampleur. Elles participent activement à la structuration de la forêt privée et au développement de la filière forêt-bois. Elles sont positionnées sur le marché du bois-énergie. Elles passent de plus en plus pour être des acteurs incontournables, tant localement dès lors qu'il s'agit de mobiliser la ressource en bois, que régionalement lorsqu'il faut commercialiser les produits récoltés.

⁴³⁵ UNION DE LA COOPERATION FORESTIERE FRANÇAISE (2009). *UCFF – Vente de bois [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.ucff.asso.fr/vente_bois.htm> (Consulté le 14/04/2009)

4.2. De la forêt paysanne à la forêt des retraités.

Les nouvelles forêts du Massif Central, cela a été vu, ont une structure cadastrale héritée de l'ancien parcellaire agricole tel qu'il s'est constitué au XIX^e et au début du XX^e siècle. Dans les premières décennies de l'après Seconde Guerre mondiale, les nouvelles forêts du Massif Central, qu'elles aient été plantées ou qu'elles soient spontanées, ont d'abord été détenues par des agriculteurs, avec toutefois des différences entre départements. C'est l'origine de la forêt des exploitations agricoles ou de la forêt paysanne⁴³⁶. Dans la moitié sud-ouest du Massif Central⁴³⁷ les agriculteurs possédaient entre le tiers et la moitié (quelque fois plus) des surfaces boisées privées, alors que dans la moitié Nord-Est, la proportion était légèrement inférieure, entre le quart et le tiers. Avec le temps, cette forêt paysanne a quitté le monde agricole pour se répartir dans toutes les catégories socio-professionnelles mais principalement chez les retraités. Un processus similaire s'observe chez les non agriculteurs ; la propriété forestière tend à se concentrer de plus en plus chez les retraités qui détiennent désormais près de 53% des surfaces boisées des personnes physiques et des communautés matrimoniales (SCEES, 2002). Ce double renversement de situation est une donnée essentielle de l'évolution de la propriété forestière privée en France. Avec l'âge, la plupart des propriétaires s'inscrivent dans une logique de patrimonialisation de leur bois, dont un des objectifs les plus importants est de la transmission à leur descendance, avant même de chercher à en tirer un revenu.

C'est ce qui fera l'objet de cette partie. D'abord, nous examinerons la dissociation qui se fait jour entre activités agricoles et propriété forestière, dont l'issue est peut-être la « fin de la forêt paysanne », comme Henri Mendras (1967) avait lui-même annoncé la « fin des paysans ». Puis, le corollaire de la « fin de la forêt paysanne » à savoir le développement de la forêt des retraités sera lui aussi étudié. Enfin, la logique patrimoniale dans laquelle s'inscrivent de plus en plus de propriétaires forestiers sera à son tour analysée, sous l'angle d'un mouvement de transfert et du sens qu'il revêt, où la forêt n'est finalement qu'un objet intermédiaire.

⁴³⁶ « Il s'agit de surfaces boisées dont les exploitants agricoles ont, quel que soit le régime juridique, la disposition (notion d'usage) et qu'ils estiment incluses dans leur exploitation (notion d'exercice effectif d'une activité forestière). Elles sont le plus souvent en propriété. C'est la définition retenue dans les enquêtes agricoles (RGA, enquêtes de structure) ». (CINOTTI & NORMANDIN, 2002). Les deux auteurs apportent la précision suivante concernant la distinction entre forêt paysanne et forêt des ménages agricoles : « il s'agit de surfaces boisées, propriétés de personnes physiques ou communautés matrimoniales dont l'activité principale est l'agriculture. Elles peuvent ne pas être considérées comme rattachées à une exploitation agricole en raison, par exemple, de leur éloignement du siège de l'exploitation ». (*Ibid.*) Cette deuxième définition, retenue dans les enquêtes sur la propriété forestière privée (ESSES 1976-1983, SFP 1999) est plus large que celle des enquêtes agricoles.

⁴³⁷ La Haute-Vienne, la Corrèze, le Cantal, le Lot, le Tarn-et-Garonne, le Tarn et l'Aveyron.

4.2.1. La fin de la forêt paysanne.

En 30 ans, les surfaces boisées rattachées aux exploitations agricoles ont diminué de près de 60%, passant de 3,1 millions d'hectares en 1970 à 1,3 million d'hectares en 2000 (Doc. n°119). La forêt paysanne représentait plus du tiers de la surface des forêts privées françaises en 1970 et seulement 12% en 2000. Ainsi, la forêt privée française est devenue l'une des moins « paysannes » d'Europe (moyenne communautaire : 49% ; extrêmes : Belgique 1,4%, Italie et Autriche 95%)⁴³⁸. Au cours de la décennie 1990, outre la très forte disparition de la forêt paysanne (-4,3% par an entre 1988 et 2000), la diminution de la proportion d'exploitations disposant de bois et forêts marque clairement le désengagement des agriculteurs vis-à-vis de la forêt (leur proportion est restée constante vers 43% entre 1970 et 1988, avant de chuter brutalement entre 1988 et 2000 à 32%).

Doc. n°119 : Évolution de la « forêt paysanne » en France depuis 30 ans

Année	Superficie boisée des exploitations agricoles (milliers d'ha.)	Superficie des forêts françaises (milliers d'ha.)	Superficie des forêts privées françaises (milliers d'ha.)	Part de la forêt paysanne dans la forêt française	Part de la forêt paysanne dans la forêt privée française
1970	3 083	12 900	-	24%	-
1979	2 631	13 700	9 740	19%	27%
1988	2 188	14 400	-	15%	-
2000	1 282	15 200	10 620	8%	12%

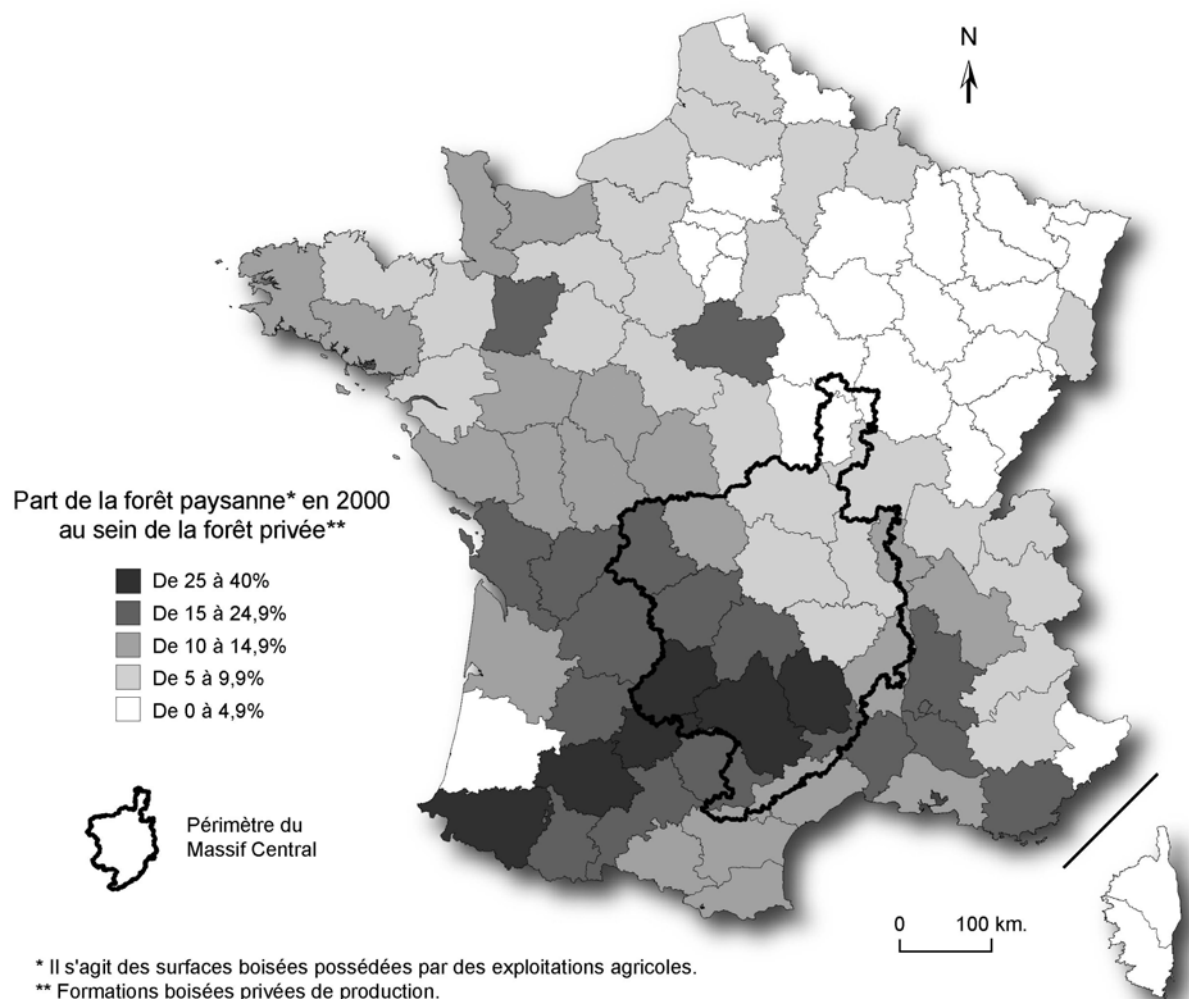
Année	Superficie boisée des exploitations agricoles (milliers d'ha.)	Taux annuel d'évolution de la surface de la forêt paysanne entre deux RGA	Nombre d'exploitations agricoles disposant de surfaces boisées (en milliers)	Nombre total d'exploitations agricoles (en milliers)	Part des exploitations agricoles disposant de surfaces boisées (en milliers)
1970	3 083		659	1 583	42%
1979	2 631	-1,80%	537	1 257	43%
1988	2 188	-2,00%	434	1 006	43%
2000	1 282	-4,30%	210	664	32%

Sources : Superficie boisée des exploitations agricoles et leur nombre : AGRESTE, Recensement Général Agricole, 1970, 1979, 1988, 2000. ; Superficie des forêts privées françaises : IFN (2006). La forêt française en 2005 : résultats de la première campagne nationale annuelle [en ligne]. L'IF, n°spécial. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFspecial.pdf>> (Consulté le 09/03/2007). Pour l'année 1970, la superficie des forêts française a été obtenue par extrapolation à partir de l'accroissement moyen annuel (ha./an) de la superficie des forêts françaises entre 1945 et 1980. Superficie des forêts privées françaises 1979 : SCEES (1987). La propriété forestière privée : Résultats nationaux de l'enquête statistique sur les structures économiques de la sylviculture ESSES 1976-1983. Collections de statistique agricole, Étude n°268, décembre, 91 p. ; 2000 : SCEES (2002). Structure de la propriété forestière privée en 1999. Agreste Chiffres et Données Agriculture, n°144, novembre, 94 p.

⁴³⁸ Source : INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER (2001). Évaluation du système d'aide communautaire pour les mesures forestières en agriculture du règlement 2080/92. Rapport final. Paris : Institut pour le Développement Forestier, 201 p.

Il est dès lors évident que le très important recul des surfaces boisées agricoles n'est pas imputable à un déboisement mais bien à une dissociation nette entre forêt et activité agricole. Cette hypothèse proposée par Bruno CINOTTI en 1992⁴³⁹ a depuis été démontrée (NORMANDIN, 1996a)⁴⁴⁰. La réduction des surfaces boisées agricoles se ressent même dans les « bastions » de la forêt paysanne (Doc. n°120 & n°121), dans l'ouest, le centre et le sud de la France. Elle est particulièrement importante dans le grand Sud-Ouest (Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine⁴⁴¹, Midi-Pyrénées, régions traditionnelles de faire-valoir direct et de petites exploitations de polyculture-élevage). Il est fréquent, dans les départements de ces régions, que plus de la moitié des exploitations agricoles disposent de surfaces boisées.

Doc. n°120 : Les « bastions » de la forêt paysanne en France au début du XXI^e siècle.



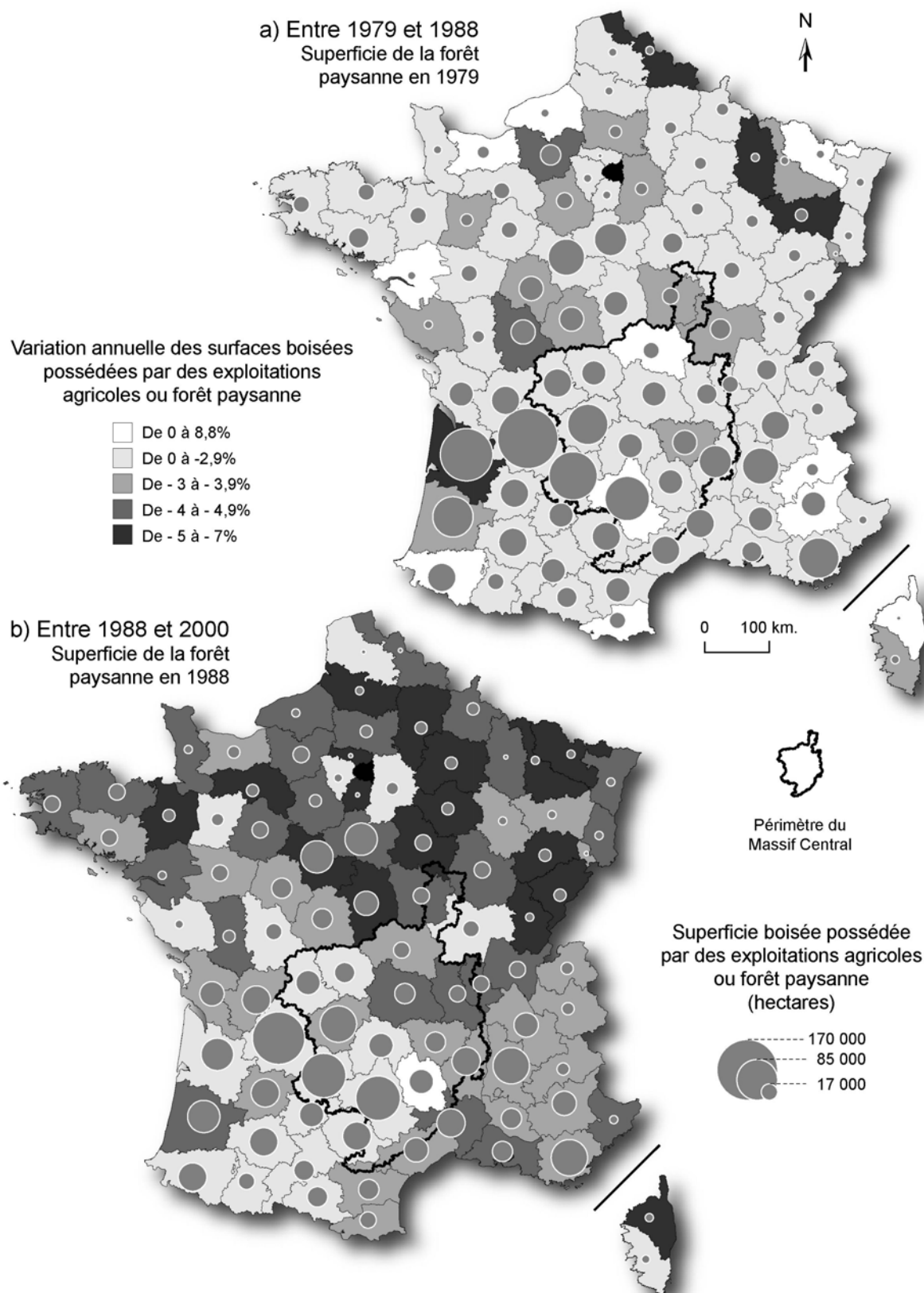
Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.
Sources : AGRESTE, Recensement Général Agricole, 2000 ; IFN, résultats des inventaires forestiers départementaux ; © IGN Paris, GEOFLA®.

⁴³⁹ CINOTTI Bruno (1992). Les Agriculteurs et leurs forêts. *Revue Forestière Française*, Tome XLIV-4, pp. 356-364.

⁴⁴⁰ NORMANDIN Dominique (1996a). La Forêt des exploitations agricoles poursuit son recul. *INRA Sciences sociales*, n°2, avril, pp. 1-4.

⁴⁴¹ À l'exception notable du département des Landes.

Doc. n°121 : Vers la « fin de la forêt paysanne », de plus en plus d'exploitations agricoles se désangagent vis-à-vis de leurs forêts.



En même temps que les agriculteurs se désengagent de la forêt, un basculement s'est opéré au profit des retraités dont la part chez les propriétaires forestiers privés a fortement augmenté durant les décennies 1980 et 1990, passant de 30% de la surface de la forêt privée et 35% du nombre en 1980 (ESSES 1976-1983)⁴⁴² (SCEES, 1987) à 53% de la surface et 56% du nombre en 1999 (SCEES, 2002). Les enquêtes sur la forêt privée ne permettent pas de connaître la part des retraités agricoles dans l'ensemble des retraités. On peut cependant penser qu'ils en constituent une proportion relativement élevée, notamment en 1999. L'évolution constatée correspondrait alors bien à un processus de dissociation de l'agriculture et de la forêt lors des transmissions d'exploitations : parvenant à la retraite, l'exploitant transmettrait les terres agricoles à un agriculteur successeur et conserverait son patrimoine boisé qui, par la suite, serait transmis, au gré des héritages, à d'autres catégories sociales.

Jean CAVAILHES et Dominique NORMANDIN (1993) expliquent que le comportement actuel des agriculteurs est largement à mettre en rapport avec la politique agricole et les logiques économiques sous-tendues (accélération de la concentration et de la spécialisation de l'agriculture française). La mise en place de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) et de ses mesures d'accompagnement est probablement la raison principale de la dissociation de l'agriculture et de la forêt, au moment clé où se décide l'avenir de l'exploitation agricole. Les cartes a) et b) du document n°121 montre bien cet impact de la PAC sur la forêt paysanne, notamment dans la moitié nord de la France (importance des terres labourables), excepté les Pays de la Loire. D'une incitation à la production par le soutien des prix, l'Europe a complètement modifiée son système d'aides à l'agriculture en 1991, afin de limiter la surproduction agricole, en introduisant des aides directes sous conditions de maîtrise individuelle des volumes produits. Les exploitants ont surtout recherché un agrandissement de leur exploitation au profit des terres à usages agricoles, afin de garantir un niveau d'aide la plus élevé possible. Le régime des pré-retraites, à partir de 55 ans pour les agriculteurs, a aussi multiplié les départs en retraite. Les surfaces forestières qui faisaient encore partie intégrante des exploitations avant la PAC, ne sont plus totalisées dans l'étendue de celles-ci après 1992. Le système de primes instauré par l'Europe dans sa politique agricole commune n'encourage plus les agriculteurs à reprendre les terres et la forêt. Les agriculteurs sont donc très peu engagés dans le secteur des travaux forestiers (sylvicoles ou d'exploitation). Ce manque d'intérêt est une cause supplémentaire qui expliquerait elle aussi que les restructurations foncières des exploitations se fassent au détriment de la partie forestière de celle-ci (CINOTTI & NORMANDIN, 2002). L'activité forestière n'est souvent pas considérée en France comme une diversification des activités de l'exploitation agricole. *A contrario*, dans d'autres pays européens la vision de la complémentarité entre agriculture et forêt au sein des exploitations agricoles est différente. En Finlande par exemple, selon les auteurs précédents, chaque exploitation agricole possède en moyenne 38 hectares de forêt et tire 10 à 20 % de ses revenus de l'activité forestière. C'est le cas aussi en Forêt-Noire, dont l'exemple est développé dans le chapitre 6 de cette recherche.

⁴⁴² Enquête statistique sur les structures économiques de la sylviculture (ESSES 1976-1983).

> Quels comportements les agriculteurs ont-ils vis-à-vis de la récolte de bois ?

Les résultats de l'enquête de 1997 sur la structure des exploitations agricoles en France confirment que la récolte de bois de feu est la principale et, le plus souvent, la seule activité forestière des exploitants agricoles (CORLIEU (DE), 1999)⁴⁴³. Au cours de l'hiver 1996-1997, 45% des agriculteurs ont récolté du bois sur leurs propriétés. Leur récolte s'élève à 7 millions de stères⁴⁴⁴. Ce bois est surtout utilisé pour les besoins en chauffage de l'agriculteur et de sa famille. Si la contribution de la récolte de bois à l'économie de l'exploitation agricole n'est pas négligeable⁴⁴⁵, en particulier pour les petites exploitations, les exploitants agricoles ne contribuent que fort peu à l'économie industrielle du bois puisqu'ils récoltent moins de 300 000 m³ de bois d'œuvre, soit moins de 1% de la récolte commercialisée. Bien que la surface boisée dont dispose l'agriculteur fournisse la majeure partie de la récolte, la contribution du bois hors forêt, en particulier sous forme de haies, est significative en Normandie, en Bretagne, dans les Pays de la Loire, le Nord et dans le Limousin. Dans la typologie du document n°122, l'essentiel des départements des régions Normandie et Pays de la Loire apparaît dans le type 3. Il s'agit d'exploitations agricoles qui disposent en soi de faibles surfaces boisées, mais qui récoltent moyennement à modérément du bois.

La forêt paysanne a une structure proche de celle de la forêt privée, en générale, et les logiques de gestion différents peu de celles des autres propriétaires forestiers privés (NORMANDIN, 1996b)⁴⁴⁶. L'étude des comportements actuels de gestion en forêt paysanne montre une grande diversité de situations (Doc. n°122). Toutefois, pour les agriculteurs comme pour d'autres catégories de propriétaires, la forêt reste essentiellement un patrimoine destiné à l'autoconsommation et à la transmission. Les activités de gestion, qui ne paraissent pas plus réduites que dans l'ensemble de la forêt privée, sont en accord avec ces objectifs. Divers indices permettent par ailleurs de penser que les agriculteurs sont peu disposés à utiliser des ressources de l'exploitation pour une production de très long terme⁴⁴⁷.

De même, les agriculteurs ne semblent pas plus facilement mobilisables que les autres propriétaires forestiers privés (NORMANDIN, 1996b). Ils considèrent eux aussi la sylviculture en vue de produire du bois comme une compétence à part entière que leurs connaissances en matière agricole et leurs savoir-faire ne sont pas forcément en mesure de satisfaire. De plus, se pose pour eux la question du temps et de son utilisation qui peut être orienté vers d'autres travaux agricoles plutôt que vers la forêt, dont rappelons-le il n'est pas évident de faire la relation entre investissements immédiats et bénéfices futurs. Ce que tend à dire Dominique NORMANDIN, c'est que la nature des activités des agriculteurs dans leurs bois a pour objectif premier de fournir des produits utiles à l'exploitation ou au ménage (bois de chauffage). C'est donc cet objectif qu'ils assignent prioritairement à leurs bois et non pas de produire du bois d'œuvre dont ils n'ont pas directement besoin, voire qui les priverait de récolte de bois de chauffage. Le rôle de la forêt paysanne est de satisfaire les besoins à court terme de l'exploitation et surtout du ménage. L'optique d'un placement à long terme

⁴⁴³ CORLIEU (DE) Thierry (1999). Près d'un agriculteur sur deux a récolté du bois en 1997. *Agreste cahiers*, n°37, mars, pp. 23-28. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/articles990337A3.pdf>> (Consulté le 11/05/2004).

⁴⁴⁴ Unité de mesure de volume utilisée pour les bois empilés (de chauffage et d'industrie). Le coefficient de conversion du stère au mètre cube varie légèrement selon la qualité du travail, la conformation des bois et l'espèce. En moyenne 1 stère = 0,6 à 0,8 mètre cube.

⁴⁴⁵ 20 à 40 stères de bois de chauffage récolté annuellement pour les besoins familiaux évitent de déboursier plusieurs milliers d'euros pour l'achat de fioul domestique.

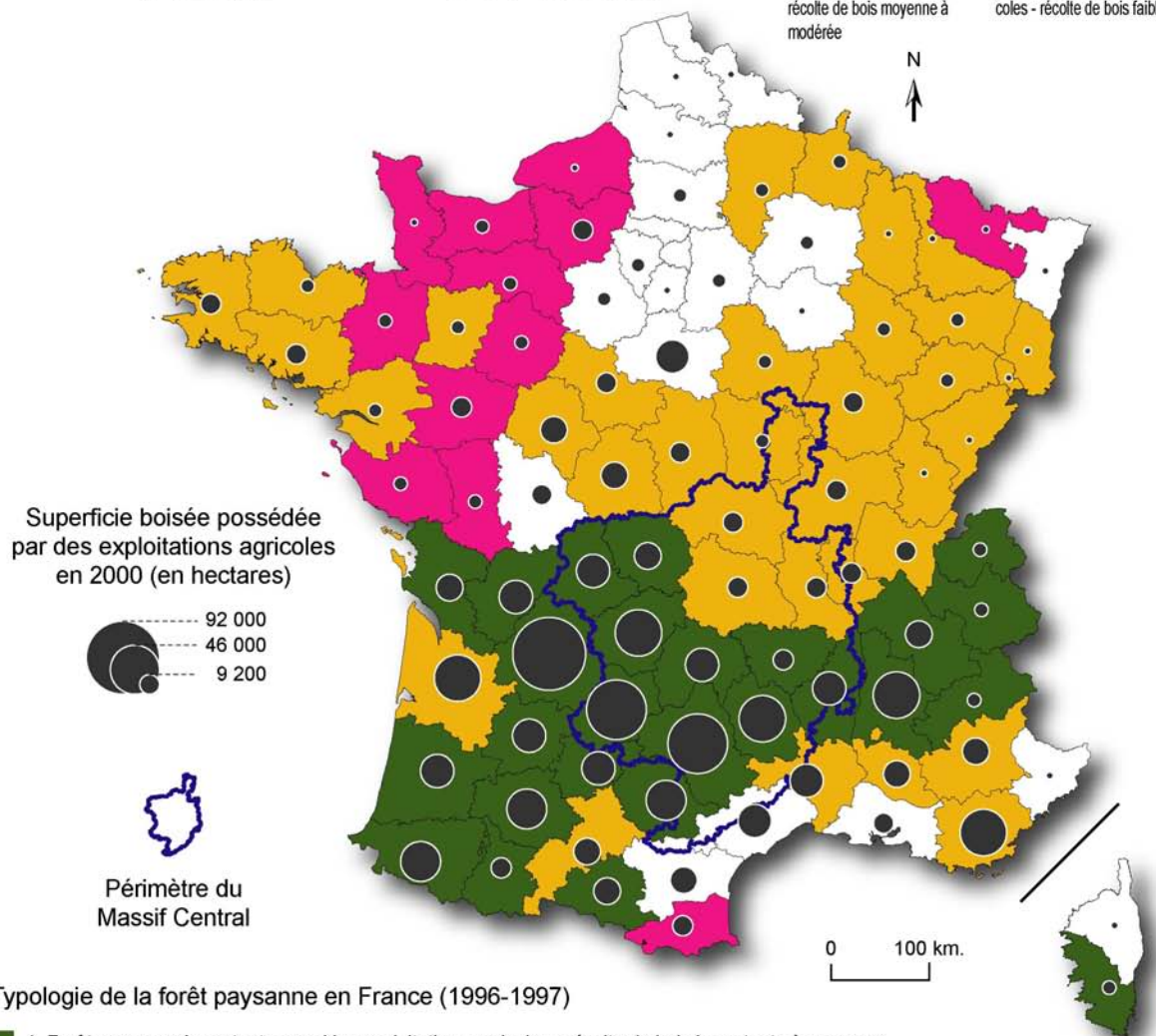
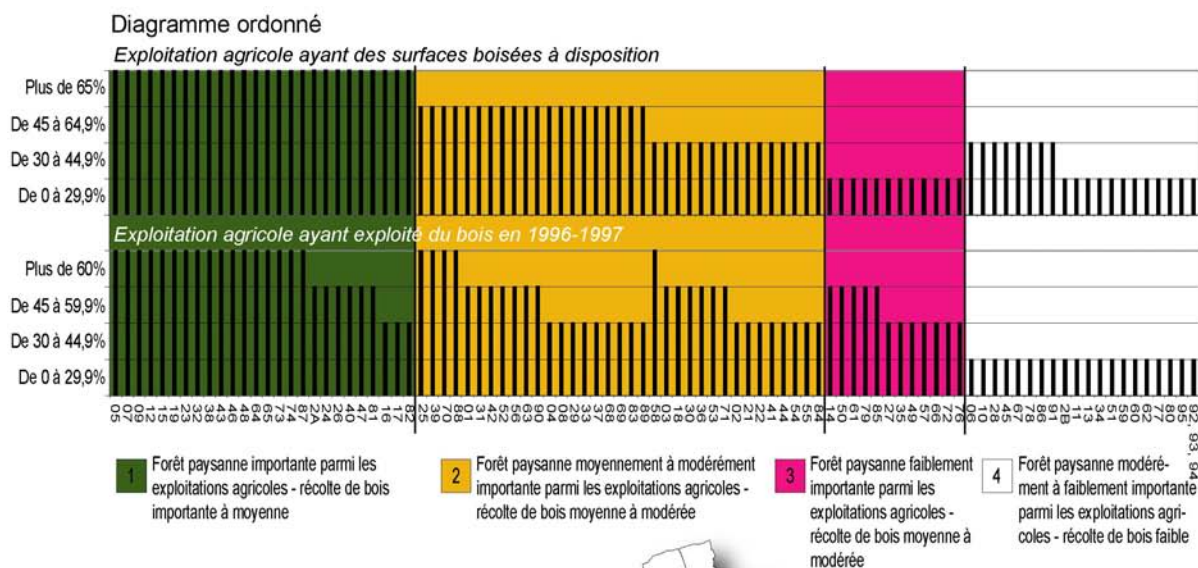
⁴⁴⁶ NORMANDIN Dominique (1996b). *La forêt paysanne en France : état des lieux et perspectives d'évolution*. In : BALENT Gérard (Coord.). *La forêt paysanne dans l'espace rural – Biodiversité, paysages, produits*. Collection Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement : 29. Versailles : INRA, pp. 195-211.

⁴⁴⁷ *Ibid.*

leur semble étrangère. Pour les agriculteurs, comme pour la plupart des autres propriétaires, la forêt est gérée en fonctions de considérations d'approvisionnement personnel et/ou d'épargne (actif patrimonial) et non avec une logique propre d'entreprise sylvicole (actif professionnel). La forêt constitue plus une opportunité dont on tire partie qu'une production volontairement mise en œuvre dans ce but. Dominique NORMANDIN souligne que de telles motivations ne semblent pas, *a priori*, de nature à permettre une modification notable des pratiques forestières des agriculteurs dans le sens d'une augmentation de la production de bois utilisables par l'industrie (bois d'œuvre ou de trituration⁴⁴⁸), que ce soit par transformation de la forêt paysanne existante ou par création d'une nouvelle forêt agricole. Par ailleurs, une insertion plus étroite des productions forestières au sein des systèmes de production agricole paraît difficile à développer. Compte tenu de la considérable différence de logique et d'échéancier des recettes entre les deux activités, elle suppose des aides publiques conséquentes. Les revenus de court terme procurés par ces dernières permettraient de rémunérer les facteurs de production ainsi utilisés, là où actuellement le recours éventuel à des moyens de l'exploitation dans la gestion forestière se réalise en dehors de la logique de production. En définitive, Dominique NORMANDIN montre que la forêt paysanne fonctionne sur les mêmes déterminants que la forêt privée pour un éventuel développement d'une sylviculture agricole. Il évoque le rôle important des incitations financières afin de soutenir une production sylvicole à long terme. Les agriculteurs comme les autres propriétaires forestiers sont peu enclins à utiliser les facteurs de production et les moyens de l'exploitation dans la gestion forestière à long terme.

⁴⁴⁸ Bois qui servent à la préparation de la pâte à papier.

Doc. n°122 : Quatre types pour caractériser la forêt paysanne en France et la récolte de bois des agriculteurs.



Les exploitations agricoles qui possèdent des surfaces boisées sont situées principalement dans la moitié sud de la France, hormis sur le pourtour méditerranéen. Dans la moitié nord de la France, la réforme de la PAC en 1992 a conduit de nombreuses exploitations agricoles à se dessaisir de surfaces boisées importantes. La forêt paysanne reste surtout concentrée dans des départements où le processus de reforestation a été important depuis la Seconde Guerre mondiale. Cela atteste bien de l'origine paysanne des nouvelles forêts dans ces départements. Au sein du Massif Central, les sylves du département de l'Allier se caractérisent par une proportion importante de vieilles et grandes forêts, notamment dans le Val d'Allier et en Sologne Bourbonnaise. Dans les quatre départements, du Puy-de-Dôme, de la Loire, de la Haute-Loire et du Rhône la forêt paysanne est moins importante que dans le reste du Massif Central. Le Morvan est difficilement descriptible à l'échelle départementale à laquelle est construite la carte. Est-ce l'influence des trois grandes agglomérations de Clermont-Ferrand, de Saint-Etienne et de Lyon, qui ont attiré une partie plus importante qu'ailleurs des propriétaires forestiers de nouvelles forêts qui y travaillent et y vivent. À la lecture de cette carte, l'on peut estimer l'importance de la forêt paysanne au sein des exploitations. Elle est importante dans le Massif Central, et dans ce cadre une majorité d'exploitation agricole récolte du bois. Pour autant, les cartes a) et b) du document n°121 montrent qu'entre 1988 et 2000 s'est joué un basculement important au sein de la forêt paysanne. Les exploitations agricoles tendent de plus en plus à se désengager de la propriété forestière. L'érosion de la forêt paysanne est moins importante dans la moitié sud-ouest du Massif Central que dans la moitié Nord-Est. Toutefois, une diminution annuelle de 3 à 5% de la surface boisée détenue par les exploitations agricoles représente en valeur absolue des milliers d'hectares perdus chaque année. En Ardèche, la forêt paysanne est passée de 57 000 hectares au recensement agricole de 1979, à 43 000 en 1988, pour ne représenter plus que 25 000 hectares en 2000 (11% des formations boisées privées de production), soit une perte annuelle de 1 500 hectares entre 1988 et 2000. En Corrèze, sur le même pas de temps, la perte était de 2 500 hectares par an⁴⁴⁹ (16% des formations boisées privées de production en 2000).

⁴⁴⁹ La forêt paysanne en Corrèze représentait 86 000 hectares en 1979, 69 000 en 1988 et seulement 40 000 en 2000.

Doc. n°123 : La forêt de René, à chaque espèce et à chaque type de peuplement une utilisation déterminée.



a) Pins laricio de Corse, commune d'Ajoux, coord. WGS 84 : 44°45'07,20"N / 4°28'01,30"E, alt. : 730 m., orient. : sud, C. Dodane, 20080308.

b) & c) Débardage de bois de chauffage, sectional du hameau de Blaizac, commune d'Ajoux, coord. WGS 84 : 44°45'33,65"N / 4°28'04,50"E, alt. : 720 m., orient. : nord & sud, C. Dodane, 20061127.

c) Pont en châtaignier sur l'Auzène, lieu-dit le "Pont du Moulin", commune d'Ajoux et de Saint-Julien-du-Gua, coord. WGS 84 : 44°46'30"N / 04°30'07"E, altitude : 430 m., C. Dodane, 20061218.



La planche photographique ci-dessus (Doc. n°123) illustre relativement bien les pratiques forestières dont il était question précédemment au sujet de la forêt paysanne. René, ancien agriculteur, actuellement retraité, possède plusieurs parcelles boisées. Il conserve aussi un droit d'usage dans le bois sectionnal du hameau où il réside (Blaizac, commune d'Ajoux en Ardèche). Il s'agit d'un bois d'une vingtaine d'hectare dont il paye seul, depuis de nombreuses années, les impôts fonciers pour en conserver l'usage (il est maintenant le dernier à y récolter du bois de chauffage). Sans cela, et il le sait bien puisqu'il a été maire, le bois tomberait dans l'escarcelle des Domaines. Ce lieu est situé à quelques centaines de mètres de chez lui. La photographie b) montre un aperçu de l'aspect des cépées de hêtre coupées périodiquement. Les brins sont de faible diamètre et flexueux. Toutefois, ce type d'arbre est bien adapté à la production de bois de chauffage. De petites dimensions, chaque billon façonné est manipulable à la main et il se fend bien. Indistinctement, René y récolte aussi de jeunes chênes (qui tiennent le feu plus longtemps), qui peuvent être de franc-pied et bien conformés (l'expert forestier y verrait des sujets remarquables à recruter pour en faire un peuplement forestier d'avenir). Il abat généralement les arbres au mois d'août de telle sorte que leur feuillage extirpe la sève qu'ils conservent en eux. Ainsi, il paraît que le bois pourri moins et brûle mieux. Il dispose pour la réalisation des travaux forestiers de matériel agricole et forestier : un tracteur à châssis bas adapté aux fortes pentes (il est aussi équipé d'un treuil), deux tronçonneuses, des sécateurs (pour confectionner des fagots qui servent à allumer le feu), une remorque pour transporter le bois...

René possède aussi une plantation (Photographie a) du doc. n°123) de pins laricio de Corse qu'il a planté au début des années 1980 grâce à une subvention du FFN, après que la réglementation des boisements à l'échelle communale ait définie les zones où il était interdit d'y mettre en terre des résineux. Sa plantation est une réussite, le taux de reprise avoisine les 100%. Il faut dire qu'il a mis beaucoup d'entrain à planter ses arbres. La plantation débouche sur la route qui conduit au hameau de Blaizac, elle est donc facilement accessible. Mais René n'y a pas encore coupé de bois, comme tout conseiller sylvicole le lui aurait recommandé. Les arbres sont très serrés et les plus jolis auraient à y gagner en croissance (le forestier lui proposerait certainement d'abandonner sur coupe le produit sans valeur de la première éclaircie). Mais ces arbres qu'il a planté de ses mains, il ne souhaite pas les voir couper et encore moins peut-on imaginer les voir pourrir au sol pour quelle que raison que ce soit (on coupe pour récolter, mais pas pour abandonner)... il suggère éventuellement qu'il pourrait acheter une voiture à son petit fils s'il coupait les plus jolis arbres pour les vendre en perche (le forestier le mettrait certainement en garde, les plus jolis arbres ce sont ceux qu'il faut conserver pour produire en 100 ans des grumes)... Il faudrait pour les sortir de la parcelle installer un câble artisanal comme il était fréquent de le voir pratiquer durant la Seconde Guerre mondiale et les années qui suivirent, quand presque tous les taillis, même les plus inaccessibles, furent exploités par une main d'œuvre étrangère.

Enfin, René possède quelques hectares de taillis de châtaigniers dans lesquels certains bois ont pu déjà bien grossir. Ce sont ses arbres qui ont servi à la construction d'un pont sur l'Auzène (Photographie d) du doc. n°123). Véritable symbole local, il permet de relier deux communes entre-elles, passant au-dessus d'un impétueux petit cours d'eau. Ce pont a une histoire, comme les bois qui le compose. Les châtaigniers en question ont été abattus selon les pratiques locales (en fonction de la saison et de la lune) afin d'augmenter leur durabilité. Un exploitant, lui aussi local, les a débardé et fait scier grâce à une scie mobile. Puis une équipe de charpentier assistée d'un architecte spécialisé dans la construction bois a réalisé l'œuvre. L'événement a depuis fait l'objet de plusieurs articles de journaux pour sa valeur exemplaire. Le châtaignier est pour René l'arbre avec lequel on bâtit et celui que l'on travaille en menuiserie (frêne, noyer, merisier et aulne le sont aussi, mais ils sont plus rares).

Cet exemple, nous permet de montrer que chaque espèce et chaque parcelle à une fonction bien déterminée qui répond aux besoins du ménage. Or, les objectifs que René a assignés à chacune de ses parcelles boisées ne rentrent pas dans les modèles sylvicoles que pourrait lui proposer le forestier. Pour lui, l'Ardéchois, l'arbre de valeur, c'est le châtaignier et ce non le pin. Il a été capable de porter, au-delà même du simple fait que ce soit lui qui ait fourni les bois, un projet de pont en bois, parce qu'il serait en châtaignier. En revanche, les pins dominés dans sa plantation, périront certainement de leur belle mort. L'on perçoit quel peut être la force identitaire d'un arbre dans sa capacité à motiver un propriétaire forestier autour d'un objectif déterminé. Pour René, les enjeux actuels sont ceux de la transmission. À près de 70 ans, il attend avec impatience le retour de ses petits enfants lors de périodes de vacances pour aller avec eux couper du bois de chauffage, pour leur apprendre à travailler le bois dans son atelier de menuiserie...

4.2.2. Les nouveaux propriétaires forestiers retraités.

L'enquête sur la structure de la forêt privée française en 1999 (SCEES, 2002) a montré que 61% de sa surface appartenait à des personnes physiques et des communautés matrimoniales de plus de 60 ans (54% des surfaces appartiennent à des retraités si l'on se réfère à l'activité professionnelle de leur propriétaire), alors que ce chiffre n'était que 44% lors de l'enquête ESEES de 1976-1983 (SCEES, 1987). À titre de comparaison, cette classe d'âge représente seulement 21% de la population française au recensement général de 1999. Les retraités détiennent plus de 50% des surfaces forestières privées dans 13 régions sur 22, avec un maximum de 74% en Basse-Normandie (Doc. n°124). Dans les régions qui concernent tout ou partie du Massif Central, hormis la Bourgogne, cette proportion se situe entre 45 et 50%⁴⁵⁰.

Si l'on considère les personnes âgées de plus de 50 ans, c'est plus de 80% des surfaces boisées qui leur sont rattachées. En se projetant sur une période de 25 ans (2000-2025), soit une génération, il est possible d'estimer que plus de la moitié de la surface des forêts privées françaises changera de propriétaire. À cela, il faut intégrer la probable continuité du processus de concentration de la propriété forestière chez les plus de 60 ans, car l'on devient propriétaire forestier⁴⁵¹ par héritage ou donation dans près de $\frac{3}{4}$ des cas (Doc. n°125). Seuls 25% des nouveaux propriétaires ont constitué un patrimoine forestier par achat ou plantation. Toutefois, pour ce qui est du Massif Central, l'enquête SPF 1999 montre que les personnes physiques et les communautés matrimoniales qui possèdent un bien boisé sont plus jeunes que la moyenne française en Auvergne et dans le Limousin, notamment chez les 40-49 ans. L'importance de la forêt paysanne explique en partie cela.

Dans l'ensemble les propriétaires forestiers vivent à proximité de leur forêt. L'échelle de référence étant celle du département dans l'enquête SPF 1999. Les trois quarts des propriétaires possédant 71% des surfaces boisées ont une résidence principale dans le département où se situe leur propriété boisée. Si l'on tient compte aussi de ceux qui possèdent une résidence secondaire dans le même département que leur sylvie et même les deux (résidence principale et secondaire), alors les chiffres respectifs grimpent à 84% du nombre des propriétaires possédant 87% des surfaces. Ainsi, l'âge de la retraite venu comme celui d'être propriétaire forestier, la plupart des retraités sont à proximité de leur bois.

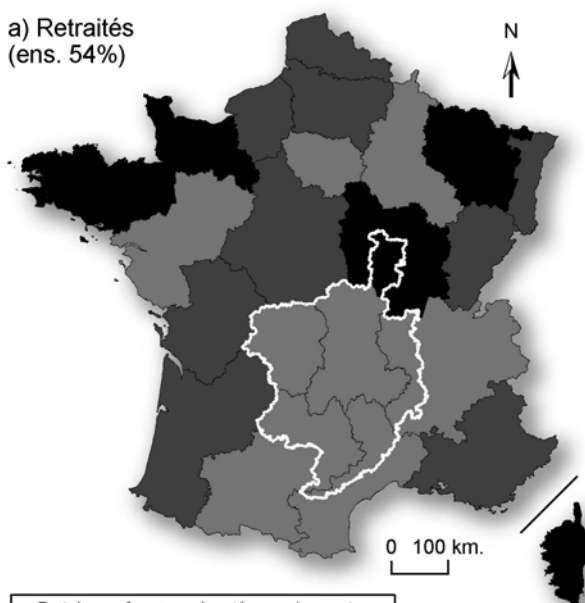
Or, après avoir quitté les campagnes pour aller chercher un emploi en ville, certains retraités, propriétaires forestiers, reviennent après plusieurs années d'absence dans le pays de leur enfance en résidence principale ou en résidence secondaire. Ils sont imprégnés de représentations plutôt urbaines que rurales, conservant toutefois des héritages paysans et des pratiques qui ne sont plus celles de leurs parents.

⁴⁵⁰ Auvergne : 45%, Limousin : 49%, Rhône-Alpes : 49%, Midi-Pyrénées : 47%, Languedoc Roussillon : 43% (SPF 1999 - SCEES, 2002).

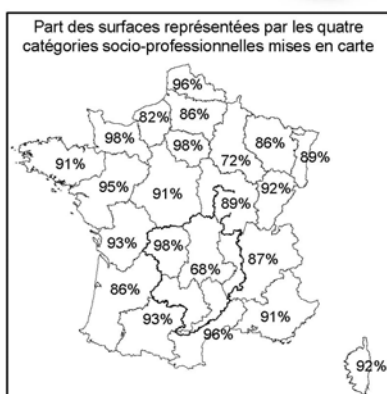
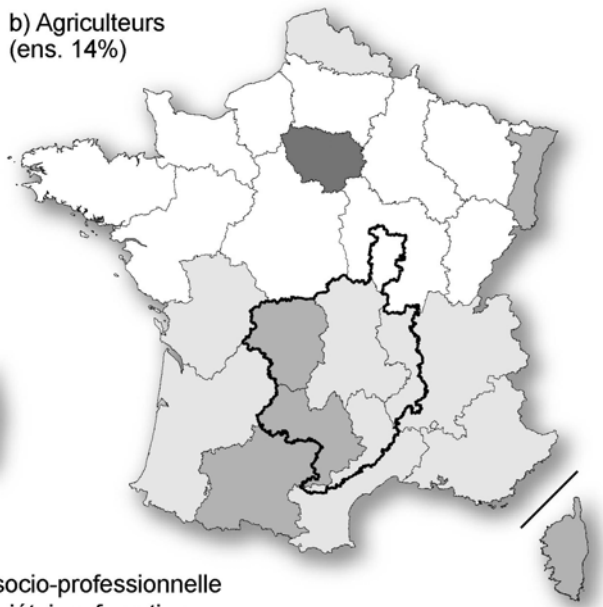
⁴⁵¹ Pour les propriétés créées depuis 1981 dans l'enquête SPF 1999.

Doc. n°124 : La propriété forestière privée se concentre chez les retraités.

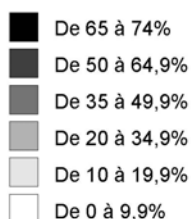
a) Retraités
(ens. 54%)



b) Agriculteurs
(ens. 14%)

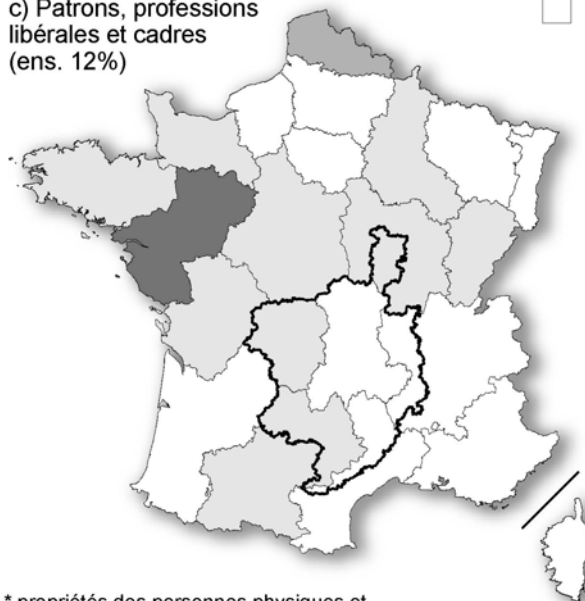


Catégorie socio-professionnelle
des propriétaires forestiers
(sur un total de 6 498 000 hectares*)

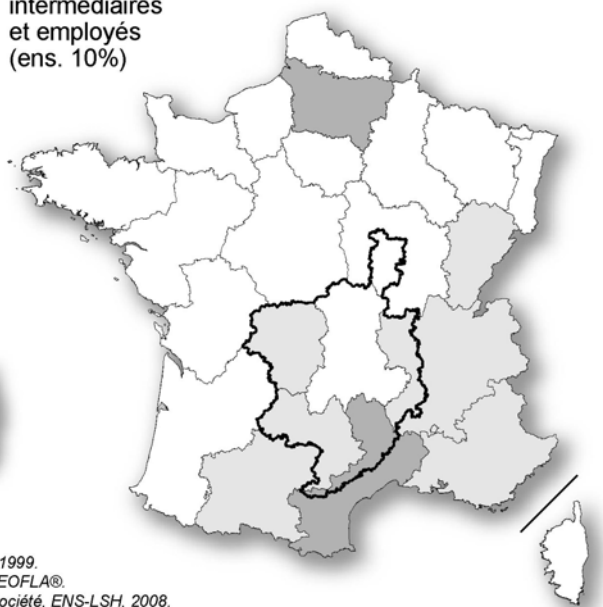


Périmètre du
Massif Central

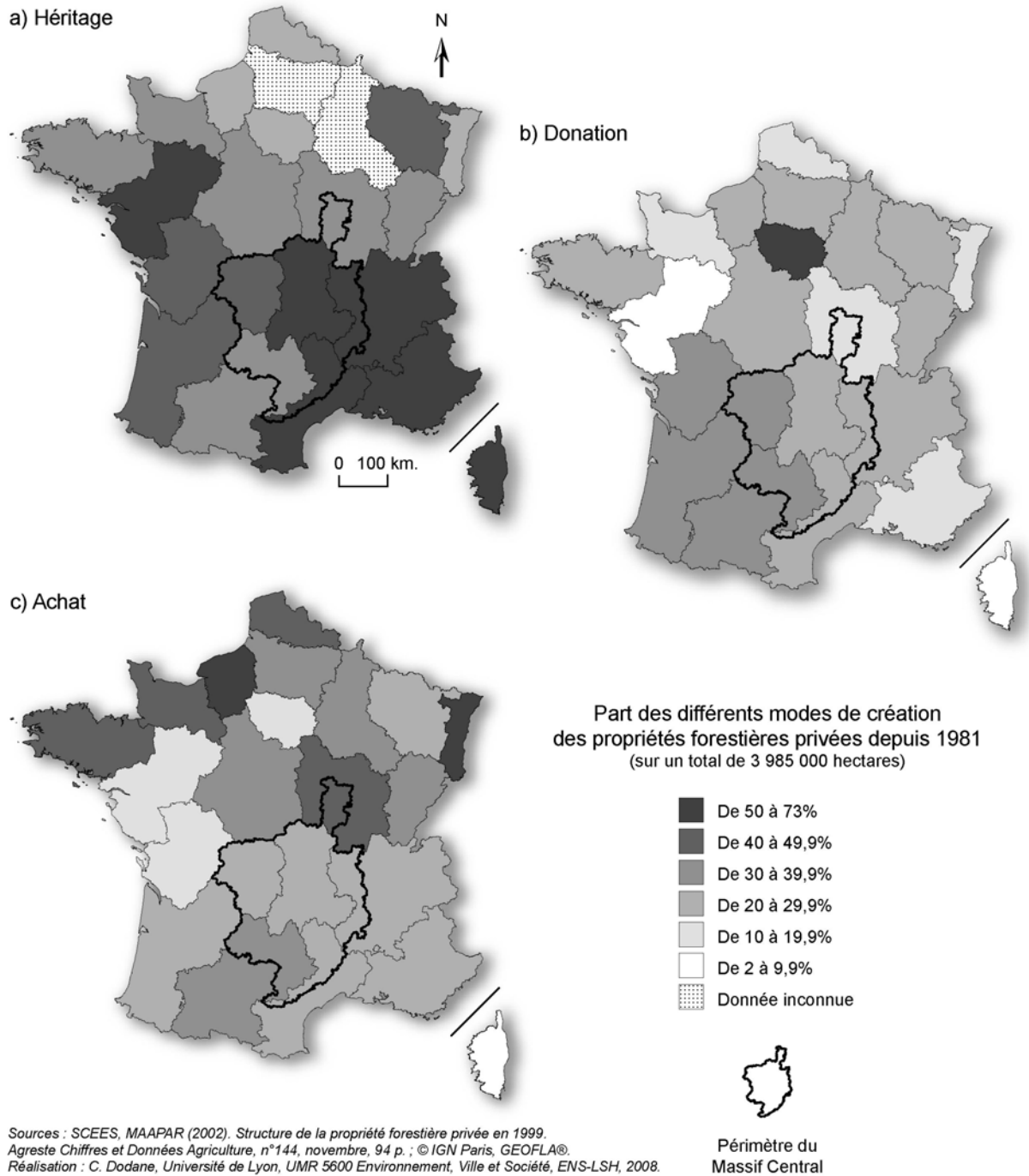
c) Patrons, professions
libérales et cadres
(ens. 12%)



d) Professions
intermédiaires
et employés
(ens. 10%)



* propriétés des personnes physiques et
des communautés matrimoniales

Doc. n°125 : Comment devient-on propriétaire forestier ?

Dans les modes de transmission du patrimoine forestier, héritage et donation sont les deux principaux. L'on devient majoritairement propriétaire forestier par héritage dans le quart sud-est de la France parce que la forêt paysanne n'y plus guère développée et que la petite et la moyenne propriété forestière dominant. En revanche, dans un grand quart sud-ouest, la donation comme mode de transmission du patrimoine forestier est relativement plus développé qu'ailleurs. Cela s'explique par l'importance de la forêt paysanne à l'échelle de ces régions. La région Île-de-France apparaît nettement dans cette catégorie. Il est vrai que chaque région française à des propriétaires forestiers émigrés en région parisienne. Il s'agit

souvent de grands propriétaires. Plus au nord de la France, dominant les grands domaines boisés et cynégétiques intéressants qui se vendent et s'achètent.

L'importance des retraités comme catégorie socio-professionnelle parmi les propriétaires forestiers privés français devrait continuer de croître dans les années à venir. Or, si cette période de la vie peut sembler propice au temps que requiert la gestion ou l'entretien d'une propriété boisée, cela n'est pas toujours évident. Ce pourrait être le moment venu où un propriétaire disposant de temps s'investit dans la gestion de son bien, le temps aussi des coupes de bois, des travaux, des plantations. C'est en partie le cas. Les réunions en tout genre qui touchent à la forêt, les stages de formations, sont avant tout fréquentés par des personnes du troisième âge. Mais que représentent les propriétaires motivés par rapport à l'ensemble ? Peu de chose en réalité, comme le constatent souvent les organismes en charge du développement forestier. En Ardèche, dès les années 1990, en lien avec le développement des premières éclaircies dans les nouvelles forêts résineuses, des associations ont été créées dans un esprit dynamique afin de stimuler et de soutenir les propriétaires forestiers motivés et entreprenant. Mais pour l'ensemble du département, les propriétaires adhérents ne représentent guère que 1% du nombre total (500 à 600 personnes). À défaut de mieux, c'est avec ces personnes que les organismes de développement travaillent.

Les petits ou les moyens propriétaires forestiers retraités ont tendance à considérer leurs propriétés comme un patrimoine et non comme un actif professionnel duquel ils attendent des bénéfices en retour. Ainsi, leur gestion est très patrimoniale et peu ou pas entrepreneuriale. Il transparaît que les préoccupations des propriétaires forestiers de cet âge là sont plutôt de maintenir en l'état leur bien et de préparer sa transmission à leurs descendants ou à leurs héritiers. En réalité, on ne s'investit pas dans la gestion et l'entretien de ses bois à 60-70 ans comme on pourrait le faire à 20-40 ans. Or, à 20-40 ans on est rarement propriétaire forestier. Un futur petit propriétaire forestier apprend durant la première partie de sa vie à ne pas compter sur les revenus de la forêt, et à l'âge de la retraite, il est assez logique qu'il en ait encore moins besoins. Généralement, sa maison ou son appartement est payé, ses enfants sont grands et chaque mois sa pension de retraite lui est versée. Mais à 60-70 ans, on entreprend moins. On ne se lance plus dans les créations, dans de grands projets. On met éventuellement en œuvre ce que l'on sait faire, ce que l'on maîtrise et ce que l'on croit bon, sans vraiment changé son modèle. Si l'habitude est de couper du bois de chauffage, on continue de le faire. On ne plante plus. Dans le cas d'une plantation volontaire, sans aide, il faut une grande volonté pour affronter la réalité de l'acte dont on ne tirera comme bénéfice immédiat que le bonheur de voir pousser des arbres... Toute forme d'intervention est plutôt à considérer comme une activité ludique pour laquelle le propriétaire ne s'inscrira pas dans une logique strictement économique. À vrai dire, l'essentiel est ailleurs ; il est dans la transmission. La plupart des propriétaires forestiers transmettent leur forêt lorsqu'ils atteignent un âge avancé, auquel ils ont l'impression de ne plus pouvoir s'en occuper. De même, la succession des propriétaires absents se règle généralement après la disparition de celui-ci. Les aspects affectifs prennent bien souvent le dessus sur les intérêts économiques.

Arrivé à l'âge de la retraite, si de nombreux petits et moyens propriétaires forestiers envisagent de s'occuper, d'entretenir, de faire couper du bois sur leurs parcelles boisées, ce n'est bien souvent plus le bon moment, soit qu'ils ne peuvent le faire directement, soit que cette entreprise n'ait finalement pas de véritable intérêt économique. L'intérêt est plutôt dans la transmission, dans la passation de témoin entre générations. C'est que nous allons tenter d'analyser.

4.2.3. Transmettre : défi, illusion ou acte d'espérance ?⁴⁵²

Les liens intergénérationnels sont ceux de la transmission, un des grands principes qui régit l'humanité. Transmettre est une tentative de tous les temps : transmettre la vie, des savoirs, un patrimoine, c'est lutter contre l'oubli, contre la finitude de l'homme. Des ouvrages pour faire œuvre de mémoire⁴⁵³, des lois sur la transmission du patrimoine (loi du 21 août 2007 sur les droits de successions et de donation), des sites Internet comme celui dédié à la mémoire des soldats morts pour la France⁴⁵⁴, traduisent l'angoisse des sociétés et des individus face à l'accélération du temps, à l'incertitude des modèles. Régis DEBRAY⁴⁵⁵ dans un ouvrage qu'il consacre à l'acte de transmettre s'interroge « *comment, par quelles stratégies, sous quelles contraintes, l'humanité transmet-elle les croyances, valeurs et systèmes qu'elle s'en va produisant d'époque en époque ? Et que cachent d'essentiel ces opérations trompeusement anodines ?* ».

Transmettre ? Est-ce une illusion, un défi ou un acte d'espérance ? Transmettre est un verbe qui appelle l'action et qui convoque d'autres verbes : re-produire, re-liaison, re-penser, reconstruire, trans-former, trans-poser. S'il y a trans-mission, de quelle mission s'agit-il ? Pour qui et pourquoi transmet-on ?

Au contact des propriétaires forestiers, notamment lorsqu'ils ont atteint un âge avancé, eux-mêmes abordent de façon volontaire ce qu'il y aura après eux, ce qui sera transmis ou ne le sera pas, ce qui déçoit, ce qui est frustrant, ce qui rend joyeux. Dans d'autres situations, cette question apparaît très rapidement comme délicate, voire taboue, et il devient difficile de l'aborder précisément avec le propriétaire en question. La passation de témoin entre générations et donc assurément un élément crucial qui peut ou non modifier la donne en matière forestière. Appliquée aux nouvelles forêts, l'on comprend quelles peuvent être les conséquences du changement de génération sur les nouvelles forêts. Le témoin peut être repris tel quel, il peut être mis de côté, égaré, remplacé, voire modifié...

En terme de méthodes, de concepts et de « boîtes à outils » nous avons éprouvé des difficultés, dans le cadre de nos travaux, à appréhender correctement cet élément difficilement palpable, qui n'est pas anodin et qui a beaucoup de sens pour celui qui y est confronté. La complexité à laquelle nous faisons face est probablement en soi un sujet de recherche à part entière, faisant au demeurant appel à d'autres disciplines que la géographie. Toutefois, il était envisageable de tenter deux éclairages à cette question. Le premier, sur un mode exploratoire, consiste à s'interroger sur les mécanismes de la transmission et à en proposer un modèle simplifié. Le second repose sur des situations vécues en entretien avec certains propriétaires forestiers rencontrés et sont des illustrations simples des enjeux de la passation de témoin entre générations. En aucun cas des travaux quantitatifs ont été entrepris à ce sujet, partant du principe que nécessairement chaque propriétaire forestier y sera confronté à un moment donné sans qu'il puisse véritablement l'éviter. Il est donc

⁴⁵² Cette expression est empruntée à Marie-Françoise BONICIEL, sur qui nous reviendrons plus loin.

⁴⁵³ Parmi tant d'ouvrages sur la mémoire, la transmission, le témoignage, il est possible de citer ceux de deux historiens, un écrivain et un philosophe : **NORA Pierre (dir.) (1984-1992)**. *Les Lieux de mémoire*. 3 vol. Paris : Gallimard ; **LE GOFF Jacques (1988)**. *Histoire et mémoire*. Paris : Gallimard, 409 p. ; **LEVI Primo (1995)**. *Le Devoir de mémoire (entretien avec Anna Bravo et Federico Cereja)*. Introduction et postface de F. Cereja, traduit de l'italien par Joël Gayraud. Paris : Mille et une nuits, 95 p. ; **RICŒUR Paul (2000)**. *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Le Seuil, 675 p.

⁴⁵⁴ *Mémoire des hommes* est destiné à mettre à la disposition du public des bases de données réalisées à partir de la numérisation et de l'indexation de fiches biographiques conservées par le ministère de la Défense. Il a également pour vocation d'honorer la mémoire de celles et ceux qui ont participé ou donné leur vie au cours des conflits de l'époque contemporaine. Disponible sur : <<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>> (Consulté le 22/09/2008).

⁴⁵⁵ **DEBRAY Régis (1997)**. *Transmettre*. Paris : Odile Jacob, 204 p.

possible d'affirmer que l'enjeu de passation de témoin concerne tous les propriétaires forestiers et toute la forêt privée.

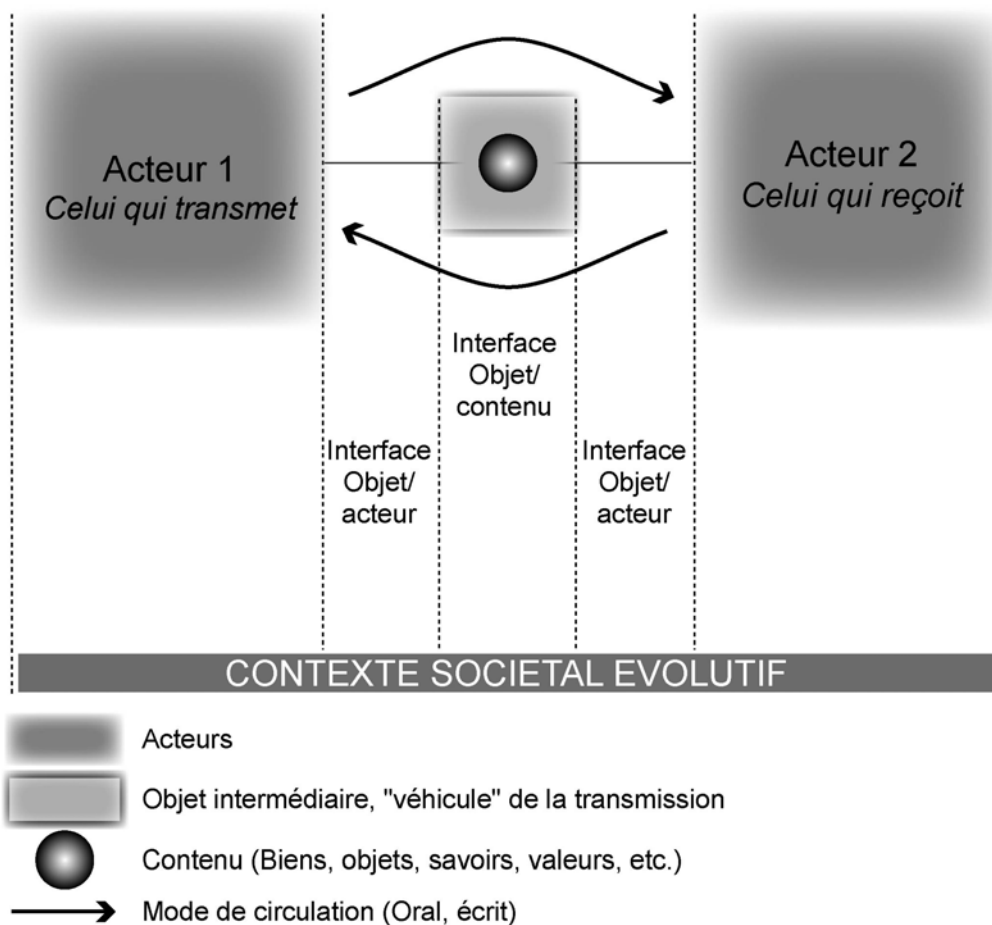
Dans cette phase exploratoire, les travaux de Marie-Françoise BONICEL⁴⁵⁶, portant sur les personnels de l'Éducation nationale, ont retenu notre attention. Ils nous ont paru intéressants pour faire progresser notre réflexion sur la transmission, ainsi que pour tenter de les formaliser en un schéma explicatif général (Doc. n°126). Cette idée de mêler l'École et la forêt n'est pas dénuée de sens au contraire. Une initiative interministérielle (Agriculture et Éducation Nationale) existe depuis près de 20 ans sous le nom « à l'École de la forêt »⁴⁵⁷. Il s'agit d'apprendre aux jeunes écoliers la forêt, car c'est de cela que relève l'acte de transmettre. Et dans ce jeu, la forêt est un prétexte à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Considérée comme un excellent outil pédagogique, la forêt peut être un support pour transmettre d'autres contenus, d'autres messages.

Selon Marie-Françoise BONICEL (2007)⁴⁵⁸ l'acte de transmettre repose sur quatre pôles qui font le mouvement de transfert : « **des acteurs** – celui qui transmet et celui qui reçoit l'héritage, qu'il soit un individu ou une institution –, **un contenu** à transmettre, **un véhicule** – l'objet intermédiaire –, et **un sens** à faire émerger dans un contexte évolutif. » (Doc. n°126) Ces quatre pôles sont indissociables et posent pour tous les types de transmission les questions de la compétence des acteurs, du choix des contenus et de leur mode de circulation qu'il s'agisse des savoirs, de la répartition des biens pour une donation à des enfants, des croyances, des rites ou des valeurs. Ce principe de lecture de l'acte de transmettre, formalisé dans le système ci-dessous, sera repris pour l'analyse de la passation de témoin entre générations. Si toutefois, transmettre est l'impératif de toute société pour perdurer et inscrire l'individu dans une communauté humaine, cette transmission « *ne peut se faire qu'à travers des médiations : des êtres vivants ou des choses, des espaces ou des objets, des corps individuels ou des institutions, tout ce que le psychanalyste WINNICOTT rassemblait sous le concept d'objets transitionnels et qui fait inventer par le philosophe Régis DEBRAY, le concept de médiologie.* » (Ibid.)

⁴⁵⁶ Diplômée de sciences politiques et Économiques, psychologue et psychothérapeute, Marie-Françoise BONICEL est maître de conférence en psychologie sociale clinique à l'IUT de Troyes. Ses travaux sont axés entre autre sur les personnels de l'Éducation nationale.

⁴⁵⁷ « À l'École de la Forêt est une opération interministérielle mise en place en 1990, impliquant le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et celui de l'Éducation Nationale. Elle a pour objectif de sensibiliser les élèves de l'école primaire à la connaissance de la forêt et du bois, par des actions concrètes sur le terrain. L'opération participe de l'éducation au développement durable, qui fait partie intégrante de la formation des élèves tout au long de leur scolarité. Dans les écoles, les actions À l'École de la Forêt sont portées par les enseignants et sont intégrées dans les projets d'école. Elles incitent les jeunes élèves à développer leurs connaissances et leurs capacités de jugement afin d'acquérir une attitude responsable et citoyenne. La forêt est un excellent support d'enseignement interdisciplinaire qui permet d'atteindre ces objectifs. La découverte active de ce milieu offre des approches variées et complémentaires : technique, scientifique, économique, culturelle ou artistique. [...] Les collectivités territoriales soutiennent et valorisent les actions. L'Office National des Forêts (ONF), les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF), les lycées forestiers et des associations peuvent être impliqués dans les projets. Chaque année 30 000 élèves participent à l'École de la Forêt. » Source : <<http://www.ecoledelaforet.agriculture.gouv.fr/francais/decouvrir/decouvrir.html>> (Consulté le 14/09/2009).

⁴⁵⁸ BONICEL Marie-Françoise (2007). *Transmettre : défi, illusion ou acte d'espérance ? [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.pedagogopsy.eu/transmettre_mf.htm> (Consulté le 30/01/2009).

Doc. n°126 : Transmettre : un mouvement de transfert.**Que signifie transmettre pour un propriétaire forestier ?**

Depuis peu la société française porte des préoccupations environnementales nouvelles, mais elle s'inscrit aussi dans des rapports sociaux plus anciens issus du capitalisme.

Pour un père (ou un grand-père) transmettre sa forêt - *l'objet intermédiaire* - à son fils, à sa fille - *les acteurs* - s'apparente avant tout à un transfert de connaissances, de savoirs, de valeurs, etc. - *le contenu* -. Ce mouvement fonctionne aussi à l'inverse, du fils au père et pas uniquement en ce qui concerne les nouvelles technologies.

Du degré de compétence des acteurs (niveau de formation, intérêt...) résulteront des **choix dans les contenus à transmettre** (répartition des biens, savoirs-faires, valeurs...) eux-mêmes dépendant des modes de circulation des contenus (oraux, écrits, par apprentissage...).

La question du sens se décline à plusieurs niveaux et fonctionne par rétroactions.

Le niveau général est celui qui inscrit les acteurs dans un contexte social évolutif (préoccupations environnementales nouvelles / production intensive de bois).

Le niveau particulier est à l'interface entre les acteurs et l'objet intermédiaire (coopération, insertion territoriale / faire seul).

Le niveau précis concerne le rapport entre l'objet intermédiaire et le contenu à transmettre (prendre en compte le vivant (biodiversité) / savoir bûcheronner).

La continuité ou la reproduction de « l'objet forêt » se joue généralement à un moment clé qui est la passation de témoin. S'il a été envisagé au début de ce travail doctoral de questionner la passation de témoin entre générations, il est vite apparu que cette entreprise était un sujet de recherche à part entière. Cette envie de comprendre un élément aussi important nous a guidé au cours de nos entretiens à interroger ce sujet difficile. Même à un âge avancé, les questions de transmission ne sont pas toujours résolues. Un jeune propriétaire forestier a souvent près de 50 ans, lorsqu'il commence à s'occuper de son bien. Il est alors peu approprié d'évoquer avec lui la transmission d'un bien dont il jouit à peine. À un âge plus avancé, c'est implicitement renvoyer à la personne interrogée un signe sur son âge, son état de santé et sa disparition prochaine. Il se peut aussi que la personne questionnée n'ait pas de descendance. Lors d'un entretien avec un grand propriétaire forestier, nous avons été confronté à cette situation. Lorsque nous lui avons posé la question : à qui il comptait transmettre sa propriété, sa réponse fut courte et simple : « *je ne sais pas.* » Il aurait alors été indécent d'insister. Une autre personne rencontrée, avait, elle, déjà réalisé les démarches nécessaires pour transmettre à son petit fils quelques ares de châtaignier. C'est l'exemple d'une transmission réussie. Cette personne, une femme, conserve de nombreux documents anciens sur le pays de son enfance, de vieux actes notariés, de vieilles photographies, des articles de journaux, enfin une mémoire pleine de souvenirs. Cette châtaigneraie est un héritage historique et accessoirement forestier. Dans ce cas, la châtaigneraie est un objet intermédiaire qui sert à communiquer et à intéresser.

Un autre grand propriétaire forestier, originaire de Lamastre et vivant actuellement à Paris, illustre bien la problématique de l'éloignement géographique. Cadre dans une grande entreprise d'État, ayant fait sa carrière à l'étranger, il a construit petit à petit sa propriété, dont le noyau lui a été légué par sa mère, lorsqu'il revenait de mission à l'étranger. Ses enfants ont bénéficiés d'avantages sociaux liés au statut de leur père, ainsi que du fait de vivre à Paris. Avant de transmettre son bien forestier, il a demandé à un expert de réaliser une évaluation de la propriété. C'est sur la base de ce document qu'il a demandé à chacun de ses enfants de choisir leur part. Mais ceux-ci ont refusé, laissant à leur père le soin de faire le partage. Son fils qui travaille à l'étranger n'est pas intéressé. Le prévisionnel de récolte établi sur les 20 ans à venir laisse présager quelques rentrées financières, mais celles-ci ne pèsent guère dans la motivation lorsqu'on a déjà un salaire élevé et qui plus est lorsqu'on est à l'étranger. Ce propriétaire considère sa fille, qui vit à Paris, comme victime de la société urbaine (à son grand regret) : « *elle ne supporte pas que l'on coupe des arbres* ». Il lui reste un fils dont il espère qu'il s'intéressera peut-être à sa forêt. C'est l'exemple d'une transmission problématique entre générations. Que deviendront ses douglas dans cette petite ville d'Ardèche ? Il n'a pour le moment pas encore récolté lui-même les fruits de ses plantation et il ne sait pas véritablement ce qu'il en adviendra.

Seul un très grand propriétaire forestier que nous avons rencontré, dont la famille possède plus de 1 000 hectares sur les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire, s'est assuré que ses forêts seront bien reprises en main par sa fille. Leur gestion est suivie par une coopérative forestière et un technicien forestier en particulier. C'est lui qui a été mandaté pour faire visiter la propriété à la future héritière. Dans ce cas, la continuation de l'œuvre ancestrale est assurée, tout comme le rôle de production de bois sera maintenu.

Au terme de ce chapitre, nous avons vu l'importance des changements dans le visage de la propriété forestière du Massif Central. En un demi-siècle, la reforestation a engendré un nombre important de nouveaux propriétaires forestiers. Avec le temps, la propriété forestière est passée progressivement des exploitations agricoles aux retraités. De nombreuses cartes nous ont permis d'asseoir notre raisonnement et de faire état de l'apport de connaissances.

Au terme de cette partie, il apparaît que les caractéristiques et les spécificités du Massif Central, font de lui une échelle de réflexion pertinente et adaptée pour l'analyse des nouvelles forêts.

PARTIE 3 Valoriser les nouvelles forêts en tant que ressource territoriale.

Cette troisième et dernière partie s'attachera à étudier la valorisation des nouvelles forêts en tant que ressource territoriale. Après avoir décrit, expliqué et analysé le processus de reforestation à plusieurs échelles, ainsi que ses conséquences sur la propriété forestière du Massif Central, le chapitre 5 replace ces dynamiques dans la perspective plus générale du contexte sociétal actuel. Pour cela, l'examen des évolutions à l'œuvre dans le monde forestier permet de contextualiser et de situer les enjeux présents à l'interface forêt / société. Puis, c'est sous l'angle des rapports espaces ruraux / espaces urbains, ville / campagne, que les nouvelles tendances sociétales qui se dessinent à l'échelle du Massif Central sont étudiées. Les conséquences à cela, ou le passage d'une forêt des champs à une forêt de villes sont aussi envisagées.

Dans la continuité de cette partie, les nouvelles forêts du Massif Central sont comparées à celles de la Forêt-Noire dans le chapitre 6. Enfin, à l'échelle d'un territoire de projet en Ardèche, les apports de la géographie servent à l'élaboration d'une démarche de réflexion territoriale visant à révéler la ressource territoriale que constituent les nouvelles forêts. Les ancrages territoriaux proposés sont riches d'enseignements. Ils apportent des éclairages sur la problématique générale de cette recherche.

Chapitre 5 : De la forêt des champs à la forêt des villes.

L'objectif général de ce chapitre vise à montrer quelles sont les influences d'une société française de plus en plus urbaine sur le monde forestier, sur l'espace forestier en devenir du Massif Central et sur des propriétaires forestiers de moins en moins ruraux.

5.1. Les évolutions à l'œuvre dans le monde forestier.

Quatre focales permettent d'appréhender et d'illustrer certaines évolutions depuis les années 1980 dans le monde forestier français, en référence à des problématiques sociétales et territoriales expliquées ci-dessous. Le monde forestier français fait référence au mode de fonctionnement des organes de la forêt en France, à leur organisation et à leur gouvernance principalement (un nombre relativement limité d'acteurs principaux, peu ouverts aux autres composantes de la société). En effet, il n'y a guère que trois grands acteurs majeurs dans la gestion des forêts françaises. Il s'agit des 11 000 personnels de l'Office National des Forêts, auxquels il faut ajouter les autres organismes de conseil, développement et gestion des forêts privées (Centres Régionaux de la Propriété Forestière, Directions Régionales et Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, les chambres d'agriculture, coopératives forestières et experts forestiers), les 11 000 communes forestières, ainsi que des sections de communes⁴⁵⁹, des départements, des régions et des établissements publics⁴⁶⁰. Enfin, ce sont 11 000 propriétaires forestiers privés qui possèdent plus de 100 hectares de forêt (ceux-ci ne représentent que 1% du nombre des propriétaires forestiers de plus de 1 hectare, alors qu'ils possèdent 25% de la superficie des forêts françaises soit quelque 2,5 millions d'hectares). De plus, la foresterie française a longtemps vécu à l'abri des projecteurs, les propriétaires forestiers privés vivant cachés en pensant vivre mieux et le corps des Ingénieurs des Eaux et Forêts n'étant pas vraiment disposé à partager ses prérogatives sur les forêts publiques que lui avait données la loi en l'instituant.

Dans cet ensemble complexe, les données économiques, sociales et écologiques sont imbriquées et interdépendantes ; elles revêtent une importance particulière. Les quatre focales développées sont :

1. L'évolution des prix du bois partant du constat que la vente de bois est de moins en moins rémunératrice pour le propriétaire forestier.
2. Le leitmotiv du « récolter plus » comme une réponse aux problèmes de la filière forêt-bois-papier.
3. Les changements et les incertitudes qui pèsent sur le climat de la planète. La forme et l'intensité du changement climatique en France modifieront le visage des forêts de demain.
4. La forêt tend de plus en plus à être considérée comme l'archétype de la nature.

Face à ces évolutions, le propriétaire forestier ou le gestionnaire est à l'interface entre la société et la forêt. Le principal levier à disposition du propriétaire forestier comme du gestionnaire, placés à cette interface, est d'adapter leur sylviculture. En effet, la sylviculture et les pratiques qui lui sont associées sont l'outil principal de la transcription factuelle dans

⁴⁵⁹ « La section de commune comme son nom l'indique, est une partie du territoire communal organisée autour d'un hameau. Elle possède en propre un territoire qui est la propriété indivise des habitants du hameau. La condition pour être ayant-droit est la résidence, et non la propriété. » Source : **DEGERT Gabriel (1985)**. *La section communale : des voies de l'observation aux voies de l'interprétation*. Thèse de doctorat, Montpellier.

⁴⁶⁰ Il y a en France 4 000 forêts sectionnelles, départementales, régionales et d'établissements publics.

les forêts d'un ensemble de savoir-faire, de préceptes, de normes, de lois et plus généralement d'éléments immatériels (sensibles) dont certains sont directement liés au contexte sociétal du moment dans lequel s'inscrit le propriétaire forestier ou le gestionnaire.

5.1.1. Des forêts rentables pour être durables ?

Dès lors que l'on envisage la gestion d'une forêt dans le temps, il est bien évident que les investissements humains, matériels et financiers consacrés par le propriétaire de la forêt en question pour accompagner l'évolution de sa forêt doivent trouver une contrepartie financière juste et équitable à un moment donné. Traditionnellement et théoriquement, c'est la vente des bois récoltés qui assure au propriétaire forestier un retour sur investissement. Ainsi, une gestion forestière est durable si elle répond à un certain nombre de critères de durabilité et de rentabilité, du moins du point de vue de son propriétaire.

En Europe, la gestion durable des forêts a été définie à Helsinki en 1993 lors de la seconde Conférence ministérielle Paneuropéenne pour la Protection des Forêts en Europe comme : « *La gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudice aux autres écosystèmes.* »⁴⁶¹ (MINISTERIAL CONFERENCE ON THE PROTECTION OF FORESTS IN EUROPE, 1993) Ses principes généraux ont été déclinés en 6 critères (Helsinki, 1993) et 24 recommandations (3^e Conférence ministérielle Paneuropéenne de Lisbonne en 1998). De plus, un système de certification de gestion forestière dit PEFC (Pan European Forest Certification devenu Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) a été créé en 1999 à l'initiative des forestiers européens afin de garantir la gestion durable des forêts de la zone paneuropéenne.

En matière d'intensité de la gestion forestière, la récolte ou le prélèvement de bois est bien souvent considéré comme le seul indicateur à côté des surfaces forestières dotées d'un document de gestion. Entre deux extrêmes, de l'inaction qui conduit à ne rien récolter à l'insertion dans la filière forêt-bois, selon plusieurs degrés allant de l'autoconsommation à la mise en vente de l'ensemble des bois récoltés sur une même propriété, les propriétaires forestiers privés ont des comportements de gestion qui diffèrent en fonction d'un grand nombre de paramètres dont les plus importants sont la taille de la propriété (Voir doc. n°112) et le type de peuplement, ainsi que la culture forestière du propriétaire. Cependant, la définition de l'acte de gestion forestière entend la gestion active d'un patrimoine forestier dans un objectif quelconque. Ainsi, la « non intervention » ou la « non gestion » ne sont pas considérées en France comme des actes de gestion à part entière, même s'ils sont conscients et argumentés. Autrement dit, cela consisterait à laisser délibérément une parcelle forestière évoluer sans intervention humaine. Mais, l'Administration forestière française, telle qu'elle existe encore aujourd'hui, est essentiellement dirigée par des Ingénieurs forestiers formés dans l'orthodoxie de l'École forestière de Nancy créé au début du XIX^e siècle. Selon des principes anciens propres à la tradition forestière française, chaque vide en forêt doit comporter un couvert forestier. Peut importe que celui-ci soit acquis au prix de mille efforts. Il en est de même dans la conception que les forestiers français ont de la

⁴⁶¹ MINISTERIAL CONFERENCE ON THE PROTECTION OF FORESTS IN EUROPE (1993). *Resolution H1 : General Guidelines for the Sustainable Management of Forests in Europe [en ligne]*. Second Ministerial Conference - Helsinki 1993. Disponible sur : <http://www.mcpfe.org/system/files/u1/helsinki_resolution_h1.pdf> (Consulté le 05/05/2009).

gestion forestière. La plupart d'entre eux associent gestion forestière et intervention au profit du peuplement.

Or, la vente de bois est de moins en moins rémunératrice⁴⁶² pour le propriétaire forestier (SOULERES, 1998 ; CINOTTI, 2003). Ainsi, la rentabilité forestière dépend d'un effet ciseaux produit par le recoupement d'une baisse du prix des bois et d'une hausse du coût des salaires, des services et des machines. En même temps, l'importance sociale des biens et services non rémunérés croît. Depuis les années 1970 et l'entrée sur la scène forestière des arguments techniques et scientifiques des écologistes, un glissement s'opère, passant d'une vision dominée par les principes d'investissement, d'appropriation et d'exploitation – le « *bon usage* » qui était la règle jusque récemment – à une forêt désirée en « *bon état* » qui tend à promouvoir les principes de conservation et de transmission (BARTHOD, 2005)⁴⁶³, dont les fonctions attirées seraient plutôt la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'eau, la protection de la biodiversité, la préservation des paysages, la lutte contre le réchauffement climatique, l'ouverture au public, etc. En matière législative, la loi d'orientation sur la forêt (LOF) du 9 juillet 2001 – la dernière en date – acte ce changement. Bruno CINOTTI (2003) montre que le nouvel article L. 1 du Code forestier, tel que prévu dans la loi d'orientation forestière de 2001, met l'accent sur la gestion durable des forêts. Par rapport aux textes précédents qui régissaient les objectifs fixés à la forêt privée et à la politique forestière à son égard, la notion de « *besoins de la Nation en produits forestiers* »⁴⁶⁴ disparaît, ainsi que celle « *de rentabilité de la sylviculture* »⁴⁶⁵.

Pourtant, les revenus générés par la vente de bois, et/ou la location du droit de chasse, restent le moteur essentiel des actes de gestion effectués par un propriétaire forestier. En effet, les rapports sociaux au sens de nos sociétés modernes s'inscrivent dans une réalisation historique du capitalisme, lequel peut se définir comme un rapport monétaire et marchand, un rapport de propriété et un rapport salarial⁴⁶⁶. Vu qu'il est peu réaliste de penser sortir de la division du travail, du rapport marchand, de la monnaie, du droit de propriété, il faut admettre que ces rapports sociaux régiront, pour un certain temps encore, notre société. Ce postulat est un élément fondamental qui conditionne la manière dont les hommes d'aujourd'hui s'approprient certains objets qui relèvent du marché. Les espaces forestiers en tant qu'objets de nature ne sont pas hors de ce champ qui régit l'appropriation. Or les aspirations nouvelles d'une société française urbaine se concrétisent par une quête de nature et un désir de protection et de conservation des forêts. Pourtant, si l'économie est en mesure d'estimer la valeur de ces fonctions émergentes (PEYRON, 2008), il n'existe pas de marché (hormis pour le carbone) les concernant. Il reste donc de fait à élaborer les principes de l'évaluation et de la prise en charge financière du coût de la gestion des forêts qui ne sont plus ou ne seront plus rentables pour leurs propriétaires.

Le « bon état » des forêts françaises est une variable d'ajustement qui dépend très largement des choix sylvicoles opérés par les gestionnaires ou les propriétaires. C'est pourquoi les options sylvicoles, issues des grands classiques de la foresterie française (par exemple la futaie régulière feuillue ou résineuse par classes d'âges dont la phase de régénération naturelle ou artificielle nécessite une coupe rase du peuplement, le

⁴⁶² G. SOULERES montre qu'entre 1955 et 1995, « *l'indice global [des prix d'un même panier de produits forestiers], correspondant à l'ensemble des produits forestiers, a été divisé par plus de 2* ». In : SOULERES G. (1998). Gestion durable et économie forestière. *Revue Forestière Française*, Tome L-5, p. 435-448.

⁴⁶³ BARTHOD Christian (2005). *L'homme, la nature et la forêt : les grands débats d'idées en cours*. Colloque franco-américain « Gérer la forêt des deux côtés de l'Atlantique, hommage à Gifford Pinchot ». ENGREF, Nancy.

⁴⁶⁴ Article 1^{er} de la loi forestière du 6 août 1963 (L. 221-1 du Code forestier).

⁴⁶⁵ Article 1^{er} de la loi forestière du 4 décembre 1985.

⁴⁶⁶ Nous en sommes restés à une définition simplifiée de dictionnaire usuel. Voir le Trésor de la Langue Française Informatisée : <<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>>

reboisement par enrésinement de surfaces forestières peu productives), qui avaient été retenues jusqu'alors par les forestiers, sont progressivement remises en cause, débattues et négociées autour d'intérêts différents, mais non moins légitimes. Déstabilisés jusqu'aux fondements même de leur légitimité passée – « *face à une société de plus en plus exigeante en matière de qualité [des forêts] et à la recherche d'émotions en forêt, les discours techniques classiques n'ont pas beaucoup de résonance* » (BOUTEFÉU, ARNOULD, 2006)⁴⁶⁷ –, les forestiers tentent de faire reconnaître le caractère multifonctionnel et durable de leur gestion forestière auprès d'une population majoritairement urbaine, pour laquelle la forêt est l'archétype de la « nature sauvage ». Ils se risquent aussi, face à ces aspirations nouvelles et par l'intermédiaire de leurs instances nationales, de faire reconnaître une valeur marchande aux services environnementaux, qui dépendent directement du maintien en bon état des forêts françaises. Puisque les sociétés sont capables d'agir, de modifier et de transformer la physionomie de leurs forêts en fonction de leurs attentes et plus généralement selon le système sociétal dominant (LEONARD, 1999), la question du financement de ce « bon état » est au cœur de la problématique de gestion durable des forêts. Dès 1993, Christian BARTHOD et Henry OLLAGNON, dans un article consacré à la gestion et à la protection des qualités biologiques des forêts, montraient qu'« *il reste à élaborer les principes de l'évaluation et de la prise en charge financière du coût de la gestion trans-appropriative* »⁴⁶⁸. Depuis, la plupart des débats sur la gestion durable des forêts tournent en réalité autour de la question du « *qui doit payer le coût de la gestion durable des forêts ?* »⁴⁶⁹, comme l'illustre l'introduction du numéro spécial de la *Revue forestière française* consacrée à la gestion durable des forêts tempérées (BARTHOD, 1996).

Ainsi, l'appropriation privée des forêts liée à la production de bois, telle qu'elle a été la règle principale jusqu'à maintenant, pourrait n'être considérée que comme un stade de développement des forêts, fonction du développement de la société elle-même. Il y aurait donc une opposition entre d'une part la propriété particulière de la majorité des surfaces forestières françaises en vue de produire du bois et, d'autre part, l'absence de rétribution, de façon transitoire ou non, pour des services environnementaux rendus par les forêts qui appellent, selon la typologie de LEONARD (1999), une propriété collective. Si cette propriété collective n'est envisageable qu'à proximité des grandes agglomérations par l'acquisition foncière des espaces boisés à enjeux, comment le système forêt-propriétaire-société fonctionne-t-il loin des villes ? Lors de la passation de témoin aux nouvelles générations, quelles sont les incidences, en terme d'appropriation des espaces boisés, d'une rentabilité forestière presque inexistante et qui doit de surcroît prendre à sa charge un certain nombre de services environnementaux ? L'entrée territoriale est une piste récente grâce à laquelle les acteurs forestiers tentent de trouver appuis et soutiens financiers auprès des acteurs de la société.

⁴⁶⁷ BOUTEFÉU Benoît, ARNOULD Paul (2006). Le métier de forestier : entre rationalité et sensibilité. *Revue Forestière Française*, Tome LVIII-1, 2006, pp. 61-72.

⁴⁶⁸ BARTHOD Christian, OLLAGNON Henry (1993). Vers une gestion patrimoniale de la protection et de la qualité biologique des forêts. *Revue forestière française*, vol. XLV-II, pp. 159-163.

⁴⁶⁹ BARTHOD Christian (1996). La Gestion durable des forêts tempérées : aux racines du débat international actuel. *Revue forestière française*, vol. XLVIII, n° spécial "La gestion durable des forêts tempérées", pp. 13-22.

5.1.2. Récolter plus : une réponse aux problèmes de la filière forêt-bois-papier ?

Alexis de TOCQUEVILLE dans son ouvrage sur l'Ancien Régime et la Révolution (1856) affirme qu'il est nécessaire « de jeter ce coup d'oeil rapide hors de la France » pour comprendre la Révolution française, dont les causes apparaissent plus évidentes au regard du fonctionnement des autres Royaumes et États européens. La même démarche peut être appliquée à la forêt. Que nous enseignerait un regard extérieur ? Comment la France forestière et sa filière forêt-bois sont-elles perçues hors de nos frontières ?

« En 1990, la firme finlandaise EKONO Consultants Engineers a diffusé à ses clients, sous le titre *Wood Markets*, une analyse des coûts du bois de papeterie pour les 19 principaux producteurs du monde non communiste, fondée sur les caractéristiques des filières bois et en particulier sur celles des forêts. Le chapitre consacré à la France permet de remarquer les catégories qui ont paru les plus significatives. Elles concernaient la nature de la propriété, la répartition par essence et les volumes extraits. Les deux handicaps de la forêt française en matière d'approvisionnement des industries paraissent être la petite taille des propriétés forestières et un rapport feuillus sur résineux trop favorable aux premiers⁴⁷⁰. Les forêts seraient souvent quasi improductives. Les raisons de cette faible productivité proviendraient des méthodes de culture utilisées dans les forêts publiques qui favoriseraient la production de bois de chauffage, la petitesse des propriétés, la faible demande de bois de papeterie et, pour couronner l'ensemble, la faible importance de la foresterie et des industries des produits forestiers dans l'économie française⁴⁷¹. » (LEONARD, 1999)

Les forêts françaises par rapport à d'autres cumuleraient donc un certain nombre de handicaps anciens liés à leurs structures foncières (propriétés de petites tailles), à leurs compositions végétales (plus de feuillus que de conifères), à leur improductivité (faiblesse de la filière forêt-bois, manque de structuration amont-aval) et à leurs principes d'aménagement (éloignés des considérations économiques). Ces questions agitent la sphère forestière depuis de nombreuses décennies. Or, depuis les premiers grands rapports sur la forêt française (JOUVENEL (DE), 1978 ; DUROURE, 1985 ; BIANCO, 1998 ; JUILLOT, 2003 ; MONIN, 2003, PUECH, 2009)⁴⁷², l'augmentation de la récolte de bois en France a toujours été jugée nécessaire et présentée comme une solution à bien des maux dont souffre la filière forêt-bois-papier française. En effet les statistiques de l'IFN ont montré, dès la fin du second cycle des inventaires départementaux au début des années 1990, que les prélèvements de bois dans les forêts françaises étaient inférieurs à la production biologique de celles-ci (Doc. n°127). Entre 1980 et 2005, l'augmentation du volume de bois sur pied dans l'ensemble des forêts françaises s'est élevée à 670 millions de m³ (IFN, 2006)⁴⁷³. Cette réalité cache en fait des disparités régionales entre des zones où la mobilisation du bois est importante et d'autres zones où la jeunesse du couvert forestier, entre autres, n'a pas encore permis le

⁴⁷⁰ Anonyme. *Wood Markets, Business opportunities*. Helsinki : EKONO Consulting Engineers, August 1990.

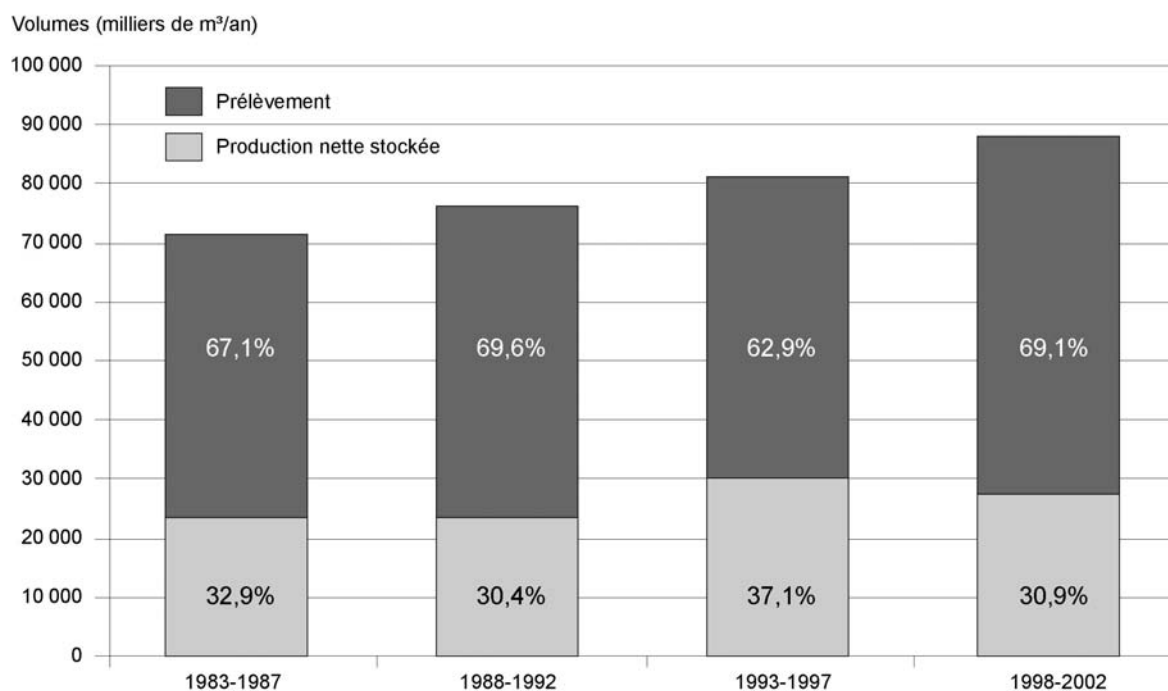
⁴⁷¹ Anonyme. *Wood Markets*. Ibidem, p. 123.

⁴⁷² JOUVENEL Bertrand (DE) (1978). Vers la Forêt du XXI^e Siècle. Rapport au Premier ministre. *Revue Forestière Française*, n° spécial, 152 p. DUROURE Roger-Paul (1982). Propositions pour une politique globale forêt-bois. Rapport au Premier ministre. Nancy : Ministère de l'agriculture, Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts. *Revue Forestière Française*, n° spécial, 115 p. BIANCO Jean-Louis (1998). *La forêt : une chance pour la France*. Rapport au Premier ministre. Paris : La Documentation française, 139 p. JUILLOT Dominique (2003). La filière bois française la compétitivité enjeu du développement durable. Rapport au Premier ministre. *Revue Forestière Française*, Tome LV-3, p. 185-296. MONIN Jean-Claude (2003). Décentralisation et politique forestière : propositions de mesures pour les communes forestières. Rapport. *Revue forestière française*, Tome LV-5, p. 393-492. PUECH Jean (2009). *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois [en ligne]*. Rapport au Président de la République Française. Disponible sur : <http://www.cabinet-coudert.com/IMG/pdf/Rapport_Puech_-_Dvpt_Filiere_Bois.pdf> (consulté le 19/05/2009).

⁴⁷³ Inventaire Forestier National (2006). La forêt française en 2005 : résultats de la première campagne nationale annuelle [en ligne]. *L'IF*, n° spécial. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFspecial.pdf>> (consulté le 09/03/2007).

développement d'une filière de valorisation dynamique. C'est le cas notamment du Massif Central.

Doc. n°127 : Une pression relativement stable sur les forêts françaises entre 1983 et 2002.



Source : D'après MAP (2005). Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises. Édition 2005 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IGD2005_fr.pdf> (consulté le 03/07/2007).

Toutefois, à l'instar de Jean-Claude DEHEEGER (2000)⁴⁷⁴ ancien directeur de l'IFN qui pointe les travers possibles et les précautions d'usage concernant l'utilisation des données de l'IFN, le débat d'experts sur l'interprétation de ces chiffres reste ouvert. Faisant suite aux assises de la forêt dans le cadre du Grenelle de l'environnement à l'automne 2007, la critique émise par Alain GIVORS (2008)⁴⁷⁵, expert forestier et Président de PRO SILVA FRANCE, apporte le point de vue de son association sur l'augmentation de la récolte de bois en France. Sa critique se révèle relativement pertinente, d'autant qu'il officie dans le quart sud-est de la France au contact des nouvelles forêts. Elle montre bien la différence d'approches en la matière. D'un côté, celle de l'expert forestier qui, à partir de son expérience fine de gestion de forêts pour le compte de propriétaires, exprime ses doutes sur la réalité, l'art et la manière de récolter plusieurs millions de mètres cubes supplémentaires dans les forêts françaises, principalement celles des particuliers. D'un autre côté, celle d'une étude récente réalisée par le CEMAGREF (2007)⁴⁷⁶ à partir des données statistiques de l'IFN et qui estime qu'il y aurait entre 12 et 20 millions de m³ par an de bois d'industrie ou de bois énergie disponibles dans les forêts françaises sur la décennie à venir, en plus de la récolte et de l'autoconsommation.

⁴⁷⁴ DEHEEGER Jean-Claude (2000). Quelques exemples d'utilisation des données de l'inventaire forestier national pour défendre une thèse ou son contraire. *Revue Forestière Française*, Tome LII-6, p. 551-554.

⁴⁷⁵ GIVORS Alain (2008). Avis de PRO SILVA France sur l'augmentation de la récolte de bois en France et sur la gestion des risques induits par les changements climatiques [en ligne]. Disponible sur : <www.prosilva.fr/brochures/brochure_AFI%20PSF%20RECOLTE%20&%20CLIMAT.pdf> (Consulté le 03/02/2009).

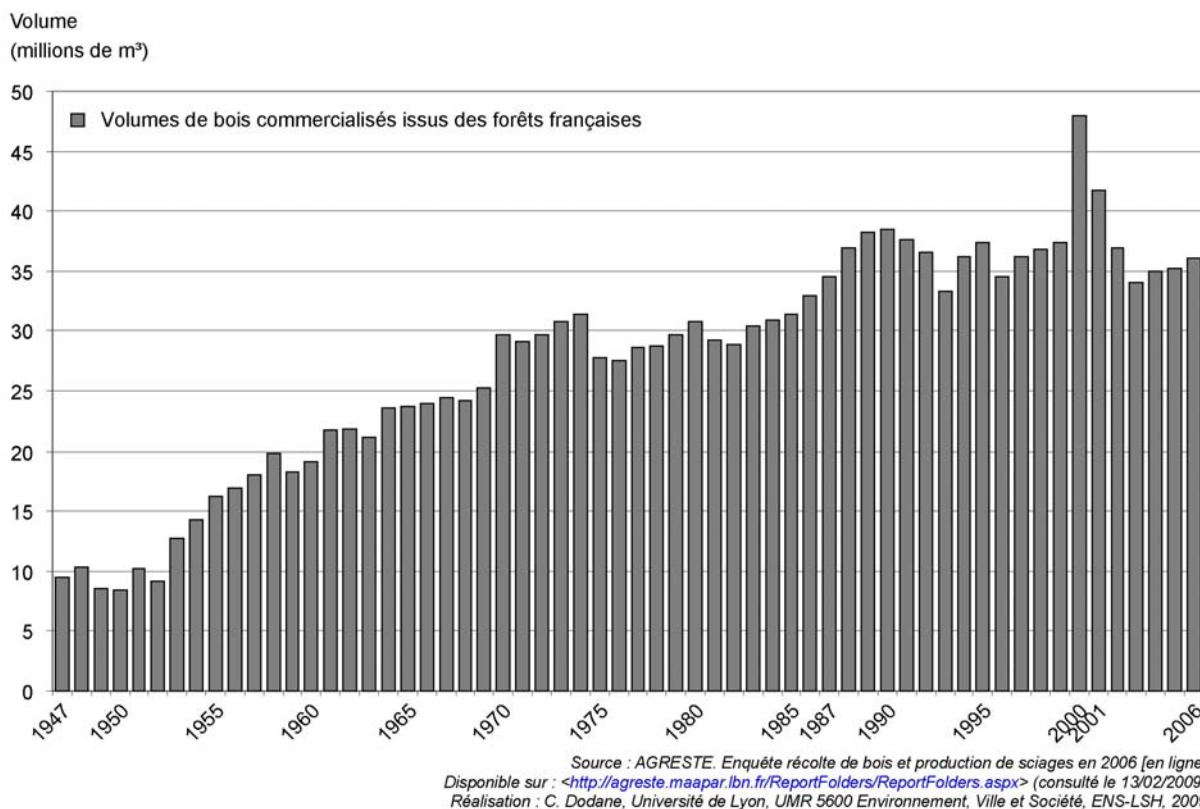
⁴⁷⁶ CEMAGREF (2007). Disponibilités en biomasse forestière pour des usages énergétiques et industriels en France. Note de synthèse [en ligne]. Disponible sur <http://agriculture.gouv.fr/sections/magazine/focus/assises-foret-du-bois/groupe-climat-energie/downloadFile/FichierAttache_2_f0/contribution_cemagref_1.pdf?nocache=1196790659.78> (Consulté le 05/12/2008).

Nombreux sont les acteurs économiques et politiques qui trouvent dans ces chiffres⁴⁷⁷ une justification scientifique pour légitimer leurs discours et montrer que cette manne, que des politiques forestières pourraient aider à mobiliser, constitue un véritable levier d'action en mesure d'apporter des solutions aux problèmes de la filière forêt-bois-papier. En 1998, Jean-Louis BIANCO, dès les premières pages de son rapport intitulé : « *La forêt : une chance pour la France* », insiste sur les principales recommandations qui ont émergé de son travail. Il affirme qu'« *il est possible de créer 100 000 emplois supplémentaires au prix d'un effort tout à fait réalisable* » dans le secteur forêt-bois, si le gouvernement adopte « *une stratégie forestière pour la France* », dont le premier axe serait « *l'orchestration d'un énorme effort de productivité dans tous les maillons de la filière* ». Il s'agit donc tout d'abord de « *récolter davantage et de moderniser rapidement les ventes de bois : récolter 4 millions de m³ supplémentaires en forêt publique et 2 millions de m³ en forêt privée d'ici cinq ans [...]* ». Hormis l'épisode de la tempête de 1999 qui, de fait, obligea à récolter plus de bois dans les forêts françaises en 2000 et 2001⁴⁷⁸, il n'en fut pratiquement rien des intentions pugnaces de Jean-Louis BIANCO (Doc. n°128). Que penser des objectifs fixés pour la mise en valeur de la forêt et le développement de la filière bois en France par Jean PUECH, en deuxième page du rapport qu'il a remis à l'Élysée au début de l'année 2009 ? Outre qu'il souligne que « *de nombreux rapports tous concordants ont été établis sur la forêt depuis 30 ans, mais sans jamais aboutir, faute d'une vraie volonté politique* », il reprend le leitmotiv du récolter plus : « *sauvegarder les emplois puis utiliser les potentialités de la ressource pour les développer, 30 000 à 80 000 emplois supplémentaires dans la filière pour mobiliser 12 puis 21 millions de m³ de plus, respectivement en 2012 et 2020, échéances fixées par les travaux du Grenelle* ».

⁴⁷⁷ Ces chiffres sont aussi tous ceux qui ont déjà été cités, notamment à la fin du chapitre 3 dans le point consacré au point de vue de l'État dans le bilan du FFN.

⁴⁷⁸ Entre 1986 et 1999, la récolte commercialisée de bois en France a atteint un niveau moyen de 36 millions de mètres cubes. Suite aux tempêtes de 1999, elle a grimpé à 48 millions de mètres cubes en 2000 et à 42 en 2001. De 2002 à 2006, elle est restée stable à 35,5 millions de mètres cubes de bois. Les années 2000 et 2001 apparaissent donc comme des années d'exception sur une vingtaine d'années durant lesquelles la récolte s'est maintenue à un niveau identique. Source : **AGRESTE**. *Enquête récolte de bois et production de sciages en 2006 [en ligne]*. Disponible sur : <<http://agreste.maapar.lbn.fr/ReportFolders/ReportFolders.aspx>> (consulté le 13/02/2009).

Doc. n°128 : Une récolte de bois (commercialisés) dans les forêts françaises qui stagne depuis le milieu des années 1980.



Ces discours et ces intentions trouvent un allié de poids dans les chiffres du déficit commercial chronique de la filière forêt-bois-papier française. En effet, celui-ci s'est élevé à 6,2 milliards d'euros pour la période mi-2007 à mi-2008 (AGRESTE, 2009)⁴⁷⁹. Les explications de ce déficit pointent toujours la mauvaise organisation de la filière forêt-bois-papier française et l'insuffisance permanente d'investissements dans les industries de transformation. La France ne produit pas assez de meubles, de papier, de sciages de conifères et de pâte de bois, alors que ses exportations de grumes feuillues sont bénéficiaires. Il y a 100 ans, la crainte d'un manque de bois d'œuvre, pour paraphraser le titre d'un article de Jean PARDE (2000)⁴⁸⁰, se faisait déjà sentir.

Dans ce contexte, est-ce au développement d'une forêt à deux vitesses auquel nous assisterons ? Augmenter sensiblement la récolte de bois en France conduira surtout à solliciter davantage les forêts déjà régulièrement exploitées, voire à intensifier la sylviculture ; les autres forêts faisant face à la diminution des investissements forestiers et cumulant déjà un certain nombre de handicaps. Dans les territoires forestiers, l'opportunité de récolter plus de bois en forêt permettra-t-elle réellement le développement d'une véritable ressource territoriale ? Cette question rejoint d'autres interrogations : pour qui ou pour quoi, et à quel prix, faut-il récolter la ressource forestière française ? Faute de réponse, n'est-il pas prématuré de s'interroger sur le « comment ? »

⁴⁷⁹ AGRESTE (2009). Le déficit de la filière bois plafonne à 6,2 milliards d'euros [en ligne]. *Agreste Conjoncture*, Commerce extérieur Bois et dérivés, n°1/4, janvier. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bois0901note.pdf>> (Consulté le 05/02/2009).

⁴⁸⁰ PARDE Jean (2000). Il y a cent ans..., une crainte allait-on manquer de bois d'œuvre ? *Revue Forestière Française*, Tome LII-2, p. 172-177.

5.1.3. Les forêts dans la tourmente du changement climatique.

Depuis 1990 et quatre rapports successifs, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC (2007)⁴⁸¹ a mis en évidence une accélération du changement climatique planétaire. La concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère devrait au mieux être stabilisée, voire réduite, d'ici 2012 ou 2020 dans le cadre du protocole de Kyoto (NATIONS UNIES, 1998)⁴⁸², ou continuer à croître aggravant plus encore le phénomène. En ce qui concerne les forêts françaises, les conséquences de la canicule de 2003, faisant suite à la tempête de 1999, ont permis une prise de conscience au sein des instances forestières et chez certains propriétaires forestiers sylviculteurs. Les nombreux projets de recherche coordonnés par le Groupement d'Intérêt Public ECOsystèmes FORestiers (GIP ECOFOR) sur les interactions entre sécheresse, changement climatique et forêt l'attestent. L'incertitude s'affiche de plus en plus face aux modifications en cours et à venir. À titre d'exemple, la question de la substitution d'espèces d'arbres pourrait bien se poser de plus en plus fréquemment. En 2003, de nombreux signalements ont décrit des problèmes liés à la canicule ou à la sécheresse sur le douglas, espèce emblématique des boisements et reboisements du FFN, dans certaines régions où il a été massivement introduit (Bourgogne, en particulier dans le Morvan, Auvergne, sud et est du Massif Central) (BELROSE Valérie *et al.*, 2004)⁴⁸³. Dans un dossier sur le changement climatique et la forêt paru dans la revue Forêts de France en décembre 2007, Philippe RIOU-NIVERT et Christelle MOUSSU (2007)⁴⁸⁴, ingénieurs à l'Institut pour le Développement Forestier, montrent que les classiques en matière de gestion forestière vont devoir être revus, comme le diagnostic de station donné auparavant comme un élément fiable dans le temps et qui pourrait bien devenir prospectif. Du peuplement à l'itinéraire sylvicole, à la gestion forestière et jusqu'à la politique forestière, tout ou presque sera à revisiter, à modifier, à adapter, pour reprendre les mots des auteurs. Mais face au changement les réponses à apporter ne sont pas toutes identiques. Entre certains itinéraires sylvicoles (raccourcissement des révolutions, choix d'essences à croissance rapide et/ou de transition)⁴⁸⁵ annoncés par la Société Forestière de la Caisse des Dépôts (PIERMONT, 2007)⁴⁸⁶ pour faire face au changement climatique, dont les conséquences induites pourraient impacter les 230 000 hectares de forêt qu'elle gère pour le compte d'investisseurs, et ceux préconisés dans une sylviculture irrégulière continue et proche de la nature (SICPN) comme l'a théorisée l'association Pro Silva France (PRO

⁴⁸¹ GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (2007). Bilan 2007 des changements climatiques : rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf> (Consulté le 11/02/2009).

⁴⁸² NATIONS UNIES (1998). Protocole de Kyoto à la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques [en ligne]. Disponible sur : <<http://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf>> (Consulté le 09/10/2007).

⁴⁸³ BELROSE Valérie *et al.* (2004). Les conséquences de la canicule et de la sécheresse sur la santé des forêts : bilan à la fin de l'année 2003 [en ligne]. Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et de la Ruralité, Département de la santé des forêts. Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/canicule_secheresse-3.pdf> (Consulté le 11/02/2009).

⁴⁸⁴ RIOU-NIVERT Philippe, MOUSSU Christelle (2007). Le changement climatique et la forêt : une réalité. *Forêts de France*, n°509, décembre, p. 17-22.

⁴⁸⁵ Ce propos ne serait pas tout à fait juste si nous ne précisions pas que ces itinéraires sylvicoles font partie d'un ensemble de six grandes orientations dans le cadre d'une stratégie « sans regret » face au changement climatique, afin de « préserver la santé et la valeur des forêts dont la gestion lui [SFCD] est confiée. » Ainsi, la SFCD réaffirme-t-elle son inscription dans « une gestion respectueuse des critères de développement durable », dans une sylviculture « privilégiant la prudence par la réversibilité de ses itinéraires techniques » et l'« adoption d'un repère à 2050 », considéré comme une période charnière du point de vue du changement climatique, pour juger de la maturité des peuplements. S'en suivent les itinéraires sylvicoles proprement dits.

⁴⁸⁶ PIERMONT Laurent (2007). Changement climatique : l'inflexion de sylviculture engagée par la Société Forestière de la Caisse des Dépôts. *Revue Forestière Française*, Tome LIX-2, p. 129-135.

SILVA FRANCE, 1995)⁴⁸⁷, riche d'expériences menées en ce sens dans l'Europe entière, la différence est grande. Néanmoins, l'une et l'autre de ces sylvicultures sont reconnues durables et certifiées à ce titre.

En même temps que les aides à l'investissement forestier diminuent depuis la fin du FFN (CHAUVIN *et al.*, 2006)⁴⁸⁸, le contexte économique pousse à l'intensification (TURCKHEIM (DE), 1990)⁴⁸⁹. De même dans le contexte sociétal actuel, les gestionnaires forestiers n'ont plus le monopole de dire et de faire la forêt (BARTHOD, 2005)⁴⁹⁰. De plus en plus, le contexte écologique, environnemental et climatique dicte aux forestiers de nouvelles pratiques et engage leur responsabilité sur la durabilité et la diversité des écosystèmes forestiers. C'est ainsi qu'un ensemble de questions se pose avec acuité aux forestiers français – mais pas seulement – sur le choix ou l'invention de sylvicultures qui puissent relever l'ensemble de ces défis et de ces objectifs dans le cadre d'une gestion forestière durable⁴⁹¹. Jean-Philippe SCHÜTZ (1997), titulaire de la Chaire de sylviculture de l'École polytechnique fédérale de Zurich, débute son ouvrage consacré à la gestion des forêts irrégulières et mélangées en affirmant que « *la sylviculture est arrivée sans conteste à un tournant décisif de son évolution* »⁴⁹². Dans ce contexte, les propriétaires forestiers sylviculteurs ou les gestionnaires ne peuvent se priver d'une réflexion approfondie sur leurs systèmes de gestion et l'intensité de leurs sylvicultures pour exister sans dépendre d'éventuels financements publics. L'heure ne serait, semble-t-il, plus à investir dans la production mais dans la récolte (MAP, 2006)⁴⁹³. La tendance serait moins au financement de la foresterie sur fonds publics qu'au recours à des formes de contractualisation avec les structures territoriales, à diverses échelles. À un autre niveau, les forestiers devront-ils infléchir leurs sylvicultures ? L'adaptation des espèces d'arbres aux stations sera-t-elle possible ? Faudra-t-il envisager leur remplacement ? Quel mode de renouvellement des peuplements choisir ? Si les questions formulées aux scientifiques concernent avant tout l'arbre qui fait la forêt, les propriétaires forestiers qui jouent eux aussi un rôle important sont globalement négligés pour le moment. Quelles seront leurs réactions et leurs stratégies si leurs forêts changent ? Cela sera fonction de l'intensité selon laquelle ils seront affectés. Seront-ils découragés si l'échec se concrétise ? Au

⁴⁸⁷ **PRO SILVA FRANCE (2005)**. *Principe d'une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature (SICPN) [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.prosilva.fr/brochures/brochure_Brochure%20Saumon%20PS.pdf> (Consulté le 03/02/2009).

⁴⁸⁸ **CHAUVIN Christophe et al. (2006)**. Le FEADER, nouvelle étape vers une politique forestière européenne ? *Ingénieries EAT*, n° spécial FEADER, p. 91-106.

⁴⁸⁹ **TURCKHEIM Brice (DE) (1990)**. L'intensité en sylviculture. Quelques réflexions sur l'orientation de la gestion dans nos forêts. *Revue Forestière Française*, Tome XLII-5, 1990, p. 475-494.

⁴⁹⁰ **BARTHOD Christian (2005)**. Préface. *In* : **PRO SILVA FRANCE (2005)**.

⁴⁹¹ La Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992) a défini les grands principes du développement durable. L'application de ces principes à la forêt européenne a conduit au lancement du processus pan-européen de gestion forestière durable dit « d'Helsinki » en 1994, dans la continuité de la deuxième Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (Helsinki, 1993). La troisième Conférence (Lisbonne, 1998) a notamment défini les critères et indicateurs de gestion forestière durable que les pays signataires s'engageaient à renseigner et améliorer régulièrement. Cet engagement a été confirmé par la quatrième Conférence (Vienne, 2003), qui recommande par ailleurs l'intégration des critères et indicateurs dans la mise en oeuvre des Programmes forestiers nationaux. À ce sujet, voir la loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt ; « *la gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes* », *In* : **JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE (2001)**. Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt [en ligne]. *JORF* n°159, 11 juillet 2001. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000223691&dateTexte>> (Consulté le 05/01/2006).

⁴⁹² **SCHÜTZ Jean-Philippe (1997)**. *Sylviculture 2 – La gestion des forêts irrégulières et mélangées*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 178 p.

⁴⁹³ **MAP**. *Le programme forestier national [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/pfn_synthese.pdf> (Consulté le 23/02/2006).

contraire, profiteront-ils du changement pour mieux s'adapter ? Auront-ils les ressources financières pour faire face si nécessaire ? Il n'existe pas encore de réponse à ces interrogations, même si ces changements à venir mettent au jour, une fois de plus, les difficultés de toujours de la forêt privée française. L'information et la formation des propriétaires forestiers sylviculteurs est un paramètre important. Une partie de l'œuvre des Centres Régionaux de la Propriété Forestière au cours des décennies 1980 et 1990, dans les régions de nouvelles forêts résineuses, fut de convaincre de la nécessité des éclaircies, voire des élagages, dans les plantations de conifères. Expliquer les incidences du changement climatique et infléchir un modèle sylvicole (la futaie résineuse monospécifique équienne) qu'un certain nombre de propriétaires de nouvelles forêts commençaient à s'approprier est un véritable défi.

5.1.4. La forêt, archétype et espace de nature.

Les nouvelles forêts ardéchoises ont servi à décrire et à mettre en perspective le rapport des propriétaires forestiers à leur forêt. Elles seront à l'avenir le cadre opérationnel de cette confrontation des sylvicultures. Or, la plupart des nouvelles forêts ne sont qu'au début de leur sylvigénèse (ou évolution de la forêt au cours du cycle de production). Si l'un des principes essentiels en sylviculture est que l'expérience de longue durée est un atout incomparable, ce dont ne bénéficient pas les propriétaires forestiers de nouvelles forêts, quels pourront être les mécanismes de leur adaptation aux enjeux récents ou, à défaut, quelles en seront les conséquences ? Quelle peut être la prise en compte d'une sylviculture d'un type nouveau, celle pratiquée en ces lieux par un expert forestier d'obédience PRO SILVA et Président pour la France de cette même association ? Il importait donc de comprendre les systèmes forestiers existants, issus de la reforestation, dans une perspective historique, ce que nous avons entrepris en analysant les archives du FFN en Ardèche ; tout comme du point de vue des hommes et des femmes qui en sont propriétaires, il était nécessaire d'aller interroger l'ancienne société paysanne. Pour comprendre la quête de nature en marche au sein de notre société, c'est vers le présent qu'il faut regarder, du côté des idéologies liées à l'existence présumée d'une nature, des dynamiques territoriales induites par ce phénomène et du côté des pratiques.

Espace de nature pour s'évader hors de la ville, la forêt est de moins en moins perçue comme une fabrique de bois, mais plutôt comme un cadre et une condition nécessaires à la vie. L'enquête dirigée par Michelle DOBRE (2005)⁴⁹⁴, sociologue à l'Université de Caen, en 2004 sur « *les Français et la forêt* » à la demande de l'ONF, analyse la manière dont les Français appréhendent la forêt⁴⁹⁵. Lieu de nature, de sociabilité mais aussi espace de liberté sans contrainte, les représentations des Français au sujet de la forêt mettent aussi en évidence certaines contradictions qui font de la forêt dans son ensemble un « *espace de tensions voire de conflits, entre des attentes et des pratiques, des usages et des aspirations, entre des catégories d'usagers et à l'intérieur d'un même individu.* » Ces tensions entre usages et aspirations, différents selon les acteurs, se constituent en opinions dès lors qu'on interroge les Français sur l'entretien et l'aménagement de la forêt. S'ils sont globalement satisfaits par ceux-ci, ils émettent des critiques quelquefois paradoxales au vu de leur antinomie sur les choix sylvicoles des forestiers : « *les forêts sont mal entretenues* », « *trop*

⁴⁹⁴ DOBRE Michelle (2005). *Les Français et la forêt en 2004*. Enquête ONF – Université de Caen/LASMAS. Communication personnelle faite le 10 juin 2005 lors de la restitution des résultats de l'enquête sociologique sur les Français et la forêt. Paris : Office National des Forêts.

⁴⁹⁵ Enquête menée à l'automne 2004 sur un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population nationale âgée de 15 et plus.

de résineux », « *des coupes rases trop nombreuses* ». Ainsi, que ce soit au sein de l'Office National des Forêts ou chez les gestionnaires et propriétaires forestiers sylviculteurs en forêt privée, les inquiétudes que les forestiers expriment sont grandissantes. Celles-ci concernent aussi bien l'avenir du métier de forestier au sein de l'ONF (BOUTEFEU, ARNOULD, 2006)⁴⁹⁶, que les conséquences d'une antinomie ressentie par les non forestiers entre les fonctions économiques et écologiques (PRO SILVA FRANCE, 1995 ; SCHÜTZ, 1997). C'est aussi l'émergence d'une « *demande sociale* » envers les forêts qui alarme les forestiers (SCHMITHÜSEN, 1994 ; BOUTEFEU, 2007)⁴⁹⁷ ou encore sur le développement d'une pensée écologique selon laquelle « *l'approche de la nature, de rationnelle, analytique, réductiviste et linéaire, devient intuitive, synthétique, holistique et non linéaire* » (CIANCIO et NOCENTINI, 1996)⁴⁹⁸. Ces facteurs sont en train de modifier les concepts de gestion des forêts beaucoup plus profondément qu'on ne l'imagine habituellement. Ils appellent, de fait, les forestiers à faire évoluer leurs pratiques de gestion forestière. L'origine de ce changement est la combinaison entre d'une part, la diminution progressive de la rentabilité forestière et d'autre part, l'émergence de nouveaux besoins ou de nouvelles aspirations de la société vis-à-vis des forêts. À la différence de l'après Seconde Guerre mondiale où la Nation française sollicitait ses forêts pour qu'elles lui fournissent les produits et les matériaux bois dont elle avait besoin pour la reconstruction, l'intérêt actuel des Français pour ses sylves se positionne plutôt dans un registre de l'immatériel de l'idéal (le calme, le silence, la tranquillité, l'air pur, le contact avec la nature) dont la portée est générale (maintenir les forêts en bon état écologique). Cette tendance antagoniste, qu'il faut replacer dans le contexte socio-économique d'un pays à haut niveau de richesse comme la France (LEONARD, 1999), fixe un cadre assez général dans lequel évoluent les forêts françaises, et par lequel les nouvelles forêts, comme les autres, sont concernées.

« C'est ainsi que l'on exige de la sylviculture tout à la fois : plus de naturalité, le maintien de la biodiversité, l'irrégularité des peuplements et ceci tout en continuant de répondre aux utilités antérieures (production de bois, protection, récréation). De surcroît cela devrait se faire de façon durable et finalement sans que les propriétaires en pâtissent économiquement. Comme les intérêts ne portent pas au même niveau, il y a souvent confrontation entre les intérêts généraux, collectifs et ceux des particuliers. » (SCHÜTZ, 1997)

Or comme dans les sciences, le scientifique est l'interprète des faits, en foresterie, le forestier doit traduire dans sa sylviculture des considérations propres à l'écologie, à l'économie, à la technique et à la société. En cela, les modèles de sylvicultures intègrent ces paramètres. Il y avait de l'économique, du technique et du sociétal dans le modèle sylvicole du FFN (savoir faire pousser des arbres de qualité et en quantité pour les industries de transformation pour répondre aux besoins en bois de la nation), mais pas d'écologique. L'époque charnière à laquelle se situe actuellement la foresterie implique de trouver de nouveaux modèles de gestion qui intègrent, composent et formalisent avec l'ensemble des intérêts portés aux sylves : du sociétal (nature), de l'écologique (protection et conservation de la biodiversité), de l'économique (des sylvicultures rentables pour être durables).

Néanmoins, « *L'essentiel des surfaces forestières est et continuera à être affecté aux usages reconnus les plus utiles par la société. Dans les pays riches et peuplés, la forêt utile*

⁴⁹⁶ BOUTEFEU Benoît, ARNOULD Paul (2006). Le métier de forestier : entre rationalité et sensibilité. *Revue Forestière Française*, Tome LVIII-1, 2006, pp. 61-72.

⁴⁹⁷ SCHMITHÜSEN Franz (1994). Des demandes multiples et évolutives adressées à l'ingénieur forestier : une demande sociale en évolution. *Revue Forestière Française*, Tome XLVI-6, p. 689-694. BOUTEFEU Benoît (2007). *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*. Thèse. Lyon : École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, 519 p.

⁴⁹⁸ CIANCIO Orazio, NOCENTINI Susanna (1996). Idéologies ou nouveau paradigme scientifique dans la gestion forestière ? *Revue Forestière Française*, Tome XLVII-2, p. 189-192.

sera consacrée à la protection des eaux, de l'air, à la détente des populations » (LEONARD, 1999). Dans une contribution récente, en date du 4 septembre 2007, en vue de leur contribution au Grenelle de l'environnement, la Fédération France Nature Environnement (FNE), la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR), l'Office National des Forêt (ONF) et la Fédération Forestiers privés de France (FPF) ont précisé communément leur position sur le devenir de la forêt et du bois. Le constat qu'ils partagent s'articule autour de quatre points forts que sont : la « lutte contre l'effet de serre et la recherche d'alternatives aux énergies fossiles » par stockage du CO₂, la promotion du bois comme « un matériau moderne et renouvelable », la « préservation de la biodiversité » et le développement « d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle » dont l'échelle d'application est le « territoire de projets » (FNE, FNCOFOR, FPF, ONF, 2007)⁴⁹⁹.

Cette évolution s'inscrit tout à fait dans la thèse de Thomas KUHN (1970, 2008)⁵⁰⁰ sur « la structure des révolutions scientifiques », si l'on considère que la sylviculture, en France tout au moins, se situe actuellement à une époque charnière sur le plan réflexif. Thomas KUHN présente l'évolution des idées scientifiques comme une dynamique discontinue dont le cours s'organise en deux grandes phases alternatives. D'une part, dans un contexte de recherche scientifique usuel, que Thomas KUHN qualifie de science « normale », l'objectif du plus grand nombre de scientifiques est de résoudre des énigmes cadrant *de facto* avec le ou les paradigmes auxquels la communauté scientifique adhère. D'autre part, dans une phase « extraordinaire » de la science, certains scientifiques cherchent à construire et à asseoir un nouveau paradigme et de nouvelles théories sur les ruines de la tradition scientifique normalisatrice. Les fondements à ce changement de paradigme ont été clairement énoncés.

C'est d'Europe centrale et d'Allemagne qu'a émergé un nouveau paradigme en matière de gestion des forêts. Si l'Allemagne a très tôt réussi à appliquer à presque toutes ses forêts les acquis des sciences forestières du XIX^e siècle, dont le modèle consistait en la conversion des peuplements en futaies régulières principalement résineuses, elle a aussi très tôt fait l'expérience de grandes catastrophes (notamment climatiques). Celles-ci ont permis l'apparition d'une nouvelle conception de la gestion des forêts, fruit d'une posture intellectuelle renouvelée. En France, ce renouveau a été initié par l'association PRO SILVA, créée en 1990. Ce mouvement est parti de la forêt privée (PRO SILVA FRANCE, 1995), du moins en France, parce que la gestion des anciens taillis sous futaies était problématique, vu leur ampleur surfacique et la variété des situations qu'ils recouvraient ; parce que c'est en forêt privée que se font sentir le plus les carences en personnel, en matériel et en moyens financiers ; parce que les propriétaires forestiers sylviculteurs et les gestionnaires en forêt privée sont rebelles à une gestion centralisée et uniformisante, et qu'ils revendiquent leur liberté d'initiative et d'entreprendre. Le contexte environnemental, décrit précédemment, est venu renforcer le mouvement naissant. En jetant les bases d'une sylviculture de conciliation, irrégulière, continue et proche de la nature, le modèle de gestion forestière PRO SILVA a réussi à intégrer dans celle-ci les impératifs écologiques et environnementaux, la nécessaire rentabilité économique de la forêt et un compromis sur les aspects esthétiques et paysagers. En cela, cette sylviculture est censée permettre la convergence d'aspirations et d'approches nouvelles, sans toutefois déposséder les forestiers de leurs prérogatives en matière de gestion forestière.

⁴⁹⁹ FNE, FNCOFOR, FPF, ONF (2007). *Le Grenelle de l'environnement de France Nature Environnement (FNE) : Plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité [en ligne]*. Disponible sur : <<http://fne-grenelle.blogspot.com/2007/09/plus-de-bois-tout-en-prservant-mieux-la.html>> (consulté le 26/09/2007).

⁵⁰⁰ KUHN Thomas Samuel (2008). *La structure des révolutions scientifiques*. Ouvrage traduit de l'américain par Laure Meyer à partir de la nouvelle édition augmentée de 1970 et revue par l'auteur. Paris : Flammarion, 284 p.

La valeur patrimoniale des forêts en fait un véritable héritage collectif, indépendamment des conditions de propriété dont presque l'ensemble des Français ne connaît pas l'existence et n'en perçoit pas la matérialité. À propos de cet héritage, les non forestiers sollicitent de plus en plus un droit de regard parce qu'ils n'entendent pas de la même manière les choix sylvicoles des forestiers qui pensent être les détenteurs exclusifs du savoir (SCHÜTZ, 1997). Les crises écologiques des décennies 1970 et 1980 (sécheresse au Sahel, marée noire, pluies acides et dépérissement des forêts) ont été à l'origine de profondes inquiétudes suscitées par la fragilité des systèmes qui génèrent et permettent la vie sur terre. Les conférences des Nations Unies sur l'environnement, dont la première fut celle de Stockholm en 1972, attestent de l'apparition de ces préoccupations dans les sociétés modernes occidentales. C'est pourquoi, la *doxa* s'est progressivement construite sur l'idée d'un antagonisme entre économie (exploitation des forêts) et protection et conservation des forêts (PEYRON, 2008)⁵⁰¹, la forêt étant considérée comme l'archétype de la nature. Ce qui impliquait de reconnaître les forêts comme des écosystèmes forestiers au sens écologique du terme, d'où le glissement fréquemment opéré depuis, qui tend à englober les idées de respect, de conservation et de protection des écosystèmes forestiers dans le concept d'écologie.

Cela fait dire à CIANCIO et NOCENTINI (1996) que « *la pensée physicaliste cède la pas à la pensée écologique* » et que ce faisant, cela nous pousse à entrer dans « *une culture de la complexité* ». Ce tournant est assimilable à celui identifié par une équipe de recherche de l'ENS dans le cadre de l'appel à propositions du GIS « Économie forestière » intitulé : « *Multifonctionnalité des forêts et économie : concept, évaluation, mise en œuvre, instruments* »⁵⁰². Ce changement est à l'origine de la notion de multifonctionnalité, « *d'une part pour faire valoir que les forêts, de fait, remplissent de nombreux rôles [dont ceux qui font référence aux nouvelles revendications sociales et écologiques] et sont gérées dans cette optique, d'autre part, pour rester maître [le forestier d'État] en son domaine en faisant les adaptations qui s'imposent, puisque la fonction de production s'avère toujours déterminante pour financer l'ensemble de la gestion forestière* »⁵⁰³. Cette transformation née en forêt publique, du fait que l'ONF est un acteur identifiable et un interlocuteur privilégié, a cependant des répercussions sur l'ensemble des forêts françaises.

La grille de lecture⁵⁰⁴ proposée dans la synthèse du précédent appel à propositions atteste des changements évoqués dans ce chapitre qui affecte le monde forestier actuellement. À travers la notion de multifonctionnalité forestière, quatre positionnements stratégiques radicalement différents illustrent du besoin et des tentatives en cours pour redéfinir un nouveau paradigme en matière forestière à l'interface des trois pôles du développement durable (écologie, économie, société). Au sens des acteurs sollicités pour leur expertise, la multifonctionnalité sert avant tout le bon fonctionnement de l'écosystème

⁵⁰¹ PEYRON Jean-Luc (2008). *Enjeux économiques de la protection des forêts. In : VALLAURI Daniel (coord.) (2008). Livre blanc sur la protection des forêts naturelles en France : forêts métropolitaines.* Paris : Éditions TEX & DOC, 261 p.

⁵⁰² BREDIF Hervé, et al. (2008). *Contribution à l'élaboration d'une approche stratégique de la multifonctionnalité des forêts. Synthèse et recommandations.* Convention n° 59-02 E 01/05 du Ministère de l'Agriculture. FCBA, ENS-LSH, INRA, 12 p.

⁵⁰³ *Ibid.*

⁵⁰⁴ En complément d'une analyse historique de la notion de multifonctionnalité (voir doc. n°3), une douzaine d'entretiens approfondis ont été réalisés auprès d'acteurs majeurs des questions forestières en France. Ils ont été sollicités pour leur expertise sur la signification de la multifonctionnalité et les enjeux associés, sa portée opérationnelle et les actions à développer eu égard aux enjeux identifiés.

forestier⁵⁰⁵, ou bien c'est une façon de tenir les équilibres⁵⁰⁶, ou de refaire de la forêt un enjeu fort par la valorisation de la demande⁵⁰⁷, ou plus généralement, de refonder le contrat forêt-société en favorisant les projets communs territorialisés⁵⁰⁸.

Dans l'opinion commune la forêt est avant tout considérée dans sa dimension physique ; elle est non humaine et son fonctionnement biologique est indépendant de l'homme. C'est un fait, il existe encore des écosystèmes forestiers terrestres avec lesquels l'homme interagit peu ou pas, leur destinée hors de l'homme étant donc possible. Cette pensée, plus exactement cette séparation entre un état de nature non humain et l'homme, comme « maître et possesseur de la nature », tend à se développer dans notre civilisation occidentale. Cette croyance est principalement associée à l'idée d'une nature sauvage, sur le modèle de la « Wilderness » nord américaine, rendue célèbre par des auteurs comme Henry David THOREAU, John MUIR et Aldo LEOPOLD. Ces militants ont largement contribué à la préservation des espaces dits « sauvages » en Amérique du Nord – alors même qu'ils étaient et sont encore peuplés d'Amérindiens –, telle la vallée de Yosemite, classée parc national par le Congrès en 1890. Cette idée d'une nature sauvage, qui existerait indépendamment de l'homme, est en réalité la résultante d'une construction, d'une invention récente qui tend à rendre acceptable, sous la forme d'un compromis, notre rapport à l'espace et au vivant. Dans le dictionnaire de la géographie qu'il cosigne avec Jacques LEVY, Michel LUSSAULT (2003) développe les différentes étapes d'une construction sociale de la nature dans un long article qui définit le terme en question⁵⁰⁹. L'une des plus marquantes est celle qui a influencé le développement des sciences modernes, dès le XVIII^e siècle, qui s'occupent alors de l'ordre naturel ou du genre humain avec comme postulat d'origine, la distinction objet / sujet, nature / culture, formant des « *ensembles clos et bien distincts, radicalement séparés, des entités discrètes* ». Cette césure est celle qui rendit légitimes les discours scientifiques autour de la disjonction entre non-humains et humains. L'auteur insiste sur le caractère « *crucial et souvent polémique* » des acceptions discordantes qui coexistent chez différents acteurs pour un même objet de nature : « *la société « invente » donc ses natures acceptables et en retour cette invention contribue à la configurer et à l'organiser* » (LUSSAULT, 2003).

Cette nouvelle vue de l'esprit, à savoir l'idée que « *les sociétés édifient les états de nature qui correspondent à leurs schèmes culturels et à leurs logiques sociales à un moment historique donné* », apparaît notamment chez Serge MOSCOVICI (1968)⁵¹⁰ au tournant des années 1960 / 1970. Cette pensée marque le début de nouvelles réflexions sur l'idée de

⁵⁰⁵ « *Raison d'être : l'écosystème et le maintien de son intégrité. D'où un intérêt accru porté aux fonctions de support : formation du sol, production primaire, biodiversité fonctionnelle, économie de l'eau, les autres produits et services de la forêt étant tributaires de ces derniers.* » (BREDIF et al., 2008)

⁵⁰⁶ « *Raison d'être : un moyen de dire non à la spécialisation outrancière des territoires à grande échelle ; un moyen aussi de ne pas s'enfermer dans une rationalité purement économique avec le risque d'être couvert d'opprobre par les environnementalistes (cela permet d'internaliser les questions environnementales et de laisser au forestier son pilotage des choses, en y ajoutant la gouvernance nécessaire).* » (Ibid.)

⁵⁰⁷ « *Raison d'être : le bois ne paie plus la gestion forestière ; la solution réside dans la contractualisation entre la demande et l'offre, ce qui suppose de bien les caractériser (à la fois par un travail sur les potentialités de la forêt et sur les besoins des acteurs). En ce sens, les chartes forestières de territoire constituent un formidable espoir. Un certain nombre de conditions s'avèrent nécessaires à leur réussite : présence d'un fort leadership (un élu), structure d'animation porteuse, volonté des différents acteurs de se mettre autour de la table...* » (Ibid.)

⁵⁰⁸ « *Raison d'être : nécessité de retrouver du projet en forêt dans une perspective globale d'aménagement du territoire et de projet commun, ce qui nécessite d'en passer par une remise à plat des besoins et des attentes de chacun (ce que la notion de fonction ne dit pas).* » (Ibid.)

⁵⁰⁹ Voir l'article en question : LUSSAULT Michel (2003). « Nature » [en ligne]. *EspacesTemps.net*, Il paraît, 18.03.2003. Disponible sur : <http://espacestemps.net/document404.html> (Consulté le 02/11/2006).

⁵¹⁰ Moscovici Serge (1968). *Essai sur l'histoire humaine de la nature*. Paris : Flammarion, 604 p. Cité par Michel Lussault *In* Michel Lussault (2003). « Nature » [en ligne]. *EspacesTemps.net*, Il paraît, 18.03.2003. Disponible sur : <http://espacestemps.net/document404.html> (Consulté le 08/02/2005).

nature. C'est le cas des travaux d'Augustin BERQUE (1990, 1994a, 1994b, 2000)⁵¹¹, géographe et nippophile, qui a largement contribué à ces nouvelles réflexions sur l'idée de nature en mêlant l'homme à l'espace, aux lieux, aux paysages, à la ville et à la nature. Par ailleurs, Philippe DESCOLA, ethnologue et disciple de Claude LEVI-STRAUSS, inspiré de ses recherches sur d'autres civilisations⁵¹² fournit lui aussi un éclairage intéressant dans son dernier ouvrage : « *Par-delà nature et culture* »⁵¹³ (2005), dans lequel il souligne le singularisme des représentations modernes occidentales de la nature, la « *chose du monde la moins bien partagée* » qui en somme n'est qu'un « *universalisme particulier* » basé sur l'opposition nature / culture qui n'existerait, selon lui, qu'en occident. Dès lors, il devient intéressant de comprendre l'influence que peut exercer cette nature inventée sur les nouvelles forêts et de préciser les termes du compromis qu'elle suscite, autrement dit de faire état de sa construction sociale.

Dans son essai sur « *Les Mots et les Choses. Une archéologie des sciences humaines* »⁵¹⁴, Michel FOUCAULT (1966) défend la thèse que les conditions du discours changent au cours du temps, selon des césures parfois relatives, parfois brutales de la conception du monde d'une période à l'autre. Depuis les années 1970⁵¹⁵, d'autres discours existent maintenant à côté de ceux des forestiers, qui défendent l'idée que la forêt ne devrait plus être une construction humaine, mais l'œuvre de la nature. En matière forestière, la passation de témoin entre générations est généralement une étape propice aux changements. Ces sauts de générations s'inscrivent dans le temps long ; la forêt est un bien que l'on conserve (SCEES, 2002). Ce temps long supporte donc des conditions du discours changeantes, aussi bien au niveau individuel que collectif, ainsi qu'en fonction de l'échelle spatiale de laquelle il émerge et à laquelle il s'applique. En effet, nous pensons que l'émergence d'une conception commune de la nature partagée par une société de plus en plus urbaine qui exerce ses influences bien au-delà de sa périphérie, de telle sorte que soit remise en cause l'ancienne dicotomie ville / campagne, a une influence forte sur les représentations des habitants quant à leur environnement et donc la forêt, modifiant en retour les pratiques.

À l'époque du durable, certains fondamentaux demeurent nous l'avons vu comme la nécessité pour les forêts en générales d'être rentable pour être durable du point de vue de leur propriétaire, mais pour autant des changements importants se font jour dans le monde forestier, que ce soit sur l'interrogation climatique, ou des influences de la société en quête de nature... compléter. Quel sera celui qui aura le plus d'importance sur les propriétaires forestiers et in fine sur la durabilité des nouvelles forêts. Difficile de la dire... Mettant de côté le trop médiatique changement climatique, nous avons préféré nous concentrer sur le ... ville / campagne...L'objet de la partie à venir est justement de tenter un éclairage à propos des influences des villes sur les campagnes. Pour cela, l'échelle de réflexion adoptée est celle du Massif Central.

⁵¹¹ BERQUE Augustin (1990). *Médiance de milieux en paysages*. Montpellier : GIP Reclus, 163 p. BERQUE Augustin (dir.) (1994a). *La maîtrise de la ville*. Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales, 595 p. BERQUE Augustin (dir.) (1994b). *Cinq propositions pour une théorie du paysage*. Collection Pays/Paysages. Seyssel : Champ Vallon, 124 p. BERQUE Augustin (2000). *Écoumène : introduction à l'étude des milieux humains*. Paris : Belin, 271 p.

⁵¹² Notamment sur les Achuar, indiens Jivaros des confins de l'Équateur et du Pérou à propos desquels il a tiré un ouvrage de sa thèse, en 1993, intitulé : « *Les lances du crépuscule* », édité à Paris chez Plon, 505 p.

⁵¹³ DESCOLA Philippe (2005). *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard, 623 p.

⁵¹⁴ FOUCAULT Michel (1966). *Les Mots et les Choses. Une archéologie des sciences humaines*. Paris : Gallimard, 400 p.

⁵¹⁵ Voir : BARTHOD Christian (2005). *L'homme, la nature et la forêt : les grands débats d'idées en cours*. Actes du colloque franco-américain « Gérer la forêt des deux côtés de l'Atlantique, hommage à Gifford Pinchot ». Nancy : ENGREF, 13 p.

5.2. Espaces ruraux et sociétés urbaines : de la forêt des champs à la forêt des villes⁵¹⁶.

La périphrase « de la forêt des champs à la forêt des villes » permet de s'interroger sur la manière dont les espaces ruraux sont influencés par les agglomérations urbaines et quelles en sont les conséquences sur les forêts, notamment en matière de gestion. Dans ces espaces sous influence, les enjeux ayant trait aux forêts sont de moins en moins liés à la production de bois. Au contraire, ces forêts sont désormais identifiées et reconnues comme des espaces naturels en qualité d'espaces de respiration, de coupures vertes à l'urbanisation, de corridors écologiques, d'espaces inventoriés ou de protection (Espaces Naturels Sensibles, projets nature, biodiversité, etc.). Finalement, la forêt des champs est-elle encore vraiment étrangère à la Cité ? À ce titre, Émile LITTRE (1874) dans le « *Dictionnaire de la langue française* »⁵¹⁷ donne pour origine du mot « forêt » le bas-latin « foresta » : dehors (foris), mettre dehors : « forestare », espace sur lequel un seigneur avait prononcé une proscription. D'ailleurs en italien un « *forestiero* » désigne toujours un étranger. La forêt des champs fait référence à une forme agraire, à un mode d'utilisation et de mise en valeur de l'espace et à celui qui en a la charge, le paysan ou l'agriculteur. Ce sera l'occasion de revenir sur les difficultés et les problèmes en matière de gestion des forêts des villes. En effet, si le dessein de la forêt des villes, à plus ou moins long terme, est entre les mains des agglomérations urbaines, lieux de centralisation, de pouvoir et de prise de décision sur l'espace qui est sous son influence, il n'en reste pas moins que ces espaces forestiers dans le Massif Central sont bien souvent privés et que l'initiative en matière de gestion forestière est fréquemment encore du seul ressort de leurs propriétaires.

Le visage de la ruralité se transforme (PERRIER-CORNET, 2001)⁵¹⁸ sous l'effet de mobilités accrues entre ville et campagne, impulsées par la généralisation de la voiture individuelle et du désir de vivre à la fois à la ville et à la campagne. Il s'agit aussi de nouveaux usages et de nouvelles fonctions attirés aux espaces ruraux, liés à une fréquentation massive par les urbains, porteurs de nouvelles façons de vivre et d'habiter le rural, génératrice aussi de tensions entre les usages productifs, résidentiels, touristiques, de nature et le non usage (protection de la nature en soi). Il est aussi question de nouveaux modes de gestion des espaces ruraux. S'orientent-ils vers une gestion « urbaine » des territoires ruraux ? Comment influent les recompositions territoriales en changeant la maille de base dans la gestion et l'administration des territoires ?

Le champ des relations entre ville et campagne a fait l'objet, depuis plusieurs décennies, d'une abondante littérature sur laquelle il n'est pas question de revenir. Profitant du fait récent et remarquable que l'humanité est désormais autant rurale qu'urbaine, Paul ARNOULD, Emmanuelle BONERANDI et Chantal GILLETTE (2009)⁵¹⁹ proposent une synthèse des principales publications en la matière comme autant de jalons qui marquent la progression des débats et des idées. Après qu'il en a été question dans le 1^{er} chapitre avec la « *Fin des*

⁵¹⁶ « *Forêt des champs, forêt des villes* » est le titre d'un module du Master ST, DD, AD* (Systèmes Territoriaux, Développement Durable, Aide à la Décision) dans lequel je suis intervenu durant trois années consécutives de 2006 à 2008. * Établissements partenaires suivants : ENS LSH de Lyon, l'Université Joseph Fourier (Grenoble 1), l'Université de Savoie (Chambéry), l'Université Jean Monnet (Saint-Etienne), l'École des Mines de Saint-Etienne, l'Université Lumière (Lyon 2), l'Université Jean Moulin (Lyon 3).

⁵¹⁷ LITTRE Emile (1874). *Dictionnaire de la langue française – Tome deuxième (D-H) [en ligne]*. Disponible sur : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406698m.r=dictionnaire+de+la+langue+fran%C3%A7aise+litr%C3%A9.lanqFR>> (Consulté le 11/05/2009).

⁵¹⁸ PERRIER-CORNET Philippe (2001). La dynamique des espaces ruraux dans la société française : un cadre d'analyse. *Territoires 2020*, n°3, juin, pp. 61-74.

⁵¹⁹ ARNOULD Paul, BONERANDI Emmanuelle, GILLETTE Chantal (2009). *Rural / urbain*. In : STEBE Jean-Marc, MARCHAL Hervé (dir.). *Traité sur la ville*. Paris : Presses Universitaires de France, 784 p.

paysans » d'Henri MENDRAS (1967), Bernard KAYSER (1990) annonce « *La renaissance rurale* » pour évoquer le renversement de tendance au profit des campagnes qui redeviennent attractives (démographie, nouvelles fonctions, recomposition des sociétés villageoises, etc) pour des urbains en quête de nature (VIARD, 1990)⁵²⁰ et de passions résidentielles (URBAIN, 2002b)⁵²¹. C'est ce que traduit la « *Géographie agricole et rurale* » de Jean-Louis CHALEARD et Jean-Paul CHARVET (2004)⁵²².

5.2.1. L'espace rural, d'une logique productive à une logique résidentielle, de loisir et de nature.

Si depuis un siècle et demi, le Massif Central est une terre d'exode, un espace hors duquel il fallait s'expatrier pour réussir, il semble que depuis peu la situation est en train de s'inverser. La vision prospective de la France rurale, à l'horizon 2020, conduite par la DATAR en 2003 (devenue DIACT au 1^{er} janvier 2006)⁵²³ insiste sur la nécessité de « *changer de repère* », de regarder l'espace rural « *avec un œil neuf* » afin de faire apparaître « *des changements d'usages et de perceptions dont l'importance ne peut plus être sous-estimée* »⁵²⁴ (DATAR, 2003). En effet, « *la France n'est plus au temps où Maurice Barrès fantasmaient sur les « déracinés » et où l'on croyait avoir besoin en abondance de solides ruraux pour fournir le pain quotidien et affronter l'ennemi héréditaire ; mais ces représentations n'ont pas tout à fait disparu des esprits.* »⁵²⁵ (BRUNET, 2001) L'espace rural change. Lui qu'on tenait jadis pour périphérique, peu perméable aux courants du progrès, cristallise aujourd'hui espoirs et inquiétudes de la société française. Les enjeux dont il est porteur se sont considérablement diversifiés. Les espaces ruraux peuvent à la fois compter sur des impulsions extérieures (les nouvelles attentes des sociétés urbaines en termes de cadre de vie, d'environnement préservé) ou sur leurs ressources propres, notamment les espaces naturels, agricoles et forestiers, les paysages ou le patrimoine culturel. Le monde rural n'est plus le monde agricole, et n'est plus non plus ce lieu d'exode que l'attractivité des villes semblait avoir exclu de la modernité. Dans l'ensemble, son solde migratoire s'est inversé, notamment par l'arrivée de populations jeunes. Désormais, villes et campagnes s'articulent. La bibliographie en la matière est très abondante comme en témoigne un ouvrage de synthèse publié récemment par Jean-Pierre HUSSON⁵²⁶ en 2008 sur les envies

⁵²⁰ VIARD Jean (1990). *Le tiers espace. Essai sur la nature*. Paris : Méridiens Klincksieck, 152 p.

⁵²¹ URBAIN Jean-Daniel (2002). *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*. Paris : Payot, 392 p.

⁵²² CHALEARD Jean-Louis, CHARVET Jean-Paul (2004). *Géographie agricole et rurale*. Paris : Belin, 239 p.

⁵²³ « *La Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) s'est substituée à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) à compter du 1er janvier 2006. À terme du décret du 31 décembre 2005, la DATAR a vu, en effet, ses missions réaffirmées et élargies et a donné naissance à la DIACT après intégration en son sein des fonctions précédemment assumées par la Mission interministérielle sur les mutations économiques (MIME). Cette évolution traduit la volonté du Gouvernement de promouvoir l'attractivité et la compétitivité du territoire national tout en poursuivant une politique de solidarité envers les zones fragiles ou excentrées.* » Source : DELEGATION INTERMINISTRIEL A L'AMENAGEMENT ET A LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES (2009). *DIACT 2006 : de la Datar à la Diact [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.diact.gouv.fr/article.php3?id_article=786> (Consulté le 21/05/2009).

⁵²⁴ DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RURALE (2003). *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement durable [en ligne]*. Paris : La Documentation Française, 59 p. Disponible sur : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000553/index.shtml>> (Consulté le 29/05/2007).

⁵²⁵ BRUNET Roger (2001). *La France réinvestie par ses villes [en ligne]*. *Mappemonde*, n°3. Disponible sur : <www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M301/Brunet.pdf> (Consulté le 20/06/2007).

⁵²⁶ HUSSON Jean-Pierre (2008). *Envies de campagne. Les territoires ruraux français*. Collection Carrefours. Paris : Ellipses Éditions, 207 p.

de campagne des Français à travers des espaces ruraux revendiqués, plébiscités, redevenus à la mode et pour beaucoup renaissants.

D'une fonction de production pratiquement unique, les campagnes ont acquis maintenant quatre fonctions principales (DATAR, 2003) : la fonction productive ; la fonction résidentielle ; la fonction « récréative et touristique » ; la fonction de « nature ».

> La fonction productive.

L'agriculture (30,5 millions d'hectares) et la forêt (15,5 millions d'hectares) couvrent plus de 80% de la surface du territoire national. Ces deux activités structurent l'espace rural, mais ne sont plus les activités économiques dominantes. La valeur ajoutée de la branche agriculture, sylviculture et pêche ne représente guère plus de 2% du PIB national en volume (prix constant). Dans les bassins de vie ruraux, les emplois de la sphère agroalimentaire (emplois agricoles et emplois des industries agro-alimentaires) dépassent rarement le quart des emplois locaux (DATAR, 2003). Entre 1970 et 2000, le nombre d'actifs agricoles a été divisé par deux et la productivité du travail multipliée par quatre. Les emplois et activités liés directement aux populations (services aux particuliers, services éducatifs et de santé, commerce de détail) fournissent aujourd'hui plus de 50 % des emplois ruraux, et assurent la majeure partie des nouveaux emplois dans les campagnes. Leur localisation dépend d'abord de celle des ménages. Leur poids dans l'économie des espaces ruraux ne cesse donc de s'amplifier accompagnant les mobilités des populations urbaines. La tertiarisation de l'économie rurale est largement engagée et devrait s'affirmer dans les prochaines années. Alors qu'un Français sur 4 réside en milieu rural, seul 1 sur 5 y travaille (DATAR, 2003).

Dans le Massif Central, la fonction de production des espaces ruraux pouvait pratiquement se résumer à la seule mise en valeur agricole. Grâce à sa morphologie physique, à la prégnance d'identités locales fortes associées à une morale paysanne, cette moyenne montagne a pu être protégée du productivisme agricole dans la période de l'après Seconde Guerre mondiale. C'est en périphérie de la montagne du Massif Central, dans les bas-pays, que les grands « progrès » agricoles ont connu un développement important, source de profondes transformations de l'utilisation de l'espace et de modifications paysagères. Pendant ce temps, la couverture forestière du massif s'est fortement développée. Les caractères agricoles préservés et forestiers du Massif Central contribuent actuellement aux qualités environnementales de cet espace. Considérés comme un atout et non plus comme un handicap, ces caractères sont de plus en plus recherchés par une population française très urbanisée qui aspire et qui tend à s'installer, pour partie, à la campagne. C'est ce que montre l'évolution positive du solde migratoire dans la plupart des communes du Massif Central.

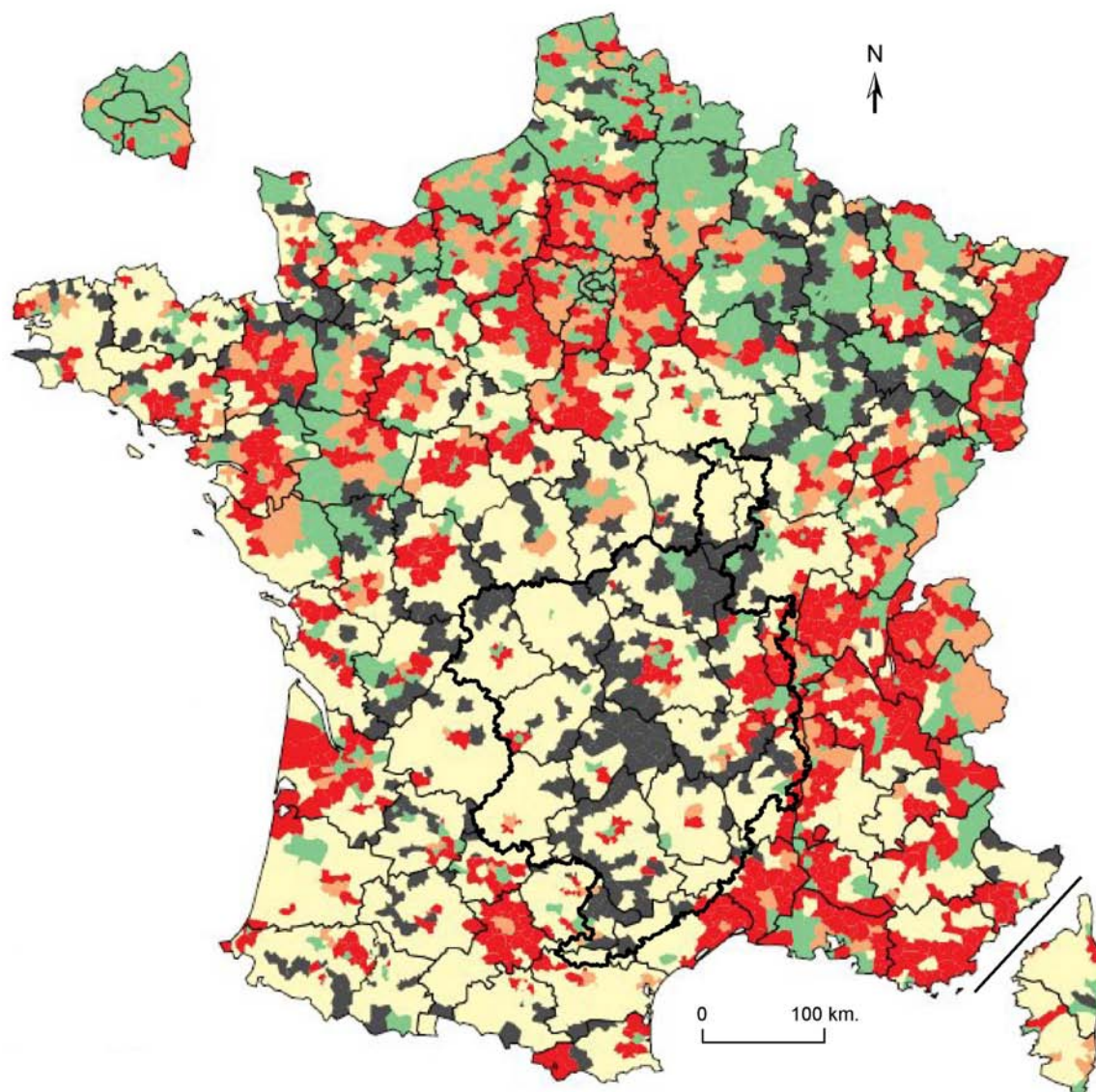
> Une fonction résidentielle.

Les campagnes ne sont plus, pour la majorité d'entre elles, des terres d'exode. Ainsi, une partie des espaces ruraux passe sous influence urbaine, essentiellement à la périphérie des grandes aires urbaines. Ce modèle de diffusion urbaine est déjà ancien. Il s'est amorcé à la fin des années 1960 (CHAVOUET & FANOUILLET, 2000) grâce au développement des moyens de transport, et notamment de l'automobile. Maintes fois pointé du doigt et condamné, le processus se poursuit, obéissant à des arbitrages complexes entre le coût des déplacements domicile-travail, imposés par la distance entre une habitation à la campagne

et un emploi en ville, et les avantages que ce cadre et ce mode de vie sont supposés apporter.

Depuis le recensement général de la population de 1990, le solde migratoire et naturel des espaces ruraux à l'échelle française est positif (Doc. n°129), après plus d'un siècle de décroissance continue. Entre les recensements de 1990 et 1999, la tendance à l'étalement urbain amorcée depuis les années 60 s'est poursuivie.

Doc. n°129 : Des trous noirs du rural « profond » au rouge orangé des « fronts » de recolonisation en pays forestier.



Comparaison des soldes naturels et migratoires entre 1990 et 1999

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Naturel et migratoire négatifs |  Naturel et migratoire positifs : naturel supérieur au migratoire |
|  Naturel positif, migratoire négatif |  Naturel et migratoire positifs : naturel inférieur au migratoire |
|  Naturel négatif, migratoire positif | |



Périmètre du Massif Central

Source : D'après BRUNET Roger (2001). La France réinvestie par ses villes [en ligne]. Mappemonde, n°3. Disponible sur : <www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M301/Brunet.pdf> (consulté le 20.06.2007).

Cette extension nette a concerné près de 5 000 communes en France (DATAR, 2003), anciennement classées rurales, et nouvellement polarisées par une aire urbaine. Désormais, les trois quarts des Français vivent en milieu urbain sur une portion réduite du territoire (18,4%). Durant la même période (1990-1999), la population urbaine s'est accrue de 2,3 millions de personnes. C'est dans les couronnes périurbaines que la population a augmenté le plus. L'espace périurbain abrite 12,3 millions de personnes ; depuis 25 ans, il a gagné plus de 3 millions d'habitants. Dans le même temps, les pôles urbains n'en ont gagné que 2 millions, alors qu'ils étaient trois fois plus peuplés.⁵²⁷ De même, la fonction résidentielle (dissociation entre lieu de travail et lieu d'habitation) a largement diffusé dans les espaces à dominante rurale.

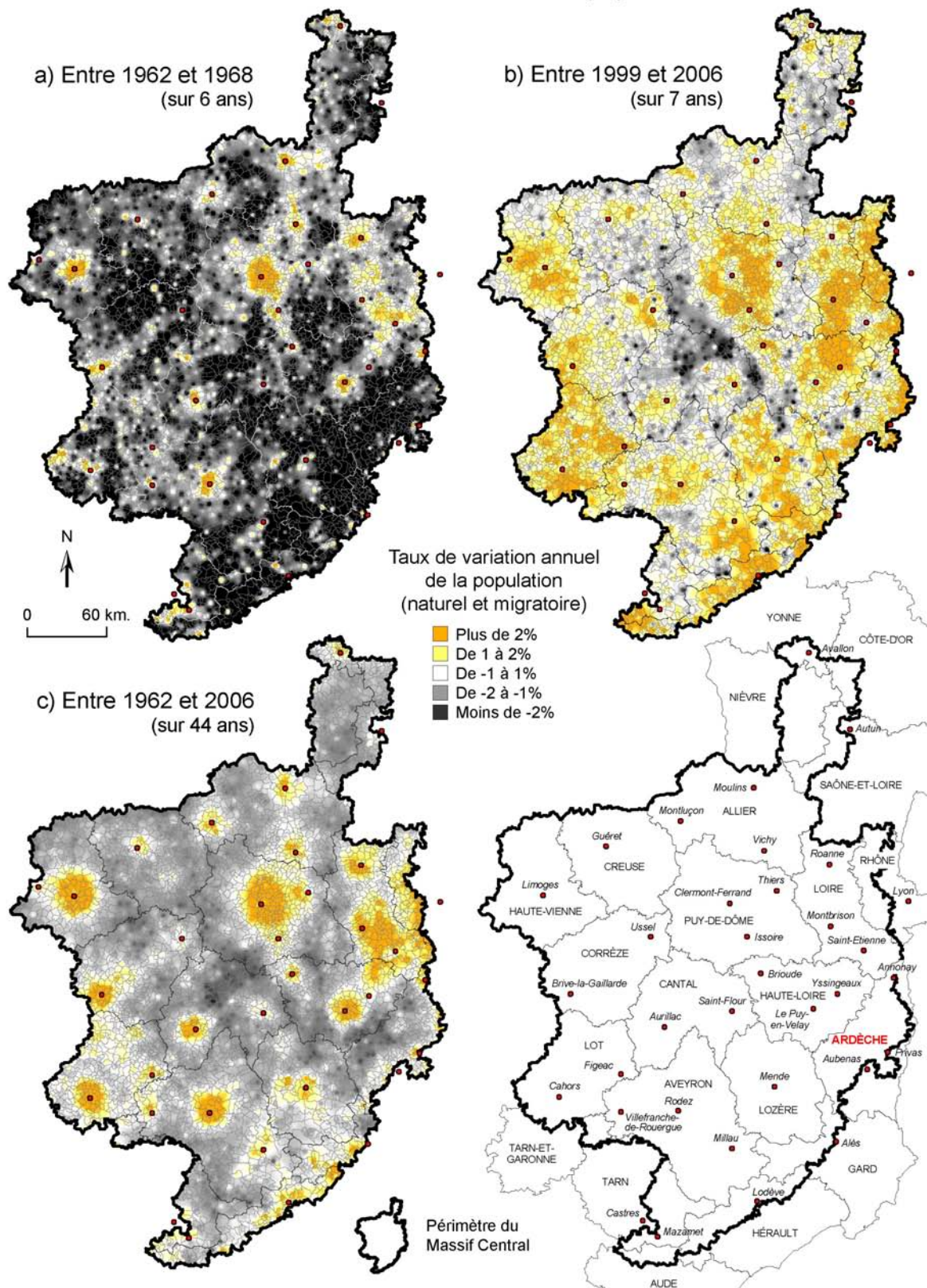
L'excédent d'arrivées sur les départs concerne désormais des communes de l'espace à dominante rurale et forestière (Bretagne, Centre, arrière pays bourguignon, Massif Central, Sud-Ouest, Languedoc, Pyrénées, Provence et Alpes du Sud, Corse). Le phénomène tient pour l'essentiel à l'installation de nouveaux résidents, qu'il s'agisse d'actifs ou de retraités (parfois d'origine étrangère). Bien qu'un peu réducteur, ce basculement a été aussi qualifié d'exode urbain. Il succède à une longue période d'après Seconde Guerre mondiale d'exode rural. Il existe cependant encore des campagnes où les départs prédominent (Maine et Anjou, Normandie, Flandres, Picardie, Lorraine, Vosges, Bourbonnais, Monts d'Auvergne et du Cantal, Montagne ardéchoise). Le document n°129 montre aussi que certaines tendances longues persistent, il existe toujours des tropismes vers les Midis et le littoral atlantique. Le centre de la France apparaît encore comme un vaste espace où les décès excèdent les naissances. En revanche, il tend de plus en plus à devenir une terre d'accueil, ce que confirment les soldes migratoires positifs sur la période 1990-1999. Roger BRUNET (2001) montre que ce « vide » et l'image qu'il véhicule est plutôt à envisager sous un angle positif *« La grande « diagonale du vide » SO-NE s'est morcelée et effritée, mais elle accuse ses trous noirs. [...] dans un pays à population croissante et jusqu'ici peu densément peuplé par rapport à ses voisins, il est assez compréhensible que le « vide », tout relatif évidemment, soit devenu plus attractif que répulsif, et que le plein apparaisse trop plein. »*

L'espace rural tend à redevenir attractif surtout à la périphérie des villes. Les communes du Massif Central bordant les principaux pôles urbains ont vu leur population nettement progresser comme le montre la carte c) du document n°130 sur une longue période de 1962 à 2006. Ces communes bénéficient à la fois d'un solde migratoire positif, en opposition avec le déficit migratoire des centres urbains, et du relèvement de leur déficit naturel.

⁵²⁷ CHAVOUET Jean-Michel, Jean-Christophe FANOUILLET (2000). Forte extension des villes entre 1990 et 1999 [en ligne]. INSEE PREMIÈRE, n° 707, avril, 4 p. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip707.pdf> (Consulté le 18/11/2007).

Doc. n°130 : Des « campagnes en renaissance » dans le Massif Central : le retour des urbains.

Taux de variation annuel de la population



Malgré tout, les communes rurales éloignées des principaux pôles d'activité continuent encore de voir leur population diminuer, mais à un rythme moins accentué que durant les décennies précédentes. L'isolement d'une partie des communes du centre et du nord du Massif Central s'amplifie ; les apports migratoires restent largement insuffisants pour contrecarrer la tendance naturelle au dépeuplement. Mais, les bordures orientales et sud du Massif Central profitent le plus de ce relatif ralentissement. Le Massif Central souffre de l'éloignement des grandes métropoles régionales (Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Dijon) et d'une logique d'aménagement des réseaux de transport au XX^e siècle qui a longtemps consisté à contourner les Hautes Terres, engendrant une fermeture structurelle et un enclavement fonctionnel des territoires (VARLET, 2004)⁵²⁸. Les grandes aires urbaines, à l'échelle du Massif Central, notamment Clermont-Ferrand et Limoges, animent insuffisamment l'espace régional.

À l'échelle du Massif Central, les nouveaux arrivants représentent une frange non négligeable de la population. Alors qu'entre 1982 et 1990, l'écart avec les autres régions métropolitaines atteignait (en moyenne) encore 9 000 personnes, depuis une quinzaine d'années, les installations sont plus nombreuses que les départs. La période 1990-1999 caractérise ce renversement historique, avec un excédent d'environ 27 000 personnes (INSEE Auvergne, DIACT Massif Central, 2002)⁵²⁹. La carte a) du document n°131 montre cet attrait des plus de 60 ans pour le Massif Central qui réinvestissent les espaces ruraux alors que les plus jeunes migrent vers les villes.

La fonction résidentielle concerne aussi les « originaires » émigrés, encore actifs, qui reviennent au « pays » à la belle saison. Ce phénomène correspond à un développement important des résidences secondaires (Doc. n°133) surtout dans toute la bordure sud-est du Massif Central, la chaîne des volcans d'Auvergne et dans les secteurs où l'exode a libéré des habitats de caractère (généralement liés aussi à des paysages emblématiques). En retraite, certains décident de s'y installer tout ou partie de l'année. Ce flux migratoire vers le Massif Central concerne une grande partie centre, nord-ouest, nord et est de la France, ainsi que la région Rhône-Alpes, le sillon rhodanien et les aires urbaines de Toulouse et de Bordeaux. Les personnes du même âge qui quittent le Massif Central partent s'installer dans les montagnes méridionales de la France, sur les côtes (héliotropisme), ainsi qu'en Corse. L'arrivée de ces nouveaux habitants qui s'installent, à l'occasion de leur retraite, en provenance d'autres régions de métropole, voire d'autres pays, viennent modifier ou plutôt participer à l'évolution des mentalités, des représentations, des usages et des pratiques traditionnelles dans les espaces ruraux qui avaient cours jusque-là. Pour ces nouveaux arrivants, le Massif Central n'est plus forcément ce lieu synonyme d'une vie paysanne consacrée au travail de la terre.

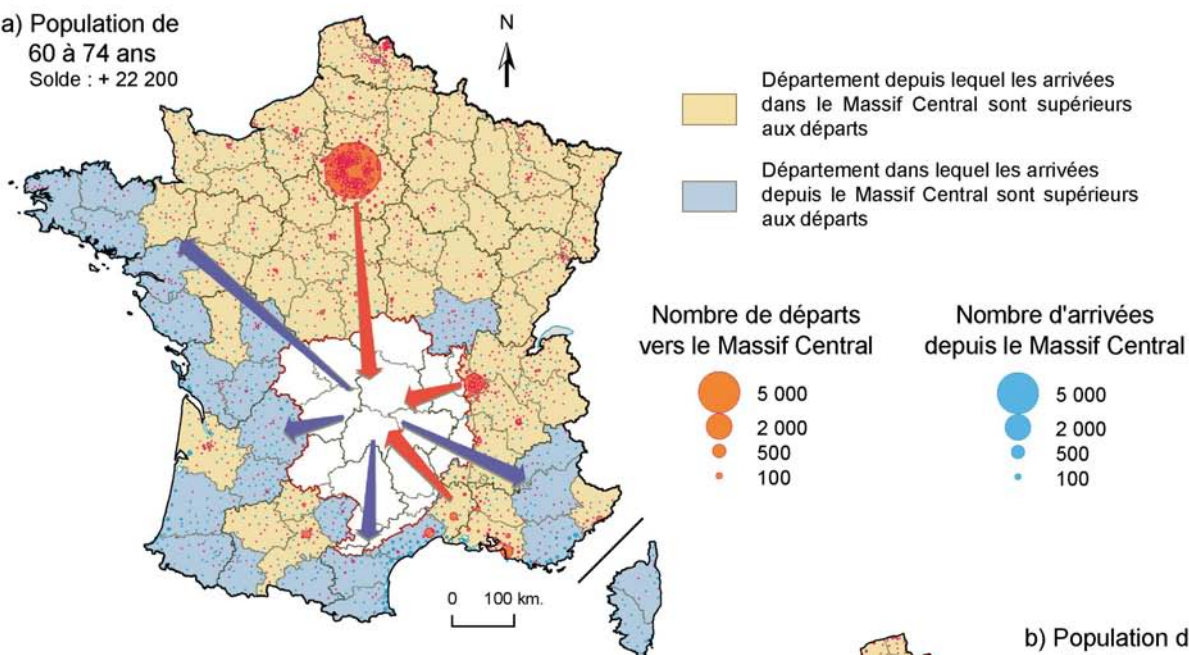
⁵²⁸ VARLET Jean (2004). Traverser le Massif Central. Dynamiques d'ouverture et de fermeture. Actes du colloque : Traverser les montagnes, Montanea, CNFG, 3-4 octobre 2002. Collection EDYTEM. *Cahiers de Géographie*, n°2, pp. 79-90.

⁵²⁹ INSEE Auvergne, DIACT Massif Central (2002). *Atlas du Massif Central [en ligne]*. Les Dossiers, n°5, décembre. Disponible sur : <http://www.massif-central-diact.gouv.fr/data/pdf/Atlas_MassifCentral.pdf> (consulté le 18/06/2007).

Doc. n°131 : Paris, Lyon, Marseille : des fournisseurs d'urbains pour les espaces ruraux et forestiers du Massif Central.

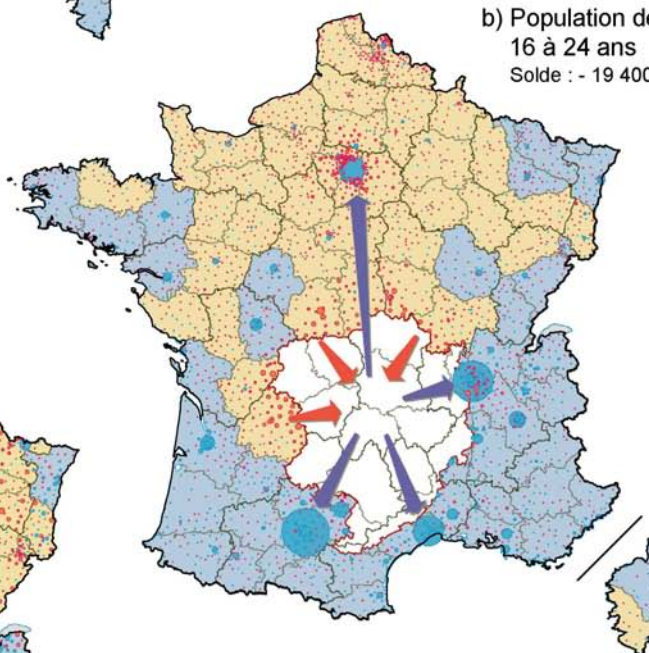
Solde migratoire du Massif Central entre 1990 et 1999

a) Population de
60 à 74 ans
Solde : + 22 200

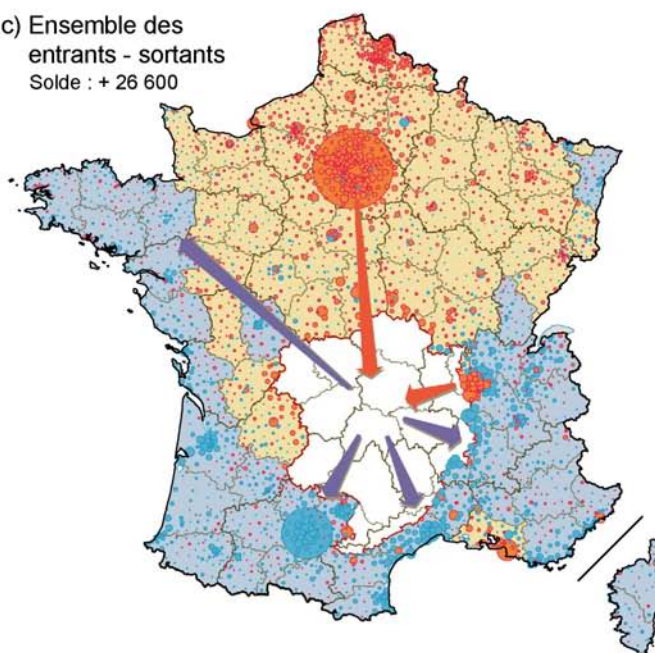


Périmètre du Massif Central avant 2005

b) Population de
16 à 24 ans
Solde : - 19 400



c) Ensemble des entrants - sortants
Solde : + 26 600



Le Massif Central n'est plus nécessairement ce lieu qui porte les stigmates du dépeuplement des campagnes, traduits en termes de reforestation et d'enfrichement, mais aussi dans les consciences avec la disparition progressive du sentiment de n'avoir pu empêcher les profondes transformations paysagères du pays. Les nouveaux arrivants, même s'ils ont leur origine au pays, viennent s'installer avec un bagage intellectuel, des pratiques et des usages qui ne sont plus ceux de l'ancienne société paysanne. Pour eux, le Massif Central bénéficie d'images positives (espaces naturels, agricoles et forestiers, paysages, patrimoines culturels, etc.) qui naissent dans la comparaison avec le milieu urbain. Ce sont donc des lieux où l'on vient principalement s'installer pour habiter, attiré par les images, surtout diffusées par la communication touristique, d'un « pays vert »⁵³⁰ (RIEUTORT, 2006), de nature, sauvage ou pour produire (élevage...). Pour autant, quels regards portent ces arrivants sur la forêt ? Quels rapports ont-ils aux sylves ? Et plus généralement quelles sont les incidences de ce processus résidentiel sur la forêt ?

Le fondement essentiel à cette recolonisation relève en premier lieu de l'évolution des moyens de déplacement et des techniques de communication dans une logique résidentielle. Jean VARLET (2004) montre que sur le plan des transports, la situation récente du Massif Central est en train de changer ; « *des processus d'ouverture sont enclenchés, mais plus encore la traversée du Massif Central par les moyens de transports rapides est envisagée [...]* ». À la fois causes et conséquences de ces choix en matière d'aménagement du territoire dans cet espace de moyenne montagne, les mentalités se renversent et le désenclavement que les autorités locales appelaient de leurs vœux va trouver une réponse de l'État. De plus, si les dynamiques d'ouverture et de fermeture des territoires ont été classiquement envisagées par l'unique offre de transport, d'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte comme les pratiques de déplacements des usagers et les représentations territoriales des habitants (BERNE, 2008)⁵³¹. C'est une dimension supplémentaire en mesure d'infléchir l'ouverture du Massif Central et son attractivité. Au-delà du type de territoire (urbain ou rural), défini et délimité dans le cas des zonages INSEE (Doc. n°132) par l'appréciation statistique de profils migratoires (domicile-travail), les représentations qui sont données d'un territoire permettent de comprendre et d'analyser les territorialités de ses habitants. Ainsi en témoigne l'enquête du Crédoc sur « *les conditions de vie et les aspirations des Français* » (réalisée en 2001) qui illustre l'ambivalence du rural et de l'urbain, partagés entre modes de vie et identités territoriales. Sur 2 000 personnes interrogées, 40% disent habiter un espace rural alors que 25% de l'échantillon y résident effectivement⁵³². Cette enquête met de la sorte en évidence l'attractivité (résidentielle et affective) exercée par les espaces ruraux. La catégorie la plus encline à l'expression de cette attractivité est celle des périurbains, qui, pour 85% d'entre eux, considèrent vivre à la campagne.

⁵³⁰ L'image du Massif Central comme d'un pays vert est largement diffusée sur la plupart des sites Internet voués au tourisme, ainsi que dans les brochures distribuées par les offices de tourisme. La dimension « Découverte et loisirs » est au moins présentée sur fond d'images de nature verte et colorée (grands espaces, forêt, flore, etc.). À l'échelle française, les cartes des surfaces toujours en herbe et du taux de boisement font, elles aussi, ressortir un Massif Central beaucoup plus vert que la moyenne nationale. Les statistiques agricoles confirment l'importance de la prairie dans le Massif Central : sur les quatre millions d'hectares de terres exploitées, plus de 60% sont composées de surfaces toujours en herbe et 20% sont destinées aux cultures fourragères. Le Massif Central possède ainsi la plus grande prairie naturelle de France.

⁵³¹ **BERNE Laurence (2008)**. Ouverture et fermeture de territoire par les réseaux de transports dans trois espaces montagnards (Bugey, Bauges, Maurienne). Thèse de doctorat en Géographie. Le Bourget-du-Lac : Université de Savoie, 372 p.

⁵³² **BIGOT Régis, HATCHUEL Georges, (2002)**. *L'enquête du Crédoc sur les français et l'espace rural – Synthèse*. In **PERRIER-CORNET Philippe**. *Repenser les campagnes*. Paris : L'aube, DATAR, 279 p.

Doc. n°132 : L'espace forestier maillé par les types de territoires : urbains et ruraux.

LES MAILLAGES DE LA FORÊT DES VILLES ESPACES URBAINS	LES MAILLAGES DE LA FORÊT DES CHAMPS ESPACES RURAUX
<p>Pôles urbains : Unités urbaines (agglomération) comptant 5 000 emplois ou plus.</p>	<p>Pôles d'emploi de l'espace rural : Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.</p>
<p>Couronne périurbaine : Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.</p>	<p>Couronne des pôles d'emploi de l'espace rural : Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.</p>
<p>Communes multipolarisées : Communes (ou unités urbaines) dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.</p>	<p>Autres communes de l'espace à dominante rurale : Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural.</p>

Source : INSEE (2008). Définitions et méthodes [en ligne].

Disponible sur : <<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions>> (Consulté le 28/10/2008).

Il n'existe pas de données à notre connaissance qui permettent de dire si les retraités qui investissent le Massif Central sont propriétaires forestiers et si, dans l'affirmative, ce retour correspond aussi à un rapprochement de leur forêt. L'inverse est vrai aussi, à propos de ceux qui quittent le Massif Central. Cependant, on peut supposer qu'une partie de ceux qui reviennent au « pays » sont de jeunes propriétaires de forêts qu'ils viennent de recevoir en héritage. Dans certains cas peu fréquents, il arrive que de nouveaux arrivants acquièrent quelques parcelles boisées associées au bien immobilier qu'ils achètent. En matière de gestion forestière, si le fait d'être en retraite permet à un propriétaire forestier de consacrer, en théorie, plus de temps à son bois, c'est en règle générale plutôt comme un actif patrimonial qu'il aura tendance à gérer celui-ci, surtout si il est de petite ou de moyenne surface. En effet, leurs allocations de retraite leur garantissent bien souvent des revenus fixes et réguliers qu'ils n'ont pas besoin de trouver dans leur patrimoine forestier comme si celui-ci était un actif professionnel. De plus, l'impôt foncier sur les propriétés forestières non bâties est rarement recouvert chez les petits propriétaires forestiers puisqu'il est basé sur le mode déclaratif. C'est une seconde bonne raison pour les retraités de considérer leurs bois comme un patrimoine, sans être obligés d'en retirer un revenu régulier.

> Une fonction « récréative et touristique ».

L'espace rural joue un rôle essentiel dans l'économie récréative et touristique, parce qu'il dispose de ressources patrimoniales importantes et attractives d'une part, et d'autre part, cet espace est de plus en plus ouvert et accessible. Avec 320 millions de nuitées en 2000, la campagne est le deuxième espace touristique des Français (35 à 40% des destinations touristiques). Il est possible d'en distinguer trois types :

- Les espaces ordinaires, dont l'essor dépend d'initiatives locales ; il est de faible ampleur.
- Les espaces proches des villes, sous influence des loisirs urbains de proximité qui sont en forte expansion et touchent des espaces de plus en plus éloignés des centres urbains.
- Les espaces d'attractions fortes et de loisirs spécifiques liés à des ressources patrimoniales bien circonscrites dans l'espace (station de sports d'hiver, thermalisme, etc.).

Le Massif Central est doté d'un patrimoine naturel et historique conséquent. La fonction touristique suscite de nombreux espoirs à l'image des Alpes et des Pyrénées, ainsi que des moyennes montagnes comme le Jura. Mais son impact en termes d'emplois est limité, en dehors de quelques espaces spécialisés. La fréquentation reste diffuse – la chaîne des volcans et la bordure sud-est du Massif Central sont les lieux les plus prisés – et marquée par la dispersion des équipements touristiques, des hauts-lieux et des acteurs. Ainsi, en 1994 un colloque sur le tourisme diffus fut organisé à Clermont-Ferrand pour tenter d'en saisir les différentes formes. Il était considéré à l'époque comme la première forme de manifestation du tourisme ou comme une forme de tourisme d'arrière-pays. La promotion de ce tourisme itinérant reposait sur un discours qui vantait l'authentique, en ville comme à la campagne, la culture régionale et l'enracinement dans la richesse culturelle de l'arrière-pays (KNAFOU, 1995)⁵³³. Dans le Massif Central, le tourisme débute au XVIII^e siècle avec la création de stations thermales (La Bourboule, Vals-les-Bains, Vichy, etc.), puis, au début du XX^e siècle, par le développement des sports d'hiver et nordiques (Super-Besse, Mont-Dore, La Croix de Bauzon, domaine nordique du Meygal, etc.). Dans la chaîne des Puy, le Puy de Dôme accueille quelque 450 000 visiteurs annuels. Dans ce même département, « *Vulcania* », le parc européen du volcanisme qui a ouvert ses portes en 2002, a reçu environ 600 000 visiteurs lors de sa première saison. La cathédrale Notre-Dame du Puy-en-Velay, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, marque le départ de la « *via podiensis* », grande route du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Une estimation de la fréquentation des sites touristiques du Massif Central – hors Morvan – réalisée en 2001, montre que 26 avaient attiré plus de 100 000 visiteurs (INSEE Auvergne, DIACT Massif Central, 2002) (Doc. n°133). Pourtant, dans certaines parties du Massif Central, comme la région Limousin et la Corrèze en particulier, l'offre d'équipements touristiques, les activités de loisirs, les capacités d'accueil de l'hôtellerie et des campings sont globalement décevantes, l'accueil étant médiocre et dispersé (VARLET, 2005)⁵³⁴. Le département de l'Ardèche compte pratiquement deux fois moins de lits touristiques (86 501 en 2006⁵³⁵) que la seule ville d'Agde⁵³⁶. Hors résidences secondaires, le Massif Central peut héberger dans ses divers équipements touristiques (campings, hôtels, locations saisonnières) près de 568 000 personnes (INSEE Auvergne, DIACT Massif Central, 2002).

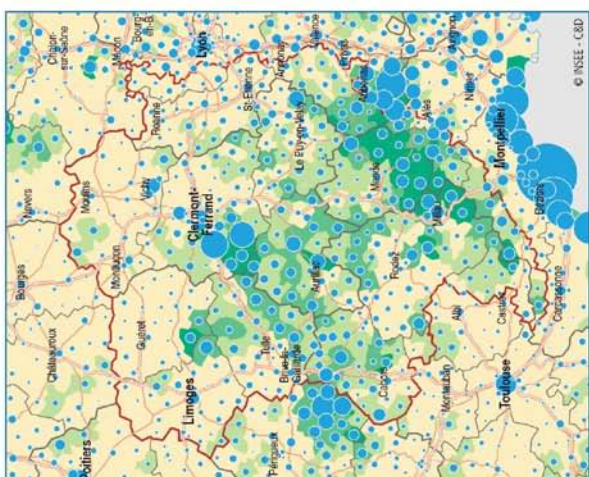
⁵³³ KNAFOU Rémy (1995). *Incertitudes, paradoxes et ambiguïtés du Tourisme diffus*. In : JAMOT Christian, VITTE Pierre (coord.) (1995). *Le Tourisme diffus*. Actes du Colloque de Clermont-Ferrand 1994. Clermont-Ferrand : Université Blaise Pascal, CERAMAC, 156 p.

⁵³⁴ VARLET Jean (dir.) (2006). *Atlas des dynamiques des territoires et de l'environnement de l'autoroute A89 : état-référence et premières interactions (1986-2003)*. Beaumont : Artères, 135 p.

⁵³⁵ Source : Observatoire régional du tourisme de Rhône-Alpes : <http://pro.rhonealpes-tourisme.com> (Consulté le 11/05/2009).

⁵³⁶ Source : Office de tourisme du Cap d'Agde : <http://www.capdagde.com> (Consulté le 11/05/2009).

Doc. n°133 : Le tourisme dans le Massif Central.



Les capacités touristiques par canton en 1998

Nombre de lits touristiques (hôtels, gîtes, campings, hors résidences secondaires)

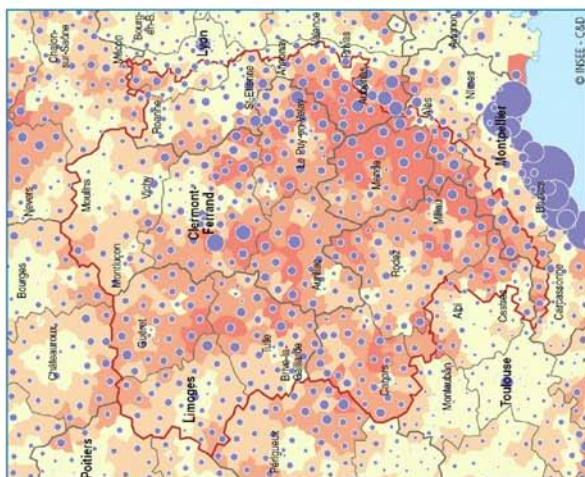
● 2 000
● 500

Nombre d'hébergements touristiques pour 100 habitants résidant

■ 100
■ 50
■ 20

— Massif central
— Région
— Département

Sources : INSEE - Inventaire communal 1998



Les résidences secondaires par canton en 1999

Nombre de résidences secondaires pour 100 logements

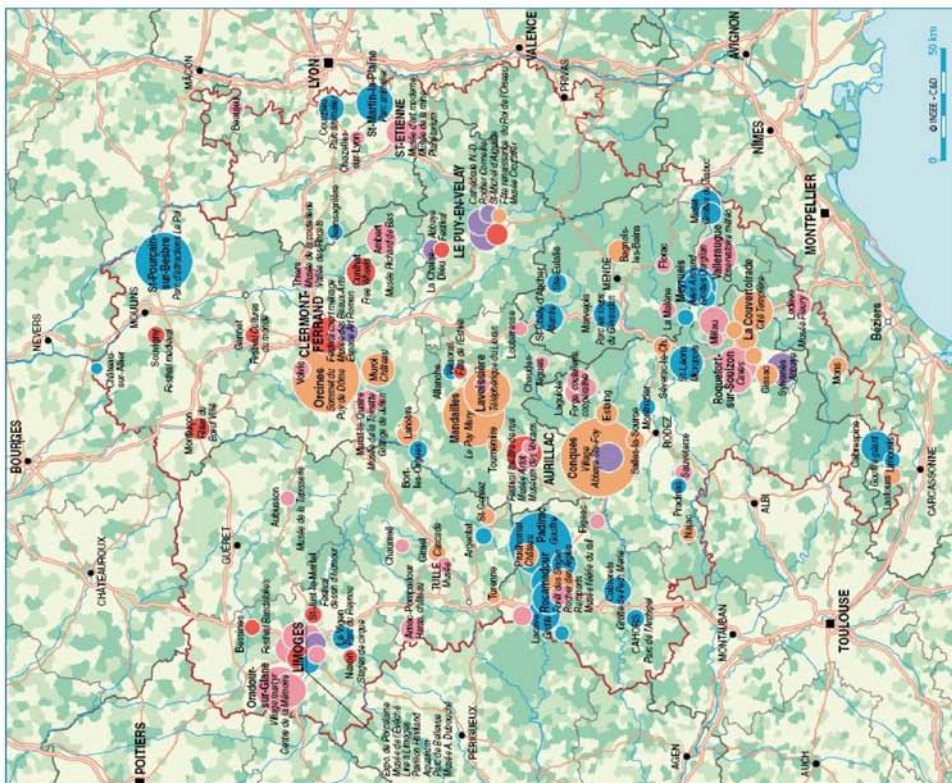
● 2 000
● 500

■ 35
■ 20
■ 10

— Massif central
— Région
— Département

Sources : INSEE - Recensement 1999

Des touristes de ville en ville traversant les espaces forestiers



Les hauts-lieux touristiques du Massif Central

Intensité touristique en été : importance des vacances et excursions par rapport à la population permanente

■ Très forte
■ Forte
■ Faible

Sources : INSEE - Inventaire communal 1998

Nombre de visiteurs en été

○ 300 000
○ 100 000
○ 20 000

Catégorie :
● Murée
● Château, village et site de caractère
● Édifice religieux
● Fête, manifestation
● Grotte, parc à thème, parc animalier

— Massif central
— Région
— Département

Sources : INSEE - Inventaire du Tourisme

Source : D'après INSEE Auvergne, DIACT Massif Central (en ligne). Les Dossiers, n°5, décembre. Disponible sur : <http://www.massif-central-diact.gouv.fr/data/pdf/Atlas_MassifCentral.pdf> (Consulté le 18/08/2007).

Le tourisme de nature et de découverte tient une place importante dans le Massif Central, qui bénéficie de l'image d'un « pays vert ». Six Parcs Naturels Régionaux (PNR) (Doc. n°134) sont intégralement inclus dans le périmètre du Massif Central (selon la définition de la DIACT en 2005) : Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, Causses du Quercy, Grands Causses, Monts d'Ardèche et Morvan. A ceux-là, il est possible d'ajouter trois PNR en partie situés dans le Massif Central : Pilat, Haut-Languedoc et Périgord-Limousin. Ainsi, plus du quart (28,4%) de la surface du Massif Central est couvert par des PNR, alors que seulement 13% du territoire national le sont⁵³⁷. Si le tourisme dans le Massif Central reste globalement diffus, hormis dans quelques hauts-lieux, il est certain que les qualités de patrimoine naturel, culturel et paysager du Massif Central sont véritablement devenues les images de marque du vaste espace central dans les discours et la documentation touristique.

Doc. n°134 : Le Massif Central, un espace richement doté en PNR qui contribue à forger l'image d'un « pays vert »



Sources : Observatoire des Territoires, 2009 ; © IGN Paris, GEOFLA®
Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.

⁵³⁷ Superficie des communes incluses dans le Massif Central (83 707 km²) appartenant à un PNR : 23 761 km². Superficie des PNR en France (547 293 km²) : 71 138 km². Sources : Observatoire des Territoires, 2009, © IGN Paris, GEOFLA®.

> Une fonction de « nature ».

La DATAR (2003) identifie quatre grands enjeux pour notre société, en matière d'espaces et de milieux naturels : « *ils concernent la protection des ressources naturelles, le maintien de la biodiversité, la protection contre les risques naturels, et le maintien des aménités et du cadre de vie. Le présent et l'avenir de ces enjeux se nouent pour l'essentiel dans les territoires ruraux* »... parce qu'ils sont en lien avec la ville. L'agriculture et la forêt, qui couvrent plus de 80% de la surface du territoire national, sont les deux activités dominantes en matière de gestion de l'espace. Quant à la biodiversité, les espaces agricoles et forestiers concentrent plus des trois quarts des Zones Naturelles d'Intérêts Écologiques Floristiques et Faunistiques (ZNIEFF). De même, le cadre de vie et les paysages, par exemple, sont étroitement liés aux activités rurales. Le développement de cette fonction « de nature » présente plusieurs conséquences pour les espaces ruraux. D'espaces producteurs de ces fonctions « de nature », les territoires ruraux en sont aussi des consommateurs. L'évolution quantitative et qualitative des milieux et des ressources dépend en dernier ressort de la dynamique d'un certain nombre d'acteurs et de leurs activités. Dans leur fonction de dépositaires – en tant que propriétaires – et / ou de gestionnaires des objets de nature, les acteurs ruraux sont de plus en plus interpellés par d'autres acteurs de la société (associations de naturalistes, environnementales, citoyens). Le développement de cette fonction « de nature » bouleverse les espaces et les limites traditionnelles qui compartimentaient le rural et l'urbain. Les conditions, les voies et les moyens de négociations sur le devenir de ces espaces constituent un enjeu fort pour l'avenir, notamment en matière territoriale (quel espace support à l'analyse des enjeux, à la concertation, à la négociation, voire la résolution de conflits d'intérêts ?).

Dans le même esprit, un atelier de démocratie participative⁵³⁸, organisé par la région Rhône-Alpes au printemps 2006 dont le thème était « *Le rôle et l'avenir des espaces ruraux dans les sociétés européennes* », à l'horizon 2030, a permis de mettre en lumière les représentations d'un panel de citoyens rhône-alpins sur les espaces ruraux (donc en partie forestiers) de la région.

Deux grands principes, à la fois moteurs et freins, ont très rapidement émergé de cet atelier citoyen : d'une part le caractère relatif de la ruralité, considérée essentiellement au regard de l'urbain et par des urbains (puisque ce panel⁵³⁹ était représentatif des habitants de la région, majoritairement urbains) et d'autre part le caractère nostalgique de cette même ruralité : décrire les espaces ruraux d'aujourd'hui, c'est avant tout décrire ce qu'ils ne sont plus.

L'instauration de cette démarche et la très forte implication qu'elle a suscitée parmi les « panélistes », compte tenu du thème choisi, interrogent fondamentalement, à travers le partage des décisions concernant ces espaces ruraux, l'existence même de cette division fonctionnelle de l'espace.

Par ailleurs, le caractère a-territorial des débats menés dans le cadre de ces ateliers (la question du lien social a très souvent monopolisé les échanges) souligne la nécessité de penser l'aménagement non plus à travers cette dichotomie rural/urbain (dépassée depuis les années 1980 par de profondes mutations socio-spatiales – concentration des activités et

⁵³⁸ Atelier citoyen (auquel nous avons pris part) initié par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la démarche « Construire Rhône-Alpes ensemble » et animé par *Economie et humanisme*, durant trois week-ends des mois de mai et juin 2006. L'avis citoyen, fruit de ces journées de travail, a été débattu en mars 2007 à Bruxelles avec d'autres citoyens européens ayant participé à une démarche similaire, et a abouti à un avis commun rendu solennellement aux institutions de l'Union.

⁵³⁹ Composé de 38 citoyens tirés au sort selon le sexe, la profession, l'âge, le lieu d'habitat.

mobilités croissantes notamment – à l'origine de cette hétérogénéité territoriale⁵⁴⁰), mais bien dans l'idée de systèmes territoriaux cohérents et multi-fonctionnels (comprenant des espaces urbains et ruraux). Entre constats et recommandations, l'avis ci-dessous témoigne de cette difficulté à dépasser certaines représentations dont on connaît les limites :

« Au final : notre vision partagée de l'avenir des espaces ruraux.

Malgré certaines divergences, une vision globale et partagée a émergé de nos débats : il est nécessaire de renforcer l'identité et d'atténuer la dépendance des espaces ruraux pour transformer ces « espaces sous influence » en « espaces à part entière ». Cependant, le lien entre les espaces ruraux et les espaces urbains s'inscrit de façon continue, en toile de fond.

Les espaces ruraux sont apparus comme des espaces porteurs de valeurs positives qui suscitent en tous une « envie de campagne ». Mais nous avons aussi remarqué leur diversité ainsi que leur attractivité qui engendrent des risques de mise en danger de leurs ressources (étalement urbain, pollution, dégradation des paysages, etc.), et de perte d'autonomie ou de ségrégation sociale.

Face à ce constat, nous avons souhaité proposer des actions volontaristes : mieux établir la complémentarité entre espaces ruraux et espaces urbains, maîtriser le foncier, diminuer les pollutions, maintien des services et du cadre de vie, etc.

Au-delà de ces actions, nous voyons bien la nécessité d'un changement de système de valeurs pour envisager un autre avenir pour les espaces ruraux.

Il s'agit d'abord de requalifier le statut des villes. Les villes doivent réfléchir et agir sur leur propre environnement afin d'être plus attractives.

Il s'agit aussi de promouvoir des valeurs qui caractérisent la richesse des espaces ruraux de demain : qualité, identité, diversification (mixité), innovation (expérimentation), partage et participation.

Ces notions induisent a priori un investissement citoyen de la part de tous, une responsabilité et des devoirs accrus. »⁵⁴¹ (REGION RHONE-ALPES, 2006)

En parallèle, bien que la forêt soit spatialement aussi importante que l'agriculture en Rhône-Alpes (35% chacune de l'occupation du territoire), l'absence de références à la forêt dans les échanges du panel de citoyens (à l'exception de quelques sujets touchant aux paysages) révèle une fois de plus l'existence de décalages entre les « idées » du paysage et leur réalité matérielle, entre les représentations du paysage et les pratiques qui les façonnent. Les travaux de Pierre DONADIEU (1998) montrent bien ces différences d'attitudes entre la petite minorité des agriculteurs et la grande majorité des habitants de nos « *campagnes urbaines* »⁵⁴². Dans les discussions sur les espaces ruraux, la forêt n'a été envisagée qu'à travers ses paysages, en qualité de décor vert et de créateur d'identités territoriales rurales, alors que dans les espaces ruraux rhône-alpins de montagne et de moyenne montagne, les difficultés en matière de gestion des forêts sont flagrants (morcellement, desserte, rentabilité, motivation des propriétaires forestiers). L'exemple de ce panel de citoyens confirme le basculement qui s'est opéré récemment à propos des représentations sociales sur la forêt, entre des espaces forestiers créateurs de patrimoine, reconnus et dédiés à la production de bois d'une part, et d'autre part, des espaces forestiers devenus producteurs de paysages ruraux comme contre poids à la ville inhabitable pour des urbains en quête de nature.

⁵⁴⁰ JEAN Yves (1997). Analyse comparative des deux modèles explicatifs des évolutions des espaces ruraux français. *Annales de Géographie*, n°598, pp. 631-646.

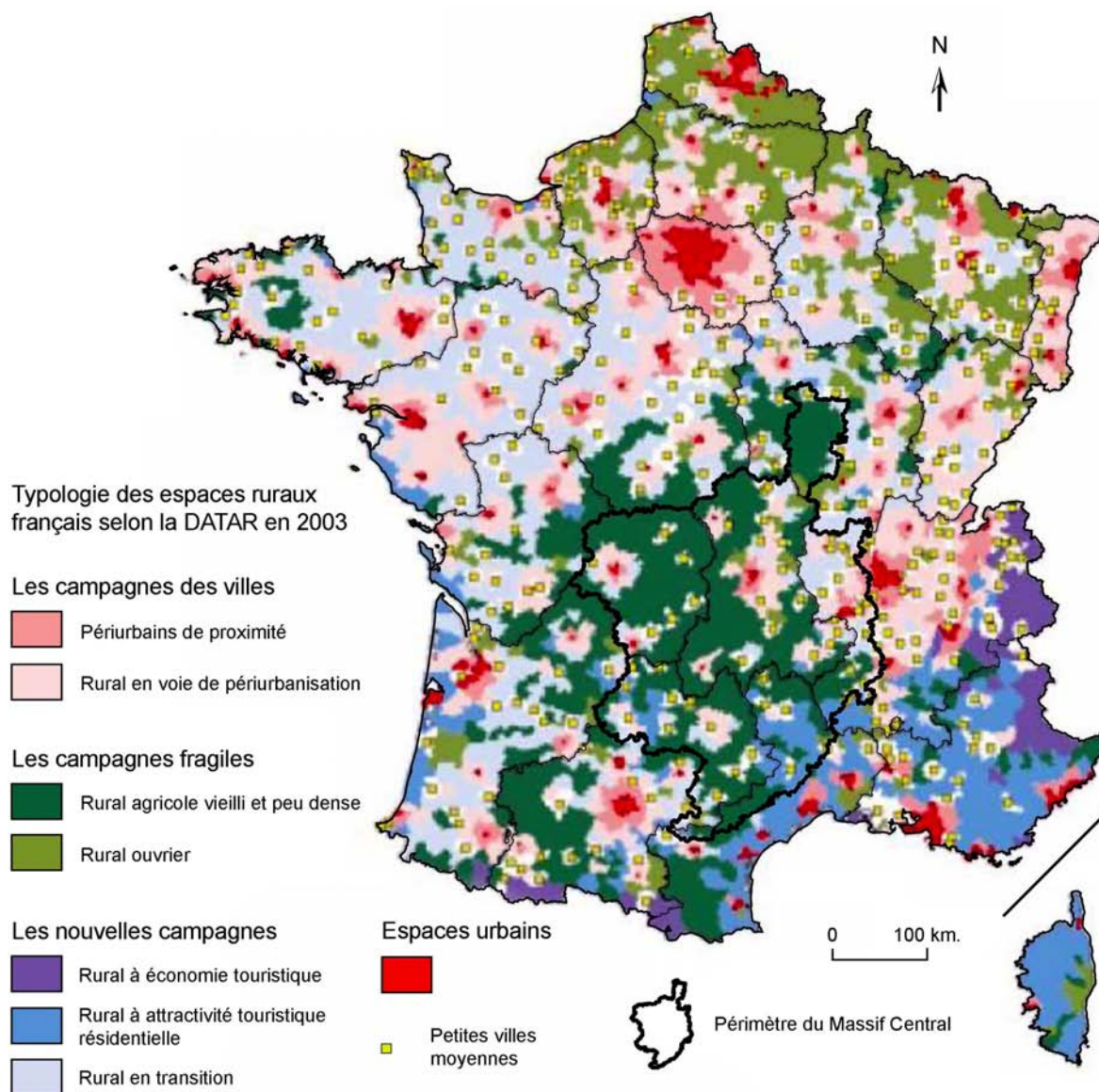
⁵⁴¹ REGION RHONE-ALPES (2006). *Avis du panel de citoyens sur le rôle et l'avenir des espaces ruraux dans les sociétés européennes [en ligne]*. 1^{er} atelier citoyen Rhône-Alpes. Disponible sur : <http://www.rhonealpes.fr/include/viewFile.php?idtf=1179&path=de%2FWEB_CHEMIN_1179_1205847909.pdf> (Consulté le 07/05/2009).

⁵⁴² DONADIEU Pierre (1998). *Campagnes urbaines*. Arles : Actes Sud, Versailles : ENS du Paysage, 219 p.

> Vers une typologie des espaces ruraux

Les territoires ruraux combinent de manière différente, dans une très grande diversité de configurations, ces quatre fonctions (résidentielle, productive, récréative et de nature). A partir de celles-ci et de façon simplifiée – mais c'est le propre de toute typologie d'être réductrice –, la DATAR a proposé en 2003 une typologie des espaces ruraux, qui distingue l'émergence de trois France rurales : les campagnes des villes, les campagnes les plus fragiles et les nouvelles campagnes (Doc. n°135).

Doc. n°135 : Des nouvelles forêts surtout dans les campagnes fragiles.



Source : D'après DATAR (2003). *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement durable [en ligne].* Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000553/index.shtml> (consulté le 29/05/2007).

Les campagnes des villes correspondent au « périurbain », situé sur le pourtour des villes grandes ou moyennes, marqué par une occupation résidentielle importante et pour partie caractérisé par un dynamisme démographique, une forte densité de population et une forte mobilité des populations. Les campagnes les plus fragiles, antithèse des campagnes des villes, couvrent une part très significative des territoires ruraux (1/3 du territoire national). Elles cumulent trois handicaps : une faible densité de population, une spécialisation économique en déclin

(agricole ou industrielle), une baisse démographique et des populations aux revenus modestes. Les nouvelles campagnes se caractérisent par des implantations résidentielles, touristiques et entrepreneuriales. Elles présentent le plus fort solde migratoire du territoire rural et disposent d'une dynamique de l'emploi très positive. Les nouvelles campagnes regroupent des territoires ruraux aux fonctions productives plus diversifiées, mobilisant les ressources endogènes. Fortement tertiaisées, elles ont une fonction résidentielle – certes moins marquée que les « campagnes des villes » –, en bénéficiant de la généralisation des mobilités et du développement d'identités territoriales multiples. Elles tendent à devenir des espaces d'accueil, où se développent le loisir et le tourisme.

La cartographie des différents types d'espaces ruraux selon la définition de la DATAR (Doc. n°135), fait apparaître une géographie des campagnes très caractéristique. Les campagnes des villes s'organisent en auréoles successives autour des agglomérations. Les campagnes fragiles se concentrent principalement dans le centre de la France et sur un arc est-ouest qui contourne Paris par le nord. Le rural agricole vieilli et peu dense correspond très largement au périmètre du Massif Central et du Morvan, ainsi qu'à une grande partie du département du Gers et l'arrière-pays audois. Ainsi, une grande partie des nouvelles forêts du Massif Central et du Morvan couvrent des « campagnes fragiles » encore agricoles et faiblement peuplées. Quels ressorts ont donc ces territoires du Massif Central pour intégrer la donne récente que constituent les nouvelles forêts ? Le rural ouvrier concorde avec les régions de traditions industrielles et textiles anciennes, de l'est et du nord de la France (Lorraine, Picardie, Nord-Pas-de-Calais et Haute-Normandie). Les nouvelles campagnes à économie touristique sont concentrées dans le sud est de la France, en Corse, sur une mince bande côtière le long du littoral atlantique (tropisme) et dans les Pyrénées. Le reste du territoire national, y compris un large quart nord-ouest, se caractérise par un espace rural en transition, souvent interstitiel et beaucoup plus diffus. Cette catégorie est considérée comme une nouvelle campagne.

L'articulation entre les quatre principales fonctions des espaces ruraux (résidentielle, productive, récréative et de nature) trouve particulièrement un sens à proximité des agglomérations urbaines. Cela se vérifie dans la plupart des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT). Il s'agit d'un nouvel outil de la planification urbaine, instauré par la loi Solidarité et Renouveau Urbain (2001), dont la plupart des agglomérations urbaines en France sont en train de se doter ou le sont déjà. Les SCOT dont l'assise territoriale concerne le Massif Central entendent préserver l'attractivité des agglomérations urbaines en intégrant les fonctions économiques, environnementales et récréatives des espaces naturels qui constituent désormais une composante à part entière du développement urbain. Ils se fondent pour cela sur la définition et la cartographie d'un réseau maillé d'espaces naturels et agricoles (qui d'ailleurs peut porter un nom différent selon les agglomérations), selon un système de cœurs, de couronnes, de trames et de liaisons vertes, de telle sorte que ces espaces soient maillés et organisés en réseaux. Cet espace tend à devenir le territoire de la ville, qui d'ailleurs n'est plus qualifié d'espace rural, mais d'espace naturel (agricole et forestier) comme le pendant nécessaire et vital à la ville. Le SCOT Sud-Loire, au sein de la Bordure orientale du Massif Central, qui englobe l'agglomération stéphanoise, pose comme principe fondamental dans les orientations relatives aux grands équilibres spatiaux que les « *Les espaces naturels, agricoles, forestiers [...] et les paysages du Sud Loire déterminent et conditionnent en grande partie l'attractivité du Sud Loire.* »⁵⁴³ Ainsi, l'attractivité de la ville repose sur la préservation d'un lien ville – nature fort et sur l'identification d'usages et de

⁵⁴³ Source : Le Document d'Orientations Générales du SCOT Sud Loire. Disponible sur : <http://www.scot-sudloire.fr/ressources/dog_72dpi.pdf> (Consulté le 05/05/2009).

vocations diversifiées que l'agglomération urbaine « impose » aux espaces ruraux ou naturels de sa périphérie. En matière forestière, alors même que le diagnostic atteste d'une forêt très présente sur les Monts du Pilat et du Forez, ainsi que d'une ressource bois sous-utilisée et souvent mal exploitée, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a pour ambition d'« améliorer la valorisation de ses fonctions économiques (bois-construction, bois-énergie), écologiques d'agrément et de protection des sols contre l'érosion. Il s'agit également de conforter la diversité d'usage de ces massifs, en facilitant notamment l'ouverture au public des espaces forestiers dans le cadre de sa fonction d'aménité. »⁵⁴⁴

L'influence que les villes exercent sur les espaces naturels de leur périphérie n'est pas sans impact sur les propriétaires forestiers, dont une majorité habite à proximité de leur forêt. Ces recompositions territoriales et ces influences sont vectrices de représentations sociales sur les forêts dont le fondement est le lien ville – nature. Ainsi, les propriétaires forestiers urbains ou ruraux sont de plus en plus amenés à modifier leur regard sur leur forêt, intégrant de nouvelles valeurs ou trouvant ainsi un espace d'expression pour des sensibilités jusque-là non exprimées (s'approprier la forêt autrement que pour produire du bois).

5.1.2. Conséquences sur les forêts.

Nous avons montré dans la partie 1 de cette recherche que les nouvelles forêts résineuses ardéchoises, mais finalement aussi celles du Massif Central, ont été créées pour panser les plaies des hommes de la terre, qui dans un contexte sociétal, démographique et économique particulier, ont préféré planter des arbres plutôt que de voir la friche s'installer sur des terres qu'ils avaient finement aménagées depuis des siècles. Ainsi, à la suite de Jean-Pierre LEONARD (1999)⁵⁴⁵, nous pensons aussi que les sociétés sont capables de créer des nouvelles forêts ou de modifier et de transformer la physionomie de celles déjà existantes en fonction de leurs attentes et plus généralement selon le système sociétal dominant. Il importe donc d'intégrer dans le modèle d'analyse des nouvelles forêts les influences des agglomérations urbaines sur les représentations sociales de la nature et leurs répercussions sur les espaces ruraux. En matière de pratiques et de représentations sociales, le basculement d'une logique productive à une logique résidentielle, de loisir et de nature au sein des espaces ruraux a des répercussions importantes sur les nouvelles forêts. En effet, celles-ci sont plus enclines aux changements que leur pendant, les vieilles forêts ; aménagées depuis longtemps pour satisfaire principalement une fonction de production de bois. De leur côté, les nouvelles forêts ne relèvent pas véritablement d'une fonction bien précise parmi celles couramment admises (production, protection, récréation). Ceci est d'autant plus vrai que les nouvelles forêts sont relativement jeunes (entre 30 et 50 ans) et que dans bien des cas, leurs propriétaires n'ont pas encore été amenés à intervenir à leur profit en matière sylvicole. De plus, elles sont majoritairement privées⁵⁴⁶, de telle sorte que l'initiative en tout domaine revient donc à leurs propriétaires, dont une majorité n'a ni culture forestière, ni n'est intégrée dans un circuit de développement forestier. C'est sans compter aussi sur le fait que les structures foncières des nouvelles forêts sont compliquées, à cause notamment d'un morcellement extrême. La passation de témoin entre chaque génération a également pu aider à cette non-spécification puisque c'est une période favorable aux

⁵⁴⁴ Source : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT Sud Loire. Disponible sur : <http://www.scot-sudloire.fr/ressources/padd_72dpi.pdf> (Consulté le 05/05/2009).

⁵⁴⁵ LEONARD Jean-Pierre (1999). Contribution à la typologie des principaux systèmes forestiers. Essai de classification physionomique de forêts à partir de facteurs sociétaux générateurs. Thèse de doctorat en Géographie tropicale, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, 472 p.

⁵⁴⁶ Pratiquement 90% des surfaces forestières du Massif Central sont privées.

remises en cause des modèles de gestion antérieurs, aux changements et aux innovations. C'est pourquoi, toutes les nouvelles forêts qui n'ont pas véritablement une fonction de production de bois affirmée (celle-ci se traduit par une volonté du propriétaire et une gestion active en ce sens) s'apparentent beaucoup plus à des espaces naturels d'un point de vue extérieur. De fait, l'absence d'intervention sylvicole, qui s'apparente à de la non-gestion, tend à ne plus être perçue comme un problème mais plutôt comme la richesse intrinsèque aux nouvelles forêts (diversité des formes, des structures, biologique aussi). C'est l'objet du « *Manifeste du Tiers Paysage* »⁵⁴⁷ de Gilles CLEMENT (2004) que de révéler la richesse et les enjeux en termes de « diversité » de ces espaces : « *Fragment indécidé du jardin planétaire [...] constitué de l'ensemble des lieux délaissés par l'homme.* » Jean-Pierre LEONARD (1999) a montré dans sa thèse que cette logique d'appropriation collective n'était finalement qu'une étape dans l'appropriation des espaces forestiers qui suivait l'appropriation privée dont le ressort essentiel est la production de bois. Reconnaître à la forêt un statut de bien commun pour ses qualités paysagères, récréatives, d'espaces naturels, d'espaces réservoirs de la biodiversité, c'est certainement s'orienter vers une appropriation collective de la forêt. Cette conception des choses dépasse de beaucoup les entrées purement forestières qui s'en tiennent au droit du sol *stricto sensu* et qui n'ont pas encore véritablement renouvelé leur paradigme en la matière.

La problématique récurrente de l'insuffisante récolte de bois dans les forêts françaises illustre bien ce basculement, tel qu'il a été décrit précédemment. Depuis les premiers grands rapports sur la forêt qui faisaient déjà état de ce constat, et malgré un vaste corpus de propositions et de mesures en tout genre, la récolte de bois en France n'a pas significativement évoluée depuis ce temps-là. Ainsi, on est en droit de se demander si le processus (la sous-exploitation des forêts) mesuré par la récolte et le prélèvement de bois en France (un indicateur de gestion des forêts) n'est pas tout autant la résultante des nouvelles attentes de la société vis-à-vis des forêts que la conséquence de problèmes de morcellement, de desserte, de formation des propriétaires forestiers privés, de structuration et d'organisation de la filière forêt-bois. Pourtant, la plupart des auteurs ayant récemment écrit à ce sujet (CEMAGREF, 2007⁵⁴⁸ ; BALLU, 2007⁵⁴⁹ ; CONSEIL GENERAL DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES ESPACES RURAUX, 2009⁵⁵⁰), continuent de faire un lien très direct entre les problèmes cités précédemment et la sous-exploitation des forêts françaises. Acter de la non gestion d'importantes surfaces forestières, principalement privées, pourrait bien engendrer des pratiques de récoltes inaccoutumées, sans que celles-ci reposent sur l'initiative du propriétaire, par exemple après tempêtes ou attaques d'insectes, ou bien dans la cadre de projets d'entretien à l'échelle des territoires.

⁵⁴⁷ CLEMENT Gilles (2004). *Manifeste du Tiers Paysage [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.gillesclement.com/fichiers/admin_13517_tierspaypublications_92045_manifeste_du_tiers_paysage.pdf> (Consulté le 12/12/2008).

⁵⁴⁸ CEMAGREF (2007). *Disponibilités en biomasse forestière pour des usages énergétiques et industriels en France. Note de synthèse [en ligne]*. Disponible sur <http://agriculture.gouv.fr/sections/magazine/focus/assises-foret-du-bois/groupe-climat-energie/downloadFile/FichierAttache_2_f0/contribution_cemagref_1.pdf?nocache=1196790659.78> (Consulté le 05/12/2008).

⁵⁴⁹ BALLU Jean-Marie (Coord.) (2007). *Pour mobiliser la ressource de la forêt française [en ligne]*. Rapport du groupe de travail du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux sur l'insuffisante exploitation de la forêt française. Paris : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 30 p. Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports/pour-mobiliser-ressource/downloadFile/FichierAttache_1_f0/ballu_sousex_final.pdf?nocache=1134040585.85> (Consulté le 15/04/2009).

⁵⁵⁰ CONSEIL GENERAL DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES ESPACES RURAUX (2009). *La Forêt française en 2050-2100. Essai de prospective*. Besançon : Éditions Cêtre, 148 p.

Pour tenter de comprendre quelles peuvent être les conséquences du basculement à l'œuvre sur les forêts, il faut se pencher sur les propriétaires de ces forêts eux-mêmes. En effet, le propriétaire forestier reste toujours l'intermédiaire entre les représentations sociales ou les transformations territoriales en cours et la forêt. Deux sources d'informations sont mobilisées pour argumenter notre démonstration. Il s'agit d'abord de deux enquêtes sur la forêt privée, les toutes premières de ce genre en France à mêler quantitatif et qualitatif, et ensuite des entretiens que nous avons menés sur notre terrain d'étude.

La première enquête⁵⁵¹, réalisée par l'Association FORêts du MASSIF Central (AFOMAC) en 2007-2008, a pour base statistique les données de l'enquête SCEES (2002) de 1999 sur la structure de la forêt privée française. Son assise spatiale est un massif central⁵⁵² à l'échelle départementale qui diffère quelque peu de celle du Massif Central défini par la DIACT en 2005. C'est pour cela qu'il est orthographié en minuscules. Cette enquête réaffirme que le critère surfacique est un élément primordial dès lors qu'il s'agit d'expliquer la récolte et la commercialisation de bois, ainsi que pour comprendre l'intégration des propriétaires forestiers dans les circuits de développement forestier⁵⁵³. Trois types de propriétaires forestiers émergent de l'échantillon statistique sur le massif central d'après les résultats d'une analyse multivariée sur l'indicateur « intégration dans les circuits de développement » :

- Les « présents » possèdent des propriétés de plus de 40 hectares, avec une prépondérance de groupements forestiers. La majorité de ces propriétaires ou de ces gérants s'informent ; ils lisent des revues forestières, adhèrent à un syndicat forestier et participent à des réunions d'information forestière. De plus, ils ont au moins un lien avec un organisme de développement forestier et ils commercialisent préférentiellement les bois qu'ils récoltent. Leur autoconsommation reste faible. Ce type de propriétaire forestier est relativement présent en Bourgogne, y compris dans le Morvan où les grandes propriétés de plus de 25 hectares dominent largement⁵⁵⁴.
- Les « indécis » disposent de 10 à 40 hectares de forêt. Cette catégorie de propriétaires forestiers n'a pas de comportement affirmé ayant pu être mis en évidence statistiquement.
- Les « absents » du développement forestier se classent parmi les propriétaires forestiers de moins de 10 hectares. On les rencontre dans toutes les régions du Massif Central. Chez eux, l'autoconsommation de bois est de mise. Ils sont dans l'ensemble non intégrés ; ils ne lisent pas de revues forestières et ne participent pas aux réunions d'information forestière. Cette catégorie regroupe une part importante

⁵⁵¹ ASSOCIATION FORETS DU MASSIF CENTRAL (2008). *Étude des motivations des propriétaires forestiers du Massif Central [en ligne]*. Second rapport d'étape, 15 mai. Disponible sur : <http://www.foretpriveefrancaise.com/data/info/668413-Etude_motivations_AFOMAC_mai_08.pdf> (Consulté le 12/05/2009).

⁵⁵² Dans le cadre de l'analyse des données de l'enquête SCEES (2002) de 1999, le massif central dont il est question comprend la totalité des régions Auvergne et Limousin, ainsi que des départements des régions Bourgogne (Nièvre et Saône-et-Loire), Languedoc-Roussillon (Gard et Lozère), Rhône-Alpes (Ardèche, Loire et Rhône) et Midi-Pyrénées (Aveyron, Lot et Tarn) ; soit 17 départements au total.

⁵⁵³ Dans l'enquête SCEES (2002) de 1999, le développement forestier est envisagé à travers « l'intégration dans un circuit de développement ; ce qui signifie au moins l'une des caractéristiques suivantes : adhésion à une organisation professionnelle, adhésion à un organisme de gestion en commun, utilisation des services rémunérés d'un expert forestier libéral ou d'une autre personne qualifiée en gestion forestière, lecture de revues ou bulletins techniques forestiers ou participation à des réunions d'information forestière. »

⁵⁵⁴ Source : CRPF Bourgogne. Dans le Morvan, les propriétés de plus de 25 hectares représentent pratiquement les 2/3 des surfaces forestières (94 000 hectares sur un total de 150 000).

des « très jeunes »⁵⁵⁵ propriétaires forestiers (moins de 50 ans en 1999). Cela confirme le fait que l'on ne devient réellement propriétaire forestier dans les actes qu'à l'âge de la retraite ou bien même pas du tout.

Comme nous l'avons montré (Voir doc. n°112), le Massif Central regroupe deux grandes catégories de propriétés forestières caractérisées par leur structure cadastrale : les petites de moins de 10 hectares et les moyennes entre 10 et 25 hectares. Ainsi, le Massif Central est enclin à concentrer une part importante de propriétaires forestiers privés, peu ou pas du tout intégrés dans les circuits de développement forestier et ce de longue date. En effet, la majorité des forêts du Massif Central sont jeunes et l'effort à accomplir, en termes de formation et de vulgarisation, étant gigantesque, il n'a même presque jamais concerné les petits et moyens propriétaires forestiers, non contraints par la loi à gérer leur forêt. Ainsi, ils n'ont pas été véritablement amenés à suivre un modèle de gestion forestière quel qu'il soit. Ailleurs, les grandes propriétés soumises à PSG permettent au moins la transmission à la génération suivante d'un document technique de gestion forestière. Cela est d'autant plus important lorsque la génération future a pris certaines distances avec cette forêt, que lui imposaient son âge et son activité professionnelle.

La seconde enquête⁵⁵⁶, commanditée par le CRPF Rhône-Alpes, porte sur la mobilisation de la ressource bois dans la région. Elle livre des éléments novateurs et originaux sur les motivations, les attentes des propriétaires forestiers privés rhône-alpins, ainsi que sur des leviers d'intervention possibles en vue de la mobilisation de bois-énergie. Paul ARNOULD (2002), comme il en a été question dans l'introduction, a déjà utilisé l'idée de sous-systèmes (géo, socio, technico-économico, politico-juridico, psycho et écosystème) pour expliquer le fonctionnement global du système forêt. Ainsi, l'étude en question a permis de regrouper les propriétaires enquêtés selon six grands profils (Doc. n°136) qui reflètent de façon simplifiée la complexité du système forêt-propriétaire-espace au sein duquel évolue l'ensemble des propriétaires forestiers quels qu'ils soient. L'intérêt d'une telle méthode réside dans le fait qu'elle brise un système beaucoup trop classique de classification des propriétaires forestiers, basé uniquement sur un critère surfacique de taille de propriété. Dans la spirale sans fin du critère surfacique, qui a toujours conduit les forestiers à tenir le même genre de discours sur la production de bois aux mêmes types de propriétaire, plutôt grands, cette typologie montre que le profil du propriétaire forestier ne dépend pas de la surface de sa forêt. C'est donc une avancée significative que de raisonner sur un système forêt-propriétaire-espace soumis aux influences du contexte sociétal.

⁵⁵⁵ Il importe de rappeler en termes imagés qu'un jeune propriétaire forestier en France a entre 40 et 60 ans. En reprenant à notre compte l'idée de trois « âges » pour caractériser la population des propriétaires forestiers, l'on peut considérer que le premier âge se situe entre 40 et 59 ans (33% des surfaces forestières françaises possédées par des personnes physiques en nom propre ou des communautés matrimoniales (soit 6,5 millions d'hectares) appartiennent à des propriétaires âgés de 40 à 59 ans), le deuxième entre 60 et 69 ans (28% des surfaces) et le troisième à partir de 70 ans (33,5% des surfaces). Il n'existe pratiquement pas de propriétaires forestiers de moins de 40 ans en France. Source : SCEES (2002).

⁵⁵⁶ **CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE RHONE-ALPES (2009).** *Mobilisation de la ressource – bois dans la région Rhône-Alpes. Focus sur le bois énergie [en ligne].* Étude bois RHÔNE-ALPES 2008. Motivations, attentes des propriétaires forestiers privés, leviers d'intervention. Rapport n°2 Rhône-Alpes. Disponible sur : <http://www.foretpriveefrancaise.com/data/info/668417-etude_foret_rapport2_final_bois_Rhone_Alpes.pps> (Consulté le 12/05/2009).

Doc. n°136 : Des propriétaires forestiers privés en Rhône-Alpes et en Bourgogne définis par un profil.

PROFILS	Caractères du profil	Part dans la population enquêtée Rhône-Alpes / Massif Central (en surface)
ÉCONOMIE DURABLE	<i>Dimension globale importante (au-delà des seuls enjeux locaux) :</i> - combinant l'économique (les revenus de l'exploitation forestière), - combinant l'écologique (la biodiversité).	31%
ÉCONOMIE LOCALE	<i>Dimension économique locale importante :</i> - grâce aux revenus de l'exploitation forestière, - grâce à l'intégration dans des formes d'organisations socio-économiques locales.	14%
SYMBOLICITÉ	<i>Priorité aux valeurs symboliques personnelles (liberté, nature, plaisir, sensations, temporalité...)</i>	21,5%
SOCIABILITÉ LOCALE	<i>La forêt est à la base d'une relation sociale valorisante (avec les autres propriétaires, les professionnels, les élus, les associations...)</i>	12,5%
PROPRIÉTÉ CONTRARIÉE	<i>Plus d'enjeux identitaires sur ses bois, plus d'intérêt pour eux. Désenchanté en tant que forestier et propriétaire.</i>	12,5%
ÉPARGNE ET PATRIMOINE	<i>Pas d'enjeux identitaires sur ses bois eux-mêmes. La forêt est réduite aux dimensions d'épargne, de placement, de transmission de patrimoine.</i>	8,5%

Source : CRPF Rhône-Alpes (2009). Mobilisation de la ressource - bois dans la région Rhône-Alpes. Focus sur le bois énergie [en ligne]. Étude bois RHÔNE-ALPES 2008. Motivations, attentes des propriétaires forestiers privés, leviers d'intervention. Rapport n°2 Rhône-Alpes. Disponible sur : <http://www.foretriveefrancaise.com/data/info/668417-etude_foret_rapport2_final_bois_Rhone_Alpes.pps> (Consulté le 12/05/2009).

Remarquons que les profils « économiques » (Économie durable et Économie locale) représentent plus ou moins la moitié des surfaces et du nombre des propriétaires forestiers privés enquêtés. L'étude montre, que dans l'ensemble, les surfaces des propriétés et le nombre de propriétaires forestiers varient dans les mêmes proportions en Rhône-Alpes. Les profils « du local, du territoire » (Sociabilité locale et Économie locale) regroupent environ 1/3 des propriétaires forestiers et les profils « pas ou plus d'enjeu forestier » (Épargne patrimoine et Propriété contrariée) 20% du nombre et des surfaces.

La figure historique du propriétaire forestier dans le Massif Central telle que nous l'avons perçue au cours de nos entretiens, celui qui a eu recours aux nouvelles forêts résineuses, est de type « symbolique et patrimonial ». En effet, la plupart de ceux qui ont boisé et reboisé grâce aux aides du FFN l'ont fait parce que leur système de valeurs (la terre, le travail, la morale, la liberté) le leur commandait tout comme ils voyaient dans l'arbre en devenir une solution pour sauver de la ruine des terres agricoles devenues sans utilité, leur permettant *in fine* de créer un nouveau patrimoine familial (pécule sous forme d'arbres utilisable à souhait le moment venu). À côté de cette figure historique, cohabitaient selon nous deux autres types de propriétaires forestiers :

1. Les premiers étaient des investisseurs extérieurs au territoire, soit qu'ils possédaient déjà des terres mais qu'ils n'habitaient plus sur les lieux, soit qu'ils avaient acquis de grandes surfaces de terres agricoles en rachetant des fermes entières à très bas prix⁵⁵⁷

⁵⁵⁷ Il en est de même des terres agricoles que des habitations. Ainsi, nous avons rencontré à l'été 2004, un ancien agriculteur des Boutières âgé de plus de 90 ans qui nous a expliqué qu'il avait pu acheter une maison à chacun de ses 10 enfants dans le hameau où il vivait, à une époque, dans les années 1960 et 1970, où l'on quittait massivement les campagnes ardéchoises. A titre indicatif, ces maisons de pays se négociaient aux alentours de 5 000 francs de l'époque, c'était le prix de quelques mètres cubes de bois, le prix d'une jument ou de

qu'ils avaient boisé grâce aux aides du FFN. Ces propriétaires forestiers du type « Épargne patrimoine » ont su profiter des formules très avantageuses du FFN pour se créer de vastes domaines forestiers à moindre coût. Avant tout soucieux de faire un placement financier, ils sont à l'origine de la montée des contestations face aux boisements des terres agricoles. En effet, certains agriculteurs ont ressenti cet accaparement comme une entrave au maintien de leurs activités agricoles alors même qu'ils auraient désiré pouvoir louer les meilleures terres, faute de pouvoir les acheter.

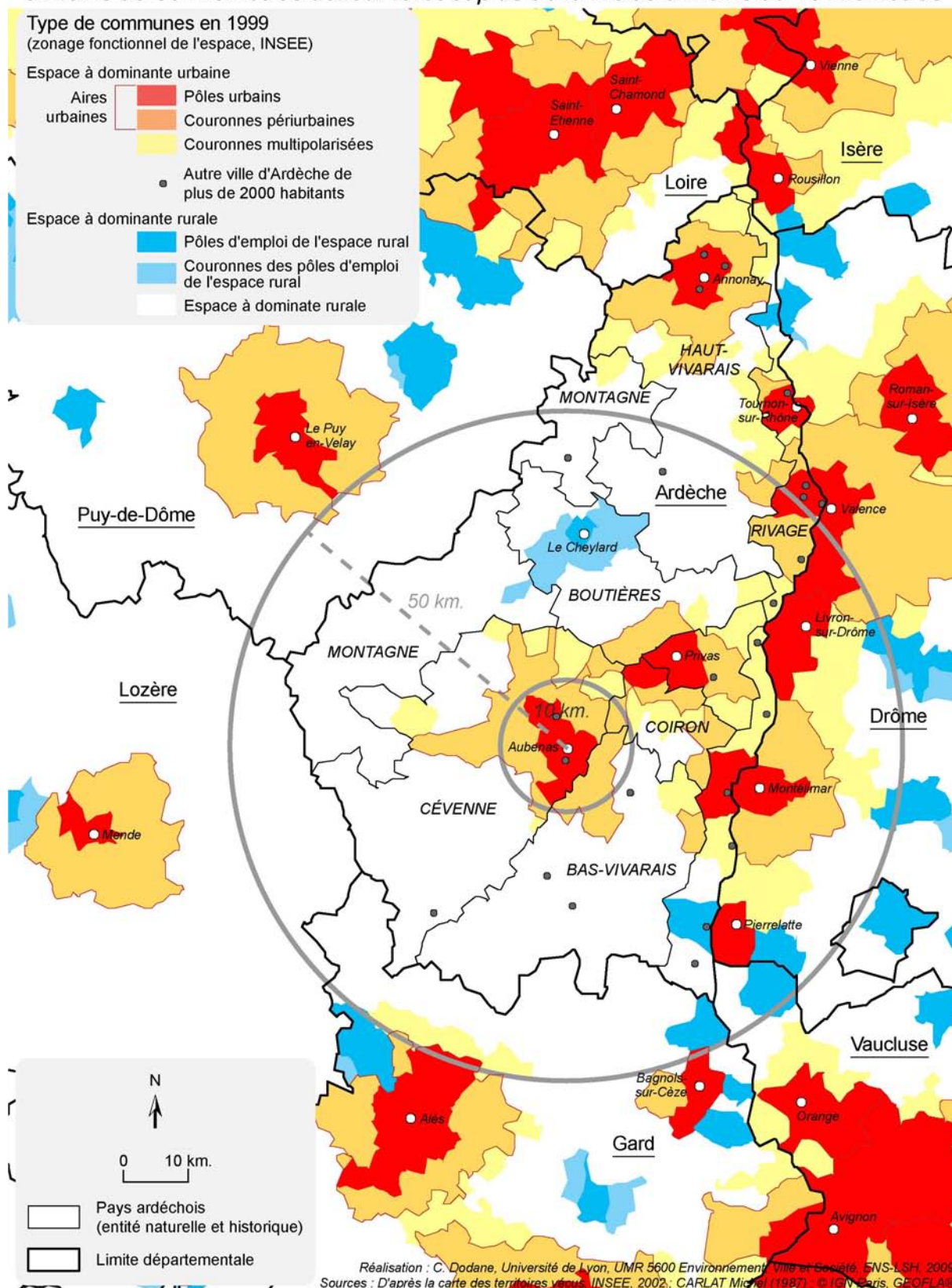
2. Les seconds appartiennent à la catégorie des propriétaires « contrariés ». Pour eux, la propriété forestière est synonyme de défaite. Elle correspond au boisement spontanément d'anciennes terres agricoles sans qu'ils n'aient pu l'empêcher.

Les profils « économiques » (Économie durable et Économie locale) et « du local, du territoire » (Sociabilité locale et Économie locale) sont véritablement nés de la reforestation, des processus sociétaux et territoriaux qui en sont le cœur. Or, à travers ces profils, autrement dit la très grande majorité des propriétaires forestiers, l'on retrouve des conditions favorables à l'imprégnation des propriétaires forestiers par de nouvelles représentations sociales et territoriales dont nous avons montré par quels mécanismes elles se déployaient selon une intensité décroissante des agglomérations urbaines vers les espaces ruraux. En effet, tels qu'ils sont décrits dans cette étude, les propriétaires forestiers semblent relativement plastiques, souples et adaptables aux conditions socio-économiques changeantes. Les profils « symboliques » qui se soucient de posséder une « belle » forêt sont dépendants des credo du moment en matière d'esthétisme (forêt propre qui conserve et protège une certaine diversité biologique). Il en est de même pour ceux du profil « Économie durable » qui s'intéressent aux problématiques environnementales à l'échelle de la planète (carbone, biodiversité, protection des écosystèmes forestiers). Les profils « du local, du territoire » sont eux aussi largement influençables par ce qui relève de l'espace, du territoire au sens géographique du terme, dont les représentations que les habitants ont d'eux-mêmes sont un facteur constitutif important. Dans les territoires qui se disent encore ruraux, l'intérêt pour la forêt est certainement plus important que dans ceux qui ont basculé dans le giron des villes. En revanche, les profils « pas ou plus d'enjeu forestier » sont très largement en retrait des influences spatiales et sociétales. Ils peuvent être désenchantés et coupés de toute envie en matière forestière : pour eux la forêt n'est qu'un placement ou une épargne, et dans les deux cas, elle est déconnectée du territoire (ou a-territoriale).

La seconde enquête livre aussi des précisions intéressantes et complémentaires à l'étude SCEES (2002) de 1999, notamment sur le critère de proximité des propriétaires forestiers par rapport à leur forêt. Ainsi, 80% des propriétaires forestiers rhône-alpins habitent à moins de 50 kilomètres de leur forêt et pratiquement 60% d'entre eux à moins de 10 kilomètres. En termes d'échelle (Doc. n°137), la première configuration (rayon de 50 km.) correspond approximativement à l'échelle d'un département et la seconde (rayon de 10 km.) s'apparente beaucoup plus à celle d'un territoire de proximité (agglomération urbaine, communauté de communes, Pays). En termes d'étalement urbain en périphérie des villes, et en termes de flux migratoires résidentiels, de loisirs et de quête de nature à l'échelle du Pays ou du département, les propriétaires forestiers sont de fait concernés par les influences des espaces urbains sur les espaces ruraux, du moins ils n'en sont pratiquement pas exclus.

Doc. n°137 : La propriété forestière concerne aussi bien les espaces à dominante rurale qu'urbaine.

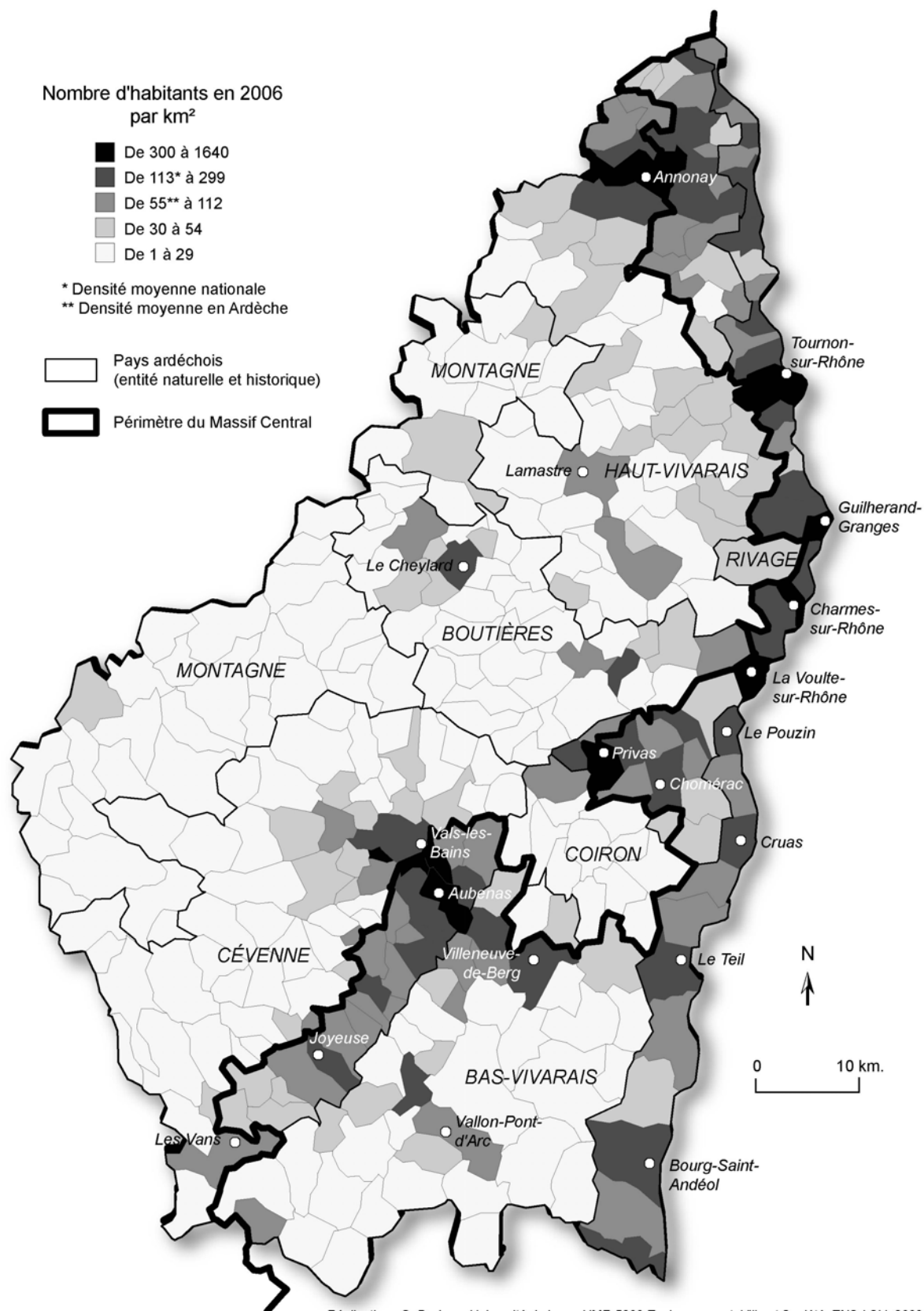
Dans la partie rhône-alpine du Massif Central, 8 propriétaires forestiers sur 10 vivent à moins de 50 kilomètres de leur forêt et plus de la moitié à moins de 10 kilomètres



Malgré tout, si la tendance d'un basculement de la forêt des champs à la forêt des villes est à l'œuvre dans de nombreux espaces ruraux plus ou moins proches des villes, il n'en est pas ainsi partout. Il reste en effet de nombreux espaces interstitiels qui, au contraire de la tendance actuelle d'un repeuplement généralisé, continuent de perdre des habitants. C'est notamment le cas de la Montagne ardéchoise dont nous avons pu montrer qu'une dynamique de boisement des terres agricoles était encore à l'œuvre au début des années 2000. D'ailleurs, l'analyse historique et spatiale de la réglementation des boisements en Ardèche montre qu'elle a accompagné le phénomène de reforestation. Jean-Louis MAIGROT (2003) parle d'un « *désert agricole* » en formation pour caractériser le plateau de Langres et Châtillon dans un espace faiblement peuplé où l'agriculture est seule à entretenir le binôme sol-végétation. N'est-ce pas l'apparition d'un « *désert forestier* » en référence aux faibles densités de population⁵⁵⁸ (Doc. n°138) et aux taux de boisement importants (Doc. n°139) auquel on assiste dans la Montagne ardéchoise ? C'est pourtant là, où l'espace cultivé avait le mieux résisté jusqu'à présent à la dépopulation et aux faibles densités. Les derniers agriculteurs qui ne peuvent prendre en charge la gestion de tout l'espace agricole continuent de boiser ou de laisser de côté une partie de leurs terres soumises à une dynamique de boisement naturel.

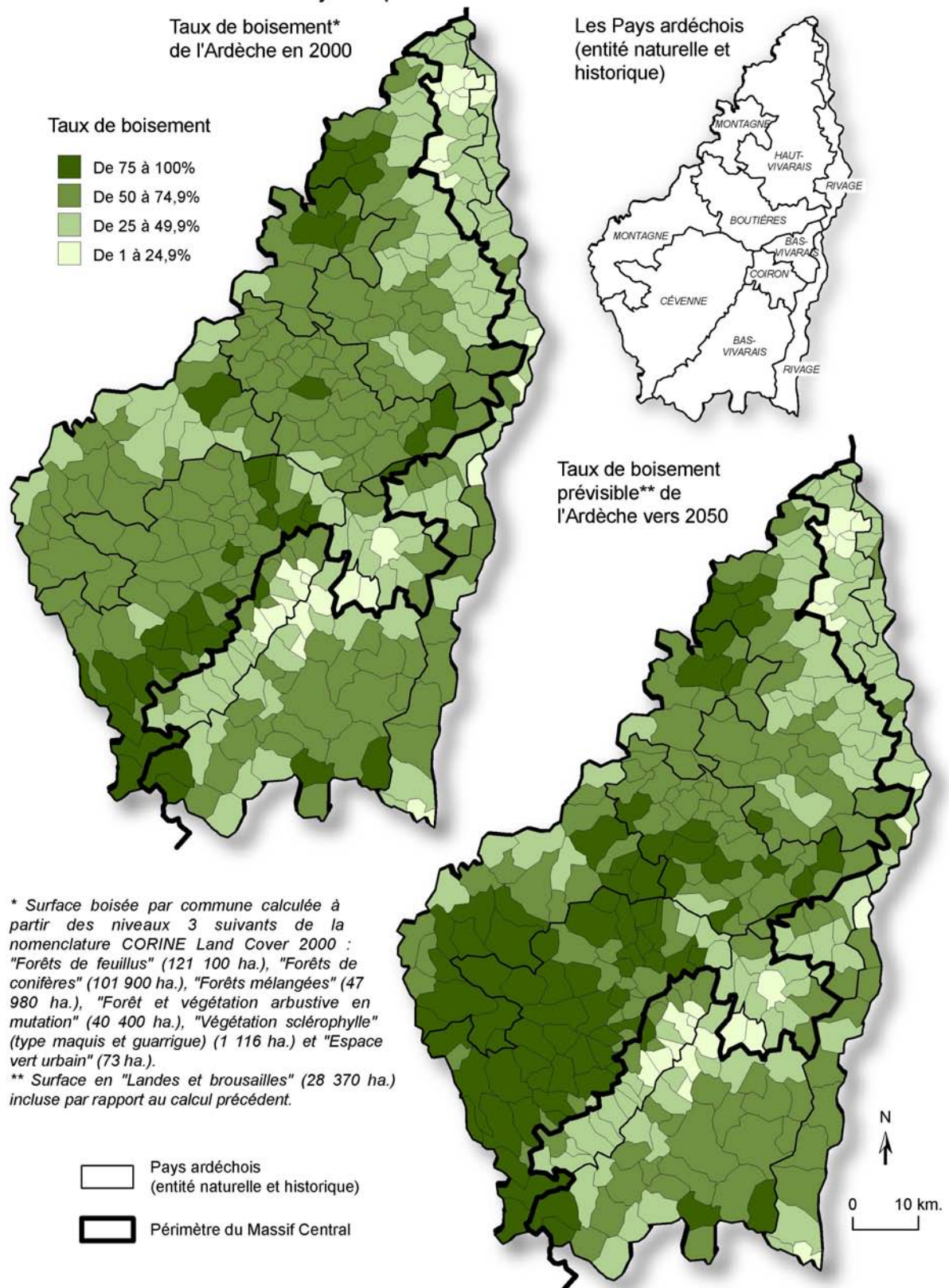
⁵⁵⁸ La plupart des communes de la Montagne ardéchoise ont une densité de population en 2006 inférieure à 10 habitants au kilomètre carré.

Doc. n°138 : En Ardèche, la population se concentre au « pied » du Massif Central et au bord du Rhône dans les secteurs les moins forestiers.



Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.
Sources : INSEE, Population légale millésimées 2006 ; CARLAT Michel (1987). L'Ardèche. Paris : Éditions J. DELMAS, 160 p. ; © IGN Paris, GEOFLA®.

Doc. n°139 : Vers une Ardèche forestière de plus en plus forestière.



Ce basculement est d'autant plus en marche que, l'économie aidant, l'on est aux prémises d'une analyse économétrique de la valeur de la biodiversité et tout particulièrement des services rendus par les écosystèmes forestiers. C'est l'objet d'un rapport au Premier Ministre qui vient d'être récemment publié : « *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes* »⁵⁵⁹ en avril 2009 par un groupe de travail présidé par Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (inspecteur général de l'agriculture). Les auteurs proposent de retenir comme valeur de référence moyenne : 970 €/ha/an pour l'ensemble des services rendus par les écosystèmes forestiers (Doc. n°140)

Doc. n°140 : *La production de bois n'est plus la principale valeur parmi les services écosystémiques attribués aux forêts françaises.*

Services	Valeur proposée	Remarques
Services de prélèvement	(en euros par hectare et par an)	
- bois	75 € (75 à 160 €)	Selon méthode d'estimation (bois sur pied ou après exploitation)
- autres produits forestiers (hors gibier)	10 à 15 €	
Services de régulation		
- fixation carbone	115 €	360 € en 2030
- stockage carbone	414 € (207 à 414 €)	650 à 1 300 € en 2030
- autres gaz atmosphériques	Non évaluée	Manque de bilans quantitatifs fiables
Services de régulation (suite)		
- eau (quantité annuelle)	0 €	Hypothèse d'absence d'effet majeur des forêts sur le bilan hydrologique annuel
- eau (régulation des débits)	Non évaluée	
- eau (qualité)	90 €	Manque d'études pertinentes
- protection (érosion, crues)	Non évaluée	
- biodiversité	Non évaluée directement	Évaluée via les autres services
- autres services de régulation (santé, etc.)	Non évaluée	
Services culturels		
- promenades (hors cueillette et chasse)	200 € (0 à 1 000 €)	Selon fréquentation
- chasse	55-69 €	Externalités négatives à déduire
- autres services culturels	Non évaluée	
TOTAL* (min.-max.)**	env. 970 € 500 à plus de 2 000 €	

Source : CHEVASSUS-AU-LOUIS Bernard (Coord.) (2009).

* En prenant la valeur indiquée ou la moyenne de la fourchette indiquée.

** En additionnant simplement les valeurs minimales et maximales.

⁵⁵⁹ CHEVASSUS-AU-LOUIS Bernard (Coord.) (2009). *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes [en ligne]*. Rapport au Premier Ministre. Disponible sur : <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_bio_v2.pdf> (Consulté le 13/05/2009).

Dans cette analyse, la production de bois en tant que telle représente moins de 10% de la valeur globale des différents services rendus par les écosystèmes forestiers français (75 €/ha/an en moyenne sur un total de 970). Les valeurs affiliées au stockage du carbone et aux usages récréatifs représentent respectivement 530 et 260 euros par hectare et par an. Bien que ces valeurs soient très largement supérieures à celles mesurées (PEYRON, 2008)⁵⁶⁰ par le laboratoire d'économie forestière (LEF), unité mixte de recherche ENGREF/INRA, les conclusions sont les mêmes : la valeur globale d'un écosystème forestier est beaucoup moins déterminée par celle des bois à récolter que par tous les autres avantages qu'il suscite (stockage du carbone, récréation y compris chasse, biodiversité, eau, protection, etc.). Il est fort probable que notre société change son mode d'appréciation de la valeur d'une forêt. Cette nouveauté puise principalement ses fondements dans les espaces urbains. En effet, la plupart des services environnementaux répertoriés dans le rapport cité précédemment existent déjà dans les espaces ruraux, mais en tant que ressource naturelle, aucune valeur monétaire et marchande ne leur est allouée.

Après avoir décrit les dynamiques sociétales à l'œuvre en général et dans le Massif Central, il faut s'attacher à mettre en lumière d'émergence de la ressource territoriale.

⁵⁶⁰ PEYRON Jean-Luc (2008). *Enjeux économiques de la protection des forêts*. In : VALLAURI Daniel (coord.) (2008). *Livre blanc sur la protection des forêts naturelles en France : forêts métropolitaines*. Paris : Éditions TEX & DOC, 261 p.

Chapitre 6 : Les nouvelles forêts ardéchoises : une ressource territoriale à révéler.

Depuis quelques années, les inventaires de la forêt française conduit par l'IFN montrent que la pénurie de bois résineux qu'a connu la France tout au long du XX^e siècle, faute de potentiel suffisant, pourrait se trouver résolue avec l'arrivée à maturation de millions d'hectares de conifères plantés grâce aux aides du FFN à partir de 1950. Le FFN a de fait doté la France d'un potentiel forestier intéressant. À l'échelle française, la récolte annuelle de bois d'œuvre issue des boisements et reboisements aidés par le FFN devait augmenter fortement, si l'on se réfère aux documents d'évaluation officiels, pour atteindre 10 millions de mètres cubes entre 2010 et 2020, avant de redescendre vers 8 millions de mètres cubes vers 2030 en raison de la baisse des surfaces reboisées à partir des années 1970 (COTTIN, 1995 ; Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, 1996)⁵⁶¹. À l'échelle du Massif Central, le potentiel que représentent les nouvelles forêts résineuses se compte en millions de mètres cubes de bois sur pied, et au niveau départemental, en centaines de milliers de mètres cubes. Mais depuis le milieu des années 1980, la récolte globale de bois commercialisés en France stagne et ce sont plutôt les précautions d'usage qui s'avèrent être vraies plus que les hypothèses de récolte sous-tendues par les calculs de disponibilité en tout genre. Les années 2000 et 2001, *post* tempêtes de 1999, n'ont été qu'un épiphénomène en matière de récolte de bois en France, elles n'ont pas été le signe annonciateur d'un sursaut concernant la récolte de bois dans les forêts françaises. Les tempêtes, à l'instar de la nouvelle qui a touché le Sud-Ouest au début de l'année 2009, semblent plus à même d'augmenter la récolte de bois que les préconisations des grands rapports sur la forêt et les politiques forestières mises en œuvre depuis bientôt trente ans. Il faut reconnaître que si en France le potentiel forestier existe, de nombreux indicateurs attestent de cela, la ressource forestière fait défaut, puisqu'elle est la résultante d'un processus d'élaboration complexe dont les acteurs ont un rôle central. Nous avons montré qu'un des acteurs central dans le processus de construction de la ressource forestière était le propriétaire et que son rapport à l'objet forêt était partagé entre plusieurs sous-systèmes du biologique, au social, au psychologique, au naturel, au géographique, à l'économique, au politique, au législatif. Ainsi, la ressource au sens où ce terme est utilisé dans ce travail de recherche ne préexiste pas partout. Cela est principalement le cas dans la moitié sud de la France (hormis les Landes de Gascogne) et entre autre dans le Massif Central. Passer du constat que chaque année les forêts françaises stockent plusieurs millions de mètres cubes et en tirer comme conclusion que « *la ressource est bien là, dans nos forêts* » (PUECH, 2009), est en quelque sorte une erreur d'appréciation qui nous paraît avoir été démontrée dans cette recherche. En effet, rien ne garantit actuellement qu'un propriétaire forestier se décidera à récolter du bois sur sa propriété⁵⁶². La liste des facteurs qui poussent les petits propriétaires et les moyens à

⁵⁶¹ En 1995, Cécile COTTIN dans l'évaluation de la politique du FFN prévoyait une augmentation de la production potentielle des boisements et reboisements en conifères du FFN de 3 à 11 millions de mètres cubes entre 2004 et 2009. Qu'observerons-nous ? Il devrait malgré tout y avoir une augmentation de la récolte de bois résineux en France notamment grâce aux surfaces mises en plantation avec les aides du FFN, parce que les bois qui atteignent ou dépassent les 40 à 50 centimètres de diamètre ont une réelle valeur commerciale et qu'un seul hectare de plantation peut à lui seul porter 400 mètres cubes et plus de bois. Il y aura donc nécessairement des propriétaires pour réaliser leur capital et ce faisant les critères d'intervention d'une abatteuse mécanisée ont évolué depuis les années 1990. Il n'est plus besoin de plusieurs hectares à parcourir en éclaircie pour que celle-ci se déplace dès lors qu'il s'agit de récolter par coupe rase plusieurs centaines de mètres cubes (actuellement les têtes d'abatteuses peuvent traiter des arbres jusqu'à 75 centimètres de diamètre à la base du tronc).

⁵⁶² Faible rentabilité économique, coût de plantation quelque fois supérieur à la valeur des bois sur pied (en général coût élevé des travaux forestiers et de l'encadrement), manque de reconnaissance de la part de la société pour l'ensemble des biens et services environnementaux que fournissent les forêts, absence d'incitations financières, etc.

ne pas récolter est bien plus longue que celle qui le motiverait à le faire. De plus, les études en la matière montrent que pour ceux-ci, la compréhension des politiques forestières est loin d'être évidente tout comme le fonctionnement d'une filière forêt-bois. Pourtant, dans la conclusion citée précédemment les propriétaires forestiers sont placés au premier plan comme devant en théorie alimenter l'« offre ». L'exemple le plus flagrant est le décalage entre la vue en haut lieu des millions d'hectares plantés grâce au FFN, qui auraient d'ores et déjà dû produire leurs effets, et la réalité de la récolte totale de bois commercialisés en France. L'enjeu en la matière est donc de trouver les voies, les conditions et les moyens pour que ce potentiel devienne une ressource territoriale⁵⁶³.

Mais comment passer des notions de potentiel et de territoire à celle de ressource territoriale ? Est-ce la ressource qui délimite le territoire ? Peut-il exister des ressources sans acteurs et des acteurs sans ressources ? Du point de vue de l'économiste, la ressource est une dotation préexistante, à combiner pour produire des valeurs. Mais, la ressource territoriale est une ressource qui se construit et qui n'est donc pas préexistante. La notion de ressource territoriale relève à la fois de discours et de jeux d'acteurs, d'économie et de technique forestière, de dimensions territoriales et historiques, de stratégies et d'élaboration de contrats multiacteurs (COLL., 2004)⁵⁶⁴. La ressource a une aptitude à être cachée. Parfois virtuelle, elle ne peut exister que lorsqu'elle est arrimée à son processus même d'élaboration. Ce sont les travaux engagés sur la ressource qui vont permettre de faire émerger le territoire « support ». C'est ce territoire qui conditionne la spécificité de la ressource (en fonction de critères d'appropriation et de contextualisation) ainsi que son dynamisme, dès lors que d'autres territoires lui feraient perdre sa spécificité par imitation. Pourquoi la ressource que constituent les nouvelles forêts n'est-elle pas révélée à l'échelle locale lorsque la composante forestière est forte ? Quel processus permet de révéler la ressource territoriale ?

C'est à ces questions que nous proposons d'apporter l'éclairage de la géographie, là où les forestiers font face à un véritable blocage. Pour le jeune chercheur, il est difficile d'imaginer faire plus quand il ne vit pas dans ce territoire, qu'il n'y exerce ni un rôle citoyen, en ne prenant pas part aux processus participatifs, ni un rôle d'acteur, en n'apportant pas sa contribution à l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire à diverses échelles. *In fine*, ces réflexions pourront alimenter la question centrale qui est au cœur du devenir de ces espaces marginalisés du Massif Central.

Dans un premier temps, il s'agira de quitter le Massif Central et la France pour aller observer, interroger un autre territoire : la Forêt-Noire outre Rhin, qui permettra des comparaisons critiques intéressantes avec les nouvelles forêts résineuses du Massif Central.

Dans un deuxième temps, la notion de ressource territoriale sera abordée. Il importera de réfléchir sur les fonctions, les significations et les usages multiples de la carte. Enfin, ce chapitre débouchera sur la proposition d'utiliser le paysage comme une entrée en matière pour révéler les enjeux forestiers propres à un territoire et permettre aux divers acteurs associés, dans un processus participatif, de définir les enjeux prioritaires grâce à la carte. Cette démarche collective est au centre de la réflexion territoriale. Le Schéma de mobilisation des bois de la haute vallée de l'Ardèche sera pris en exemple.

⁵⁶³ « On admettra qu'il s'agit d'une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce, dans une optique de développement. La ressource territoriale renvoie donc à une intentionnalité des acteurs concernés, en même temps qu'au substrat idéologique du territoire. »

⁵⁶⁴ COLL. (2004). La notion de ressource territoriale. Actes du colloque des 14 et 15 octobre 2004, 10 ans du CERMOSEM. *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, 207 p.

6.1. La Forêt Noire, autre temps, autre lieu : une composante à part-entière du territoire.

Depuis deux siècles, l'Europe a connu des processus de reforestation similaires à celui qui s'est déroulé dans le Massif Central après la seconde Guerre mondiale. Tout en restant simple et concis, il peut être intéressant de dépasser les frontières nationales pour observer le fonctionnement de nouvelles forêts dans un autre État européen, afin de rendre plus évident certains des grands principes qui régissent les nouvelles forêts du Massif Central.

En Allemagne, la forêt est la forme d'utilisation du sol la plus importante après l'agriculture. Elle s'étend sur 11 millions d'hectares environ, soit 31% de la surface du pays. La sylviculture et l'économie du bois génèrent plus d'un million d'emplois (directs et indirects) – deux fois plus qu'en France – et contribuent au produit intérieur brut à hauteur de 3% environ, pour un chiffre d'affaire de plus que 100 milliards d'euros par an⁵⁶⁵. Les performances économiques de la filière forêt-bois allemande ont un retentissement à l'échelle européenne. Les conditions de cette réussite sont nombreuses, mais c'est surtout la combinaison entre une ressource en bois d'œuvre résineux abondante et des unités de transformation performantes et intégrées qui peut expliquer la montée en puissance de cette industrie. Le Bade-Wurtemberg est un des länder les plus boisés d'Allemagne. Avec un taux de boisement de 38% (1,35 millions d'hectares de forêt), il concentre aussi un grand nombre de propriétaires forestiers privés (200 000), dont les trois quarts disposent de moins d'un hectare de forêt.

Dans cette perspective l'exemple sera pris dans le land du Bade-Wurtemberg en Forêt-Noire. Celle-ci est un laboratoire intéressant pour tenter une comparaison avec les nouvelles forêts résineuses du Massif Central. Ces deux ensembles ont en effet de nombreux points communs : relief de moyenne montagne, taux de boisement plus élevé que la moyenne nationale (65% en Forêt-Noire, ce qui se rapproche des taux de boisement observés dans l'Ardèche des nouvelles forêts), importantes surfaces boisées de conifères, nombre de petites propriétés forestières, existence d'une forêt paysanne⁵⁶⁶. Une différence majeure cependant, alors que le Massif Central concentre les difficultés en matière de gestion forestière, la Forêt-Noire pour sa part est gérée dans presque toute sa totalité⁵⁶⁷. Dans cet ensemble les nouvelles forêts ont une importance économique forte, ressource en bois et ressource touristique. De plus, outre Rhin la création des nouvelles forêts est antérieure à la reforestation du Massif Central. Ces nouvelles forêts ont aussi bénéficié, avant leurs cousines du Massif Central, des apports de la science forestière naissante et maintenant il s'y trouve des expériences sylvicoles tout à fait intéressantes, qui marquent une rupture conceptuelle avec le mode de traitement classique. Une comparaison dans le temps et dans l'espace est donc possible entre les nouvelles forêts du Massif Central et la Forêt-Noire, que ce soit sur la propriété, les formes, les traitements sylvicoles, les idées.

⁵⁶⁵ **MINISTERE FEDERAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS (2008).** *Agriculture et sylviculture en Allemagne [en ligne]*. Faits et chiffres, Éditions 2008. Disponible sur : <http://www.paris.diplo.de/Vertretung/paris/fr/05/pool_documents/datei_introduction_2_fr.property=Daten.pdf> (Consulté le 31/08/2008).

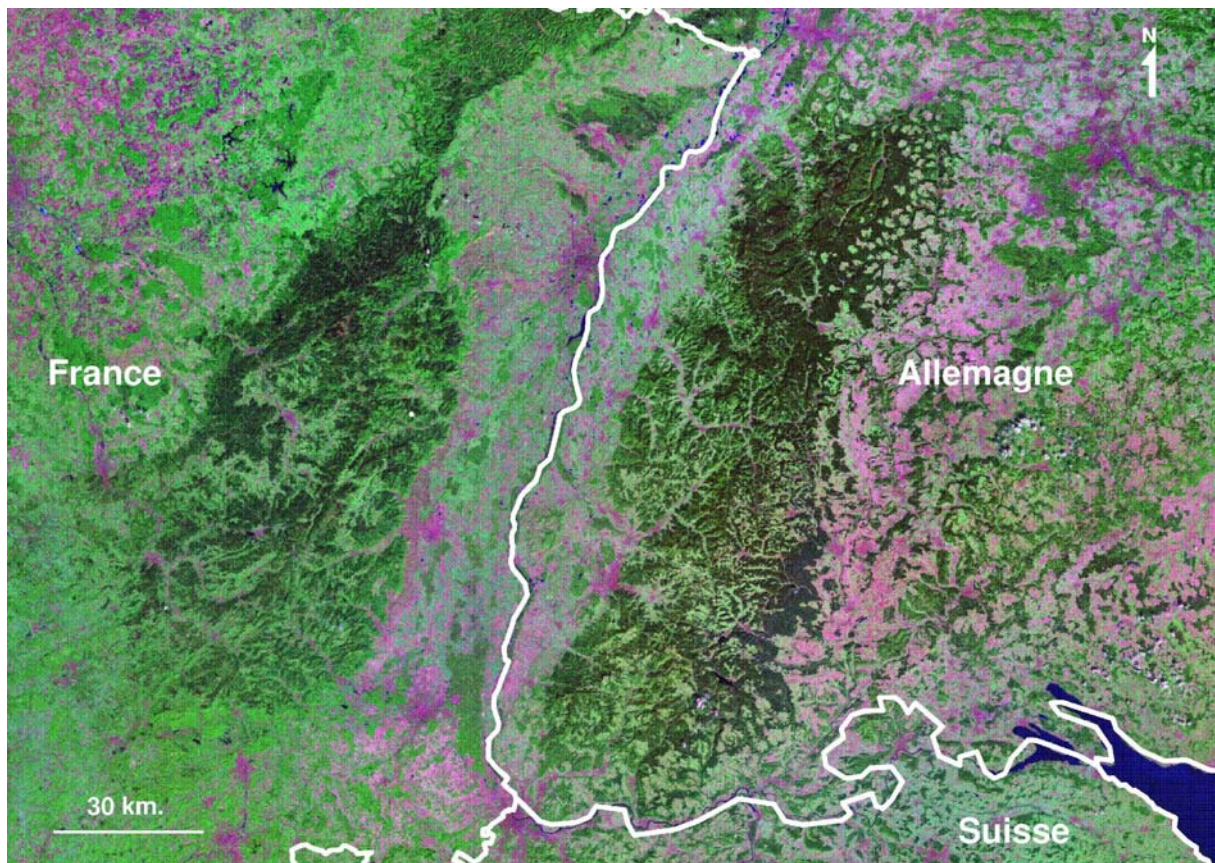
⁵⁶⁶ La forêt paysanne est définie comme celle appartenant aux exploitations agricoles et forestières.

⁵⁶⁷ Lors d'un voyage en Forêt-Noire au cours de l'été 2008, nous avons pu sillonner l'ensemble du massif et pratiquement nulle part nous n'avons observé de trace évidente d'une absence de gestion forestière, hormis dans les versants abrupts et inaccessibles de la haute vallée de la Gutach.

> La Forêt-Noire, un ensemble forestier emblématique.

La Forêt-Noire (en allemand « *Schwarzwald* ») est un massif montagneux du sud-ouest de l'Allemagne. Sur la carte du document n°141, la Forêt-Noire apparaît comme un massif cohérent, dans les teintes vert foncé, à l'est de la frontière franco-allemande et au nord de la frontière suisse. L'ensemble montagneux s'étend sur 160 kilomètres environ, le long de la plaine du Rhin, vers le nord. Sa largeur oscille entre 40 et 50 kilomètres pour une superficie de près de 7 000 km². Séparé des Vosges françaises par le fossé rhénan, cette montagne en reprend la même forme triangulaire et le même type de relief, cependant plus élevé au sud. Le plus haut sommet de la Forêt-Noire est le Feldberg qui culmine à 1 493 mètres. Des conditions bioclimatiques favorables permettent aussi bien à l'agriculture qu'à la forêt de s'y développer. Toutefois, le nord de la Forêt-Noire est plus arrosé que la partie sud pour laquelle les Vosges françaises retiennent une quantité importante des précipitations apportées par les vents d'Ouest.

Doc. n°141 : *La Forêt-Noire et les Vosges : deux forêts jumelles comparées à une troisième : les nouvelles forêts résineuses du Massif Central.*



Source : Composition colorée Landsat 7 ETM+ (Enhanced Thematic Mapper Plus), acquise en 2000, réalisée à partir de trois bandes spectrales : bande 7 (moyen infrarouge) affichée en rouge, bande 4 (proche infrarouge) affichée en vert, bande 2 (vert) affichée en bleu. Disponible sur : <<https://zulu.ssc.nasa.gov/mrsid/>>

À l'époque romaine, la Forêt-Noire (*Marciana Wald* ; en germanique : *Marcynischer Wald*, de *marka* : la frontière) correspondait probablement à la frontière est de l'Empire. La colonisation de cette vaste forêt se développe selon un schéma très classique en Europe, avec l'implantation de monastère au cours du haut Moyen-Âge comme à Sankt-Peter et Sankt-Märgen. L'essor de l'industrie minière, tout au long du Moyen-Âge, contribue également au développement économique de la Forêt-Noire. Cette industrie disparaîtra par

la suite. Outre l'étaiyage des galeries de mines, la forêt sert à alimenter les hauts-fourneaux en charbon de bois. Durant de nombreux siècles, les bois de sapin (*Weisstanne*) issus de la Forêt-Noire sont aussi exportés par flottage à partir des nombreuses rivières qui sillonnent le massif, sous le nom de bois de Hollande. Rassemblés sur le Rhin, ils servent notamment à la construction navale en Hollande.

Emmanuel DE MARTONNE – élève de Paul Vidal de la Blache à l'École normale supérieure, géophysicien français consacré de la première moitié du XX^e siècle, fondateur du premier laboratoire de géographie à l'Université de Rennes, auteur du célèbre « *Traité de géographie physique* » – débute la description régionale de l'Allemagne, dans la Géographie universelle de l'Europe centrale⁵⁶⁸, par les pays rhénans du Sud et la Forêt-Noire tout d'abord. Ce sont « *ces pays du Sud, si compartimentés par la nature, si diversement aménagés par les hommes* » qu'il veut d'abord examiner. Très attaché à décrire la géographie physique de la Forêt-Noire, Emmanuel DE MARTONNE mêle à son texte quelques éléments de biogéographie ; il remarque dans les vallées des replats qui portent « *des fermes et des prairies, qui font tache au milieu de la forêt* », en progressant du Jura Souabe vers l'ouest, il laisse derrière lui les « *larges horizons découverts de la Baar, avec leurs cultures et leurs gros villages* » et remarque son entrée en Forêt-Noire avec « *l'extension des forêts de sapins, l'encaissement progressif des vallées* ». Il surenchérit lorsqu'il décrit « *l'impression plus forte encore quand on traverse Villingen à Offenbourg et qu'on se trouve, après la lente montée, sur le plateau gréseux uniformément boisé, au bord de l'abîme géant de la Gutach.* » De même qu'à Pforzheim, « *on entre dans la sapinaie, qui couvre désormais tout le pays.* » Emmanuel DE MARTONNE fait déjà à l'époque la description d'un pays du Nord et du Centre couvert de bois de sapins, presque absolument désert à l'Est de la Murg, domaine des « *Reutberge* » à l'ouest – ces taillis coupés tous les quinze ans, pour faire une récolte de céréales après écobuage – alors que les sapinières couvrent encore les croupes élevées. Il insiste plus sur l'importance de l'agriculture dans la partie sud du pays moins humide et aux forêts moins denses.

Après un millénaire de cohabitation avec l'homme, les surfaces forestières ont été réduites et la qualité des peuplements diminuée dans bien des cas. Ainsi, à travers les nombreuses sources et témoignages qui décrivent l'état des forêts en Europe entre le XVII^e et le XIX^e siècle, un constat récurrent apparaît : la ruine des forêts. C'est le cas des forêts des particuliers, ces derniers privilégiant le taillis à la futaie pour satisfaire les besoins des hauts-fourneaux et pour une rentabilité immédiate. Mais, c'est aussi le cas des forêts dans lesquelles les communautés rurales avaient des droits d'usage : les prélèvements en tout genre, de bois notamment, étaient trop importants et mal dirigés. Les forêts royales, princières et ecclésiastiques portaient pour leur part le meilleur comme le pire en terme de peuplements.

⁵⁶⁸ MARTONNE (DE) Emmanuel, VIDAL DE LA BLACHE Paul, GALLOIS Lucien (dir.) (1930). *Géographie universelle*. Tome IV, Europe centrale. Première partie, Généralités, Allemagne. Paris : Armand Colin, 379.

> Essor et développement de la sylviculture allemande au XIX^e siècle : l'avènement d'une forêt noire

En France, COLBERT, dans l'introduction de l'ordonnance forestière de 1669, fait à la fois le constat d'un grand désordre dans les forêts du Royaume : « *si universel et si invétéré, que le remède en paroisoit presque impossible* » et appelle « *de bons et sages Règlements* » pour en faire « *passer le fruit [de l'ordre et de la discipline rétabli par l'ordonnance] à la postérité* »⁵⁶⁹. Les bons et sages règlements auxquels fait allusion COLBERT précèdent la nécessité de maîtriser la culture des arbres. Le siècle des Lumières sera propice à l'apparition des sciences forestières.

En occident, les sciences forestières se développent à la fin du XVIII^e siècle et surtout au XIX^e siècle dans les anciens États germanophones, grâce à des forestiers devenus célèbres : Johann Heinrich COTTA ou Georg Ludwig HARTIG ; Ces derniers créeront des écoles forestières – l'académie forestière de Dresde créé en 1811 est la plus ancienne – auxquelles ils donneront une aura internationale. Ces écoles formeront des étudiants du monde entier, venus apprendre la doctrine forestière allemande. Un des principaux apports de la foresterie allemande, à cette époque, fut la conversion en futaie de conifères des anciens taillis et taillis-sous-futaie, dans un objectif de production de bois d'œuvre.

À cette époque, en France et dans les anciens États germanophones, la réhabilitation des forêts est devenue un enjeu économique et politique important. En 1827, Monsieur DE MARTIGNAC défendait le projet de Code Forestier devant la chambre des députés en ces termes : « *La destruction des forêts est souvent devenue, pour les pays qui en furent frappés, une véritable calamité, et une cause prochaine de décadence et de ruine. Leur dégradation, leur réduction au-dessous des besoins présents ou à venir, est un de ces malheurs qu'il faut prévenir, une de ces fautes que rien ne saurait excuser...* »⁵⁷⁰

Amorcée au XIX^e siècle et inspirée des préceptes de la sylviculture allemande naissante, la forêt mixte naturelle de Forêt-Noire : la hêtraie sapinière – si chère au poète allemand SCHILLER qui y recherchait la santé dans les environs de Bade –, est progressivement remplacée par une monoculture intensive pure et régulière d'épicéa pour les besoins de l'industrie de l'époque. Les plantations d'épicéas continueront au XX^e siècle. Grâce à sa croissance plus rapide, en comparaison à d'autres espèces d'arbre, à la facilité de stocker ses graines, aux reboisements moins coûteux sur des sols mis à nus après coupe rase – la coupe rase était en vigueur à l'époque –, l'épicéa allait devenir l'arbre « à pain » des sylves allemandes.

Frédéric LE PLAY (SAVOYE et KALAORA, 1996)⁵⁷¹, mobilisant ses notes de voyages dans les régions minières et métallurgiques d'Europe de 1828 à 1846, livre une description intéressante des méthodes sylvicoles en cours en Allemagne à cette époque. L'« *exploitation par coupe sombre* » ou « *dunkel schlagwirtschaft* »⁵⁷², ancêtre de la méthode des coupes

⁵⁶⁹ BAUDRILLART Jacques-Joseph (1821). *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches. Recueil chronologique des réglemens forestiers*. Paris : Imprimerie de Mme Huzard, Tome Premier, Première Partie, 723 p. Disponible sur : <<http://gallica.bnf.fr/>> (Consulté le 24/07/2006).

⁵⁷⁰ CHAUVEAU M.-A. (1827). *Code forestier expliqué par les motifs et la discussion*. Paris : Pichon-Béchet, 761 p.

⁵⁷¹ SAVOYE Antoine, KALAORA Bernard (1996). *Frédéric LE PLAY. Des forêts considérées dans leurs rapports avec la constitution physique du globe et de l'économie des sociétés*. Avec le concours de l'Institut pour le Développement Forestier et la Société d'Économie et de Sciences Sociales. Fontenay/Saint-Cloud : E.N.S. Éditions, 233 p.

⁵⁷² « *Le principe de cette méthode est de ne dégarnir le sol, lors de la première coupe, que juste autant que cela est nécessaire pour permettre le réensemencement naturel sur toute la surface de la coupe, et de laisser au contraire, le maximum d'abri que comporte cette condition ; c'est pour ce motif que les forestiers allemands désignent souvent l'ensemble de la méthode de la culture, d'après le caractère de cette coupe caractéristique, sous le nom de dunkel schlagwirtschaft (exploitation par coupe sombre). On enlève ensuite à plusieurs reprises*

progressives⁵⁷³ actuelles, est plutôt utilisée dans les peuplements feuillus, alors que la « *méthode du Harz* » consiste en une coupe à blanc-étoc des terrains sur lesquels se cultivent ordinairement le sapin et l'épicéa, puis en une plantation régulière de jeunes arbres préalablement élevés dans une pépinière.

Les boisements et reboisements en épicéa, dont la période la plus intense s'étend de la seconde moitié du XIX^e siècle à la première du XX^e siècle, ont permis de créer une forêt où le modèle de la futaie régulière d'épicéa (peuplement pur et équienne) a été érigé en véritable norme, repris presque partout et par le plus grand nombre. Aujourd'hui, l'épicéa est l'espèce forestière la plus présente en Allemagne avec 28% de la surface forestière. Dans le Bade-Wurtemberg et en Bavière, elle représente respectivement 36,5% et 43,8% des espaces boisés. Un siècle après, le volume moyen de bois sur pied à l'hectare dans les forêts allemandes est un des plus importants de toute l'Europe avec 320 m³⁵⁷⁴ (362 dans les forêts wurtembourgeoise), soit deux fois plus que dans les forêts françaises⁵⁷⁵. La réussite de ce modèle en Allemagne dès le XIX^e siècle n'a pas d'équivalent en Europe. Le boisement des Landes de Gascogne en France au XIX^e siècle a tout au plus permis la création d'une forêt où le pin maritime occupe un million d'hectares. Économiquement viable, le modèle allemand de la futaie de conifère a été adopté par de nombreux propriétaires fonciers, souvent des paysans.

une partie du bois sur pied, à mesure que le jeune bois prenant du développement et ayant moins besoin d'abri, exige plus d'espace et de lumière ; on enlève enfin toutes les dernières réserves quand la nouvelle forêt peut se suffire à elle-même. Ce système qu'on peut justement appeler la méthode allemande par suite de l'éclat avec lequel elle est professée par plusieurs écoles de ce pays, exige donc contrairement au Caractère distinctif des méthodes précédemment signalées que l'on revienne au moins à trois reprises dans chaque coupe pour en extraire le bois. La plupart des forestiers de l'Allemagne et de la Hongrie s'accordent à reconnaître que depuis 40 ans environ cette méthode prend quelque développement dans leur pays. »

⁵⁷³ LANIER Louis (1986). *Précis de sylviculture*. Nancy : ENGREF, 468 p.

⁵⁷⁴ BUNDESMINISTERIUM FÜR ERNÄHRUNG, LANDWIRTSCHAFT UND VERBRAUCHERSCHUTZ (2008). Die zweite Bundeswaldinventur – BWI² [en ligne] Vorräte. Disponible sur : <<http://www.bundeswaldinventur.de/enid/31.html>> (Consulté le 02/09/2008).

⁵⁷⁵ INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2006). La forêt française en 2005 : résultats de la première campagne nationale annuelle [en ligne]. *L'IF*, n° spécial. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFspecial.pdf>> (Consulté le 09/03/2007).

Doc. n°142 : Il y a un siècle, la lande sur les hauts plateaux de la Forêt-Noire avant les plantations massives d'épicéas.



source : Schwarzwälder Freilichtmuseum Vogtsbauernhof.

Cette photographie ancienne ci-dessus (Doc. n°142) provient de l'écomusée de la Forêt-Noire (*Schwarzwälder Freilichtmuseum*), situé dans la vallée de la Gutach au centre de la Forêt-Noire. Elle a été elle-même photographiée dans la ferme « Klausenhof » qui fait partie de l'écomusée. Elle présente l'aspect visuel du paysage du Hotzenwald, un plateau pluvieux et battu par les vents au sud de la Forêt-Noire. Ce qui frappe à la vue de cette photographie que l'on peut dater de la fin du XIX^e siècle ou de début du XX^e siècle, c'est que l'espace visible est clairement séparé en deux types et que la forêt y est absente, même à l'arrière plan. À gauche de l'image, des champs cultivés apparaissent ainsi que des prés entretenus. À droite, un vaste parcours qui a l'apparence d'une lande s'étend au loin. On distingue quelques arbres épars, des conifères, épicéas et/ou sapins pectinés et des feuillus, saules et/ou sorbiers, ainsi que des genêts (ici le substrat est issu du massif hercynien). Des paysages semblables existent encore en Ardèche là où la lande évolue lentement vers la forêt spontanée. Comme en France à la fin du XVIII^e siècle, les forêts qui subsistent sont pour la plupart ruinées et elles comportent de grands vides sans arbres. Au cours du XIX^e siècle, les anciens droits d'usage seront réduits par l'Administration forestière naissante (WEIDENBACH, 2001)⁵⁷⁶. Les vastes surfaces boisées, traitées en taillis, qui alimentaient les industries seront orientées vers la production de bois. La conversion des vieilles forêts qui fut entreprise privilégia les conifères et principalement l'épicéa (installation de la régénération naturelle par coupe sombre). Elle fut facilitée par un personnel technique compétent, formé

⁵⁷⁶ WEIDENBACH Peter (2001). *Waldbauliche Ziele im Wandel. Wirtschaftliche, soziale und kulturelle Rahmenbedingungen der Waldentwicklung seit 1800. In : WEHLING Hans-Georg. Der deutsche Wald. Stuttgart : Landeszentrale für politische Bildung Baden-Württemberg, 86 p.*

aux sciences forestières. À la fin XIX^e siècle, la reconstitution des forêts est déjà bien avancée. Au début du XX^e siècle, le développement industriel de la région, favorisé par les chemins de fer et la ressource énergétique en charbon, a des répercussions sur l'économie agricole. C'est à partir de cette époque que les plantations massives d'épicéas sur les landes et les anciennes terres agricoles se généralisent. Elles sont désormais partie intégrante des paysages de la Forêt-Noire.

Doc. n°143 : *Dans la seconde moitié du XX^e siècle de nouvelles forêts sont encore créées dans certaines vallées de la Forêt-Noire.*



Coordonnées WGS 84 du point de prise de vue : 48°04'54"N / 8°12'22"E, altitude : 970 m., orientation : sud-ouest, Clément Dodane, 20080811.

Dans la plupart des petites vallées de la Forêt-Noire, les plantations d'épicéas sur d'anciennes terres agricoles ont continué dans la seconde moitié du XX^e siècle, prenant appui sur celles plus anciennes installées en hauteur sur les versants. L'espace agricole résiduel se concentre en fond de vallée. Dans le plan intermédiaire de la photographie (Doc. n°143), sur la gauche, un peuplement homogène de faible profondeur à la hauteur dominante plus réduite se détache devant une forêt plus ancienne et plus évoluée. Elle est reconnaissable aux taches grises qui attestent de l'âge avancé des arbres, ainsi que de leur degré de vitalité, en l'occurrence réduit puisque certaines ramifications ne portent plus que les aiguilles des trois ou quatre dernières années de pousse. La route en contre bas, dans la vallée qui débouche sur la ville de Furtwangen, est la Bundesstraße 500 (route fédérale 500), appelée aussi Schwarzwaldhochstraße dans la partie nord de la Forêt-Noire, la célèbre route touristique des crêtes.

> La propriété forestière privée dans le Bade-Wurtemberg, un taux de gestion élevé pour de véritables entreprises forestières.

Son corollaire explique que pratiquement la moitié de la surface forestière du Bade-Wurtemberg soit privée (Doc. n°144) et qu'elle appartienne à plus d'un million de propriétaires⁵⁷⁷. En effet, dans les Landes de Gascogne comme dans le Massif Central, les terres agricoles des millions de paysans de l'époque ont constitué un véritable réservoir foncier pour l'implantation des nouvelles forêts.

Doc. n°144 : La propriété forestière privée dominante dans le Bade-Wurtemberg.

Type de propriété	Superficie (milliers d'hectares)	Part
Forêts d'État : État central et Länder (<i>Staatswald</i>)	329,0	24,2%
Forêts des collectivités : Communautés, Eglise... (<i>Körperschaftswald</i>)	541,0	39,7%
Forêts privées : Personnes physiques et morales de droit privé (<i>Privatwald</i>)	492,2	36,1%
	1 362,2	100,0%

Source : Die zweite Bundeswaldinventur - BW12. Vorbereitete Tabellen [en ligne] 2.01.9: Waldfläche [ha] nach Land und Eigentumsart. Disponible sur : <http://www.bundeswaldinventur.de/enid/d27d57fffb5ad953889d60cd2585dcf2,0/66.html> (Consulté le 25/08/2008).

L'importance de la propriété forestière privée en Allemagne (43,6%) est un point commun avec la France où ce sont pratiquement les trois-quarts des surfaces forestières qui appartiennent à des particuliers ou à des personnes morales. Dans le Bade-Wurtemberg, les sylves privées sont réciproquement moins étendues (36,1%). En Allemagne les entreprises forestières⁵⁷⁸ (*Forstbetriebe*) et les exploitations agricoles avec forêt (*Landwirtschaftliche Betriebe mit Wald*) sont recensées chaque année. En 2007, tous types confondus, elles géraient 80% de la surface forestière allemande sur un total de 11 millions d'hectares environ. Dans le Bade-Wurtemberg ce chiffre s'élève à 87% (Doc. n°145). Les forêts d'État et celles des collectivités présentent un taux de gestion très élevé (plus de 97%). Cela ne diffère guère du cas français, qui est toutefois moins performant de 10 points⁵⁷⁹ dans le cas des forêts domaniales et de 20 points pour celles des collectivités. En revanche, la forêt privée wurtembourgeoise est beaucoup mieux placée que n'importe quelle région française en terme de surfaces gérées. Elle peut se targuer d'un taux de gestion de plus des 2/3 (68%). Il s'agit en plus, d'entreprises forestières et d'exploitations agricoles possédant de la forêt qui commercialisent du bois chaque année (à partir de 5 hectares). Leurs interventions sont calquées sur un principe sylvicole adopté partout et par tous : « *früh, oft und massig* », tôt, souvent et modérément. C'est un principe pratiquement inconnu en France par la majorité des propriétaires forestiers privés, plutôt habitués aux coupes brutales et très espacées⁵⁸⁰.

⁵⁷⁷ MINISTÈRE FEDERAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS (2008). *Agriculture et sylviculture en Allemagne [en ligne]*. Faits et chiffres, Éditions 2008. Disponible sur : http://www.paris.diplo.de/Vertretung/paris/fr/05/pool_documents/datei_introduction_2_fr,property=Daten.pdf (Consulté le 31/08/2008).

⁵⁷⁸ Est considérée comme une entreprise forestière une propriété boisée gérée sur laquelle sont réalisés des travaux sylvicoles et d'exploitation du bois.

⁵⁷⁹ MAP (2005). Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises. Édition 2005 [en ligne]. Disponible sur : http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IGD2005_fr.pdf (consulté le 03/07/2007).

⁵⁸⁰ Les trois grands modèles sylvicoles français restent le taillis (tout couper et attendre 30 à 50 ans que les arbres repoussent sans s'en soucier), le taillis-sous-futaie (suppression d'une part importante du couvert forestier

Doc. n°145 : Les forêts du Bade-Wurtemberg gérées par une entreprise forestière ou une exploitation agricole en 2007.

Entreprises forestières (<i>Forstbetriebe</i>) y compris les exploitations agricoles possédant de la forêt (<i>Landwirtschaftliche Betriebe mit Waldfläche</i>)	Nombre	Superficie (milliers d'hectares)	Taux de gestion	Superficie moyenne (hectares)
Forêts d'État	57	321,2	97,6%	5 634,9
Forêts des collectivités	1 167	532,7	98,4%	456,4
Forêts privées	24 494	335,3	68,1%	13,7
	25 718	1 189,2	87,3%	46,2

Source : Statistisches Landesamt Baden-Württemberg (2007). Land- und forstwirtschaftliche Betriebe in den Stadt- und Landkreisen Baden-Württembergs 2007 nach Größenklassen der landwirtschaftlich genutzten Fläche und der Waldfläche [en ligne]. Statistisches Berichte Baden-Württemberg, Agrarwirtschaft, Artikel-Nr. 3465 07001, 2007. Disponible sur : <http://www.statistik.baden-wuerttemberg.de/Veroeffentl/Statistische_Berichte/3465_07001.pdf> (Consulté le 03/09/2008).
Remarques : seules les exploitations agricoles dont la surface utile est supérieure à 2 hectares sont prises en compte. Concernant les entreprises forestières le seuil est de 10 hectares.

Par contre, en France seuls deux bornes chiffrées peuvent servir comme indicateur de gestion⁵⁸¹ des forêts privées. Il y a premièrement le nombre de Plan Simple de Gestion (PSG) et la surface forestière qu'ils couvrent (21 500⁵⁸² PSG pour une superficie de 2,5 millions d'hectares environ soit ¼ de la forêt privée). Deuxièmement, la dernière enquête sur la forêt privée en France (SCEES, 2002) montre que sur la moitié environ des propriétés boisées, du bois a été récolté au cours des cinq dernières années. Mais, il s'agit souvent d'autoconsommation et la part des propriétés sur lesquelles du bois a été commercialisé correspond peu ou prou à celles dotées d'un PSG. Ce constat est aussi celui des enquêtes sur la récolte de bois commercialisée en France, l'autoconsommation relève plutôt d'une économie souterraine. À la différence près que cette économie ne contribue pas à un équilibre économique général des territoires comme cela est le cas par exemple en Forêt-Noire. Dans cet ensemble, les entreprises forestières et surtout les exploitations agricoles mixtes (incluant des activités économiques basées sur leurs propriétés forestières) jouent un rôle primordial, tant par l'activité économique directe qu'elles génèrent (économie forestière), que par l'activité indirecte, notamment touristique, dont elles sont à l'origine (des paysages enchanteurs façonnés en partie par l'agriculture mixte).

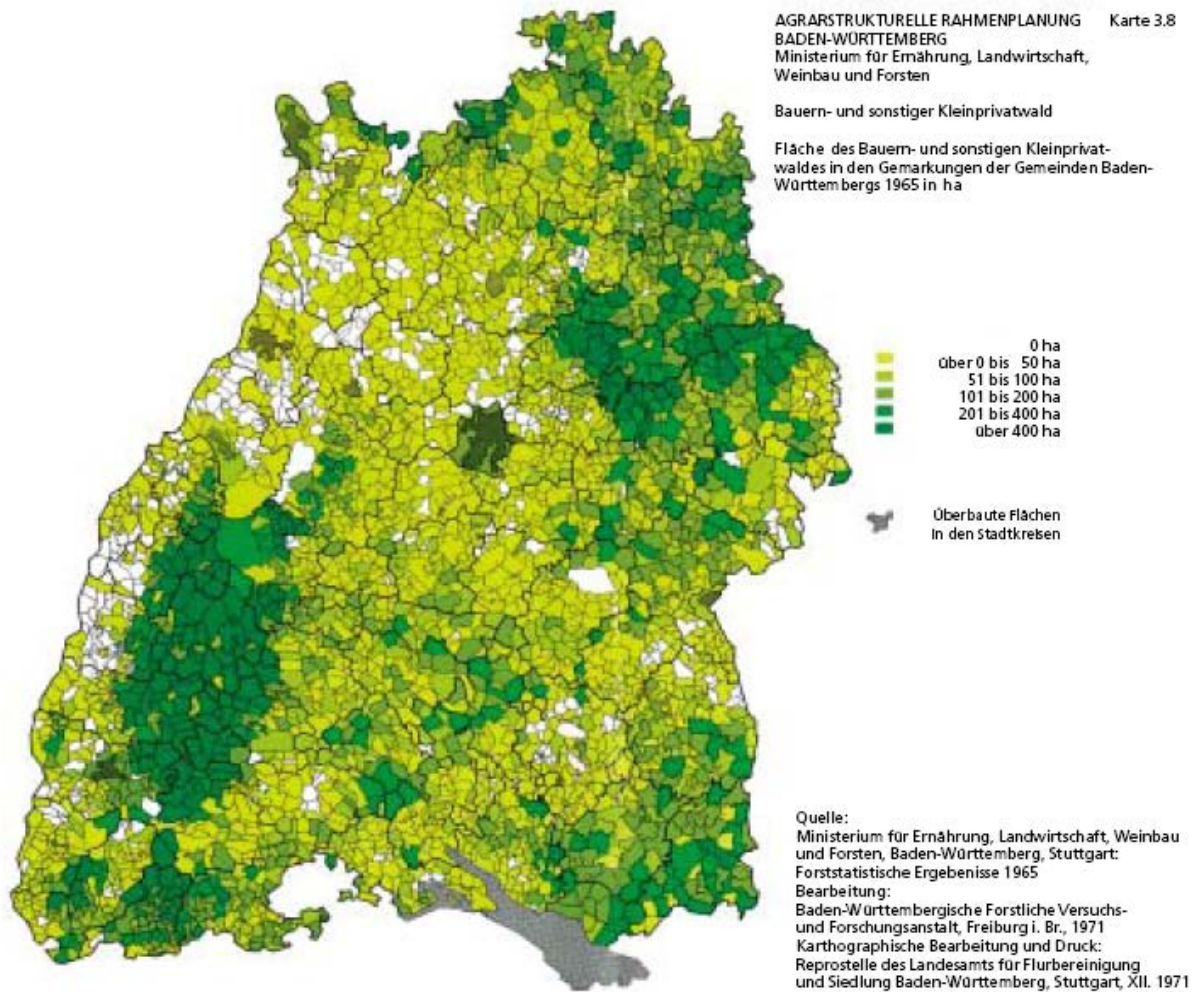
La surface moyenne des entreprises de la forêt privée wurtembourgeoise (13,7 hectares) révèle l'importance des agriculteurs et de leurs familles (exploitation agricole) comme propriétaire forestier, leur rôle étant prépondérant dans la gestion forestière. Par ailleurs, on peut souligner l'importance d'une structure foncière éclatée où un grand nombre d'exploitations agricoles ont de petites propriétés forestières. La Forêt-Noire apparaît clairement en vert foncé sur la carte du document n°146. Les forêts paysannes y dépassent les 400 hectares par commune. Bien que les données soient anciennes, la tendance générale est toujours la même 40 ans plus tard.

et décapitalisation sévère du matériel sur pied), et la plantation de conifères (planter, attendre que les arbres poussent durant 30 à 60 ans et passer en coupe rase).

⁵⁸¹ La gestion durable des forêts telle qu'elle a été définie par la loi d'orientation forestière de 2001 est inopérante dans les petites propriétés, puisque la condition sine qua none de sa reconnaissance est l'établissement d'un document de gestion agréé. Pourtant si l'on se réfère à la définition du terme géré, il serait plus juste de considérer qu'un propriétaire fait acte de gestion dès lors qu'il a une action directe sur sa propriété boisée, qu'il s'agisse de travaux sylvicoles ou plus généralement, à défaut, de coupes de bois. C'est en dernier recours ce que les forestiers utilisent pour distinguer forêt gérée et forêt non-gérée.

⁵⁸² Source : Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF) au 31 décembre 2006.

Doc. n°146 : Superficie des forêts paysannes et des petites propriétés forestières privées dans les communes du Bade-Wurtemberg en 1965 (en hectares).



Doc. n°147 : Qu'est-ce que la forêt paysanne (Bäuerlicher Waldbesitz) ?



Coordonnées WGS 84 du point de prise de vue : 48°04'54"N / 8°12'22"E, altitude : 970 m., orientation : nord-ouest, Clément Dodane, 20080811.

Qu'est-ce que la forêt paysanne ? Une photographie (Doc. n°147) prise dans les environs de Furtwangen permet d'y répondre. La forêt paysanne, c'est une forêt mise en valeur dans le cadre d'une exploitation agricole, dans laquelle les travaux sylvicoles sont réalisés par l'exploitant agricole lui-même et sa famille, l'emploi d'une main d'œuvre salariée extérieure étant l'exception. L'exploitation forestière nécessite et entraîne la récolte de différents produits forestiers, dont les plus jolis bois sont vendus. Il reste donc à l'agriculteur des bois aux dimensions variables, d'espèces variées, qu'il va conserver pour lui-même à des fins de chauffage principalement. À cet effet, il stocke généralement son bois sous forme de pile, à proximité de l'accès à sa parcelle ou directement autour de sa ferme. Le bois sera ensuite débité lorsque les travaux agricoles le permettront, avec l'aide du matériel agricole de la ferme : le tracteur pour fendre le bois et pour acheminer les bûches et la tronçonneuse pour débiter le bois en bûches.

En Allemagne, les exploitations agricoles gèrent presque la moitié des surfaces forestières privées : 1,5 millions d'hectares de forêt en 2007 soit 46 % de la superficie forestière privée. En France, la forêt paysanne représente environ 1,3 millions d'hectares soit 12%⁵⁸³ de la superficie forestière privée. Il n'existe pas vraiment de données chiffrées concernant sa gestion, les travaux forestiers réalisés ou l'exploitation du bois. Dans le Bade-Wurtemberg, l'importance de la forêt paysanne est semblable à la moyenne fédérale et à l'instar de la France une grande majorité d'exploitations agricoles et forestières se partagent

⁵⁸³ Au recensement général agricole (RGA) de 2000, la superficie boisée des exploitations agricoles est de 1 282 000 hectares pour une forêt française de 15 250 000 d'hectares, dont 10 620 000 hectares privés.

une minorité des surfaces (Doc. n°148). Cependant, la très grande propriété forestière, issue de l'ancienne noblesse et de la bourgeoisie, a une importance considérable partout en Allemagne⁵⁸⁴. Dans le Bade-Wurtemberg, en 2007 29 propriétés d'une superficie moyenne de 4 000 hectares étaient dénombrées⁵⁸⁵.

Doc. n°148 : La forêt paysanne wurtembourgeoise.

Forêts privées : Personnes physiques et morales de droit privé (Privatwald)

	Nombre	Superficie (milliers d'hectares)	Part	Superficie moyenne (hectares)
Entreprise forestière (Forstbetriebe)	1 801	192,8	57,5%	107
Exploitation agricole (Landwirtschaftliche Betriebe mit Wald)	22 693	142,5	42,5%	6,3
Possédant moins de 10 ha de forêt	19 236	47,6	33,4%	2,5
Possédant plus de 10 ha de forêt	3 457	94,9	66,6%	27,5
Ensemble des entreprises possédant de la forêt privée	24 494	335,3	100,0%	13,7

Source : Statistisches Landesamt Baden-Württemberg (2007). Land- und forstwirtschaftliche Betriebe in den Stadt- und Landkreisen Baden-Württembergs 2007 nach Größenklassen der landwirtschaftlich genutzten Fläche und der Waldfläche [en ligne]. Statistisches Berichte Baden-Württemberg, Agrarwirtschaft, Artikel-Nr. 3465 07001, 2007. Disponible sur : <http://www.statistik.baden-wuerttemberg.de/Veroeffentl/Statistische_Berichte/3465_07001.pdf> (Consulté le 03/09/2008).
Remarques : seules les exploitations agricoles dont la surface utile est supérieure à 2 hectares sont prises en compte. Concernant les entreprises forestières le seuil est de 10 hectares.

Si en France le désengagement des agriculteurs vis-à-vis de la forêt est certain, qu'en est-il de la forêt paysanne en Forêt-Noire ?

> La forêt paysanne en Forêt-Noire, un élément essentiel de l'équilibre économique général.

La forêt paysanne, comme forme de propriété, est largement répandue en Allemagne, en particulier en altitude où l'agriculture est difficile. Cette forêt paysanne participe à un équilibre économique général. Dans le chapitre qu'il signe sur la possession de la forêt paysanne dans le Bade-Wurtemberg, Helmut BRANDL (2001)⁵⁸⁶ cite Winston CHURCHILL à propos de la forêt paysanne wurtembourgeoise : „*Es gibt kaum einen anderen Wirtschaftszweig in Baden-Württemberg, in dem für so viele Nutzer so wenige Personen so viel tun*“. « Il n'y aurait donc aucune autre branche économique dans le Bade-Wurtemberg dans laquelle pour autant d'utilisateurs si peu de gens font tant ». L'agriculture gestionnaire des espaces agricoles ouverts et forestiers qui lui sont associés prend ici tout son sens. Créatrice, en partie, des paysages qui ont fait de la Forêt-Noire le plus important lieu touristique d'Allemagne,

⁵⁸⁴ Les anciennes familles princières de Prusse possèdent de vastes domaines forestiers et cynégétiques. Dans le Bade-Wurtemberg on peut citer le Prince de Fürstenberg, les Hohenzollern... Parmi la noblesse, le Margrave de Dabe dont la forêt couvre 4 400 hectares dans les environs de Salem (à proximité du lac de Constance). Dans le land voisin de Rhénanie-Palatinat, le Comte HATZFELD est propriétaire du domaine de Schönstein, transmis depuis 1498, d'une superficie boisée de près de 7 300 hectares (sur 12 000 hectares de propriétés forestières appartenant au Comte en Allemagne).

⁵⁸⁵ Entre 2005 et 2007, ces 29 propriétés ont accrues leur superficie totale de plus de 5 000 hectares.

⁵⁸⁶ BRANDL Helmut (2001). *Bäuerlicher Waldbesitz in Baden-Württemberg*. In : WEHLING Hans-Georg (dir.). *Der Deutsche Wald*. Stuttgart : Landeszentrale für politische Bildung Baden-Württemberg, Seiten 59-66. Disponible sur : <http://www.buergerimstaad.de/1_01/wald09.htm> (Consulté le 31/08/2008).

l'agriculture connaît des mutations structurelles depuis la fin de la seconde guerre mondiale qui correspondent à la séparation des activités sylvicoles et de l'exploitation agricole. Un processus de concentration tend à engendrer de plus grandes unités agricoles (Doc. n°149). Alors que les terres agricoles sont louées à d'autres exploitations agricoles, les forêts restent le plus souvent la possession de leurs propriétaires pour des raisons affectives. Ceux-ci conservent donc la responsabilité de la gestion de ces forêts hors du cadre de l'exploitation agricole. Les changements en cours au sein des exploitations agricoles du Bade-Wurtemberg qui possèdent de la forêt s'accroissent avec le temps. L'érosion du nombre des exploitations agricoles et des surfaces forestières associées ne cesse de progresser. La forêt paysanne française connaît le même processus, toutefois à la différence de l'Allemagne, elle n'a qu'un rôle très secondaire dans la gestion des sylves privées. Le corollaire de cette évolution est l'augmentation du nombre des petites entreprises forestières et la disparition, dans les statistiques, d'un grand nombre de propriétés forestières de petite taille. Cette tendance se dément dans la partie centrale de la Forêt-Noire, traditionnellement moins attachée à la propriété foncière que les habitants du nord et du sud, où il a été démontré une transmission plus facile de la forêt paysanne hors du cercle familial et une tendance à l'agrandissement des propriétés. Ailleurs en Forêt-Noire, la règle de l'héritage unique prévaut ; elle permet notamment la conservation des grandes unités.

Doc. n°149 : La mutation des forêts paysannes wurtembourgeoises.

	Exploitation agricole (Landwirtschaftliche Betriebe mit Wald)		Entreprise forestière (Forstbetriebe)	
	Nombre	Superficie forestière (hectares)	Nombre	Superficie forestière (hectares)
1971	89 803	226 890	8 388	213 753
1995	52 186	185 060	15 444	221 330
Variation annuelle	- 1 567	- 1 743	+ 294	+ 316
Taux de variation annuel 1971/2005	- 1,7%	- 0,8%	+ 3,5%	+ 0,1%
2005	26 158	150 464	1 720	188 089
2007	22 693	142 531	1 801	192 784
Variation annuelle	- 1 733	- 3 967	+ 41	+ 2 348
Taux de variation annuel 2005/2007	- 3,8%	- 1,4%	+ 1,1%	+ 0,6%

Sources : Années 1971 et 1995 : BRANDL Helmut (2001). *Bäuerlicher Waldbesitz in Baden-Württemberg*. In Hans-Georg WEHLING (dir.), *Der Deutsche Wald*. Stuttgart : Landeszentrale für politische Bildung Baden-Württemberg, Seiten 59-66. Disponible sur : <http://www.buergerimstaat.de/1_01/Wald09.htm> (Consulté le 31/08/2008).

Années 2005 et 2007 : Statistisches Landesamt Baden-Württemberg (2005). *Land- und forstwirtschaftliche Betriebe in den Stadt- und Landkreisen Baden-Württembergs 2005 nach Größenklassen der landwirtschaftlich genutzten Fläche und der Waldfläche [en ligne]*. Statistisches Berichte Baden-Württemberg, Agrarwirtschaft, Artikel-Nr. 3465 05001, 2005. Disponible sur : <http://www.statistik.baden-wuerttemberg.de/Veroeffentl/Statistische_Berichte/3465_05001.pdf> (Consulté le 03/09/2008).

Statistisches Landesamt Baden-Württemberg (2007). *Land- und forstwirtschaftliche Betriebe in den Stadt- und Landkreisen Baden-Württembergs 2007 nach Größenklassen der landwirtschaftlich genutzten Fläche und der Waldfläche [en ligne]*. Statistisches Berichte Baden-Württemberg, Agrarwirtschaft, Artikel-Nr. 3465 07001, 2007. Disponible sur : <http://www.statistik.baden-wuerttemberg.de/Veroeffentl/Statistische_Berichte/3465_07001.pdf> (Consulté le 03/09/2008).

Remarque : En 2005, les entreprises forestières (Forstbetriebe) ayant moins de 10 hectares de forêts n'étaient plus intégrées dans les données statistiques. C'est ce qui explique la différence du nombre d'entreprises forestières (et les superficies boisées attachées) entre les périodes 1971-1995 et 2005-2007.

En Forêt-Noire un nombre élevé d'emplois dépend de la forêt. En plus des emplois directs et indirects de la filière forêt-bois, ce territoire est devenu un haut lieu touristique (le secteur économique dominant) par l'intermédiaire des décors paysagers soignés qu'inspire la Forêt-Noire : pâturages verdoyants, fermes traditionnelles et forêts sombres aménagées,

entretenu et accessibles. D'après Helmut BRANDL ⁵⁸⁷, responsable du laboratoire d'économie forestière à l'Institut de recherche forestière du Bade-Wurtemberg de Fribourg, les emplois directs indirects dans la foresterie et la seconde transformation représentent 17% des emplois salariés à l'échelle de la Forêt-Noire. C'est sans compter les interactions entre le tourisme et la qualité des paysages agricoles et forestiers ; le tourisme occupant à lui seul 20% des actifs de la Forêt-Noire.

Le caractère soigné, bien que subjectif, des paysages de la Forêt-Noire ne se retrouve pas dans la Bordure orientale du Massif Central. Ce sont généralement ces petites parcelles non gérées que l'on repère dans le paysage et qui suscitent le sentiment partagé d'une forêt non entretenue chez ceux qui vivent ou qui traversent ces espaces. La raison est relativement simple : l'exploitation du bois est bénéficiaire et c'est la principale motivation de tous les propriétaires forestiers de la région⁵⁸⁸. De plus, la structure foncière des forêts privées est moins un handicap que dans les moyennes montagnes françaises, et entre autre dans le Massif Central, quand elles font partie intégrante de l'exploitation agricole mixte.

Les résultats d'une étude conduite auprès de 170 exploitations agricoles et forestières (superficie moyenne de 22,6 hectares) en Forêt-Noire, entre 1978 et 1998, par le laboratoire d'Helmut BRANDL (2001) montre que le revenu moyen des forêts paysannes étaient de 635, - DM/ha/an soit 325 euros/ha/an environ. Dans cette même étude, la valorisation horaire de la main-d'œuvre se chiffre à 43, - DM soit 22 euros environ. Ce montant révèle avant tout, en comparaison de l'agriculture, une très bonne rémunération du travail fourni. Par définition la force de travail qui œuvre en forêt paysanne est familiale, c'est donc la même que pour les tâches agricoles (c'est généralement le chef d'exploitation qui gère lui-même ses bois : travaux sylvicoles, inventaire, marquage des coupes, abattage, vidange des bois dans). En outre, la vente régulière de bois permet à l'exploitation de disposer de liquidité. C'est un des problèmes de la gestion des forêts privées en France ; les petits propriétaires ne disposent pas de revenu financier régulier pour s'investir pleinement dans la gestion de leur bien et de fait, ils sont peu disposés à faire appel à d'autres sources de trésorerie pour investir dans leurs bois (revenus du ménage, banque). Les revenus nets de la forêt paysanne en Forêt-Noire n'ont que peu d'équivalent en France. Pour trouver des revenus forestiers similaires en France, il faut pour cela regarder du côté des futaies de chêne de prestige des vieilles forêts domaniales françaises (Tronçais, Bercé), ou bien vers certaines forêts privées gérées sur un modèle intensif.

La forêt paysanne et les revenus qu'elle génère sont un élément substantiel, voir nécessaire, au sein des exploitations agricoles mixtes dont les avantages non marchands se concrétisent principalement dans la gestion de l'espace. Selon Helmut BRANDL (2001), l'unité de gestion minimale en Forêt-Noire qui permet d'assurer des revenus annuels est de 5 hectares. Au-delà de 200 hectares, la forêt paysanne est considérée, par convention, comme une grande exploitation forestière. À terme, le découplage de l'agriculture et de la sylviculture risque de poser problème, notamment pour la gestion des petites propriétés forestières dans lesquelles les travaux sylvicoles étaient réalisés dans le cadre de l'exploitation grâce aux matériels agricoles et forestiers.

⁵⁸⁷ *Ibid.*

⁵⁸⁸ **PARLEMENT EUROPEEN.** *L'Europe et la forêt – Allemagne – Section 1. L'approche des différentes fonctions de la forêt [en ligne]* Von Lehrstuhl für Forstpolitik der LMU München, 1993. Disponible sur : <http://www.europarl.europa.eu/workingpapers/agri/allema-1_fr.htm> (Consulté le 25/08/2008).

> Réussites et écueils de la sylviculture intensive de l'épicéa en Forêt-Noire.

La principale réussite de la sylviculture intensive de l'épicéa en Forêt-Noire est économique (Doc. n°150). Les autres retombées indirectes concernent, comme il en a été question, la gestion de l'espace assurée par un grand nombre d'exploitations mixtes agricoles et forestières. Les fruits de la sylviculture allemande, généralisée à de grands espaces comme la Forêt-Noire depuis le milieu du XIX^e siècle, sont d'ores et déjà visibles. Pour l'ensemble de l'Allemagne, le dernier inventaire fédéral⁵⁸⁹ des forêts montre que l'épicéa représente un stock de 1,24 milliards de m³ (36,4% du stock total), autant que l'ensemble des espèces feuillues. C'est l'équivalent de la moitié du stock de bois dans les forêts françaises (2,37 milliards de m³⁵⁹⁰).

Doc. n°150 : *L'épicéa, le fond de commerce des propriétaires forestiers allemands.*



Coordonnées WGS 84 du point de prise de vue : 47°59'21"N / 8°22'40"E, altitude : 740 m., orientation : nord-est, Clément Dodane, 20080808.

⁵⁸⁹ BWI² à la date du 1^{er} octobre 2002. Source : **BUNDESMINISTERIUM FÜR ERNÄHRUNG, LANDWIRTSCHAFT UND VERBRAUCHERSCHUTZ (2008)**. Die zweite Bundeswaldinventur – BWI² [en ligne] Vorräte. Disponible sur : <<http://www.bundeswaldinventur.de/enid/31.html>> (Consulté le 02/09/2008).

⁵⁹⁰ **INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2006)**. La forêt française en 2005 : résultats de la première campagne nationale annuelle [en ligne]. *L'IF*, n° spécial. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFspecial.pdf>> (Consulté le 09/03/2007)

Si l'on s'intéresse au volume de bois sur pied par hectare de forêt, là aussi les résultats sont impressionnants, surtout en forêt privée. L'on comprend mieux l'intérêt que les propriétaires forestiers privés allemands ont à gérer leur patrimoine. Les peuplements d'épicéa en forêt privée ont tout de même un volume moyen par hectare de 428 m³ (542 m³ pour le sapin). En Europe, seule la Suisse et l'Autriche connaissent des situations comparables. D'ailleurs, ces records ne sont pas sans poser quelques problèmes. Après la tempête de 1990 en Allemagne, une prise de conscience générale à propos du stock de bois sur pied en forêt, trop élevé et compromettant pour l'avenir des peuplements, a conduit à une augmentation spectaculaire de la récolte de bois qui est alors passée de 37 millions de m³ en 1996 à 62,3 millions de m³ en 2006⁵⁹¹. Les volumes récoltés pour la seule espèce l'épicéa sont passés dans le même temps de 21,2 à 37,2 millions de m³. À titre de comparaison, la récolte annuelle déclarée dans l'ensemble des forêts françaises, toutes espèces confondues et toutes qualités, est équivalente à la seule récolte allemande d'épicéa. C'est dire les possibilités réservées à l'industrie allemande de la première transformation – une des plus dynamiques et des plus concurrentielles d'Europe –, qui occupe actuellement la troisième place au niveau européen après la Finlande et la Suède. Cette comparaison est édifiante, elle montre avec clarté les capacités de réactivité des propriétaires forestiers allemands dont les forêts dans leur ensemble sont gérées à près de 80%. Elle souligne aussi du même coup l'incapacité en France de récolter plus de bois. Et toutefois, s'il fallait reconnaître cette inaptitude des forêts françaises (les 2/3 de sa surface sont feuillus) à produire des bois intéressants pour les grandes industries concurrentielles de la première transformation (elles recherchent avant tout des produits résineux standards), il n'existe pas non plus de mécanisme financier de prise en charge des biens et services environnementaux fournis par les sylvicultures à la société (considérant que cette contrepartie était acceptée par les propriétaires forestiers en compensation des revenus générés par la vente des bois).

D'autre part, la sylviculture ancienne et de qualité qui a permis la mise en place d'une futaie pure et équienne presque partout, résineuse de surcroît (les conifères occupent les 2/3 des surfaces forestières allemandes), concourt actuellement à une récolte importante de bois d'œuvre. Les produits récoltés sont relativement homogènes et ils correspondent aux standards recherchés par l'industrie de la première transformation (scierie). De plus, les forêts allemandes jouissent d'équipements de desserte forestière remarquables qui couvrent systématiquement toutes les forêts, quelque soit leur régime de propriété. Contrairement à la France où les principales réalisations en matière de desserte forestière sont à mettre au compte des aides du FFN entre 1950 et 1999, le réseau allemand est plus ancien et de bien meilleure qualité comme le remarquait déjà Jean PARDE en 1957⁵⁹² lors d'une tournée forestière outre Rhin : « *Le réseau de desserte routière de la forêt est – comme presque toujours en Allemagne – remarquablement dense. Il va de pair avec les cours très hauts atteints par les produits ligneux [bois en bordure de route] [...]* ».

⁵⁹¹ Dans les sylvicultures allemandes, l'accroissement annuel est estimé à 95 millions de mètres cubes, le potentiel utilisable par an est d'environ 80 millions de mètres cubes et la récolte commercialisée totale de bois avoisine les 65 millions de mètres cubes. Ainsi, la pression exercée sur les forêts allemandes en terme de récolte de bois est équivalente à celle de la France (environ 70%) si l'on considère les prélèvements de bois et non la récolte commercialisée totale.

⁵⁹² PARDE Jean (1957). Le mouvement forestier en Allemagne fédérale. *Revue Forestière Française*, vol. n°12, pp. 869-879.

À titre d'exemple, une exploration de la Forêt-Noire grâce à Google Earth (la qualité des photographies aériennes en ligne le permet) montre bien, l'homogénéité des peuplements forestiers de conifères sur l'ensemble de la Forêt-Noire, ainsi que la qualité de leur desserte. Un exemple (Doc. n°151) du même type, représentatif, a été pris en Ardèche dans la commune de Mariac ; force est de constater que la situation est tout autre. La diffusion du modèle sylvicole de la futaie résineuse pure et équienne, qui était aidée par le FFN et encouragée par les forestiers publics, n'a pas produit les mêmes effets dans l'Ardèche des nouvelles forêts qu'en Forêt-Noire. Loin d'être devenue une forêt uniquement résineuse, elle est plutôt composée d'une mosaïque forestière constituée de peuplements aux structures multiples⁵⁹³, purs où mélangés de conifères et/ou de feuillus. De plus, s'il était admis de penser, à l'époque de la reforestation du Massif Central, que l'équipement des forêts interviendrait *a posteriori* et *a fortiori* lorsque les interventions sylvicoles rendraient nécessaire la création de dessertes forestières, ce ne fût finalement pas le cas et les cartes à grande échelle le montrent.

⁵⁹³ En France, la plupart des forêts soumises au régime forestier peuvent être regroupées en trois grandes structures de peuplement, par l'importance des surfaces couvertes : la futaie régulière et le taillis-sous-futaie pour la plupart des forêts de plaine ; la futaie irrégulière et régulière pour les forêts de montagne. En ce qui concerne les forêts des particuliers (beaucoup d'entre elles sortent de l'orthodoxie des modèles de gestion des forêts publiques), les multiples types de structure forestière identifiés par l'IFN lors des inventaires départementaux, livrent un aperçu de la grande diversité des formes – en 3 dimensions – que peuvent prendre ces forêts ou plutôt chaque parcelle boisée qui les constituent. Par exemple, au sein de la forêt ardéchoise, l'IFN identifie pas moins de 34 types de formation végétale différents auxquels il est possible d'ajouter 4 autres types qui ne sont pas directement forestiers (la friche, la lande, la garrigue non boisée et autre).

Doc. n°151 : Forêt-Noire et Boutières ardéchoises : aux antipodes de la desserte forestière.

a) Forêt-Noire



Coordonnées WGS 84 du point de prise de vue : 47°57'38"N / 08°06'10"E, altitude : 1 029 m., orientation : nord-ouest, Clément Dodane, 20080811.

Un paysage caractéristique du Sud de la Forêt-Noire dans la région de Sankt-Märgen. L'agriculture est encore bien présente, alors que la couleur monochrome des futaies d'épicéas atteste de la présence de cette même espèce presque partout, donnant le ton à l'ambiance forestière des lieux.



L'image extraite depuis Google Earth couvre un espace plan d'une superficie de 386 hectares. Le réseau des routes et des pistes forestières assure un haut niveau de desserte avec une densité supérieure dès lors que le relief est plus marqué. Dans les pentes la distance entre deux pistes forestières n'excèdent pas 200 mètres.

b) Boutières ardéchoises



Coordonnées WGS 84 du point depuis lequel a été prise la photographie : 44°52'16"N / 04°23'44"E, altitude : 1 199 m., orientation : nord-ouest, Clément Dodane, 20050510.

Les Boutières ardéchoises, depuis le Serre-en-Don, offrent à la vue un paysage forestier composés de plusieurs sous unités. Les taches vert foncé correspondent à des peuplements de conifères, alors que celles plus claires représentent la forêt feuillue. Le reliquat d'agriculture se concentre autour des habitations et en fond de vallée.



L'image Google Earth, ci-dessus, provient du satellite Spot. Bien que la résolution de l'image soit de qualité moyenne et que le relief soit plus accentué ici que dans l'exemple pris en Forêt-Noire, l'absence de routes et de pistes forestières dans ce lieu des Boutières ardéchoises (commune de Mariac) est frappante.

La culture de l'épicéa en peuplement pur et équienne n'est pas sans causer quelques problèmes liés, à la stabilité de ces peuplements (tempête, neige) – le cyclone Lothar en 1999 a traversé la Forêt-Noire après son passage sur la France touchant d'importantes surfaces forestières –, à des attaques d'insectes (scolytes, bostryches) ou à des problèmes sanitaires liés à des pollutions atmosphériques comme les pluies acides au cours des années 1980.

Malgré ces risques, la monoculture d'épicéas s'est d'ores et déjà adaptée aux changements que nécessitait la continuité de ce modèle de sylviculture, notamment par l'amélioration de la vitalité des arbres, la protection des approvisionnements en eau, la conservation de la nature et le développement des loisirs en forêt. Bien que l'impact des pluies acides – avec un pic en 1984 – ait endommagé pratiquement 50% des arbres de la Forêt-Noire, plus de 20 ans après, la présence d'arbres morts, si facilement repérables dans le paysage grâce à leur couleur grisâtre, est insignifiante dans les forêts exploitées. Les arbres touchés ont été progressivement récoltés. Avant la tempête de 1999, les forêts allemandes avaient déjà connu, dans un passé proche, deux tempêtes aux conséquences importantes par les volumes de chablis qu'elles avaient engendrés, en 1972 au nord et en 1990 au sud (respectivement 18 et 70 millions de m³). En Allemagne, les suites de la tempête de 1972 furent riches en enseignements. Hans Jürgen OTTO, forestier de haute réputation en Allemagne, montre bien comment les forêts de Basse-Saxe gagnèrent en diversité biologique, affectant ainsi de façon positive l'état général de celles-ci comme il cela n'avait jamais été le cas auparavant. Son ouvrage de référence, intitulé « *Écologie forestière* »⁵⁹⁴, édité en France en 1998 par l'Institut pour le Développement Forestier (IDF), synthétise sa pensée pour une sylviculture proche de la nature, une sylviculture qui s'inspire de l'évolution dynamique naturelle des forêts non gérées.

La régénération naturelle⁵⁹⁵ des peuplements d'épicéas purs ou en mélange, entre 70 et 100 ans, est déjà une pratique ancienne dans la Forêt-Noire (et ailleurs en Allemagne), alors que le modèle cultural des nouvelles forêts résineuses en France ne l'intègre pas. Pire encore, il conduit certains propriétaires à récolter des arbres dès 30 ou 40 ans, n'ayant pas atteint leur maturité sexuelle. Dans ces conditions, seule la plantation permet de reconstituer un peuplement. Or les enquêtes le montrent en Limousin (DIDOT, 2003) et nous avons pu le constater en Ardèche, certaines plantations ne sont pas reconstituées après coupe rase. En concentrant tous les revenus sur une seule coupe de bois et sur une seule génération de propriétaire, le modèle français montre ses propres limites. Il n'est pas durable dans le cas des petites propriétés forestières, car il encourage plutôt celui à qui profitent les bénéfices de la vente des bois à les conserver. Ce qu'il pourrait réinvestir dans ses bois, non seulement ne lui assurerait aucun revenu dans un avenir proche, mais plus encore le priverait de tout ou partie des seules rentrées financières qu'il a retirées de son bien. À l'inverse, le modèle allemand, qui fonctionne il est vrai avec des « nouvelles » forêts résineuses déjà anciennes, prend le temps d'amener à maturité les arbres et d'opérer une régénération dans la durée, de telle sorte que l'on puisse régulièrement récolter des bois au rythme où le volume sur pied s'accroît. Ainsi, chaque génération de propriétaire est-elle assurée de tirer des revenus de sa propriété boisée, ce qui d'une part, tend à rendre durable ce modèle et d'autre part, à motiver ses nouveaux propriétaires à reprendre le témoin à chaque saut de génération. Les propriétaires des nouvelles forêts résineuses françaises ne semblent pas tous prendre cette voie, même s'il existe des différences locales entre territoires forestiers. Bien que le plateau de Millevaches dans le Limousin fasse figure de haut lieu des nouvelles forêts résineuses

⁵⁹⁴ OTTO Hans-Jürgen (1998). *Écologie forestière*. Paris : Institut pour le Développement forestier, 397 p.

⁵⁹⁵ Ce qui n'exclue pas des plantations en complément ou pour favoriser une espèce en particulier.

dans le Massif Central, François DIDOT (2003), quand il enquête sur le comportement des propriétaires après coupe rase, montre qu'un peu plus de la moitié des plantations de conifères (en surface) est reconduite sur le même modèle. Après coupe rase, quand la parcelle n'est pas replantée elle retourne à l'état de « friche forestière » ou de terre agricole.

En revanche, ailleurs comme dans le Beaujolais, l'importance des reconstitutions des parcelles détruites après la tempête de 1999 montre que la reproduction d'un modèle sylvicole, une fois approprié, est forte. Il ne faut toutefois pas négliger l'importance des aides financières apportées pour cette reconstitution lesquelles sont certainement un élément important dans les choix des propriétaires forestiers. Ainsi, dans le Beaujolais toutes les parcelles sinistrées ont été replantées, alors qu'en Ardèche seulement la moitié l'a été. Cela atteste des différences de culture forestière entre les propriétaires forestiers ardéchois et ceux du Beaujolais, les aides financières au reboisement étant pourtant identiques d'un département à l'autre. Dans la reconstitution des parcelles détruites après tempête en forêt privée, une spécialisation des espèces choisies s'observe. Dans le Beaujolais, 95% des reboisements après la tempête de 1999 ont été réalisés en douglas. Cette proportion élevée vaut pour l'ensemble du Massif Central. Le douglas parmi toutes les espèces de conifères qui ont été introduites après la Seconde Guerre mondiale, a acquis ses lettres de noblesse auprès des propriétaires forestiers privés pour ses qualités remarquables (croissance rapide, durabilité et qualité technologique de son bois). Bien que la communauté scientifique, interrogée après les dévastations des cyclones Lothar et Martin, ait été en mesure de fournir une masse considérable de connaissances scientifiques dans tous les domaines concernés (voir à ce sujet les travaux du GIP ECOFOR par exemple), les résineux qui avaient été incriminés furent à nouveau plantés. La vulgarisation des connaissances scientifiques à destination des propriétaires forestiers est un véritable enjeu, ainsi que leur transmission. Mais comment interpréter le décalage qui existe entre la masse considérable des connaissances scientifiques et l'idée vague que s'en font une majorité de propriétaires forestiers privés ? Le transfert de connaissances qui est pourtant un des fondements de l'utilité sociale de la recherche ne semble pas fonctionner en la matière. Là où les scientifiques montrent l'importance d'introduire d'autres espèces en mélange afin d'augmenter la stabilité des peuplements face aux vents, certains propriétaires forestiers privés du Beaujolais, par exemple, ont consenti à ce vœu pieux en réservant quelques lignes de plantation à une autre espèce : le mélèze, en bordure de route bien souvent et non dans le peuplement lui-même. Moyennant quoi les 9/10 restant ont pu être reboisés intégralement en douglas et financés, à ce titre, sur le budget de L'État en vue de la reconstitution des forêts sinistrées suite à la tempête de 1999.

Si toutefois, certains forestiers précurseurs allemands et français, regroupés en associations sous l'égide de Pro Silva par exemple, prêchent une évolution des modèles sylvicoles classiques, tels que la futaie régulière par classe d'âge, vers des pratiques mieux adaptées à une conservation de la biodiversité, des paysages, de la ressource en eau, et toutes aussi favorables à l'économie des propriétaires forestiers, il n'en reste pas moins que les modèles classiques ont tendance à être reproduits assez systématiquement, avec toutefois quelques adaptations. Il existe pourtant en Forêt-Noire des exemples de forêts traitées selon les principes d'une sylviculture proche de la nature, avec des peuplements forestiers mélangés en espèces et irréguliers en âges. C'est le cas de la forêt communale de Freudenstadt qui fêtait en 2008 le centenaire de la mise en place de cette sylviculture. Depuis les années 1980, les forêts d'État et des communes s'orientent en Allemagne vers une gestion semi-naturelle de leurs forêts dont un des objectifs est d'augmenter la part des feuillus globalement minoritaires.

Au terme de ce voyage outre Rhin, dans un massif forestier emblématique comme la Forêt-Noire, de fructueuses comparaisons se sont imposées. Les conclusions qu'il faut en tirer sont révélatrices des handicaps des nouvelles forêts résineuses du Massif Central, tant du point de vue de l'économie en général, que de l'aménagement du territoire et de leur gestion en particulier. Ainsi, les nouvelles forêts résineuses du Massif Central n'ont en comparaison pas été assez massivement plantées pour impacter durablement l'économie de la filière forêt-bois. Il n'existe à notre connaissance qu'une seule propriété forestière en Ardèche qui soit une nouvelle forêt résineuse, créée en partie grâce aux aides du FFN, et qui soit devenue une véritable forêt de production rentable. D'une superficie de plusieurs centaines d'hectares, elle est gérée par un technicien forestier embauché par un groupement forestier familial qui en est propriétaire. Ce sont des industriels de la région du Cheylard. L'histoire de cette propriété explique en partie la réussite de cette entreprise. Créée de toute pièce à partir de plusieurs ensembles, ceux-ci ont été boisés en douglas dans les années 1950 grâce à des contrats du FFN. Le précédent gestionnaire a œuvré sur plusieurs décennies au regroupement, par achat, d'une multitude de petites parcelles attenantes aux premiers noyaux de la propriété. C'est aujourd'hui un domaine cohérent, une véritable unité de gestion aménagée dans les règles de l'art (la desserte y a été organisée). Des bois sont récoltés chaque année dans la propriété ; ils participent à alimenter la filière forêt-bois locales et régionales. C'est finalement, l'exception qui confirme la règle, selon laquelle toutes les nouvelles forêts résineuses, et à travers elles leurs propriétaires, sont loin d'être en capacité d'alimenter la filière forêt-bois avec les produits qui y poussent.

Le modèle sylvicole sur lequel reposent les nouvelles forêts résineuses n'a engendré ni paysages véritablement appréciés, ni une dynamique d'entretien de l'espace (leur gestion étant incomplète). *In fine*, les nouvelles forêts résineuses du Massif Central sont loin de satisfaire durablement les besoins en bois de la Nation comme cela avait pourtant été une des justifications de leur création et tel qu'on le retrouve écrit en haut lieu (MAP, 1996). Ces plantations d'arbres qui ne sont pas des écosystèmes très évolués du point de vue de l'écologie n'avaient peut-être de durable que les aides du FFN, lorsqu'elles existaient encore. En tant que tel, le modèle sylvicole auquel font références les nouvelles forêts résineuses n'est en soi pas durable du point de vue de leurs propriétaires, qui pour espérer gagner un peu sont conduits à sacrifier beaucoup, voire tout leur capital productif sans conserver pour l'avenir les avantages acquis (capital producteur pour les années futures, revenus réguliers, capacité de régénération, transmission intergénérationnelle facilitée, motivation intéressée des futurs propriétaires).

Toutefois, le processus de reforestation dans le Massif Central en laissant la part belle aux nouvelles forêts spontanées a dans certains territoires permis le développement de peuplements forestiers d'un autre type, ne répondant à aucun modèle sylvicole particulier mais recelant des richesses pour les acteurs qui sauront les voir, qui y croiront et qui sauront les révéler. En Ardèche, il s'agit bien évidemment du châtaignier. Nous allons à présent étudier cet aspect de l'émergence d'une ressource territoriale dans le cadre d'un projet de territoire.

6.2. Faire émerger la ressource territoriale.

Dans le Massif Central, l'utilisation et l'occupation du sol a radicalement changé depuis 60 ans suite à un processus de reforestation particulièrement exacerbé. La société rurale s'est elle aussi profondément transformée. Ces deux constats, dont l'un est spatial et l'autre sociétal ont suscité tout au long de cette recherche une multitude de questions à propos des nouvelles forêts auxquelles des éléments de compréhension si ce n'est de réponse ont été apportés. Les nouvelles forêts qui appartiennent désormais à des dizaines de milliers de propriétaires forestiers privés concentrent les difficultés en matière de gestion. La politique forestière de soutien à la forêt privée, lancée en 1963 (loi PISANI), ne répond plus à la situation actuelle. Elle n'est plus en mesure de stimuler suffisamment la gestion durable des forêts privées, à mettre en perspective de nouvelles influences sur les sylves en provenance d'une société majoritairement urbaine. Il est donc nécessaire de trouver d'autres moyens d'action et de nouveaux cadres territoriaux d'application qui sont au cœur de la démarche de réflexion territoriale.

Dans le même temps, l'émergence locale de nouvelles structures territoriales (PNR, Communautés de communes, Pays) pose à leurs acteurs la question de leurs ressources comme une condition de leur existence et plus généralement comme réflexion pour un dessein commun à la société de ces territoires. Il fallait donc pour terminer l'étude des nouvelles forêts du Massif Central se pencher sur la question de leur accession à l'état de ressource territoriale.

La carte, comme médiateur, peut être un des outils de mise en lumière, d'analyse et de gestion des enjeux liés aux forêts. À travers l'outil cartographique, il est possible de repérer des territorialités qui apportent des éléments de compréhension à diverses interrogations ; quels rôles peut jouer la forêt pour une société rurale en recomposition, une économie à la recherche de nouvelles ressources dans un environnement de moyenne montagne ? Les propriétaires forestiers privés seront-ils les seuls concernés par la gestion durable de leurs forêts ? La carte peut-elle devenir un outil de discussion entre les différents acteurs d'un même territoire ? La cartographie peut-elle avoir une fonction intermédiaire facilitant le dialogue, la concertation et la prise de décision ?

6.2.1. La carte et les forestiers : un outil encore mal approprié.

Les forestiers produisent et utilisent des cartes depuis plusieurs siècles déjà, mais ce sont avant tout les géographes et parmi eux Brian HARLEY (1987)⁵⁹⁶ le premier, qui ont questionné les productions cartographiques des diverses sociétés au cours de l'histoire. En France, c'est aux géographes que l'on doit les tentatives les plus abouties de mettre en carte la forêt. « *L'Atlas des forêts de France* » de Jean-Pierre DE MONZA (1991)⁵⁹⁷ en est une illustration. Parmi les auteurs, la moitié sont des gestionnaires directs de la forêt (avant tout publique) et l'autre partie, des représentants du Ministère de l'Agriculture, des géographes et un écologue. L'ouvrage est illustré de nombreuses cartes, une soixantaine à diverses échelles, accompagnées de croquis, de commentaires et d'explications. L'analyse des productions cartographiques entre gestionnaires forestiers et géographes, fait ressortir une différence significative dans le choix des cartes présentées. Les gestionnaires dressent des cartes qui ont vocation de décrire et de renseigner (cartes thématiques, analytiques, anciennes, topographiques, d'État Major), alors que les géographes tentent de combiner

⁵⁹⁶ HARLEY Brian, WOODWARD David (1987). *The history of cartography*. Chicago : University of Chicago Presse.

⁵⁹⁷ MONZA (DE) Jean-Pierre (1991). *L'atlas des forêts de France*. Poitiers : Éditions Ligugé Poitiers, 240 p.

plusieurs données entre elles pour expliquer et synthétiser (cartes topographiques annotées et cartes de synthèses). Dans le même esprit, trois géographes ont participé au troisième chapitre : « *La forêt* » du sixième volume : « *Milieus et ressources* » de l'Atlas de France (ARNOULD et al., 1995)⁵⁹⁸. Ces trois auteurs ont établi une quarantaine de cartes originales (cartes thématiques, analytiques et synthétiques) qui décrivent et analysent les diverses caractéristiques des forêts françaises, leur histoire, les produits et producteurs forestiers, le bilan de santé des forêts. Le pouvoir d'explication et de synthèse est accru par des simplifications et des choix cartographiques qui facilitent la compréhension du message que les auteurs veulent transmettre par la carte. Passer de la forêt à la carte n'est pas une tâche aisée. Il est bien sûr relativement facile de colorer une zone en vert sur une carte pour figurer l'espace forestier. Mais « *le vert uniforme ne peut suffire à rendre compte de l'extraordinaire diversité du fait forestier* » (ARNOULD et al., 1992)⁵⁹⁹. Faut-il des cartes analytiques, statistiques, dynamiques, synthétiques ou topologiques pour cartographier les forêts de France ?

> La carte, un langage difficile à apprivoiser

À quoi sert la carte ? Répondre à cette interrogation revient à envisager la diversité et la multiplicité des cartes et à insister sur la nécessité de celles-ci pour asseoir un raisonnement spatial, renverser les idées reçues (DODANE, 2008)⁶⁰⁰. Apporter des cartes qui deviennent des images inattendues, qui dérangent nos représentations pousse à s'interroger différemment. Bien plus qu'une représentation de la réalité, la carte est un des piliers de la discipline et des recherches en géographie (ARNOULD & BIAGGI, 2004)⁶⁰¹. D'une manière générale, les cartes aident à comprendre le monde en donnant des représentations globales, faciles à mémoriser ou à consulter. Elles permettent aussi de communiquer une information géographique, un message plus ou moins élaboré et font à ce titre partie des outils médiatiques dont la diffusion est de plus en plus large (LEVY et al., 2004)⁶⁰². Cinq caractéristiques principales peuvent être attribuées à la carte :

1. Sur la « toile », divers sites Internet proposent des représentations de l'espace en deux ou trois dimensions (NASA Worldwind, Google Earth, Géoportail)⁶⁰³. Ces sites fonctionnent comme des systèmes d'informations géographiques. Depuis peu de temps, le cadastre est consultable en ligne sur le Géoportail. Il est possible de le superposer à une photographie aérienne ou à une carte. Il est dorénavant envisageable pour tout propriétaire quel qu'il soit de repérer et de situer dans l'espace sa ou ses parcelles cadastrales. Il peut même récupérer les coordonnées GPS, qu'il entrera dans son navigateur. Celui-ci pourra le

⁵⁹⁸ ARNOULD Paul, DERIOZ Pierre, HOTYAT Micheline (1995). Chapitre 3 : *La forêt*, volume n°6 : *Milieus et ressources*. In : BRUNET Roger, AURIAC Franck (dir.). *Atlas de France*. Paris : GIP RECLUS, Montpellier/La Documentation Française (avec le concours de la DATAR). pp 53-72, 29 cartes couleurs et 2 graphiques + commentaires.

⁵⁹⁹ ARNOULD Paul, DERIOZ Pierre, HOTYAT Micheline (1992). *Des forêts à la carte*. In : CORVOL Andrée, DUGAS DE LA BOISSONNY Christian (dir.). *Enseigner et apprendre la forêt*. Paris : L'Harmattan, pp. 49-61.

⁶⁰⁰ DODANE Clément (2008). Les cartes au service de la réflexion territoriale. Considérations sur le devenir des forêts du Massif Central et du Morvan. In *Les Cahiers scientifiques du Parc, hors-série n°6, Bourgogne Nature*, pp. 54-72.

⁶⁰¹ ARNOULD Paul, BIAGGI Catherine (2004). *Cartes et images dans l'enseignement de la géographie*. In : HAGNERELLE Michel (dir.). *Apprendre l'histoire et la géographie à l'École*. Les actes de la DESCO. Ministère de l'Éducation Nationale, CRDP de l'Académie de Versailles, pp 191-204.

⁶⁰² LEVY Jacques, PONCET Patrick, TRICOIRE Emmanuelle (2004). *La carte, enjeu contemporain*. Documentation photographique, dossiers n°8036. Paris : La documentation Française, 63 p.

⁶⁰³ Liens vers les sites Internet cités : <http://worldwind.arc.nasa.gov/>, <http://earth.google.com/index.html>, <http://www.geoportail.fr/>

conduire aux quatre coins de sa parcelle, quand par le passé il était extrêmement difficile de retrouver une parcelle non connue par avance dans un bois, souvent non bornée.

1. La carte manie les échelles. Du global au local, du général au particulier, la cartographie joue sur les emboîtements d'échelles. Dans la France des régions, le Massif Central apparaît comme un ensemble important au cœur de l'espace national et finalement en marge de la centralité parisienne. Le Morvan semble comme un « petit morceau » rattaché au grand massif au nord-est.

2. La carte aide à se représenter ce dont il est question, elle signifie un espace référent : l'étendue spatiale des espaces boisés par exemple. Les cartes d'inventaires, à une toute autre échelle, peuvent jouer le rôle d'un répertoire graphique sur lequel les travaux forestiers, en cours ou à venir, peuvent être simultanément localisés, dénombrés et, au besoin classés. Ces cartes sont en principe des cartes simples, essentiellement descriptives.

3. La carte sert à s'informer, « elle peut être utilisée avec profit au niveau du raisonnement sur l'information » (JOLY, 1976)⁶⁰⁴. Une carte apporte plus d'informations qu'un tableau représentant les mêmes données, par les effets de voisinage qu'elle met en évidence. On y cherchera des différences, des tendances, des configurations, des relations, des ordres, des exceptions, des ressemblances, des régularités. Lorsqu'une forêt subit les attaques d'insectes parasites, les forestiers tentent généralement de comprendre quelles en sont les causes en superposant plusieurs cartes les unes aux autres. Cette méthode permet de confronter les données du problème, de rechercher les probabilités de corrélation, d'étayer ou d'infirmer des hypothèses... Il se peut, par exemple, qu'une espèce se trouvant dans des conditions stationnelles⁶⁰⁵ limites favorise le développement des attaques d'insectes.

4. La carte est considérée comme un véritable langage, un outil de « médiation » (JACOB Ch., 1992)⁶⁰⁶ capable de s'imposer de façon autonome dans la communication, une possibilité de lire l'« espace des sociétés » (JACOB N., 2000)⁶⁰⁷. Certaines forêts, à proximité des agglomérations, accueillent de nombreux visiteurs pouvant être à l'origine de conflits d'usage. A l'automne, chasseurs et cueilleurs de champignons partagent des « lieux communs » qui peuvent être mis en cartes et insérés dans la presse locale afin d'informer le citoyen des dates et lieux de pratique de la chasse. Les rencontres peuvent être alors moins conflictuelles.

5. La carte est un bon moyen de révéler les ambitions et les stratégies de son auteur ; il n'y a pas de cartes sans contexte, « la cartographie appartient aussi au monde social qui le produit. Les cartes sont inévitablement un système culturel. La cartographie n'a jamais été un mode de connaissance autonome et hermétique » (HARLEY, 1995)⁶⁰⁸.

La carte construite est l'expression d'un langage, le résultat visuel de multiples opérations dont découlent des choix (l'échelle), des simplifications (le nombre de classes) et une

⁶⁰⁴ JOLY Fernand (1976). *La cartographie*. Paris : Presses Universitaires de France, 276 p.

⁶⁰⁵ « Une station est une étendue de terrain indépendante de la superficie, définie par un ensemble de facteurs climatiques, édaphiques (liés au sol) et biotiques (liés aux animaux et végétaux). Sur le plan forestier, c'est une étendue de forêt, homogène dans ses conditions écologiques et son peuplement, dans laquelle on peut pratiquer la même sylviculture et espérer une même production. » Source : JACAMON Marcel (1996). *Guide de dendrologie*. Nancy : École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, 349 p.

⁶⁰⁶ JACOB Christian. (1992). *L'empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*. Paris : Éditions Albin Michel, 537 p.

⁶⁰⁷ JACOB Nicolas (2000). *La carte. Lecture de l'espace et des sociétés*. Thèse de Géographie. Caen : Université de Caen Basse-Normandie, 352 p.

⁶⁰⁸ HARLEY Brian, GOULD Peter (Éd.), BAILLY Antoine (Éd.) (1995). *Le pouvoir des cartes. Brian Harley et la cartographie*. Paris : Anthropos, 120 p.

signification (le contenu de la carte). Il importe de connaître les règles et les signes de la cartographie si l'on veut comprendre le ou les messages que la carte veut faire passer. Si les cartes peuvent aider à combattre les idées fausses, il n'en reste pas moins qu'elles sont un outil de communication en soi, utilisant un langage « codé » qu'il convient de savoir décrypter pour en comprendre l'expression. Cette précision s'impose aussi vis-à-vis de l'image, de la photographie, qui doivent être très précisément localisées et décrites afin de réduire la part de subjectivité intrinsèque à toute interprétation mobilisant nos perceptions et nos représentations. L'imposant ouvrage de Jacques BERTIN (1967)⁶⁰⁹ est un traité complet, faisant office de « loi » dans le domaine de la cartographie, qui détaille la théorie de la sémiologie graphique régissant le langage des cartes. À chacune d'entre elles devrait être associé un commentaire, un mode d'emploi (BRUNET, 1987)⁶¹⁰ qui permet de la replacer dans son contexte en identifiant le commanditaire, le message à faire passer, le destinataire. Depuis les travaux de Brian HARLEY, il est établi que « *la carte est un construit social subjectif* » (MONMONIER, 1993)⁶¹¹. Comme toute image, la carte est un outil de communication, qui n'appartient pas aux seuls géographes.

> L'usage des cartes par les forestiers.

Dans la galaxie forestière, le rapport à la carte n'est pas le même entre les forestiers publics et les forestiers privés. Les premiers produisent et utilisent des cartes depuis des siècles, les seconds qui les utilisent de façon épisodique, se les sont vu imposer lors de la création des Plans Simples de Gestion (PSG) en 1963.

La forêt privée française occupe 11 millions d'hectares. Elle est constituée de 5,5 millions de parcelles cadastrales forestières appartenant à 3,9 millions de propriétaires. Plus de 2 millions d'entre eux possèdent moins d'un hectare de forêt. Cartographier le parcellaire d'une forêt privée ainsi que les peuplements qui y croissent, revient à mettre en évidence des histoires d'hommes et de femmes, des parcours de vie ; c'est situer dans le temps les étapes de sa construction. La forme des parcelles, leur largeur, leur longueur, leur agencement les unes par rapport aux autres, les formes du relief qu'elles intègrent, les traces visibles au sol (terrasses, tas d'épierrement, buttes de culture), l'âge d'un peuplement, sa structure horizontale, verticale, sa composition floristique et faunistique, sont autant d'indices qui attestent de l'agrégation de sous ensembles qui forment une forêt.

Les forêts privées ayant un PSG agréé sont au nombre de 21 500 (propriétaires de plus de 25 hectares d'un seul tenant). C'est donc une part infime des propriétaires forestiers privés, moins de 1%, qui se doit de réaliser des cartes (carte de localisation, carte des limites y compris les points d'accès, les cours d'eau et plans d'eau, carte des équipements, carte du parcellaire forestier, carte des peuplements). L'ensemble de ces cartes couvre néanmoins le quart des surfaces forestières privées. Les autres propriétaires ne sont cependant pas totalement indifférents à ces représentations de l'espace. En effet, beaucoup d'entre eux sont à même de localiser leurs parcelles forestières sur des planches cadastrales. Bien qu'il ne s'agisse que d'une feuille blanche sur laquelle les limites de parcelle sont dessinées finement, il faut jouer de la règle et de l'échelle pour en connaître les dimensions, tout

⁶⁰⁹ BERTIN Jacques (1967). *Sémiologie graphique : les diagrammes, les réseaux, les cartes*. Paris : Mouton, La Haye, Gauthier-Villars, 431 p.

⁶¹⁰ BRUNET Roger (1987). *La carte mode d'emploi*. Paris : Fayard/Reclus, 270 p.

⁶¹¹ MONMONIER Mark (1993). *Comment faire mentir les cartes ou du mauvais usage de la Géographie*. Traduit de l'anglais par Denis-Armand CANAL. Paris : Flammarion, 232 p.

comme cela nécessite de se repérer sur le plan et dans l'espace pour s'y rendre physiquement.

Les propriétaires forestiers privés ne sont pas les seuls acteurs de la forêt privée. Les services forestiers de l'État comme les Centres Régionaux de la Propriété Forestière, les Directions Régionales et Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, les chambres d'agriculture, les coopératives forestières, les entrepreneurs de travaux forestiers et les négociants en bois utilisent eux aussi des cartes. Ce sont très souvent des cartes topographiques qui servent à situer.

Les 1 500 forêts domaniales et les 15 000 forêts des collectivités territoriales couvrent 4,5 millions d'hectares. Ces forêts sont gérées par 11 000 employés de l'Office National des Forêts héritier direct de l'administration des Eaux et Forêts. Ces forestiers bénéficient d'une longue expérience acquise au cours des siècles passés. Les forêts royales ont été aménagées, au XVII^e et XVIII^e siècle, pour la pratique de la chasse suivant un réseau de voies forestières qui prenait la forme d'une étoile à six ou huit branches. Les cartes, dites des « chasses du Roy », qui matérialisaient cette organisation de l'espace forestier servaient principalement à flatter le Roi. Elles étaient un élément de prestige. La grande réformation des forêts, lancée par Colbert au XVII^e siècle, se base principalement sur la description de l'état des forêts de France. Les plans exécutés par les arpenteurs figurent ainsi parmi « *les éléments principaux qui illustrent les visites du dedans et du dehors effectuées par les commissaires réformateurs* » (PELLETIER, 1990)⁶¹². Après la révolution de 1789, l'aménagement forestier devient « *un instrument de pouvoir au service d'une administration des Eaux et Forêts puissante qui veut lutter contre les droits d'usage des populations rurales* » (BOUTEFEU, 2005)⁶¹³. Les forêts du domaine privé de l'État et celles des communes sont rigoureusement délimitées, bornées et cartographiées pour asseoir le contrôle des forestiers sur des espaces dont la gestion leur échappait auparavant. Au cours du XX^e siècle, l'usage de la cartographie thématique (cartes de peuplements, de sols et de stations forestières) pour la gestion des forêts communales et domaniales se systématisent. La production de bois est toujours pensée à l'échelle de la forêt, de la parcelle et de la station forestière. Intégrer les fonctions sociales et écologiques par exemple (accueil du public, Natura 2000,...) dépasse le cadre traditionnel de la forêt et appelle à des changements d'échelles. Les cartes synthétiques (lorsque plusieurs données sont croisées entres-elles) ne sont encore que trop rarement réalisées, malgré l'importance de certaines données sociales, historiques, culturelles qui ont tendance à échapper aux forestiers alors même qu'elles s'imposent à eux. C'est précisément une limite à laquelle les forestiers sont confrontés quotidiennement : comment inclure l'homme, la société, le projet, le territoire dans la gestion forestière ? En quoi la carte peut-elle aider à faire émerger ces questionnements ?

Il faut des cartes statistiques, analytiques, dynamiques et synthétiques pour comprendre un phénomène et son contexte. Mais les cartes qui « *sont des passeurs de savoir* » (VICTOR et al., 2005)⁶¹⁴ peuvent aller encore plus loin, elles peuvent être utilisées dans une démarche de réflexion territoriale comme il le sera proposé dans ce chapitre. En effet, la carte contribue à créer le territoire, qui d'ailleurs ne pré-existe pas à la carte qui le représente, en lui donnant un corps, en lui conférant sa forme, en le rendant perceptible et mémorisable. Elle joue un rôle de médium entre la société et son territoire. Le concept de territoire ne se résume pas à

⁶¹² PELLETIER Monique (1990). *La carte de Cassini. L'extraordinaire aventure de la carte de France*. Paris : Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 263 p.

⁶¹³ *Ibid.*

⁶¹⁴ VICTOR Jean-Christophe, RAISON Virginie, TETART Frank (2005). *Le dessous des cartes. Atlas géopolitique*. Paris : Éditions Tallandier, ARTE Éditions, 251 p.

un espace délimité par ses frontières mais combine trois dimensions principales (DI MEO, 1998)⁶¹⁵ :

1. Celle d'espace approprié (il peut s'agir d'une appropriation réelle ou d'une prétention, d'un désir d'appropriation),
2. Celle d'espace social (il illustre la nature intentionnelle, le caractère volontaire de toute création territoriale, ainsi que son mouvement descendant, puissamment normatif, producteur d'objectivité, de frontières et de règles),
3. Celle d'espace vécu (résultat de pratiques individuelles, de cheminements et d'itinéraires personnels, ces fourmillements du quotidien qui produisent des bassins de vie et d'action).

6.2.2. Cartographier pour dialoguer.

L'émergence de nouveaux territoires de gestion et de projets, comme les Parcs naturels régionaux en 1967, les Communautés de communes et les Pays dans les années 1990, s'est concrétisée par le transfert de nouvelles compétences et par le développement d'initiatives locales, qui ne répondent plus nécessairement à une logique jacobine de l'aménagement du territoire qui avait prévalu jusqu'alors. Le passage du global au local, de la politique générale à l'initiative individuelle, nécessite de faire naître une dynamique, dont le territoire est l'espace support et les représentants des habitants (élus, associatifs), les acteurs. Cette nouvelle manière de construire l'aménagement d'un territoire nécessite de trouver des « révélateurs » (l'exemple sera pris du paysage), qui mettent en lumière de grands enjeux, ainsi que des médiateurs, qui peuvent être des personnes mais aussi des outils. Cette partie sera l'occasion de montrer le rôle des cartes, à partir d'enjeux révélés, dans l'élaboration d'un projet de territoire. L'histoire de la cartographie, telle que Denis WOOD (1993)⁶¹⁶ l'envisage, replace la science et la société dans un mouvement d'influence mutuelle ; où avec le temps « *les utilisateurs [de cartes] acceptaient de moins en moins que les cartes soient des fenêtres sur les sociétés qui les dressaient* ». En Europe, nous n'avons guère l'occasion de voir d'autres vues de notre planète que celle centrée sur l'océan Atlantique, le Nord orienté vers le haut. Que signifie une telle représentation de notre monde ? Est-il possible à l'échelle locale de dépasser ce que constate Denis WOOD ? En effet, les cartes donnent à voir, elles permettent un va et vient permanent entre les différents acteurs, elles facilitent le dialogue et finalement elles contribuent à rendre plus lisible l'espace des sociétés.

> La lecture paysagère, un révélateur des enjeux sociétaux et territoriaux.

Le mot paysage désigne aujourd'hui l'étendue d'espace qui s'offre à la vue. Cette définition, apparemment simple, couvre plusieurs sens. La littérature sur la question est impressionnante. En fonction du relief, de la végétation, des moyens d'accès et de la mobilité des hommes, tous les paysages ne sont pas également perceptibles. Le paysage, comme toute image, est aussi interprété par celui qui le contemple en fonction des représentations qu'il s'en fait. Enfin, le paysage n'est pas immobile. Il évolue au cours du temps en fonction des modes d'organisation et de gestion du territoire qu'il représente. Selon Augustin BERQUE

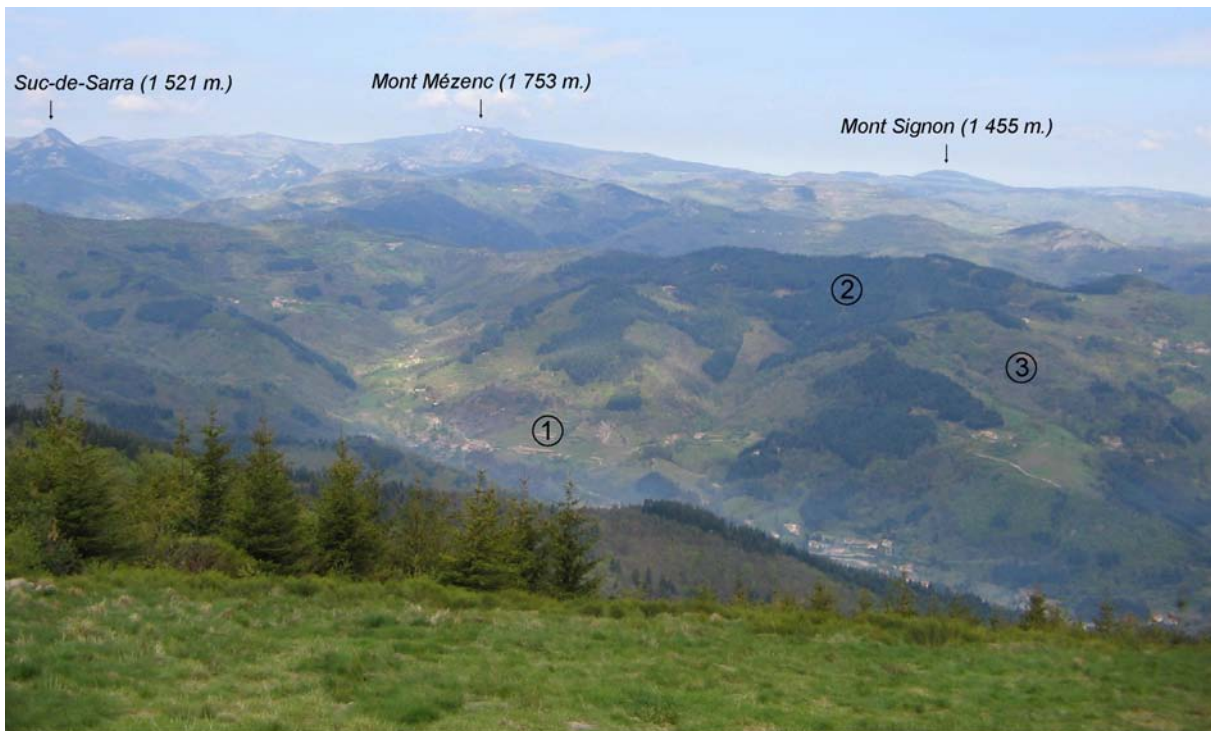
⁶¹⁵ DI MEO Guy (1998). *Géographie sociale et territoires*. Paris : Éditions Nathan, 317 p.

⁶¹⁶ WOOD Denis (1993). Le pouvoir des cartes. *Pour la Science*, n°189, pp. 84-89.

(1990)⁶¹⁷, le paysage est une manière d'exprimer le lien qui unit une société à l'espace et à la nature. Le paysage bénéficie d'une relative neutralité, on peut en parler, il intéresse tout le monde et il rebute peu de personne. C'est un véritable médiateur, parce que c'est aussi un langage commun. Cela en fait « *une clé d'entrée synthétique qui aide à voir et à comprendre le fonctionnement d'un territoire* » (JOLIVEAU & MICHELIN, 1999)⁶¹⁸. La lecture de paysage peut alors devenir un point de rencontre entre différentes catégories d'acteurs impliqués directement ou non dans sa gestion.

La cartographie est une technique qui ne concerne qu'un petit monde d'initiés qui en connaissent les règles et le langage. Réaliser une photographie est à la portée de tous. Elle peut fixer un paysage de façon instantanée et devenir la traduction du visible. Mais à cette image du paysage, il est bien souvent nécessaire d'adjoindre des cartes afin de pouvoir l'interpréter. L'exemple pris ci-après d'un paysage du centre de l'Ardèche (Doc. n°152), celui des Boutières, a ce double objectif, d'abord de montrer comment le chercheur passe du terrain, du travail de laboratoire, de l'analyse de données statistiques, de la carte, à la lecture paysagère et *in fine* à la révélation des enjeux sociétaux et territoriaux.

Doc. n°152 : Révéler le « non dit » du paysage pour faire émerger des enjeux sociétaux et territoriaux.



Coordonnées WGS 84 du point de prise de vue : 44°52'16"N / 4°23'43"E, altitude : 1 199 m., orientation : nord-ouest, Clément Dodane, 20050510.

Il est en effet possible, lors de la première lecture, de tracer sur une carte topographique des lignes depuis le point de prise de vue en direction des différents sommets pour s'assurer de leurs noms. Cela permet aussi de repérer avec précision les bourgs visibles, les vallées, les cours d'eau, le premier, le second et les autres plans de l'image. Les cartes des types de végétation (carte thématique) que l'on peut visualiser sur le site Internet de l'IFN servent à identifier les caractéristiques de la végétation observables sur l'image. La plupart des opérations du FFN pour le département de l'Ardèche ont été reportées sur des fonds de

⁶¹⁷ *Ibid.*

⁶¹⁸ *Ibid.*

carte au 1/25 000^e (carte descriptive). Elles sont disponibles à la DDAF du même département et elles ont été utilisées pour localiser certaines d'entre elles. D'autres cartes analytiques, réalisées par nos soins, sont intervenues à différentes étapes de l'interprétation pour améliorer le commentaire, comme le calcul du taux de boisement. Enfin, des entretiens semi-directifs sont venus enrichir la connaissance de certaines dynamiques naturelles, pratiques sylvicoles, perceptions et représentations en liens avec les éléments visibles sur l'image et pour lesquels il est possible d'en trouver la matérialité dans le réel. Sans cet effort de connaissances et sans les cartes, l'image du paysage présenté ci-dessus n'aurait que peu de valeur. Il reste cependant un pan entier, que le passage du réel à l'image et à la carte ne permet pas : l'intégration de la dimension sensitive, des odeurs, des sons, des bruits, des ciels changeants...

Le chercheur pourrait résumer ci-après sa lecture du paysage depuis le *Serre-en-Don* (1 199 mètres). Au premier plan de la photographie (Doc. n°152), dans les pentes du *Serre-en-Don*, jusqu'à la vallée de La Dorne, en contre-bas, les plantations résineuses d'épicéas et de douglas, mises en place dans les années 1980, appartiennent au Groupement Forestier de Ranc Bardon. Au centre dans le plan médian, on peut identifier la petite vallée de la Cornuscle qui se jette dans La Dorne. Cet espace est en grande partie situé sur la commune de Mariac. L'espace agricole ① se concentre en fond de vallée et sur le bas des pentes. Les terrasses qui structuraient tout l'espace agricole des pentes, au XIX^e et au début du XX^e siècle, ont complètement disparu sous la végétation. Quelques prés restent ouverts autour de certaines fermes en haut des pentes. La forêt, la friche et les landes couvrent pratiquement les trois quarts de la superficie communale. L'évolution est récente au point que les données cadastrales donnent un taux de boisement proche de la moyenne nationale (27%) pour les communes concernées, alors que la réalité est tout autre. Les enquêtes sur l'occupation physique du territoire confirment l'augmentation régulière du taux de boisement en Ardèche depuis plus d'un siècle, passant de 17,5% (97 590 ha) lors de l'enquête Daubrée de 1904-1908 à 21,6% (120 409 ha) d'après le cadastre en 1948 pour atteindre 45,4% (252 637 ha) en 1995 selon l'IFN⁶¹⁹ (IFN, 1996). La principale caractéristique du paysage réside dans l'abondance des nouvelles forêts résineuses que l'on repère à leur couleur foncée ②. Elles appartiennent, à plus de 95% de leurs surfaces, à des propriétaires privés à qui revient l'initiative de leur gestion. De la micro plantation à la grande propriété, chaque entité a une histoire, liée à celle de son propriétaire. Régulièrement, la forêt change de propriétaire et la passation de témoin entre générations est un élément déterminant qui conditionne l'évolution des peuplements forestiers. Un propriétaire absent est généralement le corollaire d'une forêt non gérée. Certaines plantations de douglas, réalisées grâce aux aides du FFN, sont maintenant de véritables forêts de production de bois d'œuvre après le regroupement des parcelles en unités de gestion de plusieurs dizaines d'hectares, la création de pistes de desserte et une gestion soutenue (éclaircie, élagage). Les taches vert olive ③ révèlent quant à elles l'existence de la forêt feuillue. Celle-ci est en fait l'agrégation de plusieurs autres types, qu'il est difficile de caractériser. Il peut s'agir d'anciennes châtaigneraies abandonnées qui portent encore les troncs gigantesques d'arbres multiséculaires, dont les sous-bois ne sont plus entretenus et les châtaignes non ramassées, tout comme d'accrus forestiers s'étant développés sur d'anciennes parcelles agricoles abandonnées ou encore un boisement lâche lorsque le couvert forestier n'est que partiel. Quelques pins sylvestres apparaissent çà et là. Ils sont le résultat d'une sélection à rebours. Suivant l'altitude et l'exposition, on trouve plutôt le chêne, le hêtre, le châtaignier ou

⁶¹⁹ **INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (1996).** Département de l'Ardèche. Résultats du troisième inventaire forestier (1995). Nogent-sur-Vernisson : IFN, 196 p. Disponible sur : http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFN_07_3_ARDECHE.pdf (Consulté le 15/02/2007).

le frêne. Au dernier plan, le *Suc de Sarra* (à l'extrême gauche) qui culmine à 1 520 mètres et le *Mont Mézenc* (au centre avec quelques taches blanches de neige) d'une altitude de 1 753 mètres, marquent le début de la Montagne ardéchoise et son prolongement en direction de la Haute-Loire. Les pourtours de ces sommets sont couverts de forêts domaniales : de Bonnefoy, de Borée et du Mézenc ; faisant partie du domaine privé de l'État. La forêt domaniale de Bonnefoy s'organise autour des ruines de l'abbaye du même nom. Elle a été acquise à la révolution française suite à la dépossession de l'Église de ses biens. C'est une vieille forêt de sapins pectinés qui a toujours été conservée depuis que l'homme s'est installé en ces lieux vers l'an 1 000, dans ce qui était un désert forestier. La forêt domaniale du Mézenc est composée de nombreuses plantations d'épicéas, subventionnées par le FFN et seulement d'un petit reliquat de vieille forêt. Au cours de la décennie 1990, les problèmes sanitaires sur l'épicéa liés à la prolifération du dendroctone ont conduit l'Office National des Forêts à réorienter la gestion des futaies monospécifiques pures face aux risques climatiques.

Le paysage, par ce qu'il dit, mais aussi par ce qu'il ne dit pas, peut être un révélateur des enjeux (sociétaux et territoriaux) liés à ce territoire. La prédominance des formations boisées par rapport aux espaces agricoles pose à la fois des questions sur le devenir de l'agriculture, sur la fermeture du paysage qui se poursuit et sur l'entretien de l'espace dans un territoire où la ressource humaine mobilisable est de moins en moins nombreuse. Les agriculteurs, dont l'activité à une action directe sur l'entretien de l'espace⁶²⁰, sont en diminution. Quant aux propriétaires forestiers absents et aux nouveaux résidents, ils ne participent généralement pas à l'entretien de l'espace. L'existence côte à côte de grandes propriétés qui recellent des nouvelles forêts résineuses gérées activement et durablement et de vastes surfaces composées d'une mosaïque forestière diverse et variée, doit permettre de s'interroger sur la durabilité des différents modèles de gestion et de non-gestion des espaces boisés en Ardèche. La présence de vieilles forêts domaniales (gérées elles aussi durablement mais sur un modèle plus « naturel » en apparence, qui ménage des peuplements mélangés, plus ou moins irréguliers, avec la présence de gros bois) rappelle qu'il n'y a pas que de la propriété privée et suscite des coopérations en matière forestière. De même, la présence du châtaignier, de boisements et de reboisements du FFN, l'existence de dessertes forestières, la vue d'opérations d'éclaircies et d'élagages, fait référence à plusieurs acteurs du territoire et de la filière forêt-bois (PNRMA, DDAF, CRPF, coopératives). Il reste donc à trouver des éléments fédérateurs et à construire des projets de territoire pour apporter des réponses à ces questions.

⁶²⁰ Dans sa thèse sur la gestion environnementale des espaces de déprise agricole, Olivier ROQUE (1998) s'interroge sur la façon passer les meilleurs contrats possibles avec les « acteurs utilisateurs d'espace », afin qu'ils en réalisent un entretien à but paysager et écologique. S'il existe deux grands types d'accords contractuels pour gérer les espaces en déprise, le premier donnant l'initiative aux agriculteurs dans le cadre de leurs organisations professionnelles – ce que Olivier ROQUE nomme « convention sectorielle » –, le second mis en place à l'initiative des communes et de leurs élus – la « convention territoriale » – ; il conclut que la « convention territoriale » se montre plus efficace que la convention sectorielle pour gérer les espaces en déprise parce que, d'une part « elle mobilise plus complètement la ressource rare qu'est devenue la ressource humaine dans ces espaces – c'est-à-dire qu'elle la mobilise non seulement en termes de quantité mais aussi en termes de diversité – », et d'autre part, elle a « un impact spatial plus important et plus cohérent en matière d'actions de gestion. » Source : **ROQUE Olivier (1998)**. *La gestion environnementale de l'espace, du secteur au territoire. Analyse de deux expériences dans une zone ardéchoise en déprise*. Thèse de doctorat en Économie Appliquée. Grenoble : Université Pierre Mendès-France, 253 p.

> Le paysage, un élément de dialogue.

Dès 1992, les castanéiculteurs du Syndicat des producteurs de châtaignes et de marrons de l'Ardèche revendiquent que le châtaignier, arbre emblématique, et les terrasses, finement aménagées depuis des siècles, constituent le paysage caractéristique de cette partie centrale et méridionale du département de l'Ardèche. Ce sont ces paysages, si particuliers, qui justifient la création d'un Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (PNRMA), par arrêté ministériel en date du 2000, sur 136 communes du département. Dans sa Charte constitutive, le PNRMA insiste sur l'importance et le rôle des paysages sur tout son territoire, « *qui forment l'atout majeur de son développement* » (PNR DES MONTS D'ARDECHE, 2002)⁶²¹.

La forêt est très présente sur l'ensemble des communes du PNRMA, dont le taux de boisement est compris, pour la plupart d'entre elles, entre 50 et 75% de leur superficie (24 communes⁶²² ont un taux de boisement de plus de 75%, 83 entre 50 et 75%, 27 entre 25 et 50% et 2 moins de 25%). Participer à la gestion de l'espace, donc de la forêt, est une des missions que le PNRMA s'est donné. Mais gérer la forêt pour elle-même ne suffit pas à mobiliser les acteurs dans leur ensemble. En revanche, gérer un territoire où la forêt est reconnue comme un enjeu paysager fort permet d'élargir le champ de la réflexion territoriale et d'intégrer des dimensions qui ont davantage de chance de concerner, donc d'impliquer, un plus grand nombre d'acteurs.

Parce que le paysage est à la fois mise en valeur de l'espace, nature, perception et représentation, c'est une entrée en matière qui peut permettre d'aborder la plupart des enjeux forestiers propres à un territoire, étant probablement la plus adaptée et la plus féconde. Sur le plan économique, le paysage est envisagé comme le produit d'une société, traduction visible des aménagements d'un espace et comme une ressource. En terme d'identité, les lignes fortes du paysage peuvent contribuer à forger un sentiment d'appropriation par rapport à un lieu. En effet, « *la plupart des identités affichent une composante géographique, une spatialité qui les renforce et les rend plus prégnantes. Elles s'expriment donc, souvent, par ces médiations du social et du spatial que forment les lieux, les territoires, les paysages...* » (DI MEO, 2004)⁶²³.

Parler de paysage, pour cerner les enjeux caractéristiques de la forêt, recouvre souvent des réalités différentes entre individus, qui peuvent être ou non partagées. Ces points de vue s'expriment à des échelles différentes et il est important d'introduire la dimension spatiale dans le débat. La cartographie peut jouer un rôle de médiateur vis-à-vis des enjeux déclinés et entre les acteurs eux-mêmes.

Les travaux de Thierry JOLIVEAU et Yves MICHELIN (1999)⁶²⁴, sur une commune rurale de moyenne montagne du Massif Central (Viscomtat, Puy-de-Dôme), ont démontré que « *le thème du paysage facilite l'appréhension globale par tous les partenaires de leur territoire commun et joue un rôle indéniable pour mobiliser les acteurs locaux* ». Cet intérêt se matérialise sous la forme d'un débat qui « *a pour objectif de relier le plus concrètement possible les dynamiques paysagères observables et les décisions de tous ordres (économique, social, technique, culturel...) qui les déterminent* ».

⁶²¹ *Ibid.*

⁶²² Source : PNRMA, 2004, à partir d'une interprétation de photos satellitaires. Certaines communes n'appartiennent que pour partie au PNRMA. Pour ces communes coupées en deux, ce taux n'est calculé que sur la superficie communale située dans le parc.

⁶²³ **Di Meo Guy (2004)**. Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités. *Les Annales de Géographie*, n°638-639, pp. 339-362.

⁶²⁴ *Ibid.*

Afin d'illustrer notre propos, nous prendrons l'exemple d'une démarche innovante mise en place à l'échelle d'un massif forestier de près de 4 000 hectares (forêt domaniale et forêt privée) dans la haute vallée de l'Ardèche au sein du PNRMA. Ce schéma de mobilisation des bois tire son originalité d'une démarche collective débutée en 2007, dont les commanditaires sont l'Office National des Forêts, le PNRMA et le Centre Régional de la Propriété Forestière. Il rompt avec les cloisonnements passés en réunissant un comité de pilotage varié, composé d'acteurs forestiers (publics et privés), associatifs, économiques (coopérative forestière) et politiques (Commune, Pays, PNRMA).

> La carte comme médiateur dans une démarche de réflexion territoriale, où la création du territoire de la ressource.

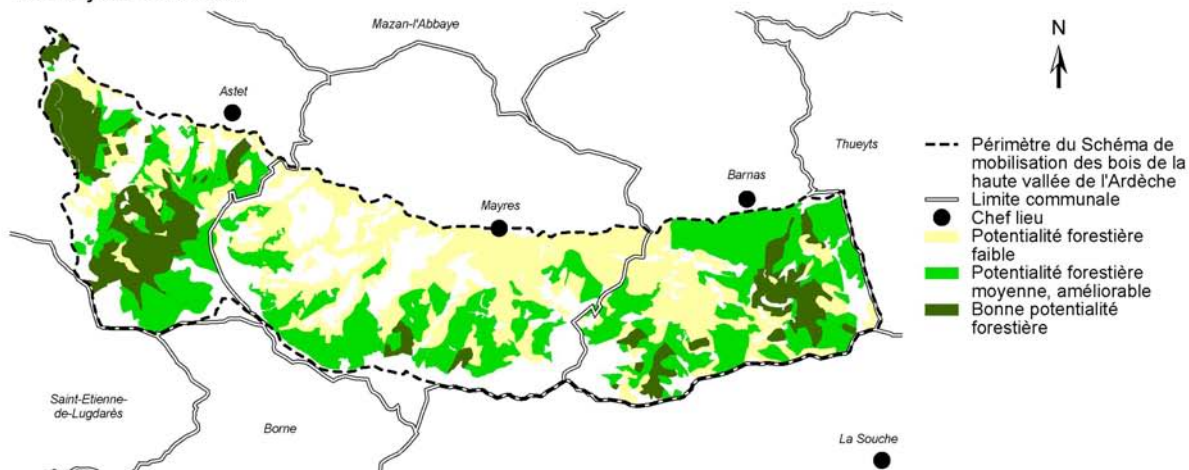
Précédemment, l'occasion a été apportée de rappeler que la carte est un langage potentiel et qu'elle peut être présente à toutes les étapes de la construction d'un projet de territoire. Le document cartographique (Doc. n°153) présenté ci-dessous offre la possibilité de mettre sur le même plan le présent, le prévisible et le souhaitable. L'accessibilité des espaces naturels et des forêts en particulier est un thème conflictuel entre forestiers et naturalistes, dont la question des conflits d'usage ne sera pas abordée dans l'exemple ci-après.

La première carte concerne les enjeux forestiers actuels, tels qu'ils ont été définis conjointement par les personnels de l'ONF et du CRPF à partir des deux facteurs les plus déterminants : la station forestière et le type de peuplement. Il s'agit de distinguer les zones à potentialités forestières faibles de celles où elles sont moyennes ou bonnes. La lecture de la carte permet de distinguer trois secteurs principaux qui correspondent au découpage communal. Le premier est situé sur la commune d'Astet. Il combine, en position de plateau principalement, une partie de la forêt domaniale (FD) de la Chavade ainsi que deux groupements forestiers privés (GF d'Astet et GF de la forêt de Bauzon) pour lesquels les potentialités forestières sont moyennes ou bonnes. Le deuxième secteur, sur la commune de Mayres, concentre de petites propriétés forestières à faible potentialité, exceptées quelques parcelles de la FD de la Chavade (en haut de pente) où les enjeux forestiers sont moyens. Le troisième secteur, sur la commune de Barnas, correspond essentiellement aux peuplements de pins du GF de Barnas, sur plus de 500 hectares, avec des potentialités forestières intéressantes.

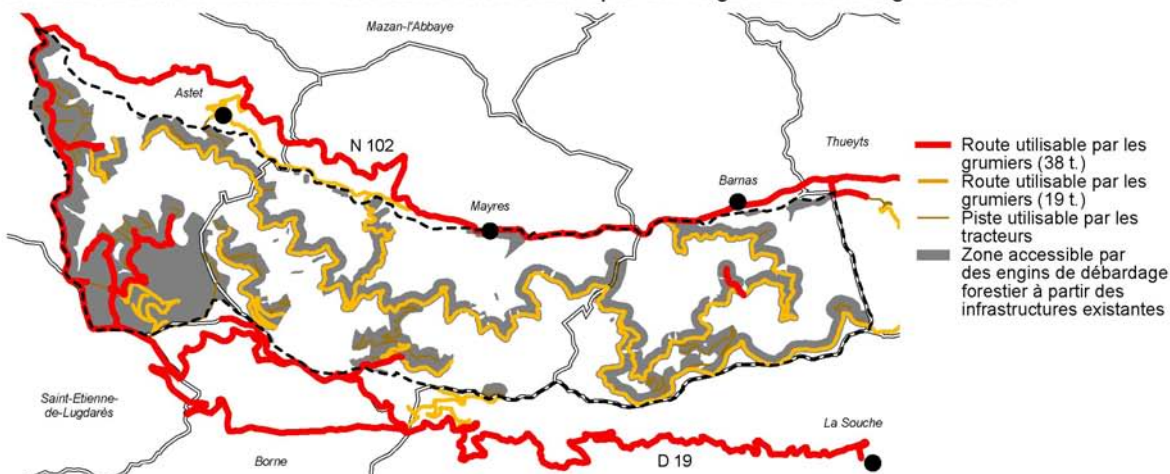
La deuxième carte du document porte sur la question de l'accès. Elle présente l'état des lieux des routes et des pistes qui existent déjà, ainsi que les zones accessibles aux engins forestiers de débardage. Ce sont les zones exploitables en l'état quelles que soient leurs potentialités forestières. La longueur des pistes forestières existantes permet de calculer un indicateur de densité par hectare. Dans de mêmes conditions topologiques, une même densité de pistes ne reflète pas toujours la pertinence de ces aménagements. Dans un cas, cela peut être le fait de la systématisation de l'équipement des forêts par rapport à une norme. À l'inverse, cela peut révéler le contexte dans lequel de nombreux boisements et reboisements ont été mis en place, sans souci de leur accessibilité future et néanmoins nécessaire pour garantir une gestion durable de ceux-ci.

Doc. n°153 : De la carte aux projets de territoire : mobiliser la ressource forestière.

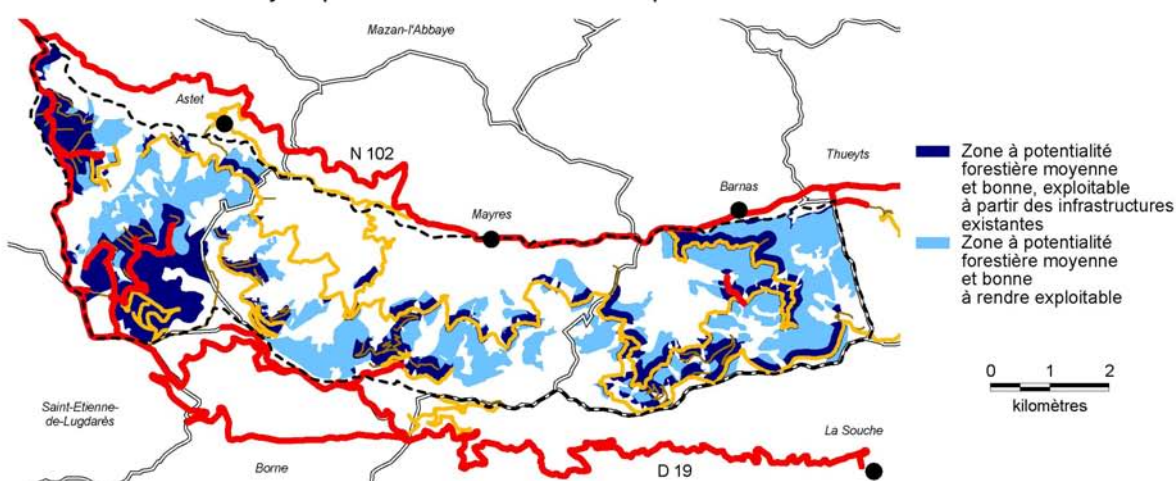
Les enjeux forestiers



Les infrastructures existantes et les zones accessibles par des engins de débardage forestier



Les zones forestières déjà exploitables et celles à rendre exploitables



Source : Schéma de mobilisation des bois de la haute vallée de l'Ardèche, levés de terrain : ONF & CRPF, document cartographique : bureau d'étude ONF Drôme-Ardèche, 2007. Adaptation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2007.

La troisième carte est le résultat cartographique du croisement des deux précédentes. Elle permet de distinguer deux zones : celles où les potentialités forestières sont moyennes ou bonnes et qui sont exploitables à partir des infrastructures existantes et celles où les enjeux forestiers sont identiques mais pour lesquelles l'accès aux engins forestiers de débardage n'est pas possible. Dans les faits cela se traduit par l'impossibilité de réaliser des opérations sylvicoles (premières éclaircies par exemple) ou de lutter contre les incendies de forêt. Le cas du GF de Barnas est le plus représentatif des enjeux liés à ce Schéma de mobilisation des bois. Les 500 hectares du GF ont été boisés dans les années 1960 et 1970 grâce aux aides du FFN sous la forme d'un contrat de travaux géré par la DDAF de l'Ardèche. Le remboursement des créances concédées par l'État devait se faire au prorata des ventes de bois futures. Or, les premières éclaircies n'ont pas encore pu être réalisées faute de piste forestière.

La carte montre bien que dans ce secteur de pente, la très grande majorité des zones à potentialité forestière moyenne ou bonne est à rendre exploitable. Présentée en comité de pilotage, cette carte de synthèse servira de base de travail aux différents membres pour tenter de trouver une ou des solutions. Par rapport à la seule exploitation forestière, l'intérêt de la méthode retenue permettra de croiser divers enjeux portés par les acteurs concernés (motivations et objectifs des propriétaires forestiers privés sur une zone donnée, impact d'une coupe sur un versant, importance environnementale de certains écosystèmes ou maintien de friches ou de landes dans un but cynégétique). Finalement, sur la base de ces appréciations, le groupe de travail peut déterminer les enjeux prioritaires, qui constituent en soi le résultat d'une réflexion collective territoriale. Sur la commune de Mayres, il apparaît qu'une route utilisable par les grumiers de 19 tonnes traverse à flanc de coteau des peuplements forestiers sans enjeux forts. Cette route qui date des années 1980 se révèle n'avoir peu ou pas d'intérêt à traverser ce versant en raison de son potentiel forestier moindre. C'est un exemple de la systématisation suivant laquelle la desserte était envisagée à cette époque. En terme de gestion forestière, l'hypothèse selon laquelle, la création de l'infrastructure est un élément déterminant de la motivation des propriétaires forestiers prévalait.

Comme le nom de ce Schéma l'évoque (Schéma de mobilisation des bois), il ne s'agit plus de considérer tout l'espace de façon homogène vis-à-vis de son accessibilité. L'idée de mobilisation est intéressante, parce qu'elle détermine la suite donnée à chaque projet et qu'elle n'est pas exclusive. Les solutions techniques envisagées sont multimodales. Pour aller chercher ou mobiliser les bois depuis une piste, à l'aide d'un tracteur, d'un câble⁶²⁵, d'un hélicoptère ou de chevaux, en fonction de la valeur des produits et des contraintes. Cependant, chaque solution de mobilisation concerne potentiellement plusieurs propriétaires (publics ou privés) ou groupements de propriétaires (personnes morales⁶²⁶), dont la motivation à gérer leurs forêts dépend aussi de paramètres sociologiques qu'il est nécessaire de prendre en compte. S'il s'agit de petites forêts privées, une entente doit exister à l'amont entre les parties pour que le projet puisse être mené à terme. Cela, la carte peut le prévoir. Elle permet, en cas d'opposition, de redessiner un autre scénario ou de conforter au contraire le projet. Sans la carte, les choix proposés ne sont pas toujours bien compris et les discussions résultantes infructueuses. C'est en cela que la carte favorise une

⁶²⁵ Le débardage par câble consiste à équiper temporairement une parcelle d'une ligne de câbles, d'une longueur variant de 300 m. à 400 m. (dépassant même les 1 000 m. en montagne), à laquelle seront suspendues les grumes permet d'éviter la construction et l'entretien d'une voie d'accès et la circulation des tracteurs.

⁶²⁶ Groupement qui se voit reconnaître une existence juridique et qui, à ce titre, a des droits et des obligations (ex : société, association). La personne morale se distingue des personnes physiques (individus).

meilleure participation à la réflexion territoriale, à tous les stades : de l'état des lieux à la négociation et aux choix des projets retenus. Ainsi, elle peut jouer pleinement un rôle de médiateur. En effet, la mobilisation de la ressource bois dans certaines zones pourrait très bien avoir pour corollaire son abandon dans d'autres. C'est une conception du devenir des espaces boisés qui a de plus en plus droit de citer. Interrogé sur l'avenir des forêts en Ardèche, certains acteurs des territoires pensent que « *Sur les plantations, les groupements forestiers on a investi de l'argent et il faut continuer à en investir pour rentabiliser ces opérations. Ailleurs, où il n'y a pas de pistes, pas de plantations, il ne faut pas ou plus investir. Il faut se diriger vers une nouvelle façon de concevoir la gestion, où l'inaction serait une forme de gestion à part entière. La forêt a été un prétexte à la friche, à l'exode rural.* » Mais n'est-ce pas se priver d'éventuelles ressources liées à ces espaces boisés ? Les acteurs d'un territoire le peuvent-ils ? Est-ce réaliste pour une collectivité qui en souhaitant la non-gestion d'une partie de son territoire, devra aussi en assumer la charge, à défaut de leur propriétaire ?

Appartenant à des milliers de propriétaires privés, les forêts du Massif Central et du Morvan seront dépendantes d'une passation de témoins entre générations qui devra réussir le pari, somme toute difficile, d'une meilleure intégration de l'espace forestier aux territoires de gestion et de projets. Cela appelle à des changements d'échelles. En conséquence, les forestiers publics et privés devront travailler de pair. Dès que l'on dépasse le simple cadre de l'unité de gestion, les forêts publiques et privées sont imbriquées dans l'espace, le territoire. La carte qui reste encore sous-utilisée par les forestiers devrait être mieux appropriée. À l'instar de la géographie, discipline dans laquelle les cartes sont un véritable outil de recherche, l'obligation des forestiers de manier les échelles (de la parcelle, au versant, au massif, au territoire de projets) ne se fera pas sans un investissement cartographique plus poussé que l'actuel.

L'exemple du Schéma de mobilisation des bois de la haute vallée de l'Ardèche illustre bien ce que pourrait être une ressource territoriale et le chemin qui y conduit. Des environnements de moyenne montagne tels que le Morvan et le Massif Central, appellent un développement durable qui doit assurer, pour les générations à venir, les conditions de la vie au pays en développant une économie sur la base de ressources territoriales. Mais, les récoltes faites en forêt (bois, châtaignes, champignons) ne sont bien souvent que des menus produits, sous exploités, dont l'élévation au statut de ressource pour un territoire n'est pas encore totalement accomplie. Cette combinaison est dépendante d'un territoire de projets qui seul sera en mesure de réunir les acteurs portant l'idée et l'envie de développer une nouvelle ressource. Fondée sur une appropriation commune, cette ressource est ancrée dans la réalité spatiale et idéale du territoire. Ce basculement ne saurait avoir lieu sans une démarche de réflexion territoriale dans laquelle le paysage tiendrait un rôle de révélateur des enjeux forestiers et la carte jouerait un rôle de médiateur permettant d'aboutir à des résultats probants.

En retour, les politiques de gestion forestière engagées ont des effets en terme de territoire ; elles imposent et codifient de nouveaux espaces, de nouveaux objets, qu'il s'agisse du massif forestier supposé fédérateur, du paysage ou du patrimoine naturel plus proche des usages, plus fonctionnel, à caractère plus identitaire.

Conclusion générale

Inscrite dans le prolongement d'autres recherches sur le rapport des sociétés à la forêt et à l'espace, la présente thèse a voulu améliorer la connaissance des nouvelles forêts dans le Massif Central, eu égard aux hommes et aux territoires.

Les nouvelles forêts sont de véritables créations, aussi bien anthropiques que naturelles. À ce titre, le concept de nouvelles forêts a permis d'éclairer ce que sont véritablement ces nouvelles forêts. Utilisé comme un modèle réflexif, il place d'entrée la forêt au centre de plusieurs sous-systèmes. Cette vue évite l'écueil d'une lecture linéaire des processus et des mécanismes à l'œuvre. Il n'y a pas un modèle unique pour traiter des nouvelles forêts. C'est en cela que réside la complexité de cette approche. C'était l'objectif premier de cette thèse et en soi son principal apport.

Dans cette recherche le concept de nouvelles forêts montre toute son opérationnalité. La distinction entre vieille forêt et nouvelle forêt est adaptée au contexte géographique du Massif Central, au regard des fondements, des origines et des caractéristiques des propriétés et des propriétaires forestiers. L'introduction d'une catégorie intermédiaire, comme l'avait suggéré Paul ARNOULD (1996), ferait perdre l'originalité du concept au-delà même de son côté opérationnel qui resterait à démontrer.

La question de l'origine et des fondements de la reforestation.

Cette recherche a permis de mieux comprendre ce qu'a été le processus de reforestation à son origine pour une société paysanne en difficultés dans un environnement de moyenne montagne. Un éclairage sur l'ancienne société paysanne, sur sa vie, son rapport à la terre et son système de valeur a été apporté. Grâce au concept de nouvelles forêts, les premiers fondements multidimensionnels du processus de reforestation en Ardèche et dans le Massif Central ont été mis au jour.

Le paysan français, comme celui du Massif Central, trouva dans les subventions du Fonds Forestier National une aide qui plaisait foncièrement à son esprit individualiste. La liberté de planter quelques hectares de résineux sur ses terres n'a pas fait de lui un véritable producteur de bois au service des intérêts d'une filière forêt-bois, comme l'esprit de la loi instituant le FFN l'avait pensé.

Pour comprendre cela, il faut reprendre l'idée de départ d'une partition musicale pour lire les nouvelles forêts. La lecture d'une phrase sur l'origine des nouvelles forêts résineuses grâce à ce prisme, reflète la transversalité du modèle réflexif mis en œuvre pour étudier et analyser les nouvelles forêts du Massif Central dans cette recherche doctorale. Les aides du FFN (portée 1), dans le cadre d'une politique forestière nationale (portée 2) en vue de satisfaire les besoins en bois de la Nation (portée 3), ont été une impulsion décisive à la création de nouvelles forêts résineuses (portée 4) parce que des hommes (portée 5) étaient prêts à boiser d'anciennes terres agricoles (portée 6) pour éviter la friche (portée 7), ce que leur commandait leur système de valeur (portée 8). Dans cette phrase 8 portées vont se jouer ensemble. C'est là l'intérêt de la lecture proposée dans cette thèse que d'observer ces différences de rythmes, de temps, de mélodie et d'harmonie. Lors de la création des nouvelles forêts résineuses, l'ensemble des portées étaient jouées et sonnaient simultanément. La portée 1 est allée décroissant jusqu'à la fin des aides du FFN en 1999. Les incitations financières directes sont devenues des incitations fiscales. Sur la portée 2, la

politique forestière intègre les évolutions, arbitre et oriente. Le temps des créations s'est terminé pour laisser place à celui de la récolte. La Nation ou la société (portée 3) exprime des besoins auxquels les gouvernements tentent de répondre. Les valeurs de conservation et de protection des écosystèmes forestiers tendent à s'imposer à celles de production de bois dans une société urbaine. Sur la portée 4 se joue l'apparition d'un objet biologique nouveau ayant une dynamique propre. Son créateur (portée 5) en est aussi son propriétaire et de ce fait un acteur central, déterminant son devenir. Sur la portée 6 se jouent les origines paysannes des hommes qui ont installé ces nouvelles forêts et leur devenir. Même si les héritages paysans disparaissent progressivement chez les hommes, ils marqueront encore longtemps les formes cadastrales des nouvelles forêts. La friche (portée 7) était le symbole de la défaite paysanne à combattre. Depuis, d'autres symboles sont entrés en résonance dans la musique, comme celui des résineux. Sur la portée 8 se jouent des notes essentielles de l'harmonie où l'identité individuelle, commandée par un système de valeurs fort, en tant que capacité à agir, a permis la création des nouvelles forêts résineuses. Ce système de valeur sonne encore aujourd'hui chez les héritiers des premiers propriétaires forestiers, mais il peut être radicalement différents et tend à donner une nouvelle signification à la propriété forestière et aux objectifs assignés.

La question de l'articulation, au sein du processus de reforestation, entre la politique forestière nationale du FFN et les fondements locaux de l'installation des nouvelles forêts résineuses.

Recontextualisée dans 150 ans de reconquête forestière à l'échelle nationale, la création des nouvelles forêts résineuses en Ardèche, grâce au FFN, a été étudiée dans le détail et permet une mise en perspective des bilans, des discours et des chiffres officiels sur le FFN. L'approche qui s'est organisée autour d'un important travail de dépouillement des archives du FFN, d'un effort de décryptage des réalités de mises en œuvre et de spatialisation des réalisations, a permis d'aboutir à une meilleure compréhension du processus de reforestation en général. Les véritables raisons de l'utilisation des aides du FFN sont mises en lumière. Elles apparaissent en opposition aux discours généraux sur la réalité de la situation des forêts françaises et pointent au contraire l'importance des fondements humains, identitaires, psychologiques, économiques, structurels, historiques et géographiques à l'origine des nouvelles forêts du Massif Central, ce qui est en soi un résultat important de ce travail doctoral. Cette conclusion valable pour le Massif Central permet de reconsidérer le discours général devenu pensée unique et officielle sur l'insuffisance de la récolte de bois en France. Cette perspective amène à reconsidérer et à repenser l'analyse qui est faite de la situation des forêts françaises. À les regarder de trop loin et avec un prisme classique, l'on occulte l'histoire et la géographie des nouvelles forêts et l'on oublie de prendre en compte ce fait majeur que le concept de nouvelles forêts permet lui de voir.

Les recherches entreprises montrent que le FFN n'a pas été utilisé uniquement pour satisfaire les objectifs fixés par la loi. Tant en France, qu'en Ardèche, la moitié des surfaces aidées par le FFN sont de petites plantations de moins d'un hectare à quelques hectares, installées sur d'anciennes terres agricoles en landes, en friche ou déjà arborées. Celles-ci sont l'œuvre de petits paysans ou de leurs héritiers. Les centaines de milliers d'hectares aidés par le FFN à l'échelle du Massif Central ont donc pour principale raison d'être un

« pansement » face aux transformations que la société paysanne subissait (difficultés des hommes et des exploitations, exode rural, déprise agraire, mutations de l'agriculture française). Cette portion des nouvelles forêts résineuses est donc régie dans l'ensemble par des principes étrangers aux modèles sylvicoles canoniques. À celles-ci peuvent être associées les nouvelles forêts spontanées qui plus encore échappent à toutes normes sylvicoles.

Les travaux conduits soulignent que le grand bond en avant de la récolte de bois en France auquel laissait croire les 2,3 millions d'hectares aidés par le FFN, n'a toujours pas eu lieu. Le passage des forestiers d'État à la forêt privée dans le cadre de la loi Pisani a montré que les principaux modèles sylvicoles issus des vieilles forêts n'étaient pas applicables en forêt privée dès lors qu'il s'agissait de petites et de moyennes propriétés non tenues de réaliser un plan simple de gestion et peu soucieuses de rentabilité forestière. C'est, nous semble-t-il, une erreur d'appréciation que de concevoir les nouvelles forêts, les nouveaux propriétaires et les nouvelles territorialités qui se sont dessinées, comme équivalents et fonctionnant sur les mêmes principes que les vieilles forêts. Ce raisonnement peut s'appliquer au discours repris par tous et élevé au rang de pensée unique sur l'insuffisance de la récolte de bois dans les forêts françaises. C'est donc là un des apports du concept de nouvelles forêts que de les penser comme un objet relativement autonome. Sans pouvoir dire jusqu'à quand ce concept sera encore opérationnel, il permet d'ores et déjà des avancées dans les réflexions. Pour traiter des forêts françaises dans leur ensemble le Massif Central forestier semble dorénavant une échelle incontournable qui ne l'était pas en tant que telle jusqu'à présent.

Cette recherche est illustrée par de nombreuses cartes issues d'une base de données sur les nouvelles forêts créée ad hoc. Celles-ci sont utilisées pour caractériser les particularités du Massif Central forestier dans l'ensemble des sylves françaises :

- Les nouvelles forêts du Massif Central se distinguent par une dimension géo-historique liée aux héritages paysans. Cette dimension se retrouve elle aussi encore dans la structure cadastrale des nouvelles forêts. Ces héritages paysans sont encore prégnants chez certains propriétaires forestiers.
- Les pratiques de gestion ou de récolte satisfont à des objectifs, qui ne sont pas ceux des forestiers, de la filière forêt-bois et in fine de la Nation.
- Les documents de gestion durable sont inopérants dans les forêts du Massif Central puisqu'ils ne s'appliquent pas aux petites et moyennes propriétés forestières dominantes dans cet ensemble.
- C'est une forêt qui appartient aux préretraités et retraités (cette remarque vaut pour l'ensemble des forêts françaises) dont l'objectif est moins la production de bois que la transmission d'un patrimoine dont le propriétaire n'attend pas véritablement de revenus.
- Les prélèvements de bois sont encore relativement faibles dans les sylves du Massif Central et attestent de la jeunesse des peuplements et la faiblesse de la culture forestière dans cet espace. Les recherches entreprises montrent qu'il n'est pas possible de demander à des nouvelles forêts d'être aussi productives que des anciennes. Conclure que la récolte de bois en France est insuffisante, est en soi une mésestimation de l'importance des nouvelles forêts en France, dont l'âge ne dépasse pas les 50-60 ans (approximativement 1/3 de la surface des forêts françaises), si l'on

se contente de lire la superposition simplistes de deux courbes sans chercher les raisons profondes, la première faisant état de l'accroissement en volume de l'ensemble des sylves françaises et la seconde montrant que la récolte de bois (ou les prélèvements) est largement inférieure à cet accroissement. Nous avons pu amplement l'expliquer, la récolte de bois dans des propriétés boisées privées de petites et de moyennes surfaces, qui plus est lorsqu'il s'agit de nouvelles forêts, ne se décrète pas.

La problématique des propriétaires forestiers, de la gestion des nouvelles forêts et de la passation de témoin.

Le processus de reforestation, en engendrant des nouvelles forêts par millions d'hectares, a conduit au développement spectaculaire du nombre de nouveaux propriétaires forestiers, se comptant en centaines de milliers, à l'échelle du Massif Central. Nous avons vu que la convergence du désengagement des agriculteurs vis-à-vis de la forêt, ainsi que les conséquences des modes de transmissions de la propriété forestière, ont pour effet de concentrer celle-ci chez les retraités. Rien ne laisse penser que cette concentration de la propriété forestière chez les personnes des troisièmes et quatrièmes âges s'inversera dans un avenir proche, car elle s'inscrit dans une tendance de diminution constante de la rentabilité de la propriété forestière. C'est donc par héritage ou donation que l'on devient propriétaire forestier. Rare sont ceux qui souhaitent l'être réellement. En règle générale, la propriété forestière en France est plutôt subie que désirée. Cette distinction vaut aussi dans les nouvelles forêts résineuses, tel que cela a été examiné en Ardèche. Les nouvelles forêts s'inscrivent donc dans un autre répertoire que celui de la production de bois. Au demeurant, même si certains propriétaires conservent cet objectif, des héritages font qu'ils en modulent l'application. De nombreux groupements forestiers de petits propriétaires sont des créations ad hoc encouragées et aidées par l'Administration forestière d'État. Dans ces groupements forestiers, se concentrent de façon manifeste les difficultés de gestion, qui se retrouvent d'ailleurs uniformément dans l'ensemble des petites et des moyennes propriétés forestières. Les hommes, en tant que décideurs, sont au cœur de la gestion durable des nouvelles forêts. Dans le contexte du Massif Central, cela a été montré, la loi est inopérante pour garantir une gestion durable des nouvelles forêts dans un contexte de moyennes montagnes où domine la petite et la moyenne propriété forestière. Les organismes traditionnels d'aide à la gestion en forêt privée éprouvent des difficultés à motiver les propriétaires forestiers.

L'étude du FFN en Ardèche révèle un âge d'or où l'argent à disposition des investissements forestiers ne manquait pas. En cela, cette étude témoigne de la façon dont les forestiers d'État se sont appropriés l'outil, ainsi que de l'ardeur et de l'ingéniosité dont ils ont fait preuve dans sa mise en œuvre locale. La thèse montre que les forestiers préoccupés de boiser firent un véritable travail de promotion, voire de propagande du FFN pour convaincre des propriétaires fonciers à se lancer dans l'aventure forestière. Ces discours emploieront peu à peu des termes moins compromettants, dans le champ lexical de la vulgarisation, de l'information. Les recherches entreprises montrent que cette propagande si elle a permis de donner au FFN l'ampleur qui est la sienne, n'en est pas moins à l'origine de difficultés en matière de gestion telles qu'on les retrouve dans certains groupements forestiers de petits propriétaires. La réussite économique des boisements et des

reboisements du FFN dépend in fine de la réunion de nombreux critères, dont l'un des plus essentiel est l'accessibilité. Il eut été préférable d'organiser la desserte forestière avant chaque plantation plutôt que de reporter sa réalisation à meilleure fortune.

Ce travail doctoral a également permis de mettre au jour certains aspects locaux de la mise en œuvre du FFN en Ardèche, d'en tirer de multiples enseignements, ainsi qu'une géographie de l'Ardèche des nouvelles forêts. L'on apprend dans cette recherche quelle fut l'aide du FFN la plus sollicitée par les paysans et leurs héritiers, quelles furent celles les plus utilisées par l'Administration forestière d'État en fonction des périodes et des candidats, ainsi que des crédits extérieurs (Europe). L'on découvre aussi quelle fut finalement l'aide qui a le moins bien fonctionné, parce qu'elle ne correspondait pas vraiment à l'esprit et aux dispositions des candidats potentiels au boisement. C'est pourtant l'aide du FFN qui s'apparentait le plus à l'idée d'une gestion forestière durable en ce sens qu'elle supposait un autofinancement et un investissement de la part du propriétaire à l'origine du projet. En aidant à plus de 90% les bénéficiaires d'aides au boisement ou même à 100% lorsque l'Administration forestière prenait à sa charge en lieu et place de celui-ci la réalisation, le suivi et la gestion d'une propriété, l'on touchait là les limites d'un système qui n'avait de durable que les aides qui l'alimentaient et le faisaient durer. Dans certains groupements forestiers, l'État a dû renoncer aux remboursements de certaines créances.

L'absence ou l'abandon de l'activité économique sur de vastes surfaces boisées du Massif Central tel que cela apparaît dans ce travail (la tendance va plutôt vers l'abandon que vers la reprise ou le développement) pose de façon cruciale la question de la gestion des ces surfaces boisées, là où les modèles sylvicoles classiques sont inopérants. Les nouvelles forêts spontanées ne font généralement pas l'objet d'une gestion déterminée de la part de leur propriétaire, ni de travaux sylvicoles en particulier. C'est pourquoi, tout en offrant une plus grande latitude de choix à venir, il reste de fait à trouver les conditions, les voies et les moyens de leur prise en charge. Une gestion forestière continue et proche de la nature de type Pro Sylva est une voie à explorer. Toutefois, ce genre de sylviculture si elle permet d'apporter des solutions, nécessite un savoir-faire d'expert pour être mise en œuvre. À ce sujet, cette recherche apporte un éclairage sur le contexte sociétal dans lequel s'inscrit cette tendance. La question des modèles, puisqu'il n'y en a pas qu'un, devient un élément central, car la sylviculture pratiquée par le forestier ou le propriétaire sylviculteur est à l'interface nature / société. Les aventures forestières sont aussi des aventures sociétales dans lesquelles les propriétaires forestiers sont au contact d'autres sphères d'influences. C'est par sa mise en œuvre que le forestier matérialise sa traduction, sa compréhension du système dans lequel il évolue. Il y a là un vaste champ de recherche ouvert sur le choix des modèles sylvicoles à proposer aux propriétaires forestiers. Cette remarque appelle aussi à s'interroger sur le métier de forestier, sur les outils qui sont à sa disposition et sur de nouveaux dispositifs territoriaux à développer. L'intérêt de cette recherche est encore de réinscrire les déterminants influents dans le triptyque forêt-propriétaire-espace.

La question de l'inscription spatiale de la ressource forestière dans les territoires.

La présente recherche a permis de montrer l'importance spatiale de la reforestation à l'échelle du Massif Central, transformant cet ensemble en une des terres les plus forestières de France. Le processus devrait d'ailleurs se poursuivre de façon spontanée là où le réservoir des landes et des friches est encore important. C'est le cas en Ardèche où le taux de boisement galopant est le signe d'une situation qui ne s'est pas encore été stabilisée. Les prévisions sont mêmes alarmistes. Certains secteurs d'Ardèche pourraient ne devenir qu'un vaste espace boisé, vides d'hommes ou presque, un véritable désert boisé portant une forêt-friche.

Cela n'empêche pourtant pas le Massif Central de s'affirmer comme un espace forestier en devenir pour une société rurale en recomposition et une économie à la recherche de nouvelles ressources. Dans les campagnes renaissantes, l'arrivée de nouveaux habitants (retraités, urbains, étrangers) marque la différence avec l'ancienne société paysanne. Une évolution dans la société s'opère petit à petit, passant d'espaces boisés reconnus et dédiés à la valorisation économique du bois produit, à des sylves créatrices de patrimoine, productrices de paysages de campagne, contrepoids à la ville. En même temps, à l'échelle des territoires, des acteurs entendent dépasser les difficultés intrinsèques aux nouvelles forêts, tant structurelles qu'humaines. Ils refusent le fatalisme d'une forêt non gérée qui ne servirait pas les intérêts d'une communauté sur son territoire. Mais pour ce faire, et cette recherche le souligne, les paradigmes traditionnels devront être dépassés. Il importe de réfléchir à de nouvelles formes de durabilité pour les nouvelles forêts.

Cette recherche a permis de voir que s'il existait un véritable potentiel forestier à l'échelle du Massif Central, il restait de fait à trouver les conditions, les voies et les moyens de révéler cette ressource. À l'échelle d'un territoire, la ressource n'existe pas en soi, mais elle se construit dans un jeu d'acteurs à partir d'un potentiel. La géographie s'avère pertinente dans un contexte territorial comme celui d'une vallée ardéchoise pour aider les acteurs d'un territoire à révéler leurs ressources en l'occurrence forestière. Pour cela, nous avons vu que le paysage pouvait avoir une fonction de révélateur des enjeux propres au territoire. Prenant le relais, les cartes sont elles aussi un outil de diagnostic qui permet aux différents acteurs de partager des enjeux. C'est de plus, un médiateur, un outil de dialogue et de concertation qui est cœur de la démarche de réflexion territoriale. Il reste toutefois des blocages sur lesquels ni l'analyse paysagère, ni les cartes n'ont de prise. Il s'agit de la prégnance des héritages paysans chez les propriétaires forestiers ardéchois qui se retrouve dans les formes et les temporalités des nouvelles forêts.

En dehors du cadre national, le cas des nouvelles forêts résineuses de Forêt-Noire apporte un éclairage riche d'enseignements, qui permet de considérer différemment la situation des nouvelles forêts du Massif Central. En transformant beaucoup plus radicalement que ce ne fut le cas en France leurs sylves, les propriétaires forestiers sylviculteurs de Forêt-Noire ont fait de ces forêts une véritable ressource territoriale servant un nombre importants d'exploitations agricoles mixtes qui retirent de leur propriété boisée des revenus complémentaires non négligeables. En conséquence, les paysages qu'ils façonnent ont élevé la Forêt-Noire comme un haut lieu du tourisme en Allemagne, reconnu internationalement. À la différence majeure des nouvelles forêts françaises, l'existence d'une desserte ancienne et de qualité place les sylves de Forêt-Noire (comme d'ailleurs partout en Allemagne) dans une position avantageuse. Le cas allemand souligne la révolution

productiviste que portait en lui le FFN, que les petits et les moyens propriétaires forestiers du Massif Central n'ont pas accompli.

Perspectives.

À l'issue de cette recherche, une réflexion sur la pertinence des divers maillages de l'espace et du territoire pour la gestion des nouvelles forêts est possible. Le massif forestier (de quelques centaines d'hectares à plusieurs milliers) est nécessairement l'échelle spatiale de référence dès lors qu'il s'agit de desserte. La commune et le département sont facteurs d'identité. En matière de mobilisation de la ressource à l'échelle de territoires de projets et de commercialisation de bois, à l'instar de ce que font les coopératives forestières, il est nécessaire là aussi de jouer sur les emboîtements d'échelles. Il faut être à la fois quotidiennement au côté des propriétaires forestiers dans la gestion de leurs biens. Il importe d'être aussi présent parmi les acteurs locaux à l'échelle d'un territoire et de participer à la révélation des enjeux et aux négociations. Il faut être conseiller technique et commercial, tout comme la puissance d'un groupe à l'échelle régionale ou interrégionale est nécessaire pour être reconnu des instances dirigeantes et peser dans les négociations de branches, comme dans les arbitrages budgétaires. Le temps où le propriétaire forestier pouvait seul gérer sa propriété semble terminé. Cette échelle est aussi celle de la redistribution de la récolte locale de bois à destination des industries régionales et internationales. C'est l'accès au réseau de transport de marchandises, de fret. C'est l'échelle de l'aménagement du territoire où les différents modes d'usage et d'occupation du sol sont pensés. Ces stratégies multiscalaires et multiacteurs sont appelées à se développer.

Avec les aides du FFN, la gestion durable des nouvelles forêts résineuses s'entend principalement comme l'adoption d'un modèle sylvicole par un propriétaire. Or la loi est inopérante dans la très grande majorité des nouvelles forêts résineuses dont la taille des propriétés n'oblige pas leur propriétaire à se doter d'un document de gestion durable. Cette recherche montre qu'il faut rechercher d'autres formes de durabilité qui ne soient pas uniquement liées à l'adoption d'un modèle sylvicole. Il n'est pas dénué de sens de réfléchir à l'échelle du Massif Central à d'autres modèles de durabilité pour les nouvelles forêts que celui de la futaie régulière équienne. Cela implique d'autres métiers et d'autres échelles de réflexion, tant du point de vue de leur gestion que du point de vue de la commercialisation des produits récoltés. Parce que ces forêts sont potentiellement une source d'emplois, de richesses à l'échelles des territoires et parce que certains acteurs n'entendent plus subir les conséquences des transformations socio-économiques, telles que leurs aïeux les ont subies dans la période d'après Seconde Guerre mondiale, il y a là des réponses à apporter pour tenter de gérer ces nouvelles forêts avec leur propriétaire.

Les évolutions en cours appellent le partage de la gestion des forêts, qui pourrait s'ouvrir au territoire et ne plus seulement dépendre du giron des seuls forestiers. L'Office National des Forêts qui n'intervient pour ainsi dire pas en forêt privée cristallise en réalité les inquiétudes d'une profession par trop ancrée sur ses héritages et ses prérogatives. Il manque près de 20 000 personnes à la forêt privée pour que celle-ci bénéficie du même niveau d'accompagnement que les forêts publiques. Il serait utile que chaque territoire, par

dizaine de milliers d'hectares de forêt privée, se dote d'un chargé d'études ou de missions « aménagement du territoire forestier ». Les outils modernes permettent en effet à partir de données produites par des « experts » forestiers de traiter la plupart des problématiques qui concernent les espaces boisés. Placé dans un rôle de coordinateur des politiques forestières et des initiatives à l'échelle locale, il aurait une importance cruciale pour mobiliser les gestionnaires, les conseillers, les experts, les organismes de commercialisation et les représentants de la société civile. Les nouveaux outils, tels que les Systèmes d'Informations Géographiques, font partie des avancées notoires dont bénéficieront bientôt tous les territoires. Les données qui sont actuellement accessibles ne sont plus uniquement celles des forestiers de terrain. L'imagerie satellitaire, radar, les données géoréférencées de l'Inventaire Forestier National sont en soi de nouveaux outils dont la manipulation avertie est synonyme d'avancée. Ce relais territorial est une solution, qui tend à s'imposer, au manque de personnels forestiers techniques en forêt privée. Le métier de forestier est donc appelé à évoluer dans la mesure où de plus en plus de personnes sont en capacité de produire et de traiter des données forestières.

Au regard des spécificités propres aux nouvelles forêts que cette recherche s'est appliquée à montrer, il y a dans l'idée d'une gestion plus territorialisée des sylves, des possibilités intéressantes. Chaque territoire forestier, comme c'est le cas dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, serait à même de participer et d'orienter la gestion des espaces boisés sur son territoire en fonction des héritages géo-historiques, des identités locales, des particularismes, des besoins économiques, etc.

Enfin, ayant conduit des recherches en terre huguenote au cours de cette thèse, il y a là certainement un vaste champ de recherche sur le rapport forêt / religion, que nous avons totalement esquivé.

Orientations bibliographiques

La forêt

ARNOULD Paul, DERIOZ Pierre, HOTYAT Micheline (1995). Chapitre 3 : *La forêt*, volume n°6 : *Milieux et ressources*. In : **BRUNET Roger, AURIAC Franck (dir.)**. *Atlas de France*. Paris : GIP RECLUS, Montpellier/La Documentation Française (avec le concours de la DATAR), pp 53-72, 29 cartes couleurs et 2 graphiques + commentaires.

ARNOULD Paul, HOTYAT Micheline, SIMON Laurent (1997). *Les forêts d'Europe*. Collection FAC. Paris : Nathan, 413 p.

MONZA (DE) Jean-Pierre (1991). *L'atlas des forêts de France*. Poitiers : Éditions Ligugé Poitiers, 240 p.

Économie forestière

AGRESTE (2009). Le déficit de la filière bois plafonne à 6,2 milliards d'euros **[en ligne]**. *Agreste Conjoncture*, Commerce extérieur Bois et dérivés, n°1/4, janvier. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bois0901note.pdf>> (Consulté le 05/02/2009).

BALLU Jean-Marie (2008). Pour mobiliser la ressource de la forêt française. Résumé du rapport du groupe de travail sur l'insuffisante exploitation de la forêt française. *Revue Forestière Française*, vol. 60, n° 1, pp. 13-24.

BALLU Jean-Marie (2009). Pour mobiliser la ressource de la forêt française. *Responsabilité & Environnement*, n°53, pp. 35-42.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE RHONE-ALPES (2009). *Mobilisation de la ressource – bois dans la région Rhône-Alpes. Focus sur le bois énergie [en ligne]*. Étude bois RHÔNE-ALPES 2008. Motivations, attentes des propriétaires forestiers privés, leviers d'intervention. Rapport n°2 Rhône-Alpes. Disponible sur : <http://www.foretpriveefrancaise.com/data/info/668417-etude_foret_rapport2_final_bois_Rhone_Alpes.pps> (Consulté le 12/05/2009).

CINOTTI Bruno (2003). Une gestion non rentable peut-elle être durable ? *Revue Forestière Française*, LV-1, pp. 7-24.

MOREL Michel, TERREAUX Jean-Philippe (1995). L'estimation de la valeur des forêts à travers un exemple : entre simplification abusive et complexité du réel. *Revue Forestière Française*, Tome XLVII-2, pp. 151-161.

PEYRON Jean-Luc (2008). *Enjeux économiques de la protection des forêts*. In : **VALLAURI Daniel (coord.)**. *Livre blanc sur la protection des forêts naturelles en France : forêts métropolitaines*. Paris : Éditions TEX & DOC, 261 p.

PARDE Jean (2000). Il y a cent ans..., une crainte allait-on manquer de bois d'œuvre ? *Revue Forestière Française*, Tome LII-2, pp. 172-177.

PIGNARD Gérôme (1994). *Estimation des prélèvements de bois dans la forêt française. Approche forestière de l'autoconsommation.* Maurin Lattes : IFN, Angers : ADEME, 92 p.

PIGNARD Gérôme, THIVOLLE-CAZAT Alain, HAMZA Nabila (2004). *Disponibilité en bois résineux en France - Réévaluation après les tempêtes de 1999.* IFN, AFOCEL, 427 p.

SOULERES G. (1998). Gestion durable et économie forestière. *Revue Forestière Française*, Tome L-5, pp. 435-448.

UNION DES COOPERATIVES FORESTIERES FRANÇAISES (2008). *Rapport d'activité coopération forestière 2006-2007 [en ligne].* Disponible sur : <www.ucff.asso.fr/DOC%20AG/AG%202008/RAPPORT%20ANNUELVD.pdf> (Consulté le 16/04/2009).

UNION DES COOPERATIVES FORESTIERES FRANÇAISES (2004). *100-30-10 : Les étapes clés de la coopération forestière française [en ligne].* Disponible sur : <<http://www.ucff.asso.fr/COOPERATION%20FORESTIERE%20etapes%20cles%20V2.pdf>> (Consulté le 16/04/2009).

Politique forestière, institutions, rapports.

BALLU Jean-Marie (Coord.) (2007). *Pour mobiliser la ressource de la forêt française [en ligne].* Rapport du groupe de travail du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux sur l'insuffisante exploitation de la forêt française. Paris : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 30 p. Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports/pour-mobiliser-ressource/downloadFile/FichierAttache_1_f0/ballu_sousex_final.pdf?nocache=1134040585.85> (Consulté le 15/04/2009).

BIANCO Jean-Louis (1998). *La forêt : une chance pour la France.* Rapport au Premier ministre. Paris : La Documentation française, 139 p.

BOURCET Jean, ROBERT Pierre, ZELLER Antoine (2007). *Audit de la forêt privée sur la première mise en marché des bois [en ligne].* Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux. Paris : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 56 p. Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports/audit-foret-privee-sur_1/downloadFile/FichierAttache_1_f0/foret_privee_bois_cqaaer_070301.pdf?nocache=1190733104.53> (Consulté le 15/04/2009).

CEMAGREF (2007). *Disponibilités en biomasse forestière pour des usages énergétiques et industriels en France. Note de synthèse [en ligne].* Disponible sur <http://agriculture.gouv.fr/sections/magazine/focus/assises-foret-du-bois/groupe-climat-energie/downloadFile/FichierAttache_2_f0/contribution_cemagref_1.pdf?nocache=1196790659.78> (Consulté le 05/12/2008).

CHAUVIN Christophe et al. (2006). Le FEADER, nouvelle étape vers une politique forestière européenne ? *Ingénieries EAT*, n° spécial FEADER, pp. 91-106.

CHEVASSUS-AU-LOUIS Bernard (Coord.) (2009). *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes [en ligne]*. Rapport au Premier Ministre. Disponible sur : <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_bio_v2.pdf> (Consulté le 13/05/2009).

CONSEIL GENERAL DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES ESPACES RURAUX (2009). *La Forêt française en 2050-2100. Essai de prospective*. Besançon : Éditions Cêtre, 148 p.

DUROURE Roger-Paul (1982). Propositions pour une politique globale forêt-bois. Rapport au Premier ministre. Nancy : Ministère de l'agriculture, Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts. *Revue Forestière Française*, n° spécial, 115 p.

JOUVENEL Bertrand (DE) (1978). Vers la Forêt du XXI^e Siècle. Rapport au Premier ministre. *Revue Forestière Française*, n° spécial, 152 p.

JUILLOT Dominique (2003). La filière bois française la compétitivité enjeu du développement durable. Rapport au Premier ministre. *Revue Forestière Française*, Tome LV-3, pp. 185-296.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION (1996). *Un demi-siècle d'expérience au service de la forêt et du bois. 50^e anniversaire du Fonds Forestier National*. Paris : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, 35 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES (2006). *Le programme forestier national [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/pfn_synthese.pdf> (Consulté le 23/02/2006).

MONIN Jean-Claude (2003). Décentralisation et politique forestière : propositions de mesures pour les communes forestières. Rapport. *Revue forestière française*, Tome LV-5, pp. 393-492.

PUECH Jean (2009). *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois [en ligne]*. Rapport au Président de la République Française. Disponible sur : <http://www.cabinet-coudert.com/IMG/pdf/Rapport_Puech_-_Dvpt_Filiere_Bois.pdf> (Consulté le 19/05/2009).

Écologie forestière, biodiversité, climat.

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE (2006). *La récolte raisonnée des rémanents en forêt [en ligne]*. Disponible sur : <<http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=4E7EC2AD002BB99C7800BA6E3C760221153921383574.pdf>> Consulté le 26/10/2007).

AUTUN MORVAN ECOLOGIE (2007). *Cadre Autun Morvan écologie [en ligne]*. Disponible sur : <<http://autun.morvan.ecolog.free.fr/Pageame/>> (consulté le 24/04/2007).

BELROSE Valérie et al. (2004). *Les conséquences de la canicule et de la sécheresse sur la santé des forêts : bilan à la fin de l'année 2003 [en ligne]*. Ministère de l'Agriculture de

l'Alimentation de la Pêche et de la Ruralité, Département de la santé des forêts. Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/canicule_secheresse-3.pdf> (Consulté le 11/02/2009).

COMBY Jacques et al. (2000). Les résineux dans le Haut Beaujolais : quel impact climatique ? *Forêt-entreprise*, n°136, pp. 44-47.

DODANE Clément (2007). Bois, forêts et carbone en France : enjeux et perspectives climatiques et énergétiques [en ligne]. *Géoconfluences*. Disponible sur : <<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/DevDur/DevdurScient6.htm>> (Consulté le 30/11/2007).

FNE, FNCOFOR, FPF, ONF (2007). *Le Grenelle de l'environnement de France Nature Environnement (FNE) : Plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité* [en ligne]. Disponible sur : <<http://fne-grenelle.blogspot.com/2007/09/plus-de-bois-tout-en-prservant-mieux-la.html>> (Consulté le 26/09/2007).

GOSSELIN Marion, LAROUSSINIE Olivier (Coord.) (2004). *Biodiversité et gestion forestière. Connaître pour préserver. Synthèse bibliographique*. Collection Études du Cemagref, série gestion des territoires n°20. Nogent-sur-Vernisson : Cemagref, Paris : GIP ECOFOR, 320 p.

HOTYAT Micheline (1999). Dynamiques internes et externes des forêts de résineux de RTM. *Annales de Géographie*, n° 609-610, pp. 583-594.

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2003). Les tempêtes de décembre 1999. Bilan national et enseignements [en ligne]. *L'IF*, n°2. Disponible sur : <http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/L_IF_no02_tempetes.pdf> (Consulté le 10/07/2007).

JACAMON Marcel (1996). *Guide de dendrologie*. Nancy : École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, 349 p.

OTTO Hans-Jürgen (1997a). Les Forêts de Basse-Saxe en Allemagne du Nord : un passé difficile commande une gestion nouvelle. 1^{re} partie : Du Moyen-Âge au passé récent. *Revue Forestière Française*, Tome XLIX-4, pp. 369-377.

OTTO Hans-Jürgen (1997b). Les Forêts de Basse-Saxe en Allemagne du Nord : un passé difficile commande une gestion nouvelle. 2^e partie : Le programme gouvernemental « Löwe », principes d'une sylviculture proche de la nature. *Revue Forestière Française*, Tome XLIX-5, pp. 477-488.

OTTO Hans-Jürgen (1998). *Écologie forestière*. Paris : Institut pour le Développement forestier, 397 p.

OTTO Hans-Jürgen (2000). Expériences sylvicoles après des ouragans catastrophiques. Regards dans le passé en Basse-Saxe. *Revue Forestière Française*, Tome LII-3, pp. 223-238.

PRO SILVA FRANCE, PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD (2003). *Méthodologie d'évaluation du coût d'un martelage favorable à certains éléments de la biodiversité. Cas de la forêt de Zittersheim* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.prosilva.fr/brochures/brochure_EtudePSF-PNR.pdf> (Consulté le 26/02/2009).

RAMEAU Jean-Claude, MANSION Dominique, DUME Gérard (1989). *Flore forestière française. Tome 1 : Plaines et collines*. Paris : Institut pour le Développement Forestier ; Direction de l'Espace rural et de la forêt ; Nancy : École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, 1 785 p.

RAMEAU Jean-Claude (1999). Accrus, successions végétales et modèles de dynamique linéaire forestière. *Ingénieries – EAT*, n°spécial Boisements naturels des espaces en déprise, pp. 33-48.

RIOU-NIVERT Philippe, MOUSSU Christelle (2007). Le changement climatique et la forêt : une réalité. *Forêts de France*, n°509, décembre, pp. 17-22.

Gestion forestière / territoire.

BARBIER Jean-Marie, DUCRAY Pierre, FORMERY Thomas (2004). Le plan de développement de massif. Une véritable stratégie professionnelle. *Forêts de France*, n°473, pp. 6-7.

COMITE INTERMINISTERIEL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (2003). Dossier de presse. *Valoriser la forêt dans le développement et la gestion des territoires ruraux* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.diact.gouv.fr/IMG/File/CIADT030903DossierPresse.pdf>> (Consulté le 27/02/2007).

SAVINI Isabelle, CRISTOFINI Bernard (2001). Des scénarios d'avenir pour la forêt, l'industrie du bois et leurs liaisons au territoire. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°42, février, pp. 5-14.

ALEXANDRIAN Daniel, KAST Robert, LAPIED André et al. (2003). *Approche méthodologique pour l'aide à la décision d'aménagement pour la protection contre les incendies de forêts* [en ligne]. Convention 61.45.27/01 du 10/12/2001 - Financement MAAPAR/DGFAR. Disponible sur : <http://www.incendies-de-foret.org/recherche/2001-3/rapport_final.pdf> (Consulté le 09/03/2006).

ASSOCIATION FORETS DU MASSIF CENTRAL (2008). *Étude des motivations des propriétaires forestiers du Massif Central* [en ligne]. Second rapport d'étape, 15 mai. Disponible sur : <http://www.foretpriveefrancaise.com/data/info/668413-Etude_motivations_AFOMAC_mai_08.pdf> (Consulté le 12/05/2009).

BARTHOD Christian, OLLAGNON Henry (1993). Vers une gestion patrimoniale de la protection et de la qualité biologique des forêts. *Revue forestière française*, vol. XLV-II, pp. 159-163.

BARTHOD Christian (1996). La Gestion durable des forêts tempérées : aux racines du débat international actuel. *Revue forestière française*, vol. XLVIII, n° spécial "La gestion durable des forêts tempérées", pp. 13-22.

BARTHOD Christian (2005). Préface. *In* : **PRO SILVA FRANCE (1995).** *Principe d'une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature (SICPN)* [en ligne]. Mise à jour 2005. Disponible sur : <http://www.prosilva.fr/brochures/brochure_Brochure%20Saumon%20PS.pdf> (Consulté le 03/02/2009).

BREDIF Hervé, ARNOULD Paul (2004). Évaluer n'est pas gérer. Considération pour rompre le pouvoir des critères et des indicateurs. *Revue Forestière Française*, Tome LVI-5, 2004, pp. 485-502.

CARAGLIO Y. et al. (2000). Réaction de jeunes merisiers à la taille en boisement de terre agricole. *Forêt-entreprise*, n°132, pp. 25-29.

DUHAMEL DU MONCEAU Henri-Louis (1764). *De l'exploitation des bois, ou Moyens de tirer un parti avantageux des taillis, demi-futaies et hautes-futaies.* Paris : Chez H.-L. Guérin et L.-F. Delatour, 708 p.

Givors Alain (2008). *Avis de PRO SILVA France sur l'augmentation de la récolte de bois en France et sur la gestion des risques induits par les changements climatiques [en ligne].* Disponible sur : <www.prosilva.fr/brochures/brochure_AFI%20PSF%20RECOLTE%20&%20CLIMAT.pdf> (Consulté le 03/02/2009).

LANIER Louis (1986). *Précis de sylviculture.* Nancy : ENGREF, 468 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE (2005). *Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises. Édition 2005 [en ligne].* Disponible sur : <http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IGD2005_fr.pdf> (Consulté le 03/07/2007).

MINISTERIAL CONFERENCE ON THE PROTECTION OF FORESTS IN EUROPE (1993). *Resolution H1 : General Guidelines for the Sustainable Management of Forests in Europe [en ligne].* Second Ministerial Conference - Helsinki 1993. Disponible sur : <http://www.mcpfe.org/system/files/u1/helsinki_resolution_h1.pdf> (Consulté le 05/05/2009).

PARDE Jean (1957). Le mouvement forestier en Allemagne fédérale. *Revue Forestière Française*, vol. n°12, pp. 869-879.

PIERMONT Laurent (2007). Changement climatique : l'inflexion de sylviculture engagée par la Société Forestière de la Caisse des Dépôts. *Revue Forestière Française*, Tome LIX-2, pp. 129-135.

PRO SILVA FRANCE (1995). *Principe d'une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature (SICPN) [en ligne].* Mise à jour 2005. Disponible sur : <http://www.prosilva.fr/brochures/brochure_Brochure%20Saumon%20PS.pdf> (Consulté le 03/02/2009).

SCHÜTZ Jean-Philippe (1997). *Sylviculture 2 – La gestion des forêts irrégulières et mélangées.* Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 178 p.

TURCKHEIM (DE) Brice (1990). L'intensité en sylviculture. Quelques réflexions sur l'orientation de la gestion dans nos forêts. *Revue Forestière Française*, Tome XLII-5, 1990, pp. 475-494.

SCHÜTZ Jean-Philippe, OLDEMAN Roelof Arent Albert (1996). Gestion durable par automation biologique des forêts. *Revue Forestière Française*, Tome XLVIII, n° spécial, pp. 65-74.

Forêt, objet social, histoire des forêts, arbres.

AMMON Caroline, ARNOULD Paul (1991). Modes et forêts. *La Forêt Privée*, n°197, pp. 70-88.

ARNOULD Paul (1991). *Forêts : nouvelles forêts et vieilles forêts.* In : **CORVOL Andrée.** *La Forêt.* Actes du 113^e Congrès national des sociétés savantes (Strasbourg 1988). Paris : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, pp. 13-30.

ARNOULD Paul (1994). *La forêt française entre nature et culture.* Thèse d'habilitation à diriger des recherches. Paris : Université de Paris IV – Sorbonne, ENS Fontenay/Saint-Cloud, 375 p.

ARNOULD Paul (1996). Les nouvelles forêts françaises. *L'Information Géographique*, vol. 60, pp.141-156.

ARNOULD Paul (2001). Et si la tempête avait du bon ? *Bulletin trimestriel de la Société Forestière de Franche-Comté et des Provinces de l'Est*, Tome XLIX, n°6/7, pp. 273-275.

ARNOULD Paul (2002). Histoire et mémoire des aménagements forestiers. *Ingénieries*, n° spécial, pp. 9-20.

ARNOULD Paul, CLEMENT Vincent (2004). Forêts et développement durable. De l'impératif de la durabilité à la question controversée des indicateurs. Colloque de Glasgow (août 2004). *Historiens et Géographes*, n°387, pp. 163-174.

BADRE Michel, DECAMPS Henri (2005). Entretien : « la forêt au rythme des sciences et de la société. » Propos recueillis par Henri Décamps. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 13, n°4, pp. 428-436. <http://dx.doi.org/10.1051/nss:2005065>

BARTHOD Christian (2005). *L'homme, la nature et la forêt : les grands débats d'idées en cours.* Actes du colloque franco-américain « Gérer la forêt des deux côtés de l'Atlantique, hommage à Gifford Pinchot ». Nancy : ENGREF, 13 p.

BAUDRILLART Jacques-Joseph (1821). *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches. Recueil chronologique des réglemens forestiers.* Paris : Imprimerie de Mme Huzard, Tome Premier, Première Partie, 723 p. Disponible sur : <<http://gallica.bnf.fr/>> (Consulté le 24/07/2006).

BOHAN (DE) Céline (2004). Transmettre sa forêt. Transmettre sa passion. *Forêt de France*, n°478, pp. 22-25.

BOUTEFEU Benoît (2003). *Perceptions et représentations du métier de forestier. Enquête au sein de l'Office National des Forêts de Rambouillet.* Mémoire de DEA. Paris : Muséum National d'Histoire Naturelle, 105 p.

BOUTEFEU Benoît (2005). L'aménagement forestier en France : à la recherche d'une gestion durable à travers l'histoire [en ligne]. *VertigO – La revue en sciences de l'environnement*, Vol. 6 n°2. Disponible sur : <http://www.vertigo.uqam.ca/vol6no2/art21vol6no2/benoit_boutefeu.html> (Consulté le 05/01/2006).

BOUTEFEU Benoît, ARNOULD Paul (2006). Le métier de forestier : entre rationalité et sensibilité. *Revue Forestière Française*, n°1, pp. 61-72.

BOUTEFEU Benoît (2007). *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*. Thèse. Lyon : École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, Fontainebleau : Office National des Forêts, 519 p.

BOUTEFEU Benoît (2008). Les incendies de forêt : une actualité brûlante pour un traitement médiatique à show. Analyse des reportages sur les incendies de forêt dans les journaux télévisés de TF1 de 2002 à 2004. *Forêt méditerranéenne*, tome XXIX, n°3, pp. 297-308.

BOUTEFEU Benoît (2008). La réforme de l'Office National des Forêts : quelles conséquences pour les forestiers publics et leur système de valeurs ? *Revue Forestière Française*, vol. LX-6, pp. 691-709.

BRANDL Helmut (2001). *Bäuerlicher Waldbesitz in Baden-Württemberg*. In : **WEHLING Hans-Georg (dir.)**. *Der Deutsche Wald*. Stuttgart : Landeszentrale für politische Bildung Baden-Württemberg, Seiten 59-66. Disponible sur : http://www.buergerimstaad.de/1_01/wald09.htm (Consulté le 31/08/2008).

BREDIF Hervé, et al. (2008). *Contribution à l'élaboration d'une approche stratégique de la multifonctionnalité des forêts. Synthèse et recommandations*. Convention n° 59-02 E 01/05 du Ministère de l'Agriculture. FCBA, ENS-LSH, INRA, 12 p.

BUTTOUD Gérard (1979). *Les propriétaires forestiers privés en France : anatomie d'un groupe de pression*. Thèse. Nancy : École Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts, 521 p.

CESAR Jules (1981). *Guerre des Gaules*. Traduction de L.-A. Constans. Paris : Éditions Gallimard, 461 p.

CHAUVEAU M.-A. (1827). *Code forestier expliqué par les motifs et la discussion*. Paris : Pichon-Béchet, 761 p.

CIANCIO Orazio, NOCENTINI Susanna (1996). Idéologies ou nouveau paradigme scientifique dans la gestion forestière ? *Revue Forestière Française*, Tome XLVII-2, pp. 189-192.

CORVOL Andrée (1987). *L'homme aux Bois. Histoire des relations de l'Homme et de la forêt. XVII^e-XX^e siècle*. Paris : Fayard, 585 p.

CORVOL Andrée (2004). *Éloge des arbres*. Paris : Éditions Robert Laffont, 213 p.

CORVOL Andrée (2009). *L'arbre en occident*. Paris : Fayard, 369 p.

DE GALBERT Michel (2009). La forêt privée, un potentiel méconnu. *Responsabilité & Environnement*, n°53, pp. 19- 23.

DIDLOT François (2003). *Forêt et propriétaire forestier : entre ressource potentielle et renouvellement. L'exemple du limousin*. Thèse de géographie, Université de Limoges, 371 p.

DOBRE Michelle (2005). *Les Français et la forêt en 2004*. Enquête ONF – Université de Caen/LASMAS. Communication personnelle faite le 10 juin 2005 lors de la restitution des résultats de l'enquête sociologique sur les Français et la forêt. Paris : Office National des Forêts.

DODANE Clément (2002). *L'accueil du public dans la partie ouest de la forêt de Chaux.* Rapport de stage. Dole : Office National des Forêts, 129 p.

GIRAUT Philippe (1972). Les propriétaires privés. *Revue Forestière Française*, n° spécial « Le FFN », Vol. XXIV, pp. 630-632.

IFEN, EDF et CREDOC (2003). Les Français et l'environnement : opinions et attitudes au début 2002. *Études et travaux*, n°39, 2003, 96 p.

LAUNAY Guillaume (2009). Pour mieux la préserver, l'État met la nature à prix. *Libération*, lundi 11 mai.

LEONARD Jean-Pierre (1999). *Contribution à la typologie des principaux systèmes forestiers. Essai de classification physionomique de forêts à partir de facteurs sociétaux générateurs.* Thèse de doctorat en Géographie tropicale, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, 472 p.

LEONARD Jean-Pierre (2003). *Forêt vivante ou désert boisé ? La forêt française à la croisée des chemins.* Paris : l'Harmattan, AFOCEL, 311 p.

LINOT Michel (2000a). Gestion Forestière et Paysage : les Éclairages de la Peinture. *Bulletin trimestriel de la Société Forestière de Franche-Comté et des Provinces de l'Est*, Tome XLIX, n° 2-3, pp. 71-78.

LINOT Michel (2000b). Le paysage mérite d'être vue. *Forêts de France*, n°436, pp. 7-9.

MARTY Pascal (1998). *Forêts et sociétés. Appropriation et production de l'espace forestier, les logiques d'action des propriétaires privés : l'exemple de la moyenne montagne rouergate.* Thèse de doctorat en Géographie. Paris : Université Panthéon-Sorbonne, 409 p.

MARTY Pascal (2000). Le côté obscur de l'espace. Pour une application du concept d'antimonde à la forêt privée. *L'Espace géographique*, n°2, pp.137-149.

MARTY Pascal (2004). *Forêts et sociétés. Logiques d'action des propriétaires privés et production de l'espace forestier.* L'exemple du Rouergue. Paris : Publications de la Sorbonne, 379 p

MAURY Alfred (1994). *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France : aperçu sur leur histoire, leur topographie et la législation qui les a régies, suivi d'un tableau alphabétique des forêts et des bois principaux.* Paris : Jean de Bonnot, 473 p.

MERCIER Charles (1974). Le massif Landais. *Revue Forestière Française*, n° spécial « Les incendies de forêts », pp. 21-25.

MORINIAUX Vincent (1999). *Les Français face à l'enrésinement : XVI^e-XX^e siècles.* Thèse de Géographie. Paris : Université Paris-Sorbonne, 2 vol., 568, 348 p.

MORINIAUX Vincent (1999). Les Français face à l'enrésinement, XVI^e-XX^e siècle. *Annales de Géographie* n°609-610, pp. 660-663.

NORMANDIN Dominique (1998). Une évaluation de la demande sociale de services environnementaux de la forêt [en ligne]. *INRA Sciences Sociales*, n°2, juin. Disponible sur : <http://www.inra.fr/esr/publications/iss/pdf/iss98-2.pdf?PHPSESSID=286ef4f4772515692f001696f83ab200> (Consulté le 11/09/2007).

PARLEMENT EUROPEEN. *L'Europe et la forêt – Allemagne – Section 1. L'approche des différentes fonctions de la forêt [en ligne]* Von Lehrstuhl für Forstpolitik der LMU München, 1993. Disponible sur : <http://www.europarl.europa.eu/workingpapers/agri/allema-1_fr.htm> (Consulté le 25/08/2008).

PEYRON Jean-Luc (1995). De la foresterie et des idéologies. *Revue Forestière Française*, Tome XLVII-2, pp. 131-132.

SAVOYE Antoine, KALAORA Bernard (1996). *Frédéric LE PLAY. Des forêts considérées dans leurs rapports avec la constitution physique du globe et de l'économie des sociétés.* Avec le concours de l'Institut pour le Développement Forestier et la Société d'Économie et de Sciences Sociales. Fontenay/Saint-Cloud : E.N.S. Éditions, 233 p.

SCHMITHÜSEN Franz (1994). Des demandes multiples et évolutives adressées à l'ingénieur forestier : une demande sociale en évolution. *Revue Forestière Française*, Tome XLVI-6, pp. 689-694.

SCHMITHÜSEN Franz (1999). Percevoir la forêt et la gestion forestière. *Annales de Géographie*, n° 609-610, pp. 479-508.

SIMON Laurent (2000). *Les potentialités forestières : de l'approche naturaliste à l'approche géographique.* Habilitation à diriger des recherches. Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 437 p.

TURCKHEIM (DE) Brice (1996). À propos de l'article « de la foresterie et des idéologies ». *Revue Forestière Française*, Tome XLVIII-2, pp. 187-188.

WEIDENBACH Peter (2001). *Waldbauliche Ziele im Wandel. Wirtschaftliche, soziale und kulturelle Rahmenbedingungen der Waldentwicklung seit 1800.* In : **WEHLING Hans-Georg.** *Der deutsche Wald.* Stuttgart : Landeszentrale für politische Bildung Baden-Württemberg, 86 p.

Forêt paysanne.

CINOTTI Bruno (1992). Les Agriculteurs et leurs forêts. *Revue Forestière Française*, Tome XLIV-4, pp. 356-364.

CINOTTI Bruno, NORMANDIN Dominique (2002). Exploitants agricoles et propriété forestière : où est passée « la forêt paysanne » ? *Revue Forestière Française*, Tome LIV-4, 2002, pp. 311-328.

CORLIEU (DE) Thierry (1999). Près d'un agriculteur sur deux a récolté du bois en 1997 [en ligne]. *Agreste cahiers*, n°37, mars, pp. 23-28. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/articles990337A3.pdf>> (Consulté le 11/05/2004).

NORMANDIN Dominique (1996a). La Forêt des exploitations agricoles poursuit son recul. *INRA Sciences sociales*, n°2, avril, pp. 1-4.

NORMANDIN Dominique (1996b). *La forêt paysanne en France : état des lieux et perspectives d'évolution.* In : **BALENT Gérard (Coord.)**. *La forêt paysanne dans l'espace rural – Biodiversité, paysages, produits.* Collection Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement : 29. Versailles : INRA, pp. 195-211.

Boisements, FFN, RTM.

AFOCEL, CEMAGREF (1998). *Enquête sur la réussite des boisements, reboisements et améliorations réalisées avec l'aide du Fonds Forestier National et du Budget de L'État (période 1973-1998).* Rapport d'exécution de l'enquête sur l'interrégion Massif Central. Convention Cadre - DERF-CEMAGREF-AFOCEL du 28 novembre 1994. Document provisoire. Avril 1998. 47 p + annexes.

AFOCEL, CEMAGREF (1998). *Enquête sur la réussite des boisements, reboisements et améliorations réalisées avec l'aide du Fonds Forestier National et du Budget de L'État (période 1973-1998).* Synthèse Nationale. Convention Cadre - DERF-CEMAGREF-AFOCEL du 28 novembre 1994. Octobre 1998. 35p.

BARTHOD Christian (2001). La réforme des investissements publics aux investissements forestiers. *Revue Forestière Française*, Tome LIII-1, pp. 9-28.

BAVARD D., CHEVALLIER B. (1990). Un premier « paquet » forestier adopté à Bruxelles. *Revue Forestière Française*, vol. XLII, n°1, pp. 6-12.

BROS Pierre (1993). *Rapport au comité de suivi du PIM. Les actions forestières réalisées avec l'aide du FOEGA.* Privas : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, 9 p.

CINOTTI Bruno (1996). Évolution des surfaces boisées en France : proposition de reconstitution depuis le début du XIX^e siècle. *Revue forestière française*, Tome XLVII-6, pp. 547-562.

Coll. (1972). Le Fonds Forestier National. *Revue Forestière Française*, n° spécial 1972, Tome XXIV, pp. 497-752.

Coll. (1987). Le Fonds Forestier National à 40 ans. *Revue Forestière Française*, n° spécial 1987, Tome XXXIX, pp. 3-176.

COMPAGNIE NATIONALE D'AMENAGEMENT DE LA REGION DU BAS-RHONE ET DU LANGUEDOC, DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET D'ARDECHE (1993). *Évaluation des actions de la politique européenne d'aide à la forêt et à la filière bois. Département de l'Ardèche.* Nîmes : CNABRL, 43 p.

CORNU Pierre (2003). Déprise agraire et reboisement. Le cas des Cévennes (1860-1970). *Histoire et Sociétés Rurales*, n°20, pp. 173-201.

COTTIN Cécile (1995). *Bilan quantitatif et impacts de l'action du Fonds Forestier National. Réflexion sur l'évaluation du Fonds Forestier National.* Rapport de stage ENGREF. Paris : Direction de l'Espace Rural et de la Forêt, Bureau de la Production Forestière, 57 p. + annexes.

DERIOZ Pierre (1999). Comment quantifier le phénomène du boisement spontané : inventaire des inventaires à l'échelle nationale. *Ingénieries – EAT*, n°spécial Boisements naturels des espaces en déprise, pp. 11-23.

KOERNER Waldtraud, CINOTTI Bruno, JUSSY Jean-Hugues, BENOIT Marc (2000). Évolution des surfaces boisées en France depuis le début du XIX^e siècle : identification et localisation des boisements des territoires agricoles abandonnés. *Revue forestière française*, Tome LII-3, pp. 249-269.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE (1972). *Fonds forestier national. 25 ans de travaux.* Numéro spécial. Paris : La Documentation Française, 48 p.

PIGNARD Gérôme (2000). Évolution récente des forêts françaises : surface, volume sur pied, productivité. *Revue Forestière Française*, Tome LII, n° spécial, pp. 27-36.

RIVIERE Marc (1968). *La Politique française de restauration et d'extension forestières, de 1946 à 1966.* Thèse en Sciences économiques. Paris, 658 p.

Données & statistiques forestières.

AGRESTE (1988). Production de bois et de sciages en 1986. *IAA*, n°199, janvier, 89 p.

AGRESTE (1988). Statistique forestière en 1986. *PVF*, n°37, mai, 61 p.

AGRESTE (1990). Production de bois et de sciages en 1988. *Données chiffrées, Agro-Agriculture*, n°1, février, 95 p.

AGRESTE (1990). Statistique forestière en 1988. *Données chiffrées, Agriculture*, n°13, juillet, 76 p.

AGRESTE (1991). Production de bois et de sciages en 1989. *Données chiffrées, IAA*, n°14, octobre, 99 p.

AGRESTE (1991). Statistique forestière 1989. *Données chiffrées, Agriculture*, n°25, septembre, 77 p.

AGRESTE (1994). Production de bois et de sciages en 1992. *Données chiffrées, IAA*, n°38, janvier 70 p.

AGRESTE (1996). Production de bois et de sciages en 1994. *Données chiffrées, IAA*, n°57, mai, 74 p.

AGRESTE (1997). Production de bois et de sciages en 1995. *Données chiffrées, IAA*, n°66, mai, 88 p.

AGRESTE (1998). Statistique forestière 1996. *Données chiffrées, Agriculture*, n°105, juin, 87 p.

AGRESTE (1999). Statistique forestière 1997. *Données chiffrées, Agriculture*, n°118, août, 89 p.

AGRESTE (2000). Statistique forestière 1998 et 1999. *Données chiffrées, Agriculture*, n°129, décembre, 89 p.

AGRESTE (2001). La forêt privée morcelée : 1,1 million de propriétaires possèdent au moins 1 ha de forêt **[en ligne]**. *Agreste Primeur*, n° 90. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur90.pdf>> (Consulté le 01/05/2003).

AGRESTE (2003). *Statistique forestière 2002*. Collection Chiffres et données chiffrées, Série Agriculture, n°152, octobre, 84 p.

ASSOCIATION FORET CELLULOSE (2005). *La ressource forestière exploitable en Limousin et son potentiel [en ligne]*. Étude financée par le Conseil Régional Limousin. Verneuil-sur-Vienne, 36 p. Disponible sur : <www.region-limousin.fr/2027/docs/ressources_dispo_limousin.pdf> (Consulté le 10/03/2009).

BUNDESMINISTERIUM FÜR ERNÄHRUNG, LANDWIRTSCHAFT UND VERBRAUCHERSCHUTZ (2008). Die zweite Bundeswaldinventur – BWI² **[en ligne]** *Vorräte*. Disponible sur : <<http://www.bundeswaldinventur.de/enid/31.html>> (Consulté le 02/09/2008).

DEHEGER Jean-Claude (2000). Quelques exemples d'utilisation des données de l'inventaire forestier national pour défendre une thèse ou son contraire. *Revue Forestière Française*, Tome LII-6, pp. 551-554.

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (1996). *Département de l'Ardèche. Résultats du troisième inventaire forestier (1995)*. Nogent-sur-Vernisson : IFN, 196 p. Disponible sur : <http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFN_07_3_ARDECHE.pdf> (Consulté le 15/02/2007).

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2004). Ressources et disponibilités forestières : une valorisation importante de l'inventaire **[en ligne]**. *L'IF*, n°6. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IF6-3.pdf>> (Consulté le 03/12/2004).

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2006). La forêt française en 2005 : résultats de la première campagne nationale annuelle **[en ligne]**. *L'IF*, n°spécial. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFspecial.pdf>> (Consulté le 09/03/2007).

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2006a). *IFN : Ressources et disponibilités forestières – La terminologie IFN [en ligne]*. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/060518-defs.pdf>> (Consulté le 05/03/2009).

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2006b). *IFN : Ressources et disponibilités forestières – Estimation des prélèvements passés [en ligne]*. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/060518-prelevements.pdf>> (Consulté le 05/03/2009).

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2007). *IFN : Méthode d'inventaire – Un inventaire annuel sur la France entière [en ligne]*. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/070629-2p-newmetho.pdf>> (Consulté le 05/03/2009).

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (2009). *IFN : Définitions [en ligne]*. Disponible sur : <<http://www.ifn.fr/spip/?rubrique164#F>> (Consulté le 30/01/2009).

MINISTERE FEDERAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS (2008). *Agriculture et sylviculture en Allemagne [en ligne]*. Faits et chiffres, Éditions 2008. Disponible sur :

<http://www.paris.diplo.de/Vertretung/paris/fr/05/pool_documents/datei_introduction_2_fr.property=Daten.pdf> (Consulté le 31/08/2008).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2002). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2000 : rapport principal*. Étude FAO, n°140. Food & Agriculture Org., 466 p.

SERVICE CENTRAL DES ENQUETES ET ETUDES STATISTIQUES (1987). La propriété forestière privée : Résultats nationaux de l'enquête statistique sur les structures économiques de la sylviculture ESSES 1976-1983. *Collections de statistique agricole*, Étude n°268, décembre, 91 p.

SERVICE CENTRAL DES ENQUETES ET ETUDES STATISTIQUES (2002). Structure de la propriété forestière privée en 1999. *Agreste Chiffres et Données Agriculture*, n°144, novembre, 94 p.

Géographie.

BETEILLE Roger (1981). *La France du vide*. Paris : Librairies techniques, 252 p.

BERQUE Augustin (2000). *Écoumène : introduction à l'étude des milieux humains*. Paris : Belin, 271 p.

BRAUDEL Fernand (1986). *L'identité de la France. Espace et Histoire*. Paris : Flammarion, 367 p.

COLL. (2004). La notion de ressource territoriale. Actes du colloque des 14 et 15 octobre 2004, 10 ans du CERMOSM. *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, 207 p.

DION Roger (1947). *Les frontières de la France*. Paris : Hachette, 110 p.

GRAVIER Jean-François (1947). *Paris et le désert français : décentralisation, équipement, population*. Édition 1972. Paris : Flammarion, 284 p.

KNAFOU Rémy (1995). *Incertitudes, paradoxes et ambiguïtés du Tourisme diffus*. In : **JAMOT Christian, VITTE Pierre (coord.)**. *Le Tourisme diffus*. Actes du Colloque de Clermont-Ferrand 1994. Clermont-Ferrand : Université Blaise Pascal, CERAMAC, 156 p.

LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.) (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 1 032 p.

LUSSAULT Michel (2003). « Nature » [en ligne]. *EspacesTemps.net*, Il paraît, 18.03.2003. Disponible sur : <http://espacestems.net/document404.html> (Consulté le 02/11/2006).

MARTONNE (DE) Emmanuel, VIDAL DE LA BLACHE Paul, GALLOIS Lucien (dir.) (1930). *Géographie universelle*. Tome IV, Europe centrale. Première partie, Généralités, Allemagne. Paris : Armand Colin, 379.

SIMON Laurent (2009). *L'échelle locale : à la croisée de l'histoire et de l'écologie.* **In :** **BOULIER Joël, SIMON Laurent (2009).** *Atlas des forêts dans le monde.* Paris : Editions Autrement. Collection Atlas / Monde, pp. 16-17.

VEYRET Yvette, ARNOULD Paul (dir.) (2008). *Atlas des développements durables.* Collection Atlas / Monde. Paris : Éditions Autrement, 87 p.

Géographie rurale, paysannerie, ville / campagne, géographie urbaine.

ALPHANDERY Pierre, BITOUN Pierre, DUPONT Yves (1989). *Les champs du départ. Une France rurale sans paysans ?* Paris : La Découverte, 268 p.

ARNOULD Paul, BONERANDI Émmanuelle, GILLETTE Chantal (2009). *Rural / urbain.* **In :** **Stebe Jean-Marc, Marchal Hervé (dir.).** *Traité sur la ville.* Paris : Presses Universitaires de France, 784 p.

BAIROCH Paul (1996). *Cinq millénaires de croissance urbaine.* **In :** **SACHS Ignacy.** *Quelles villes, pour quel développement ?* Paris : PUF, pp. 17-60.

BETEILLE Roger (1994). *La crise rurale.* Que sais-je ? Paris : PUF, 127 p.

BERGER Alain (1975). *La nouvelle économie de l'espace rural.* Paris : Éditions Cujas, 286 p.

BERGER Martine, GILLETTE Chantal, ROBIC Marie-Claire (1997). *L'étude des espaces ruraux en France à travers trois quarts de siècle de recherche géographique [en ligne].* *Strates*, n°9, 1996-97 - Crises et mutations des territoires. Disponible sur : <http://strates.revues.org/document634.html> (Consulté le 25/06/2009).

BERQUE Augustin (dir.) (1994a). *La maîtrise de la ville.* Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales, 595 p.

BONERANDI Emmanuelle, DESLONDES Olivier (2008). Éditorial: Où va la géographie rurale [en ligne]. *Géocarrefour*, Vol. 83/4. Disponible sur : <http://geocarrefour.revues.org/index7020.html> (Consulté le 17/10/2009).

BRUNET Roger (2001). La France réinvestie par ses villes [en ligne]. *Mappemonde*, n°3. Disponible sur : www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M301/Brunet.pdf (Consulté le 20/06/2007).

CHABROL Jean-Pierre (1961). *Les fous de Dieu.* Paris : Gallimard, 438 p.

CHALEARD Jean-Louis, CHARVET Jean-Paul (2004). *Géographie agricole et rurale.* Paris : Belin, 239 p.

CHAVOUET Jean-Michel, Jean-Christophe FANOUILLET (2000). Forte extension des villes entre 1990 et 1999 [en ligne]. *INSEE PREMIÈRE*, n°707, avril, 4 p. Disponible sur : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip707.pdf (Consulté le 18/11/2007).

CORNU Pierre, MAYAUD Jean-Luc (2007). *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens en France et en Europe du 19e siècle à nos jours.* Actes du 23^e colloque de l'Association des ruralistes français. Paris : La Boutique de l'histoire, 462 p.

DELEAGE Estelle (2005). *La fin des paysans : mythe ou réalité ?* Communication au colloque FAIRE CAMPAGNE, Rennes. Disponible sur : <http://eso.cnrs.fr/spip.php?article396> (Consulté le 14/06/2009).

DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RURALE (2003). *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement durable [en ligne].* Paris : La Documentation Française, 59 p. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000553/index.shtml> (Consulté le 29/05/2007).

DEPARDON Raymond (2008). *La terre des paysans.* Paris : Éditions du Seuil.

DONADIEU Pierre (1998). *Campagnes urbaines.* Arles : Actes Sud, Versailles : ENS du Paysage, 219 p.

GACHON Lucien (1967). *La vie rurale en France.* Que sais-je ? Paris : Presses Universitaires de France, 128 p.

HERVIEU Bertrand, VIARD Jean (1996). *Au Bonheur des campagnes (et des provinces).* La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 155 p.

HERVIEU Bertrand, VIARD Jean (1998). *L'archipel paysan. La fin de la république agricole.* La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, 124 p.

HUSSON Jean-Pierre (2008). *Envies de campagne. Les territoires ruraux français.* Collection Carrefours. Paris : Ellipses Éditions, 207 p.

JEAN Yves (1997). Analyse comparative des deux modèles explicatifs des évolutions des espaces ruraux français. *Annales de Géographie*, n°598, pp. 631-646.

JEAN Yves (2003). L'agriculteur, la ruralité et le géographe : Pour une socio-géographie des agriculteurs. *Revue de géographie alpine*, vol. 91, n°4, pp. 31-41.

KAYSER Bernard (1990). *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental.* Paris : Armand Colin, 316 p.

KAYSER Bernard (1993). *Naissance de nouvelles campagnes.* Paris : DATAR, La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, 174 p.

LEVY Jacques (1994). Oser le désert ? Des pays sans paysans. *Sciences Humaines*, hors série n°4, février-mars, pp. 6-9.

MATHIEU Nicole (1990). La notion de rural et les rapports ville – campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingts. *Économie Rurale*, n°197, mai-juin, pp. 35-41.

MENDRAS Henri (1967). *La fin des paysans : innovations et changement dans l'agriculture française.* Paris : SÉDÉIS, 358 p.

MENDRAS Henri (1976). *Sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie.* Paris : A. Colin, 235 p.

MENDRAS Henri (1984). *La fin des paysans. Suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après.* Le Paradou : Actes Sud, 370 p.

PERRIER-CORNET Philippe (2001). La dynamique des espaces ruraux dans la société française : un cadre d'analyse. *Territoires 2020*, n°3, juin, pp. 61-74.

POURRAT Henri (1941). *L'homme à la bêche : histoire du paysan.* Paris : Flammarion, 284 p.

REGION RHONE-ALPES (2006). *Avis du panel de citoyens sur le rôle et l'avenir des espaces ruraux dans les sociétés européennes [en ligne].* 1^{er} atelier citoyen Rhône-Alpes. Disponible sur : http://www.rhonealpes.fr/include/viewFile.php?idtf=1179&path=de%2FWEB_CHEMIN_1179_1205847909.pdf (Consulté le 07/05/2009).

URBAIN Jean-Daniel (2002a). Du mythe à la manière. Résider selon Robinson en son île. *Communications*, vol. 73, n°1, pp 65-72.

URBAIN Jean-Daniel (2002b). *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles.* Paris : Payot, 392 p.

Paysage.

BERQUE Augustin (1990). *Médiance de milieux en paysages.* Montpellier : GIP Reclus, 163 p.

BERQUE Augustin (dir.) (1994b). *Cinq propositions pour une théorie du paysage.* Collection Pays/Paysages. Seyssel : Champ Vallon, 124 p.

BERQUE Augustin (2000). *Médiance de milieux en paysages.* Paris : Belin, 156 p.

BERQUE Augustin (2008). *La pensée paysagère.* Paris : Archibooks, 111 p.

BRUNET Pierre (dir.) (1992). *L'atlas des paysages ruraux de France.* Paris : Jean-Pierre de Monza, 200 p

CLEMENT Gilles (1991). *Le jardin en mouvement.* Paris : Pandora, 101 p.

CLEMENT Gilles (2004). *Manifeste du Tiers Paysage [en ligne].* Disponible sur : http://www.gillesclement.com/fichiers/admin_13517_tierspaypublications_92045_manifeste_du_tiers_paysage.pdf (Consulté le 12/12/2008).

JOLIVEAU Thierry, MICHELIN Yves (1999). *Approche méthodologique de la gestion paysagère concertée d'un espace avec un système d'information géographique : l'exemple de la commune de Viscomtat (63).* In : **CEMAGREF, ENGREF, ENITAC.** *Gestion des territoires ruraux. Connaissances et méthodes pour la décision publique.* Tome 1. Actes du Colloque de Clermont-Ferrand des 27 et 28 avril 1998. Antony : Cemagref-Dicova, pp. 85-102.

LE FLOCH Sophie, DEVANNE Anne-Sophie, DEFFONTAINES Jean-Pierre (2005). La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale. *L'Espace Géographique*, n°1, pp. 49-64.

LUGINBHÜL Yves (1999). Perception paysagère des espaces en déprise et des boisements spontanés des terres agricoles. *Ingénieries – EAT*, n°spécial Boisements naturels des espaces en déprise, pp. 25-29.

PITTE Jean-Robert (2003). *Histoire du paysage français. De la préhistoire à nos jours.* Paris : Tallandier, 444 p.

Identité.

DI MEO Guy (2004). Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités. *Les Annales de Géographie*, n°638-639, pp. 339-362.

GUERMOND Yves (dir.) (2006). Débat sur l'identité territoriale. *L'Espace Géographique*, n°4, octobre-décembre, pp. 289-354.

DI MEO Guy (2002). L'identité : une médiation essentielle du rapport espace/société. *Géocarrefour*, vol. 77, n°2, pp. 175-184.

DI MEO Guy (dir.) (2004a). Géographie sociale : quelle géographie sociale ? *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol. 81, n°spécial 2, pp. 193-255.

DI MEO Guy (dir.) (2004b). Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités. *Annales de géographie*, n°spécial 638-639, juillet-octobre, pp. 339-444.

DI MEO Guy (2004c). Une géographie sociale dans le triangle des rapports hommes, sociétés, espaces. *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°2, 2004, pp. 193-204.

Friche, déprise, exode rural.

BAUDRY Jacques, DEFFONTAINES Jean-Pierre (1988). Réflexions autour de la notion de déprise agricole [en ligne]. *Le Courrier de l'environnement*, n°4. Disponible sur : <<http://www.inra.fr/dpenv/deffoc04.htm>> (Consulté le 05/01/2006).

CAVAILHES Jean, NORMANDIN Dominique (1993). Déprise agricole et boisement : état des lieux, enjeux et perspectives dans le cadre de la PAC. *Revue Forestière Française*, Tome XLV-4, pp. 465-482.

CHASSANY Jean-Paul (1999). Processus de déprise agricole et enjeux socio-économiques. *Ingénieries – EAT*, n°spécial Boisements naturels des espaces en déprise, pp. 81-89.

CORNU Pierre (2003). Déprise agraire et reboisement. Le cas des Cévennes (1860-1970). *Histoire et Sociétés Rurales*, n°20, pp. 173-201.

DERIOZ Pierre (1994). *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne. Revers sud-oriental du Massif Central.* Thèse de doctorat en Géographie. Avignon : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines ; Fontenay-Saint-Cloud : École Normale Supérieure, 330 p.

FOTTORINO Eric (1989). *La France en friche.* Paris : Lieu Commun, 208 p.

MERLIN Pierre (1971). *L'exode rural.* Collection : Travaux et Documents, Cahier n°59 de l'INED. Paris : Presses Universitaire de France, 350 p.

TERRASSON François (1988). Vive la friche ! La nature ne disparaîtra pas si les paysans s'en vont. *Courrier de la Cellule environnement*, n°5, pp. 12-13. (*La Croix l'Événement*, 31 janvier-1er février 1988)

Cartographie.

ARNOULD Paul, DERIOZ Pierre, HOTYAT Micheline (1992). *Des forêts à la carte.* In : CORVOL Andrée, DUGAS DE LA BOISSONNY Christian (dir.). *Enseigner et apprendre la forêt.* Paris : L'Harmattan, pp. 49-61.

ARNOULD Paul, DERIOZ Pierre, HOTYAT Micheline (1995). Chapitre 3 : *La forêt* (1-Progression de la forêt, 2-La composition des forêts, 3-Produits et producteurs forestiers), volume n°6 : *Milieus et ressources.* In : **BRUNET Roger, AURIAC Franck (dir.).** *Atlas de France.* Paris : GIP RECLUS, Montpellier/La Documentation Française (avec le concours de la DATAR), pp 53-72, 29 cartes couleurs et 2 graphiques + commentaires.

ARNOULD Paul, BIAGGI Catherine (2004). *Cartes et images dans l'enseignement de la géographie.* In : **HAGNERELLE Michel (dir.).** *Apprendre l'histoire et la géographie à l'École.* Les actes de la DESCO. Ministère de l'Éducation Nationale, CRDP de l'Académie de Versailles, pp 191-204.

BEGUIN Michèle, PUMAIN Denise (1994). *La représentation des données géographiques, statistique et cartographie.* Paris : Éd. Armand Colin, 192 p.

BERTIN Jacques (1967). *Sémiologie graphique : les diagrammes, les réseaux, les cartes.* Paris : Mouton, La Haye, Gauthier-Villars, 431 p.

BRUNET Roger (1987). *La carte mode d'emploi.* Paris : Fayard/Reclus, 270 p.

COMITE FRANÇAIS DE CARTOGRAPHIE (1990). *Glossaire de cartographie.* Paris : Comité français de cartographie, 169 p.

DODANE Clément (2008). *Les corridors écologiques de l'agglomération lyonnaise [en ligne]*. Carte commentée au 1/50 000^e. Lyon : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise. Disponible sur : <<http://www.urbalyon.org/sip6Internet/>>

DODANE Clément (2008). Les cartes au service de la réflexion territoriale. Considérations sur le devenir des forêts du Massif Central et du Morvan. *In Les Cahiers scientifiques du Parc, hors-série n°6, Bourgogne Nature*, pp. 54-72.

HARLEY Brian, GOULD Peter (Éd.), BAILLY Antoine (Éd.) (1995). *Le pouvoir des cartes. Brian Harley et la cartographie*. Paris : Anthropos, 120 p.

HARLEY Brian, WOODWARD David (1987). *The history of cartography*. Chicago : University of Chicago Presse.

JACOB Christian. (1992). *L'empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*. Paris : Éditions Albin Michel, 537 p.

JACOB Nicolas (2000). *La carte. Lecture de l'espace et des sociétés*. Thèse de Géographie. Caen : Université de Caen Basse-Normandie, 352 p.

JOLY Fernand (1976). *La cartographie*. Paris : Presses Universitaires de France, 276 p.

LEVY Jacques, PONCET Patrick, TRICOIRE Emmanuelle (2004). *La carte, enjeu contemporain*. Documentation photographique, dossiers n°8036. Paris : La documentation Française, 63 p.

MONMONIER Mark (1993). *Comment faire mentir les cartes ou du mauvais usage de la Géographie*. Traduit de l'anglais par Denis-Armand Canal. Paris : Flammarion, 232 p.

PELLETIER Monique (1990). *La carte de Cassini. L'extraordinaire aventure de la carte de France*. Paris : Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 263 p.

VICTOR Jean-Christophe, RAISON Virginie, TETART Frank (2005). *Le dessous des cartes. Atlas géopolitique*. Paris : Éditions Tallandier, ARTE Éditions, 251 p.

WUNENBERGER Jean-Jacques (1996). *Imagination géographique et psycho-géographie*. *In : DEWITTE Jacques, Nys PHILIPPE (dir.). Lire l'espace*. Collection Recueil. Bruxelles : Éditions OUSIA, 439 p.

WOOD Denis (1993). Le pouvoir des cartes. *Pour la Science*, n°189, pp. 84-89.

Données géographiques.

INSEE (2009). *Population des départements depuis 1801 (dans leurs limites actuelles) [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ffc/asf/population/ASF08_021DD3.xls> (Consulté le 10/07/2009).

INSEE (2009). *Table d'appartenance géographique des communes [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.statistiques-locales.insee.fr/EslFile/basesTel/1637/tab_appart_geo.zip> (Consulté le 10/07/2009).

SCEES (2005). *L'occupation physique du territoire de 1992 à 2004 [en ligne]*. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/teruti2005T1-2.pdf>> (Consulté le 16/010/2008).

SERVICE CENTRAL DES ENQUETES ET ETUDES STATISTIQUES (2009). *Météorologie, utilisation du territoire [en ligne]*. *Agreste – GraphAgri 2009*. Disponible sur : <http://agreste_recette.web1.maapar.lbn.fr/IMG/file/Gaf09p009-013.pdf> (Consulté le 01/07/2009).

SERVICE CENTRAL DES ENQUETES ET ETUDES STATISTIQUES (2009). *Population rurale et population active [en ligne]*. *Agreste – GraphAgri 2009*. Disponible sur : <[http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/file/Gaf09p033-039\(1\).pdf](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/file/Gaf09p033-039(1).pdf)> (Consulté le 01/07/2009).

SOLAGRO (2008). *Artificialisation des sols - Indicateur agroenvironnemental 2008 [en ligne]*. Disponible sur : <<http://www.solagro.org/site/308.html>> (Consulté le 06/07/2009).

Sciences sociales, épistémologie.

BACHELARD Gaston (1980). *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*. Paris : Librairie philosophique J. VRIN, 256 p.

BONICEL Marie-Françoise (2007). *Transmettre : défi, illusion ou acte d'espérance ? [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.pedagopsy.eu/transmettre_mf.htm> (Consulté le 30/01/2009).

CALBERAC Yann (2005). *En quête du terrain. Approche historique et épistémologique du terrain en géographie*. Mémoire de Master de géographie. Lyon : Université Lyon II, École Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines, 122 p

DESCOLA Philippe (2005). *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard, 623 p.

DI MEO Guy (2007). *Avant-propos introductif. In : Approches des terrains de recherche*, colloque organisé par DOC'GEO, le 28 mars 2006. Bordeaux. Disponible sur : <<http://www.ades.cnrs.fr/IMG/pdf/CAHIERS1ADES.pdf>> (Consulté le 22/12/2008).

FOUCAULT Michel (1966). *Les Mots et les Choses. Une archéologie des sciences humaines*. Paris : Gallimard, 400 p.

KUHN Thomas Samuel (2008). *La structure des révolutions scientifiques*. Ouvrage traduit de l'américain par Laure Meyer à partir de la nouvelle édition augmentée de 1970 et revue par l'auteur. Paris : Flammarion, 284 p.

LE-MAREC Joëlle (2002). *Ce que le terrain fait aux concepts : vers une théorie des composites*. Habilitation à diriger des recherches – Université de Paris 7, 199 p.

LEVI-STRAUSS Claude (1955). *Tristes Tropiques*. Paris : Librairie Plon, 504 p.

LITRE Emile (1874). *Dictionnaire de la langue française – Tome deuxième (D-H) [en ligne]*. Disponible sur : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406698m.r=dictionnaire+de+la+langue+fran%C3%A7aise+littr%C3%A9.langFR>> (Consulté le 11/05/2009).

MOSCOVICI Serge (1968). *Essai sur l'histoire humaine de la nature*. Paris : Flammarion, 604 p.

POPPER Karl Raimund (1991). *La connaissance objective*. Traduction de l'anglais et préface par Jean-Jacques Rosat. Paris : Aubier, 578 p.

RICŒUR Paul (1955). *Histoire et vérité*. Collection « Esprit ». Paris : Editions du Seuil, 266 p.

ROGER Alain, GUERY François (dir.) (1991). *Maîtres et protecteurs de la nature*. Seyssel : Champ Vallon, 329 p.

TOCQUEVILLE Alexis (DE) (1840). *Démocratie en Amérique*. Tome II. 13^e édition. Paris : Pagnerre, 1850, 476 p. Disponible sur : <<http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.toa.dem2>> (Consulté le 26/09/2007).

VIARD Jean (1990). *Le tiers espace. Essai sur la nature*. Paris : Méridiens Klincksieck, 152 p.

Géographie régionale, terrain de thèse.

ALEXANDRE Frédéric (1994). *Entre Midis méditerranéen et atlantique, un transect phytoclimatique du Languedoc à l'Aquitaine*. Thèse de doctorat. Paris : Université de Paris VII, 428 p.

BANCEL Jean-Louis (2002). *La culture de la châtaigne dans le Haut-Vivarais « Hier et Aujourd'hui »*. Lyon : Éditions BELLIER, 108 p.

BAULIG Henri (1928). *Le Plateau Central de la France et sa bordure méditerranéenne*. Thèse. Paris : Université de Paris, Faculté des lettres, 591 p.

BEAUJEU-GARNIER Jacqueline (1947). *Le Morvan et sa bordure*. Thèse. Université de Paris, Faculté des lettres, 310 p.

BLANC Jean-François (2001). *Terrasses d'Ardèche – Paysages et patrimoine*. Le Cheylard : Imprimerie Jean Chevalier, 155 p.

BONNAMOUR Jacqueline (1966). *Le Morvan – La Terre et les Hommes*. Paris : Presses Universitaires de France, 454 p.

BOZON Pierre (1961). *La vie rurale en Vivarais*. Thèse. Clermont-Ferrand : Faculté des lettres, 647 p.

BOZON Pierre (1975). Note sur l'évolution de l'agriculture ardéchoise. *Revue de géographie de Lyon*, vol. 50, n°2, pp. 177-184.

CARLAT Michel (1987). *L'Ardèche*. Collection Richesses de France. Paris : Éditions J. DELMAS, 160 p.

CHABOT Georges (1966). *Géographie régionale de la France*. Paris : Masson et Cie, 434 p.

CORNU Pierre (2000). *La forteresse vide. Une histoire des hautes terres du massif central entre déprise humaine et emprise symbolique (XIX^e –XX^e siècles)*. Thèse de doctorat en histoire. Lyon : Université Lumière Lyon II, 3 vol., 689 p. & 189 p.

COUTURIER Pierre (2000). *Sections et biens sectionaux dans le Massif Central : héritage et aménagement de l'espace*. Clermont-Ferrand : CERAMAC, 476 p.

DESLONDES Olivier (1987). Société, territoire et pouvoir en Cévenne languedocienne. De la marginalité au développement. *Espace rural*, avril, n°15, 155 p.

DERRUAU Max (1949). *La grande Limagne auvergnate et bourbonnaise : étude géographique*. Thèse. Clermont-Ferrand : Université de Clermont-Ferrand, Faculté des lettres, 541 p.

DIACT MASSIF CENTRAL (2006). *Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif Central [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.massif-central-diact.gouv.fr/data/pdf/SM_30062006.pdf> (Consulté le 18/06/2007).

DODANE Clément (2003). *Les forêts du Massif Central : enjeux sociétaux et territoriaux d'une gestion durable*. Mémoire de DEA Interface Nature Sociétés. Lyon : Université Jean Moulin, 71 p.

ESTIENNE Pierre (1956). *Recherches sur le climat du Massif central français*. Thèse. Paris Direction de la météorologie nationale, 242 p.

ESTIENNE Pierre (1988). *Terres d'abandon ? La population des montagnes françaises : hier, aujourd'hui, demain*. Clermont-Ferrand : Institut d'Études du Massif Central, 288 p.

FEL André(1962). *Les Hautes terres du Massif Central, tradition paysanne et économie agricole*. Paris : Presses Universitaires de France, 340 p.

FEL André, Bouet GUY (1983). *Le Massif Central*. Collection Atlas et géographie de la France moderne. Paris : Flammarion, 1983. 348 p.

GACHON Lucien (1939). *Les Limagnes du sud et leurs bordures montagneuses : étude de géographie physique et humaine*. Thèse. Tours : Université François Rabelais, 474 p.

GENIN Alain (1995). *Les contacts entre domaines phytoclimatiques. L'exemple de la bordure cévenole*. Thèse de doctorat. Paris : Université de Paris VII.

INSEE AUVERGNE, DIACT MASSIF CENTRAL (2002). *Atlas du Massif Central [en ligne]*. Les Dossiers, n°5, décembre. Disponible sur : <http://www.massif-central-diact.gouv.fr/data/pdf/Atlas_MassifCentral.pdf> (Consulté le 18/06/2007).

LANDRY Robert (1970). *Guide des villages abandonnés*. Paris : A. Balland, 291 p.

MARRES Paul (1935). *Les Grands Causses : étude de géographie physique et humaine*. Thèse. Tours : Imprimerie Arrault, 213 p. + 446 p.

MEYNIER André (1931). *Ségalas, Lévézou, Châtaigneraie. Étude géographique.* Thèse. Paris : Université de Paris, Faculté des lettres, 491 p.

PITIE Jean (1971). *Exode rural et migrations intérieures en France. L'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes.* Thèse. Poitiers : Norois, 750 p.

PITTE Jean-Robert (1986). *Terres de Castanide. Hommes et paysages du Châtaignier de l'Antiquité à nos jours.* Paris : Fayard, 479 p.

PNR DES MONTS D'ARDECHE (2000). *Charte constitutive [en ligne].* Disponible sur : <http://www.parc-monts-ardeche.fr/v1/IMG/charte_pnrma_2000_2010-2.pdf> (Consulté le 23/02/2006).

POUJOL Olivier (1994). L'invention du Massif Central. *Revue de Géographie Alpine*, n°3, pp. 49-62.

REYNIER Elie (1934). *Le pays de Vivarais.* Édition entièrement renouvelée. Valence : Imprimerie Charpin et Reyne, 272 p.

RIEUTORT Laurent (dir.) (2006). *Massif Central, hautes terres d'initiatives.* CERAMAC Hors série. Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal, 121 p.

Riou Michel (1993). *Le guide de l'Ardèche.* Lyon : Éditions La Manufacture, 462 p.

Riou Michel (2003). *L'Ardèche 1900-1930.* Clermont-Ferrand : Éditions de Borée, 179 p.

ROUVIERE* Catherine (2007). *Le phénomène du « retour à la terre » en Ardèche, des années 1960 aux années 1990.* Communication lors du séminaire du Laboratoire d'études rurales, Institut des sciences de l'Homme, samedi 15 décembre 2007. * Professeur de Lycée, doctorante en histoire contemporaine, Université Paris 1.

TARRAGO Llibert (dir.) (1996). *Massif Central : l'esprit des hautes terres.* Collection France n°15. Paris : Éditions Autrement, 213 p.

THOMAS Marthe & François (1947). *Le Vivarais.* Grenoble : B. Arthaud, 200 p.

VARLET Jean (1996). Structures et dynamiques de l'espace limousin. *Mappemonde*, n°3, pp.9-14.

VARLET Jean (2004). Traverser le Massif Central. Dynamiques d'ouverture et de fermeture. Actes du colloque : Traverser les montagnes, Montanea, CNFG, 3-4 octobre 2002. Collection EDYTEM. *Cahiers de Géographie*, n°2, pp. 79-90.

VARLET Jean (dir.) (2006). *Atlas des dynamiques des territoires et de l'environnement de l'autoroute A89 : état-référence et premières interactions (1986-2003).* Beaumont : Artères, 135 p.

Œuvres littéraires.

GIONO Jean (1983). *L'homme qui plantait des arbres.* Paris : Éditions Gallimard, 33 p.

PONGE Francis (1976). *La rage de l'expression.* Paris : Éditions Gallimard, 215 p.

STEVENSON Robet Louis (1879). *Voyages avec un âne dans les Cévennes.* Édition de 2005. Riom : De Borée, 223 p.

Textes législatifs, textes internationaux.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE (2001). Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt **[en ligne]**. *JORF* n°159, 11 juillet 2001. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000223691&dateTexte>> (Consulté le 05/01/2006).

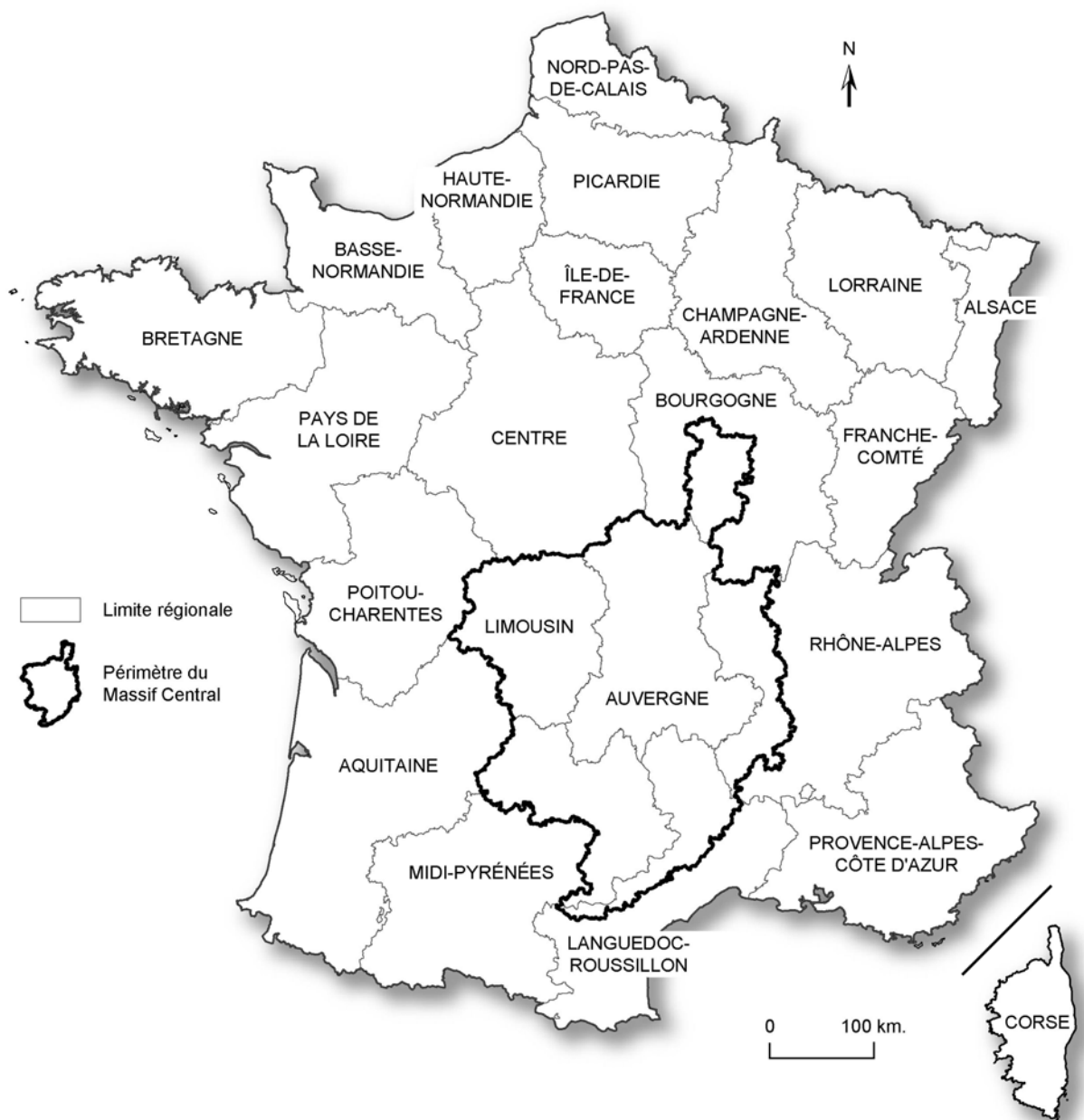
REPUBLIQUE FRANÇAISE (1985). *Loi n°85-30 du 9 janvier 1985. Relative au développement et à la protection de la montagne* **[en ligne]**. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068895&dateTexte=20091006>> (Consulté le 02/03/2009).

NATIONS UNIES (1998). *Protocole de Kyoto à la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques* **[en ligne]**. Disponible sur : <<http://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf>> (Consulté le 09/10/2007).

GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (2007). *Bilan 2007 des changements climatiques : rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* **[en ligne]**. Disponible sur : <http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf> (Consulté le 11/02/2009).

INTERGOVERNMENTAL PANEL ON CLIMATE CHANGE (2007). *Summary for Policymakers. In: Climate Change 2007: Mitigation. Contribution of Working Group III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)* **[en ligne]**. Disponible sur : <<http://www.ipcc.ch/SPM040507.pdf>> (consulté le 26/09/2007).

Annexes

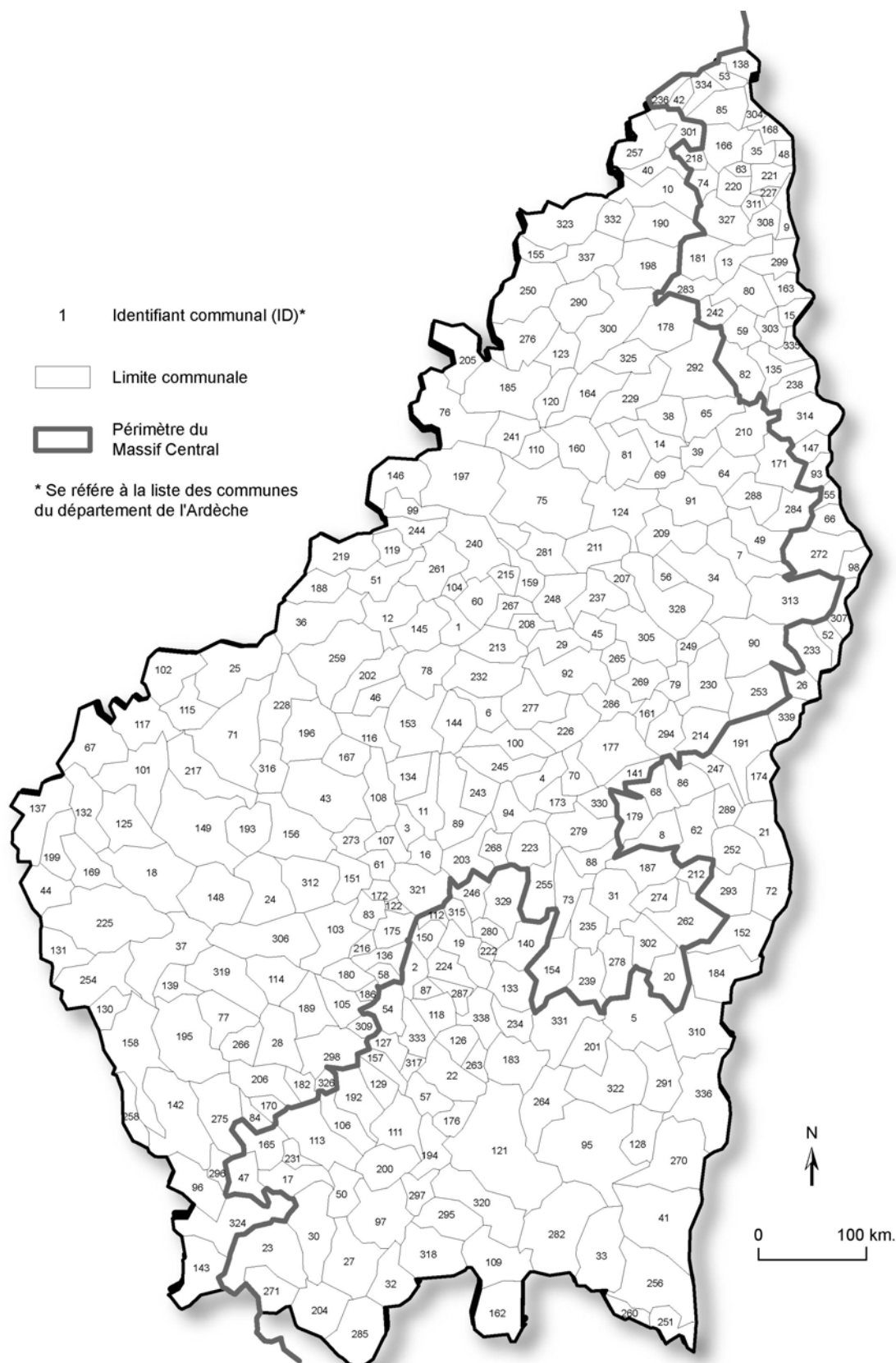
Doc. n°A1 : Les 22 régions françaises.

Doc. n°A2 : Les départements et les principales villes du Massif Central.



Source : © IGN Paris, GEOFLA®.
 Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.

Doc. n°A3 : Les communes d'Ardèche.



Doc. n°A4 : Les 339 communes d'Ardèche.

ID	COMMUNNE
1	ACCONS
2	AILHON
3	AIZAC
4	AJOUX
5	ALBA-LA-ROMAINE
6	ALBON
7	ALBOUSSIERE
8	ALISSAS
9	ANDANCE
10	ANNONAY
11	ANTRAIQUES-SUR-VOLANE
12	ARCENS
13	ARDOIX
14	ARLEBOSC
15	ARRAS-SUR-RHONE
16	ASPERJOC
17	LES ASSIONS
18	ASTET
19	AUBENAS
20	AUBIGNAS
21	BAIX
22	BALAZUC
23	BANNE
24	BARNAS
25	LE BEAGE
26	BEAUCHASTEL
27	BEAULIEU
28	BEAUMONT
29	BEAUVENE
30	BERRIAS-ET-CASTELJAU
31	BERZEME
32	BESSAS
33	BIDON
34	BOFFRES
35	BOGY
36	BOREE
37	BORNE
38	BOZAS
39	BOUCIEU-LE-ROI
40	BOULIEU-LES-ANNONAY
41	BOURG-SAINT-ANDEOL
42	BROSSAINC
43	BURZET
44	CELLIER-DU-LUC
45	CHALENCON
46	LE CHAMBON
47	CHAMBNAS
48	CHAMPAGNE
49	CHAMPIS
50	CHANDOLAS
51	CHANEAC
52	CHARMES-SUR-RHONE
53	CHARNAS
54	CHASSIERS
55	CHATEAUBOURG
56	CHATEAUNEUF-DE-VERNOUX
57	CHAUZON
58	CHAZEALUX
59	CHEMINAS
60	LE CHEYLARD
61	CHIROLS
62	CHOMERAC
63	COLOMBIER-LE-CARDINAL
64	COLOMBIER-LE-JEUNE
65	COLOMBIER-LE-VEUX
66	CORNAS
67	COUCOURON
68	COUX
69	LE CRESTET
70	CREYSSELLES
71	CROS-DE-GEORAND
72	CRUAS
73	DARBRES
74	DAVEZIEUX
75	DESAIGNES
76	DEVESSET
77	DOMPNAC
78	DORNAS
79	DUNIERES-SUR-EYRIEUX
80	ECLASSAN
81	EMPURANY
82	ETABLES
83	FABRAS
84	FAUGERES
85	FELINES

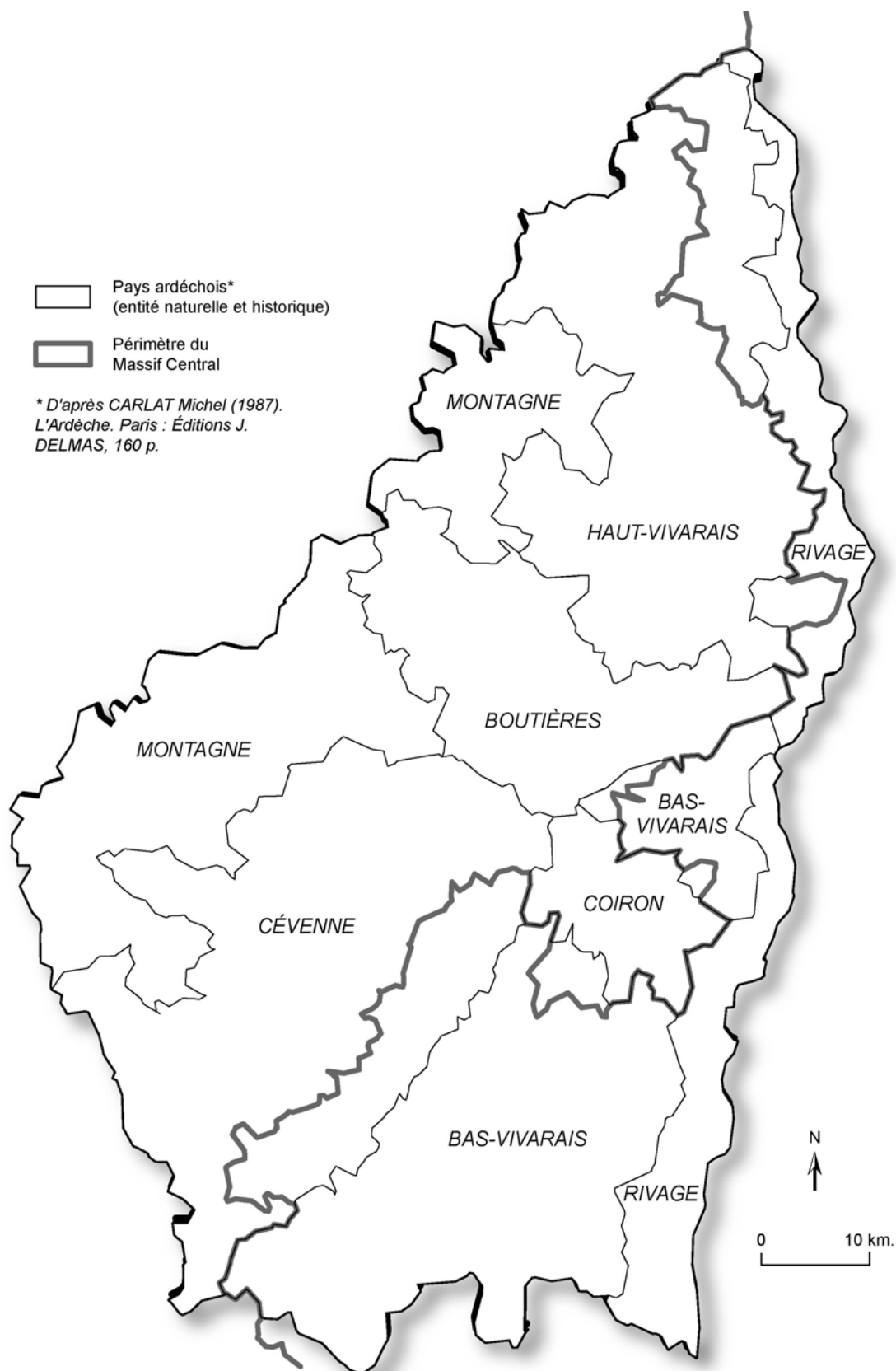
ID	COMMUNNE
86	FLAVIAC
87	FONS
88	FREYSSENET
89	GENESTELLE
90	GILHAC-ET-BRUZAC
91	GILHOC-SUR-ORMEZE
92	GLUIRAS
93	GLUN
94	GOURDON
95	GRAS
96	GRAVIERES
97	GROSPIERRES
98	GUILHERAND-GRANGES
99	INTRES
100	ISSAMOULENC
101	ISSANLES
102	ISSARLES
103	JAUJAC
104	JAUNAC
105	JOANNAS
106	JOYEUSE
107	JUVINAS
108	LABASTIDE-SUR-BESORGUES
109	LABASTIDE-DE-VIRAC
110	LABATIE-D'ANDAURE
111	LABEAUME
112	LABEGUDE
113	LABLACHERE
114	LABOULE
115	LE LAC-D'ISSARLES
116	LACHAMP-RAPHAEL
117	LACHAPELLE-GRAILLOUSE
118	LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS
119	LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC
120	LAFARRE
121	LAGORCE
122	LALVADE-D'ARDECHE
123	LALOUVESC
124	LAMASTRE
125	LANARCE
126	LANAS
127	LARGENTIERE
128	LARNAS
129	LAURAC-EN-VIVARAIS
130	LAVAL-D'AURELLE
131	LAVEYRUNE
132	LAVILLATTE
133	LAVILLEDIEU
134	LAVIOLLE
135	LEMPES
136	LENTILLERES
137	LESPERON
138	LIMONY
139	LOUBARESSE
140	LUSSAS
141	LYAS
142	MALARCE-SUR-LA-THINES
143	MALBOSC
144	MARCOLS-LES-EAUX
145	MARIAC
146	MARS
147	MAUVES
148	MAYRES
149	MAZAN-L'ABBAYE
150	MERCUER
151	MEYRAS
152	MEYSSE
153	MEZILHAC
154	MIRABEL
155	MONESTIER
156	MONTPEZAT-SOUS-BAUZON
157	MONTREAL
158	MONTSELGUES
159	NONIERES
160	NOZIERES
161	LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX
162	ORNGNA-L'AVEN
163	OZON
164	PAILHARES
165	PAYZAC
166	PEAUGRES
167	PEREYRES
168	PEYRAUD
169	LE PLAGNAL
170	PLANZOLLES

ID	COMMUNNE
171	PLATS
172	PONT-DE-LABEAUME
173	POURCHERES
174	LE POUZIN
175	PRADES
176	PRADONS
177	PRANLES
178	PREAUX
179	PRIVAS
180	PRUNET
181	QUINTENAS
182	RIBES
183	ROCHECOLOMBE
184	ROCHEMAURE
185	ROCHEPAULE
186	ROCHER
187	ROCHESSAUVU
188	LA ROCHETTE
189	ROCLES
190	ROIFFIEUX
191	ROMPON
192	ROSIERES
193	LE ROUX
194	RUOMS
195	SABLIERES
196	SAGNES-ET-GOUDOULET
197	SAINT-AGREVE
198	SAINT-ALBAN-D'AY
199	SAINT-ALBAN-EN-MONTAGNE
200	SAINT-ALBAN-AURIOLLES
201	SAINT-ANDEOL-DE-BERG
202	SAINT-ANDEOL-DE-FOURCHADES
203	SAINT-ANDEOL-DE-VALS
204	SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES
205	SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS
206	SAINT-ANDRE-LACHAMP
207	SAINT-APOLLINAIRE-DE-RIAS
208	SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL
209	SAINT-BARTHELEMY-GROZON
210	SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN
211	SAINT-BASILE
212	SAINT-BAUZILE
213	SAINT-CHRISTOL
214	SAINT-CIERGE-LA-SERRE
215	SAINT-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD
216	SAINT-CIRGUES-DE-PRADES
217	SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE
218	SAINT-CLAIR
219	SAINT-CLEMENT
220	SAINT-CYR
221	SAINT-DESIRAT
222	SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS
223	SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE
224	SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON
225	SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES
226	SAINT-ETIENNE-DE-SERRE
227	SAINT-ETIENNE-DE-VALOUX
228	SAINTE-EULALIE
229	SAINT-FELICIEN
230	SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX
231	SAINT-GENEST-DE-BEAUZON
232	SAINT-GENEST-LACHAMP
233	SAINT-GEORGES-LES-BAINS
234	SAINT-GERMAIN
235	SAINT-GINEIS-EN-COIRON
236	SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX
237	SAINT-JEAN-CHAMBRE
238	SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
239	SAINT-JEAN-LE-CENTENIER
240	SAINT-JEAN-ROURE
241	SAINT-JEURE-D'ANDAURE
242	SAINT-JEURE-D'AY
243	SAINT-JOSEPH-DES-BANCS
244	SAINT-JULIEN-BOUTIERES
245	SAINT-JULIEN-DU-GUA
246	SAINT-JULIEN-DU-SERRE
247	SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
248	SAINT-JULIEN-LABROUSSE
249	SAINT-JULIEN-LE-ROUX
250	SAINT-JULIEN-VOCANCE
251	SAINT-JUST
252	SAINT-LAGER-BRESSAC
253	SAINT-LAURENT-DU-PAPE
254	SAINT-LAURENT-LES-BAINS
255	SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON

ID	COMMUNNE
256	SAINT-MARCEL-D'ARDECHE
257	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
258	SAINTE-MARGUERITE-LAFIGERE
259	SAINT-MARTIAL
260	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE
261	SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS
262	SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON
263	SAINT-MAURICE-D'ARDECHE
264	SAINT-MAURICE-D'IBIE
265	SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON
266	SAINT-MELANY
267	SAINT-MICHEL-D'AURANCE
268	SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE
269	SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX
270	SAINT-MONTANT
271	SAINT-PAUL-LE-JEUNE
272	SAINT-PERAY
273	SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER
274	SAINT-PIERRE-LA-ROCHE
275	SAINT-PIERRE-SAINT-JEAN
276	SAINT-PIERRE-SUR-DOUX
277	SAINT-PERREVILLE
278	SAINT-PONS
279	SAINT-PRIEST
280	SAINT-PRIVAT
281	SAINT-PRIX
282	SAINT-REMEZE
283	SAINT-ROMAIN-D'AY
284	SAINT-ROMAIN-DE-LERPS
285	SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIERES
286	SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT
287	SAINT-SERNIN
288	SAINT-SYLVESTRE
289	SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC
290	SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN
291	SAINT-THOME
292	SAINT-VICTOR
293	SAINT-VINCENT-DE-BARRES
294	SAINT-VINCENT-DE-DURFORT
295	SALAVAS
296	LES SALELLES
297	SAMPZON
298	SAINLHAC
299	SARRAS
300	SATILLIEU
301	SAVAS
302	SCAUTRES
303	SECHERAS
304	SERRIERES
305	SILHAC
306	LA SOUCHE
307	SOYONS
308	TALENCIEUX
309	TAURIERS
310	LE TEIL
311	THORRENC
312	THUYETS
313	TOULAUD
314	TOURNON-SUR-RHONE
315	UCEL
316	USCLADES-ET-RIEUTORD
317	UZER
318	VAGNAS
319	VALGORGE
320	VALLON-PONT-D'ARC
321	VALS-LES-BAINS
322	VALVIGNERES
323	VANOSC
324	LES VANS
325	VAUDEVANT
326	VERNON
327	VERNOSC-LES-ANNONAY
328	VERNOUX-EN-VIVARAIS
329	VESSEALUX
330	VEYRAS
331	VILLENEUVE-DE-BERG
332	VILLEVOCANCE
333	VINEZAC
334	VINZIEUX
335	VION
336	VIVIERS
337	VOCANCE
338	VOGUE
339	LA VOULTE-SUR-RHONE

Source : © IGN Paris, GEOFLA®.

Doc. n°A5 : Les 7 pays ardéchois (entité naturelle et historique).



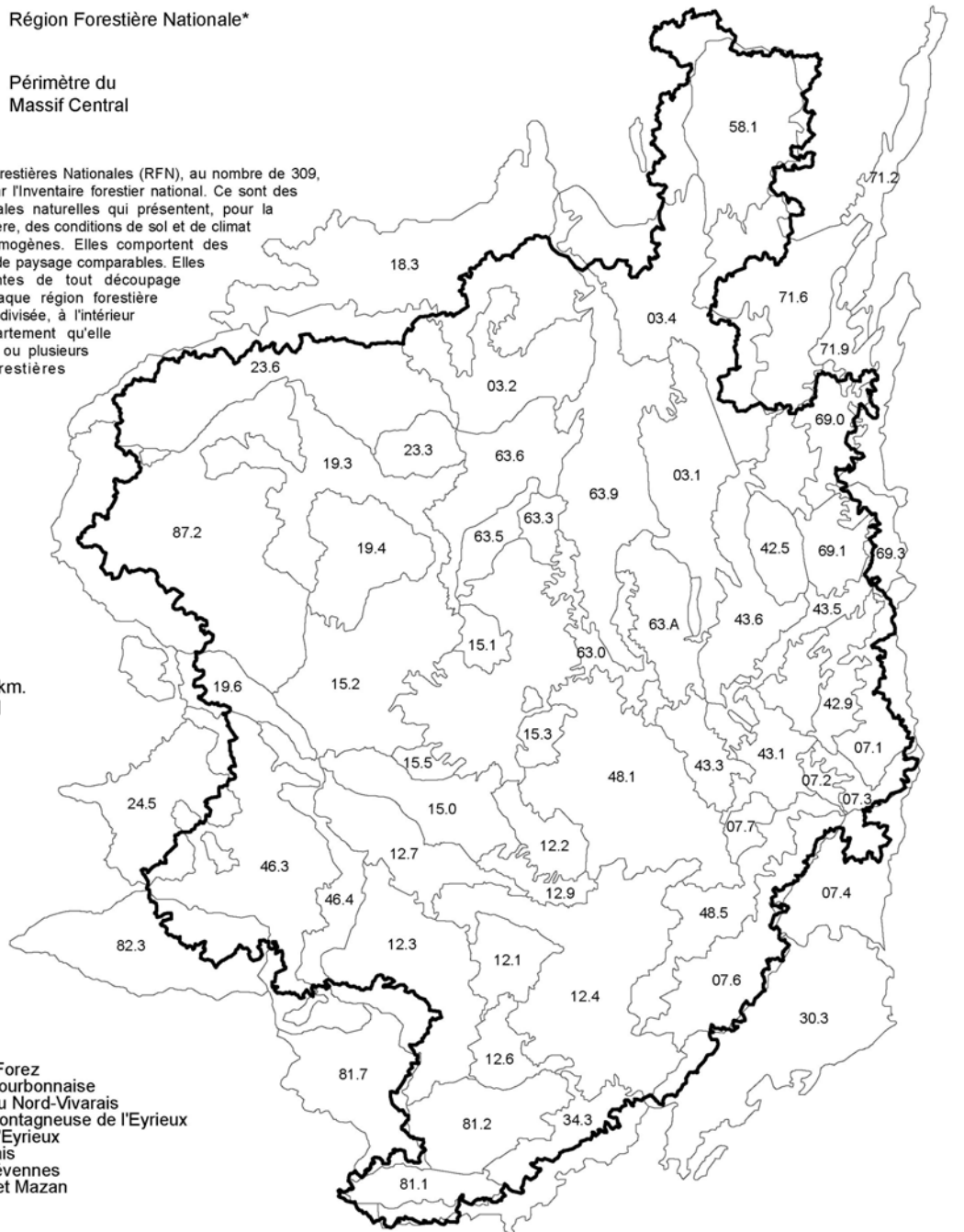
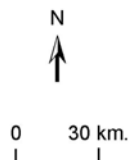
Doc. n°A6 : Les Régions Forestières Nationales du Massif Central.

□ Région Forestière Nationale*



Périmètre du
Massif Central

* Les Régions Forestières Nationales (RFN), au nombre de 309, ont été créées par l'Inventaire forestier national. Ce sont des divisions territoriales naturelles qui présentent, pour la végétation forestière, des conditions de sol et de climat suffisamment homogènes. Elles comportent des types de forêt et de paysage comparables. Elles sont indépendantes de tout découpage administratif. Chaque région forestière nationale est subdivisée, à l'intérieur de chaque département qu'elle recoupe, en une ou plusieurs régions forestières départementales.



03.1 Monts du Forez
03.2 Sologne Bourbonnaise
07.1 Coteaux du Nord-Vivaraïis
07.2 Bordure montagneuse de l'Eyrieux
07.3 Vallée de l'Eyrieux
07.4 Bas-Vivaraïis
07.6 Basses-Cévennes
07.7 Lugdarès et Mazan
12.1 Lézézou
12.2 Aubrac
12.3 Ségala
12.4 Grandes Causses
12.6 Camarès
12.7 Basse chataîgneraie auvergnate
12.9 Bordure Aubrac
15.0 Haute chataîgneraie auvergnate
15.1 Artense
15.2 Cantal-Cézallier
15.3 Planèze de Saint Flour
15.5 Bassin d'Aurillac
18.3 Boischaud-sud et bocage bourbonnais
19.3 Plateau limousin
19.4 Plateau de Millevaches
19.6 Bassin de Brives
23.3 Marche de Combraille
23.6 Basse-Marche
24.5 Périgord noir
34.3 Avants-Monts du Languedoc

42.5 Plaine du Forez
42.9 Mont Pilat et Boutières
43.1 Mézenc-Meygal et Sucs
43.3 Devès
43.5 Bassin du Puy et de Saint Etienne
43.6 Plateau Forezien et granitique
46.3 Causses
46.4 Avant-Causses
48.1 Margeride
48.5 Hautes-Cévennes
58.1 Morvan
63.0 Brivadois
63.3 Monts Dôme
63.5 Haute-Combraille

63.6 Moyenne Combraille
63.9 Val d'Allier er Limagnes
63.A Livradois
69.0 Monts du Beaujolais
69.1 Monts du Lyonnais
69.3 Plateau du Lyonnais
71.2 Beaujolais viticole et côtes de Bourgogne
71.6 Charolais et annexes
71.9 Clunisois
81.1 Montagne Noire
81.2 Monts de Lacaune-Sommail-Espinouse
81.7 Albigeois castrais et Gaillacois
82.3 Pays de Serres
87.2 Chataîgneraie limousine

Sources : IFN, 2003 ; © IGN Paris, GEOFLA®.

Réalisation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2009.

Doc. n°A7 : Noms français, noms latins des espèces citées.

Sapin pectiné : *Abies alba* Miller,
 Sapin de Nordmann : *Abies nordmanniana* Spach,
 Sapin de Vancouver : *Abies grandis* Lindley,
 Douglas vert : *Pseudotsuga menziesii* Franco,
 Epicéa commun : *Picea abies* Karsten,
 Epicéa de Sitka : *Picea sitchensis* Carr.,
 Mélèze d'Europe : *Larix decidua* Miller,
 Mélèze du Japon : *Larix kaempferi* Sarg.,
 Cèdre de l'Atlas : *Cedrus atlantica* Carr.,
 Pin sylvestre : *Pinus sylvestris* L.,
 Pin à crochets : *Pinus uncinata* Ramond,
 Pin cembro : *Pinus cembra* L.,
 Pin noir d'Autriche : *Pinus nigra* Arn. ssp. *nigricans* Host.,
 Pin laricio de Corse : *Pinus nigra* Arn. ssp. *laricio* Poir.,
 Pin maritime : *Pinus pinaster* (Ait.) Sol.,
 Pin d'Alep : *Pinus halepensis* Mill.,
 Pin Weymouth : *Pinus strobus* L.,
 Cyprès : *Cupressus sempervirens* L.,
 Saule marsault : *Salix caprea* L.,
 Saule blanc : *Salix alba* L.,
 Peuplier noir : *Populus nigra* L.,
 Aulne glutineux : *Alnus glutinosa* Gaertn.,
 Bouleau verruqueux : *Betula pendula* Roth.,
 Charme : *Carpinus betulus* L.,
 Hêtre : *Fagus silvatica* L.,
 Chêne sessile : *Quercus petraea* Liebl.,
 Chêne pubescent : *Quercus pubescens* Willd.,
 Chêne rouge : *Quercus borealis* Michx.,
 Chêne vert : *Quercus ilex* L.,
 Châtaignier : *Castanea sativa* Mill.,
 Noyer commun : *Juglans regia* L.,
 Noyer noir : *Juglans nigra* L.,

Merisier : *Prunus avium* L.,
Alisier blanc : *Sorbus aria* Crantz,
Eglantier : *Rosa canina* L.,
Genêts à balais : *Cytisus scoparius* D.C.,
Robinier : *Robinia pseudacacia* L.,
Tilleul à grandes feuilles : *Tilia platyphyllos* Scop.,
Erable sycomore : *Acer pseudoplatanus* L.,
Frêne commun : *Fraxinus excelsior* L.,

Source : **JACAMON Marcel (1996)**. *Guide de dendrologie*. Nancy : École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, 349 p.

Table des documents

Doc. n°1 : L'irrésistible ascension des superficies boisées en France depuis le début du XIX ^e siècle.	1
Doc. n°2 : De la France chauve du XIX ^e siècle à la France chevelue du XX ^e siècle.....	3
Doc. n°3 : Les trois âges de la pensée et de la politique forestière en France de l'Ancien Régime à nos jours, vers une mise en perspective du concept de nouvelle forêt avec le classicisme à l'œuvre depuis bientôt deux siècles.....	10
Doc. n°4 : La forêt au cœur des systèmes.	14
Doc. n°5 : Le Massif Central vu du ciel : les forêts en fausses couleurs.	15
Doc. n°6 : Le Massif Central d'André FEL.....	17
Doc. n°7 : Trois critères pour définir un terrain d'étude.....	21
Doc. n°8 : L'Ardèche des nouvelles forêts résineuses comme terrain d'étude.	23
Doc. n°9 : Les paysages agraires du Massif Central.....	37
Doc. n°10 : Des vallées aux sommets : des pentes aménagées finement en terrasses.....	40
Doc. n°11 : Terrasses et châtaigniers : les pentes mises en culture.....	41
Doc. n°12 : Création et abandon des terrasses en Ardèche : une histoire d'hommes... ..	42
Doc. n°13 : L'agriculture en terrasses à l'assaut des pentes... ..	43
Doc. n°14 : Au milieu de la forêt... des terrasses qui renaissent.....	46
Doc. n°15 : Calendrier et techniques de culture du châtaignier à fruit.	50
Doc. n°16 : La châtaigneraie aujourd'hui : signes d'abandon, marques d'entretien.....	52
Doc. n°17 : Les « Castagnades d'automne » : des fêtes de la châtaigne dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.....	55
Doc. n°18 : Le fonctionnement du système social paysan.	66
Doc. n°19 : Des slogans contre les boisements du FFN.....	68
Doc. n°20 : Des nouveautés qui marginalisent dans le système social paysan.....	69
Doc. n°21 : La terre, le travail et le temps : éléments de structuration de la société rurale paysanne.....	72
Doc. n°22 : De l'agriculteur traditionnel à l'agriculteur moderne entrepreneur.....	75
Doc. n°23 : L'évolution des structures agricoles impulsée par les lois d'orientation agricoles de 1960 et 1962.....	84
Doc. n°24 : Pourquoi des zones agricoles défavorisées ?	84
Doc. n°25 : Le Massif Central une moyenne montagne à l'agriculture défavorisée.....	85
Doc. n°26 : Une agriculture française qui pèse de moins en moins dans le PIB national.	87
Doc. n°27 : De moins en moins d'actifs dans l'agriculture française.....	88
Doc. n°28 : Une agriculture française transformée : moins d'exploitations agricoles, moins d'actifs, moins de surface agricole utilisée.....	89
Doc. n°29 : L'agriculture française libère de l'espace au profit de la forêt et des espaces urbanisés (occupation du sol en France).....	90
Doc. n°30 : Il y a peu encore dans le hameau de Blaizac en Ardèche.....	95
Doc. n°31 : La forêt du Morvan dans les rues de Lyon.....	96
Doc. n°32 : Migrations saisonnières et émigrations temporaires dans le Massif Central.....	97
Doc. n°33 : Une structure foncière héritée du passé agricole.....	100
Doc. n°34 : Des matrices d'évolution pour montrer les échanges gagnants et perdants dans le temps, entre catégories d'usage et d'occupation du sol en France.....	104
Doc. n°35 : De la terre à la forêt : un passage obligé par la friche et la lande.....	106
Doc. n°36 : Flux et reflux entre zones agricoles et forêts : un signe de déprise ou d'emprise agraire.....	107
Doc. n°37 : Quantifier la déprise agricole et le passage à la forêt dans le Massif Central : moins de zones agricoles, plus de forêts.....	108
Doc. n°38 : De moins en moins de petites exploitations agricoles en Ardèche entre 1955 et 1970 (RGA).....	109
Doc. n°39 : La déprise agraire en Ardèche au cours des décennies 1950 et 1960.....	110
Doc. n°40 : Commentaire de la carte n°39.....	111

Doc. n°41 : Une agriculture ardéchoise transformée : moins d'exploitations agricoles et moins de surface agricole utilisée.	114
Doc. n°42 : Les landes et la broussaille des marqueurs territoriaux de la déprise agraire..	116
Doc. n°43 : L'inexorable passage d'une société paysanne à une société urbaine.....	120
Doc. n°44 : Un premier siècle d'exode rural (1856-1962)... qui préfigure l'apparition d'une diagonale du vide.....	121
Doc. n°45 : Pourtant que la montagne est belle, Comment peut-on s'imaginer... ..	122
Doc. n°46 : 180 ans de la dépopulation rurale dans le Massif Central.....	125
Doc. n°47 : L'évolution de la population en Ardèche sur 150 ans : exode rural et reprise démographique se succèdent.	127
Doc. n°48 : Des habitants nés à l'étranger surtout installés dans le sud « méditerranéen » de l'Ardèche.....	130
Doc. n°49 : Du négatif (couleur foncée) au positif (couleur claire) : les temps de la dynamique de peuplement des communes ardéchoises.	131
Doc. n°50 : Les causes de l'exode rural.....	134
Doc. n°51 : La situation démographique des communes du Massif Central s'améliore entre 1962 et 1999.....	136
Doc. n°52 : Évolution du seuil entre déclin et reprise démographique des communes du Massif Central au cours de trois périodes clés.....	137
Doc. n°53 : Où sont les landes et les friches actuelles ?.....	143
Doc. n°54 : Terre agricole en friche ou friche agricole ?	144
Doc. n°55 : La jachère qui préfigure la friche : c'est la mort du paysan et des campagnes.	147
Doc. n°56 : De la friche à la forêt : un processus spatial encore actif en Ardèche..., la forêt aux portes de la ville du Cheylard.	149
Doc. n°57 : Seule l'agriculture peut maintenir des espaces ouverts.	151
Doc. n°58 : Les éoliennes : complément de retraite ou atteinte au paysage ?	155
Doc. n°59 : L'arbre dans la poésie : arbre loué, arbre aimé.	163
Doc. n°60 : 150 ans de reforestation dans 15 000 ans d'histoire forestière.	172
Doc. n°61 : Encore aujourd'hui, la surface des forêts françaises progresse fortement.	174
Doc. n°62 : Un demi-siècle de reconquête forestière en France (1950-1999).	175
Doc. n°63 : Évolution des superficies mise en œuvre dans le cadre du FFN en France de 1947 à 1999.....	177
Doc. n°64 : Deux enquêtes pour estimer la réussite des plantations du FFN dans le Massif Central.....	180
Doc. n°65 : La forêt en France et dans le Massif Central, composante majeure du territoire.	184
Doc. n°66 : En 2000, en Ardèche, là où les hommes partent on plante encore.....	186
Doc. n°67 : Les conifères de la plaine à la montagne.	188
Doc. n°68 : Quatre espèces majeures se partagent la « forêt noire » du Massif Central... ..	190
Doc. n°69 : Une écrasante majorité de forêt privée en France et dans le Massif Central... ..	193
Doc. n°70 : Quatre articles de loi pour fixer les objectifs et définir la vocation du Fonds Forestier National (loi n°46-2172 du 30 septembre 1946, parue au JO le 10 octobre 1946).	197
Doc. n°71 : 32 milliards de francs de recettes totales pour le Fonds Forestier National sur plus d'un demi-siècle.....	199
Doc. n°72 : 2,3 millions d'hectares aidés en France grâce au FFN de 1947 à 1999.	200
Doc. n°73 : Un demi siècle d'histoire du FFN.....	205
Doc. n°74 : Quelle densité de pistes et de routes forestières pour une desserte suffisante ?	206
Doc. n°75 : Des marquages identifiés en gage de provenance et de qualité.....	209
Doc. n°76 : Petite histoire d'une manifestation de propagande forestière en pays Minervois.	212
Doc. n°77 : Timbre poste sur le FFN et boisement en « timbre poste » du FFN.....	218
Doc. n°78 : Dépouiller les archives du FFN et des aides apparentées.	227

Doc. n°79 : Extrait de la base de données produite à partir des archives du FFN en Ardèche.	228
Doc. n°80 : Le FFN en Ardèche de 1949 à 1999 : quelles surfaces mises en œuvre avec quels types d'aides ?	230
Doc. n°81 : L'Ardèche des nouvelles forêts résineuses révélée : où les « boiseurs » et « reboiseurs » ont-ils sollicité l'aide du FFN pour planter en Ardèche de 1949 à 1999 ?	232
Doc. n°82 : En Ardèche, un réseau dense de pépinières pour soutenir la demande en plants forestiers du FFN.....	235
Doc. n°83 : Des boisements en « timbres postes » visibles dans le paysage.....	239
Doc. n°84 : Les subventions du FFN en Ardèche : des aides très demandées.	242
Doc. n°85 : « La forêt est une caisse d'épargne » ou les bonnes raisons d'adhérer à un groupement forestier vues par l'Administration forestière d'État en 1967.	247
Doc. n°86 : Des courriers pour promouvoir le boisement des terres incultes qui arrivaient jusqu'en Allemagne (1967).....	249
Doc. n°87 : Les réalisations du FFN par contrat en Ardèche de 1949 à 1983.	251
Doc. n°88 : Derrière les Régions Forestières Nationales, où se situent les contrats aidés par le FFN en Ardèche de 1949 à 1983 ?	254
Doc. n°89 : Les pays de Pierre BOZON pour comprendre la géographie des surfaces mise en œuvre par contrat du FFN en Ardèche de 1949 à 1983.	255
Doc. n°90 : Les réalisations par contrat du FFN, par période en Ardèche de 1949 à 1983.	258
Doc. n°91 : Reforestation et changements paysagers dans la haute vallée de la Volane du (début XX ^e – début XXI ^e siècle).....	260
Doc. n°92 : Les réalisations aidées grâce à un prêt du FFN en Ardèche de 1958 à 1986..	269
Doc. n°93 : Différentes combinaisons de financements possibles (prime du FFN, budget de l'État et subvention de l'Europe en Ardèche de 1970 à 1999).	272
Doc. n°94 : Les réalisations aidées grâce à une prime du FFN ou à un financement apparenté en Ardèche de 1970 à 1999.	273
Doc. n°95 : Les améliorations aidées grâce à une prime du FFN ou à un financement apparenté en Ardèche de 1980 à 1999.	275
Doc. n°96 : Des prêts et des primes du FFN concentrés dans la Montagne ardéchoise, les Boutières et le Haut-Vivarais montueux.	276
Doc. n°97 : Les réalisations grâce à un prêt ou une prime du FFN, par période en Ardèche de 1958 à 1999.....	278
Doc. n°98 : En Ardèche, la desserte forestière aidée date des années 1980.	284
Doc. n°99 : Le Massif Central concentre les plus grandes surfaces de douglas en France.	286
Doc. n°100 : Imaginer une forêt continue, où les petits poussent à l'ombre des grands (forêt communale de Saligney (Jura) - parcelle n°4 - douglas de 44 ans plantés en 1964 grâce au FFN).	289
Doc. n°101 : Quelle est réellement la superficie des forêts en Ardèche ?	291
Doc. n°102 : En Ardèche, que dit l'IFN à propos des boisements et reboisements artificiels de moins de 40 ans (en 1995) ?.....	293
Doc. n°103 : Quel espace occupent les conifères « noirs » au sein des forêts ardéchoises ?	294
Doc. n°104 : Comparaison des données IFN et des données d'archives sur le FFN en Ardèche (1949-1995).....	296
Doc. n°105 : Un modèle théorique pour une gestion idéale des plantations du FFN.....	300
Doc. n°106 : Des nouvelles forêts résineuses qui accrochent le regard.	307
Doc. n°107 : La réglementation des boisements : maîtrise du territoire ou appel au secours ?	310
Doc. n°108 : Reforestation et nouvelle organisation de l'espace : l'exemple du Villaret (hameau de la commune de Laviolle) dans une vallée cévenole ardéchoise.	312

Doc. n°109 : 5,5 millions de parcelles cadastrales boisées appartenant à 3,5 millions de propriétaires, les raisons d'une extraordinaire diversité des sylves françaises.....	322
Doc. n°110 : Une forêt privée plutôt individualiste au sud et collectiviste au nord.	323
Doc. n°111 : Analyse en composante principale : définir des structures cadastrales types.	331
Doc. n°112 : Typologie de la structure cadastrale des forêts privées françaises.....	332
Doc. n°113 : De l'inaction à l'insertion des propriétaires forestiers privés dans la filière forêt-bois, une variable fonction de la taille de la propriété.....	334
Doc. n°114 : Le cadastre, un témoin du processus de reforestation.....	337
Doc. n°115 : La grande majorité des forêts privées du Massif Central ne sont pas soumises à un plan simple de gestion.....	339
Doc. n°116 : Un taux de pénétration des documents de gestion durable (plan simple de gestion) extrêmement faible dans les forêts privées du Massif Central.	340
Doc. n°117 : La récolte de bois commercialisés ne reflète pas les prélèvements de bois dans les forêts françaises.....	344
Doc. n°118 : La coopération forestière française : des stratégies d'implantation au-delà des limites des massifs forestiers.....	347
Doc. n°119 : Évolution de la « forêt paysanne » en France depuis 30 ans.....	349
Doc. n°120 : Les « bastions » de la forêt paysanne en France au début du XXI ^e siècle.....	350
Doc. n°121 : Vers la « fin de la forêt paysanne », de plus en plus d'exploitations agricoles se désengagent vis-à-vis de leurs forêts.....	351
Doc. n°122 : Quatre types pour caractériser la forêt paysanne en France et la récolte de bois des agriculteurs.	355
Doc. n°123 : La forêt de René, à chaque espèce et à chaque type de peuplement une utilisation déterminée.....	357
Doc. n°124 : La propriété forestière privée se concentre chez les retraités.	361
Doc. n°125 : Comment devient-on propriétaire forestier ?	362
Doc. n°126 : Transmettre : un mouvement de transfert.	366
Doc. n°127 : Une pression relativement stable sur les forêts françaises entre 1983 et 2002.	377
Doc. n°128 : Une récolte de bois (commercialisés) dans les forêts françaises qui stagne depuis le milieu des années 1980.	379
Doc. n°129 : Des trous noirs du rural « profond » au rouge orangé des « fronts » de recolonisation en pays forestier.....	391
Doc. n°130 : Des « campagnes en renaissance » dans le Massif Central : le retour des urbains.....	393
Doc. n°131 : Paris, Lyon, Marseille : des fournisseurs d'urbains pour les espaces ruraux et forestiers du Massif Central.....	395
Doc. n°132 : L'espace forestier maillé par les types de territoires : urbains et ruraux.....	397
Doc. n°133 : Le tourisme dans le Massif Central.	399
Doc. n°134 : Le Massif Central, un espace richement doté en PNR qui contribue à forger l'image d'un « pays vert »	400
Doc. n°135 : Des nouvelles forêts surtout dans les campagnes fragiles.....	403
Doc. n°136 : Des propriétaires forestiers privés en Rhône-Alpes et en Bourgogne définis par un profil.....	409
Doc. n°137 : La propriété forestière concerne aussi bien les espaces à dominante rurale qu'urbaine.....	411
Doc. n°138 : En Ardèche, la population se concentre au « pied » du Massif Central et au bord du Rhône dans les secteurs les moins forestiers.....	413
Doc. n°139 : Vers une Ardèche forestière de plus en plus forestière.....	414
Doc. n°140 : La production de bois n'est plus la principale valeur parmi les services écosystémiques attribués aux forêts françaises.....	415
Doc. n°141 : La Forêt-Noire et les Vosges : deux forêts jumelles comparées à une troisième : les nouvelles forêts résineuses du Massif Central.	420

Doc. n°142 : Il y a un siècle, la lande sur les hauts plateaux de la Forêt-Noire avant les plantations massives d'épicéas.	424
Doc. n°143 : Dans la seconde moitié du XX ^e siècle de nouvelles forêts sont encore créées dans certaines vallées de la Forêt-Noire.	425
Doc. n°144 : La propriété forestière privée dominante dans le Bade-Wurtemberg.	426
Doc. n°145 : Les forêts du Bade-Wurtemberg gérées par une entreprise forestière ou une exploitation agricole en 2007.	427
Doc. n°146 : Superficie des forêts paysannes et des petites propriétés forestières privées dans les communes du Bade-Wurtemberg en 1965 (en hectares).	428
Doc. n°147 : Qu'est-ce que la forêt paysanne (Bäuerlicher Waldbesitz) ?	429
Doc. n°148 : La forêt paysanne wurtembourgeoise.	430
Doc. n°149 : La mutation des forêts paysannes wurtembourgeoises.	431
Doc. n°150 : L'épicéa, le fond de commerce des propriétaires forestiers allemands.	433
Doc. n°151 : Forêt-Noire et Boutières ardéchoises : aux antipodes de la desserte forestière.	436
Doc. n°152 : Révéler le « non dit » du paysage pour faire émerger des enjeux sociétaux et territoriaux.	446
Doc. n°153 : De la carte aux projets de territoire : mobiliser la ressource forestière.	451
Doc. n°A1 : Les 22 régions françaises.	495
Doc. n°A2 : Les départements et les principales villes du Massif Central.	496
Doc. n°A3 : Les communes d'Ardèche.	497
Doc. n°A4 : Les 339 communes d'Ardèche.	498
Doc. n°A5 : Les 7 pays ardéchois (entité naturelle et historique).	499
Doc. n°A6 : Les Régions Forestières Nationales du Massif Central.	500
Doc. n°A7 : Noms français, noms latins des espèces citées.	501

Table des matières

Introduction générale..... 1

Le cadre de la recherche : deux constats et une multitude d'interrogations concernant les nouvelles forêts.....	1
Les raisons d'un choix : existe-t-il un massif forestier central ?	5
Problématique	7
Un concept nouveau pour de nouvelles forêts.	9
La forêt, objet biologique, social et de nature, au cœur des systèmes.	12
Le Massif Central.....	15
> Le Massif Central des géographes.	17
> Le Massif Central de la loi montagne de 1985.	19
L'Ardèche des nouvelles forêts : définition d'un terrain d'étude	20
Des méthodologies.....	24
> Découvertes du Massif Central et séjours en Ardèche.....	24
> Des méthodologies plurielles.	26
> Les différentes « boîtes à outils » sollicitées pour répondre à la problématique générale de recherche.	27
> Les cartes, un outil au cœur du travail de recherche en géographie.	29

PARTIE 1 Du pays de l'herbe au pays des arbres : les nouvelles forêts ardéchoises..... 31

Chapitre 1 : La « fin des paysans ».....	35
1.1. Des systèmes agraires multiséculaires.	35
> Les terrasses : un espace construit au cœur d'un système agricole lié à la pente.	38
> La châtaigneraie : l'arbre et le fruit.....	47
> Le châtaignier et la châtaigne : des marqueurs territoriaux vecteurs d'identité.	57
1.2. Paysans (1800-1960) et propriétaires de nouvelles forêts (1960-2010) : des héritages encore prégnants.....	61
1.2.1. L'œuvre de la Révolution.....	63
1.2.2. Sociologie de la paysannerie.....	64
> Les mécanismes de fonctionnement de la société rurale paysanne.	65
> La terre, le travail et le temps.....	72
> De l'agriculteur traditionnel à l'agriculteur moderne entrepreneur.....	75
Chapitre 2 : Boiser pour lutter contre la friche.....	81
2.1. Transformation de l'agriculture française et déprise agricole ; le Massif Central, le Morvan et l'Ardèche, des espaces en mutation.....	81
2.1.1. Les transformations de l'agriculture française dans la seconde moitié du XX ^e siècle.	82
> Données générales chiffrées sur les transformations de l'agriculture française dans la seconde moitié du XX ^e siècle.....	86
2.1.2. Une économie agricole en crise dans le Massif Central, en Morvan et en Ardèche (seconde moitié du XX ^e siècle).	91
> Les structures foncières des systèmes agraires du Massif Central (1850-1950).....	98
2.1.3. La déprise agricole dans le Massif Central : un processus complexe.	101
> De la déprise agricole à la forêt.	103
> Quantifier la déprise agricole aujourd'hui dans le Massif Central.	106
2.1.4. La déprise agricole en Ardèche.	109
> Quantifier la déprise agricole aujourd'hui dans le Massif Central et en Ardèche.	115
2.2. La naissance d'un vide : les Hautes Terres du Massif Central et la Bordure orientale vivaroise, des pays d'émigration.	119

2.2.1. La dépopulation des montagnes françaises à partir de la seconde moitié du XIX ^e siècle : le cas du Massif Central et de l'Ardèche.	123
> 180 ans de dépopulation rurale dans le Massif Central.	123
> Une Ardèche bipolaire, partagée par l'exode rural entre 1962 et 2006.	127
> Les causes de départ.	132
> Les conséquences démographiques et socio-économiques de l'exode rural.	135
2.2. 2. La fin d'un vide.	136
2.3. L'arbre plutôt que la friche.	142
2.3.1. La symbolique de la friche.	146
> La friche dans les médias dans les années 1980.	146
> Tout sauf la friche !	153
2.3.2. Les représentations sociales de la friche : de « l'horreur sociale » à la reconquête de la nature.	157
2.3.3. La symbolique de l'arbre.	161

PARTIE 2 Le Massif Central, des terres nues aux terres les plus forestières de France. 167

Chapitre 3 : Dynamiques forestières en France et dans le Massif Central, mise en œuvre du Fonds Forestier National en Ardèche.	170
3.1. 150 ans de reforestation en France.	172
3.1.1. Une forêt hyper-conquérante.	173
> Quelle est la part de l'homme et quelle est la part de la nature dans le processus de reforestation au cours de la seconde moitié du XX ^e siècle ?	176
> Quelle est la part du FFN dans la transformation du visage des forêts françaises au cours de la seconde moitié du XX ^e siècle ?	181
3.1.2. Le Massif Central et le Morvan, des « hauts lieux » des nouvelles forêts françaises : autres échelles, autres cartes, autres images.	183
> Des montagnes « chevelues »	183
> Des nouvelles forêts résineuses.	187
> Les nouvelles forêts, une histoire d'hommes et de femmes.	192
3.2. Le FFN, une politique forestière ambitieuse dotée d'un outil financier original : des milliards de recettes pour des millions d'hectares plantés.	194
3.2.1. Pourquoi un Fonds Forestier National ?	194
> Dans quel contexte le Fonds Forestier National a-t-il été institué ?	195
> Une politique forestière ambitieuse dotée d'un outil financier original : la loi du 30 septembre 1946, instaurant un Fonds Forestier National.	196
> Quels objectifs en matière de localisation des boisements et reboisements pour le FFN ?	202
3.2.2. Modalités de financements et domaines d'intervention du FFN.	204
> La production de graines et de plants forestiers.	206
> Les équipements forestiers de desserte.	206
> Le développement de la filière forêt-bois.	207
> Autres postes de dépenses.	210
3.2.3. Boisement voulus ou subis ? Comment le FFN convainquait-il ?	211
> Quand l'Intendant ou le Subdélégué d'Ancien Régime ressemble fort à l'Ingénieur en chef du Génie Rural des Eaux et Forêts du temps du FFN.	220
> L'Administration forestière d'État et son personnel.	221
> Le FFN : une vitrine pour le « fric ».	222
3.3. Le FFN en Ardèche.	224
3.3.1. Les surfaces plantées en Ardèche par types d'aides : les interventions du FFN, de l'État et de l'Europe.	225
> Calendrier des recherches dans les archives du FFN, dépouillement et base de données constituées.	226
> Les réalisations tous types d'aides confondues en Ardèche de 1949 à 1999 : surfaces totales, temporalités et spatialisation.	228

> Les subventions du FFN, l'aide la plus utilisée par les paysans pour planter des arbres en Ardèche.....	233
> Les subventions du FFN, l'aide qui permet de boiser le plus en Ardèche sur la plus longue durée.....	241
> Les contrats du FFN, un autre instrument financier puissant utilisé par une Administration forestière convaincante.....	244
> Les contrats du FFN, à l'origine des groupements de petits propriétaires dans la chaîne ardéchoise où se concentrent les difficultés de gestion.....	250
> Les prêts du FFN, une solution pour financer des projets de plantation sur des surfaces importantes.....	264
> Les prêts du FFN, une solution intermédiaire pour financer des projets de plantation sur des surfaces moyennes importantes détenues par les héritiers des paysans.....	265
> Les primes du FFN, les débuts d'un principe d'aide à l'investissement forestier nouveau.....	270
> Un nouveau souffle pour les boisements en Ardèche, l'intervention de l'Europe dans quatre programmes forestiers de 1980 à 1999.....	271
> Les conséquences de 40 ans d'aides forestières sur les équipements de desserte (routes, pistes et DFCl) en Ardèche.....	283
> L'influence d'un mode de faire sur les pratiques, la gestion, la vente de bois et les paysages. Quelles espèces a-t-on planté en Ardèche ?	285
> Le FFN, le seul outil d'investissement accepté dans les vieilles forêts communales de l'Est de la France pendant longtemps.....	287
3.3.2. Éléments d'évaluation du FFN en Ardèche.....	290
> Quelle est la part du FFN dans le processus de reforestation en Ardèche dans la deuxième moitié du XX ^e siècle ?.....	290
> Le FFN est-il trop ou insuffisamment intervenu en Ardèche ?	297
> Boiser, était-ce s'inscrire dans une logique de gestion ?.....	300
> « Imiter la nature, hâter son œuvre », quand les techniques du FFN que l'on croyait passées ressurgissent après la tempête.....	303
> Vers une prise en compte de l'intégration paysagère des projets de plantation.....	305
> Quand l'arbre cache la forêt, ou quand les reproches adressés aux résineux cachent un véritable problème d'entretien et de gestion des forêts en Ardèche.....	307
> La réglementation des boisements : un « règlement de compte ».....	309
> Vers une nouvelle organisation de l'espace.....	312
> Vers une nouvelle répartition des crédits à l'échelle régionale, ou quand les acteurs des territoires devront savoir les attirer à eux.....	314
> Des points de vues différents pour un bilan varié.....	315
Chapitre 4 : Le nouveau visage de la propriété forestière du Massif Central.....	319
4.1. Des propriétaires forestiers par millions.....	321
> La propriété forestière privée : une forme d'appropriation parmi d'autres.....	325
> Le regroupement foncier forestier : un problème ancien, mais majeur.....	326
> Des propriétaires forestiers définis par la surface qu'ils possèdent.....	327
> Des propriétés forestières peu concernées par les documents de gestion durable, tels les plans simples de gestion.....	337
> Des propriétaires forestiers définis par la récolte de bois qu'ils commercialisent et par leurs prélèvements.....	343
> Les territoires de l'initiative : des coopératives forestières au-delà des limites des massifs forestiers.....	346
4.2. De la forêt paysanne à la forêt des retraités.....	348
4.2.1. La fin de la forêt paysanne.....	349
> Quels comportements les agriculteurs ont-ils vis-à-vis de la récolte de bois ?	353
4.2.2. Les nouveaux propriétaires forestiers retraités.....	360
4.2.3. Transmettre : défi, illusion ou acte d'espérance ?	364

PARTIE 3 Valoriser les nouvelles forêts en tant que ressource territoriale.

.....	369
Chapitre 5 : De la forêt des champs à la forêt des villes.	372
5.1. Les évolutions à l'œuvre dans le monde forestier.	372
5.1.1. Des forêts rentables pour être durables ?	373
5.1.2. Récolter plus : une réponse aux problèmes de la filière forêt-bois-papier ?... 376	
5.1.3. Les forêts dans la tourmente du changement climatique.	380
5.1.4. La forêt, archétype et espace de nature.	382
5.2. Espaces ruraux et sociétés urbaines : de la forêt des champs à la forêt des villes.	388
5.2.1. L'espace rural, d'une logique productive à une logique résidentielle, de loisir et de nature.	389
> La fonction productive.	390
> Une fonction résidentielle.	390
> Une fonction « récréative et touristique ».	397
> Une fonction de « nature ».	401
> Vers une typologie des espaces ruraux.	403
5.1.2. Conséquences sur les forêts.	405
Chapitre 6 : Les nouvelles forêts ardéchoises : une ressource territoriale à révéler.	417
6.1. La Forêt Noire, autre temps, autre lieu : une composante à part-entière du territoire.	419
> La Forêt-Noire, un ensemble forestier emblématique.	420
> Essor et développement de la sylviculture allemande au XIX ^e siècle : l'avènement d'une forêt noire	422
> La propriété forestière privée dans le Bade-Wurtemberg, un taux de gestion élevé pour de véritables entreprises forestières.	426
> La forêt paysanne en Forêt-Noire, un élément essentiel de l'équilibre économique général.	430
> Réussites et écueils de la sylviculture intensive de l'épicéa en Forêt-Noire.	433
6.2. Faire émerger la ressource territoriale.	440
6.2.1. La carte et les forestiers : un outil encore mal approprié.	440
> La carte, un langage difficile à apprivoiser	441
> L'usage des cartes par les forestiers.	443
6.2.2. Cartographier pour dialoguer.	445
> La lecture paysagère, un révélateur des enjeux sociétaux et territoriaux.	445
> Le paysage, un élément de dialogue.	449
> La carte comme médiateur dans une démarche de réflexion territoriale, où la création du territoire de la ressource.	450
Conclusion générale.....	455
La question de l'origine et des fondements de la reforestation.	457
La question de l'articulation, au sein du processus de reforestation, entre la politique forestière nationale du FFN et les fondements locaux de l'installation des nouvelles forêts résineuses.	458
La problématique des propriétaires forestiers, de la gestion des nouvelles forêts et de la passation de témoin.	460
La question de l'inscription spatiale de la ressource forestière dans les territoires.	462
Perspectives.	463

Orientations bibliographiques.....	465
Annexes	493
Table des documents	503
Table des matières.....	511

En 50 ans, de 1945 à 1995, la superficie forestière française s'est accrue de 4 millions d'hectares, à un rythme jamais connu jusqu'alors. Cette reforestation a conduit à dessiner une nouvelle géographie des sylves françaises en faisant émerger de nouveaux territoires forestiers comme le Massif Central. Une partie de ces nouvelles forêts sont en fait des plantations de conifères aidées par le Fonds Forestier National (créé en 1946). Elles avaient été déclarées d'intérêt national et devaient marquer le début d'une politique forestière ambitieuse afin de préparer l'avenir économique de la France. Entre 1947 et 1999, 2,3 millions d'hectares de nouvelles forêts, principalement résineuses, ont été créés.

Cette recherche est construite autour du concept de « nouvelles forêts », qui, utilisé comme un modèle de réflexion, permet d'analyser les mécanismes à l'origine des nouvelles forêts dans le Massif Central et en Ardèche. Dans le processus de reforestation, la mise en œuvre du FFN est étudiée à l'échelle de l'Ardèche. Elle est confrontée à l'esprit de la politique forestière qui en est à l'origine, permettant une première évaluation et une mise en perspective des résultats. Les aspects liés à la propriété forestière et aux propriétaires dans le Massif Central sont examinés grâce à une démarche multiscale et comparative afin d'en montrer l'originalité au sein des sylves françaises. La démarche permet de valider les particularités des nouvelles forêts du Massif Central qui font de cet espace une échelle de réflexion primordiale et les processus qui y sont à l'œuvre une caractéristique incontournable. Ces nouvelles forêts sont replacées dans un contexte sociétal et territorial élargi, qui apporte un éclairage sur les évolutions en cours, tant dans le monde forestier que dans les nouveaux rapports ville / campagne qui se dessinent. Deux exemples territorialisés, l'un sur les nouvelles forêts résineuses de Forêt-Noire et l'autre sur une démarche de réflexion territoriale dans la haute vallée de l'Ardèche, permettent de faire progresser la réflexion sur le devenir des nouvelles forêts du Massif Central. En outre, ces exemples offrent des clés de lecture et proposent des outils pour révéler et faire accéder à l'état de ressource territoriale un potentiel forestier, possédé par de nombreux territoires du Massif Central.

Mots clés : nouvelle forêt, reforestation, Massif Central, Ardèche, châtaignier, exode rural, déprise agricole, friche, paysan, héritage, Fonds Forestier National, résineux, boisement, reboisement, propriétaire forestier, forêt paysanne, forêt de retraités, Forêt-Noire, ressource territoriale, carte, paysage.